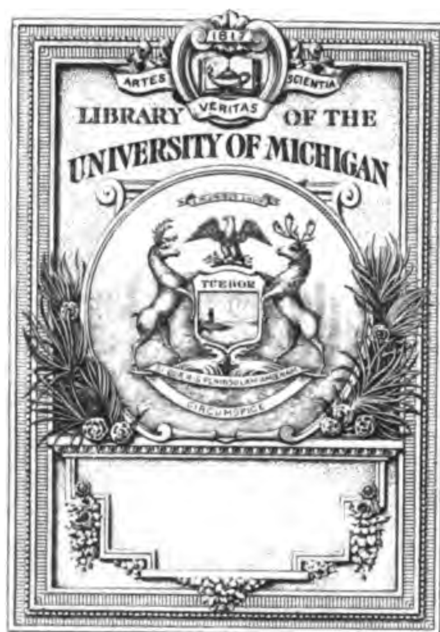

1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

Département du Cher

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790

SÉRIE E (ART. 1999-2513[20])

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ANTÉRIEURES à 1790

Rédigé par MM. Hippolyte BOYER, Jacques SOYER et Alfred GANDILHON, Archivistes

---

CHER

TOME QUATRIÈME

ARCHIVES CIVILES. — SÉRIE E (Art. 1999-2513^{10})

BOURGES

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE DE M. H. SIRE

2, RUE DES ARMURIERS, ET COUR DE L'ORATOIRE

1908

AVANT-PROPOS

Le présent volume, qui donne l'analyse des actes des notaires de Bourges Davau-Macé à Jacques Dugué, est la suite naturelle du tome III qui renferme les titres généraux concernant la communauté des notaires de Bourges et les minutes des notaires Pierre Archambault à Jean Couturier.

M. Boyer en a rédigé les articles E. 1199-2071 et M. Soyer les articles E. 2071-2441. Le reste est mon œuvre, ainsi que la table alphabétique générale et la table de concordance.

M. Soyer a généralement indiqué dans ses analyses les folios des registres; j'ai suivi cet exemple et même j'ai pensé qu'il ne serait pas mauvais de désigner les pièces des liasses par un numéro inscrit préalablement sur les originaux.

Au sujet de la table alphabétique qui termine le volume, on m'objectera peut-être qu'il eût convenu de ne la faire paraître qu'après l'achèvement de nos inventaires ou, tout au moins, d'y comprendre le dépouillement de tous les tomes actuellement publiés. J'avoue que j'avais d'abord songé à rédiger une table commune aux quatre tomes actuellement parus et j'avais même, à cet effet, commencé le dépouillement du 1er volume, mais bientôt, réfléchissant au temps considérable qu'il me faudrait pour mener à bien ce travail, je me consacrai exclusivement au dépouillement du tome IV. Les trois premiers volumes auront cependant une table, mais elle ne paraîtra que dans quelques années.

J'ai systématiquement écarté de ma table les qualificatifs. Ainsi, dans les phrases suivantes : *Marguerite et Anne Desjardins, filles de messire Gilles Desjardins ; messire Jean Bessé, docteur en l'Université de Bourges ; Geneviève le Chambellan, veuve de Simon Bigot*, on trouvera des renvois aux mots : *Desjardins (Anne), Desjardins (Marguerite), Bessé, Chambellan*, mais non aux mots : *Desjardins (Gilles), Bourges, Bigot.* Si ce système n'est pas le meilleur, il est employé, dans tous les cas, dans des tables qui passent pour être convenablement rédigées.

Telle qu'elle est, cette table rendra, j'en suis convaincu, quelques services.

A la parcourir, on verra les nombreux renseignements que les minutes notariales fournissent : documents sur l'histoire locale (1), sur l'histoire économique (2), sur l'histoire du droit (3), sur l'histoire religieuse (4), sur les arts (5), sur l'enseignement (6), sur les familles (7). C'est une mine inépuisable.

(1) Voy. le parti qu'en a tiré M. Tausserat dans son *Hist. de Vierzon ;* Bourges, 1895, in-8° (Extr. des *Mém. de la Soc. histor. du Cher*).

(2) Cf. Turpin, *Les vignes et les vins du Berry. Étude historique et statistique* (*Mém. Soc. histor. du Cher*, 1903, 1904, 1905 et 1906). Dans nos inventaires, aussi bien dans le tome III que dans le tome IV, les terriers sont très nombreux. Pour le parti à tirer de ces documents, voy. l'introduction mise en tête du *Cartulaire de Saint-Seurin de Bordeaux*, édité par Brutails, et Alfred Gandilhon, *Notes sur l'état de la propriété à Moissac avant 1789* (Montauban, in-8°, 1906).

(3) Cf. Mallard, *La communauté de mariage en Berry*, thèse de doctorat en droit, 1905, in-8°.

(4) Voy. dans la Table aux mots : Saint-Bonnet, Saint-Étienne, Saint-Médard, Saint-Pierre-le-Marché, Saint-Pierre-le-Puellier, etc.

(5) Cf. Boyer, *Engagement d'une actrice au théâtre de Bourges en 1545* (*Mém. Soc. hist. du Cher*, 1888, p. 283-293) ; J. Soyer, *Documents inédits sur Jean Boucher, peintre berruyer ;* Bourges, 1902 (Extr. des *Mém. Soc. Antiq. du Centre*) ; et *Trois nouveaux documents inédits sur Jean Boucher, peintre berruyer* (1568-1633) ; Bourges, 1905 (Extr. de la même revue).

(6) Le Dr Leprince a cité différentes pièces notariées dans son étude : *La Faculté de médecine de Bourges* (1464-1793) (*Mém. Soc. hist. du Cher*, 1902, pp. 209 et ss.).

(7) Voy. notamment au mot Condé.

Par suite de l'entrée aux Archives de nouveaux registres notariés, on a dû, à deux reprises, modifier la numérotation, afin de respecter dans l'inventaire l'ordre alphabétique des notaires. Il en est résulté une certaine gêne pour plusieurs travailleurs qui s'étaient bornés à faire figurer dans leurs notes la cote des registres sans l'indication du notaire. Pour les aider à retrouver les numéros anciens, nous donnons plus loin une table de concordance. Un instant même, j'avais cru pouvoir revenir à l'ancienne numérotation et j'avais donné à l'article 2513 (ou article 2484 ancien) des exposants qui m'eussent permis de regagner le numéro ancien 2514. Un examen plus attentif des registres, lesquels pour un même notaire ne se trouvent pas disposés dans un ordre rigoureusement chronologique, m'a permis de constater qu'on ne pourra pas conserver dans l'avenir l'ordre ancien. Il faudra changer la numérotation au fur et à mesure de l'analyse, mais on aura soin de dresser comme aujourd'hui une table de concordance.

S'il m'est permis, pour terminer, d'exprimer un vœu, c'est que tous les notaires du département nous remettent, à l'exemple des anciens notaires de Bourges, toutes leurs minutes antérieures à 1790.

Bourges, le 26 septembre 1907.

L'Archiviste,

A. GANDILHON.



TABLE

De concordance des numéros anciens avec les numéros actuels.

***Nota.* — Les numéros désignés ici sous le nom d'anciens sont ceux qui étaient inscrits sur les anciennes étiquettes. Ces étiquettes ont été remplacées par d'autres qui portent les numéros définitifs, c'est-à-dire ceux qui figurent dans l'Inventaire. Quand en face des numéros anciens ou des numéros actuels figurent des points d'interrogation, c'est que les numéros correspondants n'ont pu être retrouvés, soit parce qu'ils n'ont pas existé, soit parce que les numéros se trouvaient raturés sur les registres. Cette table s'applique aux tomes III et IV de l'Inventaire.**

Numéros anciens.	Numéros actuels.	Numéros anciens.	Numéros actuels.	Numéros anciens.	Numéros actuels.
E. 1000	E. 1045	E. 1026 ter	E. 1072	E. 1054	E. 1100
E. 1001	E. 1046	E. 1027	E. 1073	E. 1055	E. 1101
E. 1002	E. 1047	E. 1028	E. 1074	E. 1056	E. 1102
E. 1003	E. 1048	E. 1029	E. 1075	E. 1057	E. 1103
E. 1004	E. 1049	E. 1030	E. 1076	E. 1058	E. 1104
E. 1005	E. 1051	E. 1031	E. 1077	E. 1059	E. 1105
E. 1006	E. 1050	E. 1032	E. 1078	E. 1060	E. 1106
E. 1007	E. 1052	E. 1033	E. 1079	E. 1061	E. 1107
E. 1008	E. 1053	E. 1034	E. 1080	E. 1062	E. 1108
E. 1009	E. 1054	E. 1035	E. 1081	E. 1063	E. 1109
E. 1010	E. 1055	E. 1036	E. 1082	E. 1064	E. 1110
E. 1011	E. 1056	E. 1037	E. 1083	E. 1065	E. 1111
E. 1012	E. 1057	E. 1038	E. 1084	E. 1066	E. 1112
E. 1013	E. 1058	E. 1039	E. 1085	E. 1067	E. 1113
E. 1014	E. 1059	E. 1040	E. 1086	E. 1068	E. 1114
E. 1015	E. 1060	E. 1041	E. 1087	E. 1069	E. 1115
E. 1016	E. 1061	E. 1042	E. 1088	E. 1070	E. 1116
E. 1017	E. 1062	E. 1043	E. 1089	E. 1071	E. 1117
E. 1018	E. 1063	E. 1044	E. 1090	E. 1072	E. 1118
E. 1019	E. 1064	E. 1045	E. 1091	E. 1073	E. 1119
E. 1020	E. 1065	E. 1046	E. 1092	E. 1074	E. 1120
E. 1021 (?)	(?)	E. 1047	E. 1093	E. 1075	E. 1121
E. 1022	E. 1066	E. 1048	E. 1094	E. 1076	E. 1122
E. 1023	E. 1067	E. 1049	E. 1095	E. 1077	E. 1123
E. 1024	E. 1068	E. 1050	E. 1096	E. 1078	E. 1124
E. 1025	E. 1069	E. 1051	E. 1097	E. 1079	E. 1125
E. 1026	E. 1070	E. 1052	E. 1098	E. 1080	E. 1126
E. 1026 bis	E. 1071	E. 1053	E. 1099	E. 1081	E. 1127

Numéros anciens.	Numéros actuels.
E. 1081 bis	E. 1128
(»)	E. 1129
E. 1083	E. 1130
E. 1084	E. 1133
E. 1085	E. 1132
E. 1086	E. 1134
E. 1087	E 1131
E. 1088	E. 1135
E. 1089	E. 1136
E. 1090	E. 1137
E. 1091	E. 1138
E. 1092	E. 1139
E. 1093	E. 1140
E. 1094	E. 1141
E. 1095	E. 1142
E. 1096	E. 1143
E. 1097	E. 1144
E. 1098	E. 1145
E. 1099	E. 1146
E. 1100	E. 1147
E. 1101	E. 1148
E. 1102	E. 1149
E. 1103	E. 1150
E. 1104	E. 1151
E. 1105	E. 1152
E. 1106	E. 1153
E. 1107	E. 1154
E. 1108	E. 1155
E. 1109	E. 1156
E. 1110	E. 1157
E. 1111	E. 1158
E. 1112	E, 1159
E. 1113	E. 1160
E. 1114	E. 1161
E. 1115	E. 1162
E. 1116	E. 1163
E. 1117	E. 1164
E. 1118	E. 1165
E. 1119	E. 1166
E. 1120	E. 1167
E. 1121	E. 1168
E. 1122	E. 1169
E. 1123	E. 1170
E. 1124	E. 1171
E. 1125	E. 1172
E. 1126	E. 1173
E. 1127	E. 1174
E. 1128	E. 1175

Numéros anciens.	Numéros actuels.
E. 1129	E. 1176
E. 1130	E. 1177
E. 1131	E. 1178
E. 1132	E. 1179
E. 1133	E. 1180
E. 1134	E. 1181
E. 1135	E. 1182
E. 1136	E. 1183
E. 1137	E. 1184
E. 1138	E. 1185
E. 1139	E. 1186
E. 1140	E. 1187
E. 1141	E. 1188
E. 1142	E. 1189
E. 1143	E. 1190
E. 1144	E. 1191
E. 1145	E. 1192
E. 1146	E. 1193
E. 1147	E. 1194
E. 1148	E. 1197
E. 1149	E. 1196
E. 1150	E. 1199
E. 1151	E. 1205
E. 1152	E. 1207
E. 1153	E. 1208
E. 1154	E. 1209
E. 1155	E. 1210
E. 1156	E. 1211
	E. 1212
E. 1157	E. 1213
E. 1158	E. 1214
E. 1158 bis	E. 1215
E. 1159	E. 1216
E. 1160	E. 1217
E. 1161	E. 1219
E. 1161 bis	E. 1218
E. 1162	E. 1220
E. 1163	E. 1221
E. 1164	E. 1223
E. 1165	E. 1222
E. 1166	E. 1224
E. 1167	E. 1227
E. 1168	E. 1228
E. 1169	E. 1230
E. 1170	E. 1231
E. 1171	E. 1232
E. 1172	E. 1233
E. 1173	E. 1229

Numéros anciens.	Numéros actuels.
E. 1174	E. 1226
E. 1175	E. 1225
E. 1176	E. 1235
E. 1177	E. 1237
E. 1178	E. 1234
E. 1179	E. 1236
E. 1180	E. 1238
E. 1181	E. 1200
E. 1182	E. 1201
E. 1183	E. 1202
	E. 1206
E. 1184	E. 1203
E. 1185	E. 1204
E. 1186	E. 1301
E. 1187	E. 1241
E. 1188	E. 1244
E. 1189	E. 1239
E. 1190	E. 1240
E. 1191	E. 1242
E. 1192	E. 1243
E. 1193	E. 1247
E. 1194	E. 1245
E. 1195	E. 1246
E. 1196	E. 1267
E. 1197	E. 1249
E. 1198	E. 1248
E. 1199	E. 1300
E. 1200	E. 1253
E. 1201	E. 1250
E. 1202	E. 1251
E. 1203	E. 1252
E. 1204	E. 1254
E. 1205	E. 1255
E. 1206	E. 1257
E. 1207	E 1256
E. 1208	E. 1266
E. 1209	E. 1258
E 1210	E. 1259
E. 1211	E. 1260
E. 1212	E. 1261
E. 1213	E. 1263
E. 1214	E. 1264
E. 1215	E. 1262
E. 1216	E. 1265
E. 1217	E. 1268
E. 1218	E. 1270
E. 1219	E. 1269
E. 1220	E. 1271

Numéros anciens.	Numéros actuels.
E. 1221	E. 1273
E. 1222	E. 1272
E. 1223	E. 1274
E. 1224	E. 1275
E. 1225	E. 1277
E. 1226	E. 1276
E. 1227	E. 1279
E. 1228	E. 1278
E. 1229	E. 1282
E. 1230	E. 1280
E. 1231	E. 1281
	E. 1283
E. 1232	E. 1285
E. 1233	E. 1284
E. 1234	E. 1286
E. 1235	E. 1288
E. 1236	E. 1287
E. 1237	E. 1292 bis
E. 1238	E. 1291
E. 1239	E. 1290
E. 1240	E. 1292
E. 1241	E. 1293
E. 1242	E. 1294
E. 1243	E. 1296
E. 1244	E. 1295
E. 1245	E. 1297
E. 1246	E. 1298
E. 1247	E. 1299
E. 1248	E. 1302
E. 1249	E. 1317
E. 1250	E. 1306
E. 1251	E. 1307
E. 1252	E. 1305
E. 1253	E. 1309
E. 1254	E. 1318
E. 1255	E. 1312
E. 1256	E. 1314
E. 1257	E. 1311
E. 1258	E. 1319
E. 1259	E. 1320
E. 1260	E. 1313
E. 1261	E. 1322
E. 1262	?
E. 1263	E. 1315
E. 1264	E. 1310
E. 1265	?
E. 1266	E. 1321
E. 1267	E. 1195

Numéros anciens.	Numéros actuels.
E. 1268	E. 1196
E. 1269	?
E. 1270	E. 1453
E. 1271	E. 1454
E. 1272	E. 1316
E. 1273	?
E. 1274	?
E. 1275	?
E. 1276	E. 1303
E. 1277	E. 1304
E. 1278	E. 1444
E. 1279	E. 1445
E. 1280	E. 1446
E. 1281	E. 1447
E. 1282	E. 1448
E. 1283	E. 1449
E. 1284	E. 1450
E. 1285	E. 1451
E. 1286	E. 1452
E. 1287	E. 1323
E. 1288	E. 1324
E. 1289	E. 1325
E. 1290	E. 1326
E. 1291	E. 1327
E. 1292	E. 1328
E. 1293	E. 1329
E. 1294	E. 1330
E. 1295	E. 1331
E. 1296	E. 1332
E. 1297	E. 1333
E. 1298	E. 1334
E. 1299	E. 1335
E. 1300	E. 1336
E. 1301	E. 1337
E. 1302	E. 1338
E. 1303	E. 1339
E. 1304	E. 1340
E. 1305	E. 1341
E. 1306	E. 1342
E. 1307	E. 1343
E. 1308	E. 1345
E. 1309	E. 1344
E. 1310	E. 1346
E. 1311	E. 1347
E. 1312	E. 1348
E. 1313	E. 1349
E. 1314	E. 1350
E. 1315	E. 1351

Numéros anciens.	Numéros actuels.
E. 1316	E. 1352
E. 1317	E. 1353
E. 1318	E. 1354
E. 1319	E. 1355
E. 1320	E. 1356
E. 1321	E. 1357
E. 1322	E. 1358
E. 1323	E. 1359
E. 1324	E. 1360
E. 1325	E. 1361
E. 1326	E. 1362
E. 1327	E. 1363
E. 1328	E. 1364
E. 1329	E. 1365
E. 1330	E. 1378 bis
E. 1331	E. 1366
E. 1332	E. 1367
E. 1333	E. 1368
E. 1334	E. 1369
E. 1335	E. 1370
E. 1336	E. 1371
E. 1337	E. 1372
E. 1338	E. 1373
E. 1339	E. 1374
E. 1340	E. 1375
E. 1341	E. 1376
E. 1342	E. 1377
E. 1343	E. 1378
E. 1344	E. 1379
E. 1345	E. 1380
E. 1346	E. 1381
E. 1347	E. 1382
	E. 1726
E. 1348	E. 1384
E. 1349	E. 1386
E. 1350	E. 1383
E. 1351	E. 1385
E. 1352	E. 1387
E. 1353	E. 1389
E. 1354	E. 1388
E. 1355	E. 1390
E. 1356	E. 1392
E. 1357	E. 1391
E. 1358	E. 1394
E. 1359	E. 1393
E. 1360	E. 1395
E. 1361	E. 1396
?	E. 1397

Numéros anciens.	Numéros actuels.	Numéros anciens.	Numéros actuels.	Numéros anciens.	Numéros actuels.
E. 1362	E. 1398	E. 1405	E. 1457	E. 1449	E. 1503
E. 1363	E. 1400	E. 1406	E. 1458	E. 1450	E. 1506
E. 1364	E. 1399	?	E. 1459	E. 1451	?
E. 1365	E. 1401	E. 1407	E. 1460	E. 1452	E. 1508
E. 1366	E. 1402	?	E. 1461	E. 1453	E. 1505
E. 1367	E. 1404	E. 1408	E. 1462	E. 1454	E. 1507
E. 1368	E. 1403	E. 1409	E. 1463	E. 1455	E. 1510
?	E. 1405	?	E. 1464	E. 1456	E. 1509
E. 1369	E. 1406	E. 1410	E. 1465	E. 1457	?
E. 1370	E. 1407	E. 1411	E. 1466	E. 1458	E. 1511
E. 1371	E. 1408	E. 1412	E. 1468	E. 1459	E. 1512
E. 1372	E. 1410	E. 1413	E. 1467	E. 1460	?
E. 1373	E. 1409	?	E. 1469	E. 1461	E. 1513
E. 1374	E. 1411	E. 1414	E. 1470	E. 1462	E. 1516
E. 1375	E. 1412	E. 1415	E. 1471	E. 1463	?
E. 1376	E. 1413	E. 1416	E. 1472	E. 1464	E. 1517
E. 1377	E. 1414	E. 1417	E. 1473	E. 1465	E. 1518
E. 1378	E. 1415	E. 1418	E. 1474	E. 1466	E. 1519
E. 1379	E. 1416	E. 1419	E. 1475	E. 1467	E. 1520
E. 1380	E. 1417	E. 1420	E. 1480		E. 1515
E. 1381	E. 1418	E. 1421	E. 1476	E. 1468	E. 1522
E. 1382	E. 1419	E. 1422	E. 1477	E. 1469	E. 1521
E. 1383	E. 1420	E. 1423	E. 1479	E. 1470	E. 1524
E. 1384	E. 1437	E. 1424	E. 1478	E. 1471	E. 1523
E. 1385	E. 1421	E. 1425	E. 1481	?	E. 1525
E. 1386	E. 1422	E. 1426	E. 1482	E. 1472	?
E. 1387	E. 1423	E. 1427	E. 1484	E. 1473	E. 1526
?	E. 1424	E. 1428	E. 1483	E. 1474	E. 1528
E. 1388	E. 1425	E. 1429	E. 1486	E. 1475	E. 1530
?	E. 1426	E. 1430	E. 1485	E. 1476	E. 1529
E. 1389	E. 1427	E. 1431	E. 1488	E. 1477	E. 1532
E. 1390	E. 1438	E. 1432	E. 1487	E. 1478	E. 1531
E. 1391	E. 1429	E. 1433	E. 1490	E. 1479	E. 1534 bis
E. 1392	E. 1428	E. 1434	E. 1489	E. 1480	E. 1533
?	E. 1430	E. 1435	E. 1492	E. 1481	E. 1534
E. 1393	E. 1431	E. 1436	E. 1491	E. 1482	E. 1535
E. 1394	E. 1432	E. 1437	E. 1494	E. 1483	E. 1536
?	E. 1433	E. 1438	E. 1493	E. 1484	E. 1537
E. 1395	E. 1434	E. 1439	E. 1527	E. 1485	E. 1538
E. 1396	E. 1436	E. 1440	E. 1496	E. 1486	E. 1539
E. 1397	E. 1435	E. 1441	E. 1495	E. 1487	E. 1540
?	E. 1439	E. 1442	E. 1498	E. 1488	E. 1541
E. 1399	E. 1440	E. 1443	E. 1497	E. 1489	E. 1542
E. 1400	E. 1442	E. 1444	E. 1499	E. 1490	E. 1543
E. 1401	E. 1441	E. 1445	E. 1502	E. 1491	E. 1544
E. 1402	E. 1443	E. 1446	E. 1501	E. 1492	E. 1545
E. 1403	E. 1455	E. 1447	E. 1500	E. 1493	E. 1546
E. 1404	E. 1456	E. 1448	E. 1504	E. 1494	E. 1547

Numéros anciens.	Numéros actuels.
E. 1495	E. 1548
E. 1496	E. 1514
E. 1497	E. 1549
E. 1498	E. 1550
E. 1499	E. 1551
E. 1500	E. 1552
E. 1501	E. 1553
E. 1502	E. 1554
E. 1503	E. 1555
E. 1504	E. 1556
E. 1505	E. 1557
E. 1506	E. 1558
E. 1507	E. 1559
E. 1508	E. 1560
E. 1509	E. 1561
E. 1510	E. 1562
E. 1511	E. 1563
E. 1512	E. 1564
E. 1513	E. 1565
E. 1514	E. 1566
E. 1515	E. 1567
E. 1516	E. 1569
E. 1517	E. 1568
E. 1518	E. 1570
E. 1519	E. 1572
E. 1520	E. 1571
E. 1521	E. 1574
E. 1522	E. 1575
E. 1523	E. 1577
E. 1524	E. 1576
E. 1525	E. 1579
E. 1526	E. 1578
E. 1527	E. 1581
E. 1528	E. 1580
E. 1529	E. 1582
E. 1530	E. 1583
E. 1531	E. 1585
E. 1532	E. 1584
E. 1533	E. 1586
E. 1534	E. 1597
E. 1535	E. 1614
E. 1536	E. 1587
E. 1537	E. 1588
E. 1538	E. 1589
E. 1539	E. 1590
E. 1540	E. 1592
E. 1541	E. 1591
E. 1542	E. 1594

Numéros anciens.	Numéros actuels.
E. 1543	E. 1593
E. 1544	E. 1596
E. 1545	E. 1595
E. 1546	E. 1598
E. 1547	E. 1599
E. 1548	E. 1602
E. 1549	E. 1600
E. 1550	E. 1601
E. 1551	E. 1603
E. 1552	E. 1604
E. 1553	E. 1605
E. 1554	E. 1606
E. 1555	?
E. 1556	E. 1608
E. 1557	E. 1607
E. 1558	?
E. 1559	E. 1609
E. 1560	E. 1610
E. 1561	E. 1612
E. 1562	E. 1613
E. 1563	E. 1619
E. 1564	E. 1616
E. 1565	E. 1573
E. 1566	E. 1617
E. 1567	E. 1618
E. 1568	E. 1623
E. 1569	E. 1620
E. 1570	E. 1625
E. 1571	E. 1621
E. 1572	E. 1628
E. 1573	E. 1626
E. 1574	E. 1627
E. 1575	E. 1622
?	E. 1624
E. 1576	E. 1615
E. 1577	E. 1629
E. 1578	E. 1630
E. 1579	E. 1631
E. 1580	E. 1632
E. 1581	E. 1633
E. 1582	E. 1634
E. 1583	E. 1635
E. 1584	E. 1636
E. 1585	?
E. 1586	E. 1638
E. 1587	E. 1637
E. 1588	E. 1611 E. 1659

Numéros anciens.	Numéros actuels.
E. 1589	E. 1640
E. 1590	E. 1641 E. 1642
E. 1591	E. 1644
E. 1592	E. 1643
E. 1593	E. 1646
E. 1594	E. 1645
E. 1595	E. 1648
E. 1596	E. 1647
E. 1597	E. 1649 E. 1650
E. 1598	E. 1651
E. 1599	?
E. 1600	E. 1653
E. 1601	E. 1652
E. 1602	E. 1655
E. 1603	E. 1654
E. 1604	E. 1656
E. 1605	E. 1657
E. 1606	E. 1659
E. 1607	E. 1658
E. 1608	E. 1660
E. 1609	E. 1661
E. 1610	E. 1662
E. 1611	E. 1663
E. 1612	E. 1664 E. 1665
E. 1613	E. 1666
?	E. 1667
E. 1614	E. 1668
E. 1615	E. 1669
E. 1616	E. 1670
E. 1617	E. 1671
E. 1618	E. 1672
E. 1619	?
E. 1620	E. 1690
E. 1621	E. 1688
E. 1622	E. 1689
E. 1623	E. 1691
E. 1624	E. 1697
E. 1625	E. 1692
E. 1626	E. 1693
E. 1627	E. 1694
E. 1628	E. 1695
E. 1629	E. 1696
E. 1630	E. 1698
E. 1631	E. 1699
E. 1632	E. 1700

Numéros anciens.	Numéros actuels.
E. 1633	E. 1701
E. 1634	E. 1702
E. 1635	E. 1703
E. 1636	E. 1704
E. 1637	E. 1705
E. 1638	E. 1706
E. 1639	E. 1707
E. 1640	E. 1708
E. 1641	E. 1709
E. 1642	E. 1710
E. 1643	E. 1711
E. 1644	E. 1713
E. 1645	E. 1714
E. 1646	E. 1712
E. 1647	E. 1673
E. 1648	E. 1674
E. 1649	E. 1675
E. 1650	E. 1676
E. 1651	E. 1677
E. 1652	E. 1678
E. 1653	E. 1679
E. 1654	E. 1680
E. 1655	E. 1681
E. 1656	E. 1682
E. 1657	E. 1683
E. 1658	?
E. 1659	E. 1684
E. 1660	E. 1687
E. 1661	E. 1685
E. 1662	?
E. 1663	E. 1686
?	E. 1723
E. 1664	E. 1724
E. 1665	E. 1725
E. 1666	E. 1727
E. 1667	E. 1728
E. 1668	E. 1729 E. 1730
E. 1669	E. 1731
E. 1670	E. 1732
E. 1671	E. 1733
E. 1672	E. 1734
E. 1673	E. 1735
E. 1674	E. 1736
E. 1675	E. 1737
E. 1676	E. 1738
E. 1677	E. 1739

Numéros anciens.	Numéros actuels.
E. 1678	E. 1740
E. 1679	E. 1741
E. 1680	E. 1741 bis
E. 1681	?
E. 1682	?
E. 1683	?
E. 1684	?
E. 1685	E. 1743
E. 1686	?
E. 1687	?
E. 1688	E. 1767
E. 1689	?
E. 1690	?
E. 1691	?
E. 1692	?
E. 1693	E. 1744
E. 1694	E. 1745
E. 1695	E. 1746
E. 1696	E. 1747
E. 1697	E. 1748
E. 1698	?
E. 1699	E. 1749
E. 1700	?
E. 1701	E. 1750
E. 1702	E. 1751
E. 1703	?
E. 1704	?
E. 1705	E. 1752
E. 1706	?
E. 1707	?
E. 1708	?
E. 1709	?
E. 1710	?
E. 1711	E. 1721
E. 1712	E. 1716
E. 1713	E. 1719
E. 1714	E. 1717
E. 1715	E. 1718
E. 1716	E. 1720
E. 1717	E. 1722
E. 1718	E. 1715
E. 1719	E. 1742
E. 1720	E. 1753
E. 1721	E. 1754
E. 1722	E. 1755
E. 1723	E. 1756
?	E. 1757
E. 1724	E. 1758

Numéros anciens.	Numéros actuels.
?	E. 1759
E. 1725	E. 1760
E. 1726	E. 1761 E. 1762
E. 1727	E. 1763
?	E. 1764
E. 1728	E. 1765
?	E. 1766
E. 1729	E. 1768
E. 1730	E. 1769
E. 1731	E. 1770
E. 1732	?
E. 1733	?
E. 1734	?
E. 1735	E. 2018
E. 1736	?
E. 1737	?
E. 1738	?
E. 1739	?
E. 1740	?
E. 1741	?
E. 1742	?
E. 1743	?
E. 1744	?
E. 1745	?
E. 1746	E. 1771
E. 1747	?
E. 1748	E. 1772
E. 1749	E. 1773 E. 1774
E. 1750	E. 1775
E. 1751	E. 2109
E. 1752	?
E. 1753	?
E. 1754	E. 1806
E. 1755	E. 1777
E. 1756	E. 1778
E. 1757	E. 1779
E. 1758	E. 1780
E. 1759	E. 1791
E. 1760	E. 1781
E. 1761	E. 1782
E. 1762	E. 1783
E. 1763	E. 1784
?	E. 1785
E. 1764	E. 1786
E. 1765	E. 1796
E. 1766	E. 1787

Numéros anciens.	Numéros actuels.
E. 1767	?
E. 1768	E. 1788
E. 1769	?
E. 1770	E. 1794
E. 1771	E. 1789
E. 1772	E. 1790
E. 1773	E. 1809 E. 1813
E. 1774	E. 1793
E. 1775	E. 1798
E. 1776	E. 1795 E. 1797
E. 1777	E. 1799
E. 1778	E. 1800
E. 1779	E. 1801
E. 1780	E. 1802
?	E. 1803
E. 1781	E. 1804
E. 1782	E. 1805
E. 1783	E. 1807
E. 1784	E. 1808
E. 1785	?
E. 1786	E. 1810
E. 1787	E. 1812
E. 1788	E. 1811
E. 1789	E. 1815
E. 1790	E. 1816
E. 1791	E. 1817
E. 1792	E. 1818
E. 1793	E. 1819
E. 1794	E. 1820
E. 1795	E. 1821
E. 1796	E. 1822
E. 1797	E. 1823
E. 1798	?
E. 1799	E. 1824
E. 1800	E. 1824 bis
E. 1801	E. 1825
E. 1802	?
E. 1803	E. 1826
E. 1804	?
E. 1805	E. 1827
E. 1806	E. 1828
E. 1807	E. 1829
E. 1808	E. 1830
E. 1809	E. 1831
E. 1810	?
E. 1811	E. 1832

Numéros anciens.	Numéros actuels.
E. 1812	E. 1833
E. 1813	?
E. 1814	?
E. 1815	E. 1834
E. 1816	?
E. 1817	E. 1876
E. 1818	E. 1835
E. 1819	?
E. 1820	?
E. 1821	E. 1836
E. 1822	?
E. 1823	?
E. 1824	?
E. 1825	?
E. 1826	?
E. 1827	E. 1837
E. 1828	E. 1908
E. 1829	E. 1838
E. 1830	?
E. 1831	?
E. 1832	?
E. 1833	E. 1839
E. 1834	?
E. 1835	?
E. 1836	E. 1840
E. 1837	?
E. 1838	E. 1841
E. 1839 E. 1840	E. 1842
E. 1841	?
E. 1842	E. 2073 bis
E. 1843	E. 1843
E. 1844	E. 1844
E. 1845	?
E. 1846 E. 1847 E. 1848	E. 1845
E. 1849	E. 1846
E. 1850	?
E. 1851	?
E. 1852	E. 1847
E. 1853	?
E. 1854	?
E. 1855	?
E. 1856	?
E. 1857	?
E. 1858	E. 1714 bis
E. 1859	E. 1714 ter

Numéros anciens.	Numéros actuels.
E. 1860	E. 1848
?	E. 1849
E. 1861	?
E. 1862	?
E. 1863	?
E. 1864	E. 1852
E. 1865	?
E. 1866	E. 1853
E. 1867	E. 1851
E. 1868	E. 1850
E. 1869	E. 1855
E. 1870	?
E. 1871	?
E. 1872	?
E. 1873	E. 1856
E. 1874	E. 1857
E. 1875	E. 1858
E. 1876	E. 1918
?	E. 1919
E. 1877	?
E. 1878	E. 1859
E. 1879	E. 1860
E. 1880	E. 1861
E. 1881	E. 1922
E. 1882	E. 1862
E. 1883	E. 1863
E. 1884	E. 1864
E. 1885	E. 1907
E. 1886	E. 1865
E. 1887	E. 1866
E. 1888	E. 1867
E. 1889	E. 1868
E. 1890	E. 1869
E. 1891	E. 1870
E. 1892	E. 1871
E. 1893	E. 1872
E. 1894	E. 1874
E. 1895	?
E. 1896	E. 1873
E. 1897	E. 1875
E. 1898	?
E. 1899	E. 1878
E. 1900	E. 1877
E. 1901	E. 1879
E. 1902	E. 1880
E. 1903	E. 1882
E. 1904	E. 1881
E. 1905	E. 1883

Numéros anciens.	Numéros actuels.	Numéros anciens.	Numéros actuels.	Numéros anciens.	Numéros actuels
E. 1906	E. 1884	E. 1954	E. 1979	E. 2000	E. 1955
E. 1907	E. 1898	E. 1955	E. 1980	E. 2001	E. 1956
E. 1908	E. 1899	E. 1956	E. 1981	E. 2002	E. 1957
E. 1909	E. 1900	E. 1957	E. 1982	E. 2003	E. 1958
E. 1910	E. 1901	E. 1958	E. 1983	E. 2004	E. 1959
E. 1911	E. 1902	E. 1959	E. 1984	E. 2005	E. 1960
E. 1912	E. 1903	E. 1960	E. 1985	E. 2006	E. 1961
E. 1913	E. 1906	E. 1961	E. 1986	E. 2007	E. 1962
E. 1914	E. 1909	E. 1962	E. 1987	E. 2008	E. 1963
E. 1915	E. 1904	E. 1963	E. 1988	E. 2009	E. 1964
?	E. 1905	E. 1964	E. 1989	E. 2010	E. 1965
E. 1917	E. 1910	E. 1965	E. 1990	?	E. 1966
E. 1918	E. 1911	E. 1966	E. 1991	E. 2011	E. 1967
E. 1919	E. 1912	E. 1967	E. 1992	E. 2012	E. 1968
E. 1920	E. 1913	E. 1968	E. 1993	E. 2013	?
E. 1921	E. 1914	E 1969	E. 1994	E. 2014	E. 1968 bis
E. 1922	E. 1915	E. 1970	E. 1995	E. 2015	E. 2004
E. 1923	E. 1916	E. 1971	E. 1996	E. 2016	E. 2005
E. 1924	E. 1917	E. 1972	E. 1997	E. 2017	E. 2006
E. 1925	E. 1920	E. 1973	E. 1998	E. 2018	E. 2008
E. 1926	E. 1921	E. 1974	E. 1927	E. 2019	E. 2007
E. 1927	E. 1923	E. 1975	E. 1928	E. 2020	E. 2009
E. 1928	E. 1924	E. 1976	E. 1929	?	E. 2010
E. 1929	E. 1925	E. 1977	E. 1930	E. 2021	E. 2011
E. 1930	E. 1926	E. 1978	E. 1931	E. 2022	E. 2030 bis
E. 1931	E. 1885	E. 1979	E. 1932	E. 2023	E. 2013
E. 1932	E. 1886	E. 1980	E. 1933	?	E. 2014
E. 1933	E. 1887	E. 1981	E. 1934	?	E. 2015
E. 1934	E. 1888	E. 1982	E. 1935	?	E. 2016
E. 1935	E. 1889	E. 1983	E. 1936	?	E. 2017
E. 1936	E. 1890	E. 1984	E. 1937	E 2024	?
E. 1937	E. 1891	E. 1985	E. 1938	E. 2025	E. 2019
E. 1938	E. 1892	E. 1986	E. 1939	?	E. 2019 bis
E. 1939	E. 1893	E. 1987	E. 1940	E. 2026	E. 2020
E. 1940	E. 1894	?	E. 1941	E. 2028	E. 2021
E. 1941	E. 1895	E. 1988	E. 1942	E. 2029	E. 2058
E. 1942	E. 1896	E. 1989	E. 1943	E. 2030	?
E. 1943	E. 1897	E. 1990	E. 1944	E. 2031	E. 2022
E. 1944	E. 1969	E. 1991	E. 1945	E. 2032	E. 2023
E. 1945	E. 1970	E. 1992	E. 1946	?	E. 2024
E. 1946	E. 1971	E. 1993	E. 1947	?	E. 2025
E. 1947	E. 1972	E. 1994	E. 1948	E. 2033	E. 2027
E. 1948	E. 1973	E. 1995	E. 1949	E. 2034	E. 2028
E. 1949	E. 1974	E. 1996	E. 1950	E. 2035	E. 2056
E. 1950	E. 1975	E. 1997	E. 1951	E. 2036	E. 2026
E. 1951	E. 1976	E. 1998	E 1952	E. 2037	E. 2029
E. 1952	E. 1977	E. 1999	E. 1953	E. 2038	E. 2030
E. 1953	E. 1978	?	E. 1954	E. 2039	E. 2031

Numéros anciens.	Numéros actuels.	Numéros anciens.	Numéros actuels.	Numéros anciens.	Numéros actuels.
E. 2040	E. 2032	E. 2084	E. 2077	?	E. 2119
E. 2041	?	?	E. 2077 bis	E. 2130	E. 2120
E. 2042	E. 2033	E. 2085	E. 2078	E. 2131	E. 2121
E. 2043	E. 2034	E. 2086	E. 2079	E. 2132	E. 2122
E. 2044	E. 2036	E. 2087	E. 2079 bis	E. 2133	E. 2123
E. 2045	E. 2037	E. 2088	E. 2080	E. 2134	E. 2124
E. 2046	E. 2038	E. 2089	E. 2081	E. 2135	E. 2125
E. 2047	E. 2039	E. 2090	E. 2082	E. 2136	E. 2126
E. 2048	E. 2040	?	E. 2083	E. 2137	E. 2127
E. 2049	E. 2041	E. 2091	?	E. 2138	E. 2128
E. 2050	E. 2044	E. 2092	?	E. 2139	E. 2129
E. 2051	E. 2042	E. 2093	E. 2079 ter	E. 2140	E. 2129 bis
E. 2052	E. 2043	E. 2094	E. 2084	E. 2141	E. 2130
E. 2053	E. 2046	E. 2095	E. 2085	E. 2142	E. 2131
E. 2054	E. 2045	E. 2096	E. 2095	E. 2143	E. 2132
E. 2055	E. 2047	E. 2097	E. 2086	E. 2144	E. 2133
E. 2056	E. 2048	E. 2098	E. 2087	E. 2145	E. 2134
E. 2057	E. 2049	E. 2099	E. 2088	?	E. 2135
E. 2058	E. 2051	E. 2100	E. 2089	E. 2147	E. 2136
E. 2059	E. 2050	?	E. 2090	E. 2148	E. 2075 bis
E. 2060	E. 2052	E. 2101	E. 2091	E. 2149	E. 2139
E. 2061	E. 2053	E. 2102	E. 2092	E. 2150	E. 2140
E. 2062	E. 2054	E. 2103	E. 2093	?	E. 2141
?	E. 2055	E. 2104	E. 2094	E. 2151	E. 2138
E. 2063	?	E. 2105	E. 2096	E. 2152	E. 2137
E. 2064	E. 2057	E. 2106	?	E. 2153	E. 2171
E. 2065	E. 2059	E. 2107	E. 2097	E. 2154	E. 2172
E. 2066	?	E. 2108	E. 2098	E. 2155	E. 2173
?	E. 2060	E. 2109	E. 2099	E. 2156	E. 2174
E. 2067	E. 2035	E. 2110	E. 2100	E. 2157	E. 2175
E. 2068	E. 2061	E. 2111	E. 2101	E. 2158	E. 2176
E. 2069	E. 2062	E. 2112	E. 2102	E. 2159	E. 2177
E. 2070	E. 2063	E. 2113	E. 2106	E. 2160	E. 2178
?	E. 2064	?	E. 2107	E. 2161	E. 2179
E. 2071	E. 2065	?	E. 2108	E. 2162	E. 2180
E. 2072	E. 2066	E. 2114	?	E. 2163	E. 2181
E. 2073	E. 2067	E. 2115	E. 2103	E. 2164	E. 2182
E. 2074	E. 2068	?	E. 2104	E. 2165	E. 1999
E. 2075	E. 2069	?	E. 2105	E. 2166	E. 2183
E. 2076	E. 2070	?	E. 2110	E. 2167	E. 2184
E. 2077	E. 2071	?	E. 2111	E. 2168	E. 2185
E. 2078	E. 2071 bis	?	E. 2112	E. 2169	E. 2186
E. 2079	E. 2072	?	E. 2113	E. 2170	E. 2187
?	E. 2072 bis	?	E. 2114	E. 2171	E. 2188
E. 2080	E. 2073	?	E. 2115	E. 2172	E. 2189
E. 2081	E. 2074	?	E. 2116	E. 2173	E. 2190
E. 2082	E. 2075	E. 2127	E. 2117	E. 2174	E. 2191
E. 2083	E. 2076	E. 2128	E. 2118	E. 2175	E. 2192

Numéros anciens.	Numéros actuels.	Numéros anciens.	Numéros actuels.	Numéros anciens.	Numéros actuels.
E. 2176	E. 2193	E. 2220	E. 2202	E. 2267	E. 2251
E. 2177	E. 2194	E. 2221	E. 2203	E. 2268	E. 2252
E. 2178	E. 2195	?	E. 2204	?	E. 2253
E. 2179	E. 2196	E. 2223	E. 2205	?	E. 2254
?	E. 2197	E. 2224	E. 2206	?	E. 2255
E. 2180	E. 2199	E. 2225	E. 2207	?	E. 2256
E. 2181	E. 2200	E. 2226	E. 2208	?	E. 2257
E. 2182	E. 2201	E. 2227	?	?	E. 2258
E. 2183	E. 2198	E. 2228	E. 2209	?	E. 2259
E. 2184	E. 2292	E. 2229	E. 2210	?	E. 2260
E. 2185	E. 2293	E. 2230	E. 2211	?	E. 2261
E. 2186	E. 2294	E. 2231	E. 2212	?	E. 2262
?	E. 2295	E. 2232	E. 2214	?	E. 2263
?	E. 2296	E. 2233	E. 2213	E. 2280	E. 2264
E. 2189	E. 2297	E. 2234	E. 2215	E. 2281	E. 2265
E. 2190	E. 2298	E. 2235	E. 2216	E. 2282	E. 2266
E. 2191	E. 2299	E. 2236	E. 2217	E. 2283	E. 2267
?	E. 2300	E. 2237	E. 2218	E. 2284	E. 2268
?	E. 2301	E. 2238	E. 2219	E. 2285	E. 2269
?	E. 2302	E. 2239	E. 2220	?	E. 2270
E. 2194	E. 2169	E. 2240	E. 2221	?	E. 2271
E. 2195	E. 2167	E. 2241	E. 2222	?	E. 2272
E. 2196	E. 2168	E. 2242	E. 2223	E. 2289	E. 2273
?	E. 2170	E. 2243	E. 2224	?	E. 2274
E. 2197	E. 2144	?	E. 2225	?	E. 2275
E. 2198	E. 2145	E. 2244	E. 2229	?	E. 2276
E. 2199	E. 2146	E. 2245	E. 2230	?	E. 2277
E 2200	E. 2147	E. 2246	E. 2231	?	E. 2278
E. 2201	E. 2148	E. 2247	E. 2232	E. 2294	E. 2279
?	E. 2149	E. 2248	E. 2233	E. 2295	E. 2280
E. 2203	E. 2150	E. 2249	E. 2234	E. 2296	E. 2281
E. 2204	E. 2151	E. 2250	E. 2235	?	E. 2281 bis
E. 2205	E. 2152	E. 2251	E. 2237	?	E. 2282
E. 2206	E. 2153	E. 2252	E. 2236	?	E. 2283
E. 2207	E. 2154	E. 2253	E. 2238	E. 2299	E. 2284
E. 2208	E. 2155	E. 2254	E. 2239	?	E. 2285
E. 2209	E. 2156	E. 2255	E. 2240	?	E. 2286
E. 2210	E. 2157	E. 2256	E. 2241	?	E. 2287
E. 2211	E. 2158	?	E. 2242	?	E. 2288
E. 2212	E. 2159	E. 2258	E. 2243	E. 2305	E. 2289
E. 2213	E. 2160	?	E. 2244	?	E. 2290
E. 2214	E. 2161	?	E. 2245	?	E. 2291
E. 2215	E. 2162	?	E. 2246	E. 2307	E. 2303
E. 2216	E. 2163	?	E. 2247	E. 2308	E. 2304
E. 2217	E. 2164	E. 2264	E. 2248	E. 2309	E. 2305
E. 2218	E. 2165	E. 2265	E. 2249	?	E. 2306
E. 2219	E. 2166	E. 2266	E. 2250	?	E. 2307

Numéros anciens.	Numéros actuels.	Numéros anciens.	Numéros actuels.	Numéros anciens.	Numéros actuels.
E. 2312	E. 2308	E. 2343	E. 2356	E. 2388	E. 2439
?	E. 2309	E. 2344	E. 2357	E. 2389	?
?	E. 2310	E. 2345	E. 2358	E. 2390	E. 2441
?	E. 2311	E. 2346	E. 2359	E. 2391	?
E. 2315	E. 2312	?	E. 2360	E. 2392	E. 2442
?	E. 2313	E. 2348	E. 2361	?	E. 2443
?	E. 2314	E. 2349	E. 2362	E. 2394	E. 2444
E. 2316	E. 2315	?	E. 2363	E. 2395	E. 2445
?	E. 2316	E. 2351	E. 2364	E. 2396	E. 2446
E. 2317	E. 2317	?	E. 2365	E. 2397	E. 2447
E. 2318	E. 2318	?	E. 2366	E. 2398	E. 2448
?	E. 2319	?	E. 2367	E. 2399	E. 2450
E. 2319	E. 2320	E. 2356	E. 2368	E. 2400	E. 2451
?	E. 2321	?	E. 2369	E. 2401	E. 2452
?	E. 2322	E. 2358	E. 2370	E. 2402	E. 2454
?	E. 2323	E. 2359	E. 2371	E. 2403	E. 2455
E. 2321	E. 2324	?	E. 2372	E. 2404	E. 2456
?	E. 2325	?	E. 2373	?	E. 2457
?	E. 2326	E. 2362	E. 2374	E. 2405	E. 2458
?	E. 2327	?	E. 2375	?	E. 2459
?	E. 2328	?	E. 2376	E. 2407	E. 2460
E. 2323	E. 2329	?	E. 2377	E. 2408	E. 2461
?	E. 2330	E. 2366	E. 2413	E. 2409	E. 2462
?	E. 2331	E. 2367	E. 2414	E. 2410	E. 2463
E. 2325	E. 2332	E. 2368	E. 2415	E. 2411	E. 2464
?	E. 2333	E. 2369	E. 2416	?	E. 2465
?	E. 2334	E. 2370	E. 2417	E. 2413	E. 2466
?	E. 2335	E. 2371	E. 2418	E. 2414	E. 2469
?	E. 2336	E. 2372	{ E. 2419	E. 2415	E. 2467
E. 2328	E. 2337		{ E. 2420	E. 2416	E. 2468
E. 2329	E. 2338	?	E. 2421	E. 2417	E. 2470
?	E. 2339	E. 2374	E. 2422	?	E. 2471
E. 2330	E. 2340	E. 2375	E. 2423	?	E. 2472
?	E. 2341	E. 2376	E. 2424	E. 2418	E. 2473
?	E. 2342	E. 2422	E. 2425	E. 2419	E. 2474
?	E. 2343	E. 2377	E. 2426	E. 2420	E. 2475
?	E. 2344	E. 2378	E. 2427	E. 2421	E. 2453
E. 2332	E. 2345	?	E. 2428	E. 2422	?
E. 2333	E. 2346	E. 2379	E. 2429	E. 2423	E. 2476
E. 2334	E. 2347	E. 2380	E. 2430	?	E. 2378
E. 2335	E. 2348	E. 2381	E. 2431	?	E. 2379
E. 2336	E. 2349	E. 2382	E. 2432	?	E. 2380
E. 2337	E. 2350	E. 2383	E. 2433	?	E. 2381
E. 2338	E. 2351	?	E. 2434	?	E. 2382
E. 2339	E. 2352	E. 2384	E. 2435	?	E. 2383
E. 2340	E. 2353	E. 2385	E. 2436	?	E. 2384
E. 2341	E. 2354	E. 2387	E. 2437	?	E. 2385
E. 2342	E. 2355	?	E. 2438	?	E. 2386

Numéros anciens.	Numéros actuels.	Numéros anciens.	Numéros actuels.	Numéros anciens.	Numéros actuels.
?	E. 2387	E. 2449	E. 2480	E. 2480	E. 2510
?	E. 2388	E. 2450	E. 2481	?	E. 2511
?	E. 2389	E. 2451	E. 2482	E. 2483	E. 2512
?	E. 2390	E. 2452	E. 2483	?	E. 2513^{1}
?	E. 2391	E. 2453	E. 2484	E. 2488	E. 2513^{2}
?	E. 2392	?	E. 2485	?	E. 2513^{3}
?	E. 2393	E. 2455	E. 2486	E. 2492	E. 2513^{15}
E. 2427	E. 2449	?	E. 2487	E. 2493	E. 2513^{4}
E. 2428	E. 2394	?	E. 2488	E. 2494	E. 2513^{12}
?	E. 2395	?	E. 2489	E. 2495	E 2513^{5}
?	E. 2396	?	E. 2490	E. 2496	?
?	E. 2397	E. 2460	E. 2491	E. 2497	E. 2513^{16}
?	E. 2398	?	E. 2492	E. 2498	E. 2513^{6}
?	E. 2399	?	E. 2493	E. 2499	E. 2513^{8}
?	E. 2400	?	E. 2494	E. 2500	E. 2513^{7}
?	E. 2401	E. 2464	E. 2495	E. 2501	E. 2513^{14}
?	E. 2402	E. 2465	E. 2496	E. 2502	E. 2513^{19}
E. 2436	E. 2403	?	E. 2497	E. 2503	E. 2513^{9}
E. 2437	E. 2404	E. 2467	E. 2513^{20}	E. 2504	E. 2513^{10}
E. 2438	{ E. 2405	E. 2468	E. 2498	E. 2505	E. 2513^{17}
	{ E. 2440	?	E. 2499	E. 2506	E. 2513^{13}
?	E. 2406	?	E. 2500	E. 2507	E. 2513^{11}
E. 2440	E. 2407	?	E. 2501	E. 2508	E. 2513^{18}
?	E. 2408	E. 2470	E. 2502	E. 2540	E. 2228
E. 2442	E. 2409	?	E. 2503	E. 2542	E. 2226
E. 2443	E. 2410	?	E. 2504	E. 2543	E. 2227
E. 2444	E. 2411	?	E. 2505	E. 2544	E. 2000
?	E. 2412	?	E. 2506	E. 2545	E. 2001
E. 2446	E. 2477	E. 2475	E. 2507	E. 2546	E. 2002
E. 2447	E. 2478	E. 2476	E. 2508	?	E. 2003
E. 2448	E. 2479	?	E. 2509	E. 2550	E. 2142
				?	E. 2143

Département du Cher

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790

SÉRIE E.

NOTAIRES, COMMUNES ET MUNICIPALITÉS, CORPORATIONS, CONFRÉRIES.

(Suite).

E. 1999. (Registre.) — 417 feuillets, papier.

1585. — Davau-Macé. — Constitution de rente de 16 écus et 2/3 de sol d'or par Pierre Guymon, bourgeois à Bourges, et Claude Merlat, son gendre, au profit de Claude Bourdaloue, avocat au présidial. — Marché par lequel, pendant trois ans et moyennant 5 écus par an, Jean Molinet, bourrelier, s'engage envers Michel Nagot, laboureur, à lui entretenir de harnais trois chevaux de charrette, un limonier et deux de trait. — Accord entre Antoine et Nicolas Allouzy, chacun héritier pour un quart de leur père Sébastien Allouzy, et par lequel Antoine cède à son frère sa part d'héritage de mobilier, moyennant un *harnois* complet de relieur, consistant en coffre, arche, établi, tour, verloppe, herminette, chevalets, marteau, *casse*, poêle, écuelles, etc. — Sommation par les paroissiens de Saint-Germain-du-Puy à leur curé de venir habiter le presbytère, nouvellement réédifié, d'après les ordres de la commission des Élus, lequel répond qu'il n'a pas qualité pour recevoir pareille sommation, n'étant pas curé de ladite paroisse. — Marché par lequel Gabriel Vallet s'engage envers Me Robert Garnier, avocat, moyennant 8 écus un tiers, plus 4 boisseaux de blé, mesure de Bourges, à faire une roue au moulin de la ville, situé paroisse de Sainte-Solange. — Bail d'acense par Jean de Verrière, sergent royal en Berry, à six vignerons de Bourges, et jusqu'après le pressurage prochain, d'un pressoir, situé dans ladite ville, moyennant 10 écus d'or sol. — Contrat d'engagement, comme compagnon, par Laurent Salomon, chez Hector Gilbert, maître paintier, de la fin septembre à la Saint-Jean-Baptiste suivante, moyennant 8 écus un tiers. — Marché d'apprentissage de Jacques Regnaut, chez François Tricollet, bourrelier, pendant deux ans et moyennant 13 écus d'or sol. — Élection au couvent des Augustins de Bourges, et par les habitants du quartier de Saint-Privé, de huit notables du même quartier pour remplir, pendant un an, les fonctions de membres du Conseil de la ville. — Marché des habitants de Saint-Germain-du-Puy avec Jean Maillard, Claude Asse et Marquet Cocambier, vignerons, qui s'engagent à faire à neuf et dans des conditions déterminées la maçonnerie d'un nouveau presbytère, audit Saint-Germain, moyennant 35 écus sol. — Élection dans l'église Saint-Bonnet de Bourges de François Bourdin et Étienne Millerant, comme chefs de la confrérie du Saint-Esprit, pendant deux années.

E. 2000. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1747. — David (Gilbert). — Bail d'acense par Pierre Regnaud, bonnetier, et Robert Morel, avocat, procureurs

fabriciens de Saint-Pierre-le-Marché de Bourges, au profit de Rémy Morin, teinturier, d'un banc dans ladite église, moyennant 25 sous par an. — Contrat d'apprentissage chez François Mairget, fabricant de bas au métier, pour Jean Mizeau, pendant une durée de deux ans, sans autres frais qu'une indemnité de 30 livres pour le cas où ledit Mizeau quitterait l'atelier avant le terme de son engagement.[1]

E. 2001. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1748. — Assemblée des habitants de la paroisse de Saint-Martin-d'Auxigny pour la nomination d'un procureur fabricien, celle d'un syndic et la nouvelle répartition des tailles. — Délibération en assemblée générale des habitants d'Asnières-les-Bourges, qui décide que la largeur du chemin de la Planche-aux-Vignerons à la Croix-Rouge sera de quatre pieds et sa direction en droite ligne. — Contrat de mariage entre Henri Robertet, étudiant en droit en l'Université de Bourges, jouissant de tous ses droits, ainsi que la future Élisabeth Alleaume, le mariage contracté sous le régime de la communauté réduite aux acquêts. — Estimation et prise en charge par Jean Bezard et consorts, laboureurs communs, de la métairie de Chalus, paroisse d'Osmoy, appartenant à demoiselle Catherine Séguin, veuve Deschamps, du cheptel vif et mort dudit domaine, consistant en 10 bœufs arables et *charriables* estimés 110 livres la paire; 6 autres semblables, à 234 livres; 2 vaches mères garnies chacune de leur veau, et 2 *taures*, à 180 livres; 100 et un moutons, à 12 livres la paire, etc. — Opposition votée par les PP. Carmes de Bourges contre le décret émanant du général de l'ordre pour la réforme de l'élection des prieurs dans chaque maison. — Contrat d'apprentissage de Anne Caillet, pendant un an, chez Marie Hubert, couturière, moyennant la somme de 75 livres. — Bail d'acense par Balthazar de Gamaches, sieur de Bois-sir-Amé, au profit de Charles Séguin, marchand-fermier, dans la paroisse de Plaimpied, des terres et seigneurie de Bois-sir-Amé, Saint-Denis-de-Palin, le grand et le petit Chezal-Chauvier, pour la somme annuelle de 3,000 livres.

E. 2002. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1749. — Élection de Jacques Porcher, comme procureur-fabricien de la paroisse de Saint-Médard de Bourges, par les habitants de ladite paroisse. — Élection de Louis Potel par les maîtres de la communauté des teinturiers en soie de la même ville comme receveur des gages échus de la réunion à ladite communauté, de deux offices d'inspecteur et contrôleur. — Reconnaissance par Jean Leturc, fermier de la terre de Blancafort, et François-Félix Leturc des Ormeaux, son frère, héritiers de leur père, ancien fermier des greffes du Bureau des finances de Bourges, d'une somme de 3,000 livres due par le défunt à Louis-Alexandre Angran, conseiller en parlement et propriétaire des greffes ancien, triennal et alternatif dudit Bureau des finances. — Contrat d'apprentissage, pendant deux ans, pour Jean Bruneau, chez Jean Riglet, maître sellier, moyennant 120 livres. — Reconnaissance par Jean Vétois, bonnetier à Bourges, de la remise par Jacques Luet, huissier des tailles en l'Élection dudit Bourges, des originaux des provisions de ladite charge obtenue par lui. — Opposition par Édouard Roger, vicomte de Coulogne, trésorier du Bureau des finances de Bourges, et Anne de Briquet, son épouse, à la saisie réelle du domaine de Bel-Air, dans la paroisse de Nozières.

E. 2003. (Liasse.) — 111 pièces, papier; 2 parchemins.

1750. — Pouvoirs donnés par la communauté des boulangers de Bourges à leur procureur de suivre à leurs frais l'instance ouverte contre eux devant le lieutenant général de police, par leur confrère Michel Leblond, en restitution des 300 livres de lui exigées pour sa réception à la maîtrise, tandis qu'il a épousé une fille de maître. — Contrat d'apprentissage chez François Mizeau, apprêteur de bas, pour le jeune Jean Moulin, pendant onze mois, avec cette condition que ledit Moulin, à l'expiration de son temps d'apprentissage, recevra de son maître une paire de ciseaux d'apprêteur. — Assemblée des paroissiens de Saint-Médard, à Bourges, qui décide : 1° le renouvellement d'une rente annuelle de 35 livres, par la famille Minereau, au profit de l'église; 2° l'adjudication de trois bancs vacants; 3° le renouvellement du carrelage sous le clocher. — Bail d'acense par le chapitre de Saint-Ursin de Bourges, à Jean Gressin, marchand à Sens-Beaujeu, et à Augustin Gressin, procureur fiscal de la principauté d'Henrichemont, de tous les dîmes appartenant auxdits chanoines dans les paroisses de Neuvy-deux-Clochers, Crézancy, Humbligny, Neuilly-en-Sancerre, Jars, et de la récolte de six pièces de pré ou terres dans lesdites paroisses, aux conditions habituelles, parmi lesquelles le service, chaque année : 1° de douze vingt boisseaux d'avoine, mesure des Aix-d'Angillon, sur les dîmes d'Humbligny, et au curé dudit Humbligny, 75 boisseaux d'avoine et 15 de blé, même mesure; 2° au curé de Crézancy, trois poinçons de vin et 10 sols; 3° au curé de Neuvy, 100 boisseaux de blé, mesure de la Tour-de-Vèvre. — Élection par les paroissiens de Saint-Ambroix, à Bourges, de Charles Bourgeois, jardinier, comme collecteur porte-bourse de la capitation pour l'année 1750, et Pierre Regnaud, maître parcheminier, comme collecteur adjoint.

E. 2004. (Registre.) — 65 feuillets, papier.

1612-1614. — Debrielle (Jean). — Compte de tutelle rendu par Jacques Bonnebuche à ses pupilles Jean Lebœuf et Charles Pinet, son beau-frère, pendant neuf ans, et dont le chiffre est pour ledit rendant compte un total de 26 livres 10 sous soldé par lui en brebis. — Bail d'acense pendant six années, et moyennant 30 livres par an, par Jean Cherrier, hôte vendant vin à Marcilly, au profit de son confrère Léonard Pinault, du droit de huitain sur le vin vendu par lui dans le village de Chevroux. — Contrat de mariage entre Pierre de Culan, écuyer, sieur de Sévry, et Anne, fille de feu Jacques Jobert, conseiller du Roi et lieutenant particulier au bailliage et présidial de Bourges ; ledit mariage contracté sous le régime de la communauté. — Modifications aux statuts de leur communauté par les maîtres du métier de brodeur de Bourges. Il est décidé que tout ouvrier nouvel arrivé dans la ville pour y travailler versera 5 sous dans la caisse commune avant d'être embauché. — Arrangement entre Catherine Brémaut et Aimé Ragier. Le décès de Jean Ragier, maître brodeur à Bourges, et de Catherine Brémaut, sa femme, ayant laissé à partager par leurs héritiers Aimé Ragier, aussi brodeur, et Guillemette Boucherant, fille d'un premier lit de Catherine Brémaut, deux pièces de tapisserie à broderie inachevée, savoir : une tenture de chambre et une autre pièce représentant Henri II et Mgr de Guise, et, ces deux broderies ne pouvant se partager également en raison de leur inachèvement, il est arrêté que ledit Aimé Ragier restera propriétaire du tout, moyennant un dédommagement de 25 livres au profit de ladite Brémaut, représentant sa fille mineure.

E. 2005. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1614-1615. — Procuration donnée à François Debrielle, chanoine de Saint-Ursin, et Pierre Bigot, chanoine de Saint-Étienne et prieur dudit Saint-Ursin, par Antoine Bouthery, étudiant en théologie, chantre et chanoine de Saint-Ithier des Aix-d'angillon, pour en son nom prendre possession de ladite chantrerie et prébende de Saint-Ithier. — Marché par lequel François Coullebaut, maître menuisier, s'engage envers Jean Petit, cocher ordinaire de la ville de Bourges, et moyennant 20 livres tournois, à refaire les deux pièces soutenant les portières de son carrosse et à faire tous autres raccommodages nécessaires. — Marchés passés par Charles Bonnin, sieur du Courpoy, pour la confection d'un carrosse : 1° avec Charles Lelong, menuisier, pour l'établissement du corps de la voiture, moyennant 25 livres ; 2° avec Grégoire Louvrier, charron, pour le train dudit carrosse, moyennant 26 livres ; 3° avec Pierre Martin, serrurier, pour sa ferrure, moyennant 36 livres ; 4° avec Isaïe Brulé, sellier, pour la capote de cuir, moyennant 105 livres ; 5° avec Claude Cortat, maréchal, pour la ferrure du train et des roues, essieu, flèche et timon, moyennant 60 livres ; 6° avec Claude Arnault, brodeur, pour la tapisserie de l'intérieur, moyennant 36 livres ; 7° avec Gille Davau, bourrelier, pour le harnais des deux chevaux, moyennant 52 livres. — Traité par lequel messire Grangier, vicaire à Saint-Étienne de Bourges, s'engage, moyennant 72 livres, payables par trimestres, envers Claude Corsan, praticien, à dire, tous les jours, pendant un an, une messe basse pour le repos de l'âme de son parent feu Nicolas de Busserolles, chanoine dudit Saint-Étienne. — Témoignages de Pierre Bigouret, chanoine de Saint-Pierre-le-Puellier à Bourges, et Léonard Ferrandon, aussi prêtre du diocèse de Bourges, en faveur des bonne vie et mœurs de Grégoire Pujet, prêtre aspirant à une cure. — Sommation par Jean Selard, marchand, incarcéré dans la prison de Bourges, à la femme du geôlier, pour savoir en vertu de quoi il a été emprisonné, à quoi il est répondu que l'incarcération a été faite sans écrou et sur l'ordre du lieutenant criminel.

E. 2006. (Registre.) — 87 feuillets, papier.

1615. — Bail d'acense pendant quatre ans, à raison de 69 livres chaque année, du revenu de la cure de Quantilly par Nicolas Visiaux, curé de ladite paroisse, à Macé Lair, curé de Saint-Martin-d'Auxigny. — Autre bail d'acense, pendant trois ans, par Pierre Bigouret, chanoine de Saint-Pierre-le-Puellier et curé de Soye, et son vicaire Barthélemy Simonnet, à Jean Delanoue, manœuvre audit Soye, des dîmes de la cure, moyennant trois septiers de froment et trois muids et cinq septiers de méteil, marsèche et avoine par tiers, moitié payable au domicile du curé Bigouret, l'autre moitié à la maison presbytrale de Soye. — Vente d'une rente de 25 livres, au capital de 400 livres sur l'Hôtel-de-Ville de Bourges, à François Legrier, avocat au présidial, par Étienne Guillot, procureur au même siège, et Jacques Guillot, notaire, possesseurs héréditaires de ladite rente.

E. 2007. (Liasse.) — 114 feuillets, papier.

1616. — Marché par lequel Toussaint de la Johannerie, maître charron à Bourges, s'engage à faire pour Jean Petit, cocher ordinaire de la ville, et moyennant 45 livres tournois, un coche à quatre roues en tout point semblable à ceux qui font le voyage de Paris. — Vente à François Dubois, paroissien de Soye, par François Léger, avocat au présidial de

Bourges, de la coupe d'une pièce de bois à la Vallée-aux-Noirs, pour le prix de 80 livres tournois et un demi-quarteron de fagots. — Renouvellement par élection des procureurs fabriciens et receveurs de l'aumône de l'église du Château-les-Bourges. — Ordonnance du bailli de Berry au notaire Jean Debrielle, sur la demande de Germain Montagu, sieur de Galles, et comme dépositaire des minutes de feu Guillaume Debrielle, de lui délivrer la grosse des dénombrements, fois et hommages rendus au seigneur de Savigny par feu Jean Gimonnet, sieur dudit Galles. — Protestation de Jacques de Vauzelle, chanoine de Saint-Pierre-le-Puellier, contre la conduite de ses collègues qui, loin de l'assister à la messe dite par lui le matin, l'auraient laissé seul avec deux autres chanoines, chargés de faire fonctions de diacre et sous-diacre. — Cession faite, moyennant 3 livres 16 sous, par Guillaume Carré, compagnon serrurier, à Antoine Jardrin, maître barbier-chirurgien, des dommages et intérêts qu'il réclame du lieutenant criminel pour excès et sévices exercés contre lui par François Collebaut, menuisier. — Marché par lequel Étienne Pasquier, maître fondeur, s'engage, moyennant 24 livres tournois, envers Jean Serré, vicaire de l'église de Bourges, à refondre et rendre dans les conditions de sonorité convenables la cloche de la paroisse de Saint-Germain-du-Puy. — Protestation par Jacques Girardeau, bourgeois de Bourges, contre l'ouverture d'un *crot* (trou) par les chanoines de Saint-Pierre-le-Puellier, pour le curage de leurs *aisements*, ladite opération menaçant la solidité de son mur.

E. 2008. (Registre.) — 154 feuillets, papier.

1616. — Bail d'acense, pendant cinq ans, des revenus de la cure de Saint-Caprais, à Jean Raymé, prêtre, par Jean Fériex, chanoine de Saint-Pierre-le-Puellier, et curé dudit Saint-Caprais, moyennant 60 livres tournois et 8 septiers de méteil par années. — Accord par lequel il est arrêté entre les sieurs Gilbert de Vouet, chanoine à Saint-Étienne de Bourges, et Antoine Foucaut, que ce dernier restera titulaire de la vicairie de Notre-Dame du Blanc-Manteau, dans ladite église de Saint-Étienne, à condition de verser audit de Vouet 50 livres pendant quatre ans, au bout desquels il devra lui procurer un bénéfice simple de même valeur. — Contrat de mariage entre Jacques Gautron, procureur au bailliage de Baugy et greffier de la justice de Farges et Boisbouzon, et Jeanne, fille de Pierre Barrat, procureur au présidial de Bourges. — Donation par Toussaint Delor, curé de Senneçay, à Élie Roze, Gabriel et Noël Duchesne, des biens à lui transmis par feu Pierre Duchassin, suivant les conditions de son testament. — Contrat de mariage entre François Aubert, marchand à Sancoins, et Marie, fille de Charles Fradet, bourgeois à Bourges, et de Marguerite Maréchal; ledit mariage contracté sous le régime de la communauté réduite aux acquêts. La dot constituée à la future consiste dans le dîme Fradet, paroisse de Vinon, et dans trois pièces de vigne, paroisse de Vignoux-sous-les-Aix, plus 300 livres tournois dues auxdits Fradet par Louis Fumée, sieur de Bordelle.

E. 2009. (Liasse.) — 109 pièces, papier

1617. — Reconnaissance par Louis Carraud et ses deux fils qui déclarent être facteurs de leur frère et oncle Michel Carraud, marchand, de qui ils ont reçu avec commission de les vendre des marchandises pour la somme de 900 livres, qu'ils s'engagent à vendre au profit dudit Michel, en lui rendant compte tous les six mois ou au bout de chaque année, et en prélevant le quart du bénéfice opéré par ladite vente. — Réclamation à l'archevêque de Bourges par Nicolas de Colmont, vicaire de sa cathédrale, d'un *visa* de la vicairie de Saint-Verin, dont la provision lui a été accordée dans l'église de Beaulieu-sur-Loire. — Contrat d'engagement, pendant deux ans, par Louis Robinet, au service de Françoise Baudry, veuve de Bezard, pâtissier, et de Claude Juvenot, aussi pâtissier, moyennant 60 livres tournois de gages, plus une demie-aune de velours estimée 9 livres. — Procuration donnée à (noms en blanc) par frère Jacques Brion, religieux de l'abbaye de Saint-Gildas, près Châteauroux, pour résigner en son nom son bénéfice de scellerier de ladite abbaye. — Engagement pris par la jeune Catherine Vivaut envers Marie Carré, couturière, « de la servir en toute chose, bonne, licite et honnête, même à la cousture », pendant un an, moyennant la somme de 36 livres tournois. — Reconnaissance par Michel Moireau, tailleur d'habits, paroisse de Limeux, comme héritier de François Mabilat, manœuvre à Sainte-Thorette, d'une somme de 13 livres 10 sous par lui due à Claude Brémaut, maître brodeur, pour la confection d'une bannière de camelot rouge cramoisi, frangée de laine, et décorée sur ses deux faces des images de saint Loup et sainte Thorette, avec leurs noms inscrits au-dessous d'elles. — Compte-rendu par Jean Saligot, Jean Tardif et Étienne Legros, vignerons au Château-les-Bourges, de l'administration du revenu de l'aumône exercée par eux dans ladite paroisse du Château pendant les années 1614 et 1615.

E. 2010. (Registre.) — 149 feuillets, papier.

1617. — Acensé pendant cinq ans, au prix annuel de neuf vingt livres, par Étienne Minard, boulanger, à Pierre Loing et Jean Rozé, maîtres paumiers, du jeu de paume du

Petit-Lion, situé à Bourges. — Transaction entre Gilbert Jamet, curé de Sainte-Lizaigne, et Élie Rozé, agissant au nom de Toussaint Delor, curé de Senneçay, et héritier de Pierre Duchassin, héritier lui-même de feu Martin Duchassin, chanoine de Montermoyen. Ladite Rozé s'engage à faire faire, dans l'espace d'un an, toutes les réparations que ledit Martin Duchassin était tenu de faire aux bâtiments de la cure dudit Sainte-Lizaigne, et moyennant la somme de 80 livres. — Testament de Gilles Quidet, chanoine de la cathédrale de Bourges. Il désire être enterré près de sa mère, dans l'église Saint-Bonnet dudit Bourges, dans laquelle 13 grandes messes seront dites pour lui et autant dans la cathédrale; il fonde, en outre, un obit solennel et perpétuel dans l'une ou l'autre des deux églises au choix, dont se chargeront les vicaires, auxquels il lègue la garniture complète d'une chapelle. Ces dispositions sont complétées par quelques legs particuliers. — Contrat d'apprentissage pour Jean Chapuy, chez Antoine Jardin, maître barbier et chirurgien, pendant un laps de temps de trois ans et moyennant la somme de 100 livres. — Contrat d'acense pendant cinq ans, et moyennant six vingt quinze livres chaque année, au profit d'Étienne Olivier, notaire et procureur en cour ecclésiastique à Bourges, de la vicairie de Saint-Jean-Baptiste, dans la cathédrale, par le titulaire dudit bénéfice messire Pierre Pestrier. — Transaction entre frère Barthélemy Robin, religieux bénédictin de Sainte-Cornille, au diocèse de Soissons, et frère Jacques de Brion, scellerier de l'abbaye de Saint-Gildas-les-Châteauroux, fonction dont la légitimité lui était disputée par frère Robin. Le juge conservateur ayant décidé en faveur du défendeur, frère Brion est confirmé dans son office et renonce à tous dommages de la part de son adversaire.

E. 2011. (Liasse.) — 670 pièces, papier.

1618. — Obligations et reconnaissances pour argent prêté ou marchandises livrées. Savoir : de 18 livres par Françoise Tillier, femme Grevillat, au profit de Marie Raymon, marchande publique, pour vente d'une cotte de serge grise et une *pluntie* de grand lit ; — de la somme de 180 livres tournois restées dues par Charles Renouard, habitant de La Charité, à Pierre Douceret, notaire à Bourges, sur celle de huit vingt cinq livres, prix de la pension de son pupille et beau-frère pendant le temps qu'il a passé à titre de clerc chez ledit Doulcet ; — de 69 livres dues par Jean Nuts et Jean Ballin, bouchers à Bourges, à Claude Guichard, pour vente d'un cheval « sous poil de fleur de pêcher, ayant crins, queue et oreilles »; — de 13 livres et 18 sous par Claude Bonivin, paroissien de Marmagne, à Antoine Labbe, charron, pour fourniture d'une paire de roues ; — de la somme de sept vingt treize livres dues solidairement à Marie Raymond, veuve Thien, par Jeanne Jacques, veuve Parton, et François Cochais, procureur au présidial de Bourges, pour vente de 34 aunes de serge d'Orléans bleue, 4 couverture de Catalogne vertes, bleues et rouges, 2 buffets neufs, dont un ferré, en bois de noyer, ainsi qu'une table à tiroir ; — de 9 livres 18 sous par Étienne Texier, paroissien de Vasselay, au receveur du chapitre du Château-les-Bourges, pour vente de blé méteil et marsèche, destinés à sa nourriture et à celle de sa femme ; — de 40 livres tournois à Pierre Jamet, voiturier par terre à Bourges, par Christophe Petit, cocher ordinaire et messager de la même ville, pour les gages dudit Jamet au service de Petit ; — de 12 livres tournois à Marie Raymond, veuve Thien, par Jeanne Garnier, veuve Gérard, pour vente d'une cotte de serge noire, bordée de velours noir ; — de la somme de 54 livres tournois à Jean Lauraine, manœuvre à Morthomiers, par Nicolas Burnet, chanoine de Saint-Pierre-le-Puellier, pour entretien chez lui, à titre de cheptel, de deux juments mères, l'une de l'âge de dix ans sous poil gris, l'autre de trois ans sous poil noir, avec deux poulains et une *pouline* de deux ans ; — de 42 livres tournois par Étienne Troublé, boulanger à Bourges, à Augier Lallemant, chanoine de Saint-Pierre-le-Puellier, pour 84 boisseaux de froment et méteil ; — de 6 livres tournois à Nicolas Bernaveau, concierge des prisons royales de Bourges, par Vivaut Fontaine, marchand, pour frais de geôlage pendant la durée de sa détention dans ladite prison ; — de neuf vingt-quatre livres par Esme Boisseau, boulanger à Bourges, à Jean Pinet, receveur du chapitre du Château-les-Bourges, pour 260 boisseaux de froment ; — de 6 livres par Christophe Petit, cocher et messager ordinaire, d'Étienne Néret, pour le transport à Paris de la somme de 2,065 livres 11 sous tournois, en quarts d'écus et autre monnaie, et remise de ladite somme à la duchesse d'Angoulême ; — de 16 livres tournois à Marie Raymond, veuve Thien, par Claude Clémenson, couvreur à Bourges, pour vente d'un manteau de drap gris, garni de frise par devant et bordé d'un galon de soie autour ; — de 24 livres tournois à Jean Lejay, notaire à Bourges, par Gamaliel Tixier, serrurier, et Christophe Guimond, boulanger, pour vente d'un arpent de bois dans les bois de la Grange-Saint-Jean, près Bourges ; — de la somme de 8 livres 5 sous par Jean Thébaut et Jean Abraham, vignerons, paroissiens de Nohant-en-Goût, à Michel Garrost marchand à Bourges, pour 21 douzaines de fagots à deux liens ; — de 8 livres tournois dues par Suzanne de Cujas, femme émancipée de Fabio Bernardi, gentilhomme florentin, à Louis Lecœur, cordonnier à Bourges, pour fournitu

de souliers à ladite Suzanne et à sa servante ; — de 80 livres tournois par François Pillet, paroissien d'Azy, à Étienne Lemaréchal, chanoine et official de l'église de Bourges, qui avait payé pareille somme en l'acquit de Pillet au curé d'Azy ; — de 92 livres pour Suzanne de Cujas à Christophe Petit, cocher, pour avoir retiré, à ses dépens, une robe en taffetas de ladite, avoir payé le loyer de sa chambre à Paris, plus pour l'avoir ramenée à Bourges, en la nourrissant durant le voyage, ainsi que son mari ; — 36 livres tournois par Robert Arnoux, charron à Bourges, à Catherine Chenu, veuve Mirebeau, pour vente d'un tonneau de vin clairet pur ; — 13 livres par Louis Cousin, manœuvre à Orléans, à Antoine Jardin, barbier et chirurgien à Bourges, pour lui avoir, pendant quinze jours, pansé et médicamenté l'œil.

E. 2012. (Liasse.) — 171 pièces, papier.

1618. — Contrat de mariage entre Gilles Hurtaut, docteur en la Faculté de médecine de Bourges, fils d'Yves Hurtaut, bourgeois d'Issoudun, et de Françoise Chapuy, avec Catherine, fille de Jean Piat, aussi médecin, et Catherine Foucault, unis sous le régime de la communauté ; ladite Catherine dotée de 4,000 livres, dont 500 livres données par son aïeule Françoise Guillemet. Ladite future sera habillée et, ainsi que le futur, pendant un an, nourrie chez les parents. L'époux a constitué à sa femme, en cas d'enfants, 60 livres, et dans le cas contraire, 300 livres de douaire. — Bail d'acense pendant cinq ans, et moyennant six vingt livres et deux poules par an, par Louis Foucault, président du bailliage de Berry et présidial de Bourges, à Charles Ragot, sergent royal à Bourges, de la vicairie de Blanc-Manteau, située dans la cathédrale dudit Bourges. — Autre bail d'acense, pendant sept ans, par François Bouchier à son confrère Jean Olivier, boucher, d'un des bancs de la boucherie de la porte Gordaine, pour le prix de 54 livres tournois, plus une *noix* de bœuf, un quartier de mouton, deux quartiers de bœuf par an. — Accord par lequel Jacques Poncet s'engage envers Louis de Castelneau, prieur de Saint-Martin-des-Champs, à Bourges, de lui servir chaque année une rente de 20 boisseaux de blé, méteil et marsèche, mesure de Bourges, assignée sur les terres présentement lui appartenant et provenant ci-devant dudit prieuré, et ce en vertu de l'édit autorisant les ecclésiastiques à racheter toute portion aliénée de leurs bénéfices. — Marché par lequel, moyennant sept vingt quinze livres, Pierre Barbe, maçon, s'engage envers Pierre Grasset, sieur de la Vallée, bourgeois de Bourges, à refaire à neuf, dans le domaine de Fontbarry, la maçonnerie de la grange, en abattant le four, la cheminée et toute la charpente qui s'oppose à une nouvelle construction ; plus un corps de logis à deux chaps de cinq toises et demie de long, contenant une chambre et une étable ; plus un toit à porcs en appentis, en se servant pour son travail des matériaux provenant de la démolition des vieux bâtiments.

E. 2013. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1619. — Sommation par Marguerite Piat, veuve de Guyot de La Grange, avocat et propriétaire de la métairie de Rintruy, à Jean Vrinat, laboureur au bourg de Saint-Doulchard, de fixer sa demeure dans ladite métairie dont il jouit par acense, de peur que les bâtiments ne s'en détériorent pour faute d'usage ; à quoi l'interpellé répond que lesdits bâtiments sont gardés par une femme et sa fille, ce qui le dispense d'obtempérer à l'invitation. — Avertissement par François Bouchier, bourgeois de Bourges, à son voisin Renon, marchand, que, au cas où il voudra démolir tout ou partie de la maison contiguë à la sienne, il subira toute restauration de la partie commune entre eux, son immeuble étant en bon état. — Protestation par Jean Degoy, maître brodeur à Bourges, contre l'état de dégradation dans lequel le chapitre de Saint-Étienne s'obstine à laisser la maison qu'il lui afferme, déclarant que, à moins de réparations convenables, il abandonnera son logement au terme de Noël prochain. — Contrat d'apprentissage pendant 4 ans 13 mois, pour le jeune Milloret, chez Esme Bailleur, marchand boutonnier et passementier, qui s'engage à nourrir et loger son apprenti, que son père entretiendra de vêtements. — Réclamation par Gamaliel Tixier, maître serrurier, à la veuve Marie Gressin, de son fils engagé comme apprenti dans sa boutique, dont il s'est enfui en emportant plusieurs objets, dont un manteau de camelot couleur feuille morte. La mère déclare n'avoir vu le fugitif depuis qu'il a reçu son congé. — Procuration donnée par Louis Foucault, président au bailliage et présidial de Bourges, pour résigner et mettre aux mains du Roi, en faveur de son fils Antoine Foucault, son office de conseiller du roi et président. — Marché par le geôlier des prisons royales de Bourges, pour leur restauration, avec Nicolas Theurant et Pierre Petit-Fou, serruriers, Antoine Barre, maçon, et Louis Trottier, couvreur, la dépense totale étant évaluée à 74 livres. — Assemblée des paroissiens du Château-les-Bourges, auxquels les procureurs de l'aumône exposent que Marie Godard, lépreuse, a obtenu d'avoir une chambre meublée à l'hospice de Saint-Lazare ou 200 livres, le choix en étant laissé auxdits habitants, qui choisissent la chambre toute garnie.

E. 2014. (Registre.) — 163 feuillets, papier.

1619. — Décision par laquelle Pierre Bidault, premier conseiller au bailliage de Berry et présidial de Bourges, résigne en faveur de son fils Philippe, avocat en parlement, son office de conseiller, à condition que, lors du décès d'un de ses auteurs, celui-ci laissera le survivant jouir de la part d'héritage qui lui reviendrait sans cela, se contentant de l'inventorier; et si c'est la mère qui survit, elle ne pourra rien aliéner de la part lui revenant qu'avec le consentement de son fils. — Engagement pris par Marguerite Blondin envers sa nièce Marie Conver, de lui donner 400 livres tournois, à son choix, en argent ou en une rente constituée de même somme, à elle due par Jacques Joing, Jean Bonneau et Jacques Papillon, et dont le service commencera dans un an, l'intérêt lui étant alors servi au denier seize. Cet argent devant permettre à ladite Conver d'entrer en religion au couvent fondé par les Augustins, dans la ville d'Aubigny. — Accord entre Augier Lallemant et trois autres nouveaux chanoines de Saint-Pierre-le-Puellier pour réclamer par voie de justice, à l'instar des anciens chanoines, la jouissance pour chacun d'eux des maisons possédées par le chapitre près de l'église, en intentant une action à cet effet contre les laïques en possession desdits immeubles. Celui des conjurés qui abandonnera la poursuite sera redevable aux trois autres d'une somme de 60 livres. — Constitution par les habitants de Saint-Germain-des-Bois, au profit de Anne Lemaire, veuve de Jacques Mercier, docteur régent en droit à l'Université de Bourges, d'une rente annuelle de 18 livres 15 sous, hypothéquée sur les biens de tous les constituants. — Engagement par François Garreau, curé de Morogues, envers Pierre Biet, sieur de Montbranches, lieutenant général au bailliage de Berry et présidial de Bourges, comme ayant charge de prieur de Michavant, de desservir, pendant sept ans, son prieuré, de dire ou faire dire une messe, chaque vendredi, dans la chapelle et les jours de fête où il y apport audit lieu, moyennant le paiement de 15 livres tournois à chaque jour de Saint-Jean-Baptiste. — Vente, pour le prix de 13,150 livres, du lieu seigneurial de Moulin-Neuf à Jean Cougny, échevin d'Issoudun, par J.-J. Leroy, sieur de Marmagne, et sa femme, le vendeur s'engageant à faire confirmer la vente par celle-ci quand elle aura atteint l'âge de vingt-cinq ans; ladite seigneurie, ainsi vendue, relevant du sieur de Chârost.

E. 2015. (Liasse.) — 72 pièces, papier ; 4 parchemins.

1620. — Prise en charge par Claude et Michel Carraud, de la Grave en Dauphiné, de la marchandise à eux confiée par leur oncle, Michel Carraud, marchand à Bourges, pour les vendre, à titre de facteurs, avec l'état desdites marchandises. — Protestation par messire Jean de Tollet, abbé commendataire de Saint-Martin de Plaimpied, affermé par lui à Jean Morlet, sergent royal, contre la violation par lui faite de la clause du contrat de ferme lui interdisant toute association, et au mépris de laquelle il avait partagé son acense avec Denis Poirier, greffier de la justice dudit Plaimpied. — Enquête par le chapitre de la cathédrale de Bourges, d'après l'initiative du promoteur des causes d'office sur le fait de violation des archives capitulaires pendant la nuit, qui a eu pour résultat l'effacement par une main inconnue de trois feuilles sur quatre décorées des armoiries de feu le président du Parlement de Dijon Frémiot. L'enquête n'offrant aucun résultat, procès-verbal du délit est dressé pour être suivi d'information. — Contrat par lequel Jacques Choppin, compagnon passementier et boutonnier de Paris, s'engage au service d'Esme Bailleur, maître passementier à Bourges, pour tout le temps qu'il y demeurera, à condition que son nouveau maître remboursera pour lui la somme de 12 livres à Georges Fleury, boutonnier à Orléans, auquel il la doit. — Procuration pour abandon de son bénéfice donnée en faveur de messire Philippe Chalamel, prêtre du diocèse de Limoges, par Vincent Lijau, curé de Notre-Dame de La Berthenoux. — Sommation par André Regnault, vicaire de Saint-Ursin à Bourges, et curé de Cressange, au concierge des prisons dudit Bourges, de lui délivrer copie de l'écrou dressé contre lui par Barbou, archer de la maréchaussée, lors de son emprisonnement, avec promesse de lui payer son salaire et droit d'entrée, la pièce réclamée lui étant nécessaire pour répondre à des poursuites faites contre ledit Regnault, au préjudice dudit emprisonnement déjà subi et pour la même affaire. — Marché par lequel, moyennant 300 livres, dont 75 payées comptant, Jean Boucher, peintre à Bourges, s'engage envers Anne Picault, veuve de Jean Thibaut, bourgeois, à exécuter un tableau de neuf pieds de largeur sur treize de hauteur, représentant une Notre-Dame tenant l'Enfant Jésus, de chaque côté trois anges en adoration, et un navire dans lequel un personnage implorant l'aide de la Vierge.

E. 2016. (Registre.) — 228 feuillets, papier.

1620. — Testament de Jean Serré, vicaire de l'église de Saint-Étienne à Bourges. — Inventaire après décès des biens de Pierre Bidault, sieur de Chavron, conseiller au bailliage de Berry et présidial de Bourges. — Acense pendant trois ans, par Claude Breton, curé de Saint-Germain-du-Puy, à Pierre Prévost et Jean Sébillon, vignerons de la même paroisse, du dîme de blé de Nérigny et de celui

nommé le Dîme-au-Prêtre, ainsi que de tout le blé que ledit Breton partage avec Saint-Étienne de Bourges et le couvent de Saint-Laurent, le tout pendant trois ans et moyennant 17 septiers par année de grain, mesure de Bourges, froment, méteil, marsèche et avoine. — Vente à Étienne Girard, conseiller du roi, secrétaire ordinaire de sa chambre, par Marthe de Calonne, agissant par procuration de son mari, Claude Genton, sieur de Moulon, d'une rente de 17 livres 10 sous due auxdits époux par Aimé Gendreau, par suite de transport de Mathurin de Castelnau, sieur de Rouvre, et Marie de Genton, sa femme, héritière testamentaire de sa tante Gabrielle de Genton, veuve de Nicolas de Chassaigne. — Accord par lequel Toussaint Johannet, homme de peine, du bourg de Villeneuve, y ayant édifié, de son autorité privée, un appentis appliqué au pignon appartenant à Antoine Jardin, barbier-chirurgien à Bourges, s'engage à payer, chaque année, une poule de rente foncière ; en outre, d'entretenir ledit pignon et, en cas de chute, de payer la moitié des frais de sa reconstruction. — Constitution par Pierre Grasset, sieur de la Vallée, bourgeois de Bourges, au peintre Jean Boucher, d'une rente annuelle de 18 livres 15 sous hypothéquée sur la maison dudit constituant.

E. 2017. (Registre.) — 134 feuillets, papier.

1620. — Bail d'acense par Pierre Perrotin, chanoine de Saint-Pierre-le-Puellier à Bourges, et curé de Sainte-Solange, au profit de Pierre Juré, prêtre à Lugny-Bourbonnais, pendant cinq ans, des revenus de la cure dudit Sainte-Solange, à la charge de la desservir, une moitié des gros fruits étant exceptés du revenu affermé. — Vente par le chapitre de Saint-Pierre-le-Puellier à Jean Tazot, marchand à Bourges, d'une coupe de 52 arpents de bois taillis, dits la Sablonnière, dans la paroisse de Plaimpied, pour le prix de 705 livres tournois. — Bail d'acense pour trois ans, par le chapitre de Saint-Pierre-le-Puellier, à Étienne Bonté, Jean Terminet et Martin Clavier, paroissiens de Vasselay, et moyennant 40 septiers par an de grain, par quart froment, méteil, marsèche et avoine, des dîmes en blé, pois (haricots), fèves et chanvre appartenant à Saint-Pierre, dans ladite paroisse de Vasselay.

Nota. — La plus grande partie des pièces comprises dans ce registre se compose de reconnaissances des vignes de Beauregard, près Bourges, situées dans le censif du chapitre de Saint-Pierre-le-Puellier.

E. 2018. (Liasse.) — 148 pièces, papier ; 1 parchemin.

1621. — Contrat d'apprentissage, pendant deux ans, de Jean Sellier, chez Claude Renault, maître armurier à Bourges. — Reconnaissance par Silvain Trouin, vigneron à Saint-Éloy-de-Gy, au profit de demoiselle Jeanne Gassot, veuve de J.-J. Jaupitre, conseiller au présidial de Bourges, d'une somme de 15 livres tournois pour vente d'un poulain sous poil rouge, ayant crins, queue et oreilles. — Bail d'acense par Marie Raymond, veuve d'Étienne Thien, à Pierre Chevrier, tailleur d'habits, d'une maison, sise à Bourges, paroisse de Montermoyen, moyennant le prix annuel de 35 livres tournois, plus la façon d'un manteau à l'usage de la bailleresse, ou 50 sous à son choix. — Association d'Artaud Minet, Gabriel Lucquet et Bonaventure Louisot, maîtres couvreurs, de la carrière de Lazenay, près Bourges, appartenant au chapitre de Montermoyen, pour l'exploitation par tiers, pour chacun des contractants, des *parpins* de ladite carrière. — Délégation par Henri de La Châtre, comte de Nançay, à Jacques Chenu, marchand d'étoffes à Bourges, pour 6,000 livres de marchandises fournies par lui, de pareille somme sur Étienne Baron, receveur de l'Hôtel-de-Ville de Poitiers et fermier de la terre d'Availles, que ledit sieur de La Châtre possède comme ayant la garde noble de son fils, héritier d'Anne de La Guesle, sa tante maternelle, et dame d'Availles. — Protestation des chanoines de Saint-Ursin à Bourges, contre les agissements de l'archevêque et du prince de Condé, gouverneur de Berry, à leur égard. Persécuté et mis en interdit par le prélat, le chapitre en a appelé comme d'abus, pour à quoi répondre l'archevêque a usé de l'autorité du prince à l'effet d'extorquer au prieur par la violence une déclaration mensongère par laquelle le chapitre serait censé abandonner sa plainte.

E. 2019. (Registre.) — 192 feuillets, papier.

1621. — Marché par lequel Ambroise Coudreau s'engage envers Louis Foucault, président au bailliage de Berry et présidial de Bourges, sieur de Champfort, à faire dans ce dit lieu un jardin avec palissade et parterre de buis. Ledit jardin, ensemencé et planté convenablement, sera entretenu, pendant un an, à ses frais par ledit jardinier, qui recevra en paiement 60 livres tournois, 8 septiers de méteil, mesure de Bourges, une queue de bon vin et une de demi-vin. — Bail d'acense pendant cinq années, par François Johannet, vicaire de l'église de Bourges et curé de Primelle, à Jean Gandille, prêtre du diocèse de Limoges, des revenus de ladite cure de Primelle, à la condition de faire le service religieux de la paroisse, et moyennant le prix annuel de 40 livres et six septiers de blé méteil. — Accord par lequel messire René de Mauvoisin, grand archidiacre de l'église de Bourges, ayant réclamé ce titre à lui cédé par Palluau, qui y avait succédé à Guillaume Foucault, lequel, d'autre part, l'avait par testa-

ment légué à François Foucault, son neveu, prêtre de l'Oratoire de Jésus, les deux parties conviennent que, moyennant 360 livres, versées par François Foucault, le procès suscité à cette occasion entre les contendants sera apaisé. — Fondation par Jean Perrotel, vicaire de la cathédrale de Bourges, et chanoine de Notre-Dame de Montermoyen et de Saint-Pierre-le-Puellier, en souvenir de son baptême dans l'église de Condé-sur-Yton en Normandie, d'une messe perpétuelle pour le repos de son âme et de celle de ses parents dans ladite église, pour quoi il fait don à la confrérie de la Charité dudit Condé d'un calice avec sa patène et une paix en vermeil. — Vente moyennant 60 livres tournois, par Jacques Girardeau, sieur de Fosse-Ronde, à Jean Petit, marchand à Bourges, de tout le bois abattu dans les taillis vendus par lui à maître Gilbert Barat, ainsi que des *fourneaux* de charbon existant dans lesdits taillis.

E. 2019 *bis*. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1622. — Contrat par lequel Jacques Goury, prêtre du diocèse de Limoges, s'engage pendant trois ans, et moyennant 8 livres tournois par an, plus le logement dans la cure, envers le curé de Saint-Médard de Bourges, de le suppléer dans son office, avec faculté d'enseigner à son profit ses jeunes paroissiens. — Sommation par Louis de Langaigne, notaire procureur de Picardie, au geôlier des prisons de Bourges, de lui faire connaître si et pourquoi son fils, écolier de l'Université, a été emprisonné ; à quoi il est répondu que la prise en charge du prisonnier a été accordée au sieur Voisin, son accusateur, qui l'a emmené, ce que confirme ledit Voisin. — Accord de Jean Fenardet et Jean Hodeau, apothicaires et propriétaires d'une maison située à Bourges, au-dessous de l'hôtel Lallemant, avec Jacques Debrielle, lieutenant des eaux et forêts de Bourges, occupant ledit hôtel, et agissant au nom de ses propriétaires, Séraphin Violle, sieur d'Aigremont, et Gaston Violle, vicomte d'Andrezay, relativement aux mesures à prendre pour garantir la sécurité de leur maison, dominée par l'hôtel Lallemant et menacée par lui de ruine. — Assemblée des confrères de Saint-Fiacre, dans l'église de Saint-Pierre-le-Puellier, à l'effet d'adjuger le bâton de confrérie et nommer son procureur de l'année. — Acte de protestation par Jean Brillet, sieur de la Mathurée, président ancien du Bureau des finances de Bourges, qui dans la démarche par lui faite chez le trésorier Jacques Bolacre, à l'effet de prendre des mesures pour que le Bureau, au lieu de se réunir chez ledit Bolacre, tienne, à défaut d'autre local, ses séances au logis de ses greffiers, s'est vu grossièrement repoussé. — Assemblée des paroissiens de Gron, à l'effet de nommer le répartiteur et le leveur sur la communauté des deniers de francs-fiefs et nouveaux acquêts. — Engagement pris envers l'abbé de Plaimpied, par Denys Poirier, fermier de l'abbaye, de lui rendre, à première réquisition, les trois terriers de ladite abbaye, à lui confiés pour recherches.

E. 2020. (Registre.) — 160 feuillets, papier.

1622. — Convention de Antoine Delamblie et trois autres maîtres toiliers, associés à Bourges, avec les fermiers généraux pour la fixation pendant un an, à 36 livres, du droit de dace qu'ils auront à supporter pour l'entrée en ville de leurs toiles, draps, serges, poulangis et autres marchandises, en en rendant un compte exact lors de leur arrivée. — Acense pour neuf années, et moyennant 100 livres tournois par an, par Nicolas de Buxerolles, marchand, à Jeanne Moireau, veuve Griffon, et Jean Griffon, meunier au moulin de Charlet, à Bourges, d'un autre moulin, avec ses dépendances, assis sur la rivière d'Airin, paroisse de Vornay. — Vente à Henri de La Châtre, comte de Nançay, par Claude Pelet et sa femme Jeanne Biet, d'une rente de 1,012 livres 10 sous, au principal de 16,200 livres, due au sieur Pelet, par Charles Bolacre, par suite de cession de Marie de Sauzay, veuve de Jacques Bigot. — Constitution par Fabio Bernardi, gentilhomme florentin, agissant en son nom et en celui de sa femme Suzanne de Cujas, au bénéfice de Guillaume Descombes, chanoine de Notre-Dame de Sales, d'une rente annuelle de 75 livres tournois, assignée par lui sur ses biens de la Périsse et de Paray, dans la paroisse de Dun-le-Roi. — Bail d'acense pendant cinq ans, et moyennant un loyer annuel de 102 livres, par messire Bérard de Rochedragon, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem et commandeur des Bordes, à Jacques Girardeau, sieur de Fosse-Ronde, d'une maison sise à Bourges, appelée la *Commanderie*, et dépendant de la commanderie de Bourges.

E. 2021. (Registre.) — 162 feuillets, papier.

1623. — Transaction entre les chapitres de Saint-Pierre-le-Puellier et de Saint-Ursin à Bourges, au sujet de la seigneurie censuelle attachée aux maisons de la paroisse de Saint-Jean des Champs. — Constitution par les chanoines de Saint-Ursin, au profit de Jean Bordat, curé de Vasselay, d'une rente annuelle de 6 livres 5 sous tournois. — Bail d'acense au profit de Jean Simon, vigneron, par Nicolas Chesneau, religieux de l'abbaye de Saint-Ambroix à Bourges et curé de Saint-Georges-de-Moulon, pendant trois ans, de la moitié du droit de dîme lui appartenant dans ladite paroisse, moyennant 19 septiers de grain par an, savoir :

5 septiers et demi de froment, 6 septiers et 2 boisseaux de seigle, 3 septiers 4 boisseaux de marsèche et avoine. — Accord entre les chapitres de Saint-Ursin et de Saint-Pierre-le Puellier pour la fixation des limites de leurs dîmeries, dans la paroisse de Vasselay. — Vente par Fabio Bernardi et sa femme Suzanne de Cujas, à Guillaume Descombes, chanoine de Notre-Dame de Sales, de 200 livres tournois de rente sur Pierre Durand, conseiller du roi et avocat au présidial de Bourges. — Contrat d'apprentissage pendant une année et demie, et moyennant la somme de 30 livres, par Pierre Gautier, chez Louis Lœillet, maître savetier.

E. 2022. (Registre.) — 173 feuillets, papier.

1624. — Bail d'acense par Pierre Jardin, vicaire de Notre-Dame de Pitié, dans l'église des Aix-d'Angillon, pendant 3 ans, au profit de François Lourdet, paroissien de Rians, du revenu des dîmes de Séris et Buxette, dépendant de sa vicairie, ledit revenu consistant en récoltes de blé, haricots, fèves et chanvre, et moyennant, outre les charges de seigneurie, le service de 2 chapons et 70 boisseaux de blé méteil. — Prise de possession, par messire Philibert Grenon, de la vicairie de Bonne-Nouvelle, dans l'église paroissiale de Notre-Dame du Fourchaud à Bourges. — Autorisation accordée par le bailli de Berry, à Jean Garnier, concierge des prisons de la ville de Bourges, de récolter et engranger les 2/3 des blés saisis sur Bernard Moireau à la requête d'Étienne Millet, au village de Fontbarry, dans la paroisse de Rians, moyennant le dépôt de 40 livres tournois, par ledit Moireau entre les mains de Garnier, pour garantie de conservation dudit blé et frais d'adjudication, sans compter le surplus qui pourrait être dû de cette somme, ledit Garnier devant participer à la moitié du profit, s'il y en a, après la battaison. — Vente par les chanoines de Saint-Pierre-le-Puellier, à Jean Boucher, peintre à Bourges, d'une rente annuelle de 15 sous, assise sur la mense capitulaire dudit Saint-Pierre. — Reconnaissance par Silvain Roze, notaire royal, que, comme propriétaire de trois quartiers de vigne au vignoble de Géran, il doit au sieur Jacques de Chabanne, vicomte de Savigny, 2 deniers parisis de cens accordables, portant profits de lots et vente à la Saint-Michel.

E. 2023. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1625. — Bail d'acense, pour une année, à François Bertaud, tisserand en toile, par Catherin Guimard, vicaire de Saint-Jean-Baptiste, dans la cathédrale de Bourges, du revenu de sa vicairie, à la charge, pendant ledit temps, pour ledit Bertrand, d'entretenir, blanchir et loger ledit vicaire, moyennant 56 livres, le surplus de la valeur du revenu, s'il y en a, devant revenir à ce dernier. — Engagement pris par Étienne Guyon, notaire royal à Bourges, envers Régnier Fauconneau, avocat à Issoudun et tuteur de Jean Fauconneau, de prendre chez lui et entretenir ce dernier chez lui pendant un an, en lui enseignant l'art du praticien, moyennant la somme de 100 livres et une aune de velours. — Décision prise par les chanoines de Saint-Pierre-le-Puellier par laquelle ils déclarent révoquer de ses fonctions de scribe et notaire de leur chapitre Jean Debrielle et le remplacer par Mᵉ Thiolat, aussi notaire. — Sommation par Philippe Bidaut, conseiller au bailliage et présidial de Bourges, à Jacquette Rochereau, veuve Chassepot, sa voisine, d'abattre la charpente de sa maison, contiguë à la sienne et qui menace ruine ; refus de ladite Chassepot d'obtempérer. — Prise de possession avec les formalités d'usage, par André Renaud, de la vicairie de Beauvais, dans l'église de Saint-Étienne à Bourges. — Marché moyennant 32 livres tournois, par le curé de Levet, avec Jacques Bazin et Étienne Pajot, menuisiers, pour la restauration des menuiseries de son église.

E. 2024. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1620-1626. — Élection par les chanoines de Montcenoux de Charles David, chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges, comme titulaire de la vicairie des Huitains, vacante dans leur église, et dont la collation appartient au chapitre de Saint-Ursin. — Constitution (en blanc) de procureurs par Guillaume Descombes, curé non résident de Vornay, pour résignation de son bénéfice, à charge de résidence, au profit de François Tourneau, prêtre du diocèse de Limoges, à condition de servir annuellement et sa vie durant au cessionnaire un muid de blé, mesure de Dun-le-Roi, et le tiers du vin récolté par sa cure. — Contrat d'apprentissage pour Sylvain Mignan du métier de tailleur d'habits, pendant trois années, chez Martial Barot, sous peine de 60 livres tournois pour ledit apprenti, au cas qu'il quitte l'atelier dudit Barot avant l'expiration de ce temps. — Opposition par Jacquette Dufour, auprès du curé de Saint-Pierre-le-Guillard, à la publication des bans de mariage de Philippe Mercier, dit Gallerand, jardinier, avec une autre qu'elle, attendu qu'il y a entre eux deux contrat passé par-devant notaire. — Compte rendu par Louis Lecœur, cordonnier et receveur de la confrérie des cordonniers de Bourges, pour l'année 1626. — Déclaration par François Bellineau, bachelier en médecine à Bourges, et Marie Raymond, sa femme, d'un mobilier tenu par eux à titre de précaire et acquis à l'encan par le peintre Jean Boucher, pour la somme de huit vingt douze livres 16 sous. — Assemblée

de la confrérie de Saint-Fiacre, dans l'église de Saint-Pierre-le-Puellier, pour la concession du bâton et la reddition des comptes de l'année par les procureurs de ladite confrérie.

E. 2025. (Liasse.) — 256 pièces, papier; 1 parchemin.

1622 - 1626. — Liasse composée d'obligations et reconnaissances : Reconnaissance par Innocent Berry, vigneron, au profit de Marie Boirot, veuve de Louis Charnaut, bourgeois à Bourges, de la somme de 30 livres tournois reçues pour un quartier de fagots et autres bois à livrer; — de 10 livres tournois dues indivisément par Jacques Maréchal et Martin Fortier, paroissiens de Saint-Martin-d'Auxigny, à Jean Garnier, concierge des prisons royales de Bourges, pour frais de gîte et geôlage pendant le temps de leur détention; — de 16 livres dues par Berthomier Moireau, meunier, et Pasquier Lanier, laboureur de Saint-Martin-de-Court, à Ursin Brémaut, maître brodeur à Bourges, pour la confection d'une bannière de camelot rouge, ornée des figures de Notre-Dame et de saint Martin; — de 24 livres et deux poules dues par Jean Gresse, vigneron, paroissien de Saint-Germain-du-Puy, à Jean Barat, procureur au présidial de Bourges, pour l'herbe d'un arpent de pré dans ladite paroisse; — de 8 livres 10 sous dues par Gilles Febvre, vigneron à Pigny, à Charles Fradet, bourgeois de Bourges, pour vente d'une cuve de son pressoir de Lizay; — de 30 livres par Léonard Faye, curé de Serruelle, à Ursin Brémaut, brodeur, pour une chasuble de camelot rouge, doublé de bougran noir et vert; — de 12 livres promises à Jean Bégon, maître maçon à Bourges, par Étienne Pinet, avocat, et Claude Corson, conseiller, pour le curage de leurs latrines et l'enlèvement des matières; — de 8 livres dues par Guillaume Poissonnet, boucher, à Jean Hodeau et Robert Lagneau, marchands et fermiers de la dace à Bourges, pour entrée de marchandise en ville; — promesse par Vincent Coquillat, vigneron à Vignoux-sur-Barangeon, de prendre à cheptel de François Dumaine, bourgeois à Bourges, à raison de 49 livres 22 *chefs* de brebis, à moitié croît et à profit, ainsi que responsabilité de toute perte; — de 44 livres tournois dues par Étienne Girault, poêlier, à Pierre Doucet, notaire à Bourges, pour vente de trois poinçons de vin pur, dont deux de vin clairet et l'autre de vin blanc, les fûts devant être rendus aussitôt que vides; — de 24 livres dues par Nicolas de Buxerolles, marchand à Bourges, à Philibert Laurent, aussi marchand, pour vente d'un cheval sous poil de cerf ayant le nez blanc; — de 32 livres tournois dues par Jean Michel, tailleur d'habits, à Clermont, à son oncle autre Jean Michel, aussi tailleur à Bourges, pour prêt de pareille somme pour lui aider à acheter un manteau, une paire de souliers et trois chemises, plus 2 livres pour lui aider à faire sa route; — de 90 livres 15 sous dues aux chanoines de Saint-Pierre-le-Puellier, par Pasquet Chaudeny, leur fermier, dont il leur reste redevable, ladite somme représentant la valeur de 41 boisseaux de froment, 7 septiers 6 boisseaux de méteil et de seigle, 3 septiers 6 boisseaux de marsèche et 2 septiers 9 boisseaux d'avoine, mesure de Bourges; — de 60 livres dues par Germain Marmet, marguillier de l'église du Fourchaud à Bourges, empruntées à Catherine Tardif, veuve de Guillaume Sauzet, avocat, pour payer les frais d'apprentissage de son fils chez maître Gilbert, barbier-chirurgien; — de 34 livres tournois par Jean Fortet, fermier du Coudray des Chaumes, à Gamaliel Tixier, serrurier, pour vente d'une carabine et d'un mousquet, avec leurs clefs, tire-bourre et fourchette, le tout payable à la Saint-Michel en blé, au cours du marché du jour.

E. 2026. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1626. — Marché par lequel, moyennant 42 livres tournois, Gilles Jolivet, paroissien d'Osmoy, s'engage envers les fermiers du dîme dudit Osmoy, appartenant au chapitre de Saint-Ursin, à apporter dans la grange d'André Lucquet, en fournissant les charrettes, la récolte en grains du dîme, plus tout l'*ingrain* récolté dans les dîmes de Bourges et des faubourgs, sauf un charroi porté à Osmoy; enfin, à venir chercher à Bourges, pour lesdits fermiers, la nourriture qui leur sera alors nécessaire audit lieu d'Osmoy. — Sommation aux chanoines de Saint-Pierre-le-Puellier par leur métayer à Saint-Germain-des-Bois, Martial Barat, de lui faire sans délai construire une grange et, en attendant sa construction, de le fournir d'une autre propre à engranger sa prochaine récolte. — Sommation à Lazare Sallé, notaire et procureur en cours ecclésiastiques à Bourges, par Jean Dagoret, curé de Barlieu, de lui remettre, suivant sa promesse, les provisions de la cure de Notre-Dame du Fourchaud à lui résignée par le précédent titulaire Esme Gagnepain, sinon sous me-menace de poursuites en restitution de l'argent avancé pour ladite commission. — Marché entre le prieur de Saint-Ursin de Bourges, Pierre Martiau, maître charpentier, et Silvain Deville, maître maçon, pour la restauration de la voûte de l'église dudit Saint-Ursin.

E. 2027. (Registre.) — 187 feuillets, papier.

1626. — Vente pour le prix de huit vingt livres, par Claude Rebours, bourgeois, de Bourges, à Claude Roulin, paroissien de Vornay, de la coupe du bois taillis, dit le Bois-de-Vieux, coupé en mai et enlevé au jour de la Madeleine.

Les arbres fruitiers pourront être compris dans la coupe et les vieux arbres ébranchés suivant l'usage. — Bail d'acense pendant neuf ans, et moyennant 240 livres, par Nicolas Chesneau, religieux de Saint-Ambroix à Bourges et prieur du prieuré de Gouttenoire, des revenus de son dit prieuré, à la charge par le preneur de payer les „décimes» qui peuvent être dus et faire dire le service divin dans la chapelle. Il pourra d'ailleurs prendre dans la forêt le bois mort et mort bois nécessaire à son chauffage et à l'alimentation de sa tuilerie, à condition de fournir la tuile nécessaire au toit de la chapelle. Au cas où le prieuré serait taxé à plus de 10 livres par l'imposition des nouveaux subsides prochainement imposés sur le clergé, le surplus viendra en déduction du prix de la ferme. — Acense pendant cinq ans, et moyennant six vingt quinze livres par année, par Charles Destut, archidiacre de Bourbon à Bourges et doyen de l'église de Mehun-sur-Yèvre, au profit du docteur François Pinson, régent en droit à l'Université dudit Bourges, de sa maison, située dans le cloître de Saint-Étienne, à la charge par le preneur d'entrenir le *carrelis* et *marellis*, ainsi que les treillis du jardin. — Transaction par l'intermédiaire du chanoine Nicolas Souchet, entre Pierre de Trippières, sieur de Chassy, et deux habitants de La Charité, Jacques Petitbon et Antoine Dupuy, par laquelle ces derniers consentent à remplacer par une neuve l'épée dudit de Trippières, brisée par eux, à condition de cesser toutes poursuites commencées au sujet de leur querelle et dont ils acquitteront les frais. — Vente par Marie Fradet, veuve Aubert, moyennant 50 livres, à son frère Noël Fradet, chanoine de Saint-Pierre-le-Puellier, de trois ans de revenus du dîme de la paroisse de Venon, partageable avec le curé, plus du terrage, dit le Terrage-Fradet, dans la même paroisse, à la charge par le preneur de faire les poursuites nécessaires pour aider les fermiers desdits dîme et terrage dans la perception du revenu en cas de refus. — Contrat de mariage de Pierre de Chambelan, sieur du Génetoy, et de Marie, fille de François de Saint-Père et de feu Jacqueline Paulin, le mariage contracté sous le régime de la communauté, chacun des époux mettant en commun 2,000 livres.

E. 2028. (Registre.) — 192 feuillets, papier.

1625-1627. — Procuration donnée par Jean Gaudrion, avocat au présidial de Bourges, à Louis Gaudrion, chanoine de Notre-Dame de Luçon, pour le représenter au mariage de Me Jean Godard, notaire et procureur à Meillant, avec Jacques Gaudrion, sa sœur, à laquelle son mandataire remettra en son nom 300 livres, qui devront faire retour au donateur au cas où elle mourrait sans enfants. — Déclaration par Fabio Bernardi, gentilhomme florentin, qu'ayant l'intention de se retirer dans son pays, et Suzanne Cujas, sa femme, refusant de l'y suivre, il se démet en sa faveur de l'autorité que leur mariage lui a donné sur les biens de celle-ci, n'en possédant en propre que dans l'Italie, à condition qu'elle sera seule chargée des dettes communes aux deux époux. — Testament de Pierre Lauverjat, chapelain et maître des enfants de chœur de la Sainte-Chapelle de Bourges. Il désire être enterré dans son église devant le grand crucifix, avec 13 torches, chacune d'une demi-livre, et 13 cierges d'un quarteron, plus l'assistance du curé et des chapelains et celle des quatre ordres mendiants. Une rente annuelle de 18 livres 15 sous, au capital de 300 livres, sera affectée à un salut dit à son intention le jour de Saint-Pierre et Saint-Paul. 100 livres sont léguées pour être affectées à la reconstruction de la cure et l'embellissement de l'église de Montlouis. 15 livres seront allouées au serviteur dudit chapelain, outre les gages dus. Enfin, le surplus de l'héritage reviendra au libraire Jean Lauverjat, sauf la somme nécessaire pour permettre à Denis Lauverjat, fils de Pierre, d'achever ses études. — Acense pendant trois ans, par Charles de Clausel, chanoine de la Sainte-Chapelle et prieur de Saint-Quentin, à René Vibert, jardinier, de son dit prieuré, à Bourges, moyennant le prix annuel de 100 livres tournois. Le preneur sera chargé de l'entretien des bâtiments, et le bailleur, qui fournira, chaque année, une nappe d'autel neuve, paiera, en outre, 15 livres au prêtre chargé d'y dire la messe chaque semaine.

E. 2029. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1627. — Contrat d'apprentissage du métier de boulanger, pendant deux ans, pour Antoine Vincent, chez Jean Déguéret, moyennant la somme de 60 livres. — Autre contrat de même nature pendant le même temps, et moyennant 100 livres tournois, pour Antoine Dagoret, de Barlieu, chez Pierre Félin, ciergier-chandelier à Bourges. — Sommation par René Perducat, boulanger à Bourges, à Charles Depardieu, greffier de l'Hôtel-de-Ville, pour avoir copie en forme de l'ordonnance de la mairie du 17 avril, portant que, au lieu de 7 sous 4 deniers, le pain bis serait crié par la ville à 6 sous 8 deniers, de laquelle ordonnance la communauté des boulangers se portait appelante. — Mémoire des réparations à faire aux bâtiments du chapitre de Saint-Ursin à Bourges, par Martin Jeannet, maçon. — Communication donnée au prévôt général de Berry, par le père Honoré Dauger, gardien du couvent des Capucins de Bourges, d'une lettre royale de cachet, par laquelle il est ordonné de se saisir du frère Cyprien de Bourges, emprisonné à Orléans, pour cause légitime par ordre de ses supérieurs, et de le mettre à

la disposition des pères Capucins de Bourges ou, à leur refus, entre les mains de l'archevêque, qui l'enfermera dans sa prison. Promesse du prévôt provincial de se conformer à la volonté royale, et d'aller avec des archers tirer le moine du château de la Maison-Fort où il s'est réfugié.

E. 2030. (Registre.) — 246 feuillets, papier.

1627. — Bail d'acense pour cinq années, et moyennant 100 livres par an, au profit de Claude Durand, prêtre du diocèse de Limoges, par Noël Fradet, vicaire de la cathédrale de Bourges et curé de Neuvy-sur-Barangeon, de sa dite cure, à la charge de la desservir *in divinis*. — Constitution de neuf vingt sept livres de rente par Louis Duménil-Simon, sieur de Maupas, et Guy Duménil-Simon, sieur du Breuil, au profit de Gabriel Anjorrant, sieur du Courpoy. — Vente par Jean Boulier, à Nicolas Minard, de son office d'archer en la maréchaussée de Berry, pour la somme de 1,045 livres tournois. — Testament de François Félin, étudiant en l'Université de Bourges, sur le point de se faire capucin. Il partage également tous ses biens entre ses frères et sœurs, à la charge par eux d'entretenir leur mère jusqu'à concurrence du revenu des biens délaissés. Pendant la vie de sa sœur aînée, veuve et ruinée, elle jouira desdits biens et, en cas de poursuites de ses créanciers, les délaissera à ses enfants, qui seront chargés de la nourrir. — Reconnaissance par Marc Rappereau, marchand à Bourges, de 2,600 livres reçues en dot par sa femme Louise Billard, savoir : de sa mère, 100 livres, 10 livres de vaisselle, 6 draps, plus 6 nappes, 2 douzaines de serviettes et 40 livres en menus meubles ; de Jean Chaumont, prieur de Notre-Dame de Boizancy, 500 livres et un lit garni valant 100 livres; de Françoise Chaumont, veuve Roussard, 1,200 livres ; de Marie Chaumont, veuve Gendron, 600 livres. — Acense pendant cinq années, par Philippe Bertet, avocat au présidial de Bourges, au profit de Claude Montigny, paroissien de Marmagne, du huitième des grands dîmes de ladite paroisse, moyennant 6 septiers de blé, mesure de Bourges, 2 poules et un cochon de lait.

E. 2030 *bis*. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1618-1628. — Enquête par le chapitre de Saint-Étienne sur le scandale provoqué par ce fait que le vicaire Claude Joyer, sans que rien le fît prévoir, fit défaut alors qu'il était porté pour dire, le jour même, la troisième leçon de matines, sans qu'aucun se présentât à sa place, ce qui obligea d'interrompre le service divin. — Marché par lequel, moyennant 550 livres, Isaac Barraban, tapissier à Aubusson, s'engage à faire ou faire faire pour messire Philippe Bonnet, sieur du Génetoy, avocat au présidial de Bourges, une *tente* en tapisserie représentant une chasse à l'éléphant, pareille à celle qui lui a été laissée pour modèle, pour garnir une salle de la maison dudit Bonnet, dont les armes seront représentées sur la tapisserie. — Liste des dix prisonniers commis, le 10 décembre 1618, à la garde de Julien Faribaud, geôlier des prisons royales de Bourges. — Compte rendu par Thomas Lambert et Robert Tavernier, ci-devant receveurs et procureurs de l'aumône du Château-les-Bourges, de leur gestion pendant les années 1616 et 1617. — Plainte par messire Mathieu Perrot, abbé commendataire de l'abbaye de Varennes, prieur de Saint-Cyr d'Issoudun et grand vicaire de l'archevêque de Bourges, contre le refus opposé par les religieux du couvent d'Issoudun à l'entrée du vicaire de ladite église de Saint-Cyr, pour le service des inhumations, dans le cimetière situé dans l'enclos du couvent, et défense par les religieux contre l'accusation ainsi portée. — Marché entre le charpentier Sulpice Thenot et la communauté des vicaires de l'église de Bourges pour la restauration des maisons leur appartenant dans la cour des vicaires, audit Bourges, moyennant la somme de 100 livres. — Requête au chanoine Bigot, vice-gérant de l'official de Bourges, par Claude Joyer, vicaire de Saint-Étienne, enfermé, pour avoir manqué de chanter une leçon à matines, dans la prison archiépiscopale, dite du *Pilier*, dont l'humidité lui a fait contracter une maladie mortelle, aggravée encore par les traitements les plus cruels, à l'effet d'être transporté dans les prisons de la Conciergerie de la cour de Paris, offrant de fournir bonne et suffisante caution. — Acte donné audit Joyer que sa réclamation n'ayant été suivie d'aucune satisfaction, il requiert, en raison de l'état de sa santé, être transporté, de la prison où il est maintenu, dans sa maison pour y être soigné, protestant de se rendre devant le Parlement quand sa santé le lui permettra. — Plainte par Jean Petit, cocher et messager de la ville de Bourges, de ce que son père Christophe Petit, remplissant à tour de rôle le même office, l'avait empêché de partir pour Paris, comme d'habitude, ayant manqué de s'y rendre lui-même le jour accoutumé. A quoi ledit Christophe répond que, s'il ne s'est pas rendu à Paris à son jour habituel, c'est parce que ordre lui a été imposé d'attendre qu'on lui ait remis à porter les deniers du Roi, dont acte. — Sommation par les chanoines de Saint-Étienne de Bourges, au doyen de l'église, ainsi qu'aux sieurs de Neufchaise et Lemaréchal, de sortir du chapitre en vertu de l'acte ratifié par leur chapitre général, qui porte que, lorsqu'il s'agira dans leurs assemblées d'affaires où l'archevêque sera intéressé, ses officiers seront tenus de sortir pour laisser les voix libres, d'autant que le doyen est official de la

primatie archiépiscopale, le sieur de Neufchaise, son neveu et grand vicaire, et le sieur Lemaréchal, official ordinaire et aussi son grand vicaire. — Acte d'opposition par Pierre Molitte, vicaire des deux vicairies de Saint-Sébastien, dans l'église de Saint-Étienne de Bourges, contre la prétention du sieur Barthélemy Guichon à prendre possession d'une troisième vicairie de Saint-Sébastien dans la même église. — Inventaire des meubles appartenant à Jacques Bonnebouche, paroissien de Gron, par suite de son décès et de celui de sa femme.

E. 2031. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1628. — Foi et hommage rendu au Roi à cause de sa Grosse Tour de Bourges, par Antoine Bengy, sieur de Puyvallée, comme propriétaire du lieu noble de la Motte-Puyvallée, environné de fossés avec pont-levis, grand corps de logis, pavillon, deux tours rondes par devant et deux carrées par derrière, pressoir, celliers, etc. — Acte de permutation par Ursin Ferlant, vicaire de Saint-Symphorien, dans l'église de Saint-Ursin de Bourges, avec Claude Guesneau, pour sa chapellenie de la Sainte-Chapelle dudit Bourges. — Commission donnée par le chapitre de Saint-Ursin pour se joindre au bailli et au procureur fiscal de leur justice, poursuivant en Parlement contre le prévôt et le procureur général de Bourges, la reconnaissance du droit qu'ils réclament d'assister à la procession du Saint-Sacrement immédiatement après ledit chapitre de Saint-Ursin. — Commission donnée par le bailli de Baugy, au notaire Jean Debrielle, de délivrer à la veuve Anne de La Chapelle, les grosses des actes minutés pour son mari par feu le notaire de Lagrange et non expédiés. — Déclaration par Françoise Penet, veuve de Pierre Dabouret, maître serrurier à Bourges, qui demande que, par suite de la suspension de tous actes judiciaires pendant la peste qui vient de sévir, il lui soit donné acte par le notaire qu'elle se tient à ses droits et n'entend pas être commune en biens avec son défunt mari.

E. 2032. (Registre.) — 204 feuillets, papier.

1628. — Contrat d'apprentissage par Antoine Aunet, chez Isaac Brulé, maître sellier à Bourges, pendant une durée de deux ans et moyennant la somme de 75 livres payées par Simon Paulin, sieur de la Chaise, exécuteur du testament de feu le comte de Nançay. — Foi et hommage rendu au Roi à cause de sa Grosse Tour de Dun-le-Roi, par Guillaume Descombes, chanoine de Notre-Dame de Sales, pour son fief de la vieille Périsse, paroisse de Dun-le-Roi, avec ses droits et dépendances. — Contrat d'association pour la sonnerie de la cathédrale de Bourges entre Antoine Philippe, Étienne Clément, Bastien Gervais, Jean Bujard, Jean Moireau et Claude Bourgoin, à condition que celui d'entre eux qui, sauf en cas de maladie, aura fait défaut, devra tenir compte aux co-associés de la part qui aurait pu lui revenir ; que nul d'entre eux ne pourra se séparer des autres sans que l'association soit rompue ; celui qui, en pareil cas, s'obstinerait à rester devra payer 6 livres à chacun des sortants ; enfin, aucun d'entre eux appelé en pareil cas à reprendre sa fonction et qui le fera devra s'associer les autres sous peine de pareille amende de 6 livres au profit de chacun d'eux. — Convention mutuelle par laquelle Antoine Ricard, curé d'Allogny, promet à Claude Guesneau, chapelain de la Sainte-Chapelle de Bourges et curé de Saint-Pierre-le-Guillard, de faire pour lui le service de ladite église avec un prêtre, à ses dépens pendant cinq ans, à la condition de jouir du presbytère qu'il devra entretenir à ses frais, ainsi que le luminaire de l'église et sans rien prendre des gros fruits, tels que cens, rentes, dîmes, etc., en fournissant, en outre, le pain et le vin pour la messe.

E. 2033. (Registre.) — 301 feuillets, papier.

1629. — Vente pour le prix de 120 livres, à Jean Hervé, vicaire de Saint-Ursin, par Jean de La Treille, curé de Sainte-Croix, de tout le mobilier de sa cure, à condition de continuer à en user en bon père de famille jusqu'au moment où l'acquéreur en réclamera la délivrance. — Bail à ferme par Claude Levoyer, receveur général triennal et alternatif du taillon en Berry et payeur des gages des officiers de la maréchaussée, comme procureur général et spécial de Charles Ponet, fermier général des aides, pour la somme annuelle de 6,823 livres 15 sous et 2 sous pour livre, à Paul Couturier, marchand à Sancerre, du droit de huitième du vin vendu en détail dans l'étendue de l'archiprévéré dudit Sancerre. — Accord entre Regnault Pineau, avocat au présidial de Bourges, et Claude Denoix, bachelier en théologie, pour l'acquisition en commun, sous le nom de Pineau, de l'office de scribe de l'Université dudit Bourges, celui qui en sera pourvu devant s'associer l'autre qui paiera moitié dudit office, lequel coûtera au total 2,600 livres, payées à l'aide d'emprunts contractés par Pineau et Desnoix. — Déclaration par le curé de Chassy, évêché de Langres et bailliage de Troyes, qu'il a donné les derniers sacrements, lors de sa mort, à Esme Baudouin, domicilié depuis trois ans audit Chassy, après avoir fui pour faux-saunage du Berry, où il avait abandonné sa femme avec ses deux petits enfants. — Transaction entre messire Claude de Toulongeon, abbé commendataire de Saint-Satur, et Pierre Gagnepain, prieur de Barlieu, auquel ledit abbé réclamait vingt-neuf années du

droit d'arrérage dû par son prieuré à l'abbaye, prétention à laquelle Gagnepain opposait la prescription et le fait qu'il n'était que depuis deux ans titulaire de son prieuré. Par l'accord intervenu entre eux, Gagnepain reconnaît le patronage réclamé au taux de 45 sous par an, auquel il se soumet, moyennant quoi l'abbé le tient quitte de tous frais du procès et de la somme due par ses prédécesseurs dans le prieuré et pour la même cause.

E. 2034. (Registre.) — 195 feuillets, papier.

1630. — Engagement pris par Marie de Huidet, veuve d'Ursin Brémaut, brodeur à Bourges, par laquelle elle promet de nourrir et loger, pendant un an, Marie Brémaut, sa fille, femme de Simon Verdon, à raison du prix de 30 sous par mois, moyennant quoi celle-ci ne pourra prétendre à aucune communauté avec sa mère. — Contrat de mariage entre François Monicaut et Gabrielle, fille de Jean Piat, docteur en médecine de la Faculté de Bourges, et Catherine Foucault, unis sous le régime de la communauté, la future dotée de 6,000 livres, dont moitié propre à ladite, le futur offrant les mêmes conditions et constituant un douaire de 1,200 livres en cas d'enfants et de 500 livres sans enfants. — Bail d'acense pendant trois ans, par Gabrielle Labbé, à Mathurin Dolbeau et Léonard Brulé, paroissiens de Soulangis, du dîme du Nointeau, appartenant à la bailleresse, dans la paroisse de Sainte-Solange, moyennant 4 muids et demi de froment, méteil, marsèche et avoine, mesure de Bourges, par an, plus un quart de chanvre et 9 livres d'argent. — Vente à la fabrique de Notre-Dame du Fourchaud à Bourges, par Jean Boju, sieur de Chaillou, receveur des tailles, et Jacques Chenu, marchand dans la même ville, d'une rente annuelle de 18 livres 15 sous, moyennant la somme de 300 livres, ladite rente hypothéquée sur la terre de la Grêlerie. — Contrat d'apprentissage, pendant deux années, du métier de barbier-chirurgien, pour François Rapillard, chez le sieur Charles Ruellé à Bourges, moyennant 150 livres, pour ledit Ruellé et une pistole pour les épingles à sa femme. — Acense pendant trois années, par Pierre Morand, curé de Saint-Denis-de-Palin, à Mathieu Narboneau, son vicaire, des revenus de la cure qui sera desservie par lui, moyennant 18 septiers de blé méteil, mesure de Dun-le-Roi, que ledit Morand se réserve sur lesdits revenus. — Reddition de compte de tutelle par Jean Chenu, élu en Berry, à son pupille François Monicault, après le décès de sa mère Marie Lelarge, veuve d'Étienne Monicault, en vertu d'un accord avec la famille, malgré la jeunesse dudit pupille et en raison du mariage récemment contracté par lui. — Ratification par François Boucher, bourgeois, et Jacques Bruère, notaire à Bourges, des contrats passés au Châtelet de Paris entre leurs procureurs, d'une part, et, de l'autre, l'évêque d'Orléans et Messieurs de Châteauneuf et de Hauterive, pour la ferme générale des greffes dudit Bourges. — Transaction entre Simon Gendarme, exerçant par délégation les fonctions de prieur de Givardon, et Michel Danthon, curé de la même église, par laquelle les deux parties conviennent de se partager également, les jours de fêtes et dimanches, les oblations, offertes et baise-mains des églises de Givardon et Saint-Gervais.

E. 2035. (Liasse.) — 122 pièces, papier.

1629-1630. — Prise de possession par François Hodeau, prieur du Château-les-Bourges, de la vicairie de Saint-Pierre et Saint-Paul dans l'église de Saint-Ursin. — Bail d'acense pendant cinq ans, et moyennant 15 livres par an, par Simon Paulin, sieur de la Chaise, tuteur onéraire du comte de Nançay, à Guillaume Riou, boucher, « de la boutique à vendre chair en la paroisse de Neuvy ». — Concession gratuite, par la fabrique de Notre-Dame du Fourchaud à Bourges, d'une place vide dans ladite église au médecin Gilles Heurtaut, avec permission d'y intaller un banc à ses frais pour lui et sa famille. — Refus, d'après l'ordre du gouverneur de la province, par Claude Stample, receveur général des gabelles du Berry, commis à la recette du quart denier de l'évaluation et droit annuel des offices de la Généralité, à Philippe Perrotin, lieutenant particulier au siège d'Issoudun, de recevoir le versement du prix de sa dépense des quarante jours récemment décrété. — Marché par lequel Aimé Ragier, brodeur à Bourges, s'engage, moyennant 48 livres, à faire pour l'église de Vouzeron une bannière de damas cramoisi d'une aune 2/4 de longueur sur 2 aunes de largeur, frangée de soie verte et blanche, représentant, d'un côté, une Notre-Dame et un *Ecce homo* et, de l'autre, un Saint-Martin. — Accord entre les meuniers et les PP. Jacobins de Bourges, par lequel les premiers, transportant la chapelle de leur confrérie de l'église de Saint-Martin-des-Champs dans celle desdits religieux, ceux-ci, moyennant 8 livres tournois par an, se chargent du service de ladite chapelle. — Engagement pris par Étienne Pasquet, fondeur à Bourges, de fondre deux portes de balustre pour les religieux Minimes de Nevers, conformément au modèle en bois fourni par le sculpteur Antoine Varin. — Constitution par Jacques Girard, avocat au grenier à sel de Bourges, comme leur procureur, par Charles Pénot, avocat en l'Élection, Jacques Debrielle et Blaise Gévry, avocats du roi aux greniers de Bourges et Sancerre, avec mission d'aller à Paris poursuivre la décharge des taxes imposées sur eux.

E. 2036. (Registre.) — 176 feuillets, papier.

1631. — Contrat de mariage entre Nicolas de Beauvoir, greffier de la Conservatoire de Bourges, et Gabrielle, fille de feu Gabriel Labbé, sieur de Montveron et de Marguerite de La Chapelle. — Vente par Jean Dardelot, à Marc Bellami, de son office d'archer de la maréchaussée de Berry, pour le prix de 1,200 livres tournois, sur lequel la somme de 632 livres 12 sous sera payée directement aux créanciers du vendeur. — Testament de Nicolas Dubeuf, chanoine de Saint-Ursin à Bourges. Après avoir fixé l'emplacement de sa sépulture à l'entrée du chœur de ladite église de Saint-Ursin et réglé l'ordre de ses funérailles, et les prières qui devront être dites pour lui, chaque année, à l'anniversaire de son décès, il lègue 30 livres à sa nièce Anne Chauvelat, payable le jour de ses noces, ladite somme, en cas de mort sans mariage de ladite héritière, devant revenir aux PP. Capucins, quatre mendiants, Clarisses et Minimes de Bourges; *item*, six mois après son décès, 16 livres tournois à Denis Paisant, son frère utérin. — Bail d'acense pendant sept ans, par Philippe Jardin, vicaire de Notre-Dame de Pitié, dans l'église des Aix-d'Angillon, et de Saint-Nicolas, dans celle de Bourges, au profit de Jacques Laigneau, paroissien de Rians, des dîmes de Cluis et de Séris, dépendant de ses deux vicairies dans ladite paroisse, d'une part, moyennant 72 livres tournois, un coq-dinde et un quart de chanvre femelle et, de l'autre, 60 livres, 70 boisseaux de blé méteil, mesure des Aix-d'Angillon, 2 chapons et 2 poules. — Bail pendant six années et moyennant 32 livres, pour chaque acenseur, du droit de huitième sur le vin vendu en détail dans la paroisse de Feux, au profit de Guillaume Point, tisserand, et Guillaume Ramain, meunier de ladite paroisse, par Claude Levoyer, receveur général du taillon de Berry et fermier général des aides et huitièmes de la Généralité. — Refus motivé par le greffier du Bureau des finances de Bourges de délivrer à Charles Bolacre, procureur du roi audit Bureau, copie du bail délivré à Jean Lejure, maître maçon, pour la construction d'un dortoir dans le couvent des Clarisses, l'original en étant resté entre les mains des conseillers, auquel il sera redemandé.

E. 2037. (Liasse.) — 147 pièces papier; 1 parchemin.

1631-1632. — Rôles des tailles, taillons et crues imposés en 1632 sur les habitants des paroisses de Levet et Sainte-Lunaise, en vertu de commission émanée des président et lieutenant en l'Élection de Berry. Total des impositions : 652 livres 9 sous 2 deniers. — Autorisation au notaire Debrielle donnée par le prévôt de Bourges de délivrer au geôlier des prisons de Bourges un double de l'obligation passée par devant lui par Charles Brador, commis aux aides dans l'Élection de Langres, au profit dudit geôlier, pour frais de geôlage, obligation dont le sieur Poquet, huissier au Châtelet de Paris, s'était chargé de toucher le montant, ce qu'il n'avait fait, tout en gardant le titre entre ses mains. — Élection par les habitants de Levet de Jacques Tarlaut, comme leveur des tailles pour l'année 1632, et Jean Gautier, comme leveur de l'impôt du sel. — Réclamatiom au geôlier des prisons de Bourges, par frère Étienne Barbier, prieur de Dame-Sainte, de copie de l'écrou dressé au nom de Jacques Raynaud, prétendu prisonnier, et que le geôlier déclare n'avoir pas été l'objet, à l'époque indiquée, d'écrou ni d'emprisonnement. — Prise de possession, par Robert Damours, d'une chanoinie dans l'église de Saint-Ursin à Bourges, sur la résignation de François Debrielle, précédent titulaire. — Quittance par François Lesieur, receveur général du taillon en la Généralité de Berry, au profit de Charles Poiret, fermier général des aides, et par les mains de Claude Levoyer, receveur particulier du taillon et commis général des aides, de la somme de 810 livres, à raison de 20 livres d'imposition par paroisse, pendant deux ans, savoir : 346 livres pour 173 paroisses, dépendant du comptoir de Bourges; 212 livres pour 106 paroisses, dépendant de l'Élection de Châteauroux; 74 livres pour 37 paroisses, dépendant de celle de Saint-Amand, et 178 livres pour 89 paroisses, dépendant du comptoir de La Châtre. — Acceptation par le chapitre de Saint-Ursin de Bourges du testament de l'un d'entre eux, Nicolas Dubeuf, fait en leur faveur, et moyennant un obit et un salut perpétuels en sa mémoire, par lequel il lègue une rente annuelle de 15 livres 17 sous 8 deniers constituée au capital de 254 livres. — Inventaire après décès des biens meubles et capitaux délaissés par ledit testateur. — Réclamation à l'archevêque de Bourges, par messire Michel de Châteaubodeau, de l'acte de provision et collation de la cure d'Aubigny-sur-Allier, à lui accordé sur la présentation de l'abbé de Saint-Sulpice, et dont le secrétaire de l'archevêché lui refuse le titre. — Traité par lequel Paul Dutard s'engage, pour la durée d'un quartier, envers son frère René, chef de la paneterie et fruiterie du prince de Condé, gouverneur de Berry, à faire la moitié du service, à la condition que, en cas de perte de pièce de vaisselle de vermeil ou d'argent, il en paiera sa moitié, ainsi que le blanchissage de son linge, et, à la fin de son temps de service, devra remettre audit René la somme de 60 écus, soit neuf vingt livres. — Sommation à Claude Pellet, trésorier au Bureau des] finances de Bourges, par Charles Bolacre, nommé procureur du roi audit Bureau, mais non encore pourvu de sa charge par

suite de l'hostilité de ses collègues, pour obtenir l'enregistrement d'un arrêt et règlement produits, sur sa plainte, par ce refus, et réponse qui déclare cette démarche sans issue probable par suite de l'hostilité persistante du Bureau, dont acte.

E. 2038. (Registre.) — 170 feuillets, papier.

1632. — Transaction entre le chapitre de Saint-Ursin et Jacques de Sauzay, abbé de Beaupré et prieur de Saint-Martin-les-Bourges, réclamant contre l'usurpation d'une partie de la dîmerie du prieuré dudit Saint-Martin par les chanoines dans la paroisse de Saint-Ursin, par laquelle ledit abbé abandonne tous les droits réclamés sur ladite dîmerie, sauf que la quantité de 18 boisseaux de blé continuera d'être perçue annuellement par le chapitre sur les grands dîmes du prieuré. — Ratification par les religieuses du couvent d'Orsan du contrat de location passé par-devant notaire, moyennant 6 livres par an, d'une maison, sise à Bourges, leur appartenant. — Révocation par Jean Foucaut, sieur de Saint-Michel, du testament par lui fait en faveur de son frère Guillaume Foucaut, chanoine de Saint-Étienne de Bourges, auquel il a légué le bien patrimonial à lui jadis échu, à la condition qu'à sa mort, en cas qu'il survive à son autre frère, sieur de Champfort, ledit chanoine lui transmette ce legs à son tour. Par sa nouvelle décision, son légataire aura la libre disposition en tout temps de ce qu'il lui laisse. — Consentement donné par Jacques Pelaut, paroissien de Levet, à l'enregistrement des lettres royales obtenues par son gendre Olivier Migon, à l'effet d'être relevé de la communauté par lui contractée avec sa femme lors de son mariage.

E. 2039. (Registre.) — 173 feuillets, papier.

1633. — Procuration donnée par Marie Godard à son mari Paul Couturier, dit *Lafontaine*, marchand à Sancerre, pour contracter devant notaire, à Bourges, conjointement avec elle, envers le receveur général du taillon, une obligation de la somme de 2,500 livres restée due par lui comme ancien fermier des aides de l'archipréveré de Sancerre. — Acte de foi et hommage rendu au sieur Mérille, sieur de Chenevière, fief dominant de celui de Fauchecourt, par Claude Cousin, commissaire aux saisies réelles, et au défaut du propriétaire dudit lieu Claude de Lagrange, sur lequel il a été saisi. — Contrat de mariage entre Jean Dumoulin, avocat en parlement, et Marie, fille de Jean Lejay, receveur du chapitre de Saint-Ursin, et de Marie Bruère. Ledit mariage contracté sous le régime de la communauté réduite aux acquêts ; la future dotée de 3,600 livres et le futur de 1,200 livres, le douaire de la mariée étant fixé à 200 livres en cas d'enfants, sinon à 600 livres, et ses parents étant tenus d'entretenir les époux pendant les deux premières années de leur mariage. — Transaction entre Jean Bonbard, chanoine de Notre-Dame de Montermoyen, à Bourges, et son frère Pierre, menuisier, débiteur envers lui d'une somme de 842 livres, en échange de laquelle ledit Pierre consent que son frère jouisse, sa vie durant, de tous les biens et revenus que sa femme et lui possèdent dans la ville d'Issoudun.

E. 2040. (Registre.) — 193 feuillets, papier.

1634. — Procès-verbal d'estimation du meulage du moulin du Pré-les-Bourges, par Mary Rougeron, meunier, et Guillaume Lecas, maître charpentier. Total de l'estimation, 247 livres. — Cession par Gilbert Billardon, sergent royal à Saint-Amand-Montrond, au profit d'Aimé Perrin, sergent de la baronnie de Montfaucon, pendant six ans, de son droit dans la ferme des aides de l'archipréveré dudit Montfaucon, établi sur les marchands de vin, moyennant la somme annuelle de 5,000 livres. — Bail d'acense par Léonard Mosnier, barbier-chirurgien, et Antoine Thiot, marchand à Bourges, pendant sept ans et pour le tiers du blé récolté, à Pasquier Dru, laboureur, de Sainte-Lunaise, de la métairie dudit Sainte-Lunaise, dépendant de la seigneurie du Châtelier, dont les bailleurs sont fermiers. En sus du blé sus-indiqué, le preneur devra de menus suffrages, six boisseaux de noix, autant de poules et un porc du prix de 100 sous. — Bail à ferme par Benjamin Petit, à Pierre Poubeau, jardinier à Bourges, pendant cinq ans et moyennant, chaque année, 40 sous et six choux de pomme, du droit de passage sur la rivière garennée appartenant au bailleur et qui passe sous les ponts de la porte Saint-Privé, audit Bourges, depuis le pont jusqu'à la fosse Saint-Quentin.

E. 2041. (Registre.) — 147 feuillets, papier.

1635. — Bail d'acense, pendant cinq ans, à Julien Peigné, prêtre, demeurant à Foëcy, par messire Antoine Ricard, de sa cure d'Allogny, à l'effet de la desservir en en percevant à son profit le revenu, sauf celui de la vigne qu'il devra faire faire à frais communs en en partageant également la récolte, et moyennant le versement annuel au bailleur de 90 livres. — Inventaire des 234 ouvrages composant la bibliothèque du jeune Philippe Régnier, à lui léguée par testament par maître Cyprien Régnier, vivant docteur théologal en l'église de Bourges. — Contrat de mariage entre

Claude Raillard, horloger à Bourges, et Marguerite, fille de feu Martial Barot et de Marguerite Renouard. — Bail, pendant huit années, par Pierre Belesme, fermier des aides de l'archipréveré de Châteauneuf, dépendant de l'Élection générale de Bourges, au profit de René Richard, cabaretier à Primelles, moyennant 120 livres par an, plus le sou pour livre, du droit d'aide établi sur tous les hôteliers et marchands de vin de la paroisse de Primelles. — Testament de François de Fesque, novice chez les PP. Capucins de Bourges, sur le point de faire profession. Il lègue 600 livres auxdits Capucins et pareille somme aux pauvres de la ville, après avoir prélevé sur cette somme celle nécessaire à l'acquisition des habits et objets à son usage après le prononcé de ses vœux, ses héritiers naturels ayant à leur disposition le surplus des biens à lui laissés après le décès de ses père et mère. — Fondation par Simon Paulin, sieur de la Chaise, chez les PP. Minimes de Bourges, dans l'église desquels sa femme est ensevelie, et dans laquelle il désire reposer près d'elle, de deux services annuels et perpétuels dans ladite église, d'une rente de 15 livres chaque année rachetable au prix de 270 livres. — Contrat d'apprentissage pour Gilles Bouzier, chez Jean Bourgeois, maître vitrier à Bourges, dans les conditions habituelles, pendant deux ans, et moyennant 50 livres tournois.

E. 2042. (Registre.) — 178 feuillets, papier.

1626. — Abandon au profit de Jean Geoffrenet, ancien curé-prieur de Levet, par Pierre Boirier, prieur-curé actuel de ladite église, de 100 boisseaux de blé méteil, mesure de Bourges, 7 septiers de seigle, 3 septiers de froment et 13 boisseaux de marsèche, même mesure, plus 10 livres en argent ; à prendre lesdits grains sur des habitants ou dîmeurs de la paroisse de Levet; ladite cession faite moyennant 80 livres tournois. — Constitution par Marie Pinette, veuve de Pierre Bruère, procureur au présidial de Bourges, et Jacques Bruère, son fils, notaire audit Bourges, d'une rente de 22 livres 4 sous 10 deniers, hypothéquée sur les propriétés de ladite veuve, au profit de Claude Gassot, sieur de Deffend. — Fondation par Nicolas Souchet, chanoine de la cathédrale de Bourges, à la fête de la Nativité de la Vierge, d'un salut dans l'église des PP. Minimes de la même ville, et de trois grandes messes à perpétuité, moyennant le versement de 100 livres tournois. — Donation entre vifs par Antoine Daguet, marchand et paroissien de Saint-Priest, à Gilbert Daguet, son fils, écolier de l'Université de Bourges, d'une rente annuelle de 200 livres tournois, pour la part pouvant revenir au donataire dans l'héritage de son père, ladite rente hypothéquée sur le fief de Châtelin. — Bail d'acense pendant deux ans, et moyennant par année 50 sous et six « choux de pomme », par Benjamin Petit, bourgeois de Bourges, à Jacques Ninet, jardinier, du passage de la rivière du moulin du Pré pour aller aux marais de Voiselle. — Bail d'acense pour six ans, et moyennant 900 livres tournois, à Jean Poubeau, procureur au présidial de Bourges, et François Poubeau, praticien, par Adrien Fauvin, commis à la recette générale des finances à Bourges, et consorts, comme représentant le propriétaire des greffes des justices royales dudit Bourges et du greffe de la prévôté des marchands dans cette ville.

E. 2043. (Liasse.) — 387 pièces, papier.

1626-1686. — Reconnaissances et obligations. — Reconnaissance au profit de Pierre Naulin, teinturier en fil, par frère Ligier Tardif, religieux, curé de Lissay, de la somme de 36 livres par lui due pour acquisition de neuf aunes de serge noire au grand large. — Mise en gage par la veuve Pinon, à Bourges, entre les mains de la veuve Ragot, comme garantie d'un prêt de 61 livres 5 sous, des objets suivants : une rose d'opale, une turquoise et un chapelet d'agate, avec une petite croix d'or ornée de 16 agates et 5 marguerites d'or. — Reconnaissance par Jean Charvet, meunier à Osmoy, au profit de Prudent Garsaut, de 15 livres 13 sous, une *domaie* (redingote), un haut de chausse, une paire de guêtres et une chemise, le tout en toile, *plain* et étoupe, restant par lui due de plus grande somme pour deux années de service dans son moulin. — Reconnaissance au profit de Benjamin Petit, bourgeois, par Pierre Gambrevelle, meunier au moulin du Pré-les-Bourges, d'une dette de huit vingt quinze livres dix sous pour acquisition des objets suivants : une grande mule noire, 60 livres; deux autres mules, 45 et 24 livres ; du foin, 3 livres ; un toit à porcs, 28 livres ; une pince, un marteau, une masse et six engins de pêche, 7 livres ; une couchette avec sa paillasse, *ibid* ; un boisseau, deux mesures et deux cribles, 30 sous. — Autre reconnaissance au profit de Jacques Maret, marchand, par Claude Blanche, de 32 livres restées dues sur 50 livres, prix d'acquisition d'un cheval sous poil alezan clair, ayant crins, queue et oreilles, avec son harnais pour cavalier. — Autre reconnaissance par Gautier et Martin Quetier, père et fils, cabaretiers à Saint-Éloy-de-Gy, de la somme de 10 livres tournois due à Jean Garnier, concierge des prisons royales de Bourges, pour frais de geôlage dudit Martin Quetier. — Autre de 110 livres dues par Gabriel Girard, libraire à Bourges, à Françoise Costenoire, veuve de Michel Allochon, avocat au présidial dudit Bourges, pour achat de livres composant la bibliothèque du défunt.

— Autre de 13 livres 16 sous dues à Louis Guénin, avocat à Bourges, par Michel Guiet, Pierre Besse et André Jehannin, vignerons à Saint-Germain-du-Puy, pour avance du prix d'acquisition d'un quart de minot de sel au grenier de Bourges. — Autre de 1,391 livres 10 sous dues par Denis Blanchet, boucher à Bourges, à Claude Brémaut, brodeur, pour vente de 108 moutons à raison de 13 livres 12 sous 6 deniers par tête. — Autre par Jean Pussin, maréchal à Bourges, de 3 livres 10 sous restées dues à Pierre Boyer, maître joueur d'instruments, sur plus gros prix convenu entre eux pour musique exécutée aux noces dudit Pussin. — Autre par Angélique d'Estrée, abbesse de Montbuisson, au profit de Claude Levoyer, receveur général du taillon en Berry, de 600 livres tournois, à elle par lui prêtées en diverses fois « pour son vivre, aliment et entretien ». — Autre de la somme de 83 livres due par François Germain, archer de la maréchaussée de Berry, à Pierre Flayaut, aussi archer, pour vente d'un costume consistant en un habit de drap gris, deux paires de bas, un manteau gris de drap de Berry doublé de *revêche*, le tout garni de boutons, avec jarretières et aiguillettes de taffetas et rubans de couleur assortie. — Autre de 9 livres 8 sous par les procureurs de l'église de Saint-Caprais, restant à payer à Claude Brémaut, brodeur, sur plus grande somme due pour la façon d'une bannière de ladite église de camelot rouge cramoisi, offrant, d'un côté, l'image de Notre-Dame et, de l'autre, celle de Saint-Caprais. — Autre de 24 livres tournois dues par Claude Bourgeois, lieutenant au bailliage de Menetou-Salon, et René Bourgeois et Jean Aertsen, tous deux peintres à Bourges, au profit d'Antoine Poubeau, procureur au présidial, pour ses vacations dans les procès soutenus par ses trois débiteurs devant le bailliage et la prévôté dudit Bourges.

E. 2044. (Liasse.) — 170 pièces, papier; 1 parchemin.

1635-1636. — Marché par lequel Léonard Legros, couvreur, s'engage envers Vincent Masset, marchand à Arçay, à couper, lier et mettre en *tréaux* (trios de gerbes) les blé, marsèche, orge et avoine dudit Masset, moyennant neuf vingt livres tournois, sur lesquelles 13 livres versées immédiatement pour la nourriture des moissonneurs, et le reste en blé pris dans sa grange au prix du cours. — Ordonnance du bailli du chapitre de Saint-Ursin pour l'ouverture, le 20 septembre 1635, des vendanges dans l'étendue de son bailliage. — Déclaration au greffe de l'Élection de Berry, par Jean Drouet, avocat, et François Porlier, tous deux sortant, le jour même, de la charge d'échevins en l'Hôtel de Ville de Bourges, faite en conséquence de l'arrêt récent de la cour des Aides, touchant le rétablissement des privilèges de Bourges, qu'ils entendent vivre noblement. — Transport par Charles Robin, sieur de Coulogne, capitaine au régiment de la Meilleraie, par l'intermédiaire de sa femme, demoiselle Françoise Heurtault, au profit de François Huet, lieutenant en l'Élection de Vendôme, d'une somme de 600 livres à prendre sur la succession de son défunt cousin Le Chartreux, pour pareille somme prêtée par ledit Huet pour fournir à l'équipage de guerre du sieur de Coulogne. — Opposition par Antoine Prestereau, curé de Saint-Martin-de-Lamps, aux prétentions à ladite cure émises par certain *quidam*, s'appuyant sur un titre obtenu par surprise du prince de Condé, gouverneur du Berry. — Prise de possession de la cure de Sury-en-Vaux, par Guillaume Cavanier, chanoine semi-prébendé de la cathédrale de Bourges. — Collation donnée par Antoine Sautereau, chanoine de l'église de Bourges, collateur *in turno ad beneficia conferenda*, à Jean Dagoret, de la vicairie de Saint-Martin, fondée dans ladite église, dans la chapelle de Toussaint. — *Accueillage* de Pierre Chaboureau, jardinier, et sa femme, par Marie Gassot, veuve Heurtault, pour faire le jardin et autres travaux en dépendant, dans le domaine de Chou, pendant cinq ans, moyennant, par année, 17 livres, 25 boisseaux de blé, une paire de souliers, un des chapeaux du jeune Heurtault, deux boisseaux de sel, huit pintes d'huile, un poinçon de demi-vin et une quantité suffisante de bois de chauffage. — Déclaration faite par Jean Chenu, receveur des tailles en l'Élection de Berry, en 1635, en réponse à l'interrogatoire du président de ladite Élection, que les Élus, le président compris, n'ont apporté aucun empêchement à son exercice comme receveur, et qu'ils ont donné jugement par provision sur les oppositions formées par les particuliers taxés par les commissaires pour le régalement des tailles. — Engagement pris par François Lhomme, jardinier à Bourges, envers la confrérie de Saint-Fiacre, de distribuer le pain bénit aux confrères, moyennant 20 sous à lui payés le jour dudit Saint-Fiacre. — Requête de la part de Pierre Carpentier et Jacques Larivet, prisonniers à Bourges, sur le point d'être transférés à Paris, pour que, suivant la demande par eux faite au lieutenant particulier du bailliage de Berry, bail fût fait de leurs personnes, et qu'on leur fît connaître quels conducteurs devaient les mener, car ils étaient prévenus que ceux qui avaient été choisis se proposaient d'user de violence à leur égard, lesquels requérants se réservent de se pourvoir, une fois arrivés à Paris, contre le jugement du lieutenant particulier qui les force à partir. — Plainte au nom de Pierre Petit, et sur le témoignage des médecin et chirurgien qui l'ont soigné, des excès commis à son égard par quatre archers de la maréchaussée qui l'ont bâtonné dans l'enceinte

du Bureau des finances de Bourges, et du refus des trésoriers du Bureau de poursuivre les coupables. — Reconnaissance par la veuve d'Étienne Chabenat, au profit de la veuve de Pierre Sarrazin, sieur de Soulangis, comme quoi, bien que les contrats d'adjudications et quittances de finances des offices de premier commissaire des tailles des paroisses de Marcilly, Azy, Étréchy, etc., et de deuxième commissaire de celles de Sury-ès-Bois, Vinon, Chéry et Lazenay soient au nom dudit Chabenat, lesdits offices appartiennent en réalité à la veuve, qui en payé la finance, de communauté avec son mari.

E. 2045. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1637. — Déclaration par Michel Nicolas, laboureur, paroissien de Crosses, et Marie Boucher, de la paroisse du Château-les-Bourges, par laquelle tout accord de mariage entre eux est pour jamais rompu. — Accord par lequel Léonard Pichon, prêtre du diocèse de Limoges, s'engage, moyennant 36 livres payables par quartiers, envers Michel Berthet, curé de Trouy, à le remplacer pendant un an dans le service de sadite cure. — Contrat d'association entre François Drouet et Jean Michel, pionniers à Bourges, pour un temps indéterminé, avec partage égal pour chacun d'eux du prix de leur travail. — Reconnaissance par Françoise de Nérestang, abbesse de la Bénissondsieu, de la remise à elle faite par Catherine Bigot, femme de Nicolas Labbe, sieur du Parc, sergent-major au régiment du sieur de Nérestang, d'une paire de tablettes garnies d'une couverture d'or enrichie de 52 diamants et un carcan d'or émaillé de noir et orné de 42 diamants, jadis confiés par ladite abbesse à ladite dame du Parc. — Bail d'acense pendant deux ans, et moyennant 110 sous par an, par Jeanne Thébaut, veuve Garnier, à Jacques Chosson, teinturier en fil, d'un moulin « à retordre le fil », avec son rouet et *boubinouer*. — Sommation par Philippe Doulcet, marchand à Bourges, à demoiselle Marie de Sauzay, veuve de Charles Bonnin, sieur du Courpoy, de le mettre à même de jouir du domaine dudit Courpoy, par elle à lui affermé pour trois ans, dont il a joui pendant un an seulement, et dont il a été expulsé par le fils de ladite dame, lequel s'est mis indûment en possession de tout ce qui appartenait en ce lieu audit Doulcet, lesdits objets à lui ravis représentant une valeur de 5 à 6,000 livres. — Prise de possession de la cure de Vasselay par Jean Legrand, prêtre du diocèse de Bayeux. — Résignation par Antoine Lemain de son office de sergent royal en Berry, avec procuration en faveur de Nicolas Minard pour lui succéder. — Sommation à Jacques Lepain, grenetier au grenier à sel de Bourges, en 1634, par Jacques Gérard, avocat du roi audit grenier, d'avoir à lui verser la somme de 132 livres un sou restée due sur celle de 217 livres 2 sous, pour son droit de 18 deniers sur chaque minot de sel vendu et pour vérification de rôles à lui attribuée.

E. 2046. (Registre.) — 169 feuillets, papier.

1637. — Accord par lequel Antoine Bouzier, maître vitrier à Bourges, après la mort de son fils Gilles Bouzier, aussi vitrier, se désiste de toute prétention sur l'héritage du décédé, moyennant la somme de 36 livres à lui versée par les héritiers de la veuve, à laquelle il abandonne, en outre, tous les ustensiles de son mari. — Vente par Jacques Bruère, notaire à Bourges, à Robert Veillaut, boulanger, de 4 à 5 boisseaux de blé, à lui livrables chaque semaine, d'après la quantité qu'il désignera et au prix de 16 sous le boisseau. — Acense par Gilbert Nuet, boucher à Bourges, à son confrère François Grandfond, pour deux ans, à raison de 40 livres par année, du ban de la boucherie de la porte Gordaine, qui doit échoir la présente année audit Nuet. — Autre acense, pendant sept ans, moyennant 14 livres et une poule chaque année, par Jean Bover, chapelain de la Sainte-Chapelle de Bourges, et vicaire de la Madeleine dans la chapelle du château de Chambon, au profit de Jean Larcheron, paroissien de Vorly, du dîme de Calculon, partageable par moitié avec le curé dudit Vorly. — Autre acense pendant quatre ans, et moyennant 360 livres par an, à Benjamin Petit, par Pierre Droullin, chanoine de la cathédrale de Bourges, du gros de sa prébende, soit en argent, vin, blé, etc., à la réserve des amanons et obits. — Acquiescement par le chapitre de Saint-Ursin à la demande de François Thiolat, son receveur, de faire la recette de tous les fruits et émoluments appartenant à son église, même des droits d'accordements pour son censif, moyennant que les chanoines devront rembourser ledit Thiolat des frais à lui occasionnés par le procès qu'il a dû soutenir pour obtenir cette reconnaissance. — Vente, pour le prix de 600 livres tournois, de la coupe de 38 arpents de bois taillis, dans la paroisse de Levet, par Rose Lejay, veuve Bouchier, à Étienne Blanchard, marchand à Bourges, et Vincent Laurent, laboureur à Trouy, ladite coupe devant être exécutée dans les conditions habituelles.

E. 2047. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1638. — Inventaire du mobilier possédé par Pierre Plazanet, sergent de la maréchaussée de Berry, à l'occasion de son mariage avec Marguerite Batassot. — Autre des biens délaissés par Philippe Bidault, conseiller du roi aux

bailliage et présidial de Berry, lesdits biens estimés par Marie Perducat, femme Thierry, revenderesse publique. — Renouvellement de l'ancienne liève de l'abbaye Saint-Ambroix pour la paroisse de Vasselay et le village d'Asnières-les-Bourges, à la demande des fermiers du revenu temporel de ladite abbaye, Claude Fayard et les héritiers Lejay. — Transport par Marie Soutin, au profit de Jean de La Chaise, avocat en parlement et adjoint aux enquêtes, aux bailliage et prévôté de Cusset, de la somme de 850 livres dues par Claude Champfort, bourgeois dudit Cusset, pour la somme de 800 livres payées comptant. — Jugement arbitral qui décide contre une sentence de l'official, et entre maître René Nau, curé, et maître André Chappon, prieur de l'église de Valençay, que toutes les offertes et oblations appartiendront audit Nau, excepté celles que ledit Chappon avait coutume de prendre aux quatre grandes fêtes annuelles, et que les sacrements ne pourront être administrés dans l'église qu'avec l'autorisation du curé. — Accord entre Jacques Girard, avocat au grenier à sel de Bourges, et Pierre Gaillard, son serviteur, malade et infirme, qui, en reconnaissance des bons soins dont il a été l'objet, renonce pour l'avenir à tout ce que son maître pourrait lui devoir, tandis que ledit Gaillard s'engage à garder et continuer de soigner son serviteur Gaillard, celui-ci, toutefois, gardant sa liberté de quitter son service, au cas où il croirait devoir le faire. — Sommation par François Ruellé, lieutenant civil et criminel, assesseur et commissaire examinateur au siège de Concressaut, à François Porlier, receveur général des gabelles en Berry, sur lesquelles sont assignés les gages du présidial, de lui payer 125 livres pour deux ans et demi de son office de lieutenant criminel, autant pour celui de lieutenant civil, plus 250 livres pour ses gages de lieutenant particulier et assesseur criminel et autant pour son office de commissaire examinateur, à quoi répond ledit Porlier qu'il a remis les finances des gages des officiers du présidial au sieur Habert, grenetier, commis par les trésoriers généraux des finances à la recette et au paiement des gages du présidial.

E. 2048. (Registre.) — 187 feuillets, papier.

1638. — Nomination par les paroissiens de Saint-Palais de Nicolas Thomas, lieutenant du bailliage, Antoine Senedot, sergent, et Adrien Labonne, procureur-syndic, et Martin Besson, élu, investis de procuration pour faire la répartition de la taxe de subsistance imposée sur la paroisse pour la solde et l'entretien des garnisons, avec autorisation d'emprunter la somme de 600 livres constituée en rente, accrue de six mois d'intérêts, pendant lequel temps se fera la levée de ladite taxe de subsistance. — Marché par lequel Jean Petit, vigneron à Lizy, paroisse de Pigny, s'engage, pendant cinq ans, à faire à frais communs pour Noël Fradet, chanoine de Saint-Pierre-le-Puellier, trois quartiers de vigne, moyennant le paiement, pour la première année, de trois boisseaux de blé méteil et autant de marsèche, et pour chacune des autres années, la somme de 40 sous. — Contrat de mariage entre Louis Ferrant, docteur-régent en la Faculté de médecine à Bourges, fils de Pierre Ferrant, marchand, et Gabrielle, fille de feu François Boucher et de Rose Lejay, dotée par sa mère de 3,600 livres, sans pouvoir rien réclamer, du vivant de celle-ci, de la succession paternelle. La dot du futur sera de 2,000 livres. Les époux seront tenus de payer chaque année après la mort de la future leur part dans la rente viagère assignée à ses créanciers par le testament de feu son cousin, le peintre Jean Boucher ; ladite union contractée sous le régime de la communauté. — Donation par Jean de Bridier, sieur de Bussières-Saint-Georges, et demoiselle Jeanne de Lestang, sa femme, à Marie Pinette, veuve de Pierre Bruère, de tout le revenu du lieu de Tinay et La Brosse.

E. 2049. (Registre.) — 178 feuillets, papier.

1639. — Accord entre Jacques Meunier et sa femme, aubergistes à Saint-Michel-de-Volangis, et Laurent Ballet, curé de la même paroisse, par lequel lesdits époux renoncent aux poursuites intentées par eux contre ledit curé, qui consent à retirer les injures proférées contre eux par lui, irrité de ce qu'ils n'obéissaient pas à l'ordre qu'il leur donnait de chasser une femme qu'ils recueillaient. — Bail d'acense par Jeanne Gassot, veuve de François Regnault, conseiller aux bailliage et présidial de Bourges, au profit de Jean Reuillon, Jean Dargy et François Laforge, paroissiens de Saint-Germain-les-Bois, et moyennant 40 livres tournois, du dîme de lainage et charnage, indivis avec le prieur de Noirlac, dans ladite paroisse de Saint-Germain, à raison d'un agneau et d'une toison sur treize. — Autre acense, pour cinq années, à Claude Froment, cordonnier à Bourges, par Perrette Céleste et Marie et Perrette Pajonnet, d'une maison à elles appartenant, moyennant, par année, 60 livres tournois et trois paires de souliers à l'usage des bailleresses. — Vente par Charles Robin, sieur de Coulogne, à Nicolas Velluet, chirurgien à Bourges, de 1,600 boisseaux, mesure de Bourges, de grains par tiers froment, méteil et seigle, et 1,000 boisseaux de marsèche, le tout moyennant 1,000 livres tournois, payables savoir : 400 livres au sieur Gassot du Deffend, 300 livres au conseiller Heurtaut et autant au sieur Dhouet.

E. 2050. (Registre.) — 182 feuillets, papier.

1640. — Contrat d'apprentissage du métier de barbier-chirurgien, pendant deux ans, chez Maurice Morizet, pour Jean Dupré, fils de Mathieu Dupré, avocat en parlement, moyennant la somme de neuf vingt livres tournois. — Autre contrat d'apprentissage du métier de pâtissier, pendant trois ans et demi, chez Jacques Mangousté, pour Gilbert Didier, qui s'engage durant la première année à crier la marchandise dans les rues ; ledit apprentissage étant à titre gratuit, et le maître, outre les conditions ordinaires de logement, nourriture et blanchissage de l'apprenti, s'engageant à payer pour lui la cire d'habitude, si elle est exigée par le procureur de la confrérie du métier. — Contrat de mariage de Louis Garnier, fils de feu Jean Garnier, parcheminier à Bourges, avec Anne, fille d'Isaac Petit, serrurier, et abandon par la veuve Garnier à son fils, pour représenter la valeur des 1,400 livres, montant de la dot à lui constituée, de la moitié des marchandises dont elle trafique, soit laines, peaux, pelins et parchemins, *item* la moitié des ustensiles du métier, ainsi que du cheval et de la voiture. En outre, la mère et le fils resteront associés, à parts égales, dans l'exercice de ladite profession de parcheminerie. — Bail d'acense pour sept années, et moyennant 800 livres par an, à Jean Pain, maître paumier, par demoiselle Claude Lemaréchal, veuve d'Étienne Chabenat, contrôleur général des finances à Bourges, tant en son nom que comme étant aux droits de Jacques Bruère, notaire royal, fermier judiciaire des héritages sur elle saisis à la requête de Madeleine Goyer, veuve de Pierre Sarrazin, président en l'élection de Bourges, du jeu de paume des *Quatre-Piliers*, situé dans ladite ville. — Bail d'acense par Augier Lallemant, chanoine de Saint-Ursin et vicaire du Bâton dans Notre-Dame de Sales, au profit de Mathieu Mellot, curé de Saint-Caprais, et d'Étienne Aupied, fermier de la seigneurie de Saint-Florent, pendant neuf ans et moyennant, chaque année, 60 livres tournois et trois douzaines de fagots, du dîme de toutes choses décimables attachées dans la paroisse dudit Saint-Caprais à ladite vicairie du Bâton.

E. 2051. (Liasse.) — 232 pièces, papier.

1639-1641. — Cession à Antoine Pommier, hôte du *Cheval-Bardé* à Bourges, par Marguerite Guenault, veuve Giraud, et moyennant la somme de 12 livres tournois, du droit acquis par son feu mari de tenir hôtellerie, cabaret, taverne et faire trafic de vin en gros et en détail. — Marché entre Pierre Plazanet, maître tailleur, et Jean Rascamier, compagnon, par lequel, pendant trois ans, Rascamier s'engage à travailler chez Plazanet, à condition que celui-ci prélèvera un cinquième sur la façon des habits et partagera son logis avec son associé, qui sera tenu d'entretenir et loger à ses dépens les compagnons travaillant dans la même boutique. — Inventaire du mobilier de feu Claude Bécuau, élu en Berry. — Renonciation par messire François Rousseau, chanoine et archidiacre en l'église de Bourges, à la procuration *ad resignandum* de son archidiaconé entre les mains du Roi, collateur dudit office, par suite de la vacance de l'archevêché. — Protestation devant les vicaires généraux de la cathédrale de Bourges, le siège archiépiscopal étant vacant, par Gilbert Uzé, curé de Saint-Georges, contre la résignation par lui consentie de sa cure, par surprise et pendant la maladie dont il relève, au profit de Nicolas Bonamy, qui en a été pourvu indûment. — Vente, moyennant 5,000 livres, par Jacques Bruère, procureur du roi aux sièges de l'Élection du grenier à sel de Bourges, à son frère Charles Bruère, de son office de conseiller du roi et son procureur audit grenier à sel. — Marché par lequel André Freschet, *coquatier* (volailler), s'engage à fournir à Philippe Léveillé, marchand gantier, au prix de 12 livres le cent, toutes les peaux de chevreaux, agneaux et *tendrons*, qu'il pourra se procurer en exerçant pendant un an son commerce de coquaterie. — Procuration par Marguerite Daubray, veuve de François Pot, sieur de Rhodes, et Louise Pot, veuve de Esme Duménil-Simon, sieur de Beaujeu, à l'effet de contracter un emprunt de 8,100 livres tournois hypothéquée sur les biens des dames emprunteuses. — Engagement pris par Jacques Grosbois, paroissien de Saint-Florent, de fournir du mois d'août à la Toussaint, chaque samedi, à Jacques Magousté, pâtissier à Bourges, deux douzaines de pigeons, moyennant 23 sous la douzaine, toute semaine où ce nombre ne serait pas atteint devant être compensée par la suivante. — Marché par lequel Toussaint Bourrasson, maître tapissier à Bourges, s'engage à fournir à Jacques Nau, receveur général en Berry, la tapisserie de huit fauteuils garnis de sièges, dossiers et rebras, et celle de douze sièges prejants (?), le tout en laine fine, teinture de Paris et à double fil, « diversifiés de plusieurs fleurs », et moyennant 150 livres, dont 15 payées comptant. — Compromis entre Jacques Nau, receveur général des finances en Berry, et Marie Rivière, veuve de Adrien Fauvin, pourvu de l'office de receveur général provincial ancien des rentes des 8 millions de livres assignées sur les tailles dans ladite Généralité de Berry. La veuve Fauvin abandonne tous les droits auxquels elle pourrait prétendre sur ledit office de receveur général provincial et sur la finance en dépendant, moyennant satisfaction en argent fournie par Nau. — Reconnaissance par Antoine Chapperon, chapelain de la Sainte-Cha-

pelle de Bourges, à Gilbert Berthomé, chanoine semi-prébendé de la cathédrale, du prêt de la somme de 100 livres tournois pour sûreté de laquelle il a remis au prêteur une pièce de serge rouge de 13 aunes et demie, 6 *pendeloires* d'argent, un demi-ceint avec les crochets et 2 bagues d'or ornées, l'une d'une turquoise, l'autre d'une opale. — Vente par François Mauroy, commis général des gabelles en Berry, à Claude Violette, commis à la recette du grenier à sel de Saint-Amand-Montrond, des deux offices de greffier alternatif et triennal dudit grenier, nouvellement créé, en lui fournissant les provisions, quittances de finances et de marc d'or scellées, montant les quittances de finances à 1,710 livres, et celle du marc d'or à 27 livres pour chaque office, aux gages annuels de 90 livres chacun et droit de 9 deniers par minot de sel vendu, le tout moyennant le prix de 3,714 livres. — Marché par lequel Martin Prehoust, dit Belinde, s'engage à faire, moyennant 80 livres, pour l'entrepreneur Jean Lejuge, trois statues de la Vierge, saint Roch et saint Sébastien, destinées à remplir les trois niches pratiquées au-dessus du portail de la chapelle de Saint-Roch nouvellement construite hors de Bourges, plus une Notre-Dame de 2 pieds 13 pouces de haut. — Procuration donnée par Étienne Lemaréchal, chanoine de la cathédrale et official de l'archevêché de Bourges, agissant comme tuteur d'Étienne Lemaréchal, son neveu, héritier de feu Henri Lemaréchal, sieur de Lassay, capitaine d'une compagnie du régiment de Conti, pour retirer des mains de ceux qui les possèdent les objets ayant appartenu au défunt, savoir : ses armes, ses effets de campement, sa vaisselle de fer blanc, une malle contenant son linge, une coupe et 6 cuillères d'argent, 2 *ferrières* à mettre vin, la ferrure de la charrette aux bagages, avec une couverture de drap gris, et les colliers des chevaux, 6 bandoulières, etc. — Sommation par frère Henri Dumoulin, supérieur des anciens religieux de Saint-Sulpice-les-Bourges, de la congrégation de Saint-Benoît, à dom Bernard Audebert, abbé de la nouvelle congrégation de Saint-Maur, pour le paiement de la pension des anciens religieux, séparés de ladite congrégation. — Autre sommation du même pour faire enlever à la porte du jardin de l'abbaye les verroux qui, malgré le concordat intervenu, empêchent les religieux de l'ancienne observance d'user de leur part de jouissance dans ledit jardin. — Protestation par les mêmes contre tout emprunt hypothécaire des nouveaux religieux qui pourrait grever les biens de l'abbaye.

E. 2052. (Registre.) — 256 feuillets, papier.

1641. — Bail d'acense pendant trois ans, et moyennant 14 livres tournois par an, de la vicairie de Saint-Germain et Saint-Lazare de Bourbon, à Jean Raymon, chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourbon, par François Bidault, chanoine de l'église de Châlons et titulaire de ladite vicairie, laquelle sera desservie *in divinis* par le preneur. — Accord par lequel Charles Daunat, sieur de Vivet, restitue, sans indemnité, à Noël Hervet, voiturier du pays de Combrailles, son cheval, rencontré par lui, après avoir été volé par un faux saunier qui l'avait amené dans la paroisse de Bannegon. — Quittance donnée par Charles Robin, vicomte de Coulogne, de la somme de 500 livres payée par Jean Mercier, docteur et professeur en droit, savoir : 1° 92 livres 19 sous 8 deniers pour le droit de 4 deniers par livre sur la somme de 4,500 livres, prix d'adjudication d'une maison provenant de la succession de Thomas Robin, ledit droit attribué pour augmentation au contrôleur des consignations ; 2° 407 livres 4 deniers pour les frais de criée de ladite adjudication. — Vente, pour le prix de 2,000 livres tournois, du lieu et métairie de la Trochère, dans la paroisse de Sainte-Solange, à Me Jean Jacques, avocat à Issoudun, par Charles Robin, sieur de Coulogne, et Françoise Hurtault, sa femme. — Autre vente par les mêmes, moyennant 6,000 livres, à Jacques Chenu, marchand à Bourges, du lieu, métairie et moulin de Mazières, dite paroisse de Sainte-Solange. — Cession par les mêmes, moyennant 406 livres, à Louis Guénois, avocat en parlement, d'une rente de 25 livres, au capital de 400 livres, constituée au profit de feu Pierre Hurtault, conseiller au présidial, et père de Françoise, femme dudit sieur Robin de Coulogne.

E. 2053. (Liasse.) — 176 pièces, papier.

1635-1642. — Obligation par Jean Petit, concierge des prisons royales de Bourges, d'une somme de 67 livres 10 sous, par lui due à Rémy Augier, notaire et procureur ès cours ecclésiastiques dudit Bourges, pour vente de trois poinçons de vin clairet à l'usage des prisonniers. — Autre de 354 livres tournois, dues par messire Étienne Lemaréchal, official de l'archevêché de Bourges, à Simonne Pinault, veuve Ragot, sa servante, pour huit années de gages, dont la première à raison de 36 livres et les autres de 45. — Quittance par Reynaud, paroissien de Morthomiers, de 21 livres reçues de Louis Rodet, chanoine semi-prébendé, et Pierre Leury, vicaire de l'église de Bourges, pour fourniture d'un demi-quarteron de fagots, dont 10 livres prix d'une charrette achetée par lui. — Obligation par Étienne Masson, boucher à Bourges, de livrer le jour de la Saint-Denis, et moyennant 90 livres tournois, à Denis Lefer, receveur général en Berry, la quantité de 300 livres de suif de boucs et de chèvres. — Protestation par Anselme Gaudard, curé d'Azy, contre tous commandements et exécutions faits en

vertu de l'ordonnance des députés du clergé de Bourges pour le dédoublement des décimes, sous prétexte du paiement restant à faire des taxes imposées sur les offices de receveurs et contrôleurs des décimes du diocèse appartenant au clergé, et procuration dudit à ce sujet. — Reconnaissance au profit de Louis Guénois, avocat à Bourges, par Antoine Mestier, paroissien de Sainte-Solange, d'un cheptel de 30 *chefs* de moutons et brebis, évalué à la somme de 75 livres tournois, plus d'une dette de 25 livres d'argent prêté. — Reconnaissance par François Riglet, sieur de Popelin, d'un tonneau de vin vieux de la récolte de 1632, par lui dû à Jacques de Lagrange en échange d'un cheval et d'une arquebuse. — Autre reconnaissance d'une somme de 358 livres 9 sous par Claude Belin, boucher à Bourges, pour vente à lui faite d'un troupeau de 115 moutons, par Rémy Augier, notaire et procureur en cour ecclésiastique à Bourges. — Engagement par Pierre Charbonnier, marchand fermier à la Vauville, paroisse d'Ourouër, et leveur des tailles de Nérondes pendant l'année 1637, envers Jean Petit, concierge des prisons de Bourges, de faire payer à Henri Bengy, receveur des aides et tailles au comptoir de Bourges, et au sieur Riglet, receveur du taillon, 532 livres 2 sous, d'une part, et, de l'autre, 78 livres 10 sous par lui dues du reste des tailles pour lesquelles il a été emprisonné. — Quittance au profit de Jacques Pastoureau, commis général à la recette du grenier à sel de Bourges, par Antoine Denizeau, marchand, et Martial Grangier, maître maçon, de la somme de 200 livres tournois par lui donnée en paiement pour fourniture de 500 boisseaux de grosse avoine et de 200 châtaigniers ayant hauteur d'homme, le tout livrable dans trois semaines.

E. 2054. (Registre.) — 239 feuillets, papier.

1642. — Contrat de mariage entre Antoine Bigot, sieur de Beaulieu, prévôt général et provincial de la maréchaussée de Berry, et maire de Bourges, et Mlle Goyer, veuve de Pierre Sarrazin, sieur de Soulangis, et président en l'Élection de Bourges ; la future apportant à la communauté 20,000 livres et le futur 10,000, plus pour la future, sans enfants, un douaire de 3,000 livres ou, avec enfants, de 1,500 livres. — Transaction entre Léonard Bonnault, curé de Givardon, et Augier Lallement, prieur dudit Givardon, jouissant en commun du dîme de Laleau ou dîme du Prêtre ; ledit Bonnault renonce, en considération de la valeur du dîme en question, plus grande qu'il ne le supposait, à la portion congrue de 200 livres dont il demandait l'addition au chiffre du revenu dont il jouissait. — Vente, pour le prix de 9,500 livres, à Claude de Gamache, baron de Jussey, vicomte de Raymon, par les héritiers de Jeanne Gassot, femme de Claude Régnier, conseiller au bailliage et présidial de Bourges : 1° de la moitié de leurs grands dîmes de blé dans la paroisse de Saint-Germain-des-Bois ; 2° des deux tiers du dîme de lainage et charnage, sauf le dîme de la cure, dit le *Petit-Dîme* ; 3° de la moitié du dîme du village de Condron, paroisse de Chabanne, indivis avec les religieux de Noirlac ; 4° du terrage de Largeneau, au même lieu ; 5° de celui de Barenteaume, en Berry, etc. — Bail d'acense pendant cinq ans, et à raison de 40 sous par année, par Benjamin Petit, bourgeois de Bourges, au profit de Jean Hodeau, parcheminier, du droit d'entretenir caque à laver peaux et laines sur la rivière garennière du moulin du Pré, près du pont de Saint-Privé, pour lui et les siens seulement. — Vente par Nicolas Lemort, sieur de la Forêt, grènetier à Bourges, moyennant 2,000 livres, à Charles Robin, sieur de Coulogne, des trois seizièmes des grands dîmes de la paroisse du Subdray, indivis avec divers, pour lequel prix de 2,000 livres ledit de Coulogne constitue à Lemort une rente annuelle de 111 livres 2 sous 2 deniers qui sera versée jusqu'à son amortissement, ladite rente pouvant être rachetée en deux paiements de 1,000 livres chacun, et étant hypothéquée par le sieur de Coulogne sur le dîme ci-dessus vendu.

E. 2055. (Liasse.) — 197 pièces, papier.

1642-1648. — Sommation au chapitre de la Sainte-Chapelle de Bourges, par messire Guy Rat de Salvert, chanoine dudit chapitre, pour obtenir restitution de la requête par lui faite en réclamation de sa prébende et au sujet de laquelle aucune satisfaction n'avait été donnée. — Autorisation accordée par le bailli de Berry, à François de Boisrouvray, sieur des Chesaux, lieutenant de la maréchaussée provinciale, de faire lever chez les notaires détenteurs du titre la grosse de l'acte de vente récente de la métairie de la Limaie, située dans la paroisse de Valentigny-les-Aix, et sur laquelle a été hypothéquée à son profit une rente constituée annuelle de 100 livres. — Marché par lequel Étienne Batailler et Jean Muzard, maîtres charpentiers à Bourges, s'engagent, moyennant 67 livres tournois, à faire au jeu de boules d'Étienne Minard, marchand, les réparations suivantes : remettre une sole dans toute la longueur, sauf à l'entrée, resaper tous les piliers, en y mettant les fermes nécessaires, poser un rang de filières pour soutenir les chevrons, sur lesquels seront placés des pieds-droits. — Protestation par Jean Levacher, trésorier général et garde du scel en la Généralité de Bourges, contre le refus opposé par Jean de Boisgueret, commis à la recette du droit annuel, par Jean

de Flandres, trésorier des parties casuelles, de recevoir les 466 livres 13 sous 4 deniers, montant de son annuel de 1643 et de lui en délivrer quittance, ainsi que du droit des deux années précédentes, tant que ces sommes resteront déposées entre les mains du greffier du Bureau des finances qui les a reçues. — Accord entre Jacques de Boisrouvray, fils de feu Pierre de Boisrouvray, lieutenant de robe longue en la maréchaussée de Berry, d'une part, et, de l'autre, ses frères et sœurs, touchant un banc de famille à leurs armes resté indivis dans la succession. Par cet accord, le droit audit banc est reconnu audit Jacques privativement à tous autres. — Attestation sous serment, par Jean Dagoret, curé de Notre-Dame du Fourchaut, et Pierre Bailleron, desservant de Saint-Pierre-le-Puellier à Bourges, du versement par eux fait du droit de noblesse des nobles décédés dans leurs paroisses, par composition avec leurs héritiers, droit prélevé sur tout le diocèse. — Marché par lequel, moyennant 90 livres tournois, François Caillaud et Léonard Thonneau, charpentiers, s'engagent envers Charles Charlemagne, sieur de Berry, lieutenant particulier au bailliage et présidial de Bourges, et consorts, à construire deux ponts de bois, l'un sur la rivière de la Vieille-Voie, vis-à-vis le gué du Beugnon, près de Bourges, l'autre sur un fossé parallèle à la rivière. — Autre marché par lequel, moyennant 13 livres, Aimé Ragier, maître brodeur, s'engage à faire pour Claude Robinard, curé de Sainte-Fauste, un drap de mort de camelot noir, long de deux aunes et demie, large de deux, orné d'une croix de satin blanc, avec quatre écussons garnis de cordelières aux armes de la famille Touzel-Beauregard. — Amende honorable dudit Ragier à son confrère Claude Brémaut, pour injures contre lui proférées, et qu'il déclare retirer comme mensongères. — Engagement pris par Jacques de Chassaigne, curé de Gargilesse, envers Guillaume Foucaut, archidiacre de Châteauroux, de faire la visite dans toutes les paroisses de son archidiaconé, dresser procès-verbal des malversations commises, recevoir les droits de l'archidiacre, faire contraindre les récalcitrants, enfin payer dans un mois 320 livres tournois au sieur Foucaut. — Procuration par frère Félix Colombier, religieux bénédictin et prieur de Saint-Romain, dépendance de l'abbaye de Massay, pour s'inscrire en faux contre une prétendue résignation par lui donnée de son prieuré. — Protestation par Sylvain Augier, prêtre, contre le refus de provision à lui fait par les vicaires généraux de la cathédrale de Bourges, le siège étant vacant, de la cure de Notre-Dame du Verger, qui lui avait été promise. — Compromis entre Paul du Tartre, chef de la paneterie et fruiterie du prince de Condé, gouverneur de Berry, et Jean Guyard, greffier du grenier à sel de Bourges, par lequel il est convenu que les deux parties s'étant rendues à cheval à Lyon, Guyard ira jusqu'au pont Saint-Esprit, à l'embouchure de la Saône et du Rhône, en six heures, en prenant tel bateau et tels mariniers qu'il voudra ; le chiffre du dédit entre eux étant fixé à 4 pistoles ; celui qui perdra le pari paiera tous les frais du voyage. — Sommation par Silvain Prévost, grènetier de la Souveraineté d'Henrichemont, à François de Montroy, commis général des gabelles de Berry, de délivrer aux sujets du duc de Sully, ainsi qu'y est obligé l'adjudicataire des gabelles de France, une quantité suffisante de sel, à quoi répond ledit de Montroy avoir, depuis le 1er octobre jusqu'au 1er janvier 1642, fourni plus de cinq muids de sel à Henrichemont, tandis qu'il n'est tenu d'en fournir que trois muids par quartier.

E. 2056. (Registre.) — In-4°, 400 feuillets, papier.

1622-1643. — Obligations et reconnaissances pour le chapitre de Saint-Ursin. — Quittance par le chapitre d'un droit d'accordement dû par Edme Mérille, doyen de l'École de droit à Bourges, par suite d'acquisition sur Jeanne Chenu, veuve de Jacques Paris, procureur au présidial de la même ville, du lieu dit le Petit-Gué-aux-Dames, autrement le Gué-aux-Chantres. — Autre quittance d'accordement dû par Antoine Romain, vigneron au village de Gionne, par acquisition de Nicolas Labbe, sieur du Parc, de la maison dite de la *Pomme-du-Pin*, dans le faubourg de Bourbonnoux, à Bourges. — Reconnaissance au profit de Saint-Ursin, par Nicolas Burnet, vicaire de la Trinité dans l'église de Bourges, d'un droit d'accordement de 4 deniers parisis par lui dû de ce fait sur une maison à l'enseigne du *Saumon*, située à Bourges, rue Bourbonnoux.

E. 2057. (Registre.) — In-4°, 246 feuillets, papier.

1643. — Vente pour le prix de 1,500 livres tournois, par Jacques de Cribleau, sieur de Magnou, à Claude de Gamache, baron de Jussy, vicomte de Raymond, des dîmes de toute nature à lui appartenant dans la paroisse de Saint-Germain-des-Bois. — Engagement comme novice chez les religieux Bénédictins de Bourges, pendant un an, de François, fils de Jean Martinet, sieur de La Croze, natif de la Marche, à condition d'y être nourri, entretenu et vêtu de l'habit religieux, et, pour ledit sieur de La Croze, de verser 150 livres pour prix du noviciat de son fils, et, au bout de l'année, 600 livres le jour de sa profession. — Contrat d'apprentissage de Charles, fils de Nicolas Gagnepain, archer en la maréchaussée de Berry, chez Sébastien Deville, maître barbier et chirurgien à Bourges, pendant deux ans et moyen-

nant 200 livres, dont moitié payée comptant. — Marché par lequel Philippe Chaumeton, cordier, et André Gautier, vigneron, s'engagent envers Étienne Minard, marchand à Bourges, à façonner pour lui, à moitié fruits, trois pièces de vignes, à charge de les déchausser, tailler, provigner, assarter, lier, accoler et biner, suivant la coutume du Berry. Outre le partage des fruits, qui se fera au pertuis des vignes, les frais étant en commun, Minard, pendant trois ans, durée du contrat, paiera aux deux contractants 30 livres par année et recueillera les javelles.

E. 2058. (Registre.) — In-4°, 390 feuillets, papier.

1633-1644. — Baux d'acenses, etc., pour l'église collégiale de Saint-Ursin de Bourges. — Commission donnée, pendant cinq ans, à Jean de Ferrier pour faire, durant ce temps, fonctions de curé dans ladite église, en s'aidant du service des deux coutres, sonneurs ou chapiers, lesdits coutres étant chargés de la confection des chapes pour les services solennels. Suivent les conditions de l'office à remplir par ledit *commis* et le personnel de l'église, y joint le tableau des revenus de la cure. — Acense du droit de laude pendant un an, et moyennant la somme de 36 livres, au profit de Philippe Jaffin et Claude Dufour, manœuvres, dans la paroisse. — *Idem*, à Ambroise et Claude Coudreau, jardiniers, pendant cinq ans, et moyennant, chaque année, 50 septiers et 4 boisseaux, mesure de Bourges, de méteil, marsèche et avoine et du droit de suite sur toutes choses décimables appartenant au chapitre, *intra* et *extra muros*, dans l'étendue des paroisses de Saint-Ursin et Saint-Jean-des-Champs. — *Idem*, à Pierre Poret et Blaise Sandronneau, vignerons, et moyennant, chaque année, 22 boisseaux de blé méteil, dite mesure, du four banal de la paroisse de La Chapelle-Saint-Ursin. — *Idem*, à Charles Millet, marchand, au bourg de Neuilly-en-Sancerre, et pour le prix de 120 livres tournois, de tous les dîmes appartenant au chapitre dans les paroisses de Neuvy-deux-Clochers, Crésancy, Humbligny, Neuilly-en-Sancerre et sur la terre de Nancray, en y comprenant le petit dîme, dit le *Dîme-aux-Ânes*. — *Idem*, moyennant 200 livres par an, et pendant sept ans, de tous les bancs de la boucherie de Saint-Ursin, à Jacques Coueffé, Pierre Cherrier et François Grandfond, bouchers, et à Jean Cherrier, marchand chandelier. — *Idem*, pour le temps de trois fois neuf ans, et moyennant 12 livres par an, à Fiacre Normand et consorts, paroissiens d'Arçay, de 30 arpents de bois taillis, dits les bois de la Fouaille, dans ladite paroisse d'Arçay. — *Idem*, à Pierre de Monsebrot, prêtre, pendant sept ans et pour 45 livres tournois par an, des fruits et revenus du prieuré de Bannegon. — *Idem*, à Pierre et Étienne Gambrelle, meuniers, pendant sept ans, du moulin de Charlet, à Bourges, moyennant 365 boisseaux de blé méteil, mesure de Bourges, payables par semaine et par avance. — Fondation au profit du chapitre, par Antoine Poupin, moyennant une rente foncière de 6 livres 10 sous, sur une maison du faubourg de Bourbonnoux, à Bourges, d'un service le jour de l'Assomption pour le fondateur et pour feu sa sœur. — Marché par lequel Claude Colin, charpentier, et Louis Coudreau, menuisier, s'engagent à faire une fenêtre vitrée pour le trésor du chapitre, avec ses volets, une table de 3 pieds et demi sur 4, 3 chaises à bras en chêne, le rayonnage d'un des côtés du trésor sur une hauteur de 3 pieds, une porte à la même pièce, avec une vis à rampants pour la faire communiquer au *revestouer*, avec une autre porte à cette extrémité inférieure, plus 4 toises de plancher à l'entrée, moyennant le prix de 110 livres tournois. — Nomination comme procureur et receveur du chapitre de François Thiolat, notaire royal, pour neuf ans. — Traité par lequel Claude Brissard, clerc de Paris, s'engage à prendre, pour sept ans, la direction des enfants de chœur de l'église, auxquels il donnera des leçons de lecture, d'écriture, de piété et bonnes mœurs, plus de plain-chant et de composition musicale, enfin qu'il devra nourrir, moyennant quoi il recevra par semaine 4 boisseaux de blé méteil, 12 livres par mois, les *amanons* d'une prébende, plus 150 livres en argent, 6 livres pour le blanchissage des enfants, enfin 3 livres pour le *libera* chanté par eux tous les jours devant le grand autel.

E. 2059. (Registre.) — In-4°, 168 feuillets, papier.

1644. — Contrat de mariage entre François de Boisrouvray, fils de Pierre, lieutenant de robe courte en la maréchaussée de Berry, et Claudine Piat, veuve en premières noces de Nicolas de Bretagne, docteur en médecine à Bourges, chacun des futurs apportant en dot 1,500 livres mises en commun, ainsi que les meubles et les acquêts ; le futur constituant un douaire de 800 livres, en cas d'enfants, et de 400, sans enfants. — Vente, moyennant 1,200 livres, de la charge de lieutenant d'une compagnie du régiment de Nérestan, commandée par Nicolas Labbe, sieur du Parc, capitaine et major audit régiment, ladite vente faite par François Lelarge, sieur de Paraçay, à Étienne Bengy, sieur du Corbet. — Constitution par Guillaume de Sauzay, sieur de Boisbriou, au profit dudit Labbe, d'une rente annuelle de 55 livres 11 sous un denier, au capital de 1,000 livres et hypothéquée sur la terre dudit Boisbriou. — Quittance par les religieux Jacobins de Bourges de la somme de 300 livres, versée par Pierre Robeau, sieur du Buisson-Séguin, lieute-

nant en la maréchaussée de Montargis, à l'occasion de la prise d'habit par son fils chez lesdits religieux, indépendamment de 100 livres tournois qu'il s'est engagé à payer chaque année, pendant dix ans, pour fourniture de livres et autres choses nécessaires à ses études. — Bail d'acense pour cinq ans, par Antoine Bengy, avocat en Parlement, au profit de Pierre et Gilbert Beaufils frères, laboureurs à Bengy, du lieu, manoir et métairie de Poifond, moyennant, chaque année, 70 boisseaux de froment, 80 de méteil, 56 de seigle, 70 de marsèche et 110 d'avoine, le tout mesure de Bourges, un porc ou 12 livres au choix du bailleur, un boisseau de pois (haricots), 16 livres de beurre, 16 fromages affinés, 4 poules, 4 poulets, une oie grasse, un cent de gluis (paille) et un quart de chanvre, moitié mâle, moitié femelle. — Constitution d'arbitres dans la personne de Nicolas Macé, sieur de La Vèvre, et Jean Hémeré, conseillers au présidial de Bourges, et Jacques Guesnier, élu en l'Élection de Berry, par Philippe Bonnet, sieur du Génetoy, conseiller au présidial, et Philippe Berthet, assesseur à la prévôté dudit Bourges, à l'effet de décider sur la prétention des deux à un office de ladite juridiction.

E. 2060. (Liasse.) — 117 pièces, papier; 1 parchemin.

1644-1645. — Abandon, moyennant la somme de 90 livres, à Étienne Delhomme, meunier au moulin de Voiselle, par Louise Delnat, veuve de Pierre Thomas, de tous les droits de poursuite à l'effet de dommages et intérêts ou autrement par elle entrepris devant les justices d'Issoudun et Chârost, tant de son chef que comme tutrice de ses enfants, contre Nicolas Héry, pour raison de l'homicide par lui commis sur son défunt mari. — Vente de l'office d'huissier audiencier en la justice de Trouy, avec pouvoir d'exploiter par toute la France, par Esme de Morillon, sieur du Coudray, à Sylvain Chenu, paroissien d'Étrécby, et moyennant 200 livres tournois. — Marché par lequel Aimé Ragier, maître brodeur à Bourges, s'engage envers Barthélemy Oret, procureur fabricien de Chéry, à faire pour son église, et pour le prix de 72 livres, une bannière de damas cramoisi double, portant, d'un côté, saint Blaise et saint Didier, et, de l'autre, une Notre-Dame en broderie, frangée de soie rouge et blanche, avec le bâton et les deux pommes, plus une étole de même étoffe et frangée de même. — Engagement d'un an pour Macé Chanton de Givaudins, comme charretier, chez Pierre Bourguignon, moyennant la somme de 18 livres, une chemise, une *domaie* (habit), un haut de chausses, une paire de guêtres et une de souliers à triples semelles. — Cession pendant un an et moyennant 6 livres, à Jean Rescanière, maître tailleur d'habits, par Jeanne Foubert, veuve de Georges Lasne, aussi tailleur, du droit de boutique dudit métier dont elle a pouvoir de disposer pendant l'année, en tenant, au besoin, un compagnon. — Prise en cheptel, de Claude Lelarge, avocat au présidial de Bourges, et suivant la coutume du Berry, par Mary Marsault, laboureur, paroissien de Senneçay, du bétail suivant : 31 chefs de brebis, tant vassives que vassiveaux, pour 93 livres : 3 vaches mères, avec leur suite et un taureau, pour 70 livres, et 4 bœufs arables, pour huit vingt livres, soit, en somme, 323 livres tournois. — Démission au profit d'Étienne Bengy, sieur du Corbet, par François Lelarge, sieur de Parassay, de sa charge de lieutenant au régiment de Nérestan. — Partage de la succession de François de Mahis et Guillaume de Mahis entre leurs fils et petits-fils et fille, François de Mahis de Boisbelle et Marie de Mahis, femme de André Jaupitre, sieur de Dame. — Procuration donnée à maître Gilbert Berthomé, par Pierre Bourjon, curé de Neuville, pour, en son nom et à raison de son grand âge, résigner ses fonctions de curé au chapitre de Saint-Ursin de Bourges. — Circulaire de l'official de Bourges pour inviter les prêtres du diocèse, sujets de son tribunal, à publier des monitoires dans leurs églises pour faire connaître les circonstances dans lesquelles a été fait le testament de dame Catherine Debrielle. — Foi et hommage au sieur de Chabenat, vicomte du Préau, par Claude Perrotin, chapelain de la Sainte-Chapelle de Bourges et curé d'Avord, pour son dîme de Térieux, établi dans la paroisse d'Avord et mouvant de la seigneurie de Savigny.

E. 2061. (Registre.) — In-4°, 107 feuillets, papier.

1652. — DEBRIELLE (Jean-Jacques) père. — Procuration donnée par Guillaume Moinet, vicaire de Saint-Nicolas en l'église de Saint-Outrillet de Bourges, à Louis Sarrebourse, sieur de Bretache, pour, en son nom affermer, aux prix et clauses qu'il avisera, les héritages appartenant à ladite chapelle de Saint-Nicolas de Sarrebourse. — Quittance par le sieur Chaumard, geôlier des prisons de Bourges, au profit de Jacques Touzeau, marchand, de la somme de 14 livres 5 sous, à compte sur les 17 livres qu'il lui devait pour ses frais de geôlage. — Engagement pris par Perpette Duverger, marchande chandelière à Bourges, envers le secrétaire de l'Archevêché, de fournir durant cinq années le luminaire et la cire pour l'église cathédrale, outre qu'elle devra offrir, le jour de la Chandeleur, un cierge de cire blanche d'un quarteron plus pesant que celui du doyen, plus la graisse pour les cloches et l'encens, enfin la cire à sceller pour l'archevêque; le tout moyennant 1,150 livres, payables chaque année, de trois mois en trois mois. — Marché par lequel

Jean Pignet, maître maçon, s'engage envers Jean Trouvé, boulanger, à lui construire un four d'une largeur de 6 pieds à l'intérieur, moyennant la somme de 40 livres, plus la fourniture, par ledit Trouvé, du carreau et deux pièces de bois nécessaires à la confection du manteau dudit four.

E. 2062. (Registre.) — In-4°, 142 feuillets, papier.

1653. — Bail d'acense pour trois ans et au prix de 82 livres tournois par an par Jeanne Rapereau, veuve Bourguignon, à Antoine Buzeret, laboureur, de la métairie du Chezal-Chauvier, dans la paroisse de Saint-Denis-de-Palin. — Autre acense pour neuf ans, par Catherine Bigot, veuve Labouzay, à Sylvain Pain et François Panetier, maîtres paumiers, au prix annuel de 600 livres, du jeu de paume de la Vieille-Monnaie, à Bourges. — Quittance par Antoine Lauverjat, procureur au présidial, au profit de Mathieu Lauverjat et son épouse, ses père et mère, de la somme de 1,500 livres, restée due sur celle de 3,000 livres, représentant le chiffre de sa dot. — Abandon fait à Jean Chaumard, concierge des prisons de la ville de Bourges, par Jacques Châtelain, laboureur de Saint-Éloi-de-Gy, de deux obligations, l'une de 40 livres, l'autre de 17 livres, pour payer le prix de sa nourriture pendant son séjour dans ladite prison. — Contrat d'apprentissage du métier de brodeur à André Pocher, par Antoine Ragier, pendant deux ans et moyennant 45 livres, prix dudit apprentissage. — Contrat d'indemnité, par François Pastoureau, sieur de Fontblain, à Charles Bergeron, sieur de la Perche, pour une constitution de 1,500 livres faite au profit de Louis Guénois, avocat en Parlement. — Donation par Jean Prévôt, sieur de Bois-Martin, à Lazare Sallé, curé d'Osmoy, et à ses successeurs, de la somme annuelle de 100 sous, payable à la Saint-Jean-Baptiste, à la charge par les bénéficiaires de célébrer, dans la chapelle de Bois-Martin, une messe le jour de la Saint-Jean-Baptiste, une le jour de sa nativité, une autre le jour de sa décollation et une pour la fête de saint Jean-Porte-Latine, ladite somme hypothéquée sur la métairie de la Châtinerie, dépendance du bien de Bois-Martin.

E. 2063. (Registre.) — In-4°, 97 feuillets, papier.

1654. — Ferme accordée pendant six ans par Jacques et Jean Danjou, fermiers généraux des greffes de la ville de Bourges, du greffe du bailliage criminel, au profit de messire Aignan Lebas, chargé déjà de l'exercice de ladite fonction, pour la continuer comme par le passé, avec les mêmes droits que ceux exercés par les bailleurs et moyennant le prix de 750 livres par an. — Engagement pris envers Claude Tillier, pâtissier à Bourges, par François Chertier, paroissien de Morthomiers, de lui amener à domicile le nombre de fagots qu'il lui désignera, à raison de 10 sous l'un. — Bail d'acense pendant sept ans, au profit de Jacques et Jean Danjou, greffier du bailliage de Berry et secrétaire de l'hôtel de ville de Bourges, par Alexandre Martin, prieur de Saint-Martin-des-Champs, aumônier et prédicateur ordinaire du roi, des revenus dudit prieuré, pour le prix de 1.300 livres payables en deux termes chaque année, et rendues conduit à Paris. — Vente par François Fauvre, chanoine de la cathédrale de Bourges, à Guillaume Foucault, aussi chanoine de ladite cathédrale et de la Sainte-Chapelle de la même ville, d'un principal de 1.600 livres de rente, constituée à raison par année de 88 livres 17 sous 9 deniers au profit dudit Fauvre, par Jean Lenormant, sieur de La Croix et d'Herry, à cause de l'acquisition par lui faite de moitié de la seigneurie d'Herry. — Contrat d'apprentissage de chapelier pour le fils de Jean Frontière, chez Jacques Pellisson, pendant une durée de trois ans et moyennant 40 livres, dont moitié payée comptant par ledit Frontière.

E. 2064. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1652-1654. — Déclaration par Étienne Dargent, procureur général du comté de Sancerre, au prieur des Jacobins de la ville de Bourges, de la part des catholiques dudit Sancerre, qu'il a demandé en leur nom à l'archevêque que la confrérie de Saint-Roch, établie dans l'église des Augustins de Sancerre, fût érigée dans son église paroissiale, lequel prieur répond qu'il attendra, pour prendre une décision à cet égard, que l'archevêque ait prononcé sur la question. — Reconnaissance par frère Antoine de Bonnefon, gardien du couvent des Cordeliers de Bourges, pour lui et ses coreligieux, la somme de 300 livres tournois, reçue de Noël Fradet, chanoine de Saint-Pierre-le-Puellier de Bourges, héritier testamentaire de Berangon Fradet, religieux audit couvent, pour ce qui restait à payer de la pension que Noël Fradet devait audit Berangon. — Assemblée des maîtres pâtissiers de Bourges, qui donne commission à Guillaume Bonnet, l'un d'eux, de s'opposer à la nomination précédemment faite par la mairie de Jean Doré comme l'un de leurs sociétaires. — Marché par lequel Jean de Lyon, nattier à Bourges, s'engage envers Silvain Thomas, notaire, procureur en cour ecclésiastique et secrétaire ordinaire de l'archevêque, de renouveler moyennant 15 livres la natte garnissant le grand autel de la cathédrale, et moyennant 50 livres, toutes les autres nattes de la même église. — Sommation par Pierre Legeret, meunier au village de Moulins, faite à Antoine Poumier, fermier de la seigneurie de Brécy, de mettre en

réparation le moulin à lui affermé. — Injonction par Jean Vignier, sieur de Vollerasse, comme fondé de procuration par son frère Claude, commissaire examinateur en l'Élection générale de Châteauroux, à Alexandre Milon, sieur des Fontaines, commis général des gabelles du Berry, de prendre la défense dudit Claude Vignier, attaqué par les officiers de sondit office dans sa légitimité, sinon travailler à lui en faire restituer le prix. — Copie collationnée en 1657 du bail d'acense accordé par la ville de Bourges, moyennant 20 sols tournois par an, à Pierre Lullier, marchand, de deux loges situées devant la Sainte-Chapelle, à condition par l'acquéreur d'y construire, dans l'espace de deux ans, une boutique de changeur et une autre servant à la vente du sel.

E. 2065. (Registre.) — In-4°, 111 feuillets, papier.

1655. — Bail d'acense pendant cinq ans, par Denis Lefert, receveur des tailles en Berry, à Jean et Denis Cousin, laboureurs à Sainte-Solange, moyennant 500 boisseaux de froment, méteil, marsèche et avoine chaque année, plus la moitié des noix récoltées, ou 10 livres au choix, une oie grasse, 4 poulets, 12 chapons, 2 cochons de lait, 6 livres de beurre, 6 fromages, plus l'entretien des vignes, etc., de la métairie du Petit-Rousselan, dans la paroisse de Villabon. — Concession par Jacques Foucher, chanoine et sous-chantre de Saint-Étienne de Bourges, à Charles Robin, sieur de Coulogne, de la neuvième partie du grand dîme de la paroisse de Souesme, à lui appartenant, aussi longtemps qu'il sera sous-chantre, moyennant 30 livres par an. — Marché par lequel Denis Poirier, paroissien d'Osmoy, s'engage à charroyer, de la carrière de la Justice, près Bourges, au domicile de François Goury, marchand, la pierre, à raison de 20 livres le cent de parpinaux et de 30 le cent de parpins; le sable qu'il conviendra, à raison de 4 sous le tombereau. — Vente pour le prix de 1,800 livres tournois, à Claude Ragueau, praticien à Bourges, par Antoine Lauverjat, procureur au bailliage et présidial dudit Bourges, conservatoire des priviléges de son université, prévôté criminelle, eaux et forêts, bureau des finances, bureau ecclésiastique, justice consulaire et autres juridictions royales dudit Bourges, des offices ci-dessus dont il fut pourvu par lettres de provisions royales, qu'il transmet audit Ragueau. — Procuration par ledit Lauverjat à qui de droit pour la résignation des offices ci-dessus.

E. 2066. (Registre.) — In-4°, 182 feuillets, papier.

1656-1657. — Vente à Joseph Jaupitre, sieur d'Ornon, avocat en Parlement, par Pierre Beraut, sieur de la Rose, et Fontbon, de son office de conseiller du roi au bailliage de Berry et présidial de Bourges, pour la somme de 12,000 livres. — Contrat d'apprentissage du métier de serrurier par le jeune Jean Musard, pendant trois ans, chez Philbert Laurent, moyennant la somme de 75 livres payée en deux termes durant la première année. — Vente à Charles Presens, laboureur à l'Épinière, paroisse de Bengy, par demoiselle Antoinette de Montsaulnin, femme de Charles Robert, comte de Coulogne, et son fils Charles de Rivière, sieur de Riffardeau, capitaine au régiment de Sainte-Mesme, de la coupe de la garenne et des taillis de l'Épinière, à la réserve des chênes, moyennant 800 livres tournois payables en deux termes et par moitié dans l'espace de deux ans, à la Saint-Martin. — Consentement par Gabriel Jourdan, laboureur de Rougefond, surtaxé au rôle des tailles de sa paroisse, à renoncer à toute réclamation par-devant les élus, sur la promesse à lui faite par le répartiteur d'une diminution sur la taxe à venir. — Bail d'acense par Charles Robin, sieur de Coulogne, pendant cinq ans, au profit de Jean Gauriat, paroissien d'Arçay, de la moitié des blés annuellement récoltés dans la petite métairie de la paroisse d'Arçay, que ledit Gauriat sera chargé de charroyer à la grange du bailleur, qui fournira la semence; les frais de moisson seront communs. Le preneur sera tenu de fournir en outre par année, 6 poules, autant de poulets, 4 livres de beurre, un pourceau de choix, et de faire six charrois à la demande du bailleur, au moulin duquel il sera tenu de faire moudre. — Bail d'acense pendant sept ans, par Étienne Thomas, notaire royal à Saint-Martin-d'Auxigny, au profit de Jean Lesperon, marchand à Bourges, des changes de la porte Tournoise, dans ladite ville, moyennant 4 livres tournois par année, plus 4 livres de chandelle. — Autre acense annuelle moyennant 400 livres, consentie par Jacques et Jean Danjou, receveurs du prieuré de Saint-Martin-les-Bourges, à Pierre Boucher et Jean Doriat, vignerons, des dîmes de blé, pois, fèves, chanvre et légumes, sauf le vin récolté dans la paroisse du Château-les-Bourges; plus du sixième du dîme de la commanderie des Bordes, appartenant au même prieuré et à ladite commanderie. — Installation par Louis du Treau, coutre de la cathédrale de Bourges, d'Antoine Bengy, dans les fonctions de vicaire de Saint-Nicolas en ladite église, par suite de la démission de son frère Hugues Bengy.

E. 2067. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1656-1658. — Sommation par Dominique Chabot, marchand, faite à Étienne Gaillard, aussi marchand, de recevoir le cheval qu'il lui a vendu la veille, suivie de l'examen dudit cheval par deux maréchaux, que Gaillard refusait comme mauvais, et décision des experts, qui prononcent que

le défaut du cheval provient du fer, qui demande à être élargi, après quoi le défaut disparaîtra. — Assemblée des confrères de Saint-Fiacre pour l'élection d'un procureur au lieu du confrère Coudreau, refusant d'accepter pour lui sa nomination à cette fonction.—Assemblée des habitants de Saint-Martin-d'Auxigny, usagers et apanagistes de la forêt Leroy, dans laquelle assemblée ils décident de protester auprès de qui de droit d'autoriser leurs procureurs fabriciens à entamer des poursuites au sujet de l'autorisation donnée indûment de jouir d'arrentements dans ladite forêt à d'autres qu'eux. — Révocation par Jacques Godefroy, marchand à Bourges, de toutes dispositions testamentaires qu'il a pu faire antérieurement en faveur de Jean Torchon, receveur de l'Hôtel-Dieu dudit Bourges, son beau-frère. — Protestation par Jean Danjou, secrétaire en chef de l'Hôtel de Ville de Bourges, au sujet de l'accusation portée contre lui de s'être porté comme aspirant aux fonctions de traitant de la taxe imposée au mois d'août 1656 sur les huissiers et sergents royaux du bailliage de Berry et présidial de Bourges, déclarant qu'il ne connaît ni traitant ou sous-traitant, ni huissiers ou sergents royaux de ce genre employés à la recherche de la taxe. — Sommation faite aux chanoines de la cathédrale de Bourges par leurs fermiers Jean Lebœuf et Pasquet Pont, d'avoir à réparer les bâtiments de leur métairie de Chanterenard, dans la paroisse de Lury, où l'état de dégradation des bâtiments occasionne la perte des récoltes engrangées. — Sommation faite à Guillaume Mosnier, lieutenant du premier chirurgien du roi à Bourges, par Jean Garnier, aspirant à la maîtrise de chirurgie, de lui procurer le moyen de subir l'examen à ce destiné, se refusant à la concurrence de tout autre aspirant qui pourrait lui être opposé, à quoi ledit lieutenant fait réponse que la sommation n'a pas été faite en temps utile, huit heures étant passées et deux autres aspirants étant déjà inscrits pour le chef-d'œuvre, ce qui, aux termes des statuts, leur donne le privilège de passer avant tout autre. — Procuration donnée à N. par Étienne Poncet, pour la résignation entre les mains de Pierre Poncet son fils, de son office de procureur de l'Élection et du grenier à sel de Bourges.

E. 2068. (Registre.) — In-4°, 237 feuillets, papier.

1658-1659. — Acte de donation par lequel Martine Verron, veuve d'André Chappus, laboureur, paroissien de Saint-Éloy-de-Gy, assure après sa mort à ses deux fils, Pierre et François, tout ce qu'elle pourra posséder à cette époque, sauf ses habits, qu'elle attribue à sa fille Marie, indépendamment de la somme de 10 livres, qui sera donnée à celle-ci un an plus tard. Ses fils donneront en outre une serviette à l'église de Saint-Éloy. — Acense pendant une année, par Claude Perrotin, chapelain de la Sainte-Chapelle de Bourges et curé d'Avord, à Guillaume et Blaise Petit, vignerons à Bourges, de tout le revenu temporel de sadite cure, moyennant 500 livres tournois, 4 septiers d'avoine au grand septier et 2 septiers de marsèche mesure de Bourges, le tout payé par moitié en deux fois et conduit au domicile du bailleur. — Vente, moyennant 200 livres tournois, par Gabriel de Reslan, sieur de Nizerolle, à Pierre Gouby, barbier-chirurgien à Bourges, de 52 chefs de brebis, tant vassives que vassiveaux, 2 vaches mères et une taure de deux ans, tenue comme elles en cheptel. — Vente, moyennant 637 livres 10 sous, par Paul Lelarge, sieur de Crézançay, et Madeleine Bécuau, sa femme, à Claude Bécuau, sieur des Ruaux, conseiller au bailliage et présidial de Bourges, de deux contrats de constitution de rentes faits au profit de feu Claude Bécuau, contrôleur et élu en l'Élection de Berry, chacun de 18 livres 15 sols de rente au capital de 300 livres, plus deux années d'arriéré de ladite rente. — Testament de Guy d'Anglars, sieur de Crézancy. Pour punir son fils aîné, Guy d'Anglars, sieur d'Argy, de sa conduite répréhensible à l'égard de son père, et notamment du mariage contracté contre son gré, il déclare le priver de sa succession, lui et les enfants issus de cette union. Il donne 2,000 livres à son puîné, Esme-François d'Anglars, sieur de Pensay, fils de feu sa première femme, Anne de Cossay, le surplus de son héritage devant néanmoins être partagé également entre lui et les autres enfants issus de la deuxième femme, Anne de Rigaud d'Aigrefeuille, à la charge de payer les dettes de la succession, mettant toute sa famille sous la surveillance et protection du sieur de La Châtre. La garde noble des enfants devant appartenir après le décès à la veuve, jusqu'à leur 21e année, époque où seulement ils pourront réclamer leurs comptes à leur mère qui aura géré leurs biens. Il désire être enterré dans l'église de Crézancy, dans la sépulture des seigneurs dudit lieu, et lègue 100 livres à la fabrique et autant à Michel Raffin, son serviteur, avec un habit neuf, à condition qu'il restera encore après sa mort une année sans gages au service de sa veuve. — Présentation à l'archevêque de Bourges de François Rivière, clerc tonsuré, pour la vicairie de Sainte-Marguerite, dans l'église de Veaugues, par Marguerite Bengy, veuve Étienne Macé, sieur des Portaux, fondateur et patron de ladite vicairie.

E. 2069. (Registre.) — In-4°, 125 feuillets, papier.

1660. — Accord entre Marguerite Sallat, veuve Gilbert Rossignon, et Pierre Beaubois, sieur des Grandsmaisons, époux de Blaisette Fradet, au sujet du legs par lequel la tante de cette dernière, feu Marie Fradet, veuve François Aubert, assurait par testament à ladite Marguerite Sallat la jouissance

de sa maison. Par cette transaction, Marguerite Salat abandonne à Beaubois et sa femme, la moitié du droit d'usufruit à elle légué de ladite maison, moyennant la somme de 700 livres tournois. En outre, la veuve Rossignon aura sa place dans le banc de la veuve Fradet dans l'église de Notre-Dame-du-Fourchaud, à Bourges. — Résignation en faveur de son fils Étienne, licencié en lois, par Étienne Jaupitre, sieur des Porches, de ses titres et fonctions de conservateur des privilèges royaux de l'université de Bourges, commissaire examinateur enquêteur audit siège, et conseiller au bailliage de Berry et présidial dudit Bourges. — Testament de Anne de Rivière, femme de Pierre Robin, sieur de Belair. Elle désire être enterrée près du grand autel de la chapelle paroissiale d'Arçay ; quant à ses funérailles, bout du mois et de l'an, elle s'en rapporte à l'affection de son mari. Il sera dit en sa mémoire, dans la chapelle susdite, un annuel pour lequel le curé d'Arçay recevra 120 livres, et 30 livres seront employées à la décoration de la chapelle, plus 20 livres aumônées aux pauvres de la paroisse ; quant aux biens que la testatrice laissera, elle en fait deux parts égales, dont l'une pour son fils Antoine-François, et l'autre également partagée entre ses autres enfants. — Acense pour neuf ans, à François Bernard, pâtissier à Bourges, et moyennant 36 livres tournois, par Innocent de La Chapelle, capitaine du palais royal de Bourges et fermier des domaines de Bourges et Dun-le-Roi, et Pierre Gaudrion, son associé, du péage de la porte d'Auron en ladite ville. — Autre acense par les mêmes, du péage de la porte de Bourbonnoux, au profit, pour le même temps et aux mêmes conditions, de François Lebacquet, maître savetier et capitaine de la dizaine de quartier dudit Bourbonnoux.

E. 2070. (Registre.) — In-4°, 128 feuillets, papier.

1661. — Contrat d'acense pendant neuf ans, du moulin de Coinche, dépendant de la seigneurie de Cornusse, par Jean Rognoux, fermier de la terre dudit Cornusse, à Jean Ligier, meunier, moyennant 12 septiers de *modure*, mesure de Dun-le-Roi, livrable au château de Cornusse de trois mois en trois mois. — Fondation de douze messes par an par Jean Mazelin, sieur des Chapelles, à célébrer par le curé de Gron, dans l'église du lieu desdites Chapelles, à la charge pour le fondateur de lui servir à lui et à ses successeurs une rente annuelle de 6 livres tournois. — Marché par lequel Jean Johannin, maître charpentier, s'engage à faire à neuf, pour Jean Rougnoux, marchand à Soye, l'arbre avec les volants de son moulin à vent, ainsi que quelques autres réparations secondaires, le tout pour le prix de 45 livres, dont 10 livres payées en commençant et le reste au prorata des travaux exécutés. — Constatation dressée à la requête de Pierre Patrigeon, voiturier par terre, pour éviter les réclamations du propriétaire, que trois ballots de laine, déposés par lui pendant la nuit dans la cour de François Lelarge, sieur de Parassay, y ont été mouillés par la pluie. — Acte d'association pendant trois ans, de Jean Chaudière, imprimeur à Bourges, avec son confrère Vincent Levez, Chaudière fournissant le matériel d'imprimerie, et les produits du travail devant se partager également entre les deux associés, mais l'imprimerie demeurant sous le seul nom de Chaudière. — Transaction entre Jean Votat, bourgeois de Bourges, et sa sœur Françoise Votat, représentée par son mari Étienne Thémeton, et, d'autre part, Pierre Faure, procureur au bailliage de Berry et présidial de Bourges, par lequel accord et moyennant la somme de 600 livres tournois de dédommagement versées par ledit Faure, Votat renonce à continuer les poursuites motivées contre ledit Faure, pour les excès commis par lui sur ledit Votat. — Déclaration par Étienne Rougen, clerc du diocèse de Bourges, procédant sous l'autorité de son tuteur Louis Rougen, maître orfèvre, et aspirant aux ordres sacrés et fonctions de sous-diacre, pourquoi il atteste et certifie que sa part de l'héritage de ses père et mère recueilli par lui, son frère et sa sœur, consiste en bois et vigne d'un revenu annuel d'au moins 60 livres, plus du tiers d'un mobilier évalué 2,000 livres.

E. 2071. (Registre.) — In-4°, 143 folios écrits, papier.

1662. — Jean Gaultier, laboureur, demeurant au village de Chaumoux, paroisse d'Aubinges, et présentement en la ville de Bourges, reconnaît avoir vendu à François Regle, écuyer, sieur de Lusson, conseiller du roi et élu en l'Élection de Bourges, deux boisselées et demie de terre, mesure des Aix, ensemencée de blé méteil (folio 44). — Noble et scientifique personne messire Aignan Lebas, prêtre, chanoine en l'église de la Sainte-Chapelle du palais royal de Bourges et vicaire de Saint-Vincent, donne à cens à Jean Lamotte, maître cordonnier, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Fulgent, pour sept ans, « le dixme » de vins et blés dépendant de la vicairie de Saint-Vincent, sis dans le vignoble du Tremblay, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, au prix de 72 livres tournois, payables à la fête de Saint-Martin (folio 69). — Messire Louis Dutreyne, prêtre, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Ursin, vend à noble et scientifique personne messire Jean de Saint-Denis, prêtre, chanoine en l'église cathédrale de Bourges, un jardin contenant une boisselée et demie, mesure de Bourges, sis au bourg de Charlet, paroisse de Saint-Ursin, entouré d'une haie vive tout près de la rue Neuve, par laquelle on va de la ville de Bourges à la grande

rue de Charlet (folio 78). — Jacques Pellisson, vicaire de l'église Saint-Ursin-les-Bourges, donne à cens à Pierre Ragot, vigneron, demeurant au faubourg de Charlet, paroisse Saint-Ursin, pour cinq ans, une maison sise près Saint-Ursin, consistant en deux chambres hautes à cheminée, une chambre basse à cheminée, grenier au-dessus, cave dessous, cour et jardin (folio 112). — Hilaire Cousin, marchand-boucher, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Bonnet, promet de livrer à maître Jean Danjou, secrétaire en chef de l'Hôtel de Ville de Bourges, y demeurant paroisse de Saint-Jean-le Vieil, les peaux avec poil des bœufs et vaches qu'il fera abattre en sa boucherie de la porte Gordaine, à partir du 2 juin 1662 jusqu'au jour de Carnaval 1663 (folio 113). — Vénérable personne, messire Charles de Lupis, organiste de la Sainte-Chapelle du Palais Royal de Bourges, y demeurant paroisse Saint-Jean-le-Vieil, donne à cens à Étienne de Pardies, écuyer, sieur de Boiscordier, conseiller du roi, trésorier général de France à Bourges, une maison lui appartenant comme vicaire de la Sainte-Chapelle, sise paroisse Saint-Jean-le-Vieil (folio 142).

E. 2071 *bis*. (Registre.) — In-4°, 210 feuillets, papier.

1663. — Contrat d'apprentissage entre Jean Margot, maître tailleur d'habits, demeurant à Bourges, paroisse de Notre-Dame-de-Fourchault, et honnête fille Marie Desrue, fille de feu Jean Desrue, marchand, demeurant aux Aix. Margot s'engage à montrer à ladite Desrue « le mieux qu'il luy sera possible » le métier de tailleur pour femme. Et Marie Desrue promet de lui rendre service « en ladite qualité de couturière pour le fait de sa profession en touttes choses licittes et honnestes, moyennant les pris et somme de cent livres ». — Jean Michau, cabaretier, demeurant en la rue de la Croix-de-Bois, au logis où pend pour enseigne Saint-Michel, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, au nom et comme tuteur de Marie Rubelet, fille de défunt Louis Rubelet, laboureur, Rondeau et Renée Naudinet, sa femme, ont reconnu qu'ils sont seigneurs propriétaires et possesseurs de deux maisons sises en la rue du Faubourg-d'Auron, allant de Bourges à Saint-Florent, en ladite paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, maisons sur lesquelles est assignée une rente de 3 livres 15 sous tournois, due à Jean Danjou, secrétaire ordinaire de monseigneur le duc d'Orléans et secrétaire en chef de l'Hôtel de Ville de Bourges. — Marché entre Jean Danjou, secrétaire de la Maison de Ville et économe de l'archevêque de Bourges, y demeurant paroisse de Saint-Jean-le-Vieil, et Jean Fortier, marchand-ciergier à Bourges, demeurant à la paroisse Saint-Ursin, qui s'oblige à fournir audit Jean Danjou, en qualité d'économe de l'archevêché, le luminaire et la cire qui est distribuée, les jours accoutumés, aux chanoines de Saint-Étienne. — Jean Danjou, secrétaire en chef de l'Hôtel de Ville de Bourges et receveur du prieuré de Saint-Martin-les-Bourges, y demeurant paroisse de Saint-Jean-le-Vieil, donne à cens pour l'an 1663, à Jacques Loyseau et Silvain Collas, laboureurs, demeurant, ledit Loyseau en la paroisse de Saint-Laurent-sur-Baranjon, et ledit Collas, en celle de Vignoux, acceptant en leur nom et au nom de Silvain Loyseau, laboureur, demeurant en la Ruestairye-des-Planches, paroisse de Saint-Laurent, et de Silvain Leliepvre, aussi laboureur, demeurant au village des Liepvres, paroisse dudit Saint-Laurent, les dîmes de blés, vins, lainage, charnages « et autres choses decimables » de la paroisse dudit Saint-Laurent-sur-Baranjon, appartenant au prieuré de Saint-Martin-des-Champs-les-Bourges (folio 121). — Messire Paul Ragueau, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Puellier, vend à Jean Danjou, écuyer, sieur de Moison et des Gazons, échevin de la ville de Bourges et secrétaire ordinaire de monseigneur le duc d'Orléans, demeurant à Bourges, en la paroisse de Saint-Pierre-le-Puellier, une rente annuelle et perpétuelle de 400 livres tournois, principal de 22 livres 4 sous 6 deniers (folio 164).

E. 2072. (Registre.) — In-4°, 192 feuillets, papier.

1664. — Compte rendu, par Jean Danjou, sieur de Moison, et exerçant les actions de sa femme Andrée, héritière testamentaire de feu son père Jean Ragueau, procureur au bailliage de Berry et présidial de Bourges, à Jean et Martin Ragueau, frères de ladite Andrée et légataires des arrérages des rentes à eux léguées par le défunt. — Obligation de 500 livres tournois par Gilles Durand, tanneur à Aubigny, pour prêt de pareille somme par Jean Danjou, sieur de Moison, secrétaire ordinaire du duc. — Constitution d'une rente annuelle de 22 livres 4 sous 5 deniers, au capital de 400 livres tournois, par Françoise Depardieu, veuve de François Raffaitin, avocat au bailliage de Berry et présidial de Bourges, au profit de demoiselle Catherine Barbier, à Bourges. — Obligation par Henri Fretisson, meunier et paroissien de Soye, envers Gilbert Caraut, boulanger à Bourges, de lui amener à domicile toutes les bourrées et fagots par lui coupés dans 2 arpents de bois, à raison de 10 sous la douzaine. — Bail d'acense à Pierre Neron, serrurier, par Guillemette Millet, veuve Blanchebois, d'un soufflet et d'une enclume, précédemment à son mari, moyennant 100 sols tournois par an. — Marché par lequel Jean Bataille, maître charpentier, s'engage, moyennant 360 livres, envers dame Marie de la Guiche, duchesse douairière de Ventadour, et mère tutrice de Louis-Charles de Lévy, duc de

Ventadour, pair de France, héritier testamentaire d'Anne Lévy de Ventadour, archevêque de Bourges, à faire la charpente de la maison archiépiscopale, l'officialité, les prisons de l'archevêché et les trois granges de Maurepas et de Turly, en fournissant les bois nécessaires, mais sans vouloir se charger des lambris du jeu de paume, ainsi que des portes et fenêtres, comme n'étant pas de son métier. — Engagement pris par Jean Denichau, marchand à Sancerre, de représenter à la prison royale de Bourges, à la requête de Poubeau, sergent royal, et consorts, Suzanne Laverdan, veuve Martinat de la Planche, et ce dans quinzaine, et de payer en son nom la somme de 200 livres tournois auxdits Poubeau et consorts, sans préjudice des frais contre eux faits pour le recouvrement de ladite somme.

E. 2072 *bis*. (Liasse.) — 213 pièces, papier; 2 parchemins.

1658-1664. — Protestation par Gilbert David, chanoine de l'Église de Bourges, contre la délivrance des lettres de provisions de la cure de la Perouille, vacante par la mort de messire Boyer, son dernier titulaire, ledit office à la nomination de l'abbé de Méobec, par suite de la vacance duquel les grands vicaires de la cathédrale de Bourges avaient promu à ladite cure vacante messire Louvrier. — Résignation en faveur de Pierre Évezard, praticien, par Antoine Héliot, de son office de procureur en l'Élection et Grenier à sel de Bourges. — Procuration par les maire et échevins de la ville de Bourges, à l'effet de soutenir par-devant le Parlement leur privilège de noblesse à titre d'écuyer. — Procès-verbal d'installation par le curé de Saint-Pierre-le-Guillard et par procuration, dans les fonctions de vicaire de Notre-Dame-la-Blanche, dans ladite église de Saint-Pierre, à Bourges, de J.-B.-Michel Colbert, bachelier en théologie de la Faculté de Paris. — Refus par le sieur Danjou, sieur de Moison, commis à la perception du droit annuel, de recevoir le montant des taxes imposées sur plusieurs officiers de grenier à sel, comme étant d'un jour en retard sur la date de fermeture de son bureau. — Procès-verbal d'assemblée des maîtres serruriers de Bourges, pour l'élection d'un procureur et de deux jurés de leur communauté. — Reconnaissance par Jean Guillerie, drapier, et sa femme, de la somme de 560 livres, par eux due à Jean Danjou, secrétaire en chef de l'Hôtel de Ville de Bourges, pour vente de sept cents de laine surge, et payable à la Saint-Jean-Baptiste suivante. — Autre reconnaissance par Hilaire Cousin et Jean Nuet, bouchers à Bourges, à Henri Bengy, receveur des tailles au comptoir de ladite ville, de la somme de 800 livres tournois, pour vente de 330 moutons. — Déclaration de cheptel par Mathieu Varenne, paroissien de Senneçay, au profit de Madeleine Goyer, veuve de Pierre Sarrazin, sieur de Soulangis, de 28 chefs de brebis, à raison de 50 sols le chef, et de 2 vaches mères pleines, au cheptel de 42 livres, lequel bétail le preneur promet loger, garder et hiverner à ses frais, à condition de partager également avec la bailleresse, lors de la cessation du cheptel, le croît ou décroît qui sera provenu. — Sommation par François Ducartier, prêtre, à la communauté des vicaires de l'église cathédrale de Bourges, de le recevoir dans leur sein comme titulaire de la vicairie de Notre-Dame de Reims, vacante par la mort du dernier titulaire, Jean Dagoret, et dont il y a eu prise de possession en vertu des provisions délivrées par les chanoines de la cathédrale, à quoi opposition d'Henri Dagoret, parent du précédent titulaire.

E. 2073. (Registre.) — In-4°, 93 feuillets, papier.

1665. — Vente par Jean Prévost, sieur de Tierceville, prévôt général et provincial de la maréchaussée de Berry, à Claude Bourjot, dit Rambure, moyennant 1,600 livres tournois, de la charge d'archer héréditaire de la maréchaussée de Berry en résidence à Bourges. — Acte d'émancipation de sa fille Gabrielle par Geneviève Cougny, veuve de François Féron, marchand à Issoudun, se réservant néanmoins sa légitime administration. — Donation après décès, à ladite Gabrielle Féron, par son oncle Claude Cougny, chanoine de la cathédrale de Bourges, de tout son mobilier, argent monnayé ou non, et produits de sa prébende, le donateur se réservant toutefois l'usufruit du tout, sa vie durant. — Vente par Jean Henry, sergent royal en la paroisse de Sury-en-Vaux, à Claude de Lavelle, praticien à Bourges, de son office de sergent royal au bailliage de Berry et présidial de Bourges, exploitant par tout le royaume, moyennant le prix de 300 livres tournois, avec la garantie, pour le paiement, de Henri Bengy, receveur des tailles au comptoir de Bourges. — Testament d'Imberde Duval, veuve d'Innocent de Lachapelle, ancien concierge du Palais Royal à Bourges : elle désire être ensevelie dans l'église de Saint-Jean-le-Vieux, se rapportant à ses héritiers du soin de ses funérailles, constituant pour son héritière universelle sa sœur Gabrielle Duval, femme Hurlin, et après le décès de laquelle meubles et immeubles passeront à sa nièce Anne Hurlin.

E. 2073 *bis*. (Liasse.) — 59 pieces, papier.

1665-1666. — Inventaire du mobilier délaissé par Gabrielle Féron à Claude Cougny, prêtre semi-prébendé de l'Église de Bourges. — Vente à Jean Pajaut, maître pâtissier à Bourges, par son frère Henri, moyennant 40 livres 15 sous,

de 23 douzaines de fagots, dont 3 douzaines de secs. — Constitution de procureur (en blanc) par Jean Henry, sergent royal à Sury-en-Vaux, pour la résignation, entre les mains du chancelier et garde des sceaux, de sondit office de sergent royal au bailliage de Berry et présidial de Bourges. — Assemblée de la communauté des serruriers de ladite ville, à l'effet de vérifier les principaux articles du règlement qui gouverne la Société, et qui, après délibération, sont arrêtés de la manière suivante : aux premières vêpres de la Saint-Pierre et aux cérémonies qui auront lieu tout le reste de la journée et le lendemain, les maîtres serruriers accompagneront le bâton dont ils auront la conduite ; *idem*, au jour de la Fête-Dieu ; ils devront assister aux convois des confrères défunts et à toutes les assemblées de corps auxquelles ils seront convoqués dans le couvent des Jacobins, sous peine d'une demi-livre d'amende de cire.

E. 2074. (Registre.) — In-4°, 160 feuillets, papier.

1666. — Marché par lequel, moyennant 36 livres, Guillaume Lejeune et deux autres vignerons de Pigny s'engagent envers Antoine Ragier, maître brodeur à Bourges, à faire et mettre en état dans l'année deux arpents de vigne et à piocher à la bêche trois boisselées de terre. — Constitution de 15 livres tournois de rente au capital de 300 livres, par Jean Mazelin, sieur des Chapelles, avocat au bailliage et présidial de Bourges, avec hypothèque sur ladite terre des Chapelles. — Bail d'acense pour quatre ans, à Léonard Prouvère, laboureur à Sainte-Thorette, par Étienne Corbin, conseiller au bailliage et présidial de Bourges, sieur des Chaumes, du quart des grands dîmes de Sainte-Thorette et du quart de celui que ledit bailleur partage avec le curé de ladite paroisse dans la métairie des Bergeries, et ce moyennant, chaque année, 130 boisseaux par quarts, froment, seigle, marsèche et avoine, rendus conduits à Bourges, au domicile dudit Corbin. — Engagement par Antoine Ragier, maître brodeur à Bourges, envers Jean Foucaut, maître tondeur dans la même ville, et pour le prix de 16 livres tournois, de lui faire un courtibaut de camelot rouge, garni de franges en soie et fil rouge et blanc, brodé d'une figure de Notre-Dame et d'une Présentation de sainte Élisabeth, doublé de bougran noir semé d'os et de têtes de mort ; ledit courtibaut destiné à la communauté des maîtres tondeurs. — Foi et hommage à Louis de Bourbon, prince de Condé, pour son comté de Sancerre, par Nicolas du Vignolle, sieur d'Argent, à cause de sa femme, fille de feu Charles de Vestus, sieur d'Argent, maréchal-des-logis général de la cavalerie légère de France, à cause des terres et seigneuries d'Argent, Clémont, Villezon, châteaux, moulins, bois, dîmes, etc. — Accord entre les héritiers de feu Étienne Gabard, peintre à Bourges, et ceux du défunt archevêque de ladite ville, Anne Lévy de Ventadour, au sujet du paiement des travaux exécutés par le peintre pour le prélat, et dont trois demeurés à l'état d'ébauche, et ce moyennant la somme de 500 livres payées par la succession de l'archevêque. — Vente par Jean Rougnoux, marchand et fermier de Cornusse, à Jean de Lafond et Hilaire Cousin, poissonniers à Bourges, du produit de la pêche de l'étang de Coinche, dans la paroisse dudit Cornusse, à raison de 27 livres le cent de carpes, 18 livres le cent de tanches de 7 pouces et 40 sous le seau de *fritaille*, sans qu'il y ait plus d'un demi-cent de rebut. — *Idem.*, aux mêmes, de la pêche de l'étang du Brion, à raison de 30 livres le cent de carpes, de 15 livres le cent de tanches et de 35 sous le seau de friture. — Acte de foi et hommage à la tour royale de Dun-le-Roi, par Jacques Debrielle, sieur de Trouy, de ladite seigneurie et ses dépendances.

E. 2075. (Registre.) — In-4°, 165 feuillets, papier.

1667. — Constitution d'une rente annuelle de 50 livres tournois, au capital de 1,000 livres, par le chapitre de la collégiale de Vatan, au profit de François Riglet, sieur de Lassus. — Prise d'habit, par Louise, fille de Germain Lelarge, sieur de Gry, au couvent des religieuses de Notre-Dame-de-Buxière, de l'ordre de Cîteaux, à Bourges. — Bail d'un an d'acense, par Gilbert Brémaut, brodeur à Bourges, au profit de Julien Franet, vigneron, paroissien de Saint-Germain-du-Puy, moyennant 20 septiers de blé, moitié méteil, un quart marsèche, un quart avoine, plus 30 sous en argent, du dîme de Fenestrelay. — Constitution de procureur, par Marie Roveron, dans la personne de son mari, Pierre Badin, sieur du Vernay du Chêne, contrôleur au grenier à sel de Saint-Amand-Montrond, pour, en son nom et avec son autorisation, emprunter à Nicolas de Vignolle, sieur de Mautour, la somme de 2,500 livres, constituée en une rente de 125 livres, hypothéquée sur les propriétés des deux conjoints. — Transaction entre Geneviève Lebegue, veuve Lechantre, et Toussaint Vigier, laboureur, paroissien de Crosses, et veuf de Marguerite Chauvelat, tante de la précédente ; par cet accord cette dernière, moyennant un dédommagement de 90 livres, déclare abandonner au profit dudit Vigier, qui se prétend héritier testamentaire de sa femme, tous les droits réclamés sur son héritage par sa nièce.

E. 2075 *bis*. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1667-1668. — Bail d'acense pour neuf années, par Pierre Lebel, procureur au présidial de Moulins, à Antoine

Ragier, brodeur à Bourges, de ce qu'il possède dans les paroisses de Pigny, Fussy et Vignoux-sous-les-Aix, en prés, terres, vignes et bâtiments, moyennant six vingt livres la première année et neuf vingt les huit autres. — Reconnaissance par Jean Bouer, procureur-syndic de la paroisse de Saint-Aignan-des-Noyers, au profit dudit Antoine Ragier, brodeur, de la somme de 36 livres tournois, pour vente d'une chasuble de damas, d'une étole, d'un manipule et d'un voile de tabis blanc. — Déclaration par Claude Coutant, vigneron et leveur des tailles de la paroisse de Villeneuve-sur-Cher en l'année 1658, qu'en cette année l'hostilité des habitants s'est opposée à l'exécution de la levée de l'impôt, et que sa vie même a été plusieurs fois en danger. — Protestation par Antoine Bengy, chanoine de la cathédrale de Bourges, à l'occasion de la mesure disciplinaire prise contre lui par le Doyen de l'église, et qui lui interdit l'accès du chœur pendant matines, en punition du scandale provoqué par lui. — Constitution à titre de procureur, par messire Boulhe, prêtre de Notre-Dame de Montluçon, de messire Nicolas Jalladon, chanoine de la collégiale de St-Nicolas dudit Montluçon, pour en son nom démissionner de ses fonctions de chanoine prébendé dans ladite église entre les mains du prince de Condé, patron et présentateur des prébendes du Chapitre. — Démission par Pierre Billaud, marchand, dans la paroisse de Moulins et justice de Maubranche, de l'office dont il est pourvu de chevaucheur et maître de la poste de Maubranche, au profit de François Saget, hôtelier.

E. 2076. (Registre.) — In-4°, 238 feuillets, papier.

1668. — Engagement pris par François Baudoin, menuisier à Bourges, envers Louis Depaulle, marchand, de lui faire, moyennant 27 livres, deux croisées à châssis dormant avec volets, de 5 pieds et 4 pouces de haut et de 4 pieds et 4 pouces de large chacune, plus une porte de tiers-pan emboîtée, de 6 pieds de haut et 3 pieds de large. — Marché par lequel Étienne Touzeau, maréchal, paroissien de Lapan, s'engage à charroyer, de Châteauneuf-sur-Cher à Bourges, pour Jean Thebaut et Jean Delafosse, menuisiers, la quantité de 900 toises de bois d'un pouce et deux pouces, moyennant, pour chaque cent garni, la somme de 100 sous. — Consultation par Marguerite Bigot, veuve de Jean de Lespinasse, sieur de Clanay, conseiller du roi au bailliage de Berry et présidial de Bourges, auprès des membres de la famille sur ce qu'elle a à faire comme tutrice de son fils mineur et relativement à l'office paternel de conseiller, lesquels parents sont d'avis que, pour satisfaire aux dettes laissées par le défunt, il convient de vendre son office de conseiller, et d'y ajouter quelques immeubles, si le prix de vente est insuffisant, à la charge par ladite veuve de faire emploi et discussion des meubles. — Constitution de 125 livres tournois de rente annuelle au capital de 2,500 livres, par François Riglet, sieur de Lusson, à l'abbaye de Chezal-Benoît. — Traité par lequel René Dorsanne, lieutenant civil et criminel au bailliage d'Issoudun ; Pierre Beraut, son collègue au bailliage de Dun-le-Roi, et N. Bêchereau, son collègue au bailliage de Mehun-sur-Yèvre, conviennent de s'unir avec Claude de Biet, sieur de Maubranche, lieutenant général au bailliage de Berry et présidial de Bourges, dans la poursuite entreprise par lui contre le conservateur de la ville de Bourges, pour raison des usurpations par lui faites journellement contre les intérêts des poursuivants dans l'exercice de leurs charges, ledit de Biet chargé d'entreprendre les poursuites faites à frais communs, à la condition que celui des associés qui trahirait son serment en abandonnant les autres serait passible à leur profit d'une amende de 2,000 livres.

E. 2077. (Registre.) — In-4°, 208 feuillets, papier.

1669. — Acense pour neuf ans et moyennant la somme de 400 livres, par Catherine Bigot, veuve de Nicolas Labbe, capitaine et sergent-major au régiment de Nérestan, à Jacques Vallée, maître paumier, du jeu de paume du Cherrier, à Bourges, rue de la Vieille-Monnaie. — Autre acense annuelle pendant neuf ans et moyennant 60 livres par an, par Jean Salat, chanoine de Saint-Étienne de Bourges et vicaire du Blanc-Manteau dans la même église, au profit de Mary et Robert, laboureurs et paroissiens de Levet, du quart des grands dîmes de ladite paroisse, dépendant de sa vicairie, et indivis avec le sieur Monicaut, sieur de la Chaussée. — Marché par lequel Jean Breuzat, manœuvre, et Mathurin Tulout, vigneron à Bourges, s'engagent envers René de Biet, sieur de Longchamps, à moissonner tous les blés de la métairie du Grand-Mazières, près ledit Bourges, moyennant 60 livres et 10 boisseaux de blé-méteil. — Autre marché par lequel Noël Bonnet, meunier à Saint-Privé-les-Bourges, s'engage envers Claude Girard, boulanger, à lui moudre pendant un an tout le blé, froment ou méteil, qu'il aura à moudre, à raison de 8 sous le sac ; de quoi ledit Bonnet établira une taille qui permettra d'établir dans quelle mesure il se sera acquitté de ce qu'il doit à Girard. — Bail d'acense pendant sept ans, par Claude Lelarge, sieur de Guilly, à Claude Menouvrier, contrôleur des actes en l'Élection de Saint-Amand-Montrond, et moyennant 42 livres par an, du droit de visiteur, contrôleur, marqueur et garde-marteau des cuirs de ladite ville de Saint-Amand. — Vente par Gatien Margueritat, fermier de la seigneurie de Châroct, à Saulnier et Louvrier, marchands à Bourges, de 600 chênes à couper dans une pé-

riode de trois ans, à raison de 200 chaque année et de deux par arpent, dans les taillis dudit Chârost, après la coupe desdits taillis et en saison convenable; ladite vente faite pour le prix de 3,300 livres, dont 550 payées comptant, le surplus payable en cinq paiements égaux, aux fêtes de la Madeleine et de la Toussaint.

E. 2077 *bis*. (Liasse.) — 103 pièces, papier.

1669-1671. — Déclaration par Jean Aurioul-Descars, architecte à Orléans, que le bail au rabais des ponts de Nevers ayant été « estroussé » à Bourges pour 71,000 livres à l'architecte Lingré de Nevers, il se présente avec ses deux associés, les architectes Lefèvre d'Orléans et Jenson de Paris, pour mettre au rabais lesdits ponts à 69,000 livres. — Obligation par Pierre Corneau, laboureur à Crosses, envers Claude Laurent, marchand à Bourges, de la somme de 160 livres, pour vente de deux chevaux entiers : l'un sous poil bai brun, l'autre blanc et ayant crins, queue et oreilles. — Marché par lequel Louis Jabault, maître charpentier, s'engage à faire pour Guillaume Augier, tondeur à Bourges, les deux jumelles de sa presse, plus le dessous et le dessus de la lanterne de la presse à mettre les fuseaux de fer, plus le manteau que la lanterne surmonte, en fournissant les matériaux nécessaires, le tout moyennant 80 livres tournois, payées en trois termes : 40 livres avant de commencer le travail; 20 livres quand il sera à moitié exécuté, et le reste quand il sera achevé. — Prise de possession d'un canonicat dans l'église de Saint-Austrégésile du Château, par François-César Hortoul, ci-devant chanoine de Notre-Dame de Cléry. — Sommation par Claude Saunier et Jean Fortier, marchands à Bourges, à leur voisin Michel Besle, boulanger dans la paroisse de Saint-Ursin, de réparer sa maison, qui menace ruine, avec danger pour les maisons contiguës. — Obligation de la somme de 65 livres tournois au sieur Libaut, marchand, contre Pierre Auroy, pour vente d'une boutique de boulanger garnie de ses ustensiles. — Compte rendu, par Jean Monjardet, procureur au bailliage et présidial de Bourges, à Louis Monjardet, fils dudit et de feu Jacquette Hemetout, de l'administration par lui exercée de l'héritage de son fils pendant sa minorité.

E. 2078. (Registre.) — In-4°, 162 feuillets, papier.

1670. — Contrat d'apprentissage du métier de barbier-chirurgien à Bourges, pendant deux ans, chez Jean de La Fillée, pour Silvain, fils de Robert Ragueau, orfèvre, moyennant 150 livres tournois versées en deux moitiés, au commencement et à la fin de la première année. — Donation par Marie Bernard, successivement veuve de René de Brossard, sieur des Loriers, et de Guillaume de Champbaraud, à sa fille Marie de Brossard, de tout son avoir, biens immeubles, meubles et rentes, ne s'en réservant que l'usufruit sa vie durant. — Bail d'acense pendant cinq ans, et à raison de 50 livres par an, par Jean Nuet, boucher à Bourges, au profit de Jacques Lebois, de la part du banc de la boucherie de Bourges, qui doit lui échoir au prochain tirage des bancs, la somme en provenant étant destinée à éteindre la dette de 400 livres contractée par ledit Lebois envers ledit Nuet. — Constitution de procureur dans la personne de Jacques Bery, procureur au présidial de Bourges, par Claude de Montferrand, serrurier à Issoudun, à l'effet de transiger avec la veuve de Jacques Barbellion, maître vitrier à Bourges, dont la mort imprévue a amené un différend qui veut être réglé entre ladite veuve et Montferrand, au sujet de l'apprentissage du fils de ce dernier, resté interrompu par ce décès. — Acte de foi et hommage au château royal de Mehun-sur-Yèvre, à cause de la seigneurie de Bourgy et ses dépendances, dans la paroisse d'Allogny, par Antoine Collet, demeurant audit lieu. — Contrat de mariage entre Claude Richer, notaire royal à Bourges, fils d'autre Claude Richer, notaire et procureur au bailliage de Vierzon, et de Marguerite Gasteau, et Claude, fille de Nicolas Masquin, bourgeois à Bourges, et de Marie Carré. La mariée dotée d'une rente de 1,500 livres, pour laquelle il est cédé auxdits époux un contrat de rente de l'office d'archer en la maréchaussée de Berry fait à Jean Thauvenet, sergent royal, et sa femme, portant constitution de rente à leur profit de 61 livres 18 sols 6 deniers, et rachetable de la somme de 1,236 livres 10 sous, plus 41 livres 10 sous pour neuf mois d'arrérages de ladite rente, ensemble 1,279 livres; le surplus de la dot, de 222 livres, devant être versé en argent pour compléter les 1,500 livres. — Bail d'acense pendant neuf ans des deux étangs des Chaumes, par Étienne Corbin, conseiller au bailliage et présidial de Bourges, au profit d'André Masson, poissonnier à Bourges, pour la somme annuelle de 120 livres tournois, 26 carpes de 10 à 12 pouces et 4 brochets, dont 2 très beaux et 2 communs. — Acte de vente à son fils Louis Monjardet, praticien, par Jean Monjardet, procureur près des juridictions royales à Bourges, de son office de procureur, moyennant que ledit acquéreur s'engage à prendre à son compte, pour la rembourser à la place du vendeur, la somme de 3,000 livres, à ses créanciers, auxquels elle est due.

E. 2079. (Registre.) — In-4°, 291 feuillets, papier.

1670-1677. — Baux d'acense des dîmes et revenus du Chapitre du Château-les-Bourges. — Désignation des im-

meubles et noms des paroisses où ils sont situés : Annoix-Givaudins, Saint-Florent, Fenestrelay, Montlouis, Saint-Loup-des-Chaumes, Lapan, Saint-Doulchard, Farges-en-Septaine, Avor, Marmagne, Fussy, Saint-Just, Soulangis, Thaumiers, Arçay, Lunery, Saint-Michel-de-Volangis, Trouy, Berry, Senneçay, et, dans la ville de Bourges, paroisses et quartiers du Château, Saint-Ursin, Saint-Jean-des-Champs et Saint-Privé.

E. 2079 *bis*. (Registre.) — In-4°, 223 feuillets, papier.

1671. — Bail à ferme pendant cinq ans, à raison de 18 livres par année, par Aignan Lebas, chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges, à Vincent Baraton, paroissien de Vasselay, du dîme de vin appelé le Dîme de Portepain, dépendant de la seigneurie de Villaine. — Devis des réparations à faire au logis de la *Poule blanche*, à Bourges, entrepris par Jean Batailler, maître charpentier, pour Nicolas Masquin, bourgeois, moyennant la somme de 250 livres tournois. — Constitution de Jean Hardy, sieur de Gesly, par Jérôme Lécuyer, comte de Muret, et Françoise Lécuyer, marquise de Rouvray, propriétaires indivis du quart de tous les greffes des juridictions de Bourges et de moitié de leurs parisis, et par Suzanne Picot, veuve de Claude Hardy, propriétaire des mêmes greffes pour un huitième et un quart des parisis, comme leur procureur, étant lui-même co-propriétaire desdits greffes, et lui donnant pouvoir de renouveler les baux en faveur de Pierre Maillet et Jacques Danjou, fermiers desdits greffes, pour six ans et moyennant 3,048 livres 6 sous par an pour chacun d'eux, savoir : 2,298 livres 6 sous pour les trois huitièmes leur appartenant dans lesdits greffes, et 750 livres pour les trois quarts des parisis. — Contrat d'apprentissage chez Pierre Bodelin, maître cordonnier à Bourges, pour Étienne, fils de Jean Deschamps, marchand à La Chapelotte, pendant deux années et moyennant la somme de 80 livres tournois. — Bail à ferme pour tout le temps de sa durée, à Jean Charbonnier, maréchal au bourg de Berry, par Antoine Péron, sieur de la Périsse, receveur et directeur général des domaines du roi en Berry, et des aides au département de Dun-le-Roi, Baugy et septaine de Bourges, du droit de vendre vin à pot et assiette en sa maison seulement, moyennant 50 livres tournois, 2 chapons et une demi-douzaine de poules. — Vente par Denys Heurtaut, sieur de la Triperie, agissant pour le comte de Saint-Aoust, gouverneur de la province du Berry, à Pierre Dupuis, voiturier par eau, de 40 milliers de petits bois de Montrichard à faire poinçons, à 1,800 le millier, pris sur le port de Vierzon, à 75 livres le millier.

E. 2079 *ter*. (Liasse.) — 48 feuilles, papier.

1671-1672. — Obligation de 1,550 livres, dues par Pierre Lionnet, marchand-drapier à Bourges, par Jean Danjou, sieur de Moison, pour vente de laine et de serge, ainsi que pour prêt d'argent, sans préjudice d'une somme de 850 livres antérieurement due par le même au même. — Déclaration faite par Claude de Biet, sieur de Maubranche, lieutenant général au bailliage de Berry et présidial de Bourges, que par arrêt du Parlement, rendu au profit de Anne-Henri de Clèves, comte du Rozoir, et de sa femme Françoise Guyot, il a fait replanter le pilori, chargé des armes mi-parties de feu le seigneur de Brécy et de ladite dame Guyot, à la place d'où il avait été arraché. — Nomination par dom Julien Mercier, prieur de l'abbaye de Fontmorigny, de messire Aignan Lebas, procureur du bailliage de Berry et du présidial de Bourges, comme procureur général et spécial de ladite abbaye en toute instance de justice royale à Bourges, aux gages de la jouissance d'un arpent et demi de pré. — Sommation par Nicolas Lebloy, conseiller du roi à la prévôté de Bourges, à son frère Jacques Lebloy, docteur régent en la Faculté de médecine de l'Université de la même ville, de venir cohabiter avec lui, faute de vente ou de location, la maison paternelle à eux également échue par la mort de leur mère, ou, pour le cas où on trouverait un locataire étranger à la Saint-Jean-Baptiste, faire que rien ne s'oppose aux réparations nécessaires ; et, en tout cas, comme il s'agit de matière de partage, s'en rapporter à un jugement de famille et d'amis. — Assemblée de la communauté des menuisiers de Bourges sur l'avis reçu par leurs procureur et jurés, que contrairement au texte des statuts desdits métiers, il y avait eu empiètement de travail entre ceux des menuisiers et ceux des tourneurs ; ladite assemblée consultée, décide des poursuites afin d'obtenir condamnation des coupables à l'amende.

E. 2080. (Registre.) — In-4°, 160 feuillets, papier.

1672. — Bail d'acense pendant sept ans, et moyennant la somme de 33 livres, plus 2 chapons par an, de la moitié du dîme de Veillard, dans la paroisse de Morogues, au profit de Jean Pirepon, greffier des bailliages de Maupas et Morogues, par Étienne Rougen, sous-chantre de l'église cathédrale de Bourges. — Vente pour le prix de 2,200 livres tournois, de la maison à l'enseigne de la *Poule blanche*, par Nicolas Masquin, bourgeois, à Jean Valladon, maître pâtissier. — Acense pendant neuf ans et moyennant 208 livres 13 sous 4 deniers, à Jean Bigant et Gaspard de Bretagne, maîtres tanneurs à Bourges, du revenu de l'office de con

trôleur, visiteur et marqueur des cuirs audit Bourges, par Jacques du Coing, sieur de la Porte, président du Bureau des finances de la Généralité d'Orléans, et consorts. — Accord entre Étienne Garachet, curé de Pouilly, et Guillaume Beraut, son vicaire, par lequel ledit curé se reconnaît redevable envers ledit Beraut de la somme de 400 livres tournois pour prix de l'exercice de son vicariat, et qui fera l'objet de deux paiements égaux et successifs. — Abandon, par Denys Sabatbier, commis général des gabelles en Berry et Bourbonnais, au profit de François Guindant, marchand, de sa part dans l'association contractée entre eux pour l'établissement d'une fabrique d'eau-de-vie à Menetou-Salon, ladite part évaluée dans le compte de la fabrique à 2,115 livres, y compris tous les droits attachés à la possession de cette part par le cessionnaire, sans omettre les dettes passives de l'établissement. — Vente par François Juillard, boucher à Bourges, à Silvain Lajoie, tripier, par laquelle il lui abandonne les issues des bêtes abattues par lui durant l'année, aux conditions suivantes : chaque ventre de bœuf, de Pâques à Carême-prenant, moyennant 45 sous, et ceux de vaches 25 sous, les ventres, pieds et têtes de cochons 50 sous, et ceux de moutons, de Pâques à la Madeleine, 6 sous, et de la Madeleine à Carême-prenant, s'ils sont maigres, 3 sous et demi. — Nomination (en blanc) de procureur par François Bigot, sieur de Livry, pour la transmission à Jean-Baptiste Caillaud, de son office de conseiller au bailliage de Berry et présidial de Bourges.

E. 2081. (Liasse.) — 204 pièces, papier ; 1 parchemin.

1673. — Marché par lequel Guillaume Bigot, maréchal à Bourges, s'engage pendant cinq ans, envers Claude de Biet, baron de Maubranche et lieutenant général au bailliage et présidial de Bourges, moyennant 100 livres tournois, payables de six mois en six mois, de ferrer ses quatre chevaux de carrosse et ses deux chevaux de selle, et à entretenir son carrosse et son chariot. — Acte par lequel Claude Dorsanne, sieur de Mérolle, abandonne à son frère Toussaint Dorsanne, sieur de Sarragosse, tous les droits qu'il peut avoir à la succession de Catherine Dorsanne, leur sœur, religieuse Ursuline à Issoudun, à la charge de demeurer quitte envers ledit Toussaint de ce qu'il lui doit pour avances à lui faites en faveur de leur dite sœur, et qu'il se chargera pour l'avenir, aussi bien que pour le passé, des pensions viagères et autres frais dus aux Ursulines de Châtillon par leur sœur, religieuse dans le couvent. Enfin, dans le cas où l'on réclamerait au nom de leur sœur Catherine le prix de la pension viagère léguée à son couvent par leur père en sa faveur, les 100 livres auxquelles cette pension a été fixée seront payées par moitié par les deux frères. — Vente, moyennant le prix de 25 livres, à Louis Gauthier, marchand-savetier à Bourges, par Jean Boursault, ancien procureur au grenier à sel dudit Bourges, d'un vieux billard, avec pied, table et bande, mais sans la garniture et huit pièces qui ont disparu par suite d'un accident où ledit billard fut brisé. — Bail d'acense pendant cinq ans, et au prix de 260 livres par année, à Gilbert Girondeau, procureur au bailliage de Lignières, et à François Dubois, tanneur au même lieu, du revenu temporel du prieuré de Saint-Blaise dudit Lignières, par Claude Biet, chanoine de la cathédrale de Paris et prieur dudit Saint-Blaise, représenté par autre Claude Biet, baron de Maubranche, lieutenant-général au bailliage de Berry et présidial de Bourges. — Vente à Gaspard Thomas de la Thaumassière, avocat en Parlement, par Pierre Robin, sieur de Bel-Air, de la métairie de Montevenange, située dans les paroisses alternatives de Levet et Sainte-Lunaise par années, plus les dépendances, cheptels, obligations, le tout pour le prix de 7,000 livres, payables dans l'espace de trois ans, savoir : 2,200 livres à Claude-Thomas Noret, pour sa femme Catherine Guénois ; 1,200 livres à Gilles Augier, avocat ; 300 livres au sieur Gibieuf Delafaix, plus les intérêts desdites sommes dues jusqu'à ce jour. — Déclaration par Antoine Rivière, avocat en Parlement, que si c'est bien par ses mains qu'ont été payés le principal et les arrérages d'une rente de 61 livres 2 sous 3 deniers, au capital de 1,100 livres, à Paul Lelarge, sieur de Crézançay, la vérité est qu'il n'a fait que prêter son nom, ladite somme ayant, en réalité, été fournie par le sieur de La Thaumassière. — Acte de foi et hommage rendu pour la seigneurie de Rivaudy à l'archevêque de Bourges, Jean de Montpezat de Corbon, seigneur de Quantilly, et comme tel seigneur dominant de la terre de Rivaudy, en déshérence par la mort de Jean de Rivaudy ; le dit hommage rendu à cause de déshérence par un délégué du lieutenant civil du Châtelet de Paris, pour jusqu'au moment où un des héritiers Rivaudy ou quelque créancier aura acquis qualité pour le faire. — Compte de tutelle rendu par Nicolas Blanchet, marchand à Bourges, et sa femme Anne Groslier, veuve en premières noces de Jean Pontois, tuteurs solidaires des enfants issus de ce premier lit, savoir : Perpétue Pontois, femme de Gilles Pommier ; Marguerite Pontois, femme de François Felain, marchand-ciergier, et les deux frères Marin et Jean Pontois ; quant à la troisième sœur, Jeanne Pontois, femme Habert, elle ne fut pas comprise dans le compte comme ayant vécu en communauté avec sa mère.

E. 2082. (Liasse.) — 128 pièces, papier.

1674. — Fondation, par Jean Lelarge, chanoine de la cathédrale de Bourges et de l'église du Château, dans cette

dernière, d'une messe basse perpétuelle tous les lundis de l'année, plus d'une messe haute le lendemain de l'Assomption Notre-Dame, pour lui et ses parents, moyennant la somme de 1,000 livres tournois. — Pouvoirs donnés en blanc par Catherine de La Rochefoucaud, abbesse de l'abbaye bénédictine de Charenton, pour la résignation en son nom à l'autorité religieuse de ladite abbaye. — Déclarations à Gaspard de Bretagne et Jean Bigand, marchands de cuirs et sous-fermiers du droit de contrôle à Bourges, par Nicolas Robert, Jean Augier, Pierre Benoît et Louis Collet, commis à la recette des droits d'entrée aux quatre grandes portes de la ville, de l'inspection par eux faite des cuirs en poil et laine à leur sortie desdites portes. — Déclaration de Jean Potier, meunier au moulin des Chopins, dans la paroisse d'Ivoy-le-Pré, comme quoi ayant rencontré la veille l'exempt Gouru avec La Fontaine, archer et huissier, assistés d'un recors, ceux-ci lui commandèrent de les suivre en prison, à la requête de François Thébaut, marchand à Ivoy, comme receveur reliquataire du compte de l'église ; à quoi il obéit en les suivant à Bourges, où il alla le soir coucher et dîner le lendemain chez un cabaretier, attendant que les sergents vinssent l'y prendre pour l'emprisonner ; personne, au contraire, ne s'étant présenté à cet effet, et l'archer Gouru, interrogé à ce sujet par ledit Potier, n'ayant pas tenu compte de ses demandes. — Engagement pris par François Charbonneau de servir Antoine Passouard, dans son métier de tailleur d'habits à Bourges, pendant deux ans, moyennant 60 livres tournois et 2 livres de cire. — Refus opposé par le prieur des Frères prêcheurs de Bourges de permettre au curé de Saint-Pierre-le-Puellier d'apporter dans leur église le corps de Mlle de Paracy, qui y a élu sa sépulture, et de lui rendre à leur place les derniers devoirs. — Contrat d'apprentissage par lequel Léger Dauphin, marchand boutonnier à Bourges, s'engage pendant huit mois, envers le jeune Jacques de France, à lui apprendre son métier, en lui fournissant le logement et la nourriture, moyennant la somme de 22 livres tournois. — Inventaire, par suite de décès, des biens laissés par feu Claude Lelarge, sieur de Guilly, et commun avec sa femme Marguerite Petit, ce requérant pour cause de communauté, outre lesdits époux, Jean-Joseph Lelarge, Catherine Lelarge, épouse séparée de Silvain Peugné, sieur de Montchauveux, et Jean Lelarge, chanoine de la cathédrale de Bourges, curateur de Nicolas Lelarge pour le fait du présent inventaire.

E. 2083. (Liasse.) — 98 feuilles, papier.

1675. — Accord par lequel, moyennant la somme de 550 livres, le sieur André Bouer, sieur de Saint-Igny, renonce à user des conditions du traité consenti en sa faveur par Cyprien Poupardin, sieur du Chaillou, et Élu en l'Élection de Berry, et par lequel il avait été stipulé que les droits de contrôle et émoluments provenant de l'exercice de la charge d'Élu commune aux deux parties, seraient également partagés entre eux, la totalité en devant être perçue par le sieur Boyer seul, sauf les droits de contrôle de quittances de la recette, qui demeureront communs aux deux associés. — Acte de vente, moyennant 1,600 livres tournois, payables dans l'année, à Jacques Godefroy, bourgeois de Bourges, par Gabriel Rousseau, sieur de Villegenon, gentilhomme servant de Monsieur frère du roi, de sa charge de contrôleur en la maréchaussée provinciale de Berry, et dont il passe procuration *ad resignandum* à son profit ; en lui cédant en outre les gages et droits attachés audit office. — Déclaration par Catherine Adam, veuve de Gabriel Cornusse, tailleur d'habits à Bourges, que, demeurée seule il y a plus de vingt ans, chargée de cinq enfants en bas-âge, elle a consommé le meilleur de son mobilier et le fruit de son travail à les élever et à faire les frais d'une maladie qui l'a tourmentée pendant dix-huit ans, aidée qu'elle a été par ses trois filles, auxquelles elle reconnaît la propriété à sa mort des meubles de sa maison, sauf de ceux qui auront été employés pour ses funérailles. — Reconnaissance annuelle par Claude de Biet, baron de Maubranche, lieutenant-général au bailliage de Berry et présidial de Bourges, au profit de l'abbaye de Saint-Sulpice dudit Bourges : 1° de 4 boisseaux de rente annuelle, perpétuelle et foncière de froment, mesure de Bourges, pour la terre et seigneurie de Maubranche, paroisse de Moulins ; 2° plus 16 deniers parisis de cens accordables, portant profits d'accordements, lots et ventes à cause du moulin, garenne et vigne dépendant de ladite terre. — Procès-verbal dressé par le bailli de Maubranche de la découverte d'un cadavre anciennement enseveli dans le terrain de cette baronie le long d'un fossé, et enfoui de nouveau par ses soins en attendant que suite soit donnée à l'affaire. — Abandon, comme paiement, par Pierre Toubeau, chanoine de l'église du Château, à Bourges, agissant au nom de l'abbesse de Saint-Laurent de ladite ville, à Jean Séjournet le jeune et Jean Bouzique, marchands, de la quantité de 40 septiers de blé sur le dîme desdites religieuses dans la paroisse de Saint-Symphorien, et dont elles se réservent, après *battaison*, la moitié des pailles, à la charge par les preneurs d'engranger gratuitement dans les greniers du couvent. — Prise de possession de la cure de Lunery par messire Pierre Gaillard, ladite cure vacante par la mort de Pierre Balaguet. — Compte rendu par Benjamin Petit, sieur de Boisgermain, conseiller au grenier à sel de Bourges, comme tuteur de Jean-Jacques d'Ivoy, de la somme de 3,632 livres 9 sols 15 deniers, faisant moitié de celle de 7,264 livres 18 sols

8 deniers, valeur de la succession de feu Jacques d'Ivoy, procureur audit grenier à sel, et demoiselle Jacqueline Collé, ses père et mère. — Marché entre Jean Delorme, maître maçon tailleur de pierre, avec les religieux de Saint-Sulpice et les chanoines du Château-les-Bourges, pour la restauration du chœur de l'église de Givaudins, dans les conditions arrêtées entre les parties, ledit entrepreneur se chargeant de fournir les matériaux, et moyennant la somme de 345 livres.

E. 2084. (Liasse.) — 362 feuilles, papier.

1676. — Assemblée de la communauté des maîtres couvreurs de Bourges pour l'élection d'un procureur et nomination de Léonard Legros, qui aura pour charge la fourniture de 16 livres de luminaire pour la Fête-Dieu et la Saint-Michel; prélèvera 12 sous sur chaque maître, dont il paiera le service des PP. Carmes le jour de ladite Saint-Michel, fête de la confrérie, sauf les mortuaires de l'année, qui seront aux dépens de la communauté, mais sans rien réclamer d'elle, même pour les frais des réunions, qui seront à sa charge, ainsi que les violons, etc. — Assemblée de la communauté des maîtres menuisiers de Bourges, où il est décidé qu'il n'y aura pas d'opposition par-devant le bailliage de Bourges à la nomination faite par la Mairie de Jacques Perrette comme membre de la communauté des menuisiers, ainsi que quelques opposants le demandaient; de plus que, dorénavant, les procureurs et jurés de la corporation ne devront plus, sous peine de destitution, recevoir de nouveaux maîtres que les anciens n'en aient eu communication. — Déclaration par Jacques Godefroy, contrôleur en la maréchaussée de Berry, que, créancier d'une somme de 400 livres sur Pierre Carteron, sieur de Lazillon, qu'il a fait emprisonner, celui-ci, pour se libérer, lui a cédé comme acompte un cheptel de 32 brebis mères, vassives et vassiveaux, une vache avec sa suite et deux *taures*, pour le prix de 150 livres, dont s'est porté garant Henri Carteron, frère du débiteur, terme ayant été donné pour le surplus de la dette aux deux frères solidaires, en y joignant les frais du procès et de la prison montant à 52 livres 18 sous 4 deniers, pour lesquels à la Saint-Martin d'hiver devront être versés 100 boisseaux de blé par quart froment, méteil, marsèche et avoine. — Bail d'acense pendant sept ans et moyennant 62 livres par an, du dîme du Tremblay, consistant en blé et en vin, par Aignan Lebas, chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges et vicaire de la vicairie de la Salle-le-Roi, à Jean Lamotte, maître cordonnier. — Acte de partage après inventaire entre Anne Vertus, douairière, et commune en biens de Nicolas de Vignolle, sieur de Mautour et de la Tour-du-Boué et, d'autre part, Balthazar de Vignolle, neveu dudit Nicolas, sieur de la Tour-du-Boué et de la Pacaudière, capitaine au régiment de Navarre et héritier testamentaire de son oncle. — Acte par lequel Antoine Baraton, sieur de Vauvert, déclare que par addition par lui faite à la donation de sa maison, à sa fille et à son mari François Chapus, sieur des Préaux, avec toutes ses dépendances, sans y joindre le banc qui lui appartenait dans l'église de Notre-Dame-du-Fourchaud, à Bourges, il complétait ce don par celui dudit banc. — Interpellation par le préposé au bureau des saisies mobilières dans la ville de Bourges à l'hôte de la Gerbe, pour savoir ce que sont devenus les chevaux saisis par l'archer Tremeau, dit La Fontaine, après le vol exécuté chez François Lefevre, dans le bourg des Aix-d'Angillon, et déposés sans déclaration à la Gerbe, au mépris de l'édit défendant aux huissiers, archers et sergents de transporter les objets mobiliers saisis par autorité de justice, et de les déposer sans gardiens suffisants et ailleurs que dans les bureaux publics établis à cet effet. L'hôte, interrogé, répond que sur six chevaux à lui confiés, quatre ont été à leur propriétaire, après condamnation du voleur; pour ce qui concerne les deux autres, il n'a pas encore reçu satisfaction. Protestation du commis.

E. 2085. (Liasse.) — 202 pièces, papier.

1677. — Prise de possession de la cure de Saint-Caprais par Charles Dumez, prêtre du diocèse d'Auxerre, après la mort du dernier titulaire, messire Thomas Brenichon. — Transaction entre les religieux de Saint-Sulpice-les-Bourges et Jacques de La Grange, chanoine et archiprêtre de la cathédrale de Bourges et curé de Saint-Doulchard, quant à la jouissance du dîme de ladite cure. — Procès-verbal par l'huissier Jean Cuzin de la saisie du mobilier et des livres de Charles Girard, libraire à Bourges, et de leur vente jusqu'à concurrence de la somme de 367 livres, dues par ledit Girard à son confrère Jean Toubeau. — Protestation par les chanoines du Château-les-Bourges, contre l'inconvenance du refus à eux fait, après vêpres, de l'entrée du chœur de la cathédrale, où ils s'étaient rendus, comme d'habitude, pour assister à la procession du jour de l'Assomption Notre-Dame. — Désistement par Pierre Sauvage, de la ville de Saint-Amand, de toutes les plaintes qui peuvent avoir été faites sous son nom contre Jacques Godefroy, contrôleur en la maréchaussée de Berry, renonçant aux poursuites qu'il peut avoir à exercer contre lui pour raison des excès commis par lui sur sa personne, et transmettant ce droit à Julien Sauger, à la charge de le nourrir et de supporter tous les frais de sa maladie jusqu'à sa guérison, ainsi que les frais du procès. — Acte d'émancipation par Denys Heurtaut, sieur de la Triperie, maître d'hôtel du roi à Bourges, de Marie, fille dudit

et de feue Françoise Dorsanne, retirée au couvent des Ursulines d'Issoudun, et qu'il déclare désormais hors de sa puissance. — Réunion de famille des parents du mineur Pierre Mestivier, pour la nomination d'un curateur et la fixation du chiffre que devra payer ledit mineur au maître cuisinier, chez lequel il devra faire son année d'apprentissage. Cette somme est établie à raison de 50 livres, dont moitié versée comptant.

E. 2086. (Liasse.) — 113 pièces, papier.

1678. — Quittance par François Prévost, fermier et ci-devant receveur des revenus de la baronnie de La Chapelle-d'Angillon, de la somme de 40 livres tournois, reçues de Charles Renouard, sieur de la Touanne, receveur général des finances de la Généralité d'Orléans, et de Catherine Roger, son épouse, comme tuteurs des enfants de cette dernière et de feu son mari, François Lebas, conseiller, secrétaire du roi et de ses finances, pour tous les profits d'accordement, lods et vente pouvant revenir audit Prévost, tant comme fermier que comme ancien receveur du revenu de La Chapelle-d'Angillon, à cause de l'acquisition faite par lesdits sieur et dame de la Touanne du bien des Gautrés, autrement les Petits-Montargis. — Bail d'acense pendant un an et moyennant 50 livres tournois, par le chapitre de la cathédrale de Bourges, du dîme de vin lui appartenant dans la paroisse de Vornay, à Antoine Moreau, Noël Margot, laboureurs, et consorts. — Bail à ferme pour trois ans et moyennant la somme annuelle de 3,400 livres, par Denis Marchand, sieur des Chapelles, bourgeois de Paris, à Jean Dangourant, marchand à Bourges, du bien seigneurial de Bois-Sire-Amé, dans la paroisse de Vorly, avec sa justice, château et dépendances; plus des terres et seigneuries de Saint-Denys-de-Pâlin et de Chezal-Chauvier, dans la paroisse dudit Pâlin; enfin de celle de Soye, dans la paroisse du même nom, et de quelques héritages secondaires compris dans les baux judiciaires adjugés au sieur Marchand en la Cour des requêtes du Palais. — Inventaire des biens meubles communs entre Marguerite Petitfils, veuve de Denys Chaffaut, laboureur; Jean Chaffaut et Françoise Belleville, sa femme; Pierre Chaffaut et Jeanne Delaire, aussi sa femme; Menou Chaffaut et Perrette Belleville, veuve de Jean Chaffaut, et ses deux enfants; tous demeurant dans la métairie du Pré, dépendant de l'abbaye de Saint-Laurent de Bourges, paroisse de Saint-Germain-du-Puy, avec déclaration des terres ensemencées et des dettes de l'association. — Bail d'acense pendant cinq ans et moyennant la somme de 20 livres annuelles, par Georges Favrot, bourgeois, à Pierre Piedcour, boucher, d'un droit de banc dans la boucherie de la place Gordaine, à Bourges, après le tirage au sort qui en aura été fait par adjudication. — Inventaire estimatif des biens délaissés à sa mort par François de la Bussière, procureur fiscal de la terre de Parassy et procureur des justices de Menetou-Salon et le Fief-Pot; lesdits biens communs avec la veuve, le frère, la sœur et les deux enfants du défunt.

E. 2087. (Liasse.) — 129 pièces, papier.

1679. — Sommation faite par les grènetiers et contrôleurs du grenier à sel de Bourges à Jacques Triboudet, receveur dudit grenier, de se joindre à eux dans l'instance criminelle motivée par la découverte du vol d'une partie du sel du grenier; lequel Triboudet a répondu qu'il ne peut, quant à présent, faire aucune réponse à ladite sommation; à quoi il est protesté. — Prise de possession par Guillaume Thiolat, clerc, de la prébende et chanoinie diaconale dans l'église de Saint-Pierre-le-Puellier, à Bourges, dont était pourvu avant lui Jean Pelloquin. — Contrat d'apprentissage de deux ans chez Charles Lescuyer, maître toilier à Bourges, pour Claude Geran, orphelin récemment converti à la religion catholique, et moyennant 40 livres tournois, plus 100 sols pour le blanchissage. — Reconnaissance par Pierre Billard, sergent royal à Bourges, au profit de Jean Danjou, sieur des Gazons, de la somme de 220 livres, restant à lui payer pour remboursement de la finance par lui fournie pour l'obtention, sous le nom dudit Billard, des lettres de provisions de l'office de sergent royal au présidial de Bourges. — Marché entre ledit Jean Danjou et François Dabert, tanneur à Bourges, par lequel ce dernier s'oblige à préparer dans la tannerie de Gaspard de Bretagne 34 peaux de bœufs, 6 douzaines de peaux de vaches, 18 baudriers et une douzaine de peaux de petites *taures* et de *taurins*, le tout appartenant audit Danjou, en fournissant la chaux, poudre et autres matières à employer pour ce travail, et moyennant 3 livres de tannage pour chaque peau de bœuf et 15 livres par douzaine de peaux de vaches et de baudriers, le tout montant à 229 livres 10 sols, payés comptant.

E. 2088. (Liasse.) — 174 pièces, papier.

1680. — Acte d'association commerciale pour l'exercice de la fayencerie entre Étienne Boissier et Pierre Galabert, paroissiens de Menetou-Salon, à condition de partage égal entre eux des frais et des bénéfices. — Traité d'engagement comme jardinier par Maurice Chartier, chez Louis Roger, sieur de Coulogne, président du bureau des finances à Bourges, dans le domaine dudit Coulogne, pendant cinq ans et moyennant 50 livres de gages payables aux termes de Pâques et la Toussaint, et à condition de garder le logis du

maître, dans les dépendances duquel il logera. — Assemblée de la communauté des maîtres cordonniers de Bourges, dans laquelle sont arrêtées à la majorité les décisions suivantes : que la fête de saint Crépin, patron de la confrérie, sera célébrée dorénavant tous les ans le 20 octobre par tous les maîtres, à peine pour les contrevenants de deux livres de cire d'amende ; les boutiques seront fermées ce jour-là ; quant à ceux qui ne sont soumis à aucun droit de communauté, ils ne pourront exercer le droit de visite sur les cuirs. Enfin, le traitement pour les garçons continuera d'être à raison de 8 sous par paire de souliers fabriqués, sans qu'ils soient tenus de fournir les outils nécessaires. — Compte rendu, devant la prévôté de Bourges, à Antoine Gratais, vigneron, par Daniel Brunet, maître serrurier, comme exerçant les actions de Michelle Lebret, sa femme, fille et héritière de feu Antoine Lebret, des enfants duquel ledit Gratais a été nommé tuteur. — Accord entre Gabriel Joubert, chanoine dans l'église de Saint-Pierre-le-Puellier, et Guillaume Forest, dans celle du Château, l'un et l'autre vicaires de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, dans l'église du Fourchaud; et, d'autre part, Antoine Bourdenat, marchand drapier, au sujet des entreprises faites soi-disant par ce dernier sur les maisons de ladite vicairie du Fourchaud en matière de communauté. Il est convenu que Bourdenat fera établir en croupe son galetas, sans toutefois l'élever davantage, et en ayant soin de ne pas enlever le jour à ses voisins, et y ajoutera un échénal dont il recevra les eaux. D'autre part, les chanoines n'insistent pas pour soutenir leur plainte relativement à l'insuffisance d'épaisseur du mur des latrines de l'immeuble Bourdenat contigu à celui des vicaires.

E. 2089. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1681. — Bail d'acense pour cinq ans par Aignan Lebas, chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges, prieur de Saint-Laurent-du-Crucifix, dans l'église de Sainte-Radegonde de Poitiers, et de la chapelle de Notre-Dame-de-Larceau, au bourg de Pamproux, au profit de Joachim Serrard, chamoiseur à Poitiers, des revenus desdites chapellenies, pour le prix de 75 livres pour celle de Saint-Laurent-du-Crucifix, et 55 livres pour celle de Larceau. — Contrat de vente par Jean Becquas, fermier de la Grange-d'Orcenais, à Hilaire Cousin, boucher à Bourges, du produit de la pêche à exécuter le 19 novembre, dans l'étang de Cacheval, aux conditions suivantes : le cent de carpes de 9 pouces et au-dessus, 24 livres, et au-dessous, de 7 à 9 pouces, moitié prix, et le cent de brochets de grande peau, 150 livres, le vendeur se réservant dans l'ensemble de la pêche un demi-cent de carpes de 9 pouces par quatre charrois, et un demi-quarteron de brochets par chaque quarteron; ledit Becquas étant d'ailleurs tenu de fournir les charrettes pour mener le produit de la pêche à sa destination de Bruères-sur-Cher. — Vente par Jean Cottin, à Jean Duverger, de son office d'archer et huissier en la maréchaussée provinciale de Berry, au prix de 1,650 livres. — Bail d'acense pendant sept ans à Julien et Jean Maillet, père et fils, par Catherine de Bienvernat, épouse de François Macé, sieur des Portaux, en usant de ses droits et par autorité de justice, de la métairie de Feularde, paroisse de Fussy, à l'exception du pavillon, du colombier, des ouches et jardins et autres dépendances dont elle s'est réservé la jouissance, et en comprenant dans l'acense un arpent de vigne; les preneurs s'obligeant à faire valoir la métairie au tiers des blés récoltés, à raison de la récolte en gros blé par septrée et autant en petit blé; ladite récolte faite et voiturée par les preneurs. — Visite, par les maîtres de la communauté des maîtres tisserands de Bourges, du chef-d'œuvre exposé à leur examen par Jean Arnoult, aspirant à la maîtrise du métier. Le résultat de l'examen est favorable, et l'aspirant jugé digne d'être reçu maître.

E. 2090. (Liasse.) — 128 pièces, papier.

1670-1682. — Obligations et reconnaissances : de la somme de 50 livres 9 sols, due par Charles Barré, ci-devant commis au contrôle des exploits de Villequiers, envers Claude Viallet, fermier général des Domaines de France, et Philippe Thevenin, son commis général en Berry ; ledit Barré prisonnier à Bourges ; — de celle de 2,570 livres, due par Jean Thaon, Hilaire Cousin et Jean Lelong, marchands bouchers et acheteurs communs à Bourges, envers Jean Danjou, sieur des Gazons et de Moizon, pour acquisition de brebis et moutons ; — de celle de 400 livres, due par Robert Bonnet, praticien, et sa femme, envers ledit Jean Danjou, pour les provisions de l'office d'archer et huissier en la prévôté générale de la connétablie maréchaussée de France; — de la somme de 21 livres 10 sous, due par Gilbert Bussière, maître couvreur à Bourges, à Étienne Labbe, journalier, paroissien d'Allogny, pour avoir nourri son fils chez lui pendant dix-huit mois ; — de celle de 900 livres tournois, due par frère Guillaume Jourdrin, chanoine de l'ordre de Saint-Augustin et curé de Saint-Martin-d'Auxigny, à Silvain Sauger, procureur au bailliage de Berry et présidial de Bourges, savoir : 600 livres pour vente de meubles, et 300 livres pour prêt de pareille somme ; — de la somme de 180 livres tournois, due à Gaspard Thaumas de La Thaumassière, seigneur de Puyferrand, avocat en Parlement, par Antoinette de Rivière, veuve de Josué Robin, vicomte de Coulogne, capitaine d'infanterie au régiment de Castelnau ; ladite somme représen-

tant le chiffre de celle ayant servi à payer les frais de l'inventaire des biens délaissés par ledit sieur de Coulogne ; — de celle de 25 livres, restée due sur celle de 45 livres, à Antoine Ragier, brodeur à Bourges, par Gennefort Delan et Pasque Longuet, procureurs-fabriciens de Notre-Dame-de-Lazenay-sous-Reuilly, pour vente d'une bannière de damas blanc. — Obligation sur poursuites, par Jacques Robinet, vicaire en l'église de Vierzon, de payer à Gabriel Joubert, chanoine de Saint-Pierre-le-Puellier, à Bourges, 48 livres, pour sa part des frais de l'instance formée contre lui.

E. 2091. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1672-1696. — Baux et arrentements de la terre de Maubranche, dans la paroisse de Moulins-sur-Yèvre, appartenant à la famille du chevalier Claude de Biet, baron de ladite seigneurie. — Baux des dîmes de blés, etc., de la paroisse de Sainte-Solange et de Moulins-sur-Yèvre. — *Idem*, du moulin de Maubranche. — *Idem*, de la métairie de la Grange-Carrée, même paroisse. — Bail et marché de réédification de la Grange-du-Pont-au-Réau, paroisse de Saint-Germain-du-Puy.

E. 2092. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1682. — Compte rendu par Jean Baudon, maître chirurgien à Bourges, à Catherine Porcher, fille d'Aimé Porcher, aussi chirurgien, et d'Élisabeth Deschamps, sa pupille, de la gestion de ses biens, de l'année 1678 à 1679. — Marché par lequel Thomas Nevelon, charpentier à Châteauneuf-sur-Cher, s'engage, moyennant 60 livres, dont 10 livres payées comptant, à fabriquer une barque pour André Chenu, sieur de Maisonneuve, conseiller au bailliage et présidial de Bourges, destinée à servir de *cherrière*, et mesurant 32 pieds de long sur 8 de large. — Testament de Marie Parat, veuve d'Étienne Michel, laboureur à Saligny-le-Vif, en faveur de ses trois enfants aînés, auxquels elle donne, sans aucune réserve, tout ce qu'elle possède de biens, tant meubles qu'immeubles, à condition de la nourrir pendant le temps qui lui reste à vivre, et de l'entretenir tant en santé qu'en maladie ; de la faire inhumer après son décès, avec deux services religieux, l'un de quarantaine, l'autre de bout de l'an ; plus une messe chaque dimanche ; et à la charge d'aumôner les pauvres de la ville d'un septier de blé, mesure de Bourges, et de donner à ses autres enfants et petits-enfants la somme de 40 livres pour leur part de succession. — Vente par Pierre Fauvre le jeune, moyennant 2,000 livres, à Jacques Ravot, praticien à Bourges, de son office de procureur postulant au bailliage de Berry et présidial et autres juridictions dudit Bourges. — Bail pendant cinq ans, au profit de Louis Mauduit, marchand à Bourges, du droit de pêche dans la rivière d'Ouzy, par messire de Goullard, abbé de la Boulidière et trésorier de la Sainte-Chapelle de Bourges, moyennant 240 livres et 12 plats de poisson ou 12 livres au choix. — Approbation par Guillaume Forest, chanoine du Château-les-Bourges, du concordat passé à Paris entre lui et Augier Lallement, clerc tonsuré et bénéficier de la cathédrale dudit Bourges, portant création d'une pension de 50 livres à prendre sur les revenus de la prébende dudit Forest dans l'église du Château.

E. 2093. (Liasse.) — 226 pièces, papier.

1683. — Compte rendu sur arrêt de la prévôté de Bourges, par Charles Hamard, maître barbier-chirurgien, à l'expiration de sa tutelle, pour Henri de la Besogne, marchand chandelier audit Bourges. — Prise de possession de la vicairie de Notre-Dame-du-Blanc-Manteau, dans la cathédrale de Bourges, par messire Pierre de Boissay, sous la conduite de Philippe Moreau, chanoine du Château-les-Bourges. — Autre d'une prébende et chanoinie sous-diaconale, dans l'église de Saint-Ursin dudit Bourges, par messire Jacques Thibaut. — Vente par Aignan Lebas, chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges, pendant sept ans, à Michel Cherreau, cordonnier, du dîme de blé et vin, nommé le dîme du Tremblay, dépendant du prieuré de la Salle-le-Roy, et moyennant le prix et les conditions suivantes : la première année, 45 livres, et 55 pour chacune des six autres, plus la fourniture d'une paire de souliers tous les ans à l'usage du valet dudit chanoine. — Contrat d'apprentissage pendant trois années, pour Louis Faucher, chez Jacques Queneau, maître boulanger à Bourges, moyennant la somme de 30 livres tournois, ainsi partagée : 6 livres en entrant chez le maître ; 14 livres au jour de Noël suivant, et les 10 livres restant à la fin de l'année. — Sommation à Jacques Debrielle, notaire à Bourges, par Nicolas Simonot, receveur de la finance des augmentations de gages des officiers de la maréchaussée du royaume, représenté par Jean Delabat, de communiquer à ce dernier tous ses registres, protocoles et minutes, et de lui fournir extrait de tous les titres portant créance en faveur du sieur Godefroy, contrôleur de la maréchaussée provinciale, comme contrats de constitution, obligations, partages, inventaires, contrats de mariage, testaments, etc., et tous autres actes justifiant ce qui peut lui être dû. — Accord par lequel Vincent Ragueneau, maître maçon, convient de prendre à sa charge les frais de réparations du dégât occasionné dans la maison du sieur Claude Fontaine, sieur de La Chaise, par la chute de deux che-

minées d'une maison contiguë, en fournissant de tous matériaux de son métier, et sans autres frais, 10 livres lui étant accordées si tout est terminé dans la quinzaine.

E. 2094. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1677-1684. — Dissolution de la communauté existant entre Claude et Marie Martin, père et fils, vignerons associés et paroissiens de Marmagne, ledit fils, au cas où il habiterait chez son père avec sa femme et ses enfants, ne devant y être qu'en qualité de serviteur, pour quoi ils seront nourris et recevront par an 20 livres de gages, Claude restant quitte envers son fils de rapporter la part que celui-ci pourrait avoir dans l'héritage de sa mère, à l'exception du lit sur lequel il couche. — Reconnaissance par Henri Lebègue, ancien conseiller au bailliage de Berry et présidial de Bourges, des meubles suivants, comme appartenant à la demoiselle Catherine Barbier, qui a consenti à venir cohabiter avec lui pour l'assister dans ses dernières années : une paire de chenets à garniture, deux lits, six pièces de bergame, dont un rideau, six fauteuils, dix chaises, deux cassettes, un cabinet noir, une table, deux tapis de bergame et un de Turquie, deux paires de tablettes, un tableau de sainte Madeleine, portraits, miroirs, petit cadre doré, écritoire, corbeilles, et une grande cassette remplie, avec une layette. — Constitution de 10 livres 7 sols tournois de rente annuelle, par Me Louis Clerjaut, notaire à Bourges, et Barthélemy Clerjaut, aussi notaire et greffier de l'Hôtel de Ville dudit Bourges, au profit du chapitre de l'église collégiale de Notre-Dame-de-Sales, pour une somme de 207 livres, avec hypothèque prise sur une maison de la rue d'Auron. — Sommation par Jacques Thibaut à Jean Lelarge, grand vicaire et official de l'archevêque de Bourges, en l'absence de celui-ci, pour obtenir que son visa soit apposé sur l'acte de collation et la provision de la prébende sous-diaconale dans l'église Saint-Ursin de Bourges, accordée par l'autorité papale au refus dudit archevêque; et refus d'obtempérer à sa demande par ledit Lelarge, sous le prétexte qu'il ne le peut, l'archevêque y ayant pourvu par droit de dévolu. — Compte rendu après la mort de dame Gabrielle Hautefaix, mère de la feue dame Marie Mérigot, par le mari survivant de cette dernière, Henri Lebègue, vicomte de Villemenard, ancien président du présidial de Bourges, ladite dame Mérigot, récemment décédée, laissant d'un premier mariage deux fils ses héritiers, plus un troisième du deuxième mariage, Gabriel Lebègue, prévôt de l'ancienne maréchaussée du Berry, qui hérita de la moitié de l'avoir de sa grand'mère, la dame de Hautefaix, et dont le père eut la garde noble.

E. 2095. (Registre.) — In-4°, 383 feuillets, papier.

1677-1685. — Baux d'acense des dîmes, moulins, maisons, terres, prés et vignes du chapitre du Château-les-Bourges dans les paroisses de Saint-Florent, Avor, Lapan, Morthomiers, Fussy, Saint-Just, Soulangis, Sainte-Solange, Saint-Loup, Lunery, Annoix, Soie, Farges et Lantan, dans la ville de Bourges, et dans les lieux et domaines de Laleuf, Passelaigue, Nérigny, Lazenay, Bois-de-Vevre, Malveve, Gionne, Fenestrelay, les Perrières-Sèches, etc.

E. 2096. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1685. — Bail par lequel François Soupplet, bourgeois, afferme pour sept ans à Étienne Rabaté, marchand à Bourges, la messagerie hebdomadaire de Bourges à Saint-Amand-Montrond et de Saint-Amand à Montluçon, à l'exception du transport des lettres ou papiers au-dessous du poids de 3 livres, ainsi que des prisonniers et procès criminels dont il sera tiré exécutoire, sur lesquels Rabaté ne percevra que le tiers du prix du transport, tandis qu'il partagera pour le reste le produit par moitié avec ledit Soupplet. — Contrat par lequel dame Claude Devanne, veuve de Jean Poncet, greffier en chef de la maréchaussée du Berry, de la prévôté et de l'Élection de Bourges, s'oblige dans tous les contrats des greffes, où son mari était associé à cinq consorts, contrôles, contre-lettres, etc.; s'engageant à les entretenir dans les mêmes conditions que le défunt ; de plus, à payer tout ce qu'il pouvait devoir en raison de l'exercice de ses fonctions, ainsi que ce qu'il avait pu recevoir pour les épices et vacations des juges, procureurs, sergents, commissaires, que consignations reçues à l'occasion des greffes, moyennant quoi le fils de ladite dame, malgré sa minorité et sous son autorité, pourra exercer le greffe de l'Élection. — Promesse par Antoine Andrivaut, marchand ciergier-chandelier à Bourges, et sa femme, d'indemniser Antoine Ragueau, notaire et receveur du chapitre du Château-les-Bourges, du cautionnement qu'il a consenti pour lesdits époux envers les chanoines pour la continuation de la jouissance du moulin de Saint-Outrille, affermé par eux au père dudit Andrivaut. — Bail d'acense pendant neuf ans par Gabriel Lebègue, sieur de la Cour, prévôt de la maréchaussée de Berry, représenté par sa femme, à Jean Leblanc, meunier de Gron, du moulin à eau du Perré et du moulin à vent de la Douaye, moyennant le prix annuel de 225 livres tournois, plus un quart de chanvre femelle, 6 livres de beurre frais, une douzaine de fromages frais, 2 poules, 2 chapons, une oie grasse et un demi-cent de *gluis* (bottes de paille) pour couvrir les bâtiments.

E. 2097. (Liasse.) — 247 pièces, papier.

1686. — Déclaration par François Porcher, sieur de Frambourg, que, bien que Pierre Petit, sieur de Maupré, conseiller au bailliage de Berry et présidial de Bourges, lui ait vendu ce jourd'hui même en forme, par-devant le notaire Debrielle, l'office de greffier en chef du Grenier à sel et de l'Élection d'Issoudun, et qu'il ait reçu de lui la somme de 2,000 livres pour prix dudit office, la vérité est qu'il ne l'a fait que pour obliger Charles de Refuge, sieur du Ménil des Fourneaux, qui a fourni 12,000 livres au sieur de Frambourg, et dont l'approbation sera nécessaire pour l'exercice dudit greffe et la perception des droits en provenant. — Accord par lequel la communauté des chapeliers de Bourges consent que leur différend devant le bailliage et l'Hôtel de Ville soit oublié et que Jean Lacire puisse, sans contradiction, faire partie de leur communauté et en partager les privilèges en versant 100 sols pour le droit d'association. — Consentement de la part de Silvain Sauger, procureur au bailliage et présidial de Bourges, à la jouissance par Jean Danjou, sieur des Gazons, d'une année de précaire des meubles sur lui saisis et restés en sa possession, moyennant 36 livres pour loyer desdits meubles pendant ce temps. — Contrat d'apprentissage du métier de pâtissier chez Annet Carraisson à Bourges, pour Pierre Ronsin, de Saint-Amand-Montrond, pendant une durée de 18 mois, et moyennant la somme de 45 livres tournois, plus 2 livres de cire. Ledit Ronsin devra en outre fournir à ses dépens 8 tabliers pour son travail. Au cas qu'il sorte de chez son maître sans motif avant l'expiration de son engagement, ce qu'il aura versé du prix indiqué restera acquis à celui-ci ; si, au contraire, ce sont les mauvais traitements de Carraisson qui le forcent à sortir avant le temps, il sera quitte du surplus. — Vente par Pierre Jaupitre, sieur du Bouchet, à Sylvain Lecas, maître foulon, Jacques Barathon, maître tonnelier, et J.-J. Jamet, maître tonnelier à Bourges, de 86 pièces de vin, tant blanc que clairet, étant dans le cellier du pressoir de Boisbriou, et sauf, le cas échéant, de ce qui pourrait s'en trouver gâté ; le vendeur étant tenu de remplir les pièces qui offriraient du vide, et pouvant pour sa provision en retenir 6 ou 7 sur la quantité. La présente vente faite moyennant 18 livres 10 sols par tonneau. Le transport pendant un mois sera à la charge du vendeur. — Bail à ferme pour six ans et moyennant 120 livres tournois par an, du revenu de la chapelle du prieuré de Saint-Denis-de-Pâlin, dépendant de celui de Saint-Sauveur de Nevers, par Sébastien Nicou, fermier général de ce dernier prieuré, à dame Claude Devanne, veuve de Jean Poncet, greffier en chef de la sénéchaussée du Berry.

E. 2098. (Liasse.) — 112 pièces, papier.

1687. — Procuration donnée par les habitants de Puyferrand à leur procureur fabricien Jean Davesne, pour se rendre à Bourges et y réclamer du frère héréditaire de feu messire Foucaut de Champfort, abbé de Puyferrand, la lampe abbatiale d'argent de son église, plus 300 livres destinées à former un capital pour l'entretien de ladite lampe, conformément aux dispositions testamentaires de l'abbé de Puyferrand. — Mise aux enchères par les chanoines du Château-les-Bourges d'une maison et jardin dépendant de l'option du sieur Moreau, et adjudication de l'immeuble audit Moreau pour le prix de 600 livres. — Engagement pris pendant cinq ans par Vincent Martin, jardinier, et sa femme, envers François de Cougny, sieur de Moulin-Neuf, conseiller au bailliage et présidial de Bourges, de faire leur demeure au château de Moulin-Neuf, dont ils doivent cultiver le jardin et l'enclos, moyennant chaque année 30 livres en argent, 40 boisseaux de blé mesure de Bourges, un tonneau de demi-vin, et la grappe des de Cougny après son pressurage ; les fèves et chanvres seront cultivés et recueillis à moitié semence et récolte, qui s'étendra aux fruits du parc. — Vente par André Danjou, sieur des Chappeaux, à Pierre Lecamus, bourgeois de Paris, de l'office d'élu, grenetier et contrôleur en l'Élection et Grenier à sel de La Châtre, qu'il exerce au lieu de l'office de procureur du roi du Grenier de Bourges, pour le prix de 5,757 livres, dont 2,557 livres pour le remboursement des Élus particuliers de La Châtre et Argenton, supprimés. — Vente pour la durée d'un an et moyennant 110 livres, par Louis Roger, sieur de Coulogne, président du Bureau des finances de Bourges, à Michel Maranjon, hôtelier des Aix-d'Angillon, du dîme de blé de la Chaume, dans la paroisse de Rians, à la réserve de la cinquième partie appartenant au chapitre des Aix. — Constitution par Silvain Bazin, maître serrurier à Bourges, à son fils Jean, d'une pension annuelle de 80 livres après sa promotion à l'ordre sacré de sous-diacre, à moins qu'il ne parvienne pas à un bénéfice d'un chiffre au moins égal à celui de ladite pension. — Plainte constatant de la part de François de Cougny, conseiller au bailliage et présidial de Bourges, et sieur de Moulin-Neuf, qu'il venait d'être l'objet d'un attentat dans son domicile de la part d'un nommé Collin, assisté d'archers et de recors, qui, en vertu d'une ordonnance du juge de Vierzon autorisant son expulsion de chez lui et la mise de ses meubles sur le carreau, sur la requête de Pierre Maire, sieur de Billacour, prétendu subrogé à Gabriel Thomas, adjudicataire de ladite maison, et sans production d'adjudication, tenta de s'introduire de force avec ses acolytes ; ce qui obligea un fils Cougny à intervenir, qui remontra que Collin ne de-

vait pas essayer par violence l'exécution de ladite ordonnance au préjudice des actions en retrait lignager faites par lesdits enfants ; ce qui n'empêcha pas Collin et sa troupe d'insulter le jeune Cougny et d'entreprendre avec lui une lutte à coups de pierres dans laquelle il fut blessé, et ce dont il requit le témoignage des assistants. — Mariage sous le régime de la communauté de Claude Leroy, fils d'Adrien Leroy, baron de Buxière, et de dame Charlotte de Chauvelin, avec demoiselle Catherine Heurtaut, fille de Gille Heurtaut, sieur du Solier, et de Catherine Foucaut, le chiffre de la dot constituée à l'épouse étant de 20,000 livres, à quoi elle joignait un héritage de 3,000 livres provenant de son aïeule Marie de Sauzay ; le mari ayant en dot la terre de Bussière d'Aillac. Étant convenu que les parents des mariés devront les garder avec eux et les entretenir ; une pension viagère de 1,000 livres constitue en outre le douaire de la mariée au cas où elle resterait sans enfants, et de la moitié seulement en cas d'enfants. — Inventaire du mobilier de Marie Ravet, à l'occasion de son second mariage avec François Petit, maître boulanger à Bourges, afin d'user de la même précaution qu'elle a cru devoir employer lorsqu'elle avait épousé en premières noces Jean Baronnet, ancien potier d'étain dans la même ville.

E. 2099. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

1688. — Contrat de vente au prix de 1,625 livres, à Nicolas Gavatier et Jeanne Debiet sa femme, par Antoine Leloup, de sa place d'archer en la maréchaussée à Bourges, acquise précédemment par lui de Gabriel Lebègue, prévôt provincial de ladite maréchaussée. — Déclaration par Jean-Marie Taillon, chanoine du Château-les-Bourges, que, par suite de la fondation faite par son oncle Jean Taillon, chanoine de la Sainte-Chapelle, il a droit de présenter à l'adoption des chanoines de ladite Sainte-Chapelle, à chaque chapitre général suivant immédiatement la Fête-Dieu, un pauvre garçon pour être mis en apprentissage, et une pauvre fille pour être mariée après avoir appris l'état de lingère, en conséquence de quoi il présente pour cette année Louis Sonnet, fils de feu Louis David et de Anne Bonnet, et Françoise, fille de feu Jacques Gaucher et de Jeanne de Goulard. — Accord entre Pierre-Joseph de Jaquelin, sieur de Montoison et curé de Pouilly, et François Leau, meunier du moulin de Chaumont, dans la même paroisse, par lequel les deux parties en différend conviennent de cesser tout procès à l'occasion de certaines fêtes *baladoires*, causes parfois de scandales dans lesquels ledit Leau a été impliqué. Il est entendu que toute contestation sera terminée par une sentence de l'officialité, à la requête du curé Jaquelin, supprimant à jamais les fêtes *baladoires*, à cause des accidents auxquels elles pouvaient donner lieu.

E. 2100. (Liasse.) — 122 pièces, papier.

1689. — Contrat d'apprentissage du métier de menuisier pour le jeune Claude, fils de François Vernois, vigneron, dans l'atelier de Nicolas Belhoste, à Bourges, pendant deux ans, moyennant la somme de 48 livres tournois, payable en deux termes, dont un à la Saint-Jean prochaine et l'autre à une année de distance ; le surplus de ce qui aura été versé de cette somme restant à la charge du père de l'apprenti dans le cas où celui-ci viendrait à quitter sans motif l'atelier du patron avant l'expiration du terme de l'engagement. — Acte de réception parmi les sœurs de la Providence, à Bourges, de Catherine Barbier, fille de Pierre Barbier, avocat en Parlement et bailli du chapitre de la cathédrale, moyennant une dot de 400 livres, attribuée à sa nièce par autre Catherine Barbier, et à toucher après son décès pour le prix d'une maison lui appartenant, et dont la communauté deviendra propriétaire et restera telle, quand même la novice abandonnerait la Providence. — Quittance par Pierre de la Chapelle, vicaire de la vicairie de Toussaint dans la cathédrale, au profit de François Sapiens, fermier, du revenu de l'abbaye de Plaimpied, pour la livraison de 9 septiers par tiers de froment, marsèche et avoine, grande mesure, payables à la Saint-Michel. — Protestation par Jean Thoré, laboureur, paroissien de Jussy-Champagne, de la déclaration de lui subrepticement obtenue de la contenue des prés de la cure d'Osmery et de leur estimation. — Contrat de précaire pour un an du mobilier de feu Françoise Jollivet, femme du chapelier François Babou, légué par la défunte à Étienne Donoy, aussi chapelier à Bourges, à la suite d'une séparation de biens de celle-ci d'avec son mari. — Acte donné sur sa demande à Gabriel Lebègue, sieur de la Cour, prévôt de la maréchaussée provinciale du Berry, par les officiers et archers de sa compagnie, qu'aux mois de juillet et d'août précédents, ils avaient, d'après les mandements délivrés par lui, en marchandises, ce qui leur était dû suivant la taxe. — Vente moyennant 144 livres tournois à Madeleine, Jeanne et Catherine Cornusse, par Pierre et Jean Belenfant, laboureur à Vendegon, paroisse de Saint-Éloy-de-Gy, agissant en leur nom propre ainsi que pour le compte de leurs deux sœurs mineures Claude et Marguerite, leurs co-héritières, de 48 paniers d'abeilles, conservés chez Pierre Belenfant, dont le prix sera versé entre les mains des frères Moreau de Vailly ; lesdits Belenfant s'engageant à conserver les paniers d'abeilles à titre de cheptel de leurs nouvelles propriétaires à moitié profit.

E. 2101. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

1690. — Engagement pris par Charles Martin, compagnon teinturier à Bourges, envers Pierre-Sylvain Moreau, ci-devant capitaine au régiment de Champagne, et représenté par son frère Philippe Moreau, chanoine du Château-les-Bourges, de servir le roi en ses armées de terre ou de mer, et moyennant 20 livres tournois versées comptant ; la durée dudit service militaire devant être de trois ans. — Émancipation par Pierre Lesueur, procureur au bailliage et présidial de Bourges, de sa fille Jeanne, pensionnaire au couvent des religieuses de Bussières dudit Bourges, la mettant hors de la puissance paternelle pour ne retenir que sa légitime administration. — Élection d'Antoine Soumard comme procureur de la communauté des maîtres cordonniers de Bourges, assemblée à cet effet dans le couvent des Cordeliers de cette ville. — Accord entre Gabriel Lebègue, Jacques Godefroy et Nicolas Godefroy, prévôt, commissaire aux montres et contrôleur de la maréchaussée de Berry, sur l'interprétation à donner à l'exercice de leurs fonctions réciproques ; il est convenu que quand le jour et l'heure des montres de la maréchaussée auront été fixés par les intendants, le commissaire et le contrôleur arrêteront le lieu de réunion ; un seul rôle de la compagnie leur sera remis de la part du greffier, et ils pourront provoquer le serment des officiers, des exempts et archers sur le fait de leur équipage, en faisant mention des abus sur ledit rôle, s'il y en a ; quant aux requêtes et informations de vie et mœurs, elles seront faites conjointement par tous les trois, mais non sans la participation d'aucune partie, sinon en cas d'absence de huitaine du commissaire ou du contrôleur, que le greffier du prévôt avertira huit jours avant celui où il devra être procédé aux enquêtes et informations de vie et de mœurs.

E. 2102. (Liasse.) — 114 pièces, papier.

1691. — Sommation aux religieuses de Bussières, à Bourges, par les époux Charles Jourdin et Barbe Tarnaut, leur sœur et belle-sœur, d'étayer et consolider sans délai le logis à elles appartenant et occupé par la veuve Blanche Marchand, qui menace ruine au détriment des maisons, propriétés des plaignantes. — Traité entre Guillaume de Bèque, sieur de la Borde, François Guy, Joachim Carmantran de Vignesson et Pierre Danjoly de Basmaison, par lequel ils s'unissent pour poursuivre en justice et à frais communs réparation des insultes à eux faites par Louis Coueffé et Gilbert Bord, exempt et archer en la maréchaussée provinciale du Berry, et leurs complices, par l'arrestation et l'emprisonnement injustes de leurs personnes, en même temps que de l'enlèvement de leurs épées, en s'autorisant d'une prétendue ordonnance du lieutenant de ladite maréchaussée ; pourquoi ils ont fait instance par-devant le prévôt de Bourges, en conséquence du procès-verbal par lui dressé dans la prison en présence du procureur du roi, et des ordonnances par lui rendues. Les poursuites devant les juridictions compétentes devant avoir lieu à frais communs ; la violation du présent traité devant entraîner une amende de 100 francs contre celui ou ceux qui manqueraient à exécuter cette convention. — Vente à François Buret par Jean Romieux, avec le consentement de sa femme, de sa maîtrise de barbier-baigneur-étuviste et perruquier, l'une des six créées par lettres patentes de 1683 à Bourges ; la présente cession faite moyennant le prix de 348 livres tournois, plus, pour les épingles de la femme du vendeur, la somme de 22 livres 10 sols et une coiffe de taffetas. — Marché par lequel Jean Bar, vigneron, paroissien de Bué, s'engage envers François Soupplet, bourgeois de Bourges, à lui façonner, tailler, *plier* et accoller 18 hommées de vigne pendant cinq ans, les fumer de l'engrais fourni par ledit Soupplet, après avoir fait 300 *crots* (trous) chaque année, dont il portera les pierres au dehors, le tout moyennant 60 livres par an. — Acte d'assemblée de la communauté des maîtres cordonniers, qui décident que la fourniture du luminaire de la confrérie se fera suivant le mode accoutumé, pour la fête du Saint-Sacrement, mais sans vouloir en prendre l'engagement par écrit. — Acte d'association entre Henri Lemaigre, maître de danse, Pierre, son fils, Jean Podelet et Joseph Augier, tous joueurs d'instruments, pour une durée de cinq ans et aux conditions suivantes : 1° au cas qu'il conviendrait plus tard de s'associer à la *grande bande*, ils ne pourront le faire séparément, à peine de 50 livres d'amende, à partager entre l'Hôpital-Général et les non contrevenants ; 2° si le sieur Lelarge, joueur d'instruments, invoquait le concours des associés, ils ne pourraient accepter que tous à la fois, sauf pour les noces, où ils pourront jouer trois seulement et chacun à leur tour ; 3° en temps de carnaval seulement, les deux Lemaigre pourront jouer indépendamment des deux autres associés. Enfin, aucun membre de l'association ne pourra quitter la société à moins qu'il n'abandonne la ville de Bourges, ni manquer aux convocations sous peine de 10 sols d'amende, à moins de légitime empêchement. — Convention par laquelle Jean Nuet, marchand-boucher, afferme pour une année, à Jean Adenet, tripier, et sa femme et Marie-Geneviève, femme émancipée d'André Bequier, marchand, l'abatage de toutes les bêtes que ledit Nuet pourra tuer dans l'année, aux conditions suivantes : pour un bœuf, 40 sous ; une vache, 25 sous ; un mouton, 3 sous jusqu'à la fête de la Madeleine, puis 2 sous 6 deniers jusqu'au Carnaval, et un porc, 40 sous.

E. 2103. (Registre.) — In-4°, 109 feuillets, papier.

1668-1689. — Terrier de la baronnie de Maubranche, appartenant à Claude Biet, conseiller du roi et lieutenant général du bailliage du Berry et présidial de Bourges, contenant les fois et hommages, aveux et dénombrements : de la seigneurie de Villemenard, par Henri Lebègue, président du présidial de Bourges ; de la seigneurie de Chappe, par Pierre Bengy, écuyer, et son frère Antoine, chanoine de la cathédrale de Bourges ; du fief de Chenevière et du lieu de Fauchecour, son arrière-fief, par Esme Mérille, écuyer ; du fief de Bury, par Étienne des Chaumes, bourgeois ; de celui de Veauce, par les héritiers de Pierre Tullier, prévôt de Bourges ; du lieu du Colombier, par les héritiers de Jacques Millet, procureur au bailliage dudit Bourges ; du fief de Ferrière, par Françoise Ferry, veuve de François Fauvre, sieur dudit Ferrière ; de la métairie de Maupertuis, par Pierre de Chabenat, vicomte de Savigny, introducteur près du roi des ambassadeurs étrangers ; — des dépendances, dîmes, bois, etc.

E. 2104. (Registre.) — In-4°, 320 feuillets, papier.

1670-1692. — Terrier du chapitre du Château-les-Bourges. Reconnaissances des droits dus au chapitre par : frère François-Hugon Duprat, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandeur des Bordes, pour terres situées au faubourg d'Auron, à Bourges ; — le P. Charles Le Bouyer, abbé de l'abbaye bénédictine de Saint-Sulpice, pour une maison sise au village de Givaudins ; — Jean Cristo, imprimeur, pour sa maison, rue de Paradis, à Bourges ; — Fr. Vincent Barleuf, chanoine régulier de Saint-Augustin et curé de Saint-Privé, pour un jardin au faubourg dudit Saint-Privé de Bourges ; — les religieux minimes de Dun-le-Roi, pour la métairie du Tesseau ; — le vicomte Charles de Rivière, commandeur pour le roi au fort de la Pérouse, pour le moulin du Breuil, paroisse de Lapan ; — les vénérables de la Sainte-Chapelle de Bourges, pour leurs dîmes de la paroisse de Saint-Denis-de-Pâlin ; — l'abbé commendataire de l'abbaye de Plaimpied, pour un moulin situé dans la paroisse dudit Plaimpied ; — le curé de Montlouis, pour son droit de patronage.

E. 2105. (Registre.) — In-4°, 271 feuillets, papier.

1686-1692. — Baux d'acense des propriétés du chapitre du Château-les-Bourges : la terre de Laleuf-Vouzeron, dans la paroisse de Thaumiers ; le moulin de Saint-Outrille, paroisse du Château ; maisons, dîmes et terroirs, prés, vignes et bois, dans lesdites paroisses et autres.

E. 2106. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1692. — Testament de Marie Bellot, fille majeure, qui demande à être ensevelie dans la paroisse où elle décédera, livrant le soin de ses funérailles à ses héritiers désignés par elle, Robert de la Chapelle, sieur des Gosses, receveur général des décimes de Berry, et Françoise Bouffet, sa femme, auxquels elle transmet par héritage tous ses biens, à la charge par eux de payer aux héritiers de feu Julien de Lafontaine 700 livres restées dues sur la donation par elle à lui faite lors de son mariage ; révoquant toute autre disposition testamentaire qui aurait pu être par elle précédemment faite. — Bail par Louis Roger, vicomte de Coulogne, président du Bureau des finances à Bourges, à Étienne Avril, laboureur, et sa femme, et à Henri Avril, son frère, des revenus des maladreries de Sancerre et de Saint-Satur, pour cinq ans, moyennant 140 livres de ferme annuelle. — Protestation de Jean Jobier, sergent en la châtellenie royale d'Ainay-le-Château, pour des poursuites exagérées contre lui exercées par le commis du traitant des taxes pour la conservation d'hérédité, à l'effet de paiement de 37 livres 10 sols, moitié de celle par lui versée, et réclamée entièrement, bien qu'il puisse exciper d'un rôle de modération arrêté au conseil et dont les autres huissiers ont bénéficié ; cependant, menacé de poursuites rigoureuses, il consent à obtempérer, pour éviter la prison, mais se réservant de renouveler ses réclamations à cet égard toutes les fois qu'il le pourra. — Donation de la somme de 500 livres tournois, argent, par Pierre Toubeau, chanoine du Château, à sa nièce Anne-Solange Toubeau, ladite somme reversible à sa mort sur la tête de son mari. Quittance. — Autre quittance par Gabriel Lebas, curé de Vornay, des chanoines du Château, lequel reconnaît avoir reçu par les mains des fermiers des dîmes dudit Vornay, 18 boisseaux de froment et seigle et autant de marsèche, mesure de Dun-le-Roi, et par celles des receveurs des chanoines, de 10 boisseaux 1/2 froment, 10 1/4 méteil, 10 boisseaux marsèche et 11 avoine, mesure de Bourges, pour une année de redevances échue à la Saint-Michel.

E. 2107. (Liasse.) — 38 pieces, papier.

1693. — Acense pendant cinq ans et moyennant 510 livres par année, à Jean Notat, marchand à Sainte-Solange, par Jean-Baptiste Lhéraut, curé d'Azy, des dîmes, cens, rentes et autres revenus de sadite cure. — Concession pour neuf années à Dominique Morizé, maître chirurgien à Bourges, par Marie Bridard, veuve de Pierre Leclerc, également chirurgien audit lieu, moyennant 30 livres, payables tous les trois mois, du droit de travailler et ouvrir boutique audit

Bourges pour enseigner et exercer l'art chirurgical, ainsi que le droit lui en appartient, et comme le preneur en a déjà joui par bail, en disposant pendant ledit temps du châssis de son prédécesseur. — Échange par Claude Thomas, notaire en Cour ecclésiastique à Bourges, d'une vigne située au Pied-du-Râteau, au profit d'Ursine Habert, veuve Pichonat, contre une rente constituée de 4 livres 10 sous, rachetable de la somme de 90 livres tournois. — Reconnaissance par Jean Michelon, sieur des Babous, comme héritier de François Michelon et Catherine Martinet, ses père et belle-mère, d'une rente de 30 livres tournois au capital de 600 livres, constituée primitivement au profit de feu Prudhomme, bourgeois de Bourges, et tenue de Jean Viauld, tanneur au même lieu, pour Marie Prudhomme, sa femme.

E. 2108. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1694. — Réunion, à l'instigation de Louis Hébert, tuteur des enfants mineurs de Louis Mathieu, marchand à Bourges, d'Étienne de La Porte, oncle et curateur desdits enfants, et de quelques voisins, pour recueillir leurs sentiments sur les poursuites que prétendent lui faire les héritiers de Claude Soulas, qui l'a précédé comme tuteur, pour sa part de responsabilité dans une cause d'appel soutenue à cette époque par ledit Soulas pour ses pupilles. Les voisins consultés sont d'avis que, la somme en litige une fois arrêtée, Mathieu compose avec le procureur employé dans l'affaire des frais du procès. — Vente, moyennant 30 livres, à Aignan Lebas, procureur au bailliage de Berry et présidial de Bourges, par Silvain et Étienne Garnier, dits Légeron, père et fils, paroissiens de Saint-Martin-d'Auxigny, représentant en outre l'autre fils Jean Garnier, de la moitié par indivis d'un taillis appelé la Taille-de-la-Place-Garsaut, contenant au total trois quartiers; l'autre appartenant à divers. — Choix d'arbitres par Jean Delorme, entrepreneur, et Pierre Desbruères, maître boulanger, son gendre, à Bourges, pour terminer un différend porté d'abord par eux devant le prévôt, touchant du prix ou délivrance des habits nuptiaux d'Isabelle-Thérèse Delorme, fille dudit Jean, promis par lui dans son contrat de mariage; Charles Fortier et François Charbonneau, tailleurs d'habits, sont pris pour arbitres, étant convenu que les habits de la défunte mère de la mariée ne sauraient être compris parmi ceux à fournir, et que le jugement arbitral devra être accepté, sous peine pour le contrevenant d'une somme de 20 livres. — Acte de saisie par justice du mobilier de Catherine Collin, veuve Dodinot, avec menace de vente sous huitaine, pour refus de paiement de 63 livres, prix de location pendant deux années de la maison qu'elle occupe, appartenant à l'Hôtel-Dieu dudit Bourges. — Vote par la communauté des apothicaires et épiciers de la même ville d'une somme de 400 livres pour acquitter leur montant de celle de 2,650 livres, imposée sur les corps de marchands et d'artisans des villes et bourgs clos de la Généralité du Berry pour la réunion auxdits corps des offices d'auditeurs-examinateurs à eux imposée.

E. 2109. (Registre.) — In-4°, 95 feuillets, papier.

1669-1694. — Terrier. — Arrentements et reconnaissances à Claude de Biet, baron de Maubranche, de rentes à lui dues à cause des propriétés dépendant de ladite seigneurie, par Simon Poirier, commis à l'exercice du tabellionage dans ladite terre, paroisse de Moulins; — Michel Robinet, procureur fiscal, des terres de Farges, Avor et Boisbouzon; — Pierre Billard, sergent royal au village de la Corne; — Étienne Mercier, notaire royal et procureur fiscal des terres de Saint-Palais et Quantilly, etc.

E. 2110. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1695-1696. — J.-J. Debrielle fils. — Engagement pris par devant la communauté des maîtres serruriers de Bourges, réunis par François Bourgougnat, aspirant à la maîtrise de serrurerie, et assisté de sa future femme, s'engageant avec lui de faire don, aussitôt reçu membre de dite communauté, d'un *courtibaut* de camelot rouge, orné par devant d'une figure de saint Pierre, et par derrière de deux clefs croisées, de plus doublé comme l'ancien. — Constitution par le corps des procureurs du bailliage et présidial, ainsi que des autres juridictions royales de Bourges, au profit de François Lebas, avocat, de 20 livres de rente annuelle au capital de 400 livres. — Reconnaissance au profit de Louis Bernardeau, chanoine de la cathédrale de Bourges, par Pierre Monin, maître tisserand audit lieu, et ses deux frères, d'une rente constituée de 111 sols 1 denier, remboursable au capital de 100 livres. — Bail pour cinq ans à Jean Babou, père et fils, meuniers, et moyennant 100 francs par an, par Louis Roger, vicomte de Coulogne, trésorier du Bureau des finances de Bourges, *du dîme* de blé de la Chaume, dans la paroisse de Rians, dont il partage un sixième avec les chanoines des Aix-d'Angillon.

E. 2111. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1697. — Assemblée de famille des parents des enfants mineurs d'Étienne Charlemagne, marchand épicier à Bourges, et de sa première femme Jeanne Gabard, à l'effet de régler la question de la charge de commissaire aux saisies réelles,

pour laquelle ladite Gabard et son mari se sont rendus solidaires envers Leroy, pour François Charlemagne, leur frère et beau-frère. Les parents sont d'avis que, pour parer à toute poursuite de justice, ledit Charlemagne fasse un emprunt, si mieux il n'aime y employer ce qui lui reste des deniers dotaux de sa seconde femme Jeanne Biesson, à laquelle sera donnée hypothèque par subrogation dudit Leroy. — Mariage sous le régime de la communauté réduite aux acquêts et augmentée de 200 livres affectées à cet accroissement par chacun des futurs, entre Mathieu Damartin, cavalier au régiment de Tournefort, et Marie-Anne Lecompte : la future étant prise à ses droits, évalués à la somme de 1,000 livres. Le mari devra donner acquit à sa femme pour le cas de restitution. En cas de mort du mari, la veuve pourra garder la communauté ou y renoncer à volonté ; si c'est la femme qui décède la première, il ne sera tenu que de rendre à ses héritiers ce qu'il aura reçu d'elle. — Bail à ferme pendant huit ans par Guillaume Perreau, à Jean et Étienne Chabot, et leurs femmes, de la métairie de Jacquelin, dans la paroisse de Saint-Germain-du-Puy, et de son moulin, ce dernier donnant lieu au service annuel de 200 boisseaux de *moudure* et 3 quarts de chanvre mâle et femelle. Le bailleur entretiendra à ses frais un aide pour le preneur, qu'il nourrira. Propriétaire et preneur partageront les récoltes, en y comprenant celle des noix, à raison d'un tiers des grains battus par le fermier. — Testament de Guillaume Forest, chanoine du Château-lez-Bourges; sauf le nombre des messes, grandes et petites, spécifiées pour le repos de son âme, le soin de ses obsèques est confié à ses héritiers. Il lègue à ses nièces Marie et Gabrielle Forest 1,500 livres, constituées en une rente annuelle de 75 livres. Les 40 livres d'intérêt d'une autre rente de 800 se partageront entre une autre nièce de Bretagne et son petit-neveu Marin Forest. Quant au surplus de son héritage, il le lègue aux époux Jean Plault, son neveu, et Marie-Henriette Pèchereau, sa femme, à la charge d'accomplir ses funérailles et de désintéresser les quelques créanciers qu'il pourrait laisser en mourant. — Donation par Louis Roger, vicomte de Coulogne, à son fils Louis Roger, clerc tonsuré du diocèse de Bourges, pour lui servir de titre clérical, d'un revenu annuel de 100 livres assurées par hypothèque.

E. 2112. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1698. — Rôle de l'imposition de la somme de 56 livres 10 sols, à payer par la communauté des notaires royaux de Bourges, pour droits d'enregistrement des armoiries, y compris les 2 sous pour livre et frais de blason. — Foi et hommage rendu par François Gibieuf, docteur en théologie et sieur de Chappe, à René Catherinot, sieur de Champroy, et Catherine Divoy, son aïeule maternelle, de la seigneurie et du moulin de Chappe, à lui appartenant, tant du fait de la succession paternelle que de l'acquisition du moulin saisi sur la succession d'Antoine Bengy, chanoine de la cathédrale.— Testament de frère Joseph de Lignière, novice capucin à Bourges, de son nom Louis Clément, avant que de faire sa profession de foi, et par lequel 100 livres sont affectées à l'acquisition de ses habits et autres nécessités du moment ; autant pour être distribué aux pauvres ; 25 livres aux besoins de la sacristie des Pères Capucins ; 72 livres par lui dues à divers, pour être distribuées aux créanciers aussitôt après sa profession. Enfin, ce dernier jour, 60 livres seront employées à traiter la communauté, et 12 livres à acheter un crucifix pour la chapelle de Notre-Dame des Capucins. Quant au surplus de ses biens, il le partage également entre ses deux sœurs. — Vente par Jean Bouffery, tailleur à Bourges, à Jean-Charles André, tonnelier, d'un billard garni de son tapis, avec soubassement en noyer, plus les billes et *billards* (queues), que l'acquéreur fera remonter dans sa chambre, moyennant 50 livres, plus six chaises de bois non garnies, 3 livres ; plus 4 *placets* couverts de tapisserie, 3 livres ; plus une arche en noyer, 40 sous ; plus un coffre pareil fermant à clef, 3 livres. Le tout montant au total de 61 livres (15 septembre). — Acense pour deux ans, moyennant le prix de 20 livres par an, audit Jean Bouffery, tailleur à Bourges, par ledit Jean-Charles André, d'un billard garni dans une de ses chambres, avec faculté d'en tirer parti (24 septembre). — Déclaration d'association des aubergistes et cabaretiers de Bourges l'*Écu-de-France*, le *Bœuf-Couronné*, le *Petit-Sancerre*, le *Point-du-Jour*, le *Suisse* et *Rome*, à François Souplet, cabaretier de l'*Écu-de-France*, dans le procès soutenu par lui contre Jean Clément, cabaretier du *Petit-Dun-le-Roi*, représentant les pâtissiers, traiteurs et rôtisseurs, et appelant en Parlement pour le maintien du privilège de vente de toutes sortes de viandes rôties, piquées et blanchies.

E. 2113. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1699. — Sommation par Gaspard Briquet, sieur de Chezay, à Jean Giraudon, bourgeois de Châteauroux, de vouloir bien se charger des sommes de 160 et de 75 livres, à lui adressées par le receveur des consignations de la ville de Bourges, comme dépositaire de biens de justice, jusqu'à ce que Philippe Volant, aux droits duquel est le sieur Giraudon, ait fait cesser l'éviction faite à demoiselle de Chabenet par Catherine Guillot, pour raison du quart des héritages vendus par ledit Volant à ladite de Chabenet.— Bail d'acense

pendant six ans à Jean Danois, pêcheur, par Charles Bruères, marchand, fermier de la seigneurie d'Osmoy, moyennant le prix annuel de 33 livres, du droit de pêche dans les rivières de ladite seigneurie. — Sommation au receveur de Saint-Pierre-le-Puellier, de la part de Marie des Préaux, veuve Bécuau, de faire rétablir une tour menaçant ruine et au-dessus de laquelle sont les greniers de l'église, au détriment de l'écurie de la plaignante, car la tour pourrait écraser dans sa chute ladite écurie. — Renonciation par Charlotte Lelarge, de Parassy, à la succession de feu Germain Lelarge, son frère, curé de la paroisse de Saint-Pierre-le-Rond dans la ville de Sens, en raison des conditions désavantageuses dans lesquelles cette succession se présente pour elle.

E. 2114. (Liasse.) — 118 pièces, papier.

1700. — Déclaration par laquelle François Millet, paroissien de Sainte-Solange, s'excuse d'avoir troublé Antoine Griffon, curé de Villabon, dans l'exercice du service divin, lui en exprime ses regrets, et, en expiation, s'engage à lui verser à la prochaine fête de la Chandeleur la somme de 60 livres. — Protestation par Michel David, vicaire de la Sainte-Chapelle de Bourges, contre le refus du trésorier de lui accorder un congé, ayant été déclaré, par une ordonnance de lui, déchu de ses fonctions et expulsé de ladite Sainte-Chapelle, attendu qu'il a intenté appel contre l'ordonnance et qu'il doit attendre la décision du juge avant d'obéir. — Assemblée de parents de l'orphelin Louis Lelarge, qui, vu la détresse où la mort de ses parents l'a laissé, leur demande à ce qu'ils l'autorisent à exiger, sous leur responsabilité, de François Lajoye, son ex-tuteur, la somme de 75 livres qu'il lui doit, afin que ledit Lelarge puisse faire ses études chez le curé de Sancerre ou chez un grammairien de la ville; ce qu'ils lui accordent. — Vente par Gabriel Coulbeuf, cabaretier à Bourges, à Antoine Ragueau, notaire royal de la même ville, de 15 livres de rente annuelle, au capital de 300 livres, hypothéquée sur cinq maisons des rues Ste-Claire et des Arènes.

E. 2115. (Liasse.) — 98 pièces, papier

1701. — Protestation par Simon Garnier, chanoine semi-prébendé en la cathédrale de Bourges, contre le trouble systématiquement apporté par les autres chanoines dans l'exercice de son bénéfice, ayant rendu le notaire témoin de ce fait que le doyen de l'église l'avait fait expulser de sa place par un enfant de chœur, et, sur son refus de sortir, aurait fait interrompre l'office, ce dont il aurait demandé acte. — Acte donné à Charles Fronteau, *capellier* hebdomadier de la Sainte-Chapelle, du refus opposé par les chanoines de lui allouer son traitement ordinaire pendant une absence qu'il est forcé de faire à Paris. — Requête au bailli de Berry, par Pierre Gayault, sieur de Cru, conseiller au bailliage et présidial de Bourges, pour obtenir, malgré son refus, du notaire Debrielle, copie, moyennant finances, du contrat dressé par celui-ci pour la vente des bois des sieurs Gibieuf père et fils, contigus à ceux de La Garde et Vignoux, lui appartenant, et dont les *joutes* dans ledit acte reçu Debrielle ont été faussement indiquées à ses dépens. — Choix fait par les chapelains et les vicaires de la Sainte-Chapelle de Bourges d'un procureur général et spécial chargé d'intervenir pour leur communauté dans l'appel interjeté au Parlement de Paris, par messire Michel David, l'un d'eux, relativement au droit prétendu par le trésorier de destituer *ad nutum* lesdits chapelains et vicaires, et ce pour plusieurs motifs : d'abord, parce que les uns et les autres sont munis de provisions et installés avec les mêmes formalités que les chanoines; secondement, parce que dans leurs provisions et installations jamais le trésorier n'a réservé ce prétendu droit de destitution *ad nutum* en ce qui les concerne, comme dans celles des officiers subalternes; puis, parce que les bulles des papes Benoit III et Pie II protestent contre ledit droit; enfin, parce que dans le cas en question le trésorier serait aussi peu fondé dans sa prétention que le pape qui prétendrait au droit de révocation en France des commendes, qui sont de véritables commissions.

E. 2116. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1702. — Constitution d'une rente annuelle de 60 livres au capital de 1,200 livres à Antoine Ragueau, notaire à Bourges, par Henri Grassin, sieur de Faveray, et Marie Picaud, sa femme. — Reconnaissance par Catherine Robertet, veuve Jacques Clot, étant aux droits de feu son père Louis Robert, marchand à Bourges, comme propriétaire d'une terre aux Petites-Fosses, paroisse de Saint-Privé-les-Bourges, ainsi que d'une ancienne vigne au même lieu, à cause de quoi elle est tenue à payer à François Gibieuf, professeur en théologie, seigneur de Chappe et du censif des Petites-Fosses, 4 deniers parisis de cens accordable, portant profit de lods et vente. — Bail pour sept années à Claude et Jacques Gagneron frères, par demoiselle Marie Lelarge, d'une métairie du Chezal-Chauvier, dans la paroisse de Saint-Denis-de-Palin, moyennant par année 35 boisseaux de méteil et 15 de marsèche, mesure de Bourges, 15 boisseaux de noix, 2 livres de beurre, 2 fromages durs, 2 chapons, 5 poules, 6 poulets, un demi-cent de *gluis* (bottes de paille), 10 livres de chanvre femelle taillé, 12 sacs de charbon et la moitié de la récolte des arbres fruitiers.

E. 2117. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1703. — Rupture par consentement mutuel de promesse de mariage entre Pierre Moreau, serviteur dans la paroisse de Vignoux-sous-les-Aix, et Anne Miterrand, servante dans celle de Menetou-Salon, ladite Miterrand ayant payé 10 sous audit Moreau pour tous dommages et intérêts de son refus. — Autorisation votée dans l'assemblée des maîtres menuisiers de Bourges, sur la proposition des jurés de la compagnie, en faveur du compagnon Gabriel Roy, de procéder à la confection d'un chef-d'œuvre qui lui permette d'être reçu maître dans la communauté, et qui consistera en un coffre à pieds, auquel il travaillera dans l'atelier paternel, où les jurés pourront examiner le travail de l'aspirant. — Demande par Jean Fauvre, chanoine prébendé de la cathédrale de Bourges, qu'il soit dressé actes d'abus nombreux par son chapitre dans l'exercice de son administration, et dont un qui le moleste particulièrement est une décision capitulaire portant adjudication contre tout droit à des tiers d'une maison canoniale à laquelle prétendait le réclamant. — Bail d'acense pour trois ans et pour le prix de 160 livres, par François Jaquemet, curé de Saint-Pierre-le-Puellier, et vicaire de Saint-Nicolas dans la cathédrale, au profit de Mathieu Plaizant, vigneron à Issoudun, du quart des dîmes de blés, pois, fèves et chanvre, dits les dîmes d'Arnaise, dans la paroisse de Saint-Ambroix-sur-Arnon.

E. 2118. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1704. — Quittance par Jean Perrinet, receveur du grenier à sel de Sancerre, au nom de son frère Benjamin, ci-devant receveur de l'entrepôt de tabac dudit Sancerre, de François Dormesson, conseiller du roi, intéressé dans les fermes de tabac du Berry, par les mains et des deniers de Pierre Benoît, receveur au Bureau général du tabac de Bourges : 1° de 600 livres pour le principal de la finance dans l'acquisition de l'office de receveur dudit entrepôt de Sancerre; 2° de 60 livres pour les 2 sous pour livre. — Protestation par le chanoine Jean Fauvre de Ferrière, contre les agissements du chapitre cathédral de Saint-Étienne de Bourges, qui viole le règlement par lequel il est interdit de louer aucune des maisons canoniales situées dans l'enceinte du cloître à d'autres qu'aux membres dudit chapitre. — Assemblée des maîtres menuisiers de la ville de Bourges, qui reconnaissent à l'abbé de Saint-Sulpice le droit de créer un maître de leur métier dans l'étendue de la justice de son abbaye, à condition toutefois qu'il ne pourra exercer ledit métier en dehors des limites de ladite justice, ni transporter le produit de son travail en ville. — Autre assemblée des maîtres tonneliers de ladite ville, qui décident que, pour éviter dorénavant les procès qui résultent pour eux du défaut d'homologation de leurs statuts en Parlement, ils se mettront en demeure d'obtenir cette homologation, et à cet effet recourront à un emprunt de 500 livres destinées à couvrir les frais du procès. — Marché par lequel, Nicolas Coquard, maître menuisier, s'engage, moyennant le prix de 700 livres, à fournir aux chanoines du Château-lez-Bourges 40 sièges destinés à être employés pour le service divin.

E. 2119. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1705. — Bail d'acense pour cinq ans par René de Hérouard, vicomte de Chipou, à André Chasseney, manœuvre de la paroisse de Palin, dudit lieu de Chipou, situé dans la paroisse de Vorly, moyennant 200 boisseaux de froment, 150 de méteil, 100 de marsèche et autant d'avoine, de valeur de 300 livres, le tout mesure de Bourges; plus 6 livres de beurre et autant de fromage, 2 chapons ou 2 oies, un porc de la valeur de 8 livres ou son prix, 1/4 et demi de chanvre femelle, 6 poules et autant de poulets. — Assemblée des maîtres tailleurs de Bourges, qui décident qu'ils appelleront de la sentence rendue contre eux au profit des marchands toiliers de la ville. — Abandon par Pierre Privé, pêcheur à Bourges, à son associé Pierre Madinet, de la part affermée par lui de la rivière d'Osmoy, appartenant au seigneur du lieu de ce nom. — Contrat de mariage entre Claude Desjobert, domestique, fils de feu Jean Desjobert, ancien sergent, et Catherine, fille de Paul Martin, boulanger à Châteauneuf-sur-Cher, ladite union contractée sous le régime de la communauté, à laquelle chacun des deux époux apporte pareille somme de 50 livres. — Testament de Jean Dervaux, curé de l'église du Château-lez-Bourges, qui veut être enterré dans son église, au pied de la croix où le *Libera* se chante le dimanche ; pour ses funérailles, il s'en rapporte à ses confrères. En raison de la modestie de sa succession, il la lègue à sa nièce, Marguerite Riché, chargée d'acquitter ce qu'il peut devoir, notamment à sa servante. — Protestation par Pierre Thiollat, sergent au régiment de Beausse, contre les bruits répandus en ville par Guillaume Thiollat, son frère, notaire à Bourges, qui, se substituant à lui, s'attribuait les droits de succession que ledit Pierre tenait de sa sœur, dame de la Moutonnière, tandis qu'il n'a jamais entendu céder à personne aucun de ses droits.

E. 2120. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1706. — Constitution de rente de 15 livres au capital de 300 livres, par Jacques Léveillé, sieur des Fosses, et Jeanne

Monicault, sa femme. — Déclaration par laquelle Jean de Louan, sieur de Coursais, et dame Anne de Vignolle, sa femme, héritière de Catherine Marceau, sa mère, se reconnaissent débiteurs envers François Jacquaud, curé de Saint-Pierre-le-Puellier de Bourges et official de l'archevêque, de 30 livres d'une rente annuelle, constituée par Balthazar de Vignolle, sieur de la Tour-du-Boueix, comme ayant la garde-noble de Anne de Vignolle, sa fille, et comme curé de Saint-Pierre, à cause de la fondation faite en ladite église d'une messe pour la dame Marceau à sa mort. — Foi et hommage, aveu et dénombrement par Benjamin d'Huissel, sieur de Beauregard, au nom de sa femme, Marie de Rivière, veuve en premières noces de Regnaud de Foucher, sieur de Chaumasson, à Louis-François de Culan, marquis de Brécy, à cause du moulin d'Omoy, dit moulin du Grand-Hôtel-d'Omoy, situé dans ladite paroisse d'Omoy, et relevant du château de Brécy. — Testament olographe du sieur Lozon, qui, outre les conditions y contenues, spécifie qu'il soit donné, après sa mort, à son valet et à sa servante, 30 livres chacun en dehors de leur dû, dont la moitié, s'il n'y a qu'un valet, sera donnée aux pauvres, ainsi que tout le linge et les hardes qu'il laissera. Les exécuteurs du testament seront les curés du Château-lez-Bourges et de Saint-Pierre-le-Guillard. — Contrat de vente par Médaure Biterne à Roumain, sieur de Coupigny, de son office de lieutenant en la maréchaussée générale de Berry, moyennant 8,000 livres, dont 1,000 livres payées comptant; pareille somme au bout de l'année, avec les intérêts au taux de l'ordonnance, et, pour les 6,000 livres restant, constitution d'une rente annuelle au capital de 300 livres.

E. 2121. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1707. — Testament de Pierre Bardin, curé de la paroisse de Saint-Laurent-sur-Baraugeon : Il veut être inhumé dans le cimetière de sa paroisse. Il laisse à ses héritiers le soin de ses funérailles. Il institue pour ses seules héritières ses deux sœurs, Marie et Jeanne Bardin, qui, depuis vingt ans, ne l'ont pas quitté; la succession entière, en cas de mort anticipée de l'une d'elles, devant revenir entièrement à la survivante. — Autre testament de Denys Lenay, garçon cordonnier à Bourges : Il confie le soin de ses funérailles, pour lesquelles il réserve la somme de 100 francs, plus 50 livres pour les pauvres, à sa sœur Perpétue Lenay, femme de Jacques Diossin, chapelier à Bourges, et dont il fait l'héritière de tout ce qu'il peut laisser après lui. — Abonnement de François Néron, hôte vendant vin dans la paroisse de Savigny, par le directeur des aides en Berry, du droit de vendre vin à pot et à table ainsi que les hôteliers, pour le temps restant à expirer de son bail à la Saint-Jean, de Martin, fermier général des aides en Berry, moyennant 48 livres 12 sols 6 deniers par an. — Contrat de mariage entre Claude Robert, marchand à Bourges, et Marguerite, fille de François Toubeau, sieur de Boisbriou, et de Jeanne Couriou; ladite union contractée sous le régime de la communauté; la future dotée de 4,000 livres assises sur le domaine de Lizy, dans la paroisse de Pigny; le futur, de 6,000 livres assignées sur le fonds de commerce paternel; si, pendant le mariage, il arrive aux époux quelques biens par donation, succession ou autrement, ils demeureront propres à ceux à qui ils écherront; après la mort du mari, décédé le premier sans enfants, la veuve pourra garder la communauté ainsi que la jouissance de la maison même non commune; au contraire, le mari, en pareil cas, sera tenu à restitution aux parents ou à leurs héritiers.

E. 2122. (Liasse.) — 154 feuilles, papier.

1708-1709. — Testament de messire François Lagié, chanoine de l'église de Saint-Ursin de Bourges. Il désire que, le jour de son décès, 30 messes basses soient dites pour lui dans son église, où auront lieu les obsèques, et qu'une aumône de 10 livres soit faite aux pauvres de la paroisse. Il lègue en outre 300 livres à son chapitre; à son frère Jacques Lagié, il donne sa maison à Bourges et un cheptel de 40 brebis et 2 vaches, et à sa fille Marie, la vigne des Plantes, autre cheptel et vigne à son bas-neveu François Sué, et autant à Marie Chaffault, sa basse-nièce, à Lazenay. Le reste de ses biens, tant meubles qu'immeubles, sera la part de son neveu Jean Lagié, prêtre, et de sa nièce Marie Lagié, femme Ithier. — Transaction entre le chapitre du Château-lez-Bourges et messire Jean Prest, curé de Lapan, demandeur en complément de portion congrue contre lesdits chanoines, qui consentent pour en parfaire le total à 300 livres, à verser audit Prest la somme de 40 francs à chaque quartier de l'année. — Inventaire de la succession de messire Aignan Lebas, chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges et aumônier du roi. — Transcription de l'ordonnance de l'intendant de Berry, Carré de Montgeron, du 31 mars 1708, portant que la somme de 4,400 livres, imposée par lui avec la capitation de 1,700 livres pour la suspension des offices d'inspecteurs des matériaux de bâtisse sera touchée par Pierre Lemaignan, bourgeois de Paris, en déduction de celle de 8,000 livres, également imposée par arrêt du Conseil du 6 mars 1708. — Reconnaissance par Guillaume Ducoin, sieur d'Ascon, qu'il est propriétaire d'une maison sise à Bourges, rue de la Narrette, et à cause d'elle qu'il doit au clergé dudit Bourges, comme étant aux droits

du chapitre de Saint-Pierre-le-Puellier, 6 deniers parisis de cens accordable, payables à la Saint-Pierre d'août de chaque année.

E. 2123. (Liasse.) — 167 feuilles, papier.

1710-1711. — Marché entre Jean-Charles de Bar, comte de Bonnebriche, lieutenant des maréchaux de Berry, avec Joseph Piot, charpentier, Pierre Bonneau, maçon, et Claude Ruillet, couvreur, pour la restauration des empalements des moulins de Chappe. Prix des pièces fournies : 2 poutres à 30 livres l'une, 7 *carreaux* à 3 livres, 14 *vergers* à 5 livres, 2 soliveaux également à 5 livres, plus un plancher neuf pour le pont, une roue, six pelles et une auge pour l'écurie. — Contrat de mariage entre Jacques Boyer, libraire-imprimeur à Orléans, fils de feu Jean Boyer, son prédécesseur, et de Anne Cougnet, et Solange Toubeau, fille de François Toubeau, receveur des deniers patrimoniaux de la ville de Bourges et secrétaire de son Université, sous le régime de la communauté Dot de la femme 4,000 livres et de l'époux 1,700 livres. — Visite et devis estimatif du château d'Osmoy, moulin, métairie, etc., en dépendant, et chapelle dans l'église dudit Osmoy, par Robert Basseville, entrepreneur, et Gilbert Bertrand, couvreur, pour le sieur Guillaume Perreau, échevin de Bourges, acquéreur de ladite seigneurie de Benjamin d'Huissel, sieur de Beauregard. — Fondation au profit du collège de Sainte-Marie de Bourges, par Catherine Bigot, veuve de Jules Jaupitre, sieur de Dournon, d'une mission annuelle et perpétuelle, à commencer l'année suivant celle de son décès, d'après l'ordre des paroisses suivantes déterminé par les traditions de famille : Fussy et Saint-Georges-de-Moulon, Etréchy, Levet et Vierzon. Pour subvenir aux frais de la fondation, la dame Bigot affecte au collège la somme de 6,000 livres à prendre sur celle de 16,000 livres à elle due par les Jésuites dudit collège en constitution de rente ; la rente des 6,000 livres devant continuer à lui être payée avec le reste du capital jusqu'à sa mort. — Révocation mutuelle de la mission fondée en faveur des Jésuites de Bourges par la veuve Bigot ; cet acte, par ses conditions de fondation, étant contraire aux règles de la Compagnie.

E. 2124. (Liasse.) — 224 feuilles, papier.

1712-1713. — Constitution par Gérard Michel de La Jonchère, trésorier général de l'extraordinaire des guerres, de son procureur général et spécial dans la personne de Bernard Roger de Coulogne, trésorier des troupes au département de Bourges, lui donnant pouvoir d'expédier en son nom les quittances à la décharge des maires, échevins, syndics, collecteurs et habitants des villes, bourgs et paroisses de la Généralité de Bourges jusqu'à concurrence de 291,450 livres, imposée pour l'ustensile des troupes pendant le quartier d'hiver de novembre 1711 à mars 1712. — Quittance au profit de Pierre Guyard, ci-devant marchand à Bourges, par les religieuses de Dun-le-Roi, de 1,500 livres de capital d'une rente de 75 livres. — Renonciation à la succession de leur père Gaspard de Pars de Coligny, par ses enfants François et Anne, pour éviter les contestations auxquelles la prétention contraire les exposerait.

E. 2125. (Liasse.) — 551 feuilles, papier.

1713-1715. — Reconnaissance des différentes portions composant le vignoble des Montebrettes, propriété des Pères Jésuites du collège de Bourges. — Bail d'acense pendant neuf ans et moyennant 120 livres par an, 2 chapons et un gâteau de 40 sous, par Henri Gibieuf, conseiller du Bureau des finances de Bourges, à Jean Rapin, meunier, du moulin à vent de La Faix, dans la paroisse du même nom. — Claude Villette, valet de chambre de messire Roger, doyen de l'église de Bourges, cessionnaire des droits de Marie Amathieu veuve Lanoue, et Jean Jalonge, vigneron audit Bourges, considérant que la mort dudit Lanoue, due audit Jalonge, étant purement de la faute de la victime, l'auteur pouvait sans peine se justifier sur l'information contre lui faite, s'il avait été en état de purger le décret de prise de corps décerné contre lui, composent pour l'intérêt civil prétendu et cédé audit Villette à la somme de 150 livres, payée par Jalonge, moyennant quoi il demeure déchargé de tout intérêt civil. — Vente à Antoine Agard, sieur de Morogues, par Jean Courajaud, adjudicataire des droits d'échanges honorifiques et de prééminence dans la Généralité de Bourges, desdits droits dans l'étendue de la paroisse de Morogues, moyennant le prix de 165 livres, dont 150 livres de principal et 15 livres pour les 2 sols pour livre. — Constitution par Michel-François Lebas Duplessis, trésorier général de l'extraordinaire des guerres, pour son procureur spécial d'Édouard Roger de Coulogne, son commis en la Généralité de Bourges, pour recevoir des maires, échevins, consuls, jurats, capitouls et habitants des villes et paroisses de la Généralité de Bourges, la somme de 293,370 livres, imposée pour l'ustensile des troupes pendant les 150 jours du quartier d'hiver de 1712 à 1713. — Protestation du prieur et des chanoines du Château-lez-Bourges contre la conduite du curé de ladite paroisse, qui s'est opposé par la force à ce qu'ils prissent le Saint-Sacrement dans le tabernacle pour le porter à leur confrère, le chanoine Moreau, malade au lit, pour lui administrer le viatique, prétendant que c'était son droit exclusif de l'administrer dans sa paroisse ; ce qui avait

obligé les chanoines à prendre une hostie dans le chœur et un calice pour aller auprès du chanoine Moreau, dont ils disputent le bénéfice à leur curé. — Vente, moyennant le prix de 8,250 livres, par Élisabeth Ruellé, veuve et non commune d'Antoine Bigot, sieur d'Attilly, à Maurice Gibieuf, écuyer, de l'office de conseiller du roi, chevalier d'honneur héréditaire au bailliage et siège présidial de Bourges, hérité du père de ladite dame. — Contrat d'apprentissage du métier de vitrier, pendant deux ans, moyennant 100 livres, plus 10 livres d'épingles, entre Denys Jobert, maître vitrier à Bourges, et Laurent Germain, beau-fils d'Antoine Ragon, archer de la maréchaussée de Saint-Amand-Montrond, et de Perrette Rouillet. — Déclaration par le receveur et contrôleur du Bureau général des tabacs de Bourges de la réception de 32 balles suivant facture de Clermont, de la manufacture de Montdragon, estimées peser 4,153 livres ; lesdits tabacs reconnus de très mauvaise qualité de fabrique et fortement attaqués par l'humidité. En outre, le poids des balles, porté sur la facture à 4,153 livres, n'est en réalité que de 4,001 livres, d'où suit que leur réception ne peut être que provisoire. — Constitution d'une rente et pension viagère annuelle de 25 livres par Pierre Cheminon, trésorier-payeur des gages des trésoriers du Bureau des finances à Bourges, en faveur de sa fille Jeanne Cheminon, novice dans l'abbaye de Bussière et aspirante au titre de religieuse dans la même abbaye.

E. 2126. (Liasse.) — 140 feuilles, papier.

1716-1717. — Constatation par Pierre de la Chapelle, chanoine et grand archidiacre de la cathédrale de Bourges, qu'à la dernière fête de la Toussaint, étant en tour de faire l'office, il commença de sa place les premières vêpres, mais le chœur refusa d'y répondre par l'ordre des chanoines, dont un officia à sa place, contre quoi ledit grand archidiacre proteste, ajoutant que le jour du Saint-Sacrement prochain, son droit restant le même, il renouvellerait sa tentative. — Réclamation au chapitre de Saint-Étienne de Bourges par Barthélemy Michel, fermier de ses dîmes de la paroisse de Soye, qui expose que la grêle ayant détruit une grande partie des blés de la dîmerie, il y avait lieu à diminution de sa part en proportion de la perte qu'il avait subie, et que les experts commis à l'évaluation de la quantité du blé sur le prix de son bail ont évaluée à 250 boisseaux. — Protestation par les chanoines du Château-lez-Bourges contre le défaut par ceux de Saint-Ursin d'obtempérer à un concordat de confraternité arrêté entre eux, et malgré un arrêt de justice qui les y condamne. — Quittance par les sœurs de l'Annonciade de Bourges au profit de Charles Davesne, sieur de Noriou, colonel de cavalerie, pour le remboursement d'un capital de rente amortie de 1,202 livres, plus de 33 livres 7 sols 9 deniers des arrérages de ladite rente.

E. 2127. (Liasse.) — 265 feuilles, papier.

1718-1719. — Transaction entre François Roy, charron à Bourges, et Jeanne Lapierre, en vertu de laquelle ladite Lapierre, enceinte des œuvres de Roy, qu'elle ne peut épouser, abandonne toute réclamation moyennant 30 livres payées comptant. — Opposition de la part de la Mairie de Bourges à la prétention du sieur Souciet de se présenter comme aspirant à une chaire vacante de professeur dans l'École de droit de la ville. — Déclaration par Marie Bailly, femme de Gilbert Barrat, procureur aux juridictions royales de Bourges, qu'elle renonce, ainsi que son mari, à la succession de son frère Philippe Bailly, religieux capucin. — Testament de Catherine Moreau, novice du couvent de la Visitation, à Bourges, aspirant à la profession de religieuse ; elle institue pour ses héritiers Jacques et Laurent Moreau, ses frères germains, à la charge de payer sa dot au couvent. La testatrice évalue à 4,800 livres le prix de la succession qu'elle abandonne. — Foi et hommage, aveu et dénombrement à cause de la terre des Aix-d'Angillon, du fief de Bacouët, à Françoise-Louise de Mégrigny, veuve Leboutillier de Chavigny, marquis de Beaujeu, par Marie-Antoinette de Bretagne, femme non commune de René Agalis, avocat en Parlement.

E. 2128. (Registre.) — In-4°, 252 feuillets, papier.

1720. — Contrat de mariage de Jean Sagordet, notaire à Bourges, fils de Robert Sagordet, aussi notaire, et de Renée Ollivier, fille de Jacques Ollivier, marchand de soie dans la même ville, sous le régime de la communauté réduite aux acquêts ; la future dotée de 1,200 livres. — Constitution par Jeanne Lelarge au profit de François Tullier, sieur de Mazière, professeur de l'École de droit à Bourges, d'une rente annuelle de 150 livres au capital de 4,500 livres, et qu'elle aura la faculté d'amortir en deux sommes égales et aux époques qu'il lui plaira. — Bail d'acense pour neuf ans par Jacques Chauvin, receveur du collège des Jésuites de Bourges, à Claude Denis, jardinier, moyennant 28 livres par année, d'un quartier de marais situé aux Prés-Niquet. — Autre bail pour six ans par Pierre Dessens, charpentier, à Anne Léclopé, veuve Parnajon, et moyennant 35 livres par an, d'une maison avec boutique, à étage, avec communauté de cour, dans la rue Saint-Bonnet, à Bourges. — Sommation au concierge de la prison de Bourges d'obéir à l'arrêt rendu en faveur de François Tribard, marchand à Bourges, et qui pro-

nonce son élargissement. Refus d'y obtempérer par la femme du geôlier en l'absence de son mari et pour insuffisance de procédure.

E. 2129. (Registre.) — In-4°, 305 feuillets, papier.

1721-1722. — Acte de cautionnement par Silvain Boucheron, sieur du Breuil, de Richard Briquet, sieur de Chezay, receveur des tabacs de la Généralité de Berry au bureau de Bourges, envers les fermiers généraux des tabacs, pour la recette de la vente des tabacs dont ledit sieur Briquet sera chargé. — Contrat d'apprentissage pendant deux ans chez Jean Soumard, cordonnier à Bourges, pour le jeune Claude Noyer, moyennant la somme de 85 livres. — Sommation par frère Langelard au prieur du couvent des Augustins de Bourges, de le recevoir dans sa maison en vertu de sentence judiciaire obtenue par lui, et refus par ledit prieur d'accéder à sa demande, attendu qu'il n'est pas religieux. — Déclaration par les chanoines du Château-lez-Bourges de la justice haute, moyenne et basse de Laleuf-Bouzon, dans la paroisse de Thaumiers, comme tenue par eux du roi en foi et hommage à cause de sa grosse tour de Dun-le-Roi. — Acte d'émancipation de la puissance paternelle pour sa fille Marie, par Jean-Baptiste Busson, sieur de Villeneuve, trésorier du Bureau des finances de Bourges. — Contrat de mariage entre Philippe-Amable Baraton, président dudit Bureau des finances, fils de Claude Baraton, sieur de Chouday, et de Marie-Olive Heurtault, avec Marie-Anne, fille de René Thomas, sieur des Colombiers, conseiller au bailliage et présidial de Bourges, et de Rosa Nibelle; la mariée dotée de 30,000 livres et le marié de la charge paternelle évaluée 28 livres. Le régime de l'union, la communauté réduite aux acquêts. — Bail d'acense pendant quatre ans par les Jésuites du collège de Bourges, à N. Auroy, serrurier, d'une partie de maison voisine dudit collège, moyennant 42 livres, payables chaque année en deux termes. — Bail d'acense pendant neuf ans par René de Gamache, sieur de Lagny, à Jean Veillant, maçon, paroissien de Crosses, d'une locature dans ladite paroisse, moyennant 30 livres en argent, un quart de chanvre femelle, 2 poules et 2 poulets par an. Le preneur sera tenu, en outre, lors de son entrée en possession, de relever 15 toises de la maçonnerie de chaque côté de la bergerie et en refaire le pignon; et, pendant toute la durée de sa jouissance, d'entretenir les bâtiments à ses frais.

E. 2129 *bis*. (Cahier.) — 50 feuillets, papier; et 5 pièces, papier.

1723-1725. — Cahier des reconnaissances de rentes dues à François Toubeau, seigneur de Pigny et de Bois-Briou, propriétaire du censif de Villeneuve-sous-Rampenay, demeurant à Bourges, paroisse du Fourchault (*sic*).

E. 2130. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1724. — Contrat de vente, moyennant 300 livres, à Jean-Baptiste Gaumier, commis-greffier des juridictions royales de Bourges, par Marcou Buchet de la Sablonnière, secrétaire de l'archevêque, de l'office de procureur en l'élection et grenier à sel de Bourges, y compris les dossiers, plus les titres et papiers de l'officialité ordinaire métropolitaine et du Bureau ecclésiastique. — Contrat d'apprentissage pendant dix-huit mois et moyennant 30 livres, de Charles Cousin, fils de Michel Cousin, vigneron, chez Pierre Bonneau, maître maçon et tailleur de pierres. — Acense pour neuf années et moyennant 80 livres par an, par Jean Gillet, chanoine du Château-lez-Bourges, et comme vicaire de la vicairie de Saint-Jean-de-Boyteaux, à Pierre Billy, manœuvre à Montigny, du revenu de ladite vicairie, soit 20 boisseaux de froment et autant de marsèche, mesure des Aix-d'Angillon, sur les dîmes de la terre de Boyteaux, appartenant à la dame de Boutillay, plus des deux cinquièmes du dîme de vin dudit Boyteaux.

E. 2131. (Liasse.) — 138 pièces, papier.

1725. — Bail d'acense par demoiselle Jeanne-Marguerite Delonchamps à François et Charles Bertin, père et fils, et Jean et Sylvain Fortier, aussi père et fils, solidaires, pour sept ans, de la métairie de la Pomeraz, paroisse de Saint-Éloy-de-Gy, moyennant 55 livres de prix de ferme, 200 *gluis* de paille de seigle, 4 livres de beurre, 6 fromages de vache et autant de brebis, 4 poules, 6 poulets, et le service de trois journées de charrettes attelées. — Devis estimatif des réparations et décorations à faire dans le chœur et la nef de l'église du Château-lez-Bourges, sur les plans de l'abbé Lingre, chanoine de la cathédrale de Nevers, et dressé par Pierre Moreau, maître maçon et entrepreneur à Bourges, et Antoine Valuche et Girard van Vinden, maîtres architectes, sculpteurs et doreurs dans la même ville. — Foi et hommage par Pierre de Biet, baron de Maubranche, comme seigneur décimateur *des grands dîmes* de la paroisse de Moulins, à Guillaume Doullé, sieur des Moulins du Pont et du Colombier, procureur du roi au Bureau des finances de Bourges, pour les grands dîmes de la paroisse de Moulins, dépendant de la seigneurie de Maubranche et relevant du sieur Doullé, à cause de sa seigneurie du Colombier dans ladite paroisse de Moulins.

E. 2132. (Liasse.) — 107 pièces, papier.

1726. — Protestation par les chanoines du Château-lez-Bourges contre la violation par ceux de Saint-Ursin des règles de la confraternité qui les lie à eux et au mépris des-

quelles ils dédaignent, à certaines fêtes obligatoires, de venir dans l'église du Château participer au service religieux célébré par ceux du chapitre. — Marché entre Jean-Adrien de Champvert et Joseph Surgent, maître couvreur, pour la réfection de l'étage supérieur de sa maison, dont l'état de dégradation menace les maisons contiguës. — Accord entre Jean Garnier, vigneron à Parassy, prétendu seul héritier de Jean Rouzeau, et Marie Dreux, veuve de ce dernier. Il est convenu que pour libérer Garnier envers ladite Dreux de la somme de 272 livres, valeur de ses biens, y compris son douaire, il lui abandonne tous les effets mobiliers délaissés par Rouzeau, à la charge par elle d'acquitter les dettes dudit Rouzeau. — Bail d'acense pendant sept ans par Marie Gauriat, veuve Dumont, pour Gabriel Clavier, voiturier à Bourges, d'une manœuvrerie située à Beaumont, moyennant 40 livres, une voiture de bois de corde et deux charretées de vendange amenées de Beaumont à Bourges. — Assemblée des habitants de la paroisse du Château, à Bourges, qui déclarent que les accusations portées contre le sieur Valerat, et qui l'ont fait emprisonner, sont fausses, et qu'on n'en saurait dire autant de la moralité des accusateurs. Dont acte.

E. 2133. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1727. — Consentement par les parents du mineur Jean Faure à la proposition faite par son oncle et parrain, autre Jean Faure, vigneron à Bourges, qui demande que, vu le bas âge de l'enfant, incapable de gagner sa vie, et dont, sur l'avis de la famille, les meubles vendus ont produit une somme de 42 livres 10 sols, qu'on lui laisse pour ladite somme l'enfant à nourrir et à entretenir tant qu'il voudra rester avec lui, et, jusqu'à concurrence de ce prix, payer ce qu'il peut devoir. — Bail d'acense pendant sept ans par Guillaume Perreau, sieur d'Osmoy, à Gilbert Ballot, manœuvre à Lazenay, près Bourges, de la locature du Colombier, paroisse dudit Osmoy, moyennant 70 livres, un demi-quart de chanvre femelle, 4 poulets, 2 poules, 3 livres de beurre, 3 fromages de brebis et 2 dindes, au cas où il en nourrirait. — Marché entre Marie Quillaut, veuve de Guillaume Ferré, couvreur, et ses enfants, par lequel, contrainte par les infirmités, qui l'empêchent de travailler, elle leur abandonne son mobilier, consistant en un lit, deux coffres de bois de chêne fermant à clef, une arche à pétrir, un buffet, une cuve contenant 18 queues de vendange, 19 poinçons, un cuvier à lessive et des *tenons*, six draps et autant de chaises de paille et sa récolte d'un arpent de vigne ; à la charge par les deux enfants de recueillir leur mère et la nourrir jusqu'à la fin de ses jours. — Promesse de mariage, sans jour préfix, entre François Toubeau, bourgeois, et Marie Douet, veuve de Philippe Olivier, notaire, quand l'une des parties réclamera l'exécution de ce traité, et sans qu'il y ait communauté entre les époux. La future, en quelque état de santé qu'elle soit, sera entretenue aux frais du futur, tout en conservant ses revenus ; et celui-ci sera chargé de faire les baux des biens de ladite future. S'il lui survit, ne sera tenu de rendre à ses héritiers que ses habits, linge et bijoux, ou 400 livres à son choix. En cas de prédécès du futur, elle n'aura aucun droit sur ses effets, mais touchera annuellement et sa vie durant, avec hypothèque, la somme de 200 livres. De plus, les héritiers remplaceront les habits et joyaux qu'ils garderont par une somme de 150 livres versée à son profit.

E. 2134. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1728. — Titre par lequel François Masquin, marchand à Bourges, reconnaît devoir aux PP. Jésuites de Bourges, payable en espèces sonnantes et en quatre paiements égaux, la somme de 1,600 livres, qui lui a été versée en billets de banque de 100 livres. — Bail d'acense pendant cinq ans par Anne Colladon, veuve de Guillaume Perreau, à Étienne Lerasle, pêcheur à Plame-Souris, de la pêche de la rivière d'Osmoy, moyennant 36 livres en argent et un plat de poisson de la valeur de 20 sous à son choix. — Vente à Louis Goyer par François Toubeau, sieur de Boisbriou, de sadite seigneurie, dans la paroisse de Pigny, avec la haute, moyenne et basse justice, droits honorifiques y attachés, à la charge par le sieur Goyer d'acquitter les cens, droits et devoirs seigneuriaux et féodaux qui peuvent être dûs ; ladite vente faite moyennant la somme de 32,000 livres et 1,000 livres de pot-de-vin, plus 3,000 livres pour le prix des bestiaux, dettes du métayer, ustensiles de vendange et poinçons, soit en tout 36,000 livres, dont 16,000 payées comptant, l'intérêt du surplus devant être payé au sieur Toubeau à raison du denier vingt. — Échange entre Louis Goyer, sieur de Boisbriou, et J.-B. Ragueau et Marie-Anne Dubuisson, son épouse. Ledit Goyer a échangé au sieur Ragueau et à sa femme une locature sise au village de Villeneuve, paroisse de Pigny, et acquise par lui du sieur Toubeau, à la charge de 6 deniers de cens envers ledit Goyer, portant profit de lods et vente en cas d'aliénation. — Délaissement fait par ses frères et sœur à Étienne Renault, serviteur à Bourges, majeur et orphelin, des effets provenant de la succession mobilière de leurs père et mère, jusqu'à la valeur de 160 livres, pour égaler la somme que chacun d'eux a reçue en mariage. — Renonciation par Madeleine Lécloppé, veuve de Charles Germain, paveur à Bourges, suivant que son contrat de mariage l'y autorise, à la communauté entre elle et le défunt.

E. 2135. (Liasse.) — 140 pièces, papier.

1729. — Mise en adjudication par les chanoines du Château-lez-Bourges des réparations à faire à la maison de sainte Blandine, dépendante de leur option. — Traité par lequel dame Anne Colladon, veuve Daumoy, s'engage à prendre à son service François Laban, vigneron, sa vie durant, à charge de faire pour elle œuvre de domestique, y compris la culture d'une vigne et d'un jardin, moyennant quoi il sera nourri, logé, soigné en cas de maladie, et recevra par année 30 livres de gages. En cas d'incapacité de service ou d'infirmité nuisant à son travail, Laban continuera à être, sa vie durant, logé, vêtu et nourri à la campagne ; à sa mort, si elle arrive chez ladite dame, celle-ci héritera de ses effets mobiliers, plus d'une vigne lui appartenant, située au Pied-du-Râteau, à charge de payer une rente de 7 livres 15 sous, dont elle est chargée, au profit de la fabrique de Saint-Médard de Bourges. Ces conditions ne laisseront pas moins Laban libre, si la résolution le prend, de quitter le service de sa maîtresse et d'abandonner son logement. — Acte de renonciation par Marie Valois, veuve de Jean Monnin, vigneron, à la communauté conjugale contractée par elle, la mort du défunt étant survenue dans les limites du temps où cette faculté de renonciation était encore possible. — Marché entre Pierre Bordelon, maître maçon et entrepreneur, et Claude Grelay, maître couvreur, entrepreneur de travaux pour le comte de Pontchartrain, et par lequel ledit Bordelon s'engage à terminer ou faire achever les travaux entrepris au château de Bois-sir-Amé, les matériaux fournis par Grelay, qui s'oblige de payer à son associé la somme de 299 livres en trois paiements successifs.

E. 2136. (Liasse.) — 156 pièces, papier.

1720-1728. — Bail d'acense pour cinq ans et moyennant le loyer de 45 livres par année, par François Toubeau, secrétaire en chef de l'Université de Bourges, à Jean Lanoue, pêcheur et vigneron, de la maison du *Chapeau-Rouge*, dans le faubourg de Bourbonnoux, audit Bourges. — Vente par Étienne Lemort, sieur de la Boyauderie, au prix de 4,000 livres, à Philippe Berthet, sieur des Bruères, de son office de conseiller du roi et de procureur au Grenier-à-sel de Bourges, dont il s'oblige de transmettre les provisions à l'acquéreur dans l'espace de cinq semaines. — Reconnaissance par Jean Cochet, maréchal, comme héritier de son père et de sa mère, au profit d'Anne Colladon, veuve de Guillaume Perrot, comme tutrice de ses enfants, d'une somme de 12 livres de rente annuelle, constituée audit feu Perrot par les époux Cochet, payable chaque année, le 2 mars. — Désistement de bail consenti par Marcou Habant, manœuvre à La Chapelle-Saint-Ursin, d'une manœuvrerie à lui acensée dans ladite paroisse par Louis Laureau, marchand à Bourges, moyennant 25 livres par an, dont deux ans restent à courir. Ledit désistement fait au profit de Nicolas Gaultron, locataire actuel de l'immeuble. — Constitution de 6 livres de rente annuelle au profit du chapitre de Saint-Ursin, à Bourges, par celui du Château, pour quatre maisons et greniers, par ces derniers possédés dans la justice dudit Saint-Ursin. — Vente pour le prix de 300 livres aux religieuses de la Charité, à Bourges, par Jeanne Hubert, ladite vente comprenant tout un mobilier, plus 15 livres de vaisselle d'étain, 42 draps, 3 douzaines de serviettes, 6 nappes, quelques chemises, enfin un cheptel de bestiaux de 22 livres dans la paroisse de Vasselay. — Baux à divers par les PP. Jésuites du collège de Bourges de 32 immeubles, comprenant maisons de ville, métairies, vignes, prés, rivières, etc.

E. 2137. (Registre.) — In-4°, 139 feuillets, papier.

1694-1705. — Reconnaissances de rentes et cens dûs au chapitre du Château-lez-Bourges.

E. 2138. (Registre.) — In-4°, 281 feuillets, papier.

1705-1723. — Reconnaissances de rentes et cens dûs au chapitre du Château-lez-Bourges : — Bail du moulin de Saint-Oustrille à Étienne Turpin, meunier des « Moullins Bastardz ». — Bail « du dixme de lainage et charnage » de la paroisse d'Avor. — Michel-François Lebas du Plessis, conseiller du roi, trésorier général de l'extraordinaire des guerres et cavalerie légère de France en exercice l'année 1713, demeurant à Paris, rue des Francs-Bourgeois, paroisse Saint-Gervais, constitue comme son procureur spécial Édouard Roger de Cologne, son commis en la Généralité de Bourges, pour recevoir des habitants de la ville de Bourges et des paroisses de ladite Généralité la somme de 293,370 livres, qui a été imposée sur ladite Généralité « pour l'ustancille des trouppes de Sa Majesté pendant les 150 jours du quartier d'hiver de 1712 à 1713, tant pour les trouppes d'infanterie que pour celles de gendarmerie, cavallerie, dragons, qui en ont esté faites par M. Foulle de Martangis, intendant de laditte Généralité de Bourges ». (Cet acte est par erreur dans ce registre.) — Bail par le chapitre du Château-lez-Bourges des terres qu'il possède à Pigny.

E. 2139. (Registre.) — In-4°, 204 feuillets, papier.

1723-1728. — Reconnaissances des rentes et cens dûs au chapitre du Château-lez-Bourges : — Reconnaissance par

« demoiselle » Françoise Michel, veuve de maître Gaspard Collet, bourgeois de Bourges, demeurant en ladite ville, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, d'un cens de 7 sous 6 deniers assigné sur un demi-arpent de vigne, sis au Plagny, paroisse du Château-lez-Bourges (folio 8). — Reconnaissance par illustrissime frère François-Marie Garcin de Saint-Germain, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, associé à l'ambassade de Malte, commandeur des Bordes et « membres en deppendans », d'un cens de 9 deniers tournois sur « une piece de terre contenant six septerées ou environ, mesure de Bourges, située au fauxbourg d'Auron de cette ditte ville, parroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, proche de la croix de La Moynye deppendante de laditte commanderie des Bordes que jouxte[nt] d'une part les terres de messieurs les trésorier, chanoines et chappistre de la Sainte-Chapelle du Pallais Royale (*sic*) de Bourges... » (folio 26). — Les chanoines de la Sainte-Chapelle du Palais Royal de Bourges reconnaissent qu'ils sont « seigneurs et detempteurs des grands dixmes de bleds et autres grains decimables de la parroisse de Saint-Denis-de-Pallin, et, accause desdiz dixmes, devoir aux venerables prieur, chanoines et chapitre de l'esglize de Saint-Oustregezille du Chasteau-lès-Bourges..... cinq septiers de bled, mesure de Dun-le-Roy, sçavoir : un septier six boisseaux froment, six boisseaux seigle, deux septiers de marchesse (menu grain semé en mars) et un septier avoine, mesure susdite, de charge annuelle » (folio 65). — Révérend père en Dieu, frère Antoine Chassaing, abbé de Saint-Sulpice-lez-Bourges, ordre de saint Benoît, reconnaît que son abbaye doit à messieurs les vénérables prieur, chanoines et chapitre de l'église collégiale et séculière du Château-lez-Bourges la quantité de 7 setiers de blé par tiers froment, « marsesche » et avoine, mesure de Bourges, « de rente annuelle, perpétuelle et foncière, payable par chacun an à chacun jour et feste de saint Michel », rente assignée sur une métairie sise au village de Givaudins, appartenant à l'abbaye de Saint-Sulpice (folio 67). — Religieuse personne, frère Jacques-Antoine Degan, prêtre, chanoine régulier de l'ordre de saint Augustin, prieur curé de la paroisse de Saint-Privé-lez-Bourges, reconnaît qu'il possède un jardin, contenant une boisselée, sis en la rue aux Chèvres, sur lequel est assignée une rente annuelle et perpétuelle de 17 sols 6 deniers en argent et de deux poules, due au chapitre du Château-lez-Bourges (folio 86). — Reconnaissance par « l'abbé commendataire de l'abbaye royale de N.-D. de Chalivoy, demeurant ordinairement à Paris, de présent en cette ville de Bourges en l'abbaye des Dames abbesse et religieuses de Saint-Laurent, parroisse Saint-Bonnet », d'une rente annuelle et perpétuelle de trois setiers de froment, mesure de Bourges, assignée sur une métairie, sise paroisse de Baugy (folio 132). — Reconnaissance par Adrien Le Roy, chevalier, seigneur de Marmagne, gentilhomme de monseigneur le duc d'Orléans et lieutenant de ses gardes en son gouvernement de Dauphiné, demeurant à Paris, au Palais Royal, paroisse Saint-Eustache, d'une rente perpétuelle de 20 sols tournois, assignée sur un jardin qu'il possède à la Vallée-de-Saint-Paul, paroisse du Château-lez-Bourges (folio 167).

E. 2140. (Registre.) — In-4°, 194 folios, papier.

1722-1782. — Cahier des rentes et cens dûs au chapitre du Château-lez-Bourges : — Bail du « grand dixme de vin » de la paroisse du Château-lez-Bourges (folio 22). — Bail du « dixme » de Saint-Loup-des-Chaumes (folio 88). — Bail du « grand dixme de bled, pois, fevre et chanvre et autres grains decimables » de la paroisse du Château (folio 93). — Bail du « dixme de lainage et charnage » de la paroisse de Saint-Just, moyennant 52 livres par an (folio 116). — Bail par le chapitre à Pierre Caimard, laboureur et meunier du moulin d'Houet, paroisse de Lapan, des « dixmes de bled, vins et autres grains decimables » de ladite paroisse, ainsi que du droit de terrage (folio 172). — Bail des dîmes de Montlouis (folio 173).

E. 2141. (Liasse.) — 193 pièces, papier.

1646-1650. — DANJOU. — Les maîtres barbiers et chirurgiens de Bourges, réunis en la salle du couvent des Jacobins, délèguent un des leurs, Sébastien Deville, pour aller à Paris « faire juger les instances qu'ilz ont au Grand Conseil allencontre de Leonnard Mosnier, maistre chirurgien en ceste dicte ville » ; il est alloué à Deville la somme de 150 livres tournois pour son voyage, son séjour à Paris et pour les frais de justice. Dans le cas où cette somme serait insuffisante, il lui est permis d'emprunter la somme de 50 livres tournois, qui lui sera remboursée par la communauté. — Contrat d'apprentissage entre Jean Duvau, maître cordonnier, et François Perault, maître chapelier, tuteur de Bernard Gasnou ; Jean Duvau s'engage à prendre en apprentissage ledit Bernard Gasnou, âgé de 16 ans, et à lui montrer le mieux possible le métier de cordonnier pendant trois ans. — Étienne Jaupitre, écuyer, seigneur des Porches et de Dornon, conseiller du roi, conservateur des privilèges royaux de l'Université de Bourges, y demeurant paroisse de Notre-Dame-du-Fourchaud, donne à bail pour neuf ans à Claude Moreau, pêcheur, demeurant en la rue des Cordeliers, paroisse Saint-Pierre-le-Guillard de cette ville, la pêche de deux rivières, l'une appelée la rivière du Porche, « à prendre depuis les palles du molin de Lazenay en montant jusques

aux palles du molin du Porche, et depuis les palles du molin du Porche jusques au pré apartenant aux venerables du Chasteau..., et l'autre riviere appelée la riviere d'Yonne a la prendre par le bout du hault depuis l'ouche appelé l'Ouche a la Renardiere dessendant le long des prez appelé Les Richard...; plus, la pesche de la riviere ou canal qui dessend de la riviere d'Yonne, audit sieur bailleur apartenant, en celle du Molin du Porche...; ... plus les isles et islons *(sic)* deppendans des dessusdictes rivieres, a la reserve de celuy qui est proche l'islon de Lazenay... » — Messire Pierre Païen, seigneur des Landes, « conseiller du roi en son conseil d'Estat et grand chambre du Parlement de Paris, seigneur temporel et spirituel de la ville et prieuré de La Charitté-sur-Loire », conservateur des privilèges apostoliques de l'Université de Bourges, et honorable homme sire Jean Michel, bourgeois de Bourges, font les échanges suivants : Le seigneur des Landes donne à Michel une pièce de pré, contenant 2 arpents, appelés les deux Petits-Arpents-de-Marigny, situés au-dehors de la Grande-Prairie-de-Marigny, dépendant du prieuré de La Charité, « en ung climat de pré appellé les Eschouestres » ; Michel, en retour, cède audit seigneur de La Charité deux arpents de pré sis en la Prairie-Bataille.

E. 2142. (Liasse.) — 160 pièces, papier.

1651-1656. — Frère Erard de Changy, prieur et religieux profès de l'abbaye de Saint-Satur, ordre de saint Augustin, diocèse de Bourges, demeurant audit Saint-Satur, présentement en cette ville de Bourges, constitue comme son procureur général et spécial M. *(en blanc)*, et lui donne pleins pouvoirs pour comparoir devant tout tribunal à cause de la vicairie de Saint-Hilaire, fondée dans le château de Sancerre, et la défendre contre tous ceux qui pourraient prétendre avoir droit à cette vicairie. — Procès entre frère Erard de Changy, prieur et religieux profès de l'abbaye de Saint-Satur, ordre de saint Augustin, diocèse de Bourges, vicaire de la vicairie de Saint-Hilaire, fondée dans le château de Sancerre, et messire Guillaume Gourru, prêtre, curé de l'église paroissiale de Sancerre, aussi vicaire de ladite vicairie, dont chacun se disait canoniquement pourvu : Erard de Changy avait été nommé par l'abbé, disait-il; Guillaume Gourru, par le pape. Celui-ci soutenait que la prétention d'Erard n'était pas fondée, le bénéfice étant purement séculier. Erard finit par abandonner sa prétention sur ladite vicairie. — Accord entre messire Jacques Chenu, conseiller du roi, docteur et professeur ès droits en l'Université de Bourges, à présent recteur de cette Université, et prudent homme François Rousseau, marchand de la ville de Tours, y demeurant, alors en la ville de Bourges : « Ledit Rousseau, par ces presentes, a promis et s'est obligé d'exercer bien et deüment, et au contentement de ladicte Université et du publicq, la messagerie d'icelle Université de cette ville de Bourges en ladicte ville de Tours et de ladicte ville de Tours en cette ville de Bourges, pour l'exercice d'icelle messagerie establir par ledit Rousseau bureaux en ceste dicte ville de Bourges et à Tours et partir deux fois le mois, de quinze jours en quinze jours, tant de cette ville que de ladicte ville de Tours, a jour determiné, et que ledit Rousseau [s'est obligé] le notiffier et faire sçavoir au publicq par affiches qui seront, a cest effet, aposez es lieux et endroicz necessaires, tant en cette ville qu'en celle de Tours, et mesme envoiées en tous lieux et endroicz circonvoisins desdictes villes, prendre les lettres et pacquez et touttes autres choses qui seront données et mises au bureau desdittes messageries fidellement et promptement en telle sorte qu'il ne puisse y avoir aulcunes plaintes. » — Noble Claude Lelarge, sieur de Bussy, avocat au Parlement et « des affaires communs de la ville de Bourges », y demeurant, paroisse de Saint-Pierre-le-Puellier, vend à Pierre Boyer, maître d'armes et joueur d'instruments, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Ursin, une maison appelée l'Ange, « concistant en deux chambres basses a cheminée, cuisine a costé de la principalle chambre, une grande cave voultée dessoulz lesdictes chambres, trois chambres haultes a cheminée, grenier au dessus d'icelles chambres, le tout solivé et planché, une cour avec ung appentil a mettre bois, au bout duquel sont les latrines, le tout couvert de tuille et d'aissil avec ung petit galtas... » — « Illustrissime et reverendissime pere en Dieu », Mgr de Vantadour, archevêque et patriarche de Bourges, demeurant à Saint-Germain-des-Prés-lez-Paris, à l'hôtel de Châtillon, sis rue de Tournon, paroisse Saint-Sulpice, constitue comme son procureur messire Nicolas Cheron, prêtre, aumônier de Monseigneur, auquel il donne pouvoir d'affermer les greffes civil et criminel des officialités ordinaire, métropolitaine et primatiale de Bourges.

E. 2143. (Liasse.) — 81 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1658-1662. — Vénérable et scientifique personne messire François de Beauvoir, chanoine de l'église collégiale de Saint-Pierre de Châteauneuf, se trouvant présentement à Bourges dans la maison de la « Truie qui file », paroisse de Saint-Jean-des-Champs, vend au chapitre de la Sainte-Chapelle du Palais Royal de cette ville diverses pièces de bois taillis, parmi lesquelles le bois de Venesme et le bois de la Brigotte. — Par-devant Jean Danjou, notaire royal, tabellion en Berry, résidant à Bourges, et secrétaire en chef de l'Hôtel de Ville de Bourges, « demoiselle » Jeanne Le

Mareschal, veuve de Claude Lebegue, écuyer, seigneur de Dornon, conseiller du roi au bailliage de Berry et siège présidial de Bourges, demeurant en cette ville, paroisse de Notre-Dame-du-Fourchaud, a déclaré « que pour l'amitié et affection qu'elle porte à Estienne Jaupitre, son gendre, escuier, conseiller du roy, conservateur des privilèges roiaulx de l'Université de Bourges et aussy conseiller au bailliage [de] Berry et siège presidial de Bourges, presant et acceptant, et pour les bons et agréables services qu'il luy a rendus cy devant et qu'elle espere recevoir cy après..., elle luy a donné et donne par cesdictes presentes, des a present, par donnation pure, simple et irrévocable, faicte entre vifz et en la melleure forme que donnation se puisse faire, pour jouir après le deceds de ladicte demoiselle Jeanne Le Mareschal par ledict sieur Jaupitre, conservateur, la jouissance et ususfruict du lieu seigneurial du Porche, moulin, mestairie des Non[s], circonstances et dépendances, et generallement tout ce qui en depend et lui appartient a ladicte damoiselle sans aulcune en eccepter, reserver n'y retenir, assis en la paroisse de Givauldins. »

E. 2144. (Registre.) — In-4°, 129 feuillets, papier.

1596. — DELAGARDE (FRANÇOIS). — Échange entre haut et puissant seigneur, messire Jean de Culan, chevalier, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, seigneur et baron de Brécy, Sainte-Solange et Moulins, demeurant à Brécy, et honorable homme maître Jean Chenu, avocat en la cour du Parlement de Paris, seigneur du Petit-Thezieulx, demeurant à Bourges : Jean de Culan cède à Chenu 18 boisseaux de blé froment, 23 boisseaux d'avoine, 2 boisseaux et demi, et demi-tiers de *marseche* de rente foncière, mesure de Brécy, à prendre en la paroisse de Sainte-Solange; Chenu lui donne, en retour, les deux tiers du censif des Vignolles et terroir du champ Jean-Simon jusqu'à la Sault-des-Gaillards. — Louis Nottin, avocat au siège présidial de Bourges, y demeurant, et Jean Gaultier, procureur en Parlement de Paris, y demeurant, constituent à Jean Chenu, avocat au siège présidial de Bourges, une rente annuelle de 4 écus d'or sol et 42 sous 6 deniers tournois.

E. 2145. (Registre.) — In-4°, 150 feuillets, papier.

1597. — Vente par Jean Clément, « couvreur de paille », demeurant au bourg de Charlet, paroisse de Saint-Ursin de Bourges, à Julien Paquault, vigneron, demeurant au même lieu, d'une maison et de ses dépendances, sises audit faubourg de Charlet. — Contrat de mariage entre René Cador, tailleur d'habits, demeurant en la paroisse Saint-Bonnet, à Bourges, et Perette Brillebault, veuve de Jean Berthomyer. — Noble homme, Jean Gaultier, archer de la première et ancienné garde française du corps du roi, demeurant en la paroisse de Sainte-Solange, vend à maître Jean Chenu, avocat en Parlement, seigneur du Petit-Thezieulx, demeurant à Bourges, cinq boisselées d'ouches, sises au terroir de Cormorant, paroisse de Sainte-Solange.

E. 2146. (Registre.) — In-4°, 163 feuillets, papier.

1598-1599. — Contrat de mariage entre Jacques Malezieulx, sergent de la justice de Montigny, demeurant au village de la Tour-de-Vevre, paroisse de « Neufvy-a-deux-Clochers » (= Neuvy-Deux-Clochers), et Ambroise Desseaulx, veuve de Toussaint Roger, demeurant en la paroisse de Saint-Ursin de Bourges. — Valentin Janyn, foulon en draps, demeurant en la paroisse de Saint-Médard de Bourges, vend à Claude Roy, maître foulon, demeurant aux faubourg et paroisse de Saint-Privé-lez-Bourges, deux pièces de vigne, dont l'une, contenant deux arpents, est sise au vignoble de Piedsaulton, paroisse Saint-Privé. — Jacques de Ru, maître maréchal, demeurant en la paroisse de Sainte-Solange, vend à honorable homme et sage Jean Chenu, avocat au siège présidial de Bourges, seigneur du Petit-Thezieulx, deux boisselées de terre, sises au terroir de Cormorant, paroisse de Sainte-Solange.

E. 2147. (Registre.) — In-4°, 75 feuillets, papier.

1600. — Contrat de mariage entre Jean Fournier, maître savetier à Bourges, et Marguerite Brisson, veuve de Jean Poullet, aussi maître savetier en cette ville.

E. 2148. (Registre.) — In-4°, 136 feuillets, papier.

1601-1602. — « Damoiselle Perrette Barathon, vefve de feu noble homme Guillaume de Sauzaye, vyvant sieur et baron de Contremoret », demeurant en la paroisse de Notre-Dame-du-Fourchault, à Bourges, vend à noble homme et sage maître Jacques Bigot, conseiller du roi, son procureur général en Berry, tous les droits qu'elle a sur les dîmes de blé, vin, « lanaiges et charnaiges, chanvres et aultres choses decymables qui se lievent chascun an en la paroisse de Savigny, plus tout tel droit, part et portion que la dicte damoiselle a en la propriété de la grange desdites dixmes dudict Savigny, plus la quantité de 3 septiers froment, 3 septiers marseche et 3 septiers aveyne au petit septier, mesure de Bourges, de rente de la nature et qualité qu'elle est, deübz chascun an a ladicte damoiselle renduz, conduictz a chascun jour et feste Sainct Michel... » (folio 14). — Honorable homme,

Jean Esterlin, bourgeois de Bourges, y demeurant en la paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, vend à noble homme et sage maître Jacques Bigot, conseiller et procureur général du roi en Berry, demeurant à Bourges, une rente annuelle de 2 écus 46 sous 8 deniers tournois (folio 30). — Pasquier Masset, maître tailleur d'habits, demeurant en la paroisse de Saint-Pierre-le-Marché de Bourges, vend à Nicolas Lambert, maître ciergier, demeurant en la paroisse de Notre-Dame-du-Fourchaud, une maison sise rue de Mirebeau, paroisse de Saint-Pierre-le-Marché (folio 49).

E. 2149. (Registre.) — In-4°, 70 feuillets, papier.

1603. — Michel de La Fontaine, maître tisserand en draps, demeurant en la ville de Bourges, paroisse de Saint-Ursin, vend à noble homme et sage maître Jacques Bigot, conseiller du roi et son procureur général en Berry, demeurant à Bourges, une rente de 4 livres 10 sous et d'une poule, assignée sur une maison sise en la paroisse de Plainpied (folio 18). — Noble homme, François Tissard, seigneur de Courangon, valet de chambre de feu la duchesse de Savoie, demeurant en la ville d'Amboise, cède à Jean Gentil, notaire royal à Bourges, tous les droits qu'il a et peut avoir en sa qualité d'héritier testamentaire et universel de feu demoiselle Marie Tissard, sa sœur, dame de Gerissan, décédée veuve d'Étienne Deschamps, avocat au siège présidial de Bourges (folio 56).

E. 2150. (Registre.) — In-4°, 67 feuillets, papier.

1604. — Honorable homme et sage maître Jean Chenu, avocat en la cour de Parlement, demeurant à Bourges, paroisse de Notre-Dame-du-Fourchaud, donne à bail (*adcense*) à Thomas Bureau, vigneron, demeurant en la paroisse de Sainte-Solange, pour 7 sous 6 deniers et une poule de rente perpétuelle payable à la Saint-Martin d'hiver, une pièce de vigne d'un demi-arpent, sise en la paroisse de Sainte-Solange, au vignoble de la Perrière (folio 1). — Pierre Coadde, vigneron, demeurant en la paroisse de Fussy, vend à messire Philippe Couldryau, prêtre, curé de la dite paroisse, un demi-quartier de vigne en une pièce (folio 4). — Noble homme Jean Gautier, archer de la garde du corps du roi, vend à honorable homme et sage maître Jean Chenu, conseiller du roi et son avocat en l'Élection et Grenier-à-sel de Bourges, y demeurant, une boisselée d'ouche, mesure des Aix-d'Angillon, sise en la paroisse de Sainte-Solange (folio 57).

E. 2151. (Registre.) — In-4°, 100 feuillets, papier.

1605-1606. — Noble homme, Jean Esterlin, seigneur de Pigny, bourgeois de Bourges, y demeurant, et sa femme, vendent à Jean Chenu, seigneur du Petit-Thezieulx, avocat en la cour de Parlement de Paris, demeurant à Bourges, en la paroisse de Notre-Dame-du-Fourchaud, 4 livres tournois de rente foncière, 5 poules et un quart de chanvre femelle (folio 29). — Contrat de mariage entre Jean Gin, archer en la maréchaussée de Berry, demeurant à Bourges, et honnête femme, Françoise Leduc, veuve de Jean Lebacle, maître parcheminier, demeurant en la paroisse de Saint-Bonnet de Bourges (folio 35). — Procès devant le bailli de Berry entre Charles de Tranchelion, écuyer, sieur de Boislinard, « au nom et comme poursuivant les actions de demoiselle Marguerite de Cullan, sa femme », et « noble damoiselle Claude de Gamache, vefve de hault et puissant seigneur Jehan de Cullant, vivant escuyer, sieur de Brecy, Saincte Soullange et Mollins, gentilhomme ordinaire de la chambre du roy, au nom et comme ayant la garde noble des enfans dudict deffunct », au sujet de la non-exécution de certaines conventions contenues dans le contrat de mariage du sieur de Boislinard avec ladite demoiselle Marguerite de Culan (folio 80, verso).

E. 2152. (Registre.) — In-4°, 69 feuillets, papier (répertoire à la fin).

1607. — Honorable homme et sage messire Gilles Desjardins, docteur et professeur ès droits en l'Université de Bourges, y demeurant en la paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud, cède à honorable homme et sage maître Jean Chenu, avocat au siège présidial de Bourges, y demeurant, « le ban et siege dans lequel deffuncte dame Jebanne Malaizé, sa femme, se seyoit et ses enfens dans la nef de ladicte église de Notre-Dame-du-Fourchault, et lequel ladicte deffuncte fit faire de son vyvant... » (folio 8). — Jean Chenu, avocat au siège présidial de Bourges, demeurant en ladite ville, paroisse de Notre-Dame-du-Fourchaud, vend à Jean Bouchier, vigneron, demeurant au faubourg de Charlet, paroisse Saint-Ursin, un demi-arpent de vigne en deux pièces (folio 19). — Echange entre noble homme et sage maître Jacques Bigot, conseiller du roi, son procureur en Berry, demeurant à Bourges, en la paroisse de Notre-Dame-du-Fourchaud, et les habitants de Plainpied : ceux-ci abandonnent audit Bigot un arpent de communal à eux appartenant, « joignant et contigu à la piece de communal marquée et designée par messieurs les commissaires de la navigation des rivieres de Bourges audit sieur Bigot, baillé pour recompense du domage par lui receü a cause du canal de la riviere d'Oron... » ; Bigot cède, en

retour, aux manants, une pièce de pré appelée la Pépynière, à lui appartenant et sise en la paroisse de Plainpied (folio 26). — Toussaint Ligier, notaire royal à Bourges, paroisse de Saint-Bonnet, et sa femme, vendent à noble homme et sage maître Robert Garnier, conseiller du roi au bailliage de Berry et siège présidial de Bourges, la somme de 12 livres 17 sous tournois de rente perpétuelle, assignée sur leur demeure en la grand'rue et paroisse de Saint-Bonnet (folio 66).

E. 2153. (Registre.) — In-4°, 50 feuillets, papier (répertoire à la fin).

1608. — Noble homme Jacques Touchet, trésorier-payeur de la gendarmerie de France, demeurant à Orléans, vend à Pierre Chenu, sergent royal à Bourges, demeurant paroisse Saint-Jean-des-Champs, une maison sise en ladite paroisse Saint-Jean, « grande rue de Bourbonnoulx » (folio 12). — François Odry, écuyer, seigneur de La Mothe-Odry, demeurant au lieu des Bois, paroisse de Boismorand, près de Gien, fils de feu François Odry, écuyer, seigneur dudit lieu, et de demoiselle Madeleine Chambellan, vend à honorable homme et sage maître Jean Chenu, avocat en la cour de Parlement, demeurant en cette ville, au nom et comme père et légitime tuteur de Françoise Chenu, sa fille, « une neufiesme part et tel autre droit, part et portion audit vendeur appartenant de la succession des quatre quintz des heritages qui estoient propres a defunt François Daignet, vivant varlet de chambre du roy » (folio 15). — François Debard, écuyer, seigneur du Tillet, demeurant en la paroisse de Saint-Julien, pays d'Auvergne, près de Riom, présentement à Bourges et logé en l'hôtellerie où pend pour enseigne le cheval bardé, vend à maître Jean Chenu, avocat en la cour de Parlement de Paris, demeurant à Bourges, tout le droit qu'il a, lui et sa femme, « es quatre quintz des propres delaisséz en ceste ville de Bourges et villaiges circonvoisins par deffunt noble homme François Daignet, vyvant varlet de chambre du roy et maistre d'hostel du sieur conte de Chonbert (*sic*, comte de Schomberg), vyvant leur cousin » (folio 20).

E. 2154. (Registre.) — In-4°, 60 feuillets, papier (avec table).

1609-1610. — Maître Julian Bordeau, praticien, demeurant en la paroisse de Crécy, comme procureur de haut et puissant seigneur « messire Georges de La Loe, seigneur dudict lieu de La Loe et Foisy, de Malitorne, Babelon et de Brenay, chevalier de l'ordre du roy et gentilhomme ordinaire de sa chambre, demourant audict lieu de La Loe, paroisse dudict Foisy », vend à dame Jeanne de Chastignier, « vefve de deffunt hault et puissant seigneur messire Gaspart de Chombert, vivant chevalier des ordres du roy, comte de Chombert, de Nanteuil », absente, et à « honorable homme et saige maistre Jehan Chenu, advocat en la cour de Parlement, demourant en la ville de Bourges, présent, stipulant et acceptant au nom et comme procureur de ladite dame comtesse....., les droictz successifs audit seigneur de La Loe appartenans et qui luy sont escheüx [et] advenus par le decès de deffunct noble homme François Daignet, vivant vallet de chambre du roy, son cousin, en ce qui est scitué en la ville de Bourges et villages circonvoisins seulement, soient heritages, fruictz et revenu d'iceux depuis le decèz dudict Daignet... » (folio 27).

E. 2155. (Registre.) — In-4°, 54 feuillets, papier (avec table).

1611. — Contrat de mariage entre prudent homme, Jean Meaulne, maître tondeur et archer en la maréchaussée de Berry, demeurant à Bourges, en la paroisse de Saint-Pierre-le-Marché, et Jeanne Chaumet, fille de prudent homme, Jean Chaumet, sergent royal, demeurant en la paroisse de Saint-Jean-des-Champs (folio 16). — Jean Chenu, avocat en Parlement de Paris, sieur du Petit-Thezieulx, demeurant en la paroisse de Notre-Dame-du-Fourchaud de Bourges, donne à emphitéose à Pierre Creté, vigneron, demeurant en la paroisse de Saint-Ambroise de Bourges, le premier arpent de terre faisant partie d'un « mas » sis au terroir « d'Arcullet », paroisse « Saint-Oulchard » : cet arpent devra être planté en vigne (folio 24). — Suivent dix-sept baux par ledit Jean Chenu des dix-sept autres arpents de ladite terre.

E. 2156. (Registre.) — In-4°, 43 feuillets, papier (avec table).

1612. — James Mijonnet, seigneur en partie d'Ivry et Trouy, demeurant à Ivry, paroisse de Vasselay, vend à prudent homme, François Mijonnet, maître chirurgien, demeurant au bourg de Concressault, « tout tel droit, part et pourtion qu'il a luy compete et appartient a cause de la succession de deffunctz ses pere et mere... » (folio 11). — Contrat de mariage entre Jean Nivelon, compagnon couvreur de la paroisse de Treignat, au pays de Bourbonnais, demeurant présentement à Bourges, et Marie Martin, fille de Gilbert Martin, marchand boucher à Bourges (folio 27).

E. 2157. (Registre.) — In-4°, 125 feuillets, papier.

1613-1614. — Étienne de la Nouhe, marchand parcheminier, demeurant en la paroisse Saint-Bonnet, vend à honorable homme, Germain Lelarge, lieutenant au bailliage de Châteauneuf-sur-Cher, représenté par honorable homme, maître Jean Chenu, son gendre, procureur au siège présidial

de Bourges, une rente de 37 livres 10 sous tournois (folio 19). — Contrat de mariage entre honorable homme, maître Claude Villepellet, avocat au siège présidial de Bourges, fils de feu prudent homme, Guillaume Villepellet, sergent royal « préconiseur (= crieur public) juré » de la ville de Bourges, et Madeleine Auger, fille de feu prudent homme Auger, marchand, maître orfèvre en cette ville (folio 67). — Contrat de mariage entre Laurent Ranjart, meunier au moulin d'Ouzy, paroisse de « Saint-Oulchard » (Saint-Doulchard), et Edmée Denisart, veuve de Pasquet Pernet, meunier en la paroisse de Saint-Privé (folio 77).

E. 2158. (Registre.) — In-4°, 40 feuillets, papier (avec table).

1615. — Contrat de mariage entre Jean Peaudecerf, vigneron, demeurant au village d'Asnières, paroisse de Saint-Privé-les-Bourges, et Marie Paré, demeurant aussi audit lieu ; contrat de mariage entre François Peaudecerf, frère dudit Jean, et Jeanne Paré, cousine de ladite Marie Paré : « Les peres desdictes futures ont promis bailler et livrer, au jour de la benediction nuptiale de leursdictes filles, deux licts garnis de coueste, cuissin et couverture de bourrast, huict linceux, quatre neufs et quatre allisés, de toille commune, deux arches fermantes a clef de bois de chesne, deux escuelles a oreilles, deux plats, le tout d'estaing, deux nappes, deux serviettes de toille commune neufves et deux cottes neufves a l'usage desdictes futures... » (folio 1). — Contrat de mariage entre Aimé Bafault, « freteur de chanvre » (= tilleur), demeurant à Bourges, et Madeleine Dubois, fille de feu François Dubois, vigneron, demeurant en la paroisse de Saint-Bonnet (folio 27).

E. 2159. (Registre.) — In-4°, 54 feuillets, papier (avec table).

1616-1617. — Testament de Jeanne Dorden, veuve de prudent homme, Guillaume de Vailly, marchand boucher, demeurant en la paroisse de Saint-Bonnet de Bourges : «... veult, son deceds advenu, son corps estre ensepulturé en l'eglise dudict Saint Bonet a costé de son mari ; pour son luminaire et prieres a Dieu, pour le salut de son ame, s'en remet a la disposition et discretion de ses enfans ; veult, le jour de son deceds, estre aumosné en l'amour de Dieu et pour le salut de son ame la somme de douze livres tournois qui seront distribuéz par sesdictz enfants et de leur commun accord aux pauvres, qui jugeront le meriter... » (folio 11).

E. 2160. (Registre.) — In-4°, 54 feuillets, papier.

1618-1619. — Contrat de mariage entre noble homme, Jacques Girard, avocat au siège présidial de Bourges, y demeurant, fils de défunt noble homme, Étienne Girard, conseiller au siège royal d'Issoudun, et de défunte honnête femme, dame Catherine Ragot, et Anne Rousseau, fille de feu Jean Rousseau, marchand (folio 33). — Jean Mallet, laboureur, demeurant à Valentigny, près Les Aix-d'Angillon, vend à Jean Chenu, avocat en Parlement, seigneur du Petit-Thezieulx, demeurant à Bourges, paroisse de Notre-Dame-du-Fourchaud, un quartier de vigne « en desert », sis au vignoble du Champ-Simon, paroisse de Sainte-Solange (folio 40).

E. 2161. (Registre.) — In-4°, 68 feuillets, papier (avec table).

1620-1622. — Antoine Marchant, vigneron, demeurant à Bourges, en la paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, rue de la Croix-de-Bois, reconnaît devoir à honorable homme Jean Gilbert, maître chirurgien en la paroisse de Saint-Bonnet de Bourges, une rente de 6 livres 5 sols tournois, assignée sur sa maison, rue de la Croix-de-Bois (folio 1).

Nota. — Le parchemin qui recouvre ce registre est une lettre de rémission au nom de Henri III, roi de France et de Pologne, datée de Paris, juillet 1578.

E. 2162. (Registre.) — In-4°, 109 feuillets, papier.

1599-1605. — « Cayer des affaires des maistres bouchiers de Bourges » : Copie d'une lettre patente de Henri IV confirmant les privilèges des bouchers de Bourges (Fontainebleau, octobre 1601) : « Henry, par la grace de Dieu, roy de France et de Navarre..... ; receüe avons l'umble supplication des marchantz maistres bouchiers de nostre ville de Bourges en nombre de quarante, quy nous ont faict dire et remonstrer que de tout temps et d'antiennetté, par privilleges exprez a eulx octroyez par les deffunctz rois noz predecesseurs, bien observez et entretenuz jusques a huy, ilz ont joy et jouissent paisiblement des quarante bans et estaulx dressez es boucheries des Porte Gordaine, Porte Neufve et Porte Ornoise de nostre ville de Bourges aux charges et rentes d'entienneté paiées et baillées chascun au tant aux thezorier, chanoines et chappistre de la Sainte-Chappelle du Pallais Royal de Bourges, comme a plusieurs particulliers, sans qu'il soit permis a aultres personnes quelzconques dresser, eriger ou avoir autres bans ou estaulx pour vendre chers soit au dedans ou dehors desdictes boucheries.

. . . .

pour ces causes et aultres ad ce nous mouvans et que tel est nostre bon plaisir et voulloir, ad iceulx suppliantz avons leursdiz bans et estaulx de boucheries, statuz, privillèges, droictz et facultez a eulx baillêz et accordêz par noz prede-

cesseurs rois, ratiffiez, approuvez, donnez, accordez, octroyez et confirmez par ces presentes..... » (folio 1). — Copie de la supplique adressée à messeigneurs de Parlement en la chambre des vacations par les 40 maîtres bouchers (folio 3). — Procès-verbal de la visite faite dans les boucheries de Bourges par François Bonnet, maître visiteur des chairs et poissons de la ville de Bourges : ledit Bonnet constate qu'il n'a pas trouvé de viande corrompue mise en vente (folio 6). — Procès-verbal d'une assemblée tenue par les maîtres bouchers de la ville de Bourges, en la salle du couvent des Carmes, en présence du notaire Delagarde : plusieurs d'entre eux sont élus pour vérifier les recettes et les dépenses de la communauté (folio 9). — « Alotissement des bans et estaulx a vendre chairs des grandes boucheries de Porte Gordaine, Porte Neufve et Porte Ornoise de Bourges, faict par les maistres bouchiers vendantz chers en ceste ville de Bourges, de l'octorité de maistre François Tullier, seigneur du Petit Mazieres, conseiller du roy, prevost et juge ordinaire de la ville et septaine de Bourges, en consequence de l'edict donné a Paris au mois d'avril 1578, requerans a ce faire Jehan Germain et Jehan Thue, procureurs de la communaulté desdiz maistres bouchiers, et Pierre Boisseau, leur recepveur... » (folio 11). — Autres actes d' « alotissements » et divers procès-verbaux d'assemblées de la communauté des bouchers.

E. 2163. (Registre.) — In-4°, 84 feuillets écrits, papier.

1606-1609. — « Cayer de messieurs et maistres bouchiers [de Bourges] ». — « Allotissement des bans et estaulx a vendre chers des grandes boucheries des Porte Gordaine, Porte Neufve, Porte Ornoise de Bourges faict par les maistres bouchiers en ceste ville de Bourges... » (folio 31). — Supplique de Pierre Rousset, marchand boucher à Bourges et exerçant depuis 40 ans, adressée aux maîtres bouchers pour avoir un des bancs de la boucherie de la Porte Neuve, alors vacant : « ... qu'il vous plaise, messieurs, de pourvoir le pauvre suppliant d'ung de vos bans de la boucherie de la Porte Neufve a present vacant, a tel charge que verray bon estre et que doibt ledict ban, afin que par vos liberalitez et dons gratuits il aye meilleur moyen de gaigner sa pauvre vie et de sa famille et le obligeray a servir vostre dicte communaulté et chacun de vous en vostre particulier et a prier Dieu pour vos prosperitez et santez. » — « Et inclinant lesdicts maistres et marchants bouchiers a ladicte requeste après avoir estés deüement certenez des bonnes vies, mœurs, conversation, religion catholique et apostolique et romaine dudict Pierre Rousset et de l'experience qu'il a en l'art de bouchier, pour les causes et aultres a ce mouvant ladicte communaulté, icelle dicte communaulté a, par ces presentes, baillé et delaissé audict Pierre Rousset, present et ce acceptant, ung des bans de la boucherie de la Porte Neufve pour icelluy ban lottir et d'iceluy et ses successeurs enfans aisnez masles seulement le posseder et exercer comme les aultres maistres bouchiers et aux charges que peut et doibt ledict ban qui luy adviendra chascun an par l'allotissement qui sera faict des bans des boucheries par devant monsieur le prevost de Bourges... » (folio 52). — Autres procès-verbaux d' « allotissement » des bancs et étaux des grandes boucheries de Bourges.

E. 2164. (Registre.) — In-4°, 109 feuillets, papier.

1610-1613. — « Caier pour les maistres bouchiers » : « Allotissement des bans et estaulx a vendre chers des grandes boucheries des Porte Gordaine, Porte Neufve et Porte Ornoize de la ville de Bourges, faict par les maistres bouchiers de ceste ville, de l'octorité de maistre Pierre Tullier, seigneur du Petit Mazieres, conseiller du roy nostre sire, prevost et juge ordinaire de ladicte ville, conformement et suyvant les privilleges desdiz maistres bouchiers, a eulx donnez et octroyez par les deffunctz rois, que Dieu absolve ! confirmez par le roy a present regnant..... Ledict allotissement faict en l'hostel et pardavant nous prevost, sus l'heure de dix heures du matin, le jeudy dix huitiesme jour de mars, l'an mil six centz dix, et ausquelz maistres bouchiers vendentz chers et a chascun d'eulx avons faict inhibition et deffense de jurer et blasphemer le sainct non de Dieu, de la benoiste Vierge Marye et tous les saintz et saintes de paradis sur les peynes portées par les ordonnances, et a eulx enjoinct sur les mesmes peynes se comporter modestement en debitant leurs chers et marchandises sans user d'injures et offences a quelques personnes que se soyent, ensemble vendre et desbiter leurdictes marchandises en toutte loyaulté, avecq injonction d'observer l'edict de police faict par feu le roy Charles neufiesme, touchant le faict de ladicte police, sur les peynes y portées... » (folio 6). — Procès-verbal de l'assemblée de la communaulté des maîtres bouchers de Bourges, dans laquelle est choisi le bœuf le plus gras et le plus beau « pour estre jugé et nommé le beuf viellé en la maniere accoustumée ». Le bœuf choisi appartient à Guillaume Bonnet : « avons commandé et enjoinct », dit le maître visiteur des chairs et poissons de Bourges, « audict Bonnet de mener et faire mener sondict bœuf par cestedicte ville et iceluy mener et faire vieller en la maniere accoustumé et d'anciennetté et en faire les honneurs accoustumez; lui commandons aussi de le faire abattre et arriver en la boucherie de la Porte Neuve avec la ceremonie ordinaire. En quoy faisant, luy permettons mettre sur la chair de sondict bœuf

viellé du fillol doré, deffendons a tous autres maistres et marchentz bouchiers de mettre du fillol doré sur leurs chairs, a peine de l'amende. Condamnons ledict Bonnet en fraiz et depence requise et d'ancienneté accoustumée faitz et a faire pour ledict bœuf viellé... » (folio 44). — Procès-verbal d'assemblée de la communauté des bouchers pour l'élection de deux procureurs, d'un receveur et de huit notables bouchers, chargés d'entendre et d'examiner le compte que doit leur rendre Jean Thue, receveur actuel (folio 45, verso).

E. 2165. (Registre.) — In-4°, 126 feuillets, papier.

1614-1618. — « Cayer des maistres bouchiers » : Procès-verbal de l'assemblée de la communauté des maîtres bouchers de Bourges, dans laquelle est choisi le bœuf gras de l'année 1614 (folio 3). — « Allotissement des bans et estaulx a vendre chers des grandes boucheries de Porte Gordaine, Porte Neufve et Porte Ornoize de la ville de Bourges... » (folio 6).

E. 2166. (Registre.) — In-4°, 131 feuillets, papier.

1619-1624. — « Cayer des maistres bouchiers » : Procès-verbaux analogues à ceux contenus dans les précédents registres (choix du bœuf gras, bail des étaux, nomination de délégués de la communauté des bouchers, devis de réparations à faire à la boucherie de la Porte Neuve, etc.).

E. 2167. (Registre.) — In-4°, 135 feuillets, papier.

1595-1598. — Delalande (Claude). — « Premier registre des nottes et contractz commançant le premier jour de janvier 1594 » (inexact, lire 1595). — « Adcense » par messire Étienne Mercier, docteur en médecine, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Ostrillet, à Olivier Johannet, laboureur à Saint-Laurent-sur-Baranjon, « du lieu, mestairye, prez, vignez et tous et chacuns les heritaiges du lieu du Buisson, scituez en la parroisse de Vignou (Vignoux-sur-Baranjon) » (folio 12, verso). — Pierre Taupin et Guillaume Taupin, son fils, laboureurs, demeurant au village de la Grand'Rivière, paroisse de Marmagne, vendent à honnête femme dame Marie Le Trouig, veuve de noble homme messire Pierre Convert, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Ostrillet, une rente perpétuelle de 8 écus un tiers, assignée sur tous leurs biens meubles et immeubles et principalement sur une métairie sise audit village de la Grand'-Rivière (folio 41). — Maître Jean Esmyn, principal régent de l'Université de Bourges et doyen en la Faculté des arts, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Ursin, « adcense et baille par adcense ou pencion annuelle à Loys Gordet, laboureur, demeurant à Menestou-Salon, une métairie sise à Vignoux-sous-les-Aix pour 9 années, neuf cueillettes, levées et despoulles, lesdictes neuf années commençant au jour et feste Saint Michel prochainement venant et finissant a tel et semblable jour, lesdictes neuf années finyes revollues et accomplyes, pour la quantité de quatorze septiers froment, mesure de ceste ville de Bourges, bon bled, sein, nect et recepvable, six poullez, six fromaiges, quatre livres de beurre, deux oyes grasses, une queue de vin blanc pur, nect et recepvable, du creü des vignes dependant de la mestairye, en tout d'adcense par chascun an, payable ville de par ledict preneur audict bailleur, rendu, conduit en ceste Bourges en son hostel et ledict bled en son grenier a chacune feste Sainct Michel » (folio 95).

E. 2168. (Registre.) — In-4°, 211 feuillets, papier.

1598-1602. — Pierre Morin, vigneron en la paroisse de Menetou-Salon, et Perette Tourangin, sa femme, vendent à Pierre Bruere, procureur au siège présidial de Bourges, 5 boisselées de terre, sise à Menetou, pour la somme de 12 écus sol (folio 1). — Jean Cocqu, dit Le Beau, et Pierre Garsault, son gendre, laboureur, demeurant en la paroisse de Saint-Martin-d'Auxigny, en la métairie de Monmoran, vendent à Silvain Cocqu, fils de Jean, laboureur, demeurant au village de La Forest, paroisse de Saint-Martin-d'Auxigny, une maison et ses dépendances (folio 11). — Honorable homme, maître Jean Esmyn, sieur des Quatre-Vents, principal, régent et doyen en la Faculté des arts de l'Université de Bourges, et demeurant paroisse de Saint-Ursin, donne à bail à Catherine Gauldrye, veuve de Simon Devaulx, à Gilles Garsault, Martin Devaulx et Pierre Laubier, laboureurs, demeurant ensemble en la paroisse de Pigny, les lieu et métairie des Quatre-Vents (folio 26). — Vénérable personne messire François Le Blois, chapelain de la Sainte-Chapelle du Palais Royal de Bourges et curé de l'église paroissiale de Saint-Hippolyte de Bourges, « adcense » à messire Antoine Rozier, vicaire en l'église de Bourges, les revenus de sa cure de Saint-Hippolyte pour cinq ans, au prix de 23 écus et un tiers (folio 59). — Noble homme Jean Bidault, écuyer, sieur de Germigny, Mazières et Colombiers, demeurant en cette ville de Bourges, paroisse de Saint-Ursin, vend à honorable homme Pierre Bruere, procureur au siège présidial de Bourges, une pièce de pré, sise paroisse de Menetou-Salon (folio 135). — Noble homme Charles Mazelin, seigneur de Chenevieres, payeur de la gendarmerie de France et échevin de la ville de Bourges, vend à honorable homme maître Charles Depardieu, avocat, commis-

saire examinateur et enquêteur pour le roi au bailliage, siège présidial et prévôté de Bourges, une rente annuelle et perpétuelle de 56 livres 5 sous tournois (folio 169).

E. 2169. (Registre.) — In-4°, 132 feuillets écrits, papier.

1631-1633. — DELALANDE (JACQUES). — Contrat de mariage entre maître Jean Delafillée, « greffier en partie des greffes de la conservation des previlleges royaux de l'Université de Bourges et des consulz des marchans dudict Bourges », demeurant à Bourges, paroisse Saint-Hippolyte, et Françoise Bruere, fille de maître Pierre Bruere, procureur au bailliage et siège présidial de Bourges (folio 3). — Honnête homme, Pierre Reffatin, marchand à Bourges, demeurant paroisse de Saint-Bonnet, donne à bail à Jean Carré, maître cordonnier, demeurant audit Bourges, pour trois ans, à partir de Noël, moyennant 60 livres et « une paire de soulliers de marocquin de Flandre, bons et recepvables », une maison sise en la paroisse de Saint-Bonnet, près la Porte Gordaine (folio 7). — Contrat de mariage entre Pierre Reffatin, marchand à Bourges, et Marguerite Foucault, fille de feu honorable homme Jean Foucault, apothicaire et seigneur du Bois-Rogneux (folio 36). — Vente par Claude Bourgeois, lieutenant au bailliage et châtellenie de Menetou-Salon, à François Reffatin, avocat au bailliage et siège présidial de Bourges, d'une maison sise en la grand'rue de Bourbonnoux, paroisse de Saint-Jean-des-Champs (folio 60). — Louis Ducoing, écuyer, seigneur de Soye, gendarme de la compagnie de la reine, donne à bail à Vincent Mirepied, laboureur à Soye, le lieu et manoir seigneurial de la Rousarderie (folio 73).

E. 2170. (Cahier.) — In-4°, 47 feuillets, papier.

1634-1635. — Honorable homme, Claude Maillet, marchand orfèvre, demeurant à Bourges, baille à ferme à Oustrille Rebours, manœuvre, demeurant en la paroisse de Saint-Palais, au village des Abbés, une maison « ayant une chambre basse à cheminée, ung four, grenier au dessus, couvert d'esil, avec un petit apentil estant au bout du pignon de ladicte maison couvert de paille, avec une oulche joignant ladicte maison » (folio 24). — Pasquet Huault, compagnon menuisier, natif de la paroisse d'Aubinges, actuellement à Bourges, promet à prudent homme Gaspard Davau, maître menuisier, demeurant audit Bourges, paroisse de Saint-Pierre-des-Champs, de le servir « bien et fidellement en l'exercice du mestier et estat de menuzier au mieux qui luy sera possible pendant d'huy jusqu'au jour de Sainct Marcel prochain venant pour et moyennant le prix et somme de dix livres tournois que ledict Davau sera tenu et c'est obligé paier pendant ledict temps » (folio 45).

E. 2171. (Registre.) — In-4°, 121 actes, papier (avec table).

1584-1585. — DELAROCHE (TRISTAN). — « Premier cahier notulaire, en forme de liasse, de maistre Tristan Delaroche, notaire royal ordinaire en Berry, ou sont contenues six vingz une nothe (*sic*), commençans le premier jour de juillet MV^c IIII^xx IIII ; la derniere finissant le dernier jour de decembre MV^c quatre vingtz cinq. » — Messire Jean Lemercier, docteur en droit, régent en l'Université de Bourges, « adcense » à René Bernard et Guillaume Berthier, laboureurs, demeurant à Charlet, paroisse de Saint-Ursin, une pièce de terre contenant 12 boisselées ou environ, sise audit lieu de Charlet (n° 4). — Jean Triboire, scribe de l'Université de Bourges, y demeurant paroisse de Saint-Austrillet, « pour l'amour et dillection qu'il a envers Jean Luthier, escollier estudiant en l'Université de Bourges, demeurant a present en la maison de maistre Loys Luthier, curé de Sainct Jehan des Champtz en ladicte ville de Bourges, et afyn qu'il puisse s'entretenyr aux estudes et escolles, tant en ladicte Unyversité de Bourges que autres Unyversitez, pour degré en science acquerir... », donne audit Jean Luthier une maison sise à Levroux, « au bailliage de Blairoys » (*sic*) (le Blésois : Levroux relevait en effet du bailliage de Blois) (n° 20). — « Claude Blochet, a present prisonnyer es prisons royaulx de Bourges », somme prudent homme Jean Asse, sergent royal en Berry, demeurant à Bourges, « estant dans le carré desdictes prisons, de le mener et conduyre es prisons royaulx d'Orleans, suyvant la commission emanée de monsieur le lieutenant crymynel audict Orleans au desir de l'arrest que ledict Blochet dict avoyr obtenu de nos seigneurs de la court de Parlement a Paris, laquelle commission ledict Blochet dict avoyr faict cy davant mettre es mains dudict Asse par maistre Pierre Lasne, son procureur audict Orleans, offrant, encores qu'il n'y soit tenu et que les fraiz de sa conduicte se doibvent faire par Gervais Crochet, sa partye cyville, payer et satisfaire ledict Asse de son sallaire et fraiz de ladicte conduicte... » (n° 94). — Jean de Boisrouvray, greffier du grenier à sel de Bourges et de la chambre à sel de Dun-le-Roi, vend à Pierre Turpin, vigneron, demeurant au village de la Chaumelle, paroisse de Valentigny, une maison, cour et ouche, sises audit village de la Chaumelle (n° 105).

E. 2172. (Registre.) — In-4°, 332 feuillets, papier (avec table).

1586. — Prudent René Bernardeau, maître tonnelier et portier de la porte Saint-Privé de la ville de Bourges, vend à prudent homme Jean Rozier, « maistre paulmyer » (maître de jeu de paume), demeurant à Bourges, une grange en démolition, sise au lieu appelé Rigault, paroisse de Fussy

(folio 69, verso). — Promesse par Jacques Paysant, maître charpentier à Bourges, d'abattre toute la « charpenterie » de ladite grange (folio 92, verso). — Haut et puissant seigneur messire Claude de La Chastre, chevalier des ordres du roi, conseiller en son Conseil d'État, capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances de Sa Majesté, bailli, gouverneur et son lieutenant général au pays et duché de Berry, baron de la Maisonfort, seigneur de Nouan-le-Fuzelier, Jouy-le-Potier, La Ferté-Gilbert, etc.; actuellement en la ville de Bourges, nomme pour procureurs généraux et spéciaux noble homme Louis Gaultier, seigneur du Bois, archer des gardes de défunt monseigneur frère du roi, et... (*en blanc*) (folio 152). — Convention entre René Lebrun, maître charpentier à Bourges, paroisse Saint-Médard, et Claude de La Chastre, chevalier des ordres du roi, etc., pour les réparations à faire au château de la Maisonfort; détail des réparations, dont le montant s'élève à 130 écus d'or sol (folio 153). — Testament de Catherine Simonnet, femme de Guillaume Martin, maître chirurgien, et auparavant veuve de Jean Levasseur, demeurant en la paroisse de Montermoyen de la ville de Bourges : « ... elle donne à messire Antoine Levasseur, principal du collège Chevallier, aultrement Montermoyen absent, le notaire stipullant pour luy et les siens, tous et ungs chascuns les biens meubles qui a elle competent et appartiennent en quelque part qu'ilz soient et qu'elle aura lors de son decès et trespas sans aulcune reserve... » (folio 167).

E. 2173. (Registre.) — In-4°, 153 feuillets, papier (avec table des actes à effet perpétuel).

1586. — François Bernard, tailleur d'habits, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Jean-des-Champs, cède à noble homme Charles de Culan, écuyer, seigneur des Trois-Brioux, en la paroisse de Charentonnay, le bail qui lui a été fait par autorité de justice du moulin de Deux-Lions, près la seigneurie de ce nom, avec tous les droits et biens appartenant tant à ladite seigneurie de Deux-Lions qu'à celle de Veaugues (folio 16). — Maître Pierre Masson, notaire à Mennetou-sur-Cher, l'un des échevins dudit Mennetou, et Guillaume Deniau, sergent en la justice dudit lieu, procureur-syndic de la ville et paroisse dudit Mennetou, constituent comme procureurs honorables hommes, maîtres... (*en blanc*)..., chargés de recevoir la somme de 40 écus d'or sol, « pour avoir par eulx eschevins fourny ung cheval de traict de la valleur de ladicte somme pour estre employé au nombre des chevaulx d'artillerye levez sur ladicte eslection, en vertu des lettres patentes et commission du roy données a Paris le seiziesme jour d'apvril dernier passé... » (folio 58). — Honorables hommes maîtres André Depardieu, greffier des affaires communes de la ville de Bourges, et Etienne Barbier, procureur au siège présidial de la même ville, reconnaissent devoir à honnête femme Jeanne Augier, veuve de messire Nicolas Bougier, docteur régent en l'Université de Bourges, la somme de 180 écus 13 sols 4 deniers tournois, à cause d'un prêt à eux fait par ladite dame et promettent de payer ladite somme dans un an (folio 94). — Noble homme Jean de Sauzay, « seigneur de Clamesye », demeurant à Bourges, donne à bail à Pierre Baret, vigneron à Plainpied, une pièce de vigne d'un tiers d'arpent, sise en ladite paroisse (folio 141).

E. 2174. (Registre.) — In-4°, 187 actes, papier (avec table).

1587. — Noble homme et sage messire Jean Mercier, docteur régent en l'Université de Bourges, vend à honorable femme dame Jeanne Millet, sa mère, veuve de noble homme messire Étienne Mercier, docteur en médecine à Bourges, une pièce de vigne contenant trois quartiers ou environ, sise paroisse de Vasselay (n° 5). — Antoine de Bar, écuyer, seigneur de Silly, demeurant audit lieu, vend à Étienne Ernibe (?), bourgeois et marchand à Bourges, les fief et seigneurie de Jaquelyn, consistant en un corps de logis où il y a deux chambres à cheminée, une étable..., plus un autre petit corps de logis où l'on fait la boulangerie, grange, bergerie, vacherie...; le tout situé en la paroisse de Saint-Germain-du-Puy (n° 26). — Noble homme et sage messire Jean Mercier, docteur régent en l'Université de Bourges, sieur du Gué-aux-Dames, donne à bail ledit lieu et la métairie du Gué-aux-Dames (n° 46). — Les vénérables prêtres de la Faculté de théologie de l'Université de Bourges, représentés par vénérables et scientifiques personnes maître Yves de Guillaumanche, doyen et docteur de ladite Faculté, Jean Mercier, Valentin Joffrin et Pierre Seurat, tous docteurs en la Faculté, assemblés en la salle du couvent des Jacobins de Bourges, à l'issue de l'obit fondé au jour de Saint Pierre-le-Martyr, « pour traiter des negoces et affaires de la Faculté de theollogie », reconnaissent avoir reçu de honorable homme Philippe Ferlant, marchand à Bourges, « au nom et comme tuteur ordonné par justice aux personnes et biens des enffens myneurs du deffunt prudent homme David Boucher et honnête femme Antoinette Ferlant, sa femme », la somme de 40 écus sol « en especes de France et quartz d'escu au pris et poix de l'ordonnance royal », pour amortissement de la somme de trois écus un tiers de rente annuelle et perpétuelle, donnée par feu Boucher et sa femme à ladite Faculté de théologie (n° 61). — Contrat de mariage entre Jean Alagautier, procureur au siège présidial de Bourges, et Anne de Boisrouvray, fille de feu Christophe de Boisrouvray, avocat audit siège (n° 87). — Noble homme et sage messire Jean

Mercier, docteur et professeur ès droits en l'Université de Bourges, donne à bail à Jean Vaultier, foulon, demeurant en la paroisse de Vignoux-sur-Baranjon, une maison « a demeurance » avec la cour derrière, plus un petit cellier étant au bout de la grange du lieu seigneurial de la Vernusse, plus un bâtiment « à deux chastz », plus un moulin à drap, plus la grange dudit lieu seigneurial de la Vernusse (n° 88).

E. 2175. (Registre.) — In-4°, 144 actes, papier (avec table incomplète).

1587. — Procès-verbal de l'assemblée des maîtres apothicaires et épiciers de Bourges, pour la nomination des délégués chargés de la visite des boutiques et magasins en la présente année : « ... assemblez en faict de commung en la salle du couvent des Jacobins de ceste ville de Bourges pour traiter de leurs affaires, suyvant la permission a eulx donnée par monsieur le lieutenant general au bailliage de Berry, conservateur des privilleiges roiaulx de l'Unyversité dudit Bourges..., et pour obvyer aux habuz et malversacions qui s'y pouroient commettre par trop grande licence, qui le plus souvent apporte subversion de toutes bonnes constitutions et ordonnances, lesquelles entre tous estatz se doibent principallement tres songneusement garder oudict exercice d'appoticaireryе pour son importance ; a quoy ils ont advisé ne pouvoir myeulx pourveoir que par l'observation des ordonnances roiaulx sur ce faictes aux derniers Estatz tenuz a Bloys : a ceste cause et a ce que par faulte de bonne vigillance aulcun desordre ne puisse encourir en ce que dessus et que la bonne réputation acquise de tout temps audict Bourges tant par eulx que leurs predecesseurs oudict exercice se puisse perpetuer, tous les dessus nomméz ont a ces fins nommé et esleū unanyment (*sic*) et de mesme voix pour faire les veües et visitations par leurs bouticques et maisons au desir desdictes ordonnances royaulx pour ceste presente année, a commencer du premier jour du present mois de janvyer et finissant a semblable jour ladicte année revollue, honorables hommes Jehan Frenadet, Lesnel, Jehan Foucault et Estienne Paullyn, aussy marchans maistres appoticaires et espiciers audict Bourges, a ce presens » (n° 7). — Honorable homme maître Jean Picault, procureur au siège présidial de Bourges, « baille par adcense, ferme et pention annuelle », à Jacques Millet, Pierre Arrouet dit du Bas et Jean Mitterant, laboureurs en la paroisse de Vasselay, une pièce de terre contenant « trois mohées ou environ, assize au terrouer de Challuau, parroisse dudit Vassellay,... pour le prix et quantité chascun an de dix huit septiers de bled, parties froment, seigle et marcesche, mesure de Bourges, bon bled sein, nect et recepvable et troys poulles, aussy bonnes et recepvables » (n° 51). — Parmi les autres actes, sans grand intérêt, il y en a trois au nom de messire Aimé de Rochefort, seigneur de Mareuil, et de Louis du Lis (n°s 99, 100, 101).

E. 2176. (Registre.) — In-4°, 122 actes, papier (avec table incomplète).

1588. — Vénérables personnes, maîtres Antoine Mesnage, recteur, et Pierre du Réau, procureur de la Compagnie du nom de Jésus, fondée au collège Sainte-Marie, à Bourges, tant en leurs noms que pour leurs confrères, prêtres régents et écoliers dudit collège, constituent comme procureurs honorables hommes, maîtres (*en blanc*), auxquels ils donnent pouvoir de comparaître « a l'assinacion quy leur a esté donnée par davant monsieur le bailly d'Orleans ou son lieutenant, conservateur des privileges royaux de l'Université d'Orléans », à la requête de Étiennette Haultin, veuve de maître François Caillat, tant en son nom que comme mère et légitime tutrice des enfants dudit défunt, « et illecq par protestation de n'approuver ledict sieur conservateur d'Orleans pour juge ny sa jurisdiction, dire et declarer pour et ou nom desdictz constituans, qu'ilz, constituans, ont esté et sont unyz et incorporez au corps de l'Unyversité de Bourges, duquel ils sont membres et, pour ce, ilz ont leurs causes commises par davant monsieur le bailly de Berry ou son lieutenant, conservateur des previlleiges roiaulx de l'Unyversité dudit Bourges, tant en demandant que en deffendant, et, d'ailleurs, qu'ilz jouissent et doibvent jouyr des privilleiges octroiez aux manans et habitans de ladicte ville de Bourges, quy sont, entre aultres, que lesditz habitans ne peuvent estre tirez hors ladicte ville de Bourges en deffendant par davant aultres juges et ne doibvent plaider en deffendant ailleurs que en ladicte ville par quelques personnes qu'ilz soient appellez, voire par personnes privillegiez, synon qu'ilz fussent appelez par devant nosseigneurs des requestes du Pallays... » (n° 56). — Prudent homme, Vincent Lebeuf, marchand, « maistre paulmyer », et Jean Bounet, aussi marchand, maître pâtissier, demeurant à Bourges, reconnaissent devoir à honorable homme, maître François Paris, procureur au siège présidial de Bourges, la somme de 66 écus, deux tiers d'écu sol, pour prêt qui leur a été fait par ledit Paris « en especes de quartz d'escu bons et de poix » (n° 101).

E. 2177. (Registre.) — In-4°, 173 actes, papier (avec table).

1588. — Michel Moreau, « freteur de chanvre », demeurant au village des Soullignars, paroisse de Vignou-sur-Baranjon, vend à noble homme et sage messire Jean Mercier, docteur et professeur de droit en l'Université de Bourges, une rente annuelle et perpétuelle de 100 écus deux tiers,

assignée sur différents immeubles, entre autres sur une maison située au village des Soullignars (nº 8). — Acense par Françoys Dumayne, receveur général de messieurs les vénérables de la Sainte-Chapelle du Palais Royal de Bourges, à Antoine Chevry, maître cordonnier, d'une maison, appartenant audit Dumayne, sise en la grand'rue d'Auron (nº 73). — Marquet Salle, laboureur, demeurant en la paroisse d'Allouy (Allouis), vend à noble homme et sage messire Jean Mercier, docteur et professeur en l'Université de Bourges, seigneur du Gué-aux-Dames et de la Vernusse, une pièce de terre labourable contenant deux « septerées » et demie, appelée « Cloux-Frelot », sise en la paroisse d'Allouis; plus une autre pièce contenant huit boisselées de terre labourable en ladite paroisse; plus une autre pièce de terre de même contenance en ladite paroisse, au terroir des Sablons; plus une autre pièce de terre labourable contenant sept boisselées, sise en ladite paroisse, au terroir de Maupas; plus une autre pièce de terre labourable de trois boisselées, sise au terroir du Charroy, même paroisse (nº 75). — Accord entre noble homme René de Sallezard, écuyer, seigneur de la Bretonnerie, y demeurant, paroisse de Lussay-le-Mal (Luçay-le-Male), et Philippe Boussacq, meunier, demeurant au Moulin Boussac, au sujet de ce moulin, que ledit Boussacq tient du prieur de La Lande (nº 80).

E. 2178. (Registre.) — In-4°, 124 actes, papier (avec table).

1589. — Maître Jean-Baptiste Du Buisson, né à Dijon, étudiant à Bourges, reconnait devoir à honorable homme Gilles Bien, avocat et adjoint aux enquêtes du siège présidial de Bourges, la somme de 49 écus qui lui a été prêtée pour achat d'un cheval moreau de la valeur de 20 écus, et aussi pour sa nourriture et pension de trois mois (nº 3). — Honorable homme maître Claude Allabat, fermier des forges à fer de Mareuil, y demeurant, en qualité de procureur de haut et puissant seigneur messire Aimé de Rochefort, chevalier, seigneur de Mareuil et souverain de « Monstereuil-soubz-Sauldre », honorable homme, Jean Duchèvre, sieur de la Grange-Saint-Jean, Gilles Heurtault, bourgeois et marchand à Bourges, reconnaissent devoir 325 écus sol à maître Pierre Biet, conseiller du roi, lieutenant général au bailliage de Berry, seigneur de la Tramblaye (nº 49). — Nobles et scientifiques personnes maîtres Jean de Baugy, trésorier de la Sainte-Chapelle du Palais Royal de Bourges; Laurent du Mayne, René de Merlier, Jean Le Roy, Laurent Davyd, Guillaume Foucault, Antoine Bouchetel, Nicolas de Busserolles, François Godrau et François Dupuyz, tous chanoines en ladite église capitulairement assemblés..., « après meûre delliberacion pour la manutention et entretien du service dyvyn qui se dict et cellebre et doibt dire et cellebrer chascun jour en ladicte esglise suyvant la fondacion de deffunct de bonne memoyre le duc Jehan, vyvant duc de Berry, leur fondateur, attandu que a present ilz ne peuvent recepvoir leurs droictz et debvoirs a cause des guerres qui ont cours en ce roiaulme, pour les raisons et consideracions susdictes », vendent à honorable homme, maître Pierre Paillasson, bourgeois de Bourges, tuteur de Claude et Pasquier Paillasson, enfants de défunt maître Jean Paillasson, son fils, greffier de la Conservation des privilèges royaux de l'Université de Bourges, et de honnête femme Marie Decamp, remariée à Claude Desnoix, procureur au siège présidial de Bourges, une rente annuelle et perpétuelle de 40 écus d'or sol, assignée sur les immeubles et revenus de la Sainte-Chapelle (nº 61). — Maximilien Saultereau, avocat au siège présidial de Bourges, et Pierre Saultereau, praticien, demeurant audit Bourges, reconnaissent devoir à Jean Guyonneau, sergent royal en Berry, demeurant à Bourges, la somme de 33 écus d'or sol un tiers d'écu à cause de la vente d'un cheval « soubz poil gris, avecq sa selle a chevaulcher et sa bryde » (nº 77). — Procès-verbal du notaire constatant que, le 27 août 1589, « entour les six heures du matin, ayant esté mandé par honorable homme et saige maistre Hugues Amygnon, advocat au siège presidial », il s'est transporté en l'hôtel de cet avocat, où il a trouvé « ledit Amygnon acompagné d'ung nommé La Forest, caporal, et La Cane, soldat, et aultres soldatz de monseigneur de Neufvy, deux d'yceulx ayans l'arquebuze sur l'espaulle et la meche au poing, et disoient lesdiz soldatz avoir esté envoyez par mondit seigneur de Neufvy vers ledict Amygnon pour retirer de luy ung bahu appartenant au sieur de Thauvenay et icelluy bahu faire emporter; ausquelz soldatz ledit Amygnon a dict qu'il n'avoit riens appartenant audit seigneur de Thauvenay dont il eûst congnoissance : bien avoit il en sa maison un petit bahut quy y avoit esté apporté et mis en deppost après le decès de Monsieur le bailly de Berry par un gentilhomme du pays de Poictou... »; malgré toutes les protestations dudit Amygnon, les soldats s'emparèrent du bahut et l'emportèrent (nº 80). — Étienne Barbier, procureur au siège présidial de Bourges, vend à honorable et sage maître Hugues Amygnon, avocat au siège présidial de Bourges, une maison sise à Bourges, rue des Armuriers, paroisse Saint-Oustrillet, dans laquelle ledit Barbier demeure présentement (nº 85). — Contrat de mariage entre noble homme François Pysant, capitaine de 100 arquebusiers, demeurant à Mehun-sur-Yèvre, et demoiselle « Leonor » Yvelyn, fille de défunt Nicolas Yvelyn, écuyer, sieur Du Hay, valet de chambre ordinaire du roi, et de feu Madeleine Le Roy, demeurant avec haute et puissante dame Marie de La Chastre, épouse de haut et puissant sei-

gneur, messire Guillaume de L'Aubépine, chevalier et baron de Châteauneuf (nº 110). — « Compte que rend Symon Bigot, sieur d'Augy et de Varannes, conseiller et elleü pour le roi sur le faict de ses aydes et tailles au pays et ellection de Berry, de l'admynistracion et gouvernement qu'il a eüz des biens appartenans a Estienne Bigot, son fils, et de deffuncte demoyselle Catherine Boychard, vivant sa mere, tant a cause de la succession de feue sa dicte mere que de deffuncte damoyselle Catheryne Boychard, sa grand tante maternelle, et aultres droictz que luy peuvent competer et appartenir... ». Parmi les dépenses : « Fraiz funeraulx; pour les fraiz et despence par ledict sieur d'Augy faitz pour les obsecques et funerailles de ladicte deffuncte Catheryne Boychard, vyvant mere dudict Estyenne Bigot, la somme de 45 escutz sol...; pour la pention, nouriture et entretenement d'habitz dudict Estienne Bigot, faicte par ledict rendant compte durant les années VᶜIIIIˣˣIII, IIIIˣˣIIII, IIIIˣˣV et IIIIˣˣVI, tant en ceste ville de Bourges que ailleurs, pendant lesquelles il a esté nourry et entretenu comme escollier estudiant en ceste ville et unyversité, payé la pention a Paris a raison de 88 escutz par an, demandé luy estre alloué la somme de cent escutz sol par chascun an, cy pour lesdictes années quatre cens escutz... » (nº 116). — Inventaire des biens meubles de défunte honnête femme dame Jeanne Myllet, lors de son décès veuve de messire Étienne Mercyer, docteur en médecine en l'Université de Bourges; cet inventaire fait à la requête de ses enfants ; partage desdits biens (nºˢ 123 et 124).

E. 2179. (Registre.) — In-4°, 223 actes, papier (avec table).

1590. — Procuration au nom de noble homme Henri de Saint-Père, secrétaire de monseigneur le duc d'Elbeuf, demeurant à Bourges (nº 67). — Accord entre Jean Duchèvre, sieur de la Grange-Saint-Jean, bourgeois de la ville de Bourges, y demeurant paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, d'une part, et honorable homme et sage maître Claude Bourdaloue, avocat au siège présidial et de la maison commune de la ville de Bourges, et dame Catherine Duchèvre, sa femme, demeurant en la paroisse de Saint-Oustrillet de Bourges, d'autre part, au sujet de leurs droits respectifs dans la succession de défunte dame Philiberte Foucault, veuve de François Le Lorrain, avocat au siège présidial, cousine germaine desdits Duchèvre (nº 81). — Contrat de mariage entre Jacques Poullet, procureur au siège présidial de Bourges, fils de prudent homme Jérôme Poullet, marchand, et de Barbe Ragu, et honnête fille Perrette Tastereau, fille de Antoine Tastereau, procureur au siège présidial dudit Bourges, et de Jeanne Chaboureau (nº 87). — Nota : A la fin du registre ont été reliés quelques actes dont les dates sont comprises entre 1585 et 1591 : René de Salezard, sieur de la Bretonnerie, y demeurant paroisse de Luçay-le-Male, reconnaît devoir à noble homme Jean de Sauzay, écuyer, sieur de la Clamecye, demeurant à Bourges, la somme de 52 écus sol, « faisant le reste et parfaict payement de la somme de cent escutz, a cause de vente et dellivrance d'un cheval soubz poil brun bay, avecq son harnoys, a lui vendu et presentement baillé et livré par ledit seigneur de Sauzay;.... et a promys et c'est pareillement obligé ledict debteur audict sieur de Sauzay faire obliger sollidairement avecq luy au payement de ladicte somme de cinquante deux escutz Loys Chabot, son beau-frère, fourrier de la compaignye de monseigneur de La Chastre, dedans un mois prochain venant » (nº 182).

E. 2180. (Registre.) — In-4°, 148 actes, papier (avec table).

1591. — « Septiesme cahier notulaire en forme de liasse de maistre Tristan Delaroche, notaire roial ordinaire en Berry, contenant VIIIˣˣVIII nothes commensant, par la faulte du relyeur qui a commencé par les dernieres, le XXIXᵉ decembre et finissant le IIIᵉ janvyer. » — Prudent homme, Simon Boudet, marchand, demeurant « en la ville des Aix d'Angiron » (les Aix-d'Angillon), vend à noble homme et sage maître Isambert le jeune, conseiller du roi, lieutenant en la juridiction de la prévôté de Bourges, une pièce de vigne sise au vignoble du Roullyer, terre et justice des Aix (nº 26). — Constitution d'une rente perpétuelle de 10 écus d'or sol, évaluée à la somme de 30 livres tournois, par Barthélemy de Roussy, bourgeois et bedeau en l'Université de Bourges, et par Claude Nycquet, sa femme, au profit de Pierre Paillasson, bourgeois de Bourges (nº 52). — Prudent homme Blaise de la Verlye, marchand à Bourges, et sa femme vendent à prudent homme Étienne Curie, sergent royal, « exploictant par tout le roiaulme de France », demeurant à Bourges, une pièce de vigne d'un arpent, située au vignoble de Beauregard, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard (nº 76). — Noble homme Jean de Sauzay, écuyer, seigneur de la Clamecye, demeurant à Bourges, donne à bail pour trois ans à noble homme Charles Mazelin, secrétaire de monseigneur de La Châtre, gouverneur du pays et duché de Berry et d'Orléans, moyennant 5 écus sol, un corps de logis dépendant de la maison appartenant audit de Sauzay, où il demeure, située près des Quatre-Piliers, paroisse de Saint-Oustrillet, à Bourges (nº 83). — Noble homme et sage Jean Mercier, seigneur du Gué-aux-Dames et de la Vernusse, maire de la ville de Bourges, y demeurant, donne à cens à Jean Rolland, laboureur en la paroisse « de Sainte Soul-

lange » (Sainte-Solange), une pièce de terre de 9 septerées, sise en cette paroisse, moyennant la somme d'un écu un tiers, et deux poules (nº 97). — Honorable homme Jean Esterlin, seigneur de Pigny, bourgeois de Bourges, y demeurant paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, et sa femme, vendent à noble homme Pierre Dupont, seigneur de la Vau, demeurant à Bourges, une rente perpétuelle de 10 écus sol (nº 107). — Noble homme Henri de Saint-Père, conseiller du roi, contrôleur général de ses finances en Berry, demeurant à Bourges, cède à noble homme François le Maréchal, sieur de Corbeil et de Lassay, conseiller du roi, trésorier général de ses finances en la Généralité de Langue d'oïl établie à Bourges, la somme de 396 livres 5 sols tournois, évaluée à la somme de 132 écus 5 sols tournois, « pour une année de semblable somme qui eschera au jour et feste de Pasques charnelles prochainement venant que ledit sieur de Saint-Père, au nom et comme fils et héritier de deffunct noble homme Jacques de Sainct Pere, vyvant trezorier et paieur de la compaignye du sieur d'Annebault, a droict de prendre et percevoir chascuns ans de rente sur le huytiesme du vyn vendu et qui se vend en detail en la ville et fauxbourgs de La Charité..... »

E. 2181. (Registre.) — In-4°, 193 actes, papier (avec table).

1592. — « Huytiesme cahier notulaire en forme de liasse pour maistre Tristan Delaroche, notaire roial ordinaire en Berry, contenant IXˣˣXIII nothes, commençans le IIIIᵉ janvier et finissans le XXᵉ septembre de l'année mil cinq cens quatre vingtz douze. » — Noble homme et sage messire Jean Mercier, sieur du Gué-aux-Dames et de la Vernusse, docteur et professeur ès droits en l'Université de Bourges, y demeurant, baille à cens à Pierre Gautier, laboureur à Sainte-Solange, pour le prix de 6 sous tournois et une poule « bonne et recepvable », un demi-arpent de vigne, sis au vignoble de la Perrière, paroisse de Sainte-Solange (nº 26). — Sommation faite par honorable homme et sage maître Jacques de Boisrouvray, avocat au siège présidial de Bourges, au nom et comme procureur de haut et puissant seigneur messire Guillaume Pot, chevalier, grand maître des cérémonies de France, seigneur de Rhodes, de Menetou-Salon, etc., à noble homme Étienne Maugis, sieur de Crosses et des Granges, conseiller, notaire et secrétaire du roi, maison et couronne de France et de ses finances, demeurant près la Porte Bourbonnoux, paroisse de Saint-Ursin, à Bourges (nº 42). — Inventaire des biens meubles d'Antoine de Rançon, prêtre, chapelain de la Sainte-Chapelle du Palais Royal de Bourges, décédé en sa maison de la rue de Gratecouille, à Bourges, paroisse de Saint-Hippolyte (nº 45). — Vente et discussion desdits biens (nº 46). — Jean Ligier, marchand boucher aux Aix-d'Angillon, vend à prudent homme Christophe Parton, tanneur à Mehun-sur-Yèvre, toutes les peaux de vaches qu'il tuera de la fête de Pâques charnelles à Carême prenant (nº 49).

E. 2182. (Registre.) — In-4°, 142 actes, papier (avec table).

1592-1593. — « Neufiesme cahier notulaire en forme de liasse pour maistre Tristan Delaroche, notaire royal en Berry..... » — Dame Marie de La Chastre, épouse de haut et puissant seigneur messire Guillaume de Laubespine, chevalier, baron de Châteauneuf-sur-Cher, Haute-Rive, Rousson et Beauvoir, vend à noble homme Charles Mazelin, secrétaire de monseigneur de La Chastre, gouverneur du duché de Berry et Orléans, une rente annuelle et perpétuelle de 33 écus sol et un tiers d'écu (nº 11). — Maître Pierre Picault, procureur au siège présidial de Bourges, vend à honorable homme Jean Picault, son frère, aussi procureur au siège présidial et bedeau de la nation de France de l'Université de Bourges, une rente de quatre setiers de blé seigle et d'un setier d'orge, mesure de Mennetou-sur-Cher, assignée sur une pièce de terre « estant en pastoureau, appelée les Petits Pastoureaulx » (nº 14). — Noble homme Jean de Sauzay, sieur de la Clamecye, échevin de la ville de Bourges, tant en son nom que comme procureur de messire Louis de Clèves, chevalier de l'ordre du roi, l'un des cent gentilshommes de sa maison, sieur de Fontaines, et de dame Marguerite de Sauzay, son épouse, cède à maître Isaac Sandryer, notaire et tabellion juré au comté et bailliage de Saint-Aignan en Berry, une maison, « en laquelle soulloit pendre pour enseigne la Boulle vert », sise en ladite ville de Saint-Aignan, dans la rue par laquelle on va de la Porte du Marché à la Boucherie ; plus un arpent de vigne sis en la paroisse de Seigy (nº 29). — Honorable homme Étienne Collasson, bourgeois de Bourges, y demeurant, donne à bail pour trois ans à noble homme Pompée Lauverjat, sieur de Charroux, demeurant à Bourges, un corps de logis sis « en la grande rue des Arreynes dudict Bourges » (nº 31). — « Demoiselle » Marie Genton et son mari, messire Mathurin de Castelnau, sieur de Mauvissières et maître de camp d'un régiment de gens de pied français, tous deux tuteurs des enfants de feu noble homme Claude de Sauzay, sieur du Mouthet, conseiller du roi et receveur général de ses finances à Bourges, donnent à acense à François Ferlaut, notaire royal en Berry, les lieu, manoir et métairie du Mouthet et dépendances, sis dans les paroisses d'Arçay, Trouy et Saint-Caprais (*Sainct Crapais*), plus un setier de blé froment de rente foncière et 6 sous 8 deniers tournois de cens, etc... (nº 58). — Testament de

messire Étienne Mercier, docteur en médecine, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Oustrillet, « estant de presant detenu au lict de malladie » ; ... « supplie la glorieuse Vierge Marie et generallement tous anges, archanges, puissances domynatrices, saintz et saintes de paradis, vouloir intercedder pour luy a ce que son ame parvyenne en la gloire celeste en la compagnye des bienheureux...; veult et ordonne estre ensepulturé et inhumé en l'eglise dudict Saint-Oustrillet au mesme lieu et endroit ou on esté ensepultures ses ancestres...; item, a donné et legué a l'Hostel Dieu de ceste ville de Bourges la somme de 45 escutz sol...; item, a donné et legué ledict testateur a Jehan Gaultier, son serviteur dhomesticq, la somme de dix escutz sol, et a Marye, aussi sa servante dhomesticque, deux escutz sol... » (n° 64). — Maître Denis Doujat, natif de Paris, étudiant en l'Université de Bourges, y demeurant, reconnaît devoir à noble homme et sage messire Jean Mercier, seigneur du Gué-aux-Dames et de la Vernusse, docteur et professeur en droits en l'Université de Bourges, la somme de 90 écus sol, pour dix mois de sa pension (n° 78). — NOTA : A la fin de ce registre est une copie inachevée d'un acte de Toussaint Delaroche, notaire royal à Bourges (XVIIe siècle), dont les minutes ne sont pas déposées aux Archives du département.

E. 2183. (Registre.) — In-4°, 91 feuillets, papier (avec table).

1669. — DE LA RUE (SILVAIN). « Cayer des nottes et contracts receüs par Silvain de La Rue, notaire royal a Bourges, en l'année mil six cens soixante neuf. » — Noble René de Lys, sieur de Longchamps et du Grand-Mazières, pour la moitié, et Catherine Bidault, sa femme, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Puellier, vendent, moyennant 1,000 livres tournois payées comptant, à honnête femme dame Julienne Johannet, veuve d'honorable homme Gilbert Barrat l'aîné, procureur au bailliage de Berry et siège présidial de Bourges, demeurant paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, une rente annuelle et perpétuelle de 50 livres tournois, assignée spécialement sur la moitié du lieu seigneurial, fief et moulin du Grand-Mazières (folio 11). — Transaction entre Claude Veuilhaut, praticien, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Ursin, et Gilles Lelarge, maître joueur d'instruments, au sujet de dommages et intérêts que prétendait obtenir Lelarge pour cause de non-jouissance de la maison à lui louée par Veuilhaut (folio 33). — Marie Guillerand, veuve de Denis Cortat, marchand à Bourges, et messire Vincent Cottin, prêtre habitué en l'église de Saint-Pierre-le-Marché de Bourges, s'engagent à constituer à Pierre Thomas Cottin, étudiant en l'Université de cette ville, fils de feu Pierre Cottin, premier huissier en l'Élection dudit Bourges, et de Marie Guillerand, une pension viagère de 80 livres, assignée spécialement sur une maison de la rue de Mirebeau, paroisse dudit Saint-Pierre-le-Marché ; cette pension était nécessaire audit Thomas Cottin pour être admis aux saints ordres (folio 38). — Noble homme René de Lys, sieur de Longchamps et du Grand-Mazières, en partie, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Puellier, donne à bail à Jean Laugeron, laboureur, le lieu, manoir et seigneurie de Germigny, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard (folio 73).

E. 2184. (Registre.) — In-4°, 80 feuillets, papier (avec table).

1670. — « Cayer des contracts perpetuels receüs par Silvain de La Rue, notaire royal, en l'année 1670. » — Claude Becuau, écuyer, sieur des Réaux, conseiller du roi au bailliage de Berry et siège présidial de Bourges, demeurant en cette ville, paroisse de Saint-Oustrillet, et Jeanne Mignon, sa femme, vendent à Paul Lelarge, écuyer, sieur de Crezançay, et à Marguerite Becuau, sa femme, demeurant à Bourges, paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud, une rente annuelle et perpétuelle de 125 livres tournois, assignée sur la terre des Réaux, paroisse d'Assigny-sous-Sancerre (folio 3). — Noble et scientifique personne messire François Bidault, chanoine en l'Église de Bourges, sieur de Germigny et du Grand-Mazières, pour une moitié ; René de Lys, sieur de Longchamps et du lieu de Mazières, pour l'autre moitié, et Catherine Bidault, sa femme, demeurant à Bourges, vendent à Pierre Léveillé, écuyer, sieur des Fosses, demeurant en cette ville de Bourges, paroisse de Notre-Dame-du-Fourchaud, une rente de 150 livres tournois, assignée spécialement sur ledit lieu du Grand-Mazières, consistant en maison seigneuriale, moulin, cens, rentes et autres appartenances (folio 7). — Honnête femme Françoise Richard, veuve de Jean Langot, marchand de toile, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, « veü le pieux dessein qu'auroit tesmoigné avoir Me Jean Langot, escollier, estudiant en l'Université de ceste ville de Bourges, son fils et dudict deffunct, de ce (*sic*) presenter aux saintes (*sic*) ordres pour y estre promeü et admis, ce que ne pouvant qu'au prealable il ne luy ayt esté constitué une pension viagere et titre patrimonial de la somme de 80 livres tournois », constitue ladite pension « pour contribuer a une sy loüable et sy saincte entreprise » (folio 14). — Jean Nibelle, procureur au bailliage et siège présidial de Bourges, agissant au nom de messire Barthélemy du Roux de Chevrier, chevalier, seigneur de Sigy, Villeneuve-sur-Cher et autres lieux, fait la foi et hommage au roi (à cause de la Grosse Tour de Bourges) de la terre, justice haute, moyenne et basse de Villeneuve-

sur-Cher (folio 21). — François Tullier, écuyer, sieur du Petit-Mazières, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Oustrillet, avec l'autorisation de son curateur, noble Vincent Guiot, sieur de Montgermain, demeurant aussi à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, vend aux religieuses carmélites de cette ville une rente de 400 livres (folio 72).

E. 2185. (Registre.) — In-4°, 225 feuillets, papier (avec table).

1670. — « Cayer des adcenses et aultres petites affaires avec quelques contracts perpetuels, passés par Silvain de La Rue, notaire royal a Bourges, en l'année 1670. » — François de Sauzay, écuyer, seigneur de Boisbriou et vicomte de Villeneuve-sous-Rampenay, demeurant au château de Boisbriou, paroisse de Pigny, vend à François Torterat, marchand cabaretier, demeurant en la paroisse de Saint-Just, 15 poinçons de vin pur, clairet et blanc, « au choix dudit sieur, sans que l'on puisse donner moins que deux poinssons de blanc, lequel vin ledict seigneur a promis et c'est obligé de rendre conduict en cette ville de Bourges d'huy en deux moys prochains, et ce, pour et moyennant par chascun thonneau la somme de trente livres tournoys payable par ledit Torterat audit seigneur au fur de la livraison dudit vin » (folio 31). — Pierre Demédecis, marchand drapier, peigneur et cardeur, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, prend pour apprenti en sa maison, pendant quatre ans, Nicolas Houssier, fils de défunt Firmin Houssier, vigneron, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Ambroix : « Ledit Demedecis s'oblige de norir, loger et hospitalliser ledit Nicollas Houssier, luy fournyr et entretenir d'habictz, linge, chaussure, chappeau et autres necessités desquelles il aura besoin selon sa condition, et luy monstrer et enseigner sondit mestier de peigneur et cardeur le mieux qui luy sera possible....., ; comme aussy ledict Nicollas Houssier..... s'est obligé de servir ledit Demedecis audict mestier de peigneur et cardeur, en toutes autres besognes licittes et honnestes, a ne poinct quitter ledict apprentissage que ledit temps ne soict expiré, a peine d'y estre contrainct par corps, quelque part qu'il soict haprehendé, et payer tous despens, dommages et interêts » (folio 33). — Jacques Chomereau, agent des affaires de dame Françoise Maserany, veuve de messire Jean Christophe de Chevrier du Roux, chevalier, seigneur de Seigy, Villeneuve-sur-Cher et autres lieux, étant à Bourges au logis où pend pour enseigne la Croix d'Or, sis Grande Rue et paroisse Saint-Bonnet, reconnaît, au nom de ladite dame, avoir reçu de François de Cougny, écuyer, sieur de Molineuf (Moulin-Neuf), conseiller du roi au bailliage de Berry et siège présidial de Bourges, y demeurant paroisse de Saint-Pierre-le-Puellier, la somme de 573 livres 7 sols tournois (folio 43). — Élisabeth de Jésus, prieure et supérieure du couvent des Carmélites de Bourges, Marguerite du Saint-Sacrement, sous-prieure, sœurs Louise de la Mère-de-Dieu et Anne de Saint-Joseph, assemblées à la grille du parloir dudit couvent, au son de la cloche, en la manière accoutumée, reconnaissent avoir reçu des enfants et héritiers de Louis de Bretagne la somme de 1,600 livres, pour l'amortissement d'une rente annuelle de 100 livres faite audit couvent : les personnages mentionnés sont Jean de Bretagne, avocat, bailli d'Ivoy, Gaspard de Bretagne, marchand, Marie et Jacquette de Bretagne, Marguerite Buret, veuve de Pierre de Bretagne, docteur régent en la Faculté de médecine de Bourges (folio 97). — Claude Thibault, aspirant à la maîtrise d'orfévrerie, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Marché, présente aux maîtres orfèvres le vinaigrier qu'il a fait comme chef-d'œuvre : ceux-ci, après examen, déclarent que le vinaigrier est recevable et qu'ils le déposeront au greffe de la Monnaie de cette ville, pour que ledit Thibault soit admis à la maîtrise (folio 180).

E. 2186. (Registre.) — In-4°, 70 feuillets, papier.

1669-1671. — « Recognoissances des seigneuries de Mazières et Germigny, passées par Silvain de La Rue, notaire royal a Bourges, es années 1669, 1670 et 1671. » — Les seigneurs étaient alors : noble et scientifique personne messire François Bidault, chanoine en l'Église de Bourges, sieur de Germigny et du Grand-Mazières, pour la moitié ; René de Lys, sieur de Longchamps et du Grand-Mazières, pour la moitié (sa femme était Catherine Bidault, sœur du chanoine).

E. 2187. (Registre.) — In-4°, 183 feuillets, papier (avec table).

1671. — « Cayer des contractz perpetuels reçeüs par Silvain de La Rue, notaire royal a Bourges en l'année 1671. » — Charlotte Feuillet, veuve d'honorable homme Antoine Foucquet, bourgeois de Bourges, y demeurant paroisse Saint-Bonnet, vend aux Pères Minimes du couvent de cette ville, assemblés en leur chapitre au son de la cloche, en la manière accoutumée, une rente de 150 livres en principal, produisant chacun an 7 livres 10 sous (folio 43). — Nicolas de La Chastre, sieur du Roullis en Touraine, et René de La Chastre, sieur des Verroux, demeurant à Bourges, le premier paroisse Saint-Ambroix, le second paroisse de Saint-Pierre-le-Marché, vendent aux Carmélites de Bourges une rente de 1,012 livres 1 sou tournois, moyennant pareille somme de 1,012 livres 1 sou tournois pour le principal, et

28 livres pour les intérêts échus jusqu'à ce jour ; ladite somme payée comptant (folio 55). — Échange de terres entre Guillaume Seurat, écuyer, seigneur vicomte de Lissay, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, et honorable homme Louis Burlet, marchand, maître apothicaire en cette ville et prévôt de la juridiction consulaire de Bourges, y demeurant paroisse de Saint-Pierre-le-Marché (folio 88). — Noble et scientifique personne, messire François Bidault, chanoine en l'église de Saint-Étienne de Bourges, sieur de Germigny et de la moitié du Grand-Mazières, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Puellier, vend à maître Jean Nibelle, procureur au bailliage de Berry et siège présidial de Bourges, y demeurant paroisse Saint-Jean-le-Vieil, la moitié par indivis, « appartenant audit Bidault, au nom et comme héritier pour la moictyé de deffunct Jean Bidault, vivant escuier, sieur du Grand Mazieres, son frere, dudict lieu du Grand Mazieres, circonstances et deppendances, et en quelques choses qu'il puisse concister et appartenir, en maisons, moullin, mestairye, cens, rentes, terres, prez, vignes et deppendances generallement quelconques de ladite seigneurie du Grand Mazieres, et qui conciste, entre aultres choses, en ladite seigneurie du Grand Mazieres, moullin et mestairye scittués au faubourg d'Orron, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, en laquelle mestairye et moullin il y a maisons, granges, toictz, escuryes, coullombier, maison pour la demeure du maistre, prez, terres, vignes, vivier, etc..... » (folio 119). — Messire François Hugon Duprat, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur des Bordes, y demeurant paroisse de Jussy-le-Chaudrier, étant présentement à Bourges, au logis où pend pour enseigne l'Écu de France, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, et François Maniscalco, prêtre maltais, étant aussi pour le moment à Bourges, audit logis de l'Écu de France, transigent au sujet de la restitution d'un billet fait au profit dudit Maniscalco, par le commandeur, pour la somme de 550 écus, que lui avait prêtée ledit prêtre à Malte même, en même temps que plusieurs autres sommes d'argent (folio 144). — François Bidault, prêtre, chanoine en l'église de Saint-Étienne de Bourges, vend à Pierre Léveillé, écuyer, sieur des Fosses, demeurant à Bourges, paroisse de Notre-Dame-du-Fourchaud, « le lieu et mestairye de Germigny, assis en la paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard de ceste dicte ville de Bourges, concistant en un grand corps de logis auquel il y a quatre chambres basses, trois à cheminées, une petite garderobbe a costé avec un petit cabinet, greniers au dessus, une montée (escalier) pour monter ausdiz greniers, un four au pignon dudit corps de logis du costé du collombier ; plus un aultre corps de logis servant d'estables, une bergerye a costé d'icelles, la maison pour la demeure du jardinier audedans d'une grande court enfermée de muraille, chambres à cheminées, grange et estables pour ledict jardinier couvertes de paille, une petite tournelle couverte de tuille servant de chapelle ou on dict la saincte messe, une aultre tour toute destruicte, une cave voultée, etc..... » (folio 161). — Vente audit Pierre Léveillé par ledit François Bidault des profits féodaux qui lui appartenaient en la seigneurie du Grand-Mazières, comme héritier de défunt Charles Bidault, son oncle (folio 169).

E. 2188. (Cahier.) — In-4°, 55 feuillets, papier.

1671-1672. — « Recognoissances de la seigneurie de Chappe, passées par de La Rue. » — Pierre de La Chapelle, docteur régent en l'Université de Bourges, y demeurant paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud, reconnaît être détenteur d'une pièce de terre, sise près « le clos des Hurbetz, aultrement de la Croix Moreau », appelée les Chétives Vignes, pour laquelle il doit à noble et scientifique personne messire Antoine Bengy, chanoine en l'Église de Bourges, seigneur de Chappe, 5 sous de rente et 4 deniers de cens (folio 2). — Reconnaissances analogues : par messire Louis Lerasle, prêtre, recteur curé de l'église paroissiale de Saint-Bonnet de Bourges (folio 11) ; par Urbain Charlemagne, exempt de la maréchaussée provinciale de Berry, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Ambroix (folio 12) ; par la Fabrique de l'église Saint-Bonnet, pour une terre sise « en Archelet », paroisse de Saint-Privé-lès-Bourges (folio 17) ; par les Carmélites de Bourges (folio 44).

E. 2189. (Registre.) — In-4°, 306 feuillets, papier (avec table).

1671. — « Cayer des adcenses et aultres petittes affaires avec quelques contracts perpetuels receüs et passés par Silvain de La Rue, notaire royal a Bourges, en l'année 1671. » — François Lebègue, écuyer, sieur de Montpensier, demeurant à Bourges, paroisse de Notre-Dame-du-Fourchaud, donne en *ascense* à sire Jean Turpin, marchand, demeurant en cette ville, paroisse de Saint-Pierre-le-Marché, une maison sise en cette dernière paroisse (folio 77). — Jacques Drignat, hôtelier et cabaretier, demeurant à Villeneuve-sur-Cher, et fermier du droit de *huitain* de ladite paroisse, abonne François Duginaist, aussi cabaretier, moyennant la somme de 12 livres par an, pour la vente du vin « a pot ou a table assize » au village de Châtillon, paroisse de Villeneuve (folio 84). — Jacques Drignat, marchand cabaretier, demeurant en la paroisse de Villeneuve-sur-Cher, et fermier des aides et autres droits y joints de ladite paroisse, donne à *acense* à Antoine Sochois, aussi marchand cabaretier en

cette paroisse, pour le temps que ledit Drignat a à jouir de la ferme, et moyennant 80 livres tournois par an, le droit d'aides et les autres droits y joints pour vendre vin en la paroisse de Villeneuve, à la réserve toutefois des jours de foires et assemblées (folio 120). — Noble et scientifique personne, messire Antoine Bengy, chanoine en l'Église de Bourges et seigneur de Chappe en partie, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Jean-le-Vieil, donne à *acense* pour cinq ans à Jean Tixier, meunier, demeurant au faubourg du Château-lez-Bourges, les moulins dépendant de la seigneurie de Chappe, moyennant 10 boisseaux de blé par semaine (folio 131). — Antoine Bengy, seigneur de Chappe en partie, donne mainlevée à Gabriel Chauton, ci-devant meunier des moulins dudit Chappe, demeurant à présent aux moulins de Voizelle, paroisse Saint-Bonnet, de la saisie qu'il avait fait faire sur ses meubles pour l'acquittement de la ferme desdits moulins et pour autres dettes (folio 149). — Jean Caillou, marchand hôtelier, demeurant à Bourges, au logis où pend pour enseigne Jérusalem, paroisse de Saint-Fulgent, vend à Jacques Segry, sergent royal, demeurant à Bourges, paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud, la quantité de 400 boisseaux de blé *marsèche*, mesure de Bourges, au prix de 116 livres tournois (folio 261).

E. 2190. (Registre.) — In-4°, 142 feuillets, papier (avec table).

1672. — « Cayer des contractz perpetuels receüz par Silvain de La Rue, notaire roial a Bourges, en l'an 1672. » — Huit marchands maîtres poêliers de Bourges reconnaissent devoir au chapitre de l'église collégiale de Saint-Ursin la somme de 300 livres tournois, empruntée pour subvenir aux frais du procès qu'ils ont devant le Parlement de Paris avec deux autres marchands poêliers à Bourges; si ces deux derniers sont condamnés, les huit marchands déclarent que l'argent provenant de la condamnation sera employé à l'amortissement de cette rente de 300 livres tournois; au cas où cet argent ne suffirait pas, les huit maîtres poêliers seront tenus de payer le surplus en fournissant chacun leur part (folio 8). — Contrat de mariage entre Claude Aufrère, compagnon tailleur d'habits, natif de Bourbon-les-Bains en Bourbonnais, et Étiennette Thibaut, fille de François Thibaut, marchand orfèvre à Bourges (folio 24). — Honorable homme Étienne Godard, marchand de draps et soies, demeurant en cette ville de Bourges, paroisse de Saint-Oustrillet, tant en son nom que comme procureur de messire Claude de Gamaches, chevalier, seigneur vicomte de Raymon (*alias :* Remon) et de haute et puissante dame Catherine Nizier, femme dudit seigneur, vend à Pierre Léveillé, écuyer, sieur des Fosses, demeurant à Bourges, paroisse de Notre-Dame-du-Fourchaud, une rente de 110 livres tournois, assignée spécialement sur le lieu de Laverdines (folio 34). — Pierre Nicquet, écuyer, sieur de Terrefranche, et « demoiselle » Catherine Léveillé, sa femme, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Marché, vendent à Gilbert Thévenin, vigneron à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, les droits qu'ils avaient sur deux pièces de vignes situées au vignoble de Montbrette (folio 51). — Contrat de mariage entre maître Jean-Baptiste Guillard, grammairien juré en l'Université de Bourges, fils de défunt Jean Guillard, maître maréchal en la ville de Graçay, et Geneviève Droin, fille de défunt Antoine Droin, sergent royal au bailliage de Dun-le-Roi (folio 83).

E. 2191. (Registre.) — In-4°, 137 feuillets, papier (avec table).

1672. — « Cayer des adcenses et autres petittes affaires passées par Silvain de La Rue, notaire royal a Bourges, en l'année 1672. » — Contrat d'apprentissage : René Labbe, maître cardeur, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Marché, s'engage à enseigner le métier de cardeur à Silvain Venelle pendant deux ans, à le nourrir, chauffer et blanchir, sans que ledit Venelle soit tenu de rien donner, sauf ses services (folio 21). — Guillaume Le Ciestre, maître boulanger à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Marché, prend en pension, dans sa maison, X... (*en blanc*), étudiant en l'Université de cette ville, pour un an; pendant lequel temps ledit Le Ciestre s'engage à nourrir et loger ledit X..., moyennant le prix de 100 livres tournois (folio 46). — Honnête femme, dame Marie Marchant, veuve de noble Daniel Porreau, sieur de Boisvert et garde du corps de la reine mère de Sa Majesté, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Marché, donne à *acense* à François Châtelain, vigneron, demeurant au faubourg de Villatte, près des Capucins de la ville d'Issoudun, une maison située au faubour des Capucins (folio 66).

E. 2192. (Registre.) — In-4°, 160 feuillets, papier (avec table).

1673. — « Caier des contracts perpetuelz receüs et passez par Silvain de La Rue, notaire roial a Bourges, en l'année 1673. » — Jean Servant, huissier et sergent royal héréditaire des aides et tailles en l'Élection de Bourges avec pouvoir d'exploiter par tout le royaume, demeurant à Bourges, vend son office à Jacques Gouby, praticien, demeurant en ladite ville, moyennant 3,000 livres tournois (folio 42). — Catherine Doublé, veuve de Louis Vaillant de Guellis, sieur de la Mothe-au-Bourgeois, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Oustrillet, Guillaume Seurrat, écuyer, seigneur-vicomte de

Lissay, et Barbe Vaillant de Guellis, sa femme, demeurant aussi en cette ville, paroisse Saint-Pierre-le-Guillard, vendent à Pierre Léveillé, écuyer, sieur des Fosses, demeurant à Bourges, paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud, la somme de 60 livres tournois de rente, assignée spécialement sur le lieu de Lissay (folio 51). — Pierre Gaspard Thomas (*sic*) de la Taumassière (*sic*), avocat en Parlement, écuyer, sieur de Piedfrand (*sic*), « demoiselle » Louise Thivat, son épouse, Jacques Badin, bourgeois de Bourges, et Jacquette Delagrange, sa femme, vendent à prudent homme Sébastien Ponet, marchand, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Marché, une rente de 60 livres tournois (folio 72). — Prudent homme Jean Chailloux, maître armurier et changeur en la Monnaie de cette ville de Bourges, y demeurant paroisse de Saint-Pierre-le-Marché, vend à maître Augustin Moreau, notaire à Bourges, une rente annuelle et perpétuelle de 4 boisseaux de blé froment, mesure de Sancoins (folio 133).

E. 2193. (Registre.) — In-4°, 190 feuillets, papier (avec table).

1673. — « Cayer des adcenses et petites affaires passées par Silvain de La Rue, notaire royal a Bourges, en l'année 1673. » — Contrat d'apprentissage : Sébastien Paris, maître menuisier à Bourges, y demeurant paroisse Saint-Pierre-le-Marché, prend pour apprenti pendant un an Jean Vez, natif de Bonny-sur-Loire, fils de défunt Simon Vez, armurier ; « pendant lequel temps ledit Paris s'oblige de norir, loger et hospitallizer ledit Jean Vez, lui faire ou blanchir son linge, luy monstrer et enseigner en son pouvoir ledit mestier de menuzier ou mieux qu'il luy sera possible, a peine de tous despens, dommaiges, interests, comme aussy ledit Jean Vez, afin qu'il ayt moyen de gaigner sa vie a l'advenir, s'est obligé de servir ledit Paris audit mestier de menuzier et en touttes autres besognes licittes et honnestes, ainsy qu'apprentilz dudit mestier doibvent faire et ne point quitter apprentissage que ledit temps ne soit expiré a peine d'y estre contrainct par corps, quelque part qu'il soit apprehendé » (folio 14). — Noble et scientifique personne messire Antoine Bengy, prêtre, chanoine en l'église cathédrale de Bourges, y demeurant paroisse de Saint-Pierre-le-Puellier, *ascense* à Nicolas Chaumeau et Esme Thevenot, meuniers, demeurant au moulin de Chappe, paroisse de Saint-Privé-lez-Bourges, la métairie de Chappe (folio 26). — Pierre Robin, écuyer, sieur de Belair, demeurant audit lieu de Belair, paroisse d'Avor, vend à vénérable et discrète personne Vincent Cottin, prêtre, chapelain des dames religieuses de la Visitation de Bourges, 300 boisseaux de blé, savoir : 60 boisseaux méteil et 240 boisseaux seigle ; plus 200 boisseaux *marsèche*, le tout mesure de Bourges ; enfin 25 pièces de vin pur clairet ; le méteil coûte 10 sols 6 deniers le boisseau, le seigle 8 sols, la *marsèche* 7 sols, et le vin 12 livres le tonneau (folio 34). — Les sergents royaux au bailliage de Bourges constituent comme leur procureur général et spécial maître Monicault, avocat, pour demander et poursuivre par-devant le Conseil leur rétablissement, conformément à l'arrêt rendu par ledit Conseil au profit des procureurs du bailliage de Bourges, supprimés par le roi (folio 106). — Paul David, marchand parcheminier à Bourges, y demeurant paroisse Saint-Ambroix, comme ayant charge de Marie Palteau, veuve de Gabriel Frou, jardinier, sa belle-mère, donne par *adcense* à Michel Berger, pêcheur, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Pierre-le-Guillard, « dix petitz morceaux de marestz, scittuez entre la rivière de St Ambroise et les fossez de la ville, appelez le Pré aux Asnes » (folio 149).

E. 2194. (Registre.) — In-4°, 253 feuillets, papier (avec table).

1674. — « Cayer des actes et contrats receūs par Silvain de La Rue, notaire royal a Bourges, en l'année 1674. » — Noble homme André Foucault, sieur de Boisrogneux, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Marché, donne en *adcense* à Jean Prie, vigneron, demeurant au village du Bois-de-Vèvre, paroisse de Soulangis, pour cinq années et moyennant la somme annuelle de 8 livres, plus 2 poules, un pré d'un arpent, appelé le Pré-de-Poyfond, entouré d'une haie vive, d'ormes et *aubroix*, situé en la paroisse de Vignoux (folio 20). — Testament de noble Nicolas Lebloy, conseiller du roi au siège de la prévôté de Bourges, demeurant paroisse de Notre-Dame-du-Fourchaud : « ..... Item, après que son ame sera separée de son corps, veult et entend sondit corps estre ensevely en un linceuil, mis en un cerceuil de bois, inhumé et enterré en l'eglize de la paroisse ou il deceddera... ; item, donne et legue aux Reverends Peres Capuchins de cette dicte ville de Bourges un thonneau de vin a la charge qu'il priront Dieu pour le salut de son ame ; veult et entend qu'il soit aumosné, le jour de son enterrement, aux pauvres qui s'y trouveront la somme de 10 livres tournois » (folio 23). — Pierre Le Cietre, marchand droguiste à Bourges, demeurant paroisse Saint-Pierre-le-Guillard, comme ayant pouvoir de Gaspard Le Cietre, son frère, ciergier à Bourges, donne à *acense* à Raby, maître serrurier à Bourges, une boutique, sise rue des Toiles (folio 97). — Accord entre Gilles Lelarge, Jean Tillier, Jean Poullet, Jean Podellet, joueurs d'instruments à Bourges, « lesquels, tant pour eux que pour leurs successeurs et ceux qui seront cy après agregez avec eux » ont déclaré que si « les cy dessus nommez, ou l'un d'eux, sont apellez pour

jouer des instrumens, les esmollumens qui en proviendront seront partagés entr'eux par esgalles portions, neantmoings seront tenus de jouer chascun a leur tour; lorsqu'il y aura deux ou trois, plus ou moings, ceux qui joueront seront tenus de reporter les esmolumens pour estre partagés comme dessus; et, lorsqu'ils seront demandés pour jouer en quelque lieu que ce soit, ceux qui seront refusans d'aller a leur tour seront exclus de la part qui leur pourra revenir des esmolumens, pour ceste fois, cy (*sic*) ce n'est qu'il n'eust empeschement legitime, comme infirme ou malade; auquel cas partageront comme dit est..... Pouront les cy dessus nommez, ou l'un d'eux, jouer pour leurs amis sans aulcun gain..... S'ils sont appellez pour jouer aux confrairies seront tenus d'y jouer chascun a leur tour, comme dict est, et les esmolumens partager comme dessus est dict...... » (folio 143). — Contrat d'apprentissage : Charles Joly, marchand, maître foulon, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Bonnet, prend pour apprenti pendant un an, en sa maison, Denis Bonnet, né en la ville de Graçay, fils de Claude Bonnet, laboureur. Le patron sera tenu de lui fournir des sabots pendant ledit apprentissage ; Bonnet devra payer la cire que les apprentis de son métier doivent à la communauté (folio 216).

E. 2195. (Registre.) — In-4°, 205 feuillets, papier (avec table).

1675. — « Cayer des nottes et contratz receüs par Silvain de La Rue, notaire roial a Bourges, en l'année 1675. » — Sur la feuille de titre : cette note : « Le xe decembre de ladite année 1675, le regiment royal arriva a Bourges ou il y avoit trente quatre compagnies d'infenterye et y cejourna jusques au 22 mars 1676. Les habitans nourissoient les soldats contre l'ordre du roy et payoient encore cent solz par jour a chascun capitaine. J'eust un caporal et une taxe de deux solz par jour que je paye. » — Philippe Rousseau, maître tisserand en drap et serge, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Marché, vend à prudent homme Martin Lesac, marchand drapier à Bourges, paroisse Saint-Ambroix, une rente de 700 livres tournois (folio 38). — Guillaume Vernay, marchand boutonnier à Bourges, paroisse Saint-Pierre-le-Marché, prend pour apprenti, pendant cinq ans, en sa maison, André Rousset, fils de défunt Jacques Rousset, notaire royal (folio 40). — Honorable homme Jean Moreau, fermier de l'abbaye de Saint-Ambroix, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Marché, donne à *acense* à François Chullault, maître foulon, demeurant en la paroisse Saint-Ambroix, une pièce de terre contenant 24 boisselées, sise proche la Fontaine-Saint-Ambroix, appelée le Champ-de-Lesguillon (folio 66). — Antoine Frappier, fermier de la Commanderie des Bordes, demeurant en la ville de La Charité-sur-Loire, paroisse Sainte-Croix, donne à *ascense* à François Marcandier, marchand, maître chapelier à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Marché, 4 pièces de terre, sises en la ville, du côté de la rivière d'Auron, en la paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard (folio 68). — Jean Magousté, archer en la maréchaussée provinciale de Berry établie à Bourges, y demeurant paroisse Saint-Pierre-le-Guillard, donne à *ascense* à prudent homme Pierre Lecietre, marchand droguiste à Bourges, demeurant paroisse susdite, et pour le temps de cinq ans, deux chambres hautes à cheminées, une boutique sur la rue, cave dessous, grenier au-dessus de la cuisine du bailleur, et « un petit bout de galtas pour y monter »; le tout faisant partie du logis du bailleur et à lui appartenant, situé en cette ville, grande-rue d'Auron (folio 143).

E. 2196. (Registre.) — In-4°, 210 feuillets, papier (avec table).

1676. — « Cayer des actes et contractz receüs par Silvain de La Rue, notaire royal à Bourges, en l'année 1676. » — Louis Mouchet, maître foulon à Bourges, paroisse Saint-Ambroix, prend pour apprenti, pendant un an et demi, Gabriel Tasche, fils de défunt Gabriel Tasche, du pays de Riom en Auvergne; « pendant lequel temps ledit Mouchet s'oblige a le norir, loger, hospitalizer, luy faire et blanchir son linge et lui monstrer et enseigner a son pouvoir ledit mestier de foullon, a peine de tous despens..... Et, oultre les charges cy dessus, ledit Mouchet s'oblige d'entretenir pendant icelluy temps ledit Tasche de sabots, de lui fournir une caierelure (ressemelage) de soulliers et de luy faire faire, deux mois auparavant ledit aprentissage expiré, un habit neuf composé d'un juste a corps (*sic*) avec chausse et une paire de bas, avec une chemise neufve..... » (folio 18). — Charles Descayeul, écuyer, sieur de Rocheriou, demeurant audit lieu, paroisse de Bouy, cède à Anne Bechereau, veuve de Charles Paillasson, bourgeois de Bourges, la somme de 15 livres 10 sols et 8 poules, à percevoir sur Pierre Terminet, vigneron, demeurant en la paroisse Saint-Éloy-de-Gy (folio 27). — *Acense* par Antoine Frappier, marchand, fermier de la Commanderie des Bordes, demeurant en la ville de La Charité-sur-Loire, à Melaine Deviveau, dit Lafleur, marchand et loueur de chevaux à Bourges, demeurant paroisse Saint-Pierre-le-Guillard, moyennant le prix de 33 livres tournois par an, payables à la Saint-Michel, d'une pièce de terre sise au terroir des Sablonnières, contenant cinq septerées et longeant le chemin de Bourges aux Moulins-Bastards (folio 33). — François Lebègue, écuyer, sieur de Montpensier, demeurant à Bourges, paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud, donne à acense pour cinq ans, à maître An-

toine Guay, huissier, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Pierre-le-Marché, une maison sise en ladite paroisse Saint-Pierre-le-Marché (folio 36).— François Champagne, serviteur, demeurant en la Comtale, paroisse de Béry, promet à André Trequin, vivandier dans le régiment royal d'infanterie, à présent en garnison à Bourges, de le servir en qualité de charretier pendant six mois, moyennant 75 livres tournois (folio 39). — Gaspard Lecietre, marchand, maître ciergier à Bourges; Anne du Houllet, sa femme, et Fleurye Faizant, veuve de Jeau du Houllet, maître apothicaire en la ville de Levroux, tous demeurant à Bourges, paroisse de Montermoyen, vendent à maître Toussaint Michel, avocat en Parlement, conseiller du roi, contrôleur et Élu en l'Élection générale de Berry, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Marché, une rente de 530 livres (folio 67). — Jacques Blondeau, sieur des Tureaux, demeurant en la paroisse de Thaumiers, étant présentement à Bourges logé en la maison de dame Marie Copel, veuve de François Blondeau, procureur au siège présidial de cette ville, vend, en son nom personnel et au nom de sa femme Françoise Bourdaloue, à honorable homme Pierre Michel, marchand teinturier, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Ambroix, des terres sises en la paroisse de Pigny (folio 67, verso). — *Acense* par Philippe Labbe, écuyer, sieur des Bergeries et de Chavannes, demeurant à Bourges, paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud, à Pierre Souchet, vigneron, demeurant à Vignoux-sous-les-Aix, d'une maison avec terre, vigne, pré et bois, sise en ladite paroisse de Vignoux (folio 202, verso). — Nota : Sur le verso de la couverture en parchemin : « En la presente année 1676, les habitans de cette ville ont esté taxez, pour contribution au lieu de soldatz, a 36,000 livres; tous les nobles payeoient 40 livres chacun; Asnieres 3,000 livres et les autres habitans le surplus; j'en avoient (*sic*) pour ma part 4 sols par jour que je paye et pour les cinq mois de quartier d'ivert 30 livres; l'on mettoit garnizon chez ceux qui ne vouloit (*sic*) payer. »

E. 2197. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1676. — Assemblée des paroissiens de Saint-Ambroix de Bourges en leur église, à l'issue du sermon et des vêpres, pour la nomination de procureurs fabriciens : Jean Renault, tondeur en drap et serge, et Jean Chaussy, maître corroyeur, sont élus à la place de Philippe Symonneau, maître tisserand en drap et serge, et d'Étienne Arnoux, maître boulanger; le premier pour deux ans, le second pour trois (24 mai). — Assemblée des maîtres tondeurs de Bourges pour la nomination de Jean Regnault le jeune, comme procureur de la communauté au lieu de Payard, dont les fonctions, de la durée de deux ans, sont expirées (3 juillet).

E. 2198. (Cahier.) — In-4°, 31 feuillets, papier.

1669-1676. — « Tables des caiers des nottes receües par Silvain de La Rue, notaire royal a Bourges, despuis 1669 jusques a son decedz qui arrivra quand il plaira a Dieu. » — Ces tables contiennent par année et par ordre alphabétique, avec l'indication du folio, les noms de toutes les personnes et communautés laïques ou ecclésiastiques pour lesquelles le notaire a instrumenté jusqu'à 1676. A signaler les noms des familles : Babou, Noblet, Bengy, Burlet, de La Chastre, Danjou, de Sauzay, Duprat, Robertet, Brisson, Baraton, Chenu, de Bretagne, de Lys, Girard, Larchevesque, Alabat, de Gamache, de Boisrouvray, Charlemagne, de Bonnault, de La Thaumassière, de Pontevès. Parmi les communautés : la communauté des tondeurs, des corroyeurs; parmi les couvents : les Pères de l'Oratoire, les Carmélites, les Minimes, les religieuses de la Visitation, l'abbaye de Saint-Ambroix, la Commanderie des Bordes, les filles de la Providence, les religieuses de Sainte-Claire.

E. 2199. (Registre.) — In-4°, 221 feuillets, papier (avec table).

1677. — « Cayer des nottes et contractz receüs et passés par Silvain de La Rue, notaire royal a Bourges, en l'année 1677. » — Sur le verso de la couverture en parchemin, cette note : « En la présente année 1677, cette ville de Bourges a esté taxée par Sa Majesté, pour l'ustensile de six battaillons de cavallerie qui y debvoient estre, pendant 5 mois, et a esté ladite somme esgallée sur tous les habittans par quatre de chascun quartier et M[rs] les maire et eschevins. Je fus cottizé a 7 sols par jour pour ma portion. » — Étienne Foucault, écuyer, seigneur de Chambon, y demeurant paroisse de Saint-Just, Jean Charreton, sieur du Tillon et de Sinay, et Anne Foucault, sa femme, vendent aux religieuses Carmélites de Bourges une rente annuelle et perpétuelle de 30 livres tournois (folio 14). — Pierre Nicolas, maître teinturier en fil, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Pierre-le-Marché, et Marguerite Recousset, sa femme, constituent à maître Pierre Nicolas, étudiant en théologie, leur fils, qui désire être admis aux saints ordres, une pension viagère de 80 livres par an, nécessaire pour arriver à la prêtrise (folio 18). — Guillaume Seurrat, écuyer, seigneur-vicomte de Lissay, et Barbe Vailland de Guelis, sa femme, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, vendent à maître Jean Nibelle, procureur au bailliage et siège présidial de cette ville, y demeurant paroisse Saint-Jean-le-Vieil, une rente de 40 livres tournois, assignée spécialement sur le lieu de Lissay et sur la maison en laquelle ils demeurent, sise vis-à-vis le cimetière de Saint-Pierre-le-Guillard (folio 22).

— Pierre Gaspard Thomas de la Thaumassière, écuyer, sieur de Puyferrand, avocat en Parlement, demeurant à Bourges, paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud, Jacques Perrot, sieur de Fontissant et de Lazenay, et Gabrielle de Lys, sa femme, demeurant aussi à Bourges, paroisse de Montermoyen, vendent solidairement aux Carmélites de Bourges une rente de 20 livres tournois (folio 24). — Étienne Foucault, chevalier, seigneur de Chambon, y demeurant paroisse de Saint-Just, Jean-Jacques Foucault, écuyer, seigneur de Saint-Just, et Jean Charreton, sieur du Tillon et Sinay, et Anne Foucault, son épouse, vendent aux religieuses Carmélites de Bourges une rente de 40 livres, assignée spécialement sur les lieux de Chambon, Saint-Just et Sinay (folio 28). — Messire Jacques Lebloy, docteur régent en la Faculté de médecine de Bourges, y demeurant paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud, donne en *acense* à Jean Aymé, laboureur en la paroisse d'Ignol en Bourbonnais, étant présentement à Bourges, au logis où pend pour enseigne la « Truie qui file », une métairie appelée Bellevue, sise en ladite paroisse d'Ignol (folio 41). — Gilles Léveillé, écuyer, sieur de Clerandry, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Marché, donne en *acense* à Pierre et Marie Martineau, « laboureurs communs », demeurant ensemble en la paroisse de Levet, la métairie de Paradis, sise en la paroisse de Vorly, au village de Bois-Sire-Amé (folio 82, verso). — Assemblée des maîtres selliers de Bourges en la Maison Commune : le procureur de la communauté fait savoir aux assistants qu'il a intenté naguère un procès aux maîtres bourreliers de Bourges qui faisaient œuvre de sellier; il demande s'il doit poursuivre ce procès. L'avis de la communauté est qu'on poursuive ledit procès jusqu'au jugement des maire et échevins (folio 111 *bis*). — Assemblée des paroissiens de Saint-Michel-de-Voulangis devant la grande porte de l'église, après les vêpres (parmi les assistants, le curé et le procureur-syndic); elle accepte la fondation faite par Jeanne Boizard, de quatre messes basses à dire : la première, le jour de Saint-Michel; la deuxième, en l'honneur du Saint-Esprit, dans l'octave de la Pentecôte; la troisième, en l'honneur de la Vierge, dans l'octave de l'Assomption; la quatrième, en l'honneur des trépassés, le jour de la Toussaint. Pour la célébration de ces messes, ladite Jeanne Boizard a constitué au profit de la Fabrique 4 livres 10 sols de rente foncière et 1 denier de cens, le tout assigné sur une pièce de terre en la paroisse de Valentigny-sous-les-Aix (folio 215).

E. 2200. (Registre.) — In-4°, 148 feuillets, papier (avec table).

1678. — « Cayer des nottes et contratz reçus et passés par Silvain de La Rue, notaire royal a Bourges, en l'année 1678. » — Sur la feuille de titre, cette note : « Le jeudy, xxe octobre 1678, la paix entre la France et les Estats generaux unis des Pays Bas a esté publiée en ceste ville par le preconnizeur juré de la ville, adcisté des tambours, fisfre et trompette de ladite ville, et, le dimanche suivant, le *Te Deum* a esté champté en l'eglize catedralle, ou tous les habitans ont adsisté estans la plus grande partie soubz les armes; et ensuite un feu de joye a esté fait par ordre de messieurs les maire et eschevins, et tous lesdits habitans firent un feu devant leur porte et [mirent] des chandelles a leur fenestes. » *Acense* par Claude Ragu, bourgeois de Bourges, demeurant paroisse Saint-Pierre-le-Guillard, à Silvain Habault, laboureur, demeurant au village de Pissevieille, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, de la métairie de Pissevieille, moyennant 100 livres tournois en argent chaque année, plus 6 poules, 6 livres de beurre frais, 2 quarts de chanvre par moitié mâle et femelle (folio 42). — Inventaire de la succession de feu Charles Gauldrion, à la requête de Claude Gauldrion, prêtre, vicaire en l'Église de Bourges, de François Gauldrion, marchand, sieur de Champ-de-Grue, premier consul de la ville, de Gilbert Tagournet, exerçant les actions de dame Jeanne Gauldrion, sa femme, et d'autres, tous héritiers dudit défunt (folio 44). — Jean Pasquet, maître tisserand en drap et serge à Bourges, paroisse Saint-Pierre-le-Marché, prend pour apprenti Jean Gassot, fils de défunt Germain Gassot, tisserand en drap et serge, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Bonnet. Il est stipulé que ledit Gassot ne payera rien pour son apprentissage; à la fin de cet apprentissage le patron s'engage à lui donner une aune et demie de serge grise neuve. Au cas où les maîtres de la communauté du métier prétendraient que l'apprenti doit la cire et justifieraient leur prétention, la mère de Gassot s'oblige à la payer (folio 96, verso). — Dévote et révérende mère Catherine de la Nativité-de-Jésus, prieure et supérieure du couvent des Carmélites de Bourges, donne à bail pour 7 ans, au nom du couvent, à Michel Tiret, tonnelier, demeurant en cette ville, paroisse Saint-Fulgent, une maison sise à Bourges, rue des Cordeliers, paroisse Saint-Pierre-le-Guillard (folio 141, verso). — Étienne Bengy, écuyer, sieur du Nuisement, conseiller du roi et lieutenant criminel au bailliage de Berry et siège présidial de Bourges, demeurant paroisse Saint-Oustrillet, donne en *acense*, pour 5 ans, à sire Pierre Millet, marchand cabaretier à Bourges, paroisse Saint-Médard, une maison sise en cette ville, rue de Montchevry, même paroisse (folio 142, verso).

E. 2201 (Registre.) — In-4°, 142 feuillets, papier (avec table).

1679. — « Cayer des contracts receüs par Silvain de La Rue, notaire royal a Bourges, en l'année 1679. » — Sur la feuille de titre, cette note : « Le 12 septembre 1679, mon-

seigneur (*en blanc*), archevesque de cette ville de Bourges, a fait son entrée par la porte de Saint-Sulpice, sur les quatre heures du soir. Quantité d'honnestes gens furent au devant de luy : Il fut arangué le mesme jour par la plus grande partie des corps et le lendemain l'autre partie; ledit jour de lendemain, il prit pocession de l'Archevesché dudit Bourges. » — Contrat de mariage entre sire François Poncet, marchand à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Marché, et honnête fille Marie de Bretagne, fille de défunt maître Pierre de Bretagne, docteur régent en la Faculté de médecine de Bourges, et de dame Marie Buret (folio 10, verso). — Messire Claude de Montsaulnin, chevalier, seigneur-baron de Fontenay, et dame Claude-Catherine Heurtault, sa femme, vendent une rente de 50 livres tournois aux religieuses Carmélites de Bourges (folio 28). — Étienne Gassot, écuyer, seigneur de Deffend, demeurant en la ville de Bourges, paroisse de Saint-Oustrillet, agissant comme procureur de noble et puissant seigneur messire Daniel de Saint-Quentin, chevalier, seigneur-comte de Blet et autres lieux, reconnaît avoir reçu des héritiers de feu illustrissime et révérendissime messire Michel Poncet, archevêque de Bourges, par les mains de messire Mathias Poncet de La Rivière, chevalier, comte d'Hablis, conseiller du roi en tous ses Conseils, maître des requêtes ordinaire de son Hôtel, président au Grand Conseil, intendant en la Généralité de Bourges, la somme de 1,200 livres tournois due au seigneur-comte de Blet, à cause de son château de Blet, par lesdits héritiers de l'Archevêque, pour les droits de mutation et profits de la seigneurie de Cornusse, dépendant de l'Archevêché de Bourges (folio 32).

E. 2202 (Cahier.) — 36 actes, papier. (L'acte n° 33 a été déchiré et enlevé.)

1701. — Delarue (François). — Jean Gougnon, écuyer, seigneur du Bois-de-Vèvre, demeurant ordinairement à Bourges, actuellement au village du Bois-de-Vèvre, paroisse de Soulangis, donne à titre d'arrentement annuel et perpétuel à François Pirou, vigneron audit village du Bois-de-Vèvre, une pièce de vigne sise paroisse de Soulangis (n° 3). — Jean-Jacques Gougnon, chevalier, seigneur du Bois-de-Vèvre et des Combes; Claude-Savary Mareschal, chevalier, seigneur de Varennes; Étienne Macé, chevalier, seigneur de Villedonné; Henry Gibieuf, chevalier, seigneur de La Faye, conseiller du roi et son avocat général au Bureau des finances de Bourges, font établir dans le chœur de l'église de Soulangis le banc qui leur est réservé et qu'ils ont fait faire à leurs frais (n° 34).

E. 2203. (Cahier.) — 41 actes, papier (avec table).

1702. — Étienne et Michel Barbe, laboureurs, demeurant au village du Bois-de-Vèvre, paroisse de Soulangis, reconnaissent devoir tous les ans et à perpétuité à messire François Mareschal, sieur de La Motte, officier de Monsieur le duc d'Orléans, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, la somme de 110 sols 2 deniers (n° 5). — Arrentement d'une maison sise à Bourges, rue Mirebeau, fait à Thomas Fourcade, maître couvreur à Bourges, par Nicolas Godefroy, conseiller du roi, contrôleur en la maréchaussée provinciale de Berry, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Pierre-le-Guillard (n° 8). — Bail d'*acense* fait par Claude Devannes, fermier de la seigneurie du Bois-Sire-Amé, y demeurant paroisse de Vorly, à Pierre Dupuis, vigneron, demeurant au faubourg Saint-Sulpice, paroisse Saint-Médard (n° 13). — Mariage de Jean Bienvenu, avocat au bailliage de Berry et siège présidial de Bourges, fils de Jean Bienvenu, procureur aux juridictions royales de la même ville, avec Madeleine Souciet, fille de défunt Jacques Souciet, procureur (n° 27).

E. 2204. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1703. — Contrat d'apprentissage passé par-devant Louis Couët, notaire au Châtelet d'Orléans : Les directeurs et administrateurs de l'Hôpital-Général d'Orléans mettent en apprentissage, pendant six ans, un pauvre dudit hôpital, François Le Jeune, chez Jacques Jagu, marchand cartier à Bourges, paroisse de Saint-Oustrillet. Jagu « s'oblige de payer et fournir à la fin dudit apprentissage audit apprenty la somme de 18 livres en argent, un habit neuf à son usage, outre son vieux, trois chemises, trois cravattes, une paire de bas, une paire de soulliers et un chapeau, le tout neuf à l'usage d'icelluy apprenty pour aucunement le recompenser des bons services qu'il rendra à sondit maître durant ledit allouage... » — Acte de dépôt dudit contrat dans les minutes du notaire François Delarue.

E. 2205. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1704-1705. — Michel Dargent, seigneur de Soulangis et de La Gassinière (?), demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, reconnaît devoir à Toussaint Maillet, laboureur, demeurant en la métairie de Beaurepaire, paroisse de Soulangis, la somme de 130 livres. — Michel Dargent, seigneur de Soulangis et de La Gassinière, et dame Marie Moreau, sa femme, cèdent à Henri Rousseau, domestique, une rente de 10 livres 15 sols et 5 poules. — Assemblée des

maîtres teinturiers en fil dans le couvent des RR. PP. Cordeliers de Bourges pour la nomination d'un procureur de la communauté à la place de Jean Flamisset. — Supplique adressée par ledit Jean Flamisset, maître teinturier en fil et procureur-syndic de la communauté, à Monsieur le lieutenant-général de police de la ville, faubourgs et banlieue de Bourges pour avoir l'autorisation de faire assembler tous les maîtres teinturiers de la ville, qui doivent élire à sa place un nouveau procureur. — Autorisation du lieutenant-général de police (octobre 1704). — Testament de Berthin Le Jeune, cavalier au régiment de Condé-cavalerie, actuellement à Bourges au logis du sieur de Gamache, paroisse du Séminaire : « Fait et institue son seul et universel héritier M[e] Jean Berthin, notaire royal en cette ville de Bourges, son frère, et ce pour la bonne amitié fraternel qui luy a dit porter et pour les bons et agreables services qui luy a rendu, qu'il espere qui lui rendra a l'advenir.....; a la charge par sondit heritier cy dessus declaré de payer au sieur Pautrot, escollier, estudiant en theologie de cette ditte ville de Bourges, la somme de 300 livres, pour une fois payée, pour les bons et agreables services qui luy a rendu..... »

E. 2206. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1706. — Jeanne Bonnet, veuve de Pierre Euchard, procureur en l'Élection et grenier à sel de Bourges, demeurant paroisse Saint-Oustrillet, au nom de ses enfants mineurs, vend à Augustin Souciet, praticien en cette ville, paroisse de Saint-Ambroix, l'office de procureur en l'Élection et grenier à sel, dont son mari était pourvu, moyennant la somme de 600 livres.

E. 2207. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1707-1708. — Testament de Germain Ramain, vigneron, demeurant au village de la Brosse, paroisse de Vasselay : « A recommandé son âme à Dieu le créateur du ciel et de la terre, à la bienheureuse Vierge Marie et à tous les saints de paradis, priant Nostre Seigneur Jesus-Christ par les merittes de sa doulloureuse passion luy pardonner ses faultes et peschez, avoir pitié de sa pauvre aame, et, lorsqu'elle sera separée de son corps, la recepvoir en son saint paradis et la colloquer au royaulme des biensheureux ; et pour ses obseques et funerailles il s'en raporte a ses heritiers..... » — Jean Bourdaloue, marchand boucher, demeurant en la ville de Reuilly, au nom et comme fondé de procuration de Marguerite de La Noue, sa femme, vend à Claude Hubert, marchand au faubourg de Saint-Privé-lez-Bourges, une portion de maison sise en la ville de Mehun-sur-Yèvre. — *Acense* par messire Antoine Sarazin, prêtre à Bourges, demeurant paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud, aux maîtres foulons de la ville, du moulin à drap des Moulins-Bâtards, paroisse Saint-Pierre-le-Guillard. — Assemblée des maîtres bonnetiers et faiseurs de bas au métier de la ville de Bourges. (Acte incomplet ; il s'agit d'un procès avec la communauté des cardeurs.) — Requête adressée à M. le Lieutenant-général de police de la ville et *septaine* de Bourges par Pierre Chevallier, syndic de la communauté des marchands bonnetiers, pour que ladite communauté soit autorisée à s'assembler au sujet des cardeurs, qui prétendaient, au préjudice des bonnetiers, vendre et débiter des laines par toute la ville, et aussi pour discuter d'autres affaires. Au bas de l'acte est l'autorisation du lieutenant général de police sous cette forme : « Permis les fins de la presente requeste, avec injonction a tous les bonnetiers de se trouver a l'assemblée soubz peine de 3 livres d'amende contre chacun defaillant. Fait ce 20 février 1707. De La Rue. »

E. 2208. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1709-1712. — *Acense* par « damoiselle » Françoise Dannais, veuve de François Torchon, marchand de drap à Bourges, paroisse Saint-Oustrillet, à Catherine Prugnault, veuve de Nicolas Champion, marchand, et à Charles Lécuyer, marchand toilier à Bourges, paroisse de Saint-Médard, d'une maison sise grande rue de Saint-Sulpice, près de la Porte de Ville. — *Acense* par maître François-Jean de La Bussière, avocat en Parlement, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Marché, à Paul et André Sachet, frères, laboureurs communs en la paroisse de Pigny, du domaine des Essards, sis en la paroisse de Saligny-le-Vif. — *Acense* par Claude de Vannes, fermier de la terre et seigneurie du Bois-Sire-Amé, demeurant au château dudit lieu, paroisse de Vorly, à Pierre Jacquet, manœuvre en la paroisse de Saint-Martin-d'Auxigny, de la métairie de La Grillerie, sise au village du même nom, paroisse dudit Saint-Martin. — Nota : Au recto d'un acte de 1709 se trouve transcrit par erreur un acte de 1705.

E. 2209. (Liasse.) — 9 pièces, papier (avec répertoire).

1712. — Contrat de mariage entre Georges Bienvenu, bourgeois et receveur des revenus de vieille guerre, demeurant paroisse de Verneuil, fils de Jean Bienvenu l'aîné, procureur au bailliage et siège présidial de Bourges, et demoiselle Geneviève Souciet, fille d'Aignan Souciet, aussi procureur au bailliage et siège présidial de Bourges. — François Cochet, laboureur, demeurant au bourg de Soulangis, reconnaît

devoir à François Mareschal, sieur de La Motte, officier de Son Altesse Royale, étant aux droits de Michel Dargent, seigneur de Soulangis et de La Gazeline (*sic*), la somme de 18 livres et deux poules de cens et rente.

E. 2210. (Liasse.) — 8 pièces, papier (avec répertoire).

1714. — Testament d'Antoinette Ducroc, veuve d'Étienne Feuillet, valet du prieur de Soulangis, demeurant au logis curial du bourg de Soulangis : « ... Entend ladite testatrice, qu'après que son ame sera separée de son corps, que sondit corps soit mis dans un cercueil de bois hynumé en l'esglise de Soulangy, sa parroisse, a costé dudit deffunt Estienne Feuillet, son mary ; et, pour ses obseques et funerailles elle s'en raporte entierement a messire Jacques Du Mesnil, pretre, prieur curé dudit Soulangy ; et, pour ses biens meubles qu'elle a et dellaissera après son deceds, de quelques nature et qualité qu'ils soient, les a donné et laigué, donne et laigue par ces presentes audit sieur prieur curé dudit Soulangy, a la charge par ledit sieur curé de la faire hynnumer et enterrer selon sa condition et prier Dieu tant pour le salut de son ame que l'ame de deffunt sondit mary. » — Contrat de mariage entre Philippe Carreau, *freteur* (tilleur), fils de défunt Jacques Carreau, aussi *frèteur*, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Bonnet, et Marie Charanton, fille de défunt Antoine Charanton, vigneron, et de Renée Lecœur (*alias* : Cœur), veuve en dernières noces de Jacques Carreau, et, en premières, d'Antoine Charanton. Renée Cœur (*sic*), mère de la future, « a promis en dot et mariage la somme de 100 livres, payable, sçavoir en un quartier de vignes, scitué au vignoble des Plantes Picault, paroisse du Château-les-Bourges, pour la somme de 30 livres à la charge par lesdits futurs de payer annuellement une rente de 10 sols par chascun an aux heritiers de Monsieur Picault, paroisse du Chateau-les-Bourges, et la somme de 30 livres que la mere de laditte future promet et s'oblige payer dans trois ans d'huy sans interests, un lit garny, coueste, cuissin, paillaisse, quatre draps de toille commune de 5 aulnes, une couverture de 5 aulnes, une couverture de cathalogne blanche un peu usée, un tour de lit de droguet gris tout neuf, deux poislons, une poisle, deux seraus (?) ; lesdits meubles cy dessus payables aussy par la mere de ladite future dans les trois ans d'huy, datte des presentes..... »

E. 2211. (Liasse.) — 9 pièces, papier (avec répertoire).

1715. — Contrat de mariage entre Jacques Maillet, sieur de Chaumont, lieutenant des gabelles en la ville de Buzançais, Généralité de Berry, demeurant audit lieu, paroisse Saint-Étienne, et Marie-Geneviève Michel, fille de Simon Michel, marchand à Bourges. — Maître Étienne Lauverjat, procureur fiscal des Aix et notaire royal en ladite paroisse, vend à Jean Coudereau, marchand cabaretier aux Aix, une maison sise dans le bourg, ayant pour enseigne l'image de saint Jacques. — Jean-François Barbier, chirurgien au bourg de Nérondes, reconnaît devoir à Catherine Cornillat, veuve de François Lemort, écuyer, sieur de La Forêt, conseiller du roi, Élu en l'Élection de Bourges, demeurant en cette ville, paroisse Saint-Pierre-le-Guillard, la somme de 31 livres 16 sous tournois de rente. — Contrat de mariage entre Pierre Bardet, fils de Pierre Bardet, conseiller du roi, commissaire provincial en la maréchaussée de Berry à Bourges, et Madeleine Lauverjat, fille de maître Étienne Lauverjat, demeurant au bourg et paroisse des Aix.

E. 2212. (Liasse.) — 4 pièces, papier (avec répertoire).

1716. — Contrat de mariage entre Claude-Léonard Beaupuyer, huissier royal audiencier au bailliage de Dun-le-Roi (Dun-sur-Auron), y demeurant paroisse de Saint-Étienne, et Louise Gobin, fille de défunt Jacques Gobin, bourgeois de Bourges.

E. 2213 (Liasse.) — 8 pièces, papier (avec répertoire).

1717. — Étienne Coudereau, marchand cabaretier, demeurant au bourg des Aix-d'Angillon, vend à François Mareschal, sieur de La Motte, officier de Son Altesse Royale feu Monsieur le duc d'Orléans, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Marché, présentement au village de Bois-de-Vèvre, paroisse de Soulangis, une pièce de terre, sise au clos de Saint-Sulpice, paroisse des Aix, contenant six boisselées, mesure des Aix, moyennant *six-vingts livres*. — Dame Marie Moreau, femme Michel Dargent, seigneur de Soulangis, vend à Silvain Michel, laboureur, demeurant au Petit-Beaurepaire, paroisse de Soulangis, et à Gilles Rousseau, laboureur au Nointeau, paroisse de Sainte-Solange, la tonture du bois taillis appelé La Garenne-de-Soulangis. — Lettres de compulsoire accordées à Jean Tribaud, marchand à Bourges, pour pouvoir soutenir un procès pendant devant le Parlement de Paris. (Acte au nom de Louis XV, daté de Paris, en la chancellerie du Palais, 10 avril 1717.)

E. 2214. (Liasse.) — 6 pièces, papier (avec répertoire).

1718. — Pierre Bauldon, laboureur au village de Regny, paroisse d'Azy, vend à Nicolas Chenu, marchand, demeurant au bourg d'Azy, une pièce de terre contenant 7 boisse-

lées, sise proche ledit bourg, moyennant 50 livres. — Jacques Desprez, maître bourrelier à Bourges, paroisse Saint-Bonnet, reconnaît avoir reçu de son père, Jean Desprez, aussi maître bourrelier en cette ville, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, la somme de 400 livres sur celle de 520 livres que ledit Jean Desprez lui avait promis en dot et mariage. — Jean Pereux, maître savetier à Bourges, paroisse Saint-Bonnet, et sa femme, vendent à Martial-François Houzé, compagnon menuisier à Bourges, paroisse Saint-Bonnet, une maison consistant en une chambre basse à cheminée, grenier dessus, avec échelle pour y arriver, un galetas à côté de ladite chambre.

E. 2215 (Liasse.) — 7 pièces, papier (avec répertoire).

1719. — Honnête fille Anne Verguet, fille majeure, usant et jouissant de ses droits, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Ambroix, vend à dame Charlotte Robinet, femme séparée *quant aux biens* de Simon Michel, marchand demeurant à Bourges, même paroisse, « un chaslit de bois de noyer foncé par dessus et dessoubz de bois de chesne, lit de plume, un traversin et deux oreillets, une mauvaise paillasse, deux petites couvertures de catolloque blanche, le tour de lit de serge d'Orleans de couleur verte, six petits draps de trois aulnes tant bons que mauvais de toille commune, six serviettes aussy de toille commune, une ecueille d'estain commun, une mauvaise hormoire de bois de chesne fermant a clef, un petit coffre aussy de bois de chesne fermant aussy a clef, une petite table aussy de bois de chesne, un meschant faulteuille aussy de bois de chesne avec sa couverture verte de serge, un petit tabouret de sangle plyant, ou il y a une mocanne (moquette ?) dessus. » — Dame Madeleine Picard, veuve de Pierre Monicault, notaire royal à Bourges, paroisse Saint-Bonnet, vend à Louis Monicault, prêtre, curé de Saint-Bonnet, y demeurant, divers meubles, entre autres : « une grande armoire de bois de noyer a quatre fenaistres et trois layettes fermant a clef..., quatre faulteuils et deux chaises de bois de noyer, tournées, couvertes d'une tapisserie d'Aubusson et d'une couverture de serge verte..., un moullin a passer farinne et un arche a pestrir, le tout de bois de chesne..., une paire de landiers a pommes de cuivre, deux autres landiers de fert, une pelle de fert, des pincettes aussy de fert, une cremailliere, deux grandes casses de cuivre, un poislon, une broche a rostir, une lechefritte, une poisle, le tout de fert, deux chandelliers de cuivre, une petite casse de cuivre, une bassinoire de cuivre..... »

E. 2216 (Liasse.) — 8 pieces, papier (avec répertoire).

1720. — François Desbarres, receveur de la Sainte-Chapelle de Bourges, demeurant en cette ville, paroisse de Saint-Jean-le-Vieil, comme donataire de messire François Pirepou, prêtre de ce diocèse, reconnaît avoir reçu la somme de 300 livres, en trois billets de banque de chacun 100 livres, et la somme de 30 livres 3 sols 4 deniers en louis d'argent ayant alors cours, pour l'amortissement de la rente due audit défunt Pirepou par Silvain Pocquet, maître lanternier à Bourges, demeurant paroisse Sainte-Croix, et sa femme Marguerite Bourdaloue. — Guillaume Couillard, maître taillandier au bourg de Menetou-Salon, étant alors au village de Bois-de-Vèvre, paroisse de Soulangis, vend à François Mareschal, sieur de La Motte, demeurant ordinairement à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Marché, étant alors au Bois-de-Vèvre, une pièce de vigne, contenant trois quartiers, sise au clos des Barres, dit Les Tureaux, paroisse de Menetou-Salon, « qui jouxte (touche) d'un long la vigne de messire Silvain Delalande, prêtre, curé de Neuilly, d'autre long le pere Michau d'Henrichemont, par en hault le chemain de Mesnetou au Bois de Vesvre, d'autre bout la vigne de Gabrielle Berthon » ; ladite vente faite au prix de 105 livres payées en un billet de banque de 100 livres et en 100 sous d'argent. — Dame Michelle Duroy, veuve de Jean Pépin, bourgeois de Paris, demeurant maintenant à Bourges, paroisse du Séminaire, donne à son fils, messire François-Hugue Pépin, prieur-curé de Plainpied, demeurant alors à Bourges, une pension viagère de 100 livres, dont le paiement commencera au jour du décès de ladite veuve Pépin.

E. 2217 (Liasse.) — 6 pièces, papier (avec répertoire).

1721. — Contrat de mariage entre maître Guillaume Thiolat, notaire royal à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Marché, et Jeanne Sagordet, majeure usant de ses droits, fille de défunt maître Robert Sagordet, notaire royal, demeurant à Bourges, paroisse de Notre-Dame-du-Fourchaud. — Pierre Bonnet, écuyer, seigneur de Veausse, demeurant à Bourges, paroisse de Notre-Dame-du-Fourchaud, donne en *acense* à Mathieu Lebrun et Silvain Beaujeu, laboureurs communs, demeurant ensemble au village du Nointeau, la métairie du Nointeau, paroisse de Sainte-Solange. — Jacques Lecousturier du Mesnil, prêtre, prieur-curé de la paroisse de Soulangis, y demeurant, reconnaît devoir à messire Pierre de Modène, prêtre, prieur-curé de la paroisse de Saint-Georges-de-Moulon, y demeurant, la somme de 1,500 livres à lui prêtée par ledit prieur de Saint-Georges.

E. 2218. (Liasse.) — 9 pièces, papier (avec répertoire).

1722. — Contrat de mariage entre François Jean, peintre à Bourges, fils de défunt Jean Jean, marchand, et de défunte Barbe Lebœuf, et Catherine Fortier. — François Rousseau, exempt en la maréchaussée provinciale de Berry à Bourges, y demeurant paroisse Saint-Bonnet, reconnait que le cheval qui est ordinairement en l'écurie de son logis appartient à sa fille Catherine Rousseau, majeure usant de ses droits, et qu'il n'en a l'usage que pour vaquer à l'exploitation des biens de ladite demoiselle. — Assemblée des habitants de la paroisse de Saint-Privé-lez-Bourges, à l'issue de la messe et à la réquisition de Jean Peaudecerf, vigneron à Asnières, et de Denis Materion, jardinier, procureurs fabriciens ; la révocation de Guillaume Thiolat, notaire de la Fabrique, y est votée à l'unanimité, attendu que « depuis longtemps les affaires de la fabrique sont negligées et en desordre, qu'on ne sauroit avoir ny expedition de comtes ny d'autres actes de maistre Guillaume Thiolat, qui refuse encor de se rendre a l'eglize lorsqu'il en est requis, que chez lui quand on y va ou on ne le trouve pas, ou, sy on le trouve, il se sert de differens pretextes pour ne pas faire ce qui luy est demandé... » — Pierre Bonnet, écuyer, sieur de Veausse, demeurant à Bourges, paroisse de Notre-Dame-du-Fourchaud, donne en *ascense* à François Mallet, charron au village du Génetoy, paroisse de Soulangis, et à Jean Guérin, manœuvre, demeurant en la paroisse de Sainte-Solange, une locature avec ses dépendances, sise au village du Génetoy, paroisse de Soulangis.

E. 2219. (Liasse.) — 13 pièces, papier (avec répertoire).

1723. — Contrat de mariage entre Paul de La Chastre, fermier des revenus de la cure d'Avexy, demeurant en la ville de Graçay, paroisse Saint-Martin, fils de défunt Claude de La Chastre, fermier de l'abbaye de la Vernusse, et de défunte dame Catherine La Martinière, et Jeanne Cormier, fille de défunt maître Toussaint Cormier, notaire royal à Bourges, et d'Antoinette Thiolat, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Jean-des-Champs.

E. 2220. (Liasse.) — 8 pièces, papier (avec répertoire).

1724. — Testament de dame Marie Moreau, femme de Michel Dargent, seigneur de Soulangis : « Aujourd'huy, mardy, douziesme jour de septembre mil sept cent vingt quatre, heure de huit de matin, je me suis, François Delarue, notaire royal en Berry resident a Bourges, soussigné, exprès transporté au chasteau de Soulangis, parroisse dudit lieu, au dommicille de dame Marie Moreau, espouse de Michel Dargent, seigneur de Soulangis, ou estant, j'ay trouvé laditte dame Marie Moreau dans une chambre basse, a main droitte en entrant, au lit malade, neantmoins saine d'esprit, memoire et entendement, ainsy qu'il m'est apparu et aux trois tesmoints.....: Considerant la brieveté de cette vie mortel, qu'il n'y a rien de sy certain que la mort, ny de plus incertain que l'heure d'icelle, et craignant d'en estre surprise avant de disposer des biens qu'il a pleü a Dieu luy porter en ce monde, m'a dit et desclaré m'avoir envoyé querir, mandé et appellé ensemble lesdits trois tesmoints... pour faire et rediger par escript son testament et ordonnance de dernière volonté... : Premierement, a recommandé son ame a Dieu le createur du ciel et de la terre et a la bienheureuse Vierge Marie sa patronne..... Veult et entend ladittе dame testatrice que, après que son ame sera separée de son corps, que son dit corps soit ensevely et mis dans un cercueil de bois, mise (*sic*), portée et hinnumée dans le charnier de la chapelle a elle appartenant et qui est a costé de l'église parroissialle dudit Soulangis, du costé gaulche en entrant en laditte esglise. Et pour ses obseques et funerailles veult et entend laditte dame testatrice que le jour de son deceds il soit dit a son intention et pour le repos de son ame par le sieur prieur curé dudit Soulangis une grande messe et trois autres messes basses par trois aultres prestres qui assisteront a son convoy et enterrement ; auquel convoy et enterrement il sera distribué a chascun des prestres chascun un sierge blanc pesant chascun un carteron, quatre autres sierges de sire blanche qui seront mis a la chasse, pesant chascun un quarteron, et six autres sierges de sire blanche qui seront mis sur le grand hostel (*sic*)..., quatre autres sierges de sire blanche aux quatre femmes qui porteront chascunes un coin du drap mortuaire. Veult et entend qu'il soit payé audit sieur prieur curé de Soulangis la somme de 100 livres incontinent après son desceds, a la charge par ledit sieur prieur de dire ou faire dire des messes pour le repos de l'ame de laditte dame testatrice jusque a concurrance de laditte somme de 100 livres et dans laditte chapelle de laditte dame testatrice ou elle sera hinnumée... » — Edme Coupechou, marchand drapier à Bourges, paroisse Saint-Ambroix, donne en *acense* pour sept ans, moyennant 30 livres chaque année, à Yves Migny, maître foulon, demeurant à Bourges, aussi paroisse Saint-Ambroix, une maison consistant en deux chambres basses à cheminées, une antichambre, grenier au-dessus, place à mettre le fumier ; ladite maison sise grande rue Saint-Ambroix. — Pierre Collet, prêtre, docteur en théologie en l'Université de Bourges et directeur des dames Carmélites de cette ville, demeurant paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, donne en *acense* pour cinq ans à Étienne Bouge,

maître tisserand en draps et serges, demeurant paroisse Saint-Ambroix, une maison sise à Bourges, grande rue Saint-Ambroix, et appartenant auxdites dames Carmélites.

E. 2221. (Liasse.) — 13 pièces, papier (avec répertoire).

1724-1725. — François Mareschal, sieur de La Motte, officier de défunt M. le duc d'Orléans, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Marché, donne en *acense* pour neuf ans à Louis Giet et Antoine Giet, père et fils, manœuvres au village du Bois-de-Vèvre, paroisse de Soulangis, une locature sise au village des Chezeaux, paroisse de Soulangis, plus 12 boisselées de terre au terroir des Renauldes, paroisse de Soulangis, 6 boisselées sises à l'ouche des Cerisiers, même paroisse, 3 quartiers de vigne sis au clos des Vallées, paroisse de Vignoux, et une pièce de pré au Champ-Long, paroisse de Menetou-Salon. — Philippe Bouquin, maréchal au bourg de Soulangis, reconnaît devoir à Jean-Baptiste Busson, écuyer, sieur de Villeneuve, conseiller du roi, trésorier de France en la Généralité de Langue d'oui, établie à Bourges, demeurant paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud, la somme de 25 sous de rente annuelle et perpétuelle. — Guillaume Thiolat, notaire royal à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Marché, et *demoiselle* Jeanne Sagordet, sa femme, vendent à maître Antoine Pailliet, conseiller du roi, receveur des deniers patrimoniaux de la ville de Bourges, demeurant paroisse Notre-Dame-du-Séminaire, une rente de 27 livres 10 sous. — Grégoire Ardonceau, vigneron au village de la Rougère, paroisse de Parassy, et autres cultivateurs, reconnaissent devoir à Jean Gougnon, chevalier, seigneur du Bois-de-Vèvre, de Soulangis et autres lieux, 13 sous 2 deniers, une demi-poule et 1 denier de cens et rente *accordables* et indivisibles.

E. 2222. (Liasse.) — 7 pièces, papier (avec répertoire).

1726. — Silvain Thomas, procureur au bailliage de Berry et siège présidial de Bourges, demeurant paroisse de Notre-Dame-du-Fourchaud, donne en *acense* à François Mignon, manœuvre, et à Françoise Bourgoin, sa femme, demeurant au faubourg d'Auron, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, deux chambres à cheminées, deux greniers au-dessus desdites chambres avec deux escaliers pour monter auxdits greniers, un galetas derrière les deux chambres, environ 4 ou 5 boisselées de terres derrière et à côté; ce bail fait pour trois ans, moyennant le prix de 85 livres et 2 quarts de chanvre femelle. Les preneurs seront tenus de curer les fossés qui sont près de ladite terre, d'écheniller les arbres tous les ans; ils auront la tonture des *aubroies* (plantation de peupliers blancs) qui sont aux environs, à la charge de donner au propriétaire un quarteron à chaque coupe.

E. 2223. (Liasse.) — 22 pièces, papier (avec répertoire).

1727. — Dame Anne Delée, femme de Jean de Rigault, écuyer, sieur de Vinon et de Ragy, veuve de maître Étienne Morfy, conseiller du roi, docteur et professeur ès lois en l'Université de Bourges, demeurant en la paroisse de Civray, au lieu de la Maison-Rouge, vend à Pierre Lafond, maître jardinier en la ville de Bourges, y demeurant paroisse Saint-Bonnet, présentement audit lieu de la Maison-Rouge, un jardin, contenant une boisselée, dans lequel il y a un cabinet à cheminée, sis rue de la Mère-Dieu, dite paroisse Saint-Bonnet. — Étienne Remanjon, manœuvre à Soulangis, sa femme et sa belle-mère, vendent à Joseph-Hugues Ruellé, écuyer, seigneur de la Pagerie et du Roullier, demeurant audit lieu du Roullier, paroisse de Soulangis, une rente de 100 livres. — Demoiselle Anne Deguéret, maîtresse couturière à Bourges, paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud, donne en *acense* pour trois ans et moyennant 25 livres par année, à Denis Dufour, maître cordonnier audit Bourges, même paroisse, une chambre haute à cheminée, avec boutique au-dessous de ladite chambre sise *rue de Coursalon* « avec la permission de puiser de l'eau au puis de laditte maison, aller aux commoditées et faire la laissive dans la cuisine de ladilte maison ». — François Desfosses, soldat de milice dans le régiment de Berry, compagnie de Villemort, demeurant en la paroisse de Prévéranges, présentement à Bourges, constitue comme son procureur général et spécial Gilbert Desfosses, son frère, tisserand en toile, demeurant aussi paroisse de Prévéranges.

E. 2224. (Liasse.) — 18 pièces, papier (avec répertoire).

1728. — François de Sauzay, chevalier, seigneur de Beaulieu, ancien capitaine d'infanterie, demeurant en la paroisse de Plainpied, étant présentement à Bourges, paroisse Saint-Ursin, donne en *acense* à Pierre Laurat, manœuvre au village du Noitiau (*sic*), paroisse de Sainte-Solange, le moulin à huile et ses dépendances, sis au village du Roullier, paroisse de Soulangis, pour sept ans et moyennant la somme de 60 livres, plus un quart de chanvre femelle, un cent de *gluis* (bottes de paille) blanc, deux chapons, deux poules, deux poulets par an, le tout payable à la Saint-Michel, et deux journées de vendanges. — Étienne Rossignol, prêtre, chanoine régulier de l'ordre de Sainte-Geneviève, prieur-curé de la paroisse de Soulangis, donne en *acense* à Étienne et Jean Rousseau, père et fils, cultivateurs com-

muns, demeurant ensemble en la paroisse de Vignoux, un morceau de pré, sis en ladite paroisse, pour neuf ans et moyennant 20 sous par année. — Louis Monicault, prêtre, curé de la paroisse Saint-Bonnet de Bourges, y demeurant, reconnait avoir reçu de Jean Rossignol, marchand cabaretier en cette ville, demeurant dite paroisse de Saint-Bonnet, la somme de 8 livres, pour une année de rente perpétuelle et foncière, échue au jour de la Saint-Jean-Baptiste, que ledit curé a droit de percevoir sur une maison sise en sa paroisse et où jadis pendait pour enseigne l'Étoile. — Guillaume Thiolat, notaire royal à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, se constitue caution de Jacques Duval, fermier des aides, formule 4 sous pour livre et droits rétablis des généralités de Bourges et de Moulins.

E. 2225. (Registre, en mauvais état.) — In-4°, 251 feuillets, papier.

1565-1566. — Deparbieu (André). — Honorables hommes Gilles Hurtault (*alias :* Heurtault), Claude Lamoignon et Nicolas Assier, échevins de la ville de Bourges, reconnaissent, en la Maison commune, avoir reçu de Jean Grangier, Jean Le Bas, Jean Ribaroux et Gilles Chauvet, sergents royaux en Berry, « leveurs des deniers cottisez sur les habitans de ladicte ville en l'année derniere passée 1564 » pour le subside du vin et la solde des soldats de la garde des forts d'Orléans et de Bourges, la somme de 304 livres 14 sols 9 deniers tournois, savoir : pour le subside du vin, 119 livres 19 sols 3 deniers tournois, et pour la solde, 184 livres 15 sols 6 deniers tournois. Quittance en est donnée aux sergents (folio 1). — Le 18 décembre 1563, honorables hommes Vincent de La Croix, seigneur d'Astilly, Gilles Hurtault et Claude Lamoignon, alors échevins de Bourges et commissaires députés par le roi pour le fait de la navigation des rivières d'Auron, d'Yèvre et du Cher jusqu'à la ville de Selles-en-Berry (Selles-sur-Cher, Loir-et-Cher), avaient convenu avec Pierre Daguyneau, marchand voiturier par eau, demeurant à Saint-Pierre-de-Vauçay, près de Tours, que, « afin d'entretenir la navigation desdictes rivieres et les rendre frequantées, ledict Daguyneau seroict tenu, pandant et durant deux années, a les commancer du premier jour de janvier ensuyvant, amener de six sepmaines en six sepmaines deux bapteaux chargez et fourniz de marchandise bonne et loyalle, soict de bled, vins, ardoise, tuille, pierre ou aultre marchandise, de pesanteur chascun bapteau de douze, vingt, trente et jusques a cinquante milliers, ou aultre plus grand pesanteur selon la saison que lesdictes rivieres le pourront porter depuis ladicte ville de Selles-en-Berry jusques au port de la Chappe de cestedicte ville, et ce moyennant la somme de troys cens livres tournois pour lesdictes deux années, payables de troys moys en troys moys des deniers octroyez par le roy pour le faict de ladicte navigacion..... ». Sur cette somme de 300 livres les échevins lui avaient fait délivrer d'avance 50 livres tournois, et, suivant la convention, Daguyneau était venu à Bourges en amenant des bateaux par lesdites rivières à plusieurs reprises en l'année 1563 et en l'année 1564, comme il apparaissait par les certificats des échevins alors et depuis en charge. Il avait aussi amené des bateaux jusqu'à Vierzon et Mehun ; mais dans cette dernière ville l'entrepreneur des ponts qu'on construisait en ce temps sur l'Yèvre avait, pour en établir les fondations, fait faire des bâtardeaux et fait écouler les eaux, en sorte qu'il n'était plus possible à Daguyneau de passer aux ponts de Mehun. Il avait été contraint de décharger ses marchandises à Mehun ou à Vierzon; et, malgré ses sommations, les maire et échevins de Bourges n'avaient fait aucune démarche pour rendre le passage libre sur la rivière d'Yèvre. De grandes pertes en étaient résultées pour Daguyneau qui avait été forcé de vendre à vil prix, tant à Vierzon qu'à Mehun, les marchandises amenées par bateaux, puisqu'il ne pouvait les conduire à Bourges. Aussi demandait-il aux maire et échevins de lui payer la somme de 250 livres tournois qui restait à payer des 300 livres tournois du contrat, et de lui rembourser les dommages causés par les travaux des ponts de Mehun. Mais les maire et échevins répliquaient que Daguyneau n'avait pas entièrement satisfait à son marché : il n'avait pas, durant lesdites deux années, amené jusqu'à Bourges autant de bateaux qu'il était stipulé en la convention. A quoi Daguyneau répondait que ce n'était pas sa faute, « ains a cause des bastardeaux ». « Et, sur ce, estoient lesdictes parties en voye de tomber en fraiz et involution de procès. » Pour éviter ce procès, le maire de Bourges, honorable homme maître Antoine Barathon, seigneur de Vauvert, noble homme Jacques Gassot, seigneur de Deffen, Nicolas Assier et Guillaume de Boisrouvray, licencié en lois, et Martin Tandeguay, échevins de la ville et commissaires députés pour la navigation, transigent avec Daguyneau de la façon suivante : Moyennant une somme de 100 livres tournois qui sera payée audit Daguyneau par le receveur des deniers de la navigation, la Ville sera quitte envers lui de la somme de 250 livres tournois restant à payer de la somme de 300 livres tournois stipulée dans la convention. Daguyneau, en retour, décharge les maire et échevins du paiement de tous ses dommages. La convention est renouvelée pour deux ans, à partir du 1er janvier prochain : tous les deux mois, Daguyneau devra amener de la ville de Selles-en-Berry jusqu'au port de La Chappe à Bourges, par les rivières du Cher, de l'Yèvre et d'Auron, deux bateaux chargés de blé, vin, pastel, guède, ardoise, pierre, tuile, ou d'autres marchandises, sauf de sel ; chaque

bateau pesant 15, 20, 30 ou 50 *milliers* ou plus, selon la saison et la hauteur des eaux. A l'arrivée de chaque bateau au port de Bourges, Daguyneau sera tenu de faire sa déclaration aux maire et échevins (folio 24). — Jean Signeury, vigneron, demeurant au faubourg de Reuilly, au lieu dit Le Champ-de-Foire, promet à maître Jean Jaupitre, scribe de l'Université de Bourges, de « faire de toutes façons six pieces de vignes que ledict Jaupitre a es envyrons et cloux dudit Reuilly et desquelles vignes ledict Signeury a dict et declaré sçavoir la scituation, assavoir que il sera tenu icelles vignes deschausser, tailler, pleyer, marrer, byner et acoler, si besoing est..... », moyennant 23 livres tournois (folio 32). — Mathurin Morlon, Simon Lhéritier, Loys Pelerin et Michel Picauldat, demeurant à Bourges, promettent aux manants et habitants de ladite ville, représentés par Jacques Gassot, seigneur de Deffends, Nicolas Assier, Guillaume de Boisrouvray et Martin Tandegué, échevins, de payer la somme de 350 livres parisis pour la ferme de l'imposition du blé à pain et de toutes choses qui se mesurent au boisseau vendues dans la ville et dans les faubourgs de Bourges, durant la présente année à partir de la Saint-Michel (folio 36). — François Boudet, prêtre, étudiant en l'Université de Bourges, curé de l'église paroissiale de Saint-Pierre de Charny, au diocèse de Sens, constitue comme son procureur Fiacre Fanchot et lui donne pouvoir de comparaître devant le juge de Charny pour un procès entre messire Denis Chassebout, vicaire de la cure susdite, et Jérôme Braillauger : Le procureur de Boudet devait défendre le vicaire Chassebout contre Braillauger qui le troublait dans la possession de la cure et dans la jouissance des revenus (folio 49). — Vénérable personne maître Guillaume de Perelles, chanoine de l'église collégiale Saint-Ursin de Bourges, donne à bail (*acense*), pour cinq ans et moyennant 14 livres tournois, à honorable homme et sage maître Louis Rousard, docteur régent en l'Université de Bourges, et à honnête *damoiselle* Marie de Perelles, sa femme, une maison sise au *placys* (plessis, enclos) de Saint-Ursin, en laquelle demeure ledit Rousard (folio 58). — Noble homme Jean-Jacques de Cambrai, chanoine et chancelier en l'Église de Bourges, héritier de défunt Robert de Cambrai, archidiacre en ladite Église, son frère, reconnaît devoir aux manants et habitants de Bourges, représentés par noble homme Jacques Gassot, seigneur de Deffends, secrétaire de la chambre du roi, Nicolas Assier, marchand et bourgeois, et Guillaume de Boisrouvray, licencié en lois, échevins de ladite ville, la somme de 10 sols tournois de rente annuelle et perpétuelle et un denier tournois de cens; que lesdits habitants ont droit de percevoir tous les ans sur un petit *maroys*, contenant un quartier environ, « et qui est de present en jardinaige, scitué et assiz près le molin appellé le molin Saint-Estienne, hors la Porte Saint-Paul » (folio 95). — Pierre Fradet, garde de la Monnaie de Bourges, étant à la Monnaie, où se trouvaient assemblés Nicolas Lyon, maître particulier de la Monnaie par provision; maître Richard Audigier, essayeur, Jacques Augier, tailleur de ladite Monnaie, reçoivent Jean Claveau, argentier de monseigneur le Chancelier, clerc des offices de madame duchesse de Savoie et de Berry, comme garde de la Monnaie, en remplacement de Jean Lebas, décédé (folio 99). — Nomination par les maire et échevins de Bourges et présentation au roi de maître Jean Claveau pour l'office de garde de la Monnaie de cette ville, à la place de Jean Lebas, décédé (folio 101). — Lettre patente de Charles IX donnant l'office de garde de la Monnaie de Bourges à Jean Claveau (datée de La Fère en Tardenois, 8 septembre 1566) (folio 101, verso). — Noble homme Jacques Gassot, maire de la ville de Bourges, secrétaire de la chambre du roi, seigneur de Deffends; honorable homme maître Guillaume de Boisrouvray, licencié ès droits; Martin Tandegué, Pierre Foucault et Guillaume de Sauzay, bourgeois et échevins, après l'avis donné en l'assemblée tenue dans la Maison commune par eux, 32 conseillers et les officiers de la ville, nomment comme receveur des deniers communs maître Antoine Saultereau, bourgeois; « c'est assavoir que ledict Saultereau sera tenu exercer ladicte recepte bien et loyaulment aux gaiges de 100 livres tournois par chascun an et aultres droictz et proffictz accoustumez; de laquelle recepte de ladicte ville icelluy Saultereau joyera tant qu'il plaira ausdictz maire et eschevins et conseilliers de ladicte ville qui le pourront revocquer et en mettre ung aultre en son lieu, luy faisant signiffier six mois auparavant..... » (folio 146). — Transaction entre vénérable et discrète personne messire Félix Quantin, prêtre, chanoine prébendé en l'Église de Bourges et curé de l'église paroissiale de Villeneuve-sur-Cher, au diocèse de Bourges, d'une part, et noble femme Catherine Baboyn, veuve de maître Bernardin Bochetel, procureur général du roi en Berry, à la suite d'un procès au sujet d'une dîme, sise en la paroisse, au delà de la rivière du Cher, et de certaines pièces de terre, sur lesquelles le curé élevait des prétentions (folio 165). — Honorable homme maître Jacques Thévenet, ingénieur du roi, entrepreneur au rabais de la construction des ponts de la ville de Mehun-sur-Yèvre, étant à Bourges, au domicile de Vincent de La Croix, élu en Berry, commissaire du roi pour la construction desdits ponts, lui fait savoir que, suivant le mandat qu'il a reçu de la somme de 1,000 livres restant à lui délivrer des 2,000 livres à lui dues dès le 1er jour de janvier dernier, il s'est transporté trois ou quatre fois chez le commis chargé du maniement des deniers affectés à la construction desdits ponts, pour recevoir

cette somme de 1,000 livres, avec laquelle il lui faut payer les ouvriers qui travaillent à la taille des voussoirs et à d'autres besognes touchant l'édification des grands ponts de Mehun ; mais que le commis a remis de jour en jour le payement. Il requiert De La Croix, en sa qualité de commissaire du roi pour lesdits travaux, de lui faire délivrer un *compulsoire* pour contraindre le commis à le payer sans retard. De La Croix répond qu'il n'est pas seul commissaire, mais s'engage, au retour de son collègue alors absent, à faire diligence et à signer avec son collègue le *compulsoire* nécessaire audit Thevenet (folio 204). — Nicolas Lyon, maître de la Monnaie de Bourges, requiert Pierre Fradet, garde de la Monnaie de cette ville, « de faire pourveoir ladicte Monnoye de ferraige pour monnoyer et besongner, afin d'evyter au chommaige de ladicte Monnoye, assavoir une pille (coin inférieur) et deux trousseaulx (coins supérieurs) pour faire escuz ; deux pilles et quatre trousseaulx pour faire testons, et une pille et deux trousseaulx pour faire demy testons, et oultre qu'il aye a faire fournir d'une pille et deux trousseaulx pour faire des pieces de troys blancs, aultrement appellez soubz parysis. Lequel Fradet, garde susdict, a faict responce que s'est a maistre Jaques Augier, maistre tailleur de ladicte Monnoye, a fournyr ladicte Monnoye de pilles et trousseaulx et, s'il n'a les matrices, les envoyer querir au tailleur general des monnoyes, suyvant l'ordonnance, et qu'il sommera ledict Augier d'y satisfaire ». Mais, à son tour, ledit Augier répondit à Fradet qu'il ne pouvait fournir la Monnaie de *ferraige* que s'il lui était avancé de l'argent pour en faire. A quoi Fradet lui a répliqué que, selon l'ordonnance sur les monnaies, c'est le tailleur qui doit fournir le *ferraige*, et l'a menacé d'en envoyer chercher à ses frais. « Ledict Augier a protesté au contraire disant oultre que en luy baillant argent pour faire ledict ferraige il y satisfera et non aultrement, attendu que par le passé les maistres de ladicte Monnoye ne l'ont auculnement paié des ferraiges qu'il a faictz pour ladicte Monnoye et que c'estoict audict Fradet a l'en faire paier. Ce que ledict Fradet a denyé. » Dont acte (folio 236).

E. 2226. (Registre.) — In-4°, 202 feuillets, papier.

1566-1569. — Les religieux Jacobins, assemblés en leur chapitre, de concert avec plusieurs bourgeois de Bourges élus pour choisir le lieu de la juridiction des marchands établie par le roi en cette ville, décident de modifier l'accès de la salle de ladite juridiction : les marchands entraient auparavant dans le couvent même, par la porte *chartiere* (charretière), sise rue des *Armusiers* (Armuriers), et les religieux souffraient beaucoup de cet état de choses « parce que, par ladicte entrée, l'on povoyt aller en leurdict couvent et mesme jusques en leur cuysine, qui leur estoyt une tresgrande servitude » (folio 6). — Testament d'honorable homme messire Louis Roussard, docteur régent en l'Université de Bourges, « estant au lict mallade de corps et neanmoings sain de pensée et entendement : Premierement, il a recommandé et recommande son ame a Dieu le createur et le prye au nom de Nostre Seigneur Jesus Christ qu'il luy face misericorde ; et, quant a sa sepulture, obsecques et funerailhes, il s'en rapporte a la discretion de damoyselle Marye de Perelles, sa femme, et de ses heritiers. *Item*, ledict testateur a legué et donné, legue et donne a honneste personne Jehan de Perelles, filz de feu Jehan de Perelles, en son vivant bourgeoys et maire de la ville de Bourges, tous et chascuns les droictz de proprieté, possession et seigneurie, nons, actions qui audict testateur competent et apartiennent..... *Item*, ledict testateur a donné et legué a Pierre Bouchier, marchant libraire en ceste ville de Bourges, son compere, la somme de 1,211 livres 5 sols tournois...; et ce pour les bons, louables et agreables traictements, curiallitez et plaisirs que ledict testateur a receüz dudict Bouchier tout le temps que icelluy Bouchier a residé et faict sa demourance en ceste ville de Bourges, tant auparavant qu'il feüst marié que despuis, et pour ce que tel est son plaisir et volunté, et desquelz plaisirs, curiallitez (bons offices) et agreables services ledit testateur a relevé et releve de preuve ledict Bouchier par ces presentes, le suppliant et requerant que de tout ce en quoy il pourroit estre redevable par parties de livres a luy fournys durant ledict temps ledict testateur et ses heritiers en demeurent quittes... *Item*, ledict testateur a legué et donné a Jacques Chantemerlle, nagueres son serviteur, pour le payement et recompance de ses sallaires et services qui luy a faictz la somme de 50 livres tournois pour une foys. *Item*, ledict testateur a legué et donné a Christine, sa chambrière, et a la fille de Anthoine Fougiere, a chascune d'elles, la somme de 10 livres pour une foys payée... » (folio 9). — Accord entre la ville de Bourges, demandant l'établissement d'un collège pour l'instruction de la jeunesse, suivant l'édit du roi rendu à la requête des États du Royaume tenus à Orléans, d'une part, et les divers chapitres des églises de Bourges, d'autre part : Le chapitre métropolitain de Saint-Étienne devra payer 280 livres tournois; celui de Saint-Ursin, 125 livres tournois; celui du Château, 145 livres tournois; celui de Saint-Pierre-le-Puellier, 70 livres tournois; celui de Notre-Dame-de-Salles, 110 livres tournois; celui de Notre-Dame-de-Montermoyen, 70 livres tournois, « pour estre icelle somme emploier a ayder et subvenir a meubler le college qui sera erigé et estably pour l'instruction de la jeunesse en ladicte ville et pour les fraiz et despence qu'il convyendra faire pour aller exprès en la ville de Paris querir ung ou plusieurs

precepteurs cappables et suffisans..... ». Dorénavant, lesdits chapitres paieront ensemble tous les ans, en quatre quartiers, la somme de 700 livres tournois (folio 16). — Richard Audiger, essayeur de la Monnaie de Bourges, certifie, à la requête de noble homme Pierre Fradet, garde de la Monnaie de Bourges, qu'il a *bonne souvenance* qu'en la semaine sainte 1562 (1563, nouveau style), deux chanoines de la ville de Nevers, Jean Resmon et Guillaume Cassiat, vinrent à la Monnaie de Bourges et firent apporter par leurs serviteurs de l'argenterie et des reliquaires pour en faire faire des *testons* et *demi-testons;* cette argenterie fut apportée en pièces et morceaux; toute dorure avait été enlevée : Ces objets avaient d'abord été déposés au logis de défunt vénérable Jean Crénequin, doyen de Bourges; l'argent fut payé à la Monnaie 15 livres tournois *le marc argent le roi* (folio 53). — Huguet Bedu, vitrier, demeurant à Bourges, promet à Jean Fouchier, marchand à Cosne-sur-Loire, de lui faire un Saint-Georges, un Saint-Pierre, un Saint-Martin et une Notre-Dame, « le tout de plate pinture sur toille, lesquelz seront de la longueur de quatre piedz et de largeur de deux piedz et demy, pour et moyennant le pris et somme de 4 livres tournois ». Fouchier avance sur cette somme de 4 livres tournois un écu sol et promet de payer le surplus de 28 sols tournois à la remise du travail (folio 63). — Noble homme Jean Girard, seigneur des Bergeries, élu pour le roi en Berry, reconnait avoir reçu de Jean Jaupitre, seigneur de Vaugibault, et de Claude Lamoignon, marchand à Bourges, la somme de 70 livres tournois que lesdits Jaupitre et Lamoignon ont été condamnés à lui payer par sentence du bailli de Berry, pour demi-année d'une rente constituée de 140 livres tournois à prendre sur les commandeurs de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, ainsi que sur Jaupitre et Lamoignon (folio 66). — Pierre Gacon l'aîné et Pierre Gacon le jeune, père et fils, maîtres maçons, promettent d'abattre et de refaire une muraille en la maison de honorable homme maître Jean Jaupitre, scribe en l'Université de Bourges; cette muraille touchait par un côté au prieuré de Saint-Michel (folio 78). — Jean d'Auberville, procureur des bourgeois, manants et habitants de la ville de Bourges, étant chez noble homme Raimond Decastaing, conseiller du roi et receveur général de ses finances en la Généralité de Langue d'Oïl, à Bourges, lui signifie le *brevet*, signé Robertet, en date du 30 août 1568, « par lequel le roy pour les causes y contenues a voulu, declairé et ordonné que les denyers destinez pour la navigation des rivieres de ladicte ville seront employez aux reparations et fortifficacions d'icelle ville de Bourges et aultres choses en icelle necessaires, faisant foy dudict brevet audict Decastaing afin qu'il n'ayt a payer cy après lesdiz deniers synon selon et ainsy qui luy sera ordonné par le seigneur de Vastan, lieutenant pour le roy audict païs, et les maire et eschevins de ladicte ville pour le temps que Sa Majesté l'a voulu [et] ordonné par ledict brevet, a commancer au quartier d'octobre prochain. Lequel Decastaing a fait responce qu'il fera son debvoir ». La même signification est faite à Étienne Girard, seigneur de Poincy, commis à la recette des deniers pour les travaux de la navigation d'Auron, Yèvre et Cher, et aux commissaires députés par le roi pour ladite navigation (folio 119). — François Michellet, maître maçon, demeurant à Bourges, certifie aux maire et échevins que Thomas Bonnemain, dit Charlot, voiturier à Bourges, a fourni et charroyé pour la Ville 285 *tombellerées* (tombereaux) de sable rouge depuis le mois de juillet dernier passé jusqu'au 22 novembre 1568. Ce sable a été employé à *racoustrer* (réparer) les murailles de la ville depuis l'extrémité de la rue Neuve, près la grille, jusque derrière l'hôpital de Saint-Julien (folio 139). — Messire Vincent Dupuy, chevalier, seigneur de Vatan, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, lieutenant et gouverneur de Bourges, fait savoir à messieurs les maire et échevins que les gens de guerre chargés de garder et de maintenir en l'obéissance du roi ladite ville de Bourges et le duché de Berry, menacent d'abandonner la ville parce qu'ils n'ont pas reçu la solde à laquelle ils ont droit; il engage les maire et échevins à aviser promptement et à recouvrer l'argent nécessaire pour payer cette solde. Dans le cas où ils ne pourraient, il les invite à requérir les principaux bourgeois et *citoiens* de la ville de prêter une certaine somme pour effectuer le payement, jusqu'à ce que la crue de 2 sous 6 deniers tournois pour livre sur la taille imposée par ordonnance du roi en l'Élection de Berry pour la solde des gens de guerre soit entièrement perçue. Nobles hommes maître Étienne Lalement, maître des requêtes ordinaire de l'hôtel du roi, seigneur de Bouzay; Jean de Sauzay, seigneur du Motet, conseiller au siège présidial de Bourges; Jacques Gassot, seigneur de Deffends, maire; Guillaume de Sauzay, seigneur de Contremoret, échevin de la ville; Vincent Delacroix et Jean Esmard, élu pour le roi en Berry; Jérôme Chambellan, seigneur de La Garenne, receveur des aides et tailles en Berry et commis à la recette de la crue de 2 sous 6 deniers tournois, promettent de prêter à la Ville la somme de 3,000 livres tournois pour la solde des gens de guerre; laquelle somme est versée en *testons* aux mains de Jérôme Chambellan (folio 197).

E. 2227. (Registre.) — In-4°, 197 feuillets, papier.

1569-1577. — Jean Maillard, dit l'Écrevisse, boulanger, demeurant à Bourges, vend à honorable homme maître Pierre Chesnier, principal régent en l'Université de Bourges, un muid de blé méteil, mesure de Bourges, et s'oblige à le

fournir audit Chesnier en pain cuit chaque semaine; cette vente faite moyennant la somme de 18 livres tournois payée comptant (folio 15). — Honnête femme Colette Girard, épouse de honorable homme maître Pierre Millet, sieur de la Vernusse, demeurant à Bourges, donne en *adcense* à Michel Thouron le jeune, maître pâtissier à Bourges, la tonture de deux arpents de pré, sis en la prairie Saint-Sulpice, près Bourges, pour un an seulement et moyennant la somme de 16 livres 10 sols tournois (folio 33). — Honorable homme et sage maître Antoine Barathon, seigneur de Vauvert, donne en *adcense* à Léonard Perrot, vigneron en la paroisse Saint-Fulgent de Bourges, pour sept ans et moyennant 65 sols tournois, deux parts de jardin, sis en la paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard de Bourges, près dudit lieu de Vauvert, et touchant le chemin de Bourges à *Marmaigne* (folio 126). — Vénérable personne, maître Bernardin Castor, principal du collège de la Société du nom de Jésus, établi à Bourges, donne en *adcense*, au nom du collège, pour trois ans, à Ursin Feuillet, pêcheur, demeurant eu la paroisse de Saint-Médard de Bourges, moyennant 8 livres tournois, plus un plat de poissons ou 5 livres tournois au choix du bailleur, la moitié du droit de garenne de rivière près d'Ouzy, appartenant à la seigneurie de Lazenay (folio 162). — Honnête personne Guillaume Mareschal, seigneur de la Grand'Rivière, conseiller du roi au siège présidial de Bourges, vend à prudent homme Pierre Hemeré, sergent royal à Bourges, un jardin, sis en la paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard de Bourges, contenant deux boisselées, moyennant la somme de 40 livres tournois payée comptant en 4 écus d'or sol, un ducat de Castille, un *pistolet* (demi-pistole), une pièce de 28 sous, 7 *testons* et le reste en monnaie (folio 190, verso). — Noble homme Nicolas de Charpaignes, commissaire ordinaire des guerres, seigneur de la Vevre, demeurant à Bourges, et *damoiselle* Gabrielle Genton, sa femme, vendent à prudent homme Jean Lerasle, laboureur, demeurant en la paroisse de Quantilly, une pièce de pré d'un demi-arpent, sise en ladite paroisse de Quantilly, justice de Boisbelle, en la pêcherie des Prés-des-Fosses (folio 195, verso). — Nota : Sur la couverture de parchemin, en écriture de la fin du XVI[e] siècle, le proverbe : « Bonne renommée vault mieulx que seinture dorée. »

E. 2228. (Registre.) — In-4°, 140 feuillets, papier.

1612-1621. — Depardieu (Charles). — « Nottes et contractz de maistre Charles Depardieu, greffier des affaires communes de la ville de Bourges et nottaire royal en Berry ». — Noble homme maître Robert Hurtault (*alias :* Heurtault), seigneur du Soullier, conseiller du roi au bailliage de Berry et siège présidial de Bourges, agissant au nom de noble homme Gilles Hurtault, seigneur d'Houé, son frère, vend à Pierre Fougeu, sieur d'Escures, conseiller du roi en ses Conseils d'État et privé, maréchal général des camps et armées de Sa Majesté, intendant des turcies et levées des rivières de Loire, Cher, Allier et autres fleuves y descendant, à messieurs maître Étienne Bigot, seigneur d'Ormoy, Nicolas Macé, seigneur de la Vesvre, et Claude Lebègue, seigneur de Dornon, conseiller au siège présidial, commissaires députés par le roi pour le fait de la navigation des rivières de Berry « tout le droict de molins que ledict seigneur d'Houé, son frere, a et peult avoir sur la riviere du hault Cher de nagueres rendue navigable pour la commodité publicque et suivant la volonté du deffunct roy Henry le Grand, que Dieu absolve ! et sans que a l'advenir il y puisse bastir ny faire molin ny autre chose qui puisse prejudicier a la navigation, sans aussi que lesdictz acquereurs ny leurs successeurs esdictz noms ou autre ayant cause d'eulx puissent, en vertu de la vente a eulx faicte dudict droict de molins, pretendre aucune chose en la proprietté de l'eau, droict de garenne en icelle quelque part que son cours soit diverty pour ce qui sera faict pour la commodité de la navigacion ne aux autres droictz apartenans audit seigneur d'Houé en ladicte eau ne pareillement es maisons, meulle, empallements, pilliers et autres bastimens qui sont sus et au dedans des lieux par lesquelz ladicte eau a de present son cours » ; cette vente faite moyennant la somme de 3,000 livres tournois (folio 9). — Plainte contre les libraires de Bourges adressée par les marchands merciers de cette ville à messieurs les maire et échevins : « Supplyent humblement...., tous marchans merciers de ceste ville, disans que de nagueres ilz ont esté adjournez a la requeste de André Lauverjat et aultres marchans libraires de ceste ville a comparoir par devant nosseigneurs de la Court de Parlement a Paris a fin de leur voyr faire inhibitions et deffenses de ne plus a l'advenir exposer en vente, comme ilz ont de tout temps et anciennetté fait, aulcuns livres qu'ilz debitent et vendent en leurs bouticques et dont ilz font meilleur marché que lesdiz libraires, ce qui est au soullagement du publicq, joinct que la plus part du temps iceulx libraires, soict a cause de leur pauvretté ou aultrement, ilz n'ont en leurs bouticques aulcun des livres que lesdiz merciers vendent et par ainsi le publicq y est interessé; ce consideré, mesdictz sieurs, attendu que ce dont il agist est ung faict de police et que avez en tel cas acoustumé tenir la main que ce qui est du bien publicq soit conservé, il vous plaise que en ladicte cause vous interveniez et requeriez en icelle ce que verrez bon estre a faire pour faire en sorte que lesdiz supplians puissent vendre et débiter les livres par eulx acoustumez estre venduz.....; et en ce faisant ferez bien et justice. » (folio 18). — La Ville nomme

un procureur chargé d'ester en Parlement pour y défendre la cause des merciers ci-dessus exposée (folio 19). — Accord entre les maire et échevins de Bourges, d'une part, et messire François Pinson, docteur régent en droits en l'Université de cette ville, d'autre part : Les maire et échevins s'engagent à faire payer à Pinson sur les deniers communs la somme de 400 livres tournois de gages annuels, payable de quartier en quartier, moyennant quoi François Pinson s'engage à rester à Bourges « pour y lire publicquement et y excercer la function de docteur regent et y continuer ladicte regence en droict civil et canon sans distinction de facultez avec pouvoir de presenter ou graduer en l'une ou l'autre Faculté du droit civil et canon, aux droictz, franchises et libertez accoustumés et octroyez aux autres docteurs de ladicte Université et ce durant le temps de cinq ans a commancer du premier jour d'octobre dernier passé [1612]. » (folio 27).— Nicolas Oudin, *institutaire* (chargé d'expliquer à l'Université les Institutes de Justinien), fait savoir aux maire et échevins qu'il est contraint, pour importantes affaires personnelles, de se retirer dans son pays, et prie la Ville d'accepter sa démission : il désigne comme très capable de lui succéder maître Jean Mercier, avocat au siège présidial, qui a déjà fait des lectures ordinaires en cette Université et en fait encore à présent (folio 41). — Nobles hommes Claude Gassot, sieur de Deffends, maire de Bourges, René Lecointe, conseiller du roi, lieutenant en l'Élection de Bourges, François Dorléans, sieur de Montifault, Claude Bourdaloue, avocat au bailliage et siège présidial de Bourges, Pierre Paulin, bourgeois et marchand, échevins, nomment comme *institutaire* en l'Université, à la place de Nicolas Oudin, démissionnaire, maître Jean Mercier, avocat au siège présidial de Bourges ; cette nomination faite pour trois ans, à partir de la Saint-Remi prochaine, et aux gages annuels de 200 livres tournois à payer sur les deniers communs (folio 42). — La Ville de Bourges, qui avait accordé aux Jésuites directeurs du collège Sainte-Marie une somme de 1,500 livres pour leur aider à terminer l'installation de leur établissement et notamment pour « bastir et constinuer les classes dudict college qui estoient tellement mynées qu'ilz n'y pouvoient plus enseigner la jeunesse sans eminent peril et danger », somme que les maire et échevins n'avaient pu payer, vend auxdits Jésuites une rente annuelle de 93 livres 15 sous tournois (folio 45).— Bail pour cinq ans par la Ville de Bourges à Belinguier, maître chapelier, comme plus offrant et dernier enchérisseur, de la maison de la Monnaie, sise en la rue de Mirebeau (folio 61). — Philippe Fouchier, receveur des deniers communs de Bourges, sur l'ordre des maire et échevins, se transporte au domicile de noble homme maître Antoine Bengy, docteur régent en l'Université de cette ville, doyen des Facultés de droit canon et droit civil, et l'invite ainsi que ses confrères Renouard, Merille et Pinson, à venir à son logis toucher les sommes qui leur sont dues pour leurs gages de docteurs en ladite Université ; Bengy et ses collègues n'avaient pas été payés depuis plus d'un an (folio 71). — Les maire et échevins nomment un procureur chargé d'aller faire approuver par le Conseil Privé de Sa Majesté ou par la Cour de Parlement la nomination, faite par l'Assemblée de ville, de Jacques Mercier comme docteur régent en l'Université de Bourges (folio 73). — Acte constatant que les maire et échevins de Bourges ont accordé sur les deniers destinés à la navigation des rivières d'Auron, d'Yèvre et du Cher jusqu'à la ville de Selles-en-Berry (aujourd'hui Selles-sur-Cher, Loir-et-Cher) une somme de 500 livres tournois à Pierre Bidault et Michel Crochet, marchands, demeurant à Menetou-sur-Cher, sur laquelle lesdits Bidault et Crochet devront payer, au nom des maire et échevins, une rente annuelle de 40 livres tournois aux religieux de l'abbaye d'Olivet pour cause des démolitions faites en un moulin appartenant à l'abbaye, appelé le moulin d'Olivet, sis près l'abbaye ; ledit moulin entravant la navigation sur le Cher (folio 98). — Les maire et échevins sont informés par monseigneur de La Chastre, gouverneur de la province de Berry, que pour protéger la ville de Bourges et la maintenir en l'obéissance de Sa Majesté, ils devront faire construire 20 *sentinelles* (guérites) pour garantir les habitants qui montent la garde sur les murailles, et faire réparer les plafonds de certaines tours de l'enceinte : à cet effet, les maîtres des eaux et forêts de Berry et le procureur du roi délivreront à la Ville 45 pieds d'arbres propres à la construction de ces *sentinelles*, pris dans les forêts royales d'Allogny et de Haute-Brune ; adjudication par la Ville de la construction desdites *sentinelles* (folio 110).— Les RR. PP. de la Compagnie de Jésus du collège Sainte-Marie de Bourges reconnaissent avoir reçu de maître Charles Renou, receveur des revenus de la maladrerie Saint-Lazare de cette ville, une somme de 1,300 livres, prêtée par les maire et échevins pour aider à la construction déjà commencée des bâtiments du collège destiné à l'instruction de la jeunesse (folio 118). — Le maire, les échevins et le procureur des affaires communes, assemblés en l'Hôtel de Ville de Bourges, après avoir entendu les plaintes de divers habitants sur la mauvaise odeur que répandaient en cette ville, et particulièrement dans la rue des Augustins, les immondices déposées dans une ruelle touchant d'une extrémité à ladite rue des Augustins et de l'autre à la rivière d'*Aurete* (Yèvrette), baillent à rente perpétuelle à François Grandjean ladite ruelle, moyennant 40 sous par an : « ledit Grandjan a promis et acordé de tenir tousjours ladicte ruelle bien et deüement nettoyée et en telle sorte que le public n'en recevra aucune mauvaise odeur ny incommodité et

qu'en cas d'incendie en ladicte rue des Augustins et es environs il fera ouverture en ladicte ruelle pour prandre de l'eau en ladicte riviere d'Aurete toutesfois et quantes que besoing sera » (folio 120). — Suivant la décision prise en l'Assemblée de ville, les maire et échevins déclarent qu'ils poursuivront l'exécution de la déclaration du roi obtenue par eux relativement aux docteurs régents en droit et qu'ils obligeront ceux-ci à se conformer notamment à l'arrêt rendu en 1523, dans lequel il est spécifié que le nombre desdits docteurs ne dépasserait pas six. Lecture est donnée de la déclaration et de l'arrêt de 1523 au domicile même de messire Antoine Bengy, doyen des docteurs de droit régents en l'Université de Bourges, et en sa présence. Bengy fait savoir qu'il communiquera la décision des maire et échevins à ses collègues pour en délibérer entre eux (folio 122). — Travaux ordonnés par les maire et échevins pour la cérémonie de l'entrée du prince de Condé à Bourges : « Estat du bois necessaire pour dresser un teatre devant la chapelle St Jehan au faulxbourg d'Aurron de six toises de long et trois toises de large pour reposer monseigneur le Prince et y estre par lui receü les harangues de tous les corps a son entrée en la ville de Bourges. » Les plan et dessin en sont fournis par Jean Pinardeau, maître menuisier à Bourges (1616). « Estat de ce qu'il convient fere pour transporter le portail qui est de present a Saint Hierosme et le dresser en la rue des Arenes au lieu ou il sera advisé, et dresser la pyramide qui est en la maison de Ville sur le puis des Carmes, faict avec maistre Jehan Pinardeau, dit Le Limosin....: Est besoin de fere une inscription au moings en la face d'en bas du pied d'estal [de la pyramide], qui regarde vers la Porte Neufve, et pour ce fere seront priez les Peres Jesuites de s'y emploier et les advertir que l'espace de ladicte inscription est de cinq ou six piedz en carré ; et afin de s'asseürer d'aventage et congnoistre l'enrichissement de ladicte pyramide seront priez de la venir veoir. Plus, est besoing de fere deux inscriptions pour mettre au dessus du portail en une (*sic*) espace estant au dessus de la corniche ellevée de quatre toises ou environ. Lequel espace peult contenir une toise et demye ou environ et partant vers la haulteur sera besoing que les lettres soient grosses et de toutes les inscriptions prandre advis de maistre Bouchier pour la quantité d'icelles. » Il est stipulé qu'après la cérémonie de l'entrée du prince de Condé le portail et la pyramide seront abattus et les peintures enlevées (folio 131). — Les maire et échevins de Bourges, suivant l'ordonnance de monseigneur de Montigny, maréchal de France, gouverneur et lieutenant général pour le roi en la province et duché de Berry, du 28 janvier 1617, font abattre dans la Forêt-le-Roi douze pieds d'arbres devant servir à la construction des barrières dans les faubourgs et avenues de cette ville pour la maintenir en l'obéissance du roi (folio 136). — Procuration donnée à X. (*en blanc*) par huit marchands et voituriers de Bourges, afin de recevoir en leur nom de M. le Trésorier général de l'artillerie les deniers qui leur sont dus pour la nourriture et l'entretien des chevaux employés par eux « au train, bande et conduite de l'artilerie qui a esté menée en l'armée de Berry et Nivernois commandée par monseigneur le Mareschal de Montigny ». (1617) (folio 138). — Les maire et échevins de Bourges constituent comme procureurs X. X. (*en blanc*), pour comparaître en leur nom devant le bailli de Berry dans le procès des vénérables de la Compagnie de Jésus établis au collège de cette ville, appelant de certaine sentence rendue au siège de la prévôté de Bourges ; ces procureurs devront se joindre auxdits Jésuites du collège Sainte-Marie, dont la Ville est protectrice, et soutenir avec eux que la prétention de retrait lignager formulée par la partie adverse sur une maison acquise par lesdits Jésuites n'est pas recevable ; cette maison était nécessaire pour agrandir le local où se trouvaient les pensionnaires et pour établir une classe de philosophie, faite actuellement, faute de place, dans le réfectoire desdits pensionnaires. Les maire et échevins ont reconnu d'ailleurs « l'acquisition de ladicte maison tourner au profit et usage du bien publicq et dudict college, qui faict que le retraict lignager ne peult avoir lieu, parce que le bien publicq est toujours preferé a ce qui est du bien des particulliers » (folio 142). — Contrat passé entre la ville de Bourges et maîtres Jacques Mercier, François Broé et Jean Mercier, avocats en Parlement, nommés docteurs régents en droit civil et droit canon à l'Université : « Lesdictz sieurs Merciers et Broé seront presentez par les sieurs maire et eschevins [aux sieurs Merille et Pinsson docteurs regens en cette Université] pour estre receüz, mis en possession et installez en deux chaires, sçavoir lesdictz maistres Jacques Mercier et Jean Mercier conjoinctement et par esgalles portions en l'une desdictes chaires et ledict maistre François Broé en l'autre sans toutesfois que ledit jugement puisse estre tiré en consequence en ce qu'il a esté disposé par lesdictz sieurs docteurs d'une chaire vaccante, non publiée ny disputée, et, ladicte presentation et reception estans faicte, lesdictz maistres Jacques Mercier, François Broé et Jehan Mercier seront tenuz et se sont obligez envers lesdictz sieurs maire et eschevins et leurs successeurs esdictes charges de faire après leur installation leur continuelle demeure et ressidance en cette ville pour lire publicquement et y exercer la function de docteurs regens et y continuer ladicte regence en droict civil et canon, sans distinction de Facultez, avec pouvoir de graduer en l'une ou l'autre Faculté de droict civil et canon ainsi que sont tenuz faire les docteurs regens de cette Université avec l'assiduité requise et selon qu'il est porté par les

statuz de ladicte Université aux droictz, franchises et libertez accoustumez et octroiés aux docteurs de ladicte Université, et ce durant le temps et espace de cinq ans commançans le premier jour d'octobre dernier et a pareil jour finissans et que l'ung d'eux sera aussi tenu par chacun an lire et interpreter aux escolliers les Institutes durant le susdit temps de cinq ans, dont ilz s'acorderont ensemblement par chacun an, et, a deffault de faire lesdictes Institutes par l'un d'eux, demeureront eulx trois privez de leurs gages; et moyennant ce lesdictz sieurs maire et eschevins esdictes qualitez ont promis et se sont obligez de leur faire bailler et payer pour eulx trois des deniers commungs de ladicte ville les gages que soulloient avoir deffunct maistre Jehan Renouard et l'institutaire, qui sont sept cens livres par chacun an, lesquelz seront distribuez entr'eulx par tiers esgallement afin de congnoistre pendant ledict temps le debvoir qu'ilz apporteront a leurs charges et sans que lesdictz sieurs Merciers et Broé puissent pretendre plus grandz gages durant ledit temps de cinq années; et, sy lesdictz sieurs maire et eschevins jugent utile pour le bien de l'Université d'appeller en icelle quelque docteur fameux et qui ayt faict profession d'enseigner le droict en quelques unes des autres Universitez, afin de rendre tousjours celle cy plus florissante, lesdiz maistres Jacques Mercier, François Broé et Jehan Mercier seront tenuz et ont promis de luy quitter la preseance sans qu'ilz se puissent prevaloir d'avoir esté receüz et installez en cette Université avant luy ne contester l'evocation qui sera faicte dudict docteur, lequel ne sera tenu a aucune dispute et pour lequel docteur seront reservez les gages que deffunct messire Antoine Bengy soulloit avoir et, advenant le decedz desdiz sieurs Merciers et Broé ou d'aucun d'eulx pendant lesdictes cinq années, leurs femmes ou heritiers ne pourront pretendre ne demander des gages a eulx accordez que ce que leur sera deüb, et le quartier courant seulement... » (folio 146). — Renouvellement de contract entre la ville de Bourges et messire Esme Merille, docteur régent en droits (civil et canon) en l'Université : « Ledict sieur Merille a promis et s'est obligé envers les sieurs maire et eschevins et leurs successeurs esdictes charges de continuer a faire sa demeure et continuelle residence en cette ville pour y tenir la premiere chaise (1) (*sic*) de doyen en la Faculté des droictz civil et canon, lire publicquement et y exercer la function de docteur regent en droict civil et canon, sans distinction de Facultez, avec pouvoir de graduer en l'une et l'aultre Faculté de droict civil et canon tout ainsy qu'il a cy devant faict....; et ce durant le temps et espace de neuf ans commançans le premier jour d'octobre dernier..... Et, moyennant ce, lesdits sieurs maire et eschevins esdictes qualitez, conformement au resultat de l'assemblée convoquée et tenue en l'Hostel de Ville le treiziesme jour de may, se sont obligez et ont promis audit sieur Merille la somme de neuf cens livres par chacun an de gage paiable de quartier en quartier et esgalle portion des deniers commungs de ladicte ville. » (folio 156). — Convention passée entre les maire et échevins de Bourges et François Lesieur, capitaine et concierge du Palais Royal de cette ville : « Ledict Lesieur a promis et s'est obligé ausdictz sieurs maire et eschevins de serrer, garder et conserver tous et chascungs les meubles, soict lictz, chaslictz, tables, linge, vesselle, batterye, et tous autres meubles et ustancilles de maison qui luy seront baillez par inventaire par lesdictz sieurs maire et eschevins, tendre les tapisseryes, blanchir tous les linges qui luy seront baillez, iceulx fornir aux sieurs gouverneurs de ce païs et autres seigneurs qui viendront en cestedicte ville pour y demourer et surjorner, et, après que lesdictz sieurs gouverneurs et autres seigneurs s'en seront allez de cestedicte ville, faire blanchir tous le linge qui aura esté sally, destendre les tapisseryes, faire nettoyer la vesselle et batterye qu'il aura en sa possession, et de tous lesdictz meubles en rendre bon compte ausdictz sieurs maire et eschevins..... » (folio 158). — La maladrerie de Saint-Lazare de Bourges est annexée au collège Sainte-Marie, et les revenus en sont mis à la disposition des Pères Jésuites dirigeant ledit collège, à la condition de nourrir et entretenir tous les lépreux nés à Bourges ou habitant Bourges et les faubourgs; la Ville se réserve, en temps de peste ou d'autre épidémie, de se servir des bâtiments de cette maladrerie, mais seulement dans le cas où, à l'époque de l'épidémie, il n'y aurait aucun lépreux en traitement à Saint-Lazare (folio 160). — Prudents hommes Esme Ragié, Pierre Dorival et Jean Degoy, maîtres brodeurs à Bourges, promettent aux maire et échevins « de faire et parfaire bien et deüement toute la broderie en soye de belles et vifves couleurs avec les enrichissements d'or et d'argent necessaire[s] aux six robbes des sergens de la ville, a celle du messager de l'Hostel de Ville avec les chifres et autres choses que l'on a accoustumé d'y fere de mestier de brodeur, selon le modelle qui est et paroist aux vieilles robbes desdictz sergens et messager, et couldre les papilottes et les mouthons d'argent desdictes robes bien et deüement et faire les armoiries timbrées desdictz sieurs maire et eschevins, comm' aussi fere en beau et bon satin et broderie ce qui est a faire aux robbes de quatre portiers de ladicte Ville, a celle du crieur de patenostre et du trompete et encores aux quatre mandilles des quatre capitaines de dizainiers, a celles du portier de la Porte Sainct Ambroise, au prevost de la Santé, au canonnier et au charron de la Ville et au vallet de la confrairie Sainct Georges,

(1) On sait que *chaise* est le même mot que *chaire (cathedra)*. L'r dans le Berry, dans l'Orléanais et le Blésois, se prononçait comme l's sifflante. Ainsi on trouve *serreüsier* pour *serreürier*, etc.

que lesdiz sieurs maire et eschevins font fere a neuf, selon aussi le modelle qui est auxdictes mandilles qui ont esté representées ausdictz brodeurs ; lesquelz ont promis fournir toutes estoffes soict or, argent de soye, sattin et autres broderies necessaires, et le tout rendu, faict et parfaict bien et deüement dans le vingt cinquiesme du mois de may prochain en l'hostel de ladicte ville..... (année 1619), a peine d'estre les dessusdiz brodeurs executtez en leurs biens et emprisonnez..... » (folio 170). — Bornage par la Municipalité de Bourges de la Fontaine Saint-Firmin, au faubourg Saint-Privé, non loin du « Petit Pré Fichault » (folio 180). — Michel Musnier et Jacques La Jeunesse, demeurant à Bourges, promettent aux maire et échevins « de entretenir, conserver et armer de bonnes et fortes espines bien et deüement les cinquante deux ormes qu'ils ont au mois de novembre plantez en droict alignement en la grande place publicque de Bourbon, autrement appellée la Fosse des Arenes, en laquelle se treuvent a present les marchez de ladicte ville...; et auront la moictié des amendes qui seront par lesdictz sieurs maire et eschevins adjugez contre ceulx qui gasteront, esbrancheront ou romperont lesdictz ormes, après la denonciation et fidel raport qui en sera faict par deux ou trois personnes dignes de foy » (folio 238).

E. 2229. (Registre.) — In-4°, 408 feuillets, papier.

1664-1666. — Deperet (René). — Jean Danjou, écuyer, sieur de Moizon et des Gazons, secrétaire ordinaire de son Altesse Royale monseigneur le duc d'Orléans, demeurant à Bourges, vend à Martin Hilaire, sergent royal, demeurant aussi à Bourges, paroisse Saint-Oustrillet, deux morceaux de vigne, assis au vignoble des Petites-Montebrettes, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard (folio 9). — Messire Pierre Mathieu Perrotin, seigneur du Grand-Moutet, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, demeurant ordinairement à Paris, rue Jacob, paroisse Saint-Sulpice, cède à titre de rente annuelle et perpétuelle à François Renouard, vigneron à Bourges, paroisse Saint-Pierre-le-Guillard, une maison, sise à Bourges, paroisse Saint-Pierre-le-Guillard, en la « rue des Orbetz » (rue des Urbets) (folio 35). — Henry Labbe, écuyer, seigneur de Champgrand, conseiller du roi au bailliage de Bourges et siège présidial de Berry, président en la principauté et souveraineté d'Henrichemont et Boisbelle ; Henry Chamillard, écuyer, sieur de Vilatte ; Nicolas Catherinot, écuyer, sieur de Coulons, conseiller et avocat du roi au présidial de Berry, bailliage et autres juridictions royales de Bourges ; Paul Lelarge, écuyer, sieur de Crezançay et des Saules ; René Dorsanne, écuyer, seigneur de Tizay, Janvarennes et du Souchet, maire et échevins de Bourges, baillent en *adcense* pour trois ans à Laurent Paignon, manœuvre, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Médard, une tour joignant les murs de cette ville, appelée la Tour Saint-Clément, près la Porte Saint-Sulpice, moyennant 20 sous par an : « Sera [ledit] preneur tenu et s'est obligé d'avoir l'œil et prendre garde que les murs de ladicte ville proche ladicte tour a luy adcensée ne soient desmolis, à peine d'estre depossedé de la tour, sans qu'il soit besoin d'aucune signification ny forme de procès. » (folio 47). — Promesse de mariage entre maître Charles Moreau, sieur de Chaumont, avocat en Parlement, fils de défunt honorable homme Pierre Moreau, bourgeois de Bourges, et honnête fille Jeanne Mosnier, fille de défunt honorable homme Guillaume Mosnier, lieutenant du premier barbier du roi à Bourges (folio 101). — Noël Grosbois, laboureur, demeurant en la paroisse de Saint-Florent-sur-Cher, vend pour 80 livres tournois, à Gaspard Thaumas de La Thaumassière, écuyer, sieur de Puyferrand, avocat en Parlement, demeurant à Bourges, une pièce de pré, d'un quartier et un peu plus, sise en ladite paroisse de Saint-Florent, en l'îlot des Grosbois, « autrement l'illon des escluses » (folio 119). — Maître Jacques Badin l'aîné, bourgeois de Bourges, y demeurant paroisse de Saint-Fulgent, pour entretenir la paix entre ses enfants et petits-enfants, dispose entre eux de tous ses biens ; à noter, parmi les clauses, le legs fait à ses petits-enfants, enfants de Gaspard Thaumas de La Thaumassière, écuyer, sieur de Puyferrand, avocat en Parlement et échevin de Bourges, et de défunte *demoiselle* Catherine Badin, sa fille, consistant en une pièce de terre, sise à Forgemou, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, contenant 5 septerées, « de la quelle terre il prie sesdiz petits-enfants se contenter, voulant qu'elle leur demeure franchement et exempte de touttes debtes generalement quelconques, sauf des cens et debvoirs seigneuriaux, si aucuns sont deübs sur icelle » (folio 181). — Anne Tourtier, écuyer, sieur de La Vesvre, enseigne au régiment de Clairembault, demeurant ordinairement à Bourges, paroisse de Notre-Dame-du-Fourchaud, se disant majeur de 25 ans, reconnaît avoir vendu à honorable homme Gilbert Treteau, sieur de la Marondière, demeurant à Bourges, divers immeubles, sis à Lochy et aux environs (folio 233). — Messire Charles de Gamaches, chevalier, seigneur de Coudron, demeurant à *Jussy en Champaigne* (Jussy-Champagne), étant présentement à Bourges, au logis où pend pour enseigne la Tête-Noire, sis rue d'Auron, paroisse Saint-Fulgent, vend à noble Jean Drault, avocat en Parlement, demeurant à Bourges, une rente annuelle de 16 livres 13 sous 2 deniers tournois (folio 253). — Testament de messire Philbert de La Roche-Aymon, chevalier, seigneur de la Ville-du-Boys et du Moulin-Porcher, demeurant ordinairement au lieu du

Moulin-Porcher, paroisse de Charly, étant présentement à Bourges, au logis où pend pour enseigne l'Écu de France, rue d'Auron, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard : « Veult et entend que, sytost qu'il aura pleü a Dieu de disposer de luy et que son ame sera separée de son corps, sondit corps estre ensevely dans un linceuil mis en un cercueil de boys inhumé et enterré dans l'eglise du bourg de Charly au lieu ou sont inhumez et enterré ses ancestre ..; qu'il soit donné par ses heritiers un devant d'autel honneste a l'autel de la chapelle de St Eutrope qui est en l'eglise de Charly...; veult et entend qu'il soit aumosné de ses biens par sesdiz heritiers cy après nommez aux pauvres de l'Hospital general de ceste ville [de Bourges] la somme de 36 livres tournois, afin de les obliger a prier Dieu pour luy et a la charge que douze ou quinze d'iceux le conduiront, le jour qu'il sera mené audit Charly, jusques aux confins de la derniere paroisse de cette ville de Bourges sur le chemin de Charly ; pareillement, veult et entend qu'il soit, le jour de son convoy ou incontinent après, ausmoné aux pauvres onteux de ladite parroisse de Charly la somme de 60 livres tournois, laquelle somme sera paiée par sesdits heritiers auxdits pauvres afin de les obliger a prier Dieu pour le repos de son ame ; a donné et legué par ces presentes, donne et legue au sieur Prevost, officier de sa maison, [et a] la damoiselle sa femme, suivante de la dame son espouze, et a Laurant Brou, semelier (*sic*), a chascun d'eux, la somme de cinquante livres, laquelle leur sera paiée par sesdits heritiers trois mois après son deceds et ce pour les bons et agreables services qu'il a receüs d'eux, de la preuve desquels il les a rellevez et relevent (*sic*) par ces presentes; et, oultre ce, leur sera paié leurs services et gages. Veult et entend que l'on face aprendre a ses deux lacquetz, a chacun d'eux, un mestier et que le prix des aprentissages soient payez par sesditz heritiers... Donne et legue a Thomas Delacour, dit Picard, chirugien, antien domestique de sa maison, la somme de 100 livres tournois pour les bons et agreables services qu'il a receüs de luy, de la preuve desquelles il l'a relevé et releve ; laquelle somme luy sera payée par ses heritiers trois moys après le deceds dudit seigneur testateur, sans aucuns interestz... » (folio 263). — Jacob Boucher, marchand drapier, et Jean Boucher, son fils, majeur de 25 ans, aussi marchand drapier, demeurant en la ville de Saint-Michel, pays de Lorraine, étant présentement à Bourges, au logis où pend pour enseigne « La Truye qui file », vendent à honorable homme Claude Billot, maître barbier et chirurgien, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, une maison, sise en ladite ville de Bourges, même paroisse, grande rue d'Auron (folio 335). — Pierre-Mathieu Perrotin l'aîné, écuyer, seigneur du Grand-Moutet, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, demeurant ordinairement en la ville de Paris, rue Jacob, paroisse Saint-Sulpice, étant présentement à Bourges, tant en son propre nom qu'au nom de Pierre-Mathieu Perrotin le jeune, son frère, aussi écuyer et grand mousquetaire dans la première compagnie du roi, vend à Antoine Demeuré, maître couvreur à Bourges, paroisse Saint-Bonnet, « un chast de bâtiment, couvert d'aissil » (bardeau) (folio 405).

E. 2230. (Registre.) — In-4°, 352 feuillets, papier.

1664-1666. — Sommation faite par Jean Rouzeau, meunier du moulin de Charlet, paroisse de Saint-Georges, dépendant du prieuré de Saint-Martin-lez-Bourges, à Pierre Lauverjat, prêtre, chanoine du Château-lez-Bourges, y demeurant, comme procureur et agent des affaires de noble et scientifique personne maître Alexandre Cordier, chanoine et grand vicaire en l'église de Langres, y demeurant, et prieur dudit prieuré de Saint-Martin, de faire réparer la meule dudit moulin de Charlet, qui est si usée qu'il est impossible audit Rouzeau de moudre le blé (folio 9). — « Estat de ce qu'il convient et est necessaire faire pour le pressouer situé en la paroisse de Fussy, au clos dependant de l'archevesché de Bourges, affin qu'il puisse servir. » (folio 11). — Simon Pinault, vigneron, demeurant au lieu du Moutet, paroisse Saint-Pierre-le-Guillard de Bourges, promet à messire Pierre Mathieu Perrotin, seigneur du Moutet, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, demeurant ordinairement en la ville de Paris, rue Jacob, paroisse Saint-Sulpice, de « bien et deüment et suivant la coustume, en temps et saison deübs, pendant trois ans, a comancer au jour St Martin d'hiver prochain et a pareil jour finissant lesdiz trois ans expirez, fassonner et entretenir de toutes façons, qui sont de taille, labourage, assertage et binage et generallement de toutes autres façons, la quantité de trois arpens de vignes situés audit lieu du Moutet, apartenant audit sieur Perrotin, que le dit Pinault a dit bien sçavoir sans en vouloir autre déclaration... » (folio 26). — Antoine Harreau, maître maçon, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, s'oblige envers messire Pierre-Mathieu Perrotin, seigneur du Grand-Moutet, etc., « d'abattre et desmollir de fond en combe, toutesfois et quand qu'il plaira audit sieur du Moutet, un coullombier et un pignon de pierre estans audit lieu du Moutet, ledit pignon servant a la remise du carrosse, au moings de dommage que faire se poura, et des matheriaux d'iceux en bastir et construire de l'oeuvre de masson audit lieu du Moutet, proche et joignant une escurye, au lieu et endroit qui luy sera marqué par ledit sieur, les murailles propres et necessaires a faire une grange... (folio 29). — Claude Bonnet, maître barbier et chirurgien, demeurant à

Bourges, promet à Nicolas Poupelin, maître tailleur d'habits, demeurant aussi à Bourges, d'enseigner pendant trois ans à son fils, Gabriel Poupelin, l'art et le métier de chirurgien au mieux qu'il lui sera possible, et pendant ce temps de le nourrir et le loger, moyennant la somme de 200 livres, payable en trois termes (folio 32). — Maître Louis Bruère, praticien au Parlement de Paris, né à Bourges, paroisse de Saint-Jean-le-Vieil, étant présentement à la maison curiale de cette paroisse, somme le curé, messire Pierre Girard, de lui délivrer un extrait de l'acte de son baptême, promettant de lui donner un salaire raisonnable pour l'expédition. A quoi le curé fait réponse, qu'après avoir cherché et feuilleté tous les actes baptistaires étant en sa possession et dont la plupart sont déchirés, il n'a pu découvrir celui dudit Bruère (folio 55). — Louis Chevallier, demeurant en la paroisse d'Ivoy-le-Pré, s'oblige envers monseigneur illustrissime et révérendissime père en Dieu messire Jean de Montpezat de Carbon, patriarche, archevêque de Bourges, primat des Aquitaines, seigneur spirituel et temporel des terres et seigneuries de Saint-Palais, Quantilly et autres lieux, d'entretenir les jardins potagers que monseigneur défunt Anne de Lévy, patriarche, archevêque de Bourges, a fait faire dans l'enclos du château de Quantilly; il recevra pour ce travail *sept-vingts livres tournois* par an (folio 140). — Étienne Deroche, jardinier, demeurant en la paroisse d'Arçay, s'oblige envers Gaspard Thaumas de La Thaumassière, écuyer, seigneur de Puyferrand, avocat en Parlement, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Jean-le-Vieil, « de faire, fassonner et cultiver de toutes fassons necessaires, pendant cinq ans qui ont commancé au jour de Saint Michel dernier passé et a pareil jour finissant, le jardin, parc d'arbres et vignes dudit sieur de La Thaumassiere, déppendant du lieu de Puyferrant, le tout bien et deüement et, en temps et saison deüe, de bien et deüement garder les bestiaux qui luy seront dellaissez en garde par ledit sieur de La Thaumassiere, garder les bastimens dudit lieu de Puyferrand et generallement faire en qualité de vallet et domestique tout ce qui lui sera commandé, a peine de desobeissance et de tous despens, domages et interestz, moyennant quoy ledit sieur de La Thaumassière a promis audict Deroche, ce acceptant, pour ses loisirs et sallaires, la quantité de 100 boisseaux de bled modure (*mouture*), mesure de Bourges, deux poinsons de vin pur, pour sa norriture, la somme de 20 livres tournois, le tout par chacun an pendant le present accueillage, payable a chacun jour S[t] Michel, dont le 1[er] payement se fera au jour S[t] Michel prochain, et oultre luy a dellaissé pour son habitation la jouissance d'une petite maison joignant ledit parc et jardin, appellée la Cossonnerye » (folio 171). — Étienne Daulnet, maître d'école à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, donne en *adcense* pour trois ans, à Julien Perrotin, maître maçon à Bourges, une chambre basse à cheminée, dépendant de la maison où demeure le bailleur, moyennant 11 livres 10 sols tournois par chaque année (folio 190). — Procès-verbal d'assemblée générale des maîtres foulons de Bourges, convoquée à la requête du procureur de la communauté et avec l'autorisation des maire et échevins, au sujet des maîtres drapiers de cette ville qui « cy devant faisoient les serges de longueur de trente aulnes, qui se fouloient et façonnoient facilement dans leurs moulins, et qui presentement les font de longueur de quarente a quarente huit aulnes qui sont pièces impossibles de fouler et façonner et manier par lesdiz foulons a cause de leur longueur et pezanteur... » Les drapiers sont invités à faire de nouveau les serges de la longueur de 30 aunes (folio 279). — Procès-verbal de l'assemblée des maîtres foulons de Bourges, dans laquelle Gilles Poumier a été élu pour deux ans inspecteur des draps et serges fabriqués dans ladite ville (folio 285).

E. 2231. (Registre.) — In-4°, 487 feuillets, papier.

1667-1669. — *Acense* pour sept ans par Jeanne Pastoureau, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, à Ambroise Vinson, vigneron, demeurant en la paroisse de Saint-Fulgent, de 2 arpents de vigne, sis au Clos-Catin (folio 6). — Pasquier Girardin, laboureur, demeurant en la paroisse de Saint-Loup-des-Chaumes, reconnaît tenir à titre de cheptel de *sire* Jacques Badin le jeune, marchand, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Fulgent, savoir : 8 vaches mères et leur suite de l'année, 2 autres vaches mères, 4 taureaux de deux à trois ans, une taure de même âge, un taureau d'Auvergne de l'âge de quatre ans, 8 grands bœufs et 4 taureaux de cinq à six ans, 2 autres bœufs, 2 cavales et 2 chevaux, plus 2 autres bœufs ; le tout au prix de 1,346 livres tournois. Le preneur s'engage à bien nourrir, garder et héberger lesdits bestiaux « en bon père de famille » (folio 21). — Pierre-Mathieu Perrotin, écuyer, seigneur du Grand-Moutet, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, demeurant ordinairement à Paris, rue de Tournon, paroisse Saint-Sulpice, tant en son propre nom que comme procureur de Pierre-Mathieu Perrotin, son frère, écuyer, seigneur dudit lieu, et l'un des mousquetaires de la première compagnie de Sa Majesté, donne à ferme pour sept ans à honorable homme Jean Gourdon, marchand, demeurant à Vierzon, « le lieu seigneurial et mestairye du Grand Mouthet, situéz en la paroisse de S[t]-Pierre-le-Guillard de Bourges, se concistans en un pavillon ou il y a chambres basses, cuisine, chambres hautes a cheminées, greniers, cave et court en un tenant, bastimans a demeurance, grange,

bergerye, estables, thoits, presouer, court en un tenant, garenne renfermée de fossez, jardin, parc renfermé de muraille, bastimans destinez pour la demeure d'un vigneron et jardinier, vigne et jardin estant dans ledit parc, le tout s'entretenant et jouxtant les susdiz bastimans, plusieurs terres labourables aux environs d'iceux, cinq quartiers de vigne ou environ presqu'en desert siz au vignoble de Pied Saujon, cinq arpens de pré sis en l'Ile Caillat, parroisse de Marmaigne, aisances, appartenances et deppendances, plus toutes et chacunes les autres terres dependantes dudit lieu du Mouthet, situées es parroisses de Truy, Arçay, Lochy, St Crapaix (*sic*)... et tout ce qui deppend dudit lieu du Mouthet sans aulcune chose en excepter ny retenir... » Le présent bail fait pour le prix de 1,350 livres tournois de ferme par an, outre les charges indiquées dans l'acte (folio 31). — Pierre-Mathieu Perrotin, écuyer, seigneur du Grand-Moutet, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, donne à *adcense* pour sept ans « à commancer pour la cassaille (premier labour) au jour de St Georges prochain venant » (1667), à Michel Néron et Nicolas Néron, laboureurs, demeurant en la paroisse de Trouy, moyennant 16 *septiers* de blé par moitié froment et méteil, mesure de Bourges, deux poules et un cochon de lait, plus une journée de leurs chevaux avec charrette et charretier « pour employer par ledict sieur bailleur ou ses fermiers a ce que bon luy semblera », une pièce de terre labourable, contenant six *mouhées* de terre ou environ, sise en la paroisse de *Truy* (Trouy), dépendant du lieu du Moutet, touchant d'une extrémité au *thureau* (tertre) de Saint-Martin, appartenant au bailleur (folio 44). — Jean Lécloppé, demeurant à Bourges, en la paroisse de Saint-Fulgent, Gabriel Robert, en la paroisse de Saint-Médard, Pierre Martineau et Guillaume Collin, en la paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, tous paveurs, s'entendent pour se partager également les profits ou les pertes des travaux de pavage qu'ils pourront avoir à entreprendre, pendant cinq ans, dans les faubourgs de Bourges, sur les grands chemins et dans d'autres villes (folio 58). — Gilbert Dupuy, curé de Lapan, y demeurant, donne en *adcense* pour trois ans à Jacques Brisset, laboureur, demeurant en la paroisse d'Arçay, moyennant 95 livres tournois par an, un pré appelé « les Grands Prés de la Cure de Lapan », sis sur le bord de la rivière du Cher, proche le bourg (folio 67). — Jacques Majé, carrier, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, permet à Marie Jappin, aussi carrier à Bourges, de tirer « bien et deüement, en bon père de famille », avec André Mauduit, Silvain Du Crot et Pierre Michel, de la pierre en la carrière des Averdins, sise en la paroisse du Château-lez-Bourges, appartenant aux vénérables chanoines du chapitre de l'église de Bourges, pendant tout le temps du marché passé entre ledit Majé et ledit chapitre, et moyennant 13 livres tournois par an à payer par Jappin (folio 104). — Françoise Auvinet, veuve de prudent homme Michel Prioré, fermier de la seigneurie de Villeneuve, y demeurant, donne à bail à Pierre Huet, laboureur, demeurant en la métairie de la basse cour du château de Villeneuve, ladite métairie de la basse cour consistant en bâtiments à *demeurance*, grange, bergerie, étables, toits, cours, jardins, *oulches* (terrain clos et cultivé attenant à une maison), terres labourables et dépendances, sans en rien réserver (folio 142). — Jean Danjou, écuyer, sieur de Moizon et des Gazons, secrétaire ordinaire de son Altesse Royale, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Jean-le-Vieil, fondé de procuration de messire Michel Colbert de Saint-Pouange, conseiller du roi en ses Conseils, trésorier de la Sainte-Chapelle du Palais Royal de Bourges, demeurant à Paris, donne en *adcense* à Michel Andrivault et Simon Gambirelle, meuniers, demeurant en la paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard de Bourges, pour six ans et moyennant 400 livres tournois et 30 anguilles par an, les deux moulins à blé dépendant du lieu seigneurial d'Ouzy, appartenant à la Trésorerie de la Sainte-Chapelle de Bourges, situés sur la rivière d'Yèvre, et consistant en un corps de logis où il y a une chambre à *demeurance*, deux roues de moulin, meules, *meullages* (les parties des moulins faisant tourner les meules) et autres *ustanciles*, ledit corps de logis couvert de tuile et d'*aissil* (bardeau, latte); en une étable au bout des bergeries avec grenier au-dessus; en une chambre à cheminée au bout du cellier couverte de paille; en écluses dépendant desdits moulins; plus en deux pièces de pré, l'une contenant 6 arpents, appelée la Grande-Ile, et l'autre 3 arpents, appelée l'Ile-Ronde, etc... (folio 147). — Jean Espiron, marchand, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, et François Espiron, marchand, demeurant à Saint-Avertin-lez-Tours, s'associent pour l'exécution des ouvrages adjugés audit Jean Espiron par M. Bonneau, intendant des Turcies et Levées de France, et pour contribuer également aux frais nécessités par ces travaux; ils recevront par moitié le prix porté au bail et se tiendront mutuellement compte fidèle de ce que chacun d'eux dépensera et recevra pour lesdits ouvrages, toutes les fois que l'une des parties en requerra l'autre (folio 258). — Haute et puissante dame Charlotte-Louise Delaloe, veuve de haut et puissant seigneur messire Charles de Saint-Gelais de Lusignan du Puy, chevalier, marquis de Saint-Gelais, seigneur de Chevreux, Le Coudray, Civray, Marsœuvre, au nom de damoiselle Marie-Jeanne de Saint-Gelais de Lusignan, fille d'honneur de la reine, sa fille, et messire Charles de Saint-Gelais de Lusignan du Puy, chevalier, marquis de Saint-Gelais et seigneur desdites terres, fils de ladite dame, étant présentement au château

du Coudray, donnent à ferme pour sept ans à prudent homme Jacques Duchesne, marchand, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, moyennant 7,000 livres par année, tout le revenu des terres, justices, seigneuries et châtellenies du Coudray, Civray et Marsœuvre; « ... Ne sera permis au preneur de chasser dans l'estendue des dictes seigneuries sans l'exprès consentement desdicts seigneurs, sauf dans les garaines, le revenu desquelles apartiendra audict preneur. Se reservant lesdicts dame et seigneur de Saint Gelais le donjon dudit lieu du Coudray, le parc et jardin et generallement tout ce qui est dans l'enclos des murailles... » (folio 298). — Josué Robin, écuyer, seigneur-vicomte de Coulogne, capitaine d'infanterie dans le régiment de Castelnau, demeurant audit lieu de Coulogne, paroisse du Subdray, donne à ferme aux deux frères Dandu, laboureurs communs, demeurant ensemble en la métairie de Coulogne, ladite métairie pour cinq ans et moyennant chaque année la somme de 812 livres tournois et un porc à choisir dans la porcherie des preneurs, ou à sa place 18 livres au choix du sieur de Coulogne, 20 boisseaux de noix, 6 poules, 6 poulets et un cent de *gluis* (botte de paille, chaume) blanc (folio 315). — Maître Gilbert Treteau, sieur de la Marondière, capitaine et concierge du logis du Roi à Bourges, y demeurant paroisse Saint-Jean-le-Vieil, donne en *adcense* à Mathieu et Jean Monnorry, laboureurs communs en la paroisse de Lochy, pour le temps de cinq ans, une métairie sise en cette paroisse (folio 340). — Messire frère François-Hugon Duprat, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de la Commanderie des Bordes et membres de Bourges en dépendant, demeurant ordinairement au lieu des Bordes, paroisse de Jussy-le-Chaudrier, étant présentement à Bourges au logis où pend pour enseigne l'Écu de France, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, donne en *adcense* à Louis Ligier le jeune, pêcheur, demeurant au faubourg Saint-Sulpice, paroisse de Saint-Médard de Bourges, pour cinq ans et moyennant 38 livres tournois par année, la pêche de la rivière de l'Oiselette et *islon* (îlot) en dépendant avec l'herbe qui y croît, appartenant à la Commanderie (folio 364). — *Adcense*, par le même, à Simon Baudry, laboureur au lieu dit Soulas, paroisse de Berry, de la métairie de Soulas, dépendant de la Commanderie des Bordes (folio 366). — *Adcense*, par le même, à noble Henry de Saint-Père, demeurant à Bourges, et pour le prix de 110 livres par an, de la maison appelée « le Logis de la Commanderie de Bourges », sise en cette ville, paroisse de Saint-Pierre-le-Puellier, « se concistant en chambres basses et chambres hautes a cheminées, grenier, cave, cour, jardin, et autres aisances et appartenances » (folio 368). — *Damoiselle* Aimée de La Chapelle, veuve de Jacques d'Etampes, écuyer, seigneur de la Motte d'Ennordre, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Ursin, déclare, par-devant notaire, que sommation lui a été faite à la requête des religieuses du monastère royal de Saint-Dominique-lez-Montargis, de se trouver à Montargis pour assister à la profession de sa fille, sœur Élisabeth d'Étampes, novice audit monastère, et de payer auxdites religieuses la somme de 1,000 livres, « qu'elle est obligée leur payer au jour de ladicte profession, suivant certain contract faict avec elles, faulte duquel payement elles ont protesté d'expulser hors le monastaire ladicte Elizabeth d'Estempes; ce qui est contre les edits et ordonnances royaux de Sa Majesté, arrestz et reglemens de ses cours souveraines; et d'aultant que ladicte damoiselle de La Chappelle prevoit ne pouvoir se dispenser de payer ladicte somme de mil livres et autres auxdictes religieuses par les contraintes dont elles eussent (*sic*) en voulant expulser ladicte Elizabeth d'Estempes, ce qui luy tourneroit a deshonneur, veu le long temps qu'elle a demeuré novisse audit monastaire, elle a protesté et proteste que les payements qu'elle pourra faire auxdictes religieuses et les contractz qu'elle a passez, ou qu'elle poura passer avec elles, ne pourront luy nuire ny prejudicier, comme estans involontaires et faicts par force contre son gré et volonté; lesquelz elle n'entend approuver, et au contraire se pourvoir contre iceux, les faire déclarer nuls et invalides, reputer lesdictes sommes qu'elle a payée et payera par cy après comme extorquées induement d'elle contre et au prejudice des sacrés canons, edits et ordonnances de Sa Majesté... » (folio 371). — André Bouer, écuyer, sieur de Saint-Igny, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Oustrille, donne à ferme à Silvain Pinet et Laurent Tournant, laboureurs communs, demeurant ensemble en la métairie du lieu de Senay, ladite métairie, sise en la paroisse de Preuilly (folio 387). — Noël Belleray, cabaretier au bourg de Sainte-Solange, promet à Gabriel Brunet, Jean Caillou, Jean Valadon et André Bonhomme, marchands hôteliers à Bourges, de garder pendant cinq ans la chasse en la garenne de la seigneurie de Brécy, affermée auxdits Brunet et consorts par la dame de Brécy et de « faire raport dans les 24 heures par devant M. le maistre des Eaues et Forests de la Maistrise de Bourges de tous ceux qu'il trouvera et sçaura estre deslinquants et chassans en ladicte garenne, et en donner advis auxditz Brunet, Caillou et consors »; il recevra pour cette surveillance 70 livres par an (folio 427).

E. 2232. (Registre.) — In-4°, 501 feuillets, papier.

1667-1669. — Testament de messire Charles Duboys, prêtre, desservant l'Hôtel-Dieu de Bourges, y demeurant paroisse Saint-Médard, né en la paroisse de Tassillé, pays

du Maine : il fait son seul et *universel* héritier, messire Claude Deslandes, prêtre, curé de Vasselay, son neveu, en considération des bons et agréables services qu'il a reçus et qu'il reçoit de lui journellement (folio 1). — Messire Pierre Girard, prêtre, curé de Saint-Hippolyte, *transféré* en l'église paroissiale de Saint-Jean-le-Vieil de Bourges et chapelain de la Sainte-Chapelle de Bourges, reconnaît avoir reçu de Charles Gerlat, sergent royal à Bourges, demeurant paroisse de Saint-Fulgent, la somme de 4 livres tournois pour quatre années d'arrérages d'une rente de 20 sols par an, due a ladite cure de Saint-Hippolyte, pour un jardin sis en la paroisse de Saint-Fulgent, contenant 4 boisselées et touchant les murs de la ville près de la Tour de la Croix (folio 63). — François de Cougny, écuyer, seigneur de Molinneuf, conseiller du roi au bailliage de Berry et siège présidial de Bourges, y demeurant paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud, tant en son propre nom que comme fondé de procuration de Pierre-Mathieu Perrotin l'aîné, écuyer, seigneur du Grand-Moutet, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, demeurant à Saint-Germain-des-Prés-lez-Paris, rue de Condé, vend à damoiselle Marie de Sauzay, veuve de François Foucault, écuyer, sieur de Rozay, et conseiller au bailliage et siège présidial de Bourges, y demeurant susdite paroisse, la somme de 60 livres tournois de rente annuelle et perpétuelle (folio 114). — Maître Robert Lelarge, avocat en Parlement, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, cède à Toussaint Desvignes, vigneron, demeurant à Bourges, une pièce de vigne contenant 5 quartiers ou environ, sise au « vignoble d'Escorchevillain », paroisse susdite (folio 126). — Claude Delaage, écuyer, seigneur de Cerbois, et Jacques Delaage, écuyer, seigneur de La Roche, volontaire dans la compagnie d'ordonnance de M. le marquis de Saint-Gelais, étant tous deux présentement à Bourges, au logis où pend pour enseigne la Ville de Jérusalem, s'entredonnent les biens meubles et immeubles qu'ils laisseront à leur décès, à la charge pour le survivant, outre les prières et fondations qu'ils espèrent leur être faites, de fournir au profit de la paroisse de Cerbois, lieu de leur demeure, et où sont inhumés leurs père et mère, la somme de 300 livres tournois ; moyennant quoi le curé fera, pour le repos de l'âme du dernier décédé, deux services solennels avec diacre et sous-diacre, et dira, à la fin desdits services, les oraisons pour le repos des défunts avec un *Libera* et, en plus, un autre *Libera* tous les dimanches, à l'issue de la procession qui se fait avant la grand'messe : le curé du lieu recevra 3 livres pour ce *Libera*, et le surplus du revenu sera pour les services (folio 166). — Remboursement par maître Pierre Pinault, « escollier estudiant en fisique » en l'Université de Bourges, y demeurant paroisse Saint-Médard, d'une somme de 200 livres tournois due à Fiacre Rousseau, maître chapelier à Bourges, paroisse Saint-Fulgent (folio 172). — Testament de Nicole Naudin, femme d'Isaac Moreau, joueur d'instrument, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Fulgent, *gissante au lict malade* en une chambre haute de la maison, « neantmoings par la grace de Dieu saine d'esprit, memoire et entendement, ainsy qu'il est apparu [au notaire] et aux trois tesmoings » : « ... a l'esgard des obseques, funerailles et autres seremonyes qui se font à l'eglise, veult et entend ladicte testatrice, après qu'il aura pleü a Dieu faire sa volonté d'elle, son corps estre mis dans un cercueil de boys pour ensuite estre inhumé dans le semetire de ladicte eglise Saint-Fulgent, ou repose son premier mary, et que le jour de sondit deceds il soit dit, sy faire se peult, sinon le lendemain, en l'eglise dudit St Fulgent, la messe du corps et deux services solempnelz les deux jours suivans avec offerte de pain, vin et chandelle, et oultre une messe basse par chacune sepmaine pendant un an avec les services ordinaires au bout du mois et de l'an... » Elle donne à la fabrique de Saint-Fulgent une somme de 60 livres tournois à charge de services religieux, et, pour le reste de ses biens, elle institue comme héritiers Joseph et Charles Guillemot, ses enfants du premier lit (folio 242). — Jean Montagu, écuyer, sieur des Granges, et bailli des Aix, demeurant à Bourges, paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud, et François Montagu, écuyer, sieur d'Estarnaux, demeurant aussi à Bourges, paroisse Saint-Médard, cèdent à prudent homme Jacques Godefroy, marchand à Bourges, une somme de 180 livres tournois (folio 272). — Pierre-Mathieu Perrotin, écuyer, sieur du Grand-Moutet, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, en son propre nom et au nom de Pierre-Mathieu Perrotin, son frère, écuyer, et mousquetaire de la première compagnie de Sa Majesté, vend à honorable homme François Aupic, fermier de *Sainct-Fleurant* (Saint-Florent-sur-Cher), demeurant à Bourges, susdite paroisse, les immeubles sis au lieu de Poupelin, paroisse de *Sainct-Crapaix* (Saint-Caprais) (folio 286). — François Bigot, écuyer, sieur de Senay, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Oustrillet, vend à André Bouer, écuyer, sieur de Saint-Igny, demeurant aussi à Bourges, la quantité de 120 boisseaux de froment, 300 boisseaux seigle, 400 boisseaux avoine et 300 boisseaux de marsèche, mesure de Bourges, 20 poinçons de vin pur clairet et 7 autres pièces de demi-vin, le tout à prendre au lieu de Senay ; cette vente faite moyennant la somme de 778 livres tournois (folio 318). — Aveu et dénombrement de la seigneurie de Coulogne, paroisse du Subdray, par Josué Robin, écuyer, seigneur-vicomte de Coulogne, capitaine d'infanterie au régiment de Castelnau : « ... a recogneu

et advouhé, reconnoist et advoue tenir du roy nostre sire, a cause de son duché de Berry et Grosse Tour de Bourges, a une seule foy et hommage, et pour tous droicts et devoirs de fief estre seulement tenu payer à muance de vassal une maille d'or pesant trois deniers or fin, les heritages, droicts et revenus qui s'ensuivent, c'est ascavoir la seigneurie, vicomté, justice et veherie de Coulogne, qui s'estend dans les paroisses du Sudray, Trouy, Morthomier, Arcé, Lapan et Saint-Pierre-le-Guillard de Bourges..., l'hostel, jardins, vignes, garennes, coulombier dudict Coulogne, la maison et leurs appartenances du mettayer, grange, bergeries, court, jardin, tets et terres de ladicte metairie... » (folio 468).

E. 2233. (Registre.) — In-4°, 376 feuillets, papier.

1670-1671. — Promesse de mariage entre *sire* Antoine Merlan, maître barbier et chirurgien à Bourges, demeurant paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, fils de *sire* François Merlan, maître barbier et chirurgien, et de Perrette Brunet, et honnête fille Catherine Martin, fille de feu *sire* Guillaume Martin, marchand, et de Renée Maucardée, demeurant aussi à Bourges, même paroisse (folio 5). — Promesse de mariage entre messire Louis-Olivier de Sathenat, chevalier, seigneur du Mont, de Vouzeron en partie, Vaugoin et autres lieux, fils de défunt messire Jean de Sathenat, chevalier, seigneur desdits lieux, et de défunte dame Marie de Gratteménil, demeurant ordinairement au Mont, présentement à Bourges, au logis où pend pour enseigne Le Baptême, et dame Marie Agard, veuve de messire Charles de François, chevalier, seigneur de Boigisson, étant aussi présentement à Bourges, au logis où pend pour enseigne l'Écu de France (folio 9). — Testament de François Janneton, maître maréchal, demeurant au village de Lazenay, « paroisses d'Arçay et Lochy par année » : « ... A l'esgard de ses obseques, funerailles et autres seremonyes qui se font a l'eglise, veult et entend ledit testateur, après qu'il aura pleü a Dieu faire sa volonté de luy, son corps estre mis dans un cercueil de bois pour ensuite estre inhumé en l'eglise de ladite parroisse d'Arçay, vis à vis l'autel Saint Roch, et que, le jour de son deceds, il soit dit, sy faire se peult, sinon le lendemain, en ladicte esglise la messe du corps avec les services ordinaires au bout du mois et de l'an, avec offerte de pain et vin, le tout a son intention et pour le repos de son ame ; pour le surplus des prieres et autres seremonnies qui se font en l'eglise il s'en raporte a la volonté de Anne Myneau, sa femme, soulez l'esperance qu'elle s'en acquittera dignement... » (folio 17). — Constitution d'une rente de 200 livres tournois au profit de Gaspard Thaumas de La Thaumassière, écuyer, sieur de Puyferrand, avocat en Parlement, demeurant à Bourges, par Pierre-Mathieu Perrotin le jeune, écuyer, sieur du Grand-Moutet, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard (folio 28). — Contrat de mariage entre Pierre-Mathieu Perrotin, écuyer, seigneur du Grand-Moutet, fils de feu Mathieu Perrotin, écuyer, seigneur dudit lieu du Moutet et de l'Épinière, et de défunte Françoise Labbe, et damoiselle Gabrielle-Anne Gibieuf, demeurant en la paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard de Bourges, fille de défunt Jacques Gibieuf, écuyer, sieur du Portail, et de défunte Anne de Varennes (folio 123). — Transaction entre Étienne Duresne, ancien fermier de la seigneurie de la Forest-Thaumiers, appartenant à Mgr le duc de Villeroy, pair et maréchal de France, sise près la ville de Dun-le-Roy en Berry, et Gaspard Collet, fermier actuel, demeurant au château dudit lieu, au sujet des réparations à faire dans les bâtiments dépendant de cette seigneurie (folio 262). — Pierre Barathon de Damas, demeurant à Bourges, paroisse de Notre-Dame de Montermoyen, vend au couvent des Ursulines de Bourges une pièce de pré, dite le Pré-des-Chaudrons, sise en la Prairie Saint-Sulpice, paroisse Saint-Médard de Bourges, moyennant 3,500 livres tournois (folio 309). — René Delys, sieur de Longchamps, et Catherine Bidault, sa femme, demeurant à Bourges, paroisse de Montermoyen, vendent aux Ursulines de ladite ville la moitié de la seigneurie du Grand-Mazières et de ses dépendances (folio 369).

E. 2234. (Registre.) — In-4°, 357 feuillets, papier.

1670-1672. — Messire frère François Hugon Duprat, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur des Bordes et membres de Bourges en dépendant, demeurant ordinairement aux Bordes, paroisse de Jussy-le-Chaudrier, étant présentement à Bourges, au logis où pend pour enseigne l'Écu de France, donne en *adcense* pour 5 ans et moyennant 90 livres tournois, à Marie Rouly, marchand à Bourges, plusieurs pièces de terre sises au terroir de Beauregard et à celui des Sablonnières, près Bourges (folio 3). — Autre *adcense* par le même à Antoine et Jean Caillou, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Fulgent, d'une pièce de terre contenant 8 *septerées,* sise près de la *Croix de la Moulte Joye,* et d'autres parcelles sises aux environs de la ville (folio 5). — Antoine Vaury et Jacques Corbignon, maîtres entrepreneurs à Bourges, s'engagent solidairement envers les RR. PP. Minimes de Bourges, à abattre et à refaire une partie du cloître de leur couvent (folio 19). — Antoine Soudée, marchand à Montrichard (Loir-et-Cher), vend à *sire* Jacques Fouchier, marchand à Bourges, 50 à 60 milliers d'ardoises qu'il promet de livrer au port de La Chappe huit jours après l'arrivée des premiers bateaux amenant le sel en cette ville ;

chaque millier d'ardoises coûte 17 livres tournois ; il est spécifié que ledit vendeur Antoine Soudée ne pourra, après la livraison, faire le commerce de l'ardoise entre Vierzon et Bourges, sous peine de tous dépens et dommages (folio 51). — Denis Heurtault, écuyer, sieur de la Tripeterie, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du roi et commissaire ordinaire et provincial de l'artillerie de France, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Puellier, au nom de haut et puissant seigneur messire Antoine-Armand de Fradet de Saint-Août, chevalier, seigneur de Saint-Août et de Boisbuard, baron de Bourdelles et Saint-Jeanvrin, vicomte de Villemenard et Lamotte-Feuilly, comte de Châteaumeillant, conseiller du roi en ses conseils, lieutenant-général pour le roi au gouvernement de la province et duché de Berry et colonel de cavalerie, afferme à François Badin, marchand, demeurant en la paroisse de Saint-Loup des Chaumes, pour sept ans et moyennant 1,300 livres tournois par an, le revenu de la seigneurie de Boisbuard et de ses dépendances, sises dans les paroisses de Parnay, Dun-le-Roi et ailleurs (folio 68). — Chappelier, maître potier d'étain, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Fulgent, donne en *adcense* pour trois ans à Jacques Roux, vigneron à Bourges, une pièce de vigne contenant 3 quartiers, sise au vignoble des Grands-Daujons, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard (folio 78). — Antoine Basseville, maître tailleur de pierres et entrepreneur, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Jean-des-Champs, s'engage envers André Bonhomme, marchand cabaretier, demeurant au logis où pend pour enseigne la Ville de Rome, à abattre l'un des pignons de pierre de sa maison et à étayer convenablement et solidement la maison voisine (folio 133). — Jean Poncet, greffier en chef de la maréchaussée de Berry et receveur du prieuré de Saint-Paul-lez-Bourges, demeurant en cette ville, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, donne en *adcense* pour sept ans à Mᵉ Pierre Rivière, avocat en Parlement, demeurant à Bourges, paroisse de Notre-Dame-du-Fourchaud, le droit de dîme de blé, *lainages* et *charnages,* pois, fèves, chanvre et *autres choses dîmables* que le prieur de Saint-Paul a droit de percevoir en la paroisse de Vorly, plus un pré, sis paroisse de Saint-Denis-de-Pâlin, et 8 boisselées de terre, sises paroisse de Vorly, moyennant par an 72 livres tournois, 4 poules, un cochon de lait, 6 *septiers* de blé (folio 154). — Antoine Soudée, marchand à *Montrichard-lès-Tours* (Montrichard, Loir-et-Cher), présentement à Bourges, au logis où pend pour enseigne le Baptême, sis grand'rue Saint-Sulpice, paroisse Saint-Médard, vend à Jacques Fouchier, marchand à Bourges, et promet conduire par bateau au port de La Chappe de cette ville 35 milliers d'ardoises, grosses noires, que ledit vendeur avait en dépôt à Vierzon (folio 175). — Honnête fille Anne Alabat, lingère, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, promet « noeurir, loger et reblanchir honnestement Jehanne Foureau, fille de deffunctz sire Georges Foureau, vivant marchand, et d'honneste femme Magdelaine Devailly, pendant le temps qu'elle demeurera en sa maison avec elle, et, oultre, de la faire travailler comme elle a cy devant fait audit metier de lingere » ; le prix de l'apprentissage sera de 60 livres par an (folio 185). — Pierre Barbier, écuyer, sieur des Vesvres, avocat en Parlement, bailli général des terres et justices de l'Église de Bourges, demeurant en cette ville, paroisse Saint-Ursin, vend à Silvain Desesleus, laboureur, demeurant en la paroisse de Saint-Palais, 25 chênes à prendre dans le domaine des Vesvres, paroisse de Méry-ès-Bois (folio 246).

E. 2235. (Registre.) — In-4°, 482 feuillets, papier.

1672-1674. — Messire François Bidault, chanoine en l'Église de Bourges, y demeurant paroisse de Saint-Pierre-le-Puellier, abandonne à René Delys, sieur de Longchamps, et à *damoiselle* Catherine Bidault, sa femme, demeurant à Bourges, les droits de *profits,* en cas de mutation, du lieu du Grand-Mazières (folio 42). — Expertise des réparations à faire en l'abbaye de Plaimpied (folio 107). — Messire Gilbert Martinet, prêtre, curé de Dampierre-en-Graçay, y demeurant, actuellement à Bourges, au logis où pend pour enseigne l'Image de saint Claude, sis paroisse de Saint-Fulgent, cède à maître Claude Baucheron, procureur du duc de Béthune en la ville de Chârost, la somme de 1,475 livres 9 sous, due au cédant par les religieuses du couvent de Charenton (folio 126). — Pierre Barat, sieur du Buisson-Blanc, avocat en Parlement, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Médard, reconnaît être propriétaire de différentes vignes qui dépendent du censif de René de Cocqueborne, écuyer, seigneur-vicomte de Fussy, y demeurant (folio 142). — Charles Cardinal, docteur régent en la Faculté de Médecine, Marie Rat, sa femme, et noble Jacques Cardinal, sieur de Champmartin, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Médard, cèdent à honnête femme Anne Lesyeur, veuve de Charles Godefroy, procureur en l'Élection et Grenier-à-sel de Bourges et receveur des vénérables de la Sainte-Chapelle, la somme de 225 livres tournois (folio 194). — Pierre-Mathieu Perrotin, écuyer, sieur du Grand-Moutet, mousquetaire de la première compagnie de Sa Majesté, demeurant audit lieu du Moutet, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard de Bourges, avoue tenir en foi et hommage de Jacques Debrielle, écuyer, seigneur de Trouy, diverses pièces de terre, sises dans les paroisses de Saint-Caprais, de Lochy, d'Arçay et de Trouy (folio 263). — Aveu-dénombrement du fief de

l'Eteuf fait au roi, à cause de son château de Bourges, par Gaspard Thaumas de La Thaumassière, écuyer, sieur de Puyferrand et de l'Eteuf, demeurant à Bourges, paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud ; ledit fief de l'Eteuf sis en la paroisse d'Arçay (folio 463).

E. 2236. (Registre.) — In-4°, 197 feuillets, papier.

1673-1674. — Antoine Bordinat, maître tisserand en draps et serges, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, s'engage envers Noël Jottin, drapier, demeurant à Bourges, paroisse Sainte-Croix, à prendre Antoine Jottin, son fils, comme apprenti tisserand pendant trois ans, « a loger, coucher, nourir ledict Jottin fils et l'entretenir de sabots bien et deüement et luy montrer et enseigner, au myeux qui lui sera possible, ledict metier de tixeran en draps et serges, et encore de luy donner a sa volonté 4 aulnes de droguet pour l'habiller et, à la fin dudict aprentissage, de la serge au lay commung pour l'habiller avec les boutons et fil necessaires, a peine de tous despens, dommages et interestz... » (folio 8). — Françoise Davau, fille de noble Jean Davau, sieur du Breuil, conseiller du roi, lieutenant en la maréchaussée de Berry, à Bourges, y demeurant paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, comme fondée de procuration de son père, donne en *adcense* pour neuf ans à Jean Richard, laboureur en la paroisse de La Chapelle-Saint-Ursin, la métairie du lieu du Breuil, sis paroisse de *Saint-Fleurant* (Saint-Florent-sur-Cher) (folio 14). — Léonard Lamoureux, maître maçon et tailleur de pierre, entrepreneur, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, donne en *adcense* à Silvain Coréol, marchand drapier, une chambre haute à cheminée, une garde-robe à côté, grenier au-dessus, la moitié de la cave, une boutique sur ladite cave, la moitié d'un galetas sis par-derrière et la moitié du jardin, avec le droit de passage par l'allée, le tout dépendant de la maison où demeure Lamoureux (folio 47). — Nicolas Defrance, fondeur à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, donne en *adcense* à maîtres Jean Lango et Julien Rouzet, aspirants à l'ordre de prêtrise, demeurant même paroisse, un jardin contenant une boisselée ou environ, sis sur la chaussée du moulin de La Chappe, faubourg d'Auron (folio 72). — Philippe Moreau, couvreur, demeurant en la paroisse de Saint-Médard, s'oblige envers Jacques Corbinon, maître maçon, entrepreneur, demeurant à Bourges, à blanchir entièrement et sans retard l'église des Cordeliers de cette ville, « a la passer trois fois a blanc, et oultre, attacher tout le lambry qui est necessaire de metre en ladicte eglise qui sera fourny par ledict Corbinon, ensemble le cloup et chau necessaires, suivant le marché faict par luy avec les reverands peres Cordeliers de ladicte esglise... » (folio 75). — Guillaume de Sauzay, écuyer, sieur de Beaulieu, *cornette* (officier porte-étendard) de la compagnie de chevau-légers de M. le comte de Saint-Vincent, régiment de Broglie, demeurant en la paroisse de Plaimpied, présentement à Bourges, en son logis de la paroisse Saint-Pierre-le-Guillard, cède à *sire* Jacques Godefroy, bourgeois et marchand à Bourges, la somme de 300 livres tournois (folio 141). — Pierre Perrotin le jeune, écuyer, sieur du Grand-Moutet, y demeurant paroisse Saint-Pierre-le-Guillard, étant à la veille de son départ *pour l'execution du ban et service de Sa Majesté,* constitue comme sa procuratrice pendant son absence Gabrielle-Anne Gibieuf, sa femme, qui pourra affermer tous leurs biens comme elle l'entendra (folio 155, verso). — Bonaventure Desaages, écuyer, sieur de Guépoisson, demeurant en la paroisse de Montgenoux, étant présentement à Bourges, au logis où pend pour enseigne la Tête Noire, s'oblige envers Mme Catherine de Muzart, veuve de messire Charles de Montmorency, chevalier, seigneur de Neuvy-Pailloux (Indre), y demeurant, étant actuellement aussi à Bourges à la Tête Noire, « de, pour et au nom de ladicte dame, a cause de sadicte terre et seigneurye de Neufvy-Pailloux, suivant l'ordonnance de Mgr le gouverneur de cette province de Berry du 27 aoust dernier a elle signiffiée le deux du courant par Duboys, sergent, se mettre incessamment en estat de servir le roy et estre prest a marcher le unziesme du courant pour se rendre le mesme jour a Brecy et de continuer la marche sellon les ordres qui en seront données conformement aux intentions de Sa Majesté....., moyennant la somme de 220 livres et un cheval a choisir par ledict sieur Desaages entre trois appartenant a ladicte dame, payable sçavoir la somme de huict vingtz cinq livres par ladicte dame audict sieur dimanche prochain et le surplus de ladicte somme dans trois mois d'huy et faire la delivrance dudit cheval ledict jour de dimanche prochain....., et, oultre, s'oblige de fournir audict seigneur dans ledict jour de dimanche prochain un habit complet, un justacorps, un manteau, un chappeau, et au surplus ledict sieur s'oblige de s'equiper, ledit habit de drap de Berry, tel que les cavalliers et gentilshommes de ladicte marche seront habillez... » (folio 158). — Vente d'une coupe de bois par Jean, François et Charles de La Roche-Aymon, écuyers, seigneurs de Maron (Indre), y demeurant paroisse dudit lieu (folio 161).

E. 2237. (Registre.) — In-4°, 31 feuillets, papier.

1664-1674. — Table des minutes de René Deperey, notaire royal à Bourges. Les principaux noms propres mentionnés sont : Claude Lelarge, seigneur de Guilly ; Louis

Clerjault, procureur; Guillaume Foucault, doyen de l'église cathédrale de Bourges; Jean Danjou, écuyer, seigneur de Moizon; messire Michel Colbert; Pierre-Mathieu Perrotin l'aîné et Pierre-Mathieu Perrotin le jeune, écuyers, sieurs du Moutet; Henri Labbe, sieur de Champgrand, maire de Bourges; Henri Chamillard, Catherinot, Lelarge et D'Orsanne, échevins de Bourges; Gaspard Thaumas de La Thaumassière, avocat; Charles de Noblet, écuyer; Charles de Noblet de La Roche-Aymon; Philippe Heurtault, sieur de Chanteloup; Jean Magousté, archer; Anne Tourtier, écuyer; Gilbert Treteau, sieur de la Marondière; Charles de Gamache, seigneur de Coudron; Jean Drouet, avocat; Gilbert de La Roche-Aymon, seigneur de la Ville-Dubois et de Molin-Porcher; Jacques Badin l'aîné, bourgeois; Jacques Bourges, écuyer; Pierre Barrat, avocat; Charles de La Chastre, écuyer, sieur de Parray, et Anne Drouet, sa femme; François Dubreuil, capitaine de La Salle-le-Roi; Gabriel de Landry, sieur de Sélicourt; Jacques Descayeux, prieur et curé de Saint-Paul de Lanthan; l'abbé de Plaimpied; Paul de la Varenne, seigneur de la Forge-Maillet; Antoine Rivière, avocat, et Marie Badin, sa femme; Léonard-Joseph de L'Hominie, chanoine; Esme Bourges, prêtre; Vincent d'Ivoy et Gabrielle Bourges, sa femme; Barbe d'Ivoy, femme de Jean Mazelin, écuyer; Charles Duboys, prêtre, desservant l'Hôtel-Dieu de Bourges; Claude Foucault, prêtre, chanoine; Louis Violet, chambrier de l'abbaye de Massay; Pierre Girard, curé de Saint-Hippolyte; François de Cougny, écuyer; Marie de Sauzay, veuve de François Foucault; Gilles Heurtault, écuyer, sieur du Solier; Pierre-Mathieu Perrotin, écuyer, sieur du Grand-Moutet; Robert Lelarge, avocat; Pierre Rouget, procureur fiscal des Aix; Jean Millet, lieutenant général à Concressault; Claude Delaage, écuyer, seigneur de Cerboy; Jacques Delaage, écuyer, seigneur de La Roche; Antoine Charlemagne, receveur du Domaine; Esme de Chassy, écuyer, seigneur-baron de Doys; la Communauté des maîtres foulons; Jean Montagu et François Montagu, écuyers; François Bigot, écuyer, sieur de Senay; André Bouer, écuyer, sieur de Saint-Igny, et Jeanne Bengy, sa femme; Jacques Bigot, écuyer, seigneur de Contremoret; Claude André, sieur du Rocher; Charles Moreau, avocat, et Jeanne Mosnier, sa femme; messire Guy de Barbançois, chevalier, comte de Rocher; messire Léon de Barbançois, chevalier, seigneur de Luzeret; Nicolas Lemort, sieur de La Forest; Silvain-Claude Galland, sieur du Châtelier; Claude de Montsaulnin, écuyer, baron de Fontenay; Marie Bigot, veuve de Jean de Lépinasse, conseiller au présidial de Bourges; François Souciet, avocat; François de Cougny, écuyer, sieur de Molin-Neuf; Jean Perrot, écuyer, sieur de L'Épinière; François Perrotin, écuyer, sieur de Barmond; Marguerite Mouchet, veuve de Jean Papillot, sieur des Combes; Josué Robin, écuyer, sieur de Coulogne; la Fabrique de Saint-Fulgent; Claude Treteau, huissier; Claude Berthomier, curé de Saint-Loup-sur-Cher; Antoine Merlan, chirurgien; messire Louis-Olivier de Sathenat; Marie Agard, veuve de Charles Defrançois, sieur de Boisgisson; Claude François, avocat; Marie Doulcet, veuve de Denis Bailly, procureur; maître Gilbert Barrat, procureur; Augustine de Saint-Julien, veuve de maître Louis Couraudin, avocat; Laurien Thoret, avocat; Gabrielle-Anne Gibieuf; Claude Richer, agent du seigneur de Marmagne; Marie de Mabis, veuve d'André Jaupitre, écuyer; François Guesnier, sieur de Poulanon; Jean Charlemagne, sieur de Chanteloup, et Claude Tullier, sa femme; Philippe Guénois, sieur des Murgers; Suzanne Ragueau, femme de René de Coqueborne, écuyer, sieur de Fussy; Jean Derisse, avocat; François Rivière, sieur de l'Isle; Marie Barjon, veuve de François Rivière, avocat; Marguerite de La Cube, veuve de Héric-Charles de Noblet, écuyer, sieur de La Chesnaye, et Jacques de Noblet, son fils; Silvain de La Cube, conseiller; François Robert, sieur de La Coudrière, et Marie de La Cube, sa femme; Jean Génichon, peintre; Paul Fauvre, procureur; Nicolas Fauvre, écolier, *sur le point de prendre l'habit de capucin;* Pierre Barathon, sieur des Dames; Clément Agard, sieur des Nozières; les Ursulines de Bourges; Denis Heurtault, écuyer; le comte de Saint-Août; Pierre Léveillé, écuyer, sieur des Fosses; René de Lys, sieur de Longchamps, et Catherine Bidault, sa femme; François Perrotin, écuyer, sieur de Barmond, et Marie Thévenin, sa femme; Gilles Augié, avocat; Philippe de La Chastre l'aîné, sieur de Planche, et Anne de Valenciennes, sa femme; Joseph Bezard, prêtre, curé de Boulleret; Françoise Gibieuf, femme de Jean Derisse, avocat; Marie Lesyeur, femme de François Lelarge, écuyer, sieur de Parassy; Marie Aury, veuve de Guillaume Turpin, procureur à Aubigny; Pierre Piget, capitaine; Jacques Sallat, bailli de Villequiers; François Bidault, chanoine en l'église de Bourges; Louis Dessaulx, procureur; Claude Chenu, sieur de Bois-d'Ay; Silvain de La Cube, conseiller, et Françoise Heurtault, sa femme; Adrien Le Roy, seigneur de Marmagne; Gilbert Martinet, curé de Dampierre-en-Graçay; Claude Baucheron, procureur à Chârost; Léon de Barbançois, seigneur de Sarzay; Marie Agard, veuve de Pierre Bouguier, sieur du Portail; Jean Bugys, procureur des Jésuites; Charles Cardinal, médecin, et Marie Rat, sa femme; Jacques Cardinal, sieur de Champmartin; Jacques Vinade, potier d'étain; François Gibieuf, sieur de La Faix; Jacques Raillard, *orlogeur ;* Jean Benoist, apothicaire à Romorantin; Louise Thinat, femme de Gaspard Thaumas de La Thaumassière; Étienne Gassot, sieur de Deffend;

François Gassot, sieur de Rochefort; François Corbin, sieur d'Houet; Pierre Couriou, huissier au Bureau des Finances; Pierre Dagoret, huissier des tailles; François Macé, écuyer, receveur des tailles; Jacques Debrielle, sieur de Trouy; Jean de La Moussaire, procureur en la pairie d'Aubigny; Henri Dagoret, chanoine; René Grangier, notaire ét procureur à Sury-en-Vaux; Pierre Durivault, directeur des religieuses d'Orsan; Philippe Bonnet, sieur du Genetoy; François de Faron de Vallière, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, demeurant au château de Buranlure, paroisse de Boulleret; Jean Compaing, écuyer, sieur de Chezel; Guillaume Levoyer, curé de Sainte-Lunaise; Magdeleine Gougnon, veuve de Charles Bonnin, sieur de Noziou; messire Charles de L'Aubépine, seigneur de Châteauneuf; Michel Baucheron, seigneur de La Préalle; Philippe Devellar, chevalier, seigneur de Paudy; Étienne Corbin, sieur des Chaumes; Catherine Heurtault, veuve de René Devellar, seigneur de Paudy; Nicolas Blondeau, lieutenant à Aubigny; Robert Destat, sieur de la Berthaudière; l'abbesse de Bussières; Pierre Maillet, commis au greffe de la prévôté de Bourges; Étienne de Mahis, procureur à Aubigny.

E. 2238. (Liasse.) — 177 actes, papier.

1675. — Révérendes et dévotes Catherine Bolacre des Anges, supérieure, Madeleine Gassot de Saint-Xavier, Jeanne Lebègue de la Sainte-Croix, Catherine Bouffet de la Sainte-Trinité, Marie de Boisvilliers de Saint-Paul, Marie Corbin de Saint-Dominique et Anne Lelarge de Saint-Charles, toutes religieuses professes au couvent de Sainte-Ursule de Bourges, donnent à titre de rente et cens, au nom dudit couvent, à Pierre Pagin, vigneron en la paroisse de Givaudins, un demi-arpent de vigne *en desert,* sis au vignoble des Vieilles-Plantes-de-Pied-Saujon, paroisse de Trouy, moyennant un demi-boisseau de froment, mesure de Bourges, une demi-poule et deux deniers. — *Adcense* par Andrée Delarippe, veuve de François Germain, potier d'étain, demeurant à Bourges, paroisse de Notre-Dame-du-Fourchaud, à Jacques Legendre, vigneron, demeurant au faubourg d'Auron, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard dudit Bourges, d'une pièce de vigne, sise paroisse de La Chapelle-Saint-Ursin, au vignoble de Touilly. — Messire Henri de Bigny, chevalier, seigneur-marquis dudit lieu, demeurant ordinairement en la paroisse de Vallenay, étant présentement à Bourges au logis où pend pour enseigne la Tête-Noire, donne en *adcense* pour neuf années et moyennant 340 livres par an, à Paul Rougeron, meunier exploitant les moulins de Saint-Oustrille, deux roues de moulin appelées Les Bordes et une autre roue de moulin appelée Guélong, étant sur le ruisseau aussi appelé Guélong. — Anne Murtin, veuve de Gilbert Treteau, sieur de La Marondière, capitaine et concierge du Logis du Roi et Palais Royal de Bourges, y demeurant paroisse de Saint-Jean-le-Vieil, cède à Louis Moreau, écuyer, sieur de Chassy, demeurant à Bourges, paroisse de Notre-Dame-du-Fourchaud, « l'interest civil et toutes pretentions qu'elle a et peut avoir contre celuy ou ceux qui ont tué ledict deffunct Treteau, son mary; pour raison de quoy elle a rendu sa plainte par devant M. le Prevost general et provincial de Berry, dont et duquel dict interest civil et pretentions elle s'est des a present desaisye au profit dudict sieur Moreau, lequel elle en a saisy et iceluy subrogé en son lieu, droictz et noms, raisons, actions, poursuites et contraintes », moyennant la somme de 800 livres tournois que ledit Moreau a payé comptant à Anne Murtin. — Nicolas Dhartuis, conseiller et maître d'hôtel du Roi, demeurant à Paris, rue Saint-André-des-Arts, étant présentement à Bourges au logis où pend pour enseigne l'Écu de France, sis paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, reconnaît avoir reçu de Pierre-Mathieu Perrotin, écuyer, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Oustrillet, la somme de 1.796 livres tournois restant à payer de celle de 2.196 livres. — Henri Gibieuf, sieur du Portail, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Ursin, Pierre-Mathieu Perrotin, écuyer, sieur du Grand-Moutet, y demeurant paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard de Bourges, *damoiselle* Gabrielle-Anne Gibieuf, sa femme, noble Jean Derisse, avocat en Parlement, et *damoiselle* Françoise Gibieuf, sa femme, vendent à *damoiselle* Françoise Gay, veuve de Gilles Mercier, écuyer, sieur de Saint-Antoine et du Poiriou, conseiller du Roi et Élu en l'élection de Bourges, demeurant en la paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, la somme de 50 livres tournois de rente annuelle. — Codicille de Claude Cousin, receveur de l'université de Bourges, demeurant paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, par lequel il lègue à Perrette Naudat, sa servante, la somme de 300 livres tournois, y compris ce qu'il peut lui avoir déjà légué par ses précédents testament et codicille, pour les bons services qu'il a reçus et reçoit encore journellement de ladite Naudat; il déclare en outre qu'à sa mort tous ses biens appartiendront par moitié à l'Hôtel-Dieu et à l'Hôpital-Général de Bourges. — Jean-Baptiste Caillard, sieur de Villemesme, conseiller du Roi aux bailliage et siège présidial de Bourges, y demeurant paroisse de Notre-Dame-du-Fourchaud, cède à François Gibieuf, écuyer, sieur de la Faix, conseiller du Roi et son avocat au Bureau des Finances à Bourges, y demeurant paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, une rente annuelle de 90 livres tournois assignée spécialement sur le lieu de Villemesme, sis en la paroisse d'Autry. — Paul Bouffet, écuyer, seigneur

de Montsanche et Natalou, conseiller du Roi et son procureur au bailliage de Berry et siège présidial de Bourges, y demeurant paroisse de Saint-Pierre-le-Puellier, reconnaît devoir à François Gibieuf, écuyer, sieur de la Faix, conseiller du Roi et son avocat au Bureau des Finances à Bourges, la somme de 250 livres tournois de rente annuelle. — Testament de Louise-Élisabeth Sain, religieuse novice au couvent de Sainte-Ursule de Bourges, fille de Jacques Sain, sieur de Prénouvelon, et de Madeleine Galand : Elle « supplie nostre sauveur et rédempteur Jesus Crist, par l'intercession de la bienheureuse Vierge Marie et bienheureuse Sainte Ursule et de toute la cour celeste, luy pardonner ses faultes et offenses et luy donner une entière perseverance en la vie religieuse et observance de la regle de ladite bienheureuse Ste Ursule, afin de jouir après son decedz de la recompense promise aux vrays observateurs d'icelle » ; elle lègue une moitié de ses biens meubles et immeubles à Louis Sain, son oncle, sieur de La Baronnie, demeurant à Orléans, et l'autre moitié à René-Jacques Sain, seigneur de Souligny, son cousin germain, et à Anne Sain, sa cousine germaine. — Déclaration par plusieurs journaliers préposés à la conduite des bateaux de sel pour le grenier de Bourges depuis la ville de Vierzon, du naufrage d'une des embarcations appartenant à Martin Larmitte, *voiturier par eau*, demeurant à Saint-Avertin-lez-Tours ; l'accident s'était produit sur la rivière d'Yèvre, vis-à-vis le village aux Bidaulx. — Mariage conclu entre François Macé, écuyer, seigneur des Portaux, fils de défunt Nicolas Macé, écuyer, seigneur des Portaux et de Veaugues en partie, et de Françoise Lemareschal, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Puellier, et Catherine Bienvenuat, fille de défunt noble Jean Bienvenuat, conseiller du Roi et lieutenant en l'élection de Bourges, et d'Anne Dupuys, demeurant à Bourges, paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud.

E. 2239. (Liasse.) — 183 pièces, papier.

1676. — Contrat de mariage entre Étienne Jumel, *ci-devant* cavalier au service de Sa Majesté dans le régiment de Sarnon, né en la paroisse Saint-Ursin de Bourges, fils de feu René Jumel, bourgeois de cette ville, et honnête fille Françoise Gerlat, fille de Charles Gerlat, sergent royal. — Antoine Lebloy, écuyer, sieur des Salles, docteur en la Faculté de Médecine de l'Université de Bourges, et Anne Bonnet, sa femme, vendent à *sire* Jean Bonnet, marchand maître boucher à Bourges, paroisse Saint-Fulgent, un galetas, sis en la *ruette* (ruelle) du Pressoir, qui va à la rue des Bouchers, paroisse Saint-Fulgent, couvert de tuile et d'*aisil* (bardeau). — Pierre Barjon, sieur de Vouzay, Étienne Riglet, écuyer, sieur de Lestang, Vincent Sarazin, écuyer, sieur de Soulangis, conseiller du roi et trésorier général de France au Bureau des Finances à Bourges, et noble Nicolas Lebloy, conseiller du Roi au siège de la Prévôté de Bourges, tous y demeurant paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud, constituent à la fabrique de la paroisse Saint-Fulgent une rente annuelle de 45 livres tournois. — Contrat de mariage entre Antoine Lebloy, écuyer, sieur des Salles, docteur en la faculté de médecine de l'université de Bourges, demeurant paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud, fils de Jacques Lebloy, écuyer, sieur des Rimberts, docteur doyen en la faculté de médecine de l'université de Bourges, et de Catherine Boursault, et demoiselle Anne Bonnet, demeurant aussi à Bourges, paroisse Saint-Fulgent, fille de défunt Jean Bonnet, bourgeois, et de Jeanne Bottin. — Contrat de mariage entre Henri Gibieuf, écuyer, sieur du Portail, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Ursin, fils de défunt Jacques Gibieuf, écuyer, et d'Anne de Varennes, et demoiselle Jeanne de Mornay, fille de Jean de Mornay, écuyer, seigneur de La Chassaigne et de Bonnilly (Indre), et de feu Silvine de Bridier. — Contrat de mariage entre maître François Greslot, *maistre escrivain*, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Jean-des-Champs, et honnête fille Marie Mondon, demeurant aussi à Bourges, paroisse Saint-Oustrillet, fils de défunt François Mondon, professeur en langues latine et française, et de Catherine Fortier. — Testament de Anne Nau, veuve de maître François Sergent, huissier et archer en la maréchaussée provinciale de Berry : « Veult et entend que, si tost qu'il aura pleü a Dieu de disposer d'elle, sondict corps estre ensevely dans un linceuil et mis en un cerceuil de boys, inhumé et enterré en l'église de Saint-Fulgent, proche la sepulture de feu ledict Sergent, son mari... ; ... donne et lègue ladicte testatrice a sire Claude Bonnet, maistre barbier et chirurgien a Bourges, une paire de landiers, garnys de cuyvre jaulne, a elle appartenans, et a Jean Germain, fillol de ladicte testatrice, aprentil chirurgien dudit sieur Bonnet, la somme de 20 livres, et ce pour la bonne amour et affection qu'elle leur porte et les bons et agreables services qu'elle a receüs et reçoit d'eux... » — François Macé, écuyer, seigneur des Portaux, y demeurant, paroisse de Veaugues, donne en *adcense*, pour cinq ans et moyennant 33 livres tournois par année, à Silvine Barthomier, veuve de Pierre Marché, cabaretier à Bourges, paroisse Saint-Médard, une pièce de terre de huit *septerées*, sise près la Croix-Millet, au bout du faubourg de Saint-Sulpice, paroisse Saint-Médard. — Jacques Bourges, écuyer, sieur du Bouchet, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Jean-des-Champs, vend à *damoiselle* Antoinette de Suilly, sa femme, « de luy separée quant aux biens », la jouissance de la métairie du Bouchet, sise dans les paroisses de Valentigny-lez-Aix et de Parassy. — Louis Bruneau,

âgé de plus de 20 ans, foulon, enrôlé depuis quelques jours en la compagnie du sieur Guinault, capitaine au régiment royal en garnison à Bourges, donne à Françoise Bruneau, sa cousine germaine, pour ses bons services, un demi-arpent de vigne, sis au vignoble de Touly, paroisse de La Chapelle-Saint-Ursin-lez-Bourges.

E. 2240. (Liasse.) — 169 actes, papier.

1677.— Arpentage du clos de vignes de Tallery, paroisse de Trouy, dépendant de la seigneurie de Germigny, achetée par les Ursulines de Bourges, à René de Lys, sieur de Longchamps, et à Catherine Bidault, sa femme. — Jacques Boisrot, écuyer, sieur de Luet, et dame Antoinette Lejeune, sa femme, veuve de Claude Aligret, écuyer, sieur de La Croix-Marnay, demeurant au château de Soulangis, paroisse dudit lieu, vendent à dame Geneviève Gobillot, femme *séparée quant aux biens* de maître Michel Moreau, conseiller du Roi, trésorier général de France au Bureau des Finances de la généralité de Bourges, demeurant cloître Saint-Étienne, paroisse de Saint-Pierre-le-Puellier, la moitié indivise des lieu, château, fief, terre, seigneurie et vicomté de Soulangis. — « Mémoire des meubles qui sont dans le chasteau de Soulangy, appartenant à monsieur Boisrot, escuyer, sieur de Lué, et dame Antoinette Lejeune, son espouse :..... En la grande chambre basse servant de salle, un buffet a fenestres et laiettes tel quel, une table, deux coffres de boys, l'un fermant a clef et l'autre non, deux vieux portraits en tableaux telz quelz, un rastelier a armes garny de trois fusils et un mousquet avec sa fourchette et une petite carabine..... » — Procès-verbal de visite des bâtiments dépendant de la seigneurie de Soulangis. — François Macé, écuyer, seigneur des Portaux, demeurant paroisse de Veaugues, vend à Philippe Thomas, marchand, demeurant au bourg de La Chapelotte, la coupe d'une futaie, sise en la paroisse de Neuvy-Deux-Clochers, près la grande métairie des Porteaux. — Pierre Rivière, écuyer, sieur de Vaugibault, demeurant au lieu seigneurial de Coulogne, paroisse du Subdray, donne en *adcense* annuelle à Jean Cousin, laboureur, demeurant en la paroisse de Saint-Michel-de-Volangis, la métairie des Petits-Marais, sise en ladite paroisse Saint-Michel. — Pierre Macé, écuyer, sieur de Battereau, demeurant en cette ville de Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, vend avec faculté de remeré pendant neuf ans consécutifs, à Louise Lemort, sa femme, les lieu et métairie de Battereau, sis en la paroisse de Bengy-sur-Craon *(Bangy-sur-Cran)*, plus la moitié de la dîme de blé que le vendeur a droit de prendre par indivis avec son altesse sérénissime Mgr le prince de Condé, à cause de son comté de Sancerre, en la paroisse de *Sainte-James* (Sainte-Gemme), plus le lieu et métairie de Sommes, paroisse de Crécy. — Dom François de Belair, religieux en l'abbaye d'Olivet, étant présentement à Bourges, au logis où pend pour enseigne la Poule Blanche, sis paroisse Saint-Fulgent, comme procureur de messire Nicolas Daly, abbé commandataire d'Olivet, reconnaît avoir reçu de noble François Dubreuil, avocat en Parlement, capitaine et prévôt royal de La Salle-le-Roy, la somme de 9 livres 8 sols tournois, restant à payer des arrérages de la rente de 3 livres due à l'abbaye à cause d'une maison sise à Bourges, grande rue d'Auron, paroisse Saint-Fulgent. — Messire Honoré Depréaux, chevalier, seigneur de Murat et d'Orsanne, présentement à Bourges, au logis où pend pour enseigne la Ville de Jérusalem, cède à Alexandre Defouchier, écuyer, capitaine au régiment de Piémont, actuellement à Messine pour le service de Sa Majesté, la somme de 1,147 livres 2 sols 6 deniers, qui est due à Depréaux par le fermier du Coupoy.

E. 2241. (Liasse.) — 122 actes, papier.

1678. — Charles de Rivière, écuyer, seigneur de Rifardeau et Belair, gouverneur pour le roi de la ville et de la citadelle de La Pérouse, au nom et comme tuteur de demoiselles Catherine, Marie, Anne et Claude Robin, ses nièces, filles mineures de défunt Josué Robin, écuyer, seigneur-vicomte de Coulogne, capitaine au régiment de Castelnau, et de défunte dame Antoinette de Rivière, sa femme, demeurant audit lieu de Belair, paroisse d'Arçay, et Pierre Rivière, écuyer, sieur de Vaugibault, en son propre nom et comme père et légitime tuteur de Marguerite Rivière, fille dudit Pierre Rivière et de ladite défunte Antoinette de Rivière, vendent à Louis Roger, chevalier, conseiller du roi, président trésorier général de France au Bureau des Finances de Bourges, y demeurant, paroisse de Saint-Pierre-le-Puellier, les lieu, fief, terre, seigneurie et vicomté de Coulogne, paroisse du Subdray, consistant en maison pour le seigneur, bâtiments, métairie, grange, bergeries, étables, cours, colombier, parc, ouches, vignes, garennes, cens, rentes et terres sises en la paroisse du Subdray, près la rivière du Cher, droits honorifiques et de chapelle, justice, voirie et autres droits et devoirs seigneuriaux dépendant de la vicomté de Coulogne ; la vente faite moyennant 13,500 livres tournois. — Plainte déposée aux mains du prévôt de Bourges par Silvine Lelong, veuve de François Gamard, demeurant en cette ville, « disant que, sous promesse de mariage, elle a esté..... cognue charnelement par Antoine Colas, marchand forin, des œuvres duquel elle eüst une fille le jour de Saint

Honnoré dernier, laquelle a esté baptisée sous le nom dudit Colas en l'eglise de Saint-Médard »; que ledit Colas n'a pas subvenu suffisamment à ses besoins pendant ses couches, de plus qu'il refuse maintenant de l'épouser. — Transaction à ce sujet entre ledit Antoine Colas, marchand à Saint-Amand, présentement à Bourges, et ladite Silvine Lelong, veuve de François Gamard, vigneron, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Médard. — Françoise Anjorrant, veuve de Guillaume Georges, écuyer, sieur de Masné et de Villatte, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, et Esme Anjorrant, écuyer, seigneur de La Croix, y demeurant paroisse de Neuilly, cèdent diverses rentes à Michel Moreau, chevalier, conseiller du Roi, président trésorier général de France au Bureau des Finances de la Généralité de Berry, et à dame Geneviève Gobilot, sa femme, seigneur et dame de Soulangis. — Charles de Rivière, seigneur de Rifardeau et de Belair, gouverneur de la ville et citadelle de la Pérouse, près Pignerol, demeurant ordinairement au lieu de Belair, paroisse d'Arçay, et Pierre Rivière, écuyer, sieur de Vaugibault, y demeurant paroisse de Savigny, vendent à Jean Danjou, écuyer, sieur des Gazons, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Puellier, la récolte pour l'année présente dans le lieu de Coulogne et ses dépendances, paroisse du Subdray, et divers autres biens meubles audit lieu de Coulogne. — Testament d'Anne Nabert, veuve de Claude Belaignet, marchand, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard : elle demande à être inhumée en l'église dudit Saint-Pierre devant le gros pilier « qui est par le mellieu de la chapelle Notre-Dame, sous une tombe » où est enterrée Rose Tan, veuve de maître Antoine Boussac, procureur en cour d'église, aïeule maternelle de ladite testatrice ; elle lègue à la fabrique de Saint-Pierre une rente annuelle de 12 livres tournois. — François de Cougny, écuyer, sieur de Molinneuf, conseiller du roi au bailliage et présidial de Bourges, y demeurant paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud, émancipe demoiselle Marie-Michelle de Cougny, sa fille. — Renouvellement du bail à ferme de la métairie de Mazières par François Tullier, écuyer, seigneur de Mazières, docteur et professeur ès droits en l'Université de Bourges, y demeurant paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud.

E. 2242. (Liasse.) — 133 actes, papier.

1679. — Gilles Léveillé, écuyer, sieur de Clérandry, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Marché, donne en *adcense* à Jean Taupin et Claude Rezy, vignerons à Bourges, paroisse Saint-Fulgent, pour cinq années et moyennant 18 livres tournois par an à payer solidairement par les preneurs, une pièce de vigne contenant 2 arpents, sise au vignoble du Tremblay, près le Gros-Chaillou, quartier d'Auron, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard. — Testament de Jeanne Torchon, religieuse novice au couvent des Ursulines de Bourges, paroisse Saint-Pierre-le-Guillard, fille de défunt maître Guillaume Torchon, procureur aux bailliage et présidial de Bourges, et de Marie Ragu : Sur le point de faire profession dans ledit couvent et « pour la bonne amour et amitié fraternelle qu'elle a dit porter a dame Marie Torchon, sa sœur, femme de maître Claude Dubreuil, avocat en Parlement, et a maître Claude Torchon, son frere, escollier estudiant en l'Université dudit Bourges, les a fait et institué ses seuls et universels heritiers par moitié de tous uns et chacungs ses biens tant meubles que immeubles ». — Étienne Chapelier, potier d'étain, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Pierre-le-Guillard, donne en *adcense* à Étienne Ganne, vigneron en la paroisse de Saint-Éloy-de-Gy, une maison et 2 arpents de vignes en trois pièces, plus 80 boisselées de terre en plusieurs pièces. — Maître Claude Joing, docteur en la Faculté de Médecine de l'Université de Bourges, y demeurant paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud, héritier de dame Marie Esmain, son aïeule, reconnaît avoir reçu comptant, en louis d'argent et autre monnaie ayant actuellement cours, de Guillemette Dagoret, veuve de François Bidard, avocat en Parlement, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Ursin, la somme de 300 livres tournois, pour amortissement de la rente de 18 livres 15 sols tournois, due à Joing par ledit défunt Bidard. — Claude Bellevaux, valet de chambre de Michel Moreau, chevalier, conseiller du Roi, trésorier général de France à Bourges, paroisse Saint-Pierre-le-Puellier, avoue, par acte du 14 juin 1679, à Geneviève Gobilot, épouse séparée *quant aux biens* dudit Moreau que, « la nuict du vendredy venant au samedy dernier, il fit coucher avec luy, dans une chambre du lieu de Soulangy, un chauldronnier qui demeure au bourg des Aix-d'Angillon, devant la place au bled, lequel luy dit qu'il estoit de son pays de la ville de Nevers, ne sçait autrement son non, sauf qu'il a ouy dire qu'il s'appelloit Jouvet, avec lequel chauldronnier il fit ouverture du coffre qui est dans ladicte chambre, dans lequel luy Bellevaux et le chauldronnier prirent quatre louis d'or, pour raison desquels ladite dame a baillé sa plainte ; dont ledit chauldronnier en a eu deux, et luy Bellevaux les deux autres, lesquelz il a mis et cachez sous un des pieds de derriere le plus proche de la muraille du chasliet qui est dans l'escurie dudit Soulangy; lesquelz il suplie ladicte dame Moreau vouloir envoyer querir et de ne faire aucune plainte contre luy, prometant luy faire avoir raison des deux autres louis d'or par ledict chauldronnier, ensemble la rembourser des frais qu'elle peut avoir contre luy faictz jusques a huy ; luy promettant a l'avenir de servir fidelement... » — Véné-

rable et scientifique personne messire Pierre Rimbault, prêtre, prieur de l'église du Château-lez-Bourges, demeurant en cette ville, paroisse de Saint-Pierre-le-Puellier, déclare que, « depuis deux ans et plus qu'il a pris pocession dudit prieuré, il a d'iceluy jouy paisiblement, sans aucun trouble, ensemble et comme ses prédécesseurs, d'un tapy sur son ban devant sa chaise, en ladicte eglise du Chasteau, qu'il a trouvé sur sondit ban lorsqu'il a pris possession dudit prieuré; neantmoings du jour de dimanche dernier quatriesme du present mois et an (juin 1679), au mepris de sa dignité et juste pocession, ledit tapy a esté osté sans sçavoir par qui ny par quelle ordre ». Le notaire s'étant présenté devant les chanoines dudit chapitre pour savoir « s'ilz ont osté ou faict oster le susdit tapy devant mentionné qui estoit sur le ban dudit sieur Rimbault en ladicte eglise dudict Chasteau et pourquoi ils l'ont osté ou faict oster, lesdits ont dit que ce jour de hui n'est pas un jour de chapitre et oultre par la bouche du sieur Alabat [chanoine] que l'interessé estoict absent et que celuy a qui appartient ledit tapy n'y estoict pas, et par le sieur Taillon [aussi chanoine] que ledit sieur Rimbault estoict un chicanneur...; » dont acte.

E. 2243. (Liasse.) — 122 actes, papier.

1680. — Maître Jean Loiseau, organiste de l'église de la Sainte-Chapelle de Bourges, demeurant paroisse de Montermoyen, donne tous ses biens meubles et immeubles à Jacquette-Anne Gauché, femme de Julien Jamet. — Devis par Jacques Corbinon, entrepreneur à Bourges, des réparations à faire aux bâtiments de la seigneurie de Trouy; ledit devis fait à la réquisition de messire Adrien Le Roy, chevalier, seigneur de Buxières, d'Aillac et de Marmagne.—Gilles Petit, paveur, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Jean-le-Vieil, et Silvain Beray, aussi paveur à Bourges, paroisse de Saint-Médard, promettent à Gabriel Robert et Jean Lacloppé, paveurs, demeurant à Bourges, de faire 75 toises de pavé de long sur 15 pieds de large sur le chemin allant des Aix à Henrichemont, au lieu appelé *la Rue Orilettes.* — Adrien Le Roy, chevalier, seigneur-baron de Buxières, d'Aillac et de Marmagne, donne en *adcense* à François Prevost, bourgeois et marchand, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Pierre le-Guillard, moyennant 2,500 livres par an, la terre et seigneurie de Marmagne, consistant en château, basse-cour, colombier, bâtiment, jardin, parc, deux métairies, maisons, moulin, four banal, prés, terres, bois, vigne, garenne, dîmes de blé, *lainage* et *charnage,* rivières, cens, rentes, droits de *fouage* et *boutage,* etc. — Testament de vénérable et discrète personne messire Henri Dagoret, prêtre, chanoine en l'église collégiale de Saint-Ursin de Bourges, y demeurant paroisse Saint-Ursin : « Veult que son corps mort soit inhumé et enterré dessoubs le porche de l'eglise dudit Saint Ursin...; donne et legue ledit sieur testateur a messieurs les venerables chanoines et chapitre de l'eglise dudit Saint Ursin la somme de trois cens livres tournois pour une fois payée par ses heritiers trois ans après son deceds en payant annuellement l'interest par sesdiz heritiers, a la charge par lesdiz sieurs venerables de dire et cellebrer a perpetuité par chacun an, le jour de Saint Henry, en ladicte eglise de Saint Ursin, ung salut et le lendemain dudit jour de Saint Henry une grande messe, le tout pour et a l'intention dudit sieur testateur; *item,* donne et legue ledit sieur testateur a messieurs les venerables chanoines et chapitre de Saint-Pierre-le-Puelier dudit Bourges la somme de 100 livres pour une fois payée...; *item,* donne et legue ledit sieur testateur a honnete Andrée Dagoret, sa sœur, femme de maistre Silvain Thomas, un crucifix qui est au dessus d'un fauteuil près le lict dudit sieur testateur; a honneste Guillemette Dagoret, aussy sa sœur, vefve maistre François Bidard, tous ses habits d'eglise, et a maître Claude Brechet, Jeanne et Magdeleine Brechet, ses nepveu et niepces, toute sa vesselle d'argent et d'estain et son linge; *item,* donne et legue ledict sieur testateur a la servante qui le servira lors de son deceds le lict sur lequel elle couchera lors, oultre ses services qui luy seront payez par sesdicts heritiers... » — François de Cougny, écuyer, sieur de Molinneuf, conseiller du Roi aux baillage et présidial de Bourges, demeurant paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud, comme tuteur de Joseph et François de Cougny, ses enfants, héritiers de Nicolas Riglet, leur aïeul maternel, écuyer, sieur de Mourie, conseiller du Roi audit bailliage, donne à titre de rente annuelle à Philippe Jupinart, marchand cabaretier, demeurant au bourg des Aix, paroisse de Valentigny-sous-les-Aix, un *chast* de bâtiment, couvert d'*aisil,* consistant en une chambre basse à cheminée, chambre haute à cheminée, une boutique, grenier au-dessus de ladite chambre haute, avec les *mazures* d'étables qui en dépendent. — François Blondeau, maître entrepreneur, demeurant en la ville de Romorantin, présentement à Bourges, au logis où pend pour enseigne l'Écu de France, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, reconnaît qu'à sa demande Jean-Amédée Girard et Esme Girard, marchands, demeurant en la ville de Blois, ont passé procuration pour cautionner, devant monseigneur Colbert ou devant monseigneur l'intendant de la Généralité d'Orléans, ledit Blondeau, en raison de l'entreprise des travaux d'entretien des ponts de Romorantin et de la Sauldre pendant dix ans, suivant les soumissions par lui faites. — Andrée de La Rippe, veuve de *sire* François Germain, maître potier d'étain, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Pierre-le-Guillard, donne en *acense*

à Jean Cacault, vigneron, demeurant à Bourges, même paroisse, pour cinq ans et moyennant 10 livres, une pièce de vigne contenant un demi-arpent, sise au vignoble du Grand-Danjou, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard.

E. 2244. (Liasse.) — 136 actes, papier.

1681. — Bail de la métairie de la seigneurie de Coulogne par Louis Roger, chevalier, seigneur-vicomte de Coulogne, conseiller du Roi, président trésorier général de France au Bureau des Finances à Bourges, y demeurant paroisse de Saint-Pierre-le-Puellier. — *Adcense* pour neuf ans par François Bidault, prêtre, chanoine en l'Église de Bourges, demeurant paroisse de Saint-Pierre-le-Puellier, à Pierre Pailloux, vigneron, demeurant paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard de Bourges, en la rue du Pont-de-Paris, d'une pièce de vigne, sise au clos de Tallery, paroisse de Trouy, appartenant à titre viager audit bailleur. — Contrat de mariage entre maître Jacques Cœurdoulx, procureur aux bailliage et présidial de Bourges, y demeurant paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, et Marguerite Raillard, majeure de plus de 25 ans, fille de feu Jean Raillard, marchand maître apothicaire, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Ursin. — Contrat de mariage entre Jean Monin, *couvreur en paille*, demeurant à Trouy, et Jeanne Bernardin, veuve de Claude Petit, manœuvre, demeurant aussi à Trouy; les futurs époux, les parents et amis déclarent ne pas savoir signer. — Contrat de mariage entre Robert de Marion, écuyer, seigneur de Coude et de Malnoue, demeurant en son château de Coude, paroisse de Patinges, province de Nivernais, présentement à Bourges, au logis où pend pour enseigne la Magdeleine, sis faubourg et paroisse du Château-lez-Bourges, et dame Marie Delasaigne Saint-Georges, veuve de Esme d'Aigrefeuille de Rigaud, écuyer, seigneur du Crotet, demeurant en la paroisse de Sens. — Protestation de Pierre Lebègue, écuyer, conseiller du Roi, président aux bailliage et présidial de Bourges, y demeurant rue des Arènes, paroisse Saint-Pierre-le-Guillard, « lequel a dit que messieurs ses predecesseurs presidens et luy ont tousjours avec messieurs les conseillers du roy auxdits sieges tenu l'audiance presidiale les jours de lundy mattin en la salle du Palais Royal de cette ville, et Claude Biet, écuyer, seigneur de Maubranches, conseiller du roi, lieutenant général auxdits sieges, et messieurs ses predecesseurs lieutenans generaux, avec lesdiz sieurs conseillers, celle du bailliage ordinaire dudit Bourges les jours de vendredy mattin en la mesme salle du palais de Bourges; neantmoins, ledit sieur lieutenant general avec lesdiz sieurs conseillers auxdits sieges, quoi qu'il n'y aye que le roi et nosseigneurs de son Conseil qui puissent faire des reglemens nouveaux, pretendent, par une continuation d'entreprise a l'honneur de la charge dudit sieur president et pour le troubler en la fonction d'icelle, establir et tenir lesdictz jours de lundy matin une nouvelle audience pour les causes dudit bailliage ensemble de ladicte audience presidialle sans se lever ny descendre d'icelle avec ledit sieur president... » — Testament de Guillaume de Sauzay, écuyer, sieur de Bois-Serain, demeurant à Bourges, paroisse de Notre-Dame-de-Montermoyen : «...Veult son corps mort estre inhumé et enterré dans la chappelle appartenant a la famille de messieurs de Sauzay, estant en l'eglise de Notre-Dame-du-Fourchaud de cettedicte ville de Bourges... ; *item*, donne et legue a la fabrice de l'eglise de Notre-Dame-du-Fourchaud la somme de 100 livres tournois pour une fois payée au bout de l'an d'après son decedz...; a la charge de par les sieurs procureurs fabriciens de faire dire et celebrer a perpetuité par chacun an a pareil jour que decidera ledict testateur un service solempnel a trois grandes messes en ladicte chappelle desdits sieurs de Sauzay...; *item*, veult ledit sieur testateur qu'il soit aumosné par sondit heritier aux pauvres de l'hospital de cette ville la somme de 18 livres, le jour ou l'endemain du decedz dudit sieur testateur...; ... fait et institue par ces presentes son seul et universel heritier messire Estienne Riglet, son nepveu, prestre, curé de la paroisse de Morogues... »

E. 2245. (Liasse.) — 102 actes, papier.

1682. — Bail par Claude Fontaine, écuyer, sieur de Villaine, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Puellier, du moulin à blé dépendant dudit lieu de Villaine, en la paroisse de Saint-Denis-de-Pâlin. — Noble homme Jean Cherouvrier, sieur des Grassières, conseiller du Roi, procureur général de maître Jean Fauconnet, adjudicataire des gabelles de France, et sa caution, demeurant à Paris, rue du Renard, paroisse Saint-Médéric, présentement à Bourges, au logis où pend pour enseigne l'Écu de France, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, donne à ferme, pour 4 ans et 9 mois, à maître Julien Pillet, commis aux aides au département de Dun-le-Roi, y demeurant, les droits de regrats attribués aux regratiers et revendeurs de sel à petites mesures dans le ressort des greniers à sel de Saint-Amand et de Dun-le-Roi et des paroisses en dépendant, pour en jouir par ledit preneur conformément au règlement général des gabelles de France de mai 1680. — Testament de messire Michel Dabouret, prêtre, curé de la paroisse Saint-Éloy-de-Gy : « Veult, après son deceds, son corps estre inhumé sous le porche de ladicte eglise de Sainct-Eloy au devant de la grande porte...; *item*, donne et legue a Michel Dabouret, son neveu, aprentil tailleur d'habits a Bourges, la somme de 50 livres

tournois pour une fois payée... » — Testament de dame Madeleine Labbe, épouse de messire Pierre Lebègue, chevalier, seigneur de Silly, conseiller du Roi, président aux bailliage et présidial de Bourges et trésorier général de France au Bureau des Finances dudit lieu, « estante (*sic*) au lict, malade, en une chambre haulte de la maison ou elle demeure, scize parroisse de Nostre Dame du Seminaire de cette ville de Bourges, et toutesfois saine d'esprit, memoire et entendement : ... Comme estant dans la foy de l'eglise catholique, apostolique et romaine, hors de laquelle elle sçait qu'il n'y a point de salut, a recommandé son ame a Dieu le createur...; veult, après son deceds, son corps estre inhumé en l'eglise de Nostre-Dame du Seminaire, au lieu ou monsieur son curé voudra, et a l'esgart de son convoy, services et prieres pour le repos de son ame, elle s'en raporte a mondit sieur le president, son mary ; *item*, ladicte dame testatrice donne et legue a ladicte église du Seminaire une lampe d'argent du prix et valleur de huict cens livres, un ançansoir d'argent du prix de deux cens livres et son mouchoir de point de France et ses manchettes de mesme...; plus, donne et legue a l'assemblée des dames de la charité la somme de deux cens livres, pour une fois payée, pour estre distribuée aux pauvres ; pareille somme de deux cens livres a l'hospital general de cette ville, cinquante livres a une dame que mondit sieur le president sçait, et autres cinquante livres aux pauvres onteux... » Au dos de l'acte, se trouve cette mention autographe : « Je revoque mon testament de l'autre part ecrite (*sic*). Fait ce 3 janvier 1698, M. Labbe. Plus, je revoque tous autres testamens, donations et codicils que je peu avoir fais. Fait les jours et an que desus, M. Labbe. » (La liasse contient deux testaments de M. Labbe, l'un du 14 septembre 1682, et l'autre, analysé ici, du 16 septembre.) — François Perrotin, écuyer, seigneur de Barmont et de Thinay, directeur général des fermes du Roi en Berry, au nom et comme ayant charge de haut et puissant seigneur monseigneur messire Michel Le Tellier, chancelier de France, marquis de Barbezieux et Chaville, baron de Culan, donne à bail pour six ans à Jacques Peron, fermier de la seigneurie de la Forêt-Grailly, paroisse de Saint-Christophe-le-Chaudry, ladite seigneurie de la Forêt-Grailly consistant en maison forte, pont-levis, basse-cour, écuries, grange, jardin, chenevière, prés, terres, vignes, métairies, moulins, étangs, garenne, cens, rentes, dîmes, *bourdelages* (droit perçu sur les revenus des fermes, *bordes*). — Claude Bréchet, procureur en l'élection et officialité de Bourges, y demeurant paroisse de Saint-Jean-des-Champs, messire Jean Bréchet, prêtre, chanoine en l'église de Saint-Pierre-le-Puellier, Jeanne et Magdeleine Bréchet, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Ursin, héritiers de Claude Bréchet, leur père, vendent à François Jourdin, praticien, demeurant en la paroisse de Barlieu, l'office de sergent des tailles héréditaire en l'élection de Berry établie à Bourges, moyennant la somme de 2,600 livres tournois. — Étienne Chappellier, maître potier d'étain, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Pierre-le-Guillard, promet à Anne Badin, veuve de Balthazar Damont, marchand à Saint-Amand, de prendre en apprentissage pendant deux ans Antoine Damont, son fils, de le loger, nourrir, coucher et blanchir en sa maison « et luy montrer et enseigner le myeux qui luy sera possible l'art et metier de poitier d'estain et a faire des moules dudit mestier, sans luy en cacher aucune chose, a peine de tous depens, domages et interestz », moyennant la somme de 110 livres tournois.

E. 2246. (Liasse.) — 108 actes, papier.

1682. — Assemblée des paroissiens de l'église Saint-Fulgent de Bourges pour élire un procureur de la fabrique en remplacement de Barbaran, maître maréchal, en fonctions depuis deux ans ; est élu Claude Dubreuil. — Dame Marie Barathon, veuve de Jean Mazelain, écuyer, sieur des Chapelles, y demeurant paroisse de Gron, vend une rente de 29 livres tournois à Philippe-Nicolas Labbe, écuyer, seigneur de Champgrand, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Puellier. — Dame Françoise de Brisacier, veuve de messire François Le Roux, chevalier, seigneur de Villelay, La Mahoudière et autres lieux, lieutenant-colonel du régiment de Vaubecourt, demeurant ordinairement audit lieu de La Mahoudière, paroisse de *Pontlevoué* (Pontlevoy, commune de Loir-et-Cher), diocèse de Chartres, présentement à Bourges, cède à René de Brisacier, chevalier, conseiller du Roi, président trésorier général de France au Bureau des Finances de Bourges, demeurant paroisse de Saint-Jean-le-Vieil, la somme de 832 livres 12 sols 8 deniers, due à ladite dame par les religieuses du couvent de la Visitation Sainte-Marie, à Blois. — Ratification par messire René de Brisacier, chevalier, conseiller du Roi, président trésorier général de France au Bureau des Finances de Bourges, et dame Marguerite Huart, son épouse, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Jean-le-Vieil, de la transaction passée entre messire Jacques de Johanne, seigneur de Saumery (Loir-et-Cher), d'une part, et Paul Huart, écuyer, sieur de Villanteuil (*sic*, pour Nanteuil ?), conseiller du Roi, et maître en sa Chambre des comptes de Blois, messire Jacques-Charles de Brisacier, prêtre, docteur en théologie, prieur commandataire du prieuré de Saint-Blaise, conseiller et prédicateur ordinaire de la reine, supérieur du Séminaire des Missions Étrangères, au nom et comme fondé de procuration des sieur et dame de Brisacier. — Jean Belleloche, *pionnier* (terrassier), demeu-

rant à Bourges, rue des Urbets, paroisse Saint-Pierre-le-Guillard, s'engage envers messire Michel Moreau, chevalier, seigneur-vicomte de Soulangis, conseiller du Roi, président trésorier de France au Bureau des Finances de Bourges, à faire des fossés autour du parc et du château de Soulangis et à établir une haie d'épine et d'*aubépin*, dont le plant sera pris dans le parc ou dans les bois dudit seigneur. Le *pionnier* devra « travailler a ladicte besoigne des le commancement du mois de decembre prochain et rendre le tout parfait dans le premier jour de mars suivant, au plus tard, a peine de tous despens, domages et interestz, moyennant le prix et somme de 100 livres tournois et deux poinssons de vin, et oultre donnera ledit seigneur de Soulangy une chambre dans la basse cour du chasteau et un lict et lincieux avec la clef de ladicte chambre audit Belleloche pour luy et ses ouvriers pendant le susdict temps pour s'y pouvoir retirer... » — Fleury Brefy, maître couvreur, demeurant à Bourges, rue et paroisse Saint-Médard, s'oblige envers Michel Moreau, chevalier, seigneur-vicomte de Soulangis, trésorier général de France au Bureau des Finances de Bourges, « de incessamment couvrir a neuf, tant d'aisil (bardeau) que de tuille qui se trouvera a employer, un grand pavillon neuf estant dans la cour du chasteau dudit lieu de Soulangy a main gaulche en entrant servant d'escurie et de remise de carrosse... » — Testament de Jean Lepage, maître tisserand en draps et serges, demeurant à Bourges, rue du Fagot, paroisse Saint-Ambroix : « ... Veult, après son deceds, son corps estre inhumé dans l'eglise parochialle de Saint Ambroise de cette dite ville, proche la sepulture de feue Perrette Bergeriou, sa femme... » — Donation par André Chenu, écuyer, sieur des Maisons-Neuves, conseiller du Roi aux bailliage et présidial de Bourges et maire de cette ville, et par dame Marguerite-Françoise Chenu, sa femme, demeurant en ladite ville, paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud, à dame Marie de Chauvelin de Richemont, abbesse de l'abbaye de Beauvoir, et comme abbesse dudit lieu, de la somme de 60 livres, 10 boisseaux froment, 10 boisseaux seigle, mesure de Bourges, un poinçon de vin pur clairet et 3 poules, le tout de rente foncière et annuelle ; plus de 7 livres 10 sols et une poule aussi de rente foncière par an ; plus de 20 livres, 2 chapons, 2 poules et 2 poulets aussi de rente foncière par an : « Cette donation ainsy faite pour le bon amour et affection que lesdits sieur et dame Chenu ont dit porter a ladicte dame abbesse et aux dames religieuses de ladite abbaye de Beauvoir et pour les ayder a subsister et parce qu'ainsy leur plaist de ce faire... » — François Perrotin, écuyer, seigneur de Barmond et de Thinay, conseiller du roi, directeur général des fermes de Sa Majesté en Berry, demeurant en cette ville de Bourges, paroisse Saint-Oustrillet, au nom de très haut et très puissant seigneur messire Michel Le Tellier, chancelier de France, seigneur-marquis de Barbezieux, Culan, Préveranges et autres lieux, donne à bail pour six ans à maître Charles Pasquet, procureur fiscal des seigneuries de Préveranges et du Boué, demeurant au bourg et paroisse de Préveranges, présentement à Bourges, au logis où pend pour enseigne la Ville de Rome, sis paroisse Saint-Fulgent, les revenus de la seigneurie de Préveranges et Sidiailles, « fruits, proffits, revenus et esmollumens, cens, rentes, debvoirs, poulles, poullets, tailles, abonnages, lotz et ventes, dixmes et terrages, droits de retenues et de commises, successions, mortailles, prez, terres, metairies, paisons, glandées..., le chastel dudit Preveranges avec la grande maison au dessoubs dudit chastel, jardin, cheneviere, estables, moulins bannaux, estangs, le moulin et estang du Vert avec ses privileges et franchises, le moulin et estang de la Varenne... » — François Perrotin, écuyer, seigneur de Barmond et de Thinay, etc., au nom de Michel Le Tellier, chancelier de France, chevalier, seigneur-marquis de Barbezieux, La Tour-de-Vesvre et autres lieux, vend à maître Pierre Villet, procureur fiscal de Baugy, y demeurant, à Pierre Renault, marchand, fermier de la terre et seigneurie de La Tour-de-Vesvre, y demeurant paroisse de Neuvy-Deux-Clochers, à Romble Privé, marchand, fermier du Coupoy, y demeurant paroisse de Gron, et à Étienne Boursault, sieur de Bellechaulme, fermier de la seigneurie de Baugy, tous les arbres, chênes et ormes qui sont dans le Bois et Champ Saullé, dépendant de ladite seigneurie de La Tour, plus 10 chênes dans le Buisson de la Chabanerie, aussi dépendant de cette seigneurie.

E. 2247. (Liasse.) — 106 actes, papier.

1684. — Assemblée des paroissiens de Saint-Fulgent de Bourges pour l'élection d'un des procureurs de la fabrique au lieu du sieur Bonnet, maître barbier et chirurgien, en charge depuis deux ans : Est nommé Claude Chevalier, avocat en Parlement. (Son collègue est maître Claude Dubreuil, aussi avocat en Parlement.) — Jean Morlet, marchand cordonnier en la paroisse des Aix-d'Angillon, et Jeanne Madon, sa femme, vendent à Michel Moreau, écuyer, seigneur-vicomte de Soulangis, conseiller du Roi, président, trésorier de France en la Généralité de Bourges, y demeurant paroisse Saint-Pierre-le-Puellier, une maison sise aux Aix, près de la Halle, anciennement appelée Saint-Georges. — Compte que rend Antoine Bordinat, maître tisserand en draps et serges, procureur de la communauté des maîtres tisserands en draps et serges de Bourges, des biens et revenus de ladite communauté : « Premier, se charge ledit rendant compte de la somme de trente-six livres par luy reçue des nommés Saullé,

Berrué, Rousseau, Raunet, Perault et Dodinot pour les droitz deûbs a ladite communauté de leurs receptions a la maistrise de tixerans en draps et serges qui sont de 6 livres pour chacun...; pour les frais de l'instance intentée contre la communauté des maistres tixerans en thoille de cette ville pour raison de la marche a la Feste Dieu et sentence intervenue sur ladicte instance le 23 aoust dernier, dix-huict livres trois sols six deniers. » — Procès-verbaux des réparations à faire au château d'Ivry, paroisse de Vasselay, seigneurie saisie à la requête des dames religieuses de la Visitation d'Issoudun sur la succession de Nicolas Riglet. — Michel Moreau, écuyer, seigneur-vicomte de Soulangis, conseiller du Roi, président trésorier de France en la Généralité de Bourges, y demeurant cloître Saint-Étienne, paroisse Saint-Pierre-le-Puellier, avoue tenir en fief, à foi et hommage du roi à cause de son château de Bourges, la seigneurie, vicomté *et justice voiriere, autrement dite moyenne basse, qui s'etend en l'etendue de la paroisse de Soulangis sous les Aix*. Il est noté que parmi les vassaux « avouans et reconnoissans ladite seigneurie et vicomté de Soulangy sont plusieurs personnes des principaux officiers et bonnes familles de Bourges, sçavoir les sieurs Gibieuf, Gougnon, Jaupitre, vefve Depardieu, D'Orleans, Bonnet, Doulcet, Besson, le prieur curé dudit Soulangy et autres; et, depuis, le sieur Grasset, sieur du Roulier de ladite paroisse de Soulangy, et plusieurs autres... » L'aveu fait aussi mention d'un tombeau de pierre élevé dans la chapelle des seigneurs de Soulangis en l'église paroissiale, d'une épitaphe sur marbre indiquant la qualité de seigneur-vicomte de Soulangis, des « litres et ceintures funèbres des armes tant des sieurs de Cambray que de La Grange, seigneurs dudit Soulangy, non seulement dans ladite chapelle, mais encore dans tout le contour du dedans et dehors de ladite eglise parroissiale dudit Soulangy ».

E. 2248. (Liasse.) — 98 actes, papier.

1685-1686. — Jean Guillemot, teinturier, et Françoise Drouin, sa femme, demeurant en la ville d'Issoudun, paroisse Saint-Cyr, vendent à Germain Lelarge, écuyer, et à dame Jeanne Ducoing, sa femme, demeurant à Bourges, cloître Saint-Étienne, paroisse Saint-Pierre-le-Puellier, une métairie appelée le Petit-Vilaine, sise paroisse Saint-Denis-de-Palin, arrière-fief relevant de la seigneurie de la Forêt-Thaumiers, consistant en bâtiments à *demeurance*, grange, bergeries, étables, cour, puits, chènevières, terres labourables, prés, buissons, tant en ladite paroisse de Saint-Denis-de-Palin qu'en celle de Sainte-Radegonde. (Il est mentionné dans l'acte que Pierre Monicault, procureur à Dun-le-Roi, a fait, en 1584, foi et hommage pour cette métairie au seigneur de la Forêt-Thaumiers.) — Promesse de mariage entre Henri Barker, majeur de plus de 34 ans, demeurant à Bourges depuis 3 ans, né en la paroisse de Chesweck, province de Middlesex, seigneur de Cooperhill, province de Somerset (en Angleterre), fils de Henri Barker, chevalier, seigneur de la Grove, commis de la Couronne du roi d'Angleterre, et de dame Anne Dechutte, et Charlotte Trépignat, fille de feu Étienne Trépignat, marchand, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Jean-le-Vieil, et d'Anne Gauchier. — Refus par Girard, curé de Saint-Jean-le Vieil, de publier au prône les bans du mariage d'Henri Barker, sujet anglais, et de Charlotte Trépignat ; le prêtre disant « qu'il ne peut publier lesdits bancz dudit futur mariage, attendu que ledit sieur Barker ne fait apparoir aucun acte d'abjuration de l'herezie en laquelle il est né, ny aucun certifficat valable et legalizé comme il n'est point marié en son pays, ny de pouvoir a lui donné par monseigneur le tresorier de la Sainte Chapelle de publier lesdiz bancz, sans lequel il ne peut et ne doit le faire suivant mesme les ordonnances de ce dioceze ». A quoi Barker a répondu qu' « il y a cinq ans ou environ qu'il a faict abjuration à la religion de protestant entre les mains des peres capucins anglois en la ville de Sedan, province de Luxembourg, que deppuis et au moyen d'icelle il a tousjours faict profession de celle de catholique, apostolique et romaine, ce qui est cogneü à beaucoup de personnes de cette ville, mesme audit sieur curé, puisqu'il c'est confessé à luy et qu'il luy a administré le saint Sacrement de l'Eucharistie comme estant son parroissien, offrant le faire attester par personnes dignes de foy....., et de faire, s'il est besoing, entre ses mains ou de tel autre prestre qu'il jugera à propos, abjuration pour une seconde fois à ladite religion protestante et luy bailler touttes les marques d'un bon et fidel chretien ; que, pour ce qui est de raporter un certifficat de son pays comme il n'y est pas marié, il lui est imposible tant à cause de la grande distance qu'il y a de cette ville que par ce que tous les ministres et ses parents, qui sont tous de la religion protestante, luy refuzeront à cause de l'abjuration qu'il a faicte a ladite religion, comme dit est, et a presentement jutiffié d'un certifficat du 24 dudit mois d'octobre dernier [1685], reçu [par] ledit notaire (R. Deperey) de Richard Jenkins, gentilhomme anglois, et Georges Morgan, son homme de chambre, aussy anglois, estans de present en ceste ville pentionnaires au logis du sieur Leblois, maistre à danser, scis rue des Juifs, parroisse Saint-Ursin, desquels il est connu, par lequel ils certiffient et attestent le connoistre, qu'ils ont souventesfois ouy parler du nom de sa famille, mesme connoissent de veüe le sieur frere cadet dudit sieur Barker, qui demeure dans la ville de Londres, et qu'ils ont

ouy dire jusques à present que ledit sieur Barker n'est point marié en son pays ny ailleurs ». — Certificat de Jean Bruère, religieux du couvent des Minimes de Bourges, attestant qu'il a plusieurs fois entendu en confession Henri Barker, anglais de nation. — Richard Jenkins, âgé de 20 ans, gentilhomme, seigneur de Hensolle, en la paroisse de Pendoillon, province de Laglamorgan, principauté de Galles, demeurant présentement à Bourges, au logis de Silvain Leblois, maître à danser, rue des Juifs, paroisse Saint-Ursin, et Georges Morgan, natif de la paroisse de Cortie, même province de Laglamorgan, homme de chambre du sieur Jenkins, demeurant avec lui chez Leblois, attestent qu'ils connaissent Henri Barker, gentilhomme, seigneur de Cooperschill (*sic*), de la province de Somerset, en Angleterre, demeurant à Bourges, chez la dame Gauchier, paroisse Saint-Jean-le-Vieil, et aussi « Monsieur son frere le cadet qui demeure dans le cimetière de S[t] Paul en la ville de Londres » ; ils ont ouï dire qu'Henri Barker n'était pas marié. — Claude Lelarge, écuyer, sieur du Breuil, demeurant paroisse Saint-Ursin, à Bourges, *sousadcense* à Henri Barker, gentilhomme, et à Charlotte Trépignat, sa future épouse, demeurant aussi à Bourges, paroisse Saint-Jean-le-Vieil, la maison avec ses dépendances, dans laquelle demeure le bailleur et qu'il tient de la veuve du docteur Rivière, par contrat passé devant Monicault, notaire audit Bourges. — Jacques Frapin et Jean Lebrun, paveurs, demeurant en la ville d'Issoudun, promettent à Collin, maître paveur et entrepreneur à Bourges, de faire sans discontinuer 100 toises de pavage sur 15 pieds de large dans le grand chemin de Bourges à Fussy et aux autres endroits qui leur seront indiqués; ils recevront 25 sous par chaque toise au fur et à mesure de leur travail. — État des réparations les plus urgentes à faire dans la seigneurie d'Ivry, sise paroisse de Vasselay, près de Bourges : « Premierement, il convient raccommoder les grandes portes cocheres et le guichet du chasteau du costé du grand fossé, metre des pieces neufves ou il sera necessaire, ferrer lesdictes portes de cloux, gondz, verroux et chardonetz...; plus, il convient raccommoder les contreventz de la chambre et salle dudit chasteau. » — *Adcense* par dame Marie Riglet, femme de François de Cougny, écuyer, sieur de Molinneuf, conseiller du roi aux bailliage et présidial de Bourges, demeurant en cette ville, paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud, à Jean Julien, vigneron, demeurant en la paroisse de La Chapelle, de la métairie de Molinneuf, paroisse de Villeneuve-sur-Cher. — Prolongation de bail des moulins de Marmagne accordée par messire Adrien Le Roy, chevalier, seigneur-baron de Bussière-d'Aillac et de Marmagne, à Gervais Dada, meunier. — Testament de Pierre Gauchier, majeur de plus de 25 ans, chirurgien, cavalier en la compagnie de M. de Gamaches, au régiment de la reine, ledit Pierre étant présentement à Bourges, au logis de Madeleine Coréol, sa mère, veuve de François Gauchier, maître barbier et chirurgien : Sa seule héritière sera Catherine Gauchier, sa sœur, à condition que sa mère jouisse des biens sa vie durant. — Procès-verbal d'une assemblée des maîtres tisserands en draps et serges de Bourges, pour la nomination d'un tisserand et d'un drapier comme visiteurs des draps et serges fabriqués en cette ville.

E. 2249. (Liasse.) — 101 pièces, papier.

1686. — Compte de la fabrique paroissiale Saint-Fulgent de Bourges pour 1685. — Paul Agard, écuyer, sieur des Tureaux, demeurant en la ville de Romorantin, présentement à Bourges, au logis où pend pour enseigne la Poule Blanche, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, cède aux religieuses Ursulines dudit Bourges la somme de 445 livres 8 sous 4 deniers. — Noble François Macé, sieur du Puy-Saint-Cyr, conseiller du roi, lieutenant assesseur criminel, demeurant en la ville d'Issoudun, paroisse Saint-Jean, présentement à Bourges, au logis de François de Cougny, son beau-père, écuyer, sieur de Molinneuf, conseiller du roi aux bailliage et présidial de Bourges, vend à messire Louis Roger, chevalier, seigneur-vicomte de Coulogne, conseiller du roi, président trésorier général de France au Bureau des Finances à Bourges, y demeurant paroisse Saint-Pierre-le-Puellier, la somme de 60 livres de rente annuelle, assignée spécialement sur les lieu et métairie de Villiers, sis paroisse Sainte-Lizaigne-lez-Issoudun. — Dame Marie-Gasparde de Monestay des Forges, veuve en secondes noces de Charles de Rivière, chevalier, seigneur de Riffardeau et de Belair, commandant pour Sa Majesté le fort et la vallée de la Pérouse, demeurant audit Belair, paroisse d'Arçay, comme ayant la *garde-noble* de Charles de Rivière, chevalier, de Gilberte de Rivière, ses enfants, et du sieur de Rivière, héritier de Charles de Rivière, fils et héritier de dame Antoinette de Monsaulnin, épouse en dernières noces de Charles Robin, écuyer, seigneur-vicomte de Coulogne, reconnaît devoir à Christophe Mérigot et à Jeanne Mosnier, sa femme, une rente annuelle de 33 livres 6 sous 8 deniers. — Haut et puissant seigneur messire Charles-Hubert de Mesgrigny, chevalier, marquis de Mesgrigny, vicomte de Troyes, baron de l'Orme et de Chasseney, seigneur de la Brunellerie et autres lieux, demeurant ordinairement en son hôtel à Paris, rue des Poitevins, paroisse Saint-André-des-Arts, donne procuration à Françoise-Louise de Mesgrigny, sa sœur, à l'effet de faire vendre les bois dépendant des terres de Beaujeu et de La Chapelotte. — Claude Gressin, fermier général des châtellenies de Beaujeu, Sens,

Neuilly et La Chapelotte, demeurant au château de Beaujeu, paroisse de Sens, constitue comme procureur maître Silvain Gressin, greffier de Beaujeu, demeurant à Sens, et lui donne pleins pouvoirs pour acheter à Mlle Louise-Françoise de Mesgrigny, dame de Beaujeu, de Sens, Neuilly et La Chapelotte, les coupes de bois, tant futaies que taillis. — François de Fadate, écuyer, seigneur de Saint-Georges-sur-Arnon, reconnaît avoir reçu de honorable homme Claude Bezard, bourgeois de Bourges, y demeurant paroisse Saint-Bonnet, en outre de la dot constituée à Anne Bezard, fille dudit Claude, femme dudit sieur de Saint-Georges, la somme de 2,000 livres en argent, meubles et bestiaux ; le seigneur de Saint-Georges promet de rendre cette somme avec ladite dot, le cas de restitution échéant, suivant la clause du contrat de mariage. — Aveu par messire Pierre Le Bègue, chevalier, seigneur-vicomte de Villemenard et de Saint-Germain-du-Puy, conseiller du roi, président aux bailliage et siège présidial de Bourges et trésorier général de France au Bureau des Finances dudit lieu, y demeurant paroisse Notre-Dame-du-Séminaire : Il reconnaît qu'il tient, à charge de foi et hommage, de messire Claude Biet, chevalier, seigneur de Maubranches, conseiller du roi, lieutenant général auxdits bailliage et présidial de Bourges, y demeurant paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud, à cause de son château de Maubranches, « la terre, chastel, justice, viconté et seigneurie de Villemenard et Saint-Germain-du-Puy, laquelle justice, viconté et seigneurie s'extend en toute l'estendue de la paroisse dudict Saint-Germain, dont les jouxtes (limites) seront cy-après declarées ; plus, le moulin a eau bannal estant dans la basse cour dudit chastel, un aubrois derriere lesdits maison et chastel, dix-huit arpens de pré ou environ, une rivière-garenne estant aussy derriere ledit chastel à prendre en la rivière d'Yèvre..... ». — Transaction entre M. de Barmond, agissant au nom d'Élisabeth Turpin, veuve de messire Michel Letellier, commandeur des ordres du roi et chancelier de France, dame en partie des terres de Villequiers, Baugy et autres lieux, et M. Labbe de Champgrand, pour raison des *profits de fief*, du lieu de Saint-Igny, mouvant de Villequiers.

E. 2250. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1687. — Compte de la fabrique de Saint-Fulgent de Bourges rendu par Jean Chesnard, marchand hôtelier, procureur fabricien en 1686. — Jacques Cardinal, écuyer, sieur de Champmartin, demeurant paroisse de Saint-Médard, à Bourges, cède à honorable Jacques Fouchier, marchand, demeurant en cette ville, la somme de 1,500 livres en principal. — Louis Clot, bourgeois de Bourges, y demeurant paroisse Saint-Ursin, en conséquence de la lettre-missive à lui écrite par Mme Dadonville, demeurant à l'hôtel de Condé, à Paris, donne en *adcense* pour cinq ans à Ambroise Dubois, jardinier, demeurant dans les faubourg et paroisse du Château-lez-Bourges, le jardin, cédé par son altesse sérénissime feu monseigneur le Prince à ladite dame Dadonville, sis en ladite paroisse du Château-lez-Bourges. — Maître Pierre Girard, prêtre, chapelain de l'église de la Sainte-Chapelle du Palais Royal de Bourges et curé de la paroisse Saint-Jean-le-Vieil, y demeurant, avoue tenir en fief, à charge de foi et hommage du roi, à cause de son château de Mehun-sur-Yèvre, un pré appelé le *Pré Péloille*, contenant deux arpents et demi ou environ, sis non loin de la ville de Mehun, « qui jouxte vers orient la riviere dessendant du Molin Meneau aux molins Depreaux, costé de midy la nouhe qui est entre ledit pré et le ravelin de ladicte ville de Mehun, vers occident le pré deppendant de la semy prebande de Mre Claudin Pregen, un ancien fossé entre deux, et costé de septentrion les Preaux, un fossé entre deux..... ». — Nicolas Sain, écuyer, sieur d'Haulteroche, demeurant en la paroisse de Tremblevif, audit lieu d'Haulteroche (Autroche, Loir-et-Cher), donne procuration à Louis Poupardin, écuyer, sieur des Marais et du Chouzet, demeurant à Bourges, paroisse de Notre-Dame-du-Fourchaud, pour *adcenser* une maison sise en cette ville, près de la paroisse de Notre-Dame-du-Séminaire, autrefois Notre-Dame-de-Montermoyen.

E. 2251. (Liasse.) — 142 pièces, papier.

1688. — Testament de messire Michel Moreau, chevalier, seigneur-vicomte de Soulangis, conseiller du roi, président trésorier général de France au Bureau des Finances de la Généralité de Berry à Bourges, y demeurant cloître Saint-Étienne, paroisse de Saint-Pierre-le-Puellier :... « A l'esgard de ses obseques, funerailles, enterrement, aumosnes aux pauvres et prieres pour le repos de son ame s'en rapporte a messire Louis Moreau, son fils, prestre, dans l'esperance qu'il a qu'il s'en acquittera selon son debvoir et qu'il les fera ainsy que l'on a accoustumé de faire en cas pareil pour messieurs les trésoriers de France...; veult, en outre, ledit sieur testateur qu'il soit paié par ledit sieur son fils a ses domestiques, outre leurs gages, les sommes qu'il a nomméez audit sieur son fils, sçavoir six vingtz livres a Gilberte Vergé a condition qu'elle continuera son service pendant trois ans ausdits sieur et damoiselle Moreau (son fils et sa fille), et a, la fille de Claude Perreau, son cocher, trente livres..... ». — Compte de la fabrique paroissiale Saint-Fulgent de Bourges pour 1687, rendu par prudent homme Jean Pajot, marchand, maître pâtissier et hôtelier à Bourges, l'un des procureurs de

la fabrique ; à noter dans le chapitre des dépenses : « ledit rendant requiert luy estre alloué la somme de huict livres dix sept solz six deniers par luy paiée et desboursée, sçavoir 50 solz pour la collation fournie aux prestres qui ont assisté au *Te Deum* chanté en ladite eglise Saint-Fulgent au suject de la naissance de Msgr le duc de Berry ; neuf solz six deniers pour le bouys (buis) du jour des rameaux, dix solz six deniers pour cloups anployéz a la chapelle du vendredy saint... ; a Estienne Grosset, masson, quatre livres 2 solz six deniers pour une année de ses gages pour l'entretien des lisses (barrières) du cimetière de ladicte église St Fulgent..... ». — Étienne de Sauzay, écuyer, sieur de Nohan, y demeurant paroisse d'Oizon, près la ville d'Aubigny, présentement à Bourges, au logis où pend pour enseigne *la Gerbe*, sis rue et paroisse Saint-Bonnet, tant en son propre nom que comme fondé de procuration de dame Catherine Boyer, sa femme, vend aux religieuses Ursulines de Bourges une rente annuelle de 150 livres. — Antoine Gautier, laboureur, demeurant au village de Chaumoux, paroisse d'Aubinges, vend au couvent des Ursulines de Bourges une pièce de terre contenant 6 *boisselées*, mesure des Aix-d'Angillon, sise au Champ du Crot, dite paroisse d'Aubinges, justice des Aix, plus 2 *hommées* de vignes, sises au vignoble de Brethon-Moreau, paroisse de Parassy, justice des Aix ; cette vente faite au prix de 85 livres payées comptant en louis d'argent et autre monnaie ayant cours. — Messire François de François, chevalier, seigneur de Boisgisson et de Billeron, capitaine au régiment de cavalerie de Crillon, présentement à Bourges, au logis où pend pour enseigne *la Teste Noire*, paroisse Saint-Fulgent, constitue comme procureur messire Paul de François, chevalier, sieur du Plex, son frère, auquel il donne plein pouvoir en son absence de percevoir ses revenus et ses rentes. — Testament de maître Annet Aupetit, prêtre, curé de la paroisse du Subdray : « ... Donne et legue aux couvents des pères Capucins, Carmes, Cordeliers, Augustins, Jacobins, Minimes, chacun quarante livres, a condition de par les religieux desdits couvents dire et celebrer en leurs eglises, devant les hostelz *(sic)* privilegiez, cent quatre messes en chacune desdites eglises aussy pour le repos de l'ame dudit testateur. *Item*, donne et legue a la fabrique du Sudray deux cens livres pour l'entretien du luminaire en ladite eglise..... ». — Christophe Fabre, né en la paroisse de La Grave, en Dauphiné, âgé de 20 ans, serviteur, se loue à maître Louis Clot, bourgeois de Bourges, et promet pendant trois ans, à partir de Noël prochain, de « servir ledit Clot en touttes choses licittes et honnestes, bien et deüement et fidellement, qui luy seront par luy et la dame sa femme commandées, et de leur porter honneur et respect comme un domestique doit a son maistre, sans pouvoir quitter le present accœuillage s'il n'y a cause legitime, a peine de prison et de tous despens, domages et interestz, moyennant la somme de quarante-cinq livres et trois paires de souliers bons et recevables a l'usage dudit Fabre, que ledit sieur Clot s'oblige de luy payer et fournir pour lesditz trois ans, qui est quinze livres et une paire de souliers par chacun an, et outre s'oblige de le loger, coucher, norrir et reblanchir bien et honnestement..... ». — Contrat de mariage entre noble Claude de Corsant, sieur du Gourd, majeur de plus de 25 ans, fils de noble Pierre de Corsant, sieur du Gourd, et de défunte Geneviève de Boisrouvray, demeurant en la paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud de Bourges, et demoiselle Catherine du Houssay, demeurant en la paroisse d'Oizon, fille de défunt Jean-Louis du Houssay, sieur du Pezeau, et de défunte Catherine Saint-Clair. — Testament de Jacques Bestron, manœuvre, demeurant en la paroisse de Saint-Florent : « Veult son corps mort estre inhumé en l'eglise de Sainct Florent..... ». — *Demoiselle* Marie Bechereau, épouse de noble Raimond Bourdaloue, conseiller du roi et procureur aux juridictions royales de Mehun-sur-Yèvre, demeurant en cette ville, paroisse Notre-Dame, donne pouvoir à son mari d'emprunter, à telle personne qu'il trouvera, la somme de 600 livres. — Testament de Claude Bourillon, marchand vinaigrier, demeurant paroisse Saint-Ambroix de Bourges : « ... Veult son corps mort estre inhumé et entherré en l'eglise de Saint-Ambroise, proche la sepulture de Jeanne Gibert, sa seconde femme..... ».

E. 2252. (Liasse.) — **110 pièces, papier.**

1689. — Inventaire des biens meubles délaissés par feu messire Michel Moreau, chevalier, seigneur-vicomte de Soulangis, conseiller du roi, trésorier de France au Bureau des Finances à Bourges, et par défunte dame Geneviève Gobilot, sa femme ; cet inventaire dressé par René Deperey, notaire royal, à la requête de messire Louis Moreau, prêtre, de Paul de François, chevalier, seigneur du Plex, et de dame Marie-Françoise Moreau : « ... Deux pièces de tapisserie de haulte lisse a personnages vrays, fabrique de Flandre, estimées la somme de cent livres... ; une paire d'ormoires fermant a clef, estimé quatre livres... ; un manteau dudit deffunt sieur Moreau, estant de camelot fin, avec des gallons d'or devant, derriere et sur le collet, estimé 50 livres... ; un grand billart..... ». A la fin, se trouve un état sommaire des titres et papiers dudit seigneur de Soulangis. — Testament de dame Marie Agard, veuve de messire Charles de François, chevalier, seigneur de Boisgisson, demeurant au Champ-au-Boué, paroisse de Preuilly, présentement à Bourges, au logis où pend pour enseigne la Tête Noire, paroisse Saint-Fulgent : « ... A l'egard de ses obsèques, funerailles, enterrement et

aumosnes aux pauvres et prieres pour le repos de son ame, elle s'en rapporte a ses enfans cy après nommés dans l'esperance qu'elle a qu'ils s'en acquitteront selon leur debvoir; lesquels elle exorte de vivre entre eux en paix et union fraternelle et pour les y maintenir et eviter qu'ils n'ayent differents pour le partage de ses biens en a disposé comme il suict : Premier, ladite dame Agard a donné et legué par ces presentes a François de François, son fils ayné, chevalier, seigneur de Boisgisson, capitaine de cavallerie, commandant un escadron dans le regiment de Cibour, le lieu et mestairie du Rozé et ses deppendances scitué en la paroisse de Brinon, outre le lieu de Billeron qu'elle luy a donné par donation entre vifs..... ».— Testament de Paul de François, chevalier, seigneur du Plex et de Soulangis, demeurant en son *chastel* de Soulangis, paroisse dudit lieu, présentement à Bourges, au logis où pend pour enseigne la Tête Noire, sis paroisse Saint-Fulgent : « ... Quand aux biens qui se trouveront appartenir audit sieur testateur au temps de son decedz, iceluy dit sieur en a faict et institué, fait et institue par ces presentes son seul heritier François de François, son frère, chevalier, seigneur de Boisgisson, capitaine de cavallerie, comandant un escadron dans le regiment de Cibour, a la charge et condition de l'usufruict et jouissance de tous sesdicts biens envers dame Marie Agard, mere dudit sieur de Boisgisson et dudit sieur testateur, veufve de messire Charles de François, chevalier, seigneur dudit Boisgisson, sa vie naturelle durand..... ». — Accord entre messire Louis Moreau, prêtre du diocèse de Bourges, et Paul de François, chevalier, seigneur du Plex, époux de dame Marie Françoise Moreau, demeurant à Bourges, cloître Saint-Étienne, paroisse de Saint-Pierre-le-Puellier, touchant le partage des biens délaissés par défunts M. et Mme Moreau, père et mère de Louis Moreau et de Marie-Françoise Moreau ; il est convenu que la seigneurie de Soulangis et ses dépendances appartiendront à Louis Moreau. — Testament de dame Marie-Françoise Moreau, femme de Paul de François, chevalier, seigneur du Plex, demeurant cloître Saint-Étienne, paroisse de Saint-Pierre-le-Puellier, « indisposée d'une fievre carte, comme elle a dit, neantmoins saine d'esprit, memoire et entendement, comme il est apparu au notaire royal... : A l'egard de ses obseques, funerailles, enterrement, aumosnes aux pauvres et services, s'en raporte audit sieur Duplex, son mary, dans l'esperance qu'elle a qu'il s'en acquittera parfaittement bien. *Item*, donne et legue la somme de neuf vingtz livres, sçavoir 30 livres aux peres capucins, 30 livres aux peres cordeliers, 30 livres aux peres minimes, 30 livres aux peres augustins, a la charge de par eux dire des messes en leurs eglises pour le repos de l'ame de ladite testatrice; 30 livres aux pauvres de l'Hostel-Dieu et 30 livres aux pauvres de l'hospital de cette ville pour leur ayder a subcister... *Item*, donne et legue a damoiselle Marie Dumonart, sa bonne amye, la somme de 600 livres pour le bon amour et affection qu'elle a dit luy porter..... ». — Les Ursulines de Bourges reconnaissent être dames *proprietresses* et *possesseresses* d'une métairie sise au village de Chaumoux, paroisse d'Aubinges, terre et justice des Aix, d'une *ouche* sise audit village de Chaumoux, d'une pièce de vigne sise près la métairie susdite, de 6 boisselées de terre labourable au lieu dit La Pinette, vignoble de Champ-d'Arian, de 4 *hommées* de vigne sises au vignoble de Champ-d'Arian; « ... plus de sept boissellées de terre assizes proche le lieu ou estoit autrefois basty le village de Solaine en ladite paroisse et justice des Aix... », etc.; et qu'à cause de ces biens-fonds, elles doivent tous les ans, à la Purification de la Vierge, sous la halle dudit lieu des Aix, douze deniers de cens *accordables* en cas de mutation ou de décès du *vicaire* (homme vivant et mourant) à très haut et très puissant seigneur monseigneur Paul de Beauvilliers, duc de Saint-Aignan (Loir-et-Cher), pair de France, premier gentilhomme de la Chambre, chevalier des ordres du roi, chef du Conseil royal des Finances, gouverneur et lieutenant général pour le Roi au gouvernement du Havre-de-Grâce et pays en dépendant, seigneur de la châtellenie des Aix et autres lieux, à cause de sadite châtellenie des Aix. — Nicolas de France, marchand et maître fondeur à Bourges, y demeurant paroisse Saint-Fulgent, s'oblige envers maître François Leveillé, curé de Sainte-Lunaise, et les habitants de ladite paroisse, de refaire une cloche de l'église, cloche qui a été cassée, et de la rendre du poids de 210 livres, moyennant la somme de 34 livres 10 sous, qu'on lui payera dès que cette cloche sera montée et attachée au clocher; les habitants seront tenus de venir chercher la cloche chez le fondeur et de la voiturer jusqu'à Sainte-Lunaise. — Clément Agard, écuyer, sieur de Rozières, conseiller et maître d'hôtel du roi, et Gaspard Agard, écuyer, seigneur de Bourneuf, demeurant en cette ville de Bourges, paroisse de Saint-Oustrillet, vendent à dame Marie Agard, veuve de noble Pierre Bouguier, sieur du Portal, demeurant à Bourges, en la susdite paroisse, une rente annuelle de 150 livres, moyennant la somme de 3,000 livres payée comptant par ladite dame.

E. 2253. (Liasse.) — 108 pièces, papier.

1690. — Thomas Collas, né en la paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard de Bourges, garçon cordier, âgé de plus de 18 ans, enrôlé depuis peu au service de Sa Majesté dans la compagnie du sieur De Seuil, capitaine au régiment de La Châtre, constitue pour procureur Claude Collas, son

frère, maître cordier à Bourges, et le charge, pendant le temps qu'il sera absent de Bourges, de gérer, « manier et conserver sy peu de bien qu'il a en cette ville des successions de ses pere et mere, soit meubles et heritages, adcenser et louer lesditz heritages a telles personnes et pour tel prix qu'il avisera bon estre..... ». — Contrat de mariage entre François de Biet, chevalier, seigneur de La Tramblaye, y demeurant, paroisse de Menetou-Salon, fils de feu messire Claude de Biet, chevalier, seigneur de Maubranches et de La Tramblaye, conseiller du roi en ses Conseils d'État et Privé, et lieutenant général aux bailliage et présidial de Berry à Bourges, et demoiselle Catherine de François, fille de Charles de François, chevalier, seigneur de Boisgisson, et de dame Marie Agard, demeurant au lieu du Champ-au-Boué, paroisse de Preuilly. — Messire Roch Destud, chevalier, seigneur du Berceau, Nailly et *Baquoy* (Bacouet), demeurant audit lieu de Bacouet, paroisse de Rians, reconnaît être propriétaire d'une pièce de vigne, sise au *Cloux-de-Charbonnier*, paroisse de Parassy, contenant un arpent, qui appartenait jadis à dame Gabrielle Destud, sa tante, veuve d'Antoine Lebrethon, écuyer, sieur de Bacouet; sur laquelle vigne est assigné un cens annuel de deux deniers, payable à messire Pierre Lebègue, chevalier, seigneur-vicomte de Villemenard, de Saint-Germain-du-Puy et du fief de La Croix, conseiller du roi, président aux bailliage et siège présidial de Bourges ; cette vigne dépendait du fief de La Croix, paroisse de Parassy, justice des Aix-d'Angillon. — Paul de François, écuyer, seigneur du Plex, demeurant en son château dudit lieu, paroisse de Soulangis, donne en *adcense* à Jean Gressay, laboureur, demeurant au Roullier, paroisse de Soulangis, une pièce de vigne contenant 5 quartiers, appelée la Pointe-du-Moulin-à-Vent, au clos des vignes d'Ay, en ladite paroisse de Soulangis, et dans la dépendance de cette seigneurie. — Vente par les Ursulines de Bourges à Jacques Bengy, écuyer, sieur de Puyvallée, y demeurant paroisse de Vasselay, de la somme 1,400 livres, produisant 77 livres 15 sols 6 deniers d'intérêts par an. — Vente par les Ursulines de Bourges à Joseph Guénois, écuyer, seigneur de Prunay et de Morthomiers, demeurant à Bourges, paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud, de la somme de 100 livres de rente annuelle.

E. 2254 (Liasse.) — 108 pièces, papier.

1691. — Contrat de mariage entre messire François de François, chevalier, seigneur de Boisgisson et de Billeron, premier capitaine commandant un escadron de cavalerie au régiment de Sixbourg pour le service de Sa Majesté, fils de messire Charles de François, chevalier, seigneur de Boisgisson, et de dame Marie Agard, demeurant au Champ-au-Boué, paroisse de Preuilly, et demoiselle Marie Lelarge, demeurant au lieu des Bergeries, paroisse d'Osmery, fille de Germain Lelarge, écuyer, sieur de Boisdurant et des Bergeries, et de dame Marie Ducoing. — Messire François Gillet, docteur en médecine, demeurant en la ville de Châteauneuf-sur-Cher, vend à noble François de Beauvoir, sieur du Nointeau, avocat en Parlement, demeurant à Bourges : 1° une rente de 370 livres en principal produisant 16 livres et trois poules par an ; 2° une rente de *sept vingtz* livres en principal produisant sept livres et une poule par an ; 3° une rente de *neuf vingtz* livres en principal produisant 9 livres et deux poules par an. — Haut et puissant seigneur messire Jacques Bouthillier, chevalier, marquis de Beaujeu, seigneur de Sens, Neuilly, La Chapelotte et autres lieux, conseiller du roi en ses Conseils et en sa cour de Parlement, et dame Louise-Françoise de Mesgrigny, sa femme, demeurant ordinairement à Paris, en l'hôtel Saint-Paul, rue du Roi-de-Sicile, paroisse Saint-Paul, étant présentement à Bourges, au logis où pend pour enseigne La Gerbe, sis rue et paroisse Saint-Bonnet, reconnaissent devoir à messire Pierre Lebègue, chevalier, seigneur-vicomte de Villemenard et Saint-Germain-du-Puy, conseiller du roi, président aux bailliage et présidial de Bourges, à dame Madeleine Labbe, sa femme, à dame Catherine Jaupitre, veuve d'Antoine Labbe, chevalier, seigneur-vicomte de Saint-Georges, deux rentes, l'une de 140 livres par an et l'autre de 40 livres. — Claude Lelarge, écuyer, sieur du Breuil, demeurant paroisse de Saint-Jean-des-Champs, à Bourges, promet à Pierre-Mathieu Perrotin, écuyer, sieur du Moutet, y demeurant paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard de Bourges, « d'aller l'année présente, pour et au nom dudit sieur du Moutet, au ban pour le service de Sa Majesté et, à la fin dudit ban, luy en raporter certyficat de service du commandant dudit ban pour la descharge dudit sieur du Moutet, à peine de tous dépens, dommages et interestz; moyennant que ledit sieur du Moutet a promis et s'est obligé de prester un cheval bon et recevable et bien arnoisché, pistolletz, foureaux, ousse, bottes et eperons audict sieur Lelarge pour s'en servir à la compagnie dudit ban et, outre, de luy donner et delivrer, le jour du départ dudit ban, la somme de six vingtz livres tournois et a son retour trente livres, le tout a peine d'execution et de tous depens, dommages et interestz. Est convenu que, au retour dudit sieur Lelarge, iceluy Lelarge sera tenu de rendre audit sieur du Moutet ledit cheval, son arnois a chevaucher, ousse, pistolletz, foureaux, bottes et eperons, sauf que sy ledit cheval meurt, en ce cas il n'en sera tenu respondre d'icelluy et la perte en demeurera audit sieur du Moutet. Est aussi convenu que, ou [cas que] ledit sieur

Lelarge ne sera pas agréé par monsieur le lieutenant du roy pour marcher audit ban pour et au lieu et place dudit sieur du Moutet, que le présent traicté demeurera nul et sans effect, sans aucungs depens, dommages et interestz de part ny d'autre..... ». — Testament de Nicolas Auger, écuyer, sieur des Fontaines, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Ursin, à la veille de son départ pour le service de Sa Majesté au ban de la province de Berry : « ... A l'egard des prieres a Dieu pour le repos de son ame, s'en raporte a dame Magdelcine de Viennes, son epouze ; *item*, donne et legue a damoiselles Margueritte Aymée et Françoise Auger, ses sœurs, chacune cent livres qui leur sera paiée trois mois après son decedz par son heritier cy après nommé, ensemble la somme de cent livres aux pauvres et a l'egard du surplus de tous ses autres biens tant meubles que immeubles qu'il dellaissera au temps de son decedz il en a faict et institué fait et institue par ces presentes son seul et universel heritier Jean Merille, escuier, etudiant en l'Université de cette ville de Bourges, filz de Nicolas Merille, vivant escuier, sieur de Fauchecourt, et de ladite dame de Viennes, et ce pour le bon amour et affection qu'il a dit luy porter..... ». — Testament d'Anne Bechereau, veuve de maître Charles Paillasson, sieur de Thery, bourgeois de Bourges, demeurant en cette ville, paroisse de Saint-Pierre-le-Marché : « ... Veult et entend que sitost qu'il aura pleû a Dieu de disposer d'elle et que son ame sera separée de son corps, sondit corps estre ensevely en un linceuil mis en un cerceuil de bois, inhumé et enterré dans l'eglise parrochialle dudit Saint-Pierre-le-Marché proche la sépulture de sondit deffunct mary...; donne et legue par ces presentes a ses enfans, sçavoir audit Claude Paillasson le lieu et metairie de Thery, toutes ses aisances, appartenances et deppendances scitués en la parroisse de Saint-Ouchard avec tous les fruictz, meubles et bestiaux...; a Jean Paillasson, deux maisons et touttes leurs aisances..., scituées au village du Peron, parroisse de Saint-Eloy..... ». — Contrat d'apprentissage : Martin Guimojoie, maître menuisier à Bourges, paroisse Saint-Pierre-le-Guillard, promet à Jean Blin, marchand boucher à Bourges, paroisse Saint-Fulgent, de prendre son fils pendant quatre ans, de le « loger, nourir, coucher et reblanchir en sa maison bien et honnestement..., et luy montrer au mieux qui lui sera posible le metier de menusier sans lui en cacher aucune chose, a peine de tous depens, dommages et interestz, moyennant le prix et somme de 20 livres que ledit Blin pere s'oblige de payer audit Guimojoie et a la volonté d'iceluy, a peine d'execution ; et, sous lesdittes peines, s'oblige de payer a la communauté des maîtres menusiers dudict Bourges 2 livres de cire pour les droits a elle revenans du present aprentissage ; pendant le temps duquel ledit Blin fils, de l'autorité que dessus, s'oblige de servir bien et fidellement ledit Guimojoie audit metier de menusier et en touttes choses licites et honnestes qui luy seront commandées par ledit Guimojoie et sa femme et leur porter honneur et respec, ainsy qu'un aprentif le doit faire, sans pouvoir quitter ledit aprentisage s'il n'y a cause legitime, a peine de prison et de tous depens, dommages et interests..... ». — Codicille de Claude Fourestier, novice au couvent des Pères Capucins de Bourges, fils de feu Léonard Fourestier, marchand ; ledit Claude étant sur le point de faire profession audit couvent : « Premierement, a treshumblement supplié Nostre Seigneur de luy vouloir faire la grace de parvenir a laditte profession et de continuer et finir sa vie en bon religieux dans l'ordre de Saint-François...; donne et legue par ces presentes à Jean Fourestier, son frere, la somme de 220 livres...; quant au surplus de tous ses autres biens tant meubles que immeubles qu'il dellaissera par sa profession religieuse, il les a laissés et laisse audit Jean Fourestier, Anne, Jacquette, Marie et Julienne Fourestier ses freres et sœurs..... ».— Vente par Louis Dejean, directeur des amortissements en Berry, procureur fondé par maître Louis de Grandchamp, bourgeois de Paris, chargé par le roi de la vente des charges de conseiller chevalier d'honneur dans tous les présidiaux du royaume, créées par édit du mois de mars, à Jean Ruellé, écuyer, seigneur des Burtes, demeurant ordinairement à Bourges, paroisse Saint-Jean-des-Champs, de la charge de conseiller chevalier d'honneur aux bailliage et présidial de Bourges, moyennant la somme de 7,500 livres plus les 2 sous pour livre, ce qui fait en tout 8,250 livres. — Élection par les paroissiens de Saint-Fulgent de Bourges, à l'issue de la grand'messe, de maître François Lebas, avocat, comme procureur fabricien à la place de Silvain Maréchal, marchand roulier, dont les fonctions de deux années sont expirées. — Compte des recettes et dépenses de la fabrique paroissiale de Saint-Fulgent de Bourges pour 1690. Dans le chapitre des *mises :* « ... 15 sols pour ceux qui ont porté le baton et torches a la procession du jour du Saint Sacrement ; 40 sols pour la depense faite aux processions des rogations...; 4 livres 13 sols au libraire pour avoir rellié deux misselles...; 100 sols pour chau emploiée aux réparations des lisses du cimetiere ; 30 sols au masson pour avoir massonné des croisées a l'eglise au dessus de la grande porte...; a Bedlé, vitrier, pour paneaux de vitres mis en plomb neuf et autres racomodéz..... ».

E. 2255. (Liasse.) — 126 pièces, papier.

1692. — Gilles Thibault, écuyer, sieur de Saint-Igny, conseiller du roi aux bailliage et présidial de Bourges, y demeurant paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud, reconnaît

devoir aux religieuses Ursulines de Bourges la somme de 50 livres de rente annuelle. — *Damoiselle* Catherine Rivière, veuve de François Sergent, écuyer, sieur de Parcesche, demeurant à Bourges, cède aux religieuses du couvent de Sainte-Ursule de Bourges la somme de 400 livres, produisant 20 livres de rente annuelle. — Messire Pierre Lebègue, chevalier, seigneur-vicomte de Villemenard et Saint-Germain-du-Puy, conseiller du roi, président aux bailliage et présidial de Bourges, et dame Madeleine Labbe, sa femme, vendent Marie Labbe, veuve de François de Sauzay, écuyer, sieur de Boisbriou, demeurant à Bourges, une rente annuelle de 150 livres. — Noble André Bourdaloue, sieur de la Moulière, conseiller du roi, lieutenant de robe longue en la maréchaussée de Berry, et *damoiselle* Françoise Segry, sa femme, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Médard, vendent à Louis Roger, chevalier, seigneur-vicomte de Coulogne, conseiller du roi, président trésorier de France au Bureau des Finances de Bourges, y demeurant paroisse Saint-Pierre-le-Puellier, une rente annuelle de 240 livres. — Étienne Morlet, maître boulanger à Bourges, y demeurant paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, promet à Germain Moreau, savetier, demeurant aussi à Bourges, de « loger, nourir, blanchir et entretenir de sabots Robert Moreau, fils dudit Germain Moreau, et de luy apprendre bien et deüment ledit metier de boullanger au mieux et le plus soigneusement qui luy sera poisible, sans aucune chose lui en cacher à peine de tous depens, dommages et interestz, moyennant que ledit Robert Moreau, aussy present, de l'autorité de sondit pere, a promis et s'est obligé de bien et fidellement servir ledit Morlet audit metier de boulanger, luy porter honneur et a sa femme, et leur obeir en touttes choses licites et honnestes qu'ils luy commanderont, sans pouvoir quitter ledit aprentissage s'il n'y a cause legitime, a peine de prison a son egard et de tous depens, dommages et interestz contre ledit Moreau pere, qui repond de la conduitte et fidelité de sondit fils sous les peines que dessus ; et, outre, sera tenu ledit Morlet de payer la cire deüe aux maistres boullangers pour le present aprentisage; en faveur de quoy ledit Moreau pere sera tenu et s'est obligé de donner et dellivrer a la femme dudit Morlet une paire de souliers neufs..... ». — Maître Noël Guibouret, marchand et bedeau général en l'Université de Bourges, y demeurant paroisse de Saint-Pierre-le-Marché, *acense* à Jérôme Richou, laboureur, demeurant en la paroisse de Lissay, un arpent de pré appelé « le Pré d'Escorche-Vache », paroisse de Plaimpied. — Gilbert Duperoux, chevalier, seigneur de Mazières, capitaine d'infanterie au régiment du Perche, et Charles Duperoux, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, demeurant l'un et l'autre en la paroisse de Saulzais-le-Potier, étant présentement à Bourges, au logis où pend pour enseigne l'Ecu de France, sis paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, s'entredonnent tous les biens qui leur appartiennent, consistant en maison noble, fiefs, arrière-fiefs et autres héritages meubles. — Noble et scientifique personne messire Claude de La Chapelle, prêtre, docteur en théologie et droit canon, chancelier de l'église cathédrale et de l'Université de Bourges, prieur de Vouillon, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Puellier, donne à ferme pour neuf ans à Henry Bertrand, sieur du Perat, demeurant au château de Boumiers, paroisse dudit Boumiers, tous les revenus du prieuré de Vouillon, consistant en dîmes de blé, vin, lainage, *charnaige*, cens, rentes, volailles, prés, taillis, terres labourables, paisson et glandée dans les bois du Fastain. — Louis Roger, chevalier, seigneur-vicomte de Coulogne, conseiller du roi, président trésorier de France au Bureau des Finances à Bourges, y demeurant paroisse de Saint-Pierre-le-Puellier, au nom et *comme se faisant fort* pour Messieurs de l'ordre de Saint-Lazare, donne à ferme, pour sept ans et pour 250 livres par année, à Gilles Gaurier, marchand à Saint-Gondon (Loiret), la *maladerie* dudit lieu de Saint-Gondon.

E. 2256. (Liasse.) — 122 pièces, papier.

1692. — Marie Agard, veuve en premières noces de messire Charles de François, chevalier, seigneur de Boisgisson, demeurant au château de Soulangis, *ne pouvant plus agir en ses affaires a cause de son vieil aage et caducité,* abandonne à messire Paul de François, chevalier, seigneur du Plex, et à Marie-Françoise Moreau, sa femme, ses fils et bru, demeurant en ladite paroisse de Soulangis, le lieu de Rozay avec ses dépendances, sis en la paroisse de Brinon, que ladite dame Agard avait donné en *mariage* à messire François de François, son fils aîné, chevalier, seigneur de Boisgisson, premier capitaine commandant un escadron dans le régiment de Cibour, et que ledit François de François a remis à sa mère ; elle délaisse aussi à Paul de François tous ses autres biens meubles, rentes, revenus et immeubles. — Testament de Gabrielle Deschaulmes, veuve de Jacques Fouchier, marchand, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Médard : « ... Veult après son deceds, s'il arrive en cette ville, son corps estre enterré proche la sepulture de feu le sieur Fouchier, son mary, en l'eglise de Saint-Pierre-le-Guillard...; elle donne et legue au couvent des peres Cordeliers de cette ville de Bourges, par charité, la somme de 550 livres en principal..... ». — Messire Pierre Lebègue, chevalier, seigneur-vicomte de Villemenard et Saint-Germain-du-Puy, conseiller du roi, président aux bailliage et présidial de Bourges, y demeurant paroisse du Séminaire, donne à

ferme, pour sept ans, à Pierre Thomas, Jacques Thevin et Noël Brochet, laboureurs communs, demeurant ensemble en la paroisse de Soye, la métairie de Villemenard, consistant en bâtiments *à demeurance*, granges, *thoictz*, bergeries, cour, jardin, *ouche*, chenevière, terres, près, vigne et autres dépendances, sise en la paroisse de Saint-Germain. — Révérend dom Pierre Guibouret, religieux bénédictin et procureur de la Communauté des R. P. Bénédictins du prieuré Notre-Dame de la ville de La Charité-sur-Loire, donne à ferme, pour six années et moyennant 43 livres par an, à maître Nicolas Berthelot, prêtre, curé de la paroisse d'Osmoy, y demeurant, *le dixme* de blés, vins, *lainaige, charnaige* (viande), pois, fèves *et autres choses decimables;* cette dîme, appelée dîme de La Charité, se lève en l'étendue du village de Challus et aux environs. — Renée de Sancerre, veuve de Jean Daucé, marchand hôtelier, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Ursin, tant en son propre nom que comme fondée de pouvoir de Pierre Daucé, son fils, huissier des tailles et aides au comptoir de Bourges, vend à maître Denis Desternes, praticien, et à Jeanne-Montaine Balavoine, sa femme, à Marguerite Boubart, veuve de maître Claude Desternes, huissier et archer en la maréchaussée provinciale de Berry, à maître François Balavoine, chanoine en l'église de Saint-Ursin, à maître Sébastien Burat, organiste de l'église Saint-Étienne, à Jeanne Balavoine, sa femme, à maître Louis Masson, huissier des tailles audit comptoir de Bourges, et à Françoise Balavoine, sa femme, l'office d'huissier des tailles et aides avec tous les gages et droits y attribués ; cette vente faite moyennant 2,000 livres. — Gaspard Agard, écuyer, sieur de Bourneuf, conseiller du Roi, président trésorier général de France au Bureau des Finances de Bourges, y demeurant paroisse Saint-Oûtrillet, rétrocède à Clément Agard, son père, écuyer, sieur de Rozières, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du Roi, demeurant à Bourges, dite paroisse, la somme de 2,382 livres 4 sous, due audit sieur de Bourneuf. — Claude Gougnon, écuyer, conseiller du roi, prévôt, juge et magistrat de la ville de Bourges, et Anne-Marie Bourdaloue, sa femme, fille de Marie Rousseau, veuve de Claude Bourdaloue, sieur de Beauchêne, lesdits sieur et dame Gougnon, demeurant à Bourges, paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud, reconnaissent avoir reçu de Joachim de Durbois, écuyer, sieur de La Garenne, y demeurant paroisse de Nohan-lez-Graçay, la somme de 500 livres. — Jean-Jacques Foucault, écuyer, seigneur de Saint-Just, demeurant paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard à Bourges, vend aux Ursulines de Bourges une rente annuelle de 30 livres, moyennant la somme de 600 livres délivrée en louis d'or et d'argent et monnaie ayant cours.

E. 2257. (Liasse.) — 108 pièces, papier.

1694. — Jean Millet, maître savetier à Bourges, paroisse Saint-Privé, promet à Jean Germain, maître maréchal à Bourges, faubourg d'Auron, paroisse Saint-Pierre-le-Guillard, tuteur de Guillaume Rousseau, fils de défunts Jean Rousseau et Marie Parnet, « de, pendant le temps et espace d'un an et demy consecutifs, a compter et commancer de ce jourd'huy, loger, nourir, coucher et reblanchir en sa maison, bien et honnestement, ledit Guillaume Rousseau, et luy montrer au mieux qu'il luy sera poisible ledit art et metier de savetier, sans luy en cacher aucune chose, a peine de tous depens, dommages et interestz, moyennant une couchette garnie de sa paillasse, coueste, cuissin, deux drapts, une couverture blanche et deux morceaux de cuir de vache, le tout de valleur de 13 livres 10 sols que ledit Millet a reconnu avoir receû dudit Germain..... » — Testament d'Estiennette La Roche, femme de Philippe Gélinet, marchand, messager de Bourges à La Châtre, demeurant en la ville de Bourges, paroisse de Saint-Fulgent ; elle lègue, entre autres choses, une somme de 300 livres aux Pères Minimes de Bourges. — Contrat de mariage entre Étienne Pinardeau, peintre, demeurant à Bourges, paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud, et Anne Germain, fille de défunts Esme Germain, marchand maître boucher, et de Marie Corbat, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard : les signataires, amis du futur, sont Gaspard Thaumas de La Thaumassière, écuyer, sieur de Puyferrand, avocat en Parlement et dame *(le prénom est en blanc)* Bengy, sa femme, maître Jean Thauvenet, procureur aux bailliage et présidial de Bourges, Charles Fortier, *tailleur d'habits de femmes*, Étienne Pillet, maître couvreur. — François Demarsillac, maître potier d'étain, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, promet à Jean Nodot, maître chirurgien, curateur de Simon Perrot, de prendre en apprentissage ledit Perrot pendant dix-huit mois, de le nourrir, « coucher et reblanchir en sa maison honnestement et luy montrer et enseigner, bien et deûement, au myeux que faire se pourra, ledit metier de poitier d'estain..., moyennant la somme de 70 livres, sçavoir soixante livres pour le prix du present aprentissage, dont ledit Nodot a payé contant audit Demarsillac la moitié et promis payer l'autre moitié d'huy en neuf mois, à peine de prison, et 10 livres pour les epingles de la femme dudit Marsillac, lesquelles 10 livres ledit Nodot a aussy payé contant audit Marsillac...; lesdiz Nodot et Perrot s'obligent d'acquiter les droiz deûs a cause dudit aprentissage a la communauté des maistres poitiers d'estain de ceste ville..... ». — Testament de *damoiselle* Gabrielle Boucher, veuve de messire Louis Ferrant, docteur en la Faculté de médecine de Bourges, demeurant en la

paroisse de Saint-Oûtrillet : « ... Veult, après son deceds, son corps estre inhumé en l'eglise Saint Oustrillet, proche la sepulture dudit sieur Ferrant, son mary..... » — Testament de Jeanne Gondon, femme de François Delacroix, vigneron, demeurant en la paroisse de Saint-Fulgent : « ... Veult, après son decedz, son corps estre inhumé en l'eglise de Saint Fulgent, prest la sepulture de ses deffunctz pere et mere; et, a l'egard de son convoy et funerailles, services et prieres pour le repos de son ame, elle s'en raporte audit Delacroix, son mary, dans l'esperance qu'elle a qu'il s'en acquittera bien..... » — Messire Pierre Lebègue, chevalier, seigneur de Villemenard et Saint-Germain-du-Puy, conseiller du Roi, président aux bailliage et siège présidial de Bourges et ancien trésorier de France au Bureau des Finances de Bourges, y demeurant paroisse Notre-Dame du Séminaire, reconnaît avoir donné en *acense* annuelle, pour trois ans et moyennant 6 livres par année, à Jacques Meillat, maître pêcheur, demeurant aussi à Bourges, paroisse Saint-Ursin, « la rivière appellée Collin, audit seigneur appartenant, a prendre au dessus et au dessous du molin dudit Villemenard, qui est depuis le molin de Jaglin jusques au guay appellé le guay des Augustins, ensemble les fossez appartenans audit seigneur bailleur estans le long de laditte riviere, a la reserve touttesfois des enclos, l'un appellé le Jardin du Molin et l'autre le Parterre, ensemble le canal qui est dans la garenne...; aura ledit seigneur la liberté de faire pescher dans laditte riviere et fossez cy dessus assenéz quant bon luy semblera, sans diminution du prix du present bail..... ». — Contrat de mariage entre Denis Blondeau, maître barbier et chirurgien en la ville de Mehun-sur-Yèvre, et Marie Tréteau, fille de défunts Claude Tréteau, huissier, et de Marie Halye, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard. — Catherine de François, au nom de son mari, messire François de Biet, chevalier, seigneur de La Tremblaye, paroisse de Menetou-Salon, vend à Antoine Cordier, mégissier à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Marché, « les masures d'une maison et un jardin contenant demi boissellée ou environ, dans lequel il y a un puis, scis proche le guichet des Cordeliers, parroisse de Saint-Pierre-le-Guillard de Bourges, jouxtant la maison et jardin des religieuses de la Visitation... ». — Louis Daulnou, maître chapelier à Bourges, y demeurant paroisse de Saint-Pierre-le-Marché, au nom et comme tuteur de Marguerite Corbinon, reconnaît être propriétaire et possesseur « d'une maison a demeurance, concistante en chambres basse et haulte a cheminées, un petit grenier dessus, un sellier sous ladite chambre basse, un petit bout de cour dans laquelle il y a des latrines, scize ditte parroisse de Saint-Pierre-le-Marché, qui jouxte par le devant vers orient la rüe Grattecoulle... » ; à cause de laquelle maison il est tenu payer à noble et scientifique personne messire Denis Perrotin de Barmont, docteur en théologie, doyen de l'Église de Bourges et vicaire de la Vicairie Saint-Maurice fondée en l'église Saint-Pierre-le-Marché, la somme de 7 livres de rente annuelle, perpétuelle et foncière.

E. 2258. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1695. — François Tullier, écuyer, sieur de Mazières, conseiller du roi, professeur ès droits en l'Université de Bourges, y demeurant paroisse de Saint-Pierre-le-Puellier, et Pierre Bechereau, laboureur, demeurant audit Mazières, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, rétrocèdent volontairement à l'Hôtel-Dieu de Bourges, dont les administrateurs sont Pierre Petit, écuyer, sieur de Maupré, conseiller du roi aux bailliage et présidial de Bourges, Étienne Jaupitre, écuyer, seigneur des Porches et de Dournon, conseiller du roi, lieutenant général, conservateur des privilèges royaux de l'Université de Bourges, et noble Pierre Guyot, sieur de Mongermain, trois pièces de terre, l'une contenant 3 arpents, sise au vignoble du Grand-Danjon, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard de Bourges, l'autre contenant 4 boisselées, sise au terroir du Danjon, la troisième, contenant 3 septerées, sise près de la métairie de Montpertuis, en la paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard; ces terres appartiennent par moitié à Tullier et à Bechereau. — Denis Bechereau, laboureur, et Claude Chantelat, sa femme, demeurant au village de Pissevieille, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard de Bourges, vendent, avec faculté de reméré pendant neuf ans, à messire François Tullier, écuyer, sieur de Mazières, docteur et professeur ès droits en l'Université de Bourges, y demeurant paroisse de Saint-Pierre-le-Puellier, la moitié du logis où pend pour enseigne *le Petit Lyon*, indivis entre lesdits vendeurs et Pierre Bechereau, frère de Denis; plus la moitié, aussi appartenant aux vendeurs, de deux pièces de terre labourable indivises et à partager entre lesdits vendeurs et Pierre Bechereau, à qui appartient l'autre moitié; l'une contenant 24 boisselées, mesure de Bourges, sise près de la métairie de Montpertuis, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, etc. — Mariage conclu entre François Ravot, marchand parcheminier et mégissier, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Marché, fils de feu Jacques Ravot, maître barbier et chirurgien, et Jeanne Defrance, fille de feu Nicolas Defrance, marchand fondeur. — Louis Babou, marchand maître teinturier en fil, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Fulgent, promet à François Petit, maître boulanger, et à Marie Ravet, sa femme, demeurant en la paroisse d'Arçay, de, pendant deux ans, « loger, nourir, coucher et reblanchir en sa maison, bien et deüement,

Jean Barronnet, fils de Claude Barronnet, vivant maître pothier d'estain, et de ladite Marie Ravet, et luy montrer et enseigner bien et deüement, au myeux qui luy sera posible, ledict metier de teinturier en fil, circonstances et dependances, a peine de tous depens, domages et interestz, moyennant la somme de 20 livres que ledit Petit et sa femme, icelle de l'auctorité dudit Petit, s'obligent solidairement de payer audict Babou, moitié le jour de Toussainct prochain et l'autre moitié au jour de Toussainct suivant de l'année prochaine 1696, a peine d'execution et outre a la charge que ledit Jean Barronnet aussy present, de l'auctorité dudit Petit et sa femme, a promis et s'est obligé de pendant ledit temps bien et fidellement servir ledit Babou audit metier de teinturier et a toutes autres choses licites et honnestes, luy porter honneur et respect, comme un aprentil le doit a son maître, sans quiter ny interrompre ledit aprentissage s'il n'y a cause legitime, a peine de tous depens, domages et interestz. Lesditz Petit et sa femme s'obligent d'acquiter la cire deüe a la communauté des maîtres teinturiers en fil de cette ville a cause dudit aprentissage..... ». — Noble et scientifique personne messire Pierre Delachapelle, prêtre, grand archidiacre et chanoine en l'église cathédrale de Bourges, y demeurant paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud, au nom de messire Jean Delachapelle, écuyer, seigneur du Plex, conseiller du roi, receveur général des finances du pays d'Aunis et de La Rochelle, vend à Esme Leson, Jean Assadé et à Jacques Besle, marchands à Bourges, la coupe de tous les chênes qui sont dans les bois taillis que ledit Delachapelle a auparavant vendus auxdits Leson, Besle et Assadé, appelés les bois du Plex (ou du Plaix), sis en la paroisse de Levet, en même temps que tous les arbres fruitiers qui y peuvent être, avec aussi la coupe des allées de la garenne; cette vente faite moyennant la somme de 440 livres. — Testament de maître Étienne Millet, demeurant depuis douze jours au couvent des RR. PP. Cordeliers de Bourges, fils de noble Étienne Millet, décédé, sieur des Brosses, ancien bailli de la ville de Sancerre, et de dame Nicole Dauvergnes, sa femme; « lequel, estant sur le point de prendre l'haby de religion de l'ordre de Saint-François, volontairement a dit ne vouloir sortir du siècle sans disposer des biens qu'il dellaissera par sa profession religieuse ;... quant aux biens qui luy appartiennent, après que ses debtes auront esté acquittées, il en a donné et legué, donne et legue a ladicte dame Nicolle Dauvergnes, sa mere, tout ce que la coutume de Lorris luy permet de disposer, qui est le quain (*sic*, pour quint) des propres en fief, le quart des rotures, tous ses meubles et acquestz, a la charge de par ladite dame sa mere de luy paier la somme de soixante douze livres tournois de pension annuelle pendant sa vie, et, lors qu'il demeurera a Paris pendant deux ans pour faire sa philosophye, ladicte dame luy augmentera sadicte pension de soixante dix huict livres par chacun an pendant lesdictz deux ans seulement; et outre de luy donner cent cinquante livres pour faire quelques actes de theologie qu'il voudra pour prendre ses degréz en quelle université qu'il avisera, laquelle somme luy sera delivrée lors qu'il fera lesditz actes; et, au cas que ladicte dame sa mere decede avant luy ou sa profession en religion et que François Mary Millet son frere germain decede, il donne et legue ledit quain des propres, quart des rotures, meubles et acquets a Jean François Desmaisons, son frere uterain, a la charge de ladite pension annuelle de 72 livres pendant sa vie seulement, et le surplus de tous sesditz biens les a laissez audit François Mary Millet, son frere germain, son legitime heritier, qui luy doit sucedder suivant les loix et coutumes ou ils sont scitués..... ». — Testament de *damoiselle* François Simonnot, veuve de René Martel, écuyer, sieur de Launay, demeurant en sa maison de La Jassault (L'ajasseau), paroisse de Pezay (aujourd'hui commune d'Oulches, Indre), près de la ville de Saint-Gaultier en Berry, étant présentement à Bourges, au logis où pend pour enseigne *le Petit Lyon*, sis au faubourg d'Auron, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard : « ..... Veult, après son decedz, son corps estre inhumé et enterré en l'eglise de la paroisse où elle decedera et que les services et prieres accoutumées y soient dites et celebrées pour le repos de son ame et outre qu'il y soit dit pour cent livres de messes aussy pour le repos de son ame et aumosné aux pauvres femmes vefves et orphelines la somme de trente livres. Si toutesfois elle decede en sadite maison de La Jassault, elle veult estre inhumée en l'eglise de la parroisse d'Ouche et que tous lesdits services, prieres et messes y soient faites et celebrées; et, a l'egard de tous ses biens tant meubles qu'immeubles qu'elle dellaissera au temps de son decedz, elle en a faict et institué, faict et institue par ces presentes sa seulle et universelle heritiere damoiselle Jeanne Marie Martel, sa fille aisnée et dudit deffunt sieur Martel, pour le bon amour qu'elle luy porte et les bons et agreables services qu'elle a receüs et reçoit journellement, de la preuve desquels elle l'a rellevée et relleve, à la charge par ladite damoiselle Martel de faire inhumer ladite damoiselle testatrice et de faire prier Dieu pour elle et les aumosnes cy dessus ordonnées, et encor a condition que ladite damoiselle Martel ne se marira poinct a aucun de ses cousins germains, et, sy elle le faict, ladicte testatrice veult qu'elle soit et demeure privée de sa succession..... ». — Anne Seurat, femme de maître Jean Bellet, principal du collège de la ville de Sancerre, y demeurant, agissant au nom de son mari, donne en *acense* à Jacques Rouzeau, vigneron, demeurant en la paroisse de *St-Oulchard* (Saint-Doulchard), pour neuf ans et moyennant 25 livres

par an, la maison où demeure ledit preneur, sise dans la paroisse, et consistant en une chambre basse à cheminée, une étable y joignant, avec une *ouche*, huit boisselées de terre en une pièce, un quartier de vigne, à la charge par le preneur de travailler ladite vigne en temps et saison selon la coutume. — Demoiselle Marguerite Brisset, fille majeure usant de ses droits, demeurant paroisse du Séminaire de Bourges, vend à Nicolas Brisset, son neveu, banquier en la ville de Tours, « le quart appartenant a ladite damoiselle Brisset comme heritiere en partie de damoiselle Catherine Brisset, sa sœur, en son vivant epouse du sieur François Jacquet, de la metairie de Fleurian sise en la paroisse de Sublaine en Touraine » ; cette vente faite moyennant 225 livres payées comptant. — Contrat de mariage entre Jean Lionnet, marchand, maître potier d'étain, demeurant en la ville de Dun-le-Roi, et Françoise Chenard, veuve de Louis Challet, marchand, maître potier d'étain à Bourges, demeurant paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard. — Étienne Pinardeau, peintre, et Anne Germain, sa femme, demeurant à Bourges, paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud, vendent à messire Pierre Lebègue, chevalier, seigneur-vicomte de Villemenard et Saint-Germain-du-Puy, conseiller du roi, président aux bailliage et présidial de Bourges, la sixième partie d'une pièce de pré de 4 arpents et demi, qui se partage *à fourche et à râteau* avec ledit acquéreur et demoiselle Fougeron; ladite pièce sise en la prairie d'Auron, paroisse de Saint-Germain. — Compte des recettes et dépenses de la fabrique paroissiale Saint-Fulgent de Bourges pour 1693, déposé par François Ragueau, bourgeois de Bourges, ancien procureur de la fabrique, le 15 mars 1695; parmi les dépenses : « ... 25 sols pour achap de deux cordons pour attacher la chasse de Saint Fulgent...; plus 40 sols pour le disnay des prestres le premier jour des rogations; plus 20 sols donnés a M. Bigan pour l'adsistance de quatre presbstres qui ont adsisté à la procession du vœu que l'on a faict d'avoir esté a Saint-Sulpice pour avoir de l'eau ;... 3 livres 13 sols pour la depance qui fut faicte le jour de Sainte Sollange pour porter la chasse de Saint Fulgent de Bourges a Turly...; plus 14 livres aux Peres Minimes pour les predications qu'ils ont faictes en ladicte [eglise] de Saint Fulgent et les collations... ».

E. 2259. (Liasse.) — 77 pièces, papier ; 1 sceau.

1696. — Marie, Louise et Élisabeth de Boyau, héritières de dame Henriette d'Orléans, leur mère, épouse de Nicolas de Boyau, écuyer, sieur de La Ronce, donnent pouvoir à Claude de Corsant, écuyer, demeurant à Bourges, de passer nouvelle reconnaissance d'une rente de 35 livres au profit de Philippe Bonnet, écuyer, sieur de Thou. — Françoise Huet, veuve de maître Jean Votat, bailli de la baronnie de Villequiers, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, donne à ferme pour neuf ans la métairie de la Cour-Philippon (*La Court Phelipon*), sise paroisse de Berry-sous-Villequiers, moyennant 60 livres, 24 septiers de blé par quart froment, méteil, marsèche et avoine, mesure de Villequiers, et deux porcs du prix de 6 livres chacun, la *bailleresse* ayant le choix de prendre des porcs ou ladite somme, un quart de chanvre femelle, un cochon de lait, 4 poules, 4 poulets, 18 livres de beurre et 18 fromages *revenus ;* les fermiers sont Jean Bonnebouche et Nicolas Boyart, laboureurs, demeurant en ladite paroisse de Berry-sous-Villequiers. — Contrat de mariage entre noble Michel-Augustin-Claude Gallois, sieur des Aunays, conseiller du roi, receveur des tailles en l'Élection de Bourges, y demeurant paroisse Saint-Oûtrillet, fils du sieur Michel Gallois, marchand, bourgeois de Paris, et demoiselle Catherine Roger, fille de Louis Roger, chevalier, seigneur-vicomte de Coulogne, conseiller du roi, président trésorier général au Bureau des Finances de Bourges, et de dame Catherine Danjou, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Puellier. A cet acte est annexé un certificat du Prévôt des marchands de Paris avec sceau plaqué de la Prévôté des marchands; la légende est : SEL . DE . LA . PREV*osté* . ET . ECH*evinage* DE . PARIS : Navire voguant et semis de fleurs-de-lis. — Antoine Agard, écuyer, seigneur de Maupas et Morogues, conseiller du roi, président trésorier général de France au Bureau des Finances de Bourges, et dame Jeanne Turpin, sa femme, vendent à noble et scientifique personne Étienne Riglet, chanoine en l'église Saint-Étienne de Bourges, la somme de 60 livres de rente annuelle. — Dame Marie Agard, veuve de noble Pierre Bouguier, sieur du Portal, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Oûtrillet, reconnait avoir reçu de Paul de François, écuyer, sieur du Plex, de Soulangy et de Billerat, demeurant audit lieu de Billerat, paroisse de Preuilly, la somme de 1,000 livres pour amortissement de 50 livres de rente annuelle constituée au profit de ladite dame Agard, veuve du sieur Bouguier, par Marie Agard, mère dudit sieur du Plex, veuve d'Olivier de Sathenat, seigneur du Mont. — Jean Despré, maître bourrelier à Bourges, y demeurant faubourg d'Auron, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, s'oblige envers Jean Renault, meunier, demeurant aux Moulins-Bâtards, susdite paroisse, « de, pendant trois ans consecutifs, entretenir d'arnois bien et deüement un mullet de limons et un cheval de traicts appartenant audit Renault, arnoicher a neuf quand besoing sera au moins une fois l'an et entretenir lesdits arnois bien et deüement en sorte que lesdits mullet et cheval travaillent, le tout a peine de tous depens, domages et interestz, moyennant la somme

de 20 livres par an que ledit Renault sera tenu et s'est obligé payer audit Despré..... ». — Testament de Gabrielle de Vignolle, veuve de messire Jean Delacour, chevalier, seigneur de Saint-Léon, demeurant ordinairement en son château de La Barre, paroisse de Morlac, présentement à Bourges, au logis où pend pour enseigne la Tête Noire, sis paroisse Saint-Fulgent : « ... ladite dame testatrice veult, sy elle decede en Berry, son corps estre ensevelly en un linceuil et mis en un cerceuil de bois et inhumé et enterré en l'eglise parroissialle dudit Morlac; et, sy elle decede en la province de La Marche, veult sondit corps estre inhumé et enterré en l'eglise parrochialle de Lourdoy Sainct Michel (Lourdoueix-Saint-Michel, Indre), et que son convoy et enterrement soit faict succainctement selon sa qualité sans aucun superflus; que le jour de son decedz il soit dit, sy faire se peut, sinon le landemain en l'eglise ou sondict corps sera inhumé la messe du corps et le service de trois grandes messes, et à la fin du mois et de l'an pareils services; qu'il soit aussy dit quatre annuels en quatre differens convens de religieux, dont il y en aura deux aux Capucins de la Chastre et Sainct Amand, le tout a son intention et pour le repos de son ame. *Item,* veult qu'il soit aumosné de ses biens aux femmes vefves, orphelins et pauvres onteux la somme de cent livres et donné à l'eglise de Nouzerolles (Creuse), province de la Marche, un tableau de la Vierge de valleur de six vingtz livres, le tout dans les trois mois du jour de son decedz. *Item,* veult et entend qu'il soit dit a perpetuité chacun jour de veille de l'Annonciation Notre Dame en mars, en l'eglise de la paroisse où l'heritier de ladite dame testatrice aura sa demeure, une messe de la Vierge et que sondit heritier et ses decendans baillent chacun dit jour de veille Notre Dame en mars a disné a neuf pauvres, le tout a l'intention de ladite dame testatrice et dudit feu sieur Delacour, son mary. *Item,* ladite dame testatrice donne et legue a Georges Bertherand, chevalier, seigneur du Breuil, la somme de quatre cens livres de pention par an pendant sa vie seulement et ce pour les bons et agreables services qu'elle a reçus de luy..... Institue par ces presentes son seul et universel heritier messire André Delacour, chevalier, seigneur de Saint Leon (Indre), son fils et dudit feu sieur Delacour, son mary, page de Monsieur le duc d'Orleans, fils unique du Roy..... ». — Vente faite aux Ursulines de Bourges par Guillaume de Sauzay, écuyer, seigneur de Coulon, et dame Catherine Catherinot, sa femme, demeurant audit lieu de Coulon, paroisse de Soye, de trois rentes montant en principal à 3,375 livres. — François Perrotin, écuyer, seigneur de Barmont, directeur des fermes de Sa Majesté en Berry, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Oûtrillet, au nom de très haute et très puissante dame madame Élisabeth Turpin, veuve de très haut et très puissant seigneur messire Michel Le Tellier, chancelier de France, dame des terres de Préveranges et de La Roche-Guillebault, donne à titre de rente et cens à Léger Maugenetz, sieur de Perpirolle, demeurant à la Preugne, paroisse de Préveranges, un *mats* (*mas* = *mansus*) de terre, contenant cent boisselées, mesure de Culan, sis en la paroisse de Sidiailles.

E. 2260. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1697. — Louis Roger, chevalier, seigneur-vicomte de Coulogne, conseiller du roi, président trésorier de France au Bureau des Finances de Bourges, y demeurant paroisse de Saint-Pierre-le-Puellier, donne à titre de ferme pour neuf ans et moyennant la somme de 800 livres plus un quart de vin et deux douzaines de pigeonneaux, à maître Charles Moulier, receveur des vénérables de l'église Notre-Dame-de-Salles, la terre, seigneurie et métairie de Coulogne, en la paroisse du Subdray. — Jean Vergnes, maître tailleur d'habits à Bourges, y demeurant paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, promet à Marguerite Autry, veuve de Pierre Séjournet, chirurgien, et à Paul Séjournet, son fils, demeurant en la paroisse de Saint-Germain-des-Bois, de, « pendant le temps de trois ans consécutifs, loger, nourir et coucher en sa maison ledit Paul Sejournet et luy montrer et enseigner bien et deüement le metier de tailleur d'habits, sans luy en cacher aucune chose, a peine de tous depens, dommages et interestz, moyennant la somme de 36 livres... Ledit Paul Sejournet, de ladicte autorité, s'oblige de pendant le susdit temps bien et fidellement servir ledit Vergnes audit metier de tailleur d'habitz et a toutes autres choses licites et honnestes qui luy seront comandées par ledit Vergnes et a faire et lui porter honneur et respect comme un aprenty est tenu envers son maitre, sans pouvoir quiter ledit aprentissage s'il n'y a cause legitime a peine de prison; et s'est ladicte veuve Sejournet rendue garent de la fidelité de sondit filz a peine de tous depens, domages et interestz, et acquitera les droitz, sy aucuns sont deüs a la communauté des maistres tailleurs d'habitz a cause du present aprentissage..... ». — Messire Marc-Antoine Lebloy, écuyer, sieur des Salles, docteur en la Faculté de médecine de l'Université de Bourges, et *damoiselle* Anne Bonnet, sa femme, demeurant en cette ville, paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud, vendent à Silvain Salault, manœuvre, demeurant en la paroisse de Preuilly, une pièce de terre appelée les Rucyses, contenant 50 boisselées, en la paroisse de Preuilly; ladite terre appartenant audit Lebloy comme lui ayant été donnée *en dot et mariage* par messire Jacques Lebloy, décédé, écuyer, seigneur des Rimberts, docteur en la Faculté de médecine de Bourges. — Contrat de mariage entre Jean Lesyeur, écuyer, sieur de

La Motte, fils de feu Charles Lesyeur, écuyer, sieur du Nointeau, et de Marguerite Dabert, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Oûtrillet, et Élisabeth Dubreuil, fille de feu noble François Dubreuil, avocat en Parlement, prévôt, capitaine et juge royal de La Salle-le-Roy, et de Catherine Hûet, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Fulgent. — Testament de maître Jean Lemaire, commis au greffe du Bureau des Finances de Bourges, y demeurant paroisse Saint-Fulgent : « ... Veult son corps mort estre ensevelly et mis en un cerceuil de bois inhumé et enterré en l'eglise de la parroisse en laquelle il decedera..... ». — Paul de François, écuyer, sieur du Plex, demeurant au lieu de Billerat, paroisse de Preuilly, vend à dame Marie Lelarge, femme de François de François, écuyer, sieur de Boisgisson, demeurant avec son mari, au lieu des Bergeries, paroisse d'Osmery, une rente de 120 livres, assignée spécialement sur les métairies de Billerat et de Bertigny, paroisse de Preuilly, et sur le domaine de Rozay, paroisse de Brinon en Sologne. — Marc-Antoine Lebloy, écuyer, sieur des Salles, docteur en la Faculté de médecine de l'Université de Bourges, et dame Anne Bonnet, sa femme, vendent aux Ursulines de Bourges une rente annuelle de 50 livres.

E. 2261. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1698. — Étienne Dufour, conseiller du Roi, receveur de l'entrepôt de tabac de la ville de La Châtre, vend à maître Jean Baucheron, sieur de Moullière, demeurant à Bourges, son office de conseiller du Roi receveur de l'entrepôt du tabac en ladite ville de La Châtre, dont ledit Dufour est pourvu en conséquence de l'édit de création de cet office de décembre 1694, arrêts du Conseil d'État des 22 février et 22 mars 1695, quittances de finance et de marc d'or par lui payées en date des 4 et 13 mai 1697, et des provisions de Sa Majesté à lui octroyées le 10 juin 1697 ; cette vente faite moyennant la somme de 200 livres tournois. — Contrat de mariage entre maître Louis Saget, greffier en chef de la maréchaussée générale de Berry, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, et honnête Catherine Besle, veuve de *sire* François Masquin, marchand, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Fulgent. — Claude Poupardin, écuyer, et Anne Poupardin, sa sœur, demeurant en la paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard de Bourges, mineurs, de l'autorité d'Étienne Poupardin, leur oncle et curateur, écuyer, sieur du Creux, demeurant à Bourges, vendent à Louis Blet, marchand maître tailleur d'habits, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Fulgent, une pièce de vigne contenant sept quartiers ou environ, mal plantée, sise au vignoble de Lauthier, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard. — François Nicard, tisserand en toile, demeurant en la paroisse de Marmagne, promet « de pendant le temps et espace de deux ans et demy loger, nourrir, coucher et reblanchir en sa maison Jean Chaignault, jeune garçon de l'âge de 17 ans, fils de deffunct Pierre Chaignault, cardeur, et de Anne Chastereau, sa femme, demeurant a Bourges, paroisse de Saint Medard, et luy enseigner le mieux qu'il luy sera possible ledict art et metier de tixerant en toille, sans aucune chose luy en cacher, a peine de tous depens, dommages et interests ; pourquoy ledit Jean Chaignault, a ce present et acceptant, procedant de l'auctorité de ladicte Chastereau, aussy presente, a promis et s'est obligé de bien et fidellement servir ledit Nicard audict metier et luy obeir et a sa femme en touttes choses licites et honnestes ; lequel dict Chaignault ne pourra quitter ledict Nicard sans cause legitime qu'a la fin du present aprentisage a peine de tous depens, dommages et interests, meme de prison ; et, ou [cas que] ledit Chaignault viendra quitter ledit aprentisage sans cause legitime, ladite Chastereau a promis et s'est obligée de le faire retourner, aussy a peine de tous depens, dommages et interests. Est convenu entre les parties que ledit Nicard paiera et baillera audict Chaignault, d'huy en deux ans, trois aulnes de toille de plain et etoupes, comme aussy ledit Nicard s'est obligé de bailler audict Chaignaux cinq sols de chacune piece de toille de cinquante aulnes et six blancs de chacune piece de toille moins de cinquante aulnes que ledit Chaignault fera pendant le cours dudit aprentisage ». — Testament de Jean Joncard, fils de feu Pierre Joncard, maître boulanger, et de Jeanne Patriot, demeurant avec ladite Patriot, sa mère, rue des Urbets, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard de Bourges : « ... Veult son corps mort estre enseveilly en un linceuil inhumé et enteré dans le cimetière de ladicte eglise de Saint-Pierre et pour les messes et prieres pour le repos de son ame s'en raporte a la discretion de sa mere a en faire dire ce qu'elle avisera ; quant a ses biens qu'il dellaissera au temps de son decedz, il y a fait et institué ses heritiers Pierre Joncard ses frere et sœur..... ». — Testament de Noel Beaufumé, maître sellier, et de Marguerite Roderon sa femme, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard : « ... Veullent leurs corps morts estre ensevely chacun en un linceuil et mis en un cerceuil de bois, inhumés et enterrés l'un proche de l'autre en l'eglise de la paroisse en laquelle le premier d'eux decedera..... ». — Messire Pierre Lebègue, chevalier, seigneur-vicomte de Villemenard et Saint-Germain-du-Puy, conseiller du roi, président aux bailliage de Berry et siège présidial de Bourges, trésorier de France honoraire en la généralité de Bourges, y demeurant paroisse Notre-Dame du Séminaire (*alias :* de Montermoyen), donne à ferme pour neuf ans à Jacques Simard et Jean Pivert, laboureurs

communs, demeurant ensemble en la métairie dudit Villemenard, paroisse de Saint-Germain-du-Puy, les métairie et moulin à eau banal de Villemenard, consistant en bâtiments à demeure, grange, étables, bergeries, écuries, cour, jardin, ouches, chenevières, terres, prés, vigne et dépendances. — Maître Philippe Thomas, procureur fiscal de la seigneurie de Saint-Palais, et *damoiselle* Anne-Charlotte de Bongars, sa femme, demeurant au bourg de Saint-Palais, vendent à Paul de François, écuyer, seigneur du Plex (Le Plaix), Soulangis et Billerat, demeurant en sa maison de Billerat, paroisse de Preuilly, la métairie du *Champauboüer*, sis en ladite paroisse de Preuilly, avec ses dépendances consistant en bâtiments, terres labourables, bois, buissons, *brossailles* et un arpent de pré sis aux *islons* de Lury, sur la rivière d'Arnon, avec tous les droits d'usage, pacage, paisson, glandée que ladite métairie possède dans les bois du prieuré de Manzay; le tout acquis par défunte Vincende de Musard, femme de François de François, écuyer, sieur d'Epagne (*Espagnes*); plus les manoir et métairie du Grand-Boisboisseau, sis aussi en la paroisse de Preuilly, consistant en maison à demeure, grange, bâtiments, cours, jardins, chenevière, terres labourables, bois taillis et dépendances. — Compte de la fabrique paroissiale de Saint-Fulgent pour l'année 1696, remis en 1698. Parmi les dépenses : « ... 15 solz a ceux qui ont porté le baton et torche à la procession du Saint Sacrement... ; 15 solz aux carriloneux par l'ordre du sieur prieur;... 15 solz a Poulin, vallet de ville, pour avoir fait netoyer les rues et conduit la procession le jour Saint Fulgent;... 10 livres pour bois fourny pour la fonte d'une cloche, 12 livres paiées au fondeur pour la fonte de ladite cloche..... ».

E. 2262. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1699. — Sommation adressée par messire Louis Roger, prêtre, licencié en la Faculté de théologie de l'Université de Bourges, à messire Antoine Bigot, prêtre, grand chantre et chanoine en l'Église de Bourges, docteur et doyen de ladite Faculté de théologie : « ... Ledit Roger... luy a remontré que l'ayant desja une fois prié de le presenter a monsieur le recteur, conformement a l'usage, pour assembler ladite Université, afin de luy donner le bonnet de docteur inmatricullé en icelle et de luy indiquer le jour de la ceremonie, suivant les solennités ordinaires et accoutumées, comme ayant esté ledit sieur Roger admis a prendre ledit bonnet par ladite Faculté en son assemblée tenue le vingt quatre de janvier dernier [1699] en la maison dudit sieur Bigot où il a presidé, ledit sieur Roger a eté extremement surpris de voir qu'il luy refusoit cette grace, ne pouvant penetrer dans les raisons de son refus, qu'il esperoit que ledit sieur Bigot le feroit avertir quelque temps après, mais enfin qu'ayant interest de voir finir cette affaire il ne peut plus attendre. Pourquoy, il suplie encore une fois, mesme somme ledit sieur Bigot, en tant que besoing est, de vouloir bien le presenter a mondit sieur le recteur conformement a l'usage, afin qu'il ayt a faire convoquer toutes les facultés de ladite Université pour y estre ledit sieur Roger presenté par ladite Faculté de theologie a l'effet de prendre incessamment et sans aucun retardement le bonnet de docteur. A quoi ledit sieur Bigot a fait reponse qu'il communiquera la presente somation a ladite Faculté; laquelle reponse ledit sieur Roger a pris pour refus et protesté de tout ce qui est a protester, mesme de prendre ledit sieur Bigot a partie et de le rendre responsable de tous ses domages, interestz et depens. Ledit sieur Bigot a repliqué qu'il n'avoit rien a faire ny a dire sur cela, sinon que cette affaire ne le concernoit aucunement en son propre et privé nom, et par ledit sieur Roger a esté percisté en sa somation..... ». — Contrat de mariage entre maître Jean Bachelier, greffier en chef au Grenier à sel de Bourges, y demeurant paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, fils de défunt maître Jean Bachelier, bourgeois, et de Marie Amourettes, et Marie Michel, fille de défunt maître Étienne Michel, bourgeois, et de Marie Rouyer, à présent épouse de noble Claude de Corsan, demeurant audit Bourges, paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud. — Maître François de Corsan, prêtre, vicaire de la vicairie du Buton et de celle de Saint-Jean-Baptiste, fondées en l'église Notre-Dame-de-Salles de Bourges et en celle de Saint-Caprais, demeurant à Bourges, paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud, donne en *adcense* pour cinq ans à Claude de Corsan, sieur du Gour, son frère, demeurant à Bourges, en ladite paroisse du Fourchaud, tous les revenus du gros de la cure de la paroisse de Saint-Caprais, des vicairies du Buton et de Saint-Jean-Baptiste fondées, la première en l'église Notre-Dame-de-Salles de Bourges et l'autre à Saint-Caprais. — Marie-Gasparde de Monetay des Forges, veuve de messire Charles de Rivière, chevalier, seigneur de Rifardeau, commandant pour Sa Majesté au fort et dans la vallée de la Pérouse, demeurant en son château de Belair, paroisse d'Arçay, donne, à titre de cens et rente, à Pierre Theveneau, manœuvre, demeurant en la paroisse de Lochy, un *chast* de maison, sis au bourg de Lochy, et divers autres immeubles. — Testament de maître Jacques Jacquard, fils de maître Jacques Jacquard, avocat au présidial de Bourges, lieutenant au marquisat de Villequiers, et de défunte dame Marguerite Goutelle, étudiant en logique en l'Université de Bourges, demeurant au logis du sieur Auger, maître d'école, rue Bourbonnoux, paroisse Saint-Jean-des-Champs: «... Veult son corps mort estre ensevelly et mis en un cerceuil de bois, inhumé et enterré dans l'eglise de la paroisse ou il decedera;

et pour ses obseques, funerailles, enterrement et prieres, il s'en raporte a la discretion de son pere..... ». — Joseph Laingré, architecte, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, *sousacense* pour quatre ans à Jean Guillot, Jean Bardary et Pierre Cotillon, carriers, demeurant à Bourges, la carrière de Tallery, dépendant de l'arrière-fief de Mazières, appartenant aux dames religieuses Ursulines de Bourges, sise paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard; il est convenu que lesdits carriers fourniront au bailleur toute la pierre de taille et tout le moellon nécessaires à la construction de l'église, de la sacristie et du corps de logis des infirmeries des Ursulines. — Fondation de divers services religieux faite en l'église de la communauté des Augustins de Bourges par Anne-Catherine Ragueau, fille de défunts maître Antoine Ragueau, notaire royal, et d'Anne Collas, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Pierre-le-Marché; Catherine Ragueau donne pour cette fondation, qui devra être inscrite au martyrologe de ladite église, la somme de 800 livres, payée comptant.

E. 2263. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1700. — Testament de Simon Hubert, marchand, demeurant rue d'Auron, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard de Bourges : « ... Veult son corps mort estre ensevely et mis en un cerceuil de bois inhumé et enterré dans le cimetiere de la paroisse dudit Saint-Pierre-le-Guillard, en l'eglise de laquelle paroisse il veult qu'il soit dit, sy faire se peut, le jour de son decedz, sinon le landemain, la messe du corps et au bout du mois et de l'an les services accoutumées, laissant au surplus a son heritier cy après nommé la liberté de prier Dieu pour luy dans l'esperance qu'il s'en acquitera bien..... ». — Jean Ruellé, écuyer, sieur des Burtes, conseiller du roi, chevalier d'honneur aux bailliage et présidial de Bourges, demeurant en la ville de Paris, rue Saint-Antoine, paroisse Saint-Paul, étant présentement à Bourges, au logis où pend pour enseigne la Croix-d'Or, sis rue et paroisse Saint-Bonnet, vend à Jean Perrinet, sieur de Vallière, procureur fiscal et receveur de la seigneurie de La Tour, y demeurant paroisse de Neuvy-Deux-Clochers, et à maître Étienne Decencière, notaire et procureur de la châtellenie de Jars, la coupe de 400 chênes et de 4 *fouteaux* (hêtres) à choisir dans la métairie des Griffons, paroisse de Jars; cette vente faite au prix de 3,000 livres. — François Macé, écuyer, sieur de Feularde, paroisse de Fussy, et dame Catherine de Bienvenuat, sa femme, reconnaissent avoir reçu de Philbert Roquier, sieur des Patrigeons, demeurant à Issoudun, paroisse Saint-Cyr, la somme de 24 livres. — Paul de François, écuyer, sieur du Plex et de Soulangy, et dame Marie-Françoise Moreau, sa femme, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Bonnet, vendent à Jacques Desfriches, écuyer, prieur de Manzay, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, la métairie du Champ-au-Bouer (*alias* : Champ-au-Boys), sise paroisse de Preuilly. — Testament de Marie Michel, femme de maître Jean Bachelier, greffier au Grenier à sel de Bourges, y demeurant paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard : « ... Veult son corps mort estre ensevely et mis en un cerceuil de bois inhumé et enterré dans l'eglise dudit Saint Pierre le Guillard de cette dicte ville et qu'il soit dit en icelle eglise le jour de son deceds, sinon le landemain, la messe du corps et au bout du mois et de l'an les services accoutumés ; laissant au surplus a son heritiere a faire prier Dieu pour le repos de son ame a sa discretion et volonté, dans l'esperance qu'elle a qu'elle s'en acquittera parfaittement bien..... ». — Jean Mazelin, écuyer, sieur des Chapelles, et dame Barbe Divoy, sa femme, demeurant audit lieu des Chapelles, paroisse de Gron, présentement à Bourges, reconnaissent devoir à Philippe Guénois, écuyer, sieur des Murgères, la somme de 70 livres, pour trois années et demie d'arrérages d'une rente de 22 livres 4 sous 5 deniers. — Divers baux passés par noble François Devienne (*alias* : De Vienne), sieur de Fontette (*alias* : Fontet), demeurant ordinairement à Bar-sur-Seine, et présentement à Bourges, au logis du sieur Lesyeur, écuyer, sieur de La Motte, l'un des échevins dudit Bourges, son oncle, ledit Devienne agissant au nom de son père, président et lieutenant général à Bar. — Louis Roger, écuyer, seigneur-vicomte de Coulogne, conseiller du Roi, président trésorier général de France au Bureau des Finances, établi à Bourges, y demeurant paroisse Saint-Pierre-le-Puellier, *baille* à titre de rente annuelle à Jean Chalonge, vigneron, demeurant rue du Pont-de-Paris, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, une pièce de vigne contenant un demi-arpent ou environ, sise au vignoble de Goullevant, dite paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, *jouxte d'un bout* le chemin allant dudit vignoble à La Chapelle-Saint-Ursin. — Dame Élisabeth Mérille, agissant au nom de son mari, Nicolas-François de Vienne, chevalier, seigneur-baron de Fontette et autres lieux, conseiller du Roi, président et lieutenant général au bailliage de Bar-sur-Seine, y demeurant, donne en *adcense* à Jean Chaboureau, vigneron, demeurant à Charlet, au bas de l'eau, paroisse de Saint-Ursin de Bourges, une pièce de terre de 8 boisselées, sise au terroir de Fondguesdon, près de Pignoux, paroisse du Château-lez-Bourges, qui *jouxte* (touche) un petit chemin allant à Fondguesdon. — Testament de Marie Seurat, dite de Sainte-Rose, novice au couvent des Ursulines de Bourges, et sur le point de faire profession de religieuse audit couvent : « ... Quant a son corps, veut qu'il soit inhumé avec ceux des

dames religieuses audit convent, et, a l'egard de ses biens, elle en a donné et legué, donne et legue audit couvent la somme de 150 livres pour une fois paiée sans interests par ses heritiers cy après nommés, après le deceds de dame Elionnore de La Touche, sa mere, ladite somme pour employer en achapts d'ornemens de l'eglise dudit couvent Sainte Ursulle ; quant aux surplus de sesditz biens, elle en a fait et institué, fait et institue ses seuls heritiers par moitié Guillaume Seurat, ecuier, et damoiselle Elionnore Genevîefve Seurat, ses frere et sœur, a la charge toutesfois de l'usufruict et jouissance desdictz biens envers ladicte dame de La Touche pendant sa vie et de vingt livres de pension viagere par chacun an envers ladicte testatrice qui sera paiée par sesditz heritiers auxdites dames religieuses dudit couvent Sainte Ursulle a commancer a courir après le deceds de ladite dame Delatouche seulement..... ». — Testament de Jean Lemaire, commis au greffe du Bureau des Finances de Bourges, y demeurant paroisse Saint-Fulgent : « ... Veult son corps mort estre ensevelly et mis en un cerceuil de bois inhumé et enterré en l'eglise de la paroisse en laquelle il decedera..... ». — Testament de François Duplan, prêtre, curé de la paroisse de Blet, y demeurant, présentement à Bourges, au logis de Mathieu Duplan, son frère, maître boulanger en la paroisse Saint-Oûtrillet. — Pierre Le Bègue, écuyer, seigneur-vicomte de Villemenard et Saint-Germain-du-Puy, conseiller du Roi, président aux bailliage de Berry et présidial de Bourges, y demeurant paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud, donne procuration à X. (*en blanc*) de résigner en son propre nom « et mettre es mains de Sa Majesté, monseigneur le Chancelier et garde des sceaux de France, sondit office de conseiller du Roy, président aux bailliage de Berry et présidial de Bourges, duquel il est pourveû et jouist paisiblement avec les honneurs, auctoritéz, prerogatives, preminances, privileges, franchises, libertéz, gages, droits, fruits, proficts, revenus et emollumens y attribuez, pour et en faveur de Henry-Joseph Le Begue, son fils, ecuier, licencié es loix, suplier et requerir sadite Majesté, monseigneur le Chancelier et garde des sceaux de France, vouloir admettre ladite resignation et faire expedier au profit dudit sieur Henry Le Begue toutes lettres de provisions que besoing sera..... ». — Testament de Jacques Berger, marchand boucher à Bourges, y demeurant paroisse de Saint-Fulgent : « ... Veult son corps mort estre ensevelly et mis en un cerceuil de bois inhumé et enterré dans le cœur de l'eglise dudit Saint Fulgent au devant du ban des procureurs fabriciens de ladite parroisse ; qu'il soit dit le jour de son deceds, sy fere se peut, sinon le landemain, la messe du corps et services ; qu'à son convoy et enterrement assistent le sieur prieur de ladicte eglise et autres prestres que ledit sieur prieur jugera à propos, et au bout du mois et de l'an qu'il soit aussy dit les services accoustumés et une messe basse a tel jour qu'il decedera, par chacune semaine pendant l'année ; fonde en ladite eglise de Saint-Fulgent, pour le repos de son ame et celle de Françoise Salomon, sa femme, une grande messe a diacre et souxdiacre qui sera ditte et celebrée chacun dernier jour de vendredy de chacun mois avec la benediction du Saint Sacrement qui sera donnée a la fin de ladite messe et un salut le soir chacun dit jour aussy avec la benediction du Saint Sacrement; souhaitte que deux des prestres qui chanteront au pupitre pendant laditte messe et salut soient chappés ; pour laquelle fondation il donne et legue a la fabrique de laditte paroisse Saint-Fulgent la somme de mil livres qui sera paiée par ses heritiers dans l'année de son deceds avec les interestz...; *item*, donne et legue ledit testateur a Hilaire Thaon, maitre boucher, la somme de trois cens livres ; sa cavalle garnie de selle et bride, sa tasse d'argent et le foing et paille qui sont dans le logis de la dame Bonnet ; et ce, pour les bons et agreables services que ledit testateur a dit avoir receû dudit Thaon, de la preuve desquels il l'a relevé et releve..... ». — François de Vienne, chevalier, seigneur de Fontette, demeurant en la ville de Bar-sur-Seine, porteur de la procuration de messire Nicolas-François de Vienne, son père, baron dudit Fontette, seigneur de Monceaux, Noyer et autres lieux, se présente à la résidence seigneuriale de Chenevières, paroisse de Savigny, devant *damoiselle* Marie Née, veuve de honorable homme Charles Bérault, mère et légitime tutrice d'André Bérault, seigneur dudit lieu, pour faire la foi et l'hommage que le sieur de Vienne doit à Marie Née à cause du lieu et de la métairie de Franchecourt, sis en la paroisse de Savigny, fief mouvant de Chenevières. — Testament de Paul de François, écuyer, seigneur du Plex (ou Le Plaix), de Billerat et Soulangy, demeurant au lieu de Billerat, paroisse de Preuilly, « estant en sa chambre, en une grande chaire, indisposé depuis un long temps, comme il a dit, neantmoins sain d'esprit, memoire et entendement, comme est apparu au notaire royal... » : « ... S'il decede en ladite parroisse de Preuilly, veult son corps estre ensevelly et mis en un cerceuil de bois inhumé et enterré dans la chappelle de sa famille en l'eglise de ladite parroisse de Preuilly...; exorte et prie de tout son cœur madame sa mere et la dame son epouse de vivre ensemble en paix et union ; prie pareillement monsieur François de François, ecuier, sieur de Boisgisson, son frere, de veiller à la conduite et education des enfans de luy, sieur testateur, et de vouloir bien estre leur curateur, priant messieurs de la justice d'y bailler, en tant que besoing est et seroit, leur consentement ; priant aussy sondit frere de vouloir bien prendre la peine de veiller a la conservation des

biens de sesditz enfans; et en cas que lesditz enfans decedent sans enfans, veult iceluy sieur testateur que sesditz biens soient, demeurent et appartiennent aux enfans dudit sieur de Boisgisson, son frere, au profit desquels il a substitué par ces presentes sesditz biens..... ». — Charles de Boislinard, écuyer, sieur du Châtelier, et *damoiselle* Catherine Crublier, sa femme, fille de Michel Crublier, sieur des Forges, reconnaissent devoir aux Ursulines de Bourges une rente annuelle de 75 livres.

Nota. — La couverture de cette liasse est un fragment de parchemin du XVIIe siècle, au nom de « Philippes de Clerambault, chevalier, seigneur-compte (*sic*) de Paluau, et mareschal de France, gouverneur pour le Roy en ses pays et duché de Berry, et bailly desdites provinces ».

E. 2264. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1701. — Contrat de mariage entre maître Jean Bachelier, greffier en chef du Grenier à sel de Bourges, y demeurant paroisse Saint-Pierre-le-Guillard, et Jeanne Turpin, fille de maître Claude Turpin, sieur de Bourgy, conseiller du Roi, juge des Eaux-et-Forêts de la gruerie royale d'Allogny, et de Perrette Suzy, demeurant aussi à Bourges, même paroisse. — Pierre Garault, bourgeois de Bourges, y demeurant paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, receveur du prieuré de Saint-Paul, donne en *acense* à *Berthelemy* Maillet, vigneron, demeurant en la paroisse de Fussy, une pièce de terre labourable appelée La Vache, dépendant du prieuré, sise en la paroisse de Pigny, qui *jouxte par un long* le chemin de Bourges à Vignoux, d'*autre long* les terres de Boisgueret. — Bail des prés dépendant de la paroisse de Marmagne : Lesdits prés ont été *estroussés* (adjugés) à François Vuilna, laboureur à Marmagne, par Antoine Habault, procureur fabricien et syndic de la paroisse. — Jean Niquet, écuyer, sieur du Châtelier, ingénieur ordinaire du Roi, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Marché, donne à ferme la métairie du Coulombier, sise au village de *Louis* (Louy), paroisse de Levet. — Pierre Lebègue, chevalier, seigneur-vicomte de Villemenard, Saint-Germain-du-Puy, Jaquelin, Galifart et Saint-Michel-de-Voulangis, conseiller du Roi, président aux bailliage et présidial de Bourges, en son propre nom et au nom de son fils messire Henri-Joseph Lebègue, chevalier, seigneur desdits lieux, reconnaît avoir reçu comptant de Pierre Rivière, écuyer, sieur de Vaugibault, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Jean-des-Champs, la somme de 300 livres pour le rachat d'une rente annuelle de 18 livres 15 sous. — Contrat d'apprentissage : « *Sire* François Fabry, marchand maître orfèvre, demeurant à Bourges, paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud, s'oblige « envers Henry Renouard, apprentif orfeuvre, demeurant en la maison dudit sieur Fabry, aagé de vingt deux ans ou environ, present et acceptant, de pendant le temps et espace de trois ans continuels et consecutifs, commencés le cinq avril dernier et a pareil jour finissant, loger, norir, coucher et reblanchir en sa maison ledit Renouard, luy montrer et enseigner ledit art et metier d'orfeuvre sans aucune chose luy en cacher ny sceller, meme coucher, loger, norir et reblanchir ledit Renouard pendant les maladies qui pouroient luy subvenir, sy aucunes luy subviennent pendant ledit temps, a peine de touts depens, domages et interets, moyennant la somme de trois cent livres, a laquelle sont convenues les parties, et la somme de trente livres pour les epingles de dame Jeanne Raillard, femme dudit sieur Fabry, que ledit Renouard a promis et s'est obligé payer audit sieur Fabry, sçavoir, la somme de cent soixante cinq livres à la volonté dudit sieur Fabry et l'autre motyé desdictes sommes qui est aussy celle de cent soixante cinq livres du jour de Sainct Martin prochain venant en un an, autrement executté; comme aussy s'est ledit Renoüard obligé de bien et fidellement servir ledit sieur Fabry audit metier et de lui obeir et a laditte dame Raillard en touttes choses licittes et honestes, a peine de touts depens, domages et interets. Ne pourra ledit Renouard quitter et sortir de la maison dudit sieur Fabry pendant ledit temps sans cause legitime, a peine d'etre contraint d'y retourner pour finir ledit apprentissage, meme par enprisonnement de sa personne et de touts depens, domages et interets..... ». — Martin Guymojoye, maître menuisier à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, promet à Pierre Sabart, marchand, demeurant rue d'Auron, même paroisse, de lui faire *une paire d'ormoires de bois de noyer*. — Testament de Marguerite Des Rièges, novice au couvent de Sainte-Ursule de Bourges, le notaire présent à l'infirmerie par permission de M. Félibien, grand-vicaire de la Cathédrale : « ... Veult son corps mort estre ensevelly, inhumé et enterré avec ceux des deffuntes dames religieuses et novice dudit couvent..... ». — François de François (ou de Francès), écuyer, sieur de Boisgisson, demeurant aux Bergeries, paroisse d'Osmery, présentement à Bourges, au logis de la dame de Boisdurant, sa belle-mère, reconnaît avoir reçu comptant de Jacqueline Turpin, veuve de messire Jean-Baptiste de La Châtre, seigneur de Briantes et de Breuillebault, de messire Jacques Legroing, chevalier, seigneur de Treignac et de Villebouche, et de dame Agnès de La Châtre, sa femme, la somme de 3,600 livres pour le rachat d'une rente annuelle de 200 livres. — Annet Deguéret, maçon, Jean Godard, charpentier, et Pierre Bouton, couvreur, venant du pays de la Marche, reconnaissent avoir reçu de Françoise-

Antoinette Minard, dame de La Grange-Saint-Jean, la somme de 143 livres : Ledit Deguéret a reçu 40 livres pour avoir, l'année présente, refait à neuf le pignon de la chapelle de La Grange-Saint-Jean, les murs de l'auvent de la grange de la métairie dudit lieu, sise paroisse de Trouy, et pour avoir fourni tous les matériaux nécessaires aux réparations, sauf la pierre prise sur ledit lieu ; Godard a reçu 25 livres pour avoir refait à neuf la charpente de l'auvent ; Bouton a reçu 78 livres pour avoir couvert ledit auvent, où il a fourni et employé 500 *gluis de paille* (chaume) et pour avoir refait aussi la couverture de la chapelle, où il a fourni et employé 1,200 *gluis* de roseau et les perches nécessaires à ces toitures et fait voiturer tous les matériaux. — Maître François de Beauvoir, avocat en Parlement, docteur agrégé en l'Université de Bourges, et *damoiselle* Marguerite de Ligonnat, sa femme, demeurant en cette ville, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, vendent à Claude Baraton, seigneur de Chouday, demeurant en la ville d'Issoudun, paroisse Saint-Cyr, une rente de 16 livres 10 sous. — Guillaume de Sauzay, écuyer, sieur de Coulon, et dame Catherine Catherinot, sa femme, demeurant à Coulon, paroisse de Soye, considérant que leur fille, Françoise de Sauzay, dite de Saint-Placide, est novice au couvent de Sainte-Ursule de Bourges, qu'elle doit y faire profession dans quelques jours et ne doit pas être à charge à ce couvent, donnent pour sa dot aux religieuses Ursulines la somme de 300 livres en principal, produisant 150 livres de rente par an, due à G. de Sauzay par Esme Anjorrant, écuyer, sieur de La Croix, suivant son billet du 10 février 1701.

NOTA. — La couverture de cette liasse est un fragment de parchemin où se lisent les noms de : « Jean Claude Gougnon, escuier, seigneur de Bois de Vefvre, conseiller du roy nostre sire, prevost et juge ordinaire civil, criminel et de police de la ville et septaine de Bourges, commissaire examinateur et enquesteur audit lieu ; maistre Anthoine Archambault, substitut du procureur du Roy ; Pierre Poupardin, escuyer, conseiller du Roy nostre sire, lieutenant et commissaire examinateur au siege de la prevosté de Bourges. »

E. 2265. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1702. — Paul Ragueau, écuyer, sieur de Villeperdue, avocat en Parlement, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Médard, avoue tenir du Roi à cause de son château de Mehun-sur-Yèvre, à charge de foi et d'hommage, la moitié du fief de Villeperdue, sis paroisse Sainte-Thorette, à lui appartenant comme héritier testamentaire de messire Jean Ragueau. — Messire Pierre Guyard, conseiller du Roi, docteur et professeur en la Faculté de Médecine de l'Université de Bourges, demeurant paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud, agissant comme tuteur de Jacques-Augustin et Claude Guyard, ses deux fils et de feu sa première femme Anne Archambault, fille de maître Pierre Archambault, notaire royal à Bourges, reconnaît posséder, entre autres immeubles, deux maisons, sises au village de Villemenard, paroisse de Saint-Germain-du-Puy, chargées envers la seigneurie-vicomté de Villemenard et de Saint-Germain-du-Puy, appartenant à messire Pierre Le Bègue, chevalier, président aux bailliage de Berry et siège présidial de Bourges, de huit deniers et deux poules de *cens accordables*, payable chaque année le jour de la Saint-Martin ; « lesdits cens accordables portant lots (*sic*), ventes, deffaulx et touts droits de directe seigneurie ». — Maître Barthélemy Chenu, greffier en chef de la maîtrise particulière des Eaux-et-Forêts de Bourges, y demeurant paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, vend à Jean Lecouriou, demeurant faubourg Saint-Sulpice, paroisse Saint-Médard de Bourges, l'office héréditaire de greffier en ladite maîtrise, moyennant la somme de 1,255 livres. — Esme Heyrault, écuyer, seigneur de La Coudrée, conseiller du Roi, grand prévôt de la maréchaussée générale de Berry, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Puellier, héritier de Catherine Crochet, veuve de Gilbert Heyrault, trésorier de France à Moulins, reçoit de Pierre Alasseur, receveur du chapitre de l'église de Mehun-sur-Yèvre, demeurant paroisse de Barmond, la somme de 90 livres pour le rachat et l'amortissement d'une rente de 4 livres 10 sous. — François Mosnier, sieur de la Boutaudrie, demeurant en la ville d'Issoudun, paroisse Saint-Cyr, reconnait tenir à foi et hommage du roi, à cause de sa Grosse Tour d'Issoudun, la métairie dite Le Puy-Saint-Cyr, fief sis au village d'Availles, paroisse Saint-Cyr d'Issoudun. — François Toubeau, seigneur de Boisbriou et de Pigny en partie, directeur des Postes en Berry, demeurant à Bourges, paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud, avoue tenir en fief, à charge de foi et hommage au roi à cause de son château de Bourges : 1° la vicomté, justice, *veherie* (*vicaria* = basse justice) et censive de Villeneuve-sous-Rampenay, paroisse de Pigny ; 2° la maison seigneuriale, avec chapelle, de Briou, sise en la paroisse de Pigny ; 3° les droits d'échange, honorifiques et de prééminences dans l'étendue de ladite paroisse. — Pierre Heurtault, conseiller du roi, maître des Eaux-et-Forêts de Berry au ressort ancien du bailliage d'Issoudun, y demeurant, en son nom et au nom de ses sœurs Françoise et Catherine, tous héritiers de Catherine Chappus, leur mère, qui était donataire universelle de feu noble Jean Chappus, son frère, seigneur d'Arnaise, avoue tenir à foi et hommage du Roi à cause de sa Grosse Tour d'Issoudun, les fief et métairie d'Arnaise, sis en la paroisse de Saint-Ambroix-sur-Arnon, châtellenie

d'Issoudun. — Henry Gibieuf, chevalier, seigneur de La Faye et de Loye, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Puellier, fait la foi et l'hommage « comme homme lige et vassal suivant la nature de son fief et telles (*sic*) autres devoirs que de raison suivant la coutume de Loris par laquelle tous les fiefs de la chatelenye des Aix sont regis », à très haut et très puissant seigneur messire Léon de Bouteillier de Chavigny, chevalier, marquis de Beaujeu, châtelain des Aix-d'Angillon, seigneur de la Grange, Sery, Montigny, Humbligny, Boiteaux, Riant, Les Binges, Sens, Neuilly, La Chapelotte, Michery, Gitry, etc., à cause d'une métairie appelée La Petite-Métairie-de-Loye, sise audit village de Loye, paroisse et justice de Morogues, relevant de la châtellenie des Aix. — Jean Hyacinthe Agobert, seigneur de la Feraudière et autres lieux, conseiller du Roi, président en la prévôté d'Issoudun, en son propre nom et au nom de sa femme Marie-Claire Darthins, demeurant en la ville d'Issoudun, paroisse Saint-Cyr, reconnaît tenir à charge de foi et hommage au roi, à cause de sa Grosse Tour d'Issoudun, les fiefs, terres, seigneuries, justices hautes, moyennes et basses de Saint-Léger et de Condé (Indre), à lui appartenant et à sa femme par héritage de René Dorsanne, écuyer, seigneur de Tizay, La Gravolle, Saint-Léger et Condé, conseiller du roi, président au bailliage d'Issoudun. Le château de Saint-Léger est ainsi décrit : « ... La maison et chateau seigneurial de Saint Legier, qui est presque en ruyne, et ou il ne reste plus qu'un corps de logis couvert de thuille, dans lequel il y a deux chambres basses et deux chambres haultes; autour de laquelle maison il y a des fosséz, dans l'enccinte desquels il y a une chapelle et environ demy boissellée de terre autour de ladite chapelle; moitié de ladite chapelle est en ruyne et est appellée la chapelle du prieuré de Saint Legier, fondée par les anciens seigneurs de Saint Legier a la nomination, presentation, collation et toutte autre disposition de l'abbé et religieux de l'abbaye Nôtre Dame d'Issoudun. Ledit chateau et maison de Saint Legier scitué dans la parroisse de Saint-Jean-des-Chaumes, proche l'hostel dependant de ladite seigneurie de Saint Legier..... »

Nota. — Le parchemin qui recouvre la liasse est un fragment d'un acte de Pierre Brossequin, notaire royal en Berry (1542, n. st.), au nom d' « honnorable homme Hugues Esterlin », bourgeois et marchand de Bourges; on y trouve mention d'un « chemin par lequel on va du lieu Sainct Florent a Subdray »; de « deffunct messire Jaques Trosseau, chevalier ».

E. 2266. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1708. — Testament de Jean Boyer le jeune, praticien, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Ursin, fils de Jean Boyer, maître d'armes, et de Louise Masson. — Étienne Chollet, écuyer, seigneur de la Planche, bailli et maître des Eaux-et-Forêts de la baronnie de La Chapelle-d'Angillon, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, vend à Louis Roger, écuyer, seigneur-vicomte de Coulogne et du Subdray en partie, conseiller du Roi, président trésorier général de France au Bureau des Finances de Bourges, y demeurant paroisse Saint-Pierre-le-Puellier, la métairie de Moizon, sise en la paroisse d'Yvoy. — Messire Charles Destud, chevalier, seigneur d'Insesche et de Saint-Père-du-Trépas, demeurant au lieu d'Insesche, paroisse d'Aligny, vend à Charles Foucault, écuyer, seigneur de Rozay, et à dame Catherine Foucault, veuve de Gilles Heurtault, écuyer, seigneur du Solier, la sixième partie de la terre et seigneurie du Moulin-Porcher. — Transaction entre Suzanne Viart de Villette, veuve de Nicolas Destat, écuyer, sieur du Tramblay, demeurant à Orléans, et Jean Mazelin, écuyer, sieur des Chapelles, héritier dudit sieur du Tramblay, par suite de la non-exécution d'une clause du contrat de mariage entre ladite de Villette et ledit Nicolas Destat. — Catherine Foucault, veuve de Gilles Heurtault, écuyer, seigneur du Solier, demeurant à Bourges, paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud, pour entretenir la paix et l'union entre Claude Le Roy, chevalier, seigneur de Marmagne, son gendre, Adrien, Ignace et Jeanne Le Roy, ses petits-enfants, enfants dudit seigneur de Marmagne et de défunte Catherine Heurtault, son épouse, Guillaume Anjorrant, chevalier, seigneur de Villette, aussi son gendre, et dame Jeanne Heurtault, son épouse, partage entre eux aussi également que possible tous ses biens meubles et immeubles. — Testament de Catherine Dupuys, fille majeure usant de ses droits, demeurant au lieu seigneurial du Châtelier, paroisse de Levet : « ... Donne et legue a damoiselle Françoise Antoinette Mynard, sa cousine, dame du Chatelier et de la Grange Saint Jean, tous les bestiaux qui se trouveront luy appartenir au temps [de] son decedz, et ce tant pour la bonne amitié qu'elle porte a ladicte damoiselle Mynard qu'en reconoissance des soings, logement et nouriture qu'elle luy a fournis depuis longues années; de la preuve desquels elle l'a relevée et releve par ces presentes ; plus, luy donne et legue toutes ses hardes et argent qu'elle aura au temps de soudit decedz, a la charge par ladicte damoiselle Mynard de la faire inhumer et enterrer en l'eglise de la parroisse ou elle decedera..... ». — Nicolas Esterlin, écuyer, sieur de Pigny, conseiller du Roi, garde des sceaux au présidial de Bourges, y demeurant paroisse Saint-Pierre-le-Guillard, comme fils et héritier de Hugues Esterlin, écuyer, sieur de Pigny, aussi conseiller du roi et garde des sceaux au présidial, et de Louise Daubourg, reconnaît être tenu de payer tous les ans aux Ursulines de Bourges la somme de 83 livres 6 sols 8 deniers.

Nota. — Le parchemin qui recouvre la liasse est un fragment d'acte de Pierre Brossequin, notaire royal en Berry (1542, n. st.), au nom de « Hugues Esterlin, bourgeois et marchant de Bourges ».

E. 2267. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1704. — Philippe Catherinot, conseiller du roi, président trésorier général de France au Bureau des Finances à Bourges, y demeurant paroisse Saint-Ambroix, donne en bail à rente à Gabriel Lavigne, maréchal, paroisse de Méry-ès-Bois, tous les immeubles acquis en 1701 par ledit sieur Catherinot en cette paroisse. — Contrat de mariage entre Étienne Mirpied, vigneron, demeurant en la paroisse du Château-lez-Bourges, veuf de Madeleine Privé, et Marie Petit, veuve de François Patronin, journalier, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard : « Les futurs epoux, parents et amys ont declaré ne sçavoir signer. » — Testament de *damoiselle* Marie de Sauzay, veuve de Jean Mosnier, sieur du *Coulombier*, demeurant à Bourges, rue Mirebeau, paroisse Saint-Pierre-le-Marché, « etant en sa chambre assize, en sa chaire le long du feu, se sentant indisposee et foible, néantmoins saine d'esprit, memoire et entendement..... Veult son corps mort estre ensevelly et mis en un cerceuil de bois, inhumé et enterré dans l'eglise de la parroisse en laquelle elle decedera...; *item*, ladite damoiselle testatrice fonde a perpetuité deux messes basses qui seront dittes a deux differens jours de chacune sepmaine dans l'eglise des religieuses Ursulines de Bourges..... ». — Maître Étienne Bigant, prêtre gradué, curé de Châtillon-sur-Loire, y demeurant, étant présentement à Bourges, donne en bail à rente à Jean Bauchard, vigneron, rue du Pont-de-Paris, paroisse Saint-Pierre-le-Guillard de Bourges, une pièce de vigne, sise au vignoble de Forgemou, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard. — Claude Huot, laboureur, demeurant paroisse d'Aubinges, vend à François de Margat, écuyer, premier conseiller du roi et garde des sceaux au présidial de Bourges, y demeurant paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud, une maison sise au village du Jarruas, paroisse de Rians, moyennant la somme de 300 livres. — Reconnaissance d'une rente de 16 livres 13 sous 4 deniers au profit de la fabrique de Saint-Oûtrillet de Bourges, par Aimée Daligret, femme de Pierre Thaumas de la Thaumassière, écuyer, sieur d'Olivet, par Marie Daligret, sa sœur, veuve de Henri d'Orléans, chevalier, seigneur de Crécy, et par messire Henri d'Orléans, son fils ; lesdites dames Aimée et Marie Daligret, héritières de feu Claude Daligret, leur père, sieur de la Croix-Mornay.

E. 2268. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1705. — Certificat du sieur de Belair, capitaine au régiment de Rassigny, constatant que Claude Trémeau, soldat de sa compagnie, est mort à l'hôpital de Philippsbourg en 1696. — Constitution par Louise Lesyeur de Saint-Pierre, Jeanne Dorsanne de Sainte-Thérèse, Marguerite Seurat de Sainte-Geneviève, Jeanne Jaupitre de Saint-Benoît, Jeanne Picault de Sainte-Ursule, Catherine Doullé de Saint-André et Marie Soumard de Sainte-Thérèse, religieuses Ursulines de Bourges, en faveur de messire Claude Guyon, conseiller du roi, docteur et professeur en l'Université de Bourges, d'une rente annuelle de 150 livres. — Françoise-Antoinette Mynard, dame de la Grange-Saint-Jean, demeurant à Paris, faubourg Saint-Germain, paroisse Saint-Sulpice, donne en *acense* à Georges, Gratien et André Bastart, laboureurs, demeurant paroisse de Trouy, la métairie de la Grange-Saint-Jean, moyennant par an la somme de 225 livres, 77 boisseaux froment, 82 boisseaux méteil, 89 boisseaux *marsèche*, 93 boisseaux avoine, mesure de Bourges, et deux porcs de valeur de 15 livres, à prendre au choix ou les 15 livres ou les porcs.

E. 2269. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1706. — Testament de Catherine Huet, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Fulgent : « ... Veult son corps mort estre ensevely et mis en un cerceuil de bois, inhumé et enterré proche la sepulture de ses ancetres les sieurs Huet, dans l'eglise de Saint-Fulgent... ». Une de ses héritières est dame Élisabeth Dubreuil, sa cousine, épouse de Jean Lesyeur, écuyer. — Jean Trémeau, âgé de plus de 25 ans, « cy devant travaillant aux perrieres (carrières) d'ardoises d'Angers », actuellement engagé au service du Roi dans un régiment d'infanterie, donne à Louis Trémeau, *écolier* (étudiant) à Bourges, la somme de 20 livres. — Françoise de Sauzay, veuve d'Esme Anjorrant, écuyer, seigneur de La Croix, paroisse de Neuilly-en-Sancerre, demeurant audit lieu de La Croix, vend, avec faculté de réméré pendant neuf ans, à Guillaume de Sauzay, écuyer, sieur de Coulon, et à Catherine Catherinot, sa femme, la métairie de Beaulieu, sise paroisse de Plaimpied ; cette vente faite moyennant 2,300 livres. — Contrat de mariage entre Pierre Folichon, fils de Toussaint Folichon et de Jeanne Pipou, demeurant à la métairie du *Coulombier*, paroisse de Marmagne, et Anne Poithier, fille de Jean Poithier, cordonnier, et de Marie Lenoir. — Vente d'une rente annuelle de 250 livres par Antoine Agard, écuyer, seigneur de Maupas et Morogues, et dame Jeanne Turpin, sa femme, à Jean-Jacques Labbe, écuyer, prieur de Crécy, et à Philippe Labbe, seigneur de Champgrand.

Nota. — Sur le fragment de parchemin qui recouvre la liasse, se trouve le nom de « venerable et discrette personne messire Jean Chertier, presbtre, vicaire en l'église de Montermoyen » de Bourges (écriture du XVII[e] siècle).

E. 2270. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1707. — Françoise-Antoinette Minard, dame du Châtelier, demeurant à Paris, faubourg Saint-Germain, paroisse Saint-Sulpice, donne en *acense* à Robert Haudebrant, laboureur, demeurant en la paroisse Saint-Denis-de-Pâlin, la métairie du Châtelier, sise paroisse de Levet. — Testament d'Anne Gassot, novice au couvent de Sainte-Ursule de Bourges : « ... Quant à son corps veult qu'il soit inhumé avec ceux des dames religieuses audit convent. A l'egard de ses biens, elle en a fait et institué, fait et institue par ces presentes son seul héritier Nicolas Gassot, son frere, ecuyer, sieur de Berliere, pour le bon amour et affection qu'elle a dit luy porter, à la charge toutesfois de l'usufruict et jouissance desditz biens envers dame Marie-Michel Catherinot, sa mere, vefve Robert Gassot, ecuyer, sieur dudit Berliere, et de trente livres de pention viagere chacun an envers laditte damoiselle testatrice, qui luy sera paiée es mains desdites dames religieuses Sainte Ursule par avance le jour de sa profession par ladicte dame sa mere et qu'elle continuera chacun an a pareil datte de sadicte profession pendant ledit usufruict et iceluy finy par ledit sieur de Berliere son frere et après luy par ses heritiers..... ». — Dame Catherine du Houssay, veuve de Nicolas Detespes, écuyer, sieur de Vinon, y demeurant près Sancerre, donne en *acense* à Françoise Masson la métairie de Boisgisson, sise paroisse de Preuilly. — Testament de Pierre Chambon, dit frère Benoît, du couvent des Capucins de Bourges, sur le point de faire profession de religieux audit couvent.

E. 2271. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1708. — Testament de messire François Balavoine, prêtre, chanoine en l'église Saint-Ursin de Bourges: « ... Veult son corps mort estre ensevelly en un cerceuil de bois, inhumé et enterré en l'eglise de ladicte paroisse Saint Ursin proche la sepulture de messire François Balavoine, son oncle, vivant chanoine en ladicte eglise, et que sur sa fosse il soit pozé trois grands carreaux et sur iceux gravé son nom...; il donne et legue a messieurs les venerables prieur, chanoines et chapitre de laditte eglise la somme de cinq cens livres pour une fois paiée...; donne et legue a Marie Denis sa servante outre et pardessus ses services ordinaires la somme de trente livres et le chaslit et lict ou elle couche tout garny de deux grands draps de toille jaune, couverture et garniture verte ; et ce pour ses bons services, peines et soings qu'elle a rendus, rend et rendra audict testateur, oultre sesdictz services ordinaires, de la preuve desquelz il l'a relevée et releve..... ». — François Briand de Forbois, écuyer, conseiller du roi, président trésorier général de France au Bureau des Finances de Bourges, et Henry Gibieuf, écuyer, seigneur de La Faix, conseiller du Roi et son avocat audit Bureau des Finances, vendent en leur nom et comme députés de la compagnie de messieurs les Présidents trésoriers de France du Bureau de Bourges, à Charles Goulu, conseiller du Roi, docteur et professeur ès droits en l'Université de Bourges, une rente de 181 livres 16 sous 4 deniers, moyennant la somme de 4,000 livres payée comptant auxdits Briand de Forbois et Gibieuf. — Contrat de mariage entre Vincent Ribouteau, sieur du Pain, inspecteur général des gabelles de Berry, demeurant à Bourges, paroisse *Notre Dame de la Fourchaud*, et Jeanne Guitet, fille de défunts Michel Guitet, sieur de La Boissière en Poitou, et de Louise Frouin.

E. 2272. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1709. — Testament de Jacques Thomas, écuyer, sieur de Jonchère, né à Angers, demeurant présentement à Bourges, au logis de maître Jean Bachelier, greffier en chef du Grenier à sel, sis paroisse Saint-Pierre-le-Guillard : « ... Veult son corps mort estre ensevely en un cerceuil de bois, inhumé et enterré en l'eglise de ladite paroisse Saint Pierre le Guillard...; *item*, veult qu'il soit dit a son intention et pour le repos de son ame deux annuels, l'un aux Capucins et l'autre aux Cordeliers ; donne et legue aux pauvres la somme de 500 livres que ses heritiers ausmoneront soit a Bourges, soit a Angers, a leur choix ; donne et legue audit sieur Bachelier tous ses habitz et linges et ce qu'il peut avoir en la maison d'iceluy Bachelier, qui peut valoir trente pistolles, peu plus ou peu moings, pour les bons et agreables services qu'il a receū de luy et receoit en sa maladie..... ». — Antoine Bigot, écuyer, sieur d'Atilly, conseiller du Roi, chevalier d'honneur aux bailliage et présidial de Bourges, dame Élisabeth Ruellé, sa femme, et messire Joseph Bigot, bachelier en droit civil et en droit canon, prêtre et chanoine en l'église Saint-Étienne de Bourges, demeurant paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud, vendent une rente annuelle de 40 livres à François Le Bègue, écuyer, seigneur de Montpensier, demeurant à Bourges, même paroisse, moyennant la somme de 800 livres. — Foi et hommage par les dames religieuses Ursulines à François Tribard, seigneur de Trouy, pour raison d'un *mats* de terre, sis en ladite paroisse de Trouy et relevant de cette seigneurie.

E. 2273. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1710. — Contrat de mariage entre Benjamin Goutenoire, huissier des décimes du diocèse de Bourges, y demeurant paroisse Saint-Bonnet, et Jeanne Bonnet, fille de maître Guillaume Bonnet, huissier. — Contrat de mariage entre Pierre Prince, fils de maître Pierre Prince, procureur aux bailliage et présidial de Bourges, et Catherine Clot. — Les Ursulines de Bourges constituent comme leur procureur maître François Lebas, avocat en Parlement, à charge de faire à Sa Majesté par devant messieurs du Bureau des Finances de Bourges, la foi et l'hommage pour raison du fief de La Motte-d'Ainçay, à elles appartenant, sis paroisse de Berry, et relevant du Roi à cause de son château de Mehun-sur-Yèvre; elles prennent comme *homme vivant et mourant*, suivant la coutume, à cause dudit fief, Pierre Lebas, fils de François, âgé de 11 à 12 ans, écolier au collège des Jésuites de Bourges. — Reconnaissance de cens et rentes par Pierre Lemort, écuyer, conseiller du Roi et élu en l'Élection de Bourges, et par Étienne Lemort, son frère, écuyer, conseiller du roi et son procureur au Grenier à sel de Bourges, y demeurant paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, héritiers de François Lemort, leur père, écuyer, sieur de La Forest, conseiller du Roi et élu à Bourges, au profit des religieux Bénédictins du prieuré de Notre-Dame de La Charité-sur-Loire, seigneurs de Champfraud, pour raison d'immeubles que lesdits Lemort possèdent en l'étendue de la justice de Champfraud, paroisses de Saint-Caprais et de Saint-Florent-sur-Cher, et notamment pour la métairie de la Bonnauderie.

E. 2274. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1711. — Maître François Lebas, avocat en Parlement, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, reconnaît avoir reçu de Étienne Grey, jardinier, demeurant en la vallée Saint-Paul, paroisse du Château-lez-Bourges, pour les héritages acquis par celui-ci, la somme de 2,000 livres, savoir : 1,500 livres en louis d'or et d'argent ayant cours, 500 livres en deux *billets de monnaie* l'un de 300 livres du 15 juin 1707, signé Le Virloy, numéroté en tête 6,291, signé Boucher, d'Arçay et Chauvin; au dos est écrit : enregistré au contrôle de la Monnaie le 15 juin 1707; l'autre de 200 livres du 5 octobre 1709, signé Hulin, numéroté en tête 56,231, signé par le prévôt des marchands, Bignon, et du syndic des marchands, Chauvin; et au dos est écrit : enregistré au contrôle de la Monnaie le 5 octobre 1709, signé du contrôleur. — Contrat de mariage entre Louis Trémeau, praticien, fils de maître Louis Trémeau, huissier en la connétablie et maréchaussée de France, et de Jeanne Tréteau, demeurant avec sa mère au *Logis du Roy*, paroisse Saint-Jean-le-Vieil de Bourges, et Catherine Petit, fille de Gilles Petit, marchand. — Charles Asse, capitaine au régiment de Picardie-infanterie, servant actuellement dans les armées de Sa Majesté à Moutiers, pays de Savoie, étant présentement à Bourges, au logis de maître Pierre Asse, son père, employé au recouvrement des décimes du diocèse de Bourges, sis paroisse *Notre Dame de la Fourchaud*, vend à maître Benjamin Goutenoire, huissier et commissaire des tailles et décimes à Bourges, paroisse Saint-Oûtrillet, une maison et ses dépendances, sises à Bourges, en la même paroisse. — Louis Duret, maître potier d'étain, demeurant à Saint-Amand, vend à Étienne Pinardeau, archer en la maréchaussée générale de Berry, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, une maison sise à Bourges, rue du Poids-le-Roy, paroisse de Saint-Médard.

E. 2275. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1712. — Contrat de mariage entre Guillaume Joubert, meunier, demeurant au moulin de Chappe, paroisse Saint-Privé de Bourges, et Marie Ponet. — Maître Jean Bourdaloue, sieur de La Chaussée, demeurant en la ville de Saint-Amand, autorise Guillaume Bernagou le jeune, son métayer audit lieu de La Chaussée, paroisse de Berry, à aller demeurer dans la métairie de La Motte-d'Ainçay, sise même paroisse et appartenant aux Ursulines de Bourges, bien que le bail dudit Bernagou ne soit pas terminé. — Contrat de mariage entre Philippe Durand, conseiller du Roi, contrôleur au Grenier à sel de *Selles en Berry* (Selles-sur-Cher, Loir-et-Cher), y demeurant, et Catherine Desnoues, fille d'Imbert Desnoues, docteur en médecine, demeurant aussi à Selles. — Transaction passée entre maître Michel-Jacques Thabault, procureur du Roi au Bureau des Traites foraines de la ville de Châteauroux et capitaine au régiment du chevalier d'Artagnan, ledit Thabault étant présentement à Bourges, au logis où pend pour enseigne la Poule Blanche, en la paroisse Saint-Pierre-le-Guillard, et maître Étienne Gaulin, conseiller du Roi, lieutenant criminel au bailliage de Châteauroux, y demeurant paroisse Saint-André. — Solange Guillard, majeure de plus de 25 ans, sœur novice converse au couvent des Ursulines de Bourges, fille de maître Jean Guillard, principal du collège de Dun-le-Roi, cède aux religieuses la somme de 500 livres de principal, produisant 27 livres 10 sous de rente annuelle.

E. 2276. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1713. — Pierre Tullier, écuyer, sieur de Marigny, demeurant à Bourges, paroisse *Notre Dame de la Fourchaud*,

donne en *acense* pour neuf ans à messire Antoine-François de Joigny-Blondel, chevalier, seigneur de Bellebrune, contrôleur général des fermes du Roi en Berry, la maison où demeure le preneur, sise en cette ville, près *le Gros Tournois*, paroisse de Saint-Oûtrillet. — Jacques Léveillé, écuyer, sieur des Fosses, demeurant à Bourges, paroisse *Notre Dame de la Fourchaud*, arrête le cours de la saisie réelle, faite à la requête de Pierre Tullier, écuyer, sieur de Marigny, de tous ses immeubles et de ceux de défunte Jeanne Monicault, sa femme. — Dame Marie de Bethoulat, femme de Jean Sain, écuyer, seigneur de Prévert et autres lieux, demeurant à Prévert, paroisse de Touchay, donne à bail à Étienne Jollivet, laboureur à Sainte-Lunaise, une métairie sise audit bourg de Sainte-Lunaise.

E. 2277. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1673-1713. — « Reconnoissances des cens et rentes deüs a l'arriere fief de Mazières sur des terres et vignes du Grand-Danjou, scis parroisse de Sainct-Pierre-le-Guillard de Bourges. » (1677-1696). La seigneurie de Mazières appartenait alors aux Ursulines de Bourges : Parmi les noms de censitaires, il faut citer François Fabry, marchand orfèvre à Bourges, paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud ; vénérable et discrète personne messire François Pommiers, prêtre, docteur et professeur en théologie, curé de Saint-Oûtrillet de Bourges. — « Arpentage d'un mats de terre anciennement planté en vigne appelé le Clos de la Cour, situé en la parroisse de Moulins près Bourges, censif accordable circonscript et limitté deppendant du lieu et fief du Grand-Mazières. » — « Reconnaissance des cens et rentes deües a l'arriere fief de Mazieres sur le vignoble de La Perche, scis parroisse de Saint-Pierre-le-Guillard. » (1673-1679). — Comptes, notes et quittances de la fabrique paroissiale de Saint-Fulgent de Bourges.

E. 2278. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1714. — Vente par Jean Robert, procureur aux bailliage et siège présidial de Bourges, et Anne Davée, sa femme, demeurant en cette ville, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, à maître Jacques Boin, procureur en la justice d'Ourouer, de deux maisons sises au village des Bourdelins, dite paroisse d'Ourouer. — Contrat de mariage entre François Guesnyer, licencié en lois, conseiller du Roi, maire perpétuel de la ville de Levroux et lieutenant au bailliage dudit lieu, et *damoiselle* Catherine Dufresne, veuve d'André Charrault, marchand. — Jean de Mazelin, écuyer, sieur des Chapelles, et dame Barbe d'Ivoy, sa femme, vendent une rente de 30 livres aux religieuses Ursulines de Bourges ; à noter, parmi les signatures des sœurs, celles de sœur Jeanne Jaupitre de Saint-Benoît et de sœur Marie Bourdaloue de Saint-Augustin. — Compte de la fabrique paroissiale de Saint-Fulgent de Bourges pour 1710, vérifié en 1714.

E. 2279. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1715. — Contrat de mariage entre René de Cullon, écuyer, sieur de la Charnaye, fils de feu René de Cullon, écuyer, sieur de la Charnaye, et de dame Louise Duroux, demeurant à la Charnaye, paroisse de Chassy, et Jeanne de François, fille de feu François de François, écuyer, sieur de Billeron, et de dame Marie Lelarge, demeurant aux Bergeries, paroisse d'Osmery. — Maître Pierre Jan, conseiller du Roi, professeur du droit français en l'Université de Bourges, Nicolas Jan, demoiselles Thérèse et Marie Jan, demeurant en cette ville, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, *acensent* à Guillaume Girard, meunier, demeurant même paroisse, le moulin Rubot, sis au village de Fénestrelay, paroisse de Saint-Germain-du-Puy. — Jacques Maillet, employé dans les affaires du Roi en la ville de Buzançais, donne à ferme à Jacquette Bastard, veuve de Martin Lelarge, et à Louis Lelarge, son fils, laboureur en la paroisse de Trouy, pour neuf ans et moyennant 80 livres et 6 poules par année, 600 boisselées de terre sises en ladite paroisse et aux environs. — Opposition par Paul de Grivel, chevalier, comte d'Auroy, seigneur de la Grange-Chaumont, demeurant ordinairement en son château de La Grange, paroisse Saint-Bouize, à la distribution des deniers provenant de la vente du lieu de Marnay faite sur les sieurs et demoiselles Du Mesnil-Simon.

E. 2280. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1716-1717. — Dame Marie Lelarge, veuve de François de Boisgisson, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Oûtrillet, avoue tenir en fief, à foi et hommage de Claude Riglet, écuyer, seigneur de Malcé, L'Étang, Moulin-Porcher, Chalivoix, Les Noix et autres lieux, demeurant à L'Étang, paroisse de Saint-Céols, à cause de son château de Malcé, les héritages qui suivent : « c'est asçavoir le fief des Bergeries concistant en une cour fermée de murailles, un pavillon, quatre chambres haultes et basses, cuisine, cabinet et autres appartenances..... ». — Vente par Léonard de Montsaulnin, chevalier, seigneur-baron de Fontenay et Nérondes, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Puellier, à Claude Descorcières, marchand toilier en cette ville, paroisse Saint-Pierre-le-Guillard, d'une maison sise rue d'Auron, provenant

de la succession de dame Claude Heurtault, sa mère. — *Acense* par dom Jean-Baptiste de La Villatte, prêtre, religieux Bénédictin et procureur au prieuré Notre-Dame de la ville de La Charité-sur-Loire, ordre de Cluny, à Barthélemy Lavau et consorts, laboureurs, de la métairie de Champfrault, sise en la paroisse de Saint-Caprais, et dépendant dudit prieuré. — Contrat de mariage entre Henri Baratier, gérant les affaires de Marie Dididier, écuyer, seigneur de Velacour, capitaine de cavalerie au régiment des carabiniers du roi, demeurant en la paroisse de Vasselay, et Anne Cardon, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Jean-des-Champs. — Demoiselles Gabrielle et Marie Mazelin, filles et héritières de Jean Mazelin, écuyer, sieur des Chapelles, demeurant aux Chapelles, paroisse de Gron, reconnaissent devoir aux Ursulines de Bourges une rente annuelle de 50 livres.

E. 2281. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1717. — Maître Jean Bienvenu, conseiller du roi, lieutenant en la maîtrise particulière des Eaux-et-Forêts de Bourges, et Madeleine Souciet, sa femme, vendent à Antoine Pagès, bourgeois, demeurant en cette ville, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, une pièce de terre contenant 22 boisselées, mesure de Bourges, sise paroisse de Saint-Doulchard ; cette vente faite moyennant 250 livres. — Jacqueline Lenormant, femme de messire Jean-Pierre Demenou, chevalier, seigneur-baron d'Herry et autres lieux, demeurant au château d'Herry, même paroisse, ladite dame fille et héritière de messire Charles Lenormant, chevalier, seigneur d'Herry, reconnaît devoir une rente annuelle de 40 livres à Marie Lemasson, veuve de François Dumousset, habitant Saint-Maixent en Poitou. — Compte de la fabrique paroissiale de Saint-Fulgent de Bourges pour l'année 1713, déposé sur le bureau en 1717. — Contrat de mariage entre Henri Champion, notaire et procureur au bailliage de Baugy et d'Êtrechy, et Marguerite Vincent.

E. 2281 *bis*. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 31 pièces, papier.

1651-1716. — Hugue de Buchepot, chevalier, seigneur de Fromenteau et Fougerolles, demeurant en son château de Fougerolles, étant présentement à Bourges, au logis où pend pour enseigne la Tête Noire, reconnaît devoir à Étienne Yvernault, bourgeois, demeurant à Lignières, autrefois sergent royal, la somme de 680 livres tournois. — Compte de la fabrique paroissiale de Saint-Fulgent de Bourges pour 1711. — Jean Vernade, laboureur, demeurant en la paroisse de Marmagne, cède à Jacques Boirot, écuyer, sieur de Luet, y demeurant, paroisse de Marmagne, « tous et chacuns les droits, demandes et pretentions que ledict Vernade a et peult pretendre allencontre de Louis Foucault, dit Gueulle Fraiche, mareschal en ladicte paroisse, pour raison des exceds et violances par luy commises en la personne dudit Vernade en l'année mil six cens soixante un..... ».

Nota. — Dans ce dossier, les *minutes* et les *grosses* sont mélangées ; le premier acte, de 1651, a été rédigé par le notaire François Pastoureau, dont l'office passa à René Deperey.

E. 2282. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1718. — Deperey (Gaspard). — Règlement de compte entre Antoine, Étienne Chaumeau et consorts, fermiers en la paroisse de Senneçay, et dame Françoise Monicault, veuve de Pierre Thuillier, écuyer, sieur de Marigny, mère et légitime tutrice de Pierre Thuillier, écuyer, sieur dudit lieu. — Michel Oriot de Grimonville, seigneur de Sevry en partie, demeurant au château de Sevry, même paroisse, cède à maître Julien Deserrand, procureur en l'Élection de Bourges et greffier aux juridictions de cette ville, y demeurant paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud, la somme de 370 livres due au sieur Oriot par Gabriel Rabouin, laboureur, demeurant au domaine de La Testarde, paroisse de Sevry. — Dame Marie Lelarge, veuve de François de François, écuyer, sieur de Boisgisson, ayant la garde-noble de ses enfants, demeurant aux Bergeries, paroisse d'Osmery, donne en *acense* pour neuf ans à Pierre Cadouet et François Pasdeloup, beaux-frères, demeurant en la paroisse de Sainte-Solange, la métairie dite la Cour-du-lieu-de-Billeron. — Jean-Jacques Lebloy, sieur de L'Orme, et Anne Lebloy, sa sœur, demeurant à Bourges, paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud, vendent à Antoine Pagès, bourgeois de cette ville, une pièce de vigne contenant un demi-arpent ou environ, sise au vignoble du Clos-Catin, paroisse Saint-Doulchard.

E. 2283. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1719. — Jean Duveau, maître cordonnier à Bourges, demeurant paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, promet à Jean Chastelin, marchand, demeurant à Issoudun, paroisse Saint-Cyr, de prendre comme apprenti, pendant deux ans, son fils Étienne Chastelin, moyennant la somme de 55 livres. Chastelin père remet à Duveau 40 sous pour payer la cire que les apprentis cordonniers doivent payer à la confrérie Saint-Crépin, et 6 livres pour les *épingles* d'Anne Boutillier, femme dudit Duveau. — Marie-Thérèse Sain, agissant sous l'autorité de Jean Sain, écuyer, sieur de Prévert, son père et légitime tuteur, demeurant à Prévert, paroisse de Tou-

chay, reconnaît être propriétaire d'une pièce de terre contenant une *mouhée*, sise en la paroisse d'Arçay, chargée envers le chapitre de Saint-Ursin de Bourges « d'un septier de bled froment, mesure de cette ville, de rente annuelle, perpétuelle et foncière, et de deux deniers parisis de cens accordables portant proffficts de lots et ventes, payable laditte rente a chacun jour Saint-Michel et ledict cens le jour des Innocents ». — Contrat de mariage entre maître Jean-Baptiste Menat, procureur au bailliage de Lignières, demeurant en cette paroisse, et Anne Lorgery, fille de défunt Pierre Lorgery, receveur des aides, et de Marie Chaumeau. — Françoise-Antoinette Minard, dame du Chastelier, demeurant en la ville de Paris, faubourg Saint-Germain, paroisse Saint-Sulpice, donne à ferme pour neuf années et moyennant la somme de 200 livres par an, à Henri Deschatre, laboureur, la métairie du Chastelier, sise paroisse de Levet. — Pierre de Cougny, écuyer, sieur de Moulinneuf, demeurant à Châteauroux, paroisse Saint-Denis, reconnaît devoir payer aux Ursulines de Bourges une rente annuelle de 75 livres.

E. 2284 (Liasse.) — 296 pièces, papier.

1720. — Nicolas Riglet, écuyer, sieur de La Limaye, demeurant en la ville de La Châtre, étant présentement à Bourges, au logis où pend pour enseigne la Pomme de Pin, proroge pour six ans à Jean Cochet père et à Jean Cochet fils, laboureurs communs, demeurant au lieu de La Limaye, paroisse des Aix, le bail qu'il leur a fait des domaine, métairie et *locature* de La Limaye. — A la réquisition de messire Robert Le Hourt, trésorier de la Sainte-Chapelle du Palais Royal de Bourges, Gaspard Deperey, notaire, se transporte en l'église de ladite Sainte-Chapelle, où il remarque « que mondit sieur le tresorier et messieurs les chanoines, chapelains, vicaires, clercs et enfans de chœur, messires Regnault, Guimogeois et Le Bateux, prestres, chapelains de ladite Sainte-Chapelle, ledit messire Regnault dans le milieu en qualité d'officiant, auroient tous les trois esté chapéz, et auroient marchéz immediattement après la croix, laquelle croix auroit esté précedée de la croix de l'eglise parroissialle de Saint-Jean-le-Vieil et de messire Gautier, prestre, deservant ladite parroisse en l'absence du vicaire perpetuel, revetu de chape aussy bien que ses deux assistans, tous lesquels denommez cy dessus auroient marché processionnellement, après les vespres dites et celebrées en ladite Sainte-Chapelle, depuis les grandes portes de ladite Sainte-Chapelle ou ledit messire Gautier deservant et ses deux assistans auroient joints ladite eglise de la Sainte-Chapelle jusques en la maison scituée rue d'Auron et de la parroisse dudit Saint-Jean-le-Vieil du sieur Le Jeune vicaire de ladite Sainte-Chapelle decedé le jour d'hier samedy dix du present mois de fevrier et an, à la porte de laquelle maison le corps dudit messire Le Jeune auroit esté exposé et aspergé par mondit sieur le trésorier, ensuitte par ledit messire Regnault, officiant, par messires Guimogeois et Le Bateux, chapiers, par monsieur Bouchel, ancien chanoine, à cause de l'absence de monsieur le chantre, et par tous les autres sieurs chanoines, chapelains, vicaires, clercs, enfans de chœur, suivant leur rang de reception ; après ladite aspersion faite dans le rang que dessus auroit esté chanté a voix basse le de profundis et le pater noster en musique, l'oraison auroit esté dite par ledit messire Regnault officiant ; après touttes lesquelles ceremonies l'on auroit marché processionnellement comme dessus jusqu'à la porte de l'eglise parroissialle de Saint-Jean-le-Vieil avec cette seulle difference que messires Guimogeois et Le Bateux, chapiers, auroient precedez le corps dudit maistre Le Jeune decedé, dont les quatre coins du drap mortuaire auroient esté portez par messires Seignelay, Daucet, Taupin et Barre, vicaires de ladite Sainte-Chapelle, ledit corps ainsi porté auroit fermé ladite procession, ledit messire Regnault officiant derriere ledit corps et monsieur le tresorier derriere ledit messire Regnault, et a la porte de ladite eglise de Saint-Jean-le-Vieil, monsieur le trésorier et messieurs les chanoines precedez de leur croix avec lesdits maistres Regnault, Guimogeois et Le Bateux, chapez, se seroient retirez processionnellement en leur eglise de ladite Sainte-Chapelle, sans entrer dans ladite eglise paroissialle de Saint-Jean-le-Vieil, ou ledit corps auroit esté deposé et enterré ; dont et de tout ce que dessus mondit sieur le tresorier a requis acte..... ». — Messire François de Francière, chevalier, seigneur du Coudray, des Fontaines et autres lieux, demeurant ordinairement en son château du Coudray, paroisse d'Orçay, généralité d'Orléans, reconnaît avoir reçu de messire Paul de Grivel, chevalier, seigneur-comte d'Ourouer, Grossouvre, La Grange-Chaumont et autres lieux, demeurant ordinairement en son château de La Grange-Chaumont, paroisse Saint-Bouise, la somme de 5,000 livres pour le rachat et l'amortissement d'une rente annuelle de 277 livres 15 sols 6 deniers. — René Coqueborne, chevalier, vicomte de Fussy, demeurant paroisse de Fussy, reconnaît avoir reçu de maître Nicolas Berthomiers, demeurant à Saint-Amand, paroisse du Vieux-Château, la somme de 1,000 livres pour le rachat et l'amortissement d'une rente annuelle de 55 livres 11 sous 1 denier. — Maîtres Paul Sagordet, greffier de la Monnaie de Bourges, Jean Sagordet, notaire royal en cette ville, et demoiselle Jeanne Sagordet, leur sœur, demeurant tous les trois à Bourges, paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud, ont reconnu avoir reçu, en deux billets de banque de 100 livres, la somme de

200 livres. — Jean Sain, écuyer, sieur de Prévert, demeurant en la paroisse de Touchay, en son nom et au nom de Marie de Bethoulat, sa femme, vend à Jeanne Lelarge, veuve de messire Philippe Chevalier, chevalier, seigneur de Courtefault, demeurant en son *chastel* de Chambon, paroisse de Saint-Just, à René de Cullon, chevalier, seigneur de La Charnaye, et à dame Jeanne de Françès (*alias :* de Français, de François), femme dudit sieur de La Charnaye, demeurant audit lieu, paroisse de Chassy, une maison sise à Bourges, paroisse de Notre-Dame-du-Séminaire, en laquelle demeure présentement le sieur Billault, secrétaire de M. Foullé, *ci-devant* intendant de la généralité de Berry, maison qui *jouxte* d'un côté à la place du Séminaire. — Messire Pierre Lebègue, écuyer, seigneur de Montpensier, demeurant à Bourges, paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud, reconnaît avoir reçu de messire Paul de Grivel, chevalier, seigneur-comte d'Ourouer, de haute et puissante dame Marguerite-Françoise Le Bourgouin de Faulin, sa femme, et de Charlotte-Angélique Le Bourgouin, veuve de messire Louis Bernard, comte du Prat, par les mains de maître Gilles Morin, bailli d'Ourouer, la somme de 2,000 livres pour le rachat et l'amortissement d'une rente annuelle de 100 livres. — Messire Charles Turpin, écuyer, seigneur de Sauldre, reconnaît avoir reçu de *damoiselle* Louise Deville, veuve de maître Simon Alix, conseiller du roi, receveur au Grenier à sel de Sully, par les mains de maître Antoine Danjou, bailli des terres et justices de Méry-ès-Bois et de Ménétréol, demeurant en la ville d'Aubigny, la somme de 500 livres pour le rachat et l'amortissement de 25 livres de rente annuelle. — Louis Bourdaloue, maître parcheminier, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Ambroix, donne en *acense* pour cinq ans à Jean Surlin, maître boulanger à Bourges, demeurant paroisse Saint-Pierre-le-Guillard, moyennant 45 livres par an, une maison, avec boutique où il y a four et cheminée, sise rue de la Croix-de-Bois, paroisse dudit Saint-Pierre-le-Guillard. — Jean Guyot, sieur de Grandmaison, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Pierre-le-Guillard, maître Jean Guyot, bachelier en droit, fils de Pierre Guyot, sieur de Montgermain, demeurant même paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, reconnaissent avoir reçu de Durand Villatte, sieur de Contine, demeurant en la paroisse de *La Chaplaude* (1), la somme de 600 livres en six billets de banque de 100 livres chacun, pour le rachat et amortissement de 33 livres 6 sous 8 deniers de rente annuelle. — René Thomas, sieur des *Coulombiers*, conseiller du roi aux bailliage et présidial de Bourges, y demeurant paroisse Saint-Pierre-le-Puellier, mari et *exerceant les actions* de dame Rose Nibelle, reconnaît avoir reçu de Claude Delacube, écuyer, sieur de Lavergne, demeurant à Vatan, par les mains de maître François Godefroy, procureur fiscal audit Vatan, la somme de 1,000 livres, en un billet de banque, pour le rachat et l'amortissement de 55 livres 11 sous 1 denier de rente annuelle. — Maître Gilbert Votat, lieutenant de la maréchaussée provinciale de Berry, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Ursin, vend à François Guénois, écuyer, sieur de Prunay, conseiller du Roi, lieutenant particulier aux bailliage et présidial de Bourges, y demeurant paroisse Saint-Pierre-le-Puellier, la somme de 60 livres de rente annuelle, au prix de 3,000 livres, présentement payée par l'acquéreur en billets de banque. — Nicolas Riglet, écuyer, seigneur de *Luçon* (Lusson), y demeurant paroisse d'Aubinges, héritier de messire Étienne Riglet, prêtre, chanoine en l'église cathédrale de Bourges, reconnaît avoir reçu de Jean Busson, écuyer, seigneur de Bussy, conseiller du Roi, président trésorier général de France au Bureau des Finances de Bourges, y demeurant paroisse Saint-Oûtrillet, et de François Voizin, marchand maître teinturier, la somme de 2,000 livres pour le rachat et l'amortissement d'une rente annuelle de 100 livres. — Maître Étienne Gourdon, procureur aux bailliage et siège présidial de Bourges, héritier de Nicolas Gourdon, avocat en Parlement, reconnaît avoir reçu de François Maillet, sieur de Briou, et de Marguerite-Marie Rossignol, sa femme, demeurant à Vierzon, la somme de 600 livres pour le rachat et l'amortissement d'une rente annuelle de 30 livres. — Messire Guy-François Delaporte, chevalier, seigneur de Briou, y demeurant paroisse Saint-Martin-des-Champs, reconnaît avoir reçu de messire de Tilly, chevalier, seigneur d'Acon, la somme de 2,000 livres pour le rachat et l'amortissement d'une rente annuelle de 100 livres. — Messire Guillaume Anjorant, chevalier, seigneur du Subdray et autres lieux, demeurant à Bourges, paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud, reconnaît avoir reçu de Hilaire Germain, habitant de Bourges, la somme de 130 livres pour le rachat de 6 livres 10 sous de rente annuelle. — Messire Jean Guillot, prêtre, docteur en théologie, prieur du chapitre Saint-Ursin de Bourges, demeurant paroisse Saint-Pierre-le-Puellier, reconnaît avoir reçu de Jean Perrot, marchand, demeurant en la ville d'Issoudun, paroisse Saint-Cyr, la somme de 2,000 livres pour le rachat et l'amortissement d'une rente annuelle de ??..... — Augustin Godefroy, sieur des Chezeaux, lieutenant d'infanterie au régiment de Chartres, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Médard, vend à Gabrielle Mazelin, fille majeure, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Médard, le domaine des Chezeaux, consistant en un grand corps de logis pour le maître, maison de métayer, bergeries, toits, écurie, grange, volière à pigeons, cour, puits, le tout renfermé de murailles,

(1) Peut-être *La Chapelaude*, canton d'Huriel (Allier) ?

jardin derrière le grand corps de logis, chénevières, terres labourables, huit arpents de vigne ou environ, bois, buissons et prés, plus une *locature* appelée Dalué, le tout sis dans la paroisse de Vignou. — Messire François Tullier, écuyer, seigneur de Mazières, conseiller du Roi, doyen, docteur et professeur ès droits en l'Université de Bourges, y demeurant paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, a reconnu avoir reçu de Jean Blanchet, maître maréchal à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, la somme de 260 livres, savoir : 100 livres pour le rachat et l'amortissement de 111 sous de rente annuelle, et 160 livres pour le rachat et l'amortissement de 9 livres 9 sous 6 deniers de rente annuelle. — Michel-Augustin Godefroy, sieur de La Forest, lieutenant d'infanterie au régiment de Chartres, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Médard, procédant de l'autorité de François Roze, bourgeois, son curateur, vend à maître Barthélemy Béchereau, procureur aux bailliage et siège présidial de Bourges, y demeurant paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, une rente annuelle de 18 livres 4 sous. — Françoise Maréchal, veuve de Léonard Aupépin, sieur de Mazières, fille et héritière de Jean-Jacques Maréchal, bourgeois, reconnaît avoir reçu de Marie Badin, veuve de noble Antoine Rivière, avocat en Parlement, demeurant à Bourges, paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud, la somme de 600 livres pour le rachat et l'amortissement de 33 livres 6 sous 8 deniers de rente annuelle. — Testament de Jeanne Dabert, femme de Claude Fortier, joueur d'instrument, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Jean-des-Champs : « ... Veult son corps mort estre ensevely et mis en un cercueil de bois inhumé et enterré dans l'eglise de Saint-Jean-des-Champs de cette ville, sa parroisse, en une chappelle appellée la chappelle de Saint-Claude en laquelle sont enterré ses ancestres ; qu'il soit dit, sy faire se peut, le jour de son deceds, sinon le lendemain, la messe du corps ; pour ce qui est de ses obseques, funerailles, prieres et enterrement, elle s'en raporte audict Claude Fortier, son mary, dans l'esperance qu'elle a qu'il s'en acquittera dignement. Quant aux biens qu'elle dellaissera au jour de son deceds, elle en a faict et institué, faict et institue son seul et universel heritier Jacques Gougnon, ecuier, sieur de Bois de Vesve ; et, en cas de predeceds de la part dudit sieur Gougnon, en ce cas, elle veult et entend que lesdits biens soient et appartiennent a Jean Gougnon, ecuier, sieur de Bois de Vesve ; et ce, pour les bons et agreables services qu'elle a dit avoir receüs desdits sieurs Gougnon, de la preuve desquels elle les releve par ces presentes, revoquant par celuy cy son testament tous autres qu'elle peut avoir cy devant faicts..... ». — Catherine Pain, fille majeure usant de ses droits, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Jean-le-Vieil, vend à Pierre Lemoine, maître pâtissier, traiteur et rôtisseur, demeurant aussi à Bourges, paroisse Saint-Bonnet, une maison avec ses dépendances, sise *rue Coursalon*, paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud. — *Damoiselle* Françoise Maréchal, veuve de Léonard Aupépin, sieur de Prégentil, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Marché, reconnaît avoir reçu des dames Ursulines de Bourges la somme de 2,200 livres en quatre billets de banque numérotés, deux de 1,000 livres et deux de 100 livres, pour le rachat et l'amortissement de 100 livres de rente annuelle. — Bail par les Ursulines de Bourges des moulins dépendant de l'arrière-fief de Mazières, à elles appartenant, sis en la paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard de Bourges. — Fondation pieuse faite en l'église Saint-Fulgent de Bourges par Claude Bordinat, marchand drapier et archer en la maréchaussée provinciale de cette ville. — Assemblée des paroissiens de Saint-Fulgent pour la nomination d'un des deux procureurs fabriciens et pour celle de deux auditeurs du compte que le procureur fabricien sortant doit rendre de son exercice. — Jeanne Ragueau, veuve de François Chabenat, seigneur de Boisvert, trésorier de France au Bureau des Finances de Bourges, y demeurant paroisse Saint-Oûtrillet, vend à Étienne Millet, seigneur de Berry (auj. Berry-Bouy), officier de feu S. A. R. Madame la duchesse de Berry, demeurant aussi à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, une rente annuelle de 134 livres 17 sous 7 deniers. — Françoise-Antoinette Minard, dame du Chastellier, demeurant à Paris, faubourg Saint-Germain, paroisse Saint-Sulpice, donne en *acense* pour trois années et moyennant *six vingts livres* par an, au sieur Fabre, directeur du service des carrosses de Bourges à Paris, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Jean-des-Champs, le logis où pend pour enseigne Le Sauvage, sis à Bourges, rue Bourbonnoux, paroisse Saint-Jean-des-Champs. — Maîtres Silvain Thomas et Simon Bernard, procureurs aux bailliage et siège présidial de la ville de Bourges, y demeurant, le premier paroisse Saint-Oûtrillet, et le second paroisse Saint-Pierre-le-Guillard, vendent à Philippe Labbe, écuyer, sieur de Champgrand, demeurant à Bourges, paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud, une rente annuelle de 60 livres. — Marie Badin, veuve de noble Antoine Rivière, avocat en Parlement, demeurant à Bourges, paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud, reconnaît avoir reçu d'Étienne Perrotin, écuyer, sieur du Grand-Moutet, y demeurant, paroisse Saint-Pierre-le-Guillard, la somme de 665 livres 18 sous pour le rachat et l'amortissement de 33 livres 6 sous 8 deniers de rente annuelle. — Étienne Perrotin, écuyer, seigneur du Moutet, demeurant paroisse Saint-Pierre-le-Guillard de Bourges, vend à Pierre Labbe, seigneur de Saint-Georges, demeurant à Bourges, paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud, une rente annuelle de 13 livres.

E. 2285. (Liasse.) — 68 pièces, papier ; 1 plan sur papier.

1721. — Marie Lefert, femme de noble Étienne Franconin de Rouzat, seigneur de Rouzat et Lamarsolle, conseiller du Roi, élu en l'Élection de Gannat, reconnaît avoir reçu en don de François Robin, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, seigneur de Châteaufert, et de dame Marguerite Lefert, sa femme, la somme de 1,000 livres. — Messire François Robin, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, seigneur de Châteaufert, dame Marguerite Lefert, sa femme, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Jean-le-Vieil, et dame Marie Lefert, femme d'Étienne Franconin de Rouzat, sieur dudit lieu et de Lamarsolle, conseiller du Roi, élu en l'Élection de Gannat, vendent à Jean Danyé, marchand à Bourges, paroisse Saint-Ursin, la métairie des Pastureaux, sise paroisse de Vasselay, moyennant le prix de 5,574 livres. — Françoise Monicault, veuve de Pierre Tuillier, écuyer, sieur de Marigny, demeurant à Bourges, paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud, donne en *acense* à Pierre Paris, laboureur, demeurant en la paroisse d'Osmoy, la métairie des Grandes-Rouachères, en laquelle demeure le preneur, sise en ladite paroisse d'Osmoy. — Messire Jean-Baptiste Dorsanne, chevalier, seigneur de Saragosse et autres lieux, et dame Marie-Anne Catherinot, sa femme, demeurant au *chastel* de Saragosse, paroisse de Limeux, empruntent une somme de 2,400 livres à Madeleine Bruère, veuve d'Honoré Bonnardelle, échevin et prévôt des consuls de la ville de Bourges. — Philippe Besle, garçon tisserand, né en la ville de Nevers, promet à Antoine Delair, maître maçon et tailleur de pierre, demeurant en la paroisse Saint-Pierre-le-Marché de Bourges, d'être son apprenti pendant 18 mois. Delair s'oblige à le loger, nourrir, coucher et blanchir en sa maison, à lui montrer son métier le mieux qu'il lui sera possible et sans lui en rien cacher ; il s'engage à payer audit Besle la somme de 7 livres chaque mois et à l'acquitter de la cire qui sera due à la communauté des maîtres maçons et tailleurs de pierre de la ville de Bourges. — Testament de Marie Courtadon, femme de Jean Bonnier, maître sellier à Bourges, y demeurant paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard : « ... Veult son corps mort estre ensevely et mis en un cerceuil de bois inhumé et enterré dans l'eglise de Saint-Pierre-le-Guillard de cette ville, sa parroisse..... ». — Messire François Claveau, chevalier, seigneur des Noues, demeurant à Bourges, paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud, et Jean Lesyeur, écuyer, demeurant aussi en cette ville, paroisse Saint-Fulgent, au nom de dame Marie-Anne Lelarge, veuve de messire Jean-Baptiste Henry, conseiller du Roi, trésorier général des galères de France, dame du lieu de la Grange-Saint-Jean, demeurant à Paris, paroisse Saint-Sulpice, vendent à Esme Chifflet, maître bourrelier, et à Jacques Guilbœuf, maître éperonnier, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Fulgent, diverses coupes de bois dépendant du lieu de la Grange-Saint-Jean. — Françoise Monicault, veuve de Pierre Tuillier, écuyer, sieur de Marigny, demeurant à Bourges, paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud, avoue tenir en fief, à foi et hommage de Françoise-Antoinette Minard, dame pour les deux tiers de la seigneurie du Chastellier, demeurant à Paris, faubourg Saint-Germain, paroisse Saint-Sulpice, et de François Ballavoine, seigneur pour un tiers de ladite terre, divers biens-fonds sis en la paroisse de Lochy. — Marché pour la construction d'une maison près du Séminaire de Bourges, entre Antoine Delaire, maître maçon et entrepreneur, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Marché, et Jean-Raymond Carbonnel, conseiller du Roi, contrôleur au Grenier à sel de Bourges, paroisse Saint-Jean-des-Champs (avec plan). — Testament de Gabrielle Mazelin, fille majeure : « ... Veult son corps mort estre ensevely, mis en un cerceuil de bois et enterré dans l'eglise de Saint-Jean-des-Champs de Bourges, sa parroisse... ». Elle lègue à la fabrique de cette paroisse une rente annuelle de 20 livres.

E. 2286. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1722. — Contrat de mariage entre François Masson des Rompis, maître de camp général des dragons, fils de défunt François Masson, sieur de Longpré, et de Marguerite Guillault, demeurant en la paroisse de Veaugues, et demoiselle Anne Margat, fille de François Margat, sieur de La Roche, ancien échevin de Bourges, et de Marie-*Soulange* Delard, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Jean-le-Vieil. — Léonard Galbois, marchand cirier et chandelier à Bourges, paroisse Saint-Pierre-le-Guillard, s'oblige de prendre en apprentissage pour un an Nicolas Dagron, demeurant aussi en cette ville, même paroisse, et de lui montrer et enseigner l'*art et métier de cirier et chandelier*, sans lui en rien cacher. Dagron promet d'obéir à son maître et à sa femme en toutes choses licites et honnêtes. Il n'aura droit ni à la nourriture, ni au logement ; le présent apprentissage contracté moyennant la somme de 100 livres, que ledit Dagron et sa mère s'obligent à payer solidairement. — Contrat de mariage entre Étienne Perrotin, écuyer, sieur du Moutet, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard de Bourges, fils de Pierre-Mathieu Perrotin, écuyer, sieur dudit lieu, et de dame Gabrielle-Anne Gibieuf, et demoiselle Marie Cœurdoulx, fille de maître Pierre Cœurdoulx, avocat en Parlement, et de Marie Ragueau, demeurant en cette ville, paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud. — Contrat de mariage entre messire

Robert Demenou, chevalier, seigneur de Narbonne, chevalier de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare, fils de défunts messire Charles Demenou, chevalier, seigneur de Narbonne, et de dame Marguerite Chauvelin, demeurant à Bourges, paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud, et demoiselle Éléonore-Geneviève Seurat, fille de défunts messire Guillaume Seurat, chevalier, seigneur de Clerandry, et de dame Jeanne-Éléonore Delatouche, demeurant en la paroisse de Levet. — Contrat de mariage entre maître Pierre Moreau, notaire et procureur au bailliage de Bengy, demeurant en ladite paroisse, et demoiselle Marguerite Gouru, fille de maître François Gouru, huissier.

E. 2287. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1723. — Contrat de mariage entre Jean Baudet, sieur de L'Étang, fils de défunt maître André Baudet, conseiller du Roi au Grenier à sel d'Argenton, et Marie Delousche, fille de Charles Delousche, sieur de L'Oiseau, procureur fiscal de la justice d'Orsennes. — Étienne Hervet et Pierre Guyard, marchands épiciers-drapiers, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, prennent en apprentissage pour deux ans et moyennant 300 livres que devra payer le père de l'apprenti, Jean Petitjean, fils de Léonard Petitjean, demeurant à Issoudun, paroisse Saint-Cyr. — Anne Veuilhault, femme de Gabriel Langlois, vend à Jacques Sure, postulant en la juridiction consulaire de Bourges, paroisse Saint-Pierre-le-Guillard, l'office de notaire royal ayant appartenu à défunt Claude Veuilhault, son père, pour la somme de 300 livres à verser entre les mains du sieur Léveillé, écuyer, sieur des Fosses, comme créancier de la succession dudit défunt. — Vente par *demoiselle* Marie Badin, veuve d'Antoine Rivière, avocat en Parlement, bailli des Aix, à Nicolas et Françoise Breton, de 18 boisselées de terre, sises au lieu de *la Croix Moultejoie,* pour la somme de 450 livres, payée comptant. — Testament de Catherine Marchand, femme de Jean Donnacier, maître boulanger : « ... Veult son corps mort estre enterré en l'eglise de Sainct Fulgent, sa parroisse..... ». — Contrat d'apprentissage : Étienne Pontois, maître tailleur d'habits, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Ursin, s'engage à prendre comme apprenti pendant deux ans Jean Salomon, moyennant 100 livres à payer par le tuteur dudit Salomon, plus 4 livres pour la cire à offrir à la confrérie. — Bail par Édouard Roger, chevalier, seigneur-vicomte de Coulogne, conseiller du Roi, président trésorier de France au Bureau des Finances de Bourges, y demeurant paroisse de Saint-Pierre-le-Puellier, à Benjamin Goutenoire, huissier des décimes et tailles de la province de Berry, demeurant à Bourges, paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud, des terre, seigneurie et métairie de Coulogne et dépendances, sises paroisse du Subdray, pour neuf années et moyennant la somme de 970 livres, un quart de vin du cru et deux douzaines de pigeonneaux par an.

E. 2288. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1724. — Étienne Perrotin, écuyer, sieur du Moutet, y demeurant, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, donne à bail pour sept ans à Barthélemy Brunet, manœuvre, demeurant au village de Pissevieille, dite paroisse, la métairie du Grand-Moutet et ses dépendances. — Jean-Raymond Carbonnel, conseiller du Roi, contrôleur au Grenier à sel de Bourges, y demeurant paroisse Notre-Dame-du-Séminaire, vend à François-Xavier Belleuvre, procureur ès sièges royaux de Mehun, y demeurant, une petite grange sise à Mehun, qui *jouxte par le devant la rue du Bourg Chevereau.* — Pierre Blain, maître pâtissier, traiteur et rôtisseur, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Oûtrillet, promet à Jean Huslin, maître poêlier à Bourges, demeurant paroisse Saint-Pierre-le-Marché, de prendre en apprentissage, pendant un an, Esme Huslin, fils dudit Jean, et de lui montrer ledit métier sans lui en rien cacher, de le nourrir et coucher en sa maison; le présent apprentissage fait moyennant la somme de 60 livres et douze tabliers pour le métier, à donner à Blain. — Messire Robert de Menou, chevalier, seigneur de Jeu et Montierchaume, chevalier de l'ordre de Montcarmel et de Saint-Lazare, demeurant en son château et paroisse de Jeu, présentement à Bourges, au logis où pend pour enseigne l'Écu de France, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, donne à titre de ferme, pour sept ans et moyennant la somme de 400 livres par an, la métairie de Clusrandry, sise paroisse de Levet. — Testament de Marie Philiberon, veuve de Claude Descourcières, maître toilier, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard : « ... Veult son corps mort estre enterré dans le cimetière de l'eglise paroissiale dudit Saint-Pierre-le-Guillard, sa paroisse, au devant de la grande porte et principalle entrée de ladite eglise..... ». — Maître Jacques Bailly, conseiller du Roi et son procureur en la Monnaie de Bourges, y demeurant paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud, au nom de Nicolas Boivin, marchand, maître tailleur d'habits, demeurant à Paris, paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, cède au sieur Jean Masson, sieur de Bellefontaine, contrôleur général des aides de Berry, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Jean-des-Champs, la somme de 2,597 livres 4 sous 3 deniers, due à Boivin par maître Augustin Poubeau, sieur de Bellechaume. — Jean-Baptiste-François Le Soudier, sieur de Saint-Blaise, bourgeois de Paris, y demeurant ordinairement rue de la Harpe, paroisse

Saint-Benoît, fermier général des terres de la Ferté-Imbault et Salbris situées en Blésois, Le Coudray, Civray et Massœuvre, appartenant à M. le comte d'Étampes, et de la seigneurie d'Aubusset, appartenant à M. Millieu, constitue comme procureur général et spécial maître Jean Duranton, dit Labetoulle, demeurant au bourg de La Ferté-Imbault, paroisse de Selles-Saint-Denis, qui sera chargé de régir lesdites terres et seigneuries, d'en recevoir les fruits, profits et revenus et de faire les baux.

E. 2289. (Cahier.) — 97 feuillets, papier.

1717-1724. — « Repartoire de Gaspard Deperey, receû notaire royal en cette ville de Bourges le 19 juillet 1717. »

E. 2290. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1725. — Contrat de mariage entre Claude Bordinat, maître drapier *drapant*, veuf de Perpétue Degrand, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Fulgent, et Marguerite Guénin, veuve de Denis Duperron, cabaretier, demeurant paroisse Saint-Pierre-le-Guillard. — Testament de Léonard Dumoutet, maître maçon et tailleur de pierre, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Fulgent : « Au nom du pere, du fils et du saint esprit : Premier, comme estant dans la foy de l'eglise catholique, apostolique et romaine hors de laquelle il sçait qu'il n'y a point de salut, a recommandé son ame a Dieu et createur, supliant sa divine majesté par les merittes infinys de la mort et passion de son fils unique notre sauveur et redempteur de mettre son ame au nombre des bienheureux, implorant a cette fin l'intercession de la glorieuse vierge Marie; veult après son deceds estre enterré et inhumé en l'eglise de la parroisse en laquelle il deceddera ; qu'il soit dit, sy faire se peut, le jour de son deceds, sinon le landemain, la messe du corps; quant a ses obseques, funerailles et enterrement, il s'en raporte a Jeanne Delagrange, sa femme; quant aux biens qu'il dellaissera, il en a fait et institué son seul et universel heritier Jean Duplan, garçon masson et tailleur de pierre, fils du nommé Duplan, cy devant maistre boulanger, et ce, pour les bons et agreables services qu'il a dit avoir receüs de luy de la preuve desquels il l'a relevé et releve par ces presentes; a la charge neantmoins de l'usufruict desdits biens envers laditte Delagrange, sa femme, pendant la vie d'icelle, revocquant par celuy cy son testament tous autres testaments et codiciles qu'il peut avoir cy devant faicts..... ». — Maître Jean Sallé, conseiller du Roi, docteur agrégé en l'Université de Bourges, et Marie Meignan, sa femme, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Pierre-le-Guillard, donnent à titre de rente annuelle et perpétuelle à François et Pierre Poirier, père et fils, tisserands en draps, demeurant en la ville de Dun-le-Roi, paroisse Saint-Étienne, une maison où demeure actuellement ledit Pierre Poirier, sise à Dun, rue Saint-Vincent. — Pierre Delachapelle, prêtre, licencié en droit civil et en droit canonique, grand archidiacre et chanoine en l'église cathédrale de Saint-Étienne de Bourges, y demeurant paroisse de Saint-Pierre-le-Puellier, vend à maître Benjamin Goutenoire, huissier des décimes, et à Jeanne Bonnet, sa femme, demeurant à Bourges, paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud, un galetas couvert de bardeau, en très mauvais état, sis en cette ville, rue Montcenoux, paroisse Saint-Ursin. — Contrat d'apprentissage : François Belenfant, maître bourrelier à Bourges, demeurant faubourg d'Auron, paroisse Saint-Pierre-le-Guillard, promet à Sébastien Barberan, maître savetier à Bourges, de prendre pendant deux ans son fils Nicolas comme apprenti, de le loger, nourrir et coucher en sa maison et de lui enseigner le mieux possible le métier de bourrelier; le présent contrat fait moyennant 80 livres à payer par Barberan père, plus 100 sous pour la cire revenant à la communauté des maîtres bourreliers. — Contrat de mariage entre Jean Berthault, parcheminier à Issoudun, paroisse Saint-Cyr, et Marie Guilbœuf, fille de feu Jacques Guilbœuf, éperonnier. — Contrat d'apprentissage : Silvain Coulon, marchand bonnetier, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Pierre-le-Guillard, prend comme apprenti pendant un an Nicolas Renauldon, enfant de 15 à 16 ans, demeurant à Bourges, paroisse du Séminaire; ce contrat fait moyennant la somme de 6 livres payée par Anne Renauldon, fille majeure usant de ses droits. — Maître Louis Mérigot, procureur en la justice de Lignières, demeurant en ladite paroisse de Lignières, et Marie Mérigot, fille majeure usant de ses droits, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Pierre-le-Guillard, vendent à messire Gilbert Mouzay, prêtre, curé de la paroisse de Saint-Jean-des-Champs de Bourges, promoteur au siège de l'officialité de cette ville, une rente annuelle de 15 livres.

E. 2291. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1718-1726. — Comptes de la fabrique paroissiale Saint-Fulgent de Bourges. — Contrats divers sans intérêt.

E. 2292. (Cahier.) — 84 feuillets, papier.

1594. — Desauzay (Jean). — Honorable homme Étienne Tillier, bourgeois de Bourges, reconnaît avoir reçu de Martin Habert, fermier de la seigneurie de Veausse, en la paroisse

de *Saint-Oulchard* (Saint-Doulchard), la somme d'un écu sol et 15 sous tournois, pour une rente annuelle due par ledit Habert (folio 6). — René Dupond, écuyer, sieur de Chouday, reconnait devoir à noble homme Charles Mazelin, trésorier et payeur de la compagnie de monseigneur le maréchal de La Châtre, demeurant à Bourges, la somme de 8 écus 1/3 de rente annuelle et perpétuelle (folio 11). — Claude Trybeau, maître maçon et tailleur de pierre, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, promet à *damoiselle* Guillemette Martin, épouse de noble homme Charles Mazelin, secrétaire de monseigneur le maréchal de La Châtre, de faire diverses réparations importantes dans la maison dudit Mazelin (folio 34). — Prudent homme Jean Fenardet, marchand apothicaire, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Jean-des-Champs, donne en *acense* au nom d'Étienne Girard, marchand, à honorable homme maître Pierre Leveillé, notaire royal à Bourges, « tout le droit, part et portion que ledit Girard a et peu[t] avoir et a luy apartenir en une maison appellée les Troys Fleuttes (les Trois Flûtes) (1), sise en cette ville de Bourges, en la grand rue de Bourbonnou, près le logis de la Truye qui fille, ladicte maison indivise entre icellui Girard et sire Germain Montagu, marchant, demeurant audit Bourges..... » (folio 72).

(1) Cette maison existe encore rue Bourbonnoux et a conservé son antique appellation : un pilier de bois porte sculptée l'enseigne des Trois Flûtes.

E. 2293. (Cahier.) — 94 feuillets, papier.

1593-1595. — Guillemette Martin, femme de noble homme Charles Mazelin, receveur des aides et tailles en Berry au comptoir de Bourges et secrétaire de monseigneur le maréchal de La Châtre, gouverneur des duchés d'Orléans et de Berry, demeurant à Bourges, vend, en son nom et au nom de son mari, à honorable homme Pierre Paillasson, bourgeois de Bourges, une rente de 33 écus 1/3 (folio 1). — Vente par Claude Doullé et Catherine de Saint-Père, sa femme, demeurant à Bourges, à noble homme Charles Mazelin, trésorier et payeur de la compagnie de monseigneur le maréchal de La Châtre, du fief de Chenevières et de ses dépendances, le tout sis dans les paroisses de Savigny, Farges et Nohant-en-Goût et aux environs, moyennant la somme de 2,900 écus d'or sol (folio 25). — Contrat de mariage entre Adrien Baudouin, de Paris, et Marguerite Laplanche, de Tours, au service de noble homme Charles Mazelin, seigneur de Chenevières, trésorier et payeur de la compagnie de monseigneur le maréchal de La Châtre (folio 43, verso). — Messire Malachias Bernard, docteur en la Faculté de médecine de Bourges, en son propre nom et au nom de Claude Morin, marchand, demeurant en la paroisse de Saint-Christophe de Châteauroux, vend à honorable homme et sage maître Vincent Sarrazin, conseiller du Roi et président en l'Élection de Berry, demeurant à Bourges, une rente annuelle de 8 écus 1/3 d'écu sol (folio 91).

E. 2294. (Cahier.) — 84 feuillets, papier.

1596. — Prudent homme Paul Agard, marchand, demeurant à Vierzon, fermier de la seigneurie de Saint-Florent, donne en *acense* à Noël Deschamps, laboureur en la paroisse de Saint-Florent, un moulin sis sur la rivière du Cher et dépendant de ladite seigneurie, appelé vulgairement « les Molins Bannaulx de Saint-Florent » (folio 1). — Contrat de mariage entre noble homme maître Étienne Charreton, licencié en lois, fils de noble homme François Charreton, grènetier au Grenier à sel de Montluçon, et Marie Letroing, fille de feu François Letroing, avocat au siège présidial de Bourges, et de Marie Dorléans (folio 8). — Messire Malachias Bernard, docteur en la Faculté de médecine de Bourges, donne en *acense* pour sept ans à Gilles Duplex, docteur ordinaire de cette ville, une maison appartenant au bailleur, sise en la ville de Bourges, touchant celle où demeure actuellement ledit Bernard (folio 24). — Noble homme messire Jean Mercier, sieur du Gué-aux-Dames, docteur ès droits en l'Université de Bourges, et son frère Étienne Mercier, docteur en la Faculté de médecine de cette ville, donnent en *adcense* à Pierre Resmond, sergent en la baronnie de Montfaucon, demeurant en la paroisse de Villabon, une maison, sise en ladite paroisse de Villabon, appartenant aux bailleurs (folio 38, verso). — Contrat de mariage entre honorable homme et sage maître Jacques Fontaine, conseiller du Roi et garde des sceaux au bailliage de Berry et siège présidial de Bourges, et Jeanne Pinette, fille de maître Jean Pinette, avocat audit siège (folio 52). — Transaction entre messire Malachias Bernard, docteur en médecine, demeurant à Bourges, paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud, et messire Gilles Desjardins, docteur régent en la Faculté de droit de l'Université de Bourges, relativement à l'écoulement des eaux de leurs immeubles (folio 61).

E. 2295. (Cahier.) — 21 feuillets, papier.

1597. — « Cayer des quittances de deniers receüz et retiréz de monseigneur Bourdaloue, receveur des consignations à Bourges. »

Nota. — La couverture du cahier est un fragment de parchemin au nom de « Claude de La Chastre, baron de la Maison-Fort, mareschal de France, bailly et gouverneur des païs et duché de Berry..... ».

E. 2296. (Cahier.) — 108 feuillets, papier.

1597. — Honorable homme Jean de La Fillée, commandant en la Grosse Tour de la ville de Bourges pendant l'absence du capitaine Durboys, sous l'autorité de monseigneur le maréchal de La Châtre, demeurant en ladite Grosse Tour, donne à rente annuelle et perpétuelle à Étienne Bezard, laboureur en la paroisse d'Osmoy, au village de Quincé, 9 *septerées* de terre labourable en une pièce et quelques masures, le tout sis en ladite paroisse, au *terrouer de Quincé,* près du chemin de Bourges à Savigny (folio 6). — Noble homme messire Jean Mercier, sieur du Gué-aux-Dames, docteur régent ès droits en l'Université de Bourges, donne en *adcense* pour sept ans à Simon Bradu, laboureur en la paroisse de Gron, une métairie sise en la paroisse de Villabon (folio 11). — Haut et puissant seigneur messire Scipion de Fiesque (*Scipione Fiesco*), chevalier des ordres du Roi, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, conseiller au Conseil d'État et privé de Sa Majesté, chevalier d'honneur et chef du Conseil de la reine douairière de France, duchesse de Berry, baron de la seigneurie de Levroux et Baudres (Indre), étant présentement à Bourges, à la suite de Madame la Reine, donne en *adcense* pour sept ans à prudent homme François Daguyn, marchand, demeurant en la ville de Levroux, le total du revenu de la seigneurie de Levroux et Baudres, moyennant la somme annuelle de 733 écus 1/3 (folio 37). — Noble homme Charles Mazelin, seigneur de Chenevières, trésorier de la gendarmerie de France, demeurant à Bourges, donne en *adcense* pour cinq ans, à prudent homme maître Louis Pyneau, notaire royal en Berry, demeurant à Baugy, une pièce de terre, sise au bourg de Farges, près du chemin de Farges à Avor (folio 46). — *Damoiselle* Catherine Balduyn, veuve de Jean de Sauzay, écuyer, sieur de la Clamecie, demeurant à Bourges, en son nom personnel et comme ayant la garde-noble de Catherine de Sauzay, sa fille, donne en *adcense* à noble homme et sage maître Jean Cousin, sieur de Villemenard, conseiller du Roi au siège présidial de Bourges, un corps de logis sis près les Quatre-Piliers, paroisse Saint-Oûtrillet de Bourges (folio 54). — Noble homme Charles Mazelin, seigneur de Chenevières, trésorier de la gendarmerie de France, à Bourges, donne en *adcense* pour sept ans à Pierre et Louis Fougières, frères, laboureurs, demeurant en la paroisse d'Osmoy, la grande métairie et le moulin de Chenevières (folio 57). — Catherine Balduyn, veuve de noble homme Jean de Sauzay, écuyer, sieur de La Clamecie, reconnaît avoir reçu de noble homme et sage maître Philippe Labbe de Champgrand, conseiller au siège présidial de Bourges, la somme de 40 écus sol (folio 61). — Noël Gauffier, laboureur, demeurant en la paroisse de Vornay, reconnaît devoir à noble homme maître Philippe Labbe, sieur de Champgrand, conseiller au siège présidial de Bourges, à cause de dame Vincende Sarrazin, épouse dudit conseiller, la somme de 103 livres tournois (folio 92). — Honorable homme et sage maître Claude Bourdaloue, avocat au siège présidial et de la Maison commune de Bourges, reconnaît avoir reçu de Sulpice Peronnet, homme de peine, demeurant au Bois-Siramé, paroisse de Vorly, la somme de 50 sous tournois (folio 102).

E. 2297. (Cahier.) — 67 feuillets, papier.

1599. — Marie Colombier, veuve de maître Hugue Amignon, avocat au siège présidial de Bourges, vend à Silvain Bréchet, procureur audit siège, deux maisons sises en la paroisse de Saint-Oûtrillet de Bourges, touchant la *rue de Troussevache* et par devant la rue du Vieux-Poirier (folio 13). — Contrat de mariage entre noble homme Daniel Riglet, sieur de Poupelin, conseiller du Roi et maître des Eaux-et-Forêts en Berry, demeurant à Bourges, et Anne Amignon, fille d'Hugue Amignon, avocat au siège présidial de cette ville, et de Marie Colombier (folio 25). — Contrat de mariage entre maître Jean Trémeau, fils de défunt Antoine Trémeau et de Françoise Depardieu, et Jeanne Alabat, fille de noble homme Nicolas Alabat, sieur de Merolle, et de Marie de Saint-Père, demeurant en la paroisse Saint-Hippolyte de Bourges (folio 36). — Testament de Marie Bidault, femme d'Étienne de Mahy, bourgeois et marchand à Bourges : « ... Veult son corps estre inhumé en l'esglise de Saint-Pierre le Puyllier dudit Bourges, au lieu et place ou ses feüz freres ont esté inhumez..... » (folio 51). — Haut et puissant seigneur Guillaume Pot, chevalier, grand maître des cérémonies de France, seigneur de Rhodes (Indre) et de Menetou-Salon, demeurant à Menetou, et dame Jacqueline de La Châtre, sa femme, vendent à noble homme Charles Mazelin, sieur de Chenevières, trésorier et payeur de la gendarmerie de France, demeurant à Bourges, une rente annuelle et perpétuelle de 50 écus sol (folio 67).

E. 2298. (Cahier.) — 114 feuillets, papier.

1600. — Marie Colombier, veuve d'Hugue Amignon, avocat au siège présidial de Bourges, donne en *adcense* à Jean Pellet, marchand, Jean Potantian l'aîné, maître boulanger, et Jean Potantian le jeune, son fils, maître pâtissier, demeurant à Bourges, la maison où pend pour enseigne *les Quatre Pilliers,* dans laquelle demeure présentement Jacques Delestang, hôtelier et cabaretier royal, sise en cette ville, paroisse Saint-Oûtrillet, et qui *jouxte* par devant *la*

grand rue tendant des Carmes au Pallays et d'un long la rue de Troussevache (folio 2). — Maître Antoine Tastereau, procureur au siège présidial de Bourges, au nom de noble homme François Daguet, valet de chambre ordinaire du Roi, donne en *adcense* pour trois ans, moyennant 1 écu 1/3 par année, à Germain Pétault, laboureur en la paroisse de *Saint Oulchard* (Saint-Doulchard), quatre *septerées* de terre en ladite paroisse (folio 8). — Jean de Sathenat, écuyer, sieur de Launay, trésorier et receveur de l'arrière-ban des pays et duché de Berry, convoqué en l'année 1597, demeurant à Launay, paroisse de Quincy, reconnaît avoir retiré des mains de maître Étienne Barbier, procureur au siège présidial de Bourges, tous les papiers concernant les affaires du ban et de l'arrière-ban (folio 15). — Contrat de mariage entre maître Claude Béchet, avocat en la cour de Parlement à Paris, demeurant à présent à Hérisson (Allier), fils de feu Nicolas Béchet, notaire royal à Hérisson, et Catherine Tastereau, fille d'Antoine Tastereau, procureur au siège présidial de Bourges. Il est fait mention dans cet acte de messire François Gibieuf, docteur en la Faculté de médecine de Bourges (folio 44). — Antoine de Sathenat, écuyer, seigneur du Mont et de Vouzeron en partie, demeurant au Mont, paroisse de Vouzeron, vend à noble homme Adam Le Changeur, conseiller du Roi, trésorier de France et général de ses finances en la Généralité de Langue d'Oïl, à Bourges, et à *damoiselle* Catherine Balduin, sa femme, le lieu du Coustan avec toutes ses dépendances (folio 53). — Noble homme Daniel Millet, conseiller et secrétaire du Roi, demeurant à Bourges, cède à Catherine Auclerc, veuve de noble homme Étienne Millet, sieur du Châtellier, conseiller du Roi, trésorier de France et général de ses finances en Berry, demeurant à Bourges, tous les droits qui lui appartiennent sur la succession dudit Étienne Millet, son frère (folio 74). — Noble homme messire Jean Mercier, seigneur du Gué-aux-Dames, docteur et régent en droit en l'Université de Bourges, donne en *adcense* à Jean Lemaître, vigneron, demeurant au bourg de Charlet, paroisse Saint-Ursin de Bourges, pour neuf années, une maison consistant en deux *chastz* (logements), l'un à cheminée et l'autre sans cheminée, plus un jardin, sis audit bourg de Charlet, près le chemin allant de Saint-Martin au Gué-aux-Dames (folio 82). — Maître Philippe Labbe, seigneur de Champgrand, conseiller du Roi au siège présidial de Bourges, donne en *adcense* pour sept ans, à Pierre Martin, *coquatier* (marchand d'œufs et de volailles), demeurant à Bourges, paroisse Saint-Pierre-le-Guillard, diverses pièces de terre, sises aux environs de *Saint-Fleurant* (Saint-Florent-sur-Cher), dont l'une au *carrouer* (carrefour) *de Saint-Fleurant* (folio 90). — Contrat de mariage entre noble homme Daniel Milet, secrétaire de la Chambre du Roi *et de sa maison et couronne de Navarre*, demeurant à Bourges, et Catherine Morin, fille de maître Jean Morin, receveur des tailles en Berry (folio 99).

E. 2299. (Cahier.) — 74 feuillets, papier.

1601. — Honorable homme maître Étienne Barbier, procureur au siège présidial de Bourges, et prudent homme Guillaume Levescat, huissier et sergent au Châtelet de Paris, demeurant à Bourges, vendent à maître François Delarivière, notaire royal à Vierzon, une maison *à demeurance*, sise audit Vierzon, devant *la place du Palais* (folio 3). — Contrat de mariage entre maître Denis Desbarres, praticien, demeurant à Bourges, en la paroisse de Saint-Oûtrillet, et Claude Saultereau, fille de feu Antoine Saultereau, bourgeois de Bourges (folio 5). — Catherine de Sauzay, femme de noble homme Henry Lemareschal, seigneur de Lassay, demeurant à Bourges, donne en *adcense* pour trois ans, à Huguet Chausset, maître pâtissier, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Pierre-le-Marché, un corps de logis dépendant de la maison où habitent ledit seigneur et ladite *damoiselle* de Lassay, sise près les Quatre-Piliers, paroisse Saint-Oûtrillet de Bourges, *qui jouxte par le devant la rue tendant desditz Quatre Pilliers à la Porte Gordayne* (folio 9). — Noble homme Daniel Milet, conseiller du Roi, trésorier de France et général de ses finances en Berry, demeurant à Bourges, vend à Catherine Auclerc, veuve de noble homme Étienne Milet, seigneur du Chastelier, aussi conseiller du Roi, trésorier de France et général de ses finances en Berry, une rente annuelle et perpétuelle de 166 écus 2/3 (folio 14). — Haute et puissante dame Marie de La Châtre, épouse de haut et puissant seigneur messire Guillaume de Laubespine, chevalier, seigneur-baron de Châteauneuf, conseiller du Roi en son Conseil d'État, présentement à Bourges, reconnaît avoir reçu de haut et puissant seigneur messire Guillaume Pot, chevalier, conseiller du Roi en son Conseil d'État, prévôt des ordres de Sa Majesté et grand maître des cérémonies de France, seigneur de Rhodes, et de dame Jacqueline de La Châtre, sa femme, la somme de 35 écus sol et 5 sous 6 deniers tournois, restant à payer de 416 livres tournois de rente (folio 56). — Haut et puissant seigneur messire Anne de Rochefort, chevalier des ordres du Roi, seigneur de Mareuil, demeurant audit lieu de Mareuil, et noble homme Charles Mazelin, seigneur de Chenevières, trésorier et payeur de la gendarmerie de France, demeurant à Bourges, constituent à noble homme Étienne Nangis, secrétaire du Roi et de ses finances, seigneur des Granges et de Crosses, demeurant à Bourges, une rente annuelle et perpétuelle de 25 écus sol (folio 61). — Maître Jean Pynette, avocat au

siège présidial de Bourges, constitue à honorable homme maître Claude Bourdaloue, avocat audit siège présidial et de la Maison commune de Bourges, une rente annuelle et perpétuelle de 33 écus 1/3 (folio 70).

E. 2300. (Cahier.) — 115 feuillets, papier.

1603. — Honorable homme maître Paul Agard, commissaire examinateur et enquêteur au siège royal de Vierzon, vend à noble homme maître Vincent Sarrazin, conseiller du Roi et président en l'Élection de Berry, une rente annuelle et perpétuelle de 2 écus sol et 30 sous tournois (folio 13). — Noble homme Charles Mazelin, seigneur de Chenevières, trésorier et payeur de la gendarmerie de France, demeurant à Bourges, vend à Catherine Auclerc, veuve de noble homme Étienne Milet, seigneur du Châtelier, conseiller du Roi, trésorier de France et général de ses finances en Berry, demeurant à Bourges, pour le prix de 600 écus sol, une rente de 50 écus d'or sol, due audit Mazelin par messire Guillaume Pot, chevalier, grand maître des cérémonies de France, seigneur de Rhodes et de Menetou-Salon, demeurant à Menetou, et par dame Jacqueline de La Châtre, sa femme (folio 33). — Contrat de mariage entre noble homme Claude Bourdaloue, *cy davant* conseiller du Roi et receveur général de ses finances en Berry, demeurant à Bourges, fils d'honorable homme et sage maître Claude Bourdaloue, avocat au siège présidial et de la Maison commune dudit Bourges, et de défunte dame Catherine Duchèvre, et demoiselle Anne Mazelin, fille de noble homme Charles Mazelin, seigneur de Chenevières, trésorier et payeur de la gendarmerie de France et échevin de Bourges, et de Guillemette Martin, demeurant à Bourges (folio 58). — Noble homme maître Guillaume Mareschal, sieur de la Grand-Rivière, conseiller au siège présidial de Bourges, donne en *adcense* à Jean Liénard, maître maréchal au faubourg d'Auron, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, cinq pièces de terre, sises aux environs dudit Bourges (folio 87). — Honorable homme maître Antoine Tastereau, procureur au siège présidial de Bourges, au nom et comme ayant charge de noble homme François Daguet, *varlet de chambre* ordinaire du Roi, donne en *adcense* à Guillaume Laclopé, vigneron, demeurant en la paroisse de Saint-Doulchard, une pièce de vigne contenant un arpent, sis au vignoble du *Pressouer,* dite paroisse, plus une pièce de terre appelée L'Aubépin (folio 88).

E. 2301. (Cahier.) — 16 feuillets, papier.

1603-1604. — *Arrentement* par noble homme et sage messire Philippe Labbe, sieur de Champgrand, conseiller du Roi au siège présidial de Bourges, y demeurant, à Laurent Lépin, tisserand en toile, demeurant en la paroisse de Quantilly, au village de Moulon, d'une pièce de vigne contenant un demi-arpent environ, moyennant la somme de 30 sous tournois et une poule *bonne et recepvable* payable tous les ans à Noël (folio 3). — Noble homme Hugue Legrant, sieur de Saint-Germain, conseiller du Roi, général des finances en la Généralité de Berry, demeurant à Bourges, cède à noble homme Claude Bourdaloue, naguère conseiller du Roi et receveur général de ses finances à Bourges, le bail fait audit Legrant par noble homme Étienne Maugis, seigneur de Crosses et des Granges, conseiller du Roi et secrétaire de ses finances, maison et couronne de France, d'une maison appartenant à ce dernier, sise à Bourges, paroisse Saint-Oûtrillet (folio 5). — Roland Frou, marchand, demeurant au faubourg Saint-Privé de Bourges, reconnaît devoir à messire Étienne Mercier, docteur en la Faculté de médecine à Bourges, la somme de 36 livres tournois, *restant a payer d'une plus grand somme a cause de vente de layne* (folio 9). — Honorable homme maître Jacques Malaysé, avocat au siège présidial de Bourges, vend à messire Gilles Desjardins, docteur régent en droit en l'Université de Bourges, diverses pièces de pré et de terre, sises en la paroisse de Savigny (folio 14). — Christophe de Crécy, écuyer, seigneur du Val et de Beurry, et Françoise Crochet, sa femme, demeurant en la paroisse de Preuilly, vendent à noble homme Philippe Labbe, seigneur de Champgrand, conseiller du Roi au siège présidial de Bourges, une pièce de pré de 2 arpents, sise en la Prairie de Nohant-en-Goût (folio 16).

Nota. — Sur la feuille de titre on lit : « Le XVIIe decembre 1603, suys tumbé mallade, de laquelle malladye ay esté percluz des deux bras et mains. »

E. 2302. (Cahier.) — 201 feuillets, papier.

1604-1605. — Desbarres (Désiré). — Les notaires de Bourges s'assemblent au couvent des Jacobins de cette ville, suivant la permission à eux donnée par monsieur le lieutenant général, pour réclamer devant le bailliage la suppression de l'office de notaire de feu Jean Desauzay ; étaient présents : François Fouchier, Étienne Guillot, Toussaint Ligier, Étienne Huet, Toussaint Bernardon, François Hodeau, Philippe Carré, Julien Guyon, François Delagarde, Pierre Doulcet, Jean Lejay, Ursin Thibault, Pierre Courtois, Pierre Roullin, Bidault, Désiré Desbarres (folio 23). — Prudent homme François Dupuis, marchand maître corroyeur à Bourges, en la paroisse de Saint-Pierre-le-Marché, promet à Macé Rayon, pauvre garçon ayant commencé à apprendre quelque peu ledit métier de corroyeur, demeurant à Bourges,

paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud, de lui enseigner ce métier pendant deux ans. Si ledit Macé Rayon reste pendant deux ans en apprentissage, il ne sera pas tenu de payer quoi que ce soit à Dupuis; mais s'il ne reste pas deux années entières, il devra payer à Dupuis la somme de 36 livres tournois. Dupuis s'engage pendant les deux ans à le nourrir, coucher et *hospitalizer* à ses frais (folio 25). — Jean Bessé, docteur en la Faculté de médecine de Bourges, demeurant en la paroisse Saint-Oûtrillet, reconnait avoir reçu d'Antoine Tastereau, procureur aux bailliage de Berry et siège présidial de Bourges, la somme de 159 livres tournois en *testons* et en autre monnaie ayant cours présentement (folio 32). — *Damoiselle* Jeanne de Gannay, dame d'Azy et de Corbet, veuve de noble homme François Bault, conseiller du Roi et receveur général de ses finances, demeurant à Bourges, avoue tenir à foi et hommage de *damoiselle Esmée* Delagrange, dame de Marcilly, veuve de noble homme Marc de Contremoret, écuyer, sieur de Marcilly, et de *damoiselle* Madeleine de Fougères, veuve de noble homme Gilbert de Contremoret, écuyer et aussi sieur de Marcilly, fils dudit Marc de Contremoret et de ladite *damoiselle* Delagrange, les sept seizièmes parties du *dixme* de blé et d'autres grains, vins, lainages et *charnages*, appelé le *grand dixme* de Marcilly, lui appartenant par indivis avec le sieur de Marcilly, le curé de Marcilly et les prieur, chanoines et chapitre de *Sainct Siergues* (Sancergues); ces sept seizièmes parties avaient autrefois appartenu à François Bault, qui lui-même les tenait de Christophe, Philibert et Jean de Cullon (folio 111). — Prudent homme Louis Asse, marchand apothicaire, demeurant à Bourges, donne en *adcense* à Macée Lebascle, veuve de François Lefèvre, *faiseur d'euvre blanche* (taillandier), demeurant en cette ville, paroisse Saint-Pierre-le-Guillard, une maison couverte d'*aissil* (bardeau) et de tuiles avec jardin, sise paroisse du Château-lez-Bourges (folio 178).

E. 2303. (Cahier.) — 110 feuillets, papier.

1604-1605. — Frère Arnault Lenain, prêtre, religieux de l'abbaye de Plaimpied et prieur de Saint-Fulgent de Bourges, donne en *adcense* à Pierre et Berthomier Turpin, vignerons, demeurant à Bourges, deux pièces de vignes, pour le prix de 27 livres tournois (folio 1). — Antoine Taulpin, laboureur, demeurant en la paroisse de Marmagne, vend à Claude Rousseau, cabaretier, demeurant au bourg de Marmagne, « l'estat et office de hostellier et cabarestier que ledit Taulpin soulloit cy devant tenir et exercer en ladicte parroisse de Marmagne, et duquel il a esté pourveü par Sa Majesté pour en jouir par ledict Rousseau aux mesmes exemptions, franchises et droictz qu'il, vendeur, en a cy davant jouy et sellon et ainsy qu'il luy est permis par les lettres et permission a luy données... »; cette vente faite moyennant 18 livres tournois (folio 3, verso). — Contrat de mariage entre maître Jean Cottenoire, praticien, demeurant à Bourges, en la paroisse de Saint-Jean-des-Champs, fils de prudent homme feu Mathieu Cottenoire, marchand, demeurant à Bourges, et Perronelle Delaporte, fille d'honorable homme maître Toussaint Delaporte, bourgeois de Bourges, et de Marie Saultereau (folio 7). — Mayet Thiollat, maître maçon à Bourges, demeurant paroisse Saint-Ursin, promet à noble Jean Dumolin, écuyer, capitaine d'une compagnie de gens de pied du régiment de M. de Bourg, demeurant en la ville de Lyon, « de abattre depuys le pied jusques en hault le pignon des estables (écuries) dudit sieur Dumolin assizes en ceste ville de Bourges..... » (folio 10, verso). — Honorable homme François Marchant, seigneur de Varye, bourgeois et marchand de Bourges, donne en *adcense* pour trois ans à *Philberde* Ragon, veuve d'Étienne Marie, de la paroisse du Château-lez-Bourges, une maison sise en la *rue du Perrinal* (rue du Prinal), paroisse Saint-Médard de Bourges (folio 42, verso). — Noble homme Dumolin, sieur de Boisvert, conseiller au siège présidial de Bourges, donne en *adcense* à François Millet, marchand, demeurant à Bourges, un corps de logis, qui *jouxte* des deux côtés la rue des Carmes (folio 46). — Prudent homme François Roulin, maître tailleur d'habits, demeurant en la paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud à Bourges, et honnête femme Marie Nicolas, sa femme, vendent et constituent à honorable homme maître Louis Charnain, sieur de Préneuf, garde des monnaies et receveur de la navigation des rivières de Berry, demeurant à Bourges, une rente annuelle et perpétuelle de 3 livres 15 sous tournois; la présente vente faite moyennant la somme de 60 livres tournois versée par le sieur Charnain (folio 51). — Honnête femme dame Françoise Collasson, veuve d'honorable homme maître Jean de Boisrouvray, lieutenant en la maréchaussée de Berry, demeurant en la paroisse de Notre-Dame-du-Fourchaud de Bourges, donne en *adcense* à Joachim Delatour, laboureur, demeurant au Bois-Siramé, paroisse de Vorly, l'herbe et la tonture de deux arpents et demi de pré (folio 67). — Jean Delafillée, sieur de Pinault, bourgeois de Bourges, donne en *adcense* pour cinq ans à dame Perronelle Lochon, veuve d'Antoine Saultereau, bourgeois de Bourges, un grand logis, sis près la Porte-Neuve de Bourges, *qui jouxte par devant la rue tendant de ladite porte Neuve aux Carmes*, plus un jardin contenant 2 boisselées, sis derrière le logis de défunt messire Jacques de Cujas, docteur ès droits en l'Université de Bourges, *qui jouxte d'un long le jardin de noble homme J. Charlemagne, d'autre par ung bout le jardin des hoirs dudict deffunct de Cujas* (folio 75).

E. 2304. (Cahier.) — 226 feuillets, papier (avec table).

1606. — Rôle des tailles imposées l'année présente sur les manants et habitants de la paroisse de Moulins-sur-Yèvre (folio 17). — Rôle des tailles imposées sur les manants et habitants de la paroisse de Vasselay : Les exempts sont messire Jean Bourdu, prêtre, curé de ladite paroisse ; noble homme Jean Pelourde, sieur d'Ivry ; noble homme Étienne Bouer, sieur de Puyvallée, maître des Eaux-et-Forêts en Berry (folio 22). — « Roolle et deppartement faict sur les manans et habitans de la parroisse de Sainct Oulchard (Saint-Doulchard) de la quantité de quatre minotz de sel qu'il est mandé imposer l'année presenté par chascun quartier de l'année » ; les exempts de cette imposition sont le *recteur* (curé) de la paroisse et les fermiers d'Ouzy (folio 27). — Honorable homme François Marchant, sieur de Varie, bourgeois et marchand, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Marché, donne en *adcense* pour quatre ans, à honnête personne Georges Descrosses, marchand apothicaire, demeurant à Bourges, une maison, sise en cette ville, devant la Croix de pierre, paroisse Saint-Pierre-le-Marché ; cette maison *jouxte* par le devant la rue de la Croix-de-Pierre, tendant du Poids-du-Roi à la Porte Gordaine (folio 38). — « Devis de la dessente du ruisseau de Chinon dans le grand canal neuf qui se faict à Sainct Amand » : concession des travaux par Louis Charnain, sieur de Préneuf, commis par le Roi à la recette et à la dépense de la navigation des rivières de Berry et au contrôle des ouvrages desdites rivières et des réparations qui se font près Saint-Amand, à Amable Thiert, voyer général d'Auvergne, entrepreneur des ouvrages et réparations ordonnés par le Roi en la ville de Saint-Amand (folio 89). — Pierre Vernine, maître couvreur, demeurant en la ville de Graçay, présentement entrepreneur des réparations de couvertures à faire aux bâtiments de la Grosse Tour de Bourges, promet à noble homme François Lemareschal, sieur de Corbet, conseiller du Roi, trésorier général de France en la Généralité de Bourges et lieutenant de monseigneur le duc de Sully, pair et grand voyer de France, en la grande voirie de la Généralité, de réparer le pont du donjon de la Grosse Tour (folio 148). — Assemblée, en la salle du couvent de Notre-Dame des Carmes de Bourges, des maîtres tailleurs d'habits de cette ville, pour protester contre les agissements des compagnons tailleurs qui travaillent ailleurs que dans les boutiques de leurs maîtres, tantôt dans leurs chambres, tantôt dans les maisons bourgeoises ; ce qui est abusif et contraire à l'intérêt public (folio 150). — Noble homme François Lemareschal, sieur de Corbet, conseiller du Roi, trésorier de France et général des finances en la Généralité de Bourges, lieutenant en la grande voirie de cette Généralité de monseigneur le duc de Sully, pair et grand voyer de France, fait réparer, pour se conformer aux ordres verbaux du duc de Sully, la partie du grand chemin allant de la ville d'Aubigny au bourg des Aix-d'Angillon, au-dessous du bourg de Parassy (folio 169). — « Memoire dressé par monsieur le general de Corbet (François Lemareschal) de ce que madame la duchesse de Sully veult faire faire a son chasteau de Montrond par maistre Jehan Bouchier, peintre demourant en la ville de Bourges... : Pour le regard de la sculpture qui est en bosse relevée d'une chasse, qui est au manteau de ladicte cheminée (du château), fault le tout peindre au vif tant les personnages, chevaux, chiens et autres animaulx, selon leur naturel, et diversiffier les coulleurs, ainsy que ledict Bouchier vera estre de son art..... » (folio 177). — Marché conclu entre Lemareschal, sieur de Corbet, au nom de Mme la duchesse de Sully et Jean Boucher, maître peintre, pour l'exécution des travaux de peinture détaillés dans le précédent mémoire, s'élevant à la somme de 700 livres tournois, sur laquelle Jean Boucher reconnaît avoir reçu d'avance 300 livres (folio 176). — Pierre Jouhan, maître peintre à Bourges, en la paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, se présente chez François Trichard, maître tondeur, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Fulgent, pour lui réclamer le bâton de la Conception Notre-Dame, appartenant à la confrérie des maîtres tondeurs, et que ledit Pierre Jouhan doit peindre et dorer ; il fait remarquer que Trichard ne lui a encore délivré « que quelques pieces et collonnes dudit baston qui ne sont euvres parachevées, ausquelles par ce moyen il n'a peü et ne peut travailler et applicquer lesdictes doreüres jusques a ce qu'il ayt entierement tout ledict baston assemblé, affin de mieulx recongnoistre et veoyr, assortir les peintures et figures qui y seront convenables et necessaires » (folio 180). — « Description des reparacions necessaires a faire sur les mauvais chemins qui sont entre les villes d'Aubigny et La Chappelle d'Angillon ; icelle description ainsy qu'elle est cy après transcripte, faite par les bailly, lieutenant et procureur fiscal et aucuns habitans de la justice de ladicte Chappelle, suivant l'ordonnance a eulx faicte par monsieur le general, sieur de Corbet, conseiller du Roy, tresorier general de France en la generallité de Bourges et lieutenant de la grande voyerie de ladicte generallité de monseigneur le duc de Sully, pair et grand voyer de France..... » (folio 222).

E. 2305. (Cahier.) — 124 feuillets, papier (avec table).

1606. — Honorable homme maître Antoine Tastereau, procureur et greffier aux bailliage de Berry et siège présidial de Bourges, y demeurant, au nom de haute et puissante

dame Jeanne Chastignier, veuve de haut et puissant seigneur messire Gaspard de Schomberg, comte de Nanteuil, conseiller du Roi en ses conseils d'État et des Finances, héritière testamentaire de feu noble homme François Daguet, valet de chambre ordinaire du Roi, donne en *adcense* à Guillaume Lescloppé, vigneron en la paroisse de Saint-Doulchard, un arpent de vigne sis au vignoble du *Pressouer*, paroisse de Saint-Doulchard, plus une pièce de terre appelée *L'Aubespin*, contenant 20 boisselées; ce bail fait pour trois ans et moyennant 16 livres tournois par année (folio 1). — Noble homme Jean Dehoussay, seigneur de La Borde et du Pezeau, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, grand maître et général réformateur des Eaux-et-Forêts au département de Poitou, Saintonge et Guyenne, demeurant présentement à Bourges, et dame Catherine Auclerc, sa femme, veuve de noble Étienne Millet, sieur du Chastellier, conseiller du Roi et trésorier général de ses finances en la Généralité de Languedoïl, établie à Bourges, vendent à Jacques Vivant, marchand teinturier, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Ambroix, plusieurs pièces de terre sises paroisse de Nohant-en-Goût (folio 17). — Honorable homme maître Louis Charnain, sieur de Préneuf, garde des monnaies et receveur de la navigation des rivières de Berry, demeurant à Bourges, donne en *adcense* pour cinq ans à Pierre Besson, laboureur et vigneron, demeurant au *Grand Mothet*, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, « maistre et aucteur de la communauté d'entre luy, Jehan Besson, son pere, Claude Besson, son frere et autres ses commungs », pour le prix de 13 livres et deux poules par an, une pièce de vigne contenant 1 arpent, sise au vignoble de la Perche, paroisse de Saint-Pierre (folio 21). — Dans un acte qui suit, L. Charnain prend aussi le titre de messager en l'Université de Bourges (folio 22). — Honorable homme maître Laurent Deguaret, contrôleur au Grenier à sel de Bourges, demeurant en cette ville, paroisse Saint-Bonnet, reconnaît avoir reçu de maître Louis Charnain, sieur de Préneuf, garde des monnaies et receveur des rivières de Berry, la somme de 240 livres tournois (folio 26). — Jean Martin, vigneron, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Pierre-le-Guillard, déclare être *seigneur*, propriétaire, possesseur et détenteur d'une maison sise en cette ville, en la *rue de Charroche*, autrement la *rue des Orbetz* (folio 29). — *Damoiselle* Catherine Geuffrion, épouse de noble homme Thomas Robin, sieur de Coulogne et de Belair, maître d'hôtel de la reine Marguerite, étant présentement à Bourges, en sa maison, paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud, vend à Pierre Roulin, notaire royal en cette ville, une pièce de terre contenant 5 *septerées*, sise au terroir des Barbettes, paroisse de Bouy, plus un demi-arpent de bois taillis appelé le bois des Guilloteries, près de Bouy (folio 63). — Jacques Bertheric, recteur au collège de la Compagnie de Jésus de cette ville de Bourges, et Pierre Dureau, procureur dudit collège, vendent au nom du collège à noble homme Vincent Sarrazin, conseiller du Roi et président en l'Élection de Berry, établie à Bourges, y demeurant paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud, la somme de 37 livres 10 sous tournois de rente annuelle et perpétuelle (folio 66). — Noble homme Jean Duchièvre, seigneur d'Ascon, demeurant à Bourges, vend à Louis Charnain, sieur de Préneuf, et receveur de la navigation des rivières de Berry, demeurant aussi à Bourges, la métairie du Radix, sise en la paroisse de Pâlin, consistant en un *chezal, auquel y a maison a troys chastz* (logis), *l'un d'iceulx a cheminée, couverte de thuille et aissil* (bardeau), et ses dépendances (folio 74). — Honorable homme François Marchant, sieur de Varie, bourgeois et marchand, demeurant à Bourges, donne en *adcense* pour trois ans et moyennant 8 livres tournois par année, à vénérable et scientifique personne maître Fourcy de Longuemort, licencié ès droits, demeurant au collège Sainte-Marie de Bourges, une *estable* (écurie), sise derrière le jeu de paume du *Petit Chat* (folio 97, verso). — Louis Arnault, procureur fiscal de la seigneurie du Coudray, vend à François Marchant, sieur de Varie, bourgeois et marchand à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Marché, une maison sise en la rue des Toiles, dite paroisse de Saint-Pierre (folio 98, verso). — *Demoiselle* Perrette Fradet, veuve de noble homme maître Jean Foucault, conseiller du Roi et président en sa cour de Parlement de Bretagne et au siège présidial de Bourges, demeurant en la paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud de cette ville, vend à prudent homme Charles Butot, marchand, demeurant en la ville de Sancerre, une rente annuelle et perpétuelle de 4 *septiers* de blé, mesure de Sancerre, à prendre sur un moulin et ses dépendances sis en la paroisse de Groises, appelé le moulin de la Noue (folio 113). — Jean Girard, sieur de Villeconte, bourgeois de Bourges, et Jean Bonnault, praticien, demeurant à Bourges, vendent à honorable homme maître Louis Charnain, sieur de Préneuf, garde des monnaies et receveur de la navigation des rivières de Berry, demeurant à Bourges, une rente annuelle de 6 livres 5 sous tournois (folio 34, verso). — Marie Bochetel, veuve de noble homme François Genthon, maître des Eaux-et-Forêts en Berry, et honorable homme maître Claude Bourdaloue, avocat au bailliage de Berry, au siège présidial et de la maison et chambre communes de Bourges, demeurant en cette ville, paroisse de Saint-Oûtrillet, vendent et constituent aux procureurs fabriciens de ladite église, au profit de la fabrique, une rente annuelle et perpétuelle de 26 livres 3 sous 5 deniers tournois (folio 39). — Noble homme Pierre Paulin, sieur de La Chaise, avocat en Parlement, et Bienaymé Georges, sieur

des Grand et Petit Manay, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Oûtrillet, vendent et constituent à noble homme Claude Duret, conseiller du Roi et président au siège présidial de Bourbonnais à Moulins, une rente annuelle et perpétuelle de 62 livres 10 sous tournois (folio 46, verso).

E. 2306. (Liasse.) — 190 feuillets, papier (avec table).

1607. — Léonard Patouillaud, maître maçon, demeurant à Saint-Sulpice-le-Dunois, pays de la Marche, travaillant présentement à Argenton, promet à prudent homme Georges Boisnyer, marchand, demeurant à Orléans, entrepreneur des ouvrages et réparations à faire à Argenton, de « parachever de revestir une des pilles dudit pont d'Argenton appellée la pille a Gillet estant du costé de la ville basse dudict Argenton, tout a l'entour d'icelle, de font en conble, de pierre de taille, dure non gellive, telle et senblable que celle dont ladicte pille est commancée a revestir, plus de refaire a neuf ce qui est necessaire et reste a faire a la seconde pille et pointeau dudit pont près la susdicte, du costé de ladicte ville basse, plus coupper les jambages et acoinssons de la muralle de l'une des portes de ladicte ville et par le dedans d'icelle du costé de main droicte en entrant en ladicte ville, de huit piedz de haulteur et de largeur..... » (folio 14). — « Roolle et deppartement des tailles imposées l'année presente sur les manans et habitans de la parroisse de Vassellay en vertu de commission esmanée de messieurs les president, lieutenant, esleüz et controlleur establys pour le roy a Bourges le douziesme jour de janvier l'an 1607, signés Seurrat et Petit, montans assavoir pour l'equivallant de la taille principalle et creüe y incorporée la somme de 580 livres, plus pour le taillon la somme de 81 livres, plus pour la creüe de la marechaulcée de Berry la somme de 32 livres, plus pour la creüe extraordinaire la somme de six vingtz cinq livres, plus pour la creüe ordonnée estre levée au lieu de l'imposition du sol pour livre la somme de 50 livres, plus pour la creüe d'ung canal entrepris sur les rivières de Loyre et Seyne afin d'avoir accedz de l'une a l'autre la somme de 25 livres; plus la somme de 28 livres pour l'entretenement des rivieres de Bourges, Cher et Loyre, plus pour le droict de verifification et registrement de quittance de toutes les susdictes sommes attribué a messieurs les esleüs la somme de 15 livres tournois, plus la somme de soixante deulx solz six deniers pour le droict attribué pour le port des commissions et semonces, plus troys solz quatre deniers pour tous droictz de quittance au recepveur desdictes tailles qui est a raison de dix deniers par quartier et encores 15 solz pour le droict attribué au greffier de ladicte election, toutes lesdictes sommes revenans ensemble a la somme de 940 livres 10 deniers..... » : Les exempts de la paroisse de Vasselay sont : Messire Jean Bourdu, prêtre et curé de la paroisse; les damoiselles d'Ivry; noble homme Étienne Bouer, sieur de Puyvallée, maître des Eaux-et-Forêts en Berry (folio 29). — Noble personne maître Pierre du Pontblanc, étudiant en l'Université de Bourges, demeurant en cette ville paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud, au logis de prudent Germain Gendreau, reconnaît devoir à honnête femme Jeanne Lhéritier, veuve de Pierre Pineau, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, la somme de 50 livres 7 sous 6 deniers tournois pour sa pension et sa nourriture pendant quatre mois : Cet étudiant était né à Guérande, en l'évêché de Nantes en Bretagne (folio 43). — Alexandre de Flandre, maître menuisier à Bourges, paroisse de Saint-Bonnet, promet à noble homme François Le Mareschal, sieur de Corbet, conseiller du Roi, trésorier général de France en la Généralité de Bourges et lieutenant en la grande voirie de ladite Généralité de monseigneur le duc de Sully, pair et grand voyer de France, de « faire de son art et mestier de menuzierie en la grande salle du Pallais royal de Bourges... un autel de chappelle construit sur quatre coullonnes » (folio 49). — François Marchant, sieur de Varie, bourgeois et marchand, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Marché, donne à son fils maître François Marchant, écolier étudiant en l'Université de Bourges, la somme de 110 écus pour lui permettre de continuer ses études (folio 56). — Testament de vénérable personne messire Firmin Francœur, prêtre, curé de la paroisse de Sainte-Croix de Bourges et chanoine de La Ferté-Imbault (Loir-et-Cher), demeurant en la maison de la cure de Sainte-Croix : « ... Veult estre inhumé en l'eglise dudict Sainte-Croix de Bourges dans le cœur d'icelle eglise, soubz la tombe de davant le grand hostel, et que les vicaires et chappellains de ladicte eglise le viennent querir processionnairement du lieu ou il deceddera et le conduisent en ladicte eglise de Sainte-Croix, mesmes s'il venoit a decedder audict lieu de la Ferté-Imbault estre apporté en ladicte eglise de Sainte-Croix..... » (folio 65). — Noble homme Pierre Sardé, capitaine de la ville et château de Vierzon, y demeurant, donne en payement d'une dette à prudent homme Pierre Dubreuil, marchand, la somme de 83 livres 15 sous 9 deniers (folio 103).

E. 2307. (Registre.) — 166 feuillets, papier (avec table).

1607. — Honorable homme François Marchant, sieur de Varie, bourgeois et marchand, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Marché, donne en *adcense* pour sept ans et moyennant la somme de 45 livres tournois, plus deux poules et une douzaine d'anguilles, à Pierre Bardou,

meunier, demeurant en la paroisse de *Sainct Touchard* (Saint-Oulchard), un moulin appelé le moulin Harpay, sis sur la rivière d'Arnon, paroisse Saint-Ambroix, consistant en un moulin à blé, une chambre basse à cheminée, grenier au-dessus, une étable tenant audit moulin et servant de vacherie, une autre *étable* à chevaux, un petit jardin près du bief du moulin, une pièce de terre d'une boisselée, plus une pièce de terre de trois *mouhées,* et une pièce de bois taillis (folio 4, verso). — François Marchant, sieur de Varye, donne en *adcense* à Oûtrille Léger, laboureur et *mousnier*, demeurant à Farges, un moulin à blé, sis sur la rivière d'Yèvre, paroisse de Baugy, appelé le moulin de la Gravelle, vulgairement le moulin des Granges ; l'*adcense* est de 5 ans et moyennant par année 4 muids de blé, savoir : un muid méteil, un muid *marcesche* et deux muids *modure*, le tout mesure de Bourges ; un boisseau de *pois*, un boisseau de fèves, un quart de chanvre *fumelle*, un porc du prix de 6 livres, une oie grasse, 4 poulets, 6 livres de beurre, 6 fromages (folio 8, verso). — Noble homme Adam Lechangeur, sieur du Coustan, conseiller du Roi, trésorier général de France en la Généralité de Languedoïl établie à Bourges, et Catherine Balduin, sa femme, vendent et constituent à noble homme Eustache Delacoste, secrétaire de la chambre du Roi, demeurant en la paroisse de Menetou-Salon, la somme de 37 livres 17 sols tournois de rente annuelle et perpétuelle (folio 47). — Honorable homme François Marchant, sieur de Varie, bourgeois et marchand, demeurant à Bourges, donne en *adcense* pour trois ans et moyennant 10 livres et 2 poules par an, à Pierre Delacroix, marchand, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, une maison sise paroisse Saint-Jean-des-Champs, rue de Fontmorigny, touchant par derrière les murs de la ville (folio 69, verso). — Prudent homme Guillaume Mareschal, maître orfèvre à Bourges, demeurant présentement en sa métairie de Givroux, paroisse de Pâlin, et Marie Auclerc, sa femme, vendent à maître Pierre Roulin, notaire royal, tabellion et garde-notes héréditaire en Berry, une pièce de vigne d'un quartier, sise au *cloux* du Gué-aux-Chevaux, près du Château-lez-Bourges ; cette vente faite moyennant 65 livres tournois (folio 75). — Étienne Mercier, sieur de Puyfranc, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Oûtrillet, donne en *adcense* pour cinq ans et moyennant 20 boisseaux de blé méteil, mesure de Bourges, et 2 poules par an, à François Duguay, laboureur en la paroisse de Vasselay, une pièce de terre labourable de 3 septerées et demie, mesure susdite, sise au terroir de Beauregard, paroisse de Vasselay (folio 96, verso). — Honorable homme maître Esme Gendreau, greffier criminel au bailliage de Berry, siège présidial et de la conservation des privilèges royaux de l'Université de Bourges, y demeurant paroisse de Saint-Oûtrillet, vend à noble homme Guillaume Doullé, conseiller du Roi, lieutenant conservateur des privilèges royaux de cette Université, une rente annuelle et perpétuelle de 18 livres 15 sous tournois (folio 101). — Noble Étienne Mercier, sieur de Puyfranc, demeurant à Bourges, donne en *adcense* pour sept ans et moyennant 85 livres tournois par an, à honorable homme Gilles Dumez, bourgeois et marchand, demeurant à Bourges, une maison sise en la paroisse de Saint-Jean-des-Champs de Bourges, touchant par le devant la grande rue allant de la Porte Gordaine à la Porte Bourbonnoux (folio 110). — Noble homme Scipion Lemareschal, demeurant à Bourges, paroisse de Notre-Dame-du-Fourchaud, donne en *adcense* à Jacques Brosse, meunier, demeurant au moulin de Ragnon, paroisse de Marcilly, près de Corbet, une pièce de terre de 4 boisselées, sise au lieu de Ragnon, avec une *ouche,* un lopin de terre contenant une demi-boisselée, dans lequel se trouve un *crot* (trou, carrière) d'où l'on extrait du gravier ; un petit lopin de pré ; plus une pièce de terre contenant 10 boisselées (folio 141). — Honorable homme maître Clément Poirieulx, receveur du Domaine de Berry, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Pierre-le-Guillard, et Claude Lizard, sa femme, vendent à honorable homme Gilbert Barrat, procureur aux bailliage de Berry et siège présidial de Bourges, une maison sise *rue des Azaines* (rue des Arènes), paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, couverte de tuiles ; cette vente faite moyennant la somme de 2,400 livres tournois (folio 144, verso). — Maître Jacques Johannet, notaire royal, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, cède à maître Louis Charnain, sieur de Préneuf, receveur et contrôleur de la navigation des rivières de Berry, demeurant à Bourges, les greffes de l'impôt du sel des paroisses de Saint-Florent, de Villeneuve-sur-Cher, Morthomiers et La Chapelle-Saint-Ursin, « selon qu'ilz ont esté estroussëz et adjugéz audit Johannet par maistre Loys Chabot, grenetier au grenier et magasin a sel de ceste ville de Bourges, commissaire subdelegué par monseigneur maistre François Lemareschal, sieur de Corbet et de Lassay, conseiller du Roi et tresorier general de France en la Generalité de Bourges, commissaire depputé par Sa Majesté par lettres patentes du 26e apvril 1605 » (folio 3).

E. 2308. (Registre.) — 112 feuillets, papier (avec table).

1608. — Louis Denquin, docteur en théologie de la Faculté de Paris, vicaire provincial et prieur de Notre-Dame des Carmes de Bourges, et autres religieux de ce couvent, donnent en *adcense* à Louis Delestang, vigneron, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Jean-des-Champs, une pièce de

vigne de 4 arpents, sise au vignoble d'Engoulevent, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard (folio 17). — Jeanne de Gannay, dame d'Azy, veuve de noble homme François Bault, demeurant à Bourges, paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud, donne en *adcense* à Martin Auvrat, maître cordonnier, demeurant à Bourges, pour 40 livres tournois par an, une maison sise audit Bourges, *rue de Coursallon* et rue de la Vieille-Monnaie (folio 32). — François Marchant, sieur de Varie, bourgeois et marchand, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Marché, donne en *adcense* pour trois ans à Pierre Subleau, vigneron, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Médard, une maison sise en la rue du Prinal, paroisse de Saint-Médard (folio 27). — Honorable homme Philippe Fouchier, sieur de Boismartin, bourgeois de Bourges, y demeurant paroisse Saint-Pierre-le-Marché, vend à noble homme Eustache Delacoste, secrétaire de la chambre du Roi, demeurant au lieu de La Chaintre, paroisse de Menetou-Salon, une rente annuelle et perpétuelle de 18 livres 15 sous (folio 34). — Honorable homme et sage François Marchant, sieur de Varie, bourgeois et marchand, demeurant à Bourges, donne en *adcense* pour trois ans et moyennant 32 livres plus 2 poules, à Vincent Bitteau, cribleur de blé, demeurant à Bourges, une maison avec ses appartenances, sise en la rue du Dieu-d'Amour, paroisse de Saint-Oûtrillet (folio 40). — Vente par très haut, très puissant et très excellent prince messire Henri de Bourbon, prince de Condé, comte de Soissons et de Vallery, seigneur de Bommiers (Indre), premier prince du sang et premier pair de France, gouverneur et lieutenant général pour le Roi en Guyenne, à Louis Aupicq, marchand, demeurant à Bommiers, de 104 pieds de chênes à prendre dans la forêt de Bommiers, après qu'ils auront été marqués par le maître des Eaux-et-Forêts de monseigneur le Prince (folio 63). — Jacques Beaufrère, procureur fiscal de la châtellenie des Aix-d'Angillon, y demeurant, chargé des affaires de haut et puissant seigneur messire François Delagrange, chevalier des ordres du Roi, gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté de la ville de Metz et du pays messin, maître de camp de la cavalerie légère de France, seigneur de Montigny, donne en *adcense* à Ananias Sougy, marchand, demeurant au lieu seigneurial des Porteaux, paroisse de Neuvy-deux-Clochers, pour sept ans et 1,350 livres, les terres et seigneuries de Boyteaux et Humbligny, appartenant au seigneur de Montigny (folio 64). — Ratification du précédent contrat par messire François Delagrange, chevalier des ordres du Roi, conseiller en ses Conseils privé et d'État, maître de camp de la cavalerie légère de France, lieutenant en la compagnie des chevaux légers de monseigneur le duc d'Orléans, gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté des villes de Toul, Verdun et pays messin, seigneur de Montigny, des Aix-d'Angillon, Sery, d'Ollainville, Boiteaux et Humbligny (folio 66). — Pierre Descloux le jeune, homme de peine en la paroisse de Vasselay, vend à noble homme messire Antoine Bengy, docteur ès droits en l'Université de Bourges, y demeurant, une rente annuelle et perpétuelle de 23 livres 5 sous tournois (folio 76). — Michel Petit fils, laboureur, demeurant en la paroisse d'Osmoy, en la métairie de Babylone, vend à honorable homme Philippe Fouchier, sieur de Boismartin, bourgeois, demeurant à Bourges, une pièce de vigne contenant demi-arpent, sise au vignoble de Nuysement, paroisse de Savigny, moyennant 50 livres tournois (folio 101).

Nota. — Le parchemin qui recouvre ce registre est un acte de Charles IX, daté de 1566 (n. st.), relatif à Jeanne de Ganay, femme de François Bault, receveur des aides et tailles en Berry, veuve de Henri Lemareschal, notaire et secrétaire du Roi, seigneur de Corbet en Berry.

E. 2309. (Cahier.) — 229 feuillets, papier (avec table).

1608. — « Roolle et deppartement, faict sur les paroissiens, manans et habitans de la parroisse de Sainct Germain du Puys, de l'impost de la quantité de quatre minotz de sel qui leur est mandé imposer, despartir et esgaller sur eulx par chascun quartier de la presente année 1608 par les lettres de commission a eulx envoyées par messieurs les grenettiers et contrerolleurs du grenier et magazin a sel estably par le Roy nostre sire en ceste ville de Bourges..... » (folio 23). — « Roolle et deppartement des tailles imposées l'année presente sur les manans et habitans de la paroisse de Vassellay..... » (folio 31). — Marché conclu entre Jean Gidoin, marchand, demeurant à Sully-sur-Loire, et Guillaume Perret, maître charpentier à Bourges, demeurant paroisse Saint-Jean-des-Champs, relativement à l'entreprise de la charpente de la nouvelle église de La Chapelle-d'Angillon (folio 53). — Ordonnance de François Lemareschal, sieur de Corbet, lieutenant de monseigneur le duc de Sully en la grande voirie de la Généralité de Bourges, relative à l'enlèvement des fumiers et autres immondices qui sont sur les grands chemins publics de la ville de Bourges et des faubourgs. Cette ordonnance a pour titre : « De par le Roy et de l'ordonnance de monseigneur le duc de Sully, pair, grand maistre de l'artillerye et grand voyer de France, et du sieur general de Corbet, son lieutenant en ladite grande voyerie en la Generallité de Bourges. » (folio 58, verso). — Pierre Dufourt, maître maçon, demeurant au bourg de la souveraineté de Boisbelle, promet à Guillaume Girault, maître charpentier, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Fulgent, entrepreneur des ouvrages de la construction du pont de Monthou, sur la rivière de la

Grande Sauldre, près du château de Boucard, de faire tous les travaux de maçonnerie dudit pont (folio 62). — Assemblée des maîtres boulangers de Bourges, à l'issue des vêpres, en l'église du couvent de Notre-Dame des Carmes de cette ville, devant l'autel de saint Honoré, pour l'élection de deux procureurs de la communauté ; ces deux procureurs sont nommés pour deux ans (folio 69). — Noble homme François Lemareschal, sieur de Corbet, conseiller du Roi, trésorier de France et général des Finances en la Généralité de Bourges, lieutenant en la grande voirie de ladite Généralité de monseigneur le duc de Sully, pair et grand voyer de France, conclut avec Jean Lafrimpe, maître sculpteur, demeurant à Bourges, le marché suivant : « C'est assavoir que ledict Lafrimpe a promis et s'est obligé audict sieur de Corbet, ce acceptant, de faire de sondict art de sculteur un cadre d'architecture de pierre de Charlis, qui est la plus belle dont il se faict ouvrages au pays et duché de Berry, pour icelluy mettre en la grande salle du pallais royal de cestedicte ville, a l'endroict qui luy a esté monstré et designé par ledict sieur de Corbet, laquelle susdicte architecture sera de haulteur de sept piedz et de largeur de cinq piedz et ung peu plus ; sur lequel cadre seront faictes les armoiryes du roy par deux escussons separéz de France et de Navarre avec une couronne imperialle sur lesdiz escussons qui seront a leur entour garniz des deux ordres de Sadicte Majesté ; ledict escusson tenu par deux Victoires qui seront posez sur le fronton dudict cadre..... Dans la table duquel cadre sera gravé la description latine qui luy a esté donnée pour la memoire du roy..... » (folio 73). — François Garnault, maître maçon et tailleur de pierre à Bourges, demeurant paroisse Saint-Bonnet, promet à Jeanne de Gannay, dame d'Azy et de Corbet, demeurant à Bourges, représentée devant notaire par noble homme Scipion Lemareschal, sieur des Porches, son petit-fils, de faire toutes les réparations nécessaires dans la résidence seigneuriale du Porche (folio 118). — Inventaire des meubles trouvés au logis de défunte *damoiselle* Jeanne de Gannay, dame d'Azy et de Corbet, fait à la requête de nobles hommes François Lemareschal, sieur de Corbet, conseiller du Roi, trésorier général de France en la Généralité de Bourges, lieutenant en la grande voirie de ladite Généralité de monseigneur le duc de Sully, pair et grand voyer de France, Scipion Lemareschal, sieur des Porches, Adam Barthélemy, sieur de Bissy, conseiller du Roi en sa cour des aides à cause de damoiselle Marie Lemareschal, sa femme, Claude Lebegue, sieur de Dornon, conseiller aux bailliage de Berry et siège présidial de Bourges, à cause de damoiselle Jeanne Lemareschal, sa femme. Parmi les objets mentionnés : « Une tapisserye de haulte lisse, contenant huict pieces des trionphes de Petrarque, estimée dix huict cens livres tournois..... » (folio 229).

Nota. — Le parchemin qui recouvre le cahier est un fragment de rôle de la taille (XVIe siècle), mentionnant un grand nombre de localités du Berry.

E. 2310. (Registre.) — 189 feuillets, papier (avec table).

1609. — « Table pour cognoistre a quelles sommes montent les rentes a raison du denier seize, suivant la reduction qui en a esté faicte par le roy Henry quatriesme, roy de France et de Navarre. » (folio 1). — Contrat de mariage entre honorable homme maître Jean Dupont, bourgeois, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Ursin, et honnête femme dame Perrette Henry, veuve d'honorable homme *sire* Pierre Gibieuf, marchand apothicaire, demeurant aussi à Bourges, paroisse susdite (folio 3). — Jean Cousin, seigneur de Villemenard, conseiller du Roi aux bailliage de Berry et présidial de Bourges, et honnête femme dame Louise Barathon, sa femme, vendent à messire Jean Renouard, docteur ès droits en l'Université de Bourges, la somme de 18 livres 15 sous de rente annuelle et perpétuelle (folio 11). — Contrat de mariage entre Henri Bonnemain, procureur au siège présidial et ès cours ecclésiastiques de Bourges, lieutenant de la justice de Saint-Just, et dame Anne Delagrée, veuve de François Châtelain, bourgeois de Bourges (folio 35, verso). — Honorable homme maître Chenu, avocat au bailliage de Berry et au siège présidial de Bourges, vend à messire Gilles Desjardins, docteur en droits en l'Université de Bourges, une rente annuelle et perpétuelle de 18 livres 15 sous tournois (folio 42, verso). — Philippe Fouchier, sieur de Boismartin, bourgeois, demeurant à Bourges, vend à noble homme maître Philippe Labbe le jeune, sieur de Champgrand, conseiller du Roi au bailliage, et au siège présidial de Bourges, la somme de 37 livres 10 sous tournois de rente annuelle et perpétuelle (folio 105). — Honorable homme François Marchant, sieur de Varye, bourgeois, demeurant à Bourges, en la paroisse de Saint-Pierre-le-Marché, vend à noble homme et sage maître Philippe Labbe le jeune, sieur de Champgrand, conseiller au bailliage de Berry et au siège présidial de Bourges, y demeurant paroisse Saint-Oûtrillet, la somme de 56 livres 5 sous tournois de rente annuelle et perpétuelle (folio 137).

E. 2311. (Cahier.) — 200 feuillets, papier (avec table).

1609. — « Estat de la despence faicte pour les fraiz funeraulx de deffuncte madamoiselle d'Azy, pour l'advencement desquelz M. de Corbet a fourny la somme de 200 livres et madamoiselle la presidente Foucault 150 livres qui seront

employéz en despence en l'estat des debtes particullieres deües par ladicte deffuncte.....: a maistre Pierre Lefebvre, peintre, pour six douzaines d'armoiryes, par quittance la somme de 18 livres tournois...; a messire Blaize Champion, curé de la Fourchault, pour le convoy, services et offertes et pour ses droictz la somme de 30 livres par quittance; a Germain Marnet, marillier (*marguillier*), pour ses sallaires, vaccacions et droitz, la somme de 16 livres par sa quittance...; a esté distribué en aumosnes aux prisonniers 4 livres 10 solz...; a Esme Ragier, brodeur, pour la fasson du drap de mortz, parement d'autel, chezuble, rideau, tapy de dessus l'autel, le tout garny des armoiryes de ladicte deffuncte la somme de 26 livres 30 solz; a Alexandre Deflandres, menuzier, pour avoir garny l'autel de la chapelle de ladicte deffuncte de chassis de menuzerie tant par le hault que par le bas, faict la corniche dudict autel et la chasse du drap de mortz la somme de 9 livres tournois ; a maistre Pierre Lebarbare, serruzier, pour avoir fait ce qui est de son art a ladicte chapelle 40 solz; pour une tombe de pierre de Charly de sept piedz huict poulces d'espoisseur, pour mettre sur lafosse de ladicte deffuncte et pour la fasson d'icelle 20 livres..... » (folio 11). — « Estat des debtes particullieres deües par deffuncte madamoiselle d'Azy : ... a Françoys Garnault, maistre masson, pour plusieurs reparacions qu'il a faictes au lieu du Porche, est deüb de reste la somme de 40 livres...; a maistre Jehan Devin, chirurgien, pour avoir pensé et assisté ladicte deffuncte la somme de 20 livres..... » (folio 14). — « Roolle et deppartement faict sur les manans et habitans de la paroisse d'Omoy de l'impost de la quantité de troys minotz de sel..... » (folio 32). — « Roolle et deppartement faict sur les manans et habitans en la parroisse de Soullangy de la quantité de six minotz de sel » ; les exempts de cet impôt sont : noble homme Savary Chambellan et le curé de Soulangis (folio 37). — Rôle de deux minots de sel imposés sur les habitants de la paroisse de Lapan (folio 53). — François Bordeau, maître pionnier, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Jean-des-Champs, promet à honorable homme Claude Fouchier, bourgeois de Bourges, « entrepreneur et adjudicataire de sept cens quarante six toises de chaussées de pavé neuf sur le grand chemin tendant de la ville de Bourges en celles de Dung le Roy, Mollins et Lyon et de la reparation de deux cens trente toises de mauvais chemin au bout du pavé de la porte d'Orron de ceste ville de Bourges sur le grand chemin tendant d'icelle ville au bourg de Preuilly et ès villes de Graçay et Vatan, ledit Fouchier present et acceptant, de faire et reparer les susdictes deux cens trente toises de chemin a commancer au bout du pavé de ladicte porte d'Orron sur ledict chemin allant audict bourg de Preuilly, renforcer et ravaller ledict chemin, esplanir et esgaller icellui et y faire en la susdicte longueur une levée sur quatre toises de largeur, qui sera chargée de pierres et groz gravoys qu'il prendra es terres proches et contigues ledict chemin, rendre icelluy bien et deüement faict et reparé desdictes reparacions au dire de maistres et expertz a ce congnoissans, selon et ainsy qu'il est designé par le deviz et bail faict audict Fouchier par monseigneur de Lassay, conseiller du Roy, tresorier general de France, lieutenant en la grande voyerie de la Generallité de Berry de monseigneur le duc de Sully, pair et grand voyer de France..... » (folio 92). — Devis des travaux que Barthélemy Greslé, maître maçon et tailleur de pierre, demeurant à Saint-Amand, aura à exécuter pour le compte de Claude Fouchier, bourgeois et marchand, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Oûtrillet, « entrepreneur et adjudicataire de la construction et edifficacion d'ung auditoire, consiergerye, prisons royalles et grenier a sel ordonnéz par le Roy estre construictz la presente année en la ville de Saint Amand pour estre bastiz et edifféz en la place designée par monseigneur le duc de Sully, pair et grand voyer de France, proche la halle et marché publique *(sic)* de ladicte ville de Saint-Amand..... » (folio 141). — Testament de Jean Charlant, marchand cabaretier, demeurant au logis où pend pour enseigne *le Signe* (*sic*, pour le Cygne), paroisse Saint-Médard de Bourges : Il veut « son corps, son ame en estant separée, estre mené et conduit du lieu ou il deceddera en l'eglise de Thou près Jars, justice de Charpignon..... » (folio 191).

E. 2312. (Registre.) — 215 feuillets, papier.

1610. — Messire Jean Renouard, docteur en droit en l'Université de Bourges, donne en *adcense* pour trois ans, moyennant 54 livres tournois, à noble homme Sébastien Bonnemain, lieutenant de robe courte en la maréchaussée de Berry, demeurant à Bourges, une maison, *avec ses aisances et appartenances*, sise en cette ville, et où demeure présentement messire Gilles Desjardins, aussi docteur en droit en cette Université, maison qui *jouxte* (touche) par le devant *la rue du Dieu d'Amours;* le preneur jouira de cet immeuble en *bon père de famille* (folio 2). — Vénérable et discrète personne messire Jean Blanchard, prêtre, vicaire de la vicairie de Saint-Georges, fondée en l'église Saint-Étienne de Bourges, demeurant paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud, reconnait avoir reçu de messire Étienne Mercier, docteur en la Faculté de médecine de l'Université de Bourges, la somme de 24 livres tournois pour une année d'arrérages de l'*adcense* d'une pièce de pré contenant 4 arpents, sise au lieu de Moulon, paroisse Saint-Privé-lez-Bourges, près du chemin allant de Bourges à Vasselay et de la rivière du Moulon

(folio 3). — *Damoiselle* Suzanne de Cujas (la fille de Jacques Cujas, professeur à l'Université de Bourges), veuve de François de Bonacorsy, écuyer, seigneur de Soquence, demeurant à Bourges, reconnait avoir reçu de noble homme Adam Lechangeur, sieur du Coustau, conseiller du Roi, trésorier général de France en la Généralité de Bourges, y demeurant paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, la somme de 150 livres tournois pour le bail en la présente année 1610, « du logis et ses appartenances a ladite damoiselle de Cujas appartenant, assis en la rue des Azaines (*sic*), auquel demoure de present ledict sieur du Coustau et a luy adcensé par ledict deffunct sieur de Bonacorsy » (folio 22). — Antoine Thénon, baron de La Guerche, étudiant en droit de l'Université de Bourges, né à Nevers, et maître Jean Fortin, chanoine en l'église Saint-Cyr de Nevers, aussi étudiant en droit de ladite Université, vendent et constituent à noble homme Philippe Labbe le jeune, sieur de Champgrand, conseiller du Roi au bailliage de Berry et au siège présidial de Bourges, une rente annuelle et perpétuelle de 12 livres 10 sous tournois (folio 25). — Honorable homme François Marchant, sieur de Varye, bourgeois et marchand, demeurant à Bourges, en la paroisse de Saint-Pierre-le-Marché, donne en *adcense* pour cinq ans et moyennant 12 livres tournois et 2 poules par année, à Augustin Girault, *freteur* de chanvre à Bourges, une maison sise en cette ville, rue de Fontmorigny (folio 38). — Maîtres Jean et Pierre Chenu et maître Pasquier Hemeré, avocats au siège présidial de Bourges, curateurs de Hilaire, Marguerite et Anne Desjardins, filles de défunt messire Gilles Desjardins, docteur régent en l'Université de Bourges, donnent en *adcense* pour trois ans et moyennant 18 livres tournois par an, à messire Jean Bessé, docteur en la Faculté de médecine de l'Université de Bourges, une pièce de vigne de 5 quartiers, sise au vignoble de Champtorteau, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard-lez-Bourges (folio 50). — *Damoiselle* Geneviève Le Chambellan, veuve de noble homme Simon Bigot, sieur d'Augy, conseiller et Élu pour le Roi en l'Élection de Berry, établie à Bourges, demeurant en la paroisse de Saint-Jean-des-Champs, vend à noble homme maître Pierre Gibieuf, conseiller du Roi au bailliage de Berry et au siège présidial de Bourges, demeurant en la paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, une rente annuelle et perpétuelle de 18 livres 15 sous (folio 59). — Honorable homme Paul Prieur, bourgeois de Bourges, demeurant paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud, vend à noble homme Pierre Gibieuf, conseiller du Roi au bailliage de Berry et au siège présidial de Bourges, y demeurant paroisse Saint-Pierre-le-Guillard, une rente annuelle et perpétuelle de 28 livres 2 sous 6 deniers tournois (folio 103). — Noble Étienne Bourdaloue, conseiller du Roi, lieutenant général civil et criminel aux bailliage et siège présidial de Vierzon, et Marie Bessé, sa femme, vendent à maître François Bessé, étudiant à Bourges, frère de ladite Marie Bessé, la tierce partie d'une maison sise en la paroisse Saint-Oûtrillet de Bourges, rue du Grand-Saint-Christophe, au Gros-Tournois (folio 141).

E. 2313. (Cahier.) — 238 feuillets, papier (avec table).

1610. — Maître Alexandre Daumont, clerc de Paris, pourvu en commande par le pape du prieuré conventuel et non électif de Saint-Georges-de-Conche, ordre de saint Benoît, diocèse d'Autun, constitue ses procureurs spéciaux chargés « de comparoir par devant monsieur l'official de Paris, l'un des juges depputéz par nostre tressainct pere pour l'effect qui ensuit : c'est assavoir de prester en ses mains le serment de fidellité et obeyssance qu'il luy est commandé de faire par les bulles de provision dudict prieuré tel qu'il est contenu et mentionné en la bulle clause intitullée *Forma juramenti*, dudict serment ainsy presté en retirer actes en bonne forme ; plus ledict sieur constituant donne pouvoyr a sesdictz procureurs et au premier d'eulx de, pour et en son nom, prendre et apprehender la pocession, saisyne realle, actuelle et corporelle dudict prioré et de tous et ung chascun ses fruictz, membres, deppendances et appartenances, faire publier icelle prise de pocession et en retirer actes et les faire insignuer au greffe des insignuacions ecclesiastiques de l'evesché dudict Autun avec lesdictes bulles et autres pieces necessaires..... » (folio 43). — « Roolle et département faict sur les manans et habitans de la parroisse d'Omoy de l'impost de la quantité de trois minotz de sel qu'il leur est mandé imposer, despartir et esgaller sur eulx par chacun quartier de l'année presente 1610..... » (folio 45). — « Roolle et deppartement fait sur les parroissiens, manans et habitans de la parroisse de Bengy-sur-Cran, de quatre minotz de sel » pour l'année 1610 (folio 49). — *Prudent homme* Jean Lafrimpe, maître sculpteur, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Bonnet, promet à Maximilien de Béthune, duc de Sully, pair de France, prince souverain de la ville d'Henrichemont et Boisbelle, seigneur de La Chapelle-d'Angillon, de Baugy, d'Orval, de Montrond, d'Épineuil, etc., de faire au château de Montrond « en la salle neufve que mondict seigneur le duc de Sully y faict bastir et construire et aux endroictz ou il luy sera monstré, deux manteaux et jambages de cheminée selon les plantz designéz en deux feuilles de pappier... ; ausquelz ouvrages ledict Lafrimpe sera tenu employer de la pierre de Charly, du plus bel eschantillon qui se pourra trouver, tirée en bonne saison et non subjette a la gellée ; laquelle pierre il sera tenu faire tirer a ses despens et icelle faire mener et conduire jusques sur le lieu ou il doibt

faire et poser lesdictes cheminées, pour et moyennant le pris et somme de quinze cens livres tournois..... » (folio 79). — Testament de vénérable personne messire Gilbert Couttin, prêtre, chanoine semi-prébendé en l'église de Notre-Dame-de-Montermoyen et vicaire en l'église de Bourges, demeurant en ladite paroisse de Montermoyen : « ... Veult que après son deceds son corps soit mis en ung cerceuil de boys, inhumé et enterré dans le cemetiere des vicaires de ladicte eglise de Bourges... ». Parmi les témoins : « Prudent homme Jehan Bouchier, maistre peinctre, demeurant audict Bourges.» (folio 87). — Marché conclu entre honorable Claude Fouchier, bourgeois, marchand, demeurant à Bourges, entrepreneur d'un pont de pierre près le village de Gravereulx et d'un pont de bois à deux culées de pierre sur la rivière d'Arnon, au droit du village de Lomoy, et prudent homme Jean Lafrimpe, maître sculpteur, demeurant à Bourges, qui s'engage à construire le pont de pierre sur le chemin de Saint-Amand au Châtelet, entre le village de Gravereulx et le moulin du Picard (folio 160). — « Deviz des ouvrages qu'il convient faire aux deux bondes de la chaussée de l'estang du vallon du Mansays, proche la ville de Henrichemont, ensemble la description des quantitéz de boys qu'il y convient employer, suivant le memoire qui en a esté faict et dressé pour et au nom de monseigneur le duc de Sully, pair de France, seigneur souverain de Boisbelle et de ladicte ville de Henrichemont, par le sieur Salomon Brosses ayant charge de la conduitte des bastimens et ouvrages qui se font en ladicte ville. » (folio 169). — Prudent homme Nicolas Ducros, maître architecte, demeurant à Saint-Amand, entrepreneur avec Barthélemy Greslé, maître maçon, et Antoine Baudon, maître charpentier, de la construction d'une salle et d'écuries au château de Montrond, promet à Louis Charnain, sieur de Préneuf et de La Périsse, contrôleur des ouvrages publics de la Généralité de Berry, représentant devant notaire monseigneur le duc de Sully, pair et grand voyer de France, de parachever le plus rapidement possible les travaux dudit château de Montrond (folio 203).

NOTA. — Les 35 premiers feuillets de ce cahier ont disparu.

E. 2314. (Registre.) — 129 feuillets, papier (avec table).

1611. — Contrat de mariage entre honnête personne maître Charles Trémeau, praticien, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Hippolyte, fils de défunt honorable homme maître Charles Trémeau, notaire et procureur en la baronie de La Chapelle-d'Angillon, et honnête fille Catherine Renou, fille de défunt honorable homme maître Laurent Renou, procureur au siège présidial et des affaires communes de la ville de Bourges (folio 10). — Contrat de mariage entre Pierre Cœurdoulx, maître orfèvre, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Bonnet, fils de défunt prudent homme *Robinet* Cœurdoulx, aussi maître orfèvre, et de Marie Popardin, maintenant femme d'Hilaire Dessaulx, aussi maître orfèvre à Bourges, et honnête fille Françoise Renou, fille de feu Laurent Renou, procureur au siège présidial de ladite ville (folio 13). — Maître Jean Alange, bedeau général de l'Université de Bourges, y demeurant paroisse Saint-Pierre-le-Marché, vend à Martin Aulbin, vigneron, demeurant en cette ville, paroisse Saint-Fulgent, un jardin contenant une boisselée, sis dans les terres de la commanderie de Bourges, faubourg d'Auron, près du chemin tendant de Bourges à Marmagne ; cette vente faite moyennant la somme de 36 livres tournois (folio 60). — Pierre Brion, fils de feu Pierre Brion, marchand drapier à Aubigny-sur-Nère, âgé de seize ans, désirant vivre saintement et terminer ses jours comme religieux de Notre-Dame des Carmes de Bourges, est reçu novice dans ledit couvent (folio 87).

E. 2315. (Registre.) — 161 feuillets, papier (avec table).

1611. — « Roolle et département faict sur les manans et habitans de la parroisse d'Omoy de l'impost de la quantité de troys minotz de sel qu'il leur est mandé imposer, despartir et esgaller sur eulx par chascun quartier de l'année presente 1611 par les lettres de commission a eulx envoyées par messieurs les grenettiers et contrerolleurs du grenier et magasin a sel estably par le roy nostre sire a Bourges. » (folio 22). — « Roolle et departement des tailles et creües imposées l'année presente 1611 sur les manans et habitans de la paroisse de Vasselay » ; ces impositions devaient principalement servir à « la reparacion, entretenement et restablissement des turcyes et levées des rivières de Loyre, Cher et Allier, et pour rendre la riviere d'Orron navigable depuis la ville de Dung le Roy jusques audict Bourges, et pour entretenyr celle d'Yevre depuis la ville de Bourges jusques a Vierson, et celle du Cher jusques a Saint Amand. » Les exempts sont : Messire Jean Bourdu, curé de Vasselay ; noble homme Pierre Bouer, seigneur de Puyvallée ; les héritiers de feu noble homme Jean Pelorde, sieur d'Ivry (folio 27). — « Roolle et deppartement faict sur les parroissiens, manans et habitans de la parroisse de Bengy sur Cran de quatre minotz de sel qu'il leur est mandé et ordonné imposer par chascun quartier de la présente année 1611. » (folio 35). — *Berthomier* (Barthélemy) Gallant, maître maçon, originaire de la Marche, travaillant présentement en la paroisse de Saint-Germain-des-Bois, promet à honorable homme maître Louis Charnain, sieur de Préneuf et La Perisse, commissaire de l'artillerie de France, demeurant

à Bourges, de faire diverses réparations dans la métairie du Rouffeux, appartenant audit sieur Charnain (folio 73). — Antoinè Roger et Jean Thevenet, maîtres maçons et tailleurs de pierre, promettent à Joseph Regnard, maître tailleur de pierre, et à Jean Ariotaye, maître pionnier, demeurant à Bourges, « de faire bien et deûment les courtines de muraille et massoneryе d'une bresche estant aux murailles de la ville de Bourges entre la bresche qui a esté cy devant reparée esdictes murailles et la porte Saint-Privé de ladicte ville, du costé du pré Fichault..... » (folio 99). — Léonard Dutrieu et Antoine Basseville, maître maçon, demeurant à Bourges, promettent à noble homme Adam Lechangeur, sieur du Coustau, conseiller du Roi, trésorier général de France en la Généralité de Bourges, y demeurant paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, de faire divers travaux au lieu seigneurial du Coustau, près de la rivière du Cher (folio 114). — Simon Moynon et Antoine Coquard, hommes de peine, demeurant en la ville de Châteauneuf, promettent à Léonard Branlebois, maître maçon et tailleur de pierre, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Jean-des-Champs, « de eslargir une antienne chaussée qui est sur le grand chemin de la ville de Bourges en celle de Chasteauneuf depuis le mellieu de l'arcade qui a esté faicte sur la chaussée de l'estang de Rouzereux en la longueur de dix toises et plus s'il est besoing en tirant de ladicte arcade vers Bourges..... » (folio 144). — Gilbert Masdorier, maître tailleur d'habits, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Oûtrillet, prend en apprentissage pour deux années et moyennant 45 livres tournois par an, Madeleine Augier, fille de feu Jacques Augier, marchand maître orfèvre audit Bourges, et s'oblige « de norrir, coucher, loger et hospitalizer ladicte Auger bien et honnestement selon que a elle appartient, luy apprendre et enseigner l'art et mestier de cousturiere au mieulx qu'il luy sera possible, a la charge que icelle Auger sera tenue de prendre peyne d'apprendre ledict mestier de cousturiere et de servir lesdictz Masdorier et sadicte femme en toutes choses licittes et honnestes, obeyr aux commandemens qui luy seront faictz par icellui Masdorier et sadicte femme, leur bien procurer et leur dommage fuir et eviter, ne sortir hors dudict apprentissage que après lesdictz deux ans expiréz, sy ce n'est au cas qu'elle vint a estre maryée ou pour cause de malladye..... » (folio 146). — Jean Tixerat *l'esnel* (l'aîné), vigneron, demeurant au village d'Asnières, paroisse de Saint-Privé-lez-Bourges, prend en pension pour une année Étienne Delarivière, enfant âgé de trois semaines, fils de Jérôme Delarivière, maître boulanger à Bourges, et s'oblige de le « norrir et faire norrir de mamelles par Michelle Leredde, sa femme, luy faire manger de la bouillye par chascun jour aux heures qu'il en aura besoing, le coucher, chauffer, remuer, reblanchir et changer de linge toutes foys et quantes qu'il en aura besoing, et generallement faire audict Estienne Delarivière tout ce qui est necessaire a ung jeune enffant qu'il convient norrir de mamelle pendant ledict temps d'ung an, et ce pour et moyennant le pris et somme de vingt quatre livres tournois, une paire de chausse et ung escheveau de serge gris a l'usage de la femme dudict Tixerat et ung chappeau noir a l'usage d'icellui Tixerat, que ledict Delariviere a promis payer et bailler audict Tixerat..... » (folio 147).

E. 2316. (Cahier.) — 174 feuillets, papier (avec table).

1612. — Jean Pinardeau, maître menuisier, demeurant à Bourges, promet à honnête femme Marie Saulteron, veuve de Claude Boytier, de lui faire « une paire d'armoyses de boys de chesne a troys estages par le dedans, fermans a deux guichetz, y ayans une barre par le meilleu despuys le bas jusques en hault d'icelle, qui servira pour fermer lesdictz guichetz ; et seront lesdictes armoyses de largeur de cinq piedz ou environ, et de haulteur convenable, et de profondeur de vingt quatre poulces ou environ..... » (folio 29). — Georges Allamant, écuyer, sieur-baron de Chouzy en Blésois (Chouzy-sur-Cisse, Loir-et-Cher), demeurant à Paris, présentement à Bourges, reconnaît devoir à Jean Boursault, chevaucheur de l'écurie du Roi et maître des postes de la ville de Bourges, la somme de 240 livres tournois pour prix d'un cheval bai, avec ses harnais à chevaucher (folio 151). — Prudent homme Jean Lafrimpe, maître sculpteur, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Bonnet, promet à Elie Lacrup, docteur ès droits, natif de Bergerac, de lui fournir « une pierre de tombe de la carriere de Charly et quatre petitz pilliers de pierre dure pour porter ladicte tombe ; laquelle tombe sera de longueur de six piedz et de largeur de troys piedz, d'espoisseur d'ung pied a l'endroict ou seront figuréz les armoyries cy après dessignéz et aux autres endroictz de sept a huict poulces; laquelle il sera tenu tailler bien et deûement, faire en icelle les armes de deffunct monseigneur André, comte de Lesnau, selon les figures dont le deviz et patron a esté baillé audict Lafrimpe ; lesquelles armes seront relevées en bosse, et au dessoubz desdictes armoyries graver une epitaffe d'environ deux cens lettres ou plus s'il est besoing; et ladicte pierre de tombe ainsy faicte et gravée, sera icelluy Lafrimpe tenu la faire mener et conduire au cemetiere de ceulx de la religion et la poser sur la fosse ou ledict deffunct a esté inhumé sur quatre pilliers de pierre de taille dure bien et duement escariz, qui seront de haulteur d'ung pied hors terre, qui seront fondéz sur quatre pillotiz de boys ; et le tout rendu faict bien et deûement comme il s'appartient dans le jour et feste de purifflcation Nostre Dame... moyennant le pris et quantité de six pistolles d'or..... » (folio 153).

E. 2317. (Cahier.) — 89 feuillets, papier (avec table).

1612. — Messire Jean Renouard, docteur ès droits en l'Université de Bourges, y demeurant, donne en *adcense* pour cinq ans et 75 livres tournois par an, à honorable homme maître Jean Sergent, greffier du Bureau des Finances de la Généralité de Berry, demeurant à Bourges, une maison sise en la paroisse Saint-Oûtrillet de cette ville, en la *rue du Dieu d'Amours,* et qui *jouxte* (touche) d'un *long* (côté) la maison de maître Sébastien Bonnemain, lieutenant en la maréchaussée de Berry; le preneur aura droit d'aller chercher de l'eau au puits qui se trouve en la cour du logis dudit Bonnemain (folio 18). — Noble et scientifique personne maître Étienne Lemareschal, chanoine en l'Église de Bourges, official ordinaire et métropolitain de l'archevêché de Bourges, donne en *adcense* pour trois ans, moyennant *six vingts* livres tournois par année, à noble homme maître Guillaume Doullé, conseiller du Roi, conservateur des privilèges royaux de l'Université de Bourges, agissant au nom de noble homme maître Jean Brillet, conseiller du Roi, trésorier général de France en la Généralité de Bourges, une maison sise en cette ville, paroisse de Saint-Pierre-le-Puellier, dépendant du chapitre de l'Église de Bourges, et où demeure présentement messire Jean Renouard, docteur ès droits (folio 22).— Marie Dassier, veuve de prudent homme Michel Legrand, marchand libraire à Bourges, donne en *adcense* à Marie Perdereau, veuve d'André Grasset, dit Girardin, demeurant aussi à Bourges, pour trois ans et moyennant 11 livres 10 sous tournois, une chambre basse à cheminée, dépendant d'une maison sise rue des Rats (folio 27). — Noble homme et sage maître Guillaume Doullé, conseiller du Roi, conservateur des privilèges royaux de l'Université de Bourges, donne en *adcense* pour six ans et moyennant 30 livres tournois par année, à maître Pierre Matheau, greffier de la conservation desdits privilèges à Bourges, le droit de sceau de la conservation des privilèges royaux de cette Université, avec tous profits, revenus et émoluments y attribués, sans rien en retenir (folio 67).

E. 2318. (Cahier.) — 131 feuillets, papier (avec table).

1613. — Honnête femme Jeanne Auger, veuve de prudent homme Guillaume Mérigot, maître orfèvre, demeurant à Bourges, reconnaît avoir reçu de maître Jean Chamerlat, greffier de la justice de Savigny, y demeurant, la somme de 22 livres, pour une année d'*adcense* d'une maison appartenant à ladite veuve, et sise en cette paroisse de Savigny (folio 16). — Jeanne Dugage, femme de Pierre Abraham, dit Duperon, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Jean-des-Champs, prend pour apprentie lingère, pendant deux ans, Marie Delaroche, fille de défunt honorable homme maître Tristan Delaroche, notaire royal à Bourges, et d'Étiennette Manceron ; « ladicte Dugage a promis et s'est obligée de norryr, coucher, loger et hospitalizer ladicte Marye Delaroche bien et honnestement, selon que a elle appartient, luy montrer et apprendre a travailler en linge du tout a son pouvoyr et au mieulx qu'il luy sera possible, moyennant et a la charge que ladicte Marye Delaroche, de l'auctorité de ladicte Manceron, sadicte mere, a promys et s'est aussy obligée de servir ladicte Dugage en toutes choses licittes et honestes et prendre peyne de bien apprendre ladicte vaccacion de lingere, et de ne sortir hors dudict apprentissage que après lesdicts deux ans expiréz..... » (folio 66). — François Bordeau, marchand, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Privé, vend à prudent homme Étienne Rouillé, dit Thenaille, *marchand voiturier par eau,* demeurant à Véretz, près de Tours, étant présentement à Bourges, 624 boisseaux de blé *marcesche,* mesure de Bourges, à conduire sur le port de La Chappe, audit Bourges; cette vente faite moyennant 168 livres tournois (folio 86). — Testament de vénérable personne maître Pierre Bigouret, prêtre, chanoine des églises de Notre-Dame-de-Salles et de Saint-Pierre-le-Puellier de Bourges, demeurant paroisse de Montermoyen : « ... Veult et ordonne, après son decedz, son corps estre mis en ung cerceuil *(sic)* de boys et estre inhumé dans la nef de l'eglise Notre Dame de Salles, ou a present se fait le service divin... et que le jour de sondict decedz il soict dict le psaultier en la presence de sondict corps au lieu ou il decedderа, et ce par le curé de la paroisse dudict Montermoyen avec son chappellain et les deux vicaires chappiers de ladicte eglise de Salles;... *item,* veult et ordonne sondict corps estre porté en terre du lieu ou il decеddera par les quatre ordres des mandians de cestedicte ville, ausquelz il veult estre paié a chacun desdiz ordres cinq solz..... »; parmi les témoins : « Jehan Raillard, maistre horlogeur, et Anthoine de Goy, marchant forbisseur, demourans audict Bourges. » (folio 90). — Testament de prudent homme Pierre Bigouret, neveu du précédent, marchand, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Oûtrillet : il demande à être enterré en l'église Notre-Dame-de-Salles de Bourges ou bien en l'église paroissiale du lieu où il décèdera (folio 92). — David Fachinger, gentilhomme allemand de la ville de Strasbourg, étant présentement à Bourges, donne procuration à honorable homme Godefroy Germanyer, marchand allemand, demeurant à Paris, rue Bourg-l'Abbé, pour « retirer et recevoyr de Mathias Schirer, marchant a Nuremberg, et Jehan Linsenmeyer, aussy marchant a Strasbourg, toutes et chacunes les marchandises audict sieur constituant appartenant, selon qu'elles sont contenues et speciffiées en

deux memoires escriptz en langue d'almant et signéz de la main dudict constituant; en retirant lesquelles marchandises bailler et paier ausdictz marchans, sçavoir audict Schirer la somme de quatre cent soixante et huict florins dix creutzer, et audict Linsenmeyer deux cent quarante huict florins, le tout monnoye d'Allemagne, lesdictes deux sommes revenans ensemble a près de douze cens livres, monnoye de France...» (folio 106). — Certificat, donné par deux maréchaux de Bourges, à Christophe de Gleissenthal, gentilhomme allemand, constatant que le cheval de louage dont il s'est servi pour venir de Nevers à Bourges ayant été blessé au garrot, ne l'a pas été par la faute dudit gentilhomme (folio 113). — Antoine Pelleige et Jean Maisse, maîtres maçons du pays de La Marche, travaillant présentement en Berry, promettent à Léonard Branleboys et à Antoine Basseville, maîtres maçons de Bourges, de reconstruire à neuf le pignon de l'église paroissiale de Villecelin, du côté du grand autel (folio 125).

E. 2319. (Cahier.) — 132 feuillets, papier (avec table).

1613. — Honorable homme maître Louis Charnain, sieur de Préneuf, commissaire de l'artillerie de France, demeurant à Bourges, paroisse de Notre-Dame-du-Fourchaud, vend à dame Marguerite Ancel, veuve d'honorable homme maître François Ferlant, contrôleur général du taillon en Berry, demeurant à Bourges, une rente annuelle et perpétuelle de 37 livres 10 sous tournois (folio 39). — Maître Pierre Minereau, *escollier* étudiant en l'Université de Bourges, vicaire de la vicairie du Crucifix, fondée par défunt Pierre Fornier en l'église Notre-Dame-du-Fourchaud de Bourges, demeurant paroisse Saint-Médard, donne en *adcense* pour sept ans et moyennant par année la somme de 40 livres tournois, 2 chapons et un pâté de truite, à François Chollet, marchand, demeurant à La Chapelle-d'Angillon, une rente annuelle, perpétuelle et foncière d'un muid de blé seigle, mesure d'Aubigny, que ledit Minereau a droit de percevoir sur *le dime* de Laloy, sis en la paroisse d'Ennordre, dépendant de la seigneurie de La Planche, plus la moitié *du dime* des Gimonnets, sis aussi en la paroisse d'Ennordre, enfin tous les autres droits décimables et rentes appartenant audit Minereau en la paroisse d'Ennordre et seigneurie de La Planche, à cause de sadite vicairie du Crucifix (folio 42). — Prudent homme Étienne Fortier, maître joueur d'instruments, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Jean-des-Champs, donne en *adcense* à Denis Chabot, laboureur, demeurant en la paroisse d'Aubinges, au village de La Brosse, pour 7 ans et moyennant par année la somme de 40 livres tournois en argent, 50 boisseaux de blé par moitié froment et *mestou* (méteil), mesure des Aix-d'Angillon, deux livres de beurre frais, deux fromages, une oie grasse, quatre poules, un demi-boisseau de *poix* (haricots), mesure susdite, et un demi-quart de chanvre *fumelle* (femelle), une métairie appelée la métairie de La Brosse, sise en ladite paroisse d'Aubinges, plus une pièce de terre sise *en Brethon-Moreau*, contenant 22 boisselées (folio 45). — Noble personne René Demauvoisin, sieur de Beaupesche, chanoine en l'Église de Bourges et vicaire des vicairies Saint-Blaise et Saint-Laurent, la première fondée en l'église Saint-Georges-sur-Moulon et la seconde en l'église Saint-Laurent de Bourges, donne en *adcense* pour sept ans et moyennant 48 livres et deux poules par année, à prudent homme Simon Doyson, *mige* (1) (rebouteur), demeurant en la paroisse de Vasselay, et à Jean Rousseau, laboureur, demeurant en la paroisse de Fussy, une pièce de pré, contenant trois arpents, appelée *les Grands Prés d'au dessus le moulin* de Destay (folio 59). — Jean Boursault, chevaucheur de l'écurie du Roi et maître de la poste de Bourges, et Catherine Rousseau, sa femme, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Jean-des-Champs, vendent à prudent homme Pierre Duboys, maître tailleur d'habits, demeurant à Bourges, paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud, la moitié d'une pièce de vigne contenant trois quartiers ou environ, sise au vignoble du Puits-Saint-Étienne, paroisse Saint-Pierre-le-Guillard de Bourges (folio 120).

E. 2320. (Cahier.) — 188 feuillets, papier (avec table).

1614. — Esme de Thollet, écuyer, sieur du Bois-Siramé, demeurant à Bourges, vend à honnête femme Marguerite Poyrat, veuve de Mathieu Cottenoyre, demeurant aussi à Bourges, au logis où pend pour enseigne le Bœuf couronné, la coupe et *tonture* de deux arpents de bois taillis, moyennant 90 livres tournois (folio 3). — Prudent homme Guillaume Bontemps, maître chapelier, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Jean-des-Champs, prend pour apprenti pendant deux ans en sa maison Nicolas Jollivet, fils de prudent homme Michel Jollivet, sergent royal ; il s'engage à le nourrir, coucher, loger et bien lui montrer *l'art* et le métier de chapelier, *ensemble le trafficq et commerce d'icellui ;* le prix de l'apprentissage est de 60 livres tournois, que la veuve Jollivet promet payer à Bontemps (folio 5). — « Roolle et departement des tailles et creües imposées l'année presente 1614 sur les manans et habitans de la paroisse de Vassellay.... ». Les exempts sont : Messire Jean Bourdu, prêtre, curé de Vasselay; la veuve de noble homme Pierre

(1) Mige ou mege (du latin *medicum*), médecin. Il est dit dans le Dictionnaire étymologique de Ménage, édit. 1750, qu'on appelle *mege* à Bourges, celui qui remet les membres disloqués. Cf. dans la Suisse romande, miège, mège = médicastre, rebouteur.

Bouer, sieur de Puyvallée ; les demoiselles d'Ivry (folio 19). — Vénérable et discrète personne messire Jean Lauverjat, prêtre, curé de Villabon, reconnait devoir à Louise Moullée, naguère sa servante, la somme de 60 livres tournois, à payer de la somme de 72 livres pour les services rendus par ladite Moullée dans la maison de Lauverjat : il y avait eu procès à ce sujet entre le curé et la servante devant M. l'Official ordinaire de Bourges (folio 37). — Marché conclu entre Jean Lafrimpe, maître sculpteur à Bourges, et Jean Bezard, maître pâtissier, demeurant aussi à Bourges : Lafrimpe promet de faire faire à neuf une maison sise en la grande rue de Bourbonnoux, que Bezard a acquise de feu maître François Fouchier, notaire royal : détails des réparations (folio 43). — Procuration (*en blanc*) donnée par noble seigneur Jacques de Chabannes, sieur-vicomte de Savigny et du Préau, demeurant au château du Préau, paroisse de Nohant-en-Goût, et par maître Jean Raveau, demeurant aussi audit château, relativement au bail des fruits de cette seigneurie (folio 70). — Messire Henri de La Châtre, chevalier, comte de Nançay, messire Charles de Barbençois, chevalier, seigneur de Sarzay (Indre), Jean de Fradet, écuyer, seigneur de Saint-Août (Indre), au nom et comme procureur de très haut, très puissant et très excellent prince monseigneur le Prince, marquis de Châteauroux, François Lemareschal, écuyer, seigneur de Corbet et d'Azy, au nom et comme procureur spécial de noble seigneur messire Maximilien de Béthune, pair de France, duc de Sully, seigneur-baron de La Chapelle et de Baugy, se rendent chez noble homme Pierre Biet, conseiller du Roi et lieutenant général aux bailliage de Berry et siège présidial de Bourges, seigneur de Maubranche et de La Tremblaye, pour lui demander s'il était présent à l'assemblée particulière de la noblesse du Berry qui eut lieu dans une des salles du *Logis du Roi* (le Palais du duc Jean), où demeure le bailli de Berry M. de La Châtre, et si véritablement ledit bailli avait refusé de recevoir les procurations passées par la plupart des gentilshommes du bailliage pour l'élection du député de la province aux États généraux de 1614, convoqués par lettres patentes du Roi. Le lieutenant leur fait savoir qu'en effet le bailli n'a voulu recevoir que deux procurations : celle de monseigneur le Prince comme marquis de Châteauroux, baron de La Châtre et de Bommiers, représenté par le sieur de Saint-Août, et celle de monsieur le duc de Sully, représenté par le sieur de Corbet (folio 103). — Haut et puissant seigneur Gilbert de Bigny, écuyer, sieur de Préveranges, demeurant à Vilaines en Nivernais, cède à prudent homme Urbain Bruneau, maître tailleur d'habits, demeurant à Bourges, la somme de 158 livres tournois à prendre sur le fermier de la seigneurie de Préveranges (folio 127). — Noble Jean Brandt, gentilhomme flamand, ***natif de Zelande en Flandre*** (***sic***), étudiant à Bourges, demeurant au logis de prudent homme Étienne Fortier, maître joueur d'instruments, somme Jérôme Refatin, marchand en cette ville, de lui payer 312 livres tournois à lui dues, comme le prouve la lettre de change par lui reçue, par la voie du messager ordinaire de Bourges, des sieurs Jacques et Nicolas Debreil, marchands de la ville de Paris (folio 156).

Nota. — La couverture de ce cahier est un mandement de Henri III, roi de France et de Pologne, avec la signature autographe « Henry », daté de la ville de Blois, 31 décembre 1580. Ce mandement, adressé aux trésoriers généraux de France au Bureau des Finances établi à Bourges, est relatif à l'aliénation et à l'engagement du Domaine royal (application de l'édit du mois de mai 1579, rendu à la suite des doléances des députés des États généraux convoqués à Blois. Les trésoriers sont invités à faire saisir toutes les parties du Domaine qui ont été aliénées par les rois, prédécesseurs de Henri III, pour quelque cause ou à quelque personne que ce soit.

E. 2321. (Cahier.) — 147 feuillets, papier (avec table).

1614. — Testament de Silvain Matheau, compagnon apothicaire, demeurant à Bourges. Il veut « son corps, son ame en estant separée, estre mis en ung cerceuil de bois et porté par les quatre ordres des mandians de ceste ville de Bourges pour estre inhumé et enterré au cemetiere des vicaires de l'eglise Saint Ursin de ceste ville de Bourges » (folio 4). — Contrat de mariage entre Girard Brunyn, maître tailleur d'habits, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Jean-des-Champs, originaire de Flandre, et Jacquette Legrand, fille de Michel Legrand, marchand libraire à Bourges. Les témoins du futur sont : David Wagener, Christophe Koeberle, Pierre d'Egen, Justus Zinzerling, Charles Relinger, Melchior Scherl, gentilshommes allemands, habitant présentement Bourges (folio 10). — Noble homme Jean de Noireterre, sieur de Saint-Clair, demeurant à Mornay en Charolais, vend à noble homme maître Jean Charlemagne, sieur de Launay, secrétaire ordinaire de feu la reine mère du Roi, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, une rente annuelle et perpétuelle de 37 livres 10 sous tournois (folio 21). — Léonard Branlebois, maître maçon et tailleur de pierre, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Jean-des-Champs, donne en *adcense,* pour trois ans et 30 livres par an, à Antoine Michel, *freteur* (tilleur) de chanvre, demeurant aussi à Bourges, paroisse de Saint-Ursin, une maison avec une boutique, sise en la grande rue de Charlet (folio 22). — Prudent homme Jean Brisson, sergent royal, demeurant à

Bourges, donne en *adcense* pour cinq ans et moyennant 36 livres tournois par année, à *Fleurent* (Florent) Chanteur, maître cordonnier à Bourges, la moitié d'une maison sise en la grande rue de Bourbonnoux, paroisse Saint-Jean-des-Champs (folio 24, verso). — Marguerite Poyrat, veuve de feu Mathieu Cottenoire, demeurant à Bourges, au logis où pend pour enseigne le Bœuf couronné, donne en *adcense*, pour cinq ans et moyennant 64 livres tournois par année, à Michel Brunot, marchand à Bourges, une maison sise rue de la Poissonnerie, où pend pour enseigne les Trois Bécasses (folio 49). — Contrat de mariage entre Claude Charenton, marchand poêlier, demeurant à Dun-le-Roi, fils de Jean Charenton, marchand tanneur, et Jeanne de Goy, fille d'Antoine de Goy, marchand maître fourbisseur, demeurant à Bourges, et de Marie Boursault (folio 86). — Noble homme Henri Lemareschal, sieur de Lassay, conseiller du Roi, trésorier général de France en la Généralité de Bourges, et *damoiselle* Catherine de Sauzay, sa femme, demeurant audit Bourges, paroisse de Saint-Oûtrillet, honorable homme maître Lazare Pélerin, receveur et payeur ordinaire des gages des officiers du siège présidial de Bourges, demeurant paroisse Saint-Ursin, vendent à noble homme messire Pierre Gibieuf, conseiller du Roi aux bailliage de Berry et siège présidial de Bourges, y demeurant paroisse Saint-Pierre-le-Guillard, une rente annuelle et perpétuelle de 62 livres 10 sous tournois; ladite vente faite moyennant la somme de 1,000 livres tournois (folio 110). — Noble homme Antoine de Sauzay, sieur-baron de Contremoret, demeurant à Bourges, vend à noble homme Jacques Gougnon, sieur de la Molyne, demeurant à Bourges, une rente annuelle et perpétuelle de 18 livres 15 sous tournois, moyennant la somme de 300 livres tournois payée comptant (folio 128). — Noble homme Étienne Macé, sieur des Portaulx, conseiller du Roi aux bailliage de Berry et siège présidial de Bourges, y demeurant paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud, prudent homme Claude Buchet, marchand, demeurant au bourg de Veaugues, Paul Turpin, aussi marchand, demeurant à Sancerre, vendent à messire Jean Renouard, docteur régent ès droits en l'Université de Bourges, y demeurant, une rente annuelle et perpétuelle de 25 livres tournois (folio 136).

E. 2322. (Cahier.) — 132 feuillets, papier (avec table).

1615. — « Roolle et departement des tailles et creües imposées l'année presente sur les manans et habitans de la ville et faulxbourgs de Montfaulcon (aujourd'hui commune de Villequiers). » Les exempts sont : le seigneur-baron de Montfaulcon ; vénérable personne messire Jean Guerry, prêtre, curé dudit lieu ; messire Charles Roux, percepteur audit Montfaulcon (folio 29). — Joachim de Verpillat, marchand, demeurant en la forêt de Saint-Palais, au pays de Berry, promet à messire André Fremyot, patriarche, archevêque de Bourges, primat d'Aquitaine, conseiller du Roi en ses Conseils d'État et privé, présentement en l'hôtel archiépiscopal de Bourges, de faire diverses réparations aux deux métairies de la basse-cour du lieu seigneurial de Turly, dépendant de l'archevêché de Bourges ; ces bâtiments venaient d'être incendiés (folio 52). — Prudent homme Claude Cheritte, marchand, maître chapelier à Bourges, déclare à Pierre Alex, aussi maître chapelier et l'un des procureurs de la confrérie des maîtres chapeliers de cette ville, « que, a l'occasion des abuz qui se commettent ordinairement par aucungs des maistres de ladicte confrairye en ce qui est de leur art et vaccacion, il se desiste et despart de ladicte confrairye desdictz maistres chappelliers et n'entend plus estre d'icelle a l'advenyr ny de contribuer en aucune fasson que ce soit aux fraiz qui se feront pour ladicte confrairye..... ». Cette déclaration sera communiquée à la communauté des maîtres chapeliers, qui avisera (folio 56). — Procuration spéciale donnée à maître Gilbert Barrat, procureur aux bailliage de Berry et siège présidial de Bourges, par noble seigneur messire Jacques de Chabannes, chevalier, sieur-vicomte de Savigny et du Préau, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi (folio 58).

Nota. — Le parchemin qui recouvre le cahier est un fragment d'acte de vente au nom de « prudent homme Claude Coillard, maistre patissier et cabarestier demourant a Bourges, paroisse de Sainct Jehan des Champs » ; il y est fait mention « de la ruètte de Pissevieille, proche l'eglise Sainct Hierosme, ou de present se faict l'exercice de la jurisdiction des juges et consuls de la ville de Bourges, paroisse de Sainct Fulgent ».

E. 2323. (Cahier.) — 116 feuillets, papier (avec table).

1615. — Maître Jean Boursault, chevaucheur de l'écurie du Roi et maître de la poste de Bourges, y demeurant paroisse Saint-Jean-des-Champs, donne en *adcense* pour cinq ans et demi, et moyennant la somme de 24 livres tournois par année, à Jacques Treblereau, maître boulanger, demeurant aussi à Bourges, deux chambres basses à cheminées, en l'une desquelles se trouve un four servant à la *vaccacion de boullanger*, grenier au-dessus *sollivé* et *planché*, couvert d'*aissil* (bardeau), plus un petit appentis et la moitié du jardin près cet appentis, le tout sis au faubourg de Charlet, *grande rue de Brifve* (Brives), paroisse Saint-Ursin (folio 1). — Maître Jean Asse, notaire et procureur ès cours ecclésiastiques de Bourges, y demeurant, donne en *adcense*, pour trois ans et

moyennant 80 livres tournois par année, à honnête femme Marie Moreau, veuve de prudent homme André Lauverjat, marchand libraire à Bourges, une maison avec ses dépendances, sise en la ville de Bourges, grande rue de Bourbonnoux, paroisse Saint-Ursin (folio 9). — Prudent homme Jean Raillard, maître *orlogeur*, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Jean-des-Champs, donne en *adcense* pour trois ans, à prudent homme Phillippe Léveillé, marchand gantier, demeurant à Bourges, paroisse susdite, moyennant la somme de 56 livres tournois par année, une boutique ouvrant sur la rue de Bourbonnoux, au coin du cimetière de Saint-Jean-des-Champs (folio 29). — Noble homme et sage maître Claude Bourdaloue, avocat au bailliage de Berry, au siège présidial et de la Maison commune de Bourges, vend à honnête femme dame Jeanne Pinette, veuve de noble homme maître Jacques Fontaine, conseiller et garde des sceaux aux bailliage et présidial de Bourges, une rente annuelle et perpétuelle de 37 livres 10 sous tournois (folio 79). — Prudent homme Jean Raillard, marchand *orlogeur*, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Jean-des-Champs, donne en *adcense*, pour deux ans et demi et moyennant la somme de 26 livres tournois, à Adrien de Verdun, marchand, une maison sise en la rue des Augustins, près le puits de *Forgeau*, paroisse de Saint-Pierre-le-Marché (folio 99, verso).

E. 2324. (Cahier.) — 141 feuillets, papier (avec table).

1616. — Toussaint de Sainxe, écuyer, sieur du Clos, homme d'armes de la compagnie de M. de *Sainte-Fère*, natif de *Hauldeville*, en Beauce, ayant sa demeure ordinaire en la paroisse de Sceaux, près de Château-Landon, en Gâtinais, se transporte au domicile d'Ursin Boullier, marchand de vin à Bourges, au logis où pend pour enseigne l'Étoile, paroisse Saint-Bonnet, « auquel hostel, en parlant à Anne Montagu, femme dudit Boullier, ledict de Sainxe a dict et declaré que, le jour de jeudy dernier, sur l'heure de midy, il seroit arrivé audict logis de l'Estoille avec quatre ou cinq de ses compagnons de guerre pour y loger, et, après avoir faict mettre son cheval a l'escurye, seroict entré en icelluy logis, ou estant, il auroict mis et dellivré entre les mains d'une servante dudict logis deux carabines avec une payre de gamaches (guêtres) pour les y serrèr et conserver pendant qu'il sejourneroit en ceste ville ; ce qu'elle auroit promis faire, et de faict s'en seroict chargée ; de sorte que, ce jourd'huy, viron l'heure d'une heure après midy, ledict de Sainxe ayant esté commandé par ledict sieur de Sainte Fère de s'en aller en son quartier, qui est en la paroisse de Mery es Boys (Méry-ès-Bois), distant de ceste ville de Bourges de six grandes lieues, il auroit demandé a ladicte servante dudict logis de l'Estoille lesdictes deux carabines et paire de gamaches ; laquelle auroit dict audict de Sainxe qu'elle croyoit luy avoir rendu une desdictes carabines et qu'elle n'en avoit plus qu'une en sa possession avec lesdictes gamaches, qu'elle estoit preste de luy rendre, et, de faict, les luy auroit offertes ; et, voyant qu'elle faisoit retention de l'une d'icelles carabines, luy auroit dit qu'il ne voulloit l'une sans prendre l'autre ny lesdictes gamaches et qu'il les y féroit bien trouver. A ceste cause, ledict de Sainxe a sur ce requis et interpellé ledict Boullier, en parlant comme dessus, de incontinant et sans dellay de luy rendre ou faire rendre et restituer par sadicte servante, de laquelle il doibt respondre comme de ses autres domestiques, lesdictes deux carabines et paire de gamaches, d'aultant qu'il est pressé et importuné par ledict sieur de Sainte-Fere son capitaine de se rendre audit quartier..... » (folio 1). — « Roolle et departement des tailles et creües imposées l'année presente sur les manans et habitans de la paroisse de Soullangy... » ; les exempts de ces impôts sont : M. le vicomte de Soulangis, à cause du fief dudit lieu ; les héritiers de Pierre Chambellan, écuyer, sieur du Génetoy ; M. le curé du lieu et noble Savary Chambellan (folio 5). — Noble homme Thimoléon de Galmet, seigneur des Gaschetières, capitaine de cent hommes de pied, somme Marguerite Poyrat, veuve de Mathieu Cottenoire, tenant l'hôtellerie où pend pour enseigne le *Bœuf couronné*, de lui restituer une fraise de toile neuve que Roger, son serviteur, aurait laissée à l'hôtellerie, lors du dernier voyage où ledit seigneur fut logé en la demeure de ladite Poyrat. « Laquelle Poyrat fait responce qu'elle ne sait [ce] que c'est que ladicte fraize et qu'elle ne luy a jamais esté baillée en garde ny a aulcun de ses domestiques ; que, si elle l'avait ou qu'elle seüst ou elle est, elle la rendroit, n'ayant acoustumé de retenir chose qui soit a personne quelconque..... » (folio 16). — Acte d'association entre Hugues Landais et Jacques Lecat, chefs de paneterie et fruiterie de monseigneur le prince de Condé, premier prince du sang : « Les partyes de leur bon gré, certaines, ont recogneü et confessé avoir fait entre elles les associations et marché qui ensuivent ; c'est assavoir que ledict Landais a assocyé et assocye avec luy lèdict Lecat, present, de prouffict et perte chascun d'eux par moictyé au marché et contract qu'il a faict avec honorable homme Pierre Grondeau, marchant, pourvoyeur de mondict seigneur le prince, receü et passé en presence de Guereau, notaire royal a Chasteauroux, en datte du vingtiesme jour de juing dernier passé, pour fournyr et dellivrer pour les tables de mondict seigneur le prince, celles de madame la princesse, leurs suittes et trains, de tout linge, soient nappes, serviettes et autres [choses] necessaires tant de leursdictes tables, intendans, maistres

d'hostelz, contrerolleurs, pages, varletz de pied et cuisine, ensemble tous fruictz qui se trouveront selon leurs saisons, confitures, liquides et autres, sy besoing est, plus fournyr de flambeaux, de cire et lumiere aux tables, salles de mesdictz seigneur et dame, chambres, garderobbes, tables de maistres d'hostelz et contrerolleurs en telle quantité qu'il conviendra » (folio 53).

E. 2325. (Cahier.) — 128 feuillets, papier (avec table).

1616. — Maître Pierre Henry, étudiant en l'Université de Bourges, vicaire de la vicairie Saint-Blaise, fondée en l'église Saint-Jean-des-Champs de la ville de Bourges, y demeurant, donne en *adcense* pour cinq ans, moyennant 20 livres tournois et 2 poules bonnes et recevables, à Antoine Robert, charron, demeurant au faubourg de Charlet, paroisse de Saint-Ursin-lez-Bourges, une pièce de terre contenant trois *septerées* ou environ, mesure de Bourges, sise au terroir de Saint-Martin-des-Champs, paroisse du Château-lez-Bourges ; cette terre dépend de la vicairie de Saint-Blaise et *jouxte* d'un *long* les propriétés du chapitre de Saint-Étienne, d'autre *long* et d'autre *bout* les terres de la veuve de messire Jean Mercier, docteur, et *par le bout du haut* le chemin tendant de Bourges à Savigny (folio 11). — Pierre Carré, homme d'armes de la compagnie de M. Delaloe, capitaine de cinquante hommes d'armes au service du Roi, demeurant à Bourges, et François Renou, bourgeois et marchand, demeurant aussi à Bourges, vendent à honorable homme maître Étienne Bargin, contrôleur du grenier et magasin à sel de Bourges, la somme de 25 livres tournois de rente annuelle et perpétuelle ; la présente vente faite moyennant la somme de 400 livres tournois que Bargin a payée (folio 16). — Testament d'honnête femme Jeanne Auger, veuve de prudent homme Guillaume Mérigot, marchand, maître orfèvre à Bourges, paroisse de Saint-Jean-des-Champs : Elle désire « son corps estre inhumé et ensepulturé en l'eglise dudict Sainct Jehan des Champs, au lieu et endroict ou a esté inhumé ledict deffunct, son mary, et que sur sa fosse soit mis une tumbe de pierre dure, sur laquelle sera gravé et escript le nom dudict deffunct son mary et le sien, avec les dattes des jours qu'ilz seront deceddéz...; a donné et legue, donne et legue par ces presentes a la fabrice dudict Sainct Jehan des Champs la somme de cent livres tournois pour une fois paiée, qui sera dellivrée après son decedz des premiers deniers qui proviendront du plus clair et liquide de son bien aux procureurs fabrissiens dudict Sainct Jehan des Champs qui seront lors en charge, affin d'estre par eulx mise en rente, pour le revenu annuel d'icelle estre employé a faire dire chascun an a l'intention de l'ame de ladicte testatrice, a tel jour qu'elle sera deceddée, vigilles de mortz et trois grandes messes solempnelles a diacre et soubz diacre en ladicte eglise, et le soir, après ou avant soupper, a telle heure que sesdictz heritiers jugeront le plus a propoz, un salut davant la Nostre Dame et après ung libera sur la fosse ou elle aura esté inhumée, et pour y assister seront convocquéz et appelléz ses parens, a tout le moings aucungs des plus proches d'iceulx...; *item*, a icelle testatrice donné et legué a prudent homme Nicollas Auger, son frere, maistre orphevre audict Bourges, la somme de trois cens livres tournois; *item*, a Jullienne Auger, sa niepce, fille dudict Nicollas Auger, pareille somme de trois cens livres, deux robbes, deux cottes, et demi douzaine de chemises des meilleures que ladicte testatrice delaissera lors de sondict decedz, et ce pour ayder a la marier et lorsqu'il sera trouvé party..... » (folio 22). — Jean Halicourt, maître joueur d'instruments à Bourges, donne en *adcense*, pour quatre ans et 12 livres tournois par an, à Benoît Pinchault, messager, demeurant à Bourges, deux chambres hautes faisant partie du logis du bailleur, sis en la rue de Montcenoux, paroisse Saint-Ursin, avec issue du côté de la rue des Rats (folio 42). — Noble homme Nicolas Agard, sieur des Oliviers et de Maison-Rouge, demeurant en la ville de Vierzon, et *damoiselle* Marie Foucault, sa femme, vendent à honorable homme Gilbert Barrat, procureur au bailliage de Berry et au siège présidial de Bourges, la métairie du Petit-Moutet et ses dépendances, sises en la paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard de Bourges, avec tout le bétail, les *thores*, les *ouailles* (brebis), les *vassiveaux* et *vassives* (agneaux de plus d'un an) ; cette vente faite moyennant 3,600 livres (folio 45). — Antoine de Goy, maître fourbisseur, demeurant à Bourges, donne en *adcense*, pour trois ans et moyennant la somme de 45 livres tournois, à Robert Delalonde, maître tailleur d'habits, demeurant aussi à Bourges, une maison consistant en une boutique sur le devant, non carrelée, une chambre basse à cheminée, une chambre haute aussi à cheminée et de l'étendue de ladite boutique, une allée sur le derrière de ladite chambre basse servant à mettre bois et vin, avec les latrines qui joignent la chambre basse ; cette maison sise à Bourges, grande rue de Bourbonnoux (folio 52). — Contrat de mariage entre maître Pierre Monicault, notaire royal et procureur au siège royal et ressort de *Dung-le-Roy* (Dun-sur-Auron), y demeurant, et Jeanne Cretté, fille de feu prudent homme Jean Cretté, maître pâtissier à Bourges (folio 58). — Honorable homme maître Jacques Debrielle, lieutenant des Eaux-et-Forêts en Berry, au département de Bourges, y demeurant, donne en *adcense*, pour cinq ans et moyennant 60 livres tournois par an, à maître Jean Boursault, chevaucheur de l'écurie du Roi et maître de la poste de Bourges, y demeurant, une pièce de

pré, appelée « les prés Bouthet », sise en la paroisse de Marmagne, d'une contenance de 9 arpents, qui *jouxte* d'une part les communaux de Marmagne, d'autre part les prés de Marmagne et les prés des vénérables de Saint-Pierre-le-Puellier de Bourges (folio 63). — Contrat de mariage entre maître Pierre Matheau, greffier de la conservation des privilèges royaux de l'Université de Bourges, y demeurant paroisse Saint-Ursin, et Madeleine Debrielle, fille de feu Mᵉ Guillaume Debrielle, avocat au bailliage de Berry et au siège présidial de Bourges, et de Marie Piat, demeurant à Bourges, paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud (folio 65). — *Damoiselle* Renée de Forgues, veuve de noble homme et sage maître Claude Fradet, écuyer, seigneur de Chappes, conseiller du Roi, lieutenant général et magistrat criminel à Bourges, demeurant paroisse Saint-Ursin, cède à prudent homme Étienne Fortier, marchand, demeurant à Bourges, tout ce qui lui appartient du revenu de la terre et seigneurie de Chappes; la présente cession faite moyennant la somme de 1,100 livres tournois; sur laquelle somme ledit Fortier a payé comptant, en quarts d'écu et autre monnaie ayant cours, la somme de 500 livres tournois; le surplus devra être payé à la fête de Saint-Martin d'hiver prochaine (folio 71). — Accord entre très haut, très excellent et très puissant prince monseigneur Henri de Bourbon, prince de Condé, premier prince du sang, premier duc et pair de France, marquis de Châteauroux, comte de Soissons, Clermont et Vallery, baron de Cran, La Châtre, Rochefort et Saint-Maur-des-Fossés, lieutenant général pour le Roi au pays et duché de Berry, agissant au nom de l'abbé du Bourg de Déols, et Jean Dumosnard, écuyer, sieur de *Ventenac*, demeurant en la paroisse de *Chasteau-Poinssac*, pays de la Basse-Marche : « ... Après que ledict sieur de Ventenac a recogneü ledict reverend abbé du Bourg de Deolz estre, a cause de ladicte abbaye, seul fondateur de l'eglise parrochialle de Chasteau Poinssac et seul hault justicier en la justice et seigneurye dudict lieu et qu'en ceste qualité les preeminences, droictz honnorifiques, prieres et bancz en ladicte eglise appartiennent audict reverend abbé privativement a tous autres, a ceste cause il supplioit mondict seigneur le prince, comme se faisant fort dudict sieur abbé, luy voulloir accorder, a tiltre de prequaire, ung banc au cœur de ladicte eglise, en tel lieu et endroict qu'il luy plairoict designer, avec deffences aux officiers, manans et habitans dudict Chasteaupoinssac de le troubler en la possession et jouissance d'icelluy. ... Mondict seigneur le prince, oudict nom, en consideration de la qualité dudict sieur de Ventenac, luy a accordé et conceddé, accorde et concedde, et a ses successeurs en ligne directe de ladicte terre de Ventenac, droict de banc au cœur de ladicte eglise de Chasteaupoinssac privativement ausdictz officiers, manans et habitans de ladicte eglise parrochialle de Chasteaupoinssac et tous autres, pour s'y asseoir et sa famille, a la charge de le plasser et mettre a la main droicte de l'entrée dudict cœur six piedz au dessoubz de celluy que ledict sieur abbé fera mettre cy après audict cœur du costé de l'Evangile, de telle grandeur que bon luy semblera, ou seront empreintes les armes de ladicte abbaye du bourg de Deolz, pour jouyr par ledict sieur de Ventenac et ses successeurs, comme dict est, dudict banc tant et si longuement qu'il plaira audict sieur abbé et ses successeurs en ladicte abbaye, a la condition de prequaire et non autrement et sans que ledict sieur de Ventenac et sesdictz successeurs puissent tirer ladicte concession de prequaire a consequence..... » (folio 76). — Vénérable personne messire Blaise Degas, prêtre et bachelier en sainte théologie, demeurant présentement en la paroisse de Salbris (Loir-et-Cher), promet à vénérable et discrète personne maître François Dumont, prêtre et bachelier en droit canon, chanoine en l'Église de Bourges et curé d'Azy, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Puellier, de desservir la cure d'Azy pendant cinq ans « continuelz et consecutifs, a commancer le jour de demain neufiesme du present moys et an et finissant a pareil jour, soit en temps de peste ou autre temps et administrer bien et deüement les saintz sacremens a toutes personnes de quelque aage, sexe et qualité que ce soit en tout temps et a telle heure que la necessité le requerra; ledict temps durant faire les prosnes et exhortations, conduire et mener les processions, faire toutes autres sortes de fonctions que feroit et doibt faire ledict sieur bailleur si present y estoict, le tout au gré et consentement des habitans et paroissiens de ladicte parroisse d'Azy et sans qu'il intervienne plaintes legitimes, et audict cas le present bail demeurera resolu; et ce pour et moyennant la somme de six vingts livres tournois par chascun an que ledict Dumont s'est obligé et sera tenu payer ou faire payer par ses fermiers..... » (folio 103). — Prudent homme Jean Auger, marchand apothicaire, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Jean-des-Champs, reconnaît avoir reçu d'Antoinette Lelasseur, veuve de maître Nicolas Pinondelle, demeurant aussi à Bourges, la somme de 50 livres tournois en pièces de seize sous et monnaie ayant actuellement cours, pour le rachat et l'amortissement d'une rente foncière de 50 sous tournois, que ledit Auger avait droit de prendre chaque année, à la fête de Noël, sur une maison consistant en un *chast* (chambre) bas à cheminée, avec grenier, petit cellier, appentis et jardin; le tout sis en *la rue du Viel Bordeau*, paroisse Saint-Fulgent (folio 104).

E. 2326. (Cahier.) — 92 feuillets, papier (avec table).

1617. — Noble homme Henri Dumoulin, sieur de Boisvert, conseiller du Roi aux bailliage de Berry et siège présidial de Bourges, y demeurant, donne en *adcense,* pour sept années et moyennant 9 livres tournois par an, à Vincent Bourré, vigneron à Bourges, paroisse Saint-Fulgent, trois quartiers de vigne en deux pièces, sises au vignoble d'*Escorchevillain,* paroisse Saint-Pierre-le-Guillard (folio 4). — Noble homme Jean Piat, sieur de Rochy, demeurant paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud, donne en *adcense,* pour sept ans et moyennant 4 muids de blé, savoir 2 muids de méteil, un muid de *marcesche* (1) et un muid d'avoine, mesure de Bourges, un porc du prix de 7 livres, 6 poules, 2 oies grasses, 6 fromages, 9 livres de beurre, un cent de *gluys* blanc, et un quart et demi de chanvre *fumelle* (femelle) par an, les manoir et métairie de Rochy, avec toutes les dépendances (folio 7). — Testament de Jeanne Girault, femme de prudent homme Blaise Saulthon, marchand, *cocher* et messager ordinaire à Bourges, demeurant paroisse Saint-Jean-des-Champs. Elle désire : « ... son corps, son ame en estant separée, estre inhumé et enterré en l'eglise dudict Saint Jehan des Champs, a l'endroict ou est enterré deffunct Blaize Buchet, son premier mary..... » (folio 13). — Noble homme Adam Lechangeur, sieur du Coustau, conseiller du Roi, président et trésorier général de France au Bureau des Finances en la Généralité de Bourges, et *damoiselle* Catherine Balduin, son épouse, vendent à Jean Cellard, marchand, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Ursin, une pièce de vigne sise au vignoble de *Pré de Chappes,* paroisse d'Aubinges, qui *jouxte* (touche) d'une part le chemin par lequel on va d'Henrichemont *aux Ays Dangillon* (Les Aix-d'Angillon), d'autre part la vigne du seigneur de Brethon, cette pièce contenant trois arpents et demi ; plus une place sise au village de la Poterie, paroisse de Parassy, où il y avait autrefois un pressoir, appelé le *Pressouer Bardet ;* la présente vente faite moyennant la somme de 320 livres tournois (folio 15). — Prudent homme Jean Thinat, marchand, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Jean-des-Champs, vend à Claude et Pierre Berthault, frères et vignerons communs, demeurant au village d'Asnières, paroisse Saint-Privé-lez-Bourges, une maison avec ses dépendances, sise « en la rue Mere Dieu au davant des murailles de l'encloz de l'abbaye Sainct Laurent, paroisse Sainct Bonnet dudict Bourges » ; cette vente faite moyennant 360 livres tournois (folio 25). — Noble homme Adam Lechangeur, sieur du Coustau, conseiller du Roi, président trésorier de France et général des Finances en la Généralité de Bourges, y demeurant paroisse Saint-Oûtrillet, vend à noble homme Eustache Delacoste, secrétaire de la Chambre du Roi, demeurant au château de La Chaintre, paroisse de Menetou-Salon, une rente annuelle, perpétuelle et foncière, consistant en 7 livres 10 sous tournois et 3 poules, due par Étienne Pasdeloup, laboureur, demeurant en la paroisse de Morogues, terre de Maupas, et assignée sur une pièce de pré contenant six *hommées* ou environ et sur un moulin appelé Faucillard, sis paroisse de Morogues, justice de Maupas, qui *jouxte* d'une part le chemin tendant de Rochebot à la *bonne* (borne) de Boisbelle, d'un *long* (côté) la rivière et bief du moulin de Faucillard ; cette vente faite moyennant la somme de 132 livres tournois payée comptant par ledit sieur Delacoste (folio 46). — Jérôme Reffatin, Claude Reffatin, père et fils, marchands, Jean Vachier, *paulmier* (qui tient un jeu de paume), demeurant à Bourges, vendent à noble homme Eustache Delacoste, secrétaire de la Chambre du Roi, demeurant au château de La Chaintre, paroisse de Menetou-Salon, la somme de 37 livres 10 sous tournois de rente annuelle et perpétuelle ; cette vente faite moyennant 600 livres tournois payées comptant par Delacoste (folio 64). — Adrien de Montsaulnin, écuyer, seigneur et baron de Fontenay, Tendron et Nérondes en partie, demeurant à Fontenay, Isabelle Dangelliers, sa femme, et maître Robert Doullé, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Médard, vendent et constituent à dame Perrette Gombault, veuve d'*Esme* Gibieuf, bourgeois, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Pierre-le-Guillard, une rente annuelle et perpétuelle de 25 livres tournois (folio 76). — Noble homme maître Lazare Pélerin, sieur des Chapelles, receveur et payeur ordinaire des gages de messieurs les officiers du siège présidial de Bourges, y demeurant paroisse de Saint-Ursin, vend à Gilbert Maudé, vigneron, demeurant en cette ville, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, 7 boisselées d'une pièce de terre sise à l'extrémité du faubourg de Bourbonnoux, près l'enclos du prieuré de Saint-Martin, qui *jouxte* d'une part le grand chemin de Bourges à Savigny, d'autre part le chemin appelé la *ruette* (ruelle) *aux Asnes ;* ladite vente faite moyennant 80 livres tournois, payées comptant en pièces de 16 *sols* de monnaie ayant actuellement cours (folio 77).

Nota. — Sur la feuille de garde, cette note : « le mercredy IIII[e] octobre 1617, monsieur le procureur du roy Bigot, qui estoict garde du scel aux contractz, a esté inhumé ».

(1) Orge de printemps, ainsi nommée parce qu'elle se sème ordinairement en mars.

E. 2327. (Cahier.) — 93 feuillets, papier.

1617. — Prudent homme Léonard Branlebois, maître maçon et tailleur de pierre, demeurant à Bourges, paroisse

Saint-Jean-des-Champs, prend pour apprenti, pendant trois ans, en sa maison, Claude Mercier, âgé de 18 ans, fils d'Antoine Mercier, maître foulon, demeurant à Bourges, « a commencer des le jour et feste des Roys dernier passé et finissant a pareil et semblable jour, pendant lesquelz ledict Branleboys a promys et s'est obligé norrir, coucher, loger et hospitalizer ledict Claude Mercyer, luy apprendre et enseigner ledict art et mestier de maistre masson et tailleur de pierre de tout a son pouvoyr, moyennant et a la charge que ledict Claude Mercyer a promis et s'est aussi obligé de prendre peyne a bien apprendre ledict art et mestier au mieulx qu'il luy sera possible ou d'obeyr aux commandemens qui luy seront faictz tant par ledict Branleboys que sa femme en ce qui est dudict art et mestier, leur bien et proffict procurer et leur domage fuyr et eviter, ne sortir hors dudict apprentissage que après lesdictz troys ans expiréz a peyne de prison..... » ; le prix de cet apprentissage est de 40 livres tournois, que ledit Antoine Mercier père a promis payer à Branlebois en deux termes (folio 2). — Procuration générale donnée par noble homme Henry Lemareschal, sieur de Lassay, conseiller du Roi, président trésorier général de France en la Généralité de Bourges, étant présentement au lieu seigneurial de Lassay, paroisse d'Etréchy-ès-Bois, à *damoiselle* Catherine de Sauzay, son épouse (folio 9). — « Roolle et departement des tailles, taillon et creües mises et imposées l'année presente 1617 sur les manans, habitans et parroissiens de la paroisse de Baugy par Guillaume Gaultron et Vincent Bourset, esleüz et nommez par lesdiz habitans. » Ces impôts devaient principalement être employés aux réparations des turcies et levées des *rivières* de Loire, Cher et Allier, aux travaux de navigabilité de la rivière d'*Orron* (Auron) depuis Dun-le-Roi jusqu'à Bourges, à l'entretien de la navigabilité de l'Yèvre depuis Bourges jusqu'à Vierzon, et de celle du Cher jusqu'à Saint-Amand. Le seul exempt de ces impositions dans la paroisse est le curé dudit lieu (folio 16). — « Roolle et département... » etc. de la paroisse de Saint-Céols (folio 18). — *Idem*, de la ville et des faubourgs de *Montfaulcon* (Villequiers) (folio 23). — Jean Courtays, maître pionnier, demeurant en la paroisse du Château-lez-Bourges, promet à Claude Carré et Léonard Branlebois, maîtres maçons et tailleurs de pierre à Bourges, « entrepreneurs et adjudicataires de la construction des veoyes ordonnées estre faictes aux mollins Sainct Oustrille, Sainct Paul et Messire Jacques, et a Anthoine Basseville et Jehan Lejuré, caultions et associéz desdictz Carré et Branleboys, par bail a eulx faict par messieurs les commissaires de la navigation des rivieres de Berry », d'exécuter divers travaux de curage, de chevalis (1) et de terrassements spécifiés dans l'acte (folio 53). — « Description et deviz d'aucunes reparacions necessaires a faire en la grande salle basse du logis de monsieur le general de Lassay et madamoiselle sa femme. » (Henri Le Mareschal, conseiller du Roi, trésorier de France et général des Finances en la Généralité de Bourges; Catherine de Sauzay, sa femme.) (folio 73).

(1) A noter dans l'acte l'emploi du mot *chevaller* = creuser, terme encore usité dans ce sens sur la Loire et ses affluents.

E. 2328. (Cahier.) — 97 feuillets, papier (en mauvais état de conservation).

1618. — Assemblée des maîtres boulangers de Bourges en l'église Notre-Dame des Carmes pour entendre les vêpres devant l'autel Saint-Honoré et pour la nomination de deux nouveaux procureurs de la communauté et de la confrérie Saint-Honoré. Sont élus pour deux ans : Étienne Dubuisson et François Dutartre, à la place d'Antoine Labbe et de *Siphorien* (Symphorien) Lesestre, maîtres boulangers (folio 27). — Marché conclu entre Jean Lafrimpe, maître sculpteur et tailleur de pierre, demeurant à Bourges, paroisse *Saint-Ambroise* (Saint-Ambroix), et haute et puissante dame Gabrielle de Crevant, veuve de haut et puissant seigneur messire François Delagrange, seigneur de Montigny et Sery, maréchal de France, chevalier des ordres du Roi : Il s'engage à « abattre une muraille de present construicte sur les fondemens de l'eglise monseigneur Sainct Estienne de ceste ville de Bourges, a l'endroict de la chappelle en laquelle a esté inhumé ledict deffunct seigneur le mareschal, ou y a apparence d'y avoir autrefoys eü une vistre, et, icelle abattue, faire le glassiz de dessoubz de pierre de Charly, de mesme fasson et structure que sont faictz les glassis des autres vistres estans es chapelles proches et circonvoisines la susdicte ; et sur ledict glassis faire et construire a neuf troys mesneaux avec le remplissage propre a y mettre des vistres, aussy de pierre de Charly, en la forme et suivant le desseing qui luy a esté monstré par ladicte dame la mareschalle, et dont il a retiré coppye ; plus, de faire une paire d'armoyries par le dehors de ladicte chapelle au dessus de ladicte vistre ou seront emprainctz et figuréz les armes des ordres dudict seigneur le mareschal portéz par deux lico[rnes avec] une forme et figure de peau de lion pour couvrir le timbre et lesdictes armes, et par le dedans de ladicte chappelle une autre petite armoirye ou seront simplement figuréz les armes dudict seigneur le mareschal ; et le tout, bien taillé et gravé en pierre de Charly, rendre faict, parfaict, recevable au dire de maistres et expertz a ce congnoissans dans le jour et feste de Toussainctz prochaine venant...; et ce, moyennant le pris et somme de 150 livres tournois ; sur lequel pris ladicte dame a payé comptant, reellement et de faict, audict Lafrimpe par advanse et pour luy donner moyen de faire ses preparatifs

de materiaux la somme de 18 livres tournois..... » (folio 43). — Antoine de Ridder (1), maître peintre, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Jean-des-Champs, promet à haute et puissante dame Gabrielle de Crevant, veuve de haut et puissant seigneur messire François Delagrange, seigneur de Montigny et Sery, maréchal de France, chevalier des ordres du Roi, « de faire de son art et vaccacion *(métier)* de peintre douze seinctures de peintures a six eglises, sçavoir a deux des Ays, chacune deux, et a celles de Humbligny, Aubinges, Rian et Montigny, aussy a chacune, deux, l'une par le dedans desdictes eglises et l'autre par le dehors; pour celles qui seront par le dedans desdictes eglises les faire en detrampe avec les armes dudict seigneur le mareschal, timbrées et garnyes des colliers de l'ordre et baston de mareschal de France, portéz par deux licornes, et par le dehors [a l']huis[le], dans lesquelles seinctures tant par dedans que dehors seront empreintes lesdictes armes, sçavoir de quatre toises en quatre toises de grandes qui seront timbrées et garnyes des ordres et baston de mareschal de France et au meilleu [d'icelles (?)] une autre arme non timbrée, ains (mais) seulement garnye desdictz ordres et baston de mareschal, et faire le tout au pinsseau et y employer et approprier les peintures et enrichissemens a ce convenables et necessaires, les rendre faictes, parfaictes et recevables au dire de maistres et expertz a ce congnoissans dans le jour et feste de Saint Martin d'hiver prochaine venant...; et ce, moyennant le pris et somme de 258 livres tournois; sur lequel pris ladicte dame a payé comptant, reellement et de faict, audict Derider *(sic)* entrepreneur la somme de 36 livres tournois..... » (folio 44). — Noble seigneur Adrien de Montsaulnin, écuyer, baron de Fontenay en partie, demeurant au château de Fontenay, paroisse de Nérondes, cède à prudent homme Nicolas Gagnepain, archer en la maréchaussée de Berry, demeurant à Bourges, la somme de 500 livres (folio 54).

E. 2329. (Cahier.) — 119 feuillets, papier (avec table).

1618. — Testament d'un protestant de Bourges, prudent homme Marc Berthault, marchand, demeurant en la rue du Pré, faubourg et paroisse Saint-Privé-lez-Bourges, « estant en son lict mallade, neantmoings sain d'esprit et entendement, considerant la briefveté de cette vye humaine et qu'il n'y a rien plus certain que la mort ne sy incertain que l'heure d'icelle et desirant coupper chemin aux procès et differendz qui se pourroient naistre entre ses enffans et petis enffans après son decedz pour le partage et division des biens qu'il a pleü a Dieu luy prester en ce monde mortel, et conserver l'amitié et bienveillance qui doit estre entre eulx...: Supplye Dieu le createur par sa misericorde infinie et par le meritte de la mort et passion de nostre seigneur Jesus Christ luy pardonner ses faultes et pechez, et après son decedz, son ame estant separée de son corps la recepvoyr au nombre de ses bien ayméz, voullant sondict corps estre inhumé et enterré au cemetiere de ceulx qui font profession comme il faict de la relligion pretendue *(sic)* reformée, sans aucune pompe funebre..... » (folio 14). — Contrat de mariage entre honorable homme Jean Cosson, bourgeois, demeurant à Paris, sur le pont Notre-Dame, paroisse Saint-Gervais, fils de feu Pierre Cosson, marchand à Sagonne en Bourbonnais, et Gabrielle Dumolin, fille de noble et sage maître Henri Dumolin, sieur de Boisvert, conseiller du Roi aux bailliage de Berry et siège présidial de Bourges, et de dame Jeanne Hemeré, demeurant à Bourges (folio 22, verso). — Transaction entre honorable homme maître Claude Villepellée, avocat aux bailliage de Berry et siège présidial de Bourges, et sa femme Madeleine Auger, d'une part, et prudent homme Claude Maillet, marchand, maître orfèvre à Bourges, d'autre part, au sujet d'une dette (folio 27). — Honnête personne maître François Dorléans le jeune, avocat aux bailliage de Berry et siège présidial de Bourges, y demeurant paroisse de Saint-Pierre-le-Marché, vend à honorable homme maître Étienne Bougnyer, avocat auxdits bailliage et siège présidial, une rente annuelle et perpétuelle de 56 livres 5 sous tournois; cette *constitution* faite moyennant la somme de 900 livres tournois payée comptant en pièces de 16 sous du coin du roi, ayant actuellement cours (folio 39). — Noble homme et sage maître Henri Dumolin, sieur de Boisvert, conseiller du Roi aux bailliage de Berry et siège présidial de Bourges, donne en *adcense* à Pierre Lebascle, hôtelier au logis où pend pour enseigne le Plat d'étain, paroisse Saint-Fulgent, pour sept ans et moyennant par année 10 livres tournois et 2 poules, bonnes et recevables, un jardin sis au faubourg d'Auron, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, qui *jouxte* par devant la chaussée de la Chappe (folio 49). — Noble homme François Lemareschal, sieur de Corbet et d'Azy, conseiller du Roi, trésorier général de France en la Généralité de Bourges, y demeurant paroisse Saint-Pierre-le-Puellier, vend à noble Jean Brévyllet, sieur de la Matherée, aussi conseiller du Roi, trésorier de France et général des Finances en la Généralité de Bourges, une rente annuelle, perpétuelle et foncière de 15 livres tournois, que le vendeur a droit de percevoir sur les château, terre, justice et seigneurie d'Herry, rente échue à Lemareschal par le décès et la succession de *damoiselle* Jeanne de Ganay, sa mère, dame d'Azy; la présente vente faite moyennant la somme de 330 livres tournois, payée comptant en écus au

(1) Né à Anvers.

soleil et en autre monnaie royale, ayant présentement cours (folio 51). — Noble homme et sage maître Vincent Sarrazin, sieur de Soulangis, conseiller du Roi et président en l'Élection de Berry, établie à Bourges, y demeurant paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud, donne en *adcense,* pour neuf ans et moyennant 15 livres 10 sous tournois par année, à Simon Thibault, vigneron, demeurant au lieu de la Vernusse, paroisse de Vignoux-sur-Baranjon, le lieu de *la Paiquerye,* avec ses dépendances, six quartiers de pré appelés *les Prés Bourdelloys,* et un petit *islon* (îlot), appelé l'*islon Guillaume,* contenant demi-arpent, le tout sis en la paroisse de Vignoux ; « a la charge par ledict preneur, durant ladicte adcense, donner a manger aux pigeons du coullombier de la Vernusse lors qu'il en sera besoing, en luy fournissant par ledict sieur bailleur de bled et grain, et encores sera ledict preneur tenu de nettoyer ledict coullombier et mettre le fumier hors d'icelluy a tas pour le faire mener par ledict sieur bailleur en ses vignes quant bon luy semblera ; sera aussy ledict preneur tenu de fournyr par chascun an d'ouzieres (osier) necessaires a faire le liage des vignes dudict sieur bailleur qu'il a audict lieu de la Vernusse et encores de planter par chascun an durant ladicte adcense esdictz heritages, es lieux les plus commoddes, ung quarteron de plantons d'aubroys et de l'ouziere selon qu'il verra estre necessaire..... » (folio 61). — Honorable homme maître Jacques Debrielle, lieutenant aux Eaux-et-Forêts de Berry au département de Bourges, y demeurant paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud, donne en *adcense,* pour neuf ans et moyennant 42 livres tournois par année, à Simon Serré, jardinier, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Jean-des-Champs, une maison et un jardin entouré de muraille, appelé le *jardin des Allemans,* le tout sis en la *rue de Croisy,* paroisse Saint-Jean-des-Champs, et *jouxtant* (touchant) d'une part la rivière d'*Avrette* ou *Aurette* (l'Yévrette) et d'autre par la *rue des Troys Pucelles* (folio 69). — Prudent homme Antoine Degoy, marchand, maître fourbisseur, demeurant à Bourges, donne en *adcense,* pour cinq ans et moyennant 60 livres tournois par année, à Simon Verdum *(alias :* Verdon), maître tailleur d'habits en cette ville, une maison avec boutique, sise à Bourges, grande rue de Bourbonnoux, proche le logis de la Vieille Poste (folio 84). — Contrat de mariage entre honnête personne Simon Verdum, maître tailleur d'habits, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Jean-des-Champs, né à La Haye, en Hollande, et Jacquette Legrand, veuve de prudent homme Girard Brunin, aussi maître tailleur d'habits. Parmi les amis du futur, on remarque : un gentilhomme écossais, un gentilhomme flamand et cinq gentilshommes allemands, tous demeurant alors à Bourges (folio 87). — Assemblée des docteurs en théologie de l'Université de Bourges en la grande salle du couvent des Jacobins. Présents : Frères Léon Royer, doyen de la Faculté de théologie, Sébastien Garsonnet, Mathurin Regien, religieux de l'ordre des Frères Prêcheurs, noble et scientifique personne Cyprien Regnier, sieur de Thou, théologal et chanoine en l'Église de Bourges, Jacques Marchant. Il est vendu et constitué par le sieur Regnier aux sieurs Royer, Garsonnet, Regien et Marchant, au profit de la communauté des docteurs de la Faculté de théologie, la somme de 6 livres 5 sous tournois de rente annuelle et perpétuelle (folio 109). — Messire Claude Delaloe, seigneur-baron de *Laloe* (La Loë) et *Fouecy* (Foëcy), demeurant audit lieu de *Laloe,* étant présentement à Bourges, cède à noble Jean Brévyllet, sieur de La Matherée, conseiller du Roi et trésorier général de France en la Généralité de Bourges, y demeurant, la somme de 2,207 livres 7 sous 9 deniers tournois, due à Delaloe par maître Jean Robillard, sieur des Landes, grenetier du grenier à sel de La Ferté-Bernard (folio 114). — Noble homme et sage Pierre Tullier, seigneur du Petit-Mazières, conseiller du Roi, prévôt et juge ordinaire de la ville et *septaine* de Bourges, et *damoiselle* Claude Bouchet, sa femme, demeurant en cette ville, paroisse Saint-Pierre-le-Guillard, vendent à maître Denis Trémeau, notaire et procureur en la baronnie de La Chapelle-d'Angillon, une rente annuelle et perpétuelle de 43 livres 15 sous tournois ; ladite vente faite moyennant 700 livres, payées comptant par Trémeau en *testons* et autre monnaie ayant actuellement cours (folio 116). — Testament d'honnête femme Jeanne Balluau, veuve de Firmin Labbe (ou Labbé), maître *serruzier,* demeurant paroisse Saint-Privé-lez-Bourges, grande rue du faubourg Saint-Privé : elle désire être inhumée en l'église Saint-Privé, devant l'autel de *madame Saincte Regne* (Sainte-Reine) ; elle « donne a Ravande Coquillat, servante, demeurant au logis d'elle testratisse, une paire de brassiere et une chemisette de serge grise..... » (folio 117).

Nota. — Sur la feuille de garde : « Charles Bolacre, sieur de Sigogne, conseiller du roy, son procureur en Berry et garde du seel royal estably aux contractz de la prevosté de Bourges, a esté receü en ladicte charge de procureur du roy sur la fin du moys de mars de la presente année 1618. »

E. 2330. (Cahier.) — 174 feuillets (avec table).
Incomplet : les feuillets 91 à 145 inclus manquent.

1619-1620. — Antoine de Ridder, maître peintre à Bourges, demeurant paroisse Saint-Jean-des-Champs, promet à prudents hommes Pierre Mezagues, maître tailleur d'habits, et Robert Sagordet, marchand toilier à Bourges, au nom et comme procureurs de la communauté des maîtres tailleurs d'habits et des marchands toiliers de cette ville

« de peindre de rouge, d'azur et or le baston de la Trinitté des maistres tailleurs et thoilliers dudict Bourges avec les statues et anges, et approprier les peintures et or en coulleur comme il s'appartient, comme aussy les huict panonceaux et la boueste a mettre ledict baston, que ledict Derider a dict avoir des a present en sa pocession, et rendre ledict baston bien et deüement peint et doré au dire de gens a ce congnoissans et au gré et contantement desdictz maistres tailleurs et thoilliers dans quinze jours après la feste de Pasques charnelz prochaine venant; et ce, moyennant le pris et somme de cinquante cinq livres tournois, que lesdictz Mazagues et Sagordet ont promis payer et bailler audict Derider, assavoir dix huict livres dans d'huy en quinze jours et le surplus a la fin et perfection desdictes peintures et restitucion dudict baston..... » (folio 11). — Assemblée des maîtres tailleurs d'habits et toiliers de Bourges en la salle du couvent de Notre-Dame des Carmes de cette ville, pour délibérer des affaires de leur communauté, à la requête de Pierre Mazague et Robert Sagordet, procureurs, relativement au marché fait avec un maître tourneur « pour tourner le boys qu'il convient pour faire le baston de la Trinitté pour leur confrairye avec deux anges qui portent chascun ung chandellier et une bouette pour mettre ledict baston a la somme de vingt livres...; plus, à Anthoine Derider, maistre peintre, pour peindre et dorer ledict baston avec les huit penonceaux et anges a soixante livres, suivant le marché verbal faict avec les dessusdictz, et leur convient encores, pour accorder ledict baston, faire faire une tunique pour le varlet de leur dicte confrairye qui portera ledict baston, qui pourra couster la somme de quarante livres..... » (folio 12). — Assemblée des habitants de la paroisse de Saint-Doulchard (*Saint Touchard*), à l'issue de la messe, à la requête de Nicolas Torchon et Jean Bernard, procureurs fabriciens de ladite paroisse, suivant la proclamation faite par le curé à son prône, à peine pour les manquants à cette assemblée de payer trois livres d'amende, suivant l'ordonnance de M. le Prévôt de Bourges : l'objet de cette assemblée générale était la réception des travaux de réparations de l'église (folio 14). — Inventaire de meubles fait à Bourges, au faubourg d'*Orron* (Auron), à l'hôtel où pend pour enseigne les Trois Rois, habité par Jean Larpent, Michel Larpent, son fils, et Françoise Hullin, sa femme (folio 19). — Prudent hommè Claude Baudon, marchand et l'un des gouverneurs de la ville de Lignières, y demeurant, présentement à Bourges, au nom des habitants de ladite ville de Lignières, somme Léonard Branlebois, maître maçon et tailleur de pierre, demeurant à Bourges, « cy davant entrepreneur de la construction des ponts, levées et chaussées prosche ladicte ville de Lignieres, de se transporter en ladicte ville de Lignieres avec des ouvriers pour faire faire la massonnerye de deux arches, suivant qu'il est obligé par obligation passée en presence du notaire soubzsigné et de satisfaire au contenu d'icelle, luy declarant que les materiaulx que lesdiz habitans sont tenuz luy fournyr sont en place sur l'astellier, affin de parachever lesdictes deux arcades et autres choses necessaires, selon que ledict Branleboys y est tenu et obligé par ladicte obligation, protestant a faulte de ce faire contre ledict Branleboys de tous despens, dommages et interests; lequel Branleboys a faict responce qu'il n'a oncques esté en demeure de satisfaire a ce qu'il est tenu et obligé par ladicte obligation et promesse verbale qu'il a faicte aux sieurs officiers et gouverneurs dudict Lignieres, s'estant a plusieurs et diverses foys transporté audict Lignieres avec ung nombre et quantité d'ouvriers, estimant qu'il y eüst des materiaux en place sur le lieu selon que lesdiz sieurs officiers et gouverneurs lui avoyent mandé; ou estant, il n'en auroict trouvé aucungs comme il fera apparoir par la sommation qu'il a fait faire au sieur lieutenant en la justice et [aux] gouverneurs de ladicte ville en presence du notaire soubzsigné et Feullet, aussy notaire royal en ceste ville de Bourges, le sixiesme juillet 1618, par luy menéz exprès audict Lignieres; en quoy il auroict souffert de grandz dommages et interestz, ayant esté contraint de faire retourner sesdiz ouvriers apres avoir chommé plusieurs et divers jours sur l'astellier de materiaux, ainsy qu'il est plus au long contenu en ladicte sommation, de laquelle il auroit des lors envoyé coppye a monseigneur le baron dudict Lignieres en la ville de Paris et aussy qu'il auroit laissé des astelliers en la ville de Bourges, ou il travailloit, pour aller audict Lignieres suivant le mandement dudict sieur lieutenant; le delaissement dessusdict luy auroict esté fort prejudiciable et causé de grandz fraiz et despens; et, neantmoings, pour faire paroistre ausdiz officiers, gouverneurs et eschevins dudict Lignieres de la bonne volionté et affection qu'il a au service de mondict seigneur le baron dudict Lignieres, a eulx declare que, en luy payant ses dommages et interestz et luy baillant assurance d'iceulx et qu'il y ayt des materiaulx sur les lieux et qu'il n'en chommera ny ses ouvriers, il est prest d'envoyer desdiz ouvriers faire parachever ce qu'il est tenu de faire au parachevement de la construction des pontz dudict lieu..... » (folio 63). — Jean Pagin, vigneron, demeurant à Bourges, promet à Mauvières, aussi vigneron à Bourges, de « le faire penser et medicamenter d'une blessure qu'il luy a faicte au visage, entre les deux yeulx, d'un coup de palle de boys, estant ensemble au pressouer de Francois Delarue et payer les sallaires et medicamentz qui seront faictz et fourniz par le chirurgien qui le pensera et medicamentera jusques a l'entiere guarison, a l'acquict et descharges dudict Mauvyeres.....» (folio 73).—

« Compte que rend maistre Pierre Chenu, advocat, a honneste fille Marguerite Desjardins, fille et heritiere en partie de deffunct messire Gilles Desjardins, vivant docteur es droits, a laquelle il fut esleü curateur par davant monsieur le prevost de Bourges, le.... (*en blanc*) ; et par mesme acte maistre Jehan Chenu fut esleü tuteur d'honneste fille Hilaire Desjardins. » (folio 146). — Maître Michel Genoillat, procureur au siège présidial de Bourges, agissant comme procureur spécial de noble et scientifique personne René de Montvoisin, chanoine et grand archidiacre en l'Église de Bourges, s'adresse à la personne de révérend père en Dieu messire André Fremiot, patriarche, archevêque de Bourges, primat d'Aquitaine, conseiller du Roi en ses Conseils d'État et privé, en son palais archiépiscopal ; « auquel ledict Genoillat a exposé et faict entendre que ledict sieur grand archediacre, ne pouvant, pour les incommoditéz qu'il a receües en son corps depuis quelque temps, procedder en personne au faict de la visite, auroict advisé affin que par la detention de sa personne les saintz decretz, edictz et ordonnances royaulx ne feüssent enfraintz, de donner ung vicariat et permission pour faire sadicte visite la presente année a venerable personne maistre Jehan Dumeluy, prestre, curé de l'eglise parrochialle de Venesmes, a la charge de se faire au prealable interroger et approuver par ledict seigneur; ce que voullant faire et executter ledict Dumeluy se seroict ce jourd'huy mattin adressé audict seigneur et icelluy humblement supplié et requis de luy donner son approbation au pied dudict vicariat, estant prest de subiir l'interrogatoire ; de quoy faire ledict seigneur auroict esté reffusant, quoy qu'a son prejudice et dudict sieur grand archediacre qui a ung grand interest, pour le bien de l'ordre ecclesiastique subject a sa visitte et pour la descharge de sa conscience, que ladicte visite soict faicte et, pour ce, ayant esgard que ledict Dumeluy n'est [esté] approuvé quoy que capable, ledict Genoillat a supplyé, requis, sommé et interpellé, requiert, supplye, somme et interpelle ledict seigneur archevesque de bailler audict Dumeluy ladicte approbation ou dire les causes et moyens de reffuz protestant de se pourveoyr pour l'empeschement qui luy est faict par ledict seigneur, ainsy qu'il verra bon estre et de tous despens, dommages et interestz : Lequel seigneur archevesque a faict responce qu'il veoit tous les jours ledict sieur archediacre aller et venir a ses affaires, et mesmes cejourd'huy, sans aucune apparance d'infirmitté et indisposition ; ce qui luy faict presumer qu'il pourroict bien faire la visite en personne, s'il voulloict, et, quoy qu'il soit obligé a ce debvoir par les saintz decretz, esdictz et ordonnances royaulx, toutesfois il n'y a oncques satisfaict, synon qu'une seulle foys, bien qu'il y ayt environ six ans qu'il est pourveü et jouy des droictz et revenu dudict archediaconné, et d'aultant que telles visites sont grandement necessaires pour maintenir la discipline ecclesiastique et l'ordre requis dans les parroisses ; desireroit fort que ledict sieur archediacre feist sa visite en personne et, toutes fois, s'il a quelque cause et excuse legitime pour en estre dispensé, ledict seigneur est prest de l'entendre par luy mesmes et y avoir esgard, pour, en ce cas, et luy presentant personnes congneües de qualité et probité requise, luy donner vicariat et commission pour faire ladicte visite en l'absence ou empeschement legitime dudit sieur archediacre ; ce qu'il ne peult accorder quant a present audict Dumeluy, d'aultant qu'il ne le congnoist et ne sçait s'il a les qualitéz requises pour se bien acquitter de ceste charge, joinct que estant curé, comme il dict, il est obligé par les sainctz decretz a resider actuellement en sadicte cure, et aussy que ledict sieur archediacre ne luy a poinct faict entendre ses excuses en personne ce qui est le prealable ; et par ledict Genoillat, en vertu de sadicte procuration, a esté dict que ledict sieur grand archediacre supplioit tres humblement ledict seigneur archevesque l'excuser et dispenser de ce qu'il n'estoit venu en personne pour la crainte qu'il a que sa personne ne luy fust agreable a cause des procès et incidentz meüz entre eulx despuys quelque temps, et que ladicte crainte l'a porté a constituer ung procureur pour faire la sommation cy dessus ; ce que autrement il n'eüst faict, ains l'eüst requis en personne ; a quoy a esté dict par ledict seigneur archevesque que sa maison estoict ouverte et libre a ung chascun et particullierement audict sieur archediacre pour recevoyr tous actes et remontrances de justice..... » (folio 154). — Testament d'Étiennette Clément, se disant fille naturelle de Jean Clément, marchand *pintier* (fabricant de pintes) à Bourges, âgée de plus de 16 ans, demeurant en cette ville, paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud ; elle désire « son corps, son ame en etant separée, estre ensepvelly et mis en ung cerceuil de boys, puys porté par des pauvres en l'eglise de Sainct Bonnet, ou elle veult estre inhumée, au davant la chapelle des fondz, proche le lieu et endroict ou est enterré ledict deffunct Jehan Clement, son pere..... » (folio 162). — Dom Robert Lemareschal, licencié en droit civil et en droit canonique, infirmier du prieuré de La Charité-sur-Loire, prieur de Berry-sous-Montfaulcon (auj. Villequiers) et grand-vicaire, audit prieuré de La Charité, de monseigneur le cardinal de Guise, abbé de Cluny, fait savoir par devant Désiré Desbarres et François Babou, notaires-tabellions royaux et gardes-notes héréditaires en Berry, « que, des le mercredy douziesme jour d'aoust dernier passé, estant au couven dudict prioré de la Cherité ou il faict son actuelle demeure, il fut mandé de la part de monsegneur le duc de Retheloys par deux de ses gentilzhommes pour l'aller trouver sur le

pont de ladicte Cherité ou il estoict assisté de monsieur de Plusvault, lieutenant pour le roy en ladicte ville et du corps d'icelle; auquel mandement il fut (il alla) trouver ledict seigneur duc conduict par les deux gentilzhommes, ou estant arrivé sur l'heure de huict a neuf heures du soir, ledict seigneur duc de Retheloys lui commanda de incontinant et sans dellay sortir hors de ladicte ville, disant avoir commandement de sa Majesté de ce faire; ausquelz commandemens ledict sieur Lemareschal fut contraint d'obeyr, quelques remonstrances qu'il peüst faire audict seigneur qu'il estoict heure indeüe et que la campagne n'estoit libre a cause des gens de guerre qui estoient es lieux circonvoisins d'icelle ville; et, de fait, partit dudict lieu de La Cherité a ladicte heure ou despuys il n'a osé retourner, a cause des mouvemens de guerre; mais, a present que toutes choses sont passiffiées et qu'il a depuis peu receü commandement de mondict seigneur le cardinal de Guise de retourner audit convent pour faire sa charge et function de grand vicaire en icellui et deppendances, obeyssant ausquelz commandemens, il est prest se transporter audict prioré de La Cherité; mais craignant que l'entrée d'icellui prioré luy soict desnyée par ceulx de monseigneur le duc de Nevers qui l'ocupent et que les notaires de ladicte Cherité zeléz a son service et de messeigneurs les ducs de Retheloys et de Gonzagues, ses enffans, pourroyent faire difficulté de se transporter avec luy audict prioré pour luy donner acte dudict reffuz, si aucung luy estoict faict, nous auroict icelluy sieur Lemareschal prié et requis nous voulloyr avec luy transporter audict prioré de La Cherité pour luy octroyer acte tant du reffuz qui luy pourroit estre faict par les notaires de ladicte Cherité que du desny de l'entrée dudict prioré et des causes dudict reffuz et de tout ce qui se passera, ce que luy aurions accordé; et, pour cet effect, nous serions ledict jour, sur l'heure de neuf a dix heures du mattin, partiz dudict Bourges avec ledict sieur Lemareschal et acheminéz en ladicte ville de La Cherité, ou serions arrivéz sur les six a sept heures du soir et dessenduz de cheval au logis ou pend par (*sic :* pour) enseigne la Teste Noire et demouré jusqu'au landemain sept heures du mattin, pour les relligieux dudict prioré estre lors retiréz, complyes estant dictes. Et, ledict jour de landemain dix septiesme desdictz moys et an, sur ladicte heure de sept heures du mattin, estant en une chambre de derriere dudict logis de la Teste Noire, seroict venu en icelle ung nommé Mathé, sergent royal, habitant de la ville de Nevers, qui se seroict adressé audict sieur Lemareschal, auquel, après l'avoir sallué, il auroict en nostre presence dict que sur l'advis qu'il avoict eü qu'il estoit arrivé pour retourner audict prioré, il le seroict venu trouver affin de luy dire qu'il avoict esté commis par monseigneur le duc de Nevers à la garde gardienne dudict prioré, et qu'il avoict commandement exprès tant de messeigneurs le duc de Retheloys et cardinal de Nevers que de monsieur de Plusvault, lieutenant pour le roy en ladicte ville, de luy empescher et refuzer l'entrée dudict prioré s'il se presentoit et qu'il, sieur Lemareschal, sçavoit bien que mondict seigneur le duc de Retheloys l'avoict mis hors dudict prioré par le commandement de Sa Majesté, qu'a ces causes il le prioit de ne prendre la peyne de se transporter audict prioré parce que, s'il y alloict, il luy reffuseroict et ne luy permettroict l'entrée d'icelluy; de plus que si icellui sieur Lemareschal se presentoict a la porte dudict prioré pour y entrer et faire quelques sommacions et interpellacions il avoict sa responce et leçon par escript. A quoy ledict sieur Lemareschal luy auroict faict responce en ces termes: « Monsieur Mathé, vous sçavez bien que, lors que mondict seigneur le duc de Retheloys me commanda de me retirer, ce fut soubz pretexte qu'il disoict que mondict seigneur le cardinal de Guise estoict contre le service du roy, ce qui ne se trouva poinct, et, par consequent, moy, estant au service dudict seigneur cardinal, j'estois suspect; mais, maintenant que ce pretexte est levé et que toutes choses sont passiffiées, je suys venu pour rentrer dans ledict prioré pour y faire ma demeure et les fonctions de ma charge; c'est pourquoy vous ne pouvez et ne debvez m'en refuser l'entrée; vous sçavez bien que je suys relligieux et infirmier dudict prioré et que, en ceste qualité, je doibz avoir ma demeure, entrée et sortye libre audict prioré, et, de plus, vous ne pouvez ignorer que je represente audict prioré la personne de mondict seigneur le cardinal de Guyse comme estant son grand vicaire, vous m'en ayant veü prendre la pocession. A ceste occasion, vous ny autres personnes ne pouvez ny ne debvez me reffuser ladicte entrée dudict prioré, mon debvoyr et ma charge m'obligeant a faire, comme je desire, ma demeure dans icelluy; auquel presentement je m'en vays. »

« Ce faict, ledict Matté auroict prins congé dudict sieur Lemareschal luy disant qu'il s'en alloyt vers messieurs les relligieux dudict prioré pour leur faire commandement de reffuser l'entrée de l'eglise audict sieur Lemareschal, sur le pouvoyr et commandement qu'il en avoict de mondict seigneur duc de Retheloys. Dont et de tout ce que dessus ledict sieur Lemareschal nous auroict requis et demandé acte que luy aurions octroyé en cest jour pour luy servir et valloyr en temps et lieu ce que de raison. Et, au mesme instant, ledict sieur Lemareschal se seroict, en noz presences, transporté es hostelz et domiciles des sieurs Jolly, Denys et Berué, notaires royaulx en ladicte ville de La Cherité, qui n'estoyent en leur logis, et encores es hostelz de Jacques Rossignol et Jehan Lemaire, aussy notaires royaulx en ladicte ville, lesquelz il auroict priéz et requis se voulloyr avec luy transporter

audict prioré pour, en cas que l'entrée d'icelluy luy soict reffusée, luy donner acte dudict reffuz et des causes d'icelluy. Lesquelz auroient faict responce qu'ilz avoient affaires pressées qui les appelloyent ailleurs, mesmes ledict Rossignol dict qu'il faict son vin et ne peut quitter la maison; au moyen de quoy il ne pouvoict aller. Dont ledict sieur Lemareschal nous auroict aussy requis acte que luy aurions octroyé pour luy servir ce que de raison. Ce faict, ledict sieur Lemareschal seroict avec nous, notaires susdictz, transporté au davant de la grande porte et principalle entrée dudict prioré, où estant et ayant heurté a icelle, ung novice, Adrian Gauthier, portier, auroict sans ouvrir ladicte porte demandé audict sieur Lemareschal qu'il voulloyt : a quoy ledict sieur Lemareschal lui auroyct respondu qu'il desiroict entrée audict prioré et que, pour cest effect, il lui feist ouverture de ladicte porte; ce que ledict Gauthier lui auroict reffusé, disant qu'il s'en alloict appeller maistre François Mathé, sergent royal ayant la garde gardienne d'icelle porte. Et lequel Mathé estant venu et ayant faict ouverture de ladicte porte, ledict sieur Lemareschal l'auroict requis de le laisser entrer audict prioré, ou il desiroict aller et se retirer pour faire les fonctions de sa charge. Ce que ledict Mathé auroict reffusé luy disant que monseigneur le cardinal de Nevers et monseigneur le duc de Rethelloys, son frere, l'auroient commis a la garde gardienne d'icelle porte et faict deffence de laisser entrer ledict sieur Lemareschal, d'aultant que ledict seigneur duc de Rethelloys et monsieur de Plusvault l'avoyent mis dehors par le commandement de sa Majesté; c'est pourquoy il ne pouvoict le laisser entrer dans ledict prioré, chastel d'icelluy ny eglise, et que, sy ledict sieur Lemareschal y estoict entré a son desceü, il le mettroit de force hors dudict prioré et que, n'eüst esté qu'il a ce mattin parlé a luy qui luy auroict dict ne voulloyr faire viollance ny effort pour rentrer audict prioré, il eust eü cent hommes dans ledict prioré qui s'estoyent offert a luy pour empescher ladicte entrée audict sieur Lemareschal, et, au surplus, ledict Mathé s'est gardé de mesprendre. A ces causes, ledict sieur Lemareschal auroict prié ledict Mathé de le faire parler a relligieuse personne domp Jehan Passelegue, soubzprieur audict couvent. Lequel Mathé auroict mandé ledict soubzprieur, et, estant venu, icellui sieur Lemareschal luy auroict remonstré que s'estant presenté a la porte pour entrer audict prioré, l'entrée luy auroict esté reffusé et empeschée par ledict Mathé, requerant ledict sieur soubzprieur, comme commandant audict prioré en son absence en qualité de soubzprieur, de luy faire donner l'entrée libre dudict prioré pour y demeurer et faire sa fonction de grand vicaire tant audict prioré que deppendances, le sommant et interpellant de ce faire, et nous auroict requis acte de ce que ledict soubzprieur n'auroict de couronne (*tonsure cléricale*), lui enjoignant dans ce jourd'huy de la faire faire. Lequel Passelegue, prieur claustral, vicaire general né et yrrevocable dudict prioré de La Cherité, a dict que, dès le quatriesme jour de juillet dernier, a la signiffication qui luy fut faicte par Melin, sergent royal, ce requerant, ledict Lemareschal present, il auroict faict responces et declaracions assez amples audict Lemareschal, a quoy il a deüb satisfaire et n'approuvant la qualité de grand vicaire qu'il s'usurpe et prend mal a propoz ce qu'il ne peult ny doibt faire, attendu l'appel par luy, prieur claustral, interjetté comme d'abus, relevé et executté, avec les deffenses faictes audict Lemareschal de rien innover ou entreprendre en ceste qualité au prejudice dudict Pesselesgue, et encores sentence rendue par monsieur le grand prieur de Clugny le dixiesme jour de ce present moys et an, signiffiée au procureur dudict Lemareschal, a quoy il doibt satisfaire..... Lequel sieur Lemareschal auroict desnyé que ledict Passelesgue soict viquaire general comme il se dict avec luy..... (folio 164). — Religieuse personne dom Robert Lemareschal, licencié en droit civil et en droit canon, grand vicaire de monseigneur le cardinal de Guise, abbé de Cluny, infirmier au prieuré de La Charité-sur-Loire, prieur de Berry (auj. Berry-Villequiers), Louroux, Haultement, demeurant présentement à Bourges, au logis de noble homme François Lemareschal, seigneur de Corbet et d'Azy, son père, paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud, donne en *adcense* pour cinq ans, à honorable homme Jacques Guesdin, bourgeois, demeurant en la ville de La Charité, le revenu des prieurés de Berry, Louroux, Haultement; le preneur devra payer chaque année au bailleur la somme de 920 livres (folio 167).

E. 2331. (Cahier.) — 144 feuillets, papier (avec table).

1619-1620. — Robert Fortier, marchand chandelier, demeurant à Bourges, donne en *adcense*, pour six années et moyennant 60 livres tournois par an, à maître André Verdellet, praticien, demeurant aussi à Bourges, une maison sise en cette ville, en la grande rue de Bourbonnoux (folio 24). — Jean Chedeau, procureur fiscal de la seigneurie de Malicorne et sergent royal au bailliage de Montargis, exploitant par tout le royaume de France, demeurant audit lieu de Malicorne, pays de Puisaye, vend à Jean Duplessis, vigneron et tonnelier, demeurant en la paroisse de Saint-Médard de Bourges, une petite maison, sise à Bourges, *rue du Prinat* (*sic*) (auj. rue du Prinal), paroisse Saint-Médard, consistant en un petit *chas* (*logis*) bas à cheminée, un petit grenier dessus, couvert d'*aissil* (planche, bardeau), avec un petit jardin derrière; cette vente faite moyennant 90 livres tournois (folio 35). — François Descloux, laboureur, demeurant au village de

Fontlan, paroisse de Vasselay, et *Soullange* (Solange) Chevereau, sa femme, autorisée par son mari, vendent à honorable homme maître Noël Lelarge, procureur au bailliage de Berry, au siège présidial et à la prévôté de Bourges, une pièce de vigne, contenant un quartier *tiercier* environ, sise au vignoble de Boisrond, paroisse de Saint-Éloi, qui *jouxte d'un long* (touche d'un côté) les vignes de l'abbaye de Saint-Sulpice de Bourges; cette vente faite moyennant 90 livres tournois, plus une queue et demie de vin clairet que l'acheteur a payée (folio 38). — Noble homme François Lemareschal, sieur de Corbet et d'Azy, conseiller du Roi, trésorier général de France en la Généralité de Bourges, y demeurant, donne en *adcense* à prudent homme Claude Fayard, marchand, demeurant audit Bourges, pour sept ans, le revenu de ladite terre d'Azy; cette *adcense* faite moyennant la somme de 1,000 livres tournois à payer tous les ans par Fayard, avec, en plus, la quantité de 30 boisseaux de *marcesche* pour la nourriture des pigeons et de la volaille du château, 100 boisseaux d'avoine et 8 pintes d'huile, le tout mesure de Bourges, un porc du prix de 6 livres dû par le métayer de la basse-cour, toute la paille que ce métayer doit chacun an pour la maison et les chevaux du seigneur, la paille due par les *adcenseurs* des dîmes de la seigneurie, plus la paille de *gluys* que les métayers doivent employer pour couvrir leurs bâtiments, plus 12 chapons et 30 poules bonnes et recevables. « Paiera ledict preneur, aussy, sans diminucion de ladicte ferme, par chascun an durant icelle, les gages du lieutenant en la justice dudict Azy et fera tous les fraiz qu'il conviendra pour fere rendre ladicte justice audict Azy, tant en matière civille que criminelle, jusques a sentence diffinitifve, s'il y eschet; et, en cas d'appel en la court de Parlement, ledict sieur bailleur sera tenu de faire tous les fraiz qu'il conviendra fere en ladicte court et en sera ledict preneur deschargé..... » (folio 40). — Jean Girard, sieur de Villeneuve, paroisse de Brécy, près Bourges, vend à noble Jean Brévillet, sieur de La Matherée, conseiller du Roi, trésorier de France et général des finances en la Généralité de Bourges, y demeurant paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud, une rente de 29 livres 15 sous tournois (folio 47). — Noble homme Jean-Jacques Divoy, conseiller du Roi, lieutenant en la prévôté de Bourges, y demeurant paroisse Saint-Médard, vend à noble homme maître Pierre Gibieuf, aussi conseiller du Roi au bailliage de Berry et au siège présidial de Bourges, y demeurant paroisse Saint-Pierre-le-Guillard, une rente annuelle et perpétuelle de 18 livres 15 sous tournois; cette présente vente faite moyennant 300 livres tournois payées comptant par Gibieuf en pièces de 16 sous ayant actuellement cours (folio 50). — Noble Adam Lechangeur, sieur du Coustau, conseiller du Roi, président trésorier de France et général des finances en la Généralité de Bourges, et *damoiselle* Catherine Balduin, sa femme, demeurant en cette ville de Bourges, paroisse Saint-Oûtrillet, vendent et constituent à noble homme maître Pierre Gibieuf, conseiller du Roi aux bailliage de Berry et siège présidial de Bourges, une rente annuelle et perpétuelle de 125 livres tournois; cette présente vente faite moyennant 2,000 livres tournois (folio 52). — François Delacarnaye, écuyer, sieur de Dames, demeurant audit lieu, paroisse de Saint-Éloi-de-Gy, vend à maître Jean Sergent, trésorier payeur de la gendarmerie de France, demeurant à Bourges, une rente annuelle et perpétuelle de 40 livres tournois; cette vente faite moyennant la somme de 540 livres, savoir 480 livres pour le principal et 60 livres pour les arrérages; ladite somme payée en pistoles et en pièces de 16 sous (folio 61). — Maître Denis Auger, procureur au bailliage de Berry et au siège présidial de Bourges, et maître Jean Alange, bedeau général de l'Université de Bourges, tous deux demeurant en cette ville, ledit Auger en la paroisse de Saint-Oûtrillet et Alange en la paroisse Saint-Médard, vendent à maître Esme Augu, licencié ès lois, avocat au bailliage de Sens, demeurant à Bourges, paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud, une rente annuelle et perpétuelle de 18 livres 15 sous tournois; la présente vente faite moyennant la somme de 300 livres payée comptant par Augu en pièces de 16 sous du coin du Roi, ayant actuellement cours (folio 66). — *Adcense* par James Mijonnet, seigneur d'Ivry en partie, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Marché, à Pierre Bonnet, laboureur, et à Jean Delacroix, vigneron, demeurant en la paroisse de Trouy, de diverses terres, sises en ladite paroisse de Trouy (folio 71). — Noble homme Jean Bidault, écuyer, sieur de Germigny et du Grand-Mazières, demeurant à Bourges, paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud, vend à prudent homme Guillaume Michel, marchand maître boucher, demeurant aussi à Bourges, paroisse Saint-Ambroix, une pièce de vigne, contenant six quartiers, sise au vignoble de la Croix-Moreau, paroisse Saint-Privé-lez-Bourges; la présente vente faite moyennant la somme de 200 livres tournois (folio 76). — Contrat de mariage entre Guillaume Masson, marchand maître brodeur, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Puellier, fils de feu François Masson et de Marguerite Langot, et Catherine Dumay, fille de défunt Antoine Dumay, marchand *presseur* (qui presse les étoffes), à Bourges (folio 77). — Paul Prieur, bourgeois, demeurant à Bourges, paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud, vend à Jean Coqu *l'esnel* (l'aîné), laboureur, demeurant au village de la Forêt-le-Roy, paroisse de Saint-Martin-d'Auxigny, une pièce de terre et pré avec un petit lopin de bois taillis, le tout contenant deux arpents, sis au

terroir de Paingrain, près et derrière le moulin de La Salle-le-Roi, paroisse de Saint-Martin-d'Auxigny ; la présente vente faite moyennant 336 livres tournois (folio 98). — Haut et puissant seigneur messire Claude de Laloe, chevalier, seigneur-baron dudit lieu, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi et capitaine d'une compagnie de chevau-légers, demeurant à Laloe, paroisse de *Fouessy* (Foëcy), vend à noble homme Jean Brevillet, sieur de La Matherée, conseiller du Roi, trésorier de France et général des finances en la Généralité de Bourges, y demeurant paroisse de Notre-Dame-du-Fourchaud, une rente annuelle et perpétuelle de 75 livres tournois ; la présente vente faite pour la somme de 1,200 livres tournois, payée comptant par Brevillet en doubles *pistolets* d'Espagne d'or et de poids et en quarts et demi-quarts d'écu, monnaie du Roi, ayant actuellement cours (folio 106). — Contrat de mariage entre noble Jacques Bolacre, sieur du Marestz, conseiller du Roi, trésorier de France et général des finances en la Généralité de Bourges, fils de noble Henri Bolacre, seigneur de Sigognes, du Marestz et de La Chastelette, lieutenant général aux bailliages des duchés de Nivernais et Donzy, et de Jeanne Millet, demeurant en la ville de Nevers, et demoiselle Marie Lechangeur, fille de noble Adam Lechangeur, seigneur du Coustau, conseiller du Roi, président trésorier de France et général des finances en la Généralité de Bourges, et de Catherine Balduin, demeurant audit Bourges, paroisse Saint-Oûtrillet (folio 107).

E. 2332. (Cahier.) — 48 feuillets, papier (avec table).

1621. — Nobles hommes Henri Lemareschal, sieur de Lassay, conseiller du Roi, président trésorier de France et général des finances en la Généralité de Bourges, et *damoiselle* Catherine de Sauzay, sa femme, Adam Lechangeur, sieur du Coustau, aussi conseiller du Roi, trésorier de France en la Généralité, et *damoiselle* Catherine Balduin, sa femme, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Oûtrillet, vendent à maître Gilbert Barrat, procureur aux bailliage de Berry et siège présidial de Bourges, une rente annuelle et perpétuelle de 75 livres tournois ; la présente vente faite moyennant 1,200 livres tournois payées comptant en pièces de 16 sous ayant actuellement cours (folio 6). — Maître Aignan Robellin, greffier du bailliage et siège présidial de Bourges, y demeurant paroisse de Saint-Jean-des-Champs, donne en *adcense* pour neuf ans, moyennant deux muids de blé par quart froment, méteil, *marcesche* et avoine, mesure de Bourges, un boisseau de *pois* (haricots), deux quarts de chanvre *fumelle*, deux oies grasses, six poules, un porc du prix de 100 sous ou bien les 100 sous, au choix du bailleur, six livres de beurre et 35 livres en argent, à Pierre Chédin et Robert Paillioux, son gendre, laboureurs communs, demeurant ensemble en la métairie de la Petite-Nouhe, paroisse de Vignoux-sous-les-Aix, la métairie de la Petite-Nouhe, consistant en *maison à demeurer*, grange, bergerie, étable, cours, *ouches*, jardins, prés, vignes, bois et buissons (folio 8). — Antoine Miterrant *l'esnel* (l'aîné), laboureur, demeurant en la paroisse de Vasselay, vend à honorable homme Liberal de Ligonnac, bourgeois, demeurant à Bourges, une rente annuelle et perpétuelle de 7 livres 10 sous tournois ; cette vente et *constitution* faite pour la somme de *six vingts* livres, payée par ledit Ligonnac en pièces de *francs* et *demi-francs*, et autre monnaie du Roi ayant présentement cours (folio 16). — Contrat de mariage entre honnête personne Jean Amyot, marchand boutonnier à Bourges, paroisse Saint-Bonnet, fils de prudent homme Antoine Amyot, aussi marchand boutonnier, et de *Blaizette* Lallemant, et Jeanne Ragot, fille de défunt prudent homme Charles Ragot, marchand à Bourges, et d'honnête femme Sarah Billon, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Jéan-des-Champs (folio 41).

E. 2333. (Cahier.) — 97 feuillets, papier (avec table).

1622. — Honorable homme maître Aignan Robellin, conseiller du Roi et *contrerolleur* général du Domaine de Berry, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Ursin, au nom et comme ayant pouvoir d'honorable homme maître François Assadé, procureur en Parlement, seigneur de la Grande-Maison, sise au *chastel* des Aix-d'Angillon, donne en *adcense* pour sept ans et moyennant 100 livres tournois par année, payables à la Saint-Martin d'hiver, à Me Simon Charrette, notaire en la châtellenie des Aix-d'Angillon, et à Jérôme Lauverjat, marchand, demeurant aussi aux Aix, une grande maison, sise au château des Aix, et touchant aux anciennes murailles dudit château, plus une pièce de bois taillis, contenant quatre arpents, située près du bourg des Aix, derrière le bois Saint-Ythier, appartenant au seigneur des Aix, et qui touche le chemin tendant du Pilier-aux-Sorciers au Pré-d'Abeilles, ainsi que diverses autres pièces de terre (folio 84). — Contrat de mariage entre Mathieu Dupré, maître ès arts en l'Université de Paris, demeurant à Bourges, fils de défunt Guillaume Dupré, maître chirurgien des villes de Loches et Beaulieu, et de Françoise Lebegle, et damoiselle Marguerite Rousseau, fille de défunt maître Michel Rousseau, procureur au châtelet d'Orléans, et de Marie Delaroue, demeurant à Bourges (folios 91 et 93). — Étienne Dubuisson, marchand maître boulanger et hôtelier, et Catherine Rousselet, sa femme, demeurant au logis où pend pour enseigne

« le Buisson Vert », faubourg et paroisse Saint-Privé-lez-Bourges, vendent à honorable homme maître André Verdellet, contrôleur au Grenier à sel de la ville de Bourges, une pièce de terre, contenant 6 boisselées, sise au *terrouer* du Champ-des-OEufs, en ladite paroisse de Saint-Privé; la présente vente faite moyennant la somme de 90 livres tournois, payée comptant par l'acheteur en écus sol d'or, en pièces de 16 sous et autre monnaie ayant actuellement cours (folio 95).

E. 2334. (Cahier.) — 84 feuillets, papier. (En très mauvais état de conservation.)

1621-1622. — Sommation faite par prudent homme Jean Gitton, dit Canon, marchand *voiturier par eau*, demeurant à Veretz, près Tours, à noble homme maître Claude Stample, commis général des gabelles en la Généralité de Berry; « auquel il a dict et declairé que, des mercredy dernier treziesme du present moys de janvier (1621), il seroict arrivé avec ses batteaux chargéz de sel sur le port de la Chappe de ceste dicte ville, au lieu et endroict ou on a accoustumé de descharger le sel pour le fournissement du grenier de ceste ville, et a l'instant de son arrivée auroict verballement adverty les sieurs officiers dudict grenier, mesmes leur auroict mis entre les mains le brevet et rescription des officiers du contremesurage a sel d'Ingrande de nagueres transferé au pont de Sel (1), affin de le faire descharger du nombre de sel porté par icelluy, ce qu'ilz luy auroyent verballement promys, et de commancer la descente dudict sel des le jour d'hier et y travailler sans discontinuacion et encores ce jourd'huy luy auroyent d'abondant promys d'y travailler; a quoy ilz n'ont satisfaict et ne veullent a present satisfaire, combien que par les ordonnances et bail general des gabelles il leur soict enjoinct de descharger les voicturiers incontinant qu'ilz seront arrivéz au port et sans aucune discontinuacion; ce qui est au grand prejudice, dommages et interetz dudict Gitton, ayant trente cinq personnes et plus par jour pour la conduicte desdicts batteaux et conservacion dudict sel. A ceste cause a sommé, prié, requis et interpellé ledict Stample, en parlant comme dessus, de incontinant et sans dellay faire et descharger le sel qui est es batteaux dudict Gitton, attendu qu'il se deperist de jour a autre et pour ne l'avoyr faict descharger, ainsi qu'ilz y sont tenuz par lesdictes ordonnances, bail et contract dudict Gitton, proteste contre ledict sieur Stample audict nom et tous autres de tous despens, domages et interestz qu'il a eüz et souffertz, aura et souffrira cy après pour le retardement et sesjour de luy, de ses homes, batteaux et marchandise qu'il a sur les portz tant acheptée que a voicturer, au subject desquelles les marchands pourront protester de leurs despens, dommages et interestz, joinct ce que les eaues baissent de jour a autre et qu'il ne pourra enmener sa marchandise..... » (folio 2). — « Sommaire description des meubles qui se sont trouvéz en la maison ou est deceddé deffunct monsieur le general de Corbet : ... Ung livre de parchemin couvert de vellin blanc doré, intitullé sur ladicte couverture : inventaire des pappiers et tiltres de la terre et seigneurye d'Azy; ung autre livre couvert de parchemin intitullé sur la couverture : pappier antien des cens de la terre et seigneurye d'Azy, de l'année mil quatre cent quatre vingt quatre; ung autre livre couvert de veslin noir, intitullé sur ladicte couverture : antien pappier et declaracion des cens deübz a la seigneurye d'Azy, portant recognoissance d'iceulx cens en l'an mil cinq cent vingt neuf; ung autre livre couvert de parchemin intitullé : denombrement de la seigneurye d'Azy avec la foy et hommage faitz et bailléz par noble home Pierre de Ganay, seigneur dudict Azy, a monseigneur le conte de Sancerre, baron de Montfaulcon, en l'année 1485;..... ung autre livre en parchemin intitullé sur la couverture : denombrement de la terre, justice et seigneurye d'Azy baillé a monsieur le baron de Montfaulcon par noble homme Nicollas de Ganay, en son vivant conseiller du Roy en son grand Conseil, et, lors que ledict denombrement fut baillé, prevost de Bourges, 1509; ung autre livre en parchemin, intitullé : terrier des cens et rentes de la terre et seigneurye d'Azy, faict du vivant de deffunct noble home Nicollas de Ganay, en son vivant conseiller du Roy en son grand Conseil, et, lors que ledict terrier fut faict en l'année 1509, prevost de Bourges; ung autre livre de pappier couvert de carton blanc, intitullé : livre du revenu de la terre et seigneurye de Lassay commançant en l'année 1598; a la fin duquel livre est l'arpentage des boys de Lassay.....; ung sacq intitullé : en ce sac sont les lettres d'aquisition de la maison appellée Le Chappeau Rouge, acquise de maistre Phillippes de Sauzay; ladicte maison assize en la rue Sainct Privé.....; ung sac ou sont les tiltres et pappiers des fondacions de la chappelle estant en l'eglise Saint Bonnet;..... Estat de la recepte et despence des deniers faicte par ledict deffunct pour les affaires de monseigneur le duc de Sully es années 1605 et 1606.....; une autre liasse de lettres escripte [s] audict deffunct par messieurs les maire et eschevins de la Ville de Bourges; une petite liasse de lettres de monseigneur le duc de Sully, escriptes audict deffunct;..... les pseaulmes de David en latin et françoys, couvertz de veslin viollet;..... ung livre couvert de bazanne verte contenant l'istoire de Diodore Sisillien, estant en françoys;..... une liasse etiquettée par les lettres A et B en laquelle s'est trouvé un contract de vente en parchemyn de l'office de tresorier general de France

(1) *Sic*, pour : Selles-sur-Cher.

dudict deffunct au sieur de Lassay, son filz...; une coppie de testament, signé de France, faict par le sieur Robert Lemareschal, relligieux a La Cheritté, au proffict dudict deffunct et de ses enffans du 28e avril 1610, cotté Y.....; plus, une bourse de vellours vert, en laquelle se sont trouvéz cent gectons d'argent; laquelle bourse et gectons ont esté emportéz par madamoiselle de Lassay;..... ung livre intitullé : Receuil des roys de France, leur couronne et maison, qui est l'istoire de Monsieur du Tillet; ung autre livre intitullé : Receuil des guerres et traictéz d'entre les roys de France et d'Angleterre, faict par ledict sieur du Tillet; ung autre livre intitullé : Discours de la relligion des anciens Romains, escript par noble seigneur Guillaume du Choul;..... neuf pieces de tapisserye de haulte lisse de Flandre; cinq tapis de Turquie;..... ung rotissouer pour faire roz a la cheminée, garny de sa roue de fer blanc..... » (folio 27). — Procuration donnée par noble Henry Lemareschal, seigneur d'Azy et Lassay, conseiller du Roi, président trésorier de France et général des finances en la Généralité de Bourges, y demeurant paroisse Saint-Oûtrillet, à *damoiselle* Catherine de Sauzay, son épouse, pour la vente des bois de haute futaie, se trouvant près de la seigneurie de Lassay (folio 63). — François Lemareschal, écuyer, seigneur-vicomte de Chippou, demeurant à Bourges, reconnaît avoir reçu de noble Henri Lemareschal, seigneur d'Azy et de Lassay, conseiller du Roi, président trésorier de France et général des finances en la Généralité de Bourges, y demeurant, la somme de 300 livres tournois sur ce que ledit sieur d'Azy et de Lassay lui doit tant en principal qu'en arrérages (folio 69).

E. 2335. (Cahier.) — 72 feuillets, papier (avec table).

1622. — Assemblée des maîtres boulangers de Bourges en la salle du couvent de Notre-Dame des Carmes, lieu habituel de leurs réunions, pour traiter des affaires de leur communauté. Germain Leloup et Jean Vallet, deux des maîtres, alors procureurs de ladite communauté, font savoir à leurs collègues « qu'il y a plusieurs maistres dudict mestier qui ont esté battuz et exceddéz par aucungs compagnons dudict mestier de boullanger, et mesmes se vantent et jacquette[nt] qu'ilz batteront et excedderont bien d'autres maistres ou ilz les trouveront a l'escard et que, malgré eulx, ilz se feront recevoyr maistres boullangers..... » (folio 3). — Maître Claude Hugault, étudiant en l'Université de Bourges, y demeurant paroisse Saint-Médard, cède à maître Guillaume Robin, étudiant, demeurant audit Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Marché, « tout l'interest civil, despens, dommages et interestz qu'il a et peult avoir et prendre a l'encontre de Guillaume Baudichon, escollier, cy devant demeurant en ceste ville de Bourges, pour raison de certains exedz commis a la personne dudict Hugault par ledict Baudichon et pour raison de quoy ledict Hugault en auroit rendu son plaintif (1) par devant monseigneur le lieutenant criminel de ceste ville de Bourges, faict faire informacion, sur laquelle seroict intervenu decret de prise de corps a l'encontre dudict Baudichon; duquel interest civil, despens, dommages et interestz, droictz, noms, raisons, actions, poursuitte et contraintes, que ledict Hugault a et peult avoir a l'encontre dudict Baudichon, il s'en est dessaisy, desmys et devestu au proffict dudict Robin qu'il en a saisy et vestu, mis et subrogé en son lieu et droict; le tout sans aucun garentage, recours ne restitucion de deniers. La presente cession faicte pour et moyennant et a la charge que ledict Robin a promys et s'est obligé envers ledict Hugault, ce aceptant, de payer tous les frais de justice qui ont esté faictz a ladicte poursuitte jusques a huy, qui se sont trouvéz monter a la somme de douze livres tournois que ledict Robin a presentement payéz et dellivré audict Hugault, dont il demeure quitte, et, oultre lesdictz frais, payera et acquittera ledict Robin medicamentz qui ont esté fourny audict Hugault par Jehan Devin, maistre chirurgien audict Bourges, et du tout en acquitter ledict Hugault a peyne de prison et de tous despens, dommages et interestz. Ladicte cession faicte par ledict Hugault soubz le bon plaisir de honorable homme maistre Jacques Hugault, advocat au siege royal d'Issouldun, son pere » (folio 7). — Les paroissiens de Pigny, à l'issue de la messe, s'assemblent par-devant Désiré Desbarres, notaire royal en Berry, résidant à Bourges, pour traiter et délibérer des affaires de la paroisse, suivant la proclamation faite par le curé au prône de ladite messe, à la requête de Jean Lorgery et Jean Rouzet, procureurs fabriciens. Ceux-ci « ont remonstré ausdiz habitans et parroissiens... qu'ilz ont receû les commissions des tailles qu'il leur est mandé imposer l'année presente sur les habitans de ladicte parroisse, les supplians d'eslire et nommer deux d'entre eulx suffisans et capables pour faire l'esgal departement et lieve desdictes tailles et creües pour la presente année, et aussy qu'ilz ayent a eslire et nommer par mesme moyen des esgalleurs et leveurs du sel de la gabelle..... » (folio 8). — Bonaventure Louysot et Florentin Roussel, maîtres carriers, demeurant en la paroisse du Châteaulez-Bourges, promettent à noble homme maître François

(1) Plainte en justice.

Gilbert, receveur et payeur ordinaire des gages de messieurs les officiers du siège présidial de Bourges et greffier du bureau des finances de la Généralité de Bourges, de lui délivrer, dans la carrière de Lazenay, près Bourges, « tel nombre et quantité de parpins, parpineaux et quartiers de pierre de ladicte perriere (carrière de pierre) qu'il luy conviendra et sera necessaire pour la construction d'un bastiment qu'il entend faire faire et construire au logis où il demeure, et ce a raison de 17 livres 10 sous tournois pour chascun cent de parpins et 12 livres 10 sous pour chascun cent de quartiers et parpineaux..... » (folio 17). — Noble et discrète personne frère Christophe de Briolay, religieux profès de l'ordre de Saint-Benoît, pourvu du prieuré du Plessis-Macé, au diocèse d'Angers, et étudiant au collège des Pères Jésuites de Bourges, y demeurant, constitue des procureurs chargés de présenter en son nom devant monsieur le révérend évêque d'Angers ou monsieur son vicaire général ses lettres de provision dudit prieuré par lui obtenues de notre Saint Père le Pape à la suite du décès de messire Gilles Prévost, et de prendre en son nom possession réelle du prieuré et de ses dépendances (folio 19). — Noble Jean Brévyllet, sieur de La Matherée, conseiller du Roi, président trésorier général de France en la Généralité de Bourges, y demeurant paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud, donne à maître Pierre Brévyllet, son fils, étudiant en l'Université de cette ville, pour lui permettre de poursuivre ses études, une somme de 6,000 livres tournois, *sort principal* de 375 livres tournois de rente annuelle et perpétuelle; plus, une somme de 5,200 livres tournois; plus, une somme de 2,400 livres tournois (folio 24). — Noble homme et sage maître Charles Bolacre, sieur de Sigognes, conseiller du Roi, son procureur en Berry, garde du sceau royal aux contrats de la Prévôté de Bourges, adjudicataire des offices de commissaires de l'impôt du sel des paroisses de Plaimpied, Senneçay, Lochy et Givaudins, Saint-Doulchard, Saint-Éloy et Berry, Bouy, Thinay et Mehun-sur-Yèvre, Vasselay, Fussy et Pigny, Saint-Georges et Saint-Martin-d'Auxigny, Saint-Palais et Quantilly, Menetou-Salon et Parassy, Soulangis et Vignoux, Les Aix-d'Angillon, Gron et Villabon, Bengy, Crosses et Saint-Just, Levet, Vorly, Sainte-Lunaise et Lissay, Lapan, Trouy, Arçay et Saint-Caprais *(Sainct Crapaix)*, Villeneuve-sur-Cher et Sainte-Thorette, Le Subdray et Saint-Florent, Annoy, Savigny et Soye, charge maître François Babou, notaire royal en Berry, demeurant à Bourges, de faire les rôles de l'impôt du sel desdites paroisses pendant deux ans, commençant en janvier de la présente année 1623 (folio 27). — Révérend père Honorat Nicquet, recteur du collège des Jésuites de Bourges, y demeurant paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud, constitue comme procureur X... *(en blanc)*, auquel il donne pleins pouvoirs pour comparaître devant monseigneur le révérendissime archevêque de Bourges ou monsieur son grand vicaire, commissaires chargés de l'exécution de la bulle obtenue de notre Saint Père le Pape par monseigneur le prince de Condé pour la sécularisation des abbayes du bourg de Déols, Saint-Gildas et prieuré de Grandmont, et déclarer que ledit Nicquet, agissant au nom de révérend père Ignace Armand, provincial de la compagnie de Jésus en la province de France, accepte la fondation du collège, telle qu'elle est spécifiée dans cette bulle (folio 36). — Noble homme Claude de Saint-Père, secrétaire du Roi, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Oûtrillet, avoue tenir à foi et hommage du Roi, à cause de sa Grosse Tour de Bourges, une maison avec ses dépendances, sise en cette ville, dite paroisse, dans la rue « par laquelle on va du puis de devant les Carmes au Palais Royal » (folio 41). — François Dubourg, Jean Salomon et Gabriel Mauviré, maîtres carriers, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Ursin, promettent à noble maître François Gilbert, sieur des Chapelles, receveur et payeur ordinaire des gages de messieurs les officiers du siège présidial de Bourges et greffier du Bureau des finances de la Généralité, « de luy fournir et dellivrer dans la grande carriere des Averdines, parroisse du Chasteau lez Bourges, la quantité de mil parpins, qui auront chascun deux piedz de longueur et un pied de grosseur en tous sens, et six cens parpineaux et quartiers, qui auront, assavoir lesdiz parpineaux, deux piedz de long et d'espesseur de huict poulces et lesdiz quartiers deux piedz de long et douze poulces en teste; le tout bon et recevable au fur et a mesure que ledict sieur Gilbert les envoyera querir par ses chartier et chevaulx, et ce toutesfois et quantes, a commancer de sa present et continuer jusques au jour de Pasques prochaines venant; et ce moyennant le pris et somme de dix sept livres dix solz pour chascun cent de parpins et douze livres dix solz pour chascun cent desdictz parpineaux et quartiers que ledict sieur Gilbert a promis et sera tenu leur payer et bailler au fur et a mesure qu'ilz leur feront la livraison desdictz parpins, parpineaux et quartiers.....» (folio 45). — Pierre Esperon, dit Blandin, marchand voiturier par eau, demeurant à Veretz-sur-Cher, près la ville de Tours, promet à noble homme maître François Gilbert, sieur des Chapelles, greffier du Bureau des finances de la Généralité et payeur des gages de messieurs les officiers du siège présidial de Bourges, y demeurant, « de luy livrer et fournyr, rendu conduict sur le port de La Chappe dudict Bourges dans la mi caresme prochaine venant, le

nombre et quantité de cinquante milliers d'ardoise grosse, rousse, noire et une table ronde de trois a quatre piedz de hault, le tout pour et moyennant le pris et somme de six cens livres tournois qui est a raison de douze livres pour chascun millier; sur laquelle somme de six cent livres ledict Gilbert a payé comptant, reellement et de faict audict Esperon la somme de 300 livres tournois en francz et pieces de seize solz de present ayant cours, dont en quitte; et le surplus qui est pareille somme de troys cens livres tournois paiable par ledict Gilbert audict Esperon a la livraison de ladicte ardoize..... » (folio 54). — Testament d'un protestant, Jean Rousseau, vigneron, demeurant au village d'Asnières : « ... A recommandé son a Dieu le createur, le priant par le merite de la mort et passion de nostre Seigneur Jesus Christ, sy tost qu'elle sera separée de son corps, la voulloyr recevoir au nombre de ses esleüz et bienheureux, voullant sondict corps, son ame en estant separée, estre inhumé et enterré au cemetiere de ceulx qui font profession de la religion pretendue *(sic)* reformée..... » (folio 59). — Noble et religieuse personne dom Robert Lemareschal, infirmier de La Charité et prieur de Berry-sous-Montfaulcon (auj. Villequiers), cède à noble et scientifique personne maître Étienne Lemareschal, son frère, chanoine en l'Église de Bourges et official de monseigneur le révérendissime archevêque de Bourges, la somme de 350 livres tournois (folio 62).

E. 2336. (Cahier.) — 90 feuillets, papier (avec table).

1622. — Noble homme et sage maître Henri Dumolin, seigneur de Boisvert (paroisse de Saint-Just), premier et plus ancien conseiller du Roi au bailliage de Berry et siège présidial de Bourges, et Jeanne Hémeré, sa femme, demeurant à Bourges, paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud, reconnaissent avoir reçu de prudent homme Guillaume Badin, marchand chaussetier, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Fulgent, la somme de 270 livres pour le rachat et l'amortissement de 15 livres tournois de rente annuelle, perpétuelle et foncière, que Dumolin et sa femme avaient droit de percevoir sur certains immeubles sis au faubourg d'Auron, comprenant une tannerie et une foulerie (folio 1). — Fondation pieuse faite en l'église des Minimes de Bourges, par noble Adam Lechangeur, sieur du Coustau, conseiller du Roi, trésorier général de France au Bureau des Finances de la Généralité de Bourges : « Meü de pietté et devotion de faire prier Dieu pour le repoz et salut de l'aame de deffuncte damoiselle Catherine Balduin, vivante son espouze, ayant despuis le decedz de ladicte damoiselle, qui fut le lundy vingtiesme de septembre de l'année mil six cent vingt ung, continuellement faict dire et scelebrer en l'eglise des Peres minimes de ceste ville, ou le corps de ladicte deffuncte est inhumé, une messe toutes les sepmaines a chascun jour de lundy que son decedz est advenu et a la fin d'icelle ung de profundis sur sa fosse a son intention, et que ledict sieur du Coustau desire de continuer pendant sa vye a faire dire ladicte messe et de profundis et que après sa mort et au jour de son decedz en chacune sepmaine de l'année ladicte messe et de profundis soient aussi dictes et scelebrées en ladicte eglise, tant pour le repos de son ame que de celle de ladicte deffuncte, et outre que tous les ans, a mesme jour de son decedz, il soict aussy dict, yssue de vespres, ung salut a son intention qui sera chanté a haulte veoix sur sa fosse ou celle de ladicte deffuncte par les relligieux desdictz Peres minimes ayant chascun une bougye a la main, avec le *Stabat* et ung *De profundis* et les oraisons a la fin et que, pour cest effect, ledict sieur soict en vollonté de donner et assigner ausdictz relligieux par chacun an la somme de quarante livres tournois et qu'il leur en ayt faict la proposition, laquelle ilz ont eüe pour agreable..... » (folio 8). — Contrat de mariage entre Valérien de Francières, écuyer, capitaine d'une compagnie de gens de pied au régiment de monseigneur le duc d'Enghien, fils de Valérien de Françières, écuyer, sieur du Couldray, paroisse d'Orçay, et Catherine Fradet, fille de Jean Fradet, écuyer, sieur de Saint-Aoûtt, conseiller et maître d'hôtel ordinaire de la maison de monseigneur le Prince [de Condé] et gouverneur de la Grosse Tour de Bourges. Le procureur de Valérien de Francières père est, en cette circonstance, Jean de La Thuille, écuyer, sieur dudit lieu et du Creuzet, demeurant au lieu seigneurial de La Thuille, paroisse de Luçay-le-Chétif, près de Graçay (folio 18). — Haut et puissant seigneur messire Claude de Laloe, chevalier, seigneur-baron dudit lieu, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi et capitaine d'une compagnie de chevau-légers, demeurant au lieu de Laloe, paroisse de Foëcy, vend à Marc Henry, bourgeois, demeurant à Bourges, une rente annuelle et perpétuelle de 112 livres 10 sous tournois; la présente vente faite moyennant la somme de 1,800 livres tournois, payée comptant par ledit Henry (folio 26). — Prudent homme Jean Thinat, marchand, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Jean-des-Champs, vend à noble homme et sage maître Claude Bourdaloue, ci-devant conseiller du Roi et receveur général de ses finances en la Généralité de Bourges, y demeurant, une pièce de pré contenant 2 arpents, dépendant des Prés de Saint-Ladre, sis en la prairie de Moulon, paroisse Saint-Privé-lez-Bourges; cette vente faite moyen-

nant la somme de 600 livres tournois payée comptant (folio 29, verso). — Honorable homme et sage maître Étienne Bongnier, avocat au bailliage de Berry et siège présidial de Bourges, y demeurant paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud, tant pour lui que pour noble homme et sage maître Gilbert Lelarge, conseiller du Roi, lieutenant général au bailliage et siège royal de Dun-le-Roi, donne en *adcense* pour cinq ans, à Marie Roy, femme de Pierre Desbarres, *hostesse* (hôtelière), demeurant au logis où pend pour enseigne *La Croix Blanche*, faubourg de Bourbonnoux, paroisse de Saint-Ursin-lez-Bourges, une pièce de pré de 4 arpents, sise en la prairie Saint-Sulpice; cette *adcense* faite moyennant par an la somme de 45 livres tournois, plus deux journées de charroi avec chevaux, charrette et charretier (folio 31). — Honorable homme maître Jean Drouet, avocat au bailliage de Berry et siège présidial de Bourges, y demeurant, au nom et comme ayant charge de Jean Bidault, écuyer, sieur de Germigny et de Mazières, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, demeurant en la ville de Paris, rue du Temple, paroisse Saint-Nicolas-des-Champs, et de *demoiselle* Madeleine Ravel, sa femme, vend à noble homme et sage maître Pierre Bengy, sieur du Nuysement et de Visy, conseiller du Roi, juge, magistrat et lieutenant général criminel au bailliage de Berry et siège présidial de Bourges et maire de cette ville, la moitié de 18 *septerées* de terre, au *terrouer* de l'Orme-Ferré, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, appartenant à nobles personnes René et Claude Bidault, neveu et nièce de Jean Bidault, administrateur de leurs biens; plus la moitié d'une autre pièce de terre, sise au terroir de Beauregard, en ladite paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard; plus un arpent de pré, sis en ladite paroisse de Saint-Pierre-lé-Guillard, derrière la métairie de Pierre-Lée; ladite vente faite moyennant la somme de 1,050 livres (folio 33). — Honorable homme Paul Prieur, sieur des Chaulmes, bourgeois de Bourges, y demeurant paroisse de Notre-Dame-du-Fourchaud, donne en *adcense* pour sept ans et moyennant 60 livres tournois par année, à honorable homme maître Louis Lauverjat, procureur au siège présidial de Bourges, et à honnête fille Jeanne Vavain, demeurant à Bourges, une maison avec ses appartenances, sise *rue du Dieu d'Amours*, en cette ville, « concistant en une cave, chambre basse à cheminée, boutique sur le devant, court en laquelle y a une bassic (bassin), avec le droit de puyser de l'eaue au puis estant derriere ladicte court, deux chambres haultes à cheminée, grenier au dessus, auquel y a des estudes (cabinets de travail), ung autre grenier sur le susdict » (folio 37). — Noble homme et sage maître Nicolas Macé, sieur de la Vesvre, conseiller du Roi au bailliage de Berry et siège présidial de Bourges, y demeurant paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud, vend à honorable homme maître François Besson, greffier du Bureau des finances de la Généralité de Bourges, y demeurant paroisse Saint-Oûtrillet, la somme de 37 livres 10 sous tournois de rente annuelle et perpétuelle, moyennant 600 livres tournois payées comptant en francs et demi-francs par ledit Besson (folio 43). — Contrat de mariage entre Jean Deloynes, fils de Gentian Deloynes l'aîné, sieur de La Barre, bourgeois d'Orléans, et Marie Prieur, fille de Paul Prieur, sieur des Chaulmes, bourgeois de Bourges (folio 58). — Testament de prudent homme Léonard Branlebois, maître tailleur de pierre, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Jean-des-Champs; il demande à être enterré en ladite église (folio 64).

NOTA. — La couverture de parchemin est un fragment d'acte du notaire Désiré Desbarres (1612), au nom de noble homme maître Pierre Gibieuf, conseiller au bailliage de Berry et siège présidial de Bourges.

E. 2237. (Cahier.) — 94 feuillets, papier (avec table).

1624. — Florentin Roussel, maître carrier, demeurant en la paroisse du Château-lez-Bourges, et Gilbert Meusnier, *voicturier par terre*, demeurant en la paroisse Saint-Fulgent de Bourges, promettent à noble homme maître François Gilbert, greffier du Bureau des finances en la Généralité de Bourges, receveur et payeur ordinaire des gages de messieurs les officiers du siège présidial de Bourges, « de luy fournir et livrer tel nombre et quantité de pierre de moislon de la perriere proche la croix de la Montjoye qu'il conviendra et sera besoing pour faire le remplissage des fondemens du logis que ledict sieur Gilbert veult faire construire a neuf proche les Quatre Pilliers, rendu, conduict en place proche ledict logis dans le jour et feste de Sainct Jehan Baptiste prochain venant, et commanceront des demain prochain et continueront jusques a l'entiere livraison, et faire en sorte que les massons entrepreneurs dudict bastiment ne chaument de ladite pierre, et ce pour et moyennant le pris et somme de sept livres cinq solz pour chacune toise cubbe de ladicte pierre qu'ils seront tenuz faire entoiser a mesure qu'ilz l'ameneront; laquelle somme ledict Gilbert a promys leur payer et bailler au fur et a mesure qu'ilz ameneront ladicte pierre et que le toisage du nombre qu'ilz auront amené sera faict..... » (folio 23). — Convention entre noble homme Fabio Bernardi, gentilhomme florentin, et *demoiselle* Suzanne de Cujas, sa femme, demeurant

à Bourges, paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud, d'une part, et honorable homme maître Jean Lejuif, substitut de monsieur le procureur du Roi au bailliage et siège royal de Dun-le-Roi, d'autre part : Lejuif promet d'abandonner, dans deux ans, à Fabio Bernardi et à sa femme, ou à l'un d'eux, les seigneurie et métairie de La Périsse, près de Dun-sur-Auron (folio 65). — François Martin, clerc du diocèse d'Orléans, étudiant à Bourges, chapelain de la chapelle Saint-Georges, fondée en l'église paroissiale de Charny en France, diocèse de Meaux, constitue des procureurs chargés de prendre en son nom possession réelle de ladite chapelle de Saint-Georges et de ses dépendances, en vertu des provisions de Sa Majesté (folio 87).

E. 2338. (Cahier.) — 182 feuillets, papier (avec table).

1624-1626. — Honorable homme maître Pierre Chenu, avocat au bailliage de Berry et siège présidial de Bourges, y demeurant, vend à maître Paul Prieur, sieur des Chaulmes, bourgeois de Bourges, la somme de 800 livres tournois en principal, à prendre sur la somme de 1,000 livres tournois à lui due, aussi en principal, de rente constituée par contrat de 1604 (folio 8). — Contrat de mariage entre Blaise Mallet, fils de maître Jacques Mallet, greffier de la justice de la seigneurie d'Azy, demeurant au bourg d'Azy, et Françoise Dubien, servante, demeurant à Bourges, au logis de noble homme Henri Lemareschal, sieur d'Azy et Lassay, fille de défunt Noël Dubien, maître sellier, de la ville de Saint-Amand (folio 11). — Marie Depardieu, veuve de maître Claude Leconte, bourgeois de Bourges, donne en *adcense* à Étienne Sauvestre, vigneron, demeurant en la paroisse du Château-lez-Bourges, pour cinq ans et moyennant la somme de 9 livres tournois, une pièce de vigne, contenant un arpent, sise au vignoble de Pignoux, paroisse du Château-lez-Bourges. Parmi les témoins : *Johannes* Drews, gentilhomme flamand, et Jean Danjou, étudiant (folio 15). — Étienne Esterlin, sieur de La Salle, demeurant à Bourges, donne en *adcense* pour sept ans, moyennant 17 livres tournois, 2 poules et une oie grasse par année, une pièce de pré et terre, appelée le Pré Aslain, sis au-dessous du bourg de Saint-Palais, contenant un arpent et demi, *jouxte d'un long* le chemin tendant de Saint-Palais *en* Boisbelle, *d'autre long* le chemin tendant de Saint-Palais au village de Vaulx (folio 20). — Maître Germain Lelarge, conseiller et Élu pour le Roi en l'Élection de Berry, à Bourges, y demeurant, au nom et comme procureur spécial de noble et scientifique personne Guillaume de Cochefillet, conseiller et aumônier du Roi, abbé commandataire de l'abbaye de Lorroy, de l'ordre de Cîteaux, au diocèse de Bourges, donne en *adcense* pour neuf ans, moyennant par année la somme de 400 livres tournois, à remettre, le jour de la Saint-Michel, aux mains du fermier général de l'abbaye, à prudent homme Antoine Collin, archer de la maréchaussée de Berry et fermier du domaine de Mehun-sur-Yèvre, et à Catherine Cogny (*alias :* Cougny), sa femme, demeurant à Bourges, rue et paroisse Saint-Ambroix, la métairie appelée Saint-Aubin, dépendant du monastère de Lorroy, sise en la paroisse de Marmagne, consistant en maisons à *demeurance*, grange, étable, bergeries, vacheries, prés, terres, bois, buissons (*boissons*) et dépendances (folio 21). — Maître Pierre Bengy, sieur du Nuisement et de Vizy, conseiller du Roi, lieutenant, juge et magistrat criminel au bailliage de Berry et siège présidial de Bourges, tant en son nom, à cause de *damoiselle* Claude Fradet, sa femme, que comme curateur d'Antoine Fradet, écuyer, sieur de Chappes en partie, et noble Pierre Durant, conseiller du Roi au bailliage de Berry et siège présidial de Bourges, administrateur des corps et biens d'*Esmée*, de Marie et de Claude Fradet, enfants de défunt maître Claude Fradet, écuyer, seigneur de Chappes, et lieutenant criminel audit Bourges, donnent en *adcense* à Denis Tixerat, laboureur au village d'Asnières, paroisse Saint-Privé, une pièce de vigne, sise au vignoble de Salles, paroisse de Saint-Germain-du-Puy, et contenant deux arpents ; le preneur promet de façonner pendant un an la vigne bien et dûment, selon la coutume du pays et duché de Berry (folio 28). — Noble seigneur René de Buffevant, chevalier, seigneur de La Grange en Berry et de La Celle-sur-Loire (Nièvre), demeurant audit lieu de La Grange, paroisse de Saint-Bouize, et honorable homme maître Pierre Nauldet, avocat au bailliage de Berry et siège présidial de Bourges, y demeurant paroisse Saint-Pierre-le-Guillard, vendent et constituent à noble homme François Lemareschal, seigneur-vicomte de Chippou, demeurant à Bourges, absent, *damoiselle* Martine Delacroix, son épouse, étant présente, une rente annuelle et perpétuelle de 100 livres tournois ; cette vente faite moyennant la somme de 1,600 livres tournois, payée comptant par ladite demoiselle de Chippou auxdits sieurs de La Grange et Nauldet en pièces de 16 sous, du coin du Roi, ayant actuellement cours (folio 42). — Noble homme Fabio Bernardy, gentilhomme florentin, et *damoiselle* Suzanne de Cujas, son épouse, de lui dûment autorisée, demeurant à Bourges, paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud, donnent à rente annuelle et perpétuelle à prudent homme Jean Busson, maître chirurgien à Dun-le-Roi, une mé-

tairie, sise en la paroisse de Dun, et appelée la métairie du Pré-Marest, consistant en une maison à trois *chas* bas, une bergerie à deux étages, une grange, une vacherie aussi à deux étages, lesdits bâtiments couverts de tuile, *aissil* et paille, avec les cours, *ouches* et terres, contenant ensemble une *mouhée,* mesure de Dun, le tout environné de fossés ; plus, diverses dépendances détaillées dans l'acte. Le présent *arrentement* est fait moyennant la somme de 112 livres 10 sous, payable annuellement par Busson audit Bernardy, à la fête de Toussaint (folio 44). — Dame Perrette Jaupitre, veuve d'honorable homme maître André Depardieu, greffier de la maison commune de Bourges, y demeurant paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud, donne en *adcense* pour sept ans, moyennant la somme de 18 livres tournois pour la première année, et la somme de 20 livres tournois pour chacune des autres années, à Regnaud Dufresne, vigneron, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Médard, cinq quartiers de vigne en deux pièces, sises au vignoble de Paradis, paroisse de *Sainct Touchard* (Saint-Doulchard) (folio 49). — Testament de Marie Nicolas, veuve de prudent homme François Roullin, maître tailleur d'habits, demeurant à Bourges, paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud : Elle demande à être inhumée dans le cimetière de l'église paroissiale de *La Fourchault,* près du lieu où a été enterrée sa fille Anne Roullin ; elle lègue à Jeanne Roullin, sa fille, femme d'Aignan Ferin, « deux paires de brassieres de serge, l'une noire et l'autre grise, ung garderobbe de thoille noire et une cotte de serge viollet..... » (folio 58). — Noble homme et sage maître Henri Dumolin, sieur de Boisvert, premier et plus ancien conseiller du Roi au bailliage de Berry et siège présidial de Bourges, paroisse de Notre-Dame-du-Fourchaud, donne en *adcense* pour neuf ans et moyennant 48 livres tournois par année, à prudent homme Guillaume Bonnet, marchand, maître boucher à Bourges, paroisse Saint-Fulgent, 3 arpents de pré, sis « en la praherie appellée l'Isle S[t] Pere, qui est entre les mollins Bastardz et les préz d'Ouzy, qui jouxtent d'une part la riviere d'Orron, d'autre de deux partz les prez des venerables de Salles et d'autre une nouhe et faulce riviere dessendant a la riviere d'Orron, pour en jouyr par ledict preneur durant le temps de ladicte adcense en bon pere de famille..... » (folio 61). — Marie Depardieu, veuve de maître Claude Leconte, bourgeois de Bourges, en son nom et comme mère et légitime tutrice des enfants du défunt, donne en *adcense* pour trois ans et moyennant 13 livres tournois par année, à Jean Lamy, vigneron, demeurant à Charlet, paroisse Saint-Ursin, une pièce de vigne d'un arpent, sise au vignoble du Puits-Saint-Laurent, paroisse du Château-lez-Bourges ; et qui touche, d'un côté, la vigne de la cure de Saint-Ursin ; plus, une autre pièce de vigne qui touche, d'un côté, la rivière de Charlet (folio 63). — Silvain Gilbert, dit Bigaille, laboureur, demeurant en la paroisse de Saint-Martin-d'Auxigny, vend à Antoine Miterant l'*esnel* (l'aîné), laboureur, demeurant en la paroisse de Vasselay, un quartier de vigne, sis au vignoble du clos de Puyvallée, paroisse de Vasselay, qui touche d'un côté les vignes de dame Huault, veuve de noble homme Pierre Bouer, maître des Eaux-et-Forêts en Berry ; cette vente faite moyennant 54 livres tournois payées comptant (folio 63, verso). — Fabio Bernardi, gentilhomme florentin, et *damoiselle* Suzanne de Cujas, sa femme, demeurant à Bourges, paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud, donnent en bail à rente annuelle, perpétuelle et foncière, néanmoins rachetable, à honorable homme Jean Lejuif, substitut du procureur du Roi au bailliage et siège royal de Dun-le-Roi, moyennant 80 livres à payer par année, la seigneurie de La Périsse, avec les terrages qui en dépendent, plus un *chezal* (domaine rural), vulgairement appelé le Chezal-Nauldin, paroisse de Dun, et diverses terres spécifiées dans l'acte ; la foi et l'hommage sont dus pour la seigneurie à la Grosse Tour de Dun (folio 64). — Honnête fille Jeanne Vavain, maîtresse d'école à Bourges, paroisse de Notre-Dame-du-Fourchaud, donne en *adcense* à Léonarde Itasse, veuve de Jacques Richard, pour cinq ans et moyennant 13 livres 10 sous tournois par année, une chambre haute à cheminée au-dessus de la boutique et sur le devant du logis où demeure ladite Vavain, logis qu'elle occupe avec maître Louis Lauverjat et maître Paul Prieur, la moitié du grenier au-dessus de la chambre haute, plus une *estude* (cabinet de travail) fermant à clef, étant dans le grenier, *avec l'aisance du puys et latrines dudict logis* (folio 74). — Contrat de mariage entre honnête personne Simon Branlebois, maître maçon et tailleur de pierre, fils de défunt Léonard Branlebois, aussi maître maçon et tailleur de pierre, et Catherine Gaingnepain, fille de prudent homme Nicolas Gaingnepain, archer en la maréchaussée de Berry, demeurant à Bourges (folio 86). — Honnête fille Perrette Celeste, demeurant à Bourges, paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud, donne en *adcense* à Jean Laurent, maître pâtissier et hôtelier, demeurant au logis où pend pour enseigne le Plat d'étain, faubourg de Bourbonnoux, paroisse du Château-lez-Bourges, ladite maison du Plat d'étain avec ses dépendances ; l'*adcense* est faite pour cinq ans et moyennant, par année, la somme de 84 livres (folio 126). — Jeanne Hémeré, veuve de noble homme et sage maître Henri Dumoulin, sieur de Boisvert, conseiller du Roi au bailliage et siège présidial de Bourges, y

demeurant, vend à Jacques Chabrias, maître boulanger, demeurant en cette ville, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, un jardin contenant 3 boisselées, mesure de Bourges, sis le long de la chaussée tendant de la porte d'Auron au moulin de La Chappe, paroisse dudit Saint-Pierre ; cette vente faite moyennant 200 livres tournois (folio 129). — Noble homme maître Gaspard Agard, sieur de Rozières, conseiller du Roi en l'Élection de Berry, établie à Bourges, tant en son nom que comme procureur spécial de dame Marie Heurtault, veuve de Clément Agard, bourgeois de la ville de Vierzon, et honorable homme maître Clément Agard, conseiller du Roi et lieutenant général au siège royal de Mehun-sur-Yèvre, vendent à dame Madeleine Lelarge, veuve de maître Pierre Mayet, avocat au bailliage d'Issoudun, une rente annuelle et perpétuelle de 58 livres 6 sous tournois ; cette vente faite moyennant la somme de 932 livres 16 sous tournois, payée comptant en quarts d'écu (folio 152).

E. 2339. (Cahier.) — 63 feuillets, papier. (En très mauvais état de conservation.)

1626. — « Par devant Desiré Desbarres, notaire royal en Berry, resident a Bourges,..... et en la presence des tesmoings cy après nomméz, Silvin Thepin, maistre tailleur d'habitz, demeurant à Bourges, s'est adressé a honneste fille Quantienne Luquette, a laquelle il a declaré que, combien qu'il luy ayt passé contract d'adcense de partye de son logis pour deux ans commancéz au jour et feste de Saint Jehan Baptiste dernier passé, ce néantmoings, fut verballement convenu et accordé entre lesdictes partyes qu'en cas que ledict Thepin se trouvast par trop incommodé en sondict logis par la demeure de ladicte Luquette et par les escolliers qu'elle pourroict avoir, ladicte Luquette seroict tenue se despartir de ladicte adcense et desloger de sondict logis des la premiere année, pour laquelle seulle année ledict Thepin avoict faict ladicte adcense, et ne l'eûst autrement passée sans ladicte promesse, suivant laquelle il a declaré a ladicte Luquette qu'il ne veult et n'entend qu'elle demeure en sondict logis et jouisse des choses adcensées que jusques audict jour et feste de Saint Jehan Baptiste prochain, affin que, sy bon luy semble, elle se pourvoye d'autre logis...; laquelle Luquette a faict responce qu'elle a prins ladicte maison d'adcense pour lesdiz deux ans, pendant lesquelles *(sic)* entend jouyr des choses a elle adcensées, desniant avoir faict la promesse allequée par ledict Thepin. Dont et de tout ce que dessus a esté octroyé acte aux partyes, ce requerant, pour servir ce que de raison...; es presences de maistre Louys Lauverjat, procureur au siege presidial de Bourges, et Pierre Roullin, clerc, demeurant a Bourges, tesmoings. Ledict Thepin a declaré ne sçavoir signer. » (folio 9). — Jean Lejuge, maître tailleur de pierre, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Médard, prend pour apprenti en sa maison Jean Garnier, fils de Guillaume Garnier, de la paroisse de Saint-Martin-d'Auxigny, « avec l'autorité de maistre François Gilbert, sieur des Chappelles, receveur et paieur ordinaire des gages de messieurs les officiers du siege presidial de Bourges, son oncle, a ce presents, jusques a deux ans prochains, a commancer du premier jour de may prochain venant et a pareil et semblable jour finissant lesdiz deux ans, pendant lesquels ledict Lejuge a promys et s'est obligé de monstrer et enseigner audict Garnyer du tout en son pouvoyr l'art et mestier de masson et tailleur de pierre, le norrir, coucher, loger et hospitalizer bien et honnestement, comme il s'appartient, moyennant et a la charge qu'icellui Garnyer a aussy promys et s'est obligé envers ledict Lejuge de prendre peyne de bien apprendre ledict art et vacacion de masson et tailleur de pierre et de servir en ladicte vacacion et toutes autres choses licittes et honnestes ledict Lejuge et obeyr aux commandemens qui luy seront faictz tant par ledict Lejuge que sa femme, leur bien et proffict procurer et leur dommage fuyr et eviter, et ne sortir hors dudict apprentissage que après les deux ans expiréz a peyne de prison, sy prins et apprehendé peut estre ; et, outre ce, moyennant le pris et somme de trente six livres tournois, d'une part, et quatre livres tournois d'autre pour les espingles de la femme dudict Lejuge, que ledict Gilbert a promis paier et bailler audict Lejuge..... » (folio 16). — Antoine Basseville, maître maçon et tailleur de pierre, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Marché, promet à noble homme maître Pierre Bengy, seigneur du Nuisement et de Visy, conseiller du Roi, juge magistrat et lieutenant général criminel au bailliage de Berry et siège présidial de Bourges, curateur d'Antoine Fradet, sieur de Chappes, et comme maître des actions de *damoiselle* Claude Fradet, sa femme, enfants du premier lit de feu Claude Fradet, sieur de Chappes, conseiller du Roi, lieutenant juge magistrat criminel à Bourges, et à noble homme maître Pierre Durant, aussi conseiller et plus ancien avocat du Roi au bailliage et présidial, et à *damoiselle* Renée de Forgues, son épouse, comme tuteurs de Renée, Claude et Marie Fradet, enfants du second lit dudit défunt sieur de Chappes, demeurant à Bourges, de faire audit lieu de Chappes toutes les réparations de maçonneries indiquées dans le devis joint à l'acte

(folio 58). — Sommation faite par prudent homme Hilaire Toubeau, marchand libraire à Bourges, à prudent homme Bernard Auriolle, aussi marchand libraire à Bourges, « auquel il a dict et déclaré qu'il a acquis de noble Jehan Sauvat, conseiller du Roi et tresorier des guerres en Normandye, une maison et ses appartenances en partye dans laquelle demeure de present ledict Auriolle et qu'il entend aller demeurer en icelle au jour et feste de Noel prochaine venant, le sommant et interpellant de se pourveoyr d'une autre maison et de lui laisser ce qu'il destient de la susdicte maison vague pour ledict jour et feste de Noel prochainement venant...: Lequel Auriolle a faict responce qu'il ne destienne aucune chose dudict sieur Sauvat, ains *(mais)* du sieur Texier auquel ledict Toubeau se doibt adresser, si bon luy semble, et qu'il se tient aux termes du bail et adcense qui luy a esté faict par ledict sieur Texier..... » (folio 59). — Testament de Claude Coippel, veuve d'honorable homme maître Antoine Trémeau, procureur au bailliage de Berry et siège présidial de Bourges : Elle désire être inhumée en l'église Saint-Pierre-le-Guillard, dans la tombe où reposent son mari et son fils, maître Claude Trémeau, avocat (folio 62).

E. 2340. (Cahier.) — 82 feuillets, papier (avec table).

1627. — Honorable homme Paul Prieur, sieur des Chaulmes, bourgeois de Bourges, paroisse de Notre-Dame-du-Fourchaud, vend à noble homme Robert Hodeau, avocat en Parlement, demeurant à Bourges, la somme de 30 livres tournois de *cens accordable, portant profficlz de lolz et ventes selon les uz et coustume du pays et duché de Berry* sur une maison, *tainture* (teinturerie), cours, jardin et appartenances, sis en la paroisse de Saint-Ambroix de Bourges, sur la rivière d'Yévrette ; la présente vente faite moyennant 600 livres tournois, plus 15 livres pour une demi-année d'arrérages dudit cens ; le tout payé comptant en pièces de 16 sous, pistoles, demi-pistoles et écus sol d'or (folio 4). — Noble homme Germain Lelarge, conseiller et élu pour le Roi en l'Élection de Berry, à Bourges, y demeurant, « comme ayant charge et sous le bon plaisir » de noble et scientifique personne Guillaume de Cochefillet, conseiller et aumônier du Roi, abbé commendataire de Lorroy, ordre de Cîteaux, donne en *adcense* pour neuf ans, moyennant 6 livres tournois et 2 poules par an, à prudent homme Jean Pailloux, maître cordonnier, demeurant au bourg des Aix-d'Angillon, un *quanton* de terre dépendant de ladite abbaye, sis en la paroisse des Aix et appelé la terre de Lorroy, contenant 8 boisselées de semence, mesure des Aix, près du grand chemin allant des Aix au bourg de Rians, plus un autre *quanton* de vigne, sis au vignoble des Hautes-Nouelles, contenant 2 arpents, appelé la vigne des Hautes-Nouelles, qui *jouxte* à une sente, par laquelle on va des Aix en la ville de Bourges (folio 7). — Contrat de mariage entre noble Germain Lelarge, conseiller du Roi, élu en l'Élection de Berry, établie à Bourges, y demeurant paroisse Saint-Oûtrillet, et dame Madeleine Poupardin, veuve de noble Sylvain Agard, conseiller du Roi, receveur du taillon en Berry et payeur des officiers de la maréchaussée de Berry, demeurant aussi à Bourges, même paroisse. Personnes citées dans l'acte : 1° du côté du futur : Noble Philippe Labbe, sieur de Champgrand, conseiller du Roi au bailliage de Berry et siège présidial de Bourges ; scientifique personne Jean-Jacques Labbe, prieur de Saint-Ursin et chanoine des églises de Saint-Étienne et du Château-lez-Bourges, ses beaux-frères ; honorable homme maître François Chenu, procureur au bailliage et siège présidial, à cause de dame Françoise Lelarge, sa femme, sœur du futur ; noble homme Étienne Bigot, sieur des Fontaines, conseiller du Roi, lieutenant particulier au bailliage et siège présidial de Bourges, à cause de *damoiselle* Louise Lelarge, son épouse, nièce du futur ; noble homme maître Édouard Monicault, conseiller du Roi en la prévôté de Bourges, son neveu ; maître Jean Boursault, greffier de la prévôté de Bourges, à cause de Catherine Lelarge, sa femme, nièce du futur ; noble homme Paul Lelarge, avocat au bailliage et siège présidial et de la maison et chambre commune de Bourges, cousin germain du futur. 2° du côté de la future : Dame Françoise Trousson, veuve de noble homme Guillaume Poupardin, sieur de La Souche, sa nièce ; nobles Guillaume Poupardin, conseiller du Roi et contrôleur général du taillon à Bourges, Gilles et Simon Poupardin, conseillers et élus en l'Élection de Bourges, Silvain Poupardin, étudiant, frères de ladite future ; *damoiselle* Françoise Poupardin, veuve de Jacques Jobert, écuyer, lieutenant d'une compagnie entretenue au régiment d'Estissac, sœur de ladite future ; noble homme Gaspard Agard, conseiller du Roi, élu en ladite Élection de Berry et échevin de la ville de Bourges, beau-frère de la future ; honorable homme Jean Robinet, marchand apothicaire en cette ville, et messire Gilles Heurtault, docteur régent en la Faculté de médecine de l'Université de Bourges, cousins de la future ; nobles hommes Étienne Mercyer, conseiller ordinaire de la maison de monseigneur le Prince et son avocat, échevin de la ville, Claude Le Voyer, conseiller du Roi, receveur du taillon et payeur des officiers de la maréchaussée de Berry, amis

de la future (folio 8). — Noble homme Germain Lelarge, conseiller du Roi, élu en l'Élection de Berry, établie à Bourges, y demeurant paroisse Saint-Oûtrillet, au nom de noble et scientifique personne Guillaume de Cochefillet, conseiller et aumônier du Roi, abbé commendataire de l'abbaye de Lorroy, de l'ordre de Citeaux, donne en *adcense* à Pierre Boislesgue et Claude Boislesgue, laboureurs et vignerons, demeurant au village des Faviots, paroisse d'Aubinges, pour neuf ans et moyennant 120 boisseaux de blé, mesure des Aix-d'Angillon, savoir 30 boisseaux de froment, 30 boisseaux de seigle, 30 boisseaux de *marsèche* et 30 boisseaux d'avoine, plus 2 chapons et 2 poules par année, toutes les terres, vignes et prés dépendant de ladite abbaye et sise aux Faviots, paroisse d'Aubinges (folio 12). — Prudent homme Hilaire Toubeau, marchand libraire, et Marie Lauverjat, sa femme, demeurant à Bourges, paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud, vendent à maître François Broé, docteur ès droits en l'Université de Bourges, une rente annuelle et perpétuelle de 37 livres 10 sous, assignée spécialement sur une maison où demeurent les vendeurs, sise en ladite paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud, rue de Paradis, devant l'église des Pères Jésuites; immeuble acquis naguère par eux de noble homme Jean Claveau, conseiller et élu en l'Élection de Berry, comme procureur de noble homme Jean Sauvat, conseiller du Roi, trésorier provincial en Normandie, demeurant à Paris, rue des Francs-Bourgeois, paroisse Saint-Paul ; la présente vente faite moyennant 600 livres payées comptant par ledit Broé en quarts d'écu, *testons* et autres monnaies du Roi ayant actuellement cours (folio 15). — Marie Sarrazin, veuve de noble homme Gabriel Pinette, avocat au bailliage de Berry et siège présidial de Bourges, donne en *adcense* pour sept ans et moyennant, par année, 12 livres tournois, à honorable homme maître François Sallat, procureur fiscal de la seigneurie de Montfaulcon (Villequiers), une pièce de pré, sise au village de Migny, paroisse de Chassy, contenant 3 *hommées* (folio 15, verso). — Contrat de mariage entre Méry Maître, compagnon tisserand, né au bourg de Brion, près de Poitiers, demeurant présentement à Bourges, au logis de maître François Gilbert, receveur et payeur des gages de messieurs les officiers du siège présidial de Bourges, paroisse Saint-Oûtrillet, et Gilberte Girault, veuve de François Mestivier, maître d'école, actuellement servante au logis dudit Gilbert (folio 41). — Noble et scientifique personne messire Pasquier de Saint-Denis, prêtre, bachelier en théologie, conseiller et aumônier ordinaire de monseigneur le prince [de Condé], chanoine en l'église cathédrale de Saint-Étienne de Bourges, et prieur du prieuré de Saint-Sylvain de La Celle-Bruère, avoue tenir en foi et hommage du Roi, à cause de sa Grosse Tour de Dun-le-Roi, les biens ci-après déclarés : « La terre, seigneurye et justice haulte, moyenne et basse deppendant dudict prioré, justice qui n'est de revenu, ains *(mais)* de despence a cause des fraiz qu'il convient faire pour la faire exercer ; plus, advoue semblablement que dudict prioré deppend la maison seigneurialle, ung jardin, pourpris, grange, coulombier, le tout contenant 8 ou 10 boissellées de terre ou environ qui peuvent valloyr de revenu par communes années la somme de dix ou douze livres ; plus, un cloz de vigne contenant cent hommées de vigne ou environ fort depeuplée, qui peult valloyr de revenu par an la somme de cinquante livres au plus ; plus, ung censif dans le bourg de la Scelle et lieux proches icelluy, de l'estendue de demy quart de lieue ou environ, et jouxte les terres deppendantes de la seigneurye dudict Bruere apartenant a monseigneur le Prince, d'une part, d'autre aux boys deppendant de la seigneurye de Meillant, d'autre aux boys deppendans de l'abbaye de Noirlac et d'autre les terres de la parroisse d'Allichamps, qui vault de revenu par communes années la somme de trois livres ; plus, que chascun habitant, tenant feu et lieu dans ledict bourg de la Scelle, doibt audict prioré chascun an une poulle ; plus, une pièce de pré appellé le Grand Pré du Prieur, ou se receuille par communes années vingt chartées de foing ou environ, et de revenu annuel de 30 livres ; plus, cinq septerées de terre ou environ, mesure de Brueres, joignantes ledict cloz de vigne, vallant de revenu annuel dix livres ; plus, les droictz d'aulnages et mesurages de bledz, vins et huille, et autres choses subjectes a aulnages et mesurages pouvant valloyr de revenu par an 5 solz seullement parce qu'il n'y a foire ny marchéz audict lieu ; comme aussy il a le droict de four bannal, auquel les habitans justiciables dudict prioré sont tenuz et obligéz de cuire leur pain, duquel droict il n'a encore jouy, parce que le four bannal, qui estoit anciennement audict lieu de la Scelle, a esté ruyné longtemps y a, ainsy qu'il a appris ; et est tout ce que ledict advouhant a dict sçavoyr tenyr en foy et hommage de Sadicte Majesté..... » (folio 71). — Noble homme Jean Hémeré, sieur de Belorme, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Bonnet, vend à noble homme Jean Hémeré, sieur de Thuet, conseiller et garde des sceaux au bailliage de Berry et siège présidial de Bourges, y demeurant paroisse de Notre-Dame-du-Fourchaud, une rente annuelle et perpétuelle de 25 livres tournois ; cette vente faite moyennant la somme de 400 livres tournois, payée comptant par le sieur de Thuet (folio 72). — Simon Branleboys, maître maçon et tailleur

de pierre, demeurant à Bourges, Guillaume Masson, marchand maître brodeur, au nom et comme tuteur d'Anne Branleboys, fille de feu Léonard Branleboys, et Jeanne Dumay, demeurant à Bourges, donnent en *adcense*, pour cinq ans et moyennant 60 livres tournois par année, à maître André Verdellet, contrôleur au Grenier à sel de Bourges, une maison, sise en la grande rue de Charlet, paroisse de Saint-Jean-des-Champs, et dont aussi une porte donne sur *la ruette des Troys Pucelles* (folio 79).

E. 2341. (Cahier.) — 71 feuillets, papier (avec table).
(En mauvais état de conservation.)

1627. — Prudent homme Louis de Bretagne, marchand tanneur, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Marché, prend en apprentissage, pour deux ans, Henri Fayard, fils de Claude Fayard : « Ledict de Bretagne a promis et s'est obligé de norrir, coucher, loger et hospitalizer ledict Henry Fayard comme il s'appartient, luy apprendre et monstrer ledict art et vaccacion de tanneur avec le traficq et commerce d'icelluy, moyennant et a la charge que icelluy Fayard filz a promis et sera tenu de prendre peyne a apprendre ledict art et vaccacion et d'obeyr aux commandemens qui luy seront faictz tant par ledict de Bretagne que sa femme, leur bien et proffict procurer et leur dommage fuyr et eviter, ne sortir hors dudict apprentissage que après lesdictz deux ans expirez a peyne de prison, se prins et apprehendé peult estre ; et, oultre ce, la somme de six vingtz livres tournois que ledict maistre Claude Fayard, au nom et comme pere et legitime tuteur de sondict filz, a promis payer et bailler audict de Bretagne, a deux termes et par moictyé..... » (folio 26). — Yvo Hillebrandez de Harssens, gentilhomme flamand de la province de Groningue, demeurant présentement à Bourges, au logis de Désiré Desbarres, notaire royal, prend « pour lui servir de laquais et en touttes autres choses licittes et honnestes, pour tel temps qu'il luy plaira, Gabriel Frion, natif de la parroisse de Sens, filz de deffunct Bonniface Frion, quant vivoit jardinier demeurant audict Sens, avec l'auctorité de Pierre Dounassier, son frere uterin, jardinier, demeurant au lieu du Grand Credo, parroisse de Saint-Pierre-le-Guillard de cestedicte ville de Bourges, a ce present, qui pour l'effect des presentes l'a auctorisé et auctorise ; a laquelle condicion de laquais et toutes autres choses licittes et honnestes ledict Frion a promis de servir bien et fidellement ledict Hilbrandes, de le suivre en son pays de Flandre et partout ailleurs qu'il appartiendra, obeyr aux commandemens qui luy seront par luy faictz, son bien et proffict procurer et son dommage fuyr et eviter, sans luy faire ny permettre estre faict aucung tort a peyne de prison, se prins et apprehendé peult estre, et d'estre puny par les rigueurs ordinaires de justice selon la coustume des lieux ou il pourroict avoir commis quelque mal en sa condicion ; et, pour plus grande seüretté, ledict Dounassier avec Pierre Dabouret, maistre serruzier, demeurant audict Bourges, a ce present, demeurant en la parroisse de Saint Ypolitte et chascun d'eulx sollidairement, l'un seul et pour le tout, sans division, renonçant au benefice de diviser les actions et ordre de droict et de discution de biens, se sont renduz pleiges et caultions dudict Gabriel Frion...; et pendant le temps de la demeurre que ledict Frion fera avec ledict Hilbrandes et sera a son service, a promys norrir et entretenyr bien et honnestement d'habitz ledict Frion sans qu'il soict tenu luy bailler aucun sallaire, synon sa vollonté et discution..... » (folio 32). — Guillaume Tillier, maître vitrier, demeurant en la ville d'Issoudun, étant présentement à Bourges, promet à François Gilbert, receveur et payeur ordinaire des gages de messieurs les officiers du siège présidial de Bourges de lui « fournir et livrer en cestedicte ville de Bourges la quantité de six vingtz paneaux de vistres de verre de France et de Lorrayne en plomb a lozanges et selon le modelle dont il luy a fourny l'eschantillon, tant grandz que petis, de la haulteur et largeur des croisées du logis que ledict Gilbert faict faire tant pour la sceance du Bureau des Finances que pour son logement, sçavoir vingt quatre paneaux de verre de France dans d'huy en ung moys ou cinq sepmaines au plus tard, autres trente six de verre de Lorrayne dans ung moys après, autre trente six ung autre moys après et le surplus aussy dans ung autre moys après ; lesdictz verre et plomb du plus beau que se pourra trouver, bon, loyal, marchant et recepvable au dire de gens a ce congnoissans..... et ce moyennant le pris et somme de douze solz pour chascun pied de verre de France et huict solz chascun pied de celluy de Lorrayne ; icelluy pied a la mesure du pied de roy qui est de douze poulces en tous sens ou de sept vingtz quatre poulces carréz, et non a la mesure de celluy de vistrier qui n'est d'ordinaire que de huict poulces en tous sens ou de soixante quatre poulces carréz..... » (folio 55).

E. 2342. (Cahier.) — 53 feuillets, papier (avec table).

1628. — Noble homme Gaspard Agard, sieur des Roziers, conseiller du Roi et élu en l'Élection de Berry, établie à Bourges, dame Jeanne Tandegué, son épouse,

de lui dûment autorisée, et noble homme Martin Tandegué, seigneur de Clerendry, conseiller du Roi et élu en l'Élection de Berry, établie à Bourges, y demeurant, vendent à *damoiselle* Marie Sarrazin, veuve de noble homme Gabriel Pinette, avocat en Parlement, demeurant à Bourges, la somme de 125 livres tournois de rente annuelle et perpétuelle ; cette vente faite moyennant 2,000 livres tournois payées comptant par Gabriel Pinette en francs, quarts d'écu, *testons* et autre monnaie du Roi ayant cours (folio 3). — Gilles Lepoyne, maître pâtissier, à Bourges, paroisse Saint-Oûtrillet, vend à Toussaint Bruère, maître charpentier, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Bonnet, une maison couverte de tuile et d'*aissil* (bardeau), appelée *le Petit Louvre,* sise en la grande rue et paroisse de Saint-Bonnet ; cette vente faite moyennant 200 livres tournois (folio 5, verso). — Marie Desauzay, épouse de Charles Bonnin, écuyer, sieur du Courpoy, Heurtebize et Ferrolles, « tant en son privé nom a cause d'elle heritiere en partye de deffuncte dame Marie Genthon, sa mere, en son vivant espouze de messire Mathurin de Castelnau, vivant chevallier, sieur du Rouvre et capitaine d'une compagnie des gardes de Sa Majesté, que comme ayant charge et pouvoyr dudict sieur du Courpoy, son mary, et ledict sieur du Courpoy soy faisant fort de messire Jacques de Sauzay, conseiller et aumosnier du roy, abbé de l'abbaye de Nostre Dame de Beaupré, messire Louys de Castelnau, aussy capitaine d'une compagnie des gardes de Sa Majesté, damoiselle Gabrielle de Castelnau, veuve de feu René de Betz, vivant escuyer, sieur de la Hartelloire et maistre Jehan David, procureur au siège royal de Mehun-sur-Yevre, tuteur honneraire de damoiselle Marie de Castelnau, tous heritiers de ladicte deffuncte dame Marie Genthon », donne en *adcense* à prudent homme maître Étienne Millerioux, notaire en la châtellenie de Menetou-Ratel, pour sept années et moyennant la somme de 460 livres tournois, plus deux quarts de vin, l'un blanc et l'autre clairet du crû de *Chaveniol* (Chavignol) par an, les revenus de la seigneurie de Sassy, sise en la paroisse de Crézancy (folio 7). — Nobles hommes Adam Lechangeur, seigneur du Coustau, conseiller du Roi, trésorier général de France en la Généralité de Bourges, Jacques Bolacre, seigneur du Marais et aussi conseiller du Roi, président et trésorier général de France en la Généralité de Bourges, et *damoiselle* Marie Lechangeur, sa femme, demeurant en la ville de Bourges, paroisse Saint-Oûtrillet, vendent à maître Jean Ragu, procureur au bailliage de Berry et siège présidial de Bourges, une rente annuelle et perpétuelle de 31 livres 5 sous tournois ; cette vente faite moyennant 500 livres tournois payées comptant par Ragu (folio 9). — Testament de Marie Desjours, femme de noble Scipion Lemareschal, écuyer, seigneur de Corbet, premier président en la Chambre des Comptes de *la duché et pairie* de Nivernais : Elle charge ses héritiers de donner pendant leur vie en aumône aux Pères Recollets de Nevers la somme de 16 livres par an (folio 11). — Messire Nicolas de Bretagne, docteur en médecine en l'Université de Bourges, maître Remy Augier, notaire et procureur en cours ecclésiastiques de Bourges, et honnête femme Marie de Bretagne, sa femme, de lui dûment autorisée, demeurant à Bourges, vendent à honorable homme maître Claude Fayard, marchand fermier de la terre et seigneurie de Corbet, demeurant à Bourges, un *chezal,* consistant en la moitié d'une grange, une chambre à cheminée, deux étables joignant ladite chambre, sis en la paroisse d'Azy, plus diverses autres terres situées aux environs, notamment aux *Grandes Coustures* (folio 42). — Honnête fille Marie Deschoulx, maîtresse d'école, demeurant à Bourges, donne en *adcense* à François Hervyer, compagnon tailleur d'habits, et à Marie Amyot, sa femme, pour deux ans et moyennant 26 livres tournois, une maison, sise en la rue Saint-Michel (folio 47, verso).

E. 2343. (Cahier.) — 26 feuillets, papier (avec table).

1628. — Scipion Lemareschal, écuyer, seigneur de Corbet et Sermoise, conseiller et premier président de Son Altesse de Mantoue en sa Chambre des comptes de Nevers, présentement à Bourges, au nom et comme tuteur de demoiselle Jeanne Dufour, fille de défunt Pierre Dufour, écuyer, sieur de Villars et de Lenty, et de demoiselle Françoise Desjours, constitue X... *(en blanc)* comme procureur, auquel il donne pouvoir « de comparoir pour luy audit nom par devant monsieur le bailly de Nivernoys ou monsieur son lieutenant à Nevers et illec assister a l'acte de closture de l'inventaire des biens delaisséz par ladicte deffuncte damoiselle Desjours, femme en secondes nopces de René de Lenty, ecuyer, seigneur de Champroy, remonstrer que, pour la longue malladie de laquelle il est destenu en cette ville de Bourges, six moys y a, il n'a peû assister audict inventaire, lequel neantmoings a esté faict de l'ordonnance de justice...; au moyen de quoy ne peult icellui sieur constituant faire aucune affirmation, synon que, ou il se trouveroict quelque chose obmise audict inventaire, qu'il fera tous devoirs et dilligences de le faire adjouxter..... » (folio 12). — Assemblée des membres de la confrérie de *madame* Sainte-Anne en l'église Notre-Dame des Carmes de Bourges, à l'issue de vêpres, à la

requête de Nicolas de Champeaux, sergent royal, et de maître Guillaume Niquet, avocat au siège présidial de Bourges, procureurs de ladite confrérie. Étaient présents : N. de Champeaux, G. Niquet, procureurs de la confrérie ; noble homme Philippe Labbe, sieur de Champgrand, conseiller du Roi au bailliage et siège présidial de Bourges ; Germain Lelarge, conseiller du Roi et élu en l'Élection de Berry, établie à Bourges ; maître Nicolas Destat, avocat au siège présidial ; Claude Fouchier, Jean Bissereau, bourgeois de Bourges, Jean Trahée, maître écrivain et arpenteur, Jean Benoît, sergent royal, et Jean Médais, *varlet* de ladite confrérie. Le sieur de Champgrand est élu procureur de la confrérie à la place de N. de Champeaux qui était en charge depuis deux ans accomplis (folio 16). — Testament d'Anne Ollivier, veuve de prudent homme Guillaume Rousset, marchand, maître boucher, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Pierre-le-Guillard : Elle désire être inhumée en l'église de Sainte-Claire de Bourges, près du lieu où a été enterré son mari ; « priant les dames abesse et relligieuses dudict couvent voulloyr permettre qu'elle y soict inhumée et qu'il leur soict payé par ses heritiers la somme de 24 livres tournois pour le droict de sepulture ; et, au cas que lesdictes dames abbesse et relligieuses ne le vouldroyent recevoyr en leur eglise, veult estre inhumée en l'eglise Saint Pierre le Guillard et que soit payé par sesdictz heritiers le droict de sepulture accoustumé..... » (folio 18). — Testament de Marie Beaugrand, couturière, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Marché : Elle désire être enterrée en l'église Notre-Dame des Carmes de Bourges, devant la chapelle de Notre-Dame de Pitié ou devant *madame* Sainte-Anne (folio 20).

E. 2344. (Cahier.) — 195 feuillets, papier.

1628-1631. — « Papier servant de liève de cens et rentes deübz à la seigneurie du Nuisement et Visy commencé en l'année 1628. » (folios 2-46.) — Le seigneur était alors : noble Pierre Bengy, conseiller du Roi, juge, magistrat et lieutenant général criminel au bailliage de Berry et siège présidial de Bourges. — Messire Adam Barthélemy, conseiller du Roi en ses conseils et en sa Cour des aides à Paris, seigneur de Bissy, Azy et Lassay, demeurant en la ville de Paris, avoue tenir à foi et hommage de très haut, très puissant et très excellent prince monseigneur Henri de Bourbon, prince de Condé, premier prince du sang, premier pair de France, duc d'Enghien et de Châteauroux, et seigneur de la terre et baronnie de Montfaulcon, « sa terre, justice et seigneurye dudict Azy, haulte, moyenne et basse selon qu'elle s'extend et comporte, estant au ressort de ladicte baronnye dudict Montfaulcon, pour l'exercice delaquelle il a bailly, prevost, greffier, sergent et autres ministres de justice, pillier, ceps *(prison)* et fourche patibullaire ; laquelle justice jouxte d'une part la terre et justice d'Estrechy, d'autre la terre et justice des Ays Dangillon et d'autre part la terre et justice de Reigny et dudict Montfaulcon ; *item*, la blairye et vigneryc de ladicte terre, justice et seigneurye dudict lieu d'Azy a la coustume et usage dudict Montfaulcon, qui se baille de puis la Saint Martin d'hiver jusques a la Sainct Jehan Baptiste ensuivant ; *item*, la bannye et droict de bannye que ledict sieur d'Azy a de vendre vin seul en sadicte terre et justice d'Azy chacun an es deux festes de Sainct Sulpice, pour chacune feste trois jours, assavoir la veille desdictes festes, le jour et l'andemain, et ne peult personne durant ledict temps de bannye vendre vin en ladicte terre et justice d'Azy, synon ledict sieur d'Azy sur peyne de l'emende sans qu'ilz eüssent permission dudict sieur ou qu'ilz fussent affermèz ou abonnèz a luy pour vendre durant ledict temps ; *item*, le droict d'avoir et tenir patrons ou estallons de vin, de bled, d'aulne et de tous poix a poiser, a les prendre par ledict sieur a l'estallon dudict seigneur de Montfaulcon par ses mains ou de ses officiers ; *item*, la bannye et droict de bannye des vignes de ladicte terre et justice dudict Azy et le droict que ledict sieur avouhant a de vendanger ung jour ou deux devant les autres ; *item*, le droict d'avoir et prendre quatre pintes de vin sur chascun vaisseau, soit grand ou petit, qui se vend en detail en ladicte terre et justice d'Azy ; *item*, le droict de prendre chascun an sur chascun habitant en ladicte justice d'Azy tenant feu et lieu un oyson ; *item*, le retrait et droict de retrait pour ledict seigneur d'Azy et sa famille au chastel dudict Montfaulcon ; *item*, les hommes et femmes aubins et droict d'aubainage que ledict sieur d'Azy a en sadicte terre et justice ; *item*, le droict aussy apartenant audict seigneur en sadicte terre d'avoir et tenir bourgeois en sadicte terre et seigneurye d'Azy, qui luy doibvent chacun cinq solz pour le droict de bourgeoisie a chacune feste de Sainct Martin d'hiver, et, a ce moyen, lors qu'ilz sont receüz a bourgeoysie par ledict sieur ils evitent le lien de servitude qu'ils encoureroient par la demeurance qu'ils feroient d'an et jour en ladicte justice ; *item*, le peage de tous ceulx qui traversent par ladicte terre et justice ; *item*, le droict de bailler chacun an a ferme les pessons de ses boys usagers qui sont en sadicte justice et hors d'icelle estans des appartenances dudict lieu d'Azy, lesquelz boys usagers sont de present et des long temps en

buissons et les autres boys en taillis ; *item*, l'hostel seigneurial dudict lieu d'Azy, qui conciste en ung pavillon, un grand corps de logis ou il y a chambres a cheminées, garderobbe, cuisine et boullangerye, coullombier, greniers, tours, portal, environné de hautes murailles, ung oulche planté d'arbres fruitiers, jardin et une pièce de vigne, le tout joignant ensemble, contenant une septerée de terre, mesure d'Azy, assiz au bourg dudict Azy ; *item*, la garenne de ladicte seigneurye d'Azy assize hors ledict bourg estant en boys et buissons contenant une septerée de terre dicte mesure ou environ..... » (folio 47). — Maître Claude Fayard, bourgeois de Bourges, y demeurant, au nom et comme fondé de procuration spéciale à lui passée par messire Adam Barthélemy, conseiller du Roi en ses conseils et Cour des aides, à Paris, seigneur de Bissy, Azy et Lassay, en la présence de Blois et Hervin, notaires au Châtelet de Paris, se transporte « au chastel et maison seigneurialle de Montfaulcon, ou estant, en parlant a maistre Esme Nicot, son procureur fiscal, assisté de honnorable homme maistre Robert Girault, bailly de ladicte terre et baronnye de Montfaulcon, ledict Fayard a demandé sy monseigneur le prince seigneur baron dudict Montfaulcon estoict en sondict chastel de Montfaulcon ou a dix lieues près, ou bien s'il y a personnes qui ayent charge de recevoyr les vassaulx de ceste sienne baronnye en foy et hommage, d'aultant que, en vertu de ladicte procuration specialle, il s'est transporté en cedict lieu pour supplier tres humblement mondict seigneur le prince, de la par *(sic)* dudict sieur Barthelmy, voulloyr recevoyr la foy et hommage qu'il, sieur Barthelmy, est tenu luy faire a cause desdictes terres et seigneuries d'Azy et Lassay et leurs deppendances qui sont tenues et mouvantes de mondict seigneur et chargées des droictz seigneuriaux et feodaux, quand le cas y eschet, a cause de sadicte terre et baronnye dudict Montfaulcon, offrant, s'il plaist a mondict seigneur le gratiffier de recevoyr la foy et hommage par ledict Fayard, son procureur, fournir et bailler a mondict seigneur le prince les adveuz et denombrement des terres ainsy et en la maniere qu'ilz ont cy devant esté bailléz aux seigneurs dudict Montfaulcon, et ce, dans le temps porté par la coustume et, oultre ce, faire toutes les submissions et debvoirs accoustuméz ; lequel Nicot, procureur susdict, a declairé qu'il a charge, par lettre missive escripte par mondict seigneur le prince a ses officiers dudict Montfaulcon du dixiesme aoust dernier, de recevoyr en foy et hommage ledict sieur Barthelmy et de luy bailler main levée des saisyes faictes desdictes terres d'Azy et Lassay, ensemble luy bailler temps compettant pour fournyr d'adveu et desnombrement desdictes terres..... » (folio 84). — Mathurin Germain, maître tonnelier et vinaigrier, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Pierre-le-Guillard, prend pour apprenti, pendant deux ans, Jean Desbarres, fils de feu Charles Desbarres et de Marie Massé ; il promet à ladite Massé « de monstrer et enseigner audict Jehan Desbarres, son filz, le mestier et vaccacion de tonnellier et vinaigrier avec le trafficq et commerce d'icelluy du tout a son pouvoyr et au mieux qu'il luy sera possible, a la charge que ledict Desbarres sera tenu de prendre peyne a apprendre ledict art et mestier et obeyr aux commandemens qui luy seront faictz tant par luy que sa femme, leur bien et proffict procurer et leur dommage fuyr et eviter et ne sortyr hors dudict apprentissage que après lesdictz deux ans expiréz a peyne de prison, se prins et apprehendé peult estre, et encore moyennant le pris et somme de vingt quatre livres tournois et une livre de cire neufve pour ayder a faire le luminaire de la confrairye des maistres thonelliers, sur lequel pris ladicte Massé a payé comptant, reellement et de faict audict Germain la somme de douze livres tournois et ladicte livre de cire dont il s'est tenu comptant..... » (folio 158). — André Bruère, marchand, demeurant à Bourges, tant en son nom que comme fondé de procuration spéciale à lui passée par Jeanne Salmon, sa femme, en la présence d'Urbain Allain, notaire royal à La Flèche, résidant au Lude, pays d'Anjou, vend à prudent homme Jean Garnier, concierge des prisons royales de Bourges, une maison, sise en la paroisse Saint-Ambroix de Bourges, près *Le Pré Fichault ;* la présente vente faite moyennant 100 livres tournois (folio 170).

E. 2345. (Cahier.) — 90 feuillets, papier (avec table).

1629-1630. — Noble Charles Bolacre, seigneur de Sigognes, conseiller du Roi, son procureur en Berry, demeurant à Bourges, vend à noble Jacques Bolacre, son frère, seigneur du Marays, conseiller du Roi, président et trésorier général de France en la Généralité de Bourges, une place d'archer en la maréchaussée de Berry, dont est présentement pourvu Antoine Dargent, maître sellier à Bourges ; la présente vente faite moyennant la somme de 1,000 livres tournois (folio 29, verso). — Honorable homme Jean Lescossade, sieur de La Bonguinière, bourgeois de Bourges, et honnête femme Catherine Deguéret, donnent en *adcense* à François Raffier, maître boulanger, demeurant à Bourges, pour sept ans et moyennant 66 livres tournois par an, une maison, sise en la paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud, qui *jouxte par le devant* la rue de Paradis, devant l'église des Pères Jésuites, *par le derrière*

et par un bout les bâtiments des Carmes, et par l'autre *bout* la maison d'Hilaire Toubeau, libraire (folio 40). — Contrat de mariage entre Jean Beauvoys, sergent royal, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Ursin, fils de feu maître Jean Beauvoys, procureur au bailliage de Berry et siége présidial de Bourges, et Agnès Chauveau, fille de défunt Noël Chauveau et de Jeanne Champion, demeurant au logis de noble homme Pierre Bengy, seigneur de Nuysement et de Vizy, conseiller, juge magistrat et lieutenant général criminel audit bailliage et présidial (folio 61). — Contrat de mariage entre noble homme Jacques Gassot, avocat en Parlement, fils de noble homme François Gassot, sieur de Lizy, conseiller du Roi au bailliage de Berry et siége présidial de Bourges, et de défunte Catherine Heurtault, demeurant à Bourges, paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud, et Jeanne Pinette, fille de défunt noble homme maître Gabriel Pinette, avocat en Parlement, et de Marie Sarrazin, demeurant à Bourges, paroisse susdite (folio 79).

Nota. — Le parchemin qui recouvre le cahier est un fragment d'acte privé, au nom de « Henry de Bourbon, prince de Condé, premier pair, duc et grand veneur de France, duc de Chasteauroux, gouverneur et lieutenant general pour Sa Majesté en ces païs et duchés de Berry et Bourbonnois, bailly et seneschal desdictes provinces..... » (1627).

E. 2346. (Cahier.) — 39 feuillets, papier (avec table).

1631. — Noble Pierre Bengy, seigneur du Nuysement et de Vizy, conseiller du Roi, juge magistrat et lieutenant général criminel au bailliage de Berry et siége présidial de Bourges, donne en *adcense,* pour cinq ans et moyennant 24 sous, le tiers d'un arpent de vigne, appelée « la vigne du seigneur du Nuysement », sise au vignoble de Vizy, paroisse de Saligny-le-Vif (folio 5). — Testament de Léon Mottin, sergent des aides et tailles en l'Élection de Berry, établie à Bourges, y demeurant paroisse de Saint-Pierre-le-Marché ; « ..... Premierement, a recommandé son ame a Dieu le createur, lequel il supplie luy pardonner ses faultes et pechéz par le meritte de la mort et passion de son filz bien aymé nostre Sauveur et Redempteur Jesus Christ et par l'intercession de la glorieuse Vierge Marye et des bienheureux sainctz et sainctes de Paradis, et particullierement de monsieur Saint Leon, son patron ; tous lesquelz il prye estre ses intercesseurs envers sa divine Majesté, affin qu'il luy plaise colloquer son ame au rang des bienheureux après qu'elle sera separée de son corps ; lequel sondict corps il veult estre inhumé en l'eglise des Peres Augustins ; et, pour le regard des fraiz de ses obseques, aumosnes qui doibvent estre faictes et services qui doibvent estre dictz et celebréz pour le salut de son ame, a icellui testateur declaré qu'il s'en remect a la vollonté et discretion de Marye Pinette, sa femme..... » (folio 15). — *Damoiselle* Suzanne de Cujas, épouse de noble Fabio Bernardi, gentilhomme florentin, seigneur de La Périsse, demeurant à Bourges, donne en *adcense,* pour deux ans et moyennant 15 livres tournois par année, à Marguerite Renouard, demeurant à Bourges, deux chambres hautes se joignant l'une l'autre, l'une à cheminée et l'autre sans cheminée, et la moitié du grenier au-dessus desdites chambres, qui font partie du logis appartenant à ladite damoiselle, sis en *la rue de Vieille Monnaie* ou *rue du Charrier* (folio 16). — Noble Claude Stample, sieur de la Garbotière, conseiller du Roi, receveur général des gabelles en la Généralité de Berry, demeurant à Bourges, donne en *adcense,* pour deux ans et moyennant 100 livres tournois par année, à noble Charles Merlet, sieur de Poulanon, demeurant aussi à Bourges, un corps de logis faisant partie de la maison où est installé le Bureau des Finances de cette ville, plus une grande cour dépendant du *Logis de Jacques Cœur* (folio 26).

E. 2347. (Cahier.) — 123 feuillets, papier.

1604-1631. — « Table generalle de tous les instrumens notullaires receüz et passéz par Desiré Desbarres, notaire royal à Bourges, depuis le moys de may de l'année 1604 qu'il a esté receü audict office, jusques [à l'année 1631]. »

E. 2348. (Cahier.) — 69 feuillets, papier (avec table).

1598. — Descayeulx (Antoine). — Contrat de mariage entre Antoine Fernier, natif de Mâcon, en Bourgogne, fils de feu Jean Fernier et de *Thienette* Raffin, maître sellier, demeurant à Bourges, et Catherine Lescuyer, fille de Mathurin Lescuyer, maître sellier (folio 3, verso). — Prudent homme Pierre Gannyère, marchand, demeurant à Dun-le-Roi, se trouvant présentement à Bourges, tant pour lui que pour sa femme *Michelle* Bellyneau, vend à prudent homme Jean Babou le jeune, marchand à Bourges, et à Jeanne Guibert, sa femme, « les deux cinqiesme[s] partye[s] des cinq faisant le tout d'une maison assise en la rue de Mirebeau, paroisse de Saint-Pierre-le-Marché, qui est indivise entre lesdiz Ganniere et Babou a cause de leurs femmes, qui jouxte par le devant ladicte rue de Mirebeau, d'autre par un long la maison de La Monnoye..... » ; cette vente faite moyennant

90 écus (folio 9). — Pierre Duboys, maître paveur à Bourges, promet à Noël Anjoubert, aussi maître paveur audit lieu, de faire 20 toises de pavé de *remuage* sur la chaussée tendant de cette ville à *Gressay* (Graçay), appelée *la Chaussée de Beauregard ;* « laquelle besongne ledict Dubois a promis faire ou faire faire bien et deûment et en aquitter ledict Anjoubert envers messeigneurs les maire et eschevins de cestedicte ville de Bourges et a commancer ladicte besoigne de jour d'huy a continuer icelle jusques a la confection d'icelle pour et moyennant la somme de sept solz six deniers tournois chacune toise carrée, qui est pour lesdictes vingt toises la somme de deux escuz trente solz tournois..... » (folio 22). — Vincent Gremillat, maître boucher, demeurant à Bourges, donne en *adcense,* pour trois ans et moyennant 3 écus 2/3 par année, à Noël Anjoubert, maître paveur à Bourges, paroisse Saint-Jean-des-Champs, une chambre basse avec grenier au-dessus, une boutique et une cave, le tout dépendant d'une maison sise en la *rue de Croisy* (folio 25). — Marie Peaudecerf, veuve de Jean Delaire, vigneron au village d'Asnières, paroisse Saint-Privé-lez-Bourges, donne en *adcense* à Christophe Pelletier, vigneron, demeurant à Asnières, pour un an et moyennant la somme d'un écu 1/3, une petite maison consistant en *chas* bas à cheminée, grenier au-dessus, et trois petits morceaux d'*oulches,* joignant ladite maison ; le tout sis audit village (folio 32). — Testament de prudent homme Louis de Comminges, marchand, demeurant en la paroisse de Saint-Bonnet de Bourges : « ... son ame separée de son corps, veult estre inhumé et mis en un sercuel de boys et estre enterré ou bon sembellera a honneste fille Marye de Comminges, sa fille..... » (folio 33). — Perrette Pyat, veuve de Gilles Rappereau, demeurant à Bourges, donne en *adcense* à Guillaume Pellay, vigneron en la paroisse Saint-Bonnet de Bourges, pour cinq ans et moyennant chaque année 3 écus sol 1/3, une pièce de vigne, sise au vignoble de Clos-Cattin, quartier Saint-Sulpice (folio 52). — Contrat de mariage entre Eloi Henry, marchand verrier, fils de Claude Henry et de Catherine Boullangier, demeurant au bourg de Tyfourg-le-Grand, diocèse de Bar-le-Duc, au pays de Lorraine, présentement à Bourges, et Marguerite Cottanssin, fille de feu Silvain Cottanssin, demeurant en la maison de Pierre Chevallier, marchand épicier à Bourges (folio 68, verso).

E. 2349. (Cahier.) — 82 feuillets, papier (avec table).

1599. — Privé Peaudecerf, vigneron, demeurant en la paroisse Saint-Privé-lez-Bourges, au village d'Asnières, donne en *adcense* à Jean Lepyneau, vigneron audit village, pour quatre ans et moyennant par année 1 écu 30 sous, un petit cellier avec une chambre à cheminée au-dessus du cellier, un petit *bout* de jardin, le tout tenant ensemble et sis en la *rue de la Mère-Dieu* (folio 7). — Contrat de mariage entre prudent homme Jean Pajot, marchand, maître pâtissier, demeurant paroisse Saint-Privé-lez-Bourges, et honnête femme Silvine Dadu, veuve de Jean Gallebois, cordonnier, demeurant à Bourges (folio 10, verso). — Prudent homme Antoine Ollivier, marchand, demeurant à Bourges, au nom et comme tuteur de Jeanne Vannereau, fille de feu Esme Vannereau, donne en *adcense* pour trois ans et moyennant par année 3 écus sol, à Guillaume Jacob, maître maçon, demeurant à Bourges, une maison consistant en chambre basse à cheminée et un grenier au-dessus, un petit jardin par-devant ladite maison ; le tout sis *rue des Assanges* (lavoirs) (folio 17). — Antoine Lhomme, exécuteur de la haute justice en la ville de Bourges, donne en *adcense* à Antoine Cironnet, vigneron, demeurant en la paroisse de Saint-Ambroix de Bourges, pour deux ans et moyennant par année 3 écus sol, une chambre à cheminée avec grenier au-dessus, dépendant d'une maison sise en *la rue de la Fange* (folio 37, verso). — Henry Bonhomme, marchand verrier, demeurant en la paroisse Saint-Bonnet de Bourges, donne en *adcense* à Pierre Tarin, maître savetier, demeurant à Bourges, pour trois ans et moyennant par année 3 écus 1/3, une chambre basse à cheminée, dépendant d'une maison sise en la *rue Neuve* (folio 48, verso). — Testament de Jacquette Bernard, femme de Gallerand Mercier, jardinier, demeurant en la paroisse Saint-Ambroix de Bourges ; elle veut être enterrée en la paroisse Saint-Pierre-le-Marché, auprès de son père et de ses parents ; « ... *item,* a donné et legué, donne et legue et faict son seul et univercel heritier Jehan Mercier, filz de feū Noël Mercier, son beau-frère, en tous et chacuns ses biens tant meubles que heritages qu'elle dellaissera lhors de son trespas sans aucune chose en reserver en quelque lieu qu'ilz soient scituéz et assis et ce pour le recompenser des bons plaisirs et curialitéz et traictemens qu'il a eūz de luy jusques a present..... » (folio 50).

Nota. — La couverture du cahier est un fragment d'acte privé du XVIe siècle, parchemin, où se trouvent mentionnés : « le chemyn tendent de Bourges a Fucy ; le lieu des Clouseaux au village d'Asnieres..... ».

E. 2350. (Cahier.) — 163 feuillets, papier (avec table).

1600. — Sur la feuille de garde : « Nous sommes tous fragilles ; Dieu ne nous a pas créé anges. » — Contrat

de mariage entre Jean Perrost, laboureur, demeurant au village de Pissevieille, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard de Bourges, et Mârguerite Miterant, fille de Guillaume Miterant, vigneron, demeurant en la paroisse du Château-lez-Bourges (folio 19). — Jean Guiot, maître savetier à Bourges, donne en *adcense* pour un an et moyennant la somme de 3 écus sol, une chambre basse à cheminée et un petit jardin ; le tout dépendant d'une maison où demeure ledit Guiot, sise en la *court du Barbeau*, paroisse Saint-Bonnet (folio 43, verso). Contrat de mariage entre *Aloy* (Éloy) Moireau, charretier, demeurant à Bourges, en la maison de noble homme maître Pierre Biet, lieutenant général au bailliage de Berry et siège présidial de Bourges, et *Alienor* (Éléonore) Delachesnault, veuve de défunt Esme Morin, meunier (folio 64). — Honorable homme maître Josias Grené, avocat et élu en l'Élection particulière de Sancerre, vend à honorable homme maître Pierre Descayeulx, avocat au bailliage de Berry et siège présidial de Bourges, une maison sise en cette ville, rue des Arènes ; cette vente faite moyennant 300 écus sol (folio 74).

Nota. — Le parchemin qui recouvre le cahier est un acte de janvier 1572, où l'on trouve mentions de *la rue de Mere Dieu*, paroisse Saint-Bonnet, à Bourges ; d'Antoine Barathon, licencié en lois, avocat au siège présidial de Bourges.

E. 2351. (Cahier.) — 192 feuillets (avec table).

1601. — Macée Boucher, fille de feu Jean Boucher, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Bonnet, donne en *adcense* pour cinq ans et moyennant par année 3 écus 10 sous, à Jean Desert, vigneron en ladite paroisse, un jardin, contenant 3 boisselées, qui *jouxte la ruette Saint-Firmin* (folio 42). — Jean Pinardeau, maître menuisier, demeurant en la paroisse de Saint-Jean-des-Champs de Bourges, donne en *adcense* à Pierrre Lespleignay, *estamier* (qui travaille l'étain), demeurant en la paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard de Bourges, pour deux ans et moyennant 4 écus sol, une chambre haute avec le grenier au-dessus, et l'aisance des latrines qui se trouvent dans la maison où demeure à présent le bailleur, sise devant le logis où pend pour enseigne *La Truie qui file* (folio 52, verso).

E. 2352. (Cahier.) — 230 feuillets.

1602. — Prudent homme Étienne Delanouhe, marchand parcheminier, demeurant en la paroisse Saint-Bonnet de Bourges, prend comme apprenti David Taillandier, fils de défunt Mathurin Taillandier, pour le temps de deux ans, à commencer à Carême prenant prochain ; « pendant lequel temps ledict Delanouhe a promis et s'est obligé envers ledict Taillandier de luy monstrer et enseigner le mestier de parcheminier et toutes choses conservant icelluy a son possible et encores le nourir et hospitalizer bien et deüement, comme aussy ledict Taillandier a promis et sera tenu servir pendant ledict temps ledict Delanouhe audict mestier et autres besongnes licites et honnestes qui luy seront commandées par sondict maistre et mestresse et ne ce departir dudict aprantissaige que ledict temps ne soit expiré. Le marché faict moyennant la somme de 26 escuz deux tiers que prudent homme Gilles Davau, maistre bourrellier audict Bourges, tuteur dudict Taillandier, a ce present, sera tenu payer audict Delanouhe a troys termes et paiemens esgautz, le premier dans la mi caresme prochaine, le deuxieme dans le jour de Noel prochain ensuivant et le dernier du jour Sainct Michel prochain venant en ung an que l'on comptra 1603 ; et encores la somme de ung escu trente solz pour la peine de la femme dudict Delanouhe qui fera blanchir le linge dudict Taillandier, que ledict Delanouhe a receü comptant..... » (folio 32). — Contrat de mariage entre Pierre Brou, *ferteur* (1) de chanvre, demeurant à Bourges, natif de la paroisse de La Trinité, pays du Perche, et *Esmée* Lambert, servante (folio 73). — Privé Peaudecerf, vigneron, demeurant au village d'Asnières, paroisse de Saint-Privé-lez-Bourges, donne en *adcence* à Jean Delacroix, vigneron, demeurant en la paroisse Saint-Bonnet, pour cinq ans et moyennant par année 3 écus 1/3, une maison avec petit jardin ; le tout sis en la *court de la Rousselle*, paroisse Saint-Bonnet (folio 78). — Clément Gauvin, maître chapelier, demeurant en la paroisse Saint-Bonnet de Bourges, vend à *Tandeguy* Ferré, aussi maître chapelier en ladite paroisse, une maison avec ses dépendances, sise en la rue du *Pré-Fichault*, paroisse Saint-Ambroix de Bourges ; cette vente faite moyennant 45 écus sol, payés comptant en francs, quarts d'écu et pièces de 10 sous (folio 88).

E. 2353. (Cahier.) — 166 feuillets, papier.

1603. — Laurent Peaudecerf, vigneron, demeurant en la paroisse du Château-lez-Bourges, donne en *adcense* à Antoine Melin, vigneron, demeurant au village d'Asnières, paroisse de Saint-Privé-lez-Bourges, pour cinq ans et moyennant 20 sous tournois par an, une pièce de vigne d'un demi-quartier, sise au vignoble de Boisrond, paroisse de Vasselay (folio 5). — Pierre Fontaine, *pigneur* et car-

(1) = peigneur, du verbe *ferter*, forme locale de *frotter*.

deur, demeurant en la paroisse de Moulins près Bourges (Moulins-sur-Yèvre), donne en *adcense* à Justine Grellet, femme de René Couet, demeurant à Bourges, pour trois ans et moyennant 16 livres tournois par année, une chambre basse, une chambre haute à cheminée, un cellier et un petit jardin, le tout faisant partie d'une maison sise en la *rue de la Fange*, paroisse Saint-Bonnet (folio 30). — Jean-Jacques Gipault, *pigneur* et cardeur, demeurant en la paroisse de Saint-Médard de Bourges, promet à Jean Begon, maçon, demeurant en la paroisse de Saint-Ambroix de Bourges, de prendre pour apprenti Noël Chaumette, fils de feu Pierre Chaumette, demeurant présentement en la maison dudit Begon, son beau-père, « pour le temps de deux ans et demy continuelz et consecutifs, a les compter et commancer des le huitiesme du present moys d'apvril; pendant lequel temps ledict Gipault sera tenu monstrer audict Chaumette le mestier de pigneur et cardeur et autres choses consernant ledict mestier, et encores le nourir et hospitalizer et luy entretenir les habitz qu'il a de present durant ledict temps; et, a la fin d'icelluy temps, luy baillera en pur don une paire de cardes et une paire de brisoires et une paire de peignes et de ceulx que ledict Chaumette travaillera pendant ledict apprentissaige. Et aussy a icelluy Chaumette promis et sera tenu servir ledict Gipault audict mestier et autres besongnes qui luy seront par luy commandéz licites et honnestes et ne partir dudict aprentissaige que le susdict temps ne soit expiré a peine de prison; le marché faict pour et moyennant la somme de treize livres dix solz tournois paiable par ledict Begon audict Gipault, assavoir six livres tournois dans le jour de Pasques charnelz prochain, six autres livres tournois dudict jour de Pasques charnelz prochain venant en ung an que l'on comptra 1605 et le reste qui est trante solz a la fin dudict aprentissaige; voulans les partyes respectifvement chacun a son egard què pour deffault de payement et accomplissement du present marché estre executéz et tenir prison..... » (folio 71). — Noble homme François Le Mareschal, conseiller du Roi, général de ses finances en la Généralité de Langue d'Oïl, établie à Bourges, seigneur de Corbet et de Lassay, demeurant à Bourges, donne en *adcense* la métairie de la Jonchère, sise en la paroisse de *Saincte Soulange* (Sainte-Solange), à Jean Terrat, laboureur en cette paroisse, *Berthomier* (Barthélemy) Quillerye et à Bernarde Terrat, femme dudit Quillerye. Le bail est fait pour cinq ans, à commencer au jour de la Saint-Michel « et moyennant chascun an la somme de treize livres dix solz tournois en argent, sept septiers froment, sept septiers marcesche, sept septiers aveine; le tout bon bled, sain, nect, nouveau et recepvable, mesure de Bourges, et ladicte aveine de douze boisseaux pour septier, dix boisseaux de noix aussy mesure de Bourges, un porc ou cent solz au choix dudict sieur bailleur, cinq cars de chanvre fumelle, six livres de beurre, six fromaiges, quatre poulles, une oye grace et ung oison, le tout aussy bon et recepvable et paiable par lesdiz preneurs solidairement.....; le tout rendu conduict en son hostel audict Bourges et ledict bled en son grenier a chacun jour Sainct Michel, sauf ledict oison a chacun jour de Feste Dieu..... » (folio 78, verso). — Gilles Roussin, vigneron, demeurant en la paroisse Saint-Ambroix de Bourges, donne en *adcense* à Pierre Prudhon, *ferteur* de chanvre, demeurant en ladite paroisse, pour cinq ans et moyennant par année la somme de 6 livres tournois, un petit corps de logis consistant en chambre basse à cheminée, grenier au-dessus de la chambre, sis en la *rue du Cul de Sac*, paroisse de Saint-Ambroix (folio 84, verso). — Pierre Pornet, vigneron à Bourges, donne en *adcense* à Jean Lanson, portefaix, demeurant en la paroisse Saint-Bonnet, pour cinq ans et moyennant par année 15 livres 10 sols, une maison consistant en chambre haute, cellier au-dessous, grenier au-dessus et un petit jardin derrière la maison avec une treille; le tout sis paroisse de Saint-Bonnet, en la *rue des Esanges* (folio 100).

E. 2354. (Cahier.) — 123 feuillets, papier.

1604. — Testament d'*Alizon* Radier, veuve de Robert Degueusne, demeurant en la paroisse Saint-Bonnet de Bourges; elle désire être enterrée en l'église Saint-Bonnet, où son mari est inhumé (folio 17). — Pierre Lefebvre, maître peintre, demeurant à Bourges, donne en *adcense* à Jeanne Joubert, veuve de François Bourgeois, demeurant en la paroisse de Villefranche, pour deux ans et moyennant par année la somme de 11 livres, une chambre haute à cheminée, dans laquelle chambre il y a *deux estuddes fermantes à clef*; le tout faisant partie de la maison où demeure le bailleur; à noter que la signature du peintre Lefebvre est accompagnée d'un écusson armorié (folio 37, verso). — Contrat de mariage entre Hugues Planchon, maître *serruzier* à Nevers, demeurant présentement à Bourges, et Barbe Sauvajet, veuve de Guillaume Huet, aussi *serruzier*, demeurant à Bourges; au bas de l'acte, parmi les signatures, celle bien caractéristique du maître sculpteur berruyer Jean Lafrimpe (folio 48). — Guillaume Dupont, sergent de la justice de la Salle-le-Roy, demeurant au village de La Forest, paroisse Saint-Martin-d'Auxigny, vend à prudent homme Nicolas Ragueau, sergent royal en Berry, demeurant en la paroisse Saint-

Bonnet de Bourges, une pièce de terre de trois *septerées*, sise en la paroisse de Soulangis, au *terrouer* de *Gaigne-Petit;* cette terre, appelée les Sablonnières, n'était pas labourable, car elle avait été jadis *crottée* (fouillée) pour en tirer du sable (folio 72).

E. 2355. (Cahier.) — 128 feuillets, papier.

1605. — Jean Barré, *ferteur* de chanvre, demeurant en la paroisse de Saint-Ambroix de Bourges, donne en *adcense* à Antoine Viellée, huilier, demeurant en la même paroisse, pour trois ans et moyennant 6 livres par an, une *estable* (écurie), sise en la *rue de Montechievre*, dans la maison dudit bailleur (folio 45, verso).

E. 2356. (Cahier.) — 156 feuillets, papier.

1606. — Jean Delacroix, marchand boulanger, demeurant en la paroisse Saint-Privé-lez-Bourges, vend à Pierre Thevin, vigneron, demeurant en la paroisse, une pièce de vigne contenant un arpent, sise au vignoble des Hautes-Fortunes, paroisse de Saint-Privé ; la présente vente faite moyennant la somme de 220 livres tournois (folio 31, verso). — Testament de Jeanne Perron, femme de Jean Fleury, meunier, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Privé : elle demande à être inhumée en l'église Saint-Privé (folio 33). — Testament de *Pasquette* Fleury, fille de défunt André Fleury : elle demande à être inhumée dans le cimetière de la paroisse Saint-Privé (folio 42). — Contrat de mariage entre prudent homme André Robin, maître menuisier, demeurant en la paroisse Saint-Bonnet de Bourges, et *Thoinette* Cottenoire, veuve de Jacques Mercier, maître cordonnier. Mentions dans l'acte de : vénérable personne Pierre Robin, vicaire en l'église du Palais Royal de Bourges, neveu d'André Robin, et de Jacques Lymosin, maître menuisier (folio 77). — Testament de Claude Pillet, femme de Georges Assadé, marchand parcheminier, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Privé : Elle désire être enterrée devant l'autel de Notre-Dame, derrière le grand autel de l'église Saint-Bonnet de Bourges ; la *testaresse* déclare ne savoir signer (folio 112).

E. 2357. (Cahier.) — 166 feuillets, papier.

1607. — Contrat de mariage entre prudent homme Jean Poullet, maître joueur d'instruments, demeurant à Bourges, en la paroisse Saint-Ursin, et Marie Chenu, fille de prudent homme *Esme* Chenu (folio 8). — Jean Brassin, *pigneur* et cardeur, demeurant en la paroisse Saint-Ambroix de Bourges, donne en *adcense* à Étienne Villepelée, vigneron, demeurant paroisse du Fourchaud, à Bourges, pour trois ans et moyennant par année la somme de 40 sous tournois, une boisselée de terre, sise au Pré-aux-Anes, paroisse de Saint-Ambroix (folio 18). — Contrat de mariage entre Jean Huard, *corbillier* (vannier), demeurant en la paroisse Saint-Fulgent de Bourges, et Didière Collo, servante (folio 22). — Hugues Mesliard, maître cordonnier, demeurant en la paroisse de Saint-Bonnet de Bourges, donne en *adcense* à Jean Billard, maître chapelier à Bourges, pour cinq ans et moyennant 66 livres tournois par année, une maison où pend pour enseigne la *Lymance* (Limande), sise en la grande rue de Saint-Bonnet (folio 25). — Jean Meisset, exécuteur de la haute justice de la ville de Bourges, donne en *adcense* à Jean Huard, *corbillier* (vannier) à Bourges, pour quatre ans et moyennant chaque année la somme de 9 livres tournois, une chambre basse à cheminée, faisant partie de la maison de Meisset et sise en la *rue de la Fange* (rue de la Frange) (folio 54, verso).

E. 2358. (Cahier.) — 208 feuillets, papier.

1608. — Contrat de mariage entre prudent homme Jacques Presteau, marchand libraire, demeurant en la paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud de Bourges, et honnête femme Marie Ollivier, demeurant en la paroisse Saint-Bonnet de cette ville (folio 25). — Testament de Jean Delinières, homme d'armes de la compagnie de monseigneur le maréchal de La Châtre, présentement à Bourges : « ... a recommandé son ame a Dieu, le priant recepvoir son asme en son Paradis; et quand a ses funerailles et obseques, s'en rapporte a la volonté de l'executeur de son present testament..... » (folio 44). — Maître Pierre de Village, huissier à Bourges, donne en *adcense* à Jacques Ollivier, marchand, pour trois ans et moyennant par année la somme de 45 livres tournois, une maison, sise en la paroisse de Saint-Bonnet (folio 45). — Jean Raillard, *maistre orlogeur* à Bourges, donne en *adcense* à Jeanne Jallier, de Bourges, pour trois ans et moyennant par année 22 livres tournois, une maison, sise en la rue des Augustins, paroisse Saint-Pierre-le-Marché (folio 47). — Jean Raillard, maître horloger, donne en *adcense* à Guillaume Aslart, bahutier à Bourges, pour trois ans et moyennant par année 20 livres tournois, une maison, sise à Bourges, en la rue des Augustins, paroisse de Saint-Pierre-le-Marché (folio 47, verso). — Simon Doison, *mige* (rebouteur), demeurant en la paroisse de Vasselay, donne

en *adcense* à Gabriel Guyoton, maitre charpentier, demeurant à Bourges, pour cinq ans et moyennant 36 livres tournois, une chambre haute, une petite garde-robe, une galerie, un grenier au-dessus de la galerie, le quart de la cave, un jardin, l'aisance de la grande cour, du puits et de la porte *chartière* et un appentis près de cette porte ; le tout faisant partie de la maison appartenant au bailleur, sise en *la grand rue Saint Bonnet* (folio 50). — Durand Closle, *sieux* (scieur) de long, demeurant à Bourges, donne en *adcense* à Guillaume Favereau, vigneron, demeurant à Bourges, pour quatre ans et moyennant par année 11 livres tournois, une maison, sise en la *rue de Mère de Dieu*, paroisse Saint-Bonnet (folio 82). — Claude Rousseau, portier du portail Saint-Privé de Bourges, donne en *adcense* à Étienne Belhouste, marchand parcheminier à Bourges, pour trois ans et moyennant 27 livres tournois par année, une maison, sise à Bourges, devant l'hôpital Saint-Julien (folio 96, verso). — Guillemette Cardeur, veuve de Claude Siget, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Bonnet, donne en *adcense* à Michel Boulassier, vigneron, demeurant au bourg de Charlet-lez-Bourges, paroisse de Saint-Ursin, pour cinq ans et moyennant par année la quantité de six setiers froment, un muid méteil et un muid *marsèche*, 6 livres ou un porc au choix de ladite Guillemette, 6 livres de beurre et 6 fromages et un cent de *boiteaux* (petites bottes) de paille de *gluis*, une métairie, sise au lieu de Pignoux (folio 153, verso).

E. 2359. (Cahier.) — 125 feuillets, papier.

1606. — Nicolas Faucard, vigneron, demeurant à Bourges, donne en *adcense* à *Hurice (sic,* pour : Eusice) Patin, aussi vigneron, pour quatre ans et moyennant par année 22 livres 17 sous tournois, une maison, sise *rue Neuve*, en cette ville, « a la charge que ledict preneur entretiendra ladicte maison de carrelaige et marelaige et a la fin d'icelle adcense la rendra en bon estat..... » (folio 65). — Guillaume Veillot, le jeune, marchand, demeurant en la paroisse Saint-Pierre-le-Marché de Bourges, vend à Jean Lafrimpe, maître tailleur de pierre et *ymagier*, demeurant en la paroisse Saint-Bonnet de Bourges, une petite maison couverte de lattes, sise en la *rue de Bouchereau*, en ladite paroisse Saint-Bonnet; cette vente faite moyennant la somme de 110 livres tournois (folio 70). — Prudent homme Pierre Prevost, huilier, demeurant en la paroisse Saint-Bonnet de Bourges, vend à honnête femme Marie Bourdaloue, veuve de Pierre Guymon, bourgeois de Bourges, un jardin, d'une contenance d'un quart de boisselée, mesure de Bourges, sis au bout de la *rue de la Cour du Barbeau*, en ladite paroisse Saint-Bonnet; la présente vente faite moyennant 36 livres tournois (folio 113).

E. 2360. (Cahier.) — 94 feuillets, papier (en mauvais état de conservation).

1610. — Claude Droin, vigneron, demeurant en la paroisse de Saint-Bonnet de Bourges, et Perrette Piat, sa femme, vendent à prudent homme Jean Lafrimpe, maître sculpteur et architecte, demeurant en cette paroisse, la moitié d'un jardin, contenant demi-boisselée, situé en la *rue de Bouchevereau*, paroisse de Saint-Bonnet ; cette vente faite moyennant la somme de 30 livres tournois (folio 10). — Honorable homme maître François Delagarde, notaire royal et garde-notes héréditaire en Berry, demeurant à Bourges, en la paroisse Saint-Bonnet, et prudent homme Jean Gilbert, maître barbier et chirurgien, demeurant à Bourges, reconnaissent devoir aux religieux du couvent des Augustins de Bourges la somme de 48 sous 8 deniers tournois de rente foncière sur deux maisons, sises en ladite paroisse Saint-Bonnet, près de la grande rue allant de la Porte-Gordaine à Saint-Privé (folio 37). — Noble dame Jeanne Danlezy, abbesse des Bénédictines de Saint-Laurent de Bourges, donne en *adcense* à honorable homme Guillaume Grangier, procureur au bailliage du comté de Sancerre, pour trois ans et moyennant par année la somme de 225 livres tournois, « tout le droict, part et portion que lesdictes dames et couvent ont droit de prendre chascun an au grand dixme de vins dudict Sancerre, a partir (partager) avec le sieur abbé de Saint-Satur. » (folio 48). — Contrat de mariage entre Étienne Desanceaux, cocher de haut et puissant seigneur messire Guillaume Pot, conseiller du Roi, chevalier des deux ordres, grand-maître des cérémonies de France, et porte-cornette de Sa Majesté, seigneur de Rhodes et de Menetou-Salon, et Jeanne Beaumont, fille d'Antoine Beaumont, charron, demeurant à Bourges (folio 70). — Anne Bouchier, veuve d'honorable homme maître Jean Renot, avocat au siège présidial de Bourges, donne en *adcense* à Nicolas Ludde, maître pêcheur, demeurant en la paroisse de Saint-Bonnet, pour neuf ans et moyennant par année 66 livres tournois, 2 quarts de chanvre *fumelle*, 6 boisseaux de noix, mesure de Bourges, la moitié des fruits de tous les arbres (à l'exception, cependant, des noyers, dont la veuve n'aura rien), une maison avec bergerie, vacheri toit à porcs, *ouches* et terres y joignant, le tout en un tenant, sis au village de Pignoux, paroisse de Saint-

Ursin de Bourges, près du chemin tendant de l'ancienne porte de Charlet à Osmoy et de la rivière d'*Aurette* ou *Avrette* (Yévrette) (folio 73, verso).

E. 2361. (Cahier.) — 145 feuillets, papier.

1611. — Noble homme Gaspard Agard, conseiller du Roi, receveur du taillon au comptoir de Bourges, sieur des *Rouziers,* demeurant en cette ville, vend et constitue à noble homme Claude Pellet, sieur de Villeneuve, conseiller du Roi, prévôt provincial au pays de Berry, demeurant à Bourges, la somme de 75 livres tournois de rente annuelle et perpétuelle; cette vente faite moyennant 1,200 livres tournois que le sieur Agard a reçues du sieur Pellet (folio 42, verso). — Maître Macé Davau, écolier, étudiant en l'Université de Bourges et chanoine en l'église de Notre-Dame-de-Salles, demeurant à Bourges, donne en *adcense* à prudent homme Jean Boullier, marchand et archer en la maréchaussée de Berry, demeurant en la paroisse de Saint-Bonnet de Bourges, pour cinq ans et moyennant 30 livres, les trois quarts d'une maison où demeure le bailleur et faisant le coin de la *rue Auferron* (folio 50). — Prudent homme Jean Boullier, marchand et archer en la maréchaussée de Berry, demeurant en la paroisse Saint-Bonnet de Bourges, donne en *adcense* à maître Guillaume Ragueau, notaire royal à Bourges, pour cinq ans et moyennant par année la somme de 41 livres tournois, une maison, sise *rue de Mirebeau* (folio 51). — Jean Boullier, marchand et archer en la maréchaussée de Berry, demeurant à Bourges, donne en *adcense* à François Girault, compagnon teinturier, demeurant aussi à Bourges, pour quatre ans et moyennant par année la somme de 7 livres tournois, une chambre basse avec grenier au-dessus, sise en la paroisse de Saint-Ambroix, « qui jouxte d'ung costé la tennerie des hoirs de deffunct Charles de Bretaigne, d'autre la Rue de dessoubz les Sçais *(Rue-sous-les-Ceps)* et d'autre la rivière d'Averette *(Yévrette)* » (folio 54, verso). — Philibert Laurent, maître pâtissier, demeurant à Bourges, donne en *adcense* à Marc Didier, *ferteur de chanvre* (tilleur), pour trois ans et moyennant par année 24 livres tournois, une maison basse, avec cave et grenier, et une boutique ouvrant sur la rue de Saint-Pierre-le-Marché de Bourges (folio 55).

E. 2362. (Cahier.) — 163 feuillets, papier.

1612-1613. — Vincent Bonnet, vigneron, demeurant en la paroisse de Saint-Bonnet de Bourges, donne en *adcense* à *Marquet* Petit, vigneron, demeurant en ladite paroisse, pour cinq ans et moyennant par année 20 livres, une maison sise en la *rue Boutchevereau*, même paroisse (folio 5). — Jacques Salomon, marchand, demeurant à Bourges, donne en *adcense* à Alexandre de Flandre, maître menuisier en la paroisse de Saint-Pierre-le-Marché de Bourges, pour trois ans et moyennant 60 livres tournois par année, une boutique avec comptoir, une chambre basse et une cuisine à cheminée, deux chambres hautes à cheminée, sises au-dessus de la boutique et de la chambre basse et cuisine, plus un grand cellier, avec l'aisance de la cour pour mettre du bois, l'aisance du puits, de la porte cochère et du *privé ;* le tout dépendant de la maison où pend pour enseigne l'Ours, appartenant au bailleur (folio 17, verso). — Claude Rousseau, portier de la porte Saint-Privé, demeurant en la paroisse Saint-Bonnet de Bourges, donne en *adcense* à René Parent, maître bourrelier en ladite paroisse, pour cinq ans et moyennant 27 livres tournois par année, une maison avec boutique sur le devant, chambre basse à cheminée, une cour, une petite *estable* (écurie), une *voute* (cave) et une petite chambre au-dessus ; ladite maison sise en la grande rue de Saint-Bonnet, qui touche par derrière les murs de la ville ; plus un jardin, contenant une boisselée, mesure de Bourges, sis près l'hôpital de Saint-Julien (folio 21). — Contrat de mariage entre Pierre Durmain, serviteur domestique de messire Guillaume Pot, chevalier des deux ordres, grand-maître des cérémonies de France, seigneur de Rhodes et de Menetou-Salon, étant présentement à Bourges, fils de défunt Charles Durmain, marchand drapier en la ville d'Orléans, et Jeanne Fouquereau, fille de feu Adrien Fouquereau et de Simonne Quantin. Parmi les témoins du marié et de la mariée, à citer : vénérable personne messire Pierre Beauvoix, prêtre, recteur de la cure de Menetou-Salon ; Antoine Robert, chanoine en la Sainte-Chapelle royale de cette ville de Bourges ; noble homme messire Philippe Labbe, seigneur de Champgrand ; haute et puissante dame madame Jacqueline de La Châtre, veuve de défunt haut et puissant seigneur messire Guillaume Pot, chevalier des deux ordres, seigneur de Menetou et de Rhodes (folio 33). — « Personnellement establis honnorable homme maistre François Delagarde, notaire et gardenotte royal a Bourges, y demeurant en la parroisse de Sainct Bonnet, et honneste femme Marguerite Gilbert, sa femme, de luy suffisamment auctorisée quand a faire et passer les presentes, lesquelz ensemblement se sont transportéz au couvent des Jacobins de cestedicte ville, assistéz d'honnorables hommes maistre Renauld Pineau, advocat au siege presidial de Bourges, gendre dudict Delagarde, maistre Pierre Pillet, collecteur

de la recepte generalle de Bourges et greffier de la prevosté dudict Bourges, et prudent homme Jehan Gilbert, maistre chirurgien, demeurantz audict Bourges, leurs nepveus ; auquel lieu tous les dessusdicts ensemblement auroient supplié et requis messieurs les venerables prieur et religieulx dudict couvent, trouvéz a l'heure de neuf heures du matin de ce jour d'huy, datte des presentes, assembléz en faict de commun en leur chappitre conventuel, vouloir prendre et recevoir de leur part Claude Delagarde, leur fils, pour estre et demeurer avec eux et y vivre religieusement pendant le cours de sa vie et luy permettre l'entrée de son noviciat pour son premier etablissement. » Acceptation par les Jacobins, à la condition que le père et la mère paieront au couvent 200 livres tournois, savoir : 100 livres quand Claude aura fait son vœu et 100 livres quand il aura célébré sa première messe (folio 127). — Testament de Jean Clément, marchand, maître pintier, demeurant en la paroisse Saint-Bonnet de Bourges : il désire être inhumé en ladite église, à l'endroit où sa mère a été enterrée (folio 137). — Claude Bazin, marchand tanneur, demeurant à Bourges, en la paroisse Saint-Pierre-le-Marché, donne en *adcense* à Guillaume Guyot, maître cordonnier, demeurant à Bourges, pour trois ans et moyennant par année 16 livres tournois, une chambre basse, une petite chambre à cheminée au-dessus de la boutique, un petit *recoing* de boutique ; le tout dépendant d'une maison faisant le coin de la *rue des Sçaiz* (rue Sous-les-Ceps) et de la *rue de la Fange* (rue de la Frange (folio 142).

E. 2363. (Cahier.) — 127 feuillets, papier. (En très mauvais état de conservation.)

1614. — Noble homme François Lemareschal, seigneur d'Azy et vicomte de Chipou, demeurant à Bourges, donne en *adcense* à Jean Amathieu, fils de Léonard Amathieu, laboureur, demeurant au village d'Asnières, paroisse Saint-Privé-lez-Bourges, pour sept ans et moyennant par année 48 livres tournois et 4 poules bonnes et recevables, une pièce de terre contenant une *mouhée,* sise près le chemin tendant de Bourges à Saint-Palais (folio 29, verso). — Nicolas de Buxerolles, maître cordonnier, demeurant en la paroisse Saint-Pierre-le-Marché de Bourges, vend à honnête femme Jeanne Thibault, femme de Nicolas Billete, marchand, demeurant à Bourges, un jardin sis en la cour Chaffault, paroisse Saint-Bonnet de Bourges ; la présente vente faite moyennant 80 livres tournois (folio 32). — Martin Ledoux, marchand vinaigrier, demeurant en la paroisse Saint-Bonnet de Bourges, donne en *adcense*, pour cinq ans et moyennant 10 livres tournois par année, à Pauline Taupin, veuve de Guillaume Sechet, vinaigrier, demeurant en la paroisse Saint-Médard de Bourges, les deux cinquièmes parties de la moitié d'une maison, sise en la rue de Poitou, paroisse Saint-Médard (folio 59). — Noble et puissante dame Anne de Monceaux, veuve de noble et puissant seigneur François de Rochechouard, seigneur de Jars et de Marseille en Picardie, chevalier, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, demeurant au château de Jars, présentement à Bourges, vend à noble homme Eustache Delacoste, secrétaire ordinaire de la chambre du Roi, demeurant à Menetou-Salon, la somme de 37 livres 10 sous de rente annuelle et perpétuelle (folio 77). — Testament de Guillemette Taillandier, femme de Jean Chandellier, meunier, demeurant au moulin de *Vezelle (sic,* auj.: moulin de Voiselle), paroisse St-Bonnet, à Bourges (folio 96).

E. 2364. (Cahier.) — 129 feuillets, papier.

1615-1616. — Testament de *Thienette* Guenu, veuve de Jean Beauchard, demeurant en la paroisse de Saint-Bonnet : elle désire être enterrée en l'église Saint-Bonnet (folio 26). — Contrat de mariage entre Jean de Goy, compagnon brodeur, demeurant à Bourges, fils de prudent homme Antoine de Goy, maître fourbisseur, et Élise Chaignon, fille de défunt Jean Chaignon, maître brodeur (folio 58). — *Drion* Rivet, veuve de prudent homme Bonnet Aliot, marchand, demeurant en la paroisse Saint-Pierre-le-Guillard de Bourges, donne en *adcense,* moyennant 60 livres tournois de rente annuelle, perpétuelle et foncière, à Étienne Amathieu, laboureur, demeurant en la paroisse de Saint-Bonnet de Bourges, le logis où pend pour enseigne « Le Mouton », sis au bourg Saint-Privé, non loin du logis où pend pour enseigne « Le Fin Verjus » (folio 76).

E. 2365. (Cahier.) — 412 feuillets, papier.

1558-1562. — DYVOY (JEAN). — « Cayer notulaire de tous les contractz des venerables religieux abbé et couvent de Sainct Sulpice lez Bourges, receüz et passés par Jehan Divoy, notaire royal, commançant le *(en blanc)* de septembre l'an 1558. » — Vénérable, religieuse et dévote personne frère *Pol* Verne, prêtre, religieux profès et cellerier de l'abbaye de Saint-Sulpice-lez-Bourges, agissant comme procureur du couvent, vend à Jean Bacquellier et Ambroix Boisseau, marchands bouchers,

demeurant paroisse de Saint-Bonnet, la coupe et la *tonture*, pour l'année qui vient 1559, de l'herbe d'une pièce de pré, contenant 8 arpents, sise en *la Grant Prehairie de Sainct Sulpice;* cette pièce *jouxte* les prés de l'Hôtel-Dieu de Bourges (folio 36, verso). — Noble homme Jacques Desbarres, écuyer, seigneur de Neuvy, Apremont et Bannegon, demeurant en la paroisse de Neuvy-le-Barrois, au diocèse de Nevers, se présente aux abbé et religieux de Saint-Sulpice-lez-Bourges, assemblés capitulairement; « ausquelz abbé et religieulx ainsy assembléz, comme dict est, a ledict seigneur de Banegon dict et declaré que icelle seigneurie de Banegon par le deceps et trespas de deffunct noble et scientifficque personne maistre Françoys Desbarres, en son vivant seigneur dudict Banegon, son frere, luy est advenue et escheüe, a ceste cause a prié, supplié et requis lesdiz abbé et religieulx, ainsy assembléz comme dit est, que leur plaisir fust le recepvoir en foy et hommaige et serment de fydelité qu'il est tenu faire a icelluy reverend abbé, ainsy qu'il est requis, a cause desdictes terre, justice, seigneurie et chastellenye de Banegon et ses apartenances, de ce qui est assis, enclavé et comprins au pays et duché de Berry, tenue a devoir de foy et homaige desdiz abbé, religieulx et couvent a cause de la dignité abbatialle de ladicte abbaye, offrant faire son devoir et payer les droictz, debvoirs et prouffictz pour ce deüz en tel cas acoustuméz, suyvant l'obligacion qu'il en a faicte ce jour d'huy en la presence du notaire ausdictz abbé et religieulx et couvent pour la compousition d'iceulx; auquel Desbarres, seigneur susdict, icellui abbé a declaré qu'il estoit prest de le recevoir ausdictes foy et homaige aux charges cy après declarées; et, ce faict, ledict Desbarres, estant nue teste et a genoulx, a faict et presté es mains dudict abbé lesdictes foy et homaige et serment de fydelité et faict tous aultres sermens et devoirs en tel cas requis et acoustuméz comme a son seigneur feodal..... » (folio 82). — Paul Verne, religieux profès et cellerier de l'abbaye de Saint-Sulpice-lez-Bourges, agissant comme procureur général des religieux du couvent, donne en *adcense* pour cinq ans, à messire Étienne de la Foncrière, prêtre, demeurant à *Sallebrys* (Salbris, Loir-et-Cher), moyennant par année 120 livres tournois, 6 chapons bons et recevables et une charge de poissons, « le temporel, dommaine, dixmes de bledz, lanaiges et charnaiges, lins, chanvres, grains decymables, cens, rentes, revenuz, fruiz, prouffictz et aultres esmolumens quelzconques dudict prioré cure dudict Sallebrys tant en l'eglise dudict Sallebrys, chappelles estans en ladicte paroisse que aillieurs, préz, jardins erres, droictz et debvoirs ensemble la moitié des exauldiz, sepultures, vigiles, trenteniers, liberatz, absolucions, offertes, oblations, droictz et debvoirs audict prioré cure appartenans, annexée et unye d'antienneté a la secretenerie et office de secretin dudict monastere..... » (folio 95). — Vente par les religieux de Saint-Sulpice de la tonture d'un pré, sis en la Grande Prairie de Saint-Sulpice, près de la *nohe* (noue) de la vieille rivière de *Moslon* (le Moulon) (folio 125, verso). — Le 24 mars 1559, avant Pâques (1560, nouveau style), « reverend pere en Dieu frere Noel Odeau, abbé de l'abbaye et monastere de Sainct Sulpice lez Bourges, estant en l'eglise cathedralle de ceste ville de Bourges acompaigné des religieulx de ladicte abbaye, c'est *(sic)* transporté pardevers et a la personne de scientifficque personne maistre Jehan Bidault, official dudict Bourges et doyen en ladicte esglise de Bourges, auquel ledict reverend pere en Dieu, tant pour luy que pour lesdiz religieulx et convent de ladicte abbaye, a dict et declaré qu'ilz sont venuz en icelle esglise pour aller en procession avec lesdiz venerables de Bourges pour prier Dieu et faire prieres ainsy que l'on doibt faire et non pour eulx asubgectir a aller en procession, protestant ledict abbé contre ledict doyen que ce qu'ilz sont venuz ce jourd'huy en ladicte esglise pour aller en procession ne les pourra en aulcune maniere nuyre ne prejudicier a leurs droictz et exemption qu'ilz ont de ne aller en procession et que ce qu'ilz en font c'est par devotion; lequel official a dict audict reverend abbé qu'il n'entend asubjectir lesdictz abbé, religieulx et couvent a venir aux processions generales que l'on a acoustumé faire ne iceulx rendre subjectz en aulcune maniere et ne veult et n'entend prejudicier ne desrogier a leurs droictz de exemption..... » Dont acte (folio 135, verso). — Vénérable, religieuse et dévote personne frère Jean Fouchery, religieux profès et cellerier de l'abbaye de Saint-Sulpice-lez-Bourges, agissant comme procureur général de ladite abbaye et au nom du prieur de Theillay *(Tillay)*, déclare avoir reçu de messire Georges Chairier, prêtre, demeurant en la paroisse de Theillay, la somme de 36 livres tournois en 8 *pistolets*, 1 double ducat, 2 angelots et le reste en monnaie de douzains, pour le bail dudit prieuré de Theillay, dépendant de cette abbaye à cause de l'office de *secretain* (sacristain) du monastère, et pour la moitié « de toutes et chascunes les oblacions, obventions, subventions, exauldiz, sepultures, anniversaires, vigilles, offres de funérailles, nopces et espousailles et tous aultres droictz et debvoirs audict prioré appartenans. » (folio 182). — En la présence de Jean Dyvoy, notaire royal en Berry, noble homme maître Jacques Gassot, receveur des décimes du diocèse de

Bourges, secrétaire du roi et seigneur de la terre et de la justice de Lué, en la paroisse de Marmagne, étant en l'abbaye de Saint-Sulpice, au chapitre ordinaire du couvent, tête nue et à genoux, prête foi et hommage, entre les mains de l'abbé, pour ladite seigneurie, nouvellement acquise d'honorable homme et sage maître Claude Duvergier, conseiller et avocat du Roi au siège présidial de Bourges (folio 187, verso). — Vente à la criée, au plus offrant et dernier enchérisseur, de la paisson et de la glandée des bois appartenant à l'abbaye, sis dans la paroisse d'Allogny (folio 316). — Noble homme Hugues Dassy, écuyer, seigneur de Rochefolle, fait foi et hommage à l'abbé de Saint-Sulpice pour le lieu noble et la métairie de *Bors* (Bord), sis en la paroisse de *Juhet* (auj. : Saint-Denis-de-Jouet, Indre), nouvellement acquis par lui (folio 237, verso). — L'abbaye reconnaît avoir reçu de noble homme maître Étienne Lallemant, conseiller du Roi et maître des requêtes ordinaire de son Hôtel, demeurant à Bourges, la quantité de 14 setiers de blé froment, mesure de Bourges, pour les arrérages de deux années, finies à la Saint-Michel 1556 et 1557, de 7 *septiers* de semblable blé (folio 372).

E. 2366. (Registre.) — 554 feuillets, papier (avec table).

1559-1560. — Sur la feuille de garde se trouve la mention des événements suivants : « Le mardi seiziesme jour de may oudict an cinq cens cinquante neuf, feriez de Penthecouste, entour l'eure de dix a unze heures du soir, par fortune de feu qui se print au derriere des maisons du *Huaulme d'Or*, ledict derriere fut ars et bruslé ensemble le dessus du portal de Nostre Dame de Grace de l'eglise de Bourges et aultres choses en ladicte eglise et aussi grant partie de l'arcevesché. » — « Aussi en ladicte année, au moys d'avril, auparavant ledict moys de may, fut ars et bruslé une maison qui estoit assise près la porte Sainct Sulpice ; laquelle appartenoit aux venerables [de] Sainct Sulpice. » — « Le lundi dixiesme jour de juillet l'an mil cinq cens cinquante neuf, heure de neuf heures atendant dix du matin, le roy Henri decedda ; et fut frappé d'un coup de lance par le filz du cappitaine de Lorge qui a esté cause de son deceps ; et n'a eü ledict roy que treize ans de son regne, et en son lieu est le roy Françoys. » — Testament de Jeanne Dodu, femme de prudent homme Jean Delautraict, marchand à Bourges : « Veult estre, après son deceps, inhumée en l'esglise de Sainct Pierre le Marché, a l'endroict ou ses enffans ont estéz inhuméz ; aussi a voulu ladicte testaresse estre dit, pour le salut de son ame, le service qu'il plaisa *(sic)* faire dire par ledict Delautraict sondict mari, s'en rapportant a sa discretion..... » (folio 36). — Marché conclu entre Jacques de Lisle, maître maçon, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Pierre-le-Guillard, et noble homme Jean Delahaye, *contrerolleur pour le roy nostre sire de son artillerie*, demeurant aussi en cette ville, relativement à divers travaux à faire dans la maison dudit Delahaye, nouvellement construite en la *grande rue de Montchevry* (folio 91, verso). — Testament de maître Arthur Desiray, natif de la paroisse d'Orbec en Normandie, fils de défunt Jean Desiray, marchand teinturier, présentement à Bourges, en l'abbaye de Saint-Sulpice : « lequel estant au lict mallade, consyderant qu'il n'est riens cy certain que la mort ne plus [in]certain que l'heure d'icelle et que plusieurs créatures deceddent de ce monde par infirmitéz de malladie sans dispouser du salut de leurs ames et des biens que Dieu leur a donnéz, a ceste cause, voulant ledict testateur ad ce obvier et dispouser du salut de son ame et des biens que Dieu luy a donnéz, a faict son testament et ordonnance de derniere volunté ainsy qu'il s'ensuyt : premier, recommande son ame a Dieu le createur, a la benoiste glorieuse Vierge Marie et a toute la court celestielle de paradis. *Item*, quant Dieu aura faict son commandement de luy, veult et ordonne son corps estre inhumé et enterré en telle esglise et parroisse qu'il plaisa *(sic)* a ses excequteurs demeurans en ceste dicte ville cy après nomméz et aussy avoir tel luminaire et service qu'il plaisa et icelluy estre payé a leur discretion ; aussi, a ledict testateur volu et ordonné que les medecins barbiers et appoticaires quilz *(sic)* le visitent et pensent ung chascun jour soient payéz de leurs peines et sallaires qu'ilz prenent ung chascun jour pour luy et aussi des drogues et medecines qu'ilz luy ont forni et qu'ilz luy fourniront durant sa malladie, a la discretion de sesdiz excequteurs demeurans en cette ville, sans aulcune forme de procès. Aussi ledict testateur veult et ordonne que Jehan Duteil, escollier, estudiant en l'Université de Bourges, soit aussi payé des sallaires des services qu'il luy a faictz durant sa malladie et de ceulx qu'il espere qu'il luy fera par cy après aussi a la discretion de sesdictz excequteurs de cestedicte ville. *Item*, a ledict testateur donné et légué aux venerables religieulx abbé et couvent de Sainct Sulpice lez Bourges une hacquenée de poil blanc, et ce pour les recompencer des services et plaisirs qu'ilz luy ont faictz le temps passé et qu'il espere qu'ilz luy feront durant sa malladie, dont ilz les releve de toute preuve, car tel est son vouloir et plaisir ; laquelle hacquenée ledict testateur a declairée estre en la possession desdictz religieulx abbé et couvent. Aussi, veult

et ordonne ledict testateur que lesdictz religieulx abbé et couvent de Sainct Sulpice ayent et retirent d'ung nommé maistre Pierre Gaultier, imprimeur, demeurant en la ville de Paris, en la rue Sainct Jacques, a l'enseigne de la Vigne, ung livre du sacrement de l'autel, translaté de latin en françoys, originellement faict et composé par frere Benoist Vernier, religieulx en ladicte abbaye, d'aultant que ledict livre leur appartient et que frere Baltarard *(sic)* de Farelueau, religieulx en ladicte abbaye, luy a baillé pour icelluy faire imprimer avec le decret de messeigneurs de la theologie. Et, pour le regard des biens que ledict testateur a en ceste ville de Bourges, pays et duché de Berry, après cestuy present sondict testament faict et accomply, ainsy qu'il est cy dessus declairé, icelluy testateur a donné et legué le reste d'iceulx aux religieuses de Sainct Pierre d'Izeuse lez Molins *(Yseure, Allier)* en Bourbonnoys, a ce qu'elles soient tenues prier Dieu pour le remedde et salut de son ame et de trois paoures trespasséz. Et, quant es biens que ledict testateur a en la ville de Paris, icelluy testateur a ordonné ce qui s'ensuit : premier, a donné et legué aux venerables de l'esglise cathedralle de ladicte ville de Paris un tappi de layne faict a l'esguille pour descozer *(sic)* et orner, s'il plaist ausdictz venerables, au grant autel d'icelle au aultre lieu que bon leur semblera. *Item*, ledict testateur a donné et legué a la fabrice et reparacion de l'esglise et monnastaire de Saincte Geneviefve de ladicte ville de Paris la somme de dix livres tournois pour une foys payée. Aussi a donné et legué aux religieulx du couvent des Cordeliers de ladicte ville de Paris, de l'ordre monsieur Sainct Françoys, la somme de dix livres tournois aussi pour une foys payée. Aussi a ledict testateur declairé qu'il luy est deü la somme de soixante escuz d'or solleil, restant a payer de six vings escuz que le roy nostre sire a ordonnéz luy estre payéz, et que pour avoir et recouvrer ladicte somme se fault adroisser a monseigneur de Vermont, abbé de l'abbaye de Vallete et aulmosnier ordinaire de madame la regente. *Item*, ledict testateur a declairé qu'il doibt a Jehan Gaillard, son hoste, demourant en ladicte ville de Paris, en la rue de Montorgueil, au davant de l'ostel Dieu de Sainct Eustache, la somme de quatre livres dix solz pour le terme qui escherra au jour de Sainct Remy prochain venant a cause du louaige d'une chambre que ledict testateur tient par adcense dudict Gaillard, laquelle somme icelluy testateur veult et ordonne luy estre payée. Et le reste de sesdicts biens qu'il a audict lieu de Paris et sommes de deniers qui luy sont deües, icelluy testateur les a donnéz et leguéz ausdictes religieuses de Sainct Pierre d'Yzeuses. *Item*, a ledict testateur revocqué et revocque par ces presentes tous aultres testamens qu'il pourroit avoir faictz auparavant le present ; et a icelluy testateur institué et institue les excequteurs du present sondict testament, sçavoir est : quant es biens qu'il a en cestedicte ville de Bourges, pays et duché de Berry, messire Didier Bressenot, prestre, curé de la cure de Couzon en Bourbonnoys et messire Pierre Grappard, prestre, curé de la cure et esglise parrochial de Sainct Jehan des Chaulmes, et chascun d'eulx seul et pour le tout et l'ung en l'absence de l'aultre, et, quant es biens qu'il a audit lieu de Paris, sire Jehan Puleux, marchant, demeurant en ladite ville de Paris, en la rue de la Coussonnerie, a l'enseigne des Mailletz, d'aultant qu'il a la clef de son coffre..... » (folio 185). — Testament de Pierre Maingault, maître tisserand en draps, demeurant au bourg de Saint-Sulpice-lez-Bourges, paroisse de Saint-Médard : « Veult et ordonne son corps estre inhumé et enterré au cemeutire de l'esglise dudict Sainct Médard, auprès de deffuncte Guymon Blanchard, sa mere, et estre porté audict lieu par les compaignons dudict mestier de tisserant, ausquelz ledict testateur veult et ordonne leur estre payé a chascun six deniers tournois pour leurs peines et sallaires. Aussi ledict testateur veult et ordonne dire le jour de son obit troys grans messes soulempnelles a diacre, soubzdiacre et chappiers, vigilles et six petites messes basses et au bout du moys et au bout de l'an autel *(pareil)* et semblable service que le jour de sondict obit ; tout lequel service il veult et ordonne estre dict et sellebré en troys briefz jours, cy ce peut faire..... » (folio 191). — Barthélemy Aulbert, meunier, demeurant en la paroisse de Saint-Ambroix de Bourges, vend à Joachim Deschamps, *voicturier par eaue* (marinier), paroisse de Saint-Médard, la coupe, pour cette fois seulement, de tous les *aulbroys* (peupliers blancs) qui sont autour du pré que ledit Aulbert tient en *adcense* de noble homme maître Philippe Delaloe ; ce pré est sis au bourg de Saint-Sulpice-lez-Bourges et *jouxte* (touche), d'une part, le pré dudit seigneur, et, d'autre part, l'*aubroye* (lieu planté de peupliers blancs) des vénérables de Saint-Sulpice, un *foussé* entre les deux. Cette vente est faite moyennant la somme de 110 sous tournois (folio 222). — Testament de maître Jean Quantin, prêtre, demeurant paroisse de Saint-Éloi-de-Gy, en la maison presbytérale, natif de la paroisse de Montreuil, au diocèse du Mans, fils de défunt Jean Quantin, couturier : « Veult et ordonne estre inhumé et enterré en l'esglise dudict Sainct Heloy auprès de deffunct maistre Jehan Pellet, quant vivoit prebstre, son cousin ;... *item*, a ledict testateur donné et legué a la cure dudict Sainct Heloy une piece de vigne contenant ung quartier ou

envyron, et ainsy que la piece se comporte, assise et située ou vinoble de Preauldon, paroisse de Sainct Heloy, en et au dedans de la septaine de Bourges,... a la charge que ledict curé dudict Sainct Heloy de Gy et ses successeurs curéz de ladicte cure seront tenuz dire et cellebrer en l'esglise dudict Sainct Heloy, en l'onneur de Dieu, pour le remedde et salut de son ame et de tous paouvres trespasséz, chascun an, a perpetuel, a tel jour qu'il deceddera, une grant messe et vigilles simples, et, oultre, de donner et aulmosner a huict paouvres de ladicte paroisse et aussy chascun an a perpetuel ledict jour a chascun d'eulx troys deniers tournois et a telz paouvres que bon semblera audict curé, pourveü qu'ilz soient de ladicte paroisse, pour et a celle fin qu'ilz soient tenuz prier Dieu pour le remedde et salut de son ame et de tous paouvres trespasséz et aussi a la charge que lesdictz paouvres seront tenuz assister a ladicte messe seullement » (folio 231). — Testament de Catherine Ducreux, veuve de Jean Asselin, maître tisserand en draps, paroisse de Saint-Médard de Bourges : elle demande à être enterrée au cimetière de ladite église Saint-Médard, près de son mari (folio 267). — Gilles Bonard, tanneur, demeurant à Bourges, comme père et légitime tuteur de son fils Jean, vend à Pierre Berthelot, marchand hôtelier à *Neufvy-sur-Barenjon* (Neuvy-sur-Barangeon), moyennant la somme de 120 livres tournois, la moitié par indivis d'une maison, avec jardin, où pend pour enseigne l'*Écu de France*, sise au bourg de Neuvy, et qui *jouxte* d'une part l'hôtellerie où pend pour enseigne *les Troys Roys*, d'autre part le chemin par lequel l'on va de Bourges à Orléans, d'autre part le *cemetire* (cimetière) de l'église dudit Neuvy et la rivière de Barangeon ; cet immeuble se trouvait dans les limites de la justice du seigneur de Nançay (folio 282). — *Esmon* Pallier, compagnon foulon de la paroisse de Saint-Ambroix de Bourges, promet à Pierre Bauldry, maître foulon, au nom et comme maître de la confrérie des maîtres et compagnons de ce métier en la ville et dans les faubourgs de Bourges, « de payer chascun an audict Bauldri oudict nom et a ses successeurs maistres de ladicte confrairie la somme de quatre solz deux deniers tournois a chascun venredi d'après la feste du Saint Sacrement que l'on appelle la Feste Dieu, et ce tant pour entretenir le luminaire deü et acoustumé estre faict de tout temps et d'antienneté en l'onneur de Dieu par ladicte confrairie, qui ce *(sic)* porte a la procession que l'on a acoustumé faire le dict jour, comme aussi pour l'auguementation et entretiennement d'icelle et pour ayder a poursuyvre les droictz et debvoirs deüz a icelle confrairie, et ce tant et si longuement que Pallier vivra, et de ce commencer le premier terme et payement le venredi d'après la feste du Sainct Sacrement....; et par ces mesmes presentes ledict Bauldry, oudict nom, a confessé avoir reçu dudict Pallier la somme de 40 solz, une escuelle d'estin peusant deux livres et une livre de cire pour les droictz que icellui Pallier devoit a icelle confrairie a cause de sa chevallerie et reception, qu'il Bauldry oudict nom dit avoir esté faicte tant par luy que par les aultres maistres et compaignons dudict mestier pour besoigner par luy dudict mestier et user et joïr des droictz et franchises d'icelluy..... » (folio 414). — Contrat de mariage entre Claude Babeul, fils de François Babeul, paroissien de Saint-Privé-lez-Bourges, demeurant à Asnières, et Louise Pyvoteau, fille de feu Philippon Pyvoteau, paroissien de Saint-Éloy-de-Gy (folio 447). — Jean Sainjon, *pygneur* (peigneur de chanvre) et cardeur en la paroisse du Château-lez-Bourges, reconnaît devoir à André Bourguignon, peigneur et cardeur en la paroisse Saint-Médard de Bourges, procureur et receveur de la confrérie des *pigneurs* et cardeurs, fondée en l'honneur de Dieu au couvent des Augustins de cette ville à l'autel Saint-Jean *Decolesse* (1), la somme de 45 sous tournois « pour l'auguementacion et l'entretiennement du service de ladicte confrairie qui se dit oudict couvent en la maniere acoustumée..... » (folio 456). — Antoine Lacloppé, paroissien de Saint-Doulchard, promet à *Touchard* (2) Mays et à Pierre Bellet, procureurs de la fabrique de l'église paroissiale de Saint-Doulchard, « de lever l'année presente sur les habitans de ladicte paroisse la taille de la somme de 210 livres tournois, d'une part, et trente livres tournois, d'aultre, ordonnée par le roy nostre sire estre payée par lesdiz habitans, comme au notaire est apparu par les lettres de commission esmanée de messeigneurs les Esleüz et contrerolleurs pour le Roy nostre sire sur le faict des aydes et tailles en Berri, dactée du 22e de decembre dernier passé....; en faisant par ledict Lacloppé toutes dilligences de se faire payer desdictz deniers ; et, moyennant ce, ledict Lacloppé aura, prandra et recevra, en faisant ladicte lieve, la somme de 13 livres tournois pour ses sallaires et vaccacions, a laquelle somme la lieve d'icelles tailles luy a esté estroussée (*adjugée*) au rabaiz..... » (folio 456, verso). — Maître Adenet Dorléans, procureur au siège présidial de Bourges, et François Pabot, marchand, demeurant en cette ville, paroisse Saint-Médard, tous deux naguère procureurs de la fabrique de cette

(1) *Saint Jean Decolesse*, *décolasse*, *la décolasse* = la décollation de saint Jean-Baptiste.

(2) *Touchard* ou *Oulchard*, prénom local ; corruption de *Doulchard*, patron de la paroisse en question.

église, remettent aux mains des nouveaux fabriciens, Pierre Guilhot, sergent royal en Berri, et Jean Bernard, charron, les reliques, croix, calices et autres pièces ci-après désignées : « une grant croix d'argent dorée ; deux aultres petites croix aussi d'argent dorées ; une custode d'argent dorée servant à porter le *corpus Domini* aux malades ; une aultre custode d'argent non dorée en laquelle l'on mect le *corpus Domini* sur le grant autel ; *item*, le reliquaire Sainct Medard ; *item*, le reliquaire Sainct Marc ; *item*, le reliquaire appellé le chariot ; *item*, le reliquaire Sainct Sebastien ; *item*, le reliquaire Sainct Blaise ; *item*, le reliquaire de la Magdalene ; *item*, un grant calice d'argent doré avec sa platene *(sic*, pour : patene) et une paix d'argent dorée... ; le vieil et nouveau testament donné par feu messire Phelippes Laurent, en son vivant curé de Sainct Medard ; *item*, une petite paix d'argent ouquel y a ung sainct Jehan, donné[e] par deffunct maistre Pasquet Godard ; ung aultre calice d'argent doré appellé la coppe ; ung aultre calice d'argent donné a ladicte fabrice par feu maistre Jehan Beauperreau ; ung aultre calice d'argent donné par feüe Anthoinette Bastard, marqué a ses armes ; *item*, ung calice appellé le calice des vignerons, dont la couppe et platene sont d'argent et le reste d'arquemye ; plus, une tasse d'argent faicte en couppe ; plus, ung encenssier d'argent garni de troys chaines et le pendant le tout d'argent ; *item*, une croix d'arquemye, ou il y a un crucifix ; *item*, une custode d'arquemye en laquelle l'on porte le *corpus Domini* aux mallades ; *item*, ung aultre reliquaire d'arquemye donné par feu maistre Gilles Pallard, ou il y a plusieurs relicques ; plus, troys plats d'estin esquelz on reçoit les deniers des relicques ; deux bacynes de cuyvre ; deux couppes d'estin faictes en façon d'argent, et ung encencier de cuyvre ; deux couppes d'estin faictes en façon d'argent, et ung encencier de cuyvre, le tout appartenant a ladicte fabrice ; qui sont toutes les relicques et ornemens d'esglise qui ont esté laissées et livrées ausdictz Dorleans et Pabot a leur charge a l'entrée de leur procuracion par maistre Michel du Rochay et Jehan Labellot, procureurs anticques de ladicte fabricque, sauf la paix donnée par ledict Godard ; et oultre les choses susdictes lesdicts Dorleans et Pabot ont baillé presentement ausdictz Guillot et Bernard, ce acceptant, les calices et aultres pieces cy après declarées : premier, quatre calices d'estain, compris celuy qui a esté baillé par ledict deffunct maistre Pasquet Godard ; douze paintes d'estain ; deux serviettes telles quelles ; deux messelz donnéz par ledict deffunct Godard et ung livre appellé le martiloge *(sic)* de l'esglise, qui est signé en plusieurs lieux De la Riviere (?)..... » (folio 464).

E. 2367. (Cahier.) — 339 feuillets, papier (avec table).

1561-1562 (n. st.). — Jean Mais, laboureur, paroissien de Saint-Doulchard, donne en *adcense* à Adrien Plâinquoys, tapissier, demeurant en la paroisse Saint-Ambroix de Bourges, pour trois ans et moyennant 4 livres 10 sous tournois par année, une maison, sise en ladite paroisse Saint-Ambroix, en la rue du Fagot, qui *jouxte* la *ruette du Fagot* et la rivière d'Yévrette *(Avrette)* (folio 2, verso). — Jean Prevost, charron, demeurant en la paroisse Saint-Médard de Bourges, donne en *adcense* pour trois années et moyennant 6 livres 10 sous tournois par an, une cave, la chambre à cheminée au-dessus de la cave et le grenier au-dessus de la chambre ; le tout dépendant de la maison *en laquelle souloit pendre pour enseigne l'escu d'Orléans*, sise au bourg de Saint-Sulpice-lez-Bourges, tout près du four banal des vénérables de Saint-Sulpice (folio 24). — Discrète personne maître Marin Sauzay, prêtre, demeurant paroisse de Saint-Médard de Bourges, vend à Laurent Descloux, laboureur, paroissien de *Boy* (Bouy, auj. Berry-Bouy), pour 47 livres 10 sous tournois, 4 arpents de bois, sis en ladite paroisse de Bouy, au bois des Écossais, autrement appelé Lardillier, en *la baillge et ressort* de Mehun-sur-Yèvre (folio 28). — Honorable homme Jean de Misery, bourgeois et marchand, demeurant à Bourges, donne en *adcense* à Pierre Baret, meunier, paroisse de Plaimpied, pour deux ans et moyennant 25 livres tournois, 6 oisons et 6 poules par année, le moulin de Feularde, sis en la paroisse d'Annoix, sur la rivière d'Auron, avec le droit de pêche de ladite rivière (folio 31). — Noël Gillet, laboureur, paroissien de Berry, donne en *adcense* à François Graillet, paroissien de Saint-Éloy-de-Gy, pour cinq années et moyennant 12 sous tournois par an, une pièce de vigne, contenant 5 *eschemeaulx*, sise au vignoble de Boisrond ; ledit *adcensateur* sera tenu de façonner la vigne durant le temps de son bail et selon la coutume du pays de Berry (folio 37). — Honnête homme François Pabot, marchand, demeurant à Bourges, donne en *adcense* à Guillaume Augier, marchand, demeurant aussi à Bourges, et à Mathieu Rogier, vigneron, de la paroisse Saint-Médard de Bourges, pour trois ans et moyennant 7 livres 10 sous tournois, une maison et un jardin, sis en ladite paroisse, *rue du Perrinat* (rue du Prinal), et touchant par derrière les murs de la ville de Bourges (folio 56, verso). — Prudent homme François Pabot, marchand, demeurant à Bourges, donne en *adcense* à Silvain Taboullet, Blaise Taboullet, son fils, et à Vincent Gimonnet, laboureurs, demeurant en la paroisse de Civray, au village de *Cerigny* (auj. La Chapelle-

du-Puits), une métairie, comprenant maison, grange, bergerie, *ouches*, terres, bois, sise en ladite paroisse de Civray, près de la chapelle de Cerigny; cette *adcense* de deux ans est faite moyennant 12 setiers de blé *mestou* (méteil), 6 setiers de blé *marcesche* (blé de mars) et 6 setiers *avene* (avoine), le tout mesure de Bourges, un porc d'une valeur de 50 sous tournois, ou bien cette somme à la place, six fromages et une oie grasse (folio 60, verso). — Étienne Pillet, marchand, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Médard, donne en *adcense* pour deux ans et moyennant 4 livres 10 sous, à Étienne Pajot, maître ajusteur des poids et mesures du pays et duché de Berry, une chambre haute au-dessus du *chas* de la maison où demeure le bailleur, sise en ladite paroisse (folio 73). — Par-devant Jean Dyvoy, notaire royal à Bourges, honorable homme et sage maître Jean Pain, licencié en lois, avocat à Bourges, et honnête femme Paule Galloppe, son épouse, reconnaissent avoir reçu de Claude Chaumeau, veuve de François Riglet, aïeule maternelle de ladite Paule Galloppe, demeurant à Bourges, les sommes respectives de 300 livres tournois, de 100 livres tournois et de 600 livres tournois, promises par ladite Chaumeau à Jean Pain et à Paule Galloppe à leur contrat de mariage; ils reconnaissent aussi que ladite Chaumeau « a habillé ladite Galloppe d'habillemens selon son estat, bien et honnestement, ainsi qu'elle estoit tenue et avoit promis par ledit contrat de mariage » (folio 89). — Testament de prudent homme Antoine Berthier, l'aîné, marchand et maître boucher au bourg de Saint-Sulpice-lez-Bourges : « Recommande son ame a Dieu le creasteur, a la benoiste glorieuse vierge Marie, a monseigneur Sainct Pierre et a Sainct Pol, a monseigneur Michel l'ange, a monseigneur Sainct Anthoine, duquel il porte le nom, et a toute la court cellestielle de Paradis; *item*, ledict testateur veult et ordonne, quant Dieu aura faict son commandement de luy, son corps estre mys en ung cercueur de boys et estre enterré ou cemeutire de l'esglise dudict Sainct Medard, ou ses enffans et amys trespasséz sont enterréz, et estre porté audict lieu par les presbtres de l'esglise et parroisse dudict Sainct Medard, a chascun desquelz ledict testateur veult et ordonne qu'il leur soit payé pour une foys dix deniers tournois pour leurs peines et sallaires; aussi ledict testateur veult et ordonne le jour de son obit avoir les processions conventuelles des quatres mendians de ceste ville de Bourges, a chascun desquelz il veult et ordonne estre payé cinq solz tournois pour une foys seullement pour leurs peines et sallaires; aussi ledict testateur veult et ordonne avoir ledict jour la procession des prestres et chappellains de ladicte paroisse, a chascun desquelz il veult qu'il leur soit payé, assavoir aux chappiers 10 deniers tournois et a ceulx qui porteront serpelitz six deniers tournois pour leurs peines et sallaires, le tout pour une foys payée *(sic)*; aussi ledict testateur veult et ordonne que, incontinant après son deceps, le psaultier soit dit et salmodié par quatre prestres de ladicte paroisse a l'entour de son corps, a chascun desquelz ledict testateur veult qu'il leur soit payé cinq solz tournois pour leurs peines et sallaires pour une foys payée; aussi ledict testateur veult et ordonne qu'il soit dit en l'esglise dudict Sainct Medard par le curé de ladicte paroisse ou ses chappellains, le jour de son obit, vigilles soulempnelles et troys grans messes soulempnelles a diacre, soubzdiacre et chappiers et le lendemain tel et semblable service comme le jour de sondict obit et qu'il soit dit a chascune desdictes grans messes deux petites messes basses, a chascune desquelles grans messes et petites messes ledict testateur veult et ordonne qu'il soit offert ung pain, une pinte de vin et une chandelle; aussi ledict testateur veult et ordonne qu'il soit dit et cellebré pour le remedde et salut de son ame et de tous paouvres trespasséz en l'esglise et couvent des religieuses de Saincte Claire de ceste ville de Bourges par lesdictes religieuses ou par aultres que bon leur semblera, le troys et quatriesme jour ensuivant après sondict deceps, tel et semblable service que dessus et qu'il y soit paroffert comme dessus; aussi veult ledict testateur et ordonne que au bout de l'an soit dit et cellebré en l'esglise dudit Saint Medard une grant messe solempnelle a diacre, soubzdiacre et chappiers et vigilles soulempnelles et deux petites messes basses..... » (folio 128, verso). — Jean Chantenay, vigneron, paroisse de Saint-Doulchard, donne en *adcense* à Étienne Dugué, laboureur, demeurant paroisse de Vasselay, pour quatre ans et moyennant 25 sous tournois et une poule par année, une pièce de vigne d'un quartier *tiercier*, sise au vignoble de Thorailles, paroisse de Saint-Éloy-de-Gy, près du chemin de Bourges à Saint-Éloy (folio 193). — Jean Maulpas, *pionnier* (terrassier), demeurant en la paroisse Saint-Médard de Bourges, promet à prudent homme François Pabot, marchand, demeurant à Bourges, « de luy faire et parfaire bien et deüement, ainsy qu'il appartient au dire de gens ad ce congnoissans, ung puys au lieu et mestairie dudit Pabot, assise ou villaige de Fontillay, paroisse de Bery, en laquelle mestairie demeure de present Jehan Pesneau et ce en tel lieu et endroit qu'il plaisa *(sic)* audict Pabot, croter *(creuser)* icelluy, le mettre jusques a l'eaue, de sorte que on y puyze eaue ung an durant aiséement a compter du jour Sainct Martin, massonner icelluy a pierre seiche jusques a fleur de terre et hors terre a chau et

sable d'ung pied et demy ; et fournira ledict pionnier de toute la pierre et aultre matiere qu'il conviendra avoir pour ce faire et le rendre faict et parfaict, ainsy que dit est, dans la Sainct Martin d'iver prochainement venant; et ce pour et moyennant la somme de douze livres tournois et quatre boisseaux marcesche, laquelle marcesche ledict Maulpas a confesse avoir receû dudict Pabot ; et ledict argent ledict Pabot sera tenu payer audict pionnier, ainsy qu'il s'ensuit : scavoir est quarente solz tournois 8 jours après qu'il aura commancé ledict puys ; autre 40 solz tournois quant il aura mys ledict puys a l'eaue, et le reste de ladicte somme quant ledict puys sera faict et parfaict... » (folio 194). — Prudent homme Étienne Bechereau, marchand, demeurant à Bourges, donne en *adcense* à Antoine Gonnyn, vigneron, demeurant en la paroisse de Saint-Médard, pour cinq ans et moyennant 50 sous tournois par année, une pièce de vigne contenant un demi-arpent, sise au vignoble de la Perche, au quartier d'Auron, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, qui *jouxte* d'une part le chemin de Bourges à Villeneuve-sur-Cher (folio 201). — Noël Le Puys, fils de défunt Jean Le Puys, charretier, paroisse de Saint-Médard de Bourges, majeur de 14 ans, promet à Jean de Rohi, maître tisserand en draps, paroisse de Saint-Médard, de travailler chez lui pendant quatre ans comme apprenti : « Ledict de Rohi sera tenu et a promis par sa foy instruire ou faire instruire ledit apprentilz oudict mestier ou artiffice de tisserant et lui administrer ou faire administrer boire, manger et hospitalité seullement, et l'entretenir de souliers durant ledit temps et luy en bailler une paire de neufs ensemble une paire de chausses entieres de drapt blanc neuf a la fin dudict service ; et pour partie de la despence, pention et apprantissaige dudict apprentil, [sa mere] a payé audict de Rohi la somme de quarente solz tournois en monnoye de douzains reaulment et de faict, dont il quite; et encores sera tenue ladicte veufve payer audict de Rohi la somme de vingt solz tournois dans Pasques charnelz prochainement venant ; et, oultre, sera tenue ladicte veuve et a promis par sa foy payer au maistre de la confrairie dudict mestier les droictz deûz par les apprantilz a ladicte confrairie pour raison dudict mestier..... » (folio 216). — Pierre Petault, laboureur, paroissien de Saint-Doulchard, vend à Pierre Bellet, vigneron, demeurant en la paroisse de Saint-Médard, moyennant la somme de 20 livres tournois, une pièce de vigne contenant un quartier, sise au vignoble du Cloux de Seaulx, paroisse de Saint-Doulchard, près de la *ruette* appelée *le Cudesac* (folio 235, verso). — Pierre Treignat, de la paroisse Saint-Médard de Bourges, donne en *adcense* à Jean Goyer et à René Pizard, vignerons, demeurant en ladite paroisse, pour trois ans et moyennant 16 livres tournois par année, une maison avec *jardrin*, sise au bourg de Saint-Sulpice-lez-Bourges, qui *jouxte* d'une part la rivière de *Moslon* (le Moulon), d'autre part le chemin de Bourges à Orléans (folio 245). — Maître Jean Daignet, lieutenant des Eaux et Forêts en Berry et avocat au siège présidial de Bourges, vend à Jean Bernard, charron, paroisse de Saint-Médard, une maison avec cour et jardin, sise au bourg de Saint-Sulpice-lez-Bourges, qui touche d'une part l'hôtellerie où pend pour enseigne la Cloche Rouge, d'autre part la *rue de Convielle*, autrement rue des Poulies ; cette vente faite moyennant la somme de 250 livres tournois, dont l'acheteur a payé comptant 200 livres en 72 écus d'or soleil, deux anges, un noble à la rose *(noble rouze)* et le reste en monnaie de douzains (folio 249). — Pierre Preignault, vigneron, demeurant paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, donne en *adcense* à André Pocheton, *pigneur* et cardeur, demeurant paroisse de Saint-Médard, pour cinq ans et moyennant 7 livres tournois par année, une maison avec jardin, sise en ladite paroisse de Saint-Médard, en la rue Saint-Médard, plus un petit jardin sis près la *fousse des Azenes* (la fosse des Arènes) (folio 273, verso). — André Pocheton, *pigneur* et cardeur, demeurant en la paroisse de Saint-Médard de Bourges, et Françoise Menu, sa femme, vendent à prudent homme Gervais Menu, vigneron de la paroisse Saint-Médard, frère de ladite Françoise, moyennant la somme de 100 livres tournois payée comptant en sept angelots, cinq doubles ducats, deux nobles à la rose, un écu au soleil et le reste en monnaie de douzains, « la 3e partye par indivis de troys pars, les troys faisant le tout, d'ung grant festz de maison, qui conciste en ung chas bas, chambre haulte, grenier, cave, jardrin, cuysine, allée, deux appentilz, assise en la paroisse de Saint-Medard de Bourges, en la grant rue de Saint-Medard..... » (folio 274). — Martin Lengevin, *paulmier*, demeurant en la paroisse de Saint-Bonnet de Bourges, délaisse « es mains de prudent homme Bernardin Bigonneau, sergent royal en Berry, tout le marché et adcense du jeu de paulme de l'ostelerie ou pend pour enseigne l'Ours, avec la chambre ou ledict Lengevin faict sa demourance, pour ce qui reste a joir par ledict Lengevin de ladicte adcense a compter de la feste de Noel derrenier passé, voulant et consentant que ladicte adcense demeure nulle, sans garentage ne restitucion de deniers ; ce que ledict Bigonneau a accepté, et, moyennant ce, ledict Lengevin sera tenu et a promis par sa foy payer audict Bigonneau la quantité de dix grousses *(grosses)* d'esteux *(balles)*, a raison de douze douzenes pour chascune grousse, bons esteux neufz,

loyaulx et marchans, ainsy qu'il s'ensuict, sçavoir est : six douzennes de huict jours en huict jours jusques a fin de payement desdictes dix grousses et de ce commancer le premier terme et payement de huy en huict jours prochainement venant...; moyennant laquelle quantité d'esteux ledict Bigonneau a quitté et quitte ledict Martin Lengevin de toutes et chascunes les sommes de deniers qu'il luy pourroit debvoir..... » (folio 285). — Guillaume Philippon, fils de défunt Jean Philippon, demeurant à Chauvigny, près de Poitiers, entre en apprentissage pour cinq ans chez Adrien Plançoys, maître tapissier à Bourges, en la paroisse de Saint-Ambroix : « ... et a promys par sa foy servir ledict Adrien oudict mestier ou artiffice de tappissier et aultres cas licites et honnestes, garder son prouffict, esviter et luy faire assavoir son dommaige a son pouvoir, et non despartir dudict service ledict temps durant, moyennant lequel service ledict Plançoys sera tenu et a promis par sa foy instruire ou faire instruire ledict apprantilz oudict mestier ou artiffice de tappissier et lui administrer ou faire administrer boire, manger et hospitalité seullement et oultre l'entretenir de tous habillemens a luy necessaires comme de chemises, bonnet, pourpoinct, sçaiez, chausses, soulliers...... » (folio 285, verso). — Prudent homme Claude Bonnault, marchand parcheminier en la paroisse Saint-Médard de Bourges, vend à prudents hommes Pierre de Rive et Antoine Tremeau, aussi marchands parcheminiers, demeurant en ladite paroisse, « tout le parchemain amoillé que ledict Bonnault a de present en sa maison, ensemble le cuir qu'il a en sondict hostel pour faire parchemain que ledict Bonnault sera tenu faire faire en parchemain amoillyé, ensemble aussi tout ce qu'il en pourra faire jusques au premier jour de la foire du Cours de Gyen *(Gien, Loiret)*, qui se tiendra en la ville dudict Gyen en la caresme prochaine, que ledict Bonnault sera tenu et a promis bailler et delivrer ausdictz de Rive et Tremeau ainsy qu'il fera et fera faire icelluy ; et ce pour et moyennant la somme de huit livres tournois pour chascune grousse dudict parchemain, qui sera a raison de treize douzennes pour grousse, que lesdictz de Rive et Tremeau et chascun d'eulx seul et pour le tout seront tenuz payer audict Bonnault dans le derenier jour de ladicte foire qui se tient audict Gyen, appellée le Cours, pourveü qu'ilz vendent tout le parchemain qu'ilz meneront audict cours et, ou il[z] ne le vendront, ne seront tenuz payer audict Bonnault les sommes de deniers a quoy ce montera le parchemain que ledict Bonnault leur aura delivré que au jour de Pasques charnelz prochaines venant.... » (folio 286). — Pierre Johannet, vigneron, demeurant en la paroisse de Saint-Doulchard, promet à Nicolas Tahon, boucher, paroissien de Saint-Médard de Bourges, de façonner une pièce de vigne d'un demi-arpent, sise au vignoble de la Vicairie, paroisse de Saint-Doulchard, qui *jouxte* de toutes parts les vignes et pré de la vicairie dudit Saint-Doulchard ; il s'engage à « deschaulsser, tailler, assermenter, picquer, lier, asserter et proïgner dans la feste de Pasques charnelz, escoller et biner dans le dernier jour de may, le tout prochainement venant et relever avant les vendanges...; et ce pour et moyennant la somme de quatre livres tournois que ledict Tahon sera tenu et a promis par sa foy payer audict Johannet ainsy qu'il fera lesdictes fassons, et, oultre, le fournir de pesceau *(échalas)*, plon *(brin d'osier)* et escolaige, et oultre a delaissé audict Johannet les javelles de ladicte vigne..... » (folio 287).

E. 2368. (2 cahiers.) — L'un de 12 feuillets, l'autre de 104 feuillets, papier.

1562-1563. — Contrat de mariage entre Laurent Coustan, praticien, demeurant au bourg de Saint-Palais, fils de prudent homme Jean Coustan, marchand, et Claude Bonnemain, fille d'Étienne Bonnemain *l'aisnel* (l'aîné), procureur au siège présidial de Bourges (folio 7). — Vénérable et discrète personne maître *Romble* Légier, prêtre, curé de la paroisse Saint-Médard de Bourges, demeurant en la paroisse Saint-Pierre-le-Puellier de ladite ville, donne à ferme à maître Blaise Chasserat, dit Tazat, prêtre, demeurant en la paroisse Saint-Médard, pour trois ans et moyennant par année 140 livres tournois, « ladicte cure et eglise parrochial dudict Sainct Medard, soient offertes, obliacions, droictz de sepultures, anniversaires, exaudictz, vigilles, liberas, absolutions, congetz de mariaiges, benedictions nuptialles et tous autres droictz et debvoirs a ladicte cure apartenens, ensemble aussi les cens, rentes, vignes et autres heritaiges estans des apartenences de ladicte cure et a icelle cure apartenens sans aucunes en excepter, et ce non comprins deux chambres haultes estans au dessus de la cuisine de la maison prebiteralle de ladicte cure qui sont du cousté du jardin de ladicte maison, que ledict curé a reservées pour soy ayder ainsy qu'il verra estre affaire ; lesquelles ledict curé ne pourra adcenser a personnes quelzconques pour de ladicte cure et choses susdictes cy dessus adcensées soubz ladicte excepcion et reservacion joïr et user par ledict adcensateur, les siens et ayans de luy cause durant le temps de ladicte adcense et en prendre et percevoir les fruictz, yssues, proffictz, revenuz et esmolumens..... A esté dict et accordé entre lesdictes parties que ledict adcensateur sera tenu et a promis et promect deservir ladicte cure

bien et louablement durant le temps de ladicte adcense et regir icelle en personne et faire dire le service dyvin en ladicte eglise de Sainct Medard comme ledict curé est tenu faire dire et cellebrer en ladicte eglise, sans y faire aucune faulte ne obmission..... » (folio 15). — Prudent homme Jean Charpentier, marchand tanneur, demeurant à Bourges, donne en *adcense* à François Chenu, aussi tanneur à Bourges, pour trois ans et moyennant 10 livres tournois par année, la moitié d'une tannerie avec *pellains* (bassins où l'on prépare les peaux), sise paroisse Saint-Médard de Bourges (folio 35). — *Bastien* (Sébastien) Morant, demeurant en la paroisse de Saint-Médard de Bourges, donne en *adcense* à Antoine Rousseau, vigneron, demeurant en la paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard de ladite ville, pour quatre ans et moyennant 60 sous tournois, une pièce de vigne contenant 3 quartiers, sise au vignoble de Beauregard, paroisse Saint-Pierre-le-Guillard, qui touche au grand chemin par lequel on va de Bourges à La Chapelle (folio 45).

E. 2369. (Cahier.) — 370 feuillets, papier. (En fort mauvais état de conservation.)

1564. — Divoy Pierre. — Par-devant Pierre Divoy, notaire royal ordinaire « au pays et duché de Berry », *Berthelemy* Arrault, vigneron, demeurant en la paroisse Saint-Médard de Bourges, donne à ferme à Jean de Selles, vigneron, paroissien de Saint-Ambroix, pour deux ans et moyennant 6 livres tournois, une chambre haute dépendant d'une maison sise en ladite paroisse Saint-Médard, *rue du Perrinac* (aujourd'hui rue du Prinal), « qui jouxte la ruette par laquelle on va de laditte rue du Perrinac a la fousse des Azennes » (folio 67). — Joachim Deschamps, *voiturier par eau,* paroissien de Saint-Médard de Bourges, *baille* à ferme à Catherine Gangneulx, veuve de Robert Berthin, demeurant en ladite paroisse, pour trois ans et moyennant par année 6 livres 10 sous tournois, une chambre avec une *estable* (écurie), faisant partie d'une maison sise en la paroisse Saint-Médard, devant le cimetière de l'église, et « qui jouxte par davant la rue par laquelle on va en la rue du Perrinac », et par derrière les murs de la ville (folio 67, verso). — Testament de messire Léonard Majault, prêtre, vicaire fermier de la cure de la paroisse de Saint-Éloy-de-Gy : « ... Veult et ordonne ledict testateur, après son décès, estre inhumé et enterré en l'eglise Sainct Georges de Moslon davant l'autel Nostre Dame et estre porté audict lieu ; *item,* veult avoir luminaire de deux torches chascune d'une livre de cire et quatre cierges chascun de demye livre de cyre... *Item,* donne et legue a Thoinette Lebert, vefve de feu Jehan Chastiguerestz, sa servante, une piece de vigne, contenant ung cartier ou environ, assise en ladicte parroisse de Sainct Georges, près la maison dudict testateur...; six queues de vyn blanc du creü des vignes dudict testateur, qui sont assises audict Sainct Georges, lequel vyn est de present audict Sainct Georges au cellier de ladicte maison ; deux lictz garnys de couestes, cuissins, a chascun deux lincieulx *(draps)* et une couverture..... » (folio 102). — Pierre Boisseau, marchand boucher, demeurant à Bourges, en la paroisse de Saint-Médard, donne en *adcense* pour deux ans et moyennant 9 livres tournois par année, à Guillaume Bertellot, paveur, demeurant en la paroisse, une chambre haute, une garde-robe et un grenier faisant partie d'une maison sise en ladite paroisse, rue de Montchevry, près de l'hôtellerie où pend pour enseigne Saint Éloy (folio 116, verso). — Testament de prudent homme André Cortault, demeurant à Bourges, en la paroisse de Saint-Médard : « ... et, quant Dieu aura faict son commandement de moy, veult estre enterré en l'eglise de Sainct Medard, dont je suis paroissien, et y estre porté par quatre prestres, a chascun desquelz je veult estre payé vingt deniers tournois ; je veult avoir la prosession des prestres de ladicte parroisse qui acompaigneront mondict corps, ausquelz je veult estre payé a chascun vingt deniers tournois ; et, quant au luminaire et service, je m'en rapporte a la discretion de mon executeur cy après nommé. Et, pour le regard de tous et chascuns mes biens tant meubles comme heritaiges que je delaisseray au jour et heure de mon trespas, je institue mon heritiere seulle et universelle Jehanne Lyonnet, fille de deffunct Valentin Lyonnet, et ce pour la recompenser des bons et agreables services qu'elle m'a faictz le temps passé, ne cesse de jour en jour me fere et espere qu'elle me fera a l'advenir, dont je la releve de toute preuve, car tel est mon voloir..... » (folio 180, verso). — Contrat de mariage entre Jean Chesnu, boulanger et pâtissier, né à Nevers, fils de défunt maître Jean Chesnu, avocat à Nevers, et Denise Gandillon, fille de feu André Gandillon, née en la ville d'Orléans, présentement demeurant à Bourges, en la paroisse de Saint-Médard (folio 232, verso). — Testament de Geoffroy Buille, fils de feu maître Geoffroy Buille, âgé de 24 ans, demeurant à Bourges, en l'hôtel de noble homme François Crochet, paroisse de Saint-Pierre-le-Marché : il désire être inhumé à l'endroit où repose sa nièce Étienne Crochet, devant le grand autel de Saint-Pierre-le-Marché (folio 294). — Testament de Jean Locquet, *homme de labeur,* frère de Didier Locquet, né en la paroisse de Précy-le-Sec, diocèse de Clermont en Auvergne,

demeurant présentement à Bourges, en la paroisse de Saint-Médard : il désire être enterré dans le cimetière ou dans l'église de Saint-Médard, « à la discretion et en tel lieu qu'il plaisa *(sic)* à son exécuteur » (folio 345). — « Declaracion des meubles et relicques appartenans a la fabrice Sainct Medard : ... *Item,* deux paremens d'autel de tappisserye ausquelz sont figuretz ung cruciffiment; ung autre parement d'autel de tappisserye auquel est figuré une Annontiacion; *item,* ung parement d'autel de camellot rouge auquel est figuré un crusiffiment; plus, ung autre parement de laine faict a l'esguille, semé de fleurs de lys blanches; plus un parement de serge rouge et verte auquel il y a en figure une croix par le meilleu...; plus deux benoistiers *(bénitiers)* de cuyvre...; deux livres l'ung appellé ung antiffonyer et l'aultre un processyonnal; troys messelz telz quelz et deux manuelz..... » (folio 360). — Inventaire des titres de la fabrique paroissiale de Saint-Médard de Bourges : « ... *Item,* un testament en latyn par lequel appert Patronille, vefve de feu Pierre d'Aubigny, avoir legué a ladicte fabrice la somme de 15 solz tournois de rente sur certaines maisons assises au bourg Saint Sulpice près la boucherye du lieu, lesquelles maisons sont a present ars[es] et bruslées par le moyen des troubles passetz.....; le martilougue par lequel est contenu ce que le curé Sainct Medard est tenu faire; *item,* ung livre couvert de verd auquel sont plusieurs recognoissances de ladicte fabrice..... » (folio 363).

E. 2370. (Cahier.) — 510 feuillets, papier.

1565-1566. — Sur la feuille de garde, note relative à l'édit de Paris de janvier 1563-1564, par lequel Charles IX fixa le commencement de l'année au 1er janvier, au lieu de Pâques : « Année mil cinq cens soixante cinq, commancée le XXIIe jour d'apvril jour de Pasques au dict an, finissant le dernier jour de decembre l'an 1566; et a l'on commancé a mettre Vc soixante six le premier jour de janvier ensuyvant ledict moys d'apvril VcLXV, suyvant l'edict du Roy. » — Contrat d'apprentissage : Prudent homme Pierre Imbert, maître tisserand en draps, demeurant à Bourges, prend à son service comme apprenti, pour quatre ans, Jean-Jacques, fils de défunt Jacques Boutet, demeurant à Bourges ; « durant lequel temps ledict Jehan Jacques sera tenu servir ledict Imbert oudict mestier de tisserant et autres choses licittes et honnestes, garder son prosfict, eviter et luy faire sçavoir son dommaige a son pouvoir et ne despartir dudict service ledict temps durant, moyennant lequel service icellui Imbert a promis a son pouvoir instruyre ou faire instruyre ledict apprentilz oudict mestier de tisserant en draps, le nourrir et hospitalizer, l'habiller, le fournir de soulliers, le tout ainsy que bon semblera audict Imbert et, oultre, le dernier jour dudict service bailler audict apprentilz ung sayet de gris, une paire de chausses blanches ou grises, le tout de drap ou serge, un chappeau ou bonnet, le tout au choix dudict Imbert, et une pere de solliers..... » (folio 110). — Testament de prudent homme Alain Innocent, maître barbier et chirurgien, demeurant à Bourges, en la paroisse Saint-Médard : « ... Je veulx estre inhumé et enterré en l'eglise ou au cemetiere dudict Sainct Medard, y estre porté par quatre ou six pauvres ausquelz sera payé a chascun douze deniers tournois...; et par ce que je cognoys et ay cognoissance de longes *(longtemps)* de l'ingratitude de Nycollas Ynocent, mon fils aisné, maistre barbier audict Bourges, et de sa femme qu'ils m'ont portée et portent encores, me delaissans, comme ilz ont tousjours faict, avec Estienne Ynocent, mon filz, en ma maison seul au lict malade, ou je suys detenu il y a cinq ou six ans perclus et inpotant de mes manbres sans qu'ilz m'ayent aucunement secouru ne aydé de leursdictes personnes et biens ne m'avoir aucunement visité et aussi que ledict Nycollas m'a auparavant qu'il soit desparty d'avec moy prins a la gorge et m'a volu oultrager, luy remonstrant que de nature et selon Dieu et equité il estoit tenu me secourir et subvenir a mes neccessitéz, usant contre moy de grousses parolles injurieuses, et aussy qu'il m'avoit promis qu'il fut marié de demourer avec moy le reste de ma vie et de me bailler la moittié des praticques qu'il feroit en nostre mestier de cyrurgie et qu'il a retiré a luy la plus grand part des personnes qui se servoient en ma maison de mondict estat, ensemble les pensions et praticques que je avoye de longue main es maisons de l'Hostel Dieu et de Sainte Claire sans m'en avoir distribué aucune chose, encores qu'il ne puisse ignorer mes necessitéz et malladie et que par mon moyen il a esté receū maistre barbier et cyrurgien en ceste ville de Bourges qui luy donnent les occasions de vivre; pour ses causes et autres que je jure et afferme en ma conscience estre veritables et que tel est mon plaisir et voloir, je ne veulx et n'entend que ledict Nycollas, mondict fils aisnel, a sy peult de bien que je delaisseray, viene a ma succession et en preigne aucune chose, et l'en prive et dheredditte, sy non que je veulx après mon deceps luy estre baillé par Estienne Ynocent, Marguerite Ynocent, femme de Claude Brunet, et par Catherine Ynocent, femme de Claude Berthon, mes autres enffans, la somme de 100 solz tournois pour une foys payée pour tous droictz qu'il pourroit pretendre en ma succession. Et, en recognoissance des

biens que m'ont faict de tout temps et pendant ma maladie et inpotance lesdictz Estienne, Marguerite et Catherine Ynocens, mesdictz enffans, et lesdictz Brunet et Berthon, leurs maris, qui me secourent et visitent ordinairement en madicte maladie et me administrent mes necessitéz et m'estans humbles et obeissans et pour autres plaisirs et services qu'ilz m'ont faictz et espere qu'ilz me feront a l'advenir, dont je les relevent *(sic)* de toute preuve, je faictz et instituent *(sic)* mes heritiers seulz et pour le tout lesdictz Estienne, Marguerite et Catherine Ynocent..... » (folio 115). — Devis des réparations que devra faire à Feulardes, près Chambon et Saint-Just, paroisse d'Annoix, Michel Rezet, maçon, demeurant à Bourges, paroisse Sainte-Croix; Feulardes était alors la propriété de dame Marguerite Riglet, veuve d'honorable homme Jean de Misery, bourgeois de Bourges (folio 37, verso). — Contrat de mariage entre François Prévost, marchand, demeurant en la ville d'Issoudun, fils de défunt Pierre Prévost, seigneur de la Garenne, et Marie Ragueau, fille de défunt Guillaume Ragueau, sieur de Billeron, bourgeois et marchand à Bourges; parmi les parents et alliés du côté du futur : maitre François Prévost, grènetier d'Issoudun; maître François Peron, avocat à Issoudun; maître François Le Lorrain, avocat à Issoudun; Guillaume Agobert, praticien à Issoudun; prudent homme Gilles Hurtault, marchand et échevin de la ville de Bourges; du côté de la future : honnête dame Claude Chaumeau, veuve d'honorable homme François Riglet, marchand et bourgeois de Bourges; honorable homme maître François Ragueau, sieur de Billeron, avocat à Bourges; noble homme maître Nicolas Reiglet, sieur de Morye, conseiller du Roi et receveur général de ses finances en la généralité de Languedoc, établie à Bourges; maître Jean Bridard, enquêteur au bailliage de Berry; maître François Mathieu, dit Rouzet, sieur de La Rivière, avocat à Issoudun (folio 40, verso). — Prudent homme Jean Robert, marchand cordonnier, demeurant à Bourges, prend comme apprenti pour deux ans Claude Chassignat, fils d'Antoine Chassignat, libraire, demeurant à Bourges : « ... Icellui Robert a promis et sera tenu monstrer et enseigner audict Claude Chassignat ledict mestier de cordonnier a son pouvoir et icellui nourrir, hospitalizer et le fournir de solliers; et aussy ledict Claude Chassignat, du voloir et auctorité de sondict pere, present, a promis et sera tenu durant ledict temps se tenir en l'hostel et maison dudict Robert et icellui servir oudict mestier de cordonnier et autres choses honnestes et ne despartir dudict service durant ledict temps; et pour la pention et apprentissaige dudict Claude a esté present en sa personne prudent homme Loys de Comminges, marchant, demourant audict Bourges, lequel a payé contant, reaulment et de faict, en la presence dudict notaire, audict Robert la somme de neuf livres tournois, dont ledict Robert le quitte; et, oultre, icelluy de Comminges sera tenu payer a icelluy Robert la somme de neuf livres tournois d'huy en ung an prochain venant et a deffault d'accomplissement et entretienement des choses susdictes ont volu lesdictes parties, assavoir ledict apprentilz, tenir prison et ledict de Comminges estre exécuté en ses biens, iceulx estre venduz jusques asfin de payement et asfaulte de fournir de biens meubles tenir prison..... » (folio 138). — Contract d'apprentissage : Claude Gariton, fils de prudent homme maître Pierre Gariton, procureur fiscal de la seigneurie d'Escurolles, pays d'Auvergne, demeurant présentement à Bourges, entré comme apprenti chez prudent homme Louis Dumollyn, marchand chaussetier, demeurant à Bourges, pour deux ans : « Icelluy Gariton a promis et sera tenu servir ledict Dumollyn oudict mestier de chaussetier et autres choses honnestes et ne despartir durant ledict temps d'icelluy service; moyennant lequel service icelluy Dumollyn a promis et sera tenu a son pouvoir durant ledict temps monstrer et enseigner audict Gariton ledict mestier de chaussetier et oultre le nourrir et hospitalizer seullement; et a esté present en sa personne reverand pere en Dieu frere Pol Verne, prestre, religieulx et abbé de l'abbaye et monnastere Sainct Sulpice lez Bourges, lequel, pour et au nom dudict Pierre Gariton et pour les causes susdictes, a payé comptant, reaulment et de faict, en la presence dudict notaire, audict Dumollin la somme de trente une livres unze solz tournois...; et encores a ledict reverand abbé oudict nom promis payer audict Dumollin la somme de trente livres dix neuf solz tournois dedans le dernier jour du service..... » (folio 145). — Au folio 214 est écrit : « Nota que depuis la feste de Pasques charnelz V^c^LXV, derniere passée, on a mys mil V^c^ soixante cinq jusques ad ce premier jour de janvier que l'on a commancé a mettre MV^c^LXVI suyvant l'edict; et fault mettre suyvant l'edict jusques a Pasques prochaine et neantmoings compter MV^c^LXVI jusques au premier jour de janvier prochain. » (folio 214). — *Ravand* Danyot, carreleur, demeurant à Bourges, en la paroisse Saint-Médard, donne à ferme pour huit ans et moyennant 7 livres 10 sous tournois par année, une maison avec cour et jardin, sise en la paroisse de Saint-Médard, en la rue allant de ladite église à la grande rue Montchevry (folio 360). — Testament d'Hippolyte Benoît, vigneron, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Médard : « ... Je veulx mon corps estre inhumé et enterré en l'eglise de

Sainct Medard en tel endroict qu'il plaisa *(sic)* a mon executeur..... » (folio 416). — Prudent homme Jean Charpentier, marchand tanneur, demeurant à Bourges, prend pour apprenti, pendant deux ans, Nicolas Charlemagne, fils de maître Nicolas Charlemagne, avocat en la ville de Mehun-sur-Yèvre; « ... durant lequel temps ledict Charpentier a promis instruyre ou faire instruyre ledict apprantilz oudict mestier et artifice de tanneur, luy administrer ou faire administrer son boire et manger, icelluy hospitalizer ; et aussy ledict apprentilz sera tenu et a promis servir ledict Charpentier durant ledict temps oudict mestier de tanneur et autres choses honnestes, eviter son dommaige, et proffict garder ; et pour la despence et enseignement dudict mestier de tanneur que fera ledict Charpentier audict Charlemaigne, a esté present en sa personne prudent homme Estienne Bonnemain, marchant a Bourges, ou nom et comme ayant charge dudict maistre Nycollas Charlemaigne, pere dudict apprentilz, promettant luy faire ratisfier le contenu des presentes, et promet payer audict Charpentier la somme de quarente cinq livres tournoys ; dont il a payé contant audict Charpentier la somme de 22 livres 10 solz tournoys, et le reste sera tenu ledict Bonnemain... payer audict Charpentier dedans le dernier jour dudict service..... » (folio 434).

E. 2371. (Cahier.) — 270 feuillets, papier.

1567. — Marguerite Riglet, veuve d'honorable homme Jean de Misery, bourgeois et marchand à Bourges, vend à prudent homme Pierre Esvre, archer en la maréchaussée de Berry, une maison sise rue Sainte-Croix, paroisse de Saint-Médard de cette ville ; ladite vente faite moyennant 200 livres tournois (folio 14, verso). — Donation en argent et en nature faite par prudent homme maître Gilbert Gendryn, notaire royal au bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier, demeurant au bourg d'*Augy-sur-Bois* (Augy-sur-Aubois), à son fils maître Martin Gendryn, « escollier, estudiant en l'Université de Bourges, ... pour l'entretenir es escolles, payer ses pensions, avoir des livres, habitz et autres ses necessitéz.... » (folio 27, verso). — « Inventaire des lettres, tiltres et enseignemens des rentes et ad[censes] et autres debvoirs deübz a la fabrice Sainct Medard de ceste ville de Bourges, faict par le notaire soubzsigné a la requeste de Es[tienne] Bonnemain et Guillaume Court, marchans a Bourges, naguere procureurs de la fabrice Sainct Medard ; lesquelz papiers estoient es mains dudict Bonnemain, pour les diz papiers estre delivréz es mains de prudens hommes Pierre Gerbault et Claude Lesesne, a present procureurs de ladicte fabrice, pour en rendre compte quant et a qui il appartiendra. » (folio 60). — « Declaracion des meubles et relicques appartenans a la fabrice Sainct Medard : « ..... *Item*, deux paremens d'autel de tapisserye ausquels sont figuréz *(sic)* ung cruciffiment. Ung aultre parement d'autel de tapisserye, auquel est figuré une Annonciation. *Item*, ung parement d'autel de camellot rouge, auquel est figuré ung cruciffiment..... » (folio 69, verso). — Jean Quinault, marchand pelletier à Bourges, délaisse à prudent homme Jean Queronnet, marchand, demeurant à Châteaudun, tout le droit que ledit Quynault et Bienvenue Quynault, sa fille, ont sur une maison, sise en la paroisse de la Magdeleine de Châteaudun, en la rue de la Magdeleine ; ce délaissement fait moyennant 46 livres, 16 sous tournois (folio 74). — Testament de Jacques Charles, vigneron, demeurant en la paroisse Saint-Médard : « ..... après son deceps, veult estre inhumé et enterré en l'eglise dudict S[t] Medard, pres le benoistier de l'eglise S[t] Medard.....; *item*, donne et legue a Jacques Marrionnet, son fillou, filz de Nicollas Marionnet, une chemisette de drapt blanc qu'il a en ça *(sic)* presente maladie au lict..... » (folio 76). — Testament de Marie Poursaut, fille de défunts Luc Poursaut et de Perrette Bernagou, se trouvant au lit malade *en l'hostel et maison Dieu* de Bourges : « ..... après son deceps, veult estre inhumée et enterrée au cemetiere des pauvres dudict Hostel Dieu, y estre portée par les pauvres d'icelluy, et avoir tel luminaire et service qu'il plaisa *(sic)* a son executeur sy après nommé. *Item*, donne et legue audict hostel Dieu, en faveur des pauvres d'icelluy et pour ayder et subvenir a leur neccessitéz, tous et chascuns ses biens tant meubles comme heritaiges, qui luy compettent et apartienent tant a cause des successions desdictz deffunctz ses pere et mere qu'autrement et en quelque part que lesdictz heritaiges et biens soient situéz et assis, sans aucuns en excepter ne reserver, dont elle s'est desaisye et en saisyt les maistres et gouverneurs dudict hostel Dieu..... » (folio 85). — Testament de Françoise Raveau, fille de défunt Geoffroy Raveau, de la paroisse de Baugy, se trouvant au lit malade à l'Hôtel-Dieu de Bourges : elle desire être inhumée « en l'église et chappelle dudict Hostel Dieu » (folio 87). — Honorable homme Pierre Paulyn, bourgeois de Bourges, maître et administrateur de l'Hôtel-Dieu de cette ville, donne à ferme pour 9 années et moyennant 10 livres tournois par an, à Girault Matherat, maître tondeur de drap, demeurant à Bourges, une maison sise en la *rue du Poitou*, appartenant audit Hôtel-Dieu (folio 91). — Pierre Paulyn, bourgeois de Bourges, maître et administrateur de l'Hôtel-Dieu de cette

ville, reconnaît avoir reçu de Guillaume Palleteau, laboureur, demeurant au Château-lez-Bourges, pour les arrérages d'une année échue à la fête de Saint-Martin d'hiver, la somme de deux deniers parisis de *cens accordable* que l'Hôtel-Dieu de Bourges a droit de prendre sur une pièce de vigne de deux arpents et demi, sise au vignoble des Bouloises-Gauldon, près de Bourges, en la paroisse du Château (folio 99). — Testament de Claude Bauldry, meunier, demeurant en la paroisse de Berry : « ..... Veult son corps estre inhumé et enterré en l'église ou au semetire dudict Bery..... » (folio 103, verso). — Honorable homme maître Claude Bridard, procureur au siège présidial de Bourges et seigneur de Bury, demeurant à Bourges, vend à honorable homme Pierre Paulyn, bourgeois, demeurant aussi à Bourges, maître et administrateur de l'Hôtel-Dieu de cette ville, une rente annuelle de 8 livres 6 sous 8 deniers tournois payable par Bridard au receveur de l'Hôtel-Dieu ; cette vente est faite moyennant 100 livres tournois, payées comptant par l'administrateur de l'hôtel-Dieu audit Bridard en trois doubles ducats à deux têtes, quatre écus *soleil*, une impériale, quatre *pistolets*, le tout d'or, et le reste en 103 *testons* et autre monnaie (folio 119, verso). — Noble homme Guillaume de Sauzay, seigneur-baron de Contremoret, tant pour lui que pour damoiselle Perrette Barathon, sa femme, héritière de défunte Perrette de Treignac, femme de défunt noble homme Michel de Cambray, demeurant à Bourges, reconnaît avoir reçu des vénérables religieux, abbé et couvent de Saint-Sulpice-lez-Bourges, à cause de la grande métairie de la Souterraine, paroisse d'Avor, la quantité de 3 setiers de froment, 3 setiers de marsèche et 3 setiers d'avoine, mesure de Montfaulcon, faisant partie d'une rente perpétuelle due par l'abbaye audit de Sauzay (folio 120, verso). — Honorable homme Pierre Paulyn, bourgeois de Bourges, maître et administrateur de l'Hôtel-Dieu de cette ville, *baille* à ferme à Jean Le Lièvre, marchand libraire et imprimeur de la ville de Bourges, pendant 9 ans et moyennant 10 livres tournois par année, un cellier à mettre vin, une chambre noire et des greniers au-dessus, appartenant audit Hôtel-Dieu, « près les grandes escolles de droict civil, ou soloit estre ledict hostel Dieu..... » (folio 161, verso). — Pierre Paulyn, bourgeois de Bourges, maître et administrateur de l'Hôtel-Dieu, *baille* à ferme à Pierre Boucher et Jean Lauverjat, marchands libraires à Bourges, pour 9 ans et moyennant 4 livres tournois par année, « une petite boutique et ouvroir, estans des appartenances de l'hostel Dieu viel, assis davant les Six Mailletz en ladicte ville de Bourges, paroisse St Ursin » (folio 165, verso). — Pierre Paulyn, maître et administrateur de l'Hôtel-Dieu de Bourges, après avis de prudent homme François Pabot, marchand à Bourges, l'un des gouverneurs de cet Hôtel-Dieu, *baille* à ferme à prudent homme Jean Le Lièvre, imprimeur de la ville de Bourges, pour 5 ans et moyennant 18 livres tournois par année, deux pièces de pré de 2 arpents appartenant à l'Hôtel-Dieu, sises « en la prehairie de Marmeignes, qui jouxtent aux prez des religieulx St Sulpice, d'autre les prez des venerables Sainct Ursin, et d'autre les prez du sieur de Marmeignes..... » (folio 168, verso). — Honorable homme Pierre Paulyn, bourgeois de Bourges, maître et administrateur de l'Hôtel-Dieu de Bourges, *baille* à ferme à *Esme* Regnault, *cocquatier* (marchand d'œufs et de volailles), demeurant à Bourges, pour 7 ans et moyennant 20 sous par année « ung yslon en pres et aulbroys, foussés a l'enthour, assis au grand cemetiere des pauvres dudict hostel Dieu, qui jouxte audict grand cemetiere, d'autre le jardryn de la maison ou pend pour enseigne la Fontaine, assise a Sainct Ambroys, le foussé entre d'eulx..... » (folio 190). — Jean Fauvre, marchand tanneur, et François Rousseau, pâtissier, demeurant à Bourges, procureurs de la fabrique de Saint-Médard de cette ville, après avis du curé, vénérable personne maître Romble Ligier, et d'autres paroissiens, parmi lesquels François Pabot, échevin de Bourges, font avec Jean Besot, maître fondeur, agissant tant pour lui que pour Nicolas Besot, aussi maître fondeur, son oncle, le marché suivant : « c'est assavoir que ledict Jehan Besot, oudict nom, a promis ausdictz procureurs de refondre la grousse cloche appartenant audict Sainct Medard, qui est au present au clochier de ladicte eglise, decendre ladict cloche et la rendre au mesme ton qu'elle estoit auparavant qu'elle feüst feslée et rompue, accordante avec les autres cloches de ladicte eglise; plus, remonster ladicte cloche après qu'elle sera refaicte audict clocher et au mesme lieu qu'elle est de present, faire le tout bien et deüement et rendre le tout faict dedans la Sainct Michel prochaine; plus, fornira ledict Besot de toutes choses qu'il conviendra avoir pour faire toutes les choses susdites, sauf de mestal que lesdictz procureurs fornyront, et encores payeront audict Besot, oudict nom, la somme de quatre vingtz dix livres tournois, ainsi qu'il s'ensuyt : assavoir trente livres tournois dedans dimanche prochain et le reste sy toust comme ledict Besot, oudict nom, aura satisfaict audict marché ; et sera tenu ledict Besot, oudict nom, rendre ladicte cloche de mesme poix qu'elle est de present.....; et, en cas que ledict Besot, oudict nom, face quelque demolition en ladicte eglise et clochier en montant ou decendant ladicte cloche, en ce cas il sera tenu remettre ce qu'il aura desmoli ou gasté en

tel estat qu'il estoit auparavant. Aussi a esté accordé que ledict Besot ne pourra fondre avec ladicte cloche aucune autre cloche, ne ladicte cloche fondre sans la presence desdictz procureurs et habitans..... » (folio 196). — Prudent homme Pierre Bouchier, marchand libraire, demeurant à Bourges, « comme seigneur proprietaire, possesseur et detempteur » d'une pièce de vigne de trois quartiers sise au *vinoble* des Bouloises-Charbonnier près de la vigne du curé d'Osmoy, reconnaît devoir chacun an à la Saint-Martin d'hiver aux pauvres de l'Hôtel-Dieu de Bourges, ou au receveur de l'établissement, 10 deniers tournois de rente foncière et 2 deniers parisis de *cens accordable* sur ladite vigne qui se trouve dans le censif dudit Hôtel-Dieu (folio 198).

E. 2372. (Cahier.) — 623 feuillets, papier.

1563-1570. — « Papier notulaire ou sont tous les contractz passetz par Pierre Dyvoy, notaire royal, pour les venerables Sainct Sulpice. » — *Adcense* de la métairie du Briou et de ses dépendances par frère Henry Le Royer, prêtre, religieux, cellerier et « procureur general des venerables religieux abbé et convent de Saint-Sulpice-lez-Bourges », à Mathurin, Simon et *Colas* Maupas, demeurant en la paroisse de Berry, moyennant 6 muids de blé, mesure de Bourges, deux pourceaux ou 4 livres 10 sous tournois pour lesdits pourceaux, une *chartée de boyteaulx* de paille de seigle et une *oise* grasse ; la métairie est ainsi décrite : « l'hostel, lieu, manoir, grange, bergerie, vacherie, court et oulche, le tout environné de foussétz, contenant dix arpens ou environ tant en bastimens, court, oulches, jardins, que buissons, assise oudict villaige de Briou, parroisse de Sainct Oulchard..... » (folio 2). — *Adcense* par frère *Pol* Verne, religieux de l'abbaye de Saint-Sulpice, au nom de ladite abbaye, à Jean Bazat, meunier, et à Jeanne Davau, sa femme, pour 5 ans et moyennant 300 livres tournois et 40 anguilles, chacune du prix de 20 deniers, par année, des trois moulins à blé et d'un moulin à drap, appartenant au couvent et situés sur la rivière d'*Evre* (l'Yèvre), avec les jardins, *aulbroyes* et autres dépendances (folio 45, verso). — Frère *Pol* Verne, abbé de Saint-Sulpice-lez-Bourges, et autres religieux du couvent « capitulairement ensembletz au lieu Sainct Gregoire de ceste ville de Bourges, ou ilz sont a present retiréz pour les ruynes et demolitions de ladicte abbaye » (1564), donne en *adcense* annuelle et perpétuelle à noble seigneur Hugue d'Assy, écuyer, sieur de Rochefolle, demeurant audit lieu, « la seigneurie temporelle et justicielle du lieu de Juhet, proffictz de fiefz, avenaiges, cens, rentes, boys, buissons, hommes serfz taillables et non taillables, ensemble tous autres droictz et debvoirs ausdiztz religieulx abbé et couvent apartenans..... » (folio 64). — Noble homme Hugue d'Assy, écuyer, seigneur de Rochefolle, demeurant audit lieu, confesse « avoir en sa possession des venerables religieulx abbé et convent de Saint-Sulpice-lez-Bourges absens, frere Henry Le Royer, sellerier de ladicte abbaye present, ung livre couvert de vert, sur lequel est escript ces motz « Le terrier de Juhet », contenant quatre vingtz seize feulletz de parchemyn escriptz, faisant mention des droictz et debvoirs deübz ausdictz religieulx a cause de ladicte seigneurie de Juhet, signé Nerault ; ensemble ung cayer de parchemyn contenant quatre feulletz escriptz auquel sont escriptz plusieurs foys et hommaiges faictes ausdictz venerables, comme seigneurs de ladicte seigneurie de Juhet ; lequel terrier et cayer ledict seigneur de Rochefolle a promis et sera tenu rendre auxdictz venerables non vicyéz ne gastéz en ladicte abbaye, a leur volonté..... » (folio 66). — L'abbaye de Saint-Sulpice afferme à discrète personne maître Guillaume Villain, prêtre, demeurant à Méry-ès-Bois, les revenus de l'église dudit Méry, dépendant du prieuré de La Chapelle-d'Angillon, membre dépendant de l'abbaye (folio 73, verso). — Devis des réparations à faire par Laurent Martin, *pionnier*, paroissien de Saint-Médard de Bourges, au moulin du prieuré-cure de Migny (Indre), appartenant aux vénérables de Saint-Sulpice (folio 84, verso). — Bail par révérend père en Dieu frère *Pol* Verne, abbé de Saint-Sulpice-lez-Bourges, à Etienne de La Prée, meunier, demeurant en la paroisse d'Ivoy-le-Pré, du moulin à blé vulgairement appelé « le Moulin des Planches », dépendant du prieuré d'Yvoy et sis sur la rivière de Sauldre, paroisse d'Ivoy ; ce bail fait pour 9 ans et moyennant par année 10 livres tournois (folio 172). — Bail par frère Henry Le Royer, cellerier et procureur général de l'abbaye de Saint-Sulpice-lez-Bourges, à Laurent Menuzet, laboureur, paroisse de Rians, pour 9 ans et moyennant 55 livres tournois d'*adcense* annuelle, du moulin à blé du Perronceau, sis en la justice des Aix-d'Angillon, appartenant aux religieux et à eux délaissé à titre d'échange par Monsieur le duc de Nivernais (folio 187, verso). — Bail à rente perpétuelle par les religieux de Saint-Sulpice à Guillaume Roux, vigneron, demeurant en la paroisse Saint-Médard de Bourges, pour la somme de 25 sous tournois par an, payable par moitié à la Saint-Jean-Baptiste et à la Noël, « de la place de la maison ou soloit demourer ledit Roux, qui est de present arse et bruslée au moyen des troubles advenuz en l'année V[c]

LXII », avec le jardin tenant à ladite place, sis au bourg Saint-Sulpice-lez-Bourges (folio 262, verso). — Acte de foi et d'hommage : « L'an 1566, le 10e jour de may en la presence de Pierre Dyvoy, notaire royal ordinaire audict pays et duché, noble homme Hugue Dassy, escuyuier *(sic)*, sieur de Rochefolle et de Juhet, s'est transporté en sa personne au lieu Saint Gregoire de la ville de Bourges, ou illec, apres que reverand pere en Dieu frere Pol Verne, abbé de l'abbaye et monastere de Sainct Sulpice lez Bourges, Jehan Foucher, prieur claustral, Gervais Tullier, Bernard Bardoulx, Jehan Mortier, Jehan Couquet, Jehan Jolly, Jehan Flament, Henry le Royer, Loys Contesse, Estienne Chauvel, Estienne Ravel, Claude de Mars, Jehan Foucharre, Pierre de Chauvigny et Aleaulme Gyboyn, tous prestres religieulx et prosfectz de ladicte abbaye dudict Sainct Sulpice se sont assembletz ensemble en leur chappitre ordinaire, comme ilz ont coustume de faire pour traicter des negoces et asfaires de ladicte abbaye, faisans et tenans ledict chappitre, a ledict seigneur de Rochefolle et de Juhet supplié et requis lesdictz abbé et religieulx susdictz ainsy assembletz le recepvoir en foy et hommaige et serment de fidellité qu'il est tenu faire a icelluy reverand abbé, ainsy qu'il est requis à cause de sadicte seigneurie et justice de Juhet et ses apartenances, .comme il appart *(sic)* par l'arrentement a luy faict par lesdictz religieulx abbé et couvent de ladicte justice et seigneurie de Juhet et ses apartenances en la presence dudict notaire le tiers jour de juillet l'an mil Vc soixante quatre, osfrant faire son debvoir ; suyvant laquelle requeste lesdictz abbé et religieulx ainsy assembletz, comme dict est, a icelluy abbé declaré audict Dassy qu'il estoit prest le recepvoir ausdictz foy et hommaige, aux charges portées par ledict arrentement dessus datté ; et, ce faict, ledict Dassy, suyvant ledict arrentement et aux charges y appousées, estant nue teste et a genoulx a presté et faict es mains dudict abbé lesdictes foy et hommaige, serment de fidelité et tous autres sermens et debvoirs en tel cas requis et acoustuméz comme a son seigneur feodal a cause de la nouvelle seigneurie de ladicte justice et seigneurie dudict Juhet et ses dictes apartenances a luy apartenant au tiltre dessusdict. Lequel reverand abbé, ad ce que dessus, a receü icelluy Dassy, ad ce presens et consentans tous lesdictz religieulx dessus nomméz, sauf son droict et l'autruy en toutes choses, a la charge de bailler sa nommée et denombrement par le menu en forme ausdictz religieulx abbé et convent de ladicte abbaye dedans le temps de la coustume ; ce qu'il, Dassy, a accordé ; et de toutes les choses susdictes lesdictes parties ont requis audict notaire acte, qui leur a octroyé en ceste forme pour leur servir ce que de raison..... » (folio 313, verso). — Noble homme Hugues Dassy, écuyer, sieur de Rochefolle et de Juhet, demeurant audit lieu de Rochefolle, reconnaît avoir reçu des vénérables religieux de Saint-Sulpice-lez-Bourges, « ung livre couvert de vert, sur lequel est escript ces motz : le terrier de Juhet, contenant 96 feuillets de parchemin escriptz, faisant mention des droictz et debvoirs deübz a cause de ladicte seigneurie de Juhet, signé Merault, ensemble ung cayer de parchemyn, contenant quatre feulletz escriptz, auquel sont escriptz plusieurs fois et hommages faictes ausdictz venerables comme seigneurs de ladicte seigneurie de Juhet, signé dudict Merault..... » (folio 315). — *Adcense*, pour un an, par les religieux de Saint-Sulpice *du dixme* de vin de la paroisse de Vasselay à Nicolas Bouffard, hôtelier, demeurant audit lieu, pour la somme de 45 livres tournois (folio 433, verso). — L'abbaye de Saint-Sulpice donne en *adcense*, pour 5 ans, à noble homme Jérôme Chambellan, sieur de la *Gazenne* (la Garenne), receveur des aides et tailles en Berry, demeurant à Bourges, une pièce de pré, contenant 8 arpents, sise en la *prehairie Saint Sulpice*, plus une autre pièce de pré contenant 4 arpents, sise en ladite prairie, moyennant par année la somme de 55 livres tournois pour les 8 arpents et de 28 livres tournois pour les 4 arpents (folio 459). — « Venerable religieuse personne frere Pol Verne, prestre, religieulx et cellerier de l'abbaye et monnastere Saint-Sulpice-lez-Bourges....., pour et au nom du curé de la cure et eglise parroichial de Menestou Sallon *(Menetou-Salon)*, a baillé de ferme et promet garentir a messire Martyn Deriset, prestre, de present demeurant a Bourges, present et ce acceptant jusques a troys ans a les compter et commancer du jour que le roy nostre sire sera paisible de la ville de La Chappelle Dangillon et du chasteau de Baugy et que les rebelles qui les detiennent a present contre la « Magesté dudict seigneur roy en soient hors, pour la somme de 50 livres tournois de ferme par chascune année, payable par ledict preneur audict curé ou autre pour luy par moictié de six moys en six moys....., c'est assavoir la cure dudict Menestou Sallon....., tout ainsy comme en a cy davant joy deffunct messire Guillaume Lauverjat, dernier curé de ladicte cure.... ». Cet acte a été donné à Bourges, au lieu Saint-Grégoire, le 30 décembre 1569 (folio 591, verso). — Frère *Pol* Verne, religieux et cellerier de l'abbaye de Saint-Sulpice, au nom de cette abbaye, donne en *adcense* pour un an à Ragon Fontaine et Pierre Thébault l'aîné, demeurant *en Boisbelle*, les dîmes de blé et « d'autres menues semences », appelées les dîmes de la terre de

Boisbelle, dépendant du prieuré d'Yvoy-le-Pré, membre de l'abbaye de Saint-Sulpice ; cette *adcense* faite moyennant 5 minots et demi de blé, savoir 2 tiers d'avoine et un tiers de seigle, menés au grenier des « vénérables » à Ivoy ou au bourg de Boisbelle, à leur choix (folio 616, verso).

E. 2373. (Cahier.) — 293 feuillets, papier.

1568. — *Esmon* Bailleur, *raturier*, demeurant à Bourges, promet et « sera tenu a Regnault Choisy, marchant parcheminier demeurant audict Bourges, present, de raturer chascune sepmaine douze douzaines de parchemyn rez pour ledict Choisy bien et deüement et le delivrer audict Choisy par chascune desdictes sepmaines jusques a la foire des cours de Gyen prochain venant et, moyennant ce, ledict Choisy sera tenu payer audict Esmon la somme de vingt solz tournois pour grousse, qui sont douze douzaines, et commancera ledict Esmon a delivrer dudict parchemyn raturé comme dessus dedans d'huy en huict jours..... » (folio 11, verso). — Contrat d'apprentissage de couturière : « Marguerite Veluet, cousturiere, femme de Françoys Rebourcet, demourant à Bourges, a promis et sera tenue durant ung an, a compter du 1er jour de mars prochain venant, de nourrir et hospitalizer Guymon Cazi, fille de desfunct Jehan Cazi, demeurant audict Bourges, presente, et durant ledict temps monstrer et enseigner a ladicte Guymon Cazi ledict mestier de cousture a son pouvoir. Aussi, ladicte Guymon Cazi sera tenue et a promis servir ladicte Veluet durant ledict temps audict mestier de cousture et autres choses honnestes et ne se despartir dudict service. Les presentes faites en la presence et consentement et autorité de Mynefort Guillerand, ayeul de ladicte Guymon, de Jehan Guenard, son beau frere, et Pierre de Villeneufve, son tuteur, demeurans audict Bourges, presens. Lequel Pierre de Villeneufve, oudit nom, moyennant ce que dessus, a payé contant a ladicte Veluet la somme de 10 livres tournois, dont elle le quitte, et encores a promis et sera tenu payer a icelle Velluet la somme de 8 livres tournois dedans la Nostre Dame d'aoust prochaine, et, a desfault d'accomplissement et payement des choses susdictes, ont volu lesdictes parties, chascune en leur endroict, estre excecutées et, en cas que ladicte Guymon Cazi decedde pendant ledict temps, en ce cas ladicte Velluet sera payée a raison du temps que ladicte Guymon l'aura servie..... » (folio 54). — *Adcense* de cure : maître Jacques Viau, prêtre, curé de Mur-en-Sologne (Loir-et-Cher), au diocèse d'Orléans, étant présentement à Bourges, *baille* à ferme à maître Jean Drouet, prêtre, demeurant au bourg de Mur, pour 3 ans et moyennant 250 livres tournois de ferme par année, « ladicte cure et benefice de Mur, fruictz, proffictz et autres droictz qui en deppendent tant sperituelz que temporelz, soient terres, rentes, dismes et toutes autres choses deppendans de ladicte cure sans aucune chose excepter ne reserver, pour desdictes choses adcensées joïr par ledict preneur durant ledict temps..... » (folio 58). — Pierre Thoreau, de la paroisse de Saint-Médard de Bourges, donne en *adcense* à Pierre Ferrant, voiturier, demeurant en ladite paroisse, pour 5 années, l'hôtellerie où pend pour enseigne Saint-Éloi, consistant en maison, granges, cour, *estables* (écuries) et autres dépendances, située en la paroisse de Saint-Médard, *rue Montcheuvry ;* cette *adcense* faite moyennant 40 livres tournois pour chacune des deux premières années et 60 livres pour chacune des trois autres (folio 63, verso). — Testament de François Jœnyer, de la paroisse de Concressault, présentement à Bourges, au lit malade ; il demande à être enterré en l'église ou au cimetière de l'Hôtel-Dieu de Bourges ; il lègue aux pauvres dudit Hôtel-Dieu la somme de 100 sous tournois, payable en une fois (folio 73). — Le 28 mars 1568, les manants et habitants de la paroisse Sainte-Croix de Bourges, à l'issue de la première messe célébrée dans l'église, nomment comme procureurs fabriciens pour 2 ans, à partir de Noël dernier, Hector Delaaige, marchand boulanger, et Gilbert Duseau, marchand parcheminier, paroissiens de Sainte-Croix (folio 70). — *Bapstien* (Sébastien) Morent, tisserand en draps, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Médard, donne à ferme à Claude Gordin, demeurant en la paroisse, pour 5 ans et moyennant 13 livres tournois par chaque année, une maison sise en ladite paroisse, rue Saint-Médard : « Ledict preneur sera tenu entretenir les bouchetures *(haies)* et treilles dudict jardryn et, a la fyn dudict bail, rendera ledict preneur ledict jardryn bouché *(garni d'une haie d'épines)*, comme il est de present, et les treilles bien faictes, garnyes de paulx *(pieux)* et perches..... » (folio 86, verso). — Prudent homme Jean Lambellot, marchand apothicaire, demeurant à Bourges, donne à ferme, pour 2 ans et moyennant 4 livres 10 sous tournois, à Jean Berthelot, *faiseur de boulons*, demeurant à Bourges, la chambre haute à cheminée, où demeure à present ledit preneur, chambre « faisant partye du logis ou antiennement avoict des estuves », sis en la rue du Fagot, paroisse de Saint-Ambroix (folio 98, verso). — « Par devant Pierre Dyvoy, notaire royal au pays et duché de Berry, ont esté personnellement establys prudens hommes Guillaume Duchesgne, Christofle Barachin, Jehan Rousseau l'aisnel, Anthoine Terrasse, Jehan Lebeau le jeune, tous maistres

foulons en draps de la ville de Bourges, Jehan Fluneau, Marin Godet, Brisse Colombier, Loys Bergier, Claude Perrot, Claude Chomat, Agnan Deschée, Philibert Vermont, Mathurin Manchet, Jehan Pomyer, Françoys Gouvernaire, Jehan Vacher, Jacques Le Febvre, Loys Hervyer, Durant Lebeau, Anthoinc Pellisson, Phelippon Roy, Gabriel Gouvernaire, Symon Jonyere, Guillaume Baron, Jehan Dyvoy l'aisnel, Philibert Dyvoy, Claude Bonyer, Claude Colombeau, Noel Le Preulx, Nycollas Lebeau, tous foullons en draps, et la vefve Claude Paris, quant il vivoit aussi maistre foullon, demourans en la ville de Bourges et faulxbourgs d'icelle; lesquelz dessus nomméz comme confraires de la confrairie des foullons en draps de ladicte ville de Bourges et de leur volonté ont promis et promettent durant leur vie payer chascun d'eulx, chascun an, au jour de la Feste Dieu, aux maistres de ladicte confrairie des foullons, stipullant quant ad ce avec ledict notaire Jacques Perdereau, maistre foullon, a present maistre de ladicte confrairie, la somme de quatre solz deux deniers tournoys pour le droict de leurdicte confrairie et de ce commancer le premier payement a la Feste Dieu prochaine, autrement et asfaulte de payer par les dessus nomméz chascun d'eulx ladicte somme de quatre solz deux deniers tournoys ilz ont volu chascun a leur esgard estre executéz en leurs biens et vente en estre faicte jusques asfyn de payement..... » (folio 106). — Testament de Louise Meignan, femme de Pierre Pochet et veuve de François Dapvril, demeurant à Bourges, en la paroisse de Saint-Pierre-le-Marché : « ..... Quant Dieu aura faict son commendement d'elle, veult son corps estre inhumé et enterré en la chappelle Saincte Anne de ladicte eglise Sainct Pierre le Marché, estre portée par six prestres; item, veult avoir les prossessions des curé et prestres de ladicte parroisse et des mandians dudict Bourges, qui accompaigneront sondict corps, et le tout estre payé ainsy comme l'on a coustume fere..... » (folio 108, verso). — Claude Le Sesne, bourrelier, demeurant à Bourges, donne à ferme à Michelle Thierry, veuve d'André Tiercellyn, demeurant à Bourges, pour 2 années et moyennant 10 livres tournois par année, « ung chas bas estant au dessoubz de la chambre ou demeure ledict Lesesne de present, plus le dessoubz d'une gallerie et la bouticque que tient aussi a present ledit Lesesne; le tout faisant partie des maisons ou soloit pendre pour enseigne le signe de la Croix, assis en la paroisse Sainct Medard..... » (folio 111, verso). — *Ostrille* Mazel, compagnon foulon, demeurant à Bourges, promet de payer aux maîtres de la confrérie des foulons, chacun an, à la Fête-Dieu, la somme de 4 sous 2 deniers tournois pour son droit de confrérie (folio 124). — Dame Anne Fradet, veuve de François Godard, bourgeois de Bourges, donne en *adcense* à François Rastu, maître tondeur de draps, demeurant à Bourges, pour 5 ans et moyennant 17 livres tournois par année, une maison sise dans la paroisse de Saint-Pierre-le-Marché en la *rue du Poictou* (folio 135, verso). — Nicolas Testellyn, couvreur à Bourges, donne en *adcense* à Catherine Dupain, veuve de Jean Lauverjat, tapissier, demeurant à Bourges, pour 3 ans et moyennant 100 sous tournois par année, la chambre où demeure actuellement ladite veuve, avec un petit grenier, le tout faisant partie d'une maison sise en la *rue du Pectou*, paroisse Saint-Médard (folio 140). — Contrat de mariage entre maître Pierre Jacquier, notaire royal à Bourges, et Isabelle Davril, veuve de prudent homme Hubert Tandegué, marchand à Bourges; parmi les personnes citées dans l'acte : Honorable homme Martin Tandegué, bourgeois et marchand, naguère échevin de Bourges, oncle de la future; Isabelle Meignan, femme dudit Tandegué, sa tante; Jean Davril, marchand maître boucher à Bourges, demeurant à Menetou-Couture, et maître François Davril, praticien à Bourges, ses frères (folio 181). — Testament de Thomas Colombeau, foulon, demeurant à Bourges en la paroisse Saint-Médard : Il demande à être inhumé dans le cimetière Saint-Médard, au lieu même de la sépulture des Colombeau, et à ce que son corps soit porté par les compagnons de son métier (folio 197). — Testament de vénérable personne maître Joachim Raffatyn, prêtre, curé de Concressault, étant au lit malade : « ..... veult son corps estre inhumé et enterré en l'eglise des religieulx Sainct Sulpice, ou ilz dient chascun jour leur service, ou autre, par ainsy qu'il plaisa *(plaira)* ausdictz religieulx. Item, veult avoir la prossession des curé et prestres de l'eglise de Sainct Medard de Bourges et des mandians de ladicte ville, qui acompaigneront sondict corps, et estre porté par les prestres d'icelle parroisse Sainct Medard, et le tout estre payé ainsy que l'on a acoustumé..... ; Item, veult qu'il soit dict et cellebré en l'eglise dudict Concressault, le jour qu'il deceddera, treize messes, les troys grandes et les autres petites, et estre osfert a chascune desdictes messes ung pain, une pinte de vyn et une chandelle..... » (folio 246, verso). — Testament d'honnête femme Bienvenue Decrosses, veuve d'honorable homme maître Guillaume Mareschal, demeurant à Bourges : « ..... veult son corps estre inhumé et enterré en l'eglise Sainct Pierre le Marché de Bourges, sa parroisse, droict davant le grand autel de ladicte eglise..... ; item, donne et legue a prudent homme Guillaume Janequin, marchant, et a honneste femme Anne Dupond, sa niepce, femme dudict

Janequin, la maison et hostellerie ou pend par (*sic : pour*) enseigne Sainct Georges, assise audict Bourges en la parroisse Sainct Bonnet..... ; item, donne et legue a ladicte Anne Dupond sa robbe de drapt noir, doublée de satyn noir..... ; item, donne et legue a Noée Thomasse, sa servante, une robbe que ladicte testant (*sic*) porte les dimanches, asfyn (1) qu'elle priet Dieu pour son ame..... » (folio 246, verso). — Prudent homme Guillaume Guymard, marchand chaussètier, demeurant à Bourges, donne en *adcense* à honorable homme maître Jean Bienvenu, avocat au siège présidial de cette ville, pour 3 ans et moyennant 30 livres tournois par année, une maison sise en la paroisse Saint-Pierre-le-Guillard, dans la rue de la Porte-Neuve (folio 285, verso).

E. 2374. (Cahier.) — 243 feuillets, papier.

1569. — Messire *Berthomier* (2) Maillard, prêtre, chapelain de l'Hôtel-Dieu de Bourges, et maître Étienne Joennier, demeurant audit Hôtel-Dieu, certifient que François Flamant, jeune enfant se disant fils de Jean Flamant, originaire de Coulanges-la-Vineuse, près Auxerre, apprenti de Pierre Flamant, son frère, peintre vitrier à Bourges, est mort de maladie à l'Hôtel-Dieu, comme l'atteste le « livre des morts » de cet établissement, et qu'il a été enterré dans le cimetière dudit Hôtel-Dieu (folio 6). — Contrat d'apprentissage : Honnête femme Marguerite Veluet, couturière à Bourges, femme de François Rebourcet, promet pendant un an de « nourrir et hospitalizer Marie Demargerye, fille de deffunct Demargerye, quant il vivoit sergent royal, presente et aceptant, et durant icelluy temps lui monstrer et enseigner ledict mestier de cousture a son pouvoir. Aussi a promis et sera tenue ladicte Marie Demargerye servir ladicte Veluet audict mestier de cousture et autres choses honnestes, son prosfict garder et dommaige eviter et ne rompre ledict service. Et a esté presente en sa personne Martyne Deffunct, mere de ladicte Marie qui l'a auctorisé pour ce faire, comme a encores promis payer a ladicte Veluet pour la pention de ladicte Marie la somme de dix livres tournois. De laquelle elle a payé comptant a ladicte Veluet la somme de cent solz tournois dont elle la quitte, et le reste de ladicte somme ladicte Martyne mere de ladicte Marie sera tenue payer a ladicte Veluet dedans la Sainct Jehan Baptiste prochaine, autrement [estre] excecutée et tenir prison » (folio 15, verso). — Déclaration des meubles et reliques appartenant à la fabrique paroissiale de Saint-Médard de Bourges : « ..... Deux paremens d'autel de tappisserye, ausquelz sont figuréz ung crucifiment ; ung autre parement d'autel de tappisserye, auquel est figuré une Annonciation ; ung parement d'autel de camellot rouge, auquel est figuré ung crucifiement ; ung autre parement d'autel de laine faict a l'esguille, semé de fleurs de lys blanches ; ung autre parement d'autel de serge rouge et vert, auquel y a en figure une croix par le meilleu ; ..... ung parement de bougrand viollet avec le crucifiement aux armoisies de la vefve Francoys Godard ; ..... deux autres paremens de vellours de trippe, de couleur rouge, qui sont figurétz aux armoisies des Rigletz ; ..... un cuyssin de damars figuré ; ..... une chezuble de serge d'Arras rouge avec son estolle et manipulle ; ..... une autre de demye ostade rouge avec l'osfraiz de satyn bleuf, semé de fleurs de lyes aux armoisies de feu maistre Pasquet Godard ; une petite robbe de taffetas changeant servant à l'ymaige Nostre Dame ; ..... deux benoistiers de cuyvre..... ; une croix, deux syboires et une grande croix, le tout d'arquemye couvert d'argent ; et ung calice et sa platine aussi d'arquemye ; livres : deux livres, l'ung appellé entifonnier, et l'autre prossessional, troys messelz telz quelz, et deux manuelz ; ung graduel a chanter les grandz messes, qui est en papier, achapté par monsieur le curé ; plus, ung antifonnier a dire matines, escript en papier ; ung saultier en parchemyn ; ..... plus deux prossessionnaires dont il y en a ung de parchemyn..... » (folio 26). — Maître Jean Dorléans, étudiant en l'Université de Bourges, au nom et comme ayant charge de dame Marie Libault, sa mère, veuve de maître *Adenet* Dorléans, procureur au siège présidial de Bourges, donne à ferme à Jean Lerasle, dit Guelot, laboureur en la paroisse de Quantilly, pour 3 ans et moyennant par année 9 boisseaux de blé *metou* (méteil), mesure de Bourges, et une poule, une pièce de terre, contenant 10 boisselées, sise au terroir du Cheval-Mallier, paroisse de Quantilly (folio 63, verso). — Antoine Daraine, marchand, demeurant en la ville d'Aigueperse en Auvergne, vend à François Denys, marchand à Bourges, « la quantité de 300 livres d'huille de noix, bonne, loyalle, marchande et recepvable, poix marchant, payable rendue conduicte par ledict Daraine en la maison dndict Denys dedans la Sainct Bernabé prochaine ; et ce moyennant la somme de 30 livres tournoys. De laquelle somme ledict Daraine a confessé avoir eü et reçeü dudict Denys la somme de 26 livres tournoys, dont il l'a quitté, et le reste icelluy Denys sera tenu payer audict Daraine lors de la delivrance de ladicte huille et, pour deffault, estre excecuté et tenir prison..... »

(1) Les graphies : *osfert* = *offert*, *asfyn* = *affyn* sont à noter comme particulières au Berry.

(2) Forme dialectale du prénom Barthélemy.

(folio 91). — Testament de Guicharde Roger, femme d'honorable homme Yves Prudhomme, lieutenant du premier barbier du Roi en Berry, demeurant à Bourges : « ..... Saine d'entendement et de pensée combien qu'elle soit detenue en infirmité de maladie, laquelle certaine, prouveüe, bien conseillée et advisée, nom seduitte, contraincte ny parforcée, ains (*mais*) de son bon gré et volonté et du voloir, consentement et auctorité dudict Prudhomme, sondict mary, pour ce present quand a ce qui s'ensuyt, considerant qu'elle est mortelle et que l'heure de la mort est incertaine et que soubz l'ombre de longue vie plusieurs meurent ab intestatz, desirant obvyer ad ce et pourvoir au salut de son ame, a faict son testament et ordonnance de derniere volonté ainsy qu'il s'ensuyt : Premier, a esleü sa sepulture et volu que son corps soit inhumé dedans l'eglise des Carmes de cestedicte ville de Bourges au dedans de la chappelle Saincte Margueritte près et joignant la sepulture de desfunct maistre Michel Prudhomme, son beau pere. Item, a volu, statué et ordonné que tous les sainctz sacremens de nostre mere saincte eglise luy soient donnéz et administréz. Item, statue, veult et ordonne que sy tost que son ame sera separée de son corps qu'il soit dict le traintynier Sainct Gregoire, que sondict corps soit porté par les quatres mandians des eglises de cestedicte ville despuis son logis jusques en ladicte eglise des Carmes, lequel corps sera acompaigné de son curé ou vicaire de sa paroisse de Nostre Dame du Fourchaut avec les prestres de ladicte paroisse et mendians de ladicte ville lesquelz chanteront prieres ad ce acoustumées ; ..... le corps de laquelle sera acompaigné le jour de son enterrement de six flambeaulx ardans poisans chascun une livre et huict sierges poisans chascun demye livre, le tout de cyre, lequel luminaire susdict sera porté par quatorzes pauvres a chascun desquelz sera payé douze deniers tournois. Item, ladicte testateresse, du vouloir, consentement et auctorité que dessus et en consideration de plusieurs choses ad ce la mouvant, mesme que Jehanne Prudhomme, sa fille, luy est rebelle et ingratte et n'a daigné ny vollu la venir veoir et consoller en ses neccessitéz mesmes durant sa malladie et au contraire que maistre Françoys Prudhomme son filz, escollier estudiant en l'Université de Bourges, l'a tousjours servie, visitée, secourue et consollée en sa malladie et autres neccessitéz, a faict, institué et par cestuy present sondict testament faict et institue son heritier universel de tous et chascuns ses biens tant meubles que immeubles, dont elle mourra saisye et vestue, ledict maistre Françoys Prudhomme, son fils unicque, ... » (folio 121). — Révocation par ladite Guicharde Rogier (*sic*) du précédent testament (folio 122). — Testament de prudent homme Pierre Germain, maître tondeur de draps, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Médard : il désire être enterré au cimetière Saint-Médard près de sa première femme ; il lègue à la fabrique de cette paroisse la moitié d'une pièce de vigne sise au *vinoble du Pied du Rasteau*, paroisse de Saint-Doulchard, et l'autre moitié aux pauvres de l'Hôtel-Dieu de Bourges (folio 146). — Testament de vénérable personne maître Pierre Grappard, prêtre, curé de la paroisse de Saint-Jean des Chaumes : il veut être enterré en l'église Saint-Médard de Bourges, s'il meurt en cette ville ; s'il meurt hors de Bourges, il désire être inhumé en l'église de la paroisse où il décédera (folio 172). — Testament de *Gentiene* Jay, fille de feu Pierre Jay, demeurant en l'Hôtel-Dieu de Bourges : « ..... après son deceps veult estre inhumée et enterrée au cemetiere des pauvres dudict Hostel Dieu et avoir tel luminaire et service qu'il plaisa (*sic*) a son excecuteur..... ; item a donné et legué aux pauvres dudict Hostel Dieu tous et chascuns les biens qui luy compettent et apartienent, soient meubles, heritaiges (*immeubles*), sommes de deniers a elle deübz..... ; et ce pour aucunement recompenser ledict Hostel Dieu du bon traictement qu'elle espere luy estre faict en icelluy et pour autres causes dont elle a relevé lesdictz pauvres de toute preuve..... » (folio 218). — Pierre Joly, tailleur de pierre, et Catherine Saurine, sa femme, promettent à honorable homme Pierre Paulyn, maître et administrateur de l'Hôtel-Dieu de Bourges, « de nourrir, hospitalizer, entretenir d'habitz et autres choses necessaires Phelippes, pauvre fille demeurée orphelyne audict Hostel Dieu et ce jusques ad ce que ladicte Phelippes soit en aaige d'estre mariée a leur despens, et, oultre, l'entretenir aux escolles et luy faire aprandre a lire et mestier pour gaigner sa vie..... » (folio 218, verso).

E. 2375. (Cahier.) — 244 feuillets, papier.

1570. — Testament d'honorable homme Claude de Daron, seigneur dudit lieu, paroisse d'Oyé au pays de Mâconnais, présentement à Bourges : il désire être enterré en l'église de la paroisse où il décédera et, s'il décède en la paroisse d'Oyé, il veut être inhumé au tombeau de ses père et mère ; son héritier *universel* sera *Berthelomier* de Daron, son fils (folio 8, verso). — Marché de culture de vignes conclu entre David Pain, bourgeois de Bourges, et Étienne Bretyn, demeurant en la paroisse de Vasselay : « ..... c'est assavoir que ledict Bretyn a entreprins et promis, durant cinq ans, a les compter et commancer de la Sainct Martyn d'iver derniere passée, faire ou faire faire

de toutes fassons et proigner, le tout en saison deüe et suyvant la coustume du pays et duché de Berry et a ses despens, deux pieces de vignes, l'une contenant ung arpent ou environ assise au vinoble des Vignes Blanches et l'autre contenant troys cartiers ou environ, assise audict vinoble, appellée le Disme du Chien, plus une autre piece de vigne assise au vinoble des Regnardieres contenant ung cartier ou environ audict Pain appartenant, toutes en la parroisse de Vasselay, lesquelles ledict Bretyn a dict sçavoir, plus assermenter le serment desdictes vignes, le mettre hors d'icelles, icelluy serment applicquer au prosfict dudict Bretyn. Et, moyennant ce, auront lesdictes parties chascune d'elles la moictié des fruictz qui croisteront esdictes vignes chascun an et tous lesquelz fruictz lesdictes parties feront amasser a commungs fraictz et se partiront *(partageront)* aux perthuis desdictes vignes a la hautte, et sera tenu ledict Bretyn charroyer et faire charroyer a ses despens la moictié et part dudict Pain desdictz fruictz en ses cuves audict Vasselay. Ne pourra ledict Bretyn vendanger synon a la volonté dudict Pain, relevera les foussetz desdictes vignes, desfrichera les espines estans esdictes vignes, et, es places desdictes espines, fera faire des proings, le tout a ses despens. Et ne pourra cedder ne transporter le present marché a personnes quelzconques sans le voloir dudict Pain et, se faict le contraire, ce qu'il en fera sera nul..... » (folio 11). — Contrat d'apprentissage : Jacques Poullyot, carreleur, demeurant à Bourges, en la paroisse Saint-Médard, prend comme apprenti, pendant deux ans, Jean Rogier, fils de François Rogier, de Neuilly : «... Promet durant ledict temps monstrer et enseigner audict Jehan Rogier ledict mestier de carrelleur et autres choses honnestes a son pouvoir, icelluy nourrir et hospitalizer ; aussi ledict Jehan Rogier de l'auctorité dudict Françoys Rogier, sondict pere aussi present, a promis et sera tenu durant ledict temps servir ledict Poullyot audict mestier et autres choses honnestes, garder son prosfict, son domaige eviter et ne rompre ou soy despartir dudict service ledict temps durant, et moyennant les choses susdictes ledict Françoys Rougier pere sera tenu payer audict Poullyot la somme de quinze livres tournois par moictié dedans la Sainct Jehan Baptiste prochaine et l'autre moictié d'huy en ung an aussi prochain, autrement, asfaulte de satisfaire par lesdictes parties au contenu susdict, ont volu, assavoir ledict apprentilz, tenir prison jusques a fin d'accomplissement dudict service et ledict Françoys Rougier, pour desfault de payement de ladicte somme, estre excecuté et tenir prison..... » (folio 87, verso). — Testament de Jacques Levesque, fils de feu Jean Levesque et d'Agathe Charlemaigne, tailleur de draps, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Médard : Il désire être inhumé en l'église Sainte-Croix de Bourges, près de son père (folio 91, verso). — Partage de succession entre Claude Regnyer, bourgeois et marchand en la ville d'Issoudun, et maître François Regnyer, conseiller du Roi au siège présidial de Bourges, frères, enfants et héritiers de défunt honorable homme et sage maître François Regnyer, lieutenant général pour le Roi au siège et ressort d'Issoudun (folio 97). — Marché conclu entre noble homme Nicolas Riglet, conseiller du Roi, receveur général de ses finances à Bourges, sieur de Morie et de Sery, et Nicolas Baron et Simon Durant, maîtres tailleurs de pierre, demeurant à Sancerre, pour des réparations de maçonnerie à faire dans la seigneurie de Sery (folio 168). — *Adcense* de la prévôté de Nohant-en-Goût par maître Jean André, praticien, habitant Bourges, à Antoine Franc, demeurant audit lieu de Nohant (folio 173, verso).

E. 2376. (Cahier.) — 325 feuillets, papier.

1571. — Honnête femme dame Anne Damours, veuve d'honorable homme maître René Lecomte, conseiller du roi au siège présidial de Bourges, donne à ferme à prudent homme Louis Croezille, marchand à Bourges, pour 7 ans et moyennant par année 70 livres tournois en argent et 50 livres de chandelle, une maison sise au coin de la Porte-Neuve « pour aller de la rue du Charbonnyer a la rue des Auvendz et au Poix-le-Roy, qui jouxte par le devant le carrefour de la Porte-Neuve.... » (folio 16). — Simonnet Lhéritier, voiturier, demeurant à Bourges, promet à prudent homme Jean Thibault, marchand à Bourges, « de luy amener et conduire avec ses charrettes et chevaulx, de la ville de Lyon en la maison dudict Thibault audict Bourges, toute la marchandise qui luy déliv[re]ra et vouldra faire amener dudict Lyon audict Bourges ; laquelle marchandise ledict Lheritier sera tenu rendre bien et deüement conduicte et sans aucune tare audict Bourges dans quinze jours a compter du jour qu'il aura chargé ladicte marchandise audict Lyon et ce pour et moyennant la somme de troys livres tournois pour chacun cent, sur quoy il luy a payé contant la somme de dix livres dont il l'acquitte, et le reste ledict Thibault luy payera lors qu'il aura amené ladicte marchandise audict Bourges.... » (folio 101, verso). — Pierre Savignac, peintre et vitrier à Bourges, promet à honnête femme dame Marguerite Riglet, veuve de Jean Demisery, de faire trois vitres à la galerie de la maison de ladite dame et divers autres travaux de réparations détaillés dans l'acte (folio 106).

— Testament de dame Marguerite Riglet, veuve de Jean Demisery et auparavant d'Antoine Delaperrière, marchand, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Médard : « .... a recommandé son ame a Dieu son pere, le priant sy tost qu'elle sera separée de son corps la prandre et accepter en son paradis....; quant a ses biens que Dieu luy a prestéz en ce mortel monde elle en a donné a Estienne Delaperriere, filz de feu Antoine Delaperriere, son filz, la maison et logys ainsy qu'il s'extend et comporte, auquel elle demeure de present, assis en ceste ville de Bourges, parroisse dudict Sainct Medard, qui jouxte d'une part par davant la grand rue Montchevry, autrement dist de Saint-Sulpice, d'autre par ung long la maison et logis de noble homme Nycollas Riglet, conseiller du roy, son recepveur general de ses finances, estably à Bourges.... » (folio 174, verso). — « Inventaire des lettres, tiltres et enseignemens des rentes et adcenses et autres debvoirs deübz a la fabrice Sainct Medard de Bourges », dressé par le notaire Dyvoy à la requête des procureurs de ladite fabrique : « .... *item*, ung testament en latin par lequel apert Patroulle (*sic;* probablement pour : Pétronille) veuve de feu Pierre d'Aulbigny, avoir legué a ladicte fabrice la somme de 15 sols tournois de rente sur certaines maisons assises au bourg Sainct Sulpice prez la Boucherie dudict lieu, ou solloient demeurer Anthoine Berthier, Anthoine Bourillac et Claude Brochard dict Tallon; lesquelles maisons sont a present ars[es] et brullé[e]z par le moyen des troubles passéz.... » (folio 203). — *Esme* Berthier. maître boucher, et Gabriel Villatier, marchand boucher, demeurant à Bourges, vendent et promettent livrer à Antoine Tremeau, marchand parcheminier à Bourges, « toutes et chacunes les peaulx de mouton qu'ilz turont ou feront tuer en leur maison despuys ce jour d'huy jusques au jour de caresme prenant prochain venant, sans qu'il en puisse vendre d'aultres ne retenir aucunes ; lesquelles peaulx ledict Tremeau yra querir en leurs maisons ainsy qu'ilz turont leursdicts moutons, et, au cas que lesdicts Berthier et Villatier turont des moutons chabyns (1), ilz bailleront desdictes peaulx chabynes troys pour deux ; ladicte vente faicte pour et moyennant la somme de trente cinq livres tournoys pour chacun cent garny desdictes peaulx que ledict Tremeau leur payera au fur de la delivrance..... » (folio 235). — A la suite de la requête adressée aux gouverneurs de l'Hôtel-Dieu de Bourges par Louise Milleronne, veuve de Jean Billebault, et vu la pauvreté de cette femme, lesdits gouverneurs annulent la donation qu'elle avait faite de ses biens meubles et *heritaiges* (immeubles) à cet établissement, alors qu'elle y était soignée comme malade (folio 248). — L'Hôtel-Dieu de Bourges donne en *adcense* pour cinq ans et moyennant 26 sous tournois et deux plats de poisson par année, à Ursin Feillet, pêcheur, demeurant au bourg Saint-Sulpice-lez-Bourges, la rivière d'Orchepeau, au-dessous d'Ouzy, appartenant audit Hôtel-Dieu, et divers *islons* (îlots) (folio 304, verso).

(1) Moutons à laine frisée.

E. 2377. (Cahier.) — 206 feuillets, papier.

1572. — Étienne Bonnemain, marchand, demeurant à Bourges, donne en *adcense* pour jusqu'à la Saint-Jean-Baptiste 1573 et à partir de Pâques 1572, moyennant 40 livres tournois, à Jacques Jardyn, tapissier, demeurant à Bourges, une maison et ses appartenances, sises en la paroisse Saint-Médard, *rue de Monchevery* (aujourd'hui : rue Saint-Sulpice) (folio 32). — Contrat d'apprentissage : Jean Lambellot, marchand apothicaire à Bourges, prend comme apprenti pour trois ans Étienne Gillet, fils de prudent homme Paterne Gillet, collecteur de la Recette générale établie à Bourges ; « pendant lequel temps ledict Lambellot a promis. nourrir, hospitalizer ledict Etienne Gillet et luy monstrer et enseigner ledict estat d'appothicquaire a son pouvoir ; aussy a promis et sera tenu ledict Etienne Gillet durant ledict temps de troys ans de l'advis, auctorité et consentement dudict Paterne Gillet et de honneste femme Catherine Bezard, ses pere et mere, presens, servir ledict Lambellot audict estat d'appothicquaire et autres choses honnestes, garder le prosfict dudict Lambellot et son dommaige eviter et ne se despartir ou rompre ledict service durant ledict temps, et moyennant les choses susdictes lesdictz Paterne Gillet et sadicte femme, de luy auctorisée, et chascun d'eux seul et pour le tout renonçans au benefice de division et ordre de discution et oultre ladicte femme aux benefices du senat conseul (*sic :* pour senatus-consulte) Veleyen, a l'espitre du divin Adrian et autenticque « Si qua mullier *(sic)* », a elle donnéz a entendre par ledict notaire, par lesquelz les femmes ne se peulvent obliger pour autruy et mesmes pour leurs maris sans faire lesdictes expresses renonciacions, ont promis et seront tenuz payer et bailler audict Lambellot la somme de soixante dix livres tournois et une aulne de vellours du pris de douze livres tournois, ainsy qu'il s'ensuit : assavoir la somme de trente cinq livres tournois et aulne de vellours dedans la Sainct Michel prochaine et le reste, qui est trente cinq livres tournois, dedans la Sainct Michel... qui sera l'an mil V[c] soixante et treize ; davantaige, seront tenuz vestir et entretenir d'habitz, linge, solliers et de tous autres veste-

mens leurdict filz durant ledict temps, et pour deffault d'accomplissement des choses dessusdictes ont volu lesdictes partyes, assavoir ledict apprentilz, tenir prison jusques a entiere satisfaction dudict service de troys ans et lesdictz Paterne Gillet et sadicte femme estre excecutéz et leurs biens vendus et, asfaulte de fornir de meubles, tenir prison jusques asfyn de payement..... » (folio 130). — Jean Dubois, *raturier de parchemin*, demeurant à Bourges, vend à Claude Tonnellier, marchand parcheminier à Bourges, « toute la rature du parchemyn, bonne et loyalle, que ledict Duboys raturera despuys ce jourd'huy jusques au cours de Gien (1) prochain ; laquelle rature il delivrera audict Tonnellier sans que luy soit permis en vendre aucune chose ; ladicte vente faicte pour et moyennant la somme de cinquante solz tournois chascun cent de ladicte rature..... » (folio 135). — Maître Pierre de Villaige, greffier des Eaux et Forêts en Berry, cède à honorable homme maître Charles Bruère, procureur au siège de Bourges, la somme de 57 livres tournois à lui due à cause de Louise Johanneau, sa femme, par maître Jacques Johanneau, procureur au comté de Sancerre (folio 148). — Dame Anne Damours, veuve d'honorable homme maître René Le Comte, conseiller du Roi au siège présidial de Bourges, comme mère et légitime tutrice des enfants dudit défunt et d'elle, « baille pouvoir et puissance a Julien Bertheraud et Berthomier *(Barthélemy)* Cerize, laboureurs, parroissiens de Sainct Esloy de Gy, de garder le boys tailly apartenant ausdictz enffans dudict deffunct et d'elle, appellé le Boys de La Charmerays, assis audict Sainct Esloy, que soloit garder Macé Bertherand, et faire toutes prinses de bestes ou personnes qu'ilz y trouveront faisant dommaige, lesdictes prinses rapporter a justice et les faire sçavoir a ladicte dame, le tout dedans 24 [heures] après lesdictes prinses..... » (folio 157). — Contrat de mariage entre honnête personne maître François Prudhomme, étudiant en l'Université de Bourges, fils de défunt honorable homme maître *Yvonnet* Prudhomme, bourgeois de Bourges, et d'honnête femme *Guycharde* Rogier, et Jacquette Alabat, fille de défunt honorable homme maître Jacques Alabat, avocat au siège présidial de Bourges, et d'Anne Foucault, demeurant à Bourges (folio 186, verso).

E. 2378. (Liasse.) — 75 pièces, papier (avec table).

1766. — DOBREMEL (FRANÇOIS). — Marie-Françoise-Solange-Jeanne-Aimée Selerin, veuve de maître François Masson, sieur de Longpré, avocat en Parlement, secrétaire des commandements de S. A. S. Mademoiselle, demeurant à Bourges, paroisse de Notre-Dame du Séminaire, vend à maitre Louis Bernard, procureur au bailliage et présidial de Bourges, y demeurant paroisse Saint-Pierre-le-Guillard, une rente annuelle de 15 livres ; cette vente faite pour le prix de 300 livres payées par ledit Bernard (nº 5). — Maître Barthélemy Delarue, prêtre, curé de la paroisse de Neuvy-les-deux-Clochers, chanoine de l'Église de Nevers, tant en son propre nom que comme fondé de pouvoir de Jeanne et Marie Ramon, filles majeures et héritières de défunt maître Nicolas Magousté, procureur au bailliage et présidial de Bourges, vendent à maître Jean Blanchard, praticien à Bourges, paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud, ledit office de procureur au bailliage et siège présidial de Bourges et dans les autres juridictions de cette ville ; cette vente faite moyennant 1,000 livres (nº 17). — Assemblée des habitants de la paroisse de Saint-Florent devant la grande porte et principale entrée de l'église, à l'issue de la grand'messe et au son de la cloche, en la manière accoutumée, pour nommer quatre procureurs chargés de faire assigner, au nom de la collectivité, devant la maîtrise des Eaux et Forêts de Bourges, le sieur Bertrand, curé de cette paroisse, prévenu « de plusieurs délits, contraventions et malversations » tant dans les bois, vignes, que dans les autres biens dépendant de la cure ; sont élus à cet effet Jean Bertron, Jean Souchois père, Robert Peyroux et Philippe Guibouret (nº 26). — Messire Louis Gougnon, chevalier, seigneur des Miniers et autres lieux, chevalier de l'ordre royal militaire de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment de Chartres, demeurant à Bourges, paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud, donne en *adcense* à Pierre Philippes, manœuvre, demeurant au village de Chailleux, paroisse de Vorly, pour neuf années consécutives, commençant à la Saint-Michel prochaine, une *locature*, sise au village dudit Chailleux, consistant en une *maison à demeure*, toits, étables, 36 boisselées de terre, à la charge par le preneur de bien cultiver les terres, d'y donner toutes les façons et de les fumer lorsqu'il y mettra du bon blé, à peine de tous dépens, dommages et intérêts ; le présent bail fait moyennant la somme de 30 livres en argent, et, pour *menus suffrages*, un quart de chanvre femelle, deux poulets, deux poules et deux livres de beurre frais, le tout chaque année à la Saint-Michel (nº 30). — Maître Guillaume Prévôt de La Touzelle, praticien à Bourges, agissant au nom de messire Félix-Joseph Carraud l'aîné, prêtre, chanoine de l'Église d'Orléans, de messire Jean-Baptiste-Félix Carraud, garde du corps de Sa Majesté dans sa première compagnie et trésorier de France de la

(1) Le *cours* de Gien (Loiret) était la grande foire au parchemin.

Généralité de Berry, de messire Félix Carraud de L'Etang, chanoine de ladite Église d'Orléans, et de demoiselle Catherine-Marguerite Carraud, fille majeure, tous demeurant cloître et paroisse de Saint-Pierre-en-Pont en ladite ville d'Orléans, lesdits sieurs et demoiselle *se faisant forts pour* messire Félix-Joseph Carraud de Bonnière, leur frère, tous héritiers de feu messire Félix Carraud, leur père, requiert acte du dépôt qu'il fait présentement de sa procuration chez le notaire Dobremel, afin qu'il lui en soit délivré expédition avec le présent acte pour se présenter au Bureau des Finances de Bourges à l'effet de faire, au nom desdits sieurs et demoiselle, les foi et hommage dûs à Sa Majesté à cause du fief de La Charbonnerie, avec la terre et la métairie de la Petite-Grange de Villenoue, sis paroisse de Chouday et relevant de la Grosse Tour royale d'Issoudun (nº 31). — Contrat d'apprentissage : Jacques Changeux, maître tonnelier, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Fulgent, promet à Magdeleine Lamy, veuve de Claude Plissard, vigneron, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, d'apprendre à Antoine Plissard, son fils, le métier de tonnelier « à commencer depuis le jour de Saint Barthélémy prochain jusqu'au jour du mardy gras aussi prochain ; ledict Changeux a promis et s'est obligé de nourir et loger ledit Plissard pendant ledit temps et de lui montrer sondit metier en son âme et conscience et autant qu'il dependera de lui, sous la condition qu'icelui Plissard sous l'autorité de saditte mere obeira audit Changeux en tout ce qui sera licite, honneste et convenable audit metier. Le present marché fait à la charge par ledit Changeux de payer audit Plissard la somme de trois sols par jour à commencer ledit payement audit jour de Saint Barthelemy jusqu'au jour de mardy gras et ainsi continuer pendant ledit temps sous les peines de droit ; est convenu entre les parties que si ledit Plissard venoit a sortir avant le jour de mardy gras, ledit Changeux repettera contre ladite Lamy veuve Plissard et son fils tous depens, dommages et interests... » (nº 40). — Cheptel : Jean Grimou, journalier, demeurant paroisse de Lissay, reconnaît « avoir et tenir à titre de cheptel, croist et decroist, moitié perte et profit, du sieur Louis Cailloux, fils mineur procedant sous l'authorité du sieur Louis Cailloux père, maître de postes, à ce present, demeurants lesdits Cailloux père et fils en cette ville de Bourges, paroisse de Saint-Fulgent, ledit sieur Cailloux fils present et acceptant, une vache mère et sa suite pour la somme de 54 livres, promet et s'oblige ledit Grimou de les nourrir, loger, garder et hyverner ensemble ce qui en proviendra a ses frais et depens et du tout en rendre bon et fidel compte audit sieur Cailloux fils, lequel poura les exiger toutes fois et quantes, non obstant la coutume de ce pays et duché de Berry à ce contraire ; lors duquel exig le profit qui en proviendra, si aucun y a, sera partagé par moitié, ainsi que la perte s'il s'en trouve..... » (nº 48). — La table a pour titre : « Repertoire des actes faits par François Dobremel, notaire royal, reçû audit office le 7 mars 1766, au lieu et place de feu maître Nicolas Magousté, lequel est deceddé le 26 juillet 1765. »

E. 2379. (Liasse.) — 45 pièces, papier (avec table).

1767. — Assemblée des maîtres selliers dans une chambre dépendant du couvent des RR. PP. Carmes de Bourges, lieu ordinaire des réunions de la corporation, pour délibérer sur les mesures à prendre contre le nommé Claireté, maître bourrelier en la paroisse Saint-Bonnet, soupçonné d'exercer le métier de sellier : Jean Bruneau, syndic de la communauté, et le sieur Aumerle, commissaire de police, perquisitionnent au domicile de Clairеté et surprennent son gendre travaillant à réparer une selle. Clairеté est mis dans l'obligation de payer à la confrérie des selliers 30 livres de cire neuve, et après accommodement avec le syndic, il sera tenu de verser seulement la somme de 24 livres (nº 19). — Vente par Marie Daugy, veuve de maître Jean-Baptiste Garros, procureur au bailliage et siège présidial de Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Marché, à Pierre-Alexandre Gressin, praticien, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Marché, de l'office de procureur audit bailliage et siège présidial. et aux autres juridictions royales de Bourges, moyennant la somme de 1,000 livres (nº 24). — Assemblée des paroissiens de Saint-Fulgent de Bourges, pour la nomination d'auditeurs des comptes de la fabrique et d'un procureur fabricien (nº 45).

E. 2380. (Liasse.) — 77 pièces, papier (avec table).

1768. — Messire Charles Gilbert, prêtre, prieur-curé de la paroisse Saint-Fulgent de Bourges, demeurant au prieuré, donne en *adcense* à Gilbert Plissard, *coustre* (sacristain) de ladite paroisse, et à Catherine Olivier, sa femme, pour neuf ans et moyennant 70 livres par année, une maison près l'église Saint-Fulgent, appelée la maison presbytérale, plus une *cartelle* de terre à faire du chanvre, contenant 7 boisselées, appelée le Parc ou vulgairement le Prieuré de Saint-Fulgent, plus un petit jardin et la treille qui se trouve dans ledit Parc (nº 12). — Messire Charles Gilbert, prieur-curé de Saint-Fulgent, donne en *adcense* pour neuf ans et moyennant 24 livres par année,

à Claude Brault, aubergiste de l'hôtel où pend pour enseigne l'image Saint-Jacques, une pièce de pré, contenant un arpent, sise près *les Moulins-Bastards*, paroisse Saint-Pierre-le-Guillard (nº 24). — Jean-Baptiste Charlemagne, maître barbier et perruquier à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, fils de maître Simon Charlemagne, aussi maître barbier et perruquier à Aubigny, donne à Thomas Roy, écolier, étudiant en l'Université de Bourges, la somme de 240 livres, pour lui faciliter la continuation de ses études (nº 48). — Marcel Baudet, vigneron, demeurant dans le faubourg du Château, en la paroisse du même nom, vend à messire Jean-Baptiste-Étienne Perrotin, écuyer, seigneur du Moutet, demeurant audit lieu du Moutet, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, une pièce de vigne de la contenance d'un quartier *tiercier* ou environ, située au clos des Plantes de Boisvert, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard ; cette vente faite moyennant 6 livres de rente annuelle, amortissable en trois paiements (nº 62). — Maître Charles Rapin, conseiller du Roi, contrôleur à la Monnaie de Bourges, demeurant en cette ville, paroisse Saint-Pierre-le-Guillard, donne, à titre de rente annuelle, perpétuelle, foncière et inamortissable, à quatre vignerons de la paroisse Saint-Fulgent de Bourges, 18 boisselées de terres sises aux Chapelles, paroisse Saint-Ursin ; ces terres *jouxtent au soleil levant* la vigne du sieur Lajoye, marchand (nº 68).

E. 2381. (Liasse.) — 80 pièces, papier (avec table).

1769. — Jean Peaudecerf, dit Saint-Doulchard, vigneron, demeurant au village d'Asnières, paroisse de Saint-Privé-lez-Bourges, donne en *adcense* à Jacques Roux, aussi vigneron, demeurant audit village d'Asnières, pour sept ans et moyennant la somme de 27 livres par année, une maison sise au village d'Asnières, à la Grande Ausonnière, paroisse de Saint-Privé-lez-Bourges, qui consiste en une chambre à cheminée, un petit cellier, un *chaphaux* (échafaud), qui est dans la grange près de la maison, et une demi-boisselée d'*oulche*, sise aux Chaumes (nº 2). — Claude Callande, agissant comme fermier de la Commanderie de Saint-Jean de Bourges, dépendant de la Commanderie des Bordes, et conseiller de la ville de Bourges, donne à titre de ferme, pour neuf ans et moyennant 177 livres par année, à Claude Grassoreille, maître boulanger à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, une pièce de pré appelée le pré des Quatre-Bornes, située en la prairie Saint-Sulpice, contenant 4 arpents ou environ (nº 18). — Denis Dumoulin, entrepreneur des ouvrages du Roi, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, donne en *adcense*, pour six ans et moyennant 30 livres par année, à Gilbert Dumas, manœuvre, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Jean-le-Vieil, une maison sise en cette ville, rue du Vieil-Poirier, en ladite paroisse de Saint-Jean-le-Vieil (nº 22). — Jacques Garnier, maître boulanger en cette ville de Bourges, y demeurant paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, prend pour apprenti François Boisrot, fils majeur de Jean Boisrot, maître tonnelier à Bourges, paroisse Saint-Pierre-le-Guillard, et promet de lui « montrer et enseigner son métier de boulanger pendant l'espace d'un an,... pendant lequel temps ledit Garnier s'oblige de le nourir et loger ; lequel Boisrot a promis d'obeir en tout ce qui est licite et honneste audit Garnier sur les peines de droit, et ledit Garnier de traiter ledit François Boisrot humainement, moyennant quoy ledit Jean Boisrot pere, demeurant audit Bourges, susdite paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, présent, a promis et s'est obligé de donner audit Garnier pour ledit temps la somme de 66 livres et pour le droit de cire revenant à la communauté des maîtres boulangers la somme de 4 livres..... » (nº 54).

E. 2382. (Liasse.) — 50 pièces, papier (avec table).

1770. — Assemblée des maîtres maçons de Bourges, convoqués par Joseph Bonneau, syndic et procureur de la communauté, sous le porche de l'église cathédrale Saint-Étienne, lieu ordinaire de leurs réunions ; après délibération sur le procès pendant en la cour de Parlement entre eux et Jean Naudion, dernier maître reçu, les maçons décident de suivre ce procès jusqu'à l'arrêt définitif et de se pourvoir devant Sa Majesté pour obtenir lettres patentes sur leurs statuts qu'ils feront homologuer en la cour de Parlement et enregistrer au greffe de la Police de cette ville (nº 18). — Assemblée des paroissiens de Saint-Fulgent de Bourges, pour la nomination d'un nouveau procureur fabricien, d'un procureur honoraire, de conseillers et auditeurs des comptes de la fabrique (nº 49).

E. 2383. (Liasse.) — 78 pièces, papier (avec table).

1771. — *Damoiselle* Solange Toubeau, veuve du sieur Jacques Boyer, marchand libraire et imprimeur, demeurant à Bourges, paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud, reconnaît devoir au couvent des Pères Carmes de Bourges, 15 sous de rente annuelle, perpétuelle, imprescriptible et non rachetable (nº 9). — Michel Girault, étapier, et Françoise Hubert, reconnaissent devoir à

M. Louis Thoubeau de Maisonneuve, avocat en Parlement, conseiller du Roi, docteur agrégé en l'Université de Bourges, y demeurant paroisse Saint-Pierre-le-Guillard, la somme de 40 livres de rente annuelle (nº 48).

E. 2384. (Liasse.) — 68 pièces, papier (avec table).

1772. — Vente par François Turpin, vigneron, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Fulgent, à Jean Turpin, aussi vigneron, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, de la moitié de trois quarts de boisselée de terre en jardin, sise près le *moulin de La Chappe*, sur la chaussée, en ladite paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard; cette vente faite à la charge par l'acquéreur de payer au vendeur la moitié d'une rente annuelle de 100 sous (nº 63).

E. 2385. (Liasse.) — 65 pièces, papier (avec table).

1773. — Gilles Cherrier, maître perruquier, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Ursin, vend à Jean-Charles-Baptiste Minier, garçon perruquier, paroisse de Saint-Pierre-le-Marché, la lettre de maîtrise de l'état de maître barbier-perruquier-baigneur-étuviste audit Bourges, créé par édit de Sa Majesté en date du 23 mars 1673, ainsi que tous les ustensiles nécessaires à la profession; cette vente faite moyennant 1,400 livres, savoir : 800 livres pour la lettre de maîtrise et 600 pour les ustensiles (nº 22). — Contrat de mariage entre maître Barthélemy Dumont, notaire royal à Bourges, demeurant rue du Four-au-Roy, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, fils majeur de défunt maître François Dumont, aussi notaire royal et apostolique à Bourges, et de dame Marie-Anne Bruère, et demoiselle Marie-Anne Galbois, fille du sieur François Galbois, marchand, et de dame Marie Hémeré, demeurant paroisse Saint-Fulgent (nº 39).

E. 2386. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1774. — Jean Magnand, maître cordonnier, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Fulgent, s'engage à prendre comme apprenti Silvain Meusnier, fils de Pierre Meusnier, paveur, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, et de lui enseigner « le métier de cordonnier pendant le temps de deux années qui commenceront le premier aoust de cette presente année; ledit Magnand promet et s'oblige de le nourir, loger et chauffer pendant lesdittes deux années et lui montrer sondit metier en son ame et conscience et autant qu'il dependera de lui sans lui rien cacher sous la condition qu'icelui Meusnier fils, sous l'authorité de sondit pere sera tenu d'obeir audit Magnant en tout ce qui sera licite, honneste et convenable audit métier. Le present marché fait moyennant la somme de cinquante quatre livres, de laquelle il en a été payé avant ces presentes celle de douze livres audit Magnant, qui en quitté et quitte ledit Meusnier, lequel promet et s'oblige de payer quinze livres au jour de Noël prochain sous les peines de droit; et pour le surplus, qui est celle de vingt sept livres, ledit Meusnier promet et s'oblige de payer audit Magnant dans un an a compter de ce jour sous les peines d'execution en tous ses biens, une execution non cessante pour l'autre, ainsi que de payer a la communauté des maîtres cordonniers quarante sols pour la cire; est convenu entre les parties que dans le cas que ledit Meusnier fils viendroit à sortir avant la fin des deux années, ledit Pierre Meusnier pere, promet et s'oblige de payer audit Magnant pour dommages et interests la somme de trente livres; lequel Magnant promet aussi et s'oblige de payer audit Meusnier pareille somme de trente livres pour dommages interests dans le cas ou il metteroit dehors ledit Meusnier fils avant les deux années » (nº 55). — Acte de dépôt entre les mains de François Dobremel, notaire, par Étienne Pichonnat, vigneron, l'un des procureurs fabriciens de la paroisse Saint-Fulgent de Bourges, d'une copie d'une transaction passée entre le chapitre de la Sainte-Chapelle du Palais-Royal de Bourges et le prieur-curé de ladite paroisse de Saint-Fulgent en août 1421, copie dont la fabrique pouvait avoir besoin à cause d'un procès actuellement pendant entre messire Pierre Huet, prieur-curé de Saint-Fulgent, et le chapitre de la Sainte-Chapelle. Suit un passage de cet acte de 1421 au nom de l'official de Bourges : « Officialis Bituricensis salutem in Domino. Noveritis quod, cum prioratus Sancti Fulgentii Bituris, de patronatu quondam et collatione monasterii Sancti Martini Plenipedensis, ordinis Sancti Augustini, Bituricensis diocesis, existens, et ad collationem abbatis pro tempore dicti monasterii spectans et pertinens, qui prioratus dudum fuit per sanctam fidem apostolicam Sacre Capelle Sancti Salvatoris palatii Bituricensis cum suis juribus, pertinentiis universis unitus et incorporatus, et istius prioratus priores pro tempore ab antiquo et tali et tanto tempore ac per tale et tantum tempus quod memorie hominis contrarium non existebat tenerentur ad onera sequentia sive onera que sequuntur supportare : primo, teneretur prior pro tempore dicti prioratus Sancti Fulgentii vitam suam dare, facere et ministrare rectori seu curato pro tempore parochialis ecclesie dicti Sancti

Fulgentii vitam suam, videlicet talem panem, tale vinum et talia cibaria sicut ipsi priori et ad mensam ejusdem prioris omni hora licita et debita, sicut ipsi priori ; item, teneretur idem prior tradere et ministrare dicto curato in domo sua suis propriis sumptibus, missionibus et expensis, unum clericum habilem, sufficientem et idoneum pro serviendo dicto curato in servitiis divinis et aliis licitis et honestis..... » (nº 56).

E. 2387. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1775. — Messire Charles Egros, prêtre, chanoine de Notre-Dame-de-Salles, demeurant *rue de Samson,* paroisse Saint-Ursin de Bourges, vend à Charles Galbois fils, une maison sise en cette ville, *rue Parerie* ou *Parisis,* moyennant la somme de 1,300 livres (nº 33). — François Saulé fils, maître tourneur à Bourges, demeurant paroisse Saint-Pierre-le-Guillard, reconnaît devoir une rente foncière de 20 livres à la commanderie des Bordes, ordre de Saint-Jean de Jérusalem, pour une maison sise grande rue d'Auron, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard (nº 37). — Ratification de vente de maison consentie par Jean-Baptiste Lajoye fils et *demoiselle* Dauphine Collas, son épouse, au profit de Jean Pacaud, maître maréchal à La Châtre (nº 42). — Abandon de droits mobiliers consenti par Pierre Miterrant, caporal au régiment de Bourgogne, René Berthet, journalier, Catherine Miterrant, sa femme, au profit de Jean Miterrant, leur frère (nº 44). — Contrat d'apprentissage : Antoine Pithard, tailleur, demeurant paroisse de Villeneuve-sur-Cher, promet à Jean Laisné, marchand huilier, demeurant paroisse de Saint-Florent-sur-Cher, « de montrer et enseigner à Louis Laisné son fils mineur, à ce present et acceptant,... le métier de tailleur... sans lui rien cacher, [le] nourir, blanchir et coucher et chauffer pendant le temps de deux années qui commenceront de ce jour et finiront à pareil jour ; lequel dit Louis Laisné, sous l'authorité dudit Jean Laisné, son père, promet et s'oblige d'obeir audit Pithard et faire tout ce qui sera necessaire concernant ledit metier ; le present marché fait moyennant que ledit Jean Laisné promet et s'oblige envers ledit Pithard de faire rester ledit Louis Laisné, son fils, pendant l'espace de deux années, et dans le cas où ledit Louis Laisné ne resteroit pas chez ledit Pithard pendant lesdittes deux années, ledit Jean Laisné promet et s'oblige de donner audit Pithard pour dedommagement la somme de 50 livres a peine d'execution en ses biens, une exécution non cessante pour l'autre, et de tous depens, dommages et interests..... » (nº 48). — Reconnaissance d'une rente de 20 livres consentie par dame Anne-Rose Moreau de Chassy, veuve de messire Étienne-François Gassot, chevalier, seigneur de Deffens, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Oûtrillet, au profit des révérends pères Carmes de cette ville (nº 52). — Reconnaissance de 10 livres de rente consentie par Ambroise Michel, vigneron au faubourg du Château-lez-Bourges, même paroisse, au profit de maître Louis Toubeau de Maisonneuve, avocat en Parlement, docteur agrégé en l'Université de Bourges, y demeurant paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard (nº 54).

E. 2388. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1776. — Les RR. PP. Ambroise Lavinay, licencié de Sorbonne, prieur, vicaire du couvent de Notre-Dame des Carmes de Bourges, Félix Bonnault, Joseph Bonnet, Pierre Frerost, Isidore Guesnet, prêtres et religieux dudit couvent, capitulairement assemblés, donnent à bail *(accense)* pour neuf ans et moyennant 300 livres par année, à messire Clément Agard des Tureaux, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien capitaine des grenadiers, régiment de la Vieille Marine, demeurant à Bourges, paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud, une maison et ses dépendances, sises à Bourges, vis-à-vis le collège Sainte-Marie, paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud (nº 36). — Évaluation à la somme de 1,000 livres des offices de conseiller du Roi, lieutenant général de police, de commissaire enquêteur et examinateur au bailliage royal de Mehun-sur-Yèvre par maître Jean-René de la Vareine, licencié en lois, demeurant en la ville de Mehun, fils et héritier de feu maître Étienne de la Vareine, pourvu de ces offices, qui, à sa mort, étaient tombés « en parties casuelles » (nº 44). — François Thévin, marchand, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, donne en *adcense annuelle,* moyennant 40 livres par année, à Claude Bailly, vigneron, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, une maison sise *rue du Pont de Paris,* en ladite paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard (nº 64).

E. 2389. (Liasse.) — 109 pièces, papier.

1777. — Les paroissiens de Villeneuve-sur-Cher autorisent la fabrique à placer une somme de 1,200 livres sur l'emprunt que vient de faire l'ordre du Saint-Esprit (nº 41). — Bail du domaine de Puyvallée, appartenant à messire Philippe-Jacques de Bengy, chevalier, seigneur de Puyvallée, Coulers et autres lieux (nº 50). — Louis-

Nicolas Fontaine, bachelier en droit, demeurant en la paroisse de Saint-Florent, agissant au nom de messire Pierre-Joseph Delestang, écuyer, seigneur de Saint-Florent, Saint-Caprais, Le Turlivin et autres lieux, conseiller du Roi, lieutenant général honoraire au bailliage de Berry et siège présidial de Bourges, demeurant ordinairement à Issoudun, fait foi et hommage à dame Adélaïde-Olympe Sinson, veuve de messire Claude Soumard, écuyer, seigneur de Villeneuve-sur-Cher, et à messire Philippe-Jacques Bengy *(sic)*, chevalier, seigneur de Puyvallée, Vasselay, Coulers et autres lieux, pour une pièce de bois mouvante de la seigneurie de Villeneuve; cette pièce de bois, qui jadis faisait partie des bois de Bour et des Trousseaux, touche, au midi, « le chemin de l'ancienne chaussée de Cezar tirant vers le lieu de Saint-Florent » (nº 87). — Anne Huet, veuve de maître Étienne Roze de Grandmaison, conseiller du Roi, président du Grenier à sel de la ville de Bourges, y demeurant paroisse de Saint-Jean-le-Vieil, donne en *adcense* pour neuf ans à Jean Mallet, manœuvre, demeurant au village de Villemont, paroisse de Sainte-Solange, une locature appelée l'Huilerie, sise audit village de Villemont, et consistant en 87 boisselées de terres labourables; le présent bail fait moyennant 120 livres en argent « et pour *suffrages* trois quarts de chanvres, deux de femelles et un de masles, deux poulles, deux poulets, deux chappons, deux livres de boeures, deux fromages de brebis, deux cent de gluys blancs..... » (nº 101).

E. 2390. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1778. — Jeanne Coulon, veuve de Michel Amelin, tisserand en toile, demeurant à Bourges, paroisse de Notre-Dame-du-Fourchaud, donne en *adcense*, pour neuf années et moyennant 60 livres par an, à François Thorette, imprimeur à la manufacture royale de Bourges, y demeurant paroisse de Saint-Pierre-le-Marché, une maison sise en cette ville, *rue du Coing de Pétout*, susdite paroisse (nº 16).

E. 2391. (Liasse.) — 105 pièces, papier.

1779. — Les RR. PP. Carmes de Bourges donnent à bail à Jean Boiteau, laboureur, une métairie appelée La Guérinerie, sise paroisse Sainte-Solange; ce bail fait pour neuf ans et moyennant 600 livres en argent, plus, pour les *menus suffrages*, deux paires de chapons et six paires de poulets *bons et recevables* (nº 4). — Louis Ponet, maître barbier-perruquier-baigneur et étuviste à Bourges, demeurant paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, promet à Jacques Robert, domestique chez le sieur Dalmez, sous-lieutenant de la maréchaussée de Bourges, demeurant en cette ville, paroisse de Notre-Dame-du-Fourchaud, « de montrer et enseigner l'état de perruquier-barbier-baigneur et étuviste à François Robert, son fils, sans luy rien cacher concernant ledit etat de perruquier, à la charge aussi par ledit François Robert fils, sous l'autorité de sondit père, d'obéir audit sieur Ponet en tout ce qui sera honneste et licite concernant ledit etat; ledit sieur Ponet s'obligeant de le nourir, blanchir, eclairer et faire racommoder pendant le temps de trois années consecutives, qui commenceront au jour de Saint-Jean-Baptiste prochain; dans le cas où ledit François Robert fils viendroit à sortir avant lesdittes trois années, ledit Jacques Robert pere s'oblige de le faire rentrer et dans le cas où il ne pourroit le faire rentrer, il sera tenu de payer pour dedommagement audit sieur Ponet quatre livres par mois jusqu'a fin desdittes trois années. Le present marché fait outre pour et moyennant le prix et somme de 120 livres pour lesdittes trois années, sçavoir soixante presentement payée[s] comptant en espèces de ce jour a la vue des notaires soussignés par ledit Robert père audit sieur Ponet et pour les soixante livres restants ledit Robert promet et s'oblige de les payer du jour de Saint-Jean-Baptiste prochain en un an..... » (nº 62).

E. 2392. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1780. — Maître Claude Boyer, conseiller du Roi, juge-garde des monnaies de la ville de Bourges, y demeurant paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud, donne en *adcense*, pour neuf années et moyennant 26 livres par an, à Marie Mallet, veuve de François Roux, jardinier, et à Louis Roux, jardinier, demeurant à Bourges, paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud, une partie de la maison qu'il tient en *adcense* des RR. PP. Carmes de Bourges (nº 13). — François Génevrier, maître boulanger à Bourges, paroïsse Saint-Médard, donne en *adcense*, pour neuf années et moyennant 50 livres par an, à Guillaume Dubois, vigneron en la paroisse Saint-Fulgent, une maison sise *rue des Sus*, paroisse de Saint-Fulgent (nº 16).

E. 2393. (Cahier.) — 47 feuillets, papier (en mauvais état).

1772-1780. — Table des minutes du notaire François Dobremel depuis 1772 inclusivement.

E. 2394. (Registre.) — 294 feuillets, papier (avec tables).

1541-1544. — DORLÉANS (ADENET). — Testament de *Robynette* Garreau, veuve de Guillaume Chapponneau, marchand hôtelier à Bourges, paroisse Saint-Bonnet : « ... Veult et entend après son trespas estre inhumée et enterrée au semetiere de ladicte parroisse de Sainct Bonnet de ceste ville de Bourges, pres et joignant le lieu ou ledict deffunct Guilleaume Chapponneau est inhumé et enterré, estre mise après son deceps en ung sercueur et estre portée par six prestres ou chappellains de ladicte eglise du lieu ou elle deceddera jusques en ladicte eglise Sainct Bonnet; a chascun desquelz prestres veult et entend estre payé vingt deniers tournoys..... » (folio 4). — Vente par Mathurin Beauperreau, prêtre, demeurant à Bourges, en la paroisse de Saint-Médard, à Antoine Cossat, demeurant en cette ville, même paroisse, d'une maison sise en la paroisse Saint-Ambroix, en la *rue de Cul-de-Sac* (folio 76). — Procès-verbal d'élection, en la salle du monastère de Notre-Dame-des-Carmes de Bourges, en 1541, de Pierre Odet, Robert Nicquet, Étienne de Crosses, Guillaume Alabat, Étienne Corot, Philippe Dupont, maître Nicole Auger et maître Jacques Piedplat comme conseillers de la ville pour le quartier de Saint-Sulpice. Chaque électeur donne à haute voix les noms des candidats qui ont sa préférence. Parmi les électeurs : maître Louis Hemetout, *Esmon* Maret, Laurent Auclerc, Jean Coillebault, *Austrille* Palluau, Louis Cueurdoulx, Simon Boydelesgue, Jean Jaupitre, Jean Lauverjat, etc. (folio 134). — « Roolle de la grant taille du roy nostre sire mise sus et imposée sur les manans et habitans de la paroisse de Vignou soubz les Ays pour l'année finissant le dernier jour de decembre l'an 1542. » A noter qu'il « n'y a aucuns nobles demourans en ladicte parroisse » (folio 149). — Les prévôts des ouvriers et monnayeurs de la Monnaie de Bourges du serment de France et de l'Empire certifient aux généraux des Monnaies à Paris qu'après avoir, à la requête des maire et échevins de Bourges, cherché un immeuble commode pour y installer la Monnaie du Roi suivant ses lettres patentes, leur choix s'est arrêté sur « une grand place estant soubz la Chambre de ladicte Ville et deux maisons auprès d'icelle, le tout le longs de la grant rue de Myrebeau tirant de la porte Gordaine a la porte Sainct Sulpice estans en lieu emynant et apparant en la grant rue de ladicte ville » (folio 166). — Maître Jean Gymbal, habitant de la ville de Montpellier, présentement maître particulier de la Monnaie de Bourges, « de son bon gré et bonne voulunté, en ensuyvant les ordonnances du roy nostre sire de bailler pleige et causion pour raison du faict et charge de ladicte Monnoye, a ce jour d'uy presenté et baillé pour pleige et causion es presences de maistres Jehan Durand et Michel Amat, gardes de ladicte Monnoye de Bourges, noble homme Guillaume Julyard, seigneur de Boys de Vefvre en la parroisse de Solangy demourant audict lieu; lequel Julyard, present, de son bon gré et bonne volunté sans aucune contrainte, a icelluy Gymbal maistre susdict pleigé et causionné, pleige et causionne de la somme de quatre mil livres tournois tant pour la seûretté des deniers du roy comme des marchans changeurs et autres personnes qui livront (*sic*, pour : livreront) or, argent et billon audict Gymbal en ladicte Monnoye; et a ce c'est ledict Julyard obligé luy et ses hoirs et a obligé tous et chascuns ses biens meubles et immeubles presens et advenir quelzconques..... » (folio 180).

E. 2395. (Registre.) — 104 feuillets, papier (avec table).
(En très mauvais état.)

1541-1542. — Accord à la suite d'un procès entre Jean Bouer, monnayeur en la Monnaie de Bourges, demeurant en cette ville, paroisse de *La Fourchault*, et Jean Cosson, fils de Pierre Cosson, aussi demeurant à Bourges, en la paroisse de Saint-Pierre-le-Marché, et monnayeur en ladite Monnaie, « pour raison de certains exceps que ledict Bouer maintenoyt lui avoir estéz *(sic)* faictz par ledict Cosson et dont il avoit esté faict informations, et ledict Cosson maintenoyt le contraire; par quoy lesdictes parties estoient en voie de tomber en grans fraiz et involucion de procès » : Cosson paye comptant à Jean Bouer la somme de 25 sous tournois, et le différend est considéré comme terminé (folio 65).

E. 2396. (Registre.) — 212 feuillets, papier (en très mauvais état et incomplet).

1542-1544. — Prudent homme Laurent Auclerc, bourgeois et marchand, demeurant à Bourges, fait « poyser par sire Nicolas Ragueau, orfevre, demeurant audit Bourges, la vessalle d'argent qui s'ensuit : premierement, une cruye *(cruche)* d'argent, qui c'est trouvée du poix de douze marcs, deux flacons d'argent poisés emsemble qui se sont trouvés du poix de quatorze marcs quatre onces, et ung quoquemart et une couppe avec son couvercle poisés ensemble qui se sont trouvés du poix de huit marcs moins demye once, le tout armoysié des armoisies de monseigneur le mareschal d'Aubigny et de feüe madame, excepté la coppe qui n'est point armoysié[e], montant en tout ledict poix trente quattre marcs troys onces et demye; duquel poix ledict Auclerc a requis lettre a moy notaire

susnommé pour luy servir et valloir en temps et lieu ce que de raison..... » (folio 41). — Jean Serclerc, brodeur à Bourges, délivre à honorable homme Jean George, maître de la Monnaie de Bourges, demeurant en cette ville, les objets et ustensiles se trouvant dans la maison de ladite Monnaie dont il avait la garde provisoire; cette délivrance faite conformément au mandement de messieurs les généraux conseillers du Roi sur le fait des monnaies (folio 62). —Mention, au bas d'un acte insignifiant, parmi les témoins, du peintre berruyer « prudent homme Jehan Lescuyer » (24 juin 1544) (folio 132). — Prudent homme Laurent Auclerc, marchand, demeurant à Bourges, remet aux mains de noble homme Jean George, maître particulier de la Monnaie de cette ville, « l'or et l'argent non monnoyé qui s'ensuit : premier, huit marcz une once cinq groz vesselle d'argent; ung lingot poisant cinq onces et demye ung denier argent; vingt deux marcz sept onces sept groz argent de cendrée; troys marcz cinq onces ung denier six grains or en une chesne; quatre onces quatre deniers six grains or en plusieurs ferruzes et fers d'or; deux marcz quatre onces deux groz et demy testons et autres pieces de monnoye et ferruze d'argent; vingt neuf marcz deux onces six groz et demy de vaches et ung marc six onces et demy de griboriz (?); le tout enregistré par ledict maistre ». Dont acte. Parmi les témoins : Jean Lebas, garde de la Monnaie (folio 135). — Noble homme Jean George, seigneur du Mannay, maître particulier de la Monnaie de Bourges, âgé de 56 ans, honorables hommes Jean Lebas, âgé de 47 ans, Pierre Fradet, âgé de 35 ans, gardes de ladite Monnaie, Guillaume Mygonet, prévôt des ouvriers, âgé de 56 ans, et Pierre Cosson, ouvrier à la Monnaie, âgé de 65 ans, attestent unanimement « qu'ilz congnoissent Jehan Rychot, essayeur de ladicte Monnoie, lequel chascun jour exerce ledict office d'essayeur, et est en bonne prosperité et seing de sa personne, et ainsi l'ont juré et affermé les dessusdiz par davant ledict notaire. Dont et desquelles choses susdictes Rychard Audiger, affyneur d'or et d'argent en ladicte Monnoie, present, a requis lettres audict notaire, qui luy a octroyées en ceste forme pour luy servir en temps et lieu ce que de raison..... » (folio 219).

E. 2397. (Registre.) — 155 feuillets, papier (avec table). (En très mauvais état ; incomplet.)

1543-1544. — Sur le 1er folio, ces notes : « Despuys mon institucion jusques au XIIIIe juillet MvcXLIIII, maistre Françoys Chambellan, etc., garde du seel. Dudict jour XIIIIe juillet jusques au IIe mars du susdict [an], maistre Françoys de Laubespine, lieutenant general, etc., garde dudict seel ; l'office de garde vaccant. Du IIe jour de mars l'an MVc quarente quattre, Nycolas de Ganay, sieur d'Azy, conseiller du roy nostre sire en son Grant Conseil et garde du seel estably aux contractz de la prevosté de Bourges. » — Jean Garnier, imprimeur, demeurant à Bourges, en la paroisse de Saint-Ursin, promet à prudent homme Laurent Auclerc, marchand, demeurant aussi à Bourges, en la paroisse Saint-Médard, « d'imprimer la quantité de douze cens et demy d'heures, usaige de Bourges, bien et deüement au pris de trente solz tournois pour journée, et ou il y aura aucune faulte ausdictes heures ledict Garnier sera tenu et a promis de les reffaire a ses despens, et pour faire lesdictes heures ledict Auclerc a promis et sera tenu fournir de pappier a raison de seize solz tournois pour chascune rame; et icelles heures imprimée[s] seront mises par ledict Garnier et Auclerc en une bouticque pour vendre a commungs fraiz et par moitié de gaing ou de perte qu'il y pourra avoir, et de laquelle impression ledict Garnier ne pourra en imprimer d'autres que ladicte quantité ne soit vendue sans le vouloir et consentement dudict Auclerc ; et, a faulte d'accomplissement des choses dessusdictes par l'une desdictes parties, ont volu et consenti respectivement payer l'une a l'autre ou aux siens tous coustz, fraiz, missions et despens, dommages et interestz, obligeant, etc.; renonceant, etc. Faict a Bourges le tiers jour d'avril l'an 1543, après Pasques..... » (folio 2). — Jean Garnier, imprimeur à Bourges, paroisse Saint-Ursin, promet à Laurent Auclerc, marchand à Bourges, paroisse Saint-Médard, « d'imprimer ung livre nommé *Emtiphonarium* (sic) *festivitatum Domini et Beate Marie*, bien et deüement a ses despens, avec ce obtenir previlleige du roy d'icelluy imprimer avec inhibicions et deffences a tous autres de ne imprimer ledict livre jusques a tel temps que l'on pourra avoir ledict previlleige, et ou il y aura et se trouvera aucune faulte a ladicte impression sera tenu ledict Garnier, aux interestz dudict Auclerc, a reffaire ladicte impression a ses despens, et d'icelluy livre en imprimer la quantité de six cens et ung quarteron ou environ et non plus sans le voloir et consentement dudict Auclerc ; et, moyennant ce, sera taxé et aura ledict Garnier pour chascune journée d'impression quarente solz tournois ; et aussi ledict Auclerc a promis et sera tenu fournir de pappier audict Garnier pour faire ladicte impression a la raison de vingt un solz tournois pour chascune rame, dont ledict Auclerc a fourny audict Garnier, comme il disoit, vingt neuf rames dudict pappier ; et, tous fraitz faictz ou affaire *(sic)* pour ladicte impression dessus

declairéz et autres, lesdictz Auclerc et Garnier ont promis et seront tenuz les payer par moytié; et iceulx libvres et impression faicte, que ledict Garnier a promis faire dedans Pasques prochenement venant, seront iceulx venduz par moitié au pris qui sera par eulx advisé, et l'argent provenant desdictz livres parti *(partagé)* entre eulx par moitié..... » (folio 116).

E. 2398. (Registre.) — 96 feuillets (avec table).
(En très mauvais état; incomplet.)

1543-1544. — Honnête femme Laurence Faulconnyer, veuve de maître Jean Ragueau, notaire royal, demeurant à Bourges, reconnaît avoir reçu de prudent homme Thomas Lejay, tuteur des enfants de Guillaume Lejay, la quantité de deux setiers de froment et de deux setiers de seigle, partie d'une rente perpétuelle due à ladite veuve sur une métairie en la paroisse de Crosses (folio 236, ancienne foliotation).

E. 2399. (Registre.) — 316 feuillets (avec table).
(En mauvais état de conservation; incomplet.)

1545-1548. — Testament de noble et révérend père en Dieu maître Jacques Colin, abbé de Saint-Ambroix de Bourges, prieur de Saint-Pourçain : « ... Premierement a volu (que), si Dieu faict son commandement de luy, son corps estre inhumé en l'eglise dudict Sainct Ambroys...; a institué... Germain de Griffet, son nepveu, son heritier universel et pour le tout de tous et chascuns ses biens meubles et heritaiges..., soubz la charge et condition de bailler et delivrer des biens de sadicte succession... la somme de mil livres tournois a Françoyse Colin, sa cousine germaine, pour ayder a se marier; lesquelz pour ce faire seront venduz, si mestier est, jusques a la concurrance de ladicte somme; aussi veult et entend que ladicte Françoyse preigne pour marry et espoux Jehan Perrin pour l'inteligence qu'il a de ses affaires...; *item*, veult et ordonne estre baillé a damoiselle Claude de Chamellet, femme de [Geoffroy de] Vigne, [lieutenant de Souvigny], une chambre de tappisserie, contenant dix pieces, appellée la tappiceryе de Sansson ou des bestes au choix et obtion de ladicte damoiselle...; *item*, veult et ordonne estre baillé a une petite fille qu'il a mise en pencyon cheux *(chez)* Duchapt, apothicaire a Sainct Pourçain, la somme de 50 livres pour l'ayder a marier...; *item*, donne et legue a Loys Collin, son cosin, estudiant a Paris, toute sa librairie *(bibliothèque)*; *item*, donne et legue a l'eglise de son abbaye dudict Sainct Ambroys la tappiceryе qui est de present tendue en la salle basse et en la chambre ou est ledict reverend, pour servir de tappisserie a ladicte eglise es bonnes festes;... *item*, donne et legue ledict reverend a son colleige des Bons Enffans de Paris les meubles a luy appartenans estans ou logys dudict colleige, sauf les vaisselle d'argent et robbes estans es coffres oudict logys ensemble lesdictz coffres et la librairie que ledict reverend a reservé, savoir lesdictz vaisselle d'argent et habillemens a sondict heritier et la librairie oudict Loys Colin;... *item*, charge expressement ledict reverend ses executeurs du present testament ensemble sondict heritier de soliciter et prier les seigneurs et reverendissimes cardinaulx de Bellay et de Chastillon es mains desquelz il a mys ses beneffices de ayder et pourvoir sesdictz nepveux et cosins et les garder de mandicité ad ce qu'ilz puissent avoir moyen d'honnestement vivre a l'advenir, ainsi que ledict reverend a bonne et parfaicte fiance et fidelité ausdictz seigneurs reverendissimes cardinaulx..... » (folio 41, anc[t] 184). — Antoine Martin, peintre et vitrier, natif de Guéret en la Marche, promet à prudent homme Jacques Desbroces, aussi peintre et vitrier, demeurant à Bourges, « le servir luy et ses œuvres de sondict estat et aultres choses licites et honnestes durant ung an a commancer en jour d'huy et pendent lequel temps et faisant ledict service, ledict Desbroces a promys luy montrer l'art et industrie de paintre et vitrier a son pouvoir et le nourrir et hospitaller a ses despens pour et moyennant que ledict Martin sera tenu et a promis payer audict Desbroces la somme de six escuz d'or soleil a payer a troys termes esgaulx de quatre en quatre moys » (folio 89, anc[t] 237). — Pierre Le Normant, orfèvre, demeurant à Bourges, en la paroisse de Notre-Dame-du-Fourchaud, promet « tenir en son hostel André Boullier, filz de feu Savinien (?) Boullier, de la ville de Lyon, present, et monstrer audict Boullier l'estat de pourtraicture seullement, et le tenir a ce faire deux ans entiers a commancer de ce jourd'uy, le nourrir et hospitaller bien et convenablement selon sa qualité pour et moyennant que ledict Boullier sera tenu tenir bonne residence en l'hostel dudict Lenormant ledict temps et le servir audict estat de pourtraire et aultres choses licites et honnestes et aussi moyennant la somme de huit escuz d'or soleil que prudent homme Mathurin Blanville dict Allemant, imprimeur lybraire a Lyon demourant pres des Cordeliers audict Lyon, a l'enseigne de la Main, present et de son bon gré, a promis payer a icelluy Le Normant, et sur laquelle somme luy a payé et avancé troys testons vallant trente troys solz tournois..... » (folio 169, anc[t] 317). — En présence de Guillaume Mareschal et Adenet Dorléans, notaires

royaux ordinaires en Berry, « honnorable homme maistre Charles Gyrard, bachelier en droict, s'est transporté par devers et a la personne de maistre André Levescat, recteur en l'Université de ladicte ville de Bourges, auquel il a dict et remonstré que, en proceddant a l'election de l'office de scribe de ladicte Université en la congregation qui en fut faicte dernyerement, il luy avoit faict grand tort en ce qu'il avoyt desnyé a messire Pierre de La Roche, docteur regent en ladicte Université et comme procureur de maistres Françoys Hunault dict de La Croix, Mathieu Jolly et Françoys Sollet, procureurs des nations de Touraine, Acquitaine et Berry de faire faire lecture des procuracions qu'ilz avoient passées audict de La Roche contenant l'election dudict Gyrard audict office de scribe, et oultre de n'avoir voulu recepvoir dudict de La Roche l'eslection qu'il fist d'icelluy Gyrard oudict office en vertu de leursdictes procuracions; neantmoings auroyt conclud au prouffict d'un nommé Pierre Poirot, serviteur de maistre Nicolas de Gannay, en recepvant les voix et suffraiges d'aulcuns escolliers eulx disans procureurs desdictes nations contre verité, ce que ne pouvoit ignorer, et encores auroit despuys receü ledict Poirot oudict office par dessus son appel et contre l'oppinion des docteurs. Lequel Levescat a dict et declayré audict Gyrard qu'il est vray que ledict de La Roche l'avoyt esleü comme procureur desdictz Hunault, Jolly et Sollet, procureurs desdictes nations de Touraine, Acquitaine et Berry, et luy auroyt baillé et mys entre ses mains en ladicte congregation et ou commencement d'icelle lesdictes procuracions, le requerant d'en faire faire lecture; ce qu'i[l] n'auroit peü ou voullu faire, obstant l'empeschement a luy faict par le procureur de l'Université et tumulte des escolliers en armes, estans en ladicte congregation tenant le party dudict Poirot, qui le vouloient oultraiger s'il eüst faict faire ladicte lecture et receü l'eslection dudict Girard faicte par ledict de La Roche comme procureur des dessusdictz procureurs desdictes nations qui semblablement ne se oserent trouver en ladicte congregation pour crainte desdiz escolliers qui les menassoyent et qui oultrageoient grandement ledict de La Roche pour avoir esleü ledict Gyrard, qui fut cause que, pour la crainte de sa personne, il conclud pour ledict Poyrot combien que ledict Gyrard eüst le plus de voix et plus apparent droict; mays n'eust ozé faire autrement et tout ce qu'il en a faict, tant en ladicte election que a la reception dudict Poyrot audict office de scribe, ce a esté par force et par ce n'a voulu signer ny apposer le seel de ladicte Université au procès verbal qui fut faict de ladicte election par Anthoine Lheritier, d'aultant qu'il ne contient verité et qu'il a esté adverty que ledict procureur de l'Université l'a fabricqué ainsy qu'il a voulu » [année 1545] (folio 186, anc[t] 3). — « Roole de la taille des chevaulx d'artillerie du roy nostre sire mise sus en la parroisse de Sainct Esloy de Gii en vertu de la commission esmanée de messieurs les esleüz et contreroleurs des aydes et tailles en Berry... » en 1545 (folio 192, anc[t] 9). — Sommation : « Honnorable homme et saige maistre Guillaume Barrat, ou nom et comme procureur de haulte et puissante princesse dame Catherine d'Amboyse, contesse de Auxerre, dame de Lignieres, a sommé, requis et interpellé a diverses et plusieurs foix iteratives Eugene Bernard dict Pollet, maistre maçon de ceste ville de Bourges, parlant a honneste femme Jehanne Pajot, femme dudict Bernard, et encores ladicte Jehanne Pajot parlant a sa personne, qu'elle et sondict mary ou l'ung de eulx ayent a parfaire et accomplir ou faire parfaire et accomplir la chappelle de feü hault et puissant seigneur messire Philibert de Beaujeu, en son vivant chevallier, seigneur et barron de Lignieres, par ladicte dame contesse marchandée et condamnée faire a Lignieres, pres et joignant l'eglise parrochialle dudict Lignieres, par ledict Bernard selon et en ensuyvant le marché de ce faict entre ladicte dame contesse et ledict maistre Eugene Bernard; laquelle Pajot, femme dudict Bernard, a audict Barrat, oudict nom, faict responce que sondict mary est absent de cestedicte ville de Bourges huict moys sont ou environ et qu'il doibt retourner du lieu ou il est allé a la fin du present moys comme elle espere et si toust qu'il sera de retour luy fera savoir la presente sommation. Laquelle responce ledict Barrat oudict nom a prins pour reffuz et partant a icellui Barrat, oudict nom, protesté contre lesdictz Eugene Bernard et ladicte Jehanne Pajot sa femme et chascun de eulx respectivement de tous despens, dommaiges et interestz que ladicte dame a et aura par faulte de n'avoir par lesdictz Eugene et sadicte femme ou l'ung d'eulx parfaict ou faict parfaire ladicte chappelle selon ledict marché. Et de ce a ledict Barrat oudict nom requis lettre que luy ay octroyée pour luy servir comme de raison... » (folio 228, anc[t] 46). — Léonard Deveau et Joseph Laurent, tapissiers, demeurant en la ville de Felletin (Creuse), au diocèse de Limoges, vendent et promettent livrer à Jean Charrier, bourgeois de Bourges, « la tappisserie pour garnir une salle ainsi que s'ensuit : premierement, deux pieces tenans chascune deux aulnes et demye, plus troys pieces tenans chascune deux aulnes et ung tiers, une piece tenans demye aulne demy quart, une aultre piece tenant une aulne deux tiers et demy, une autre piece tenant deux aulnes ung quart et

demy, le tout de la haulteur chascune piece de deux aulnes et demye, plus une aultre piece qui aura deux aulnes et demy tiers de longs et une aulne deux tiers de haulteur ; plus les quattre pandz d'un ciel de grand lict les quattre de six aulnes et demye de longs et demye aulne de large, ouquel et a chascun pend y aura de petiz enffans mis assavoir aux grans pendz quattre et aux petiz troys a chascun ; le champ de ladicte tappisserie et ciel de vert brun faict a menues verdures et feuilhaiges et a chascune piece ung des neuf preux a cheval et chascun cheval bardé et le champ de ladicte barde l'un rouge l'autre de viollet et de pers brun et le tout des coulleurs les plus sortables que faire se pourra et de semblable ou meilheure layne que le cyel de tappisserie de maistre Charles de Boisrouvray, procureur audict Bourges, veü et visité par lesdictz tappiciers comme ilz disent; toute icelle tappisserye sans bourdure ; le tout rendre faict et parfaict bonne tappisserie bien estouffée dedans le jour et feste Sainct Martin d'yver prochenement venant pour et moyennant le pris et somme de quarente solz tournois chascune aulne d'icelle tappisserie.....» (folio 249, anc[t] 67). — Réparations à l'abbaye de Plaimpied : Jean Blesnet et Jean Boytiere, maîtres maçons, demeurant à Bourges, promettent à noble et révérend père en Dieu maître Pierre de Plains, conseiller du Roi en son Grand Conseil et abbé de Plaimpied-lez-Bourges, de « faire ung pillier et arc boutant hors et joignant l'eglise dudict Plainpiedz pour appuyer icelle eglise, tel et semblable celluy qui a esté dernierement faict en ladicte eglise estant du cousté du cloistre, et en icelluy pillier faire et assoir ung escusson tel et semblable qu'il y a a l'autre susdict et en icelluy graver les armoysyes dudict sieur reverend ; *item*, receper et reffaire ung autre pillier au dedans de ladicte eglise pres l'allée comme l'on va soubz terre et icelluy acoustrer en telle sorte qu'il n'en advienne faulte en ladicte eglise ; plus abattre et reffaire ung arc d'icelle eglise pres et au dessus du benoistier de la parroisse dudict Plainpiedz, et, se la vouste tumbe en reffaisant ledict arc, seront tenuz icelluy reffere a leurs despens et rendre icelle bien et deüement reffaicte de sorte qu'il n'en advienne faulte ; *item*, plus regaller et rabiller l'environ du cloistre d'icelle eglise ensemble les pilliers du preau dudict cloistre, y mettre cartiers de pierre ou il en sera necessaire, et la pierre qu'ilz en obsteront servira au fondement dudict cloistre..... » (folio 255, anc[t] 73). — Jean Brethet, archer, demeurant à Bourges, en l'hôtellerie où pend pour enseigne la Cloche, paroisse Saint-Médard, donne en *adcense* pour un an à Pierre Dupont, *pelotier*, demeurant aussi à Bourges, pour le prix de 36 livres tournois, « le jeu de paulme de ladicte hostelleryе avec la chambre et grenier de audessus du portal ainsi que le tout se comporte, ensemble la suitte et droit de prendre et cueillir les esteups *(balles)* qui tumberont es cours et escheneaulx des estables *(écuries)* deppendentes de ladicte hostellerie..... » (folio 274, anc[t] 92).

E. 2400. (Cahier.) — 348 feuillets (avec table).
(En mauvais état de conservation ; incomplet.)

1542-1556. — Foi et hommage faits à cause de la terre de Quantilly par maître Jacques Thiboust, écuyer, sieur de Quantilly, notaire et secrétaire du Roi, de la couronne et maison de France, élu sur le fait de la justice des aides, tailles et gabelles en Berry, à monseigneur Jacques Le Roy, archevêque de Bourges, primat d'Aquitaine, seigneur spirituel et temporel de Saint-Palais, Naves, Chabris, Maurepas, etc.; « ledict Thiboust estant en son humble devoir et teste nue, ung genoul en terre, les mains joinctes, espée et esperons ostéz..... » (folio 49). — Maître Jacques Thiboust, écuyer, sieur de Quantilly, notaire et secrétaire du Roi et élu en Berry, demeurant à Bourges, en la paroisse de Notre-Dame-du-*Fourchault*, vend à prudent homme Jacques Pezonneau, bourgeois et marchand, demeurant à Bourges, en la paroisse de Saint-Médard, pour le prix de 110 livres tournois, « une grange et appertenances d'icelle assise sur le pavé de la Bastille hors le forsbourg de Sainct Sulpice de cestedicte ville de Bourges, tenent d'une part par le devant ledict pavé et le chemin tendant de ladicte Bastille et porte de Sainct Sulpice a Allongny, d'autre part par un long tenant les maisons de l'hostellerie ou pend pour enseigne l'ymaige de Sainct Roch, appertenans audict Pezonneau, d'autre long tenant les maison et jardin de maistre Leonet Brison, prestre, curé d'Oyson, nagueres receveur de l'abbaye dudict Sainct Sulpice, et par derriere tenant les prez dudict Sainct Sulpice, la ryviere de Molon entre deux avecques les fons, tresfonds, droictz, aisances et appartenances d'icelle grange..... » (folio 67). — Pierre Valloys, bonnetier, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Marché, vend à Antoine Gardin et à Jeanne Pillet, sa femme, un jardin sis en la paroisse de Saint-Fulgent, « en la rue du Vieil Bourdeau, qui jouxte la rue tendant de la porte Sainct Pol a l'eglise Sainct Fulgent et par derriere jouxte les meürs *(sic)* de la ville de Bourges..... » (folio 274).

E. 2401. (Cahier.) — 230 feuillets (avec table).
(En mauvais état de conservation ; incomplet.)

1545-1547. — Noble homme Jacques Rosenborch, docteur ès droits, allemand, demeurant à Bourges, somme

messire Pierre Loriot, aussi docteur ès droits, régent en l'Université de cette ville, de lui délivrer ses lettres de doctorat en forme. Loriot lui répond qu'il a fait tout ce qu'il a pu pour les obtenir, mais qu'à une réunion plusieurs docteurs et officiers de cette Université ont empêché la délivrance desdites lettres, demandant pour leurs droits beaucoup plus qu'il ne leur appartenait. « A raison de quoy ledict messire Jaques, afferment estre contrainct de s'en aller en son pays, a protesté a l'encontre dudict Loriot et de ses consors de ses dommaiges et interestz ; et, davantaige, a cause dudict trouble a constitué son procureur honnorable homme maistre Claude Poirier, conseiller et advocat audict Bourges, pour la recouvrance de sesdictes lettres ; et, de tout ce que dessus, a ledict messire Jaques requis lettres audict notaire, qui luy a esté octroyé en ceste forme pour luy servir en temps et lieu ce que de raison..... » (folio 21). — Noble homme messire *Eguynaire* Baron, docteur ès droits, régent de l'Université de Bourges, vend à noble homme maître Pierre Joubert, sieur de Soupize et des Granges, demeurant à Bourges, divers objets parmi lesquels : « premierement, unze pieces de tappisserie de Feletin a verdure, comprins les couvertures de lict et couche, pour le pris de quatre livres tournois chascune piece ; une piece menue verdure de Flandres cent solz tournois..... » (folio 31). — Testament de Catherine Girard, veuve de noble homme Pierre Sardé : « ... Elle veult estre inhumée en l'eglise de Nostre Dame de La Fourchault, qui est son eglise parrossial, pres ledict deffunct son mary, et pour icelle conduyre veult avoir les quatre mendians de cestedicte ville de Bourges ; veult et entend avoir tel et semblable servyce et lumynaire qu'elle a faict faire le jour et lendemain du trespas de sondict feu mary, sauf qu'elle ne veult avoir aucunes armoysyes...; aussi donne et legue a Loyse, sa chambrière, la somme de cent solz tournois pour une foiz payée pour l'ayder a marier, oultre et par dessus ses sallaires ; aussi donne et legue a ladicte Loyse une robbe qu'elle a faict acoustrer pour porter de deul après elle ; aussi donne et legue a Marie, sa chambriere, ung escu soleil oultre ses sallaires a ce qu'elle prye Dieu pour elle..... » (folio 42). — Réception de Jean Lebas, garde de la Monnaie du Roi à Bourges, en présence de noble homme Jean George, seigneur du Mannay, maître particulier de cette Monnaie, Pierre Fradet, aussi garde de ladite Monnaie, Richard Audiger, essayeur, Jean Villate, tailleur, Guillaume Mygonet, prévôt des ouvriers, Pierre Cosson, Antoine Boileau, Jean Maçon, ouvriers, Jacques Crochet et Jean Cosson, monnoyers, tous de ladite Monnaie et y résidant (folio 81). — Testament de Jean Gillet, laboureur, demeurant au village de Bois-de-Vèvre, paroisse de Soulangis : Il veut être enterré en l'église paroissiale de Soulangis (folio 91). — Messire *Eguynaire* Baron, plus ancien docteur régent de la Faculté de Droit civil en l'Université de Bourges, et maître Martin Pajot, licencié en lois, lecteur ordinaire en ladite Faculté, en l'absence de messires François Duarin et Étienne Strace, docteurs régents en cette Faculté, dûment convoqués pour procéder à l'élection de l'office de bedeau de la Faculté des Arts, vacant par le décès de maître Julien Letroing, nomment à sa place Charles Gargot (folio 160). — Assemblée de la nation de France de l'Université de Bourges au couvent des Frères prêcheurs de cette ville, pour l'élection du bedeau de la Faculté des Arts : Nomination de Charles Gargot à la place de Julien Letroing (folio 154).

E. 2402. (Cahier.) — 390 feuillets, papier (avec table).

1549-1551 (n. st.). — Prudent homme François Reulhart, sergent des aides et des tailles en Berry, demeurant à Bourges, donne en *adcense*, pour cinq ans et moyennant 20 livres tournois par année, à Jacques Boutet, cordonnier, une maison, sise à Bourges, en la paroisse de Saint-Hippolyte, « qui jouxte d'une part la rue tendant de la Grand Forge au Pallais, d'autre la grande rue descendant de la susdicte allant au pont d'Orron » (folio 197). — Aveu par noble homme maître Claude de Laubespine, seigneur de Rousson et de Hauterive, conseiller du Roi, secrétaire de ses finances, à monseigneur le duc de Nivernais, pair de France, seigneur de Bruère-sur-Cher, pour la terre de Rousson, mouvante de la seigneurie de Bruère : « ... Au lieu et seigneurie de Rousson y a haulte justice, moyenne et basse, bailly et lieutenant, greffier, sergents et aultres officiers pour l'exercice de ladicte justice ; *item*, le chastel et hostel seigneurial dudict Rousson qui consiste en ung grand hostel de pierre partie couvert d'ardoyse auquel y a huict chambres a chemynées habitables, cuysine et arriere cuysine, cave voultée, court pavée de pavé large avec la chappelle, gallerye et deux salles ; *item*, une aultre court joignant ladicte court pavée en laquelle y a ung pressouer garny de queues et aultres vesseaulx a mettre les vendanges et vins qui se cueillent es vignes dudict lieu ; *item*, joinct audict pressouer ung cellier pour entonner et retirer les vins ; *item*, pres dudict pressouer y a chambre a four grande pour faire paneterye et pres de la une grange a retirer boys et aultres choses que l'on y veult mettre ; *item*, joignant ce, y a aultre tierce court en laquelle

sont les estables a loger chevaulx, la grange a retirer les blez et fourraiges et estables a bestial et au meilleu de ladicte court ung grand puys couvert de tuille en forme de tornelle *(tourelle)*, le tout fermé de murailhe; *item*, ung portail sur lequel y a colombier couvert de tuille; *item*, ung aultre colombyer en une petite tour couvert de tuille;... *item*, quatre septiers de blé rente fonciere par tiers froment, seigle et marcesche, mesure de Bruyeres *(Bruère)*, qui vallent douze septiers, mesure de Bourges, assise ladicte rente sur un molin appellé le petit Molin de Rosson, qui jouxte, d'une part, au ruisseau venant de l'estang de Rosson a la ryviere de Cher et, d'aultre part, au chemin qui tend de ladicte ryviere a l'eglise dudict Rosson;... *item*, et pour ce que ladicte seigneurye consiste en toute justice haulte, moyenne et basse, y a prevost et droict de prevosté qui se adcense...... » (folio 256). — Devis des réparations à faire pour madame la duchesse de Berry au Palais Royal de Bourges, par Pierre Lacaille, maître couvreur, demeurant en cette ville (10 novembre 1550) : « ... Recouvrir au dessus de la porte de l'entrée de ladicte Salle [du Pallays] du cousté de l'eglise et Saincte Chappelle, pour cause qu'il est tombé des pierres d'en hault qui ont tout rompu, et y mettre de l'ardoyse ou besoing sera;... couvrir la galleryе d'en hault qui est en contre le pignon devers ladicte Saincte Chappelle de rabardeau, comme elle a esté autresfoys, parce que les venz gectent et mettent les eaues dedans la charpenterye et la pourrissent et gastent..... » (folio 284). — Devis des réparations à faire pour madame la duchesse de Berry au Palais Royal de Bourges, par Étienne Laurent, maître charpentier, demeurant en cette ville : « ... En la salle des dames mettre une poultre de trente piedz en œuvre de grousseur de seize poulces en tous sens;... en la salle du Roy mettre une poultre de trente troys piedz de long et de grosseur de seize a dix huit poulces..... » (folio 286). — François Goudard, bourgeois de Bourges, et honnête femme Anne Fradet, avouent tenir en foi et hommage de très haute et très excellente princesse madame Marguerite de France, sœur unique du Roi, duchesse de Berry, à cause de son château de Mehun-sur-Yèvre, divers *heritages* (immeubles) et droits, notamment : « le droict de bourgeoisie, cens et coustumes ausdiz advoans deübz tant au villaige de La Greslerye, Lassant, La Villette, aux oulches de Laleu, de Vault, La Demangerye et Laugiere, le tout en la parroisse de Voulzeron, ou lieu desquelz droictz de bourgeoysye, cens et coustumes anciennement avoyent hommes et femmes de serve condicion et despuys afranchis ausdictz droictz de bourgeoisye, cens et coustumes..... » (folio 302). — Léonard Deneuf, marchand tapissier de Felletin, promet de faire et de fournir à maître Michel de Rochay, demeurant à Bourges, « la garniture de salle basse du logys dudict du Rochay en ceste ville de Bourges tout autour d'icelle salle basse, excepté la cheminée, et despuys le commancement des viltres dudict cousté de la chemynée jusques au coing seullement; icelle tappisserie faicte despuys le hault de ladicte salle jusques au bas a quatre doiz de terre, la bourder de tous coustés, en icelle ticer et mettre les douze Cibilles et escripteaulx d'icelles et aussy mettre a chascune piece unes armoisies *(sic)* selon le pourtraict qui en a esté baillé audict tappissier, faire le tout en bonne laine semblable d'une piece que ledict tappissier a delaissé audict du Rochay et le tout vendre en la feste de Pasques charnelz prochainement venant en ceste ville de Bourges en l'hostel dudict du Rochay pour et moyennant la somme de quatre vingt trois livres, sur laquelle somme ledict du Rochay a avancé et payé contant audict Deneuf la somme de unze livres cinq solz tournois..... » (folio 339).

E. 2403. (Cahier.) — 393 feuillets, papier (avec table).

1551-1552. — Testament d'Anne Le Feuvre, femme de prudent homme Germain Foret, marchand à Bourges, demeurant paroisse de Saint-Pierre-le-Marché : Elle désire être inhumée en ladite église de Saint-Pierre-le-Marché, à l'endroit où sont inhumés ses enfants (folio 76). — Pierre Dazyda (*alias :* Darida), maître barbier et chirurgien, demeurant en la ville de *Vastan* (Vatan, Indre), fils de défunt Guillaume Dazida, enlumineur à Bourges, vend à prudent homme Pierre Guillot, sergent royal à Bourges, pour la somme de 10 livres tournois, une rente annuelle et perpétuelle de 20 sous tournois, plus une poule; cette rente était due audit Dazyda sur une maison, avec bergerie et jardin, sise au village de Pillay, paroisse de Saint-Palais (folio 105). — Maître Silvain Lizart, notaire royal et procureur en cour laie à Bourges, agissant comme procureur de haut et puissant seigneur Jean Stuart, comte de Beaumont-le-Roger (Eure), sieur d'Aubigny et du Crotet, reconnaît avoir reçu de Laurent Auclerc et de François de Byé, marchands, demeurant à Bourges, les obligations qui suivent : « C'est assavoir une obligacion passée soubz le seel royal de Concressault par Guillaume Bruere, notaire royal, en datte du 29e jour de novembre 1543, par laquelle appert [que] messire Robert Stuard, chevallier de l'ordre du roy, mareschal de France, seigneur d'Aubigny, a confessé debvoir audict Auclerc la somme de 1920 livres 16 solz 4 deniers tournois pour les causes contenues en ladicte obligacion... ; une aultre obli-

gacion dattée du vingtiesme novembre mil cens quarente troys signée dudict Bruere, par lequel *(sic)* appert ledict chevallier Robert Stuard debvoir a prudent homme Guillaume Dupont, marchant a Bourges, la somme de huit vingtz douze livres troys solz tournois pour les causes aussi mentionnées par icelle... ; une aultre obligacion passée soubz ledict seel royal en datte du douziesme jour de janvier mil cinq cens quarente troys, par laquelle appert ledict seigneur Robert Stuard debvoir audict Auclerc la somme de neuf vingtz une livres dix solz tournois... ; une aultre obligacion signée dudict Bruere en datte du 26e jour d'apvril 1544 après Pasques, par laquelle appert ledict seigneur Jehan Stuard debvoir audict Laurent Auclerc la somme de dix sept cens cinquante huict livres six solz tournois... ; plus une ceddulle dudict seigneur Jehan Stuard en datte du vingt ungiesme jour d'apvril l'an 1548 après Pasques, par laquelle appert ledict seigneur debvoir audict Guillaume Dupont la somme de quinze escuz d'or soleil..... » (folio 125). — Testament de Jeanne Morlon, veuve de maître Simon Claveau, notaire royal à Bourges : « ... Veult son corps estre inhumé en l'eglise Saint Medard de ceste ville de Bourges, sa parroisse, au lieu ou fut enterré feü son mary... ; item, veult aussy qu'il soit payé a la confrairie de Nostre Dame de Lorette ce qu'elle pourra devoir... ; item, veult qu'il soit payé a la confrairie Monsieur Sainct Estienne de Bourges douze deniers..... » (folio 149, verso). — *Guyonne* de Cuycharmoys, veuve de Jean Girard des Bergeries, demeurant à Bourges, donne en *adcense*, pour 3 ans et moyennant 8 livres tournois par année, à Jean Moireau, portefaix, demeurant en la paroisse Saint-Pierre-le-Marché de Bourges (aujourd'hui : paroisse Notre-Dame), une maison sise en cette paroisse et « qui jouxte d'une part a la rue de Gratecoulle » (folio 283).

E. 2404. (Registre.) — 217 feuillets, papier (avec table).

1553-1554. — Testament de Louise Le Roy, veuve d'honorable homme Guillaume Seurrat, demeurant à Bourges, en la paroisse de Notre-Dame du Fourchault... « Veult estre enterrée en l'eglise de Sainct Pierre le Guillard de ceste ville de Bourges sur la fousse dudict feü Guillaume Seurrat, son mary »..... (folio 7). — Catherine Hesneau, femme de prudent homme Guillaume Millet, peintre et *verrinier* (vitrier et peintre verrier), demeurant à Bourges, donne procuration à son mari pour recevoir la somme de 69 livres tournois, à elle due par François Hesneau, l'aîné, marchand à Paris, son frère (folio 11). — Testament de vénérable personne messire Michel Pasquet, prêtre, demeurant à Bourges, « estant au lict malade, neantmoings seing *(sic)* de pencée et entendement ». Il demande à être enterré dans l'église de Notre-Dame du Fourchaud, « pres la petite porte et benoistier d'icelle..... » (folio 13). — Maître Martin Bauchier, bourgeois de Bourges, l'un des gouverneurs de l'Hôtel-Dieu, demeurant en la paroisse de Saint-Hippolyte, « pour d'abondant demourer et estre a perpetuel participant es prieres et bienffaitz qui se font et disent chascun jour audict hostel Dieu et pour la norriture et substantacion des pouvres d'icelluy », donne à cet établissement diverses rentes, savoir : 6 livres tournois de rente sur une maison sise en la *grande rue de Montchevry*, paroisse de Saint-Médard, appelée la Maison des Trois Pommes, « qui jouxte par le davant ladicte grant rue de Montchevry tendant du Poix le Roy a la Porte de Sainct Sulpice » ; 30 sous tournois de rente sur une pièce de vigne, contenant 3 quartiers ou environ, sise au vignoble de Tremblay, près Bourges, quartier d'*Orron* (Auron) ; 4 boisseaux de blé froment de rente à prendre sur certains *heritaiges* (immeubles), assis à Saint-Eloy-de-Gy (folio 79). — Simon Gassotat, fils de Jean Gassotat, boulanger, demeurant à La Châtre en Berry, promet à prudent homme Pierre Fougeron, marchand pâtissier à Bourges, de « le servir audict estat de patissier et en aultres chouses licites et honnestes le temps de deux années prochaines et consecutives a compter et commancer du jour et feste de Magdeleine derrenier passé, durant lequel temps icellui Fougeron a promis ausdictz Gassotatz montrer et aprendre l'estat et mestier de patissier audict Simon a son possible, icelluy nourrir et hospitaller selon son estat et l'entretenir de soulliers durant ledict temps, moyennant que ledict Jehan Gassotat a promis et sera tenu payer audict Fougeron la somme de 13 livres 16 solz tournois, la moitié dedans le jour de Pasques charnelz prochain et l'autre moitié a ladicte feste de Pasques ensuivant. ... » (folio 89). — Testament de prudent homme Pierre Fougeron, marchand pâtissier à Bourges, demeurant en la paroisse de Saint-Pierre-le-Marché : « Veult et ordonne estre ensepulturé en l'eglise de ladicte parroisse..... » (folio 94). — Messire Etienne Thillier, docteur en médecine, et *damoiselle* Anne de Cambray, sa femme, demeurant à Bourges, en la paroisse de Notre-Dame du Fourchaud, vendent à noble homme Pierre Fradet, garde de la Monnaie de cette ville, une rente annuelle, perpétuelle et foncière de 10 livres tournois, assignée sur une maison sise à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Marché, en la rue Mirebeau, « qui jouxte d'une part ladicte grand rue de Myrebeau tendant du carroy de la Croix de pierre a la Porte Gordaine, d'autre,

d'un long, qui jouxte la maison de Guillaume Alabat, sieur du Coustau, eschevyn de cestedicte ville », plus une rente annuelle et perpétuelle de 60 sous tournois assignée « sur les estables de la grand maison de Villemenard, en laquelle se tient de present monseigneur le prevost de cestedicte ville, que l'on dit appartenir au seigneur de Villemenard nommé De Bar, assise[s] en la rue de la Narrette, parroisse de Nostre Dame du Fourchault, qui jouxte[nt] par le davant ladicte rue, d'autre d'un long ladicte grand maison et d'autre long la maison qui fut a Henry de Vulcob, en laquelle se tient de present maistre Guillaume Libault, conseiller au siege presidial de Bourges » ; cette vente faite moyennant 208 livres 10 sous 2 deniers tournois (folio 99). — Par devant *Adenet* Dorléans, notaire royal et de l'officialité de Bourges, vénérable personne maître Gilles Pain, curé de la paroisse de Berry, donne en « adcense, ferme ou pencion », pour 5 ans, et moyennant 70 livres tournois et deux charretées de foin par année, à messire Léonard Delarbre, prêtre, « les fruitz, proffictz, revenuz et esmollumens de ladicte cure et eglise paroissial de Berry sans aucune chose en excepter, pour d'iceulx fruitz, revenuz et esmollumens joyr par ledict preneur et iceulx prendre et parcevoir par chascun an..... » (folio 114). — Maître Martin Lemercyer, praticien en la *court laye* (cour laïque, juridiction civile) de Bourges, avoue tenir à foi et hommage de Madame la duchesse de Berry, à cause de sa grosse tour de Dun-le-Roy, « l'estat et office de sergent fiefief *(fieffé)* hereditaire ou pays, duché et bailliaige de Berry avec les droictz, devoirs, auctoritez, prerogatives, prehemynences, franchises, libertez audict office appartenans et, entre aultres, d'avoir, prendre et percevoir a cause dudict office en la ville de Dun le Roy troys solz parisis es troys foyres qui se tiennent audict lieu de Dun le Roy, savoir est a la foyre de Pentecouste douze deniers parisis, a celle de Sainct Vincent douze deniers parisis et a celle de mycaresme aultres douze deniers parisis et une paire de soulliers, a prendre et lever lesdictz droitz sur les coustumes deües a madicte dame audict lieu de Dun le Roy a cause de sa dicte grosse tour dudict lieu; item, trente neuf boisseaulx marseiche, treize mailles parisis par an et la moitié du mesuraige du vin chascun an vendu a Trouy, pres Bourges, sur les coustumes deües a madicte dame a cause que dessus audict lieu de Trouy, avec puissance et pouvoir de commettre par icelluy Lemercyer ung soubzsergent qui aura pouvoir et puissance, comme ledict Lemercyer, d'exercer ledict estat et office de sergent et faire tous exploictz de justice tant en presence que absence l'un de l'aultre, soubz la charge de pouvoir par ledict Lemercyer revocquer ledict commis et soubzsergent, toutes foys et quantes que bon semblera audict Lemercyer ; et a la charge que ledict Lemercyer est tenu executer et faire dilligence de faire payer et lever par luy ou son commis et soubzsergent les grains, cens, rentes et aultres chouses deües au Roy et a madicte dame en la parroisse de Trouy seullement, en baillant par escript les noms et surnoms des non payans et reffusans payer par le receveur ordinaire du Dommaine de Berry audict Lemercyer ou a sondict commis et soubzsergent..... » (folio 211).

E. 2405. (Cahier.) — 255 feuillets, papier (avec table).

1554. — Antoine Libault, prieur de Meillant *(Meilhant)*, demeurant audit lieu, « pour l'amour qu'il a et se dict avoir a Jaques Libault, son nepveu, escollier estudiant en l'Université de Bourges », fils de Guillaume Libault, conseiller du Roi au siège présidial de Bourges, et pour l'aider dans ses études à ladite Université, lui donne une pièce de vigne, sise près de Saint-Amand en Bourbonnais, au vignoble de la Grêletière, « contenant l'œuvre de cinq hommes ou environ » (folio 28). — François Florent, maître tisserand en toile, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Médard, donne en *adcense* pour un an seulement et moyennant 4 livres 12 sous tournois, à Charles Girauldon, tailleur couturier, demeurant en cette ville, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, une chambre basse d'une maison sise aussi paroisse Saint-Médard, appelée la maison de Saint-Antoine, devant le logis où pend pour enseigne le Chef de Saint-Jean, « avec l'aisance des aisemens et du puys » (folio 53). — Testament de Perrette Charrier, veuve de Guillaume Jonchère, marchande à Bourges, en la paroisse de Saint-Pierre-le-Marché : « Veult estre inhumée en l'eglise de ladicte parroisse Saint Pierre le Marché a l'endroit ou sont inhumez ses feüx pere et mere et ledict deffunct son mary, et pour son servyce et funerailhes s'en remect a la discretion de Jehan Jonchere son filz..... » (folio 58). — Gabriel Verdant, maçon, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, promet à René Lagny, maître barbier, et à Mathurin Létendu, couturier, demeurant en cette ville, de refaire un pan de muraille en une maison appartenant auxdits Létendu et Lagny, sise près l'église Saint-Pierre-le-Guillard et joignant « la maison des Trois Bourses » (folio 60). — Jean Troisvoisins et *Bastien* Belangier, paveurs de la ville d'Orléans, reconnaissent avoir reçu de messire Claude de Laubespine, chevalier, seigneur de Hauterive et de La Chaussée, la somme de

118 livres 18 sous tournois en 51 écus *soleil* et 32 sous en monnaie de *douzains*, pour parfaire le paiement de 250 livres tournois dues auxdits paveurs « pour avoir par eulx taillé, retailhé et assis le pavé de la grand court du logys entiennement appelé. l'hostel Jacques Cueur en ceste ville de Bourges, audict chevallier apartenant, ensemble la sortie par le grand portal d'icelluy jusques au ruisseau..... » (folio 67). — Jean Jaupitre, seigneur de Vaugibault, bourgeois de Bourges, agissant comme procureur de maître Jacques de Cambrai, chanoine et chancelier en l'Église de Bourges, ambassadeur en Hongrie et dans le Levant, donne en *adcense* pour sept ans et moyennant 22 sous 6 deniers tournois par année, à Étienne Colas, foulon, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Ambroix, une pièce de vigne contenant demi-arpent, sise au clos de la Chancellerie, près Moulon (folio 85). — Contrat d'apprentissage : Pierre. Faverot, fils de Jean Faverot, tondeur, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Médard, promet à Pierre Boison, maître tapissier, demeurant en cette ville, paroisse de Saint-Pierre-le-Marché, de « le servir audict estat et mestier de tappicier et aultres chouses licittes et honnestes du jour et feste de Noel prochain en ung an, durant lequel temps ledict Boyson luy apprendra a son possible ledict estat de tappicier et aussi le nourrira et hospitalera selon son estat et qualité ; et luy a promis payer pour ledict servyce, a la fin d'icelluy, oultre ce que dessus, la somme de huit livres tournois..... » (folio 157). — Testament de Perrette Bonnemain, fille de feu maître Pierre Bonnemain, procureur à Bourges, femme de *sire* Jean Veneret, marchand en cette ville, âgée de 23 ans : « Et premierement, elle donne son ame a Dieu, son pere et createur, en la recomendant a sa tressaincte et sacrée mere et vierge, advocate des pescheurs, a monseigneur Sainct Michel archange et a toute la court celeste de paradis ; *item*, elle veult avoir tous les sacrementz de nostre mere saincte Esglise en payant les droictz du curé ; *item*, elle veult estre inhumée et ensepvelye en l'esglise parroichialle de Sainct Medard oudict Bourges ou son feū pere a esté inhumé et ensepvely ; *item*, elle veult et ordonne que le curé de ladicte parroisse de Sainct Medard vienne querir son corps processionnellement et solennellement avec les aultres prestres de ladicte parroisse, ausquelz veult estre donné chascun six deniers tournois ; *item*, veult que sondict corps soit pourté par six pauvres, ausquelz sera donné a chascun douze deniers tournois ; *item*, elle veult et ordonne que les quatre religions des mandians soient appelez a ladicte procession, ausquelles sera donné a chascune cinq solz tournois ; *item*, elle veult que les campanes de la confrairie de Nostre Dame de Lorette soient a sadicte procession ausquelles veult estre donné cinq solz tournois..... » (folio 160). — Honorable homme et sage maître Pierre Bigot, avocat, demeurant à Bourges, donne en *adcense* pour cinq ans et moyennant 19 livres tournois par année, à Pierre Bouer, bourgeois et marchand, et à Guillaume Barbault, cordonnier à Bourges, une maison, sise à Bourges, paroisse de *Sainct Feulgent* (Fulgent), en la *rue d'Avallon*, et ayant pour enseigne la Fontaine (folio 204, verso).

E. 2406. (Cahier.) — 181 feuillets, papier (avec table des noms de personnes) (1).
(En très mauvais état.)

1555-1556. — Principaux prénoms alors en usage : Antoine, Aignan, Alexandre, André, Anne ; *Berthomier* (forme dialectale de *Barthélemy*), *Bardoux ;* Charlotte, Clément, Clémence, Catherine, Claude, *Colas* (aphérèse de *Nicolas*) ; Denis, David, Dauphine ; Étienne et son diminutif féminin *Estiennette ; Esmon*, *Eutrouppe* (forme locale d'Eutrope) ; François, Françoise ; Gilles, Gilbert, Guillaume, Germain, *Guyon* (diminutif ou ancien cas régime de *Guy*) ; Henri, Hugues ; Jean, Jeanne, Jacques ; *Léonnet*, (diminutif de *Léon*), Léonard, Louis ; Marie, Martin, Michel et son féminin *Michelle ;* Mathieu, *Macé* (forme dialectale de *Mathieu*) ; Nicolas, Noël, Pierre, *Philippon* (diminutif de *Philippe*), *Pasquet*, *Philbert*, *Robin* et son diminutif *Robinet*, Robert ; Sulpice, Simon ; Thibaud, *Touchard* (forme corrompue de *Doulchard*, nom d'un saint du Berry) ; *Tibeurce* (forme locale de *Tiburce*) ; Ursin, Christophe. — Testament de messire Claude Gignosy, prêtre, né en Dauphiné, dans la paroisse de Saint-André, au diocèse d'Embrun, demeurant en la paroisse de Saint-Médard de Bourges : « ... Donne mon corps a la terre, lequel veulx après mon trespas estre inhumé et enterré dans l'eglise dudict Sainct Medard, auprès la chappelle Sainct Jacques et Sainct Christofle en ung cercueil de bois... ; *item*, veulx et ordonne qu'il soit donné a Françoise des Foretz, ma servante, la somme de cent solz tournois pour les agreables services qu'elle m'a faict, oultre ses services..... » (folio 25). — Honnête femme Marie Garnier, veuve de Guillaume Pellevoysin (2), *maistre masson*, demeurant à Bourges, paroisse Notre-Dame *de la Fourchault*, maître Pierre Pellevoysin, praticien à Bourges, et Françoise Pellevoysin, enfants dudit défunt

(1) Par ordre alphabétique des prénoms.

(2) Cet architecte travailla avec Colin Biard à la reconstruction d'une des tours (la Tour Neuve) de la cathédrale Saint-Étienne de Bourges.

et de ladite veuve, reconnaissent avoir reçu de Guyot Bigot, marchand charron, demeurant en cette ville, la somme de 127 livres 9 sous 4 deniers tournois, d'une part, et la somme de 10 livres tournois, d'autre part, « des deniers d'icellui Bigot et trente ducatz de XLIX solz tournois piece, vingt cinq pistolletz de XLIIII solz piece, et le reste en monnoie de douzains et dizains, esquelles sommes ledict Bigot estoit tenu et pour le tout avec Loys Routrou, hostellier, et Guillaume Pilleverdier, chappellier, de la ville de Cloye pres Chasteaudun en Dunois, envers ladicte vefve en son nom et pour sadicte fille et ledict Pellevoysin pour cause d'accord et composition faicte entre lesdictes parties tant de la somme de VI^xxVII l. IX s. IIII d. t. que pretendoient ladicte vefve et sesdictz enffanz leur estre deüe par lesdictz Routrou, Pilleverdyer, Bigot et aultres heritiers de feü Pierre Routrou dict de Montigny, en son vivant maistre masson a Bourges, que pour les fraiz faitz a la poursuitte dudict debte..... » (folio 28). — Testament de Dauphine Prévost, femme de maître Henri Mayet, notaire royal et procureur au siège présidial de Bourges : « Elle recommande son ame a Dieu, a la glosieuze *(sic)* Vierge Marie et a tous les sainctz et sainctes de Paradis. Si toust que Dieu aura faict son commandement d'elle, veult estre inhumée et enterrée en couvent de Nostre Dame des Carmes de ceste ville de Bourges, en la chappelle de Nostre Dame dudict couvent.....; et considerant icelle testateresse n'avoir aucuns enffans et avoir esté en mariaige avec ledict Mayet, son mary, par le temps et espace de trente ans et plus et la plus part dudict temps esté malade, ou ledict Mayet son mary a fait plusieurs grandz fraiz pour elle durant lesdictes maladyes, comme il faict encozes de present, et aussi ad ce qu'il puisse plus aisement passer sa vieillesse le temps qu'il le pourra survyvre, en recompence et renumeration desdictz bienfaitz, bons traictemens et grands fraiz, a donné et legué, donne et legue par ces presentes audict maistre Henry Mayet, sondict mary, la somme de troys cens livres tournois, pour une foys payée, a prandre sur tous et chascuns ses biens meubles et immeubles qu'elle aura lors de son deceps; et, du surplus de ses biens, veult et ordonne ladicte testateresse qu'il soit donné a Jaquette, sa servante, sa cotte des dymanches et ung de ses bons chapperons, et a Estiennette, aussi sa servante, sa cotte de tous les jours pour les services qu'elles luy ont faitz durant sesdictes maladyes..... » (folio 128). — Accord conclu entre Gilles et Nicolas Pain, demeurant à Bourges, agissant tant pour eux que pour leur frère Étienne Pain et Jean Arnoulx, d'une part, et Ardouin de La Chapelle, marchand de la ville de Moulins, fréquentant les rivières de Cher et d'Auron, d'autre part : « Ledict de Lachappelle a promis ausdictz maistres Gilles et Nycolas Pains, presens, ce acceptans tant pour eulx que pour leurdict frere et pour ledict Arnoulx, parfaire et rendre faicte et parfaicte la besongne qui reste a faire es entreprinses par eulx ensemblement entreprinse en la navigacion des rivieres d'Evre et Orron, telle qui s'ensuit seullement : assavoir recoustrer une tirouere a la voye du Gourt de Vierzon et la garnir de chesnes et y mettre des soubzpiedz; a la voye de la Rattouere garnir de chesnes les portes et les soubzpiedz de dessus les entablemens; a la Vernusse achever de ferrer les portes et les garnir de chesnes et soubzpiedz et entablemens; a la voye de Bablou mettre les portes, les ferrer, garnir de chesnes et mettre les battans, iceulx clouer et fere les soubzpiedz et entablemens; a la voye de Crecy mettre les portes, les ferrer et garnir de chesnes, mettre les battans, les clouer, fere les soubzpiedz et entablemens, remplir de terre le bartardeau qui est au dessoubz de la voye de Bery, le garnir de lymendes et clefz mises en queues d'arrondes, arracher les bartardeaux qui ont esté et seront faitz pour mettre et assoir lesdictes portes; le tout rendu faict et parfaict dedans la fin du mois de janvier prochain pour et moyennant la somme de 230 livres tournois..... » (folio 132).

E. 2407. (Cahier.) — 236 feuillets, papier (avec table des noms de personnes).

1556. — Sur la feuille de titre cette note : « Je certiffie que ce jour d'huy vingtiesme juillet mil V^c cinquante six, j'ay veü une grosse beste de poil gris qui avoict quatre cornes ; c'estoict auprès d'ung horme » (de la main même de Dorléans). — Job Pascal, maître d'école, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Médard, et Marie Béchereau, sa femme, donnent *en adcense* pour cinq ans à Perrette Huauld, veuve de Léonard Pictet et auparavant d'Arnould Béchereau, demeurant à Mehun-sur-Yèvre, tous les bâtiments et *heritaiges* (immeubles) qu'ils possèdent en ladite ville de Mehun et aux environs, à la charge pour ladite veuve de faire toutes les réparations nécessaires et de payer les cens et rentes dûs sur lesdits immeubles (folio 34). — Devis des travaux à faire par Jean Tixier, dit Garet, *maistre masson*, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, dans la maison de Guillaume Ragueau, seigneur de Billeron, bourgeois et marchand à Bourges, demeurant paroisse de Saint-Pierre-le-Marché (folio 82). — Contrat de mariage entre Pierre Mallys, paumier, né à Paris, demeurant à

Bourges, et Perrette Thory, fille de feu Geoffroy Thory, née aussi à Paris, demeurant présentement en la ville de Bourges (folio 86). — Testament d'Anne Marchant, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Médard : Elle demande à être inhumée dans le cimetière de l'église Saint-Médard, près de la chapelle Saint-Jean (folio 101). — Silvain Lizard, procureur au siège présidial de Bourges, avoue tenir en foi et hommage de messire Claude de Laubespine, chevalier, seigneur de La Chaussée, de Hauterive et de Rousson, conseiller du Roi et secrétaire de ses finances, à cause du lieu seigneurial de La Chaussée, autrement appelé *la grand maison de Jacques Cueur*, sise à Bourges, le lieu et la métairie de Babylone, en la paroisse d'Osmoy (folio 220).

E. 2408. (Cahier.) — 226 feuillets, papier (avec table des noms de personnes).

1557. — Prise de possession de la seigneurie du Coustau, paroisse de Preuilly-sur-Cher, par maître Guillaume Alabat, licencié ès droits, avocat au siège présidial de Bourges, fils de défunt Guillaume Alabat, bourgeois de cette ville : Cette seigneurie consiste « en maisons, tours, granges, bergeries, coulombier, pressouer, oulches, cabinetz, jardins, terres, vignes, bois, fontaines, viviers, prez, garenne tant encienne que nouvelle, puis naguere acquise du seigneur de Laloue, droit de basteau et de garenne en et sur la riviere de Cher, cens, rentes et aultres droitz et appartenances quelzconques » (folio 67). — Maître Claude Libault, licencié en lois, demeurant à Meillant, agissant comme procureur de messire Charles de la Rochefoucault, chevalier, grand sénéchal de Guyenne, gentilhomme de la chambre du roi, seigneur et baron de *Barberieulx* (Barbezieux, Charente), Lignières, Meillant et Chaulmont (Chaumont-sur-Loire, Loir-et-Cher), et de Mme Françoise Chabot, son épouse, vend à maître Jean Foucault, conseiller du roi au siège présidial de Bourges, moyennant la somme de 4.800 livres tournois, payée comptant audit Libault en 898 écus soleil, 95 angelots, 3 demi-angelots, 34 doubles ducats d'Espagne, 6 *portugaloises*, 27 nobles à la rose, 15 ducats de Castille, 8 ducats d'Espagne, 6 oboles de Flandre, 297 *pistolletz*, 128 quart-testons en *realles* de 16, 8 sols et 4 sols, 598 livres 8 sols, et le reste en douzains et menue monnaie, un moulin *bannyer* (banal) à blé, appelé le moulin de Creuzeau, sis au bourg de Meillant ; plus un autre moulin *bannyer* à blé, appelé le Moulin-Neuf ; plus un autre moulin *bannyer* à blé, appelé le moulin de Demeneau, sis près du bourg de Meillant ; « plus le droict de moulaige de contraindre les habitans du villaige de Sarzay et aultres subgectz a mouldre esdictz molins et payer le droict de molaige et tout ainsy que ledict seigneur et ses devantiers seigneurs proprietaires et possesseurs desdictz molins et leurs fermiers en ont cy davant jouy et usé et jouyssent de present ; plus... le disme de bledz appellé le disme Gentilz qui se lyeve en la parroisse de Meilhant ; plus le disme de bledz appellé le disme de Sigongne qui se lyeve en la parroisse d'Arpheulle ; plus le disme et terraige d'Arpheulle qui se lyeve en ladicte parroisse d'Arpheulle..... » (folio 151). — Testament de Mathurin Courtoys, chaussetier, demeurant à Bourges, paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud : Il demande à être inhumé en l'église des Carmes, en la nef devant le Crucifix (folio 175).

E. 2409. (Cahier.) — 214 feuillets, papier (avec table des noms de personnes).

1558. — Pierre Lochon, bourgeois, demeurant à Charenton en Bourbonnais, donne à Gilbert Lochon, son fils, étudiant en l'Université de Bourges, pour que « sondict fils se puisse plus commodement entretenir aux escolles et estudes, achapter libvres et aultres choses a luy necessaires », une maison, sise à Ainay-le-Château, une pièce de vigne « contenant l'œuvre de dix hommes », sise au terroir de La Barre, et divers autres biens-fonds (folio 82). — Testament de Jeanne Chevalier, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Marché, veuve de Jean Nycquet, grènetier *du Ponteau de Mer* (Pont-Audemer) en Normandie : « Veult sondict corps estre enterré en ladicte eglise dudict Sainct Pierre près le lieu ou sont ses feüz pere, mere et mary...; *item*, a donné et legué a Guillemette, sa chambriere, la robbe noire fourrée qu'elle porte ordinairement et ses pantouffles..... » (folio 156). — Maître André Madynet, conseiller et avocat au siège présidial de Bourges, donne en *adcense* pour cinq ans et moyennant 35 livres tournois par année, à maître Jean Debrielle, contrôleur du domaine de Berry, demeurant en cette ville, une maison, sise *rue de Court Sallon* (rue Coursarlon), paroisse de Notre-Dame-du-Fourchaud (folio 168). — Messire Charles de La Rochefoucauld, chevalier, grand sénéchal de Guyenne, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, seigneur-baron de Barbezieux, Lignières, Chaumont, Meillant, Charenton, Thevet, Rezay, et Françoise Chabot, son épouse, vendent pour 9.000 livres tournois, à charge de rachat et de réméré pendant six années, à messire Louis Dumoustier, chevalier, seigneur de Saragosse, et à dame *Leonnor* de La Chapelle, sa femme, la seigneurie de Thevet (Thevet Saint-Julien, Indre) (folio 199). — Déclaration de la terre de Thevet : « ... C'est une terre consistant en toute justice, aulte, moyenne et

basse, ou y a officiers ordinaires pour l'exercisse d'icelle, et en icelle justice y a quatres parroisses de grande estandue, c'est assavoir les parroisses de Sainct Julyen, Sainct Martin, Verneuil et Vic Exemplet; au dedans desquelles y a plusieurs beaulx droictz et debvoirs seigneuriaulx tant en rentes, hommes et femmes, bourgeoys et bourgeoyses, serfz et de serville condition, tailhables de tailhe voluntere et raisonnable, et mortailhes quant le cas y eschet; la tailhe serfve desquelz gens serfz et de serville condition vault et puit valloir par chascun an la somme de 100 solz tournois et se puyt augmenter selon la richesse et possession desdictz serfz; plus, les bourgeoysies d'icelle terre vallent par chascun an en deniers XX livres tournois; plus, les bians et herbans des personnes qui sont tenuz iceulx fere vallent par chascun an la somme de 10 livres; plus, le droict de fournaige du lieu et bourg dudict Thevé, prenant de chascun deulx solz six deniers tournois, vault par chascun an la somme de troys livres tournois;..... la prevosté de ladicte justice vault par chascun an, les officiers nourris quant ils vont tenir les jours et plaictz qui est de quinze en quinze jours, la somme de 40 livres tournois; le peage d'icelle justice et terre, les chemyns et passaiges entretenuz, vault par chascun an d'adcense la somme de 25 livres tournois.....; et est a notter que les loctz et ventes des deniers d'icelle terre et les mortailhes, qui y peuvent advenir comme choses casuelles, peuvent valloir communement par chascun an la somme de dix livres et plus; aussy, y a ung beau et grand estang qui se pesche de troys en troys ans; et vault communement la pesche deux mil livres qui seroit par chascun an six ou sept cens livres..... » (folio 208).

E. 2410. (Cahier.) — 178 feuillets, papier (avec table des noms de personnes).

1559. — Testament de messire Jean Chazun, prêtre, né en la paroisse de *Suzaine* en Dauphiné, en l'évêché de Turin, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Médard : « ..... Veult estre ensepulturé en l'eglise dudict Sainct Medard, auprès de la chappelle de Sainct Jehan.....; *item*, a donné et legué a maistre Anthoyne Pourry, prestre de ladicte parroisse, sa robbe de drapt noir qu'il porte tous les jours; a maistre Alain Innocent et a son filz, maistres barbiers, pour les services qui luy ont faictz et espere qui luy feront, la somme de six escuz soleil pour une foiz payée; *item*, a legué a Symon Toussaintz, jeune garson qu'il nourrie pour Dieu, la somme de 18 livres tournois,... pour luy subvenir a le mettre a mestier ou aultres ses neccessitez, ung saye de drapt morée sans mancne qu'il a faict fere de nouveau, quatre de ses chemises, une petite couchette qui est en la chambre de deffuncte Perrette Girard et deulx lincieulx; *item*, donne et legue a la fille dudict Michel, son nepveu, de son premier mariage, nommée Vincende, une cotte de drapt rouge escarlatine et ung chapperon de Paris faict a Bourges avec une paire de patenostres d'ambre qu'il dict avoir..... » (folio 7). — Testament de François Foubert *l'aisnel* (l'aîné), marchand, demeurant à Bourges, dans le bourg de Saint-Sulpice : « ... Veult estre inhumé en l'eglise dudict Sainct Medart en la chappelle et au davant de l'hostel *[sic]* Nostre Dame et que après soit mys dessus sa sepulture une tumbe de pierre dure et escript et gravé sur icelle ces motz : Cy gist Françoys Foubert, etc..... » (folio 89). — Testament de *Guillemyne* Marion, veuve de maître Antoine Dumolin, notaire royal et procureur au siège présidial de Bourges, demeurant en la paroisse de Saint-Pierre-le-Marché : « Veult son corps estre inhumé en l'eglise de ladicte parroisse de Sainct Pierre le Marché a l'endroit ou est inhumé ledict deffunct son mary..... » (folio 143).

E. 2411. (Cahier.) — 169 feuillets, papier (avec table des noms de personnes).

1560-1561 (n. st.). — Philippe de Sauzay, écuyer, seigneur de La Coudraye en Berry, paroisse de Soulangis, et *damoiselle Emée* Lecueur, sa femme, fille et héritière de feu Jean Lecueur le jeune, écuyer, et de damoiselle Marie de Chuin, vendent à noble homme Ravand Lecueur, écuyer, seigneur de Nailly, la moitié par indivis de la coupe et tonture de tous les bois de haute futaie « a eulx appartenant et partant avec ledict Ravand Lecueur, auquel appartient l'autre moitié aussi par indiviz; iceulx bois assiz au dedans de la mestairie de Jaffot, en la haulte justice et seigneurie dudict Nailhy, parroisse de Merilles en Puisaye » (1); cette vente faite moyennant 200 livres tournois payées comptant par ledit Ravaud Lecueur en 40 écus *pistollets*, 7 écus *soleil*, 4 *anges*, 16 ducats; « le tout du poid et pris de l'ordonnance, et le reste en monnoye. » (folio 34). — Philippe de Sauzay, écuyer, seigneur de La Coudraye en Berry, et *Emée* Lecueur, sa femme, cèdent à Ravand Lecueur, écuyer, seigneur de Nailly, « la moitié par indiviz avec ledict Ravand Lecueur d'une mestairie appellée Le Jaffot, horsmys la couppe des bois cy davant vendue par lesdictz de Sauzay et sadicte femme audict Ravand Lecueur, ladicte mestairie assise en la haulte justice et seigneurie dudict Nailly.....; et encozes luy delaissent..... la quarte

(1) Aujourd'hui : Mézilles (Yonne).

partie et tout tel droit, noms, raisons et actions qui leur compette et appartient et qu'ilz pretendent en ladicte justice et seigneurie de Nailly suyvant le partage faict entre deffunctz nobles hommes Jehan Lecueur l'aisné, Jehan Lecueur le jeune, damoiselle Anthoynette Lecueur, dame du Parc, et ledict Ravand Lecueur; en contreschange de ce, ledict Ravand Lecueur a delaissé et delaisse ausdictz Phelippes de Sauzay et Esmée Lecueur, pour eulx, leurs hoirs et aians d'eux cause ou temps advenir, quattre arpens de terres estans de present en bois de haulte fustaye a les prendre en plus grande piece d'une forestz appartenant audict Ravant Lecueur, appellée la forestz de Courguilleray en la haulte justice et seigneurie dudict Nailly..... » (folio 35, verso). — Philippe de Sauzay, écuyer, sieur de La Coudraye en Berry, demeurant paroisse de Soulangis, et *Esmée* Le Cueur, sa femme, fille et héritière de feu Jean Le Cueur le jeune, écuyer, et de défunte *damoiselle* Marie de Chuyn, vendent à noble homme Ravand Lecueur, écuyer, seigneur de Nailly, 4 arpents de terre actuellement en bois de haute futaie, sis en la forêt de Courguilleray, en la haute justice et seigneurie de Nailly; ladite vente faite moyennant la somme de 700 livres (folio 40). — Contrat de mariage entre honorable homme et sage maître Jean Bousy, licencié en lois, avocat au siège présidial de Gien, fils d'honorable homme Jean Bousy, bourgeois et marchand audit lieu, et de Perrette Amyot, et *Alizon* Libault, fille d'honorable homme et sage maître Guillaume Libault, conseiller du Roi au siège présidial de Bourges, et d'Anne Crénequin (folio 119).

E. 2412. (Cahier.) — 30 feuillets, papier.

1561. — Ursin Fougeron, fils de feu Georges Fougeron et de Marie Augeron, demeurant à Bourges, avec le consentement de sa mère, promet à Pierre Gargot, pâtissier en cette ville, « de le servir audict estat de paticier pour le temps de deux années commancées le premier jour de janvier dernier passé et finissant a telle *(sic)* jour, pour et moiennant que ledict Gargot sera tenu et a promys luy monstrer ledict estat de paticier a son possible, [le] nourryr et hospitaller, [le fournyr] de chausure, de solliers et aussi moiennant la somme de dix livres, sur laquelle somme icelluy Gargot a receü comptant la somme de cent solz tournois » (folio 25).

E. 2413. (Cahier.) — 97 feuillets, papier.

1600. — Doulcet (Pierre). — Marie Barrot, veuve de maître Étienne Leveillé, conseiller au siège présidial de Bourges, demeurant en la paroisse de Notre-Dame-du-Fourchaud, vend, moyennant 12 écus *sol* payés à la venderesse, à maître Pierre Millet, avocat, demeurant en cette ville, le droit de puiser de l'eau, à toute heure, en tout temps et à perpétuité, au puits situé près de la maison achetée par Marie Borrot à maître Jean Barat, procureur à Bourges (folio 25).

E. 2414. (Cahier.) — 221 feuillets, papier.

1601. — Testament de noble homme Henri de Saint-Père, conseiller du Roi, contrôleur général de ses finances en la Généralité de Languedoïl établie à Bourges, y demeurant paroisse de Saint-Oûtrillet : «... Veult et entend que... son corps soict inhumé en l'eglise dudict Sainct Ostrillet devant l'hostel de Nostre Dame, a l'endroict ou a esté inhumé deffunct noble homme Ihieronyme Pajonnet, son ayeul maternel, et que vis a vis de sa fosse soict mis une pierre de taille dans la muraille, en laquelle soyent gravez son nom, quallitez, jour de son decedz et prieres a ceulx qui la verront de prier Dieu pour luy; laquelle pierre sera proche et joignant celle de deffunct Pajonnet..... » (folio 53). — Testament de messire Jeau Rousset, prieur-curé de Blancafort : « ... Considerant qu'il convient à toutes creatures decedder de ce mortel monde et que la mort est certaine et l'heure d'icelle incertaine...; veult et ordonne que, incontinant après qu'il aura pleü a Dieu separer son ame de son corps, icelluy estre inhumé en ladicte eglise de Blancaffort, s'il decedde audict lieu, sinon en l'eglise du lieu ou il deceddera et fera actuelle residance et sondict corps porté par six pauvres et conduict par le curé et aultres gens d'eglise du lieu ou il fera sadicte residence...; plus a ledict testateur donné et legué a six pauvres filles orphelines, telles que ses executeurs du present testament congnoistront et verront le meriter, a chacune d'elles la somme de quatre escuz sol pour ayder a les marier et aussy en intention qu'elles priront Dieu pour le salut de son ame et de ses parens et amys trespassez..... » (folio 71). — Jean Cordonnier, gantier à Bourges, promet à noble homme Dairolles, conseiller du Roi, contrôleur général de ses finances en la Généralité de Berry, établie à Bourges, y demeurant, « de monstrer et enseigner, au mieulx qu'il luy sera possible, son mestier de gantier, trasficq et exercisse d'icelluy, et specialement a tailler les gans, a Romble Bicquin,... durant le temps de deux ans entiers...; et pendant ledict temps le nourir, loger et esberger bien et convenablement, ainsy qu'on a accoustumé faire les apprentilz dudict mestier, moyennant que ledict Bicquin sera tenu faire son debvoir

d'apprendre et demeurer en sa maison lesdictz deux ans entiers; et, a faulte d'y demeurer ledict temps soict par desbaulches, fortunes de maladye ou aultrement, il ne pourra travailler a aultre part dudict mestier, ains sera tenu parachever sondict apprentissaige; le tout pour le pris et somme de douze escuz sol que ledict seigneur Dairolles a promis bailler audict Cordonnier dans le jour et feste Sainct Jehan Baptiste prochainement venant en ung an et ung poinçon de vin blanc nouveau..... » (folio 81). — Testament d'honnête fille Madeleine Guillot, demeurant à Bourges, en la paroisse du Fourchaud; elle veut être enterrée en la chapelle de Saint-Antoine de la paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud (folio 85). — « Estat des sommes de deniers frayez et employez par moy Paul Turpin, fermier du prioré d'Aubigny sur Loire pour monseigneur d'Arquian. » (Il s'agit d'Antoine de Lagrange, seigneur de Soulangis, Arquian et Villemenard) (folio 196).

E. 2415. (Cahier.) — 221 feuillets, papier.

1602. — Maître Antoine Servant, substitut de M. le Procureur du Roi en Berry, demeurant à Bourges, « pour l'amityé qu'il porte a maistre Françoys Servant, son filz, escollier estudiant a Bourges, y demeurant presentement, et pour ayder a l'entretenir aux escolles, subvenir a avoir livres necessaires et a faire ses estudes, luy a donné et donne par donnation pure et simple et irrevocable, faicte entre vifz en la meilleure forme et maniere qu'elle peult et doibt estre faicte, la somme de six escuz sol..... » (folio 24). — Testament d'Isabeau Dumolin, veuve de Jean Morice, demeurant en la paroisse de Notre-Dame-du-Fourchaud : « Veult et ordonne qu'incontinant que soñ ame sera separée de son corps, qu'icelluy soict encepvely bien et honnestement et porté en ladicte eglise de Nostre Dame du Fourchault par les quatre mandians qui assisteront au convoy avec le curé et prestres de la parroisse avec six cierges de chascun ung quarteron de cire et deux torches de chascune demye livre, et inhumé au cimetiere de ladicte parroisse derriere la chappelle de Sainct Nicollas..... » (folio 38). — Noble homme Étienne Boisrot, gentilhomme ordinaire de la suite de monseigneur le duc de Guise, présentement à Bourges, vend à noble homme Jean Boisrot, maître d'hôtel de madame la duchesse de Lenox et d'Aubigny, son frère, la somme de 2 écus 13 sous 4 deniers d'une part, et la somme de 2 écus 46 sous 8 deniers de rente annuelle et perpétuelle (folio 130). — Messire Antoine Delagrange, chevalier, seigneur d'Arquian, Villemenard et Soulangis, demeurant actuellement au château de Soulangis, vend à maître Pierre Rousset, notaire, tabellion et garde-notes royal et héréditaire en la ville, bailliage et siège présidial de Bourges, une pièce de pré contenant 7 boisselées ou environ, sise à Soulangis; cette vente faite moyennant 105 livres tournois (folio 161).

E. 2416. (Cahier.) — 275 feuillets, papier.

1603. — Louis Asse, marchand, demeurant en la paroisse de Notre-Dame-du-Fourchaud, donne en *adcense* à Jean Olivier, vigneron, demeurant en la paroisse du Château-lez-Bourges, pour deux ans, moyennant 9 livres tournois et une poule par année, une maison, consistant en une chambre basse à cheminée, avec un petit appentis et un petit jardin, sise en ladite paroisse, *au Coing Nallet* (auj.: rue du Coin-Haslay) (folio 114). — Maître Pierre d'Estat, sieur d'Hery, demeurant en la paroise de Notre-Dame-du-Fourchaud de Bourges, donne en *adcense* pour neuf ans, à Martin Desbaudz, vigneron, demeurant en la paroisse Saint-Pierre-le-Guillard, une pièce de vigne, sise au vignoble de la Perche, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, contenant 3 quartiers, « a la charge que ledict preneur a promis et sera tenu faire façonner et proïgner ladicte vigne, le tout bien et deüment en temps et saison deüe selon la coustume de ce pays et duché de Berry, a peine de tous despens, dommaiges et interestz » (folio 275).

E. 2417. (Cahier.) — 292 feuillets, papier.

1604. — Messire François Delagrange, seigneur des Aix-d'Angillon et de Montigny, chevalier des ordres du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances de Sa Majesté, maître de camp de la cavalerie légère de France, gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté en la ville de Paris, étant présentement à Bourges, et Nicolas Macé, seigneur de la Vesvre et des Porteaux, conseiller du Roi et trésorier général de France en Berry, demeurant à Bourges, vendent à Philippe de Sauzay, seigneur et baron de Contremoret, demeurant aussi à Bourges, une rente annuelle et perpétuelle de 112 livres 10 sous tournois; cette vente faite moyennant 1,800 livres tournois payées comptant par Sauzay (folio 29). — Testament de dame Françoise Baulin, veuve de maître Guillaume Ducoing, bailli de la ville d'Aubigny : « Sy tost que son ame sera separée de sondict corps, veult icelluy estre ensepvelly et mis dans ung cercueil et inhumé dans l'eglise de Sainct Martin dudict Aulbigny, proche la sepulture dudict deffunct son mary, en cas qu'elle decedde audict Aulbigny, et veult y estre portée par des

pauvres, a chascun desquelz elle veult estre payé pour leurs peines dix solz tournois ; veult que le curé dudict Sainct Martin et aultres prestres dudict lieu accompaignent sondict corps processionnairement dudict lieu ou elle deceddera en ladicte ville jusques en ladicte eglise, et qu'il soit porté par des pauvres douze torches et douze cierges...; semblablement elle veult et desire que les relligieuses avec tous et chascungs les pauvres qui seront lhors de son decedz en l'Hostel Dieu dudict Aubigny assistent a sondict convoy et services et prient Dieu pour son ame ; a ladicte testateresse donné et legué la somme de quatre vingtz dix livres tournois pour estre employé a faire reparer ledict Hostel Dieu des pauvres, et, en cas qu'elle face faire lesdictes reparations et employer ladicte somme durant sa vye, le present leg demeurera nul et sans effect ; plus, a donné et legué a la fabrice dudict Sainct Martin pour estre employer et ayder a la reffection des orgues d'icelle eglise en cas qu'elles soyent reffaictes, synon veult estre employée a reparer ladicte eglise, la somme de trente livres tournois ; veult que le jour de son decedz et autres jours suivans il soict aumosné aux pauvres necessiteux la somme de trente livres tournois..... » (folio 115). — Étienne Le Fort, boulanger, demeurant en la paroisse Saint-Ursin de Bourges, donne en *adcense* à Jacques Guy, maître couvreur, demeurant en ladite paroisse, pour trois ans et moyennant 9 livres tournois par année, une chambre basse à cheminée, sise *rue de Montsegret* (auj. : rue Mausecret), qui *jouxte* par le devant ladite rue et par derrière le cimetière de Saint-Ursin (folio 172). — Maître Claude Bourdaloue, avocat au siège présidial et de la maison commune de Bourges, demeurant paroisse Saint-Oûtrillet, vend à noble homme Jean Foucault, seigneur de Rozay, conseiller du Roi et trésorier général de France en la Généralité de Languedoïl à Bourges, une rente de 50 livres tournois, constituée audit Bourdaloue pour la somme de 600 livres tournois par Louis et Pierre Merigot, frères ; la présente vente faite pour semblable somme de 600 livres tournois payée comptant par ledit Foucault en pièces de 16 sous, *testons*, et autre monnaie ayant actuellement cours (folio 185). — Maître Jean de Marandé, secrétaire de la reine Marguerite, seigneur de Berlières, demeurant à Paris, paroisse de Saint-Landry, présentement à Bourges, fait foi et hommage pour ladite terre de Berlières à monseigneur Frémiot, protonotaire du Saint-Siège apostolique, archevêque de Bourges, patriarche, primat d'Aquitaine, seigneur temporel de Cornusse : La terre de Berlières relevait de la seigneurie de Cornusse (folio 232). — Testament de Jeanne Malaisé, femme de messire Gilles Desjardins, docteur ès décrets en l'Université de Bourges : Elle demande à être inhumée en l'église de Notre-Dame-du-Fourchaud (folio 282).

E. 2418. (Registre.) — 265 feuillets, papier ; plus 1 cahier détaché, 18 feuillets, papier.

1605. — La couverture du registre est un fragment d'un beau manuscrit sur parchemin, du XIVe siècle, relatif à l'histoire romaine ; c'est peut-être une traduction française de Tite-Live. Voici une des rubriques : « Comment li Eque et li Volque desconffirent Spurius Furius le consul Rommain. » — Suzanne de Cujas, fille de défunt messire Jacques de Cujas, docteur ès droits en l'Université de Bourges, demeurant dans cette ville, paroisse de Montermoyen, donne en *adcense* pour cinq ans et moyennant 40 livres tournois par année, à Guillaume de Valois, tailleur d'habits, demeurant en la paroisse Saint-Médard de Bourges, une maison, sise rue de Saint-Médard et appelée « le petit chef Saint Antoine » (folio 105). — Gabriel Manceron, conseiller au siège présidial de Bourges, et Guillaume Villepellée, sergent royal et *préconiseur juré* de la Ville, vendent à Pierre Gayault, avocat au siège présidial, une rente annuelle et perpétuelle de 18 livres 15 sous ; cette vente faite moyennant la somme de 300 livres tournois payée comptant par Gayault auxdits vendeurs (folio 124, verso). — Vincent Sarrazin, seigneur de Soulangis, conseiller du Roi et président en l'Élection de Berry établie à Bourges, vend à noble homme Étienne Girard, secrétaire de la Chambre du Roi, demeurant aussi en cette ville, une rente annuelle et perpétuelle de 100 sous tournois ; cette vente faite moyennant 80 livres tournois, plus 7 livres pour les arrérages ; lesdites sommes payées comptant par ledit Girard (folio 199).

E. 2419. (Registre.) — 110 feuillets, papier.

1605-1606. — Comptes de la tutelle de noble François de Culon (*alias :* de Cullon), fils mineur de défunt Charles de Culon, sieur de Troisbrioux, et de défunte Antoinette de Baulin, rendus par noble Charles de Chenu, écuyer, seigneur de Cernoy, Autry-la-Ville et Charentonnay en partie, tuteur subrogé au lieu de noble Charles de Culon, seigneur du Brandy. (Ces comptes occupent tout le registre.)

E. 2420. (Registre.) — 224 feuillets, papier.

1606. — Noble homme François Lemareschal, seigneur d'Azy, et *damoiselle* Martine Delacroix, sa femme,

vendent pour 4,160 livres, à Jean Bouilhat, assesseur en la maréchaussée de Berry, établie à Châteauroux, « le lieu, fief, terre et seigneurye de Coings, ses apartenances et deppendances, concistant en ung manoir et maison seigneurialle scise au bourg dudict Coings, garenne, boys et jardin estant pres ledict lieu, plus en la sixiesme partye des dixmes de bledz qui se prennent et levent en ladicte parroisse de Coings, le droict de coulombier, droict de justice veheriere, four a ban, droict de boutaige et plassaige, droict de fossez a l'entour de l'eglise avec la pesche d'iceulx, et en ung estang estant de present en pré, cens, rentes, et en une mestairye concistant en maison de demeurance, grange, bergeryes, vacheries, courtz, chezaulx, jardins, prez, terres labourables et non labourables, et en ung heritaige appellé Chasteaugaillard, concistant en une maison de demeurance et masures scises audict bourg de Coings, chezaulx, prez et terres..... » (folio 50, verso). — Contrat de mariage entre Jean Fauvre, avocat au siège présidial de Bourges, fils de Jean Fauvre, notaire, tabellion royal et garde-notes héréditaire en Berry, et de Jeanne Godard, et Marie Regnier, fille de noble homme maître François Regnier, seigneur de Thou, premier et plus ancien conseiller au siège présidial, et de Jeanne Gassot (folio 61, verso). — *Berangon* Dairoles, seigneur de Fussy, conseiller du Roi et contrôleur général de ses finances à Bourges, y demeurant paroisse Saint-Oûtrillet, agissant comme procureur général et spécial de messire Antoine Delagrange, chevalier, seigneur d'Arquian, lieutenant-colonel du régiment des gardes du roi, gouverneur de la ville et citadelle de Metz et pays messin, et noble homme Nicolas Macé, seigneur de la Vesvre, demeurant à Bourges, paroisse de Notre-Dame-du-Fourchaud, vendent à noble homme Étienne Macé, seigneur des Porteaux, avocat en Parlement, la somme de 150 livres de rente annuelle et perpétuelle, moyennant 2,400 livres tournois payées par ledit seigneur des Porteaux (folio 89).—*Damoiselle* Suzanne de Cujas, veuve de François de Bonacourcy, écuyer, sieur de *Soquenze,* demeurant à Bourges, présentement à Paris, rue Boutebrie, paroisse Saint-Séverin, reconnaît avoir reçu de messire Georges de Gamaches, chevalier, seigneur de Jussy-Champagne et de Châteaumeillant, la somme de 1,800 livres, « pour l'extinction et admortissement de 112 livres, 10 sous tournois de rente, a elle deüe par ledict seigneur de Gamaches » (folio 117, verso). — François Bouchier, bourgeois de Bourges, donne en *adcense*, pour cinq ans et moyennant 105 livres tournois et 20 livres de chandelle de suif, à Étienne Assadé, marchand à Bourges, une maison appelée le Cornet, sise en la paroisse de Saint-Bonnet, rue de la Poissonnerie (folio 186).

E. 2421. (Registre.) — 241 feuillets, papier.

1607. — Contrat de mariage entre Louis Didier, maître poêlier, demeurant en la paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard de Bourges, et Jacqueline Girard, veuve de Pierre Lefebvre, maître peintre à Bourges (folio 34). — Maître Claude Bourdaloue, avocat au siège présidial de Bourges et de la maison commune de cette ville, y demeurant paroisse Saint-Oûtrillet, délaisse à Guillaume Bourdaloue, son fils, « tout ce qui appartient et peult revenir audict sieur Bourdaloue, père, de la somme de six mil livres qu'il avoit cy davant envoyée a maistre Anthoine Bourdaloue, son frere, conseiller et secretaire de monseigneur le duc de Guyse, pour en faire traficq par ledict maistre Anthoine Bourdaloue sur la mer ou autrement en la ville de Marseille..... » (folio 72). — Maître Claude Bourdaloue vend et constitue à damoiselle Jeanne Gassot, veuve de noble homme Jean-Jacques Jaupitre, conseiller au bailliage et siège présidial de Bourges, y demeurant paroisse de Saint-Pierre-le-Puellier, une rente annuelle et perpétuelle de 75 livres tournois; cette vente et constitution faite moyennant 1,200 livres tournois payées comptant par ladite Gassot au sieur Bourdaloue « en quartz d'escu et testons de present ayant cours » (folio 75). — Noble homme Sidrac (ou Sydrach) Rahel, demeurant à Bourges, vend à Jean Boucher, maître peintre, demeurant aussi à Bourges, une maison appelée La Tournelle, sise en la paroisse de Montermoyen de Bourges; cette vente faite moyennant 480 livres tournois (folio 96, verso). — Pierre Bengy, seigneur de Fontillay et de Nuisement, receveur des aides et tailles en l'Élection de Berry, demeurant à Bourges, paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud, vend et constitue à Catherine Bondor, veuve d'Étienne Bengy, et à messire Antoine Bengy, son fils, docteur ès droits en l'Université de Bourges, une rente annuelle et perpétuelle de 93 livres, 15 sous tournois, assignée spécialement sur une maison où il demeure, laquelle « jouxte d'un long, la rue tendant de l'eglise des Jacobins a celle de Nostre Dame de Salles et a la Grosse Tour dudict Bourges, d'autre long, la maison et jardin de noble homme Estienne Bigot, seigneur d'Ormoy, par le derriere, la rue de Poussepeny, et par le davant, la rue tendant de ladicte eglise des Jacobins a la rue de Bontemps..... »; cette vente faite moyennant la somme de 1,500 livres payées comptant audit vendeur par ladite Bondor et par Antoine Bengy (folio 109). — Contrat de mariage entre maître Vincent Monicault, procureur au bailliage de Berry et siège présidial de Bourges, fils de défunt maître Pierre Monicault, bourgeois de la ville de

Dun-le-Roi, et d'honnête femme Madeleine Desgreniers, et Françoise Bouchier, fille de maître François Bouchier, bourgeois de Bourges, et de Gabrielle Fontaine ; parmi les témoins « prudent homme Jehan Bouchier, maistre pintre », cousin germain de la future (folio 221).

E. 2422. (Registre.) — 346 feuillets, papier ; plus 1 pièce sur parchemin.

1606 (1). — Noble homme maître Pierre Heurtault, sieur de Cocquebellandes, conseiller du Roi au bailliage et siège présidial de Bourges, y demeurant, donne en *adcense* à Guillaume Benoist, vigneron, demeurant en la paroisse Saint-Bonnet, pour cinq ans et moyennant 10 livres tournois, une chambre haute avec grenier au-dessus, située en *la cour du Barbeau,* paroisse Saint-Bonnet (folio 170, verso). — Perette Fradet, veuve de noble homme Jean Foucault, conseiller du Roi et président en la cour de Parlement de Bretagne, héritière testamentaire de Louis Bouer, sieur de Pignoux, demeurant à Bourges, paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud, vend à noble homme Pierre Paulin, avocat en Parlement et échevin de Bourges, demeurant paroisse Saint-Oûtrillet, une maison sise en la paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud, « qui jouxte par le devant, la rue par laquelle l'on descend des prisons royalles pour aller a la porte Gordaine, d'un costé, la maison de messieurs les Allemans et d'aultre, la maison appartenant a la veufve Joannet et par le derriere, les places appartenantes auxdits sieurs Allemans..... » (folio 219). — Noble homme Jean Foulon, sieur de La Chaulme, maître d'hôtel de monseigneur l'archevêque de Bourges, donne en *adcense* au nom de l'archevêque, à Jean et Pierre Ollivier, frères, vignerons, demeurant en la paroisse du Château-lez-Bourges, pour cinq ans et moyennant 150 livres tournois et 200 livres de cerises par année, « le cloz de Sainct Paul, dict le Clos de monseigneur l'archevesque de Bourges, contenant douze arpens de vigne ou environ et comme il s'estent et comporte soict plus ou moings, auquel y a quantité de ceriziers, noyers et autres arbres fruictiers, environné des deux longs de murailles, assis en la parroisse du Chasteau lez Bourges, qui jouxte d'un bout les vignes du Gué aux Chevaulx, d'autre bout les vignes des venerables de Montiermoyen, d'un long les vielles Buttes et d'autre long la rue tendant de Sainct Paul au molin Sainct Ostrille... » (folio 230).

E. 2423. (Registre.) — 334 feuillets, papier ; plus 1 pièce sur parchemin.

1610. — Contrat de mariage entre Jacques de Village, bourgeois, demeurant à Bourges, fils de défunt Pierre de Village, greffier des Eaux-et-Forêts en Berry, et de Louise Johanneau, et Marie Debrielle, fille de défunt Guillaume Debrielle, avocat au bailliage de Berry et siège présidial de Bourges, et de Marie Piat (folio 1). — Testament de Marie Bourdaloue, veuve de Pierre Guymon, marchand à Bourges, y demeurant paroisse Saint-Bonnet : « ... quant il plaira a Dieu faire son commendement d'elle, elle veult et entend estre inhumé en l'eglise dudict Sainct Bonnet, proche ledict deffunct Pierre Guymon, son mary ;..... a nomé et institué executeurs de son present testament noble homme Claude Bourdaloue, cy devant recepveur general en Berry, son nepveu, et maistre Paul Lelarge, advocat audict Bourges, aussy son nepveu, a cause de dame Françoyse Bourdaloue, sa niepce..... ; ladicte testateresse a declaré ne sçavoir signer, sur ce enquise. » (folio 72). — Louis Asse, marchand apothicaire, demeurant paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud de Bourges, donne en *adcense* à André Lauverjat, marchand libraire, demeurant paroisse Saint-Ursin de Bourges, pour cinq ans et moyennant 80 livres tournois par année, une maison sise « en la grande rue de Bourbonneux », paroisse Saint-Ursin, « a la charge d'entretenir ladicte maison et apartenances de carrelles, marrelles et vistres et la rendre en bon estat desdictes reparations a la fin de ladicte adcense..... » (folio 141). — Noble homme Nicolas Macé, seigneur de La Vesvre, maire de la ville de Bourges, agissant tant en son propre nom qu'au nom de messire Antoine Delagrange, chevalier, seigneur-vicomte de Soulangis, d'Arquian et de Villemenard, vend à Anne Besson, greffier de la Généralité de Langue d'Ouï, établie à Bourges, une rente annuelle et perpétuelle de 112 livres 10 sous ; cette vente faite moyennant la somme de 1,800 livres tournois payée comptant par ledit Besson (folio 249). — Gilbert de Bigny, écuyer, seigneur de Préveranges, demeurant à Villaines, paroisse de Brugnon en Nivernais, cède à Nicolas Macé, seigneur de La Vesvre et maire de Bourges, une somme de 412 livres 12 sous (folio 298).

E. 2424. (Registre.) — 264 feuillets, papier.

1611. — Contrat de mariage entre Jean Colladon, praticien, demeurant à Bourges, né à Vierzon, fils d'Antoine Colladon, marchand en cette ville de Vierzon, et de Catherine Blanchard, et Marie Beuilhe, fille de défunt Guillaume Beuilhe, avocat au siège présidial de Bourges, et de Marie Gentils (folio 68). — Claude Foretz, chanoine et maître des enfants de chœur de l'église de Bourges, donne en *adcense* pour 3 ans, et moyennant 67 livres tournois par

(1) L'année 1608 manque.

année, une maison sise « en la rue de Gratecoille », paroisse de Montermoyen de Bourges, qui *jouxte* d'un côté à la « Maison de la Cage Verte » (folio 86). — *Damoiselle* Chrétienne d'Assigny, veuve de Claude Delaverne, écuyer, sieur de Vauvrilles, Lauroy et Sury-ès-Bois, demeurant au château de Vauvrilles, paroisse de Garigny, bailliage et ressort de Bourges, demande à messire André Frémiot, archevêque de Bourges, patriarche, primat d'Aquitaine et seigneur temporel de la châtellenie de Cornusse, étant en sa maison archiépiscopale à Bourges, de lui faire la foi et hommage à cause de ladite terre de Vauvrilles : « le suppliant et le requerant tres humblement comme sa vassalle a ce la recepvoir en se mettant en son debvoir ; ce » que mondict seigneur a volontairement accepté, sans » prejudicier aux droictz de rachaptz qui luy sont deûbz » et du desnombrement que ladicte damoiselle luy doibt » fournir suivant la coustume de Berry. A ceste cause, » ladicte damoiselle, estant en son debvoir, a fait et porté » la foy et hommage a mondict seigneur de Bourges a » cause de sadicte seigneurie de Cornuces pour ladicte » terre, justice et seigneurie de Vauvrilles, appartenances » et deppendances, pour ce qui est tenu en fief de mondict seigneur le reverendissime, faict et presté le serment et toutes aultres soubzmissions au cas requises et » necessaires. A quoy mondict seigneur l'a receûe, a la » charge de payer les droictz de rachapt et luy fournir le » denombrement dans le temps porté par ladicte coustume..... » (folio 192). — Testament de Claude Saultereau, femme de Désiré Desbarres, notaire royal, demeurant en la paroisse de Saini-Jean des Champs de Bourges : « a faict et fait par ces presentes ses seulz et universelz heritiers pour succedder en tous ses biens successifz, sans aulcungs reserver, noble homme Françoys Lemareschal, seigneur de Corbet et d'Azy, conseiller du roy et tresorier general de France en la generalité de Berry, demeurant en la paroisse de Saint-Pierre le Puellier de Bourges, et honnorable personne maistre François Besson, bourgeoys de ceste ville de Bourges, y demeurant, paroisse de Saint-Jean des Champs..... ; ladicte Saultereau a declaré ne sçavoir signer..... » (folio 217).

E. 2425. (Registre.) — 189 feuillets, papier.

1611. — « Compte que rend par davant vous messieurs Nicolas Macé, sieur de la Vefvre, maire a present de la ville de Bourges, et maistre Hugues Chaier, procureur au siege presidial dudict Bourges, juges arbitres arbitrateurs et amiables compositeurs, maistre Claude Bourdaloue, advocat au siege presidial et de la maison commune de la ville de Bourges, a maistre Louys Leveillé, aussy advocat audict siege presidial, de l'administration que ledict Bourdaloue a eue des biens dudict Leveillé, comme ledict Bourdaloue nagueres tuteur d'iceluy, pour estre par vous proceddé a l'audition, examen et descizion dudict compte de tout le temps que iceluy Bourdaloue a eu le maniment desdictz biens jusques a present. »

E. 2426. (Registre.) — 270 feuillets, papier.

1612. — Contrat de mariage entre Jean de Cullon, écuyer, seigneur du Brandy et de Champroy, demeurant audit lieu de Champroy, paroisse de Lunery-sur-Cher, et Jeanne Bochetel, fille de défunt Pierre Bochetel, écuyer, sieur de Gallifard ; parmi les témoins : Godefroy de Culon, écuyer, sieur du Brandy, frère du futur ; Claude Bourdaloue, avocat au siège présidial et de la maison commune de Bourges, son ami ; Jacques de Castelnau, seigneur de Breuillamenon, Poisieux, Sainte-Lizaigne, etc., gentilhomme ordinaire de la chambre du roi ; Jean Girard, écuyer, sieur de Prunay (folio 9, verso). — Contrat de mariage entre messire François Gibieuf, docteur en médecine, régent en l'Université de Bourges, demeurant en cette ville, paroisse de N.-D. du Fourchaud, et Simonne Macé, veuve de Jean Duchèvre, seigneur d'Ascon, demeurant en la paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard de Bourges (folio 53). — Jean Foulon, écuyer, sieur de La Chaulme, porte-manteau du roi, maître d'hôtel de monseigneur l'archevêque de Bourges, greffier en chef des greffes civil ordinaire, métropolitain et primatial de l'archevêché de Bourges, et « se disant avoir charge de monseigneur l'archevesque pour raison du greffe criminel ordinaire de l'officialité de Bourges », donne en *adcense* à maître Gilles Bonard, greffier des affirmations établi à Bourges : 1° pour l'espace de 5 ans et moyennant 100 livres par an, le greffe criminel ordinaire de l'officialité ; 2° pour l'espace de 2 ans et moyennant 600 livres tournois par an, les greffes civils métropolitain et primatial (folio 95). — François Paris, procureur au siège présidial de Bourges, y demeurant, paroisse Saint-Oûtrillet, donne en *adcence* à Jean Delachaise *l'aisnel* (l'aîné), vigneron, demeurant en la paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard de Bourges, pour 7 ans et moyennant 12 livres tournois par année, une pièce de terre située aux Boulloises, autrement La Breusse, paroisse de Saint-Pierre, contenant 20 boisselées (folio 255, verso). — Contrat de mariage entre Gabriel de Compain, écuyer, sieur de Chezelles, fils de défunt François de Compain, écuyer, sieur de Chezelles, et de Charlotte Lechat, demeurant à Chezelles, paroisse de Feux, et Anne

Bochetel, fille de Pierre Bochetel, écuyer, sieur de Gallif-fard (folio 261). — Réglementation du travail du sacristain de N.-D. du Fourchaud de Bourges par les procureurs fabriciens de ladite paroisse (folio 265).

E. 2427. (Registre.) — 262 feuillets, papier.

1613. — Jean Bonnet, maître barbier et chirurgien, demeurant en la paroisse Saint-Bonnet de Bourges, reconnaît être « seigneur et propriétaire » d'un jardin contenant deux boisselées, sis en la paroisse Saint-Bonnet, « ou souloit avoir antiennement une maison bastye qui fut a feu Jacques Badin, qui jouxte, d'une part, la riviere ou ruisseau du Merdoilhon qui dessent de l'abbaye Sainct Laurent..... », et être tenu de payer pour ledit jardin à la fabrique de l'église N.-D. du Fourchaud de Bourges une rente annuelle et perpétuelle de 10 sous tournois (folio 34). — Testament de Simon Delacroix, demeurant en la paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard de Bourges : « ..... A ledict testateur dict qu'il veult que son corps soict inhumé en l'eglise dudict Sainct-Pierre et qu'il y soict porté processionnairement par des relligieulx des quatre ordre mandians de ceste ville, ausquelz sera payé ainsy que de coustume ; quand a ses obsecques, funerailles et services a son intention il s'en remet a la discretion des executeurs de ce present testament ; a donné et legué a la fabrice dudict Sainct-Pierre la somme de vingt livres pour une fois payée.... » (folio 69). — André Frémiot, patriarche, archevêque de Bourges, primat d'Aquitaine, conseiller du roi en son Conseil d'Etat, cède, à titre viager, et pour le récompenser de ses excellents services, à Jean Foulon, son maître d'hôtel, les greffes criminels des officialités ordinaire, métropolitaine et primatiale dudit archevêché (folio 86). — *Damoiselle* Françoise de Poyenne, veuve de Jean Ajasson, écuyer, seigneur de Vot et du Montet, demeurant au château de Villebuxières, paroisse de Vignoux (Indre), au pays de Berry, pour la fondation de la chapelle de Bonnu, en la paroisse de Cuzion, et la célébration du service divin, fait don de la métairie de la Gaultrière, paroisse de Cuzion, et d'une maison appelée la maison de Bidault, sise audit village de Bonnu (folio 227).

E. 2428. (Registre.) — 253 feuillets, papier ; avec tables (en mauvais état).

1614. — Déclarations de biens faites par des particuliers, des communautés d'habitants, des fabriques paroissiales, des hôpitaux et des maladreries pour la taxe des droits de francs-fiefs et de nouveaux acquêts : — Déclaration des communaux de *Bery* (aujourd'hui : Berry-Bouy) (folio 6) ; — des biens de la fabrique de Rians (folio 10) ; — des communaux de Marmagne (folio 17) ; — d'Avord (folio 20) ; — de Baugy (folio 26) ; — des biens de la fabrique de *Bery* (auj. Berry-Bouy) (folio 46) ; — des biens de la fabrique d'*Aloiy* (auj. Allouis)(folio 53) ; — des communaux d'Allouis (folio 54) ; — des biens de la fabrique de Saint-Doulchard (folio 56) ; — déclaration par Jean Bechereau, procureur au siège royal de Mehun-sur-Yèvre, des *heritages* nobles qu'il possède (folio 57) ; déclaration des communaux de Savigny [-en-Septaine] (folio 60) ; — de Sainte-Solange (folio 64, verso) ; — des biens appartenant à l'hôpital de Vierzon ; — à l'hôpital de Saint-Ladre ou Saint-Lazare de Vierzon (folio 68) ; — déclaration par Vincent Delaliteparisie, homme de peine à Dun-le-Roi, des biens nobles qu'il possède (folio 69) ; — déclaration des communaux de Saint-Laurent-sur-Barangeon (folio 71) ; — des biens de la fabrique de Cerbois ; — des usages des habitants de Cerbois (folio 73) ; — des biens de la fabrique et de la communauté de Quantilly (folio 73, verso) ; — de la fabrique de Lury-sur-Arnon (folio 76) ; — déclaration du droit de chauffage et de pacage possédé par les habitants de Lury (folio 78, verso) ; — des communaux de Quincy (folio 80, verso) ; — des biens de la fabrique de Quincy (folio 81) ; — des biens de la fabrique de Foëcy (folio 82) ; — de Saint-Éloy-de-Gy (folio 84, verso) ; — des communaux de Saint-Éloy (folio 85, verso) ; — de Saint-Georges-de-Moulon (folio 87, verso) ; — des biens de la fabrique de Saint-Georges-snr-Moulon (folio 88) ; — des communaux de Morogues (folio 88, verso) ; — de Crosses (folio 89, verso) ; — de la fabrique de Crosses (folio 90, verso) ; — des communaux de La Chapelle-Saint-Ursin (folio 91, verso) ; — des biens de la fabrique de La Chapelle-Saint-Ursin (folio 92) ; — des biens de la fabrique et de la communauté de Givaudins (folio 94) ; — de Levet (folio 95) ; — de « Cuyré autrement Sainte Radegonde » (Cuzay Sainte-Radegonde) (folio 97) ; — des biens de l'hôtel-Dieu de Dun-le-Roi (folio 98) ; — des biens que Pierre Agard, contrôleur pour le roi en l'Élection de Châteauroux, possède noblement (folio 99) ; — déclaration des biens qu'Étienne Barette, homme de peine à Dun-le-Roi, tient noblement (folio 106) ; — des communaux de Fussy (folio 109, verso) ; — des biens de la fabrique de Fussy (folio 110, verso) ; — de Soye (folio 116, verso) ; — de Vignoux-sous-les-Aix (folio 118) ; — des communaux de Vignoux-sous-les-Aix (folio 119, verso) ; du Subdray (folio 121, verso) ; — de Moulins [-sur-Yèvre] (folio 122, verso) ; — de la fabrique de Moulins-sur-Yèvre (folio 123) ; — déclaration par Vincent Jaupitre, homme de peine à Dun-le-Roi, des biens qu'il possède noblement (folio 124) ; —

déclaration des communaux de Vorly (folio 126, verso); — des biens de la fabrique de Nohant-en-Goût (folio 129); — de Trouy (folio 132, verso); — de Soulangis (folio 133, verso); — des communaux de Soulangis (folio 134, verso); — des communaux de Morthomiers (folio 135); — des communaux de Plaimpied (folio 136); — des biens de la fabrique et de la communauté de Saint-Just (folio 136); — de la fabrique de Vouzeron (folio 142); — des communaux de Vouzeron (folio 143); — des biens de la fabrique de Valentigny (folio 144, verso); — de l'hôtel-Dieu de Mehun [-sur-Yèvre] (folio 146); — des biens de la fabrique et de la communauté des habitants de Mehun : « ... Il n'y a aulcun revenu ny deniers de fabricque en l'eglise dudict Mehun et seullement se porte une boueste par l'eglise les dimanches et festes pour recevoir les devotions que veulent donner les habitans, et les deniers qui s'en reçoivent sont employez a fere cellebrer une messe haulte tous les lundys a cinq heures du matin pour la memoire des deffunctz. Comme aussy il n'y a aulcungs communeaulx ny usages en ladicte ville et parroisse de Mehun ny droict de paccage apartenant a icelledicte ville; le droict de peage apartient au roy nostre sire a cause de son domaine dudict Mehun, qui est affermé par le fermier general dudict domaine..... Les deniers commungs de ladicte ville concistent au droict d'unziesme du vin qui se vend, aultrement appellé petite mesure, octroyé par les roys de France et confermé par le roy a present regnant pour six ans, afin de subvenir et estre employé aux emparemens et reparations de ladicte ville qui est au roy, pour le payement de monseigneur de La Chastre, capitaine du chastel de ladicte ville, du maistre des escolles, du predicateur, des portiers et de l'orlogeur, et est ledict droict d'unziesme affermé par an de sept a huict cens livres..... » (folio 147, verso); — déclaration des communaux et usages de Dun-le-Roy (auj. Dun-sur-Auron) (folio 148); — des biens de la maladrerie de Dun-le-Roi (folio 149, verso); — de la fabrique et de la communauté de Saint-Germain-des-Bois (folio 150); — des communaux de Farges (folio 151, verso); — des biens de la fabrique de Farges (folio 152); — de la fabrique de Parassy (folio 158); — des biens de la fabrique et de la communauté de Bouy (folio 159); — des biens de la fabrique de Saint-Martin-d'Auxigny (folio 159, verso); — des communaux, droits et usages des habitants de Saint-Martin-d'Auxigny : « ..... Plus, qu'ilz sont quelques huict a neuf vingtz desdictz habitans qui menent paccager leur bestial en la Forestz Le Roy, Haulte Brune, paroisse dudict Sainct Martin, leurs porcqz en temps de glandée et en aultre saison paccager, et pour ce payent au roy nostre sire, en son domaine a Bourges, des avenes et poulles; plus ne payent aulcuns imposition pour ce qu'ilz vendent a Bourges..... » (folio 160, verso); — Déclaration des communaux de *Vignou sur Barenjon* (Vignoux-sur-Barangeon) (folio 161); — des biens de la fabrique de Vignoux-sur-Barangeon (folio 161, verso); — des biens de la fabrique de Preuilly (folio 162, verso); de Sainte-Thorette (folio 163, verso); — des communaux d'Osmery (folio 164, verso); — des biens de la fabrique d'Osmoy (folio 165, verso); — des communaux d'Osmoy (folio 166); — déclaration par François Pothet et Blaise Villepellée, laboureurs, demeurant en la paroisse de Lantan, des « héritages » nobles qu'ils possèdent (folio 171, verso); — déclaration des communaux de Lissay (folio 174); — des biens de la fabrique de Lissay (folio 175); — des communaux de Saint-Denis-de-Palin (folio 175, verso); — déclaration par Denis Pillet, laboureur en la paroisse d'Azy, des « héritages » nobles qu'il possède (folio 178); — des biens de la fabrique d'Azy (folio 178, verso); — des communaux d'Azy (folio 179, verso); — des communaux d'Herry (folio 200); — des biens de la fabrique de Marcilly (folio 201); — des communaux de Marcilly (folio 201); — des biens de la fabrique de Saligny-le-Vif (folio 202); — des usages et communaux de Saligny-le-Vif (folio 202, verso); — des biens de la fabrique de Neuvy-les-deux-Clochers (folio 203); — des usages et communaux de Jalognes (folio 204); — des biens de la maladrerie de Saint-Satur (folio 208); — des usages et communaux de Saint-Bouize (folio 210); — des usages de Feux (folio 210, verso); — des biens de la fabrique de Sevry (folio 213); — des usages et communaux de Sevry (folio 213, verso); — déclaration, par François Dupuys, chanoine de l'église Saint-Étienne et de la Sainte-Chapelle du Palais royal de Bourges, des biens nobles à lui appartenant, et, notamment, du fief de La Roche sis en la paroisse de Saint-Chartier au duché de Berry, ressort d'Issoudun (folio 215); — déclaration des communaux de Montfaucon (aujourd'hui commune de Villequiers) (folio 218, verso); — déclaration des biens et revenus du collège ou hôpital de Montfaucon, fournie par Étienne Courcouillon, notaire et greffier à Montfaucon (folio 221); — des biens de la fabrique d'Humbligny (folio 222); — des biens de la fabrique de Saint-Silvain des Averdines (aujourd'hui commune de Laverdines) (folio 223, verso); — des communaux de Mornay-sous-Montfaucon (auj. Mornay-Berry) (folio 224); — des usages et communaux de Groises (folio 226); — des communaux de Garigny (folio 227, verso); des biens de la fabrique de Garigny (folio 228); — de Couy (folio 230); — de Saint-Hilaire-de-Gondilly (folio 230, verso); des usages et communaux de Saint-Hilaire-de-Gondilly (folio 231, verso);

— de Sens (auj. Sens-Beaujeu) (folio 233); — de Saint-Martin-des-Champs (folio 234); — des biens et revenus de l'hôpital de Ménétréol-sous-Sancerre (folio 234, verso); — des biens de la maladrerie, de la fabrique et de la communauté de Bengy (folio 235ter, verso); — des biens de la fabrique de Chassy (folio 237, verso); — des communaux de Chassy (folio 238); — de la maladrerie de Saint-Satur (folio 242); — des usages et communaux de Neuilly-en-Sancerre (folio 246); — de Feux (folio 247).

E. 2429. (Registre.) — 247 feuillets, papier.

1614. — Contrat de mariage entre Desiré Desbarres, notaire royal, tabellion et garde-notes héréditaire en Berry, demeurant à Bourges, et Anne Vivant, veuve de Jean Dargent, procureur au siège présidial de Bourges (folio 7). — Jean Debrielle, notaire royal en Berry, demeurant en la paroisse de Saint-Pierre-le-Puellier de Bourges, et Marie Girault, sa femme, vendent, pour 300 livres, à Pierre Serys, charron, demeurant à Issoudun, « une grange avec ung jardin derrière icelle, ainsy que le tout s'estend et comporte, assis aux faulxbourgs de Villatte dudict Yssouldun, qui jouxte, d'une part, la grange et jardin de Françoys Simon, d'autre, la maison et jardin de messire Simon, medecin, d'ung bout, les masures dudict seigneur Simon et le temple de ceulx de la relligion pretendue refformée, autrement appellé Les troys Mores; sur ces immeubles est assignée une rente fonciere, annuelle et perpétuelle dûe aux « vénérables » de l'église Saint-Cyr d'Issoudun (folio 33, verso). — Testament de Gervaise Blondon, veuve d'Etienne Guillot, demeurant en la paroisse de Saint-Jean-des-Champs : « Elle veult son corps estre inhumé dans l'eglise dudict Saint-Jehan-des-Champs et y estre porté par des relligieulx des quatre ordres mendians.....; a donné et legué a la fabrice dudict Saint-Jehan la somme de six livres tournois pour ayder a achepter ung drap de mortz; a Jehanne Guichon, sa servente, la somme de trente six livres tournois, quatre aulnes de thoille et quatre chemises neufves qu'elle declare luy debvoir de reste de services jusques au jour Sainct Jehan Baptiste prochain et, oultre, pour les bons et agreables services et bonne assistance qu'elle a receûz d'elle et espere recevoir cy après dont elle l'a rellevée de preuve luy a donné et legué la somme de soixante livres tournois... » (folio 47, verso). — Pierre Biet, seigneur de Maubranches et La Tremblaye, conseiller du Roi, lieutenant général au bailliage de Berry et siège présidial de Bourges, y demeurant, donne en *adcense* à Jean Fourreau, maître boulanger, demeurant en la paroisse de Saint-Privé-les-Bourges, pour 3 années, « moyennant le pris et somme de 27 livres tournois, ung gasteau bon et recevable, et de cuire tout le pain qu'il conviendra cuire durant lesdictes troys années pour la nourriture de la famille et domesticques dudit seigneur en ceste ville, le tout d'adcense et et ferme annuelle, que ledict preneur sera tenu de payer et bailler audict seigneur, assavoir ladicte somme a deux termes et par moityé es festes de Noël et Sainct Jehan Baptiste, ledict gasteau a chascune veille du jour et feste des roys et ladicte cuisson toutesfois et quantes que requis en sera, c'est assavoir une chambre basse avec sa boutique, grenier au dessus, de la largeur et longueur desdictes chambre et bouticque, l'aisance de la cour derriere ladicte chambre avec le four qui est dans l'appentilz, l'aisance et usage du privé et puys qui sont derriere icelle maison et autres y joignans que ledict seigneur a de nagueres faict bastir et construire a neuf en la rue des Oyes, parroisse de Nostre Dame du Fourchault..... » (folio 123). — Testament de Léonarde Hitasse (*alias :* Ytasse), veuve de Jacques Richard, marchand boucher à Orléans, demeurant en la paroisse N.-D. du Fourchaud : « Veult estre inhumée en l'eglise parroischiale de Sainct Ostrillet dudict Bourges dans la chappelle de Sainct Jehan..... » (folio 148). — Gilbert de Bigny, écuyer, seigneur de Préveranges, Vilaines en Nivernais, étant présentement à Bourges, vend à Claude Léveillé, veuve de Nicolas Macé, seigneur de Saint-Michel, demeurant en la paroisse de Notre-Dame du Fourchaud de Bourges, une rente annuelle et perpétuelle de 37 livres 10 sous tournois; cette vente faite moyennant la somme de 600 livres tournois payée par la dame Léveillé au seigneur de Préveranges (folio 191, verso). — Contrat de mariage entre Claude Bourgeois, avocat au siège présidial de Bourges, fils de René Bourgeois, procureur audit siège, et de Claude Rabachon, demeurant en la paroisse Saint-Jean-des-Champs, et Marie Faistot, fille de Guy Faistot, dit La Guiche, maître tireur d'armes, et de Marie Lafin (folio 226).

E. 2430. (Registre.) — 207 feuillets, papier.

1616. — Pierre Heurtault, conseiller du Roi au siège présidial de Bourges, y demeurant, paroisse Saint-Pierre-le-Puellier, donne en *adcense* à Antoine Pichot, tailleur de pierre, demeurant en la paroisse Saint-Bonnet de cette ville, pour 5 ans et moyennant 11 livres tournois par année, « une chambre basse a cheminée, avec le jardin derriere et la treille qui est dans icelluy, assise en la rue du Barbeau, parroisse dudict Sainct Bonnet » (folio 67, verso). — Contrat de mariage entre Pierre Tullier, fils de Jean Tullier, seigneur du Réau et de Bouy, et de défunte

Gabrielle Mocquet, demeurant en la paroisse de Saint-Pierre-le-Puellier de Bourges, et Anne Desjardins, fille de défunt Gilles Desjardins, docteur et professeur de droit en l'Université de Bourges, et de défunte dame Jeanne Malaisé (folio 133). — Guillaume Girard, chambrier de l'abbaye royale de Massay *(Macé)*, ordre de Saint-Benoît, demeurant présentement à Bourges, donne en *adcense* à Jean Delavarenne, bourgeois et marchand en la ville de Vierzon, pour 5 ans et moyennant 650 livres tournois, le revenu temporel de l'office de chambrier de l'abbaye de Massay, consistant en cens, rentes, dîmes, terrages, moulin, métairie, prés, lods et ventes et droit de parisis; le bailleur se réserve le lieu seigneurial de Marmignolles, les vignes dépendant dudit office, la moitié de tous les profits de lods et ventes et parisis qui pourront échoir pendant ledit temps, plus 10 chapons et 10 poules, 6 boisseaux de seigle, 5 sous et une poule de rente, le logis dépendant de l'office de chambrier, sis à Massay (folio 158, verso). — Contrat de mariage entre Claude Becuau, conseiller du roi, contrôleur en l'élection de Berry établie à Bourges, fils de *Romble* Becuau, bailli de Couffy, demeurant à Subligny, et de Marguerite Turpin, et Catherine Regnier, fille de feu François Regnier, seigneur de Thou, conseiller du Roi au bailliage de Berry et siège présidial de Bourges, et de Jeanne Gassot, demeurant en cette ville (folio 178, verso).

E. 2431 (Registre.) — 207 feuillets, papier.

1617. — Antoine Bouthery, prêtre, curé de Saint-Étienne du Gravier, en Bourbonnais, diocèse de Bourges, demeurant présentement à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Puellier, donne en *adcense* à Guillaume Gambart, prêtre du diocèse de Rouen, natif de Vernon-sur-Seine, à 10 lieues dudit Rouen, pour 5 ans et moyennant 120 livres tournois par année, « la cure du Gravier, fruictz, proffictz, revenus et esmollumens d'iceulx, sans du tout en rien excepter, reserver ne retenir..... » (folio 95, verso). — Testament de Marguerite Poirard, veuve de Mathieu Cottenoire, demeurant en l'hôtellerie où pend pour enseigne « le bœuf couronné », paroisse Saint-Jean-des-Champs : elle désire être enterrée dans l'église de cette paroisse, au-dessous des cloches (folio 136). — Jacques de Nucheze (*alias :* de Nuchaise), baron de Bussy, chancelier en l'église et université de Bourges, donne en *adcense* à Claude Rebours, secrétaire de la chambre du Roi et de monseigneur l'archevêque de Bourges, pour 5 ans et moyennant 750 livres tournois par année, l'office de la chancellerie et les revenus dudit office; le bailleur ne se réserve que le droit de sceau de ladite chancellerie (signature de Nucheze en écriture italienne) (folio 192, verso).

E. 2432. (Registre.) — 210 feuillets, papier.

1618. — Testament de Jeanne Mareschal, femme de Jean Delarue, demeurant en la paroisse de Notre-Dame du Fourchaud : « ..... Elle veult son corps estre inhumé en l'eglise de Nostre Dame du Fourchault, a l'endroit ou deffunct son pere a esté inhumé.... » (folio 2). — Pierre Heurtault, seigneur de Cocquebelende, conseiller du Roi au siège présidial et maire de Bourges, donne en *adcense* pour 3 ans et moyennant 11 livres tournois par année, à Pierre Labbé, tourneur, demeurant en la paroisse Saint-Bonnet, une chambre basse à cheminée avec le jardin derrière, sise en la cour du Barbeau, paroisse Saint-Bonnet (folio 62, verso). — Testament de Marie Samperre, veuve d'Artault Aleaulme, vigneron, demeurant en la paroisse de Saint-Ursin de Bourges : « ..... Elle donne à Jehanne Cousturat, sa servente, ... ung petit lict bastard avec le chaslict, le ciel, la couverture blanche, deux linceulx, ung petit coffre de boys, deux escuelles a oreilles, une choppine d'estain, une petite casse de fonte, et la somme de trente livres tournois, et, en cas que ladicte Cousturat decedde auparavant la testateresse, elle veult ladicte somme de trente livres demeurer entre les mains de sondict executeur testamentaire pour par luy l'employer a marier de pauvres filles; plus, elle donne a ladicte Cousturat tout le linge qui sert sur le corps d'elle testateresse comme chemises, coueffes, couverchefz et colletz ensemble la meilleure de ses cottes, deux paires de brassieres, deux deventiers l'ung gris et l'autre noir avec tous ses bas de chausses et soulliers, deux garderobbes l'ung de serge et l'autre de thoille; a la feme de Sipyon Gilbert, son menteau gris, a Michelle Augier sa commere, feme d'ung meusnier, son menteau noir..... » (folio 124). — Testament de Marguerite Loré, demeurant à Bourges : « ..... Elle desire et entend que son corps soict inhumé en l'eglise de Nostre Dame du Fourchault, en la sepulture et au près de ses pere et mere, et qu'a son convoy et enterrement assistent les quatre mendians de ceste ville avec la procession de ladicte eglise du Fourchault.....; plus, elle veut et entend... qu'il soict distribué aux pauvres de l'hostel Dieu dudict Bourges par l'executeur de son premier testament la somme de dix livres; plus, aux reverendz peres jesuistes elle legue une tavayolle de longueur d'une aulne troys quartz et d'une aulne de largeur; plus, elle veult que, après sondict decedz, il soict aulmosné aux pauvres honteux et souffreteux; ..... plus, elle legue...

au sieur curé dudict Fourchault troys livres tournois en intention qu'il aura memoire d'elle en ses prieres; ..... a Gabrielle Bonard la somme de sept livres tournois avec son livre de la legende des Sainctz; ..... a la femme du commissaire Bonard elle lui donne le bas de sa chetifve robbe... » (folio 140, verso). — Testament de frère Celse, « appellé au monde Michel Boisseau », novice au couvent des Pères Capucins de Bourges, fils de Jean Boisseau, messager du Mans à Paris, demeurant à la Ferté Bernard, et de défunte Françoise Poulard : « ..... Quand a ce qui est de ses biens, veult qu'il en soict donné aux peres Recollez de la Ferté Bernard la somme de troys cens livres, plus, a l'hospital dudict lieu cent cinquante livres tournois; plus, a l'hospital de La Fleche parreille somme de cent cinquante livres tournois; plus, a la chappelle de Sainct Berthellemy dudict lieu de La Ferté semblable somme de cent cinquante livres; a la fabrice de l'eglise de Cherré, pres ladicte Ferté, la somme de cent cinquante livres; ..... plus, veult qu'il soict payé a Robert Gouin, filz de monsieur de Mezeray, advocat a Nogent le Rotrou, la somme de douze livres que ledict testateur a dict debvoir audict Going tant pour prest que aultrement; plus, dix solz a une fruictiere demeurant vis a vis de Goynat, maistre tailleur d'habitz a La Fleche, nommée Jacquine.....; plus, que l'on satisface monsieur Filloleau, chirurgien audict lieu, de ce qu'il luy fauldra pour troys ou quatre fomentations et troys seignées et une ventouze seche, en cas qu'il n'en aye esté satisfaict; plus, a monsieur Bidault, medecin, pour sept ou huict visites qu'il a faictes vers luy testateur estant malade audict lieu, ce qu'il luy fauldra; ..... plus a une fruictiere, nommée la Championne, demeurant au faubourg Sainct Vincent de la ville du Mant, deux solz pour du fruict.....; plus, veult qu'il soict pris la somme de trente six livres pour luy avoir ung habit et ung breviere avec ce qu'il fault pour vestir ung capuchin..... » (folio 147). — Testament de frère Amand, « dit au siècle Aignan Adeneau », religieux novice au couvent des Frères Mineurs Capucins de Bourges, fils de maître Aignan Adeneau, procureur au bailliage et siège presidial d'Orléans, et de défunte Marguerite Chotard : « ..... donne et legue aux pauvres prisonniers d'Orleans la somme de soixante livres tournois.....; item, donne et legue aux Freres Mineurs dictz Cordeliers recolletz dudict Orleans la somme de cent cinquante livres pour estre employée a leurs necessitez, plus, aux freres mineurs capuchins de cestedicte ville de Bourges parreille somme de cent cinquante livres pour estre aussy employées a leurs necessitez... » (folio 160). — Pierre Lauverjat, maître des enfants de chœur et chapelain en la Sainte-Chapelle de Bourges, donne en *adcense* à Paul Vijé, aussi chapelain de ladite Sainte-Chapelle, pour 5 ans et moyennant 30 livres tournois par année, une maison avec jardin, sise en la rue des Larrons, paroisse de Saint-Hippolyte, « qui joute par le derriere le Logis du Roy » (folio 161, verso). — Contrat de mariage entre Antoine Bengy, docteur ès droits, fils de défunt Antoine Bengy, docteur et professeur ès droits en l'Université de Bourges, et de Françoise Amignon, demeurant à Bourges, et Françoise Chenu, fille de Jean Chenu, avocat en Parlement, et de défunte Claude Hemetout, demeurant à Bourges (folio 163). — Testament de frère Patrice, « dict au monde Jehan Trioche », novice au couvent des Pères Capucins de Bourges, natif d'Angers, fils de feu Daniel Trioche, sénéchal de la baronnie de Châteauneuf, et de Françoise Leduc : « ..... Quand aux biens qu'il a pleü a Dieu luy donner, veult en premier lieu qu'il en soict envoyé en ceste ville de Bourges la somme de soixante livres tant pour luy avoir ung habit que pour subvenir aux necessitez du couvent desdicts Peres Capuchins de ceste ville; plus donne et legue au couvent des Peres Capuchins dudict Angiers la somme de soixante livres pour estre employée a ce qui sera advisé; plus trente livres au couvent des peres Recolletz dudict Angiers; ..... plus parreille somme de trente livres a une nommée Anthoynette qui a servy au logis du pere testateur..... » (folio 180).

E. 2433. (Cahier.) — 244 feuillets, papier.

1619. — Charles-Étienne Delagrange, écuyer, seigneur de Villedonné, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, maître de camp entretenu d'un régiment français demeurant à Metz, étant présentement à Bourges au logis où pend pour enseigne le Bœuf couronné, paroisse de Saint-Jean des Champs, agissant au nom de François Delagrange, son fils, abbé commandataire de Notre-Dame de Fontmorigny, donne en *adcense* pour 9 ans à François Goyre, grènetier au grenier à sel de La Charité-sur-Loire, y demeurant, « les revenus, fruictz, proffictz et esmollumens de ladicte abbaye de Fontmorigny, circonstances et deppendances d'icelle, sans reservation d'aulcuns, en quelque lieu qu'ilz soyent assis, avec les membres de Cencoins, Lurcy, Nevers, Montfaulcon et aultres, et tout ainsy que ledict preneur en a cy devant jouy et jouyt encores de present audict tiltre d'adcense; ..... fournira ledict preneur de barbier pour faire la tonssure desdictz relligieulx... »; le présent bail fait moyennant 2.300 livres tournois (folio 195). — Accord à la suite d'un procès entre les religieuses de N.-D. du Mont-Carmel, établies à

Bourges, et René Courault, marchand voiturier par eau, « pour raison du fournissement et batement des pillotis qu'il estoit tenu de faire et fournir pour les bastimens, eglise, cloistre et closture qu'elles faisoyent faire en la parroisse de Sainct Ambroise de cestedicte ville » : les Carmélites se désistent des contrats passés avec Courault et consentent à ce qu'ils soient considérés comme nuls et non avenus, « sauf que ledict Courault a promis et s'est obligé de fournir les pillotis et les faire batre, qu'il convient faire en l'estendue de cinquante quatre a cinquante cinq thoises qui restent de la closture du costé des murs..... » (folio 216). — Jean Destat, seigneur de Poincy, demeurant en la paroisse de N.-D. du Fourchaud de Bourges, et Marie Leveillé, sa femme, vendent à Jean Cousin, notaire et procureur au siège royal de Dun-le-Roi, une maison sise à Dun en la grand' rue, proche la halle, descendant de la Porte Haute à « l'Orreloge » ; cette vente faite moyennant 965 livres tournois (folio 239).

E. 2434. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1619. — Inventaire, après décès, des biens de Claude Bourdaloue, avocat au siège présidial et des affaires communes de la ville de Bourges, demeurant paroisse Saint-Oûtrillet, rédigé par le notaire Pierre Doulcet, à la requête de Jacquette de Puyperron, veuve dudit Claude Bourdaloue, de Claude Bourdaloue, naguère conseiller du roi, général de ses finances en la généralité de Berry, d'Étienne Bourdaloue, conseiller du roi et lieutenant général au siège royal de Vierzon, de Françoise Bourdaloue, femme de Paul Lelarge, avocat au siège présidial et de la maison commune de Bourges, lesdits Bourdaloue et dame Lelarge agissant tant en leur nom qu'en celui de Guillaume Bourdaloue, seigneur du Bouchet, et Jean Bourdaloue, conseiller du roi, contrôleur général des guerres en Provence, demeurant à présent en la ville de Marseille ; « tous lesdictz Bourdaloux *(sic)* enfens et presomptifz heritiers dudict deffunct ». Parmi les objets inventoriés : « ..... un lict garny de coueste, cuissin, ung materas *(matelas)*, deux lincieulx *(draps)*... ; ung cabinet de boys de noyer ayant quatre fenestres fermentes a clef... ; quatre chaises cacquetoires... ; une escriptoire de plomb... ; une petite armoise a laquelle y a plusieurs petites layettes... ; une chaise percée... ; une paire de lendiers de cuivre et une palle de fer... ; deux grandz routissouers... ; une cuvette a metre rafreschir et un cocquemard... ; ung crochet de fer a pendeller viende... ; deux tynes, ung barry.....» — Inventaire, après décès, des biens de Perrette Fradet, veuve de Jean Foucault, conseiller du roi, président en la Cour du Parlement de Bretagne.

E. 2435. (Registre.) — 264 feuillets, papier.

1620. — Partage des biens de la succession de Claude Bourdaloue, avocat au siège présidial et de la maison commune de Bourges ; cet acte contient le testament dudit Claude Bourdaloue : « ..... Je veult estre inhumé au lieu ou deffunt Catherine Duchevre, ma femme, (que Dieu absolve !) l'a esté..... » (folio 9). — Jean Piat, sieur du Rochy, demeurant en la paroisse de Notre-Dame du Fourchaud à Bourges, donne en « adcence » à Jean Huard, « corbellier » (vannier), demeurant aussi à Bourges, pour 5 ans et moyennant 8 livres tournois par année, « ung islon plenté d'ozieres qui fut cy devant en jardin, contenant de quatre a cinq boissellées ou environ et ainsy qu'il se comporte, soict plus ou moings, tout environné de fossez, assis près la pettite Chappe au quartier et faulxbourg de Sainct Sulpice, qui jouxte d'une part la petite Chappe..... » (folio 13). — Testament de Jeanne Feuardet, demeurant en la paroisse de Notre-Dame du Fourchaud de Bourges : « ..... Elle veult icelluy sien corps estre inhumé en l'eglise dudict Fourchault, au mesme endroict que deffunctz son pere et sa seur nagueres deceddée, sont inhumez..... » (folio 79). — Testament de Jean Bouilloille, maître tailleur d'habits, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Oûtrillet : « ..... veult estre inhumé en l'eglise de Sainct Hipollitte, a l'endroict ou sa femme et Marye Bouilloille, sa fille, sont inhumées..... » (folio 83). — Henry Paris, chanoine en l'église de Notre-Dame de Salles, à Bourges, donne à bail à Augier Lallemant, chanoine en l'église de Saint-Pierre-le-Puellier, pour 5 ans et moyennant 33 livres tournois par année, une maison, appartenant audit bailleur à cause de sa prébende, sise en la rue de Notre-Dame de Salles, près de Saint-Pierre-le-Puellier, qui « jouxte d'un long » la maison de la maîtrise de l'Église de Bourges (folio 122). — Marthe de Calonne, femme de Claude de Genton, écuyer, sieur de Moulon et de Saint-Germain-des-Bois, capitaine du château de Pierre-Encise, demeurant en la ville de Lyon, vend en son nom et au nom de son mari absent, à Jean Brevyllet, sieur de la Matherée, conseiller du roi, trésorier général de France en la généralité de Languedouy établie à Bourges, y demeurant, paroisse de Notre-Dame du Fourchaud, une rente de 130 livres tournois ; cette vente faite moyennant 1600 livres pour le sort principal de la rente et 83 livres 13 sous 4 deniers pour les arrérages échus depuis le 19 septembre 1619 (folio 157). — Baux de différentes terres

dépendant de Turly, seigneurie appartenant à André Frémiot, patriarche, archevêque de Bourges, primat d'Aquitaine, conseiller du roi en ses Conseils d'État et privé, avec obligation pour le preneur de planter en vigne (folios 211-220). — Thomas Richard, vigneron, demeurant au bourg de la paroisse de La Chapelle-Saint-Ursin, reconnaît devoir à la veuve de François Paris, demeurant à Bourges, une rente foncière annuelle de 3 livres tournois et 2 poules, à payer à la Saint-Martin d'hiver, pour une maison consistant en une chambre à cheminée « non sollivée ne planchée, ung appentilz et ung oulche contenant environ deux boissellées, mesure de Bourges, derriere et joignant la maison en laquelle il demeure, qui jouxte d'un long le chemin tendant dudict bourg au Cornau-Villain, d'autre long la grange et l'ouche de Françoys Sollet, d'un bout l'ouche de maistre Estienne Huet, une muraille entre d'eulx, d'aultre bout la ruette de Pousse Conil, de laquelle on entre dans la cour dudict Sollet..... » (folio 221).

E. 2436. (Registre.) — 216 feuillets, papier.

1621. — Jean Bessé, docteur en médecine à Bourges, donne en « adcense » à messire Jean Mercier, docteur régent ès droits en l'Université de Bourges, pour 5 ans et moyennant 120 livres tournois par année, une maison « qui jouxte, d'un long, la rue du grand Saint-Christofle, d'un bout, le jeu de paulme du gros tournois » (folio 2 verso). — Jeanne Lemareschal, veuve de Claude Lebègue, sieur de Dornon, conseiller du roi au bailliage de Berry et siège présidial de Bourges, y demeurant, paroisse de N.-D. du Fourchaud, donne en « adcense » pour 5 ans et moyennant 60 livres tournois par année, à Jacques David, maître tailleur d'habits, demeurant aussi en la paroisse du Fourchaud, une maison sise « rue de Coursalon » (aujourd'hui, rue Coursarlon) (folio 11). — Pierre Cornabé, prêtre et chanoine en l'église de St-Étienne de Dun-le-Roi, vend à Nicolas Macé, sieur de La Vesvre, conseiller du roi au bailliage de Berry et siège présidial de Bourges, une maison sise « en la ville et chastel neuf dudict Dun-le-Roy... »; cette vente faite moyennant 300 livres tournois (folio 52). — François Gilbert, l'un des greffiers titulaires du greffe du Bureau des Finances en la généralité de Bourges et payeur des gages des officiers du siège présidial de Bourges, et Marie Pellerin, sa femme, demeurant en la paroisse de St-Ursin, à Bourges, vendent à Edme Mérille, docteur, professeur régent ès droits et doyen en l'Université de Bourges, et à Isabelle de Combarieu, son épouse, une grande maison sise en la rue des Juifs, paroisse St-Ursin, et touchant par derrière à « la Rue des Ratz » (aujourd'hui, rue de La Thaumassière); cette vente faite moyennant 3,750 livres tournois (folio 72). — Fabio Bernardi, sieur de La Périsse et de Pré-Marais, demeurant à Bourges, reconnaît devoir aux procureurs fabriciens de l'église de N.-D. du Fourchaud, une rente de 40 sous tournois assignée sur une maison qu'il possède et dans laquelle il demeure, sise en ladite paroisse de N.-D. du Fourchaud, rue de la Vieille-Monnaie, autrement Le Chevrier, touchant par derrière la rue tendant « du coing de Varie au colleige Saincte-Marye, aultrement appellé les Jesuistes » (folio 114). — Jacques Berthault, héritier en partie d'Anne de La Perrière, étant présentement à Bourges, reconnaît avoir reçu de Pierre Gaiault, avocat au siège présidial de Bourges, y demeurant, « deux esneaulx *(anneaux)* d'or esmaillez de noir, l'ung ayant une pierre de diamant fin et l'autre un ruby, treize escuz d'or vielz, cinq pieces anticques, ung double teston, troys testons au molin, une piece de six blancs double, une escuelle a orreilles, six cuilliers, une enchasse de lunettes, une petite forchette, ung cachet, cinq petites sonnettes, une petite chesne, le tout d'argent, ung curedan d'or auquel y a une figure d'une femme ayant des esles au dotz, tenant une corne d'abondance de la main gaulche et, de la droicte, ung bouclier le long de la cuisse dessendant jusques au[x] piedz; plus une bayonnette (1) ayant le manche d'ivoire et l'estuy de cuir boully... » (folio 154). — Françoise Amignon, veuve d'Antoine Bengy, docteur et professeur ès droits en l'Université de Bourges, y demeurant, paroisse N.-D. du Fourchaud, donne en « adcense » à Jacques Villain, écrivain et arpenteur juré, demeurant en la paroisse Saint-Ursin de Bourges, pour 3 ans et moyennant 27 livres tournois par année, une maison sise en « la rue de Charlet », paroisse de St-Jean-des-Champs (folio 196).

E. 2437. (Registre.) — 64 feuillets, papier.

1622. — « Cayer des adcenses pour messieurs les venerables prieur, chanoines et chappitre de Nostre-Dame de Salle » (ancienne église collégiale à Bourges).

E. 2438. (Registre.) — 247 feuillets, papier.

1622. — Jean Alangé, bedeau général en l'Université de Bourges et substitut du procureur du roi en l'Élection et grenier à sel de Bourges, et Anne Augier, sa femme, demeurant en la paroisse Saint-Médard, vendent à Edme Mérille, docteur et professeur ès droits en l'Université de Bourges, une rente annuelle et perpétuelle de 25 livres

(1) Dague, poignard.

tournois, assignée spécialement sur une maison en laquelle ils demeurent, « qui jouxte par le davant la rue tendant de l'église Saincte-Croix a la rue du Poids le Roy »; cette vente faite moyennant 400 livres tournois, payées comptant par Mérille en pièces de 16 sous, « testons » et autre monnaie ayant cours (folio 129). — Edme de Tollet, écuyer, seigneur du Bois-Sire-Amé, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du roi, demeurant audit lieu du Bois-Sire-Amé, paroisse de Vorly, constitue à Antoine Delagrange, chevalier, seigneur d'Arquian, Villemenard et autres lieux, étant présentement à Bourges en la maison d'Étienne Esteclin, sieur de la Salle, une rente annuelle et perpétuelle assignée spécialement sur le château du Bois-Sire-Amé; cette constitution faite pour que ledit Tollet soit quitte de la somme de 621 livres tournois qu'il devait à Arquian (folio 138).

E. 2439. (Registre.) — 203 feuillets, papier.

1628. — Les religieuses du couvent de la Mère-de-Dieu et Saint-Joseph de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel, établi à Bourges, admettent comme novice Marguerite Moreau, fille d'Emmanuel Moreau, sieur de Panesles, conseiller du roi au siège présidial de Blois, et de Jeanne Bégon. Les parents promettent de payer aux Carmélites la somme de 4,000 livres tournois, « assçavoir quatre cens livres lhors que ladicte Moreau, leur fille, prendra l'habit de relligion, pour subvenir tant a ses nourriture et entretien que pour ses habitz et autres menus droictz et necessitez d'icelle, et la somme de troys mil six cens livres la veille du jour qu'elle fera profession en ladicte relligion...» (folio 6). — Testament de Jean Fortier, maître joueur d'instruments, demeurant en la paroisse de St-Ursin de Bourges; il désire être inhumé dans le cimetière des vicaires de Saint-Ursin, près du lieu où a été enterrée sa femme, il rappelle que 400 livres ont été payées « en dot et mariage » à Catherine Fortier, sa fille, femme de Maurice Levez, imprimeur (folio 59). — Fabio Bernard, écuyer, sieur de La Périsse, et Suzanne de Cujas, sa femme, demeurant à Bourges, paroisse de Notre-Dame du Fourchaud, vendent et constituent à Anne Bezard, veuve de Jean Pierre, marchand, maître patissier à Bourges, demeurant en ladite paroisse, une rente annuelle de 8 livres; la présente vente faite moyennant la somme de 126 livres, payée comptant par ladite Bezard (folio 139, verso). — Jacques de Sauzay, conseiller et aumônier du roi, abbé de Notre-Dame de Beaupré, fait foi et hommage pour le fief de Sassy, dépendant de la seigneurie de Beaujeu, à Edme Dumesnil-Simon, chevalier, seigneur-châtelain de Beaujeu, Sens, Neuilly, La Chapelotte, cornette de la compagnie des chevau-légers de monseigneur le duc d'Enghien, actuellement à Bourges en la maison de Jean Dumesnil-Simon, prieur de Ménetou-Ratel et chanoine en l'église de Bourges : « Ledict sieur de Beaupré, a l'instant, teste nue, desseint *(sic)* (1) et ayant les mains joinctes en celles dudict seigneur de Beaujeu, luy a dict et déclaré, tant pour luy que pour damoiselle Marie, Louys, Gabrielle de Castelnau et damoiselle de Sauzay, ses frères et seurs tant mariées que non mariées, qu'ilz demeurent ses vassaulx et gens du fief de Sassy et ce qui en depend qui sera trouvé rellever et mouvant de ladicte seigneurie et chastellenie de Beaujeu, d'icelle luy en faict la foy et hommage tant pour luy, pour la part et portion qu'il y peut avoir, que pour ses dicts freres et seurs puisnez, mariez et non mariez selon la matière dudict fief, luy promect que son proffict prochasseront, son dommage eviteront, loyaulment conseilleront et feront en tous autres cas ce que bons vassaulx doibvent faire à leur seigneur; et oultre a promis que luy et ses dicts freres et sœurs fourniront adveu et denombrement audict seigneur de Beaujeu dans le temps de la coustume; ce que ledict seigneur a accepté, sans prejudice des proffictz, droictz et debvoirs qui luy pourroyent estre deübz... » (folio 164).

E. 2440. (Registre.) — 865 feuillets (2), papier; avec tables.

1609-1612. — Doulcet (Aimé). — Rôle des impositions des manants de la paroisse d'Arçay pour l'an 1609 : « ... et ont les dicts habitants déclaré n'y avoir aulcungs exemps dans ladicte parroisse sinon le curé » (folio 6). — Philibert Laurent, maître pâtissier, demeurant à Bourges, paroisse de St-Ursin, donne en « adcense », pour 3 ans et moyennant 27 livres tournois par année, à Pierre Charpentier, maître menuisier, demeurant en cette ville, paroisse de St-Pierre-le-Marché, une maison sise « rue de Mirebeau », paroisse de St-Pierre-le-Marché (folio 49, verso). — Testament de Nicolas Théveneau, fils de Jean Théveneau, natif du « Livernois » (*sic*, pour Nivernais), religieux novice au couvent des ermites de Saint-Augustin, « lequel, auparavant que faire profession dudict ordre de Sainct-Augustin, a voulu disposer de ses bien temporelz, ... a donné et légué au couvent des Augustins dudict Bourges la somme de soixante livres tournois, pour les recompancer des avances qu'ilz ont faictes pour les abillements qu'ilz luy ont fourny puis ung an en ça et qu'ilz *(sic)*

(1) Pour *deceint*, ayant enlevé son épée.

(2) Registre formé de 4 cahiers, ayant chacun une foliotation spéciale : le 1er cahier a 171 feuillets; le 2e, 217; le 3e, 175; le 4e, 302.

luy fault encores de present, lhors qu'il fera sa profession... (folio 64, verso). — Table des actes de l'année 1609 (folio 171). = [2e cahier, 1610]. — Contrat de mariage entre Louis de Bretagne, marchand, fils de feu Charles de Bretagne, marchand tanneur, et de Perrette Costel, demeurant à Bourges, paroisse de St-Pierre-le-Marché, et Marie Froment, fille de Pierre Froment, maître cordonnier à Bourges, et de Catherine de Guéret (folio 80, verso). — Table des actes de l'année 1610 (folio 217). = [3e cahier, 1611].— Testament de Jacques Molier, religieux novice au couvent des Augustins de Bourges : « ..... veult et entend icelluy testateur que Pierre et Jehanne Molier, ses frere et seur, soient ses seuls et universels heritiers.....; donne et legue icelluy testateur audict Pierre Mollier oultre que dessus ung habit, ung manteau audict testateur apartenant et estant de présent audict couvent, a la charge que il sera tenu premierement luy donner une paire de soulliers et une paire de pantoufle, ung breviaire, un diornal, tel qu'il le fault ausdictz relligieulx, et, oultre ce, qu'il envoira audict testateur les livres qui ensuyvent : assavoir ung lexicon, couvert de veau rouge, une calligraphie, une grandmaire gresque d'Escot, les apophtegmes de Licosthenes (1), la Somme des peschez, le *Stimulus virtutum*, et autres qu'il jugera pouvoir servir audict testateur..... » (folio 35). — Table des actes de l'année 1611 (folio 175). = [4e cahier, 1612]. — Joseph Alabat, procureur au siège présidial de Bourges et des affaires communes de ladite ville, somme, de la part des maire et échevins, Antoine Bengy, Jean Regnouard et François Pinsson, docteurs ès droits en l'Université de Bourges, de dire s'ils acceptent le traité passé par la ville avec Edmond Merille, docteur ès droits en l'Université de Cahors, pour le faire venir à Bourges où il occupera la troisième chaire, « sans qu'il soict tenu a aulcung nouveau examen, heü egard a la longueur du temps qu'il fait ladicte profetion et qu'il a assez faict paroistre de sa doctrine et suffizance... » (folio 63). — Testament de Gilbert Grémont, prêtre, vicaire de l'église paroissiale de Fussy : « ..... veult et entend estre inhumé en l'église dudict lieu, a l'endroict ou a esté inhumé deffunct messire Phelippes Couldreau, vivant, curé dudict lieu... » (folio 100). — Pierre Rodde, vigneron, demeurant dans les faubourg et paroisse de St-Privé-lez-Bourges, donne en « adcense », pour 1 an et moyennant 10 livres tournois, à Jacques Robinet, vigneron, demeurant audit faubourg, une maison consistant en une chambre basse à cheminée, couverte de paille, avec un jardin contenant une boisselée environ, sise en la rue de Babylone (folio 104). — Testament d' « Huguette » Champion, veuve de Jean Clément, marchand, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Bonnet : « Elle désire être enterrée en l'église St-Jean-des-Champs, près d'une de ses filles » (folio 47, verso).

(1) (*Sic*) pour Lycosthène, traduction grecque du nom du savant alsacien Conrad Wolffhart (1518-1561).

E. 2441. (Registre.) — 312 feuillets (1), papier, avec tables.

1613-1614. — La table des matières du premier cahier est au folio 203. = [2e cahier, 1614]. — Contrat de mariage entre Aimé Barbé, maître frangier-passementier à Bourges, et Marthe Charpentier, demeurant à Issoudun (folio 37). — Jean de Culan, écuyer, sieur de la Cour et de Champroy, demeurant au lieu de La Cour, paroisse de Lunery-sur-Cher, et Gabriel de Compaing, écuyer, sieur de Chezelle, demeurant à Chezelle, paroisse de Feux, agissant le premier, au nom de Jeanne Boucheptel, son épouse, et le second, au nom d'Anne Boucheptel, aussi son épouse, toutes les deux héritières de Pierre Boucheptel, écuyer, sieur de Gallifard, cèdent à Jérôme Reffatin, bourgeois et marchand de Bourges, la somme de deux écus, 2 tiers d'écu, 6 sous, 8 deniers de rente annuelle et perpétuelle, due par Jean Gaulteron, marchand « guitarnier », (marchand et fabricant de « guiterne »), demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Bonnet (folio 164). — Cyprien Regnier, chanoine et théologal en l'église de Bourges et chanoine en l'église de Montermoyen de la même ville, donne en « adcence » à Pierre Morand, chanoine semi-prêbendé de Montermoyen, pour 2 ans et 9 mois, et moyennant 30 livres par année, une maison sise à Bourges, paroisse de Montermoyen, en « la rue du collège Chevallier » (folio 236, verso). — Table des matières du 2e cahier au folio 307.

(1) Registre formé de deux cahiers ayant chacun une foliotation spéciale : le 1er cahier a 203 feuillets, le 2e en a 312.

E. 2442. (Registre).— Registre composé de deux cahiers, papier, reliés ensemble, l'un de 280 feuillets, l'autre de 310.

1615-1618. — [1er cahier]. —Bail à cens, pour 3 ans, par Robert Vallentin, vigneron de Bourges, à François Duchesgne, vigneron, demeurant en la paroisse Saint-Bonnet, d'un arpent de vigne sis au Bas-Pontarnault, paroisse de Saint-Germain-du Puy, moyennant 8 livres tournois de rente annuelle et avec obligation pour le preneur de ne point sousaccenser ledit bien sans l'autorisation du vendeur (folio 1). — Constitution d'une rente de 25 livres, par noble homme, Me Nicolas Damours, avocat au Parlement de Paris et dame Jeanne Bourdaloue, sa femme, en faveur de Me Germain Lelarge, conseiller du roi, élu en l'élection de

Berry. Ladite rente était assise sur une maison située en la paroisse Saint-Bonnet, joutant, par devant, la grand' rue de Saint-Bonnet, d'un côté, la rivière d'Aurette, d'un autre, la maison de Jean d'Orléans, sergent royal, et, par derrière, le grenier de Claude Nicolas. Ladite constitution était faite au prix de 400 livres (folio 10). — Bail à cens, pour six ans, par P. Lanson, vigneron d'Asnières, à P. Cochet, voiturier, moyennant la somme de 17 livres 15 sous tournois, de 20 boisselées de terre assises au terroir de Gibejon, paroisse de Saint-Privé-lès-Bourges (folio 17). — Quittance donnée par René Castillon, procureur du couvent des Augustins, à Claude Beauvoix, marchand, d'une somme de 8 livres 15 sous, à lui due, en raison d'une rente qu'il touchait pour la possession d'une maison sise au quartier Saint-Médard (folio 21). — Contrat de mariage d'honorable homme, Jacques de Villaige, seigneur des Margots, et de Perrette d'Amours, fille de noble homme, Nicolas d'Amours, avocat au parlement de Paris (folio 53). — Vente, par Françoise Garnier, veuve de Me Pierre Pellet, et noble homme Claude Pellet, prévôt général en Berry, à Jean Bonnet, maître chirurgien, pour le prix de 3,150 livres tournois, d'une maison sise place Gordaine, comprenant une boutique sur le devant, une chambre basse sans cheminée, deux caves voûtées, deux chambres hautes à cheminée avec une petite garde-robes à cheminée placée au-dessous de la cuisine, deux autres chambres hautes sans cheminée avec une garde-robes, un grenier, une cour, une cuisine et une étable, le tout couvert de tuiles (folio 59). — Bail à cens de cinq ans et moyennant le prix annuel de 3 livres 1/2 sou, par Jean Collard, vigneron, à Lansson, le jeune, d'une terre servant d'oulche, contenant deux boisselées, sise aux oulches de la Jaulnière, paroisse Saint-Privé (folio 63). — Testament de Jean Labbé, sacristain de l'église Saint-Privé : il lègue à ladite église la somme de 9 livres pour acheter un missel (folio 73). — Testament d'Athanase de Chaulmont, moine du couvent des Augustins de Bourges : il lègue à son monastère une somme de 80 livres qui devra être distribuée au premier couvent de l'ordre qui sera bâti (folio 108). — Partage entre Guillemette Bomberault, veuve de Jean Chaignon, et ses enfants Jean Chaignon, maître brodeur, demeurant en la paroisse de Notre-Dame-du-Fourchaud, Pierre Chaignon, aussi maître brodeur, demeurant en la paroisse de Saint-Pierre-le-Marché, et Hélie Chaignon (folio 120). — Testament de noble damoiselle Marie Bidault, fille de Jean Bidault, seigneur de Germigny, et de demoiselle Marie Richard ; elle institue, pour son héritier universel, Jean Bidault son frère aîné, chanoine en l'église de Bourges (folio 138). — Bail à cens de 9 ans, par Antoine Alouzy, marchand de Bourges, à Étienne Gaillard, laboureur de la paroisse de Saint-Palais, d'une pièce de terre de trois seterées, sise en ladite paroisse de Saint-Palais et appelée le Champ-Gaillard, d'une autre terre de 4 seterées dite le Champ-Pillé et d'une troisième, contenant 5 boisselées, le tout affermé au preneur, à charge par lui de l'ensemencer en blé et de donner chaque année le tiers de la récolte au vendeur. Le preneur devait en outre s'engager à battre le blé (folio 185). — Bail de trois ans, par P. Truchard, à François Duchesne, pour le prix de 40 sous tournois, d'une pièce de vigne de la contenance d'un tiers de quartier, sise au vignoble du Grand-Pontarnault, en la paroisse Saint-Germain-du-Puy (folio 279). — Table du 1er cahier (folio 282). = [2e cahier]. Testament de frère René Morin, novice du couvent des Augustins, fils de Me Paul Morin, bailli de la ville de Thousoy, près Auxerre (folio 26, verso). — Testament de frère François Nauldet, novice du couvent des Augustins, fils de Me Jean Nauldet, avocat au siège présidial de Bourges (folio 80). — Bail de 7 ans, par Jean Bidault, sieur de Germigny, à Philippe et Jean Clemanssons, de la métairie et du moulin de Mazières (folio 91, verso). — Bail de 9 ans, par François Bellineau, marchand de Bourges, à René Vibert et Simon Serre, jardiniers, moyennant le payement annuel de 6 sous tournois et de six choux, du droit de conduire un chaland sur la partie de l'Yèvre lui appartenant (folio 94). — Transaction entre les héritiers de J. Draignes, vigneron, pour le partage de ses biens. Au nombre de ces biens, se trouvaient des objets mobiliers dont l'inventaire est donné au folio 114 avec les prix. Voici quelques-uns de ces objets : « Premier, une cremaillère, une paire de petitz landiers faictz a chauferette, une grille tel quel, le tout de fer estimé trois livres ; plus une table de chesgne de longueur de neuf pieds, deux treteaux, deux banselle ayant quatre pieds chacune, une chaize de bois de chesgne, trois sel *(sic)* à trois pieds, ung quaque à sel, tel quel, le tout estimé dix solz... une arbaleste d'acier avec son bandaige évallué trente solz, dix boisseaux de noix prisé chacun boiseau six sols, qui est pour le tout trois livres ; deux sallouers dans lesquelz y peult avoir la valleur d'ung porc, évallué ensemble douze livres ; plus deulx rouetz servans à filler, deux desvidets à plotoner évallués à cinquante sols ; plus huict fossouers et deulx deschaussouers evalluez trante solz. » — Constitution d'une rente de 18 livres 15 sous, par Claude Rousseau et Philippe Delafond, marchands, en faveur de Me Baptiste Lamoignon, écolier, demeurant en la ville de Bordeaux (folio 222). — Vente d'une rente de 31 livres 5 sous, par noble homme Pierre Becuau, procureur au grenier à sel de Bourges, à noble

homme, Claude Gassot, sieur de Deffend (folio 231). — Table (folio 304).

E. 2443. (Liasse.) — Liasse dont les feuilles, rassemblées et cousues, sont au nombre de 350.

1617. — Marché passé par le sieur Jean Bidault, seigneur de Germigny, avec Ambroise Couldriau, maître jardinier, demeurant en la paroisse du Château-lès-Bourges, pour l'embellissement de son jardin (folio 3). — Marché passé par le sieur Pierre Perdereau, bourrelier, avec François Dechevannes, fermier des moulins Leroy. Ledit Perdereau s'engageait envers ledit Dechevannes, moyennant le paiement annuel de 27 livres tournois, à lui harnacher trois chevaux pendant deux ans. A l'un des chevaux, il devait fournir des harnais de limons, aux deux autres des harnais de trait ; il était en outre tenu de réparer lesdits harnais s'ils se brisaient et de fournir des têtières et des rênes à quatre mulets (folio 4). — Vente par Silvain Remaujon, laboureur, de Nohant-en-Goux, à Pierre Chaumeton, cordier de la paroisse Saint-Privé, pour le prix de 17 livres 8 sous tournois, de « douze quars de chanvre masle et femelle » (folio 6). — Répartition, par les habitants de la paroisse de Saint-Germain-du-Puy, des sommes imposées en 1617 par les élus de l'élection de Berry (folio 15). — Autre de la même paroisse (folio 21). — Engagement passé par le sieur Louis Bayon, meunier de la paroisse du Château-lès-Bourges, avec André Pichon, maître couvreur, de lui fournir chaque semaine, pendant une année, deux boisseaux de blé moulu, à raison de 17 sous 6 deniers par boisseau (folio 25). — Rôle des impositions de la paroisse Sainte-Solange (folio 33). — Vente, par François Merry, maître chapelier de Meriès-Bois, à Jean Cacquier, marchand teinturier de Bourges, pour le prix de 10 livres tournois, de cent javelles d'écosse d'aune, de trois pieds de longueur et de deux pieds de grosseur (folio 34). — Contrat d'apprentissage d'un ouvrier maréchal : le sieur Pierre Bergier se loue comme apprenti chez Thomas Roulx, maître maréchal, établi au village de La Forest, paroisse Saint-Martin-d'Auxigny ; ledit Bergier devra toujours travailler pour le compte dudit Roulx qui, en retour, lui apprendra son métier pendant trois ans, « le logera et hospitalisera » (folio 35). — Marché passé par le sieur Bernard Corneau, pour l'ensemencement d'une pièce de terre de 4 seterées, sise en la paroisse de Saint-Germain-du-Puy, au terroir de Guillaumy. Moyennant une somme de trois livres, le sieur Pierre Bailly s'engageait à ensemencer ladite pièce de terre, le blé lui étant fourni. La récolte devait être faite à frais communs et partagée entre les deux parties (folio 40). — Répartition des sommes imposées sur la paroisse Saint-Germain-du-Puy pour solder les troupes levées par le maréchal de La Châtre (folio 45). — Abandon, par noble homme Pierre Bengy, en faveur de son gendre Étienne Macé, sieur des Portaulx, de son office de receveur triennal des tailles (folio 48). — Location, pour un an et moyennant 6 livres tournois, par Silvain Pontois, maître taillandier de Bourges, à Thomas Roullé, maréchal, et Simon Gilbert, laboureur, demeurant en la paroisse Saint-Martin-d'Auxigny, au village de La Forêt-le-Roy, d'une « enclume de fer et assier servant au mestier de mareschal, icelle enclume carrée et sans bicornne, plus une bicornne de fer, ung gros martheau carré, une grosse pere de thenaille » (folio 66). — Nomination de huit membres du conseil de ville par les habitants du quartier Saint-Privé (folio 95). — Contrat d'apprentissage de pâtissier : le sieur Pasquet Laubry, maître pâtissier de Bourges, s'engage, moyennant le prix de 48 livres tournois, à enseigner deux ans durant son métier à André Berger, qu'il nourrira et hospitalisera (folio 110). — Vente, par Pierre Chaumeton et Pierre Perdereau, marchands cordiers de Bourges, à André Maillet, marchand cordier d'Orléans, de 48 quarts de chanvre mâle, au poids de Bourges, à raison de 14 livres par quart (folio 124). — Profession de foi, comme religieux augustin, de Claude Bureau, fils de Guy Bureau (folio 138). — Autre de Jean Dubuisson (folio 139). — Engagement pris par Étienne Branlebois, tailleur de pierre, originaire de la Marche, de servir, du 4 octobre 1617 à la fête de Pâques, Jean La Frimpe, sculpteur de Bourges, à charge par ledit La Frimpe de lui « montrer et enseigner ledict art de sculteur », de le loger et nourrir et de lui fournir une paire de souliers et « une carreluze » ; signature autographe du sculpteur (folio 163). — Marché passé par Antoine Rogier et Jean Thevenet, maçons, demeurant à Bourges, avec Gilles Guimont, maître tailleur de pierre, pour différents travaux exécutés dans l'église Saint-Étienne, en la chapelle des de Montigny (folio 164). — Choix fait par vénérable dame Marie de Laubespine, religieuse professe de l'abbaye de Saint-Laurent de Bourges, nommée par le roi abbesse de l'abbaye de Buxières en Bourbonnais, d'Antoine Bonnet, procureur du roi en l'élection de Saint-Amand, pour gérer le temporel de ladite abbaye, en attendant sa venue (folio 170). — Protestation des sieurs Alexandre de Flandre, Jean Limozin et Jean Dreulle, menuisiers, de continuer des travaux entrepris en l'église des Jacobins ; dans cet acte, il est dit que « prudens homme Allexandre de Flandre et Jehan Limozins, maistres menuiziers demeurans à Bourges, se sont trans-

portez par devers la personne de prudent homme Jehan Dreulle, aussy maistre menuizier demeurant audict Bourges, auquel ilz ont faict entendre que, suyvant le marché qu'ilz ont entreprins ensemblement de faire une cloizon à la chapelle de saincte Anne de l'église des Jacobins de ceste ville de Bourges, qu'ilz y ont travaillé journellement depuis ung an en sa et qu'il reste à présent à y parachever ; à ces causes, lesdictz de Flandre et Limozin ont sommé et interpellé, somme et interpelle ledict Dreulle de ce transporter en ladicte église des Jacobins de présentement avec eulx pour parachever ladicte cloizon de la chapelle saincte Anne, attendu que Crépin Beauvois, maistre menuzier, envers qui ilz sont obligez pour faire ladicte cloison, les pourcuict de ce faire, sinon et à faulte de ce faire, proteste lesdictz de Flandre et Limozin à l'encontre dudict Dreulle de tous despens, domaiges et interestz, et de n'estre tenu aux fraictz qui en pouroint cy après advenir, lequel Dreulle a faict reponse qu'il est prest de s'acheminer présentement en ladicte eglize des Jacobins pour parachever ladicte cloison » (30 octobre 1617, folio 174). — Engagement pris par le sieur Nicolas Vanmarme, jardinier, demeurant au Petit Mazières, envers Jean Bidault, seigneur de Germigny et du Grand Mazières, « de luy tondre bien et deüement touttes les bordures et dedalle, tant de son jardin dudit Germigny que de sa garenne », pendant l'espace de sept ans et aussi « de planter et servir ledict jardin de touttes sortes de plan propre à la cuisine », moyennant le payement annuel de 50 livres tournois et de 6 setiers de blé (folio 188). — Délibération des habitants de la paroisse de Vignoux portant qu'il soit demandé des lettres en chancellerie, qui leur permettent de lever une somme de 700 livres tournois, à eux nécessaire pour rebâtir leur église (10 décembre 1617, folio 193). — Vente, par Silvain Marthellet, laboureur, à Pierre Delacroix, marchand de Bourges, pour le prix de 9 livres 10 sous tournois, d'un demi quarteron de fagots (folio 199). — Reconnaissance, par Étienne Sommard, meunier, envers Jean Thépin, bourgeois, d'une somme de 10 livres qu'il lui devait à cause de la vente d'un tonneau (folio 216). — Reconnaissance, par Jean Lebacle, meunier, envers Claude Guichard, marchand de Bourges, d'une somme de 48 livres tournois qu'il lui devait pour la vente d'un cheval bais « ayant crins, queue et oreille » (folio 222). — Autre, de Jacques Jacob, huillier, envers Jean Chevrier, de 36 livres tournois, pour la vente d'un cheval à poil de rat, « ayant crins, queue et oreille » (folio 287). — Autre, de Pierre Guitton, laboureur, envers Claude Guichard, marchand de Bourges, de la somme de 63 livres tournois pour la vente d'un cheval (folio 316). — Autre, de Jean Dandier envers Claude Rafin, marchand de Vasselay, de 11 livres tournois pour la vente d'un cheval gris (folio 326).

E. 2444. (Registre.) — Registre formé de deux cahiers, papier, comptant le premier, 352 feuillets, le second, 322.

1617-1618. — Folio 27. Location, pour 4 ans et moyennant 40 sous tournois par an, par Michel Bouvry, marchand mercier de la paroisse de Valentigny, à Antoine Girard, marchand mercier de Bourges, d'une place pour vendre marchandises, sise sous la halle des Aix-d'Angillon. — Folio 27, verso. Autre, par le même, à Pierre Girard, mercier de Bourges, moyennant 30 sous tournois par an, d'une place pour vendre marchandise, sise sous la halle des Aix-d'Angillon. — Folio 44. Bail de 4 ans, par Gilbert Dufour à Félix Mallet, pour le prix de 8 livres tournois par an et deux poules, d'une vigne contenant la moitié de cinq quartiers sise au vignoble du pré des Rateaux. — Folio 45. *Adcense*, par Jean Bidault, seigneur de Germigny, à Jean Droict, bourgeois et marchand de Bourges, du revenu des lieux de Germigny et de Mazières, à la réserve de la garenne dudit Germigny, du jardin et de l'ouche joignant le corps de logi dans lequel le bailleur s'est réservé une chambre et une étable pour son cheval et celui de son domestique. — Folio 72. Location, pour 4 ans, par Pierre Chaillou, marchand, à Guillaume Arnault, moyennant 20 livres tournois par an, d'une place pour vendre de la viande « les jours gras seullement et non les jours merciers » sise en la rue de la Poisonnerie. — Folio 76. Vente d'une maison, par noble homme Texier, contrôleur général des finances en la généralité de Berry, à maître François Hodeau, notaire royal. — Folio 113. Échange passé entre le couvent des Augustins et André Deschamps, marchand paintier, demeurant en la paroisse Saint-Bonnet : ledit Deschamps cède au couvent des Augustins une place sise derrière sa maison ; par contre, les religieux lui abandonnent deux arcades regardant sur la rue des Augustins, « lesdites arcades servant de bouticques ». — Folio 135, verso. Bail de 3 ans, par Jeanne Denis à Pierre Chaumeton, marchand cordier, pour le prix de six livres tournois par an, d'une maison, sise au bourg Saint-Privé, comprenant deux chambres basses dont l'une à cheminée et un petit morceau de jardin. — Folio 175. Contrat de mariage de Me Pierre Lelièpvre, maître écrivain, demeurant à Bourges, fils de Me Nicolas Lelièpvre, aussi maître écrivain, et de défunte Marguerite Girault, avec Marie Rogen, fille de Roger Rogen, marchand orfèvre et graveur de la monnaie, et de Perrette Bonnemain. La future épouse apportait en dot la

somme de 500 livres. — Folio 202, verso. Testament de Jeanne Demalvault, veuve d'honorable homme Laurent Bargin : Au nombre des objets laissés par elle, à citer un « rappe-langue » d'argent. — Folio 212, verso. Mariage de noble homme maître Guillaume Barbès, trésorier du régiment des gardes du roi, avec demoiselle Marie Saunat, fille de noble homme Claude Saunat, élu en l'élection de Berry, maître de la garde-robes des défuntes reines Elizabeth et Louise, et de dame Marguerite Bengy. La future apportait en dot 12.000 livres tournois, le futur 8.000. — Folio 241. Contrat passé par messire Denis Sapien et Nicolas Brunet, curé de Saint-Éloy-de-Gy, pour desservir l'église dudit lieu. Moyennant 12 livres tournois par an, un tonneau et demi de vin et un muid de blé, ledit Sapien s'engageait à desservir, pendant sept ans, conjointement avec Nicolas Brunet, ladite église de Saint-Éloy. — Folio 276. Bail de trois ans, par Jérôme de la Rivière, marchand fermier des changes de la porte Gordaine, à Pierre Denis, boulanger, moyennant 73 livres tournois par an, du deuxième et troisième « change » de la porte Gordaine, « à prandre du costé de la poisonnerie. » — Folio 279. *Adcense* de trois ans, par Antoine Sommard, vigneron, à Pierre Rogier, tisserand, moyennant 34 sous tournois et une poule, par an, de huit boisselées de terre sises aux ouches de Chou. — Folio 350. *Adcense* de 5 ans, par Antoine Laurier, fabricien de Fussy, à Jean Chantellat, charron, moyennant 23 sous tournois par an, de trois boisselées de terre sises au terroir d'Endoumart, paroisse de Vignou. – Folio 352. Table. = [2e Cahier]. Folio 21. Contrat de mariage de Me J. Le Jay, notaire, et de Marie Bruère, veuve de défunt Pasquier Paillasson. — Accord passé entre Antoine Pastoureau, lieutenant en la justice de Beaugy, agissant au nom de Maximilien de Béthune, duc de Sully, et noble homme Cyprien Bouer, maître des eaux et forêts en Berry et seigneur de Ladoix, aux termes duquel ledit Pastoureau admet le lieu de Ladoix et le moulin du Perret à jouir des droits d'usage des bois de Gron, à charge par ledit Bouer de payer chaque année au duc de Sully une mesure d'avoine par feu. — Folio 126. Bail de six ans, par noble homme Germain Lelarge, notaire, agissant au nom de noble Pierre de Varton, secrétaire du roi, à Jacques Page, marchand d'Ainay-le-Château, moyennant 100 livres tournois par an, de l'office de contrôleur et marqueur des cuirs en la ville de Charenton. — Folio 218. Vente, par Me Michel Laisné, fondé de pouvoir de Jean Bidault, sieur de Germigny, à noble homme Jean Mercier, élu en Berry, moyennant 2.300 livres tournois, d'une maison fort ruinée, où habitait feu Jean Bidault, sieur de Germigny, sise rue Sanson, joutant par derrière la rue des Juifs et d'un côté les maison et jeu de paume de Jean Dupont. — Folio 268, verso. Bail de 2 ans, par Jean Belet, vigneron, à Auger et Nicolas Basty, moyennant la somme de 6 livres 10 sous tournois par an, d'un arpent et demi de vigne sis au terroir de Pontarnault, paroisse Saint-Germain-du-Puy. — Folio 322. Table.

E. 2445. (Registre.) — Registre formé de deux cahiers, papier, le premier de 279 feuillets, le second de 347.

1619-1620. — [1er cahier, 1619]. — Folio 56. *Adcense*, par Antoine Dardet, maître paintier demeurant à Bourges, en la paroisse Saint-Jean-des-Champs, à Claude Lamoureux, tailleur d'habits, moyennant la somme de 12 livres tournois par an, d'une chambre basse à cheminée dépendant du logis dudit bailleur sis en la grand'rue Bourbonnoux. — Folio 111 *Adcense* de 5 ans, par noble homme Claude Pellet, prévot provincial en Berry, à Bernardin Belet, homme de peine, moyennant 27 livres tournois par an, d'une maison comprenant une chambre haute à cheminée, grenier au dessus, une garde-robes, un galetas et un jardin, le tout situé en la rue de Boucheureau, paroisse Saint-Bonnet. — Folio 111, verso. Bail à cens de trois ans, par Me Jacques de Villages et Robert de Bordiers, héritiers de damoiselle Madeleine Delacroix, épouse de Me Claude de Bordiers, à Léonarde Dugué, moyennant le prix de 35 livres tournois par an, d'une maison sise en la paroisse Saint-Ursin, dans la rue allant de l'église Saint-Jean-des-Champs à la croix Saint-Marceau, comprenant une chambre basse à cheminée, une autre chambre sans cheminée, un cellier, deux greniers au dessus avec une cuisine, une cour et un petit jardin avec un petit galetas. — Folio 120. Bail de trois ans, par noble Charles Bidault, chanoine de l'église de Bourges, à Jacques Brunet, meunier, moyennant 10 livres tournois par an et trois poules, de 5 quartiers de pré sis en la prairie de Rabot, paroisse de Moulins. — Folio 120, verso. Autre de 5 ans, par le même, à Pierre Sadon, vigneron, de 5 quartiers de pré sis en la prairie de Merry, paroisse de Moulins, moyennant 100 sous tournois par an. — Folio 168, verso. Testament de dame Anne Audet, femme de Jacques Collasson, bourgeois. — Folio 178. Contrat de mariage de Jean Andrault, écuyer, sieur de Buy, avec de Marie Durand, fille de Me Pierre Durand, bourgeois, et de Jeanne du Vergier. — Folio 240. Vente, pour 60 livres tournois, d'un demi arpent de vigne sis au vignoble du petit Beugnon, paroisse de Pigny. — Folio 244. Bail de trois ans, à raison de 8 livres tournois et d'une poule par an, d'une maison sise en la paroisse de Vasselay. — Folio 247, verso. Bail de trois ans

passé à Noël Chollet, *coquatier*, moyennant 20 livres tournois par an, d'une maison sise en la cour des Maucuits, paroisse Saint-Bonnet, comprenant deux chambres basses, l'une à cheminée et l'autre sans cheminée, et un grenier. — Folio 273. Table. — [2e cahier, 1620.] Folio 37, verso. Mariage de Claude Garnault, tailleur de pierre, fils de François Garnault, avec Catherine Beaufrère. — Folio 68, verso. Vente, par noble Robert Heurtault, seigneur du Soullier, conseiller du roi au siège présidial de Bourges, pour le prix de 45 livres tournois, d'un demi arpent de vigne sis au vignoble du champ Simon, paroisse de Sainte-Solange. — Folio 99, verso. Constitution d'une rente de 37 livres 10 sous tournois, par les habitants de Vasselay, en faveur de Me Germain Lelarge, lieutenant au bailliage de Châteauneuf, pour la somme de 600 livres, destinée à payer les réparations de l'église de Vasselay, incendiée le 13 octobre 1619. — Folio 129. Bail de trois ans, par le sieur Pépin, maître couvreur, à François Girault, maître savetier, pour le prix de 10 livres tournois par an, d'une chambre haute sans cheminée donnant sur la rue Saint-Bonnet. — Folio 144. Bail de trois ans, par Claude Baupoil, prieur du couvent des Augustins, à Jean Allard, maître *bahutier et guesnier*, pour le prix de quatre livres tournois par an, d'une boutique dépendant dudit couvent. — Folio 147. Bail de 5 ans, par noble Nicolas Damours, avocat en Parlement, à Denis Charlet, laboureur, pour le prix de 18 livres tournois et deux poules par an, de quatre arpents de pré sis en la paroisse de Marmagne, en la prairie de la Mothe. — Folio 157, verso. Bail de 5 ans, moyennant 7 livres tournois par an, de deux seterées de terre sises en la paroisse Saint-Oulchard, au terroir de la Chenevière. — Folio 201. Partage de la succession de Jean Bidault, l'aîné, seigneur de Mazières. — Folio 209. Bail de 7 ans, pour le prix de 50 sous tournois par an, de 12 boisselées de terre sises au terroir de la Chaume, paroisse de Vasselay. — Folio 231. Bail de trois ans, moyennant 16 livres tournois par an, d'une pièce de terre contenant 16 boisselées, mesure de Bourges, sise au terroir de la Croix-Moireau, paroisse Saint-Bonnet. — Folio 256. Transaction entre Jean Bidault, écuyer, et Me Charles Bidault, chanoine, portant règlement de la succession du sieur Jean Bidault l'aîné. — Folio 279. Bail de 9 ans, pour le prix de 24 livres tournois par an, d'un arpent et demi de vigne sis au vignoble de la Croix-Moireau. — Folio 284, verso. Bail de 5 ans, par Me Joseph Alabat, procureur au présidial de Bourges, moyennant 48 livres tournois par an, de 3 arpents de vigne sis à Saint-Oulchard, sur le chemin de Bourges à Mehun. — Folio 291. Bail, moyennant 12 livres tournois par an, de trois quartiers de vigne sis au vignoble des Plantes de Boisvert, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard. — Folio 292. Vente, par Nicolas Damours, pour le prix de 128 livres tournois, de la coupe de 6 arpents de bois et taillis d'une pièce de bois dite le bois des Benard et de Sanguy, proche le village de Guilly. Les preneurs sont tenus de « laisser les vieulx legdz lesquels ilz ne pourront ébrancher, comme aussy ne pourront couper par pied aucungs arbres fruitiers ; plus, seront tenus de laisser ung legd à chacune moictié dudict bois ; plus, seront tenus de laisser ledit bois bien et deuement bouché du costé desdictz usaiges et des champs ; plus, ne pourront coupper les reullis dudict bois, ains seullement employer à chascuns endroig pour boucher ledict bois, comme aussy ne pourront faire ou faire faire du charbon dans lesdicts bois ; payeront le foltaige dudit bois... » — Folio 309. Hommage rendu au roi, à cause de son château de Mehun, par Jacques de Chaudieu, seigneur de Pourpière, agissant comme ayant la garde noble de ses enfants et de défunte Sarah de Coussay, son épouse. Ledit Chaudieu rendait hommage pour la vicomté de Saint-Georges de Moulon et les rentes qui lui étaient dues (28 décembre). — Folio 340 Table.

E. 2446. (Registre.) — 244 feuillets, papier.

1621. — Folio 1. Vente, moyennant le prix de trois livres tournois, d'une pièce de terre, anciennement à l'état de vigne, de la contenance d'un demi quartier, sise au vignoble des Vieilles-Vignes, paroisse Saint-Germain-du-Puy. — Folio 69. Vente, pour le prix de 100 livres tournois, d'un demi arpent de vigne, sis au vignoble de Fruiset, paroisse de Vignoux. — Folio 73, verso. Bail de trois ans, pour le prix de 11 livres 10 sous tournois, d'un arpent et demi de pré, sis au pré dit Le Prêtre, paroisse de Saint-Éloy-de-Gy. — Folio 74, verso. Vente, pour le prix de 400 livres tournois, de trois arpents de vigne, sis au vignoble Jaquellin, paroisse Saint-Germain-du-Puy. — Folio 97. Bail de 3 ans, pour le prix de 40 sous tournois, d'un jardin contenant un quart de boisselée, sis en la paroisse Saint-Bonnet, dans la cour de Laronselle. — Folio 98. Bail de cinq ans, par Jacques de Village, sieur des Margots, à Jean Cotason, fermier de la terre et seigneurie de *Lassay*, moyennant chaque année dix setiers de seigle, dix setiers de *maresche*, cinq setiers de froment, cinq setiers d'avoine au petit setier, le tout mesure de Bourges, un porc ou six livres tournois à la place, quatre poules, une oie grasse, 6 fromages, 6 livres de beurre, un cochon de lait, un demi cent de gros *gluidz*, de la métairie Dugué. — Folio 116, verso. Vente, par Étienne Terrat, à Nicolas Damours, pour le

prix de 18 livres tournois, de 12 boisselées de terre, mesure de Bourges, sises au terroir de Saint-Martin, en la paroisse de Brecy. — Folio 118. Bail de 5 ans, passé à René Bruère, tisserand moyennant la somme de 20 livres tournois et deux poules par an, d'une maison sise au village d'Asnières, comprenant une chambre basse à cheminée, dans laquelle il y a four, bassie, solivée et planchéiée, une petite *batterie* avec une petite chambre au bout, une cour et trois boisselées de terre servant d'*oulche*. — Folio 122. Bail de trois ans, pour le prix de 3 livres 5 sous par an, de douze boisselées de terre sises au terroir des Chaumes, paroisse Saint-Germain-du-Puy. — Folio 146. Bail de 5 ans, par Pierre Paulin, bourgeois, demeurant en la paroisse Saint-Bonnet, à Pierre Pommereau, marchand teinturier, pour la somme de 150 livres tournois par an, d'un corps de logis comprenant une chambre basse à cheminée, un cellier, deux chambres hautes, un grenier, une cour et une boutique renfermant les cuves et chaudières servant au métier de teinturier, d'un autre bâtiment sans cheminée comprenant deux chais bas avec grenier et d'une galerie à deux étages contenant les ponts, chevallets, 4 chaudières, 3 cuves et les presses. — Folio 176, verso. Vente, à Jean Fouassier, vigneron, pour le prix de 300 livres tournois, des deux tiers d'une maison sise rue la Mère-Dieu. — Folio 208. Vente, pour le prix de 20 livres tournois, de la moitié d'un bois contenant deux arpents, dit le bois Gauldion, sis en la paroisse de Vasselay. — Folio 219, verso. Bail de trois ans, pour le prix de 4 livres tournois par an, d'un demi arpent de vigne, sis au vignoble de Pontarnault, paroisse de Saint-Germain-du-Puy. — Folio 238. Table.

E. 2447. (Registre.) — 250 feuillets, papier.

1622. — Folio 15, verso. Vente, pour le prix de 13 livres tournois, de quatre boisselées de terre, sises à la Croix-de-Chaume, paroisse de Moulins. — Folio 37. Vente, à Barbe Marmignon, maitre jardinier, demeurant au lieu seigneurial de Turly, pour le prix de 730 livres tournois, d'une maison comprenant une boutique, un four, une chambre basse et une chambre haute à cheminée, une petite chambre au-dessus de la boutique sans cheminée, une autre shambre sans cheminée, un grenier, une cour, une étable et un jardin contenant deux boisselées, sise en la grand' rue Saint-Privé. — Folio 90, verso. Bail de 9 ans, pour le prix de 8 livres tournois, d'un arpent de vigne sis au grand Danjon, quartier d'Auron. — Folio 92. Bail de 4 ans, pour le prix de 30 livres tournois par an, à Jean Risset, maitre teinturier, d'une boutique, d'un cellier, d'une chambre haute à cheminée, d'un grenier et de l'usage de la rivière, le tout situé rue des Augustins. — Folio 115. Location pour trois ans, par Claude Mougin, maître maréchal, à Nicolas Regnault, aussi maître maréchal, moyennant le prix de six livres tournois par an, de « tous les ustancilles d'une forge servant en l'art de mareschal. » — Folio 149. Vente, par Pierre Paulin, bourgeois, à Jacques Girard, de 6 bœufs arables, à raison de 45 livres la paire; de 5 vaches et 3 veaux de l'année, à raison de 15 livres chaque vache; d'un taureau de trois ans pour 12 livres; de 2 taureaux d'un an, à raison de 6 livres pièce; de 94 brebis mères et de 41 têtes d'agneau, à raison de 38 sous chaque, le tout revenant à la somme de 490 livres, 10 sous tournois. — Folio 159. *Adcense*, par Claude Maugis, aumônier ordinaire du roi et de la reine-mère, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Ambroix. — Folio 174. Vente, pour le prix de 140 livres tournois, d'un demi arpent de vigne, sis au vignoble de la Voute, paroisse Saint-Oulchard. — Folio 192, verso. Vente, pour le prix de 120 livres tournois et d'un demi-quarteron de fagots, de trois arpents de bois et taillis sis au village de la Breuille, paroisse Saint-Éloy-de-Gy. — Folio 198, verso. Vente, par maître François Chenu, procureur au siège présidial de Bourges, à Yves Dugué, pour le prix de 1600 livres tournois, d'un office de notaire au bailliage de Bourges. — Folio 205, verso. Bail à moitié fruits, pour cinq ans, de deux arpents de vigne sis au vignoble des Chaumes, paroisse de Vasselay. Les preneurs devaient cultiver la vigne à leurs frais; au moment de la récolte, les fruits étaient amassés par le preneur et le bailleur à frais communs et partagés par moitié. — Folio 236. Table.

E. 2448. (Registre.) — 200 feuillets, papier.

1623. — Folio 3, verso. Bail de 5 ans, pour le prix de 12 livres tournois par an, d'un arpent de vigne sis au vignoble des Hautes Fortunes, paroisse Saint-Privé. — Folio 12. Vente, pour le prix de 1100 livres tournois, au couvent des Jacobins, du pré de L'Honmière, paroisse de Fussy. Le prix de ladite vente est acquitté par messire Guillaume de Laubespine, seigneur de Châteauneur-sur-Cher, à charge par les religieux Jacobins de dire à perpétuité tous les lundis matin, à six heures, une messe basse qui sera appelée la messe des seigneurs de Châteauneuf. — Folio 32, verso. Bail de six ans, pour le prix de 25 sous tournois, de trois boisselées et demie de terre sises paroisse Sainte-Solange. — Folio 33. Bail à rente, par Étienne Gapalion, maître orfèvre, à Étienne Dubuisson, boulanger, de 6 boisselées de terre, sises au terroir des Chaumes, pa-

roisse Saint-Germain-du-Puy, à charge par le preneur de payer à perpétuité une rente annuelle de 50 sous tournois et de planter ladite terre en vigne. — Folio 51, verso. Bail, par le sieur Jacques de Village, de la métairie Dugué. — Folio 53, verso. Bail de trois ans, pour le prix de 7 livres tournois par an, d'un demi arpent de vigne sis au vignoble des Quatre Vents, paroisse Saint-Germain-du-Puy. — Folio 54, verso. Vente, par le sieur Beauvois, à maître François Tazot, pour le prix de 1200 livres, de son office de procureur postulant au présidial de Bourges. — Folio 59. Testament de René Levasseux, étudiant de l'Université de Bourges. — Folio 68. Bail de 7 ans, pour le prix de 7 livres tournois par an, d'un arpent de pré sis en la prairie Mirebeau, paroisse de Menetou-Salon. — Folio 109, verso. Bail de 9 ans, pour le prix de 12 livres 10 sous tournois par an et une poule, de sept arpents de pré, sis en la prairie de Morant, paroisse de Vasselay. — Folio 112. Contrat de mariage d'Antoine Ragueau, avocat au siège présidial de Bourges, avec Marie Alabat, fille de Me Claude Alabat. — Folio 131, verso. Accord entre Jean de Thollet, abbé de Plaimpied et Jean Hemeré, sieur de Thué, au sujet d'un colombier bâti par ledit Hemeré. Le sieur de Thollet reprochait au sieur Hemeré d'avoir élevé sans sa permission un colombier à pied, au village de Thué, dépendant de la justice de Plaimpied; ledit Hemeré prétendait que le colombier édifié par lui « n'estant à pied, ains basty sur une voulte de six à sept pieds de haulteur servant, par le desoubz, à ung scellier et, au dessus, d'une vollière à pigeons, il n'auroict pour cest effect heu besoing de sa permision. » L'abbé de Plaimpied reconnut le bien-fondé des paroles dudit Hemeré. — Folio 133, verso. Bail de trois ans, par Pierre Paulin, à Jean Taichard, bourgeois, pour le prix de 60 livres tournois par an, d'une grande boutique servant au métier de teinturier, sise en la rue des Parisis, avec les fourneaux, quatre chaudières, deux cuves, et les ustensiles servant au métier de teinturier. — Folio 195. Table.

E. 2449. (Registre.) — 363 feuillets, papier.

1616-1622. — Reconnaissances du lieu seigneurial de Mazières. — En tête, table des personnes qui ont fait lesdites reconnaissances. — Folio 1. Bail de 7 ans, par le sieur de Germigny, à Philippe et Jean Clémansson, moyennant 130 livres tournois par an, deux quarts de chanvre fumelle, deux oies, deux boisseaux de pois, deux boisseaux de fèves, une douzaine et demie de fromages, six poules, un porc de la valeur de 8 livres, et douze livres de beurre, du lieu, manoir et métairie de Mazières. — Folio 5. Bail à moitié fruits, passé par le même à Pierre, Claude, Benoît et Guillaume Besson, de la métairie de Germigny. — Folio 44. Attestation, par les habitants de la paroisse de Givaudins, du droit pour le seigneur de Germigny, de percevoir le quart des dîmes dans ledit lieu. — Le reste du registre est occupé par des actes de reconnaissances présentant très peu d'intérêt. A signaler toutefois, folio 117, une reconnaissance de J. Perdereau, maître de la confrérie des tisserands en draps de la ville de Bourges, fondée « en l'honneur du corps de Dieu »; folio 128, autre d'Étienne Duchèvre, seigneur de la Grange; folio 229, verso, autre de Pierre Lauverjat, chapelain et maître des enfants de chœur de la Sainte Chapelle de Bourges; folio 255, autre de Jean Billard, maître *orlogeur*; folio 290, autre de noble Pierre Tullier, seigneur du Petit Mazières.

E. 2450. (Registre.) — 197 feuillets, papier.

1624. — Folio 61. Vente, pour le prix de 7 livres tournois, de deux boisselées de terre sises au terroir de Lauzenay, paroisse Saint-Germain-du-Puy. — Folio 73. Bail de cinq ans, par noble Robert Desbourdiers, à Jean Imbault et Artault Mynet, maîtres carriers, demeurant en la paroisse Saint-Ursin, moyennant la somme de 8 livres tournois par an, du droit de tirer de la pierre et de faire une carrière dans une terre sise au-dessus de Chappe-Chauldin, paroisse Saint-Privé. — Folio 80, verso. Cession, par dame Renée Bengy, veuve de noble homme Étienne Noiron, aux religieux Augustins, d'une rente perpétuelle de 21 livres 2 sous tournois, à charge par lesdits religieux de célébrer tous les ans trois grand's messes pour l'âme dudit Noiron. — Folio 184. Vente, pour le prix de trois livres tournois, de deux boisselées de terre sises au terroir des Rintioulx, paroisse Saint-Germain-du-Puy. — Folio 192. Table.

E. 2451. (Registre.) — 124 feuillets, papier.

1625. — Folio 4. Contrat de mariage d'Antoine Lebas, maître maréchal, et de Marguerite Morin. — Folio 95. Testament de Catherine Aupetit, fille de Jean Aupetit, marchand. — Folio 96, verso. Contrat de mariage de Jean Garnier, maître arpenteur, fils de Sébastien Garnier, tonnelier, demeurant au diocèse de Nantes, et de Jeanne Germain, fille de Claude Germain, menuisier. — Folio 123. Table.

E. 2452. (Registre). — 214 feuillets, papier.

1626. — Folio 20, verso. Afferme, pour cinq ans et moyennant 16 livres tournois par an, d'un arpent et demi

de vigne, sis au vignoble des Basses-Fortunes, paroisse Saint-Privé. — Folio 129. Bail, pour trois ans et moyennant 36 livres tournois par an, de deux places à vendre du poisson, les jours maigres, en la rue de la Poissonnerie. — Folio 137. Résignation par le sieur Claude Pellet, en faveur de Louis Dulac, de son office de trésorier de France en la généralité d'Auvergne, en échange de celui de trésorier de France en la généralité de Berry, à lui abandonné par ledit Dulac. — Folio 139. Testament de noble homme Jean Bienvenu, conseiller du roi au siège présidial de Bourges. Il déclare vouloir être enterré en l'église Saint-Jean-des-Champs, à l'endroit où ont été inhumés ses père et mère. — Folio 178. Vente, pour le prix de deux cents livres tournois, d'un arpent et demi de vigne, sis au terroir des Hautes Fortunes, paroisse Saint-Privé. — Folio 204. Table.

E. 2453. (Registre.) — 587 feuillets, papier.

1611-1626. — Registres des inventaires, comptes et partages. — Folio 1. Inventaire des biens mobiliers de dame Jeanne Pommier, rédigé à l'occasion de son prochain mariage avec Jean Pinon, marchand. Parmi les objets cités, à signaler les joyaux; ladite Pommier possédait 9 anneaux d'or. — Folio 46. Compte des débours faits par Jacques Joubeau et Jacques Bruneau, cordonniers, agissant comme procureurs de la confrérie des cordonniers de Bourges. Les dépenses effectuées se rapportaient à des procès. — Folio 56. Inventaire estimatif des biens laissés par Jean Plasson, vigneron. — Folio 64. Vente des objets, laissés par ledit Plasson. Les objets cités comprennent surtout des outils et des articles de cuisine. — Folio 71. Inventaire des biens laissés par Nicolas Blondeau, laboureur de Nouhans. Au folio 80, verso, on trouve l'estimation du bétail. — Folio 156. Compte rendu par Jean Bourgoing, de la tutelle par lui exercée des biens de Pierre Maillet. — Folio 238. Compte rendu, par Jean Bidault, écuyer, sieur de Germigny, comme tuteur de Regnier et Claude Bidault, enfants de Jean Bidault et de Marie Richard. Le règlement porte surtout sur la perception de cens ou la vente de bestiaux. Au folio 266, on trouve le compte des obsèques dudit Jean Bidault. Cette partie du document nous apprend que ledit tuteur avait payé 12 livres « à Conchard (?) Demeurat, paintre, pour trois douzaines et quatre armoizies par luy fournies pour servir au convoy dudict deffunct »; 20 livres, à Lefèvre peintre, pour cinq douzaines d'armoiries « à l'effect que dessus » et 6 livres audit Demeurat pour une autre douzaine et demie d'armoiries (fol. 267-268); 25 livres 7 sous à Ursin Bremault, brodeur, « pour la fasson d'ung parement d'autel et d'une chezuble (folio 274). — Au folio 331, compte des dépenses faites pour Madeleine Bidault, religieuse au lieu Notre-Dame. — Folio 377. Inventaire des biens de Madeleine Delacroix, veuve de noble homme Claude de Bourdiers, conseiller au présidial de Bourges. — Folio 389. Autre d'Agnette Brunet, veuve de Jean Brye, vigneron. — Folio 458. Autre des biens de Guillaume Pinet, sergent royal. — Folio 488, Autre des biens de Marguerite Rueau, veuve de Jean Fébure, vigneron. — Folio 491. Autre des biens de Jean Pajault, marchand de Bourges. Au folio 493, on trouve cités deux grands tableaux et quatre petits estimés 6 livres. — Folio 505. Autre des biens de Gabriel Courion, curé de Givaudins. — Folio 561. Inventaire des biens de demoiselle Philippes Simon, veuve de noble Simon Paulin, sieur de la Chaize. Parmi les objets que possédait ladite demoiselle, à citer « ung cabinet d'Allemaigne fermant à clef et des armoises aussy fermant à clef, prisé la somme de trente livres » (folio 562, verso); un réveille-matin estimé 36 livres, une chaine d'or, trois bagues, une émeraude, un saphir, tous ces objets renfermés dans ledit cabinet; « une tente de tapisserie de Beauvais estant en ladicte chambre prisé 30 livres »; — folio 563, verso, un lit de serge de couleur olive, 6 sièges pliants, deux chaises, un tapis de serge de quatre aunes, une couverture de serge de couleur olive, et une couverture de Catalogne, estimé le tout 300 livres; — folio 564, « ung parasolle estimé 4 livres »; au même folio se trouve l'inventaire des vêtements de la dame Simon : « une robbe de poux de soix prisée LXXV livres; ung manchon de vellours violé doublé de marthe prisé XII livres; » — Folio 566, verso. Dans la chambre du sieur Simon, se trouvaient « une tente de tapisserie de haulte lisse contenant six pièces avec ung grand tapy de même verdure prisée IIII^c livres; un tapy de cuir imprimé prisé XL sous »; une grande cassette renfermant une corbeille de Flandre; — folio 566, dans la cuisine, on voyait un mortier de marbre estimé 3 livres; — folio 572, verso, inventaire des bestiaux.

E. 2454. (Registre.) — 101 feuillets, papier.

1627. — Folio 22. Constitution, par Joachim Coillard, vigneron, en faveur d'Eustache Deschamps, lieutenant du premier barbier du roi, maître barbier et chirurgien à Bourges, d'une rente annuelle de 9 livres 7 sous 6 deniers tournois, moyennant le prix de 150 livres tournois. — Folio 24. Reconnaissance, par Pierre Bouillon, maréchal, envers Étienne Poullet, « maitre faizeur d'instrumens de muzicque », demeurant en la paroisse Saint-Bonnet, d'une

rente annuelle de 6 livres 5 sous, en raison d'une maison par lui occupée rue Saint-Bonnet. — Folio 42. Prise en bail, pour trois ans, par les sieurs François François et Guillaume Joucard, moyennant le prix de 252 livres tournois, des changes de la porte Gordaine. — Folio 58. Testament de Marie de Laronde, fille de Jean de Laronde et de Louise Perrault. — Folio 59, verso. Vente, par noble homme Pierre Delynet, maître d'hôtel de Nicolas de Baugy, ambassadeur de France aux Pays-Bas, pour le prix de 150 livres tournois, d'un arpent de vigne sis au vignoble du Bas-Machereau, paroisse Saint-Privé.

E, 2455. (Registre.) — 178 feuillets, papier.

1628. — Folio 90. Afferme pendant trois mois, par Me Jacques Fornier, curé de Nouhant-en-Goût, à Me Jean Cornier, prêtre du diocèse de Limoges, moyennant 45 livres tournois par an, des revenus de ladite cure. — Folio 116, verso. Mariage de Claude Dumolin, marchand, fils de Me Jean Dumolin, avocat, avec Marie Bérault, fille Me Jean Bérault, huissier des eaux-et-forêts. — Folio 147. Testament de Jacqueline Mercier, veuve de Jean Bonnet, maître chirurgien et barbier; elle veut être inhumée dans l'église Saint-Bonnet, devant la chapelle Saint-Jean-Baptiste; elle lègue 100 livres tournois à la fabrique de ladite église, à charge par les fabriciens de lui faire dire tous les ans un salut, le jour du 15 août. — Folio 161, verso. Vente, par Catherine Amoury, à Me Jacques Dubois, praticien de Sancergues, de l'office d'huissier-audiencier au grenier à sel de Sancerre, moyennant la somme de 135 livres tournois.

E. 2456. (Registre.) — 375 feuillets, papier.

1629. — Folio 15, verso. Mariage de Michel de la Fontaine, tisserand en draps. Ledit de la Fontaine agit de l'avis de Jean Trahé, maître écrivain. — Folio 22, verso. Vente, à François Reffatin, avocat, pour le prix de 21 livres 15 sous tournois, de huit boisselées de terre, sises au champ Bérault, paroisse de Villabon. — Folio 146. Bail de trois ans, par Me Jean Thomas, curé de Pigny, moyennant 16 boisseaux de blé méteil, de 16 boisselées de terre, sises au terroir du Champ des Cordes, paroisse de Pigny. — Folio 192. Mariage de Jean Fouchier, marchand, fils de Me Jean Fouchier, notaire, avec honnête femme Michelle Collasson. — Folio 367. Afferme pour sept ans, par Me Jacques Cherrier, prieur de Saint-Paul-lez-Bourges, à Denis Poirier, marchand, des revenus dudit prieuré, moyennant la somme de 300 livres tournois par an. — Folio 369. Table.

E. 2457. (Registre.) — Registre formé de deux cahiers, papier.

1615-1629. — Répertoire des liasses et registres d'Aimé Doulcet, notaire, de 1609 à 1629. L'ordre suivi dans ce répertoire est chronologique.

E. 2458. (Registre.) — 190 feuillets, papier.

1630. — Folio 9, verso. Bail de trois ans, moyennant 18 livres tournois par an, d'un arpent de vigne sis au vignoble Machereau, paroisse Saint-Privé. — Folio 42, verso. Mariage d'André Deschamps, marchand, avec Françoise Ligier, veuve de Me Jean Arnoulx, notaire. — Folio 52. Vente, pour le prix de 8 livres tournois, d'une pièce d'*oulche* contenant un quart de boisselée, sise au village d'Asnières. — Folio 54. Bail de sept ans, pour le prix de 50 livres tournois par an, d'une pièce de terre contenant douze setérées, sise au terroir de la Croix-Moireau, paroisse Saint-Privé. — Folio 93, verso. Vente, par Denis Cornu, mercier, à Gilbert Bourget, bourgeois, pour le prix de 90 livres tournois, d'une maison sise rue des Cordeliers, paroisse Saint-Pierre-le-Guillard, comprenant une cave, une boutique, une chambre haute, un grenier et un appentis. — Folio 97. Testament de Suzanne Thouzon, veuve de Jean Tazot, marchand. Ladite Thouzon avait pour fils François Tazot, procureur au siège présidial de Bourges. — Folio 144, verso. Location de trois ans, moyennant 23 livres tournois par an, de deux places à vendre du poisson, sises rue de la Poisonnerie. — Folio 152, verso. Contrat d'association, passé entre Artault Minet, carrier, demeurant paroisse Saint-Ursin, fermier des carrières de Lazenay, Tallery et Sainte-Solange, tenues par lui, la première du chapitre de Montermoyen, à raison de 6 livres tournois par an, la seconde du sieur de Germigny, à raison de 18 livres tournois, et la troisième du sieur de Brécy, moyennant un cent et demi de pierres de taille, Jean Salomon, François Dubourg, Thomas Nydemort, carriers, demeurant en la paroisse Saint-Ursin, et Jean-Jacques Sernin, carrier, demeurant en la paroisse Saint-Médard, fermiers des carrières de Laverdure et Lazenay, tenues par eux, la première de « messieurs les venerables du Château-lez-Bourges », à raison de 70 livres tournois et un demi cent de pierres de taille par an, la seconde de « messieurs les venerables du nom de Jésus », à raison de 18 livres tournois. Lesdites parties s'engageaient à se partager les bénéfices qu'elles feraient. Aucune d'elles ne pouvait se retirer de l'association, sous peine d'une amende de 20 livres tournois (14 octobre). — Folio 166, verso. Testament de Marguerite Senedot, femme de

Fraire *(sic)* Griveau, chaufournier de Saint-Palais. Ladite testatrice veut être enterrée en l'église Saint-Palais devant la chapelle Notre-Dame. — Folio 169. Vente, pour le prix de 220 livres tournois, de la coupe du bois des Mynets, paroisse de Nouhant-en-Goût, contenant douze arpents. — Folio 185. Table.

E. 2459. (Registre.) — 153 feuillets, papier.

1631. — Folio 33. Constitution d'une rente de 31 livres 5 sous tournois, par Me Noël Lelarge, procureur au siège présidial de Bourges, en faveur du sieur André Deschamps, marchand, moyennant le prix de 500 livres tournois. — Folio 34. Bail, par Pierre Chaumont, *ferteur* de chanvre, à Pierre Rigault, « maître faizeur d'œuvre blanche », d'une maison sise au faubourg Saint-Privé. — Folio 38, verso. Bail, pour un an, par Gilbert Nuet, boucher, à Guillaume Nuet, aussi boucher, moyennant le prix de 34 livres, du ban de la boucherie de la porte Gordaine « tel qu'il escherra audict bailleur, lhorsque l'on procédera au ject des lots d'iceulx, par devant monsieur le Prevost de Bourges ou monsieur son lieutenant à la my caresme ». — Folio 39. Bail, pour sept ans, moyennant 22 livres 10 sous tournois par an, des prés Guillaume et Chardon, sis dans les paroisses d'Asnières et de Vasselay. — Folio 43. Constitution d'une rente annuelle de 2 livres 10 sous tournois, par Me Jacques Cherrier, prieur de Saint-Paul-lez-Bourges, en faveur de noble homme Gilles de Roussel, secrétaire de la chambre du roi et commis général aux gabelles du Berry. — Folio 60. Vente, pour le prix de 12 livres tournois, d'une boisselée de terre sise en la paroisse de Menetou-Salon. — Folio 88, verso. Testament de René Legouays, novice au couvent des Capucins de Bourges. Ce testament a été rédigé par ledit Legouays, au moment de son entrée en religion. — Folio 93. Testament de Marie Mestier, veuve de Jean Foucault, sieur de Boiscoigneux; elle lègue 100 livres tournois à la fabrique de l'église Saint-Bonnet, pour la célébration d'un salut annuel. — Folio 104. Contrat de mariage de noble homme Gilles de Roussel, sieur de Lamy, écuyer, fils de Gilles de Roussel, sieur de Lamy, chevalier et capitaine du gué de la ville d'Orléans, et de Marie Le Mareschal, fille de Scipion Le Mareschal, sieur de Corbet, premier président de la Chambre des comptes de Nevers. La future apportait une dot évaluée à 24.000 livres, le futur une dot de 21.000 livres et la terre de Courchenesse, sise paroisse Saint-Jean-de-Braye. — Folio 133. Testament de Jeanne Chaumont, veuve de François Desbains, tanneur, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Bonnet. Ladite testatrice déclare vouloir être enterrée dans l'église des Pères Augustins de la ville où elle viendra à décéder; elle lègue 80 livres tournois de rente annuelle au couvent des Augustins d'Aubigny, à charge par les religieux de dire tous les ans trois messes pour son mari, trois messes et quatre saluts pour elle, après son décès; elle donne aussi 20 sous tournois de rente annuelle à la fabrique du même endroit, à charge par les fabriciens de faire célébrer tous les ans pour elle un salut, 20 sous tournois de rente annuelle à la fabrique d'Argent sous les mêmes conditions, 20 sous tournois de rente annuelle à l'hôpital d'Aubigny pour l'entretien des pauvres, et une somme de 6 livres au couvent de Sainte-Claire de Bourges, pour participer aux prières dudit établissement. — Folio 147. Bail, pour cinq ans, par Guillemette Lamoignon, veuve de Me François Hodeau, moyennant le prix de 16 livres tournois par an, d'un arpent de vigne sis au vignoble de Coulangy, paroisse Saint-Privé. — Folio 154. Table.

E. 2460. (Registre.) — 175 feuillets, papier.

1632. — Folio 1. Testament d'Antoine Salmon, bourgeois; il veut être enterré en l'église Saint-Bonnet, près la chapelle Saint-Antoine; il fait plusieurs dons en argent à ladite église pour qu'on lui dise des messes. — Folio 49. Constitution d'une rente de 75 livres tournois, moyennant la somme de 1.200 livres, en faveur de noble homme Claude Gassot, sieur de Deffend. — Folio 72. Vente, par Jean Lebeau, voiturier par eau d'Orléans, à Toussaint Prou, pour le prix de 400 livres, de trois bateaux « sçavoir deux matté et l'autre ung thizot à quatre bors et ung quartier dessus avec une cabanne de sapin de Flandre. » — Folio 74. Vente, par ledit Lebeau, à André Monjau, voiturier par eau, moyennant 60 livres tournois, de deux *thizots*. — Folio 85. Autorisation donnée aux religieux Augustins de Cosne-sur-Loire, par demoiselle Renée Moreau, héritière de dame Anne Desferré, de vendre ou de démolir la maison qui leur servait de couvent, afin de pouvoir en reconstruire un autre. Ladite maison avait été donnée aux religieux par ladite Desferré, en vertu d'un acte passé, le 29 juillet 1616, par devant Robinet et Thénault, notaires de Cosne. — Folio 87. Bail de 9 ans, moyennant le prix de 30 sous tournois, de quatre boisselées de terre sises au terroir de Marminolle, paroisse de Marmagne. — Folio 102. Engagement pris par messire François Jouhanneau, prêtre, originaire d'Aubigny, envers Me Louis Tolleron, étudiant de l'Université de Bourges, curé de Marcilly, de desservir pendant trois mois ladite cure de Marcilly, moyennant 30 livres tournois. — Folio

161. Bail de 5 ans, passé par Denis Cortat, maître maréchal, à Étienne Delaroche, aussi maître maréchal, moyennant le prix de dix livres tournois par an, des outils d'une boutique de maréchal, comprenant une enclume de fer, une paire de soufflets, un gros marteau à frapper le fer, deux autres marteaux, l'un pour forger et l'autre pour fabriquer des clous, une paire de tenailles, « une cloire à faire clous » et un boutoir. — Folio 161, verso. Location d'un an, par noble homme Nicolas Levieulx, seigneur de la Motte d'Esgry, conseiller et secrétaire du conseil de Monsieur, frère du roi, à Jean Pain, *maitre paulmier*, à raison de 800 livres tournois, du jeu de paume des Quatre Piliers, sis paroisse Saint-Oustrille. — Folio 170. Table.

E. 2461. (Registre.) — 117 feuillets, papier.

1633. — Folio 1, verso. Bail de deux ans, moyennant le prix de 16 livres tournois, d'une pièce de terre contenant 4 seterées, sise au terroir de la Sablonnière, paroisse Saint-Germain-du-Puy. — Folio 10, verso. Bail de 8 ans, par le couvent des Jacobins, à Me François Porlier, contrôleur général des gabelles en la généralité de Berry, moyennant le paiement, chaque année, de 180 livres tournois et de quatre minots de sel, d'une grande salle dépendant dudit couvent, servant de grenier à sel. Le preneur devait, en outre, payer aux religieux une somme de 60 livres « pour survenir à paier ung tabernacle qu'ils font faire pour mettre dans leur église ». — Folio 19, verso. Vente, pour le prix de 38 livres tournois, de trois boisselées de terre sises au terroir d'Hommard, paroisse de Vignoux. — Folio 21. Location pour trois ans, par Pierre Chaillou, marchand, à Jean Cherrier, marchand vivandier, moyennant la somme de 13 livres tournois par an d'une place à vendre de la viande « seullement », dépendant de son logis, sise rue de la Poissonnerie. — Folio 39. Bail de trois ans, par noble homme Pierre de Boisrouvray, lieutenant de robe longue en la maréchaussée de Berry, à Gilles Simon, maître d'école, pour le prix de 48 livres tournois par an, d'une maison comprenant deux chambres basses, l'une à cheminée et l'autre sans cheminée, un grenier au dessus, un cellier, une chambre haute avec grenier, un autre cellier et une autre chambre haute avec grenier, ladite maison sise, paroisse Saint-Bonnet, en la rue Neuve et donnant par derrière sur l'Aurette. — Folio 62, verso. Vente, pour le prix de 4 livres tournois, de deux boisselées de terre sises au terroir de la Couldre, paroisse Saint-Germain-du-Puy. — Folio 71. Constitution d'une rente annuelle de 37 livres 10 sous tournois, moyennant la somme de 7.000 livres, par messire Mathieu Turpin, chevalier, sieur de Louhant et de Sauldre, en faveur de François Turpin, écuyer, sieur des Montaignes, exempt des gardes de Sa Majesté, demeurant en la paroisse de Vailly. — Folio 85, verso. Bail de 8 ans, par dame Catherine Barathon, veuve de Claude Lebègue, avocat au siège présidial de Bourges, à noble homme François Porlier, pour le prix de 200 livres tournois par an, des greniers à sel de la ville de Vierzon. — Folio 97. Bail de 5 ans, pour le prix de 7 livres tournois par an, de quatorze boisselées de terre, sises au terroir des Traynnes, paroisse de Vasselay. — Folio 108. Bail de 5 ans, pour le prix de 3 livres tournois par an, d'un arpent de vigne sis au terroir du Grand Pontarnault, paroisse Saint-Germain-du-Puy. — Folio 111. Table.

E. 2462. (Registre.) — 155 feuillets, papier.

1634. — Folio 2. Vente, pour le prix de 120 livres tournois, de deux arpents de vigne, sis aux Hautes Fortunes, paroisse Saint-Privé. — Folio 7 verso au folio 21. Baux passés par Guillaume Guillon, maître jardinier. — Folio 23. Vente, pour le prix de 136 livres tournois, d'une terre de 8 seterées, sise au terroir du Crot, paroisse Sainte-Solange. — Folio 37. Mariage de Mathieu Brezillon, aide et fourrier de Louis de Bourbon, duc d'Enghien, avec demoiselle Marie Pierre, fille de Jean Pierre, pâtissier de Bourges. — Folio 62. Vente, pour le prix de 30 livres tournois, de trois boisselées de terre, sises au champ Boulau, paroisse de Quantilly. — Folio 67. Bail, par Jean Bordelon, praticien, à François Cherchier, boulanger, d'une boutique, chambre, jardin et cour, dépendant de son logis, sis faubourg Bourbonnoux. Dans cet acte, il est dit que le preneur « ne pourra prétendre aux jeux de boulles qui sont dans ledit jardin » et qu'il sera tenu de « laisser jouer ceux qui viendront jouer, entrer et sortir à heure deue. » — Folio 83, verso. Mariage de Pierre Anchière, notaire en la baronnie de Montfaucon, avec demoiselle Marie Pajot, fille de Remy Pajot, marchand. — Folio 109. Mariage de messire Maurice de Monsteroil, docteur-régent en la faculté de médecine de l'Université de Paris, médecin ordinaire du prince de Condé, avec demoiselle Jeanne Porlier, fille de Jean Porlier, en son vivant, premier lieutenant de la connétablie et maréchaussée de France. — Folio 138. Bail de cinq ans, par la dame de Gibieuf, veuve de noble Jean Mercier, conseiller en l'élection de Berry, à Claude Pellet, trésorier de France, moyennant la somme de 150 livres tournois, de la maison où habitait son mari, sise en la paroisse Saint-Ursin. — Folio 141. Bail de 9 ans, pour le prix de 12 livres tournois par an, de deux seterées

de terre, sises au terroir d'Archelet, paroisse Saint-Privé. — Folio 152. Table.

E. 2463. (Registre.) — Registre formé de deux cahiers, papier, l'un de 108 feuillets, l'autre de 127.

1635-1636. — [1er cahier.] En tête, table pour l'année 1635. — Folio 32, verso. Obligation contractée par noble homme François Boju, sieur du Chaillou, conseiller en l'élection de Berry, envers Anne Boju, veuve de Jacques Bigot, sieur de Sené. — Folio 34, verso. Reconnaissance de Charles de Thuret, écuyer, envers le roi de France, pour biens relevant du château de Mehun. — Folio 42. Bail de deux ans à Jacques Duvert, drapier, pour le prix de 18 livres tournois par an, de deux chambres hautes et une cave voûtée, dépendant d'un logis sis rue de la Poissonnerie. — Folio 44, verso. Bail de la métairie d'Azenay, sise paroisse d'Arçay, passé par Me Baptiste Lamoignon, licencié en droit, demeurant en la ville de Bordeaux. — Folio 64, verso. Bail de 7 ans, pour le prix de 27 livres tournois par an, de deux arpents de pré sis en la prairie des Petits-Prés, paroisse Saint-Oulchard. = [2e cahier.] Folio 18. Bail de 10 ans, à raison de 9 livres tournois et deux poules par an, de deux arpents de pré, sis en la prairie de Rouzin, paroisse de Moulins. — Folio 30. Bail de 9 ans, par Charles Bidault, chanoine de l'église de Bourges, à François Bonin, hôtelier, moyennant la somme de 100 livres tournois par an, de la métairie de Maubranche, sise paroisse de Moulins. — Folio 111. Vente, pour le prix de 150 livres, de la coupe de quatre arpents de bois sis en la paroisse de Vasselay. — Folio 124. Table.

E. 2464. (Registre.) — Registre formé de deux cahiers, papier, l'un de 140 feuillets, l'autre de 159.

1637-1638. — [1er cahier.] En tête, table pour l'année 1637. — Folio 7. Testament de frère Philippes Jardin, novice du couvent des Augustins. — Folio 56. Testament de Jeanne Poupardin, femme de Touchard Heliot, marchand de Boisbelle. — Folio 58. Bail, par dame Perrette Damours, veuve de Me Jacques de Villaige, sieur des Margots, à Toussaint Courtemanche, marchand toilier, d'une maison sise paroisse Saint-Bonnet, où pend l'enseigne des trois barbeaux. — Folio 78. Bail de trois ans, moyennant la somme de 150 livres tournois, de la métairie de la Billardière, sise paroisse d'Argent. — Folio 91. Paiement, par Me Jean Naudet, archidiacre de l'église de Bourges, agissant au nom de Pierre Naudet, avocat, au couvent des Augustins, de la somme de cent livres, à charge par ledit couvent de célébrer tous les ans un service et trois messes pour ledit Naudet. — Folio 116. Constitution d'une rente annuelle de 100 livres tournois, par François Renon, bourgeois, Jean Jan, aussi bourgeois, Léon Blanchard, apothicaire et Robert Renon, procureur au siège présidial de Bourges, en faveur de Jean Renon, bourgeois, moyennant le prix de 1800 livres. = [2e cahier.] Folio 29. Bail de 7 ans, moyennant la somme de 55 livres tournois et deux poules par an, par dame Marie Bourdaloue, femme de noble Robert Hodeau, avocat, de la métairie d'Azenay, paroisse d'Arçay. — Folio 36. Vente, pour le prix de 80 livres, d'un arpent de vigne, sis au vignoble de Morvet, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard. — Folio 36, verso. Vente, pour le prix de 60 livres tournois, de 8 boisselées de terre, sises au terroir de La Forte Terre, paroisse de Vignoux. — Folio 47, Bail pour 7 ans, moyennant 33 livres tournois par an, d'un jardin contenant 8 boisselées, sis aux marais derrière le moulin de Voiselle. — Folio 48, verso. Bail pour 7 ans, moyennant 120 livres tournois par an, de la métairie de Brion, sise paroisse Saint-Oulchard. — Folio 68. Vente, pour le prix de 140 livres tournois, d'une pièce de terre autrefois plantée en vigne, de la contenance de 16 boisselées, sise au terroir de la Croix-Moireau, paroisse Saint-Privé. — Folio 120. Mariage de Jacques Gratien, originaire de Martigue en Provence, ancien facteur des sieurs François Renon et Jean Jan, marchands de Bourges, avec Marguerite Renon, fille de Me Robert Renon, procureur au siège présidial de Bourges. — Folio 125, verso. Testament de Jacquette Baudin, fille de Jean Baudin, sergent royal en Berry. — Folio 156. Table.

E. 2465. (Registre.) — 201 feuillets, papier.

1639-1648. — Recueil de reconnaissances faites à Claude Sauvat, seigneur de Feullarde. — En tête du registre se trouve une table alphabétique des noms des censitaires. Parmi ceux-ci, à citer Georges Morin, archer et huissier en la maréchaussée de Berry (folio 9), Philibert Robin, conducteur des coches de Bourges à Paris (folio 138), Fiacre Dupuis, chef d'office de monseigneur le prince de Conty (folio 142, verso), Jean Le Pin, grenetier au grenier à sel de Bourges (folio 158), Louise Lelarge, femme de noble homme Étienne Bigot, lieutenant particulier au bailliage de Berry (folio 166, verso), Jean Taillon, conseiller au siège présidial de Bourges (folio 186). Les autres censitaires ne sont que des vignerons ou des laboureurs. Les biens reconnus sont tous des vignes.

E. 2466. (Registre.) — Registre formé de deux cahiers, papier, l'un de 116 feuillets, l'autre de 123.

1629-1649. — En tête, table du 1er cahier. — Folio 5. Vente, pour le prix de 5 livres tournois, d'une pièce de terre autrefois plantée en vigne, de la contenance de 8 boisselées, sise au vignoble du Chezeau, paroisse Saint-Doulchard. — Folio 18, verso. Constitution d'une rente de 50 livres, en faveur de François Fauvre, sieur d'Allouis, moyennant 900 livres tournois, par Me Robert Damours, chanoine de l'église de Bourges, et Madeleine Damours, veuve de Jacques de Brielle. — Folio 20, verso. Vente, pour le prix de 400 livres, à Pierre Robellin, vigneron, d'une maison comprenant une chambre basse à cheminée, un grenier, une cour, un cellier, une grange et un jardin de la contenance d'une boisselée, sise en la grande rue Saint-Médard. — Folio 41. Testament de Perrette Damours, veuve de messire Jacques de Villaige, sieur des Margots. Elle fait des legs en argent à la fabrique de Saint-Bonnet, aux Frères Mineurs et à la chapelle de Maubranche, pour la célébration de messes. — Folio 48. Vente, pour le prix de 800 livres tournois, par Gilles de Roussel à dame Catherine Penot, veuve de François Broié, docteur régent en droit de l'Université de Bourges, d'une rente annuelle de 50 livres tournois. — Folio 49, verso. Baptême de demoiselle Marie Le Mareschal, fille de Scipion Le Mareschal. — Folio 62. Vente, pour le prix de 2,400 livres tournois, par Claude Pellet, trésorier de France, à Pierre Anchière, sergent, d'une maison sise en la grand' rue Saint-Bonnet, comprenant une garde-robes, un comptoir, une chambre basse à cheminée, deux chambres hautes, l'une à cheminée avec un comptoir et l'autre sans cheminée, un grenier au-dessus, une cuisine sur l'eau, une cour, un cellier, une chambre basse à cheminée, une chambre haute aussi à cheminée et un grenier au-dessus. — Folio 101. Bail, pour cinq ans, par Gabriel de Contremoret, écuyer, seigneur de Savoys, à Jacques Gratian, marchand, moyennant la somme de 780 livres tournois par an, de la seigneurie de Savoys sise en la paroisse de Villabon. = 2e cahier. Folio 1. Bail de trois ans, par Henri Baugy, conseiller en l'élection de Berry, à Antoine Raclet, cavalier de la compagnie du duc d'Enghien, moyennant le prix de 72 livres tournois par an, d'une maison avec jardin sise rue de Charlet, paroisse de Saint-Jean-des-Champs. — Folio 21, verso. Vente, par Louis Dumesnil-Simon, seigneur de Maupas et de Morogue, à messire Jean Boju, procureur fiscal de la châtellenie de Menetou-Salon, moyennant la somme de 12,500 livres tournois, de la coupe du bois dit le grand bois de Maupas, de la contenance de 200 arpents. — Folio 52, verso. Bail de 9 ans, par Claude Pellet, trésorier de France, à Jean Amourry, marchand, moyennant la somme de 120 livres tournois par an, d'une maison sise en la grand'rue Saint-Bonnet, joutant par derrière la rivière d'Aurette. — Folio 58, verso. Bail de 5 ans, par noble homme François Fauvre, sieur d'Allouis, à Hugues Millet, laboureur, moyennant 16 livres tournois et deux poules par an, de trois arpents de pré sis en la prairie des *Prés tanneux*, paroisse de Vignoux. — Folio 55, verso. Ratification, par demoiselle Marie Le Mareschal, femme de Gilles de Roussel, de la vente, par elle faite le 9 janvier 1685, moyennant 25,500 livres tournois, à François Dubroc, écuyer, seigneur de Nozet, de la moitié de la seigneurie de Sermoise. — Folio 57, verso. Vente, par messire Pasquier Perducat, procureur au siège présidial de Bourges, à Guillaume Gaulchier, maître *armuzicr*, moyennant la somme de 1,300 livres tournois, d'une maison chargée de trois livres de cens annuel, comprenant une cave, une boutique, une chambre basse à cheminée, une petite cour, une cuisine, quatre chambres hautes dont trois à cheminée et un grenier, sise rue Mirebeau, joutant d'un côté la maison du vendeur, d'un autre celle de Mathurin Charton et, par derrière, les murs et jardins des Jésuites. — Folio 68. Afferme pour cinq ans, par messire Jacques Cherrier, titulaire du prieuré de Saint-Paul, à Charles Poulin, marchand, moyennant la somme de 600 livres tournois par an, des revenus dudit prieuré. — Folio 76. Testament de Françoise Leduc, veuve de Jean Sçain, archer de la maréchaussée. — Folio 83. Testament de Léon Motin, sergent des aides et tailles en l'élection de Berry. — Folio 111. Vente, par noble homme Cyprien Bouer, sieur de Ladois, à Antoine de la Chapelle, sieur de Launay, moyennant le prix de 3,000 livres tournois, du lieu et manoir de la Chevrière, sis paroisse d'Oizon et du lieu du Feau, sis paroisse de Dampierre.

E. 2467. (Registre). — Registre formé de deux cahiers, papier, l'un de 170 feuillets, l'autre de 138.

1641-1642. — 1er cahier. Folio 10, verso. Contrat de mariage de François Fouchier, écuyer, sieur de Boismartin, et de Jeanne Bigot, fille de Gabriel Bigot, sieur d'Augy. — Folio 17. Afferme pour 7 ans, par Cyprien Bouer, à Étienne Bissereau et Pierre Duponroy, laboureurs, moyennant 240 livres tournois par an, de la métairie de Ladois, sise paroisse de Gron. — Folio 20. Vente par Cyprien Bouer, sieur de Ladois, à Me François Busson, greffier au bailliage de Dun-le-Roi, des greffes de Jussy, Annoix, Sainte-Radegonde, Lantan, Cornusse, Chaumont,

Chalivoy-Milon, Verneuil, Cernay, Corcoy et Marigny, à raison de 25 livres tournois par greffe. — Folio 48, verso. Vente, par Julienne Maillard, veuve d'Aimé Ruellé, huissier, à Étienne Assadet, praticien, moyennant le prix de 1,000 livres tournois, de l'office d'huissier-sergent à cheval au Châtelet de Paris.— Folio 53. Afferme, pour six ans, par messire Toussaint Berault, notaire, fermier de la baronnie de Contremoret, à Étienne et Louis Allouzy, meuniers, moyennant, chaque année, la somme de cent livres, du moulin dit le Moulin-Brûlé, sis paroisse de Fussy, avec les terres et jardins qui en dépendent, contenant environ un demi arpent. — Folio 80. Constitution d'une rente annuelle de 44 livres, 8 sous, 10 deniers tournois, moyennant la somme de 800 livres tournois, par messire Robert Damours, chanoine en l'église de Bourges, et dame Madeleine Damours, veuve de Jacques de Brielle, avocat au présidial de Bourges, en faveur de dame Catherine Penot, veuve de messire François Broc, docteur régent en droit de l'Université de Bourges. — Folio 96. Vente à Michel Lerasle, jardinier, moyennant 350 livres tournois, d'un jardin de la contenance de sept boisselées, sis proche le marais Ribault, paroisse Saint-Privé, chargé de trois livres de rente envers l'Hôtel-Dieu. — Folio 105. Vente, pour le prix de 650 livres tournois, par noble François de Boisrouvray à Jean Bourgeois, maître couvreur, d'une maison sise paroisse Saint-Bonnet, en la rue Neuve, comprenant une chambre basse à cheminée, une chambre haute aussi à cheminée, une autre chambre sans cheminée, un grenier, une allée, une cave et un petit appentis. — Afferme pour trois ans, par Charles Poulin, fermier du temporel du prieuré de Saint-Paul, à Jacques Raymon, pêcheur, moyennant la somme de 16 livres tournois par an, de la rivière de Saint-Just, en la paroisse de ce nom, à prendre depuis le moulin du Colombier jusqu'au moulin de Chevigny. — Folio 125. Vente, pour le prix de 200 litres tournois, d'un arpent de vigne, sis au vignoble du Tourin, paroisse Saint-Privé, sur le chemin de Bourges à Menetou. — Folio 126. Bail de 5 ans, par le couvent des Augustins à Étienne Poulet, maître joueur d'instruments, moyennant 6 livres tournois par an, d'une boutique comprise dans l'enclos du couvent et donnant sur la rue des Augustins. = 2e cahier. Folio 21. Contrat de mariage de Philippe Labbe, écuyer, sieur des Bergeries, et de demoiselle Jeanne Lelarge, fille de noble Louis Lelarge, sieur de Malzac. La future apportait en dot la somme de 18,000 livres tournois. — Folio 53. Constitution, par François Rivière, sieur de Boisgibault, et sa femme, Marie Macé, en faveur de noble Jean Renon, bourgeois, d'une rente annuelle de trente-trois livres, six sous, 8 deniers tournois, moyennant le prix de 600 livres tournois.— Folio 56, verso. Contrat de mariage de noble homme François Montagu, sieur de la Brosse, président au grenier à sel de Bourges, et de dame Françoise Pinette, fille de feu Jacques Pinette, docteur en la Faculté de médecine en Nivernais, et de Louise Sougy. — Folio 68, verso. Contrat de mariage entre Charles Going, marchand, fils de messire Nicolas Going, avocat au siège présidial de Bourges, et de Catherine Renequin, et Marie Bourges, fille de Gilbert Bourges, bourgeois et marchand à Bourges, échevin de ladite ville, et de dame Claude Fouchier. — Folio 90. Contrat de mariage entre messire François Pinson, docteur régent en droit de l'Université de Bourges, et dame Madeleine Damours, veuve de feu noble homme Jacques de Brielle, avocat du roi au grenier à sel de Bourges. — Folio 110. Testament de dame Estarde de la Châtre, femme de noble homme Louis Lelarge, sieur de Boisjaffier. — Folio 113, verso. *Adcense* pour 7 ans, moyennant 10 livres tournois par an, d'un demi arpent de vigne, sis paroisse de Fussy, au vignoble des Plantes de Contremoret. — Folio 119. Contrat de mariage entre Me Denis Caillault, notaire et procureur en cour ecclésiastique de Bourges, et Marie Gapaléon, fille d'Étienne Gapaléon, orfèvre de la ville de Bourges.

E. 2468. (Registre.) — Registre formé de deux cahiers, tous les deux de 119 feuillets.

1643-1644. — 1er cahier. En tête, table du 1er cahier. — Folio 25. *Adcense* pour cinq ans par Gilles de Roussel, écuyer, sieur de Lamy, à Michel Fillien, moyennant 1.200 livres tournois par an, « du lieu, terre, justice et seigneurie des Cloix, consistant en maison, grange, estable, court, ouches, prez, terres labourables, paccaiges et glandée, cens, rantes, droict de riviere, une mestairie et trois petits domaines apellés Le Puys, Les Loges, et les Cocques..... avec ung molin à vent qui a esté basty de nouveau », le tout assis en la paroisse de Garigny et de Couy. — Folio 39, verso. *Adcense* de cinq ans faite par Robert Damours, agissant au nom de messire Antoine Bourdaloue, vicaire de la vicairie de Saint-Leoban, à plusieurs vignerons de Vasselay, moyennant 30 livres tournois par an et un quart de vin blanc, d'un arpent et demi de vigne sis au vignoble de Passepon, paroisse de Vasselay. — Folio 40, verso. Constitution d'une rente de 27 livres, 15 sous, 7 deniers tournois, par messire Robert Damours, chanoine de l'église de Bourges, à Robert de Bourdiers, agissant au nom de messire Jacques de Villaige, sieur des Margots, moyennant le prix de 500 livres, ladite rente assise sur le lieu de la Breuille, paroisse de Saint-Éloy-de-Gy. — Folio 51, verso. Contrat de mariage

entre Nicolas Fayard, marchand, fils de Claude Fayard, contrôleur général du domaine du Berry, et Marie Foucault, fille de Jean Foucault. — Folio 77, verso. *Adcense* de cinq ans, moyennant 40 livres tournois par an, d'un arpent de pré sis à Bourges en la prairie Saint-Sulpice. — Folio 101, verso. Vente, pour le prix de trente livres tournois, à messire Jean Le Pin, conseiller du Roi et grenetier au grenier à sel de Bourges, de 4 boisselées de terre sises au terroir de la Vallée Coillard, paroisse Saint-Privé. — Folio 110. Contrat de mariage entre messire Antoine Ragueau, avocat au siège présidial de Bourges, et Catherine Flament. = 2e cahier. Folio 21, verso. Vente, par noble homme Philippe Bonnet, conseiller du roi au siège présidial de Bourges, à noble homme François Montagu, sieur de la Brosse, président du grenier à sel de Bourges, d'une maison sise rue de Paradis. — Folio 36, verso. Contrat de mariage entre messire Jean Renon, docteur en la Faculté de médecine de Bourges, fils de François Renon, bourgeois de Bourges, et de dame Marie Rabotin, et Marie Meusnier, fille de feu Jean Meusnier, bailli de la ville de Cosne-sur-Loire, et de dame Marie de Mahis. La future apportait en dot la somme de 5.000 livres, le futur celle de 1.500. — Folio 98. Contrat de mariage entre noble François Jouhannet, d'Henrichemont, avocat au Parlement, fils de Jean Jouhannet, avocat au Parlement, et de dame Toussaint du Couldray, et Louise Ponnart, fille de feu Louis Ponnart, écuyer.

E. 2469. (Registre.) — 941 feuillets, papier.

1609-1645. — Actes concernant l'église collégiale de Montermoyen. — En tête, les feuillets de garde constituent la table du présent registre. — Folio 6, verso. Collation de la chapellenie de Saint-Maurice, fondée en l'église de Montermoyen, à messire Robert Hodeau, clerc du diocèse de Bourges (18 novembre 1609). — Folio 8. Reconnaissance, par prudent homme François Gourmy, marchand, envers le chapitre de Notre-Dame de Montermoyen, d'un cens annuel de quatre sous parisis, en raison de l'achat fait par ledit censitaire, « d'une maison size en ceste ville de Bourges, paroisse dudit Montermoïen, appellé *La Grosse Barbe*, qui jouxte, par le devant, la rue par laquelle l'on dessend de la grosse thour au couvent des Jacobins de ceste ville, d'autre, la maison de la *Tournelle* apartenant à honnorable homme Jehan Bouchier, paintre, d'autre et derrière, les maisons des vénerables de l'églize de Bourges, par acquisition qu'il en a faicte de damoiselle Claire de la Chastre, veufe de noble Charles d'Arbois, en son vivant escuier, sieur de la Garenne et capitaine de la grosse thour dudit Bourges » (15 décembre 1609). — Folio 17. Présentation, par le chapitre de Montermoyen, à la cure de Coulon, de maître Louis Motin, chanoine (9 janvier 1609). — Folio 22, verso. Présentation de Claude Pinel à la cure de Trouy. — Folio 38. *Adcense* pour 7 ans, par le chapitre à Antoine Viellayer, moyennant 10 livres tournois par an, des carrières des *Averodins* (1), en la paroisse du Châteaulès-Bourges (22 décembre 1610). — Folio 43, verso. Reconnaissance par Jean Lasne, maître ès arts, d'un cens de 2 deniers parisis, en raison d'une maison par lui possédée en la grand' rue de Montermoyen, joutant ladite maison, d'un côté, la maison du chapitre de Montermoyen, d'autre, la maison de Jean Brunet, archer de la maréchaussée, et, par derrière, la maison des vénérables de l'église de Bourges (27 avril 1611). — Folio 47. Réception de Gilbert Dousset, comme titulaire de la vicairie de Saint-Nicolas, fondée en l'église de Notre-Dame de Montermoyen. — Folio 51, verso. Collation de la vicairie de Saint-Maurice à Antoine Fradet. — Folio 52, verso. *Adcense* à Gilbert Couttin, chanoine, d'une maison joutant, par le devant, la rue de Notre-Dame de Salles au Palais, par derrière, la maison de François Gourmy, d'un côté, celle du chapitre et d'un autre, celle de Jean Lasne, maître ès arts. — Folio 60. Présentation à la cure de Coulon de noble homme Pierre Bigot. — Folio 79. Collation de la chapellenie de Saint-Nicolas à Guillaume Jarre. — Folio 94. Inventaire des ornements de l'église de Montermoyen : il ne renferme aucun objet remarquable ; à citer toutefois « une vielle tapisserie appellée Saint-Joseph ». — Folio 131. *Adcense* de la cure de Coulon à messire Pierre Clouet, prêtre. — Folio 132. Acte de réception de messire Julien Malda, prêtre du diocèse de Clermont, en qualité de chanoine de Montermoyen. — Folio 141. Collation à messire Benoît Duballe, clerc du diocèse de Mâcon, de la chapellenie de Saint-Nicolas, laissée vacante par la résignation de Nicolas Going (20 février 1615). — Folio 146. Collation de la vicairie de la Madeleine, fondée en l'église de Notre-Dame de Montermoyen, à Claude Regnier. — Folio 150. Reconnaissance par messire Ravaud Asse, principal du collège Chevalier, envers le chapitre, d'un cens annuel de 10 deniers parisis, à cause de la possession dudit collège sis en la rue tendant des Jacobins à la grosse tour (9 octobre 1615). — Folio 163. Présentation à la cure de Sainte-Lizaigne de Guillaume Prévot (1er juillet 1616). — Folio 165. Acte de réception de Me Pierre Droulin, nommé chanoine à la place de Me Nicolas Chascaing, décédé (6 juillet 1616). — Folio 166. Collation de la chapellenie de Saint Nicolas à Nicolas Viziault (17 juillet 1616). — Folio 173, verso. Inventaire des ornements de l'église de Notre-Dame de Montermoyen ;

(1) Aujourd'hui les *Averdines*.

c'est le même que celui signalé au folio 94. Au folio 175, on donne en outre l'inventaire des objets laissés à ladite église par messire Barthélemy Jarri : au nombre de ces objets, il faut citer « ung callisse d'argent avec sa platine » portant le nom dudit Jarri. — Folio 244. Collation à maître Jacques Bouer, clerc, de la chapellenie de Sainte-Marie de la Consolation, fondée en l'église de Notre-Dame de Montermoyen (2 janvier 1619). — Folio 247. Nomination du sieur Tazot, comme receveur des revenus du chapitre de Notre-Dame de Montermoyen (30 janvier 1619). — Folio 280, verso. Reconnaissance, par messire François Pinson, docteur en droit de l'Université de Bourges, et dame Marie Bengy, son épouse, d'un cens annuel de 12 deniers parisis dû au chapitre de Notre-Dame de Montermoyen, pour leur manoir et moulin à écorce du Beugnon, sis paroisse Saint-Pierre-le-Guillard, autrefois possédés par messire Guillaume Bouchetel, secrétaire du roi (27 février 1620). — Folio 348. *Adcense* de 9 ans, à Nicolas Dumont, maître tailleur d'habits, moyennant 20 livres tournois par an, d'une maison comprenant un cellier, 2 chambres basses à cheminée, un grenier au-dessus, ladite maison joutant, par devant, la rue qui va de la chapelle du Palais royal à l'Annonciade, par le derrière, la maison des héritiers de François Gourmy, et d'un côté les maisons du chapitre de Montermoyen (31 août 1622). — Folio 388. *Adcense* de 9 ans, par le chapitre, à François Bonnefoy, hôtelier, et à Claude Goubet, marchand, moyennant 270 livres tournois par an, de tous les revenus dudit chapitre en la paroisse de Lugny en Bourbonnais (30 avril 1625). — Folio 533. *Adcense* de cinq ans, par le chapitre, à Artault Mynet, moyennant 6 livres tournois par an, de la carrière de Lazenay, et d'une pièce de terre de dix boisselées (24 mai 1628). — Folio 556. Afferme pour 9 ans, par le chapitre, à Claude Mauvizé, maître couvreur, moyennant 10 livres tournois par an, des carrières des Averdines, sises paroisse du Château-les-Bourges (29 janvier 1631). — Folio 558. Reconnaissance, par Mathieu Brezillon, « domestique de monseigneur le Prince », à cause de sa métairie du Colombier, sise en la paroisse de Lazenay (20 novembre 1631). — Folio 668, verso. Reconnaissance, par messire Poubiau, procureur au siège présidial, à cause d'une maison sise paroisse Saint-Oûtrillet qui *jouxte*, par devant, la rue tendant des Quatre-Piliers à la place Gordaine, d'un côté, la maison des héritiers de noble homme Claude Bourdaloue, d'un autre, la rue allant du puits des Carmes à Notre-Dame de Salle, par derrière, la maison de François Grangier, maître boulanger (1634). — Folio 780. Reconnaissance, par Jacques Lefébure, maître organiste, agissant au nom des héritiers de messire Bernard Robin, chanoine, à cause d'une maison renfermant par derrière une grande cour, « laquelle s'est appellée la rue de Sainct Louis, jadis la rue des Larrons ». — Folio 855. *Adcense* de la dîme des blés de Subdray à noble homme Jean de Brielle. — Folio 880. *Adcense* pour trois ans, moyennant 3 livres tournois par an, à Jean-Jacques Servin, carrier, de la carrière du Monthet, en la paroisse Saint-Pierre-le-Guillard (17 septembre 1642). — Folio 926. Fondation, en l'église de Notre-Dame de Montermoyen, par messire Charles Tullier, chanoine de ladite église, d'un salut et de deux obits ; ledit Tullier donnait, pour ladite fondation, une somme de 300 livres tournois (17 mai 1645).

E. 2470. (Registre.) — Registre formé de deux cahiers, papier, l'un de 128 feuillets, l'autre de 125.

1645-1646. — 1er cahier. Année 1645. En tête, table des matières. — Folio 5, verso. *Adcense*, pour 9 mois, à Étienne Creuzillet, maître savetier, moyennant 7 livres 10 sous tournois, du quatrième change de la porte Gordaine. — Folio 6. Vente, par noble homme, messire Jacques Ferlant, avocat au Parlement, à noble homme François Montagu, sieur de la Brosse, ancien Président au grenier à sel de Bourges, moyennant la somme de 20 livres tournois, d'une rente foncière de 6 sous 3 deniers et d'un cens de deux poules. — Folio 16. Vente, pour le prix de 220 livres tournois, par noble Germain Mongeault, avocat au Parlement, à noble homme François Monicault, Président du grenier à sel de Bourges, d'un pré contenant un arpent et demi, dit le Pré-Brûlé, sis en la paroisse de Sainte-Radegonde. — Folio 16, verso. Foi et hommage rendus par Claude Sauvat, lieutenant en l'élection de Berry, à *damoiselle* Claude Le Mareschal, veuve d'Étienne Chabenat, contrôleur général des finances en la généralité de Berry, à cause de sa seigneurie de Feullarde. — Folio 48. Adcense, pour trois ans, par messire François Boju, écolier, étudiant en l'Université de Bourges et prieur du prieuré de la Vernussette, à Thibault Maridé et Blaise Nevers, laboureurs, moyennant la somme de 120 livres tournois par an, du revenu temporel dudit prieuré de la Vernussette. — Folio 49. Contrat de mariage entre François Fauvre, fils de Jean Fauvre, écuyer et conseiller au siège présidial de Bourges, et de Marie Regnier, et *damoiselle* Françoise Bengy, fille d'Antoine Bengy, avocat général au bureau des finances de Langue d'oïl établi à Bourges, et de *damoiselle* Françoise Chenu. — Folio 75. Contrat de mariage entre Pierre Gouby, compagnon chirurgien, et Marie Grandiant. = 2e cahier. Année 1636. Folio 1. Constitution d'une rente annuelle de 16 livres, 13 sous, 4 deniers tournois, moyennant le prix de 300 livres tournois, par noble

homme Jacques Girard, avocat au grenier à sel de Bourges, et Claude Pillet, laboureur, en faveur de Mᵉ Claude Pellet, trésorier de France à Bourges. — Folio 12. Vente, pour le prix de 120 livres tournois, d'un jardin de la contenance de deux boisselées, sis au faubourg de Charlet, paroisse Saint-Ursin. — Folio 24, verso. *Adcense* de six ans, moyennant 60 livres tournois par an, à Paul Dutertre, « chef de panneterie et fruiterie de la maison de monseigneur le Prince », d'une maison, sise en la rue du *Poussepeny*. — Folio 27, verso. *Adcense*, par messire Claude Gallant, procureur au siège présidial de Bourges, à messire Jean Arnault, prêtre, vicaire de l'église Notre-Dame de Salle, d'une maison sise rue Moncenoux, en la paroisse de Saint-Jean-des-Champs, « dans laquelle demeure de présent le sieur Mondon, maître d'escolle ». — Folio 31, verso. Vente, par Anne et Marie Bidault, filles de Vincent Bidault, maître menuisier, à Jean Danière, marchand, moyennant le prix de 800 livres tournois, d'une maison « consistant en une boutique, une cave, une chambre basse à cheminée, deux chambres haultes aussi à cheminée, grenier au-dessus, couverte de thuille et aissil, avec le droit de communaulté d'une court et puits », sise à Bourges, en la grand'rue Saint-Bonnet, joutant, par devant, ladite rue, d'un côté, la susdite cour commune, dite la cour Barbarin, d'un autre, la maison de Jean Guichard. — Folio 34. Testament de Jeanne Ragot, femme de Jean Amiot, marchand : « Elle veult que après son dict deceds son corps soit mis dans ung cercueil de bois et inhumé dans l'église de Saint-Pierre-le-Marché, devant la grande Nostre-Dame ; que pour le regard de tous ses services et frais funeraulx, il soit dépencé jusques à la somme de trente livres tournois et outre qu'il soit aumosne aux pauvres qui assisteront à ses funérailles la somme de dix livres... » — Folio 36. Vente, par noble Robert Hodeau, sieur de Tronsay, à Guillaume Seurrat, écuyer, pour le prix de 500 livres tournois, d'une maison sise en la paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, faisant le coin de la rue des *Urbes* et de la rue du Pont de Paris, comprenant ladite maison une chambre basse et une garde-robes par derrière, deux chambres hautes dont l'une à cheminée et l'autre sans cheminée, un escalier en bois pour monter dans lesdites chambres et un grenier au dessus. — Folio 53, verso. Contrat de mariage entre messire Jean Monjardet, procureur au siège présidial de Bourges, et Claude Debrielle, veuve de feu Nicolas Velus, marchand. — Folio 63. Afferme, par Noël Fradet, vicaire en l'église de Bourges, chanoine de l'église de Saint-Pierre-le-Puellier et curé de l'église paroissiale de Vignoux-sur-Barangeon, à messire Nicolas Delacourt, prêtre du diocèse du Mans, des revenus temporels de la cure de Vignoux-sur-Barangeon, à charge par lui de desservir ladite cure. — Folio 77. *Adcense*, pour 9 ans et moyennant 1,300 livres tournois par an, par demoiselle Marie Merlet, veuve de feu noble homme, Pierre Becuau, conseiller du Roi au bailliage de Berry, à messire Simon Charluchet, notaire en la châtellenie des Aix et à Jean Charluchet, sergent en ladite châtellenie, son frère, du château, terre, justice et seigneurie de Poulasson, et de plusieurs métairies sises audit lieu. — Folio 80. Vente, par noble Henri Bengy, conseiller du Roi en l'élection de Berry, à dame Catherine Rivière, femme de noble Pierre Dupuis, chef d'office de monseigneur le prince de Conty, pour le prix de 2,700 livres tournois, d'une maison sise en la paroisse de Notre-Dame-du-Fourchaut, rue Coursarlon, qui *jouxte*, par le devant, ladite rue, d'un long, la maison de messire François Rivière, avocat au siège présidial de Bourges, d'un autre, la maison de noble Jean Chenu, conseiller du Roi et receveur des Aides et Tailles « au comptouer de Bourges », et, par derrière, ladite église de Notre-Dame-du-Fourchaut. — Folio 101, verso. *Adcense* de sept ans, par Jacques Boirot, écuyer, sieur de Luet, à François Gray, maître jardinier, du lieu et manoir du prieuré de Saint-Quentin, sis proche la porte Saint-Privé, « consistant en chambre basse, scellier et jardin ». — Folio 106. *Adcense* de 6 ans, par demoiselle Jeanne Perrotin, veuve de noble homme Pierre Cogny, sieur du Moulin-Neuf, à messire Antoine Colladon, docteur régent en la Faculté de médecine de Bourges, moyennant 50 livres tournois par an, d'une maison comprenant une chambre basse, deux chambres hautes, un cellier et une cave. — Folio 121. Table.

E. 2471. (Registre.) — 101 feuillets, papier.

1639-1647. — Reconnaissances faites à noble homme Claude Sauvat, seigneur de Feularde. — Folio 68, verso. Reconnaissance faite par noble homme, Fiacre Dupuis, chef d'office de monseigneur le prince de Conty, pour une pièce de vigne sise en la paroisse de Fussy. — Folio 75. Autres, par Jean Le Pain, conseiller du Roi et grenetier au grenier à sel de Bourges ; — folio 81, par Louise Lelarge, veuve d'Étienne Bigot, lieutenant particulier au bailliage du Berry et siège présidial de Bourges.

E. 2472. (Registre.) — 104 feuillets, papier.

1620-1648. — Collations de chapellenies du chapitre de Montermoyen. — Folio 1. Collation de la chapellenie de Sainte-Madeleine à Jacques Regnier (18 janvier

1620). — Folio 2, verso. Présentation, à la cure de Sainte-Lizaigne, de François Perrot (13 mai 1620). — Folio 4. Présentation, à la cure de Lugny en Bourbonnais, de maître Charles Droulin (30 septembre 1620). — Folio 6. Collation de la chapellenie de Saint-Jacques à maître Claude Tazot, clerc (17 mai 1621). — Folio 7, verso. Collation de la chapellenie de Saint-Mathurin à messire Antoine Bouthery (29 juin 1621).— Folio 11. Collation de la chapellenie de Sainte-Madeleine à noble Cyprien Regnier (1er juin 1622). — Folio 22. Collation de la chapellenie de Saint-Nicolas à Ursin Ferlant (11 décembre 1624). — Folio 38. Collation de la même à maître Jean Duchesne, prêtre du diocèse de Reims (8 mars 1628). — Folio 39. Collation de la même à Aimé Barré, chanoine (29 décembre 1628). — Folio 41. Collation de celle de Sainte-Marie de la Consolation, jadis possédée par Pierre Copin, à Philippe Gaultier (3 janvier 1629). — Folio 58. Présentation à la cure de Trouy de Charles David, l'aîné (5 décembre 1632). — Folio 70. Remise à l'archevêque de Bourges du procès-verbal d'élection du sieur Jean Joing comme doyen du chapitre, à la place de noble maître Pierre Mestier, décédé (17 septembre 1633). — Folio 79. Résignation, par messire Louis Motin, de la vicairie de Saint Léoban, fondée en l'église de Notre-Dame de Montermoyen (25 février 1634). — Folio 83. Présentation du sieur Dagoret à la cure de Marmagne, devenue vacante par suite de la condamnation à mort du sieur Louis Noyer, titulaire de ladite cure (28 mars 1635). — Folio 92. Collation à Nicolas Burnet de la chapellenie de Saint Mathurin fondée en l'église de Notre-Dame de Montermoyen (13 octobre 1638). — Folio 94. Collation de la vicairie de Saint Léoban fondée en l'église de Notre-Dame de Montermoyen, à Antoine Bourdaloue, clerc du diocèse de Bourges (22 février 1641). — Folio 104. Collation de la cure de Lugny, à Michel Giac, curé du diocèse de Clermont (26 mars 1648).

E. 2473. (Registre.) — 130 feuillets, papier.

1649-1650. — Folio 3. Constitution, par Regnault Lauverjat, en faveur de Pierre Tassin, maître peintre, d'une rente annuelle de 44 sous 5 deniers tournois, moyennant le prix de 40 livres tournois. — Folio 15. Mariage entre noble Guillaume Pynault, écuyer, sieur des Ormeaulx, capitaine de cent hommes d'armes, fils de noble homme Pierre Pynault, et *damoiselle* Catherine Debrielle, fille de Jacques Debrielle, avocat au grenier à sel de Bourges. La future apportait en dot la somme de 15.000 livres. — Folio 47. Afferme, pour trois ans, par Jacques Grasset, écuyer, maître d'hôtel ordinaire de la maison du Roi, gentilhomme de la chambre du prince de Conty et lieutenant commandant la grosse tour de Bourges, à messire Jacques Jousselin, notaire, moyennant le prix de 400 livres tournois par an, du lieu seigneurial de Boisrolond, sis en la paroisse de Saint-Jean-des-Champs de Bourges. — Folio 53, verso. Testament de messire Pierre Godin, écolier étudiant en l'Université de Bourges, fils de Pierre Godin, apothicaire de la ville d'Argenton. — Folio 55. Vente, par Gilles de Roussel, écuyer, sieur de Lamy, à Louis Lemareschal, sieur de Corbet, pour le prix de 25.000 livres tournois, de la seigneurie de Villette. — Folio 76. Constitution, par Helène de Crevecœur, veuve en premières noces de feu Jean-Jacques de Bar, chevalier, seigneur de Billeron, Charles de Bar, fils dudit défunt, capitaine d'une compagnie de chevau-légers en Piémont, et Louise de Bar, aussi fille dudit défunt, en faveur de noble Robert Hodeau, d'une rente annuelle de 100 livres tournois, moyennant le prix de 1.800 livres tournois, ladite rente assise sur la seigneurie de *Bonne Buche* en Bourbonnais et sur celles de Briou et de Billeron en Berry. A la fin de l'acte, il est dit que ladite somme de 1.800 livres a été empruntée « pour faire l'esquipaige de la compagnie dudict seigneur de Bard qui est prest à partir pour aller servir le Roy soubs le commandement de son altesse royalle en Piémont. » — Folio 78. *Adcense*, par Madeleine Damours, veuve de maître François Pinson, docteur en l'Université de Bourges, moyennant 50 livres tournois par an, d'une pièce de pré de 20 boisselées sise au pré Guillaume, paroisse Saint-Privé. — Folio 79. Vente, par François Rivière, écuyer, sieur de Vangibault, à André Guay, hôtelier, pour le prix de 850 livres tournois et un demi quarteron de fagots, de la coupe des bois de La Bruère, sis en la paroisse de Nohant et contenant environ 30 arpents. — Folio 116, verso. Donation, par messire Claude Pellet, trésorier de France, à *damoiselle* Claude-Catherine Heurtault, sa nièce, de toute sa fortune. — Folio 120. Vente, par messire Robert Damours, chanoine, à noble homme François du Coing, conseiller du Roy et élu en l'élection de Berry, pour le prix de 430 livres tournois, de quatre arpents de pré sis en la prairie de la Motte, paroisse de Marmagne.

E. 2474. (Registre.) — 99 feuillets, papier.

1651-1652. — Folio 16. Mariage entre messire Séraphin de Mauroy, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, maître d'hôtel ordinaire du Roi, fils de Renault de Mauroy, conseiller et secrétaire du Roi, et de dame Anne Nau, et Marie de Babutte, veuve de messire Marion de Beau-

caire, chevalier, fille de messire Hugues de Babutte, baron de Germigny, et de dame Marie de Thenon. — Folio 20, verso. *Adcense* passée pour trois, à raison de 80 livres tournois par an, à Pierre Lefébvre, maître peintre, d'une maison sise en la paroisse de Notre-Dame du Fourchaut. — Folio 56. Vente, par Madeleine Gauldrion, veuve de messire Jean Debrielle, notaire en Berry, et Madeleine Debrielle, sa fille, à Jean-Jacques Debrielle, fils dudit Jean Debrielle, pour la somme de 600 livres tournois, de l'office de notaire, appartenant autrefois audit Jean Debrielle. — Folio 67. Mariage entre messire François Chollet, conseiller ordinaire de la maison du prince de Condé, avocat en Parlement, maître des eaux et forêts de La Chapelle-d'Angillon, et demoiselle Marie Lemaistre. — Folio 75, verso. Constitution, par noble François Rivière, sieur de Vangibault, et demoiselle Marie Macé, sa femme, en faveur de Jean Danière, marchand, pour le prix de 1.200 livres tournois, d'une rente annuelle de 66 livres 13 sous 6 deniers tournois, assise sur une maison habitée par lesdits vendeurs, qui *jouxte*, par le devant, la rue tendant de la porte Gordaine aux Quatre-Piliers, d'un côté, la rue par laquelle on va aux Carmes et, d'un autre, la maison de Pierre Bigot. — Folio 96. Constitution, par demoiselle Marie Picault, veuve de feu Jacques Boirot, écuyer, sieur de Luet, en faveur de messire Robert Hodeau, sieur de Tronssay, moyennant le prix de 400 livres tournois, d'une rente annuelle de 22 livres 4 sous 5 deniers tournois, assise sur le lieu de *Luet*, en la paroisse de Marmagne.

E. 2475. (Registre.) — 95 feuillets, papier.

1653-1655. — Folio 5. Mariage entre messire Bertrand de Bellcrive, natif de Bazas en Guyenne, et demoiselle Louise Barbier, veuve de messire François de Maisonrouge, vivant huissier audiencier au siège présidial de Bourges. — Folio 12, verso. Vente, par messire Louis de Boirouvray, écuyer, lieutenant en la maréchaussée de Berry, à noble homme Pierre Barathon, avocat en Parlement, pour le prix de 35.000 livres tournois, du lieu seigneurial de Dame, sis en la paroisse de Saint-Éloy-de-Gy. — *Adcense* de 5 ans, par messire Noël Fradet et Edme Gagnepain, vicaires des vicairies de Bonne-Nouvelle, fondées en l'église Notre-Dame du Fourchaut, à demoiselle Silvinne de Satenat, veuve de Pierre Desbourdiers, écuyer, moyennant 80 livres tournois par an, d'une maison « consistant en une chambre basse à cheminée et une garde-robbe non carrellée, cuisine, deux chambres haulte dans l'une desquelles il y a cheminée, une petitte estude, cuisine estant aux degrés montant ausdictes chambres, grenier avec une estude de planchier, une etable sans torteaux et deux planchiers servant de poupiltre, cavve, puis commung, court et une petitte treille, gallerie haulte et basse », ladite maison sise en la rue derrière les Carmes, joutant par devant ladite rue, d'un côté et par derrière, la maison de madame Crochet et, d'un autre côté, la maison de messire Jean Ragueau, avocat. — Folio 39, verso. *Adcense* pour 2 ans, par Pierre Lefebvre, maître peintre, à Michel Lucas, maître parfumeur et baigneur, moyennant 24 livres tournois par an, d'une boutique sise en la paroisse de Notre-Dame-du-Fourchaut, au coin de la maison dudit bailleur. — Folio 41. Année 1653. — Folio 69. Reconnaissance, par Gilles de Roussel, sieur de Lamy, à Alexandre de Chassy, chevalier, seigneur du Maras, pour le lieu seigneurial des Cloix sis en la paroisse de Garigny.

E. 2476. (Registre.) — 75 feuillets, papier.

1650-1655. — Folio 24. État des réparations à faire dans l'église de Montermoyen et dans les maisons qui en dépendent. Le reste du registre ne renferme que des actes d'afferme sans grand intérêt.

E. 2477. (Registre.) — 215 feuillets, papier.

1606-1608. — Douriou (Pierre). — Folio 24. Bail à Jacques Massert, *ferteur de chanvre*, pour le prix de 12 livres tournois par an, d'une maison comprenant une boutique, une chambre basse, une chambre haute, un grenier et « ung petict bout de jardin », assise en la paroisse Saint-Bonnet et joutant, par derrière, la rue de ce nom. — Folio 59. Table pour les années 1606 et 1607. — Folio 73. Année 1608. — Folio 77. Constitution d'une rente annuelle de 12 livres 10 sous tournois, pour le prix de 1.200 livres, en faveur de messire Robert Garnier, conseiller au Présidial de Bourges. — Folio 120. Constitution, par Nicolle de la Nouhe, femme de Jean Charrier, marchand, et noble homme Jacques Charrier, en faveur de messire Robert Garnier, conseiller au Présidial, pour le prix de 975 livres tournois, d'une rente annuelle de 56 livres 5 sous tournois, assise sur divers immeubles dudit bailleur et, en particulier, « sur le jeu de paulme vulgairement appellé le jeu de Charrier. » — Folio 149. Bail, à Claude Mougin, maître maréchal, pour le prix de 65 livres tournois, d'une maison sise au coin de la rue de la Mère-Dieu et de la rue conduisant de la porte Gordaine à la rue Saint-Privé, comprenant une cave voûtée, une boutique, deux chambres basses à cheminée, deux chambres hautes dont une à cheminée et un grenier. — Folio 183. Mariage entre Gilles

Lambert, « cy devant commis général de la perception des droictz du sceau applicquez sur la manufacture de laine », et Marguerite Jollivet.

E. 2478. (Registre.) — Registre formé de deux cahiers, le premier de 122, le second de 70.

1611-1612 (1). — 1er cahier. Folio 110. Mariage entre Pierre Perreau, vigneron, et Catherine Destay. = 2e cahier. Folio 1. Constitution, par noble homme Pierre Garnier, avocat au bailliage de Berry, en faveur de messire Antoine Descayeulx, notaire, pour le prix de 60 livres tournois, d'une rente annuelle de 4 livres 10 sous tournois, ladite rente assise sur le jeu de paume du Tournois en la paroisse de Saint-Outrillet. — Folio 29. Mariage entre messire Étienne Millet, maître apothicaire, et Catherine Gentils.

E. 2479. (Registre.) — Registre formé de deux cahiers, le premier de 75 feuillets, le second de 78.

1613-1614. — 1er cahier. Folio 31. Mariage entre messire David de Lavallée, greffier de la châtellenie de Brécy, fils de Nicolas de Lavallée, marchand des Aix-d'Angillon, et de Perrette Dhuc, et demoiselle Claude Hemetout, fille de messire Gilles Hemetout, ci-devant procureur fiscal de la terre et justice dudit Brécy, maintenant prêtre, et de Suzanne Chanarot. = 2e cahier. Folio 15. Vente, pour le prix de 120 livres tournois, d'un arpent de vigne, sis au clos des Sceaulx, paroisse Saint-Doulchard.— Folio 21. Vente, pour le prix de 11 livres tournois, d'une boisselée d'*oulche* sise en la paroisse de Saint-Palais. — Folio 43. Bail de 5 ans, par Jacques Chenu, marchand, à Claude Audoing, marchand pelletier, pour le prix de 36 livres tournois par an, d'une maison sise rue des Toiles, comprenant une boutique, une chambre basse par derrière, deux chambres hautes et un grenier, joutant ladite maison, par devant, ladite rue des Toiles, d'un côté la maison de Jacques Bousset, marchand, et, d'un autre, celle de François Babou, notaire.

E. 2480. (Registre.) — Registre formé de deux cahiers, le premier de 115 feuillets, le second de 143.

1617-1618. — 1er cahier. Folio 35. Constitution d'une rente annuelle de 25 livres tournois, pour le prix de 300 livres, en faveur de Gilles Davau, marchand, par noble homme Antoine de Sauzay, écuyer, sieur et baron de Contremoret, agissant tant en son nom qu'au nom de Louis de Sauzay, écuyer, lieutenant de la compagnie des gardes de monseigneur le maréchal de Montigny, et Guillaume de Sauzay, aussi écuyer, ses frères. — Folio 92. *Adcense* d'un arpent de vigne, par noble homme Étienne Noiron, homme d'armes de la compagnie du maréchal de Vittoy. — Folio 93. Échange de terres entre Jacques de Foucher, écuyer, sieur de Chanmasson, lieutenant particulier de Charentonnay, et Jean Sallé, avocat au siège présidial de Bourges. — Folio 102. Résignation conditionnelle, par Jean Colladon, procureur au siège présidial de Bourges, entre les mains de Christophe Curye, de son office de judicature : Ledit Colladon cédait sa charge, à condition de pouvoir la reprendre au cas où il recouvrerait la santé. — Folio 114. Table. = 2e cahier. Folio 14. Accord entre François Mathieu et Guillaume Heusard, habitants d'Asnières, pour la plantation d'une vigne. — Folio 35. Vente, pour le prix de 200 livres tournois, d'un arpent de vigne, sis au vignoble de Lesguillon, paroisse Saint-Privé. — Folio 82. Vente, par Jeanne Bourdaloue, veuve de Nicolas Ragueau, sergent royal, à Marie Pajot, pour le prix de 200 livres tournois, d'une rente annuelle de 12 livres, 10 sous tournois. — Folio 88. Mariage entre Pierre Barbault, marchand et archer de la maréchaussée, et demoiselle Marie Ragueau, fille de Nicolas Ragueau, sergent royal, et de Jeanne Bourdaloue. — Folio 143. Table.

E. 2481. (Registre.) — Registre formé de deux cahiers, le premier de 190 feuillets, le second de 164.

1619-1620. — 1er cahier. Folio 87. Procuration donnée par Jean Rochereau, *compagnon seculteur*, natif de la ville de Bourges, paroisse de Saint-Bonnet, « filz de deffunct prudent homme Jehan Rochereau et Marie Ollivier estant de présent demeurant en ceste ville d'Orléans », à Louis Rochereau, marchand demeurant à Bourges, son frère, de vendre la douzième partie à lui appartenant de la métairie de *Montavenangre*, sise en la paroisse de Levet (19 avril 1619, Claude Boillène, notaire d'Orléans). — Folio 89. Bail, pour trois ans, moyennant le prix de 36 livres tournois par an, par Claude Carré, maître maçon, à Sulpice Marchant, aussi maître maçon, d'une maison comprenant une chambre basse à cheminée, une chambre haute aussi à cheminée, une cuisine, un grenier au-dessus, un galetas derrière et un cellier avec un grenier au-dessus. — Folio 92. *Adcense*, pour trois ans, moyennant 45 livres tournois par an, à Adrien Bouselle, maître tondeur de draps, d'une maison sise rue des Toiles, comprenant une boutique sur le devant, une chambre basse à cheminée derrière, deux chambres hautes dont une à cheminée et l'autre sans cheminée, un grenier au-dessus, une galerie

(1) Les années 1609 et 1610 manquent.

et une cour. — Folio 109. Partage entre Jean Richard, vigneron, et ses enfants, des biens laissés par Perrette Richard, sa femme. — Folio 109. Mariage entre Jean Richard, vigneron, et Marie Nauldin. — *Adcense*, pour le temps de cinq ans, par messire Antoine Descaïeulx, receveur du domaine en Berry, à Jean Laurent, sergent royal, pour le prix de 100 livres tournois par an, d'une maison comprenant une chambre basse à cheminée donnant sur le devant de la rue, une autre chambre basse à cheminée derrière, un cellier, deux chambres hautes à cheminée et un grenier au-dessus, deux étables avec un grenier, une grange, une bergerie et un jardin de la grandeur d'une boisselée, ladite maison portant comme enseigne *La Croix Blanche*, sise en la grand' rue Saint-Bonnet, joutant, d'un côté, les maisons de Gilbert Le Pain, d'un autre, la maison de Jean David et, par derrière, le jardin des héritiers de messire Robert Garnier. Il est dit dans le contrat que le preneur devra tenir hôtellerie ou cabaret dans ladite maison. — Folio 183. Table. = 2e cahier. Folio 77. Vente, par François Bellineau, maître boucher, à Claude Bazin, tanneur, d'une maison et tannerie sises en la rue Mirebeau. — Folio 140. Mariage entre Martin Lebret, marchand, fils de messire Antoine Lebret, procureur au bailliage de Mehun, et Olive Vitquenaulde. — Folio 144. Mariage entre Jacques Ramier, tailleur d'habits, fils de messire Gilles Ramier, notaire et procureur fiscal de Crézancy, et Françoise Trippier. — Folio 159. Table.

E. 2482. (Registre.) — 276 feuillets, papier.

1627. — En tête, table des matières. — Folio 80. Donation, par messire Maria Arnoul, notaire et greffier en la châtellenie de Brécy, à Pierre Guérin, sergent de ladite châtellenie, de tous ses biens. — Folio 108. Vente, pour le prix de 12 livres tournois, d'une pièce de vigne âgée d'environ deux ans et demi, ladite pièce sise au clos des *Marais*, en la paroisse Saint-Germain-du-Puy, et contenant un demi arpent. — Folio 154. Mariage entre Gilbert Lhérault, marchand tanneur de Bourges, et Catherine Davau. — Folio 160. Donation conclue entre messire Étienne de la Garde, conseiller à la Prévoté de Bourges, et Jeanne Texier, sa femme. — Folio 246. Vente d'une pièce de vigne par messire Claude Desfriches, conseiller du Roi au siège prévotal de Bourges.

E. 2483. (Registre.) — 225 feuillets, papier.

1628. — Folio 124. Vente, pour le prix de 165 livres tournois, d'un arpent de vigne sis au pré du Rasteau, en la paroisse Saint-Doulchard. — Folio 136. Testament de messire Henri Cannier, étudiant en l'Université de Bourges ; il donne 100 livres aux Pères Capucins pour leur permettre d'acheter un calice et une *plattine*. — Folio 139. Vente, pour le prix de 60 livres tournois, de dix boisselées de terre sises au terroir de la Vallée d'Arlin, en la paroisse Sainte-Solange. — Folio 150. Vente, pour le prix de 100 livres tournois, de deux seterées de terre sises au terroir des Carrières, en la paroisse Saint-Michel-de-Volangis. — Folio 159. Bail passé par dame Marie Bridard, veuve d'honnorable homme messire François Marchant, sieur de Varye, conseiller du Roi en la prévôté de Bourges, à Macé Chastellier, tonnelier, pour le prix annuel de 20 livres tournois, d'une maison sise rue des Toiles, acquise par ledit de Varye en vertu d'un contrat passé chez messire Desbarres, notaire de Bourges, le 11 novembre 1606. — Folio 173. Vente, par noble homme Gabriel Descaieulx, conseiller du Roi, à messire Étienne Charlemagne, marchand et fermier du lieu seigneurial de Laloë, en la paroisse de Foëcy, agissant tant en son nom que pour son fils, messire Pierre Charlemagne, avocat en Parlement, pour le prix de 7.000 livres tournois, de son office de prévôt des châtellenies de Mehun-sur-Yèvre et de Saint-Laurent-sur-Barangeon. — Folio 221. Table.

E. 2484. (Registre.) — 157 feuillets, papier.

1549-1555. — Douriou (Jean). — Folio 8, verso. Vente d'une pièce de vigne, par *damoiselle* Perrette de Treigat, veuve de noble homme Michel de Cambray. — Folio 18. Mariage entre noble homme Moïse Chaillant et demoiselle Suzanne Labbe, fille de Jean Labbe, archer de la garde du corps du roi, et de demoiselle Monique Morlon. Le futur devait apporter en dot la somme de 100 écus d'or ; le père de la future devait résigner son office d'archer en faveur de son gendre, à charge par ce dernier de lui payer une pension annuelle de 60 livres tournois. Si ledit Chaillant ne pouvait obtenir ladite charge, on lui donnerait celle d'archer de la prévôté de l'hôtel. Dans ce cas, il n'aurait à payer à son beau-père que 25 livres tournois de pension. Enfin, il était stipulé que les nouveaux mariés viendraient habiter chez ledit Jean Labbe qui les nourrirait; cependant ils étaient libres d'aller habiter ailleurs et alors il devait leur être donné une somme de 200 livres tournois. — Folio 60. *Adcense*, pour une année, par Antoine Berthier et Robert Grenulhat, bouchers, procureurs de la communauté des maîtres bouchers de Bourges, pour le prix de 40 livres tournois, d'un banc de boucherie de la porte Gordaine. — Folio 62. Vente,

par noble François de Bar, écuyer, sieur de Baugy et baron de La Guerche, à Fiacre David, laboureur, pour le prix de 31 livres tournois, de la *tonture* d'un pré contenant 7 arpents, sis en la paroisse de Baugy, au lieu des Rochières. — Folio 64, verso. Reconnaissance, par Gilles Poyrier, marchand, à Jacques et Nicolas Poyrier, fils de messire Étienne Poyrier, avocat, d'une rente annuelle de 4 livres, 15 sous tournois. — Folio 76. *Adcense*, par Jean Chenoyer, seigneur de Villeneuve-sur-Cher, à Pierre Bidon, de la maison dite *La Palleterye*, sise au bourg de Villeneuve. — Folio 77, verso. *Adcense* de trois ans, par Geneviève de Gannay, veuve de messire Jean de Charpeignes, élu en Berry, à Guillaume Blondet, couvreur, pour le prix de 25 livres tournois par an, d'une maison sise en la grand' rue Charlet. — Folio 80. Reconnaissance, par messire Pierre Chappet, fils d'Hugues Charpeigne, curé de Saligny, à Geneviève de Gannay, veuve de noble homme Jean de Charpeigne, d'une rente annuelle d'un écu d'or et demi, comme possesseur de la sixième partie des dimes de la paroisse de Sainte-Solange. — Folio 84. Vente, par noble homme Philibert de Mesangarde, conseiller et maître des comptes du duc de Nevers, à Sébastien Guerry, bourgeois, pour le prix de 200 livres tournois, d'une pièce de vigne sise aux Basses-Fortunes, dite *Les Chetites-Vignes*, de la contenance de deux arpents. — Folio 101. Vente, pour le prix de 13 livres tournois, à messire François Mynereau, procureur en cour laie à Bourges, de douze boisselées de terre sises au village du Chatellier. — Folio 155. Vente, au même, pour le prix de 40 livres tournois, de deux arpents de pré sis en la prairie de la *Nohée-Porchier*, au-dessous des moulins de Saint-Florent.

E. 2485. (Registre.) — 99 feuillets, papier.

1566-1571. — Folio 11. Vente, pour le prix de 45 livres tournois, de 15 boisselées de terre sises au terroir du pré Véron, en la paroisse de Saint-Denis-de-Palin. — Folio 45, verso. Vente, par le sieur Claude Le Gymble à messire Sylvain Guilhon, vicaire de Notre-Dame-de-Salles, pour le prix de 224 livres tournois, d'une maison chargée d'un cens annuel de 35 sous tournois envers le chapitre de Montermoyen, ladite maison joutant, d'une part, la maison de Jean Cornilhat « en laquelle, à présent, demeure monsieur Lecompte, lecteur de l'Université de Bourges », d'un autre, la maison du chapitre de Notre-Dame-de-Montermoyen et, par le devant, les *lisses* dudit lieu, « la rue entre deulx. »

E. 2486. (Registre.) — 136 feuillets, papier.

1582. — Folio 30. Mariage entre Daniel Brunet, marchand tanneur de Bruère, et Jeanne Sarrazin, fille de messire Georges Sarrazin, praticien de Bourges. — Folio 33. Vente, pour le prix de 4 écus d'or au soleil, de quatre boisselées de terre, sises au terroir des Petits-Prés, en la paroisse de Saint-Éloy-de-Gy. — Folio 69. Testament de messire Guillaume Pajot, marchand hôtelier, demeurant en la paroisse de Saint-Bonnet, en la maison où pend pour enseigne *La Gallée*. — Folio 76. Mariage entre François Bourdin, boucher, et Claude Sallé, fille d'Antoine Sallé, marchand. — Folio 131. Testament de Catherine Marion, fille de François Marion, bourgeois, et de Marguerite Des Maisons. Elle veut être enterrée en l'église Saint-Pierre-le-Marché auprès de ses père et mère.

E. 2487. (Liasse.) — 173 pièces, papier.

1666. — DROUET (Paul). En tête, table des matières. — N° 4. Vente, pour le prix de 180 livres tournois, d'un demi arpent de vigne, sis au vignoble de la Perche, en la paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard. — N° 10. Inventaire des biens de Jean Rousseau, vigneron. — N° 14. Vente, pour le prix de 40 livres tournois, à noble François de Beauvoir, sieur du Nointeau, de cinq boisselées de terre, sises au terroir du Nointeau, en la paroisse de Sainte-Solange. — N° 32. Engagement pris par le sieur Ursin Laudat, vigneron, envers le sieur Barthélemy Surgeant, maître *toillier*, de lui *façonner* deux arpents un quartier de vigne sis au Puits-Saint-Étienne de Beauregard, moyennant la somme de 70 livres tournois. — N° 32 *bis*. Marché passé entre le sieur Depardieu et sire Jean Daniel, maître bourrelier. Ledit Depardieu cède audit Daniel quatorze bœufs arables, un taureau, deux vaches et une *pouline* d'un an, pour une durée de sept ans, à charge par le preneur de lui payer la somme de 400 livres et « de fournir », pendant ledit temps, son lieu de Boiscordier « de tous bestiaux tant gros que menus ». — N° 44. Nomination, par la communauté des maîtres tonneliers de Bourges, du sieur Billeré, comme procureur. — N° 68. Marché passé par messires Charles et Michel Legendre, *seculteurs*, demeurant en la paroisse de Saint-Pierre-le-Marché, avec les fabriciens de la paroisse Saint-Doulchard, pour la construction d'un tabernacle. Lesdits sculpteurs prennent l'engagement « de faire un tabernacle à l'église dudit Saint-Oulchard, d'haulteur de quatre piedz et demy despuis le bas de la marche jusques au faix de la couronne, de largeur de l'autel.... ; lequel tabernacle sera doré d'or bruny et vermeil ; et,

outre, sera obligé de fere deux chandeliers et un crucifix aussy doré... », le tout, moyennant la somme de 60 livres tournois. — N° 106. Marché passé entre Jean Regnault, vigneron, et François Lotelier, serviteur, aux termes duquel ledit Regnault s'engage à fournir audit Lotelier la quantité de terre suffisante pour ensemencer 12 boisseaux de *maresche*, sous condition que la récolte sera partagée entre eux. — N° 111. Marché passé entre Antoine Bertrand, maître couvreur, demeurant en la paroisse Saint-Médard, et la fabrique de ladite église, aux termes duquel, ledit Bertrand promet « de lambrisser icelle église en toute son estendue, depuis la crouppe du chœur jusques au pignon du costé des clochers..., racomoder le lambris ancien de ladite crouppe, fournir pour tous lesdits ouvrages de clou, latte et ardoize »; le tout devra être fait à Noël et moyennant la somme de 400 livres tournois (26 mars 1666). Sur la même pièce, on trouve le procès-verbal de réception dudit ouvrage, en date du 3 mai 1667.

E. 2488. (Liasse.) — 259 pièces, papier.

1667. — N° 13. Partage des biens délaissés par messire André Verdellet, contrôleur au grenier à sel de Bourges, et dame Jacquette Robellin, sa femme. — N° 21. *Adcense*, par Jean Rousseau, à Claude Moreau, vigneron, pour une durée de 5 ans et moyennant 6 livres tournois par an, d'un demi arpent de vigne sis au vignoble de Plante-Picault, en la paroisse du Château. — N° 32. Contrat de mariage entre François de Beauvoir, avocat au Parlement, et demoiselle Marguerite Deligonat, fille de messire Louis Deligonat, sieur de Laubespine. — N° 54. Vente, par André Mauduit, voiturier, à Jean Torchon, pour le prix de 4 livres 13 sous, d'une pièce de toile contenant 33 aunes. — N° 58. *Adcense*, par Charles Hamard, maître barbier et chirurgien, à Louis Raboin, aussi maître barbier et chirurgien, pour une durée de cinq ans et moyennant la somme de 55 livres tournois par an, d'une maison comprenant une boutique, une chambre basse à cheminée, une cuisine sur le derrière, un cabinet au bout de ladite chambre, une chambre et un grenier au-dessus, l'aisance du puits et de la cour, le tout situé en la grand' rue Saint-Sulpice. — N° 70. Constitution, par Pierre Martin, marchand, en faveur de la fabrique de l'église Saint-Médard, d'une rente annuelle et perpétuelle de 10 livres tournois, assise sur une maison dite du *Bon Conseil*, située en la grand' rue Saint-Médard, à charge par ladite fabrique de lui faire célébrer chaque année, à la fête des Rameaux, un service solennel. — N° 77. Devis de réparations à faire, par François Labesse, maître maçon, aux grand et petit logis de messire Pierre Michel, sieur de Chappelutte. — N° 109. *Adcense*, par Jacques de la Grange, curé de Saint-Doulchard, à François Bloucard, vigneron, pour une durée de sept ans et moyennant la somme de 37 livres tournois par an, du lieu du Petit Veauce, comprenant une maison et des terres, le tout d'une contenance de 30 boisselées. — N° 138. Contrat d'apprentissage pour Jean Guérin. Antoine Bouquin, toilier, demeurant en la paroisse d'Allouis, s'engage, moyennant la somme de 27 livres tournois, à apprendre à Jean Guérin « sondict art et mestier de thoillier, le nourir, loger et reblanchir pendant le temps d'un an ». — N° 146. Bail de la métairie de Chapelotte sise en la paroisse de Saint-Éloy-de-Gy. — N° 152. Pouvoir donné par les membres de la confrérie des tonneliers, réunis en assemblée générale dans la salle des R. P. Jacobins, de poursuivre les confrères qui n'ont pas acquitté leur cotisation annuelle. — N° 168. Constitution, par Pierre Patrijon, voiturier par terre, en faveur de Pierre Cauchois, maître facteur d'orgues, demeurant en la ville de Bourges, paroisse Saint-Ursin, d'une rente annuelle de 40 livres tournois, moyennant la somme de 800 livres tournois. — N° 171. Marché passé pour la confection d'un buffet d'orgues destiné à la Sainte-Chapelle de Bourges. Claude Robin, maître menuisier, s'engage envers Pierre *Cochois*, maître facteur d'orgues, à lui fabriquer pour le prix de 60 livres tournois, « un buffet d'orgues nommé positif, au devant de l'orgue de la Sainte-Chappelle du Pallais royal de la ville de Bourges, qui sera posé sur le bord de la gallerie en sallie, suivant et conformément au dessin paraphé de messire Alabat, chanoine en ladite église de la Sainte-Chapelle, portant cinq piedz et demy de haulteur entre corniche et arquitrave et de largeur de six piedz cinq poulces, deux piedz de profondeur. » — N° 190. Partage des biens de Sylvain Larchevêque, laboureur, entre ses héritiers. — N° 208. *Adcense*, par Pierre Cauchois, facteur d'orgues, demeurant en la paroisse Saint-Ursin, à Étienne Arnou, *sculteur*, pour le prix de 4 livres tournois par an, d'un jardin contenant un quart de boisselée, sis en la rue du Marché. — N° 211. Contrat de mariage de dame Anne Gaudin, veuve de Jean-Jacques d'Ivoy, avec le sieur Cousturier. A la même pièce est jointe la déclaration des meubles appartenant à Catherine Gaudin, veuve du sieur d'Ivoy. — N° 220. *Adcense*, pour une durée de neuf années et moyennant 50 sous tournois par an, de deux boisselées de marais, sises aux Puits-Perdus, en la paroisse Saint-Privé. — N° 233. Engagement pris par Jacques Barbelion, maître vitrier, envers Georges Girou et Antoine Basseville, entrepreneurs du Palais Royal de la ville de Bourges, « de faire toutes et chacunes les

vistres qui sont rompues ensemble les panneaux qui sont en la salle du pallais seulement et fournir de plomb, verges, verres, clavettes, clou..... moyennant le prix et somme de neuf vingtz livres tournois ». — N° 242. *Adcense*, pour une durée de sept ans et moyennant le prix annuel de 17 livres tournois, de trois boisselées de terre assises aux marais de Voiselle. — N° 251. *Adcense*, par Nicolas Catherinot, écuyer, sieur de Coulons, conseiller et avocat du roi au siège présidial de Bourges, à Henry Fretisson, meunier, demeurant au moulin de Coulons, pour une durée de sept ans et moyennant la somme annuelle de 41 livres tournois et deux poules, d'une maison et de la moitié de deux arpents de pré, le tout sis en la paroisse de Soye. — N° 259. Table.

E. 2489. (Liasse.) — 314 pièces, papier.

1668. — N° 6. *Adcense*, pour un an et moyennant 55 sous tournois par an, de deux boisselées de terre à faire du chanvre, sises aux marais de Barbotte, en la paroisse Saint-Privé. — N° 11. Engagement pris par Pierre Perreau, marchand, maître toilier de la ville de Mehun, d'apprendre son métier de tailleur d'habits à Jean Lefebve, de le nourrir, loger et blanchir pendant l'espace de trois ans, moyennant le prix de 50 livres tournois. — N° 24. Vente, par Nicolas Poupardin, marchand de Bourges, à Gabriel Faye, marchand *guêtier* de la ville de Moulins, de 23 grosses de parchemin et une botte, moyennant le prix de 325 livres tournois. — N° 26. Acceptation, par les habitants de la paroisse Saint-Médard, du legs fait à l'église Saint-Médard par messire Jean Torchon, receveur du chapitre de Montermoyen. Ledit Jean Torchon avait fait don à ladite église « de huict pièces de tapisserie d'haulte lisse, pour servir à la décoration du cœur de ladicte églize, plus la somme de mille livres ou un fond de semblable nature, à la charge qu'il seroit dit par chacun an, à son intention, tous les dimanches de chaque semaine, festes solemnelles, festes de Nostre Dame et jour de sainct Jean Baptiste, une messe basse...., un service de trois grandes messes et vigilles à neuf leçons, à tel jour qu'il seroit déceddé et un salut chacun an, le tout à perpetuité ». A la suite de cet acte, on trouve un accusé de réception des huit pièces de tapisserie. — N° 42. Règlement des intérêts matériels de Yacinthe Mercier, fils de feu François Mercier, écuyer, sieur de Coullons. — N° 59. *Adcense*, par le chapitre cathédral de Bourges, à François Lelarge, écuyer, sieur de Parassay, pour une durée de cinq ans et moyennant la somme de 100 livres tournois, de deux maisons sises en face l'église Notre-Dame-de-la-Fourchaut, joutant, d'une part, à la maison de monsieur le lieutenant général, et, d'autre part, à celle des héritiers de monsieur Chabenat. — N° 62. *Adcense*, pour une durée de trois ans et moyennant 33 livres tournois, à Sylvain Dumay, d'une maison comprenant une boutique sur le devant et plusieurs chambres, assise en la grand'rue Saint-Sulpice, joutant, par devant, ladite rue et, par derrière, le jeu de paume du Chat. — N° 66. *Adcense*, par Nicolas Blanchet, marchand, à Jean Perducat et Jacques Moreau, marchands toiliers, pour une durée de trois ans et moyennant la somme de 44 livres tournois par an, d'une maison sise rue d'Auron, comprenant deux chambres hautes à cheminée, un grenier au-dessus, une boutique sur le devant et une cave. — N° 82. *Adcense*, par Jean Reduit, fermier de la seigneurie de Bengy, à Balthazar Marois, maître bourrelier, pour une durée de cinq ans et moyennant 60 livres tournois par an, d'une maison comprenant une chambre basse à cheminée, une chambre haute à cheminée, avec un grenier au-dessus, une boutique, une chambre au-dessus de ladite boutique et une chambre par derrière, avec un grenier, une écurie, un galetas et la moitié d'une cave, sise en la grand'rue Saint-Sulpice, joutant, d'un côté, la maison de la veuve Chaillou, d'un autre, celle dudit Réduit, et par derrière, celle de Claude Maupas. — N° 92. Délibération des habitants de la paroisse Saint-Médard, portant payement à François Pelletier, maître maçon et entrepreneur en la ville de Bourges, d'une somme de 59 livres, reliquat d'une somme plus élevée à lui due pour avoir « faict et construict », six ans auparavant, « le devant de l'autel de ladite église de Saint-Médard » (29 avril). — N° 113. Récapitulation des biens de demoiselle Catherine d'Ivoy, épouse de messire Denis Catherinot, écuyer, sieur de Champroy, fait le 13 mars 1656, par devant Gabriel Guyard, notaire de Bourges (1). L'acte débute ainsi : « Premier, sur le feuillet vingt dudit inventaire, laditte damoiselle a recognu que la carte géographique mentionnée a este rendûe au sieur d'Orsanne de Tisay, son fils ; sur le feuillet vingt six, que le tableau servant d'enigme a este rendûe audit sieur d'Orsanne ; sur le feuillet vingt huict, que le tableau représentant l'Annonciation a este rendûe à son Altesse, comme à luy appartenant et provenant de la chapelle du chasteau de Mouron, entre les mains du sieur Boucault, son intendant ; sur le feuillet trente et un, que les livres appartenant audit sieur d'Orsanne luy ont este rendûe..... » Il est ensuite question de rentes et de créances diverses, puis la demoiselle d'Ivoy énumère plusieurs quittances payées à des ouvriers qui avaient fait des réparations au lieu de

(1) L'inventaire du 13 mars 1656 forme l'article E. 3005 des Archives du Cher.

Champroy et au « Petit logis sis sur la rue du pont Marlan. » Les ouvriers cités sont Mathurin de la Bisonne, maçon et tailleur de pierre, Jean Nicolas, serrurier, Jean Mignat, carrier, Toinon Bonhomme, vitrier, Mathieu Berthelot, menuisier, Imbert Piot, charpentier, Margot, couvreur, et Philippe Moreau, également couvreur. — N° 123. *Adcense*, par Michel Dabours, curé de l'église de Saint-Éloy-de-Gy, à Denis Isaac, menuisier, pour une durée de cinq ans et moyennant une somme annuelle de 30 livres tournois, d'une maison comprenant deux chambres basses à cheminée et une boutique, sise rue des Arènes et joutant, d'un côté, le logis des Ursulines et, d'un autre, la maison du président Lebègue. — N° 178. Reconnaissance, par Marie Godard, des meubles à elle laissés sa vie durant par défunt son mari, messire Jean Torchon, receveur du chapitre de Montermoyen. — N° 191. Engagement pris par Léonard Polo, maçon, demeurant en la paroisse de Chatelux, envers Sylvain Duclos, maître carrier, de faire de menues réparations en la métairie de Feularde. — N° 192. Testament de Jeanne Bagnayt, femme, en premières noces, de sire Jacques de Lalande, marchand de Bourges, et, en secondes noces, de sire Pierre Gillon, aussi marchand. — N° 198. Engagement pris par Jean Courion, maître barbier et chirurgien, demeurant en la ville de Bourges, envers sire Léonard Barbier, maître barbier et chirurgien, demeurant aux Aix, moyennant la somme de 55 livres tournois, d'apprendre à son fils pendant un an le métier « de chirurgie et de barbier ». — N° 199. Bail à moitié fruits, passé à André Mestivier, vigneron, par Jean Sevreau, maître tailleur d'habits, de trois quartiers de vigne sis en la paroisse Saint-Doulchard. — N° 204. Donation, par Catherine Thevenet, épouse de Laurent Moreau, écuyer, à son fils, clerc du diocèse de Bourges, d'une somme de 200 livres. — N° 209. *Adcense*, pour le prix de 6 livres tournois par an, de deux boisselées de marais sises au Beugnon, devant la Corne. — Quittance donnée par l'abbesse du couvent de Bussières à Françoise Blondeau, veuve de messire Pierre-Paulin Vincent, procureur au siège présidial de Bourges, Marie Coppel, veuve de messire François Blondeau, aussi procureur audit siège, Anne Blondeau, veuve du sire Pierre Michel, Catherine Blondeau, veuve de sire Philippe Ragueau, maître apothicaire, toutes filles de messire Denis Blondeau, procureur audit siège de Bourges, de la somme de 400 livres, reste de la dot due par la révérende mère Claude Blondeau, également fille de Denis Blondeau. L'acte est signé par toutes les religieuses du couvent. — N° 229. *Adcense*, pour une durée de trois ans et moyennant 120 livres tournois par an, à Pierre Marché, cabaretier, d'un grand corps de logis sis en la rue Saint-Médard, « où pend pour enseigne le baptesme ». — N° 232. Procès-verbal de l'assemblée des tonneliers qui nomment comme procureur de leur confrérie André Sauvage, pour remplacer Toussaint Belleré. — N° 252. Engagement pris par Martin Dolly, maître coutellier, envers Antoine Duloisir, moyennant la somme de 60 livres tournois, de lui apprendre son métier en l'espace de trois ans. — N° 314. Table des matières.

E. 2490. (Liasse). — 397 pièces, papier, numérotées en deux séries, avec une table commune.

1669-1670. — 1re série. Année 1669. N° 7. *Adcense*, pour une durée de sept années et moyennant 4 livres tournois par an, d'une boisselée et demie de marais, sise au Beugnon. — N° 27. Engagement pris par Simon Jourdain de servir pendant deux ans, Nicolas Poupardin, marchand parcheminier, à charge par ce dernier de lui apprendre son métier, de le loger, nourrir et blanchir. — N° 40. Partage des biens de Georges Goutelle entre ses héritiers, François Goutelle, avocat au siège présidial de Bourges, demeurant en la ville de Mehun, Marguerite Goutelle, femme de messire Philippe Rinche, fermier de la seigneurie de Germigny, ses frère et sœur, Claude Dureau, chirurgien demeurant en la ville de Saint-Mâlo et messire Jacques Jacquard, lieutenant au bailliage de Baugy. — N° 42. Contrat d'apprentissage de tourneur : Louis Pallet, maître tourneur de Bourges, s'engage, moyennant la somme de 45 livres tournois, à apprendre pendant deux ans son métier à Pierre Arnou, ainsi qu'à le loger, nourrir et blanchir pendant ledit temps. — N° 51. *Adcense*, pour une durée de 5 ans et moyennant le prix annuel de 30 livres tournois, à Jacques Petit, des rivières comprises entre les moulins Leroy et la fosse du Pré-aux-Bœufs. — N° 58. Engagement pris par François Girault, maître savetier, envers Guillaume Delapierre, messager de Bourges à Nevers, d'apprendre à son fils, pendant l'espace d'un an, son métier de savetier, de le loger, nourrir et blanchir, moyennant la somme de 15 livres tournois. — N° 70. *Adcense*, par messire Pierre Poudrault, marchand, à François Flaschaut, *grandmérien*, pour une durée de trois ans et moyennant la somme de 27 livres tournois, par an, de deux chambres hautes, l'une à cheminée et l'autre sans cheminée, d'un grenier et d'un petit jardin, le tout sis en la paroisse Saint-Ambroise. — N° 90. *Adcense*, pour une durée de cinq ans et moyennant 30 livres tournois par an, à François Delacroste, marchand drapier, pour une durée de cinq ans et moyennant 30 livres tournois, par an, d'une maison sise en la cour de

Laronselle, comprenant une boutique, une chambre basse à cheminée, deux chambres hautes et un grenier. — N° 94. Constitution d'une rente annuelle de 35 livres tournois, moyennant le prix de 700 livres tournois, par François Simon, sieur de Chausenay, et demoiselle Marie de la Nionaire, sa femme, en faveur de dame Marie Marchand, veuve de Daniel Poreau, sieur de Boisvert. — N° 96. Payement, par Edme Garnier, sergent royal, à Guillaume Delapierre, messager, agissant au nom d'Antoinette Lhommeau sa femme, femme auparavant de Mathurin de la Besoigne, maître maçon et tailleur de pierre, d'une somme de 100 livres due par Jacques Cocqu, pour la vente à lui faite d'une pièce de vigne. — N° 100. *Adcense*, par Catherine Sagordet, à Pierrette Valladou, veuve de Nicolas de Moulon, taillandier, et à Nicolas Bouguier, aussi taillandier, pour une durée de deux ans et moyennant la somme de dix livres tournois, d'un soufflet, une enclume et quatre paires de tenailles. — N° 105. Vente de plusieurs pièces de vigne à messire Étienne Lauverjat, greffier et notaire aux Aix. — N° 108. *Adcense*, à Jean Buisson, vigneron, pour une durée de six années et moyennant 100 sous tournois par an, d'une pièce de terre contenant une boisselée, sise au marais de l'Hôpital. Le preneur est, en outre, tenu de curer le fossé longeant les terres de Saint-Ambroix et « de planter un planton par chascun an, et encore sera obligé de laisser passer les autres qui seront au-dessus de luy. » — N° 137. *Adcense*, par messire Claude Veuillaut, praticien, à Gilles Lelarge, maître joueur d'instruments, moyennant la somme de 42 livres tournois, de la moitié d'une maison sise en la paroisse Saint-Fulgent, comprenant deux chambres hautes avec un grenier et une galerie avec grenier. — N° 184. *Adcense*, à Pierre Dupin, maître boulanger, pour une durée de sept années et moyennant la somme de 45 livres tournois par an, payables en deux termes, d'une maison sise en la cour des Augustins, comprenant une boutique avec four, deux chambres hautes, un grenier au-dessus et une cave. — N° 201. Testament de Jean Chesneau, marchand, et de Marie Charpy, sa femme. Ils veulent entre autres choses, être enterrés en l'église Saint-Ambroix, devant la chapelle Notre-Dame. — N° 215. Testament de Marie Couy, femme de Paul Gaucher, maître pâtissier : Elle veut être enterrée en l'église de Valentigny, à l'endroit où ont été ensevelis ses père et mère et lègue à ladite église la somme de 80 livres tournois. — N° 244. Constitution, par François de Francière, écuyer, seigneur du Couldray, en faveur de noble François Simon, sieur de Chaussenay, moyennant le prix de 2,000 livres tournois, d'une rente annuelle de 100 livres. — N° 251. Testament de Françoise Borderelle, veuve de Gilbert Gallerant, apothicaire : « Premier, a recommandé son âme à Dieu le Créateur du ciel et de la terre, le priant par les mérites de la mort et passion de nostre Sauveur et rédempteur Jésus-Christ luy pardonner ses faultes et péchez ; s'est aussy recommandée aux intercessions de la très sacrée et glorieuse Vierge Marie et de tous les sainctz et sainctes du paradis. Pour ce qui est de ses obsèques et funérailles, veult et entend icelle testatrice que son corps, après son decedz, soit inhumé devant la porte de l'eglize des Carmes de cette ville,..... — N° 288. *Adcense*, par Jean Peloquin, prêtre, à Paul Gaucher, maître pâtissier, d'une maison sise en la grand'rue Saint-Sulpice, où pend pour enseigne *les Trois empereurs*. » = 2e série. Année 1670. N° 11. *Adcense*, pour une durée de cinq ans et moyennant 30 livres tournois par an, à Claude Rapereau, maître menuisier, d'une maison sise rue des Arênes, comprenant une boutique sur le devant, 2 chambres basses à cheminée, derrière, un grenier et une cave. — N° 33. Engagement pris par Louis Vergnon, manœuvre, envers Edme Isac, tisserand en draps, et Legier Sauvat, maître cordonnier, de curer, moyennant la somme de 13 livres tournois, « les lieux commungs d'une maison scize dans la rue de la Poillerie. » — N° 39. Contrat de mariage de sire Denis Germain, chirurgien, fils d'Edme Germain, marchand, et de Marie Cortat, avec Marie Magny, fille de messire Nicolas Magny, sergent, et de Jeanne Segry. — N° 43. Estimation des biens de Jeanne Tixier, veuve de Claude Descourts, en son vivant, boulanger. Parmi les objets énumérés on trouve : « Deux tours avec deux torteaux, trois arches, deux corbeilles à mettre pain et l'aultre à pestrir, la baye et berijon, quatre corbeilles, deux boisseaux et demy boisseaux, huict marques à marquer le pain, une paire de ballance, une choppine et demye choppine de fer blanc, quatre douzaines d'escuelles de bois à faire du pain mollet, deux couppes pattes, une pelle, deux ruables, trois grandes pelles à pain bénis, le couvercle de four de fert, un treillis garny d'areschal, le tout servant au mestier de boullanger.....; — une lenterne verrée, le miroir, une paire de mouchette, un tableau représentant sainct Pierre et sainct Honnorré prisé xx sous... » — N° 44. Foi et hommage rendus au roi par noble Denis Catherinot, sieur de Champroy et de la Mothe-Turly, agissant au nom de Catherine d'Ivoy son épouse, de la seigneurie de Champroy, relevant du roi à cause de son château de Vierzon. — N° 46. Marché passé par Jacques Berlinguet et Léonard Pellot, maçons, originaires de la paroisse de Chastelus-Geoffroy, en Poitou, avec Firmin Robert, cabaretier. Lesdits maçons s'engagent, moyennant la somme de 49 livres tournois et un poinçon de chaux, à

« faire à neuf une cheminée, à la prendre depuis le pied jusques en hault, de largeur de cinq piedz entre les deux jambages, lesdictz jambages de pierre de taille jusques au manteau et le surplus jusques à la couverture de pierre neuve et depuis ladicte couverture au-dessus d'icelle, de deux piedz de pierre de taille, et faire une fenestre d'un pied et deux en carré, de pierre de taille, en l'endroict où bon semblera ledict Robert, le tout faire dans un galetas joigns les jeux de boulles du logis où pend pour enseigne *Saint-Marc* et à costé d'iceux; plus faire dans icelluy galtas deux lieux de huict piedz de creusseur et six piedz en carré de largeur en dedans, reffaire les marrelles qui seront nécessaires à faire du costé desdictz jeux de boulles; renduiront lesdictz entrepreneurs la chambre et icelle reblanchir; seront aussi tenus de faire une petite muraille de haulteur de la porte qui sera possée par ledit Robert ausdits lieux... » — N° 63. Engagement pris par Ligier Rigaudeau, *ferteur* de chanvre, d'apprendre à Jean Dellitte, pendant un an, moyennant le prix de six livres tournois, « son dict art et mestier de ferteur, icelluy nourrir, loger, reblanchir comme il s'appartient, et entretenir de sabots. » — N° 66. Engagement pris par Simon Taupin, maître tisserand en drap et serge, envers Marie Menet, d'apprendre pendant quatre ans à Martin Descouts, son fils, son métier, de le loger, nourrir, blanchir, entretenir de chaussures, lui donner un habit de grosse serge et deux chemises « moyennant que ladicte Menet sera tenu de représenter son dict enfant en cas qu'il s'en aille. » — N° 77. *Adcense*, par Jean Gallus, sieur de Ryoubert, agissant comme tuteur des enfants de Pierre Tullier, à Silvain Torchon, laboureur, pour une durée de sept ans et moyennant le prix de 400 livres tournois par an, de la métairie de Veausse, sise en la paroisse de Saint-Doulchard. — N° 100. Table des matières.

E. 2491. (Registre.) — 205 feuillets, papier.

1670. — Folio 7. Contrat de mariage entre Antoine Andrivault, fils d'Étienne Andrivault, fermier des moulins de Saint-Sulpice, et de Catherine Villatier, et Marie Chailloux, fille de Robert Chailloux, marchand, et de Gabrielle Terrenoire. — Folio 35. Testament de Renée Mauduit, femme de François Gonichon, maître boulanger : elle veut « qu'il soit dit à son intention, le jour de son deceds,... un service solempnel avec diacre et soubzdiacre, au bout du mois un semblable et, à la fin de l'année, autre semblable... » — Folio 38, verso. Marché passé par Jean Nodon, vigneron, avec Étienne Arnoulx, maître boulanger, pour la façon de six quartiers de vigne : Ledit Nodon s'engage envers ledit Arnoulx à « faire ces vignes... bien et deument,... sçavoir les deschausser où il en sera besoing, les tailler en febvrier, présent mois et an, asertir icelles au mois de mars et byner icelles en may et faire les proignis suivant ladite coustume de Berry, en temps et saison deue, le tout à peine de tous despens dommages et interestz, en fournissant par ledit Arnoulx de pesseau s'il en veult faire mettre èsdites vignes, d'osiers pour lier les verges et javelles ausdits pesseaux... et de glux pour l'acollage et, outre, moyennant le prix et somme de cinquante six livres tournois payables à trois payements, sçavoir à la fin de la taille, vingt, dans l'asertage semblable somme et le surplus après la binure et acollage desdites vignes. » — Folio 47. Vente, par Martin Robinet, taillandier de Mehun, à Pierre Delalande, moyennant la somme de 62 livres tournois, d'une boutique de taillandier « concistant en une anclume, ung soufflet, quinze paires de tenailles, trois gros marteaux à frapper devant, en forgeant, trois à main, un estoc, une meulle et deux douzaines de limes. » — Folio 67. *Adcense*, à Antoine Martin, maître boulanger, pour une durée de sept ans et moyennant 30 livres tournois par an, d'une maison sise en la rue Saint-Médard, comprenant une boutique avec four, une chambre basse et une chambre haute à cheminée, un grenier et une cave. — Folio 70. *Adcense*, par Simon Bourdaloue, avocat au Parlement, agissant au nom de Jean Bourdaloue, son fils, et demoiselle Marie Bechereau, à Pierre Gaillard, laboureur, de la métairie dite vulgairement *La Chaussée*, sise au village de Groize, en la paroisse de Berry. — Folio 93. Contrat de mariage entre Jean Aujay, praticien, et Françoise Gabereau, fille de Jacques Gabereau, sergent, et de Madeleine Lesage. — Folio 99. *Adcence*, par Claude Bauldry, chirurgien, à Michel Debel, marchand cabaretier, d'un logis sis en la place du marché, paroisse Saint-Médard, appelé le logis de *La Lune*. — Folio 104, verso. Engagement pris par Étienne Rousseau, marchand ciergier, d'apprendre à Henri de la Besogne, pendant trois ans, son métier de ciergier, de le loger, blanchir et nourrir, le tout moyennant la somme de 150 livres tournois, — Folio 134. Contrat de mariage entre Guillaume Chaboureau, maître *dragier*, et Françoise de Mahis, fille de feu Edme de Mahis et de Françoise Fouquet. — Folio 156. Vente, par Charlotte Feuillet, veuve d'Antoine Fouquet, bourgeois, à messire Étienne Mathieu, sergent royal, pour le prix de 500 livres tournois, d'une maison sise en la rue de Montlhéry, autrement dite de Saint-Sulpice « concistant en une boutique sur le devant, chambre basse y joignant, une petite cour sur le derrière, un serlier avec la sortie pour aller dans la rue du Coing

de Poictou, chambre haulte au dessus de ladicte boutique, grenier au dessus icelle maison. » — Folio 165, verso. Engagement pris par Nicolas Poupardin, maître parcheminier, envers Jean Chesnard, d'apprendre à Jacques Chesnard pendant deux ans, son métier, de le loger, nourrir et blanchir, le tout moyennant la somme de 100 livres. — Folio 171. Marché passé par Pierre Branlebois, « maître masson, tailleur de pierre », avec François Brefix, maître couvreur. Ledit Branlebois prend l'engagement de « faire ung pignon de massonnerie au dessus d'une arcade deppendant du logis du[sieur] Lhérault, fere icelluy d'ung pied d'epesseur et au dedans d'icelluy une cheminée, tout ainsy qu'il estoit cy devant; acquittera ledit Branslebois ledit Brefix envers le nommé Margot, tailleur de pierre, de six journées qu'il a travaillé à ladite bezogne, sur quoy il a reçeu trois livres, laquelle somme de trois livres sera desduitte audit Brefix sur le prix du présent marché; fere un pand de parpins par le devant et le portal dedans, aussy comme il estoit cy devant sauf que les portes ouvriront en dedans; fera ledit Brefix (pour Branlebois) massonner la muraille du costé de la cour, despuis l'arrette jusques aux solliveaux, de la haulteur du pavé de la cour et rendre le tout faict et parfaict dans trois semaines d'huy, luy estant par ledit Brefix fourny de touttes matières nécessaires, à peine de tous despens...., moyennant le prix et somme de trente livres tournois payables par ledit Brefix audit Branlebois à fur et mezure de la besogne à peine d'exécution. Plus mettera soubz un jambage de ladite arcade une pierre dure et, au cas que ladite arcade en posant ladite pierre ou le pignon estant au dessus vienne à tomber en posant ladite pierre, ledit Branlebois ne sera tenu au restablissement et refera soubz une selle estant dans le grenier un petit soumurage qui sera renduit de sable blanc avec les autres massonneries... Faict... le vingtième jour de may seize cens soixante et dix. » Les deux parties ont signé. — Folio 185, verso. Engagement pris par Pierre Saullé, potier de terre, demeurant en la paroisse de Neuilly, envers Jeanne Gauguin et Françoise Martin, marchandes, demeurant en la paroisse Saint-Médard « de leur fournir, d'huy en un an, dix fournées de potz marchandz, asortys en la manière accoustumée, qui est de toutes sortes, soit grandz ou petiz, qui est quarente cinq charrois pendant ladite année et quatre cens à chaque charrois... moyennant la somme de vingt une livres par chacun charroy. » — Folio 199. Fragment de table.

E. 2492. (Liasse.) — 277 pièces, papier.

1671. — N° 5. *Adcense*, par dame Geneviève Godefroy, veuve de messire Jean Torchon, à messire Simon Bourdaloue, avocat en Parlement, sieur de Préaux, pour une durée de cinq ans et moyennant la somme annuelle de 110 livres tournois, d'une maison sise en la grand'rue Saint-Sulpice. — N° 10. Engagement pris par Étienne Rifron, maître charpentier, envers François Choullaut, Gilles Poumier et François Voisin, maîtres foulons, « de faire un chemain de mollin à draps et icelluy poser de la longueur de quinze piedz et de la largeur convenable avec deux chevalletz par le dessoubz où ledit chemain sera attaché, remettre en son point les empouldries, mettre un vergeant en pied du carreau de l'empoudris, par dessoubz le pond proche l'entrée de la porte une selle de largeur de huict poulces qui portera le pond et la sol du mollin, quatre planchers par dessoubz le mollin en fasson de bardis, un pan pour porter ledict vergeant et fournira de toutes matières à ce necessaires..... moyennant le prix et somme de soixante livres dix solz tournois ». — N° 62. *Adcense*, pour une durée de cinq ans et moyennant le prix annuel de 36 livres, à Jean Bajot, maître savetier, d'une maison sise en la rue de Montlhéry, comprenant une boutique, une chambre basse à cheminée, deux chambres hautes dont l'une à cheminée et l'autre sans cheminée, une cour et une cave. — N° 138. Engagement pris par Paul Gaulcher, maître pâtissier, d'apprendre pendant un an son métier de pâtissier et de cuisinier à Claude Loison, moyennant la somme de 80 livres tournois. — N° 141. *Adcense*, par Sylvine Berthomier, à Étienne Deschaulmes, bourgeois, pour une durée de trois ans et moyennant la somme de 60 livres tournois par an, du logis où pend pour enseigne *l'Ortye*. — N° 142. Donation, par demoiselle Catherine d'Ivoy, épouse de noble Denis Catherinot, receveur provincial à Bourges, à Étienne Catherinot, son petit-fils, écolier-étudiant en la ville de Bourges, de la somme de 4.000 livres. — N° 171. Marché passé entre François Labesse, maître maçon et tailleur de pierre, et Martial Simonet, pour la construction d'une maison du côté de l'église Sainte-Croix. — N° 176. Engagement pris par Louis Pallet, maître tourneur, envers Ursine Pelletier, d'apprendre à son fils Jacques Jan, pendant l'espace de deux ans et moyennant le prix de 40 livres tournois, son métier de tourneur, de le loger, nourrir et blanchir. — N° 180. Engagement pris par Jean Merlin envers Philibert Frappin et Pierre Ballegeron, de leur tirer, moyennant le prix de 240 livres tournois, cinq cents charrois de pavé « dans les peirières les plus proches où sont les ouvrages que lesdictz Frappin et Balegeron ont entrepris à faire entre Allogny et Bourges ». — N° 186. Engagement pris par Claude Potier, maître tonnelier, envers Noël Le Rezy, vigneron, de lui faire une cuve d'une contenance

de vingt ou vingt-deux « poinssons » garnis de douze cercles, moyennant le prix de 44 livres tournois. — N° 192. Contrat de mariage entre Jacques Pellerin, fils de Jean Pellerin, et Marie Pommereux, fille de Charles Pommereux et de Marie Vallée. — N° 211. Vente, par Léonarde Dubiet, veuve d'Étienne Corbin, maître pâtissier, à Charles Hubert, marchand tonnelier, pour le prix de 2000 livres tournois, d'une maison sise en la grand'rue Saint-Sulpice, où pend pour enseigne le *Baptême* « concistant en un corps de logis où il y a boutique sur le devant, dans laquelle boutique il y a un four, une chambre basse à cheminée, deux chambres haultes aussy à cheminée et une autre au dessus de ladite boutique sans cheminée, soubz lequel logis il y a une cave voultée avec la dessente, grenier au dessus desdites chambres, le tout sollivé et planché; plus une porte chertière pour aller à la cour dudit logis, à main droitte; en entrant dans ladite cour il y a quatre chambres basties en apantil, d'une partie desquelles il y a cheminées; de l'autre costé de ladite cour à main gaulche, il y a une petite chambre aussy à cheminée, un petit grenier au dessus d'icelle, plus une grange servant partie d'escurie et l'autre partie de magazin...; entre lesdits bastiments il y a cour pavée et un puis..., plus un jardin contenant une boisselée et demye...; lesdits bastiments et heritages jouxtans, par le devant, ladite rue de Saint-Sulpice, d'un long, les bastimantz de Monsieur le Lieutenant général criminel à Bourges, d'autre long, la maison et jardin de Gaillard, maître menuzier...; icelle maison acquize par ledit deffunct Corbin et ladite Debiet d'Estienne Peschereau, en présence de Lamoignon, notaire, le deuxiesme aoust 1644 ». — N° 114. Marché passé par Antoine Couillard, laboureur, avec Pierre Balajon, Jean Robert, Gilbert Billault et Philibert Frapin, maîtres paveurs, aux termes duquel ledit Couillard s'engage envers ces derniers à « faire cent thoises de levées de pierraille le long du grand chemin de Bourges à Paris », moyennant le prix de 52 sous la toise. « Poura ledit Coillard prendre du machefert dans les bois du Roy et autres lieux plus commodes. » — N° 219. Sommation faite par Claude et Pierre Damidiau, marchands drapiers, demeurant à Bourges, à messire Gaspard Briquet, de payer les sommes de 225 livres, 11 sous, 3 deniers et 215 livres, 8 sous, 2 deniers « pour le contenu en deux mandementz du sieur Morel, marchand de Troys en Champagne, et compagnie, du douze du courant, adressans audict sieur Briquet ». — N° 225. Engagement pris par François Berthet de travailler pendant trois ans chez François Voisin, maître foulon, à charge par ledit Voisin de lui donner un habit de *poullangy*, à son entrée, et un autre de serge, à sa sortie, de le loger, nourrir et blanchir. — N° 235. Contrat d'apprentissage de chirurgien : Jean Couriou, maître barbier et chirurgien, demeurant en la paroisse Saint-Médard, s'engage envers messire Léonard Mosnier, docteur en médecine, demeurant en la ville de Bourganeuf, d'apprendre à son fils pendant deux ans « son art de chirurgie », de le loger, nourrir et hospitaliser, moyennant la somme de 220 livres tournois. — N° 236. Vente, pour le prix de dix livres tournois, de quatre boisselées de terre sises au terroir des *Crochettes*, en la paroisse de Vasselay. — N° 271. Rôle des tailles de la paroisse de Saint-Doulchard. Le montant s'élève à 1085 livres, 3 sous.

E. 2493. (Liasse.) — 248 pièces, papier.

1672. — N° 9. Marché passé par Gilbert Foltier, marchand *cierger*, avec la fabrique de l'église Saint-Médard, aux termes duquel ledit Foltier s'engage à fournir pendant cinq ans de luminaire ladite église, à raison de 20 sous par livre de cire jaune et de 28 sous par livre de cire blanche. — N° 30. Compte-rendu de la tutelle de messire Jean Bourdaloue, fils de Simon Bourdaloue. — N° 67. *Adcense*, par messire Jean Michel, sieur de Chapelutte, à Jean Devailly, marchand boucher, pour une durée de trois ans, et moyennant la somme de 48 livres, un quartier de mouton et quatre langues de bœuf, d'un ban et *estau* de boucherie, dans la boucherie de la Porte-Neuve. — N° 98. Contrat d'apprentissage de Pierre Gaillard : André Terminet, tailleur d'habits, s'engage à apprendre son métier audit Gaillard pendant deux ans, à le loger, nourrir et blanchir, moyennant la somme de 40 livres tournois. — N° 103. *Adcense*, par Étienne Mynereau, bourgeois, à noble Pierre Piget, ancien capitaine au régiment royal des *Vesseaux*, pour une durée de cinq ans et moyennant 36 livres tournois par an, d'une maison sise en la grand'rue Saint-Sulpice, comprenant une chambre basse à cheminée, une cave au dessous, une chambre haute également à cheminée, un grenier, une petite écurie et la sixième partie du jardin du bailleur. — N° 127. Engagement pris par Jean Robert, maître bourrelier, envers François Perrotin, seigneur de Barmont, de lui fournir pendant 5 ans, à raison de 30 livres tournois par an, des « arnois de carrosse et chariot » pour ses chevaux. — N° 133. Contrat de mariage entre Pierre Mérat et Gabrielle Moireau, fille de Noël Moireau, en son vivant, maître chirurgien. Le futur agit du consentement de son père, de celui de Germain Picard, maître peintre, et de Christophe Beaumont. — N° 143. Contrat d'apprentissage de tourneur : Louis Pallette, maître tourneur, s'engage à apprendre son métier

pendant un an et demi à Jean Blanché, à le loger, nourrir et blanchir, le tout moyennant une somme de 43 livres tournois. — N° 147. Contrat de mariage de messire Étienne Lhérault, huissier et archer en la connétablie de France, fils de messire Louis Lhérault, sergent royal, et de dame Anne Ligonnet, avec Marguerite Lhérault, fille de Gilbert Lhérault, marchand, et de Catherine Davau. — N° 173. Autorisation donnée par les directeurs de l'hôpital général de Bourges, à Guillaume Auger, maître tondeur de draps, d'établir dans ledit hôpital, en vertu des lettres du roi du mois de décembre 1669, tout le matériel nécessaire pour la fabrication des draps. — N° 189. Marché passé pour la couverture de l'église de Saint-Doulchard : Messire Jacques de Lagrange, curé de Saint-Doulchard et les fabriciens baillent à « Fl. Brefi et Sylvain Coliard, maîtres couvreurs de Bourges, la couverture du clocher, esglise et porche de l'église dudit Saint-Doulchard, au prix et somme de vingt-cinq livres... à la charge et condition qu'ilz fourniront de tous matériaux sauf du sable qu'on leur mènera en place avec les autres matériaux ; faict ce huictiesme septembre 1672 ; à la charge aussi que ils attacheront la latte à joing et ce qu'il conviendra y mettre pour garantir de pourriture les tirans et appuys dudit porche du costé de la chapelle Saint-Martin ». — Sur la même pièce, quittance desdits Brefix et Coillard de la somme de vingt-cinq livres qui leur avait été promise, « sans préjudice de six livres pour les augmentations qu'ilz ont faictes .» — N° 209. Affirmation, par Antoine Piot, maître charpentier, et Charles Bertrand, maître couvreur, tous les deux de Bourges, de la nécessité de faire des réparations dans l'église de Saint-Éloy-de-Gy qui menaçait ruine. — N° 231. Rôle des tailles de la paroisse de Berry (aujourd'hui Berry-Bouy). Le montant s'en élevait à 1,235 livres, 15 sous. Au nombre des personnes exemptes il n'y a que le curé. — N° 233. *Adcense*, par Denis Catherinot, sieur de Champroy, à messire Antoine Pillet, pour une durée de cinq ans, moyennant la somme de 60 livres tournois, d'un corps de logis sis en la cour du Loup, paroisse Saint-Médard, comprenant deux chambres basses et un cabinet y attenant, une cuisine, une cave au dessous desdites chambres, une étable, une autre chambre sans cheminée, un galetas au dessus desdites chambre et étable et un autre galetas à foin. — N° 249. Table.

E. 2494. (Liasse.) — 197 pièces, papier.

1673. — N° 19. Délibération des habitants de la paroisse Saint-Médard portant qu'il sera fait des *lisses* autour du cimetière de l'église, « pour esviter aux chemins qui se font dans ledit cimetière tant par chevaux que charrettes ». — N° 28. Devis des murailles du cimetière Saint-Médard : à remarquer l'article suivant : « Se serviront (les entrepreneurs) des tombes qui leurs seront fournies par lesdits sieurs procureurs, pour servir de chappeaux ». Marché passé par François Labbesse et Jean Rivière, maîtres tailleurs de pierre, pour l'exécution dudit devis. Lesdits Labbesse et Rivière s'engageaient à exécuter le présent devis, moyennant la somme de 20 sous tournois par toise. — N° 30. Contrat de mariage de messire Claude Ligonnet, bourgeois de Bourges, avec Anne Lesieur, fille de Louis Lesieur et de Françoise de Brochard. — N° 38. Vente, par messire Michel Dabouret, curé de Saint-Éloy-de-Gy, à Claude Rapereau, maître menuisier, pour la somme de 860 livres tournois, d'une maison comprenant une boutique sur le devant, une chambre basse à cheminée et un cellier, deux chambres hautes à cheminée, avec un grenier au-dessus, plus un petit corps de logis formé d'un galetas, d'une chambre haute à cheminée, d'un petit cabinet et d'un grenier, le tout sis en « la grande rue des Arraines, joutant d'un côté les heritages de la veuve d'Antoine Renaud, en son vivant docteur de l'Université de Bourges, et, d'un autre côté, la cour dite « La Sallemande ». — N° 39. Contrat de mariage de messire Charles Bechereau, avocat au Parlement, fils de messire Nicolas Bechereau, en son vivant aussi avocat, avec Marie Compaing, fille de messire François Compaing et de Jeanne Rat. — N° 50. Engagement pris par François Leboul, maître potier de Meillant, envers Antoine Perrin, boulanger demeurant à Bourges, de « ne vendre aucunes poteries vertes à autres que audict Perrin dans la ville et faulxbourgs de Bourges, pour et moyennant que icelluy Perrin sera tenu et s'est obligé luy payer par chacun cent de potterie la somme de huict livres ». — N° 88. Contrat d'apprentissage de couturière : Jeanne Pellerin, *cousturière en draps et serge*, s'engage à apprendre son métier à Jeanne Benoist, pendant une durée de deux ans, à la loger, nourrir et blanchir, le tout moyennant la somme de 66 livres tournois. — N° 98. Devis des réparations à faire aux prisons de Chârost. — N° 116. Contrat d'apprentissage de *toilier* : Charles Leculier, maître *toilier*, s'engage à apprendre pendant deux ans son métier à Jean Cottasson, à le loger, nourrir et blanchir, le tout moyennant la somme de 50 livres tournois. — N° 139. Engagement pris par Pierre Merlin, carrier, demeurant à la Celle-Bruère, envers Aubin Balleron, aussi carrier, de lui fournir « trente piedz de parpain, quatre vingtz dix piedz de quartiers à un pied en teste, cent cinquante piedz de marches de trois piedz de longueur

jusques à quatre et à cinq piedz, d'un pied de large, six poulces d'haulteur par le devant, trente piedz moictié marche et moictié quartiers », moyennant la somme de 40 livres tournois par chaque cent de pieds.

E. 2495. (Registre.) — 300 feuillets, papier.

1674. — Folio 17. Constitution, par noble Jean Bourdaloue, conseiller du Roi, lieutenant civil et criminel, Perpétue Bechereau, son épouse, et noble Simon Bourdaloue, sieur des Préaux, en faveur de sire François Gauldrion, marchand, moyennant la somme de 1000 livres tournois, d'une rente annuelle de 50 livres, assise sur la métairie de la Chaussée, située au village de Greize, paroisse de Berry. — Folio 34, verso. *Adcense*, par Nicolas Catherinot, sieur de Coullons, à François Labbesse, maître maçon, pour une durée de 9 ans et moyennant 20 livres tournois par an, des carrières dépendant du lieu de Coullons. — Folio 48. Contrat d'apprentissage de parcheminier : Jean Barat, marchand parcheminier, s'engage à apprendre son métier, pendant deux ans, à Robert Bauldran, à le loger, nourrir et blanchir, le tout moyennant la somme de 50 livres tournois et à charge par ledit Bauldran de payer trois livres de cire neuve à la confrérie des parcheminiers. — Folio 93, verso. Contrat d'apprentissage de fondeur : Jacques Cossard, fondeur, s'engage à apprendre son métier pendant deux ans à Denis Riffault et à le loger et nourrir, moyennant la somme de 20 livres. — Folio 96. Vente, pour le prix de 120 livres tournois, à Jean Michel, sieur de Chappelutte, de deux seterées de terre, sises au terroir de la fontaine de Chéry, en la paroisse de Saint-Doulchard. — Folio 153. Délibération des tourneurs de la ville de Bourges, réunis au cloître du couvent des Cordeliers en vertu d'une ordonnance des échevins, portant qu'ils formeront une confrérie sous le vocable de Saint-Michel. — Folio 161. Engagement pris par Mary Auprestre, maître maçon et tailleur de pierre, envers Pierre Virly, maître maçon, de lui tailler les pierres qui seront nécessaires pour faire le colombier dépendant du lieu de Chastelier, moyennant la somme de 50 livres tournois. — Folio 161, verso. *Adcense*, par Jean Gendron et Pierre Mouchet, maîtres foulons, à Pierre Villette et Jean Foucault, aussi maîtres foulons, pour une durée de cinq ans et moyennant 48 livres tournois par an, des moulins de l'Ile-d'Or, sis au faubourg Saint-Sulpice, dont ils ne pourront disposer que deux jours par semaine. — Folio 202. Testament de Charles Thibault, sieur de Lestendré, ancien échevin de la ville de Bourges. Il veut être enterré en l'église Saint-Pierre-le-Marché en la chapelle des Mavois, devant l'autel Notre-Dame ; il lègue à ladite église une somme de 700 livres, à charge par elle de lui faire célébrer à perpétuité un service chaque semaine ; il donne aussi 100 livres à l'Hôtel-Dieu. — Folio 264. Table des matières.

E. 2496. (Registre.) — 144 feuillets, papier.

1675. — Folio 1, verso. Vente, pour le prix de 8 livres tournois, d'un *désert* autrefois planté en vigne, de la contenance d'un demi quartier, assis au vignoble des Tourailles, en la paroisse de Saint-Éloy-de-Gy. — Folio 14, verso. *Adcense*, pour une durée de 9 ans, par Pierre Barat, sieur du Buisson-Blanc, avocat au Parlement, de la métairie du Buisson-Blanc. — Folio 57, verso. *Adcense*, par Edme Renault, boucher, à Michelle Marast, veuve d'Antoine Belin, aussi boucher, pour une durée de 3 ans et moyennant la somme de huit livres tournois et deux langues de bœuf, par an, d'une marmitte contenant six seaux d'eaux. — Folio 62, verso. *Adcense*, pour une durée de sept ans et moyennant la somme annuelle de 10 livres tournois, d'un jardin sis au faubourg Saint-Ambroix, de la contenance de deux boisselées. — Folio 74. Engagement pris par Jean Rogat, de travailler pendant quinze mois, chez Michel Lagresle, *ferteur* et cardeur, à charge par celui-ci de lui payer la somme de 36 livres tournois, de lui donner une aune de serge de la valeur de 3 livres 5 sous et, en outre, de le loger, nourrir et blanchir. — Folio 96. Testament de Louis Madinet, écuyer, demeurant en la paroisse de Dun-le-Poislier. — Folio 113. Testament de messire Richard Dagoret, prêtre, curé de Lochy : il désire que son corps soit « mis dans un cercueil de bois et inhumé dans le cœur de l'église dudit Lochis, au devant du grand autel ». — Folio 136, verso. *Adcense*, par Jacques Rousset, maître boucher, pour une durée de trois ans, à Pierre Gerlat, vigneron, moyennant la somme de 7 livres tournois par an, du droit de *jullie*, à lui affermé par l'Hôtel-Dieu. Ce droit consistait en la perception d'une somme de sept sous 6 deniers sur les mariages célébrés dans les paroisses de Saint-Médard, Sainte-Croix et Saint-Privé. — Folio 142. Vente, par Antoine Rousseau, tisserand en draps, pour le prix de 15 livres tournois, d'une boisselée et demie de jardin, sise au faubourg Saint-Maur.

E. 2497. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1665-1675. — N° 7. *Adcense*, par Hugues Bengy, écuyer, pour la somme de 250 livres tournois par an, à Silvinne Berthomière, d'une maison sise en la paroisse Saint-Médard où demeurent Pierre Virly, le sieur Pillet,

Renvoyé, Martin Boullanger et autres. — N° 29. *Adcense*, par l'abbaye de Saint-Sulpice, à Louis Fusil, marchand, pour la somme de 200 livres tournois, de la dîme de *lainage et chairnage*, à elle appartenant dans la paroisse d'Allogny. — N° 44. Compte du cheptel de la métairie de Lespinière, sise en la paroisse de Saint-Éloy-de-Gy. — N° 48. *Adcense*, par l'abbaye de Saint-Sulpice, pour une durée de 9 ans, à Denis et Antoine Changeux, vignerons, moyennant la somme de 300 livres tournois par an, des revenus du prieuré de Saint-Pierre et de Saint-Martin de Menetou-Salon.

E. 2498. (Registre.) — 154 feuillets, papier.

1622-1627. — Dugué (Yves). — Folio 8. Testament d'Edme de la Porte, concierge des prisons royales et messager ordinaire de l'Université. — Foli 21. Engagement pris par Antoine Masson, boucher, de vendre à Jean Renon toutes les peaux des boucs et des chèvres qu'il tuera pendant l'année, à raison de 9 livres 10 sous tournois la douzaine. — Folio 22. Autre engagement pris par Vincent Masson, boucher demeurant en la paroisse de Saint-Fulgent, de vendre audit Renon, à raison de 9 livres par douzaine, les peaux des boucs et des chèvres qu'il abattra pendant trois ans. — Engagement pris par Jacques Coeffay, boucher, demeurant en la paroisse Saint-Ursin, envers ledit Jean Renon, de lui vendre à raison de 9 livres tournois par douzaine, les peaux des boucs et des chèvres qu'il abattra pendant trois ans. — Folio 24. Marché passé par Pasquier Chartier et M. Pepin, aux termes duquel ceux-ci s'engagent à refaire le pignon d'une maison sise en la rue Gratecouille, proche Saint-Pierre-le-Marché. — Folio 37. Vente, pour le prix de 330 livres tournois, d'un arpent de vigne, sis au vignoble du Haut-Machereau, en la paroisse Saint-Privé. = Année 1624. Folio 45. Contrat de mariage de Gilles Jean, marchand mercier, fils de Gilles Jean et de Marguerite Moreau, avec Catherine de Crosses, fille de sire Guillaume de Crosses, en son vivant, bourgeois et marchand de la ville de Bourges, et de Marie Virday. — Folio 48. Vente, par Marie Virday, à messire Charles Joguet, avocat au présidial de Bourges, pour le prix de 1350 livres tournois, d'une maison sise en la paroisse Saint-Pierre-le-Marché, sur la place de la Croix-de-Pierre, comprenant une boutique sur le devant, une chambre basse, une cave, quatre chambres hautes dont trois sans cheminée et une à cheminée, une cuisine, un galetas derrière la cuisine, une chambre à cheminée au dessus de la cuisine, un grenier au dessus de ladite chambre, et un jardin, dans lequel il y a un petit bâtiment formé d'une étable et d'un grenier, ladite maison joutant d'un côté celle de messire Étienne Bidault, notaire, et, d'un autre, les bâtiments de messire Georges de Crosses, marchand apothicaire. — Folio 59. Marché passé par Pierre Massiau, maître charpentier, avec Jean Le Juge et Antoine Gargault, maîtres maçons, aux termes duquel ledit Massiau s'engage à faire, moyennant la somme de 75 livres tournois, la charpente d'une galerie que lesdits Le Juge et Gargault ont entrepris dans la *maison de ville* de Bourges, « laquelle sera faicte en croupe par les deux bouts ». — Folio 66. Testament de Catherine Ragot, femme d'Antoine Bourguignon, marchand *chandelier*. — Folio 83. Vente, pour le prix de 30 livres tournois. d'un demi arpent de vigne, sis au vignoble du *Cercueil*, en la paroisse de Pigny. — Folio 93. Marché passé par Mathurin Dubois, paveur, aux termes duquel il s'engage envers Jean Le Juge, maçon, et François Bernardin, paveur, à paver le chemin de Bourges à Orléans sur une longueur de trente toises, la largeur dudit chemin étant de deux toises et demie, à charge par lesdits Le Juge et Bernardin de lui fournir la pierre et le sable, et de le payer 20 sous tournois par toise. — Folio 94, verso. Engagement pris par Léonard Moreau et Antoine Gimard, cordiers, envers Pierre Loin, maître *paulmier*, demeurant au jeu de paume du Charrier, de faire des filets pour mettre tout autour dudit jeu de paume : « celuy du bout du costé des Jacobins tout de poil et celuy du bout du costé du sieur Bessy moictié de poil et de fisselle, et tout le reste d'alentour dudit jeu aussi de fisselle, excepté qu'ils y mettront un pied, en bas, de poil ». — Folio 100. Engagement pris par Vincent Masson, boucher, de vendre à Jean Renon, marchand de Bourges, à raison de 12 livres tournois par douzaine, les peaux des boucs et des chèvres qu'il fera abattre pendant trois ans. — Folio 111. Engagement pris par Jean Boutillon, maître charpentier, envers Jean Le Juge, maître maçon, et Pierre Massiau, maître charpentier, de construire les ponts entrepris par lesdits Le Juge et Massiau, sur la rivière d'Arnon, proche le bourg de Saint-Ambroix, à savoir le grand pont qui devra avoir 40 toises de longueur et le petit pont qui devra avoir 20 toises. — Folio 149. Table.

E. 2499. (Liasse.) — 181 feuillets, papier.

1623-1627. — Engagement pris par François Descoux, maître boulanger, envers Isaac Bouteiller, de lui fournir pendant une année « pour son manger... cinq grands pains ou dix petits pains au choix dudict Bouteiller, qui sont soixante grands pains pour toute ladite année »,

moyennant la somme de 12 livres 10 sous tournois. — N° 28. Vente, par Guillaume Feuillet, pour le prix de 240 livres tournois, à Étienne Corbin, maître pâtissier, du droit « de vendre vin à table assise ou à pot... qui compète et appartient au roy des arquebusiers qui a abattu l'oyseau, comme il auroit faict cette année ». — N° 63. Vente à Jean Le Juge, maître maçon, pour le prix de 68 livres tournois « de trente piles de gros chesnes de haulte fustaye », pour employer aux ponts de Saint-Ambroix. — N° 65. Engagement pris par Jean Imbault et Florentin Roussel, carriers, de fournir à Jean Le Juge et Antoine Gargault, maîtres maçons et tailleurs de pierre, toutes les pierres qui leur seront nécessaires pour la réparation des murailles de la ville. — N° 72. Apprentissage de charpentier : Pierre Massiau, maître charpentier, s'engage, moyennant la somme de 60 livres tournois, à apprendre son métier pendant deux ans à Claude Bernière et à le loger et nourrir. — N° 120. Contrat de mariage de Simon Saujot, maître paumier, avec Marie Jamect. — N° 127. Engagement pris par François Badère, messager de la ville de Bourges, envers Georges Walter, gentilhomme allemand, de le mener ainsi que trois autres gentilshommes allemands, en l'espace de vingt jours, de Bourges à Genève, de les nourrir et fournir de chevaux pour le voyage, le tout moyennant la somme de 3 livres 9 sous tournois par jour et par personne. — N° 131. Sommation adressée par Jean Théodore de Rodt, Jean Adolphe d'Emstenrat et Henry Herding, tous trois gentilshommes allemands, le premier vice-procureur, le second questeur et le troisième orateur de la nation germanique, à Marguerite Lebrueil de rendre les meubles d'Henry Wellens, gentilhomme flamand. — N° 139. Marché passé par le sieur Isaac Baraband, marchand tapissier, demeurant à Aubusson. Ledit Baraband s'engage envers noble Pierre Boju, receveur des tailles en l'élection de Berry, demeurant en la paroisse Saint-Pierre-le-Marché, « de luy faire ou fere faire une tanture de tapisserie de haulte lice d'A[u]busson, pour garnir la salle basse du logis où demeure ledit sieur Boju, de laine de Paris... de bonne teinture, en laquelle tanture de tapisserie il sera tenu représenter en grands et petits personnages la vie, mort et résurrection de Notre-Seigneur Jésus-Christ et dont les bordures ne pourront avoir plus de dix-sept à dix-huict poulces de largeur...; la tapisserie de devant la cheminée sera de haulteur d'une aulne trois quarts, en laquelle sera représenté la mort de Notre-Seigneur et dans la bordure d'en hault, au melieu les armes dudit sieur Boju et dans celle d'en bas celles de madame sa femme...; moyennant le prix et somme de neuf cens livres tournois ». — N° 140. Engagement pris par François Badère, messager de la ville de Bourges, envers Jean Joachim de Wartensleben et cinq autres gentilshommes allemands, de les conduire dans toute la France, de les fournir de chevaux pour ledit voyage et de les nourrir à table d'hôte, moyennant la somme de 4 livres 4 sous par jour et par personne. — N° 140 *bis*. Contrat d'apprentissage de pâtissier : Jean Boguet, maître pâtissier s'engage, moyennant la somme de 60 livres tournois, à apprendre son métier pendant un an à Ursin Tiercelin et à le loger et nourrir pendant ledit temps. — N° 151. Pouvoir donné par le P. Ignace Armand, provincial de la Compagnie de Jésus, à Honorat Nicquet, recteur du collège de Bourges, d'aller se mettre en possession dans la ville de Châteauroux du don de 4,000 livres tournois de rente, fait à la Compagnie de Jésus par le prince Henri de Bourbon, « pour la dotation d'un collège de ladicte Compagnie, de cinq classes, sçavoir trois de grammaire, une d'humanité et une de rhétorique dans ladicte ville de Châteauroux. » — N° 171. Apprentissage de tailleur d'habits : Antoine Bauldon, maître tailleur d'habits, s'engage, moyennant la somme de 50 livres tournois, à apprendre son métier pendant deux ans à Vincent Bureau et à le loger et nourrir pendant ledit temps.

E. 2500. (Liasse.) — 130 pièces, papier.

1628. — N° 1. Table des matières, — N° 2 *bis*. Contrat de mariage de Jean-Georges Lefébure, originaire d'Allemagne, fils de Mathieu Lefébure, en son vivant, marchand, demeurant en la ville de *Fiessen*, au pays de Tyrol, et de Marie Peckin, avec Anne Durand, fille de messire Denis Durand, en son vivant, docteur en la Faculté de médecine, et de Gabrielle de Chanteloup. — N° 14. Testament de Madeleine Malaisé, fille de messire François Malaisé, avocat. — N° 30. Nouveaux statuts élaborés par la confrérie des maçons réunis en l'église Saint-Étienne. — N° 41. Testament de noble homme, messire Jean Mercier, en son vivant, docteur régent en droit de l'Université de Bourges. — N° 73. Testament de Madeleine Caris, femme de messire Pierre Lelièvre, maître *escrivain* : « Elle veut que son corps soit enterré en l'église de Saincte-Croix, au lieu de ses père et mère et y estre porté par les quatre mendians ». — N° 74. Marché passé par Antoine Pichet, maître maçon et tailleur de pierre, aux termes duquel il s'engage envers Nicolas Villon, teinturier en fil, demeurant en la paroisse de Saint-Pierre-le-Marché, à « faire une tombe de pierre de Charlis de cinq à six piedz de long et de trois pieds de large [et à l'entour d'icelle graver les lettres que ledit Villon luy donnera pour ce faire, poser

icelle en l'église dudit Saint-Pierre-le-Marché, au lieu où defunct messire Pierre Pezin, vivant curé de ladite église a esté enterré et, pour ce faire, decarreler, recarreler et fournir de tous matériaux à ce nécessaires et rendre le tout fait, parfaict et en son estat dans ladite église... pour et moyennant le prix et somme de vingt deux livres ». — N° 81. Vente, par messire Henri-Antoine de la Grange, seigneur de Montigny, à demoiselles Marguerite et Anne de la Grange, à Gabriel Desprez, sieur de la Pointe et demoiselle Marie de la Grange. des lieux de la Grange-Fouillet, Chantereyne et Vefvre, pour la somme de 11,100 livres.

E. 2501. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1629. — N° I. Table des matières. — N° VI. Testament de demoiselle Catherine Lebègue, veuve de noble homme Étienne Girard, en son vivant secrétaire du roi et échevin de la ville de Bourges ; ladite testatrice veut être enterrée en l'église de la Fourchaut, dans la chapelle de ses ancêtres ; elle lègue 300 livres à la fabrique de ladite église ; elle donne également 100 livres à l'Hôtel-Dieu. — N° 2. Contrat de mariage de messire Guillaume Prevost, huissier de salle et premier valet des pages de la maison du Prince de Condé, avec Jacquette Rochereau, veuve de messire Édouard Chassepot, en son vivant maître mathématicien. — N° 49. Accord intervenu entre Hubert Billot, maître barbier et chirurgien, et les échevins de la ville de Bourges. Ledit Hubert Billot avait été chargé ainsi que son fils par la ville « de penser et médicamenter les malades affligez de la contagion, moyennant la somme de trois cens livres pour chacun moys », mais, son fils étant venu à mourir, il aurait, à ce que prétendaient les échevins, manqué à ses engagements. La ville demandait, en conséquence, une indemnité. — N° 53. Contrat d'apprentissage de pâtissier : Louis Marchandon, maître pâtissier, s'engage, moyennant la somme de 60 livres tournois, à apprendre pendant trois ans son métier à Pierre de la Croix, et à le loger et nourrir pendant ledit temps. — N° 74. Reconnaissance par Anne Rousseau d'une maison sise en la rue des Armuriers, joutant, d'un côté, la rue qui monte au tripot du *Gros-Tournois* et, d'un autre, la maison de Vincent Gaintloup, chirurgien.

E. 2502. (Registre.) — 143 feuillets, papier.

1628-1630. — Folio 1. Contrat de mariage d'Hubert Billot, maître chirurgien, avec Françoise Helyot, veuve d'Étienne Vignaudon, en son vivant également chirurgien. — Folio 7. Vente, pour le prix de 1.200 livres tournois, par messire Gilbert Clerjault, procureur au siège présidial de Bourges, à Hubert Billot, maître barbier, d'une maison comprenant une chambre basse à cheminée, une garde-robes, une boutique sur le devant, une cave au-dessous, une chambre haute à cheminée près de laquelle se trouve une étude, une autre chambre haute sans cheminée dans laquelle il y a une étude, un grenier au-dessus desdites chambres et une cour renfermant une cuisine couverte *d'aissis et tuille*, ladite maison sise en la rue d'Auron joutant, d'un côté, celle des héritiers de feu Thibault Fillette et, d'un autre, celle de noble homme messire Pierre Gibieuf, conseiller au présidial de Bourges. — Folio 10. Testament d'Alexandre Guillemin, maître barbier et chirurgien de Paris, venu à Bourges « pour assister les malades de la contagion ». — N° 51. Contrat de mariage de messire Adrien Fauvyn, commis à la recette ordinaire du duché de Berry, avec Marie Rivière, fille de messire Pierre Rivière, scribe de l'Université de Bourges. — Folio 72. Vente, par messire Guynet, contrôleur-garde des mesures au grenier à sel de Bourges, à Jacques Delacroix, marchand apoticaire, pour le prix de 600 livres tournois, d'une pièce de bois dite le Bois Rousseau, d'une contenance de douze arpents, sise en la paroisse de Nohant-en-Goût. — Folio 91. Prisée des meubles communs entre Jacques Huet, *ferteur*, et Jeanne Prevost, sa femme. — Folio 101. Vente, par messire Edme Mérille, conseiller du roi, doyen des docteurs régents en droit de l'Université, et Isabelle de Combarieu, sa femme, à Pierre Becuau, sieur des Ruaux, pour le prix de 1.400 livres, du lieu appelé le *Petit-Guay-aux-Dames*, autrement dit le *Guay-aux-Chantres*, situé aux faubourgs de Charlet, en la paroisse Saint-Ursin. — Folio 114. Contrat de mariage entre Toussaint Cambault, valet des pages du prince de Condé, et Gabrielle Rochereau, veuve de Thibault Fillette, marchand de Bourges. — Folio 121. Table des matières.

E. 2503. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1630. — N° 1 bis. Table. — N° 15. Sommation adressée par François Coppin, marchand libraire, à Jean Lauverjat, aussi marchand libraire, d'avoir à lui communiquer, suivant d'anciennes conventions passées entre eux, « le mémoire ou catalogue des livres, fueilles et affiches qui seront leus et enseignez ès classes des Reverends Pères Jésuistes..... afin d'ensemblement escrire aujourd'hui à Paris pour faire venir icelles fueilles, livres et affiches ». — N° 24. Testament de Ursin de Larivault, marchand *imagier*, natif de Floirac en Bordelais. — N° 61. Marché

passé par Michel Legendre, sculpteur, aux termes duquel celui-ci s'engage envers Georges de Crosses et André La Harpe, procureurs de la communauté des maîtres bouchers de la ville de Bourges, à « faire un baston pour la confrairie et communaulté desdits maitres bouchers, suivant le dessein qui a esté mis entre mains desdits procureurs par ledit Legendre et esté representé et qui a esté paraphé par lesdites partyes et notaire et depuis rendu entre ses mains..... lequel aura quatre pieds et demy de hault depuis le bout des consoles jusqu'au hault de la croix....., à six pans ou six faces et colonnes avec les douze apostres et nostre Seigneur, représentant la Cène et le tout en figure en bosse et au devant deux anges qui tiendront en leur main des chandeliers pour y mettre des cierges, et aux quatre principales faces du bas des colonnes, faire les armoiries du Roy, de Monseigneur le Prince, de la ville de Bourges et celles de la communauté des maîtres bouchers qui sont deux moutons et un bœuf et ainsi qu'ils luy ont esté monstrées et dorer le tout d'or matte ou d'or à huyle, sauf les visages et le fonds du dessus qui sera d'asur où il y aura un nom de Jésus doré, fournir un baston pour porter le susdit baston aussi doré..... le tout moyennant la somme de six vingt livres tournois ». — N° 63. Règlement de compte, pour la jouissance par demoiselle Hélène du Danjou, du jeu de paume des Quatre Piliers. — N° 64. Donation par Jean Bertin, marchand hôtelier, maître de la poste de la ville de Vatan, à son fils Jean, de son office de maître de poste. — N° 72. Bail de 6 ans, par messire François Bouchier, bourgeois, fermier avec messire Adrien Fauvin et messire Pierre Maillet des greffes de la Conservatoire des privilèges royaux et des juges et consuls des marchands de Bourges, à messires Jean de Lafillée et Nicolas de Beauvoir, praticiens, des greffes susdits, moyennant le payement annuel d'une somme de 1.800 livres tournois.

E. 2504. (Registre.) — 128 feuillets, papier.
Nota. — La numérotation commence par le n° 40.

1631-1634. — Du folio 40 au folio 51, actes relatifs à la succession de messire Jacques Mercier, docteur-régent en droit de l'Université de Bourges. — Folio 60. Contrat de mariage de Pierre Renaudon, procureur au siège d'Issoudun, avec Claude Fauvre, fille de Jean Fauvre, bourgeois de Bourges. — Folio 73. Engagement pris par messire Innocent de la Chapelle, valet de chambre du prince de Condé, de donner 400 livres tournois à Barbe Mignon, à charge par celui-ci d'entretenir pendant un an le jardin du lieu de Turly. — Folio 77. Engagement pris par Étienne Perrey, maître charpentier, demeurant en la paroisse Sainte-Croix, envers Gilles Troillard, Robert le Roux, Tanneguy Bazile, Pères de l'Oratoire de la ville de Bourges, « de bien et deüement faire suivant et conformement au dessein par luy mis entre les mains desdits Pères..... un petit clocher de charpente de haulteur de 20 à 21 pieds-droit, à prendre depuis la platte-forme d'en bas jusques à l'enrayeure d'en hault et de six pieds de diamettre de dehors en dehors, au dessus de laquelle enrayeure y aura une pointe de 8 à 9 pieds de hault, suivant la charpente de dessoubz, qui sera à six pants, dans laquelle charpente il fera une autre enrayeure distante de six à sept pieds de celle d'en hault et plus bas et au dessoubz jusqu'à ladite platte, mettre entre chasque pant deux pièces de bois en forme de croix de Saint-André de la proportion convenable ; et pour cet effect et poser ledit petit clocher sera tenu de roigner et proportionner les chevrons et charpente de ladite église après qu'elle sera descouverte au lieu nécessaire, aux frais desdits Pères, monter et remonter telle charpente nécessaire..... le tout sur et joignant l'éguille de la charpente de l'église desdits Pères du costé et derrière l'autel ; plus de monter toute la charpente qui est au grand clocher où estoient les cloches de la paroisse de ladite église transferée à Saint-Jehan-le-Vieil et remettre une charpente convenable pour recouvrir ledict clocher qui sera faicte en croupe avec deux noues, l'une de chasque costé des longs pants et, en outre, racommoder de sa charpente le petit clocher où estoit cy devant une petite cloche et, pour ce faire, le démonter et y mettre deux bouts de chevrons pour l'égaller à la couverture », le tout moyennant la somme de 33 livres tournois. — Folio 90. Vente, par Françoise Dorsanne, veuve de noble homme, messire Jean Bouffet, sieur de la Gravelle, à François Barthomyvat, pour le prix de 33.487 livres 3 sous, de l'office de receveur général provincial alternatif des décimes et subventions en la généralité de Bourges. — Folio 96. Contrat de mariage de René Dupont, chef de panneterie du prince de Condé « estant de présent en cette ville de Bourges à la suitte de madamoiselle de Bourbon », fille dudit prince de Condé, avec Marguerite Luisible, fille de Charles Luisible, en son vivant, maître menuisier de la Ferté-Milon, et de Marie Rousselet. Ladite épouse était femme de chambre de mademoiselle Marguerite Mason et veuve, en premières noces, de Jean Luisible, contrôleur général de la maison du prince de Condé. — Folio 104. Engagement pris par Louis Parent, maître charpentier, demeurant en la ville de Châteauroux, envers prudent homme Jean Le Juge, maître entrepreneur, demeurant en la ville de Bourges, paroisse Saint-Médard,

« de faire bien et deuement, au dire de gens à ce connoissans, toute la charpente tant de la tour quarrée du donjeon de Châteauroux que de l'église de Notre-Dame et Saint-Martin du château dudit Châteauroux, en la longueur et largeur désignée par le marché de ce faict pour la construction et réparation desdites tour et église entre Monseigneur le Prince et ledit Le Juge passé en présence de Ragueau, notaire royal audit Bourges, le mois de juillet dernier, de faire les ceintres des voultes qui seront necessaires en place tant à ladite tour qu'à ladite église..... faire le chaulat et contrelat qui sera nécessaire pour le couvreur Coyaux et pour cet effect prendre le bois en la forest dudit Châteauroux », le tout moyennant la somme de 1.200 livres tournois. — Folio 104, verso. Engagement pris par David Lingénieux, maître menuisier, demeurant en la ville de Châteauroux, envers Jean Le Juge, entrepreneur de la ville de Bourges, « de faire bien et deüement faire de menuiserie de bois sec et bon à mettre en œuvre, dans l'église de Notre Dame et Saint Martin du château de Châteauroux, dix-huict grandes chaires haultes, de deux pieds de large chacune, sur une platte forme de charpente de deux pieds de hault [qui] sera planchée, sçavoir neuf de chasque costé du chœur de ladite église dont deux seront en retour et sept en longueur et lesquelles chaires seront faites à museaux, parcloses et sellettes enrichis deuement, les dossiers desdites chaires de haulteur de quatre pieds et demy à prendre depuis le museau et appuy jusqu'au dessus des corniches qui seront sur lesdits dossiers, l'assemblage desquels dossiers sera avec montant et paneaux et aux extremitez et bouts de chacun pan desdites chaires y faire des harpyes qui suporteront l'architrave en forme de couple et au dessoubz d'icelles chaires faire des bancs en toute leur longueur sauf qu'ils seront coupez par le melieu pour monter aux chaires haultes, lesquels bans seront garnis de dossiers qui serviront d'appuy auxdites chaires haultes et qui seront de haulteur convenable et le siège desdits bancs aura quinze poulces de large et de haulteur 18 à 20 pouces et, aux extrémités et coupes desdits bans, faire des acoudouers droictz avec des pieds tournez par le devant; faire la cloison de l'entrée du chœur de ladite église, à prendre depuis les dossiers des chaires qui seront entre les deux petits autels qui y seront faicts de piere, laquelle cloison sera de haulteur de neuf pieds jusqu'au dessus de la corniche, le bas de laquelle sera d'assemblage de trois pieds de hault avec montant et paneaux à deux paremens et le surplus de la haulteur avec des colonnes jusqu'au dessoubs de l'architrave et le surplus de la haulteur sera fait d'architrave, frise et corniches et, par le melieu de ladite cloison, faire une porte brisée de la largeur de quatre pieds et de six pieds de hault et au dessus de ladite porte un paneau dans lequel seront faites les armes de Monseigneur le Prince et, au dessus d'iceluy paneau sur la corniche, sera posé un fronton avec deux colonnes et, au melieu dudit fronton et amortissement, posera une croix de haulteur de six pieds à laquelle il attachera et fera et fournira un crucifix de trois pieds de hault, peint et estoffé convenablement, plus faire une grande porte..... qui sera la grande porte de ladite église, plus faire le lambris en la longueur de cinq toises et largeur de ladite église et raccommoder le vieil où besoin sera et en mettre où il n'y en a point que ledit Lejuge sera tenu faire attacher avec les litteaux à ses frais et despends; faire une petite porte d'assemblage au pied de l'escallier par lequel on montera au clocher de ladite église; plus une paire d'armoize..... et la poser dans le lieu qui servira de sacristie qui est à présent la chappelle de Notre Dame et, de plus, faire aussi une porte d'assemblage à ladite sacristie; plus faire une porte de tierpan dans la tour quarrée du donjeon dudit château et quatre croisées à six jours..... Et, pour faire la susdite besongne, sera tenu ledit Ingénieux faire abbatre le bois en la forest de Châteauroux qui luy sera fourni et marqué par les sieurs officiers dudit lieu... ; rendre le tout fait et parfaict dans le jour et feste de Saint Jean Babtiste prochain venant, le présent marché faict moyennant le prix et some de trois cens livres tournois que ledit Lejuge a promis payer audit l'Ingénieux » (29 décembre 1632). — Folio 109. Engagement pris par François Moreau, marchand couvreur de Saint-Amand, envers Jean le Juge, maître entrepreneur, « de couvrir d'ardoise la tour quarrée du donjon de Châteauroux, où Monseigneur le Prince, duc dudit Châteauroux, fait faire son thrésor, en toute la longueur, largeur et haulteur sur la charpente qui y sera posé et, en cas que le festage doibve estre afaisté de plomb, de le mettre et apposer; plus de découvrir l'église de Nostre Dame et Saint Martin de Châteauroux sise au château dudit lieu et les chappelles d'icelle et le tout recouvrir d'ardoise tant en sa longueur et largeur qu'accroissement d'icelle, ensemble le clocher qui s'y faict, mettre et apposer la croix et le coq d'iceluy clocher et faire la plomberie qui sera nécessaire; plus d'attacher le lambris de ladite église en toute la longueur de l'accroissement et ès lieux où il se trouvera gasté dans celuy qui est de présent; ensemble de faire faire et charroyer tout le douin qui sera nécessaire pour attacher ladite ardoise tant sur la couverture de ladite tour quarrée que sur lesdits église et clocher; pour faire lequel douin ledit Moreau prendra en la forest dudit Châteauroux le bois de bout

qui luy sera marqué par les officiers dudit lieu : ensemble pour faire les eschaffauts qui luy seront nécessaires à ladite besongne ; rendre ladite besongne faicte et parfaicte dans la Saint-Michel prochaine ou plustost, se faire se peut, et y commencer à travailler lorsqu'il sera adverti par ledit Lejuge que la charpente sera dressée..... », le tout moyennant la somme de 325 livres tournois. Ledit Moreau devait, en outre, fournir l'ardoise, le plomb et les clous (18 janvier 1633). — Folio 110. Engagement pris par Noël Perrin, François Bernardin et Pierre Perrin, paveurs, demeurant en la ville de Bourges, envers Jean Le Juge, maître entrepreneur, « de faire le pavé en plusieurs endroits sur le chemin de Sagonne à Xancoins, ensemble celuy des deux cours du château dudit Sagonne, ès lieux que ledit Le Juge leur monstrera sur ledit chemin et ainsy que ledit Lejuge l'a pris à faire par bail ou rabais faict par devant messieurs les Trésoriers de France au Bureau des finances de la Généralité de Bourges..... ; moyennant la somme de quarante cinq sols tournois pour chasque toise courante dudit pavé sur quinze pieds de largeur pour le regard des chaussées et, à l'égard de la toise du pavé des cours du château aussi courante sur quinze pieds de largeur, moyennant la somme de cinquante sols pour chacune desdites toises ; » ledit Lejuge s'engageait à fournir le pavé (19 janvier 1633). — Contrat de mariage d'Antoine Liénard, « homme de chambre » de messire Maurice de Monsteroil, docteur en la faculté de médecine de l'Université de Bourges et médecin ordinaire du duc d'Enghien, avec Jeanne Bergère, servante de messire Jean Eustache, apothicaire ordinaire dudit duc. — Folio 122. Bail de quatre ans passé par messire Innocent de la Chappelle, capitaine des plaisirs du duc d'Enghien en son château de Turly, à Guillaume Rossignol, maître jardinier, pour l'entretien du jardin dudit lieu. Ledit Rossignol devait entretenir pendant le temps fixé le susdit jardin ; il recevait, en retour, une somme de 300 livres tournois par an et devait, en outre, être logé au château de Turly, dans la maison auparavant occupée par Barbe Mignon. — Folio 132. Contrat de mariage de Pierre Dorteau, marchand foulon, fils de Pierre Dorteau, aussi marchand, et de Marguerite Mouton, avec Claude Robert, fille de Florent Robert. — Folio 140. Contrat de mariage de Gilles Bouzier, maître vitrier, avec Marguerite Le Cœur, fille de feu Laurent Le Cœur, maître écrivain en la ville de Bourges, et de Françoise Baron. — Folio 145. Engagement pris par Noël Perrin, Nicolas Bernardin, François Bernardin, Pierre Perrin et Mathurin Dubois, tous paveurs demeurant en la ville de Bourges, envers Jean Lejuge, maître entrepreneur, de paver le pont de Saint-Florent, moyennant le payement de 47 sous par toise (4 août 1634). — Folio 146. Constitution, par noble Claude Stample, receveur général des gabelles en Berry, et Anne Mazelin, son épouse, en faveur d'Antoine Bourdaloue, sieur de la Noue, intendant de la maison du duc de Guise, et noble Jean Bourdaloue, sieur de Bussy, moyennant la somme de 4.000 livres tournois, d'une rente annuelle de 250 livres tournois. — Folio 159. Engagement pris par Vincent Guignier et Mary Saulnier, maîtres menuisiers demeurant en la ville de Dun-le-Roî, envers Jean Lejuge, maître entrepreneur et maçon, de lui fournir diverses pièces de charpente (soliveaux, chevrons, *courbes*, *jambettes*), à raison de 12 sous par toise de bois (7 décembre 1634). — Folio 163. Table.

E. 2505. (Liasse.) — 114 pièces, papier.

1631-1633. — En tête, table des matières. — N° 11. Engagement pris par Antoine Gabart, maître menuisier, demeurant en la ville de Bourges, paroisse Saint-Ursin, envers Christophe Delarue et François Mallet, chanoines, agissant au nom du chapitre des Aix, suivant procuration passée en présence de Milhet, notaire des Aix, de « rendre bien et dument fait un rétable d'autel avec sa corniche et marchepied de la haulteur et largeur qui sera advisé par lesdites parties au grand austel de ladite église des Ays et ce, suivant le dessin qui en a esté dressé par ledit Gabart et signé desdits sieurs vénérables, dudit Gabart et du notaire soubsigné, rendre le tout bien et deument faict et parfait dans le jour et feste de Saint-Michel prochain venant et icelluy posser audit grand autel et le tout faire et conduire de cette dite ville de Bourges audit lieu des Ays... moiennant la somme de six vingts livres » (14 avril 1633). — N° 13. Engagement pris par Nicolas Clément et François Gerbault, couvreurs, envers Jean Le Juge, maître maçon, de couvrir, moyennant la somme de 200 livres tournois, le grand logis de Boisbouzon. — N° 22. Visite, par Toussaint Thibault, supérieur de l'Oratoire de la ville de Limoges, du prieuré de Charly, au diocèse de Bourges. Ledit Thibaut signale que le chœur de l'église « est bien fermé de barreaux avec un petit jubé au devant d'iceluy » ; il constate que les religieuses sont au nombre de six, la supérieure, qui se trouvait malade, étant allée à la campagne avec deux autres sœurs. — N° 23. Engagement pris par Jean Le Juge, maître maçon, envers noble Jean Piat, sieur du Rochy, agissant comme tuteur de Robert Garnier, écuyer, sieur de la Chaumelle, et Hubert Beuf, maître tailleur d'habits, « d'abbatre et refaire la bricolle du jeu de paulme du *Gros tournois*, à prendre depuis le quatriesme

pilier du costé de la grille jusqu'au coin des dedans », moyennant la somme de 400 livres tournois. — N° 24. *Adcense*, par ledit Robert Garnier, au sieur Jean Piat, pour une durée de quatre ans et moyennant la somme de 400 livres tournois, de la moitié par indivis du jeu de paume du *Gros tournois*. — N° 28. Accord entre Charles Burlet, marchand teinturier, d'une part, Jean Delaverdant, receveur au grenier à sel de Bourges, Jacques Balard, maître *horslogeur*, et Jean Dangourant, le jeune, maître chapelier, appartenant à la religion P. R., d'autre part, au sujet de la construction d'un mur servant de clôture au cimetière des protestants. Suivant cet accord, le mur devait être commun entre les Protestants et ledit Burlet. — N° 30. Partage entre Mathieu Perrotin, sieur de l'Espinière, bourgeois d'Issoudun, et Marie Labbe, femme de Jean Eustache, apothicaire du prince de Condé, des biens délaissés par Pierre Labbe, avocat, et Marie Lelarge. — N° 24. Afferme, pour deux ans, par noble Claude Stample, receveur général des gabelles en la généralité de Berry, à Gilles Léchallat, « des greffes ancien et alternatif des greniers à sel de Bourges, Dun-le-Roy, Sancerre et Buzançois avec le droict de douze solz six deniers sur chacun minot de sel... ensemble le greffe alternatif du grenier à sel de Saint-Amand avec le droict de dix solz unze deniers pour chacun minot de sel ». — N° 41. Engagement pris par Louis Auroux, Pierre Perrin, Mathurin Dubois et Noël Perrin, maîtres paveurs, envers Jean Le Juge, maître entrepreneur, « de faire le pavé en plusieurs endroits du chemin tendant de Sagonne à Xaincoins ensemble celuy des deux cours du château dudit Sagonne ». — N° 42. Engagement pris par messire Louis Penigault, sieur de Routigny, lieutenant au comté de Selles, envers l'archevêque de Bourges, de lui rendre compte de l'emploi de la somme de 3200 livres accordée aux religieuses de Sainte-Ursule de Blois, par messire Philippe de Béthune, pour l'établissement d'un couvent dudit ordre dans la ville de Selles et attestation, par ledit Penigault, de la solvabilité de messire Georges Preud'homme, notaire à Blois, entre les mains de qui une somme de 8000 livres avait été déposée par lesdites Ursulines de Blois. — N° 59. Vente, par messire Jacques Guenyer, avocat, pour le prix de 640 livres tournois, d'une pièce de terre contenant 50 boisselées, sise au terroir du Champdarion, sur le chemin des Aix à Parassy. — N° 60. Engagement pris par Jean Regnard, prêtre du diocèse de Limoges, envers messire Jacques Chaliveau, curé de Migny, de desservir pendant deux ans l'église de Migny, moyennant la somme de 144 livres tournois et la jouissance des revenus de ladite église et à charge par le sieur Chaliveau de payer les gages d'un autre prêtre, si le service de la cure de Migny exige deux curés. — N° 62. Testament de Catherine Bouffet, fille de Jean Bouffet, receveur général des décimes en la généralité de Berry, et de Françoise Dorsanne, avant son entrée en religion ; elle donne 3000 livres au couvent des Ursulines de Bourges où elle devait entrer. — N° 66. Engagement pris par Antoine Gabart, maître menuisier, envers messire François Lebeau, dit la Plaine, valet de chambre du prince de Condé, de lui faire différentes réparations. — N° 74. Approbation, par les sœurs de l'Hôtel-Dieu de Bourges, d'une quittance de la somme de 150 livres payée par Jacques Donjat, trésorier du duc de Montmorency, en déduction d'une somme de 300 livres due pour l'entrée audit Hôtel-Dieu de Bourges, en qualité de sœur, de Catherine Donjat. — N° 75. Engagement pris par messire Innocent de la Chappelle, bourgeois de la ville de Bourges, et sa femme, Catherine Hurtault, envers le prince de Condé, représenté par Claude Stample, son receveur général, d'entretenir le jardin du lieu de Turly, moyennant le logement et la somme de 400 livres tournois par an. — N° 79. Mariage entre Pierre Rinaude, *homme de chambre* de noble Jean Perrault, secrétaire ordinaire des commandements du prince de Condé, et Jeanne Baudon. — N° 80. Mariage de Pierre Perronnet, jardinier, demeurant en la ville de Saint-Amand, au château de Montrond, avec Louise Daussis, fille de Robert Daussis, corroyeur. Ledit Perronnet agit de l'autorité du seigneur de Thury, capitaine de la vénerie du prince de Condé, et de sa femme Madeleine de Vignolles, ses *maistre et maistresse*. — N° 84. Mariage de messire Pierre Colin, gouverneur des pages du prince de Condé, « estant de présent en cette ville de Bourges à la suitte de Son Excellence », avec Marguerite Godon, fille de messire Pierre Godon, receveur des religieuses de l'Annonciade, et de Catherine Thomas. Les futurs se marient sous le régime de la communauté ; la future apportait en dot à son mari la somme de 3000 livres. — N° 97. Testament de Jean Bouffet, sieur de Galifard. Il veut être inhumé dans l'église des Carmes. — N° 106. Cession, par François Drouet, pionnier, à Jean Lesperon, voiturier, du bail à lui passé par les intendants de la province du Berry « de quatre cens toises de levées à faire sur la rivière d'Auron, à raison de douze solz la toise. » — N° 114. Devis des réparations à faire dans la maison de messire Georges de Crosses, proche la porte de Saint-Sulpice, par Antoine Fayard, maître maçon, Étienne Bataillet, maître charpentier, et Jacques Moreau, maître couvreur.

E. 2506. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1634. — N° 1. *Adcense*, pour une durée de 5 ans

et moyennant le payement annuel d'une somme de 350 livres, à messire Claude Mestier, du greffe de Montfaucon. — N° 19. *Adcense*, par Simon Branlebois, maître tailleur de pierre, à Pierre de Thuret, écuyer, pour le prix de 80 livres tournois, d'un corps de logis sis en la paroisse Saint-Jean-des-Champs, rue de Charlet. — N° 21. Acte donné de sa présence à Charles Ballon, aide de fruiterie du prince de Condé, demeurant en la paroisse Saint-Lubin, aux faubourgs de Vendôme, lequel déclare au notaire « que, pour servir son quartier en la maison de mondit seigneur en ladite qualité d'ayde de fruicterie, il se seroit exprès transporté de ladite ville de Vendosme en cettedite ville de Bourges où il auroit appris que la plus grande part du train de mondit seigneur avoit eu commandement de se trouver, pour y attendre le retour de son Excellence de Languedoc, et en laquelle ville de Bourges il seroit arrivé dès mardy dernier, quatriesme des présens mois et an, de laquelle déclaration leditct Ballon m'a requis acte. » Actes de semblables déclarations sont donnés sur la même pièce à Barthélemy Davau, chef d'échansonnerie, et à Léonard Davau, aide de fruiterie, tous les deux habitant la paroisse de Selommes, en Vendômois. — N° 22. Donation, par messire Mathieu Perrot, chanoine et chancelier de l'église et Université de Bourges, à Edme Merille, doyen de la Faculté de droit civil en ladite Université de Bourges, et à sa femme Isabelle de Combareau, d'une somme de 4.000 livres. — N° 23. *Adcense*, par Lancelot Chevalier, sieur d'Allemont et de Chambon, pour une durée de 9 ans, à Claude Devanes, marchand de Bourges, de la justice et seigneurie de Chambon, du lieu de Beaucaire et du greffe de la justice de Saint-Just. — N° 25. Engagement pris par Benoît Girauldon, tuilier demeurant à Saint-Palais, de fournir à Pierre Dupont, maître paumier, demeurant à Bourges au tripot des Quatre-Piliers, pour le prix de 65 livres tournois, un millier et demi de carreaux « de la largeur et espesseur du moule qui luy a esté monstré » et un poinçon et demi de chaux. — N° 29. Procuration donnée par noble Jean Perrault, secrétaire ordinaire des commandements du prince de Condé, à noble Abraham Girard, aussi conseiller et secrétaire ordinaire des commandements dudit prince de Condé, son beau-frère, pour la vente d'un office de Trésorier de France en Bourgogne. — N° 30. Donation, par messire Fiacre Dupuis, chef de panneterie de la maison du prince de Condé, à Catherine Rivière, fille de messire Pierre Rivière, scribe de l'Université de Bourges, de la moitié des biens qu'il laissera au moment de son décès et de l'usufruit de l'autre moitié. N° 31. Mariage de Fiacre Dupuis, chef de panneterie du prince de Condé, avec Catherine Rivière, fille de messire Pierre Rivière, en son vivant, scribe de l'Université de Bourges, et de Marguerite Claveau. — N° 37. Engagement pris par Michel Legendre, maître sculpteur, demeurant à Bourges, en la paroisse de Saint-Pierre-le-Marché, envers Louis Marchandon et Jean Mercier, maîtres pâtissiers, procureurs de la confrérie des maîtres pâtissiers de Bourges, « de faire à neuf trois figures dans le baston de la confrairie desdits maîtres pastissiers, sçavoir un saint Philippe et deux petits anges, au dessus dudit baston quatre petits couronnements et 4 consoles et un dôme au dessus desdites consoles sur lequel est une figure de Dieu le Père avec des anges, dorer tant lesdites figures, couronnement, consoles, dômes à faire à neuf que les autres figures et le surplus dudit baston d'or bruny, peindre les figures par les visages de couleur de chair, azurer le dessoubz de l'entablement, faire et fournir un aultre baston pour porter ledict baston, ensemble de repeindre et dorer le petit baston qui se porte par le valet de ladite confrairie avec un petit dôme au dessus, et rendre le tout bien et deuëment faict au dire de gens à ce cognoissans et fournir acce faire de tout ce qui sera nécessaire, soit d'or, azur ou autres matières..... moyennant le prix et somme de soixante livres tournois » (17 juin 1634). — N° 8. Assemblée des maîtres pâtissiers qui donnent pouvoir aux maîtres jurés de poursuivre le procès intenté aux maîtres boulangers de la ville de Bourges « pour raison de la façon, poids et prix des eschaudez » et approuvent le marché passé pour la réfection du bâton de la confrérie. — N° 46. Délibération des membres de la confrérie de Saint-Roch et de Saint-Sébastien, fondée en l'église de Saint-Pierre-le-Marché, portant qu'à l'avenir il sera payé 8 livres tournois au lieu de 6 livres au curé, pour le service de la confrérie, « sçavoir, trois livres pour luy et vingt solz pour cinq prêtres, moyennant quoy il sera tenu de fournir lesdits prêtres et de dire et faire dire ledit service tant lesdits jours de Saint Roch et Saint Sébastien que lendemain dudit jour de Saint Roch ».

E. 2507. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

1635. — En tête, table alphabétique. — N° 15. Engagement pris par François Dedieu, maître charpentier, demeurant au village de la Brosse, au pays de la Marche, envers le prince de Condé, « de refaire à neuf la charpente d'une des tours du portail du château de Préveranges..... ; plus de remettre des chevrons et des jambettes à l'autre tour et au pavillon qui est au dessus du portail..... ; plus d'abbatre et baisser la charpente d'un grand corps de logis qui est en la cour dudict chasteau.....; plus

de faire à neuf de bon bois et convenable tant le pont dormant dudit château de Préveranges que pont-levis.....»; le tout moyennant la somme de 750 livres tournois. — N° 22. Procuration donnée par messire Jean de Saint-Denis, clerc tonsuré, étudiant en l'Université de Bourges, pour la prise de possession du prieuré de Saint-Vaubourg, au diocèse de Reims. — N° 28. Engagement pris par Antoine Robert et Charles .... *(le nom est en blanc)* envers Jean Lejuge, maître entrepreneur, « de faire la charpente du couvent des Carmélites de cette ville de Bourges » et celle du logis de monsieur de la Vefvre, le tout moyennant la somme de 400 livres tournois. — N° 29. Engagement pris par Antoine Basseville, maître maçon, envers messire Charles Depardieu, de faire un puits dans le logis du sieur Marchandon, moyennant la somme de 75 livres tournois et un poinçon de vin pur. — N° 30. *Adcense*, pour une durée de cinq ans, par messire Jacques Ogier, sieur de Laprée, fermier du droit domanial de 10 sous par quintal de fer et 20 sous par quintal d'acier sur tous les fers et aciers qui se fabriquent en Nivernais, Bourbonnais, pays de Donzy, Puisaye et Berry, demeurant en la ville de La Charité, étant de présent en la ville de Bourges, au logis où pend pour enseigne la *Coquille*, faubourg Saint-Privé, à messire Jean Macé, maître des forges de Mareuil, pour le prix de 575 livres tournois, du droit domanial de 10 sous par quintal de fer sur les fers qui se fabriquent en la forge de Mareuil appartenant au marquis de Nangis. — N° 31. *Adcence* semblable, par le même, pour le prix de 250 livres tournois, à messire Philippe Chambrun, marchand, demeurant en la ville de Lignières, du droit domanial de 10 sous par quintal de fer sur tout le fer qui se fabrique en la forge de Charenton. — N° 60. Engagement pris par Jean Limosin, maître menuisier, demeurant en la paroisse de Saint-Pierre-le-Marché, envers Jean Lejuge, maître maçon et entrepreneur, demeurant en la paroisse Saint-Médard, de faire certains travaux de menuiserie dans le couvent des Carmélites de Bourges, pour le prix de 600 livres tournois. Ledit Limosin devait, en particulier, « lambrisser le chœur sous la charpente qui sera faicte en anse de panier.....; lambrisser la chappelle qui est proche ledit chœur en toute sa longueur et largeur.....; faire 26 chaires dans ledit chœur, sçavoir 13 de chasque costé de telle façon que ledit Lejuge luy donnera, qui occuperont toute la longueur dudit chœur et, par derrière icelles chaires et de chasque costé, faire un dossier de lambris d'assemblage de la haulteur de 4 pieds et demy, dans lequel lambris seront assemblez lesdites chaires et, par dessus et tout le long dudit lambris, faire une petite corniche.... ». — N° 65. Mariage de Pierre des Vertus, capitaine pour le prince de Condé de la terre de Bommiers, avec Marguerite du Cellier, veuve de feu Jacques Tuillier, sieur de Bussières. L'acte porte la signature autographe du prince de Condé.

E. 2508. (Registre.) — 120 feuillets, papier.

1635. — Compte-rendu, par Guillaume Hervé, marchand en la ville d'Aubigny, agissant tant en son nom qu'au nom de sa fille, de l'administration de ses biens.

E. 2509. (Liasse.) — 133 pièces, papier.

1636-1638. — Année 1636. N° 6. Consentement donné par le sieur Jean de Monsteroil, fils de messire Maurice de Monsteroil, conseiller et médecin ordinaire du prince de Condé, à ce que le sieur Lebloy, fils, passe avant lui pour l'obtention des degrés de docteur en médecine, les professeurs de la Faculté exigeant de lui cette condition. — N° 12. Payement, par noble homme Jean de Laverdant, à Claude Durand, maître peintre, de la somme de 120 livres tournois, « pour besongne de son art par luy faicte depuis six mois ». — N° 21. *Adcense*, pour une durée de cinq ans, par Claude Stample, secrétaire des commandements du prince de Condé, à Étienne Nibelle, notaire, moyennant la somme de 200 livres tournois par an, du greffe de la maréchaussée de Berry établie à Bourges. — N° 23. Mariage de Guillaume Pizon, jardinier demeurant en la ville de Bourges, avec Isabelle Coudriau, fille d'Antoine Coudriau, jardinier du prince de Condé pour son jardin de Saint-Paul sis en la ville de Bourges. — N° 24. Convention passée entre les docteurs de la Faculté de théologie de l'Université de Bourges, d'une part, et les Jésuites et Jacobins, d'autre part. Cette convention est dite par les parties avoir été rédigée pour compléter celle passée entre elles, par devant les notaires Dugué et Mynereau, le 27 mai 1634 Les principaux points du présent accord sont les suivants : Les Jésuites ne pourront prendre connaissance de l'emploi des deniers provenant des droits de la Faculté ; mais, en cas de dépenses, ils n'auront pas à y contribuer. Ils seront tenus de recevoir le bonnet de docteur de la main du chancelier et seront, après cette cérémonie, agrégés à la Faculté. Le Père prieur des Jacobins « sera incorporé dans la Faculté de théologie », en raison de sa charge, mais à condition cependant qu'il ait été auparavant reçu docteur. Le prieur et les docteurs Jacobins participeront aux émoluments de la Faculté. Dans le cas où l'Université serait consultée pour une affaire extraordinaire sans intérêt particulier pour les Jacobins, les Jé-

suites anciennement immatriculés prendront part aux délibérations. Cet acte est signé par Louis Le Mairat, recteur du Collège, Jacques de Saint-Rémy, préfet général des études audit Collège, Mathurin Moreau, régent en théologie ecclésiastique, Nicolas de Sainte-Geneviève, également régent en théologie ecclésiastique. — N° 33. Engagement pris par François Aubert, marchand tuilier, demeurant à Saint-Florent, envers Jean Lejuge, maître maçon et entrepreneur, de lui charroyer tout le pavé nécessaire pour paver la chaussée du pont de Saint-Florent du côté d'Issoudun et achever de paver le vieux pont. — N° 34. Prise d'habit de Marguerite Dabert dans le couvent de la Visitation Sainte-Marie, à Bourges. La mère de ladite Marguerite Dabert s'engageait à verser la somme de 3.600 livres pour la réception de sa fille. = Année 1637. — N° 42. Mariage de François Pelletier, maître tailleur de pierre, demeurant à Bourges, au logis d'Antoine Gargault, son oncle, en la paroisse Saint-Médard, fils de François Pelletier, en son vivant maître couvreur de la ville d'Orléans, et de Marie Durand, avec Jeanne Lejuge, fille de feu Jean Lejuge, marchand boucher de la ville de Bourges, demeurant au logis de Jean Lejuge, maître maçon et entrepreneur. Jeanne Lejuge agit avec le consentement de Jean et Anne Fauvice, ses oncle et tante, de Françoise Lejuge, de Catherine l'aînée et de Catherine la cadette Lejuge, de Germain et Jean Lejuge, de Marguerite Lejuge et d'Anne Lejuge, tous enfants desdits Jean Lejuge et Anne Fauvice, ses cousins et cousines, et de plusieurs autres personnes ses amis. — N° 50. Engagement pris par Pierre Caillault, paveur de la ville d'Issoudun, envers Jean Lejuge, maître maçon et entrepreneur, de paver la grande cour du château de Sagonne. — N° 57. Rôle des tailles imposées, pour l'année 1637, sur les habitants d'Etréchy. Le montant s'en élevait à 2.190 livres. — N° 63. Vente, par Claude Jarlet, maître boulanger, de 200 boisseaux de son, à raison de 300 livres tournois le cent. — N° 68. Engagement pris par Antoine Pichot, maître maçon, envers Paul Dutartre, chef de panneterie du prince de Condé, de faire différentes réparations en son logis de la rue de la Poissonnerie. — N° 69. Apprentissage de vitrier : Pierre Dupont s'engage à servir pendant trois ans le sieur Barbellion, vitrier, et à lui payer la somme de 36 livres tournois, à charge par ledit Barbellion de lui enseigner son métier, de le loger et de le nourrir. — N° 74. Engagement pris par Jean Lejuge, maître maçon et entrepreneur, envers Claude Moitron, maître boulanger en la maison du prince de Condé, de lui faire un puits entre deux logis qui lui appartiennent. — N° 77. Vente, par Jacques de Chéry, écuyer, seigneur du Moulin-Porcher, et François de la Roche-Aymon, étant de présent en cette ville, logés au *Bœuf couronné*, rue Bourbonnoux, à messire Barthélemy Michelon, fermier de la seigneurie de Montfaucon, pour la somme de 10.620 livres tournois, de la seigneurie de la Bergerie, au pays de Bourbonnais. — N° 79. Description d'épitaphes de la chapelle de la Châtre, à la cathédrale de Bourges : « Aujourd'huy, sabmedy quinziesme may mil six cens trente huict, est comparu par devant moy, Yves Dugué, licentié ès droicts, notaire, tabellion et gardenottes royal et héréditaire en Berry, résidant en cette ville de Bourges soubzignant, noble et scientifique personne messire Antoine Robert, prêtre, cy devant chanoine en la Sainte Chappelle de Bourges, y demeurant, parroisse de Saint Hypolite, lequel m'a déclaré avoir charge et mandement de faire faire extraicts de certains épitaphes concernant la maison de la Chastre, estans en l'église cathedralle de Saint Estienne dudit Bourges et m'a requis me transporter avec luy en ladite église pour faire lesdits extraicts ; obtemperant à laquelle requeste je me suis avec ledit sieur Robert transporté en ladite église de Saint Estienne de Bourges, où estant il m'a monstré une chappelle qui est tout au bout de ladite église du costé du soleil levant au desous du chœur d'icelle, en laquelle sont les épitaphes et choses desquelles j'ay faict extraict et description ainsy qu'il ensuit : Premièrement, au costé droict d'icelle chappelle. il y a une figure relevée en bosse sur l'un des pilliers de la muraille d'icelle, représentant un visage d'homme avec un armet à l'antique, au rebord dudit armet au dessus de l'œil droict est peinte en or une petite Nostre Dame, ledict visage sans barbe et avec longs cheveux ; au dessus de cette figure, y a une grande table de marbre noir de haulteur de six à sept pieds et de trois de large et plus, au hault de laquelle table, par le melieu, sont les armes de la Chastre qui sont champées de gueules à une croix ancrée, vairée, entourées de l'ordre de Sainct Michel. Au dessoubs desdites armes est gravé en grosses lettres d'or ce qui suit : HAUT ET PUISSANT SEIGNEUR, MESSIRE GABRIEL DE LA CHASTRE, SIEUR DE NANCAY, BESIGNY, SANDRAY ET SIGONNEAU, BARON DE LA MAISONFORT, CONSEILLER DU ROY EN SON CONSEIL D'ESTAT, TROISIESME DE SA MAISON, CAPITAINE DE L'ANCIENNE GARDE FRANÇOISE DU CORPS DE SA MAJESTÉ, PRÉVOST DE L'ORDRE SAINT-MICHEL, MAISTRE DES CÉRÉMONIES DE FRANCE, CHAMBELLAN ET MAISTRE D'HOSTEL ORDINAIRE DU ROY, CAPITAINE DE LA GROSSE TOUR DE BOURGES ET DES CHATEAUS DE MEHUNG-SUR-YEVRE ET ROMORANTIN, L'UN DES GOUVERNEURS DE MESSIEURS LES ENFANS DU ROY FRANÇOIS PREMIER, LEQUEL MESSIRE GABRIEL A SERVI QUATRE ROYS, SÇAVOIR LOUIS XI, CHARLES VIII, LOUIS XII, FRANÇOIS PREMIER ET TRESPASSA LE MARDY NEUFIESME JOUR

DE MARS 1538. Du mesme costé droict, aux vistres de ladite chappelle sont deux escussons, le premier desquels est de la Chastre escartelé de Saint-Amadour qui porte de gueules à trois testes de loup arrachées d'argent .2.1. cy dessoubz descriptz, entouré des ordres du Roy et couronné d'une couronne comtalle; l'aultre est en fusée où sont les armes de la maison du surnom Chabot-Jarnac qui sont champées d'or à trois chabots de gueules peris en pal .2.1., entourées d'une cordelière et couronnées d'une couronne comtalle. Au costé gauche de ladite chappelle, vis à vis de la susdite figure et table de marbre, il y a une autre figure en bosse beaucoup plus grosse et beaucoup plus grande que la précédente, représentant un homme jusques à la ceinture armé de cuirasse; par dessus, le cordon de l'ordre et une escharpe blanche, tenant en sa main droicte un baston de maistre et mareschal de camp et en l'autre la poignée de l'espée, la teste d'icelle descouverte, portant une longue barbe et les cheveux courts; au dessus de laquelle figure il y a une table de marbre noir pareille de grandeur à la précédente, depuis le hault de laquelle tirant vers le melieu est gravé un escusson d'armes en ovalle de la Chastre qui porte (comme dessus a esté expliqué) de gueules à une croix ancrée et vairée, escartelé de Saint-Amadour qui porte de gueules à trois testes de loup arrachées d'argent .2.1. timbrées d'un armet taré de front, lambrequiné des émaux dudict escu, ledict timbre surchargé d'un cimier d'une teste de mort au tortil et, pour supports et tenants dudit escu, deux lyons d'or. Au dessoubz de cet escusson, dans ladite table, sont gravez ces mots en grosses lettres d'or : HAULT ET PUISSANT SEIGNEUR, MESSIRE CLAUDE DE LA CHASTRE, BARON DE LA MAISONFORT, SANDRAY, NOUAN LE FUSELIER, LA FERTHÉ, CHEVALIER DES ORDRES DU ROY, CAPITAINE DE CENT HOMMES D'ARMES DE SES ORDONNANCES, BAILLY ET GOUVERNEUR DU BERRY, GOUVERNEUR ET LIEUTENANT GÉNÉRAL POUR SA MAJESTÉ DE LA VILLE D'ORLÉANS, CAPITAINE DE LA GROSSE TOUR DE BOURGES, CONSEILLER DU ROY EN SES CONSEILS D'ESTAT ET PRIVÉ ET MARESCHAL DE FRANCE, LEQUEL A SERVI SIX ROYS, ASÇAVOIR HENRY SECOND, AUX GUERRES DE PIEDMONT ET D'ITALIE, FRANÇOIS SECOND, CHARLES NEUFIESME, HENRY TROISIESME, HENRY LE GRAND QUATRIESME ET LOUIS TREIZIESME, A PRÉSENT RÉGNANT, et a faict faire cette épitaphe en l'année présente 1611. Au dessus d'icelle table de marbre, il y a un casque de couleur d'eaue à filures d'or. Au droict dudict casque, hors la chappelle, sont attachez (au plus gros pillier sortant de la muraille) des gantelets de mesme couleur d'eaue à filures d'or, et, au dessoubz d'iceux, une espée dont la garde est dorée et le fourreau de velours noir et, a costé de ladite espée, une paire d'esperons dorez. Au droict, tirant au dehors de ladite chappelle, y a une lance peinte de noir et, plus hault, du mesme costé tirant vers la voulte, est attachée une cornette et de l'autre costé, vis a vis, un guidon, les deux de damas blanc parsemez de flames et plus hault dans la voulte au dehors de ladite chappelle et au devant d'icelle est suspendue une cotte d'armes de velours noir ayant des croix de satin blanc par le devant et par le derriere. Plus bas, du costé droict, en entrant en ladite chappelle, au dessoubs dudict guidon, il y a un escu de bois en forme de bouclier attaché au bout d'un fer sortant de la muraille, sur lequel escu sont armoyez de part et d'autre deux escussons aux armes de la Chastre et Saint-Amadour, entourez des ordres du Roy, traversées en sautoir de bastons de mareschal de France. A la clef de la voulte de ladicte chappelle y a un pareil escusson entouré des ordres du Roy et couronné d'une couronne comtalle. » — N° 96. Description des meubles du château de Turly appartenant à l'archevêque de Bourges. — N° 99. Inventaire des biens délaissés par Anne Le Maire, veuve de Jacques Mercier, docteur régent de l'Université de Bourges. — N° 103. Inventaire des papiers et titres trouvés à l'archevêché à la mort de Roland Hébert, archevêque de Bourges. — N° 105. Codicille rédigé par dame Marie Geoffrion, veuve d'Étienne Mercier, en son vivant, docteur en médecine. — N° 107. Engagement pris par Imbert Piot, maître charpentier, envers les échevins de la ville de Bourges représentés par Jean Lejuge, maître maçon et entrepreneur, conducteur des travaux de la chapelle Saint-Roch, proche la maison de santé, de faire la charpente de ladite chapelle moyennant la somme de 100 livres tournois. Cette charpente devait être surmontée d'un clocher à six pans. — N° 109. Continuation de bail, pour deux ans, de la cure d'Ennordres à messire Pierre de Juvignay. — N° 116. Engagement pris par Pierre Martin et Edme Nicon, maîtres serruriers, envers Jean Lejuge, maître maçon et entrepreneur, de fabriquer et poser toutes les pièces de fer nécessaires pour huit fenêtres de l'église des Carmélites. — N° 122. Inventaire des meubles délaissés dans l'hôtel archiépiscopal par monseigneur Roland Hébert. A remarquer, folio 4, « huict pièces de tapisserie de haulte lice représentant l'histoire de Saint Paul dont ladite salle est tapissée, laquelle tenture de tapisserie n'a esté prisée d'autant que par ledit seigneur archevesque elle a esté léguée aux venerables doyen, chanoines et chappitre de ladite église de Bourges par son testament; un petit tableau estant dans la cheminée représentant la Samaritaine... ; dans la chappelle dudit palais, un vieil tableau représentant Notre Seigneur au sépulchre » ; X sous

folio 5 v°, « une tante de tapisserie de Flandre en huict pièces représentant l'histoire d'Ester prisée IIc livres ». D'autres tableaux et tapisseries sont encore cités dans cet inventaire. — N° 128. Inventaire et vente de meubles appartenant à Laurent Le Vagneux, en son vivant, chirurgien ordinaire du prince de Condé, déposés au logis du Roi à Bourges.

E. 2510. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1639-1640. — N° 9. Constitution d'une rente de 111 sous 3 deniers tournois par René Coutin, bourgeois, en faveur de Jean Lejuge, maître maçon, moyennant la somme de 100 livres tournois. — N° 29. Vente, par Jean Germain, sergent royal, à messire Étienne Depardieu, greffier des affaires communes de la ville de Bourges, du lieu de Bélâbre. — N° 36. Engagement pris par Gaspard Perolles, maître charpentier, demeurant en la paroisse de Cuzay-Sainte-Radegonde, près Dun-le-Roi, envers Jean Lejuge, maître entrepreneur de Bourges, de faire, moyennant la somme de 50 livres tournois, la charpente d'un corps de logis dans le lieu de Terlant sis en ladite paroisse de Sainte-Radegonde. — N° 51. Ratification, par Charles Depardieu, avocat en Parlement, de la vente faite le 17 décembre 1639 chez Agogué, notaire de Graçay, par noble homme Étienne Bienvenu, conseiller du Roi, à messire Jean David, pour le prix de 2.000 livres tournois, de l'office de lieutenant général civil et criminel au siège de Mehun-sur-Yèvre et de celui de commissaire examinateur et enquêteur audit siège. — N° 58. Compte rendu par Michel Genoillat, de la succession de Claude Bourdaloue, mari, en son vivant, d'Anne Mazelin, maintenant épouse de Claude Stample, trésorier de la maison du prince de Condé.

E. 2511. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

1641-1643. — Année 1641. N° 2. Apprentissage d'apothicaire. Jean David, écolier étudiant en l'Université de Bourges, se met en apprentissage pour trois ans chez sire Jacques Robinet, marchand, maître apothicaire, qui devra lui apprendre son métier pendant ledit temps et, en outre, le loger et nourrir « honnestement selon sa qualité et condition, » à charge par ledit David de lui payer la somme de 200 livres tournois et, en plus, celle de 25 livres tournois, tant à cause de son blanchissage que « pour le velours » de la dame Robinet. — N° 5. Engagement pris par François Geoffre et Edme Le Maistre envers messire Jean Monjardet, procureur au présidial de Bourges, « de façonner des façons, d'essarter, tailler, lier et assarmenter » un arpent de vigne, moyennant la somme de 24 livres tournois. — N° 7. Délibération des habitants de la paroisse Saint-Oûtrille, portant payement de 35 livres au sculpteur qui a fait le tabernacle de l'autel. Ce tabernacle avait coûté 180 livres. — N° 14. Engagement pris par Jean Muzard, maître charpentier, envers Jean Lejuge, maître entrepreneur de Bourges, de faire un escalier et d'autres menues réparations dans le grand bâtiment du sieur Gougnon, avocat, sis au village du bois de Vesvre, le tout moyennant la somme de 100 livres tournois et un poinçon de demi vin. — N° 28. Engagement pris par Anne Poullet, maître joueur d'instruments, demeurant en la paroisse Saint-Ursin, envers René Dutartre, sieur de Marmignolles, chef de panneterie de la maison du prince de Condé, « de loger et nourrir honnestement et tenir en pension » pendant un an Louison et Anne Dutartre, ses enfants, à charge par ledit Dutartre de lui fournir un quarteron de fagots, un cent de bûches, une pièce de vin de Sancerre, deux setiers de blé méteil, dix livres de beurre frais et une douzaine de fromages. — N° 30. Apprentissage de barbier-chirurgien : Blaise Maussant, maître barbier-chirurgien, s'engage à loger et nourrir pendant un an Geoffroy Kirkham, serviteur d'Édouard Moore, gentilhomme anglais, demeurant en la ville de Bourges, en la paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud, et à lui enseigner son métier, à charge par ledit Moore de lui payer la somme de 75 livres tournois. — N° 39. Prise de possession, par messire Jean Cahier, archiprêtre de Vesdun, agissant au nom de monseigneur Armand de Bourbon, abbé de Molesme, du prieuré de Saint-Jean de la Roche-Guillebault, au diocèse de Bourges. — N° 43. Mariage de messire Charles Godefroy, procureur en l'élection et grenier à sel de Bourges et receveur du chapitre de la Sainte-Chapelle de Bourges, d'une part, avec dame Anne Le Syeur, veuve de Léonard Jaquesson, en son vivant, sieur de la Rozée, capitaine pour le prince de Condé de son château de Vallery, d'autre part. — N° 45. Engagement pris par les sieurs Gabriel Quelet et Jean Ganet, envers Jean Lejuge, maître entrepreneur, de faire la maçonnerie d'une grange en la métairie de Pisseret, paroisse de Morthomiers. = Année 1643. N° 51. Règlement de compte entre le sieur Jean Lejuge, maître entrepreneur, et Jean Gaultron, laboureur. Ce compte porte sur la gestion par ledit Gaultron de la ferme de Pisseret qui appartenait audit Jean Lejuge. — N° 66. Engagement pris par le sieur Jean Lejuge, maître entrepreneur, envers Jean Chenu, écuyer, sieur du Plaix, de faire différents travaux au lieu du Plaix, en la paroisse de Levet, moyennant la somme de 800 livres tournois. —

Nº 93. Mariage de messire Pierre Gauldrion, bourgeois, demeurant en la paroisse de Saint-Pierre-le-Marché, fils de messire Jean Gauldrion, sergent des tailles en l'élection de Berry, et de Françoise Charlemagne, d'une part, avec Catherine Lejuge, fille de messire Jean Lejuge, « maître architecte et entrepreneur », et de Catherine Fauvice, d'autre part. Ladite Catherine Lejuge agit de l'autorité de ses père et mère et de messire Simon Parfaict et Robert Baucheton, bourgeois de la ville de Graçay et fermiers de ladite seigneurie de Graçay, à cause de Françoise et Catherine Lejuge, ses sœurs, de Germain Lejuge, Jean Lejuge, écoliers, ses frères, Gabrielle, Anne et Claude Lejuge, ses sœurs, messire François Fauvice, curé d'Humbligny, son oncle. La future apportait en dot la somme de 2.500 livres, le futur celle de 1.500.

E. 2512. (Liasse.) — 122 pièces, papier.

1644-1649. — Nº 23. Engagement pris par Jean Lejuge de faire, moyennant la somme de 550 livres tournois, diverses réparations au logis de Saint-Sébastien sis en la rue Bourbonnoux, appartenant au sieur René Cerisier, bourgeois. — Nº 27. Engagement pris par Hugues Vallade, maître charpentier, demeurant en la ville de Châteauroux, envers Jean Lejuge, maître entrepreneur, de faire, moyennant la somme de 300 livres tournois, différents ouvrages aux châteaux de Bommiers, Vouillon et Brives. — Nº 38. Engagement pris par Gilles Quentys et Jean Bussières, maîtres couvreurs, envers Jean Lejuge, de couvrir les bâtiments du Pereau et du château de Jussy, moyennant la somme de 300 livres tournois. — Nº 47. Mariage de messire Charles de Saint-Gelais de Luzignan, du Puy, chevalier, marquis de Saint-Gelais, fils de messire Josué de Saint-Gelais de Luzignan, d'une part, avec demoiselle Charlotte-Louise de Laloë, fille de messire Claude de Laloë, chevalier, baron dudit lieu, capitaine lieutenant de la compagnie des gendarmes du duc d'Enghien, commandant en la ville de Bourges en l'absence du prince, et de dame Anne de Rochefort, d'autre part. Chacune des parties apportait en dot la somme de 10.000 livres..... L'acte est passé au grand parloir de l'abbaye de Saint-Laurent, le 8 octobre 1646. — Nº 49. Testament de messire Jacques Guesnyer, conseiller du Roy, élu en l'élection de Bourges, avocat au Parlement. Il lègue à l'église de Saint-Jean-le-Vieil la somme de 100 livres. — Nº 52. Testament de Charles Barbier, novice capucin ; il lègue tous ses biens à Catherine Barbier, sa cousine, femme de noble homme Claude Desfriches, à charge par celle-ci de payer la somme de 472 livres, montant de ses dettes et frais nécessaires pour sa profession, celle de 140 livres pour la pension de son frère et celle de 50 livres pour le payement de messes qui devront être célébrées à l'intention de son père. — Nº 57. Vente, par Gilles Lesperon, voiturier par eau, demeurant au bourg de Veretz en Touraine, à Jean Lejuge, maître maçon, « de soixante milliers d'ardoise grosse, rousse, noire, bonne, marchande et recepvable, avec un cent de carreaux aussi d'ardoise d'unze à douze poulces en quarré et d'espoisseur convenable », à raison de 13 livres par chaque millier d'ardoises et de 30 livres pour le cent de carreaux. — Nº 61. Défense faite par Jean Mercier, recteur de l'Université de Bourges, au sieur Renoult Pineau, scribe de ladite Université, de délivrer un acte rédigé par quelques docteurs. Ces docteurs, d'après ce que prétendait Jean Mercier, n'étant pas régents n'avaient aucun droit de rédiger un acte intéressant toute l'Université. — Nº 64. *Adcense*, pour une durée de cinq ans, par sœur Louise de la Passion, prieure des Carmélites de Bourges, à monseigneur d'Hardivilliers, archevêque de Bourges, à raison de 300 livres tournois par an, du logis de Plaimpied, « où feu monseigneur le Prince faisoit sa demeure lorsqu'il estoit en cette ville de Bourges..., la jouissance et usufruict duquel logis de Plaimpied a esté donné audit couvent des Carmélites par madame la Princesse douairière de Condé ». — Nº 67. *Adcense*, par Étienne Mercier, avocat du prince de Condé, agissant au nom de messire François de Nesmond, abbé de Chézy, à Antoine Delard et Antoine Hubert, marchands, à raison de 2.700 livres tournois par an, du revenu temporel du prieuré de Reuilly. Les preneurs devaient jouir de tous les droits dépendant du revenu dudit prieuré et, en particulier, « du droict de banvin qui est de vendre à trois diverses fois en l'année trente tonneaux du vin du cru des vignes dudit prioré. » — Nº 70. Testament de Catherine Barbier, veuve de Pierre Boeneau, sieur du Vernillet, et à présent femme de noble Claude Desfriches, conseiller du Roi au siège de la prévôté de Bourges. Elle veut que son corps soit enterré « en l'église des Pères Jacobins de cette ville, au lieu où feu son père a esté inhumé qui est dans le chœur de ladite église devant les ballustres du grand autel » ; elle lègue aux Pères Jacobins la sommes de 350 livres tournois, à charge pour eux de dire à perpétuité, tous les ans, trois services solennels à son intention et, en outre, « à la charge que sondit héritier pourra faire mettre un épitaphe dans le chœur de ladite église à l'endroict où ils trouveront bon, faisant mention de la présente fondation ». — Nº 72. Apprentissage de tailleur de pierre : Léonard Augier, maître tailleur de pierre, s'engage à loger et nourrir pendant un an Jean Lasnier et à lui

apprendre son métier. — N° 78. Engagement pris par Antoine Jailhet, curé de la paroisse de la Chapelotte, en la châtellenie de la Rocheguillebault, envers Armand de Bourbon, prince de Conti, de dire ou faire dire en la chapelle Saint-Jean, située près le château de la Rocheguillebault, chapelle qui est celle du prieuré, une messe basse tous les vendredis de chaque semaine ou, à défaut, un autre jour, moyennant la somme de 30 livres tournois par an. — N° 102. Vente, par René Cerisier, marchand, à Antoine Boesseau, chanoine de l'église collégiale de Notre-Dame-de-Salle, pour le prix de 4.000 livres tournois, d'une maison sise en la rue Bourbonnoux, où pend pour enseigne l'image de *Saint Sébastien*, comprenant deux grands corps de logis avec une grande porte *chartière* sur la rue, joutant, par devant, ladite rue Bourbonnoux, par derrière, la rue tendant de la *Truie qui file* à Charlet, d'un côté, le logis où pend pour enseigne le *Sauvage*, d'un autre, la maison de Léonard Boursault, bourgeois de Bourges.

E. 2513[1] (Liasse.) — 142 pièces, papier.

1650-1653. — Année 1650. N° 5. Mariage de Michel Boisaujon, maçon, avec Jeanne Corbinon, fille de Jean Corbinon, aussi maçon. — N° 15. Réception d'Anne Lejuge, fille de Jean Lejuge, maître entrepreneur, au couvent de Notre-Dame-de-Bussière en la ville de Bourges ; ladite Anne était âgée de 15 ans ; son père devait payer la somme de 3.000 livres pour sa dot. — N° 20. *Adcense*, pour une durée de neuf ans et moyennant la somme de 700 livres tournois, à François et Simon Habaulx, par messire Paul Lelarge agissant au nom de messire Maximilien de Rochefillet, abbé commendataire de Lorrois, de la métairie de Saint-Aubin en la paroisse de Marmagne. — N° 25. Description des meubles et effets trouvés au logis de feu messire Marc-Antoine Dominicy, docteur régent en droit de l'Université de Bourges. Il n'y a à remarquer dans cet inventaire que la description des livres qui sont assez nombreux. — N° 42. Description, par messire Jean Lejuge, « maître architecte et entrepreneur », des réparations à faire à l'une des métairies de Bioust, sise en la paroisse de Jussy. — N° 43. Cession, par Gilles Boué, marchand, à Nicolas Bernardin, portier d'Auron, et Silvain Hodeau, de la ferme de l'imposition du bois ouvré et non ouvré et du charbon entrant en la ville de Bourges, pendant un an, ladite ferme prise par lui en *adcense* des échevins, moyennant la somme de 680 livres tournois. = Année 1651. N° 64. Foi et hommage rendus au duc d'Enghien par Jean Marpon, sieur du Chezau et d'Oellon, à cause du fief d'Oellon, sis en la paroisse de Barlieu. = Année 1652. *Adcense*, pour sept ans, par Jacques Carquet, écuyer, agissant au nom d'Étienne Fauveley, porteur du commun de la maison du Roi et concierge des prisons royales de Bourges, à Jean Chaumard, marchand, moyennant 250 livres tournois par an, de la Conciergerie de ladite ville de Bourges. — N° 75. Fondation, en l'église des Pères Jacobins, par demoiselle Marguerite Mahon, veuve de noble homme Philippe Labbe, en son vivant, sieur de Champgrand, d'une grand'messe à diacre et sous-diacre, qui devra se dire à perpétuité tous les premiers jeudis du mois, et d'un salut qui devra se célébrer les mêmes jours. En raison de cette fondation, « pourra ladite damoiselle touteffois et quantes faire mettre un marbre auprès de l'épitaphe dudict défunct sieur de Champgrand, dans lequel elle fera mention de ladite fondation ». Ladite Mahon donnait, pour cette fondation, la somme de 600 livres tournois. — N° 76. Prise de possession de l'abbaye de Chalivoy par Jean Poubeau, procureur au bailliage de Berry, agissant au nom de messire Abraham Girard, nommé abbé commendataire de ladite abbaye. Il n'y avait alors dans l'abbaye que le prieur Cyr Poan, « les deux autres religieux estans absents et estudians en la ville de Nevers ». = Année 1653. N° 131. Vente, par Alexandre Milon, écuyer, sieur des Fontaines, commis général des gabelles en Berry, à messire Claude Vignes, sieur de la Rivière, pour le prix de 1550 livres tournois, de l'office de commissaire-examinateur en l'élection de Châteauroux, aux gages de 200 livres tournois par an et de 4 sous sur chaque paroisse de l'élection.

E. 2513[2]. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1654. — N° 2. Engagement pris par Jean Prault, vigneron, envers Marie Marchandon, « de bien et deuement faire pendant cette année de toutes façons en temps et saison deue, au dire de gens à ce cognoissans et suivant la coustume de ce pays et duché de Berry, sçavoir : tailler, proigner, marrer, biner, accoler..... une pièce de vigne contenant deux arpents et demy, située au vinoble du Puits-Saint-Estienne, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, ... le présent marché faict moyennant le prix et somme de quatre-vingt-dix livres tournois..... sçavoir, à la tailleure et proigneure trente-cinq livres, à la marrure pareille somme de trente-cinq livres et à la binure et accollagge vingt livres ; sera tenu ledit Prault faire cent crots ou fossez par toute ladite vigne, fera assermenter et amasser en javelles le serment qui proviendra de ladite pièce de vigne et sortir lesdites javelles de ladite vigne, d'où ladite vefve les fera charroyer à son proffit, pour lequel assermentage et sortie elle luy a promis payer vingt solz ». —

Vente, par Claude Stample, à messire Gilles Augier, avocat au siège présidial de Bourges, de maisons et corps de logis sis devant la place des Quatre-Piliers, rue Jacques-Cœur, renfermant dans une partie le Bureau des finances. — N° 21. Transaction pour la succession de la demoiselle Stample, femme de Claude Stample. — N° 23. Promesse faite par le sieur Georges Androdias, marchand papetier, demeurant au bourg de Crécy, à sire Jean Cardinal, marchand demeurant en la ville de Bourges, paroisse de Saint-Jean-le-Vieil, de lui payer « la somme de 294 livres restante à payer de deux obligations de plus grande somme receues par Pastoureau et Nibelle, notaires royaux à Bourges, les XXIXme octobre 1649 et XXIIme mars 1650, pour le payement de laquelle ledit Androdias et prudent homme Guillaume Hervey, marchand demeurant en la ville de Mehung, se sont solidairement... obligez et obligent de fournir chacune sepmaine, à compter de ce jourd'huy et continuer sans interruption jusqu'au parfaict payement d'icelle somme, vingt rames de papier fin et commun, au prix de vingt-cinq solz le commun et de trente-cinq sols le fin ». — N° 39. *Adcense*, par Jean Marpon, écuyer, sieur d'Oellon, procureur de messire François de Laubespine, à noble Pierre de Laverdant, sieur de la Maisonneuve, pour une durée de 6 ans et à raison de 6.600 livres tournois par an, du revenu de la seigneurie de Sagonne. — N° 42. Donation entre vifs passée entre Nicolas de Vignolles, écuyer, seigneur de Mautour, et dame Anne Vetus, son épouse. — N° 45. Main-levée donnée par Robert Hodeau, sieur du Tronçay, agissant comme exécuteur testamentaire d'Anne Mazelin, à Claude Stample, conseiller et maître d'hôtel du Roi, époux de ladite Anne Mazelin, de la saisie par lui faite des bagues et joyaux de ladite dame, ledit Stample s'étant obligé à payer les frais *funeraux* et legs pieux faits par son épouse.

E. 2513 ⁵. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1655-1661. — Année 1655. N° 1. Contrat de mariage d'Ignace de Sauzay, écuyer, sieur de Thérieux, fils de Charles de Sauzay, écuyer, sieur dudit lieu, et de Françoise de la Coste, à présent femme de Germain Monicault, sieur de la Chaulcée, avec Marie Heurtault, fille de Gilles Heurtault, en son vivant, docteur et professeur en la Faculté de Médecine de l'Université de Bourges, et de Catherine Catherine Piat : « A esté dict, consenti, convenu et accordé que les futurs espoux seront communs en tous biens meubles, acquests et conquests immeubles qu'ils ou l'un d'eux feront durant et constant leur mariage et communauté ; pour laquelle communauté acquérir, de la part de ladite future, iceluy futur la prendra à ses biens et droictz tels qu'ils luy sont acquis par le deceds de ses père et mère, ayeulle et frères, sur lesquels biens en sera pris la somme de quatre mille livres qui entrera en ladite communauté et, outre, sera pris la somme de cinq cens livres pour l'habiller d'habits nuptiaux et le surplus desdits biens sortira nature de propres à elle et aux siens de son estre et ligne, soit que l'employ en soit faict ou non ; et de la part dudit futur, les beau-père et mère d'iceluy luy bailleront la somme de douze mille livres, sçavoir la somme de six milles livres pour tous les droicts hereditaires dudit futur à lui escheus, tant par la succession de son père que successions collatérales de ses frères et sœurs decedez ou professes, en ce compris la succession future de damoiselle Catherine de Sauzay, sœur d'icelluy futur, à présent novice au Couvent des Ursulines d'Yssoudun, à escheoir par sa profession future ; deux mille livres pour le préciput et droict d'aisnesse dudit futur... ; et le surplus, montant la somme de quatre mille livres, sur et en advancement de la succession de sadite mère ». — N° 12. Acceptation, par messire François de Nesmond, docteur en Sorbonne, abbé de Chézy, de la nomination faite de sa personne comme député du second ordre de l'assemblée provinciale du clergé de la province de Bourges. — N° 18. Abandon, par Claude Stample, écuyer, sieur de Villarçon, d'une rente annuelle de 4 livres tournois et de deux poules, donnée par Anne Mazelin, son épouse, à l'église des Jacobins, pour la fondation d'un salut annuel et perpétuel qui devait être célébré le jour de la nativité de Notre-Dame, le 8 septembre. — N° 27. Opposition formée par noble homme Gabriel Crublier, sieur du Casson, agissant au nom des élus et habitants de Châteauroux, à l'établissement dans la ville d'Issoudun, d'une Élection en chef. = Année 1656. N° 7. Contrat de mariage de messire Claude Ragueau, procureur au bailliage et siège présidial de Bourges, avec Madeleine Gaudart : le futur agit de l'autorité de messire Jean Ragueau, son père, d'Anne Bonnet, sa belle-mère, de Pierre Ragueau, lieutenant au bailliage de Châteauneuf, son oncle, de Paul Ragueau, chanoine en l'église collégiale de Châteauneuf, son frère, de François Boumon, maître apothicaire, son beau-frère, à cause d'Andrée Ragueau, sa sœur, de Pierre Delard, avocat au bailliage et siège présidial de Bourges, son beau-frère, à cause de Françoise Ragueau, sa sœur, Jean et Martin Ragueau, ses frères. — N° 75. Engagement pris par Pierre Menicier, jardinier, envers Jean Marpon, sieur d'Oillon, trésorier général au Bureau des finances, procureur de messire François de Laubespine, « de bien et deuement faire de toutes façons, par chacun an, le jar-

din estant au logis de Jacques Cœur », pendant une durée de cinq ans, moyennant la somme de 30 livres tournois par an. — N° 80. Apprentissage de François Gibard qui s'engage à servir pendant trois ans, « pour apprendre la function et traffic de marchand de soye », Jean Hemeré qui devra le nourrir, loger et blanchir, à charge par ledit Gibard de payer la somme de 300 livres pendant ledit temps. — N° 91. Testament de messire Pierre Roger, lieutenant au bailliage des Aix : il déclare vouloir être enterré en l'église Saint-Oûtrille. — N° 130. Engagement pris par messire Jacques Jardin, maître barbier et chirurgien demeurant au bourg des Aix, envers messire Aignan de Boisrouvray, procureur au siège présidial de Bourges, de nourrir et loger son fils pendant deux ans et de lui enseigner « l'art et vaccation de barbier et chirurgien le plus doucement et aymiablement que faire se pourra, sans lui faire outrage en sa personne », à charge par ledit de Boisrouvray de lui payer la somme de 140 livres tournois et, en outre, celle de 10 livres tournois pour le blanchissage de l'enfant. — N° 148. Foi et hommage rendus par Henri de Bourbon, prince de Condé, à Charles de Gonzagues, duc de Nivernais, pour sa terre de Tresnay.

E. 2513 [4]. (Registre.) — 487 feuillets, papier.

1629-1634. — Affaires du prince de Condé. — Folio 1. Vente, par Pierre Brossard, sieur d'Anjou, au prince de Condé, pour le prix de 2.500 livres tournois, de l'usufruit de l'office de sous-prévôt en l'abbaye de Déols (7 septembre 1629). — Folio 3. Procuration donnée par le Prince à noble Jean Damours, son maréchal de logis, de recevoir de messire Pierre-Louis de Reich, trésorier de la bourse du pays de Languedoc, la somme de 65.000 livres tournois, à lui due par obligation passée le 15 octobre 1628 devant Fazen, notaire royal de Carcassonne (28 novembre 1629). — Folio 5. Bail, par le même, pour une durée de neuf ans, à Pierre Brossard, écuyer, sieur d'Anjou, à raison de 1.300 livres tournois par an, de la seigneurie de Bitré, dépendant de la seigneurie de Déols, et des revenus de la chambrerie de la seigneurie de Saint-Gildas (7 décembre 1629). — Folio 9. Payement, par le même, à Robert du Tellier, écuyer, sieur des Roziers, de la somme de 1.200 livres, pour amortissement d'une pension de 200 livres qu'il lui payait chaque année, en vertu des bulles des papes Grégoire XV et Urbain VIII (9 décembre 1629). — Folio 11. Résignation, par messire Philippe Barrault, du prieuré de Saint-Austrégesille, au diocèse de Limoges, entre les mains du prince de Condé, patron dudit prieuré, à cause de son duché de Châteauroux, « pour, par mondit seigneur, en vertu des présentes, nommer et présenter audit prioré à monsieur le reverendissime évesque de Limoges telle personne qu'il luy plaira » (10 décembre 1629). — Folio 13. Bail, par le prince de Condé, au sieur Louis Pierre, garennier dudit seigneur en sa terre de Vallery, pour une durée de neuf ans et moyennant 300 livres tournois par an, « des garennes tant du parc que celle hors iceluy appellée le bois Guimier » du château de Saint-Maur-des-Fossés, « pour ce qui est des lapins et bestes puantes seulement, se réservant mondit seigneur toute autre gibier et principalement des lièvres que ledit Louis Pierre ne pourra tuer, à peine de soixante livres d'amende » (20 décembre 1629). — Folio 15. Bail de neuf ans, par le même, à Pierre Petit, maître du mail de la ville de Bourges, à raison de 100 livres tournois par an, du « jeu du mail estant entre la porte de Saint-Sulpice et celle de Saint-Ambroix, hors les murailles de cette ville » (22 décembre 1629). — Folio 17. Bail de sept ans, par le Prince, à Jean Richard, marchand de Châteauroux, moyennant la somme de 160 livres tournois par an, de la seigneurie de l'Hostier, en la paroisse de Luant (27 décembre 1629). — Folio 21. Quittances données par lui à messire Jacques Viguer, conseiller du roi en ses conseils d'État et Privé, pour les terres de la Falaise, Francastel et Breteuil (30 décembre 1629). — Folio 27. Procuration donnée par lui à Claude Viguer de percevoir les sommes qui lui sont dues en Bretagne (7 mars 1630). — Folio 29. Procuration donnée au même de « retirer les articles secrets et particuliers qui ont esté reciproquement faits entre mondit seigneur et le sieur comte de Boizeon » (7 mars 1630). — N° 35. Lettres de souffrance accordées par le Prince à messire Jacques de Fouchier, sieur de Chaulmasson, pour la terre de Seury, relevant, en partie, de la terre de Baugy (19 mars 1630). — Folio 49. Bail de six ans passé par le prince de Condé, à Oudard Cornua, à raison de 8.500 livres tournois, des droits lui appartenant sur l'élection et grenier à sel de Saint-Amand (22 mai 1630). — Folio 53. Consentement donné par lui à l'incorporation du prieuré de Saint-Martial d'Épineuil à la maison de l'Oratoire, fondée par lui en la ville de Bourges (30 mai 1630). — Folio 63. Engagement pris par Claude Genieulle, maître maçon demeurant en la ville de Mehun, envers le prince de Condé d'exécuter, moyennant la somme de 3.300 livres tournois, les réparations du château de Vallery, suivant le devis dressé le 27 mai de la même année pardevant le bailli de Vallery (1er juin 1630). — Folio 89. Inventaire des meubles qui étaient au logis de Plaimpied et qui ont été transportés en la ville de Bourges, au *Logis du roi* appartenant au prince de Condé. Beaucoup de tapisseries sont énumérées, mais

sans l'indication des sujets. Les autres objets ne paraissent pas être d'une grande valeur. — Folio 95. Inventaire des meubles de deuil qui se trouvaient en la chambre de la mère du prince de Condé à Paris et qui ont été apportés à Bourges. — Folio 99. Inventaire des meubles qui sont dans les chambres du prince de Condé, au logis de Jacques Cœur à Bourges. — Folio 105. Devis des réparations à faire pour le prince de Condé au château de Saint-Florent. Il s'agissait surtout de menues réparations ; à remarquer cependant l'article suivant : « Faire la charpente du... portal toute neufve, d'autant qu'il n'y en a aucune qui sera faict en pavillon, de bon bois, de longueur et grosseur convenable, qui sera couverte d'ardoise rousse noire attachée avec clou sur de bon doin », et, ailleurs, la mention de la construction d'un autel dans la chapelle, de la pose des vitres et du percement d'un trou au dehors pour mettre une cloche. Le montant de la dépense s'élevait à 2.000 livres tournois. Les travaux devaient être dirigés par Jean Lejuge (12 novembre 1630). — Folio 111. Quittance donnée par Jean Lejuge, de la somme de 2.000 livres tournois, pour réparations par lui faites en la baronnie de Montfaucon (18 janvier 1631). — Folio 127. Procuration donnée par le prince de Condé à Jean Bouffet, sieur de Galifard, receveur général de sa maison, de recevoir du receveur général de la généralité d'Orléans la somme de 11.438 livres tournois, à lui due, de rente annuelle sur ladite généralité (18 javier 1631). — Folio 129. Vente, par Amadour de la Porte sieur d'Issertieux, écuyer, au prince de Condé, pour le prix 23.000 tournois, du lieu, terre, justice et seigneurie de la *Forest-Graillet*, près Culan (20 janvier 1631). — Folio 137. Reconnaissance, par messire Jacques Cordier, sieur du Buisson, contrôleur de l'écurie de la maison du prince de Condé, de l'acquisition par lui faite, au nom de son maître, le 16 octobre 1612, de la baronnie de la Rue d'Indre, en Blaisois, pour la somme de 30.000 livres tournois (28 décembre 1631). — Folio 141. Procuration donnée par le prince de Condé à François Chappus, écuyer, sieur des Monts, de percevoir pour l'année 1632 les revenus attachés à la charge de capitaine et gouverneur de la ville et du château d'Issoudun à lui donnée par le Roi (28 décembre 1631). — Folio 153. Procès-verbal de réception par Antoine Fayard, maître maçon demeurant en la ville de Bourges, et Nicolas Clément, maître couvreur demeurant aussi en la ville de Bourges, des travaux exécutés par Jean Lejuge au château de Saint-Florent (3 février 1632). — Folio 167. Foi et hommage rendus au prince de Condé, par messire François Leveau, sieur de la Plaine, à cause du lieu de Corgy (19 février 1632). — Folio 175. Opposition formée par le prince de Condé à la création en la ville de Bourges, d'un chevalier du guet (20 février 1632). — Folio 179. Ratification, par le R. P. Jean-Baptiste Rollin, recteur du collège de la Compagnie de Jésus établi en la ville de Bourges, du contrat de transaction passé le 16 octobre 1627 entre le prince de Condé et les P. P. Jean Filleau et Jean Fouessey et en vertu duquel ledit prince de Condé avait fait don au collège de la ville de Bourges d'une rente de 4.000 livres, pour se libérer de la fondation d'un collège de la Compagnie de Jésus en la ville de Châteauroux (20 févrieur 1632). — Folio 181. Description des objets de la chapelle de Saint-Florent. — Folio 197. *Adcense*, par messire François Lesyeur, agissant pour le compte de messire Charles de Laubespine, marquis de Châteauneuf, au prince de Condé, pour le temps de trois ans et moyennant la somme de 250 livres tournois par an, d'une grande maison, sise en la paroisse de Saint-Austrégesille, appelée vulgairement la maison de Monsieur de Limoges, habitée présentement par messire Adam le Changeur (7 avril 1632). — Folio 198. *Adcense*, par le même, pour une durée de trois ans et moyennant la somme de 500 livres tournois par an, au prince de Condé, du grand logis vulgairement appelé le logis de Jacques-Cœur (7 avril 1632). — Folio 203. Inventaire fait à Bourges, par ordre du prince de Condé, des peintures et tableaux étant en son cabinet de sa maison de Plaimpied : « Premièrement, un tableau du Roy Henry IV, en toille, enchassé en bois, façon d'ébène, couvert de ses armes, numéro 1. Un tableau de longueur de deux pieds et demy ou environ et de largeur d'un pied et demy en toille et en huyle, enchassé en bois aussi façon d'ébène, représentant le Roy à présent régnant, couvert de ses armes, numéro 2. Deux autres tableaux du Roy sur bois, enchassez en bois, façon d'ebène, d'un pied et demy de haulteur ou environ, dont l'un le représente couvert d'armes dorées et l'autre en pourpoint avec son haussecol, lesdites armes et haussecol parsemez façon de diamants, le premier numéro 3, le 2e numéro 4, etc. ». Dans cet inventaire, figurent 94 articles. « Il y a en outre, quatre petits tableaux en papier et du luisant par dessus qui sont enchassez en de petits chassis dorez et 25 autres images en carton découpez sur du satin ». La plupart de ces tableaux étaient surtout sur cuivre et sur marbre. Cet inventaire ne donne le nom d'aucun artiste (17 juillet 1632). — Folio 219. Réglement administratif rédigé par le prince de Condé pour les officiers de l'Élection de Châteauroux et les officiers de ladite ville (29 juillet 1632). — Folio 231. Marché passé par Jean de Goy, maître brodeur demeurant à Bourges, en la paroisse de Saint-Pierre le Puellier, pour la confection d'un lit de broderie pour le prince de Condé.

Ledit de Goy s'engage envers le prince de Condé à « faire, parfaire et parachever de son estat de broderie et en broderie d'or et argent fin et soye un lict de broderie tout vuidé à jour, consistant en trois pantes et trois soubastements et quatre bonnes grâces, le tout conformément au dessein et quarré par ledit Goy fourni et faict, consistant en huict pièces de rapport faictes à fleurs et fueilles, outre le quarré du melieu, et pour cet effect faire unze quarrez de la forme et façon de celuy cy dessus, oultre ceux qui sont faits ; plus cinq aulnes et demie et demy quart de grande campane pour servir de franges auxdites pantes ; en outre vingt-neuf aulnes de petit frangeron de broderie pour mettre à l'entour des dites pantes, soubastemens et bonnes grâces, huict petits carrez de broderie d'or fin de mesme que ceux qui sont faitz, achever et parfaire les enclostures des quarrez faicts et qui ne sont achevez ; rapporter tant lesdites pantes que soubastements sur du satin qui sera fourni par mondit seigneur audit de Goy, lequel satin il parsemera de paillettes et bouillon ou besoin sera, en somme, achever et parfaire entièrement ledit lit de sondit estat de broderie et, pour tout ce faire, fournir de toutes choses à ce nécessaire, soit or, argent et soye, rendre le tout faict et parfaict dans le jour de saint Jehan Babtiste prochain venant... moyennant quoy, mondit seigneur a promis faire payer et bailler audit de Goy, présent, pour ladite besongne la somme de six cens cinquante livres tournois au fur et prorata que ladite besongne se fera par ledit de Goy. Toutes lesquelles pièces cy dessus faictes et à parachever ont esté mises entre les mains de damoiselle Margueritte Mahon, à présent femme de noble Philippe Labbe, sieur de Champgrand, conseiller du Roy au bailliage de Berry et siège présidial de Bourges, gouvernante de monseigneur le prince de Conty, de l'authorité dudit sieur de Champgrand, pour les fournir audit de Goy à mesure qu'il fera icelle besongne, laquelle aussi elle recevra dudit de Goy. En outre, ont esté mises entre les mains de ladite damoiselle sept aulnes un tiers de satin verd brun pour faire partie du rapport desdites pantes, soubastement et bonnes grâces, toutes lesquelles pièces de lit sont un fond tout d'une pièce avec son dossier, la couverture de parade avec douze carres, les trois pentes de dedans, la toillette à laquelle manque deux quarrez et demy, etc... » (Bourges, 28 août 1632). — Folio 235. Engagement pris par Pierre Gillet, maître charpentier, envers le prince de Condé, de lui faire pour le prix de 140 livres tournois, différentes réparations dans ses bâtiments de Baugy (26 août 1632) — Folio 243. Remise, entre les mains de Mathieu Bressillon, concierge du logis de Pleimpied, des clefs de la cave dudit logis. — État des meubles du logis de Pleimpied. « Premièrement, en la chambre de monseigneur, son lit garni consistant en un chaslit de lit sur lequel il y a un lict de plume, trois matras et un cuissin et une couverture picquée, le ciel et les rideaux d'escarlatte, le tout passementé de passement d'or avec les franges d'or par dessus celles de soye...; la chaire de monseigneur couverte de velours rouge et passementée de passement d'argent avec ses franges d'or, argent et soye ; quatre escabeaux plians couverts de velours rouge ; deux formes basses à housse, couvertes de serge rouge avec des passement et frange d'or ». Les autres objets énumérés se trouvaient dans la chapelle, dans l'antichambre ou garde-robes près la chambre de Monseigneur, dans la première des chambres des gentilshommes, dans une autre chambre faisant suite à la précédente, dans la chambre de l'apothicaire, dans la chambre des garçons de garde-robes, « dans la salle basse où mange Monseigneur », dans la salle basse près la susdite, dans la salle du billard, dans la paneterie, dans la salle du commun, dans la chambre des commis, dans la chambre des petits laquais, dans la cuisine, dans la chambre du fauconnier (30 août 1632). — Folio 251. Devis des réparations à faire pour la couverture du moulin de Gaution, dépendant de Baugy (4 septembre 1632). — Folio 253. Procuration donnée par le prince de Condé à messire Claude Stample, de recevoir, en son nom, pour l'année 1633, des officiers royaux de Vierzon et d'Issoudun, les deniers qu'ils doivent payer pour droit annuel (25 novembre 1632). — Folio 255. Dons des entrées de Bourgogne. « Inventaires des vaisselles d'or et d'argent apportées par Monseigneur de son voyage de Bourgongne et des dons et présens à luy faits aux entrées des villes de son dit gouvernement dudit Bourgongne en cette ville de Bourges, faict par le commandement de mondit seigneur, en la présence de Nicolas de Vignolles, escuyer »... *Dijon:* Premièrement, un bassin d'or pur, dans le fond duquel sont trois figures relevées en bosse, représentant Monseigneur, Madame et Monseigneur le Duc ainsy que les vers latins autour le signifient ; sur les bords, les armes de mondit Seigneur et de Madame et plusieurs histoires anciennes avec figures aussi relevées en bosse, pesant dix marcs trois onces et deux gros. *Estats d'Auxonne :* Deux flambeaux d'or pur vermeil, sur la patte de chacun desquels sont aussi burinez les armes de Monseigneur, d'un costé, et celles de Madame, de l'autre, pesans les deux huict marcs et demy et deux gros. *Beaulne :* Deux salières d'or pur ciselé avec chacun trois nimphes par le dessus, le tout d'or, sur lesquelles sont relevées en bosse les armes de Monseigneur, pesants les deux quatre marcs... ». Les

autres villes dont le prince de Condé avait reçu des présents sont Auxonne, Saint-Jean-de-Losne, Semur, Bellegarde, Nuits, Autun et Avallon. Lesdits objets sont confiés à la charge de Nicolas de Vignolles qui promet de les porter au trésor du château du prince de Condé à Montrond (25 novembre 1632). — Folio 257. Autres dons des entrées de Bourgogne. *Chalon-sur-Saône :* « Premièrement, un cadenats d'or pur ciselé, de façon quarrée, soustenu de quatre animaux à face de femme, avec deux boistiers, l'un à sucre et l'autre à sel, et sur le plat est en bosse une déesse Néréïde représentant la Saône, tenant soubz sa main droite une couche d'où sort une rivière et en sa gauche les armes de la ville de Chaalons qui sont trois cercles et, au dessoubs, la ville, pesant cinq marcs, six onces deux gros ; remis dans son estuy de maroquin rouge à fileures d'or doublé de velours rouge sur lequel sont les armes de Monseigneur. — Une médalle d'or pur pesant quatre onces moins un gros, d'un costé de laquelle est représenté Monseigneur avec cette inscription autour : HENRIC. BORBO. COND. PRIM. REG. SANG. PRINC. BURGUND. ET BITURIG. PROREX. de l'autre costé, un Hercule, sortant de sa langue plusieurs fisselles qui tiennent par les oreilles les peuples qui sont autour de luy ; au dessoubs est escript : CABILLO. D.D. M.DC. XXIII. ; remise dans son estuy de largeur et rondeur de la paume de la main, de marroquin rouge doublé de velours rouge. » Les autres villes citées dont le prince de Condé avait reçu des présents sont Bourg-en-Bresse, Belley, Mascay (Masse ?), Arnay-le-Duc, Bar-sur-Seine, Thonon, Châtillon, Montbard et Charolles. « Faict à Bourges en l'hostel du sieur de la Plaine ». Cet acte est suivi de la remise desdits objets au château de Montrond, en présence de Claude Stample, receveur du prince de Condé à Bourges, et de Jean Sarrazin, « mathematicien de monseigneur et intendant de ses fortifications audit Montrond y demeurant ». — Folio 261. Bail passé pour une durée d'un an, par le prince de Condé, au profit de Raymond de la Rippe, marchand, des revenus de son domaine de Vierzon, suivant les clauses insérées dans l'acte du 10 juin 1627, passé devant maître Jean Thiolat, notaire. (27 novembre 1632). — Folio 265. Procuration donnée par demoiselle Anne de Cossay, à Guy d'Anglars, sieur de la Billotière, son mari, de vendre tout ce qu'elle possède en la seigneurie de Tresnay (Crésançy, 25 novembre 1632). — Folio 267. Transaction passée entre le prince de Condé et Anne de Cossay, concernant la terre de Tresnay (29 novembre 1632). — Folios 275 et ss. Actes divers concernant la cession de ladite seigneurie de Tresnay. — Folio 312. Décharge donnée par le prince de Condé à Pierre Bengy, sieur de Nuisement, lieutenant criminel au bailliage de Berry, agissant au nom de Jean Fradet, de la gestion dudit Fradet, en tant qu'il était ci-devant maître d'hôtel du prince et « de tous meubles, munitions, armes et autres choses generalement quelconques qui estoient en la grosse tour de cette (dite) ville de Bourges, desquels ledit Fradet pouvoit estre chargé » (30 mars 1633). — Folio 316. Bail de sept ans passé par le prince de Condé à Antoine Coudriau, jardinier, pour l'entretien de son jardin de Saint-Paul à Bourges. Ledit Coudriau devra « entretenir bien et deuement, au dire de gens à ce connoissans, ledit jardin, tondre les bords et palissades de charmes et les redresser, nettoyer les allées dudit jardin, entretenir les cabinets et esteille d'iceluy, les tondre et dresser en temps propre et convenable », moyennant la somme de 100 livres tournois par an et réserve faite par ledit prince de Condé de se promener dans ledit jardin, lorsqu'il se trouvera à Bourges et d'y faire cueillir des melons (1er avril 1633). — Folio 322. Bail de six ans passé par le prince de Condé au profit de messire Balthazar Nizier, conseiller du Roi, receveur en l'Élection de Saint-Amand, pour le prix de 9.200 livres tournois par an, des terres et seigneuries d'Orval, Montrond, Saint-Amand, Epineuil, Bruères-sur-Cher, La Pioche et Beauchezal « sauf et reservé à mondit seigneur le chasteau de Montrond, parc et jardins d'iceluy.... la pesche des rivières d'Orval, de Cher, Marmande et Chinon dépendantes de ladite terre et toutes sortes de chasses. » (Au château de Montrond, le 6 avril 1633). — Folio 326. *Adcense* de six ans, par le même, au profit de Jean Girault, marchand, demeurant à Cornançais, paroisse d'Epineuil, moyennant la somme de 940 livres tournois par an, de la terre, seigneurie et justice de La Forêt Grailly (au château de Montrond, le 6 avril 1633). — *Adcense* de six ans, par le prince de Condé, à messire Charles Hyel, demeurant à Neuville, paroisse de Reigny, moyennant le prix annuel 3.800 livres, des revenus de la seigneurie de Culan, à la réserve de la grande garenne de Culan et de la pêche de la rivière d'Arnon dans l'étendue de ladite terre de Culan (Château de Montrond, le 6 avril 1633). — Folio 338. Autre de six ans, par le même, et moyennant la somme de 3.400 livres tournois, à Jean et Louis Tavarin, bourgeois, demeurant au Châtelet, des revenus de la seigneurie du Châtelet, « sauf tous les journaux tant a bœufs, charrettes qu'à bras que mondit seigneur s'est réservé à les prendre en la paroisse de Marçay, pour en disposer à sa volonté, comme aussi du droict de la petite rivière et pesche ; » (Château de Montrond, le 6 avril 1633). — Folio 344. *Adcense*, par le même, pour une durée de six ans et moyennant la somme de 1.600 livres tournois par an, à

messire Jean Maugenest, fermier de la terre de Préverange, « du lieu, chastel et maizon noble de la Roche-Guillebault ; » (Château de Montrond, le 9 avril 1633). — Folio 360. État des sommes restant à payer par les fermiers du prince de Condé. — Folio 382. *Adcense*, par le même, pour une durée de six ans et moyennant la somme de 3.400 livres tournois par an, à messire Barthélémy Michelon, marchand, de la terre et baronnie de Montfaucon (Baugy, 8 avril 1633). — Folio 392. *Adcense*, par le même, pour une durée de six ans et moyennant la somme de 9.600 livres tournois, à Antoine Salat et Étienne Corcoullon, marchands de la ville de Montfaucon, de la terre et baronnie de Baugy et lieux en dépendant, « sauf et reservé le château, terraces, jardin et fossez dudit Baugy, les allées d'ormes qui sont au dehors des fossez tant dudit chasteau que terraces, mesme l'allée allant à l'estang neuf » (Bourges, 6 mai 1633). — Folio 404. Inventaire des habits de chevalier de l'Ordre, du prince de Condé. Il est dit que ces habits ont été faits par ordre du prince de Condé « pour la ceremonie des Chevaliers de l'Ordre tenuē à Fontainebleau, à la Pentecoste dernière ». Voici le début de cet inventaire : « Premierement, un habit de toille d'argent, hault de chausse et pourpoint, le dit pourpoint doublé de taffetas passementé de deux dentelles d'argent et le hault de chausses fait en culotte ou chausses de pages à bandes et passementé de mesme dentelles et doublé de toille d'argent et, par le dedans, un calesson de toille de Paris, les bas de soye, couleur de perle, les roses, de larges dentelles d'argent à mettre sur les souliers, avec 2 douzennes d'esguilletes de mesme dentelle d'argent, un portespée en broderiē d'argent avec sa ceinture de mesme, les souliers avec leurs mules de velours blanc, le tout mis dans de la toille blanche... etc... » (Bourges, 27 juillet 1633). — Folio 408. Transaction entre le prince de Condé et Philippe Moreau concernant un moulin à tan sis à Baugy. Philippe Moreau, père de celui cité dans cet acte, avait jadis construit, du consentement du duc de Sully, un moulin à tan sur la chaussée de l'étang de Quinquempoix, dépendant de Baugy. Comme l'étang était peu à peu desséché par la perte de l'eau et que par suite le moulin ne pouvait plus aller, Philippe Moreau, le fils, demande de transporter son moulin sur la chaussée de l'étang de Peligny, du côté de Farges. Le prince de Condé lui accorde cette autorisation, à charge par lui de détruire l'ancien moulin et de lui payer par an 2 deniers tournois et 4 boisselées de blé, redevance qu'il acquittait pour l'autre moulin (Pougues, le 4 juillet 1633). — Folio 412. Devis et marché des réparations à faire aux métairies de Clanay et de la Cour, dépendant de la terre de Montfaucon (Bourges, 25 août 1633). — Folio 416. Réparations à la métairie de Cuilly, dépendant de Baugy (« Passé à Baugy, en l'hostel où pend pour enseigne l'escu », le 5 juillet 1633). — Folio 417. Marché pour les réparations à faire aux moulins de Baugy (Baugy, le 6 juillet 1633). — Folio 422. Mémoire des réparations à faire au château de Montfaucon, non compris la maçonnerie. Il ne s'agit que de menues réparations (Montfaucon, le 5 juillet 1633). — Folio 432. Ratification, par le prince de Condé, de la vente à lui faite, pour le prix de 1.000 livres, du greffe de la terre de Montfaucon, par messire Philibert Clermont, agissant tant en son nom qu'au nom de messire François Clermont, son frère (1er octobre 1633). La vente dudit greffe avait eu lieu à Paris le 3 septembre. — Folio 436. Quittance donnée par le prince de Condé à messire Pierre Joullin et Nicolas Guillot, le premier, maître particulier ancien, le second, maître particulier alternatif des Eaux-et-Forêts en la maîtrise d'Issoudun, de la somme de 6.000 livres tournois par eux due pour lesdits offices dont la disposition appartenait audit prince comme seigneur engagiste de la terre d'Issoudun (Bourges, le 7 octobre 1633). — Folio 440. Devis des réparations à faire à l'hôtel de Pleimpied. Les réparations devaient porter « sur le corps de logis où réside Monseigneur le Prince ; sur le grand corps de logis qui est couvert à neuf ; sur le logis où résident.... les petitz lacquais ; sur celluy où réside Monsieur Perrot ; sur le logis où mangent les pages et valletz de piedz ; sur le grand apentil qui est devant le puys ; sur le logis de Monsieur Collet ; sur la petite cuisine et aisées ». Ces réparations dont le prix s'élevait à 380 livres devaient être exécutées par Léonard Belins, maître couvreur, demeurant à Bourges, paroisse Saint-Bonnet. Ledit hôtel mentionné ci-dessus est déclaré se trouver à Bourges, « joint l'église Nostre-Dame-de-Salles ». L'acte relate que dans le grand logis recouvert à neuf se trouvait « la petite gallerie où estoient les tableaux » (Bourges, le 4 novembre 1633). — Folio 444. Bail de six ans, par Claude Stample, trésorier du prince de Condé, et Étienne Mercier, conseiller et avocat dudit prince, à Samuel Trenchant, procureur à Baugy, pour le prix de 866 livres tournois par an, des greffe et tabellionage de Montfaucon (Baugy, 8 novembre 1633). — Folio 483. Procuration donnée par le prince de Condé à Claude Stample, de recevoir en son nom du receveur de la généralité d'Orléans, la somme de 11.438 livres tournois, montant de la rente annuelle qu'il avait droit de prendre sur ladite généralité (Vallery, le 12 janvier 1634). — Folio 487. Engagement pris par le sieur Jarlet, maître boulanger, demeurant à Bourges, en la paroisse de Saint-Austrégésille, envers le duc d'Enghien

et le prince de Conti, de fournir du pain pendant l'année 1634, « tant pour la bouche de mesdits seigneurs duc d'Anguyen et prince de Conty que pour leur suittes, ledit pain qualifié bon pain de bouche et pain mollet », moyennant le prix de 5 sous et demi la douzaine de pains, chaque pain pesant cuit le poids de huit onces. — Folio 488. Marché par lequel Jacques Moreau, *coquatier*, demeurant à Bourges, en la paroisse Saint-Ambroix, s'engage envers messire Étienne Godon, contrôleur ordinaire de la maison du duc d'Enghien et du prince de Conti, de fournir la maison desdits princes, du 20 mars 1634 au jour de Pâques charnelles 1635, d'œufs et de beurre frais, à raison de 3 sous et demi la douzaine d'œufs et de 6 sous la livre de beurre (Bourges, le 22 mars 1634).

E. 2513[5]. (Registre.) — 484 feuillets, papier, les derniers endommagés par l'humidité.

1634-1636. — Affaires du prince de Condé. — Folio 1. Dénombrement de la terre de Montfaucon. Le prince de Condé avoue tenir de messire Charles de Gonzague, prince de Mantoue, duc de Nivernais, à cause de son duché de Nivernais, la terre, seigneurie, baronnie et chatellenie de Montfaucon; folio 3, cens et rentes dues à la baronnie de Montfaucon dans la paroisse de Montfaucon et de Berry; folio 11, dans les quartiers de Nohant et de Berry; folio 12, dans le quartier de Clanay; folio 13, dans la paroisse de Saligny-le-Vif; folio 16, dans la paroisse de la Faye-Livron; folio 17, dans la paroisse de Baugy; folio 18, dans la paroisse de Villabon; folio 24, dans la paroisse de Brécy; folio 25, dans les paroisses de Saint-Igny et de Gron; folio 30, dans celles d'Etréchy, de Mannay, d'Azy et de Montigny; folio 34, dans celles de Lugny, Estivaux et Charentonnay; folio 35, dans celle de Marcilly; folio 37, dans celle de Sevry; folio 38, dans celle de Couy; folio 48, dans celle de Garigny; folio 49, dans celles de Mornay et de Villeville; folio 50, dans celle de Saint-Hilaire-de-Gondilly; folio 51, dans celle de Chassy; folio 54, dans celles de Menetou-Couture, Avor et Sousterains. — Folio 57, autres devoirs de bourgeoisie dus chacun an par certains manants tenant feu et lieu en la baronnie de Montfaucon; — folio 60, fiefs tenus par le prince de Condé; — folio 66, cens et rentes dus au prince de Condé pour la seigneurie de Clanay (Bourges le 27 mai 1634). — Folio 127. Procuration donnée par le prince de Condé à noble Jean Damours, « maréchal des logis de la maison de mondict seigneur », de se transporter en la senéchaussée de Lauragais, et de retirer des mains de Jean de Lordat, sieur de Brain, « un gros diamant de prix, taillé en table monté en poinsson, estant de la sucession de feu monseigneur le duc de Montmorency, mis entre ses mains par le sieur de Peyrat, secrétaire dudit feu seigneur ». (Bourges, le 2 mai 1634). — Décharge, donnée par le prince de Condé audit Damours, de la remise du diamant susdit (20 mai).— Folio 128. Procuration donnée par le prince de Condé à Jean Damours, son maréchal des logis, de retirer la ratification que doit faire noble Jean d'Espinaud, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, de la vente passée à sa femme Ysabeau de Fontès, par ledit prince de Condé, en présence de maître Faulcon, notaire à Pézenas, le 13 avril dernier, d'une maison appelée le *Parc*, sise près ladite ville de Pézenas, et de deux autres contrats relatif à ladite vente passés les mêmes jour et an, devant Faulcon et Maurin, notaires de Pézenas (Bourges, le 2 mai 1634). — Folio 131. Ratification, par le même, de l'hommage fait en son nom, par messire Étienne Mercier, son avocat et conseiller, au duc de Nevers, de son fief de Tresnay (Bourges, le 6 mai 1634). — Folio 133. Ratification par le prince de Condé, d'une constitution de 375 livres tournois de rente, faite en son nom par M. de Nesmond, à dame Marie de la Martellière, moyennant la somme de 6000 livres qui a été employée au payement de pareille somme due par lui à cause de la succession du duc de Montmorency à messire Philippe d'Aguesseau (Bourges le 16 mai 1634).— Folio 141. Ratification par le prince de Condé de la constitution de rente de 350 livres faite à messire Olivier Picques, moyennant la somme de 5.600 livres tournois. Ladite rente de 350 livres devait être prélevée sur une rente plus élevée que le prince de Condé touchait de la ville de Paris (Bourges, le 16 mai 1634). — Folio 145. Autre ratification, par le prince de Condé, d'une constitution de rente de 600 livres tournois faite à la confrérie de Notre-Dame-aux-Bourgeois de Paris, moyennant la somme de 9.600 livres, à prendre ladite rente sur la rente qu'il touchait de la ville de Paris (Bourges, le 16 mai 1634). — Folio 149. Engagement par François Nuret, maître menuisier, demeurant en la ville de Châteauroux, paroisse de Saint-André, envers le prince de Condé se trouvant en son château de Châteauroux, de lui faire de bois de chêne « trois grandes paires d'armoires dans le lieu qui servira de thrésor estant au-dessus de la cuisine du chasteau au donjon dudit Châteauroux, l'une de longueur de seize pieds, les deux autres de treize pieds, chacune, et toutes trois de la haulteur de dix pieds..., lesquelles armoires seront faictes d'assemblage et auront une corniche par le dessus... et aura l'armoire qui sera de la longueur de seize piedz cinq fenestres dans l'estaige du hault et pareil nombre de cinq fenestres dans l'estage du bas et les deux autres armoires de treize pieds chacune auront, chacune, quatre

fenestres aussi en chacun estage qui sont huict fenestres à chacune, lesquelles fenestres seront séparées les unes des autres par entredeux et montans par les costez...; plus de faire une table de tierpan, aussi de bois de chesne, de longueur de neuf pieds et de deux pieds et demy de largeur, et, par le dessoubz, un chassis sur six pieds qui seront d'espoisseur de trois à quatre poulces et les traverses de tierpan ou membrure, ensemble deux bancsselles de chacune de mesme longueur de ladite table, le dessus aussi de tierpan et les pieds de plancher sans tourner... » ; plus une échelle pour monter auxdites armoires et une paire d'armoires pour la cuisine sise en dessous du trésor, le tout moyennant la somme de 450 livres tournois, le bois étant fourni par le prince de Condé. — Marché par lequel Antoine Nuret, maître serrurier, demeurant également à Châteauroux, paroisse Saint-André, s'engage envers le prince de Condé à fabriquer les ferrures des quatre armoires ci-dessus mentionnées, à savoir « à chacune fenestre d'icelles faire une serrure et clef de pelle dormant, qui sont au nombre de trente-deux », le tout moyennant la somme de 80 livres tournois. Ces deux actes sont passés par devant Jean Lejuge, maître maçon et entrepreneur, et Antoine Gabard, maître menuisier (château de Châteauroux, le 19 mai 1634). — Folio 157. Décharge donnée par le prince de Condé à Jean Lejuge, maître entrepreneur, des réparations par lui faites à l'église de Notre-Dame et Saint-Martin et au château de Châteauroux, suivant le contrat passé devant maître Ragueau, notaire de Bourges, le 2 août 1632 ; quittance donnée par ledit Lejuge de la somme de 245 livres, à lui accordée pour lesdites réparations et engagement, par lui, pour achever son travail, « de faire mettre et poser des barreaux de fer aux fenestres du thrésor qui regardent sur le balecon, avec une bonne double porte garnie de bonne ferrure, verroux et serrure par le dedans et monter une cloche pour servir d'horloge dans le clocher de ladite église de Nostre-Dame et Saint-Martin, ce qui est à parfaire par ledit Lejuge de sondit marché et, en outre, faire rattacher les battans aux autres cloches dudit clocher... ensemble faire mettre les armoiries de mondit Seigneur à la principale vistre de ladite église qui est au-dessus du grand autel d'icelle... » (Bourges, en l'hôtel du prince de Condé, le 27 mai 1634). — Folio 164. Devis des réparations à faire en la maison du jardinier de Saint-Paul, à Bourges, et engagement, par le sieur Macé Boytard, maître maçon, demeurant en la paroisse Saint-Fulgent, de faire lesdites réparations, moyennant la somme de 300 livres tournois (Bourges, en l'hôtel du prince de Condé, le 29 mai 1634). — Folio 165. Marché par lequel Jean Lejuge, maître maçon et entrepreneur, s'engage envers le prince de Condé, à faire diverses réparations au château de Châteauroux moyennant la somme de 4500 livres tournois. Ces réparations concernent toutes les pièces du château et l'église de Saint-Martin, mais elles ne consistent qu'en menus travaux : carrelage, pose de portes, de vitres etc. Il n'y a signaler que les réparations de l'église de Saint-Martin où ledit Lejuge s'engage à faire « une chaire à prescher, icelle poser à costé de la petite porte, au dessus d'icelle, à main droicte ; icelle chaire à huict pans en cul de lampe, de bois de menuiserie, à paneaux avec un dais au dessus, faire une cloison de menuserie autour des fonts, de la haulteur de six pieds, à paneaux par le bas et à colonnes par le dessus, avec une porte pour y entrer garnie de sa ferrure, faire un grand pulpitre de chœur pour mettre au melieu du chœur de ladite église, deux autres petits qui seront attachez aux costés des chaires de chanoines et encores un autre pulpitre portatif pour dire l'Évangile et l'Épistre... » (Bourges, en l'hôtel du prince de Condé, le 29 mai 1634). — Folio 171. Ratification, par le prince de Condé, d'une constitution de rente de 300 livres tournois, passée au profit du sieur Charles Lallemand, apothicaire à Paris (Pougues, le 3 juillet 1634). — Folio 189. *Adcense*, par le prince de Condé, pour une durée de sept ans et moyennant la somme de 200 livres tournois par an, à messire Jacques Perussault, de la seigneurie de Saint-Gaultier et du fief de Lignac, « sauf le logis dépendant dudit fief de Lignac que mondit seigneur s'est réservé..... ensemble le colombier proche ledit logis » (au château de Châteauroux, le 2 août 1634). — Folio 197. Inventaire fait, par ordre du prince de Condé, des ornements de l'église Saint-Martin de Châteauroux, confiés à la garde de messire Martin Rolland, capitaine et concierge du château de Châteauroux. Parmi ces ornements, il convient de signaler : « Une chasuble et deux courtibeaux de velours noir à croix de satin blanc, sur lesquelles sont les armes en broderie du Révérendissime Jacques Le Roy, archevesque de Bourges.....; un parement d'autel en deux pièces, tissu à l'éguille de fil d'or et de soye, représentant la Passion et Sépulchre de Nostre Seigneur en figure.....; un autre parement d'autel en deux pièces de velours tanné, à figures et personnages, en broderie d'or et de soye, représentant le crucifiement de Nostre Seigneur..... ; plus un autre parement d'autel aussi en deux pièces de velours rouge cramoisy, à figures de personnaiges, en broderie, représentant le Crucifiement et l'Annunciation de la Vierge... » (Châteauroux, 5 août 1634). — Folio 207. Arrentement, par le prince de Condé, d'un « mas de terres » à messire Laurent Le Vagneux, son

chirurgien ordinaire (au château de Bommiers, le 8 août 1634). — Folio 211. *Adcense*, par le prince de Condé, pour une durée de 9 ans, à messires J. Bourgeot et Jean Regnault, marchands fermiers, du château, terre et seigneurie de Boislabbé, en la paroisse de Vic-sur-Aubois moyennant la somme de 1900 livres tournois et à charge de faire célébrer le service divin accoutumé en la chapelle dudit château (au château de Bommiers, le 8 août 1634). — Folio 213. *Adcense*, par le prince de Condé, pour une durée de neuf ans et moyennant la somme de 3000 livres tournois par an, au sieur François Chappus, écuyer, sieur des Monts, des revenus de la terre de Brives (château de Bommiers, le 8 août 1634). — Folio 219. Remise entre les mains de Nicolas de Vignolles, gouverneur du château de Montrond, de deux habits précieux appartenant au prince de Condé (au château de Montrond, le 16 août 1634). — Folio 221. *Adcense*, par le prince de Condé, pour une durée de cinq ans et moyennant la somme de 1650 livres tournois par an, à messires Pierre Sartain et Martin Davennes, marchands du Châtelet, de la terre et seigneurie de Préveranges et Sidiailles (au château de Montrond, le 12 août 1634). — Folio 228. Ratification, par le prince de Conti, d'une constitution de rente de 5.000 livres tournois par an passée à son profit par l'abbaye de Saint-Nabord, à Saint-Avord, en raison de la renonciation de ses droits sur ladite abbaye (Bourges, le 10 août 1634). — Folio 240 Bail, passé par le prince de Condé demeurant à Bourges en la paroisse de Saint-Austrégesile, pour une durée de sept ans et moyennant la somme de 700 livres tournois par an, à messire Jean Guenoys, bourgeois, des revenus de la ville, tour et château d'Issoudun (Bourges, en l'hôtel du sieur Stample, 29 décembre 1634). — Folio 144. Procuration donnée par ledit prince de Condé à Claude Stample, son receveur en Berry et en Bourbonnais, de percevoir pour lui la somme de 11.438 livres tournois, à lui dûe chaque année par la Généralité d'Orléans (Bourges, hôtel du prince de Condé, le 19 avril 1635). — Folie 246. Foi et hommage rendus au prince de Condé par le sieur Edme Demanchins, écuyer, sieur de Chassy, à cause de la terre de Chassy. Dans l'acte, il est dit que le prince de Condé était alors logé à Bourges au *Logis du Roi* (Bourges, le 29 avril 1635). — Folio 250. Transaction entre le prince de Condé et messires François Boyer, père et fils, concernant l'office d'enquêteur au baillage d'Issoudun (le 22 avril 1632). — Folio 258. Marché par lequel le sieur François Moreau, couvreur de la ville de Saint-Amand, s'engage envers le prince de Condé à exécuter pendant une durée de sept ans, moyennant la somme de 280 livres tournois par an, les réparations qu'il sera nécessaire de faire aux couvertures des châteaux de Châteauroux, du Parc, de Colombier, de l'Ile et de Bommiers (Bourges, en l'hôtel du prince de Condé, le 23 avril 1635). — Folio 260. Inventaire des meubles du château de Turly, remis par Monsieur de la Chapelle. Il ne s'agit que de meubles très ordinaires ; à mentionner, cependant, l'existence dans la « salle » de « douze tableaux des Sibilles prisés XXX livres ». — Folio 264. Reconnaissance par l'illustrissime Rolland Hébert, archevêque de Bourges, de la remise faite entre ses mains, par Claude Stample, receveur du prince de Condé, des clefs du château de Turly, pour qu'il puisse jouir dudit château suivant le bail à lui passé devant Thiolat, notaire de Bourges (Bourges, en l'hôtel archiépiscopal, 10 mai 1635). — Folio 268. Inventaire des meubles apportés du château de Turly au *Logis du Roi*, à Bourges, pour être ensuite transportés à Saint-Florent. La plupart de ces objets proviennent de la chapelle et ne semblent pas être fort importants. Remise desdits objets entre les mains de messire François Lesyeur, capitaine et concierge du *Logis du Roi* (Bourges, le 25 mai 1635). — Folio 272. — Inventaire des meubles du château de Turly, vendus par le prince de Condé à l'archevêque de Bourges. A signaler, au nombre de ces meubles, les douze tableaux représentant les Sibylles et 14 pièces de tapisserie de Bergame. Vente, par demoiselle Anne Mazelin, épouse de messire Claude Stample, à l'archevêque de Bourges, pour le prix de 600 livres tournois, des objets énumérés dans ledit inventaire (Bourges, en l'hôtel archiépiscopal, le 10 mai 1635). — Folio 284. Quittance donnée par Messire Gilles Bonnet, commissaire examinateur au bailliage et prévôté d'Issoudun, au prince de Condé, de la somme de 660 livres tournois, pour rachat de son office (Bourges, en l'hôtel de Claude Stample, le 21 juin 1635). — Folio 286. Quittance donnée par messire Nicolas de Brichanteau de la somme de 25.000 livres, montant du prix de la vente par lui faite à messire Armand de Nicolaï, sieur de Bernay, de la moitié des terres de Pruniers et de Vouillon, adjugées depuis au prince de Condé à titre de retenue féodale, par sentence rendue au siège ducal de Châteauroux, le 25 juin (Bourges, au logis où pend pour enseigne *Le Bœuf Couronné*, le 1er août 1635). — Reconnaissance, par Claude de Gamaches, écuyer, sieur de Jussy et de Raymond, de la remise à lui faite par le prince de Condé de 40 paires d'armes complètes, « pour ayder à fournir les cavaliers [de] la compagnie que ledict sieur de Gamaches a dans le régiment de cavallerie de Monseigneur » (Bourges, en l'hôtel du prince de Condé, le 31 juillet 1635). — Accusé-réception, par le prince de Condé de la rentrée desdites armes (Bourges, le 22 décembre 1638). — Folio 294. Rati-

fication par le prince de Condé, de la foi et hommage à lui rendus, à cause de sa seigneurie de Montfaucon, par messires Georges, Ludovic, Jean et Bernard Stuart, seigneurs de la duché-pairie d'Aubigny, pour la terre de Masclou et partie de l'étang du Crotet (Bourges, en l'hôtel du prince de Condé, le 1er août 1635). — Folio 302. Procuration donnée par messire Philippe Barrault, aumônier ordinaire du prince de Condé, pour la prise de possession de la chapelle de Grammont, nouvellement érigée par ledit prince (Bourges, 1er août 1635). — Folio 304. Règlement de la rente de 150 livres tournois, accordée par le prince de Condé pour la réfection de la chapelle par lui fondée à l'endroit où était situé le prieuré de ce nom. — Procès-verbal de visite de ladite chapelle, par Silvain Magot, maître maçon, Noël Boyer, maître couvreur, et Louis Parent, maître charpentier, tous les trois de Châteauroux. Ils rapportent que ladite église est située au milieu de la forêt de Châteauroux ; « qu'elle est de longueur de quinze toises, de largeur de trois toises et demie, de quarante pieds d'élévation et les murailles de six pieds d'espesseur, icelle chappelle bien bastie et voultée et, encore qu'elle soit ancienne, elle a l'apparence d'estre neufve, estant toute briquetée dans sa voulte et tirée à quartiers dans les flancs, y ayant un autel en bon estat..». Les réparations qu'ils jugent nécessaires sont insignifiantes ; ils font remarquer qu'il sera bon, en particulier, de « remettre quelques pièces du tombeau des de Chauvignis ». — Folios 320 et suivants. Procurations diverses données par le prince de Condé, pour parvenir au retrait de la seigneurie du Plessis-de-Roye, d'entre les mains de Monsieur Jean de Saint-Germain. — Folio 336. Inventaire des meubles transportés de l'hôtel Jacques-Cœur en celui de Plaimpied où ils ont été remis à la garde du sieur Bressillon : « . . . Une table pliante où mangeoit Monseigneur, sur laquelle il y a un chetif tapy de Turquie...; huict pièces de tapisserie de haulte lice où sont représentées des histoires de l'ancien testament...; un poinsson tout neuf dans lequel on pensoit empaqueter les livres que Monseigneur porte avec lui... » (11 février 1636). — Folio 344, Devis des réparations à faire au logis de Jacques-Cœur : « Fault reposer en la chambre où logeoit Monseigneur le Duc les six grands panneaux de verre peint qui représentent plusieurs galères qui avoient esté destachez lorsque mondit seigneur y entra et, en cas qu'il en manque quelques pièces, en remettre de pareilles..... afin qu'il n'y ayt aucune difformité en la suitte de ce qui est représenté dans lesdits paneaux, iceux nettoyer et attacher bien et deuement. Plus, reposer et attacher, tant dans la salle basse que la salle haulte tous les autres paneaux de verre peint qui en avoient esté pareillement destachez et tous mis en la Chambre appellee la *Chambre de l'hugs de fer*, mettre en gros plomb neuf huict ou dix desdits paneaux et remettre à tous lesdits paneaux toutes les pièces qui manquent, icelles pièces de mesme couleur et representans les mesmes choses que faisoient celles perdües, afin de rendre conforme tout ce qui est représenté en iceux paneaux.. ». Toutes les autres réparations consistent également à remplacer des paneaux de verre ou des « lozanges ». Dans la chapelle, on devait en remettre jusqu'à 125. Cesdites réparations devaient être faites par messire Jacques Barbelion, maître vitrier de Bourges, pour le prix de 80 livres tournois (Bourges, le 8 février 1636). — Folio 348. Devis des carrelages à poser dans l'hôtel Jacques-Cœur et engagement, par Jean Lejuge, maître maçon, à accomplir ledit travail moyennant la somme de 30 livres tournois (Bourges, le 9 février 1636). — Folio 352. Procès-verbal de visite, par Étienne Mercier, avocat du prince de Condé, et François Le Syeur, de l'hôtel Jacques-Cœur, en vue de constater les réparations qui avaient été faites et auxquelles le prince de Condé pouvait être tenu, soit en vertu du bail à lui fait de ladite maison et de la maison de Monsieur de Limoges passé devant ledit notaire (Yves Dugué), le 7 avril 1632, soit en vertu du procès-verbal de visite dudit hôtel, passé devant M. le lieutenant général, le 10 décembre 1629, lorsque le prince de Condé entra dans ledit hôtel. Le procès-verbal débute ainsi : « En la chambre de Valerian, vivant concierge, (qui estoit celle de l'apothicaire), ne s'est trouvé aulcuns meubles.. ». Dans une petite allée située entre cette chambre et un cabinet y attenant « s'est trouvé deux fenestres garnies de paneaux de vistres entières où sont les armes de Jacques-Cœur... » ; dans la salle basse « se sont trouvez trente paneaux de vistres entiers et peints où sont représentez les douze pairs de France et plusieurs Roys de la Chrestienté, le tout en beau verre peint avec leurs verges de fer dont ils sont attachez, fenestres et volets... ; en la grande salle haulte s'est trouvé seize paneaux de vistres avec leurs verges de fer, toutes lesdites vistres entières, où sont représentées les armes de Jacques Cœur et celles qu'ils auroient pris alliance, attachées à leurs châssis de bois garnis de leurs volets, ladite salle bien carrelée ; il y a quatre portes pour entrer en icelle...; en une chambre appellée *La chambre des Galères*, qui estoit celle de Monseigneur le Duc, ne s'est trouvé aulcuns meubles et y a six grands paneaux de vistres où sont représentées des galères et navires en peinture fort belle, attachez avec leurs verges aux fenestres garnies de leurs volets...; dans

la gallerie pour aller à la chappelle ne s'est trouvé aulcuns meubles et les fenestres sont garnies de trente deux panеaux de vistres, sçavoir de 24 du costé de la cour où sont représentez les douze mois de l'année et les armes de quelques anciennes maisons de Berry et de 8 du costé de la rüe, les uns desquelz ont esté depuis peu remis en plomb, les autres faits à neuf et les autres raccommodez; ladite gallerie est bien et deüement carrelée; dans la chappelle ne s'est trouvé aulcune chose, sauf un tableau avec sa fermeture aussi peinte par le dedans, qui est devant l'autel de ladite chappelle... Faict audit logis de Jacques Cœur après midy lesdits jour et an (le 26 février 1636), en présence de Nicolas Brière, clerc, Jacques Barbelion, maître vistrier et ledict Lejuge, maître masson et entrepreneur ». — Folio 360. Prise de possession, par messire Ligier Pourneau, prêtre, agissant au nom d'Armand de Bourbon, prince de Conti, du prieuré de la Celle-Bruère, appartenant au prince Henri de Bourbon « comme patron lay dudit prioré, à cause de son duché de Châteauroux » (passé en l'église dudit prieuré, le 25 mars 1636). — Folio 368. Ratification, par le prince de Conti, du contrat d'afferme du prieuré de la Celle-Bruère. — Folio 372. Continuation, par le prince Henri de Bourbon, agissant au nom de son fils le prince de Conti, en faveur du sieur Léonard Amyet, marchand laboureur, du bail du prieuré de la Celle-Bruère, à lui passé par messire Pasquier de Saint-Denis, bachelier en théologie, conseiller et aumônier ordinaire du prince de Condé, ci-devant titulaire dudit prieuré (Bourges, en l'hôtel Plaimpied, le 30 mars 1636). — Folio 376. *Adcense*, par le prince de Condé, pour une durée de cinq ans et moyennant la somme de 150 livres tournois par an, à Jean Regnault, fermier en partie de Bommiers et de Bois-Labbé, du lieu, fief et métairie de Brichemoret, sis en la paroisse de Pruniers, et de 796 livres de bétail (Bommiers, le 2 avril 1636). — Folio 380. Vente, par le sieur Bourgeot, fermier de la seigneurie de Bommiers, au prince Henri de Bourbon, pour le prix de 4,146 livres tournois, du lieu noble, fief et métairie de Brichemoret, proche le lieu de Pruniers. L'acte mentionne que ledit Bourgeot avait acquis ce lieu de Charles Le Page, écuyer, seigneur de Brichemoret, par acte reçu chez Baron, notaire de Bommiers, le 24 novembre 1631. Ledit Le Page avait lui-même acheté ce lieu d'Isaac Duval, suivant acte reçu par Vincent Paviot, notaire de Lignières, le 5 août 1628 (au château de Bommiers, le 2 avril 1636). — Folio 384. *Adcense*, par le prince de Condé agissant au nom de son fils, le prince de Conti, à Philippe de la Châtre, bourgeois d'Issoudun, pour une durée de quatre ans et moyennant la somme de 600 livres tournois par an, des revenus du prieuré de Vouillon (château de Bommiers, le 2 avril 1636). — Folio 392. *Adcense*, par le prince de Condé, agissant au nom de son fils, le prince de Conti, prieur du prieuré de Saint-Gaultier, à Jacques Perussault, dudit prieuré, pour une durée de six ans et moyennant la somme de 1,500 livres tournois par an (fait « au chastel de Châteauroux-le-Parc », le 4 avril 1636). — Folio 396. Consentement donné par le même, agissant au nom de son fils, à la continuation du bail du prieuré de Saint-Génitour du Blanc, passé en faveur de Pierre Sabion et Mathurin Chantegay, par messire Blaise Perrault, dernier titulaire dudit prieuré (fait au château de Châteauroux-le-Parc, le 4 avril 1636). — Folio 400. Réparations à faire à Châteauroux; engagement pris par Jérôme Bonfatti d'exécuter lesdites réparations, moyennant la somme de 250 livres tournois. La pièce étant très endommagée, il est difficile de déterminer en quelle demeure ces réparations devaient avoir lieu. Toutefois, en tête de l'acte, on lit encore les mots : « appartemens de La Vala »; (Châteauroux, le 4 avril 1636). — Folio 408. *Adcense*, par le prince de Condé, à Antoine Pinette, bourgeois, et à Claude Pinette, marchand, de la moitié de la terre et seigneurie de Vaux, située en la paroisse de Niherne, pour une durée de deux ans et moyennant la somme de 305 livres tournois par an (au château de Châteauroux, le 4 avril 1636). — Folio 412. Vente au prince de Condé, par Isaac Duval, bourgeois d'Issoudun, et sa femme, Jacquette Mareschal, moyennant le prix de 200 livres tournois, de la dîme de Chiray, en la paroisse de Bommiers (Issoudun, le 5 avril 1636). Il est dit dans cet acte que le prince de Condé était alors à Issoudun, en l'hôtellerie portant comme enseigne *Sainte-Barbe*. — Folio 416. Marché au terme duquel Jean Le Juge s'engage envers le prince de Condé à exécuter diverses réparations au château de Bommiers, moyennant la somme de 4,100 livres tournois. Ledit Lejuge devait entre autres choses, remblayer la cour du château, le long de la chaussée, afin d'empêcher le croupissement des eaux et « donner cours desdites eaües dans le fossé du costé du jeu de paulme »; remplir de gravier le dessous du pont dormant situé entre le pont-levis et ladite cour; refaire à neuf le second pont dormant qui est de la longueur de quatre toises et de la largeur de quinze pieds; continuer la chaussée de l'étang des Forges (Bourges, en l'hôtel Plaimpied, le 7 avril 1636). — Folio 420. Adjudication à Jean Lejuge, pour le prix de 4,400 livres, des réparations à exécuter au lieu de Saint-Florent. L'acte débute ainsi : « Du 28 may 1636, en l'hostellerie des *Trois Mores*, au bourg de St-Florent, par devant messieurs Mercier et Stample, ont esté publiées au rabais les réparations dudict lieu, suivant le devis faict par

ledict sieur Stample et Dugué, notaire royal, le 28 avril dernier ». Les concurrents de Lejuge étaient Antoine Basseville, Garnetet, Nicolas Roux et Pierre Cedelle. — Folio 422. Devis des précédentes réparations. Elles concernent surtout les métairies dépendant du lieu de Saint-Florent. — Folio 445. Réception desdites réparations par Étienne Mercier et Claude Stample (Saint-Florent, le 3 juillet 1638). — Folio 446. Description de réparations supplémentaires faites au château de Saint-Florent par ledit Lejuge. Comme travaux pouvant présenter un intérêt artistique il n'y a à mentionner que l'exécution d' « une porte de pierre de taille qui sert au bout du pont avec des architectectures et les armes de Monseigneur et icelle fermée d'une porte de menuserie ferrée de bandes ». — Folio 451. Inventaire des meubles apportés du lieu du Chaillou à Baugy, en la résidence de Montfaucon. Remise desdits objets par Claude Guerry, veuve de Sébastien du Chaillou, en son vivant capitaine du château de Montfaucon (Montfaucon, le 22 décembre 1636). Les objets énumérés ne semblent offrir aucun intérêt artistique. — Folio 458. *Adcense*, par le prince de Condé, du domaine d'Issoudun. L'acte étant fortement endommagé, il est impossible de lire le nom du preneur. — La fin du registre renferme des devis de réparations à exécuter au château de Châteauroux. Les actes sont tous très endommagés, mais il semble que ce ne sont que des brouillons de minutes.

E. 2513[e]. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1636-1639. — Affaires du prince de Condé. — N° 1. Inventaire et description des meubles appartenant au prince de Condé, qui étaient au lieu du Colombier et qui ont été amenés au donjon de Châteauroux. L'acte débute ainsi : « Premièrement, dans la chambre de Monseigneur, qui est au second estage dudit donjon près la grande salle, un chaslit de lict, de bois de noyer, faict a pilliers tournez, garni de viz, verges et foussure, sur lequel y a une paillasse, un lict de plume avec son traversin, deux matras garnis de fustaine d'un costé et de toile de l'autre, une couverture de Cathelongne verte, un ciel de tapisserie à fond rouge avec des bandes à fond blanc, garni de franges de laine de verd brun et par dessus lesquelles y a une crespine de soye et fleurs de couleur verte, ledit ciel de trois pentes, trois rideaux et une contenance de serge verte passementez de passement de soye verd guy et garnie de mollettes de soye de mesme couleur, le dossier de mesme, le fond de toile peinte et trois pommes dorées.. ». Les autres objets énumérés sont principalement des tapisseries. Ce document, qui compte douze pages, se termine par la remise desdits objets entre les mains de Léonard Cadet, cocher ordinaire du prince de Condé, et de Marie Tortat, sa femme (passé au donjon de Châteauroux, le 6 septembre 1636). — N° 2. « Inventere et description des meubles appartenant à très hault, très excellent et puissant Prince, Monseigneur Henry de Bourbon, prince de Condé, premier prince du sang, premier pair de France, duc d'Anguyen, Châteauroux et Montmorency, Gouverneur et Lieutenant général pour le Roy en ses pays et duchez de Berry, Bourgongne et Bresse, qui sont tant au château du Parc que donjon de Châteauroux (hors les meubles qui y ont esté amenez de Coulombiers) et dont feu messire Martin Rolland, vivant, concierge desdits châteaux, estoit chargé par inventere des 16 octobre 1612 et 3 décembre 1616 et autres mémoires, comme aussi des autres meubles trouvez esdicts lieux dont ledict Rolland n'estoit chargé, tous representez par la vefve dudict Rolland, pour estre iceux mis en la charge et garde de Léonard Cadet, cocher ordinaire de mondit Seigneur et de Marie Tortat, sa femme, suivant le commandement de sadite Altesse, faict par moy Yves Dugué, notaire royal en Berry, résidant à Bourges, soubzigné, en la présence desdits Cadet et sa femme, le huictiesme jour de septembre et autres jours suivants mil six cens trente six. » Ce document, qui compte 24 pages, comprend d'abord l'inventaire des objets du château du Parc, puis l'inventaire des objets déposés au donjon de Châteauroux. Au château du Parc, se trouvaient entre autres objets, dans la pièce appelée *cabinet* : « deux tableaux, l'un représentant feu Monseigneur Henry de Bourbon, prince de Condé, père de Monseigneur. et l'autre mondit Seigneur, lorsqu'il estoit en bas aage avec leurs chassis dorez » ; dans la grande salle où mangeait le Prince « une tante de tapisserie contenant neuf pièces, faisant les garnitures de ladite salle, à fueillage et animaux, en chacune desquelles sont les armes d'Aumont » ; dans la galerie de l'escalier située entre la salle précédente et la chambre du Prince « deux grands tableaux, en l'un desquels est représentée une chasse d'Adonis avec veneur et, en l'autre, une fille allaitant son père en prison, simbole de la piété romaine ;..... un autre tableau de toille sur son chassis de bois représentant plusieurs petits enfants touts nus près d'une rivière et des paysages » ; dans la chapelle « un autel faict à neuf de menuserie de bois de noyer ;..... un marbre sur ledict autel enchassé en bois ; deux tableaux de mesme grandeur, peints sur du taffetas blanc, l'un représentant la Vierge tenant son petit enfant Jésus, l'autre un ange tenant le mouchoir de la Véronique où est dépeinte (*sic*) le visage de Notre-Seigneur allant au mont de Calvaire, enchassez

en leurs chassis noirs, façon d'ébène, qui sont sur ledit autel; à costé gauche dudit autel, un autre grand tableau représentant Notre-Dame et sainte Élizabeth avec leurs petits enfans Jésus et saint Jean ». Au donjon de Châteauroux, il convient de signaler, dans la chambre de Madame, au premier étage : « six grands tableaux sur toille peints en huyle représentant plusieurs paysages, enchassez de chassis dorez, de quatre pieds de hault ou environ et autant de large, de peinture fort exquise ; un autre moyen tableau représentant la Magdelaine, du chassis duquel il ne s'est trouvé que trois pièces; deux autres tableaux plus petits représentants deux colonnes qui sont Rome avec édifices et jardins, de peinture fort belle, avec leur chassis, façon d'ébène » ; dans le cabinet « deux grands livres in-fol., l'un contenant les *Gestes romains* par Robert Gaguin, et l'autre les *Éthiques* d'Aristote, de fort vieille impression ; un manuscript en parchemin couvert de velours rouge cramoisy, intitulé *Le Testament de Me Jean de Meung*, en vers gaulois(e) ; un autre livre manuscript en prose de vieil romant, intitulé *Les Miracles de la Vierge*, couvert de bazane rouge usée ; un livre d'église manuscript, in-quarto ; un bréviaire manuscript; un psaultier manuscript; les homélies de Hoff Meister; un Antiphonier; le livre(s) de Boëce de la *Consolation;* cinq ou six autres meschans livres d'église ». Le reste de l'inventaire donne surtout le détail de meubles, de tapisseries, d'ustensiles de cuisine. Il ne renferme aucun nom d'artiste. — No 3. « Inventaire général des meubles, tableaux, tapisseries et autres choses qui sont dans le château de Montrond..... desquels est chargé messire Charles Cornuat, concierge dudit château.» Ce document compte 24 pages ; en voici le début. « Premièrement en la chappelle dudict château, bastie à l'entrée du second pont-levis d'iceluy, à main droite, un autel de pierre, sur lequel il y a deux nappes, l'une de toille ouvrée, l'autre de toile de lin avec de la dentelle par le devant; par le devant dudit autel un parement de camelot rouge avec une grande croix de large passement de soye blanche et isabelle ; ledit autel couvert d'un tapis de tapisserie de Tournay verd; au dessus dudit autel un grand tabernacle doré et asuré dans le bas duquel est renfermé le grand reliquaire d'argent blanc et la croix d'argent où il y a de la vraye croix de Notre Seigneur, descripts et specifiez dans l'estat et inventère des choses dont M. de Mautour est chargé ; et, au dessus faict en dôme, y a une fenestre pour servir à mettre le ciboire, doublée de satin verd de Bergue ; aux deux costez, il y a deux anges, l'un tenant la croix et l'autre le pillier, tout au dessus Notre Seigneur ressuscitant ; de chasque costé dudit tabernacle, une crédence à trois degrez, peintes et dorées, sur lesquelles il y a, scavoir, sur celle à main droicte, un pot de lys de fayence avec un bouquet de soye et un tableau de marbre représentant la Magdelaine faisant pénitence avec son quadre, façon d'ébène ; sur celle à main gauche, un autre pot de lys avec un bouquet d'or, argent et soye, comme le précédent et deux tableaux de marbre l'un [plus] petit que l'autre ; dans le plus grand est représentée la Vierge tenant son petit filz Jésus auquel un ange présente des fleurs et tout autour des Chérubins ; dans l'autre est représentée l'Annonciation avec leurs quadres noirs, façon d'ébène. Dans le bois de menuserie qui couvre la muraille derrière ledit tabernacle, il y a deux tableaux : l'un de sainte Thérèse, à main droicte, et un crucifix avec la Magdelaine au pied de la croix, à main gauche. Tout au dessus dudict tabernacle, un grand tableau de neuf pieds de hault avec son quadre, où est représentée l'Anunciation Notre-Dame de maître Boucher, au devant duquel y a un rideau de taffetas rouge cramoisi avec un petit mollet de soye par le bas ; à costé dudit autel, par les deux bouts, deux grands chandeliers de menuserie peints et dorez. Près et au dessus du banc de Monseigneur, tirant vers l'autel, y a un grand tableau, où est représenté Notre Seigneur en une large croix ; à sa main droicte, saint Jean, et au bout de sa gauche, Notre-Dame, au dessus escript : JE. NAZAREUS, REX JUDEORUM, en vieille lettre romaine, et, au pied, AVE, GRATIA PLENA, DOMINUS TECUM, avec son quadre de bois rouge doré. A costé gauche, près le lutrin, tirant vers l'autel, un autre grand tableau où est représentée Notre-Dame de Lorette, avec son quadre de mesme que le précédent, tous deux apportez d'Italie par Monseigneur. » Vient ensuite le détail des objets servant au sacrifice de la messe et des ornements, puis les meubles des chambres. A remarquer la présence, dans la grande salle du château, d' « une tanture de tapisserie contenant huict pièces, six grandes et deux petites, de tapisserie de haulte lice, rehaussée de soye, où est représentée l'hystoire de Coriolanus, capitaine romain, où sont, hault et bas, les armes de Seully » et d' « un grand tableau au devant de l'une desdites petites pièces de tapisserie, représentant le feu Roy Henry 4 vestu comme les chevaliers de l'Ordre » ; dans l'oratoire de Madame la duchesse, un grand nombre de tableaux de marbre; dans la chambre des filles d'honneur, « six pièces de tapisserie faisant la tenture de la chambre, hors la cheminée, qui sont tapisserie de Flandres, où est représentée l'histoire d'Ester » ; dans la troisième chambre, située au dessus de la chambre des Sibylles, « huict pièces de tapisserie de Flandre, à bocage, faisant le tour et tanture de ladite chambre où est représentée l'une des histoires(s) du Lévitique ». Cinq pages

sont consacrées à la description des tableaux et des cartes. L'inventaire indique les sujets représentés, mais ne fournit aucun nom d'artiste. Le document se termine par la reconnaissance du sieur Jacques Cornuat que tous les objets énumérés dans ledit inventaire se trouvent au château et lui sont confiés (passé au château de Montrond, le 13 octobre 1636, en présence de Jacques Camus dit Lafeuille, l'un des soldats dudit château, et de Jean le Sarrazin, intendant des bâtiments du prince de Condé). — Autre reconnaissance de l'existence desdits objets passée par messire Jean Eustache, apothicaire du prince de Conti, successeur de Cornuat, comme concierge du château de Montrond (14 novembre 1639). — N° 4. Pesée, par messire Robert Ragueau, maître orfèvre de Bourges, de la vaisselle d'argent déposée au château de Montrond (le 7 novembre 1637).— N° 5. Inventaire général des meubles, vaisselle d'or et d'argent, des armes, munitions et autres objets se trouvant au château de Montrond. Document de 36 pages. D'abord l'inventaire des objets du cabinet de Madame, objets d'argent doré. A citer une « grande buye vermeil doré, ciselé et gravé à personnages autour, dans l'un des costez de laquelle est représenté le combat de Mydas avec le dieu Pan, d'autre costé, sous les muses, le tout relevé en bosse, cottée num. 3, pesant 35 marcs 6 onces; plus une autre buye couverte, vermeil doré, ciselé et gravé, à personnages, représentant la fable d'Apollon tirant le sanglier d'Eryman, de haulteur avec l'anse de deux pieds et plus, n° 4, pesant 22 marcs 5 onces... ; un grand vaze en forme de coupe avec son couvercle, sur lequel y a un petit homme armé tenant en sa main gauche un escusson auquel paroist une croix Saint-André, et autour de la coupe sont représentez en bosse les dieux des payens comme Minerve, Mercure et autres, le tout d'argent vermeil doré, ciselé, de haulteur de trois pieds ou environ, cotté n° 16, 14 marcs 1 once... ; une ancienne et vieille coupe vermeil doré, ciselé, avec son couvercle, façon de coquille, au hault duquel y a une petite statuë d'un roy et, au pied, y a un petit lyon tenant un escriteau ou rouleau sortant de sa gueule, dans lequel sont escriptes ces lettres : Ho. Nat. Hom., et au fond de ladite coupe sont des armes émaillées, ladicte coupe cottée n° 18, 5 marcs ; une autre large coupe à peu de fond, vermeil doré, ciselé, de haulteur de neuf à dix poulces, dans le fond de laquelle y a une teste de femme et autour ces mots : Isabella Capua Princ. Malfict. Ferdin. Gonz. uxor, quottée n° 19, pesant 3 marcs, 2 onces... ; une grande et large plaque avec sa coquille vermeil doré, ciselé, représentant en bosse une Vénus bruslant un cœur en sa main gauche élevée, devant laquelle sont à genoux des hommes et des femmes et, au pied d'elle, un Cupidon, n° 67, pesant 16 marcs 1 once. » L'inventaire donne ensuite les objets renfermés dans « la chappelle d'argent doré ciselé estant audict cabinet » et parmi lesquels se trouvait un « benoistier appuyé d'un cherubin estant au pied d'une croix sur laquelle sont les instruments de la passion de Nostre Seigneur; au derrière sont gravées les armes de Monseigneur ; l'argenterie et vaisselle d'argent blanc, les dons reçus par le prince de Condé à son entrée dans les principales villes de Bourgogne (1), la « vaisselle de la Chine » et la vaisselle de porcelaine que contenait le cabinet de Madame. Les objets de Chine consistaient principalement en boîtes « dorées et à personnages ». Ledit cabinet renfermait aussi de nombreux meubles, parmi lesquels on remarquait surtout des *cabinets d'Allemagne*. Voici la description d'un de ces *cabinets* : « un cabinet d'Allemagne... d'ébène qui va en diminuant par le hault. . lequel s'ouvre à deux fenestres doublées de satin en broderie représentant des pots de lys... au melieu duqnel y a une petite fenestre, le devant de laquelle est en broderie d'or, argent et soye, représentant Orphée et des animaux autour de luy, relevez en relief, et autour de ladite fenestre douze petites layettes brodées par devant de mesme broderie que dessus, représentant plusieurs sortes d'animaux terrestres et aquatiques. Ledit cabinet s'ouvre encore par le dessus en forme de coffre et, par le dedans du couvercle, y a un miroir faict en ovalle, le tout doublé de taffetas incarnat ». — Folio 10 dudit document. Description des objets renfermés dans le cabinet de Monseigneur, parmi lesquels : « deux tableaux de verre enchassez en de l'ébène, l'un desquels représente la bataille de Lepanthe et l'autre l'incendie et embrasement de Troyes, estans dans chacune une boiste de sapin, et en l'une d'icelles y a un grand *Agnus Dei* en cire blanche tout rond; une boiste de sapin couverte tant dedans que dehors de taffetas rouge cramoisi, dans laquelle il y a quantité de petits billets de papier où sont plusieurs petits morceaux de pierre et bois des lieux de la Terre saincte, suivant que lesdits billets les spécifient en italien; un petit tableau de bois doré qui s'ouvre à trois foys, représentant les mistères de la passion de Nostre Seigneur avec de l'escriture grecque et un morceau de satin rouge cramoisy, le tout remis dans ladite boiste ». Sur des rayons du cabinet se trouvaient différents livres et entre autres « un bréviaire romain selon le Concile de Trente, imprimé à Paris in-folio, relié en veau tanné, au melieu de la couverture une croix d'or avec les instruments de

(1) Voir plus haut, p. 301, col. 2.

la Passion... ; un petit diurnal, à l'usage de l'archevesché de Bourges, impression dudict Bourges, couvert de veau noir in-12 .. ; le Nouveau Testament de l'impression de Genève in-4°, relié en parchemin ; le *Combat Chrestien* par du Molin, ministre, imprimé à Sedan, in-6°, couvert de parchemin ; quantité de vieux plans de Montrond, le Châtelet et autres, rongez de la rataille... ; une charte représentant le rolle des principaux lieux de la terre d'Orval, Espineuil et Bruyères ; un petit tableau en papier représentant Monseigneur le duc d'Anguyen lorsqu'il estoit aagé de 8 mois seulement ; auprès des fenestres dudit cabinet, un plan de Montrond en toille peinte ».— Folio 11. Inventaire des habits du prince de Condé. — Folio 12 verso. « Inventaire des armes, munitions et artillerie » ; dans l'artillerie, il y avait « premièrement, deux gros canons de batterie portants munition royale, garnis encores de leurs affusts et rouages, sur lesquels sont les armes de Bourbon et Navarre, et plus bas est escript : MAXIMILIEN DE BÉTHUNE, l'une desdites pièces parsemées de fleurs de lys et de C ; trois grosses coulevrines ou bastardes realles, la première est de douze pieds trois poulces ou environ de longueur, sur laquelle sont les armes de Bourbon et plus bas un /B entrelacé de la sorte ; la deuxième est de dix pieds de long, sur laquelle sont les armes de Bourbon et plus bas une H avec un croissant par dessoubz, en cette forme H.... ». L'acte se termine par la déclaration de Nicolas de Vignolles, sieur de Mautour, que les objets énumérés dans ledit inventaire avaient été confiés à feu François de Vignolles, son père, et à lui et qu'il les prend sous sa garde (Bourges, en l'hôtel de François de Durand, écuyer, paroisse de Saint-Pierre-le-Marché, le 26 octobre 1636). — N° 6. Récapitulation d'inventaire des meubles déposés au *Logis du Roi*, rédigée en raison de la mort de François Le Syeur, capitaine dudit château. Presque tous les objets qui se trouvaient anciennement audit château sont représentés par les héritiers de François le Syeur. A remarquer, cependant, le manque, dans la chambre du prince de Condé, de deux chaires de velours dont « l'une avoit esté donnée à la Catherine, gardeuse de selles, pour asseoir Monseigneur au sermon » (27 février 1637). — N° 7. « Inventaire et estat des mappes ou chartes du monde, appartenant à Monseigneur, qui estoient en la salle de comédie, au *Logis du Roy* de cette ville de Bourges, mises en la charge et garde de messire Innocent de la Chappelle, concierge dudit logis du Roy, par commandement de mondict seigneur, au sixième mars mil six cens trente huict. » Le même document renferme les inventaires des objets du château de Culan et du château du Châtelet. Aucun objet remarquable à signaler. — N° 8. Inventaire des meubles du château de Bommiers. A signaler, dans la *Salle*, « seize pièces de tapisserie de Felletin et Flandre ; il y en a huict qui représentent l'histoire de Joseph, les autres huict sont à chasse d'animaux, fueillage et paysage » ; dans la chapelle, « un calice avec sa platine d'argent, doré par les garnisons ; une croix avec son crucifix aussi d'argent doré par les garnisons, au pied de laquelle sont les armes de Monseigneur ». Prise en charge desdits objets, par messire Jean Renaudon, procureur fiscal de la seigneurie de Bommiers, pour le compte du prince de Condé (au château de Bommiers, le 27 avril 1637, témoins messire Pierre des Vertus, capitaine dudit château, et Jean le Juge). — — N° 9. Description des meubles du château de Saint-Florent. A remarquer, dans la *Salle*, « quatre tableaux, trois devant la cheminée et un autre à l'autre bout de la salle, représentant des Harlequins et gros Guillaume ». Prise en charge desdits meubles, par Pierre de Fleury, fermier de la seigneurie de Saint-Florent (1er novembre 1646). — N° 11. Pouvoir donné par madame Charlotte-Marguerite de Montmorency, princesse douairière de Condé, veuve du prince Henri de Bourbon, à messire Étienne Lemercier, conseiller du Roi et receveur des consignations de Bourges, son avocat et conseil, de décharger le sieur de Mautour, gouverneur de Montrond, la veuve Eustache, concierge du château dudit lieu, et La Chapelle, concierge du *Logis du Roy*, de tous les objets provenant des châteaux de Montrond et de Bourges, qui lui ont été adressés à Paris, dans son hôtel sis à Saint-Germain-des-Prés (hôtel de Condé, 15 mai 1647). — N° 12. Inventaire des meubles se trouvant « au cabinet de fer du logis de Plaimpied ». A remarquer « deux images de marbre blanc, enchassez dans du bois doré par le dedans, de haulteur d'un demy pied chacun, l'un, représentant le Crucifiement de Nostre Seigneur, et l'autre, la Vierge, sous ses pieds, un croissant... ; un petit cabinet peinturé, façon de la Chine, s'ouvrant par le dessus, estant rompu, et s'ouvrant par le devant à deux fenestres et, au dedans, il y a plusieurs layettes n'ayant point de clefs et n'y ayant rien dedans... ; un marbre blanc sur lequel est peint la Magdelaine, quassé par les coings. . ; un jeu de Trou madame avec les boulles d'yvoire dans une boiste .. ; tous les portraictz des roys de France depuis Pharamond jusqu'à présent, sur des chartes vernies au nombre de 63 ». Prise en charge des dits objets par Mathieu Bressillon, concierge du logis de Plaimpied (6 juillet 1637). Décharge donnée par le sieur Mercier audit Bressillon de la garde des objets énumérés dans le susdit inventaire, emportés à Paris par ordre de

la duchesse douairière (Bourges, le 22 octobre 1647, au logis du sieur Mercier). — N° 13. État des livres déposés en la petite allée du cabinet de l'*huys de fer*, en l'hôtel Plaimpied, à Bourges. A citer « le premier tome des *Antiquitez de la Gaule-Belgique* de M. Richard de Wassembourg, archidiacre en l'église de Verdun, in-folio ; *Stemmatum Lotharingiæ ac Barri ducani tomi 7 Francisci de Rosières*, in-folio, impression de Paris ; *La Coustume de Bourgongne*, impression de Genève in-4°.. ». Parmi les œuvres d'église : « un Graduel à l'usage de Bourges, in-folio ; un Antiphonier à l'usage de Bourges, in-folio ; un Missel à l'usage de Bourges, en parchemin imprimé in-folio ; un autre missel au mesme usage de Bourges in-folio ; un processional ; un manuel sacerdotal ; un bréviaire à l'usage de Bourges ; un bréviaire à l'usage de Bourges selon le Concile de Trente, en deux volumes in-4°, reliez en marroquin noir doré ; *breviarium bituricense juxta formam sacrosancti Concilii Tridentini restitutum, pars hyemalis*, in-8°, relié en veau verd... ; cinq livres des arrestz de l'érection du duché de Châteauroux... ; la charte de Berry sur du parchemin, à la main » (le 7 juillet 1637). — N° 14. Autre inventaire des meubles du logis de Plaimpied. A remarquer dans la chambre de Monseigneur : « dix pièces de tapisserie de Flandres représentant diverses histoires dont ladite chambre est tapissée et un soubzfenestre où est représenté le sacrifice d'Abraham » ; dans la chambre des gentilshommes « sept pièces de tapisserie à ramages, paysages et bestes qui sont tapisseries de Felletin, une autre pièce de tapisserie d'Auvergne qui est derrière le lit et, devant le manteau de la cheminée de ladite chambre, y a une grande pièce de tapisserie faicte à l'éguille, rehaussée d'or et soye contenant les armes de Bourbon, tenüe de chasque costé par deux syrènes et derrière icelle deux sauvages et au bas desdites armes un lyon couché ». Prise en charge desdits objets par Mathieu Bressillon, concierge dudit lieu (le 6 juillet 1637). Décharge donnée au susdit, par Étienne Mercier, de la garde des précédents objets transportés pour une partie au logis du Roi à Bourges, pour l'autre à Paris, suivant l'ordre de madame la duchesse douairière (Bourges, le 22 octobre 1647). — N° 16. Inventaire des meubles se trouvant au château de Turly, après la mort de l'archevêque de Bourges. A citer, dans la chambre proche la *Salle*, du côté de la chapelle, « sept pièces de tapisserie de Bergame de diverses couleurs dont ladite chambre est tapissée .. 40 livres » ; dans la *Salle* « sept pièces de tapisserie de Bergame de diverses couleurs dont ladicte *Salle* est tapissée... 50 livres ; douze tableaux où sont représentez les douze Sibilles ». Vente desdits objets au prince de Condé, moyennant la somme de 714 livres deux sous tournois, par messire Nicolas Porcher, docteur en théologie et chanoine de l'Église de Bourges, héritier, pour partie, de Monseigneur Rolland Hébert, archevêque dudit Bourges (Bourges, le 22 octobre 1638). — N° 17. Décharge donnée par messire Étienne Mercier, à dame Marie Labbe, veuve de messire Jean Eustache, apothicaire du prince de Condé et concierge de son château de Montrond, de la garde des objets conservés audit lieu et emportés à Paris par ordre de la duchesse douairière. Suit l'inventaire des objets qui furent emportés. Ce sont naturellement la plupart des objets énumérés dans les précédents inventaires. Citons, de la chambre du feu prince de Condé « cinq grandes pièces de tapisserie de haulte lice dont ladicte chambre est tapissée entièrement, sauf une toise du costé gauche de la cheminée, lesquelles cinq pièces représentent le Couronnement de la Vierge, la Formation de la femme, le Triomphe de la Vierge et autres histoires de la Bible adaptées aux grandeurs de la Vierge avec des devises en latin, par le hault, tirées des Proverbes et des Psaumes, sauf une » ; du cabinet de Madame « cinq pièces de fort belle tapisserie faicte au petit poinct rehaussée de soye, faisant le tour dudit cabinet et plus ; en l'un est représenté le 4 d'Esdras, en l'autre Cléopâtre se faisant mourir par deux serpents qui la piquent ; en l'autre un homme à cheval tenant l'espée à la main et, plus bas, luy mesme terracé avec des rayons sortant du ciel ; semble estre la Conversion saint Paul et l'autre des Nymphes ». De l'oratoire dudit cabinet « un petit tableau enchassé en ébène faict à 8 angles, enrichi de huict crotesques d'argent blanc façonné à jour, lequel tableau représente la Vierge tenant son fils Jésus entouré de chérubins ; des deux costez, saint Ignace et saint Xavier, Jesuistes, couvert d'argent doré, ouvert par le melieu et par 8 autres lieux où sont enchassez des reliques de verre par dessus, où il y a des ossements de saint Estienne, saint Pierre, saint Laurent, saint André, Clément, pape martir, etc..., avec une petite gance de soye verte et un bouton d'or et d'argent à houppes de soye verte pour le pendre, d'un demi pied de hault ; un autre petit tableau de marbre ovalle, représentant la fuitte de Notre Dame et son fils en Egypte, conduite par saint Joseph, enchâssé en bois, couvert d'argent et enrichi de petites pièces d'argent doré, autour duquel tableau il y a quatre petites reliques d'un demy pied de hault... » (Bourges, le 19 août 1647). — N° 18. Décharge donnée par messire Étienne Mercier, procureur de madame Charlotte Marguerite de Montmorency, à François de Vignolles, écuyer, de la garde des objets d'or et d'argent conservés au château de Montrond. Ce sont les mêmes objets que

ceux qui ont été signalés dans un précédent inventaire. A citer sous le n° 69 un petit bassin à cracher, vermeil doré, assez creux, a costé duquel et par le dehors sont les armes de Monseigneur, pesant 2 marcs, 3 onces (Bourges, le 19 avril 1647). — N° 20. *Adcence*, pour une durée de neuf ans, de la seigneurie de Saint-Florent et Saint-Crespaix « sauf et excepté le grand corps de logis qui est dans le chastel dudict Saint-Florent, à la main droite, en y entrant, ès les chambres d'au dessus du portail dudit château que mondit Seigneur s'est réservé pour luy et en disposer comme bon luy semblera » (Bourges, en l'hôtel Plaimpied, le 30 mars 1636). — N° 21. *Adcense*, par messire Claude Stample, agissant au nom du prince de Condé, des revenus de la terre de Saint-Pierre-les-Bois et Villecelin, moyennant la somme de 630 livres tournois par an (30 mars 1637). — N° 22. Marché de réparations à faire à la grange de Saint-Crespaix, passé par messire Jean Lejuge, entrepreneur de Bourges (17 avril 1637). — N° 30. Payement effectué par le prince de Condé en raison de la distraction, du ressort de Châteauroux, du bailliage d'Issoudun (26 juin 1637). — N° 31. *Adcence*, par le prince de Condé, pour une durée de six ans et moyennant le prix de 3,400 livres tournois, à Barthélemy Michelon et Étienne Corcouillon, des terre, justice et seigneurie de Montfaucon et de Clanay y annexée (Bourges, le 6 avril 1638). — N° 32. *Adcence*, par le prince de Condé, pour une durée de neuf ans et moyennant la somme de 900 livres tournois par an, à messires Jean Perrez et Claude Jouesne, du droit de présentation de toutes les justices d'Issoudun, affermé auparavant à messires Pierre Bernard et Nicolas Chefdeville (château de Bommiers, le 13 avril 1638). — N° 33. — Marché aux termes duquel Guyon Cheulhot, maître armurier, demeurant au château de Montrond, s'engage envers messire Nicolas de Vignolles, gouverneur dudit château, « à fourbir et entretenir pendant le temps de neuf ans consécutifs continuels, à lui commencer au premier jour d'octobre prochain venant et finir à pareil jour, tous et chacuns les mousquets, harquebuses à grand et petit ressort qu'autres à gibboyer qui sont dans ledit château de Montrond..., et a recongneu ledit Cheulhot que tant ès magasins que forges et corps de garde dudit Montrond il y en a en estat de servir, sçavoir dans le petit magasin 212, dans le grand magasin 283 et 38 harquebuses au petit ressort et quatre aussi en estat dans la forge »; le présent marché passé moyennant la somme de 150 livres tournois par an (Montrond, le 22 septembre 1638). — N° 34. Visite, par Jean Le Juge, des réparations entreprises pour le compte du prince de Condé dans les lieux de Baugy, Montfaucon et Lugny. Il ne s'agissait, en la circonstance, que de menus travaux. Ledit Lejuge critique en plusieurs passages les réparations qui ont été faites (20 décembre 1638). — N° 35. Foi et hommage rendus au prince de Condé par messire Antoine Boeneau, en sa qualité de vicaire de la vicairie de Saint Jean fondée en l'église paroissiale de Mornay (Bourges, en l'hôtel Plaimpied, le 20 décembre 1638). — N° 38. Devis des réparations à entreprendre au château de Boislabbé, dressé par maître Jean Lejuge, entrepreneur à Bourges, et François Denis, maître charpentier : « Premierement, fault desmolir et abaisser la tour de la chapelle jusques au second estage au dessus de la voulte, d'autant qu'elle menasse ruine, remettre et apposer les entablemens de pierre de taille qui sont au hault de la tour sur la muraille où il fault poser la charpenterie, qui seront posés à chau et à sable, et, pour ce faire, abattre la charpente et couverture, la refaire, reposer sur les entablemens et murailles dudit second estage... ; refaire dans ladite charpente, au hault, la lanterne qui y est, pour y poser la cloche... ; plus, fault faire une porte de pierre de taille pour sortir de la chapelle dans la cour du long et proche le bastiment où demeure le fermier, de trois piedz et demy de largeur et de la haulteur de six à sept piedz, qui sera fermée d'une porte de tierpan...; etc. ». L'entrepreneur s'engage à fournir tous les matériaux nécessaires aux susdites réparations. Cet acte est suivi d'un marché aux termes duquel François Dieu, maître charpentier, s'engage envers le prince de Condé à exécuter les réparations sus énoncées, moyennant le prix de 200 livres tournois (Bourges, en l'hôtel du sieur Stample, le 7 juin 1638). — N° 42. Foi et hommage rendus au prince de Condé, par messire Mathieu Giraudon, chanoine en l'église collégiale de Saint-Cyr d'Issoudun, à cause de la terre, fief et justice de Gizay, sise en la paroisse de Saint-Aubin, mouvant de lui à cause de son château de Bommiers (Issoudun, en la maison du Roi, le 11 janvier 1638). — N° 47. *Adcence* des revenus de la seigneurie de Baugy et du tabellionage de Montfaucon à Barthelemy Michelon (19 avril 1639). — N° 48. *Adcence*, par le prince de Condé, pour une durée de six ans, à Marin Chevalier, marchand, 1° du fief de Tresnay, moyennant la somme de 1,700 livres tournois par an ; 2° de la moitié des terres vaines et vagues dudit lieu de Tresnay, l'autre moitié apportenant aux habitants dudit lieu (Bourges, en l'hôtel du prince de Condé, le 19 avril 1639). — N° 49. *Adcence*, par le prince de Condé, pour une durée de six ans et moyennant la somme de 940 livres tournois par an, à Jean Girault, marchand de la Forest-Grailly, paroisse de Saint-Christophe-en-Chaudrie, de la terre, seigneurie et justice de la Forest-Grailly (Bourges, en

l'hôtel Plaimpied, le 18 avril 1639). — N° 50. *Adcence*, par le prince de Condé, pour une durée de six ans et moyennant la somme de 9,200 livres tournois par an, à Jacques de Foliot, sieur de Hautefeuille, « des terres, seigneuries, syrie et comté d'Orval, Montrond et Saint-Amand, baronnies d'Espineuil et chastellenie de Bruyères-sur-Cher, La Perche et Beauchezal... sauf et réservé à mondit seigneur le château de Montrond, parc et jardin d'iceluy, les prez et tout ce qui est enclos en l'enceinte dudit parc, les présentations et provisions d'offices et bénéfices desdites terres, comme aussi s'est mondit seigneur réservé la pesche des rivières d'Orval, de Cher, Marmande et Chinon dépendantes de ladite terre d'Orval et toutes sortes de chasses... » (Bourges, en l'hôtel Plaimpied, le 19 avril 1639). — N° 51. *Adcence*, par nobles Claude Stample et Étienne Mercier, agissant au nom du prince de Condé, à Pierre Grangeron, marchand, demeurant en la ville de Culan, agissant tant en son nom qu'au nom de maître Jean Grangeron, son frère, avocat audit Culan, pour une durée de six ans et moyennant la somme de 4,000 livres tournois par an, des revenus de la baronnie de Culan, « sauf la grande garenne dudit Culant et la pesche de la rivière d'Arnon ès lieux appellez les Estriers, la Palle à Baudet et Arpentin et le jardin appellé le jardin de Notre Dame, proche le château ». A remarquer ce passage du contrat : « Si mondit Seigneur affranchit ou abonne les hommes serfs de ladite baronnie ou aucuns d'iceux, lesdits preneurs ne pourront demander ny prétendre que ce à quoy ils auront accordé pour ledit droict d'abonnage annuel, sans pouvoir par eux prétendre aucune chose en cas que ledit rachapt et affranchissement desdits hommes serfs soit fait à prix d'argent pour une fois payer et sans réserve d'abonage annuel » (Bourges, le 16 décembre 1639). — N° 53. Procès-verbal de la signification adressée par Étienne Mercier, avocat ordinaire du prince de Condé, et Yves Dugué, notaire, au sieur Cormier, capitaine du château de Montfaucon, de recevoir audit château sa femme, et à Marie Robineau, nièce dudit Cormier, de quitter de suite ledit château. Ces deux femmes étaient accusées de professer la R. P. R. (1er juillet 1639). — N° 57. *Adcense*, par Étienne Mercier et Claude Stample, agissant au nom du prince de Condé, à Claude Moreau, pêcheur, pour une durée de neuf ans et moyennant la somme de 30 livres tournois, du « canal appartenant à mondit Seigneur, situé entre les murailles de la ville et le mail dans les fossez d'icelle, depuis la porte de Saint-Ambroise jusques près de celle de Saint-Sulpice, lequel est à présent rempli d'herbes, joncs et boués et les arrests d'iceluy rempart, aux charges et conditions qui suivent, sçavoir que ledict Moreau sera tenu et s'est obligé de faire du costé de ladite porte de Saint-Sulpice, au droict de la tour appellée la *Tour Clément* où estoit l'un desdits arrestz, un massif ou soubzgravier de pierre jusques à fleur d'eaue... ; plus, au hault dudit canal du costé des molins et porte de Saint-Ambroise sera pareillement faict un soubz-gravier et massif ». Le preneur devait en outre curer le fossé (Bourges, le 24 mai 1639). La proclamation de cette afferme avait été lue au prône dans les églises de Saint-Ambroix, Saint-Médard et Saint-Bonnet, comme le prouvent trois procès-verbaux annexés à ladite pièce. — N° 60. Procuration donnée par le prince de Condé à Étienne Mercier et Claude Stample d'affermer les seigneuries du Châtelet et de Culan (au château de Châteauroux, le 23 avril 1639).

E. 2513[7]. (Liasse.) — 107 pièces, papier.

1640-1649. — Affaires du prince de Condé. — N° 2. *Adcence*, par Étienne Mercier et Claude Stample, procureurs du prince de Condé, pour une durée de neuf ans et moyennant la somme de 200 livres tournois par an, à maître Jean Bernard, avocat au bailliage d'Issoudun, de l'office de capitaine et gouverneur de la ville, tour et château d'Issoudun et de tous les profits attachés à ladite charge, réservé au prince de Condé la jouissance du *Logis du Roi* (Issoudun, en l'hôtel où pend pour enseigne *l'Image*, le 19 avril 1641, présents Pierre Dandelin, valet de chambre du sieur Stample, et Jean Lejuge, entrepreneur à Bourges, témoins). — N° 3. État et devis de menues réparations à faire en l'hôtel Plaimpied, à Bourges, et marché par lequel maître Jean Lejuge, maçon et entrepreneur de Bourges, s'engage envers le prince de Condé à exécuter lesdites réparations, moyennant la somme de 400 livres tournois (Bourges, le 27 mai 1644). — N° 4. Devis des réparations à entreprendre aux moulins des Lavoirs, dépendant de la seigneurie de Saint-Florent, et marché par lequel Jean Lejuge s'engage envers le prince de Condé à exécuter ledit devis, qui avait été dressé par lui, moyennant la somme de 1800 livres (Bourges, 27 mai 1644). — N° 6. Amortissement, par le prince de Conti, abbé commandataire de l'abbaye de Molesmes, par le payement d'une somme de 18,000 livres tournois, de la pension de 2,800 livres tournois créée par le prince Henri de Bourbon, son père, en faveur de messire François de Montmorency, seigneur de Châteaubrun, ci-devant abbé commendataire de ladite abbaye (Bourges, le 10 mai 1640). — N° 7. Réparations à entreprendre « pour establir la halle de Baugy qui menace ruine » et marché par lequel le sieur Gillet, maître charpentier dudit Baugy, s'engage envers le prince de

Condé à exécuter lesdites réparations (25 avril 1640). — N° 8. *Adcence*, par Étienne Mercier, procureur du prince de Condé, pour une durée d'un an et moyennant la somme de 440 livres tournois, à Jean Ramonnet et Gilles Larchevesque, marchands de Saint-Amand, du « droict et passage d'Orval sur la rivière de Cher appartenant à mondit Seigneur, ensemble le port et passage de la Roche, auquel ils pourront tenir batteau, si bon leur semble » (Saint-Amand, en l'hôtellerie où pend pour enseigne l'*Image*, le 22 décembre 1640). — N° 9. Inventaire des meubles de Montfaucon, laissés à la charge et garde de Louis de Cormenyer, le 2 juin 1637. Aucun objet curieux à signaler. — N° 10. *Adcence*, par Étienne Mercier, procureur du prince de Condé, se trouvant en la ville de Sancerre, au logis du *Cerf-Volant*, à maître Jean Gressé, avocat en Parlement et receveur des consignations en la Comté de Sancerre, et à messire Jacques Regnault, marchand bourgeois dudit Sancerre, pour une durée de deux ans et moyennant la somme de 14,000 livres tournois par an, des « terres et seigneuries dudit Comté de Sancerre, baronnie de Vailly et membres dépendans, Barlieu, Assigny, Charpignon, Maisontout et autres seigneuries qui en dépendent, mesmes le fief de la Salle réuny audit Comté ». Les preneurs sont tenus à l'entretien des bâtiments, sauf cependant à l'entretien du château de Vailly « d'autant qu'il est en ruine et lequel château ledit sieur Mercier pour mondit Seigneur a réservé ensemblement le jardin et préclosture » (Sancerre, le 5 mars 1640). — N° 11. Arrêté de comptes du greffe d'Issoudun pour les années 1638 et 1639. Le montant des recettes s'élevaient à 3,119 livres, 16 sous, deux deniers (23 janvier 1640). — N° 13. Délai de trois semaines accordé par Étienne Mercier, avocat du prince de Condé, à Louis Cormenier, pour lui permettre de quitter le château de Montfaucon, de la garde duquel il avait été révoqué (Bourges, le 4 février 1640). — N° 14. Procuration donnée par le prince de Condé à Étienne Mercier et Claude Stample d'affermer les greffes d'Issoudun pour deux ans, le comté de Sancerre, pour un an, et la seigneurie de La Châtre pour six ou neuf ans (Bourges, en l'hôtel du prince de Condé, le 2 février 1640). — N° 15. *Adcence*, par Étienne Mercier, procureur du prince de Condé, à Philippe Pearron, grenetier au grenier à sel d'Issoudun, pour une durée de deux ans et moyennant la somme de 2,000 livres tournois par an, du greffe civil et criminel du bailliage d'Issoudun (Bourges, le 2 mars 1640). — N° 17. Devis des réparations à entreprendre aux moulins, métairies et autres dépendances du duché de Châteauroux et devis des ponts de bois de Saint-Gildas et d'Ardente « qu'il fault construire sur la rivière d'Indre, ès lieux où estoient ceux que les grandes eauës emportèrent le 24 septembre 1640 ». En ce qui concerne le pont d'Ardente, il est dit qu'il « fault fere et construire le susdit pont dans la longueur et intervalle de 23 toises entre les deux murailles et culées qui seront faictes aux deux extremitez et bouts dudit pont... lequel pont sera de largeur de 12 pieds entre les garde-folz et appuis qui seront de chacun costé.. ». Quant au pont de Saint-Gildas, il devait avoir 20 toises 3 pieds de longueur et 12 pieds de largeur. Le présent devis est suivi d'un marché aux termes duquel Jean Lejuge, maître entrepreneur, s'engage à exécuter lesdits travaux moyennant la somme de 7,300 livres tournois (Bourges, en l'hôtel du sieur Mercier, le 8 juillet 1641). — N°s 18 à 23. Affaires du prince de Condé avec le sieur de la Billotière. La pièce 21 est une lettre du prince de Condé au sieur Mercier. Le prince la termine par la formule « Vostre meilleur ami ». — N° 24. Quittance donnée par le sieur Jean Christophe de Chevrier du Roux, chevalier, seigneur de Villeneuve-sur-Cher, de la somme de 240 livres tournois à lui due par le prince de Condé, pour le rachat des bois et terres mouvant de la seigneurie de Villeneuve (Bourges, en l'hôtellerie de l'*Écu de France*, rue d'Auron, le 25 juin 1641). — N° 25. Devis des réparations des moulins bannaux de Saint-Florent et engagement, par Nicolas Roux, maître charpentier, de les exécuter, moyennant la somme de 160 livres tournois (17 août 1641). — N° 26. *Adcence*, par Étienne Mercier, procureur du prince de Condé, pour une durée de neuf ans et moyennant la somme de 2,000 livres tournois par an, à messire Philippe Pearron, grenetier au grenier à sel d'Issoudun, du greffe civil et criminel du bailliage dudit Issoudun (Issoudun, le 19 avril 1641). — N° 27. Procuration donnée par le prince de Condé, à Claude Stample et Étienne Mercier, de bailler à titre de ferme toutes ses terres de Berry et de Bourbonnais. La présente procuration est passée au Châtelet de Paris, le 13 mars 1641. — N° 28. *Adcence*, par les sieurs Mercier et Claude Stample, à messire Antoine de la Chastre, bourgeois d'Issoudun, pour une durée de neuf ans et moyennant la somme de 500 livres tournois par an, du domaine d'Issoudun, à l'exception de la nomination aux offices (Issoudun, en l'hôtellerie de l'*Image*, le 19 avril 1641). — N° 29. Devis des travaux à exécuter aux canaux du château de Baugy, à l'*empallement* de la fontaine Saint-Martin, au Petit-Moulin et au moulin Gautron et marché par lequel Étienne Housset, pionnier dudit Baugy, s'engage à faire ladite besogne (26 octobre 1641. — N° 30. Devis des réparations à entreprendre aux étangs et moulins de Baugy et aux canaux du château audit lieu et marché aux termes duquel le sieur Pierre Gillet, maître charpentier, demeurant au bourg de

Baugy, s'engage à exécuter les susdits travaux, moyennant la somme de 79 livres tournois (Bourges, en l'hôtel du sieur Stample, le 2 novembre 1641). — N° 31. Quittance donnée au prince de Condé par Guillaume de Saint-Pierre, marchand d'Issoudun, gendre de dame Marie Bernard, veuve de messire Jacques Prévost, en son vivant substitut et adjoint aux enquêtes du bailliage et prévôté dudit Issoudun, de la somme de 550 livres, d'une part, et de 440 livres, d'autre part, pour remboursement de pareille somme payée par le sieur Prévost pour raison de l'hérédité de son office (Bourges, 21 décembre 1641). — N° 33. *Adcense*, au nom du prince de Condé, au sieur Lenormant, pour une durée de neuf ans et moyennant la somme de 150 livres tournois par an, de la chasse des lapins du comté de Sancerre (1683). — N° 34. Devis des réparations à entreprendre aux quatre piles du pont de Saint-Florent, emportées par les crues du 2 octobre et 24 septembre 1640 et marché par lequel le sieur Jean Lejuge, maître maçon et entrepreneur, s'engage à exécuter lesdits travaux, moyennant la somme de 300 livres tournois (Bourges, le 1er octobre 1641). — Sur la même pièce, devis de la construction d'un pont de bois sur l'Indre, au bourg de Déols, sur la route de Paris à Limoges, afin de remplacer le pont de pierre emporté par la crue du 24 septembre 1640. — N° 35. Rôle établi par ordre du prince de Condé, en date du 7 mai, sur les usagiers et garenniers de la forêt de Haute-Bruère, habitants dans les paroisses de Saint-Martin-d'Auxigny, Saint-Georges et Vasselay, de sommes dues par eux pour constitutions de rentes qu'ils avaient faites par devant Bérault, notaire royal à Bourges, à Claude Gassot, sieur du Deffend, le 12 décembre 1633, à messire Joseph Alabat, le 9 décembre 1632, et à Pierre Desnoix (4 juin 1640). — N° 36. « Devis de ce qui est à faire au-dessus du pont de Saint-Fleurent (Saint-Florent), le long du cours d'eauë de la rivière forcée, pour empescher la perte de l'eauë de ladite rivière et la faire aler aux molins dudict Sainct-Floreut » et marché aux termes duquel Jean Lejuge, maître maçon et entrepreneur, s'engage, moyennant le payement de 4,300 livres, à exécuter les deux derniers articles dudit devis, étant tenu d'exécuter les autres en vertu du bail à lui passé par le Bureau des Finances le 30 septembre 1641 (3 septembre 1642). — N° 38. Acte d'association passé par Jean Navet avec messires Jean Gevry et Jean Leclerc, pour la perception des droits attachés à la ferme du lieu du Pezeau, en la paroisse de Boulleret, de celle du comté de Sancerre dans les paroisses de Bannay et de Boulleret, au tabellionnage desdites paroisses, au greffe du Mêche et de Bannerois, et au greffe de la maîtrise des eaux-et-forêts du comté de Sancerre (20 novembre 1642). — N° 39. *Adcense*, par messire Étienne Mercier, procureur du prince de Condé, pour une durée de neuf ans, au sieur Jomier, procureur au bailliage de Sancerre, du comté dudit Sancerre (8 janvier 1642). — N° 45. « Estat et devis comme il fault fere et construire les molins bannaux de Barlieu, sur la rivière de la Grande-Sauldre, au-dessous de Vailly, au lieu où ils ont autreffois esté » et marché aux termes duquel Jean Lejuge s'engage à exécuter lesdits travaux, moyennant la somme de 5,000 livres tournois (Bourges, en l'hôtel du sieur Mercier, le 23 juin 1642). — Sur la même pièce, se trouve l'*adcense*, par le prince de Condé, à messires Jean Audoux, marchand, et Abraham Robineau, maître barbier et chirurgien, des revenus de Saint-Pierre-les-Bois et Villecelin, pour une durée de six ans et moyennant la somme de 800 livres tournois. Les preneurs sont également tenus « de fere fere, pendant le présent bail, les services *in divinis*, selon et ainsy qu'ils ont accoustumé d'estre faicts ès églises desdites terres » (Bourges, le 27 juillet 1642). — Sur la même pièce encore, ratification par le prince de Condé de la quittance, à lui donnée par Jean de Vinssel, sieur de Beauregard, de la somme de 800 livres qu'il lui avait payée pour la vente de la seigneurie de Saint-Léger, proche Issoudun (Bourges, le 14 octobre 1642); autre ratification, par le même, du contrat en vertu duquel messire Jean Grevé avait vendu à Étienne Mercier, pour une somme de 1,700 livres tournois, les offices de receveur et contrôleur des consignations du comté de Sancerre et des sièges subalternes y ressortissant (même date); autre ratification, par le prince de Condé, de l'*adcense* du greffe civil et criminel de Pèzenas (même date). — N° 48. *Adcense*, par Étienne Mercier, procureur du prince de Condé, à Pierre Perrin, marchand de Saint-Thibault, pour une durée de huit ans et moyennant la somme de 160 livres tournois par an, de l'île Minault, située au milieu de la Loire dans la paroisse de Bannay (le 4 novembre 1643). — Sur la même pièce, marché aux termes duquel Antoine Couldriau s'engage envers le prince de Condé à entretenir, premièrement, le grand jardin de Saint-Paul, moyennant la somme de 100 livres tournois par an et la jouissance de la maison habitée par lui; en second lieu, le jardin du *Logis du Roi*, moyennant la somme de 20 livres tournois par an. En ce qui concerne ce second jardin, ledit Couldriau promettait de « tondre les pallissades qui sont autour, ensemble les quatre quarrez d'iceluy qui sont en parterre » (Bourges, le 23 mai 1643). — Vente, par les sieurs Jean Clément, marchand, demeurant en la paroisse de Mennetou-Râtel, agissant tant pour lui que pour Jean de la Buxière, écuyer, au prince de Condé, moyennant la

somme de 100 livres tournois, de ses droits de lods et ventes sur les héritages sis dans les paroisses du Mêche et Bannerois (Bourges, en l'hôtel du sieur Mercier, le 2 mai 1642). — N° 50. État des réparations restant à exécuter aux biefs des moulins de Ménétréol, près le bourg de Saint-Bouize, et marché aux termes duquel Pierre des Chiens, pionnier de Vinon, et Jean Dumay, pionnier de Ménétréol, s'engagent envers le prince de Condé à exécuter ledit travail, moyennant la somme de 20 livres tournois (Sancerre, en l'hôtel du *Lion-d'Or*, le 17 novembre 1642). — N° 51. Devis de la charpente à faire au portail et autres bâtiments du château de Vailly, et marché par lequel le sieur Gabriel Barcat, charpentier du pays de la Marche, s'engage envers François Mercier, procureur du prince de Condé, à exécuter ledit travail, moyennant la somme de 160 livres tournois (Vailly, le 21 novembre 1642). Sur la même pièce, lettre du sieur Ruellé à Monsieur Mercier, pour lui rendre compte de l'exécution du travail (Vailly, 22 janvier 1643). — N° 52. Marché par lequel Pierre Maufront, couvreur de Savigny, s'engage envers le prince de Condé, moyennant la somme de 50 livres tournois, à recouvrir l'une des tours du château de Vailly « celle au costé droict du portail en entrant » (Vailly, le 21 novembre 1642). — N° 53. Marché, aux termes duquel Pierre des Chiens et Jean Dumay, pionniers, s'engagent envers le prince de Condé, à creuser des fossés dans les marais de Marnay, en la paroisse de Feux, à raison de sept sous par toise. Lesdits fossés devaient avoir neuf pieds d'ouverture ou *gueulle*, cinq pieds de profondeur et six pieds *en fonds* (Sancerre, en l'hôtellerie du *Lion-d'Or*, le 17 novembre 1642); — sur la même pièce, autre marché par lequel le sieur des Chiens s'engage envers Étienne Mercier, avocat du prince de Condé à construire une levée pour empêcher l'eau de la rivière de s'écouler dans les marais de Marnay et l'obliger à se rendre dans les fossés récemment creusés. Ladite levée devait avoir une toise de largeur et cinq pieds de hauteur. La longueur n'est pas donnée (25 mai 1643). — N° 55. Transport du sieur Mercier à la Grosse-Tour de Bourges, pour y mettre en liberté, de la part du prince de Condé, le sieur Peramato, espagnol, qui y était renfermé depuis treize ans (Bourges, le 29 mai 1643). — N° 58. Acceptation, par messire Edme Marpon, fermier de la baronnie de Vailly, agissant tant pour lui que pour ses co-fermiers, Étienne et François Girardeau, sieurs de la Chaume et de la Billardière, des moulins nouvellement construits par le prince de Condé, au-dessous du bourg de Barlieu, sur la Sauldre, dits les moulins bannaux du Badineau (Bourges, le 16 décembre 1643). — N° 60. *Adcense*, par le prince de Condé, pour une durée de six ans, de la terre de Baugy et tabellionnage de Montfaucon (Le 18 septembre 1644). — N° 61. *Adcense*, par le prince de Condé, à Yves Parnajon, bourgeois de la ville de la Châtre, de la seigneurie de Magny, moyennant la somme de 1,520 livres tournois (18 septembre 1644). — N° 64. *Adcense*, par le prince de Condé, de la baronnie de Culan, à Gilbert Maulmont le jeune (22 septembre 1644). — N° 65. *Adcense*, par le prince de Condé, pour une durée de six ans et moyennant la somme de 1,300 livres tournois par an, à messire Claude Taillandier, bourgeois de Culan, de la seigneurie de La Forest Grailly (Bourges, le 18 septembre 1644). — N° 66. *Adcense*, par le prince de Condé, aux sieurs Marin Chevalier et Sébastien Deschamps, marchands, pour une durée de six ans et moyennant la somme de 1,860 livres tournois par an, de la seigneurie de Tresnay, dans le duché de Nivernais (18 septembre 1644). — N° 67. *Adcense*, par le prince de Condé, pour une durée de six ans et moyennant la somme de 11,100 livres tournois par an, à Jacques de Foliot, sieur de Hautefeuille, de la seigneurie d'Orval, Montrond et lieux en dépendant (18 septembre 1644). — N° 69. *Adcense*, par le prince de Condé, à Claude Goutelle, marchand et fermier de Verrières, près Nérondes, pour une durée de six ans et moyennant la somme de 4,130 livres tournois par an, de la baronnie de Montfaucon et de la seigneurie de Clanay, y annexée (18 septembre 1644). — N° 70. Procès-verbal de l'incendie arrivé au château de Tresnay le 31 octobre 1644. Il résulte de ce document que le feu avait été mis par le four (14 novembre 1644). — N° 73. Vente, au prince de Condé, représenté par le sieur Étienne Mercier, habitant à Bourges en la paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, pour le prix de 1,350 livres tournois, du censif Salat, assis dans les paroisses de Sancerre, Assigny et Chavignol (20 juin 1644). — N° 75. Requête présentée par le sieur Jean Lejuge, tendant à ce qu'il lui soit alloué une somme de 2,000 livres pour travaux supplémentaires exécutés par lui aux moulins de Badineau, en la paroisse de Barlieu, et ordonnance du prince de Condé prescrivant de payer lesdits travaux sur rapport d'expert. — Expertise faite par les sieurs Simon Branlebois, maître maçon, et Jean Garnier, aussi maître maçon (11 mai 1644). — Réception des écluses du moulin bannal de Badineau, en la paroisse de Barlieu, par messires Edme Marpon et Étienne Girardeau, fermiers de la seigneurie de Barlieu. Suivant cet acte, lesdites écluses « sont de la longueur de cent toises et au melieu, au coude qu'elles font, sont de la largeur de cinq toises et, par le reste du courant, au plus estroit, sont de quinze pieds, revestues par devant et par derrière de paux qui se touchent l'un l'autre en plusieurs endroits et encores

d'un rang de paux et de fessis au dedans d'icelles, du costé du biez... » (2 juillet 1644). — N° 77. Ordonnance du prince de Condé, rendue au sujet d'un différend survenu entre les suppôts de la nation de Belgique et de la nation germanique, et messire Jean-Jacques-Georges Lefebvre, docteur en la Faculté de médecine de Bourges et secrétaire desdits suppôts (11 octobre 1644). Signification de ladite ordonnance à Louis Gueldrich, gentilhomme allemand, Président de la nation germanique, et à François d'Essinga, Président de la nation belge (12 octobre). — N° 78. Ratification, par le prince de Condé, d'un acte passé le 1er octobre par devant maître Roze, notaire à Bourges, en vertu duquel le prieuré de Montluçon s'engage à payer à l'abbaye de Buxières la somme de 12,500 livres, en raison du revenu que ladite abbaye lui avait fourni pour la construction de ses bâtiments (Bourges, 12 octobre 1644). — N° 79. Devis des réparations de l'étang de Quincampoix, du moulin de la Forge et des fossés du château de Baugy, et marché par lequel les sieurs Hou...et, pionnier, Pierre Gillet et Étienne la Villaudière, charpentiers de Baugy, s'engagent à les exécuter (22 décembre 1644). — N° 80. Marché aux termes duquel François Moreau, maître couvreur de Saint-Amand, s'engage envers les sieurs Mercier et Stample, procureurs du prince de Condé, « de bien et deuëment entretenir les couvertures du château de Montrond et de tout ce qui est enclos dans le parc, avec le pavillon et la tour de la closture dudit parc, comme aussi des châteaux de Culant et du Chastellet, de Préveranges, de la Roche-Guillebault et de la Forest-Grailly », pendant l'espace de six ans et moyennant la somme de 320 livres tournois par an (Bourges, le 20 décembre 1644). — N° 81. Visite, par Claude Stample et François Mercier, procureurs du prince de Condé, assistés des sieurs François Geoffrenet et Louis Botaire, maîtres pionniers, et Bernard Moret, maître maçon, des travaux exécutés par Jean Lejuge, aux écluses des moulins de la seigneurie de Saint-Florent, situés sur le Cher. Les experts constatent que le sieur Lejuge a satisfait aux conditions qui lui avaient été imposées (6 décembre 1644). — N° 83. Ratification, par le prince de Condé, d'une transaction du 22 mars 1645, par laquelle les sieurs François de Bernard et Jean Rappin, consuls de la ville et juridiction de Sainte-Bazeille, et les collecteurs de la paroisse de Lagu...pie, s'engagent à payer au prince de Condé, comme droits d'*acapte*, à lui dus jusqu'au 22 mars, en sa qualité de duc d'Albret et seigneur desdits lieux, la somme de 800 livres tournois (Bourges, le 18 septembre 1645). — N° 87. Marché par lequel Gilles Quentys, couvreur demeurant en la ville de Bourges, paroisse Saint-Fulgent, s'engage à recouvrir, en partie, les toitures du château de Montfaucon endommagées par le vent, moyennant la somme de 160 livres tournois (19 mai 1645). — N° 88. Devis des réparations à entreprendre dans la seigneurie de Montfaucon et marché par lequel Silvain Chaux, maçon du pays de la Marche, s'engage à les exécuter (1er mars 1645). — N° 92. *Adcense*, par le prince de Condé, pour une durée de neuf ans et moyennant la somme de 1,460 livres tournois par an, des revenus des domaines de Bourges et de Dun-le-Roi, à messire Pierre Gauldrion, bourgeois de Bourges (18 septembre 1645). — N° 97. *Adcense*, par le prince de Condé, à Marin Chevalier, marchand, pour une durée de cinq ans et moyennant la somme de 60 livres tournois par an, des « eauës mortes dépendantes de la seigneurie de Tresnay » et du château de Gondrin (château de Montrond, le 7 septembre 1646). — N° 98. Devis des réparations à entreprendre au pont de Saint-Ambroix-sur-Arnon et marché par lequel Jean Lejuge, maître entrepreneur, s'engage envers le prince de Condé à exécuter ledit travail, moyennant la somme de 900 livres tournois (au château de Montrond, le 7 septembre 1646). — N° 99. Devis d'un pont de bois à jeter, à la porte de derrière du couvent des Minimes, à Bommiers, et marché par lequel Jean Lejuge s'engage à exécuter ledit devis, moyennant la somme de 250 livres tournois. Ce pont devait conduire du château de Bommiers aux Minimes (Montrond, le 7 septembre 1646). N° 102. Marché aux termes duquel messire Antoine Jailhet, curé de la Chapelotte, en la châtellenie de La Roche-Guillebault, s'engage envers Monseigneur Armand de Bourbon, prince de Conti, représenté en la circonstance par Étienne Mercier et Claude Stample, de célébrer ou faire célébrer pendant l'espace de six ans, en la chapelle Saint-Jean, proche le château de La Roche-Guillebault, qui est la chapelle du prieuré dudit lieu de La Roche-Guillebault, dont le prince de Conti est titulaire, « une messe basse par chacune sepmaine, à chacun jour de vendredy, si faire se peut, sinon à autre jour de chaque sepmaine », moyennant la somme de 30 livres tournois par an, qui lui sera payée par les fermiers de la seigneurie de La Roche-Guillebault (Bourges, le 2 juillet 1648). — N° 103. Sentence de Claude Biet, lieutenant général au bailliage de Berry et siège présidial de Bourges, maintenant la saisie faite par le prince de Condé, sur Louis Lemareschal, sieur de Corbet, de la terre de Corbet, relevant de la seigneurie de Montfaucon, faute par ledit Lemareschal d'avoir rendu hommage au prince de Condé à cause de sadite terre (27 juin 1648). — N° 105. Devis de réparations à exécuter aux moulins et écluses de Saint-Florent et au moulin des Lavoirs, dépendant de ladite seigneurie de Saint-Florent,

et marché aux termes duquel Jean Lejuge s'engage à faire ledit travail moyennant la somme de 2,500 livres tournois (Bourges, 4 septembre 1649). — N° 106. Marché aux termes duquel Catherine Regnault, veuve en premières noces de Pierre Favereau, et, en secondes noces, d'Antoine Coudriault, et son fils, Georges Favereau, s'engagent envers Étienne Mercier, écuyer, sieur du Poiriou, chef du conseil du prince de Condé, et Claude Stample, trésorier dudit prince en Berry, à entretenir le jardin de Saint-Paul, appartenant au prince de Condé, pendant une durée de neuf ans et moyennant la somme de 100 livres tournois (Bourges, le 4 décembre 1649).

E. 2513 8. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1660-1669. — Affaires du prince de Condé. Baux à rentes de terres sises à Saint-Martin-d'Auxigny. — Tous les payements se font en boisseaux d'avoine. Les mesures employées sont l'arpent, la chaîne et le pied. On comptait 24 pieds par chaîne et cent chaînes carrées par arpent. — Tous les actes sont passés par noble Pierre Bocaud, Conseiller, Trésorier et Intendant général du Prince de Condé, demeurant à Bourges, en la paroisse de Notre-Dame-de-la-Fourchaud. — N° 103. Lettres de procuration du prince de Condé en faveur du sieur Bocaud, pour arrenter les terres vaines et vagues des domaines de Bourges et de Dun-le-Roi.

E. 2513 9. (Liasse.) — 133 pièces, papier.

1671-1675. — DUGUÉ (François). N°s 7 et suivants. Documents relatifs au partage de la succession de Messieurs de La Châtre. — N° 15. Prise de possession, par messire Jean Larcevesque, prieur de Saint-Pierre-de-Notz, agissant comme procureur de noble Jean de la Chapelle, prieur de Vouillon au diocèse de Bourges, de la vicairie ou chapelle Saint-Fiacre, sise en la paroisse Saint-Denis, à Châteauroux, dont ledit la Chapelle avait été pourvu par lettres émanées de Rome, en date du 14 des calendes du mois d'octobre, sur la résignation qui lui en avait été faite par messire Jean Mercier, conseiller au bailliage et siège présidial de Bourges, chanoine en la cathédrale et dernier titulaire d'icelle vicairie (26 mars 1671). — N° 24. Marché aux termes duquel Michel Liset, compagnon tonnelier, s'engage à servir Jean Vallin, maître tonnelier, demeurant à Bourges, à charge par ledit Vallin de l'héberger et blanchir et de lui payer 20 livres tournois (28 juin 1671). — N° 25. Contrat d'apprentissage de tapissier : François Mondon, fils de Jean Mondon, savetier, se place comme apprenti pendant une durée de trois ans, chez Louis Tixier, maître tapissier, qui devra le nourrir, héberger et blanchir et à qui il donnera en retour la somme de 60 livres tournois (6 juillet 1671). — N° 39. Excuses présentées par le sieur Vergnaldi, gentilhomme allemand, à messire Jacques Cœurdoulx qu'il avait souffleté (19 novembre 1671). — N° 45. Vente, par messire Pierre de la Chapelle, doyen, docteur et professeur de droit en l'Université de Bourges, à Julien Boiron, vigneron, moyennant la somme de 100 livres tournois, d'une boisselée de jardin sise en la ruelle de Babylone, faubourg Saint-Privé (17 janvier 1672). — N° 47. Bail passé par messire Nicolas Fontaine, bourgeois de Paris et procureur de Jean Le Rat, fermier général des droits attribués aux offices de prud'hommes et vendeurs de cuirs dans les généralités de Bourges et de Bourbonnais, aux sieurs Poulliard, père et fils, natifs de Saint-Amand, pour une durée de huit ans et moyennant la somme de 100 livres tournois par an, des droits attribués aux offices de prud'hommes et vendeurs de cuirs en la ville de Saint-Amand. Les preneurs seront tenus d'avoir un marteau aux armes du Roi pour la perception des droits (17 janvier 1672). — N° 48. Bail analogue, passé par le même au profit de messires Jean Bigaut et Gaspard de Bretagne, tanneurs, pour l'exercice des mêmes droits en la ville de Bourges (21 janvier 1672). — N° 50. Contrat de mariage de Charles Réglé, maître sellier, fils de Louis Réglé, notaire d'Argenton, avec Marie Bruslfer (9 février 1672). — N° 64. Mariage de Jean Bienvenu, praticien, avec Marguerite Faurot, fille de messire Robert Faurot, en son vivant, receveur de l'abbaye de Saint-Ambroix (20 janvier 1673). — N° 69. Foi et hommage rendus au roi par messire Hugues Bengy, écuyer, seigneur de Nuisement, conseiller du Roi, lieutenant, juge, magistrat criminel général au bailliage de Berry, pour une maison sise en la ville de Bourges, en la rue dite anciennement de la *Ceuillière* et à présent de Jacques-Cœur. Ladite maison est déclarée joutée, « par le devant, la maison de la *Ceuillière* à présent dite de Jacques-Cœur, d'autre part, la maison de la Chaussée, autrement apellée la maison de Jacques-Cœur, d'autre part, la maison du deffunct sieur de Saint-Père, appellée l'hostel de l'*Escrevisse*, de présent appartenant au sieur Fauvre d'Allouy » (19 avril 1673). — N° 73. Marché aux termes duquel François Le Comte, tonnelier de la ville de Bourges, s'engage envers messire Edme Bonansat, recteur de l'Université de Bourges, à aller tous les vendredis de Bourges à Vierzon porter les lettres et paquets qui lui seront remis. Ledit Le Comte devra en outre payer trois livres ; en retour, il jouira de tous les avantages attachés à la fonction de messager ordinaire de l'Université (28 juin

1673). — N° 74. Contrat d'apprentissage de couturière : la dame Caillou s'engage à loger, nourrir et blanchir pendant un an Jeanne Lemas, à lui faire ses vêtements et à lui apprendre son métier, moyennant la somme de 50 livres tournois (18 juillet 1673). — N° 83. Mariage de Guillaume Foulque, écuyer de cuisine de Jeanne-Marie de Saint-Gelais, avec Marie Bruslefer, fille de Pierre Bruslefer, maître sellier (15 janvier 1674). — N° 132. Contrat de mariage de messire Jacques Millet, praticien, avec Catherine Deschamps, fille de François Deschamps, marchand (3 août 1675).

E. 2513[10]. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1677-1679. — Affaires du prince de Condé. — N° 1. Bail passé par messire Gaspard de Briquet, écuyer, sieur de Chisay, conseiller et trésorier du prince de Condé, habitant en la ville de Bourges, paroisse de Saint-Jean-le-Vieil, au profit du sieur Jean Perronin, sieur de Marembert, pour une durée de huit ans et moyennant la somme de 8,000 livres tournois par an, des revenus de la comté d'Orval et lieux en dépendant (12 février 1677). — N° 2. Devis des réparations à faire au pont d'Orval endommagé par la rigueur du froid et marché par lequel Antoine Collas, maître entrepreneur demeurant à Saint-Amand, s'engage envers messire Pierre de la Chapelle, sieur du Plaix, conseiller ordinaire du prince de Condé et maire de la ville de Bourges, d'exécuter ledit devis pour la somme de 500 livres (24 avril 1677). — N° 3. Bail passé par Jean Hérault, seigneur de Gourville, agissant au nom du prince de Condé, à messire Charles Girardeau, pour une durée de neuf ans et moyennant la somme de 4,500 livres tournois par an, des seigneuries et baronnie de Vailly, Barlieu, Charpignon, Assigny et Maisonthou (25 mai 1677). — N° 6. Bail passé par messire Pierre de la Chapelle, au profit de Balthazar Penet, pour une durée de neuf ans et moyennant la somme de 110 livres tournois par an, du Poids du Roi, faisant partie du domaine de Bourges (31 décembre 1677). — N° 7. *Adcense*, par le même, à sire Robert Fauvre, marchand confiseur, pour une durée de neuf ans et moyennant la somme de 60 livres tournois par an, de trois boutiques dénommées *vulgairement* les Changes de la Porte Ornoise, dont l'une fait le coin de ladite porte du côté de l'église Saint-Pierre-le-Guillard et les autres donnent sur la grand'rue d'Auron (2 janvier 1678). — N° 8. *Adcense*, par le même, à Étienne Brocadet, maître tisserand en toile, Silvain Gamard, marchand, et Jean Dangorant, aussi marchand, pour une durée de neuf ans et moyennant la somme de 900 livres tournois, de la ferme des *gassaux* (1) *et boisseaux* à percevoir sur tous les marchés de la ville de Bourges (3 janvier 1678). — N° 9. *Adcense*, par le même, à Nicolas Robert, marchand de la paroisse Saint-Ursin, pour une durée de neuf ans et moyennant la somme de 50 livres tournois par an, du péage de la porte Bourbonnoux (24 janvier). — N° 11. *Adcense*, par le même, à Pierre Benoist, maître cordonnier et portier de la porte Saint-Privé, pour une durée de neuf ans et moyennant la somme de 20 livres tournois par an, du péage de ladite porte Saint-Privé (31 janvier). — N° 12. *Adcense*, par le même, à Catherine Gourmy, veuve de François Bernardon, en son vivant maître pâtissier, pour une durée de neuf ans et moyennant la somme de 80 livres tournois par an, du péage de la porte d'Auron (7 février). — N° 13. *Adcense*, par le même, à Didier Thomas dit le Grand Loup, pour une durée de neuf ans, de « la ferme des amendes de la Prévosté et Septaine de la ville de Bourges, pour le fait de police avec le trésor des amandes de la chambre et maison commune de cettedite ville, pour icelles amandes lever en la manière accoustumée ; plus le droit vulgairement nommé la *Bourse des fours des boulangers*, qui se lèvent (*sic*) sur tous les boulangers faisans et vendans pain en cette dite ville, et les prevostez des amandes des portes d'Auron, de Saint-Sulpice et de Saint-Privé, mesme celle de Bourbonnoux », moyennant la somme de 95 livres par an, à savoir 40 livres pour les amendes ordinaires, 40 livres pour les gueules des fours et 15 livres pour les amendes des prévotés des portes (20 février). — N° 15. *Adcense*, par le même, à maîtres Gabriel Petit et André Arrachepied, praticiens, pour une durée de neuf ans et moyennant la somme de 60 livres tournois, du greffe civil et criminel de la justice de la Salle-le-Roi (23 février). — N° 18. *Adcense*, par le même, pour une durée de neuf ans et moyennant la somme de 16,000 tournois par an, à Hector Lebon, avocat au Parlement de Grenoble, et Louise Portal, sa femme, du comté de Sancerre et lieux en dépendant (1er mai 1678). — N° 19. *Adcense*, par le même, à André Chenault, vigneron, pour une durée de neuf ans et moyennant la somme de 4 livres et une poule par an, de la prévôté des amendes de Vasselay (8 mai 1678). — N° 22. *Adcense*, par le même et par messire Gaspard de Briquet, sieur de Chisay, à François Aupic, sieur de Porpelin, et à Pierre Aupic, sieur de Jarries, pour une durée de sept ans et moyennant la somme de 1,800 livres tournois par an, du revenu des justices et seigneuries de Saint-Florent et de Saint-Caprais, réservé au prince de

(1) Sur la signification de ce mot, voy. Cte Jaubert, *Glossaire du Centre de la France*, à l'expression *Gassot*.

Condé le grand corps de logis qui est dans le château de Saint-Florent, à main droite en entrant, et les chambres au-dessus du portail dudit château (7 juillet 1678). — N° 25. *Adcense*, par Pierre de la Chapelle, à Jacques Baudoin, marchand, pour une durée de neuf ans et moyennant la somme de 1,520 livres tournois par an, des domaines de Bourges et de Dun-le-Roi, consistant en cens, rentes, prés, terres, etc. (18 novembre 1678). — N° 26. *Adcense*, par Pierre de la Chapelle et Gaspard Briquet à Étienne Chenichon, cabaretier, Marie Rousselin, sa femme, et Gabrielle Roy, veuve de Jacques Carré, pour une durée de cinq ans et moyennant la somme de 420 livres tournois par an, de la conciergerie des prisons de Bourges (21 juin 1679). — N° 28. Réparations aux murs de clôture du parc du château de Saint-Florent. — N° 34. Visite, par Edme Piot, du déchargeoir exécuté au moulin de Badineau en la seigneurie de Barlieu (19 décembre 1679). — N° 35. Transaction entre le prince de Condé et l'abbaye de Saint-Laurent au sujet des lieux possédés par cette dernière dans les paroisses de Subligny, Savigny et autres lieux du comté de Sancerre (11 janvier 1678).

E. 2513^{11}. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1680-1692. — Affaires du prince de Condé. — N° 1. Transaction passée entre le prince de Condé et le sieur Bérault concernant la rue des *Larrons*, sise en la paroisse de Montermoyen. Une partie de cette rue ayant été abandonnée par les échevins de Bourges pour constituer un jardin à Monsieur Poncet, intendant en la généralité de Berry, qui habitait la maison du sieur Bérault donnant sur ladite rue, le prince de Condé, qui possédait également dans cette rue une maison jadis occupée par le sieur Bresilion, renonce au droit de passage dans ladite rue à condition que l'espace situé devant sa maison du côté de l'église de Montermoyen lui appartiendra (16 juin 1680). — N° 3. Devis des réparations à entreprendre à la maison du jardinier et aux murailles de clôture du jardin de Saint-Paul (27 juillet 1680). — N° 7. Percement d'un canal pour amener l'eau de la rivière de la Forge dans le biais des moulins bannaux de Ménétréol : « Pour mettre suffisamment de l'eau dans les biez des moulins bannaux de Ménestréol, affin qu'ils puissent servir le public pendant la sécheresse ordinaire de tous les estez, il faut fere un canal à commencer à prendre l'eau de la rivière de la rivière de la Forge, à la teste des prez de madame Du Coudray, pour la conduire dans une fausse rivière qui se décharge dans les biez desdits moulins vis à vis Saint-Bouize. Depuis l'endroit où ledit canal sera commencé jusques à ladite fausse rivière, il y a sept cens toises de distance et il fault que ledit canal soit large en fonds de six pieds et en gueule de huit pieds... » (9 avril 1682). — N° 18. *Adcense*, par messires Pierre de la Chapelle et Gaspard Briquet à maître Henry Contancin, pour une durée de neuf ans et moyennant 400 livres tournois par an, du domaine d'Issoudun (24 décembre 1682). — N° 30. Devis des réparations à faire aux murs du parc du château de Montrond renversés pendant le siège (24 mars 1685). — N° 39. Marché par lequel le sieur Antoine Collas, marchand demeurant en la ville de Saint-Amand, s'engage à exécuter différentes réparations au moulin Bourguignon dépendant de Saint-Amand (3 août 1686). — N° 40. Devis des réparations à entreprendre au grand pont d'Orval et marché par lequel Antoine Collas, marchand, s'engage envers messire Pierre de La Chapelle à exécuter lesdites réparations moyennant la somme de 750 livres tournois (3 août 1686). — N° 55. Dénombrement des fonds et revenus de la cure de Faverdines. Une partie des revenus mentionnés provenait des fondations (25 novembre 1687). — N° 57. Pièces concernant l'estimation du revenu de la cure de Faverdines (1687). — N° 58. Fondation, par le prince Louis de Bourbon, de sept lits en l'Hôtel-Dieu de Bourges, moyennant la somme de 10.000 livres tournois (15 janvier 1688). — N° 59. Transaction réglementant le chiffre de la portion congrue du curé de Faverdines (21 mai 1688). — N° 60. Bail passé par messires Pierre de la Chapelle et Gaspard de Briquet, au profit de Maurice Mealin, marchand, et de Catherine Gourmy, pour une durée de neuf ans et moyennant la somme de 80 livres tournois par ans, du péage de la porte d'Auron (13 mai 1686). — N° 75. Bail à ferme des seigneuries de Saint-Florent et de Saint-Caprais (4 janvier 1692).

E. 2513 ^{12}. (Registre.) — 256 feuillets, papier ; registre en mauvais état de conservation.

1629-1661. — Dugué (Yves). Affaires de la Communauté des bouchers de Bourges. — Folio N° 7. Délibération des auditeurs des comptes de la communauté portant que les comptes du receveur ne seront examinés que dans trois mois. Le receveur Pierre David avait allégué ne pouvoir rendre ses comptes parce qu'il n'avait pas perçu le prix de tous les baux de boucherie à cause de la mort de maître Gabriel Douriou, notaire royal et greffier de leur communauté, et aussi des négociations entreprises pour la diminution desdits baux (20 mars 1629). — Folio 9. Reconnaissance par Pierre Boisseau, sieur du Vernillet, Nicolas Michel, Charles Germain, André de la Harpe et Guillaume

Bonnet, tous marchands bouchers de la ville de Bourges, que, bien que Claude la Harpe, Pierre Michel, Pierre Boisseau, Jacques Bonnet et Charles Germain, leurs fils « ayant esté mis en ordre » pour tirer cinq bancs, en qualité de maîtres bouchers, dans le lotissement des bancs de la boucherie de la porte Gordaine, ces bancs appartiendront toujours à la Communauté des maîtres bouchers. Ils déclarent, en outre, que, dans le cas où leurs fils viendraient à garder lesdits bancs, ils renonceront aux cinq bancs qu'eux-mêmes détiennent, ou bien payeront chacun à la Communauté la somme de 600 livres (20 mars 1629). — Folio 10. *Estrousse* des bancs de boucherie : « Aujourd'huy, vingt-deuxiesme jour de mars mil six cens vingt neuf, les maistres et marchands bouchers de cette ville de Bourges se sont assemblez au logis de messire François Bouchier, receveur de leur communauté, pour procéder à l'estrousse des bancs de ladite communauté tant pour adcense cy devant faites *(sic)* par icelle communauté qu'autrement, où sires Georges de Crosses et André de la Harpe, procureurs de ladite communauté, ont fait proclamer par Jehan Germain leur sergent, lesdiz bancs par adcense, à la charge des rentes deuës sur iceux et de bailler bonne et suffisante caution, tant pour lesdites rentes que pour les adcenses, payables à deux termes et par moitié, à la feste de Toussaintz et de Purification Notre-Dame... » Le huitième banc de la boucherie de la Porte Neuve chargé d'une rente de huit livres, est adjugé, moyennant une *adcense* de 20 livres, à Jean Belin, maître boucher, qui fournit comme cautions Jean et Gilbert Nus, bouchers. Le 4e banc de la boucherie de la porte Gordaine, chargé de 10 livres de rente, est adjugé moyennant une *adcense* de 33 livres, et le dixième banc de la même boucherie, chargé d'une rente de huit livres, moyennant une *adcense* de 25 livres. — Folio 12. *Adcense* passée par Georges de Crosses et André de la Harpe, procureurs de la communauté des bouchers de Bourges, pour une durée d'un an et moyennant la somme de 18 livres tournois, à Pierre Richier, marchand boucher demeurant en la paroisse Saint-Bonnet, du septième banc de la boucherie de la porte Gordaine, du côté de la Poissonnerie (27 mars 1629). — Folio 14. Adjudication par les mêmes des bancs de *la vellerye*. Dans la boucherie de la Porte Gordaine, on comptait onze bancs, trois places et deux boutiques ; dans celle de la Porte Neuve six bancs ; dans celle de la Porte Ornoise, deux places (11 avril 1629). — Folio 18. Procès-verbal de visite par François Grandfons, maitre boucher et juré dudit métier, André la Harpe, l'un des procureurs de la communauté des bouchers de Bourges, Pierre de Vailly, Pierre Richier et Jean Baudon, d'un bœuf appartenant à Guillaume Nus, maître boucher, et que Georges Aleneau avait dit être atteint de la peste (19 avril 1629). — Folio 20. Nomination par les maîtres bouchers de Bourges de sire François Belineau, en qualité de *maître visiteur de chairs* à la place de François Grandfons qui avait exercé cette charge pendant deux ans, suivant les statuts (22 février 1630). — Folio 23. Adjudication faite en la maison de messire François Bouchier, receveur de la communauté des maîtres bouchers de Bourges, par Georges de Crosses et André de la Harpe, procureurs de ladite communauté, assistés de la plupart des bouchers, de différents bancs de boucherie, à charge par les adjudicataires de payer les rentes dont lesdits bancs peuvent être chargés, d'acquitter le prix de l'*adcense* à deux termes, à la Toussaint et à la Purification de Notre Dame, et de fournir des cautions tant pour les rentes que pour les *adcenses* (7 mars 1630). — Folio 26. Nomination, par les maîtres bouchers de Bourges, assemblés en la boucherie de la Porte Neuve, d'Yves Rousset, en qualité de *maître visiteur de chairs*, à la place de François Belineau, refusé par la Prévôt de Bourges. Les maîtres bouchers ont soin de déclarer que cette nouvelle élection a lieu « sans préjudice néanmoins de leurs droictz et tirer à conséquence à l'avenir, attendu la nomination cy devant faite dudit Belineau. » (27 mars 1630). — Folio 27. Élection par les mêmes, assemblés en la salle des Carmes, qui était le lieu ordinaire de leurs réunions, de Gilles Forot et Pierre Rousset, comme procureurs de leur communauté, de Guillaume Nuet, comme receveur, et de Guillaume Bonnet, l'aîné, comme maître *visiteur* (14 mars 1631). — Folio 30. Délibération des maîtres bouchers portant que le sieur François Bouchier, receveur de leur communauté, doit être convoqué d'urgence pour qu'il rende ses comptes, chose qu'il avait négligé de faire jusques là, et autorisant les procureurs, au cas où l'argent manquerait dans la caisse, à emprunter la somme de 300 livres pour solder différentes dépenses et, en particulier, payer « le ciergier, les couvreurs qui ont accommodé les boucheries, celui qui a fait le baston de ladite communauté » (26 octobre 1630). — Folio 31. Adjudication des bancs de boucherie vacants (27 mars 1631). — Folio 32. *Adcense*, par messire Innocent de la Chapelle, agissant tant pour lui que pour Catherine Hurtault, sa femme, à Gilbert Faurot, boucher, moyennant la somme de 63 livres, d'un banc de boucherie, sis en la boucherie de la Porte Gordaine (27 mars 1631). — Folio 41. Reconnaissance, par François Grandfons, maître boucher, à Gilbert Faurot et Pierre Rousset, procureurs de la communauté, que « le bœuf violé ne peut estre fait ny choisy en autre boucherie que celle de la Porte Gor-

daine ou de la Porte Neufve ou de la Porte Ornoise et non en celles de Saint-Ursin ou autres, suivant et conformément à l'ancienne usance et coustume de tout temps practiquée en ladite communauté; auquel lieu de la Porte Gordaine tous les autres maîtres et marchands bouchers ont accoustumé de fere conduire, chacun, le plus gras de leurs bœufs, pour d'entre tous estre choisy, le meilleur et plus gras pour estre le bœuf violé » et promesse par ledit Grandfond « de fere amener audit lieu de la Porte Gordaine et non en autre lieu le bœuf des siens qui sera le plus gras avec les autres qui y seront amenez par lesdits autres maîtres et marchands bouchers; lequel bœuf dudit Grandfons, au cas qu'il soit jugé à la pluralité des voix pour bœuf violé, iceluy Grandfond sera tenu le promener par la ville en la manière accoustumée, soubz les peines de droict, et a messire Pierre David, maître boucher, à qui l'année passée estoit escheu le bœuf violé, remis les despends, dommages et interestz audit Grandfond qu'il prétendoit allencontre de luy, pour avoir fait un bœuf violé en la boucherie de Saint-Ursin au préjudice dudit David » (21 janvier 1633). — Folio 42. Procuration donnée par les maîtres bouchers à leurs procureurs de consulter des avocats, afin de savoir s'ils sont tenus de rendre foi et hommage au roi. Lesdits procureurs avaient été assignés par deux fois au Bureau des Finances pour se conformer à cette obligation. Dans le même acte, pouvoir est donné aux procureurs d'offrir, comme par le passé, des présents aux personnes notables et à leurs officiers au moment de *Carême-Prenant* (21 janvier 1633).— Folio 43. Délibération portant qu'à l'avenir « le maître visiteur n'aura aucuns gages de ladite communauté, ains pour toute récompense sera boucher de caresme et, en cas qu'il ne vueille estre boucher de caresme, pourra céder son droict à autre boucher, moyennant que celuy à qui il cedera sondict droict soit agréé et consenti par lesdits maîtres bouchers; et ne pourra aucun maître boucher se faire recevoir boucher de caresme au préjudice dudit maître visiteur à peine de cent livres »; et réception à la maîtrise de Jean Belineau et Jean Belin, à la place de leur frère. Jean Belineau et Jean Belin alléguaient, pour être reçus, la longue absence de leur frère, laquelle pouvait faire croire à leur mort. Les nouveaux bouchers devaient avoir les bancs loués à leur frère, à charge de payer les rentes et *adcenses* grevant lesdits bancs (18 février 1633). — Folio 49 vo. Bancs des boucheries de Bourges. Dans la boucherie de la Porte Gordaine, il y en avait 23, 12 du côté de la Poissonnerie et 11 du côté des Changes; de ces 23 bancs, quatre étaient *adcensés* 15 livres; deux 12 livres; deux 10 livres; quatre 8 livres; deux 6 livres; six 5 livres; trois 4 livres. Dans la boucherie de la Porte Neuve, il y en avait 13, 6 du côté des Carmes et 7 du côté des *Bueilles;* de ce nombre, quatre étaient affermés 15 livres; deux 10 livres; deux 8 livres; trois 6 livres; un 100 sous et un 4 livres. Dans la boucherie de la Porte Ornoise, il y en avait 4, adjugés tous à 11 livres. — Folio 50. On y trouve la note suivante: « Le 23 mars 1634, a esté faict le festin à *la Coquille* et a esté donné aux maîtres bouchers qui n'ont assisté au disner, à chacun, un quar d'escu, sçavoir à Pierre Bonnet, Charles Germain, Jehan David, André la Harpe, François Blanchet, Gilbert Nuet, Guillaume Bonnet le jeune, le petit Girard, le petit Godard, François David et Claude de la Harpe ». — Folio 55 vo. *Adcense*, par Pierre Boisseau, sieur du Vernillet, l'un des capitaines de la ville de Bourges, à Pierre Rousset, maître boucher, pour une durée de cinq ans, du « banc qui luy arrivera par chacune desdites cinq années en la boucherie de la Porte Gordaine, suivant le lottissement qui a accoustumé de s'en fere chacun an par devant M. le Prévost de Bourges », moyennant la somme de 220 livres tournois et 10 langues de bœuf pour lesdites cinq années (16 mars 1635). — Folio 60. Noms des bouchers ayant reçu chacun 16 sous pour le dîner de la Mi-Carême. Le nombre en était de 34. — Folio 60 vo. Marché aux termes duquel Léonard Belinet et François Jamet, maîtres couvreurs, s'engagent envers la communauté des bouchers à entretenir, pendant une durée de neuf ans, moyennant la somme de 40 livres tournois par an, « toutes les couvertures des boucheries de la Porte Gordaine, Porte Neufve et Porte Ornoise, ensemble de la veslerie de la Porte Gordaine et boutiques en dépendantes et les ballets desdites boucheries et veslerie si aucuns y a » (5 mars 1636). — Folio 73. *Adcense*, par messire Innocent de la Chapelle, agissant comme tuteur de Jean Michel, fils de défunt Guillaume Michel, en son vivant maître boucher, à Pierre Godard, aussi boucher, pour une durée de deux ans et moyennant la somme de 160 livres tournois, du banc appartenant audit Michel en la boucherie de la Porte Neuve « suivant la tille et billet qu'il tirera par chacune desdites deux années, à la manière accoustumée, lequel billet lesdits la Chapelle et sa femme bailleront audit Godard incontinent qu'iceluy Michel aura iceluy tiré » (11 février 1639). — Folio 76. Formule de provision de maître boucher: « Aujourd'huy etc., par devant N... notaire royal et greffier de la Communauté des maîtres et marchands bouchers de cette ville de Bourges, en l'hostel de N... ou au couvent des Carmes, lieu ordinaire de leurs assemblées, estans lesdits maîtres bouchers assemblez pour délibérer des affaires de leur communauté ascavoir

N.N.N..., tous les susdits maîtres bouchers dessus nommez faisant et représentant la plus grande et saine partie de la communauté desdits maîtres bouchers, lesquels, après avoir entre eux ensemblement conféré, sur la requête à eux faicte par N... ont meu, mis et associé et meinent ledit N... en leurdite communauté, pour estre dors en avant maître boucher vendant chairs de ladite ville de Bourges, lottir comme les autres maîtres bouchers en l'un des bancs de la boucherie de N... au lieu de N... depuis peu décédé ou qui a, ce jourd'huy, délaissé ledit banc en ladite communauté, pour par ledit N... servir le public et jouir dudit mestier de maître boucher et banc de boucherie en la manière accoustumée et lottira ledit N... le dernier comme le dernier receu et payera les droictz, et luy en sera délivré par leur greffier le présent acte pour luy servir. » — Folio 120. Pouvoir donné par les maîtres bouchers de Bourges à leurs procureurs d'emprunter la somme de 600 livres, afin de subvenir aux frais d'un procès intenté contre un nommé Jean Bridier, marchand boucher, qui avait vendu un bœuf contaminé et qu'il n'avait voulu laisser examiner par le *visiteur de chairs* et obtenir du nouveau roi confirmation de leurs privilèges (23 juin 1643). — Folio 122. Délibération des receveur et auditeurs des comptes portant qu'à l'avenir, en raison des dépenses occasionnées par les redditions de comptes, il ne sera fait d'autres dépenses que celle nécessitée par le dîner des auditeurs (1er mars 1644). — Folio 130. Délibération des maîtres bouchers, portant qu'en raison du mauvais état des finances de leur communauté, il ne sera fait aucun autre emprunt et que pour subvenir aux frais du luminaire, chacun payera son cierge et provision d'un ban de boucherie en faveur de Jean Nuet, fils de Guillaume Nuet, maître boucher (23 avril 1644). — Folio 137. Désistement par Jean Bellineau, maître boucher, membre de la communauté des bouchers de Bourges, de son office de maître boucher, au profit de ladite communauté (17 janvier 1646). — Folio 156. Quittance donnée par le sieur Bridier, marchand boucher, de la somme de 300 livres tournois, montant des dépens auxquels la communauté des bouchers de Bourges avait été condamnée envers ledit Bridier par arrêt du Parlement de Paris, en date du 7 avril 1648 (27 juillet 1648). — Folio 183 vo. Pouvoir donné par la communauté des maîtres bouchers à leurs procureurs d'interjeter appel d'une sentence rendue au bailliage de Bourges par laquelle, contrairement à leurs privilèges, le sieur Pierre Adenet, se disant marchand boucher, avait été autorisé à vendre de la chair devant sa porte (7 mars 1653). — Folio 193. Note sur la vie dudit Pierre Adenet. — Folio 195. Arrêt du Parlement déboutant la communauté des bouchers de Bourges de l'appel interjeté par elle de la sentence rendue par le bailliage de Bourges au sujet dudit Adenet (16 mai 1654). — Folio 196. Délibération des propriétaires des bancs des boucheries royales de Bourges, à savoir de la boucherie de la Porte Gordaine, de la boucherie de la Porte Neuve et de la boucherie de la Porte Tournoise, donnant pouvoir à leurs procureurs de faire signifier audit Adenet, précédemment nommé, qu'ils sont opposants à l'arrêt du Parlement rendu en sa faveur et de le faire assigner devant ledit Parlement de Paris (31 août 1654). Les propriétaires desdits bancs étaient au nombre de 40. — Folio 215. Pouvoir donné par la communauté des bouchers de Bourges à leurs procureurs : 1o de retirer des mains du sieur Pithois, leur procureur au Parlement de Paris, les titres et privilèges d'icelle communauté ; 2o de poursuivre par devant le Prévôt de Bourges l'instance intentée contre les gens vendant chair, avec l'assentiment des échevins, dans la halle nouvellement construite auprès de la boucherie de la Porte Gordaine ; 3o de poursuivre le sieur Adenet devant la Prévôté et le bailliage de Bourges, pour le faire déclarer incapable de débiter chair à l'avenir attendu qu'il a cessé d'être boucher pour exercer la fonction de chevaucheur de poste (9 juillet 1655). — Folio 221. Délibération des maîtres bouchers portant que pour acquitter partie de leurs dettes, il sera prélevée chaque année 400 livres sur les bancs de boucherie, à raison de 10 livres par banc (27 mars 1656).

E. 2.513 13. (Liasse.) — 157 pièces, papier; 1 parchemin.

1639-1693. — Affaires de la communauté des maîtres bouchers de Bourges. — No 13. Adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur des bancs de *veslerie* de la Porte Gordaine (13 avril 1661). — No 13 bis. Marché aux termes duquel Michel Legendre, sculpteur, s'engage envers la communauté des maîtres bouchers de Bourges « à fere ou fere fere et rendre parfaict, au jour de dimanche que l'on nomme de la Trinité, à peine de tous despens dommages et interests, un baston de la Confrairie desdits maîtres bouchers, pour estre porté le jour de la Feste Dieu venant, tout doré et dans la meilleure forme que ledit Legendre pourra et selon le dessein par luy présenté et paraphé en ma présence par lesdits Legendre, procureur et recepveur, le présent marché faict pour et moyennant le prix et somme de six vingt dix livres » (7 mars 1662). — No 17. Procuration donnée par les maîtres bouchers de Bourges à leurs procureurs de retirer du coffre où ils sont renfermés leurs titres de pro-

priété des boucheries de Bourges, pour pouvoir les produire au bureau des Finances (27 mai 1667). Délibération des maîtres bouchers portant que chacun payera 10 livres au receveur de leur communauté pour soutenir le procès qu'ils ont avec maître François Euldes (9 juillet 1668). — N° 19. Comptes des recettes et dépenses du 20 février 1667 au 20 février 1668, de messire Pierre Bonnet, receveur de la communauté des maîtres bouchers : 1° Recettes. Elles se composent d'abord de la somme restant en caisse de l'année précédente et s'élevant à 533 livres 10 sous et des sommes restant à payer par divers *adcensataires* des bancs de boucherie, ces sommes s'élevant au total de 355 livres. Puis viennent les recettes de l'année en cours. Le total de la recette se monte à 2.081 livres 10 sous. 2° Dépenses. Elles comprennent d'abord les rentes à payer pour emprunts et qui s'élèvent à 677 livres 17 sous 2 deniers, puis de dépenses diverses. Parmi ces dépenses, à signaler celle de 70 livres pour payer Mr Lachaise qui avait fourni le luminaire de la Fête-Dieu ; celle de 27 livres payée aux Pères Carmes « pour la confrairie escheue le jour et feste du Saint Sacrement » ; celle de 30 sous payée à Jean Loreau « pour avoir porté le baston à la feste-Dieu » ; celle de 15 livres payée aux nommés Bonnet, Tilbier et Polelet « pour avoir à la Feste-Dieu joué du violon » ; celle de 10 livres pour le traitement du *visiteur de chairs* pendant l'année ; celle de 16 livres pour les gages des procureurs. Le total de ces menues dépenses s'élève à 509 livres 14 sous, en sorte que le total général des dépenses monte à 1.187 livres 11 sous 2 deniers. Clôture du présent compte par les auditeurs (21 juin 1668). — Compte des recettes et dépenses du sieur Jean Bonnet, receveur de la Communauté des bouchers de Bourges, pour l'année partant du 20 mars 1669 au 20 mars 1670. Somme totale de la recette : 2.576 livres 16 sous 9 deniers. Somme totale des dépenses 1.712 livres 13 sous 5 deniers. Parmi ces dépenses, à signaler celle de 11 livres « faite à la *Poulle blanche* après le compte précédent rendu par ledit comptable, faite par les auditeurs d'icelluy, procureurs et autres » ; celle de 4 livres payée au Prévôt « pour sa taxe d'avoir faict le lotissement des bans ; celle de 27 livres payée aux Pères Carmes « pour un ordinaire de messes tous les dimanches de l'année pour la Communauté desdits maîtres bouchers » (2 juillet 1670). — N° 28. *Adcenses* des bancs de boucherie. Ces *adcenses* se font toujours comme nous l'avons déjà indiqué. — N° 29. Compte des recettes et dépenses du receveur, messire François de Grandfonds, du 20 mars 1669 au 20 mars 1670. Parmi les dépenses, à signaler celle de 10 sous faite par les officiers de boucherie à l'auberge de *Jérusalem* à la suite de l'*estrousse* des bancs de boucherie ; celle de 20 livres payée à Jean Loreau et autres « pour avoir porté le baston et les torches de la Communauté à la procession de Sainte Magdelaine de Pazzi » ; celle de 19 sous payée à l'hôte de la *Garde-Dieu* « pour le déjeusné des violons qui jouoient à la feste de Dieu » ; celle de 40 sous payée à Charles Beaumont, charpentier, pour réparation de bancs de boucherie ; celle de 50 sous payée au sieur Barbier, huissier, « pour son assistance lors de l'arrest du bœuf violet ». Le total des recettes s'élève à la somme de 2.090 livres et celui des dépenses à la somme de 1.467 livres 17 sous 3 deniers (3 juin 1671). — N° 33. Compte du receveur de l'année 1671. Parmi les dépenses, à citer les suivantes : 15 livres 5 sous dépensés à la Croix Depardieu par les officiers de la Communauté le jour de la mi-carême ; 4 livres 10 sous dépensés par les auditeurs des précédents comptes à la *Truie qui file* ; 25 livres pour les gages du greffier ; 6 livres 8 sous pour les gages du sergent royal ; 6 livres 8 sous pour les gages du valet de la Communauté ; 16 livres pour les frais des quatre visites de chairs faites pendant l'année ; 160 livres payées au sieur Peron, procureur du sieur Vialet, fermier général des domaines de France, pour augmentation de rente à laquelle ladite Communauté a été condamnée par le roi. Total des recettes 1.873 livres ; total des dépenses 1.813 livres 7 sous 2 deniers (7 juin 1672). — N° 38. Compte de l'année 1672. Recettes 1.253 livres 12 sous 3 deniers ; dépenses 1.033 livres 8 sous 8 deniers (26 juin 1673). — N° 44. Compte de l'année 1673. Recettes 1,738 livres, 4 sous 8 deniers ; dépenses 1.188 livres 15 sous (3 juillet 1674). — N° 47. Réception par la Communauté de Pierre Piedcourt, comme maître boucher. Lesdits maîtres bouchers après avoir discuté sur la requête dudit Piedcourt, tendant à sa nomination, « ont unanimement résolu de recevoir ledit Piedcourt, maistre boucher et, en effet, icelluy Piedcourt appellé, lesdits maîtres bouchers par la voix d'un des(dits) procureurs, ont déclaré audit Piedcourt qu'en enthérinant sa requeste ils le reçoivent maître boucher et consentent qu'il jouisse d'un ban en la boucherie de la Porte Gordaine et ce, en considération des services qu'ils s'attendent qu'il rendra à la Communauté et qu'il est capable de servir le public en cette qualité, à tirer son lot dès le jour de my caresme prochain, aux privilèges et aux charges auxquelles sont lesdits maîtres bouchers obligez, à quoy ledit Piedcourt s'est obligé et oblige par ces présentes et pour ce a fait les soubmissions au cas requises qui sont qu'il promet fere les fonctions de boucher, au désir de la coustume et usage et de servir si bien le public et ladite Communauté que l'un et l'autre en soient contents et satisfaits » (8 mars 1675). — N° 49.

Marché aux termes duquel Antoine Basseville, maître architecte et entrepreneur de la ville de Bourges, demeurant en la paroisse de Saint-Jean-des-Champs, s'engage à exécuter différentes réparations aux boucheries, moyennant la somme de 235 livres tournois (18 mars 1675). — N° 68. Délibération de la Communauté des maîtres bouchers portant que leurs officiers devront tenir la main « à empescher que les maîtres bouchers et marchands vendans chair ne débitent de la chair de veau sur les bans ordinaires desdites boucheries et les obliger à la débiter sur les bans des(dites) vesleries » (22 avril 1677). — N° 102. Délibération des maîtres bouchers chargeant leurs procureurs de consulter Maître Gille Augié, avocat, pour savoir quelle conduite tenir en présence de l'ordonnance rendue le 17 novembre par le Prévôt de Bourges et en vertu de laquelle les charcutiers et autres étaient autorisés à débiter de la viande de porc en tous temps dans leur maison (16 décembre 1682). Les autres pièces de la liasse sont toutes de même espèce. Elles contiennent généralement par année le compte des recettes et dépenses, les procès-verbaux de nominations du procureur et du visiteur, les *adcences* des bancs.

E. 2513 [14]. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1661-1692. — DUGUÉ (François). — N° 17. *Adcense*, par Yves Picquery, prêtre, bachelier en théologie, à Charles Becuau, maître cordonnier, pour une durée de neuf ans et moyennant 70 livres tournois par an et deux paires de souliers, d'une partie de maison sise rue des *Quatre Piliers* et comprenant une chambre basse, une cour, une cuisine, une boutique sur le devant, une petite chambre haute à cheminée avec un cabinet à côté au-dessus de ladite boutique, un grenier que le bailleur s'est réservé et une cave (11 janvier 1662). — N° 18. Sommation du sieur Gilles Mercier, sieur de Saint-Antoine, au Bureau des Finances de Bourges qu'il ait à lui délivrer un acte de dépôt des provisions par lui remises de son office d'élu en l'élection de Bourges (11 mai 1662). — N° 19. Marché aux termes duquel Guillaume Dumas, compagnon vitrier, s'engage à servir le sieur Étienne Guillaumeron, maître vitrier, demeurant en la paroisse Saint-Jean-le-Vieil, pendant une durée d'un an et moyennant la somme de 48 livres tournois (27 mai 1662). — N° 31. Adjudication, par les maîtres tisserands en drap de Bourges réunis au couvent des Cordeliers, lieu ordinaire de leurs séances, à Philippe Simoneau, pour la somme de sept livres tournois, de la nourriture des violonistes, du maître et du valet de leur communauté et décision desdits tisserands portant que le pain bénit sera fait de huit boisseaux de froment (21 mai 1668). — N° 32. Vente, par messire Mathieu Perrot, chanoine de l'église de Bourges, et Jacques Perrot, seigneur du Puis, à Mathurine Loyau, veuve de messire Jean Faugère, en son vivant, conseiller et secrétaire du prince de Condé et garde du trésor de Chantilly, demeurant à Bommiers, du lieu et métairie de Fontissan, sis en la paroisse de Saint-Aubin-les-Bois, moyennant la somme de 9.000 livres et 10 louis d'or pour les épingles (25 mai 1668). — N° 37. Élection, par les maîtres tisserands en drap de Bourges, du sieur Mathurin Girard, en qualité de maître de leur communauté, de Francois Prévost, François Daudineau et Pierre Guyot comme auditeurs et adjudication, pour le prix de 28 livres et demie, à Gabriel Girard, de la confrérie de Saint Loup et de Saint Gilles (1er juin 1668). — N° 39. Adjudication par les procureurs de la fabrique de Saint-Pierre-le-Marché, à Étienne Bonaud, meunier de la paroisse Saint-Fulgent, de la dîme du blé de la paroisse de Trouy, moyennant 16 muis, un setier, 4 boisseaux de blé (16 juin 1668). — N° 49. Foi et hommages rendus au roi à cause de la grosse Tour de Bourges, par maître Augustin Moreau, notaire, agissant pour le compte de Jeanne Dugué, sa femme, du fief de Varye, sis en la paroisse de Saint-Doulchard (25 octobre 1669). — N° 78. Table.

E. 2513 [15]. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1639-1690. — Baux du domaine de Vierzon. — N° 1. *Adcense*, par le prince de Condé au sieur Raymond de la Rippe, marchand, pour une durée de six ans et moyennant la somme de 1.800 livres tournois par an, du revenu du domaine de Vierzon (19 avril 1639). — N° 2. *Adcense* du revenu dudit domaine, par le même, audit de la Rippe, pour une durée de neuf ans et moyennant la somme de 2.260 livres tournois par an (18 septembre 1644). — N° 3. *Adcense* du même domaine pour le prix de 1.800 livres tournois par an à Françoise Bechereau, veuve d'Étienne Tribard, notaire à Vierzon (18 janvier 1683).

E. 2513 [16]. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1639-1672. — N° 5. Reconnaissance par Paul Gadon, demeurant en la métairie de Pissère, en la paroisse de Morthomiers, agissant tant pour lui que pour son frère, envers Jean Lejuge, maître entrepreneur à Bourges et propriétaire de ladite métairie, d'une somme de 1.053 livres, 11 sous à lui due, tant pour l'*adcense* de la dite métairie que pour vente de chevaux (4 décembre 1643). — N° 46. Engagement pris par Toussaint le Riche, sieur de Haute-

feuille, Jean-Baptiste Gaston Moussard et Achille Denys Danperpré de Villeneufve, comédiens de la troupe du Roi, de payer à messire Jacques Vallée et François Collet, maîtres paumiers demeurant à Bourges, au tripot des *Quatre Piliers*, dans les quinze jours, la somme de 356 livres tournois qu'ils leur avaient empruntée (28 juillet 1661).

E. 2513 [17]. (Liasse.) — 133 pièces, papier.

1676-1684. — N° 3. Marché aux termes duquel Annet Mathussier, maître gainier, demeurant à Bourges en la paroisse de Saint-Pierre-le-Marché, s'engage envers Jacques Gaucher, chevalier, seigneur de La Coudraye, capitaine de cavalerie au régiment de Rocherolles, à lui fournir 24 paires de chaperons de fourreau de pistolet, à raison de 20 sous tournois la paire, et 36 paires de fourreaux de pistolet garnis de leurs courroies, à raison de 20 sous la paire (8 mars 1676). — N° 12. Sentence arbitrale maintenant le sieur Claude de Payelleville en sa qualité de vicaire de la vicairie de Saint-Nicolas, fondée par Nicolas Dadault, en l'hôtel-Dieu de Saint-Jacques, autrement dit de Saint-Martial, en la ville de Châteauroux, avec le droit de percevoir annuellement sur le lieu de la Rezière, une rente de deux setiers de froment et d'un setier de seigle, léguée à ladite vicairie par Macée Turquie, veuve de Louis Dumesnil, par son testament du 30 mars 1551, et déboutant messire Nicolas Nabert, curé de Saint-Christophe de Châteauroux, de la prétention de percevoir une rente de même valeur sur ledit lieu de la Rezière, en qualité de vicaire de la vicairie de Saint-Michel fondée en l'église paroissiale de Saint-André de Châteauroux et de la vicairie de Saint-Jacques fondée en l'église paroissiale de Saint-Denis du même lieu (23 novembre 1676). — N° 15. Arrentement par noble Pierre Chenu, vicaire de la vicairie de Tous les Saints fondée en l'église de Bourges, à Hugues Estrelin, écuyer, sieur de Pigny, garde des sceaux au siège présidial de Bourges, d'une terre d'une contenance de 40 boisselées dépendant de ladite vicairie, moyennant 18 livres et 4 poules de rente annuelle (6 décembre 1676). — N° 21. Abandon, par Pierre Chenu, prieur commendataire, à Jacques de la Chapelle, écuyer, sieur du Plaix, avocat en Parlement, et Marie de la Chapelle, ses neveu et nièce, de tous les droits lui appartenant sur la succession de messire Jacques Chenu, docteur régent en droit de l'Université de Bourges, et demoiselle Philippe Mercier, ses père et mère, à charge par les preneurs de lui servir une rente viagère de 250 livres (29 avril 1677). — N° 26. Testament de Marie Belot (2 septembre 1677). — N° 37. Déclaration faite au greffe de l'élection de Bourges par messire Pierre de la Chapelle, au sujet de sa noblesse (30 juin 1678). — N° 63. Vente, par Anne Dugué, veuve de feu messire François Bruère, à messire Étienne Chenu, praticien, pour la somme de 2.600 livres, de l'office du procureur postulant ès juridictions royales de Bourges, dont jouissait son mari (2 avril 1680). — N° 71. Vente pas messire Nicolas Magny, prêtre, chapelain de la chapelle Saint-Blaize de la ville de La Guerche, à Messire Claude Devannes et sa femme, de deux maisons situées en la ville de Bourges, paroisse Saint-Médard, au lieu dit la *Cour Gaguillault*, joutant d'un côté ladite cour, et de l'autre la maison et jeux de paume du *Grand Chat* (28 mai 1680). — N° 75. Contrat du mariage de messire Étienne Chenu, procureur ès jurididictions royales de la ville de Bourges, fils de Germain Chenu, en son vivant fermier de la seigneurie de Crosses, et de Marie Dumez, avec Marie Torchon, fille de messire Jean Torchon le jeune, receveur de la Sainte-Chapelle de Bourges, et de Geneviève Godefroy. La future apportait en dot la somme de 3.600 livres (17 août 1680). — N° 86. Mariage de messire Antoine Mestivier, receveur des Aides en l'élection de Bourges, fils de Louis Mestivier, sieur de Pourpierre et de Catherine Couteil, avec Marie Brunet, fille de Gabriel Brunet, marchand, et de Catherine Lambert (24 mai 1681). — N° 97. Vente, par messire Charles Thibault, à messire Jean Bienvenu, praticien, pour le prix de 2.400 livres, de son office de procureur postulant au Présidial de Bourges (30 mars 1683). — N° 110. Abandon, par le sieur Pierre de la Chappelle, clerc tonsuré du diocèse de Bourges, prieur du prieuré de Saint-Saturnin de Vouillon, à Philippe Moreau, chanoine du Château-les-Bourges, du reste des revenus pouvant lui échoir du prieuré de Saint-Marin (22 août 1683). — N° 117. Testament de messire Jacques Souciet, procureur ès juridictions de Bourges. Il déclare vouloir être enterré en l'Église Saint-Pierre-le-Marché (28 avril 1684). — N° 118. Vente, par Jeanne Petitbon à Jean de Galeazy, de la prairie du Four, de la contenance d'une journée de fauche, sise en la paroisse de Morogues, moyennant la somme de 60 livres tournois (28 avril 1684). — N° 121. Vente, par messire Aignan Souciet, l'aîné, procureur en l'élection de Bourges, et Jean Souciet, vicaire de l'Hôpital général, agissant pour le compte des enfants mineurs du sieur feu Jacques Souciet, à maître Jean Buchet, praticien, pour le prix de 3.400 livres, de l'office de procureur postulant ès juridictions royales de Bourges, dont jouissait ledit Jacques Souciet (9 mai 1684). — N° 128. Vente, par dame Marie Gillon, veuve de maître François Alabat, à messire

Barthélemy Chenu, agent des affaires du chapitre de la Sainte-Chapelle de Bourges, de l'office héréditaire de greffier des eaux-et-forêts de Bourges, moyennant la somme de 1.700 livres tournois (31 août 1684). — N° 129. Inventaire des titres de noblesse de messieurs de la Chappelle. — N° 131. Constitution d'une rente annuelle de 400 livres, par messire Étienne Chollet, écuyer, au profit de messire Pierre de la Chappelle, sieur du Plaix, moyennant la somme de 8.000 livres tournois (9 décembre 1684).

E. 2513[10]. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1685-1692. — N° 1. Mariage de maître Pierre de Lutho, procureur ès juridictions royales de Bourges, avec Marguerite Poncet, fille de messire Jean Poncet, greffier en chef de la maréchaussée ancienne et provinciale de Berry, et de dame Claude Devannes (13 janvier 1685). — N° 7. Prise de possession de droit, par messire Pierre de la Chappelle, clerc tonsuré du diocèse de Bourges, de la chapelle de Tous les Saints fondée en l'église Cathédrale (5 avril 1685). — N° 8. Prise de possession de droit, par le même, d'une chanoinie et prébende en l'église Notre-Dame-de-Salles, à Bourges (5 avril 1685). — N° 11. *Adcense*, par messire Pierre de la Chappelle, écuyer, sieur du Plaix, doyen, docteur et professeur en droit de l'Université de Bourges, au sieur de Coqueborne, seigneur de Fussy, pour une durée de cinq ans et moyennant la somme de 33 livres tournois par an, d'une maison sise en la rue des Rats, paroisse Saint-Ursin, comprenant une chambre basse et une chambre haute à cheminée, une cave, un grenier, une cour et une cuisine (24 juin 1685). — N° 13. Contrat de mariage de messire Charles Leclerc, marchand, fils de Gilles Leclerc et d'Anne Lesgris, marchands, avec Claude Dumez, fille de Pierre Dumez, bourgeois de Bourges, et de Claude Lelarge (30 juillet 1685). — N° 17. Révocation, par messire Charles Scarron, chevalier, seigneur de Diors et de Sainte-Fauste, de tous les testaments rédigés par lui jusqu'à cette date (6 février 1686). — N° 18. Apprentissage de boulanger : Jean Guillot promet de servir pendant un an et demi le sieur Edme Guay, maître boulanger, et de lui payer la somme de 50 livres ; en retour ledit Guay doit le nourrir, le loger et lui apprendre son métier (23 avril 1686). — N° 19. Constitution d'une rente annuelle de 20 livres tournois, par messire Jean Robert, praticien, au profit des sieurs Souciet, moyennant la somme de 400 livres (13 juin 1686). — N° 20. Contrat de mariage de messire Pierre Deschamps, marchand, fils de François Deschamps et de Marguerite Devannes, avec Catherine Poncet, fille de messire Pierre Poncet, procureur ès juridictions royales de Bourges, et de Catherine Auger (15 juin 1686). — N° 42. Vente, par Pierre de la Chappelle, seigneur du Plaix, à messire Jean-Marie Taillon, prêtre, chanoine en l'église Saint-Oûtrille du Château-lez-Bourges, pour le prix de 1800 livres tournois, d'une maison, sise en la ville de Bourges, en la rue des Rats, paroisse de Saint-Jean-des-Champs, comprenant une chambre basse à cheminée sur le devant, une cave en-dessous, une chambre haute également à cheminée, un grenier, une petite cour sur le derrière, une cuisine et un grenier au-dessus, ladite maison joutant, par le devant, la rue des Rats, d'un côté, la maison du *Phénix*, appartenant au sieur de la Grange, bourgeois, et, d'un autre, la maison de Taupin, joueur d'instruments. Ledit Pierre de la Chappelle déclare avoir acquis cette maison de Durand Barbier, maître d'escrime et joueur d'instruments (5 janvier 1688). — N° 47. Vente, par Marie et Jeanne Dumez, à messire Jean Poncet, greffier en chef de la maréchaussée ancienne et provinciale de Berry et commis à l'exercice des greffes de l'Élection et du Grenier à sel de Bourges, pour le prix de 1150 livres tournois, d'une maison sise en la rue de la *Femme qui accouche*, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, joutant, par le devant, ladite rue, par derrière, le cimetière, d'un côté, la maison des vendeurs et, d'un autre, la cure dudit Saint-Pierre-le-Guillard (11 mai 1688). — N° 63. Résignation, par messire Pierre Rellian, prêtre, demeurant à Saint-Sauvier, de présent, en cette ville de Bourges, au logis où pend pour enseigne *la Ville de Rome*, paroisse Saint-Fulgent, entre les mains du prince, duc de Châteauroux, de sa cure de Neuve-Église, au diocèse de Bourges (2 septembre 1689). — N° 64. Marché aux termes duquel Daniel Brunet et Pierre Bazin, maîtres serruriers demeurant audit Bourges, le premier en la paroisse Saint-Jean-le-Vieil, le second en la paroisse Saint-Ursin, se sont engagés envers messire Pierre de la Chapelle, seigneur du Plaix, conseiller du Roi, doyen, docteur et professeur ès droits en l'Université de Bourges, avocat et conseiller de son Altesse serenissime le Prince de Berry, demeurant à Bourges en la paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud « de fere les balustrades de fer et rampes des perrons et escalier du logis où demeure ledit sieur de la Chappelle et qui montent à la salle dudit logis et chambre où couche ledit sieur de la Chappelle, à prendre l'un desdits perrons au coing de la gallerie, de niveau et esgal à l'autre perron, et laditerampe suivant que ledit escalier sera dressé en fer de cheval, fere les panneaux desdits perrons et rampes de trois pieds de hauteur y compris les deux barres de dessus et de

dessous, le tout suivant et conformément au dessein gravé par Poilly....... », moyennant la somme de 200 livres. Léon de la Chapelle leur donnait, en outre, pour exécuter ledit travail, 32 paquets de *fer tiré* et huit barres, chacune de douze pieds (6 octobre 1689). — N° 65. Contrat de mariage de Robert Faurot, marchand, demeurant à Bourges, fils de Robert Faurot, en son vivant bourgeois dudit lieu et receveur de l'abbaye de Saint-Ambroix, et de Marie Devannes, avec Marie Valadou, fille de sire Jean Valadou, hôtelier, et de Françoise Guérin. Articles du mariage : 1° Le mariage aura lieu sous le régime de la communauté réduite aux acquêts; 2° la future apportera en dot la somme de 1.100 livres, dont 600 entreront dans la communauté et 500 lui resteront comme propres; 3° la future sera habillée d'habits nuptiaux selon sa condition, « lesquels habits ne seront subjects à raport »; 4° le futur apportera en dot la somme de 600 livres qui seront consacrées à la communauté; 5° les biens arrivant à ladite future pendant le mariage par dons, legs, succession ou autrement, lui demeureront propres; 6° au cas de vente ou d'aliénation de biens desdits futurs, les deniers qui en proviendront seront employés à acheter des héritages ou des rentes « qui sortiront pareille natture de propres »; 7° au cas où le futur viendra à décéder avant sa femme, cette dernière aura le droit d'accepter la communauté ou d'y renoncer; 8° dans le cas où la future acceptera ladite communauté, ses biens lui seront rendus quittes de toutes dettes; les biens du mari resteront hypothéqués jusqu'à la restitution complète des biens de sa femmes; 9° quel que soit le choix de la future au sujet de l'acceptation ou de la non-acceptation de la communauté, « elle aura et gangnera de préciput et adventage » ses habits, bagues, joyaux et linges ainsi que les habits, linges, armes et cheval dudit futur; 10° jouira ladite veuve pendant son veuvage de la maison dont son mari sera propriétaire en mourant; à défaut de maison, elle recevra une somme de 50 livres tournois par an; 11° dans le cas où le futur survivra à ladite future, il devra rendre à ses parents tous les biens reçus d'elle, francs des dettes de la communauté; 12° la restitution des meubles devra être faite immédiatement après le décès; pour la restitution des immeubles un délai de six mois sera accordé; 13° les futurs époux ne pourront, sous aucun prétexte, « provoquer à partage le père de laditte future »; 14° la future recevra comme douaire 300 livres, si elle a des enfants, et seulement 150 livres, si elle est sans enfants (12 novembre 1689). — N° 70. Testament du sieur Georges Aujay de Montebras, natif de Montluçon (14 janvier 1690). — N° 76. Marché aux termes duquel Jean Tauvenet, Jean Bourcet et Étienne Picon, maîtres cordonniers, demeurant à Bourges, les deux premiers dans la paroisse Notre-Dame-du-Fourchaud, et le troisième dans la paroisse Saint-Oûtrillet, s'engagent envers noble Roch Carterot, marchand drapier, demeurant à Paris, rue des Petits-Pères, paroisse Saint-Eustache, de lui confectionner 2.000 paires de souliers, à raison de 50 sous par paire. Le tout devait être livré au 30 août; ces chaussures devaient être employées « pour le service du roi » (28 mai 1691).

E. 2513 [19]. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1669. — Inventaire et partage des biens de la succession de feu messire Étienne Aupic, en son vivant, fermier de la terre et seigneurie de Saint-Florent, et de dame Antoinette Popineau, sa femme. — N° 1. État des meubles de la succession de Madame Aupic, déposés au château de Saint-Florent. — N° 2. Déclaration des taillis dépendant de la métairie de Saint-Crapaix; des bois de la métairie de Jarrien et de la métairie de Poupelin. — N° 6. Autre déclaration des bois dépendant de la métairie de Saint-Crapaix. — N° 10. Inventaire des meubles trouvés tant à Saint-Florent qu'ailleurs. — N° 16. Disposition des dernières volontés de la dame Aupic. Ladite dame Aupic donne un pré de deux arpents et demi à la cure de Saint-Florent, à charge pour ledit curé de célébrer tous les ans pour elle et son mari, un service le jour de leur décès; 2 setiers de *moudure* au sacristain de ladite église de Saint-Florent; 50 boisseaux de *moudure* aux pauvres dudit lieu et soixante livres « pour aider à faire rétablir l'église de Saint-Crapaix » (14 janvier 1668). — N° 20. Acceptation par le curé de Saint-Florent du legs fait par ladite Aupic à la cure dudit lieu.

E. 2513 [20]. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1711-1712. — Dugué (Jacques). — N° 17. Contrat de mariage de messire Jean Perrichon, marchand-fermier de la Forêt-Thaumiers, veuf de Françoise Didier avec Marie Devannes, fille de feu messire Claude Devannes, en son vivant fermier du « Bois sir Amé », et de Jeanne Torchon (20 mai 1712).

Fin du Tome IV.

TABLE GÉNÉRALE

NOTA. — Les chiffres renvoient à la page ; ceux qui sont suivis d'un astérisque indiquent la seconde colonne ; les *petites capitales* s'appliquent aux noms de personnes, l'*italique* aux noms de lieux, les *caractères romains* aux noms des matières. Les noms de lieux non identifiés sont situés dans le département du Cher. Les noms commençant par le mot *Saint* ont tous été mis après la lettre S.

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

SAINTS

T

U

V

W

Y

Z



TABLE DES MATIÈRES